



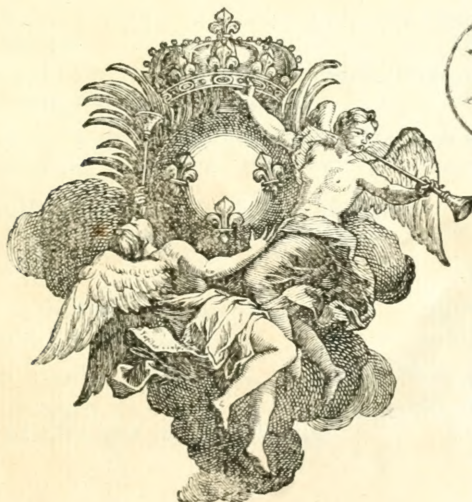



Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

MÉMOIRES
DE LITTÉRATURE,
TIRÉS DES REGISTRES
DE L'ACADEMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,

Depuis l'année M. DCCLII, jusques & compris l'année M. DCCLIV.

TOME VINGT-SIXIÉME.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCLIX.



TABLE
POUR
LES MÉMOIRES.

TOME VINGT-SIXIÉME.

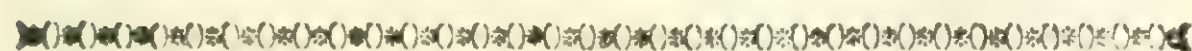


MÉMOIRES



MÉMOIRES
DE
LITTÉRATURE,

Tirés des Registres de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.



DÉVELOPPEMENT DE LA MORALE D'ARISTIPPE,

Pour servir d'explication à un passage d'Horace.
Liv. I des Épitres, Ép. I, vers 16.

Par M. l'Abbé LE BATTEUX.

HORACE, dans l'épître dont il s'agit, déclare à Mécène, d'un air presque sérieux, qu'il a renoncé pour toûjours aux poësies d'amusement, & qu'il a pris le parti de devenir Lû le 6 Déc. 1754.

un grave philoſophe, uniquement occupé de la Morale:

. . . . Ludicra pono;
Quid verum atque decens, curo & rogo, & omnis in hoc ſum.

De quelle ſecte ſera-t-il? D'aucune. Il ſuivra l'impreſſion du vent qui ſoufflera, c'eſt-à-dire du goût & de l'attrait qu'il ſentira dans le moment:

Quo me cunque rapit tempeſtas, deferor hoſpes.

Tantôt il ſera partiſan de la plus auſtère vertu; tantôt, ſe laiſſant aller à ſon penchant naturel, il retombera dans la pareſſe philoſophique:

Nunc agilis fio, & merſor civilibus undis,
Virtutis veræ cuſtos, rigiduſque ſatelles;
Nunc in Ariſtippi furtim præcepta relabor,
Et mihi res, non me rebus, ſubjungere conor.

C'eſt du ſens de ce dernier vers qu'il s'agit.

Le P. Sanadon ne l'ayant point ſaiſi, comme il paroît évidemment par ſa traduction & par ſes commentaires, a cru qu'il étoit néceſſaire de réformer le texte, & d'introduire une nouvelle leçon, malgré le conſentement unanime des manuſcrits, des éditeurs anciens & modernes, & de tous les interprètes.

Il place le quatrième des vers que nous venons de citer, après le premier, & écrivant *nunc* au lieu de *&*, il fait trois membres de diviſion au lieu de deux:

Nunc agilis fio, & merſor civilibus undis;
Nunc mihi res, non me rebus, ſubjungere conor,
Virtutis veræ cuſtos rigiduſque ſatelles;
Nunc in Ariſtippi furtim præcepta relabor.

Avant cette prétendue correction, on voyoit les deux termes de la comparaiſon figurer ſymmétriquement l'un avec

l'autre. Il y avoit deux vers pour la philoſophie auſtère, & deux autres vers pour la philoſophie voluptueuſe : ce qui formoit deux images contraſtées avec graces, & dans un rapport également juſte & élégant.

Mais dans le nouvel arrangement, le texte & le ſens ſont en deſordre, & toute la ſymmétrie diſparoît. On peut en juger par la traduction même du P. Sanadon, que voici : « Tantôt actif & vigilant, je me jette dans les affaires juſqu'au cou : tantôt « partiſan outré de la vraie vertu, je tâche de gouverner les « affaires ſans m'en laiſſer gouverner. Quelquefois auſſi je rentre, « comme à la dérobée, dans l'école d'Ariſtippe. »

Il y a ici une diviſion dont les membres ne ſont rien moins qu'oppoſés ; ce qui ne fait pas honneur à la logique d'Horace. Dans le premier membre, le nouveau philoſophe *ſe jette dans les affaires juſqu'au cou ;* dans le ſecond, *il les gouverne ſans s'en laiſſer gouverner.* Ne peut-on pas s'y jeter, même *juſqu'au cou, & les gouverner !*

Peut être ne ſera-t-il pas inutile de voir comment le moderne interprète s'exprime dans ſon commentaire, & de quelle manière il annonce ſa découverte. « Dans la leçon ordinaire, dit-il, il y a une contradiction ſi marquée, que je ſuis ſurpris « qu'elle n'ait pas ſauté aux yeux de tous les interprètes. Quoi « de plus oppoſé au caractère d'Ariſtippe, ſouple & pliant, « quelquefois juſqu'à la baſſeſſe, que cette indépendance d'un « eſprit impérieux, qui maîtriſe & gourmande, pour ainſi dire, « les affaires. M. Coſte a démontré qu'ils s'étoient tous trompés. « L'on peut dire qu'il ne s'eſt pas moins trompé que les autres, « & qu'il n'a fait qu'ajoûter une erreur de plus. Par le nouvel « arrangement que je donne à ces vers, tous les embarras diſparoiſſent ; il n'y a plus ni obſcurité dans les penſées, ni confuſion « dans les caractères. C'eſt ici une de ces occaſions où la raiſon « doit corriger les manuſcrits ».

Comme notre objet n'eſt pas de réfuter le P. Sanadon, mais d'éclaircir le texte même d'Horace, nous ne ſuivrons pas cet interprète dans le reſte de ſon commentaire ſur cet endroit. Nous nous contenterons de dire qu'on y voit un homme

d'esprit, qui tourmente son auteur pour l'amener, de gré ou de force, à l'idée qu'il veut lui attribuer.

Pour bien entendre ces quatre vers, qui sont de la plus excellente beauté, il faut aller en prendre le sens dans l'histoire de la Philosophie ancienne.

Il y avoit, dans l'école de Socrate, deux disciples entre autres, Antisthène & Aristippe, dont les caractères entièrement opposés, portèrent la doctrine de leur maître commun aux deux extrémités contraires.

Antisthène, frappé des discours de Socrate sur la tempérance, la force & la patience, touché du récit des délices attachées à la pratique d'une vertu épurée, conçut le projet d'un genre de vie plus austère que tout ce qu'on avoit vû jusqu'alors. Il se retira dans un endroit écarté près d'un temple, nommé *le temple du chien blanc*, Κυνόσαργες, d'où vint, selon toute apparence, à ses sectateurs le nom de Cyniques; nom qui leur fut confirmé dans la suite à cause de la liberté & de l'impudence dont ils faisoient profession.

Là, contemplant la Nature dans toute sa simplicité & sa pureté, la dépouillant de tout ce que l'habitude, l'opinion, les préjugés lui ajoûtent d'étranger, il crut devoir réduire tous ses biens à un bâton pour écarter les bêtes dangereuses, à une besace pour porter son pain de chaque jour, & à un manteau double, sans robe de dessous ni tunique, pour se défendre seulement des plus fortes injures de l'air:

Quem panno duplici patientia velat.

Il regardoit ce qu'on appelle *volupté*, ou satisfaction des sens, comme le plus grand des maux; & la vertu, mais la plus dure, la plus âpre vertu, *atrocem animum*, comme le plus grand des biens.

Cette vertu, selon lui & selon les Stoïciens qui sont venus après, & qui n'ont été, en Morale, que des Cyniques mitigés, consistoit principalement dans l'action, c'est-à-dire dans le renoncement de soi-même, pour se livrer tout entier au bien commun de la patrie & de l'humanité: *Cùm autem*, dit Caton,

expliquant les principes de la morale Stoïcienne, *ad conservandos & tuendos homines, hominem natum esse videamus, consentaneum est huic naturæ, ut sapiens velit gerere & administrare Rempublicam.* Cic. de fin. l. III, n. 20.

Plutarque, citant les paroles de Chrysippe, l'un des maîtres du Portique, dit que les Stoïciens devoient, selon leurs principes, obéir, commander, être juges, édiles, consuls, soldats, en un mot exercer toutes les fonctions de la vie civile: & la première contradiction qu'il leur reproche dans l'ouvrage qu'il a fait contre eux, c'est de s'être toûjours tenus à l'écart; d'avoir constamment ordonné l'action, & d'en avoir laissé la pratique aux autres. *De repugn. Stoïc.*

D'un autre côté Aristippe de Cyrène avoit été touché aussi, mais à sa manière, des mêmes discours de Socrate sur le bonheur du Sage. Il avoit été épris, comme Antisthène, de cette volupté pure que l'homme ressent quand il a écouté & suivi les leçons de la Nature; laquelle, bien entendue, devoit, selon la Philosophie payenne, nous montrer la vraie route du bonheur, & nous fournir les fonds & les moyens pour y arriver. Émû d'ailleurs par les invectives dont cette École retentissoit chaque jour contre les sens, qui y étoient traités à chaque instant de témoins trompeurs & de juges corrompus, il se fit pour lui-même un nouveau systême de Morale, qu'il fonda d'une part sur l'amour naturel qu'il y a en nous pour le bien être, & de l'autre, sur l'ignorance profonde où nous sommes de tout ce qui est hors de nous.

Il envisagea l'homme comme une ville assiégée, à qui est coupée toute communication avec le dehors: c'est Plutarque qui nous a transmis cette comparaison. *Adv. Col.*

Dans cet état l'homme, de même que la ville, sait bien qu'il y a des objets qui existent hors de lui, & que ces objets sont amis ou ennemis de son être; mais il ne sait rien de tout ce qui concerne leur nature propre & intérieure. Il ne connoît même l'ami ou l'ennemi que dans le moment du secours ou de l'assaut, par la joie ou par la douleur qu'il ressent à leur présence. Il ne sait point ce qui fait que tel objet est grand

ou petit, blanc ou noir, doux ou rude, chaud ou froid, bon ou mauvais; il sait seulement qu'à la présence de cet objet, il a les sensations du grand & du petit, du blanc, du noir, & des autres qualités sensibles : Τὰ τε πάθη καταληπτὰ αὐτὰ, οὐκ ἀφ' ὧν γίνεται. *Cyrenæi negant esse quidquam quod percipi possit extrinsecùs: ea sola se percipere quæ tactu intimo sentiant, ut dolorem, ut voluptatem; neque se quo quid colore, aut quo sono sit scire, sed tantùm sentire affici se quodammodo.*

Diog. Laër. Lucul. 24.

En conséquence, Aristippe regardant tout ce qui étoit hors de lui comme inconnu en soi & impossible à connoître, ne voyant de vrai & d'intéressant pour lui dans tout l'Univers que sa propre existence, & dans son existence, que ses sensations; il prononça que les sensations devoient être le seul objet du Sage, son point de vûe unique, puisque dans elles seules étoit son bonheur ou son malheur; son bonheur, si elles étoient agréables, & aussi constamment agréables que le comporte la nature humaine; son malheur, si le contraire arrivoit.

En un mot, Socrate ayant dit que la sagesse & la félicité étoient deux sœurs inséparables, Aristippe songea à se rendre heureux afin d'être sage, Antisthène s'efforça d'être sage afin de se rendre heureux.

Il est bon d'observer encore qu'Aristippe sembloit avoir été beaucoup plus loin qu'Épicure; de même qu'Antisthène avoit été plus loin que Zénon, & qu'ils étoient, par cette raison; plus propres au dessein d'Horace.

Épicure ne faisoit consister la volupté que dans le silence des passions: ame sans trouble, corps sans douleur, μήτε ἀλγεῖν κατὰ σῶμα, μήτε ταράττεσθαι κατὰ ψυχήν: & il appeloit *douleur*, même ce que nous appelons *besoins*, parce que tout besoin est un commencement de douleur.

Aristippe au contraire vouloit une volupté qui se fît sentir par la joie actuelle de l'ame, & prétendoit que cette joie ne pouvoit être occasionnée que par l'impression de certains objets sur les organes des sens.

Il est aisé, après ce préliminaire, d'expliquer le texte d'Horace.

« Je suis philosophe, disoit-il, mais je le suis à ma manière;

je n'épouſe aucune philoſophie en particulier, ni ne veux «
m'enrôler ſous aucun chef de ſecte: «

Nullius addictus jurare in verba magiſtri.

« Je veux, quand il me plaît, paſſer d'une extrémité à l'autre.
Tantôt avec Antiſthène & Zénon, je penſe qu'il faut ſe livrer «
à l'action, au ſervice de la ſociété, *adminiſtrare rempublicam*, «
je m'y livre, *agilis fio:* m'oubliant moi-même, je me ſacrifie «
à mes amis, à mes concitoyens, *merſor civilibus undis ;* & me «
voilà rigide partiſan de la plus auſtère vertu, *virtutis veræ cuſtos* «
rigiduſque ſatelles. «

Il eſt vrai que cette vigueur n'eſt pas de longue durée; «
bien-tôt je retombe, par le penchant de la nature même, *mox* «
relabor, ſans m'en apercevoir, *furtim,* dans la doctrine d'Ariſ- «
tippe, *in Ariſtippi præcepta,* qui nous occupe uniquement de «
notre bien être particulier; & je prétends, comme lui, me «
cantonner dans un cercle de ſenſations agréables, où je réduis «
mon être; je veux ramener tout à moi, & être indifférent «
pour tout le reſte: *Et mihi res, non me rebus, ſubjungere conor.* »

Car Ariſtippe ne veilloit que pour lui, n'enviſageoit que
lui, que lui ſeul; & il n'en faiſoit point myſtère. « Si je tâche
d'amuſer les Grands, diſoit-il, ce n'eſt pas pour eux, c'eſt pour «
moi, *ſcurror ego ipſe mihi.* Si je leur rends des devoirs, ſi je leur «
fais ma cour ; c'eſt pour uſer de leur table, & profiter de «
leurs voitures; *equus ut me portet, alat rex, officium facio.* «

Je vais ſouvent chez Laïs, mais c'eſt pour moi-même & «
non pour elle; ἔχω Λαΐδα, κ᾽ οὐκ ἔχομαι. Le tyran Denys s'eſt «
aviſé un jour de cracher ſur moi, je ne m'en ſuis point ſcandaliſé. «
Peut-on aller à la pêche ſans être mouillé? On a prétendu me «
faire un crime de m'être jeté un jour aux pieds de ce Roi, en «
lui demandant une grace pour un de mes amis. Eſt-ce ma faute «
à moi, ſi cet homme a les oreilles aux pieds? » ..... Enfin
quelque choſe qui arrivât, Ariſtippe ſavoit en tirer parti pour
ſon bien être particulier:

Omnis Ariſtippum decuit color & ſtatus & res.

« Comme lui, dit Horace, je veux, dans tous les évènemens

» de ſa vie, ne prendre que le côté agréable, qui peut me faire » plaiſir à moi-même, *mihi res*, & j'écarte loin de moi juſqu'à » la penſée de tout ce qui pourroit m'attriſter ou me fatiguer, *nec me rebus.* »

Ariſtippe avoit pour maxime, que le Sage doit faire tout pour lui même, τὸν σοφὸν ἑαυτοῦ ἕνεκα πάντα πράττειν : *ſapientem omnia ſuâ cauſâ facere.* « A l'exemple des Dieux, ajoûtoit » pieuſement Epicure, qui n'ont, & ne peuvent avoir qu'eux-mêmes pour leur dernière fin » *(a).*

Ce qui a trompé le P. Sanadon & les autres commentateurs, on le voit : c'eſt la reſſemblance des expreſſions ſtoïciennes avec celles des partiſans de la volupté.

Antiſthène & Zénon, s'enveloppant dans leur *vertu*, & renonçant à tout ce qui eſt ſoûmis au caprice de la fortune, pouvoient dire en quelque ſorte, comme Ariſtippe, *mihi res, non me rebus ſubjungere conor :* je veux maîtriſer tout, & ne m'aſſervir à rien. Ce ſont les mêmes idées.

Ariſtippe, à ſon tour, renonçant auſſi aux biens dépendans de la fortune, & s'enveloppant dans la volupté, qu'il prétendoit être la vraie vertu du Sage, pouvoit uſer auſſi des expreſſions ſtoïciennes, & dire, comme Antiſthène ou Zénon ; je ſuis tout entier en moi-même comme un globe parfait, *in meipſo totus, teres atque rotundus ;* un globe ſur qui la fortune irritée ne peut avoir de priſe, *in quem manca ruit fortuna.* Je jouis de ſes biens avec plaiſir, *laudo manentem ;* mais ſans attache : au moindre trémouſſement d'aîle que j'apercevrai dans la déeſſe volage, je lui remets ſes dons, *ſi celeres quatit pennas, reſigno quæ dedit :* & je me replie dans les principes de ma philoſophie, *& mea virtute me involvo,* laquelle m'apprend que tout mon bonheur eſt en moi, qu'il ne peut pas être hors de moi, *in meipſo totus.*

C'eſt pour cela qu'il ne préféra jamais l'argent à l'agrément d'une ſenſation ; il alla juſqu'à faire jeter ſon or ſur les chemins, pour décharger ſes eſclaves & arriver plus vîte :

(a) Diogène Laërce remarque que ce fut par cette façon de penſer, qu'Ariſtippe mérita la faveur de Denys le Tyran, plus que tous les autres Philoſophes qui étoient à la Cour de ce Prince.

Servos

. . . . Servos projicere aurum Hor. f. 2, l. II.
In mediâ jussit Libyâ, quia tardius irent,
Propter onus segnes.

Que pouvoit faire de mieux un Stoïcien, se trouvant dans le même cas?

Aussi les principes étoient-ils les mêmes, & ne différoient que dans l'application.

On convenoit, dans l'une & dans l'autre école, 1.° que le Sage devoit s'attacher uniquement au souverain bien; 2.° que ce souverain bien étoit la perfection de la Nature.

Mais comme le mot *nature*, pouvoit être pris, ou pour toute l'espèce humaine en général, ou pour chacun des individus en particulier, les Stoïciens ayant adopté le premier sens, conclurent que le Sage devoit s'oublier lui-même pour ne songer qu'au bien commun: c'étoit la vertu régnant sur l'amour propre.

Les Cyrénaïques ayant adopté le second sens, crurent au contraire que le Sage devoit négliger le bien commun pour ne s'occuper que de son bien particulier: c'étoit l'amour propre régnant sur la vertu.

« En deux mots, *scurror ego ipse mihi*, disoit Aristippe à Diogène, disciple d'Antisthène, *populo tu.* Vous êtes un chien « aboyant, *mordacem cynicum*, qui poursuivez les hommes pour « les convertir au bien public, *populo tu.* Je suis moi, si vous « le voulez, un chien couchant, βασιλικὸν κύνα, qui laisse les « hommes comme ils sont, & ne songe qu'à tourner leurs sottises « à mon profit, *ego ipse mihi.* Vous rejetez avec colère les biens « de la fortune, que vous regardez comme de véritables maux. « Moi, je ne les recherche, ni ne les fuis; j'en use: je m'en passe: « toûjours prêt d'être mieux, toûjours à peu près bien. »

Tentantem majora, fere præsentibus æquum. L. 1, ep.



MÉMOIRE
SUR LES
DÉCOUVERTES ET LES ÉTABLISSEMENS
FAITS
LE LONG DES CÔTES D'AFRIQUE
PAR HANNON, AMIRAL DE CARTHAGE.

Par M. DE BOUGAINVILLE.

Lû le 7 Sept. 1754.

Justin l. XLIII, c. 7.

Strabo, passim.

CARTHAGE & Marseille figureroient avec éclat dans une histoire du commerce des Anciens; sujet immense & curieux, sur lequel nous n'avons encore que des essais. La rivalité de ces deux Républiques est connue. Malgré les efforts de Marseille, Carthage alliée de Tyr, souveraine d'un pays très-étendu, enfin plus à portée que son émule des principales sources du commerce, & des contrées où l'abondance entretenoit le luxe & les arts, conserva toûjours la supériorité, tant qu'elle eut la sagesse de vouloir être plus commerçante que guerrière, & de ne recourir aux armes que pour augmenter ou défendre ses établissemens. Les Carthaginois ont eu l'idée des grandes entreprises en ce genre: ils ont eu la gloire de les exécuter; & ceux de Marseille n'ont fait qu'épier leurs traces, dans la vûe de dérober leurs secrets. Imilcon, navigateur Carthaginois, tenta le premier la découverte des mers du nord. Ce fut sur ses pas que Pythéas de Marseille osa, dans la suite, pénétrer au-delà des îles Cassitérides, & poursuivre sa route jusqu'au soixante & sixième degré de latitude septentrionale. Ce voyage de Pythéas est le sujet d'une Dissertation que je lûs en 1746. J'y parlois, par occasion, d'Euthymène, autre citoyen de Marseille, qui, chargé d'une commission relative à celle de Pythéas, alla vers le même temps du côté du midi, & parcourut les côtes de l'Afrique jusqu'à l'embouchûre du Sénégal. Ce fut encore le voyage d'un Carthaginois qui donna

Plin. lib. II, c. 67.

Mém. de l'Académ. t. XIX, p. 146.

Senec. quæst. Nat. l. IV, c. 2.

CARTE DE LA NAVIGATION D'HANNON,

fur les Côtes d'Afrique,

dressée pour le Mémoire de M.r DE BOUGAINVILLE,

par le S.r Robert de Vaugondy

Geographe ord.re du Roi.

Septentrion

ESPAGNE

Carthage

Detroit

C. Spartel

Colones d'Hercules

Côtes reconnues par les Carthaginois, et sur lesquelles ils fonderent plus de 300 Colonies

I. Madère

Hermæum Pr.

C. Cantin

Dumathyria ou Thymiaterion

Bras occidental du Mont Atlas, d'où le Lixus prend sa source

I.s Canaries

Autel de Neptune

Soloe Pr.

Cap Bojador ou de Tournant

Grand Lac rempli de roseaux

Cinq Comptoirs établis par Hannon

Caricus Murus

Gytte

Acra

Melissa

Arambys

Lixites

Lixus fl.

Rio do Ouro

Côte deserte

Azanaghis Pâtres errans de la même nation et de la même couleur que les habitans du Royaume de Maroc

C. Blanc

Cerne I.

L'Arguin

Chretes fl.

R. de S. Jean

Senegal R.

Niger R.

Senegal R.

C. Verd

ETHIOPIENS SAUVAGES

Rio Grande

Sierra Leona

Montagnes couvertes de bois

C. S.te Anne

Côte des Fumigations

Volcan

Chariot des Dieux

Corne de l'Occident

C. des Palmes

Golfe de la Corne de l'Occident

Corne du Midi

C. des 3 Pointes

Golfe de la Corne du Midi

I. Corisco

I. des Gorilles

Côtes de Benin

OCEAN ATLANTIQUE

Lieues marines de 20 au degré

L'on a souligné les noms modernes pour les distinguer des anciens.

Gravé par Guill. De la Haye

Midi

lieu à cette entreprise. Euthymène suivit la route tracée long-temps auparavant par Hannon, célèbre amiral de Carthage.

Nous n'avons presque aucun détail sur les voyages d'Euthymène vers le sud & d'Imilcon vers le nord. Mais ceux de Pythéas & d'Hannon nous sont beaucoup mieux connus, soit par ce qui nous reste de leurs relations mêmes, soit par ce qu'en ont écrit quelques Anciens. J'ai donc cru que l'historien de Pythéas devoit être aussi celui d'Hannon; & dans cette vue, j'ai recueilli tout ce qui m'a semblé propre à donner une juste idée de l'entreprise du navigateur Carthaginois.

Je sais que Strabon la traite de fabuleuse; mais il jugeoit ainsi celle de Pythéas, dont je crois avoir établi la réalité. Je sais encore que Dodwel *(a)* regarde le voyage d'Hannon comme un roman de quelque Grec, déguisé sous un nom punique. Mais, malgré toute l'érudition qu'il prodigue à l'appui de ses raisonnemens, il n'a pas convaincu l'auteur de l'*Esprit des Loix*. M. le President de Montesquieu met le *Périple* d'Hannon au nombre des plus précieux monumens de l'antiquité. Mon but n'est pas d'opposer une apologie directe à la dissertation du savant Anglois. Les différentes preuves sur lesquelles j'appuierai mon sentiment, seront autant de réponses aux objections de Dodwel; objections vagues, que je ne pourrois combattre en détail sans m'écarter de mon objet, & dont plusieurs attaquent moins le voyage d'Hannon que le systême particulier de Vossius, sur les circonstances & l'époque de ce voyage. Comme l'opinion de Vossius n'est pas la mienne à beaucoup près, je ne m'engage pas à le défendre, & je crois qu'il peut se tromper sans que Dodwel ait raison: ils me paroissent l'un & l'autre également éloignés du vrai. C'est ce vrai que je cherche à démêler; & si je parviens à l'établir, je les aurai combattus tous deux, sans les réfuter expressément par une discussion polémique qui n'éclairciroit rien. De la vérité d'une assertion résulte la fausseté de toute assertion contraire: le lecteur la

Strab. lib. 1, p. 47.

Espr. des Loix, l. XIX, c. 8.

(a) La Dissertation de Dodwel est imprimée à la tête du premier volume des Géographes anciens, connus sous le titre de *Geographiæ veteris scriptores Græci minores*, édit. d'Oxfort, 1698.

conclud de lui-même; & c'eſt une conſéquence que j'eſpère qu'il tirera de ce Mémoire, que je partage en quatre ſections.

La première contiendra le récit purement hiſtorique du voyage d'Hannon. Je donnerai dans la ſeconde la traduction de ſon Périple, accompagnée des éclairciſſemens néceſſaires. L'objet de la troiſième *ſection* ſera de déterminer, autant qu'il eſt poſſible, l'époque de ce voyage, qui fut entrepris, ſelon le paſſage formel de Pline, *dans le temps de la plus grande puiſſance des Carthaginois.* Et comme j'adopte, ſur ce point, le ſentiment de cet auteur, on peut regarder comme le commentaire du texte de Pline cette troiſième ſection, où j'examinerai quel eſt en effet le temps auquel nous devons fixer la plus grande puiſſance des Carthaginois: puiſſance dont la grandeur ou la diminution dépendirent de l'état de leur commerce. Cet examen m'engagera dans des diſcuſſions propres à faire mieux connoître l'eſprit de cette République, ſes forces, ſes reſſources & ſes intérêts, ainſi que la nature & les reſſorts de ſon gouvernement. Quelques réflexions générales ſur le commerce des Anciens formeront une quatrième & dernière *ſection*, & s'appliqueront naturellement à l'objet particulier de ce Mémoire.

Plin. Hiſt. Nat. l. V, c. 1.

PREMIÈRE SECTION.

Récit hiſtorique du voyage d'Hannon.

LES Tyriens, fondateurs de Carthage, portèrent dans leur nouvel établiſſement cette ſcience & ce génie du commerce, qui rendoient alors Tyr une des villes les plus riches & les plus floriſſantes de l'Univers. La ſituation de la colonie n'étoit pas moins avantageuſe que celle de la métropole; & les Carthaginois en profitèrent avec une induſtrie qu'animoient l'émulation & le beſoin. A peine s'étoient-ils établis ſur la côte ſeptentrionale de l'Afrique, qu'on vit Carthage devenir la capitale d'un grand État, & ſes habitans travailler à la découverte des pays ſitués à l'occident de leur ville. Ils pénétrèrent juſqu'au détroit; & pour s'aſſurer la poſſeſſion des côtes qu'ils avoient

reconnues, ils y fondèrent un grand nombre de colonies *(b)*. L'augmentation rapide de leurs forces & de leurs richesses les mit bien-tôt en état de pénétrer plus loin : ils s'avançoient par degrés ; & sans avoir toujours pour but d'étendre leur domination par des conquêtes, ils étendoient de plus en plus leur commerce, qui s'accrut insensiblement au point de les rendre, en quelque sorte, souverains de la mer.

Strab. l. XVII, p. 833.

Les Anciens parlent des voyages de leurs Négocians dans la mer Atlantique. Ils avoient entretenu, de tout temps, avec leurs ancêtres une correspondance trop étroite, pour n'être pas instruits de leurs expéditions maritimes. Le Promontoire, aujourd'hui si fréquenté sous le nom de *Cap de Bonne-Espérance,* étoit anciennement connu des Phéniciens. Ils savoient que l'Afrique est une grande presqu'isle attachée par un point au continent ; & ces lumières, transmises de Tyr à Carthage, auroient suffi, même indépendamment de toute émulation, pour encourager les Carthaginois à des découvertes capables de les enrichir. On peut croire, avec vrai-semblance, que plusieurs d'entre eux risquèrent souvent de pareils voyages : on peut croire encore que la plupart échouèrent dans leurs projets, parce que des entreprises si difficiles réussissent rarement à des particuliers. C'est aux Souverains, ou à des Compagnies formées sous leurs auspices, qu'en est réservée l'exécution.

Herodot. Diod. Sicul. passim. Scylax, in Periplo.

Les lumières que le Sénat de Carthage avoit tirées de ces navigations particulières, & peut-être aussi quelque projet soûmis à ses vûes par d'habiles navigateurs, l'engagèrent à tenter une de ces grandes expéditions maritimes, dont l'effet est de frayer des routes inconnues & d'enrichir une Nation. Il s'agissoit de s'étendre au-delà du détroit, de s'approprier le rivage occidental de l'Afrique, en y répandant une suite de colonies qui servissent de comptoirs ; de découvrir la plus grande étendue de côtes qu'il seroit possible, & de choisir sur

(b) Scylax dit, en termes formels, dans son periple de la mer Mediterranée, *article de Carthage,* que tous les comptoirs semés sur la côte depuis la syrte voisine des Hespérides, jusqu'aux colonnes d'Hercule, *appartiennent aux Carthaginois.*

cette ligne quelque point avantageusement situé, qui pût devenir le centre des découvertes, & l'entrepôt du commerce fait sur les bords ou dans l'intérieur des terres; où l'on pût construire une forteresse & des magasins, assurer un port aux grands vaisseaux, & d'où l'on pût enfin partir dans la suite pour des découvertes ultérieures.

Le Sénat de Carthage ayant agréé ce projet, en ordonna l'exécution par un décret dans les formes, & choisit Hannon pour diriger l'entreprise en qualité de Commandant.

Cette commission demandoit un homme qui fût à la fois pilote, négociant, soldat, général & législateur; un aventurier sage, qui n'affrontât précisément que les périls nécessaires, qui capable d'opposer les ressources aux dangers, les précautions aux hasards, sût ne laisser à la fortune que l'influence qu'on ne lui peut ôter, & ramener au même but toutes ses démarches, assujéties à la variété des conjonctures. Avec le coup d'œil assez sûr pour distinguer entre le difficile & l'impossible, il devoit avoir l'esprit assez juste pour préférer le solide à l'éclatant, pour se souvenir, en aimant la gloire, que la gloire n'étoit ni l'unique, ni même le principal objet de son entreprise. Tel fut Hannon: du moins c'est l'idée que nous donnent de son caractère & de ses talens le choix de sa République, la conduite qu'il tint, & le style de sa relation. Elle est écrite d'un ton si simple, si éloigné du faste, qu'on croit sentir en la lisant, que les grandes choses ne lui coûtoient pas de grands efforts. Cette simplicité noble est le sublime de l'Histoire.

Hanno, in Periplo.

Hannon partit du port de Carthage à la tête de soixante vaisseaux, qui portoient une grande multitude de passagers, hommes & femmes, destinés à peupler les colonies qu'il alloit établir. Cette flotte nombreuse étoit chargée de vivres & de provisions de toute espèce, soit pour le voyage, soit pour les nouveaux établissemens. Les anciennes colonies Carthaginoises étoient semées depuis Carthage jusqu'au détroit: ainsi les opérations ne devoient commencer qu'au-delà de ce terme.

Hannon ayant passé le détroit, ne s'arrêta qu'après deux journées de navigation, près du promontoire *Hermeum*, aujourd'hui

le *cap Cantin;* & ce fut au midi de ce cap qu'il établit sa première peuplade, dans une plaine unie & spacieuse: situation de laquelle est tiré le nom Phénicien de *Dumathyr,* qu'il lui donna.

Voyez la Carte ci-jointe.

Après le séjour nécessaire pour jeter les fondemens de la nouvelle habitation, la flotte continua sa route jusqu'à un cap ombragé d'arbres, qu'Hannon nomme *Soloé,* & que le périple de Scylax met à trois journées plus loin que le précédent. Au-delà de ce cap, qui s'avance extrêmement à la mer, la côte tourne à l'orient. Ces deux circonstances observées, l'une par Scylax, l'autre par Hannon, indiquent le *cap Bojador,* ainsi nommé par les Portugais, à cause du courant très-dangereux que forment à cet endroit les vagues, qui s'y brisent avec impétuosité. Ce cap est une langue de terre haute, étroite & pierreuse: le nom de *Soloé,* que Bochart traduit par *rocher,* fait une allusion manifeste à la nature du terrein. Sur le sommet de la montagne, Hannon bâtit à Neptune un autel, qu'on orna dans la suite de bas-reliefs travaillés avec art, & qui dès-lors rendit ce lieu le plus respecté de la côte.

Les Carthaginois doublèrent le cap. Une demi-journée les conduisit à la vûe d'un grand lac voisin de la mer, rempli de roseaux, & dont les bords étoient peuplés d'éléphans & d'animaux sauvages.

Trois journées & demie de navigation séparent ce lac d'une rivière nommée *Lixus* par l'amiral Carthaginois. Dans cet espace il plaça, de distance en distance, cinq comptoirs, dont le plus avancé vers le sud étoit voisin du *Lixus.* Une nation de Pâtres errans, ou de *Nomades,* étoit répandue le long des bords de ce fleuve, & de-là s'étendoit dans l'intérieur du continent, jusqu'aux frontières des *Éthiopiens sauvages,* c'est-à-dire des *Nègres.* Hannon jeta l'ancre à l'embouchûre du Lixus, & séjourna quelque temps pour lier commerce avec les Nomades Lixites. Son dessein étoit de prendre chez eux des interprètes, qui lui servissent à commercer chez ces Éthiopiens, dont les Lixites parloient comme de gens d'une figure bizarre, & d'une agilité surprenante. Ils ajoûtoient que les

premiers hommes qu'ils rencontrassent de cette espèce habitoient les montagnes où le Lixus prenoit sa source. Ce fleuve *Lixus* ne peut être que le *Rio d'o ouro;* espèce de bras de mer, ou d'étang d'eau salée, qu'Hannon aura pris pour une grande rivière à son embouchûre.

Après avoir engagé quelques-uns des Nomades à le suivre, il remit en mer, & louvoya pendant deux jours le long d'une côte deserte, doubla le cap qui la terminoit, & tournant ensuite à l'est, il découvrit, après une journée entière de navigation, une petite île située au fond d'un golfe. La flotte mouilla près de cette île : Hannon l'appela *Cerné,* & laissa des habitans pour y former une colonie. Cerné n'est autre que notre île d'*Arguin,* nommée *Ghir* par les Maures. Elle est à cinquante milles du cap Blanc, dans une grande baie formée par ce cap, & par un banc de sable de plus de cinquante milles d'étendue du nord au sud, sur environ huit milles de largeur. Arguin a près d'une lieue & demie de long du nord au sud, & un peu moins d'une lieue de large de l'est à l'ouest. Sa distance du continent de l'Afrique n'est guère que d'une lieue.

Labat, relat. de l'Afr. vol. I, p. 151.

Hannon débarqué dans cette île, y fit le calcul de sa navigation. Cerné lui parut à la même distance du détroit des *colonnes* que Carthage, en sorte que les colonnes d'Hercule faisoient, suivant son estime, la moitié du chemin de l'une à l'autre. Ce calcul est juste. Selon l'itinéraire d'Antonin, la distance de Carthage au détroit est de quinze cens deux milles Romains, en rangeant la côte de près : ces quinze cens deux milles Romains font douze cens milles, ou vingt degrés ; & si l'on reporte cette distance de l'autre côté du détroit, sur des cartes marines exactes, on verra que c'est celle du *cap Spartel* au *cap Blanc,* situé seize ou dix-sept lieues à l'ouest de l'île d'Arguin.

Cette île est environnée de quelques autres : mais comme elle est la seule où l'on trouve de l'eau douce, avec un assez bon port, elle est aussi la seule qui ait pû servir aux Carthaginois d'entrepôt sur la côte occidentale d'Afrique ; & c'est à cet usage qu'Hannon la destina dès qu'il l'eût découverte : c'est

c'eſt dans cette vûe qu'il y laiſſa de quoi conſtruire un fort.

Pendant que le gros de ſa flotte ſéjournoit à la rade de Cerné, pour travailler à l'établiſſement de la colonie, il en détacha quelques vaiſſeaux, avec leſquels il ſuivit la côte, afin de reconnoître le pays. Il s'avança juſqu'aux bords d'un grand fleuve, qu'il nomme *Chrès*. En le remontant, il trouva qu'il communiquoit avec un lac, dans lequel étoient trois îles plus grandes que Cerné. A l'extrémité de ce lac, dont la longueur étoit d'une journée de navigation, Hannon vit de hautes montagnes, habitées par des Sauvages vêtus de peaux de bêtes féroces. Ces Sauvages s'opposèrent à la deſcente des Carthaginois, & les repouſsèrent à coup de pierres. Selon toute apparence ce fleuve *Chrès* eſt la rivière de *Saint-Jean*, qui coule au ſud d'Arguin, à l'extrémité méridionale du grand banc. Elle reçoit les eaux de pluſieurs lacs conſidérables, & forme quelques îles dans ſon canal, outre celles qu'on voit au nord de ſon embouchûre. Les environs en ſont habités par des Nomades de la même eſpèce que ceux du Lixus; & ce ſont-là probablement les Sauvages que vit Hannon.

Comme ſon but étoit moins de conquérir que de reconnoître le pays, il ne crut pas devoir les attaquer. Il deſcendit le fleuve juſqu'à la mer, & continua ſa navigation le long de la côte vers le midi. Elle le conduiſit à un autre fleuve très large & très-profond, rempli de crocodiles & d'hippopotames.

La grandeur de ce fleuve, & les animaux féroces qu'il nourrit, déſignent certainement le *Sénégal*. C'eſt le premier fleuve remarquable qu'on rencontre ſur cette côte d'Afrique, en venant du détroit. Juſque-là, ſi l'on excepte la rivière de *Saint-Jean*, on ne trouve, à proprement parler, que de gros ruiſſeaux, & même en aſſez petit nombre. Nous avons obſervé, quelques pages plus haut, que depuis le cap Bojador ou Soloé juſqu'à l'île de Cerné, règne une côte aride, déſerte & ſablonneuſe. Depuis Cerné elle eſt unie, ſans ports, ſans rades, ſans abri, & preſque ſans habitans. Hannon ne trouvoit rien au ſud du *Chrès*, qui dût l'arrêter juſqu'au *Sénégal*.

Hiſtoire des Voyages, t. V, c. 2.

Il borna ſa navigation particulière à ce grand fleuve, &

rebrouſſant chemin, il alla chercher le reſte de ſa flotte dans la rade de Cerné. Dès qu'il l'eût rejointe elle leva l'ancre, continua ſon voyage le long de ces bords arides, que ſon Commandant venoit de reconnoître, & les ſuivit pendant douze jours. Sur cette côte apparoiſſoient de temps en temps des *Éthiopiens ſauvages*, qui ſuyoient à la vûe des vaiſſeaux, & dont la langue étoit inconnue aux interprètes pris ſur les bords du Lixus. C'eſt la première fois que la flotte vit de ces Éthiopiens. Elle étoit donc à la hauteur du *cap Verd* & du *Sénégal*, qui ſépare le pays des *Blancs* de celui des *Noirs*.

Après ces douze jours de navigation le long d'une côte unie, les Carthaginois découvrirent un pays élevé, des montagnes ombragées de forêts, dont les arbres étoient odorans & veinés de diverſes couleurs. Cette côte montueuſe dura pendant deux jours, au bout deſquels *nous entrames*, dit Hannon, *dans un abîme immenſe de mer*.

Cette circonſtance de ſon récit ſuppoſe que la côte, qui juſque-là couroit nord & ſud, tourne à cet endroit vers l'eſt; en ſorte que ceux qui l'avoient ſuivie juſqu'alors, après avoir doublé le cap qui la termine, entroient dans une mer ouverte de trois côtés, au ſud, à l'eſt & à l'oueſt. Or c'eſt ce qui arrive aux navigateurs qui côtoient l'Afrique au ſud du *cap Verd*, dès qu'ils ont atteint le *cap Sainte-Anne*. Ce cap eſt la plus haute terre qu'on trouve depuis le cap Verd: mais au-delà la côte tourne à l'eſt, & les terres ſont fort baſſes. C'eſt la remarque d'Hannon, qui dit qu'après avoir ſuivi les détours de la côte montueuſe, décrite ci-deſſus d'après lui, il découvrit un terrein bas, une plaine étendue.

Purchaſs, Voyage de Schouter, part. I, liv. II, p. 88.

Si l'on admet, comme on ne peut s'en défendre, que Cerné ſoit l'île d'Arguin, la ſeule inſpection de la carte fera voir que les montagnes boiſées d'Hannon doivent être celles de *Serra liona*, qui commencent au-delà de *Rio grande*, & continuent juſqu'au cap Sainte-Anne, pendant plus de quarante milles, ſuivant la meſure de Dom Pédro de Cintra *(c)*, le premier des modernes qui les ait découvertes.

Ramuſio, vol. I, p. 110.

(c) Ce Capitaine eſt appelé *Gonſalo de Cintra*, dans l'hiſtoire des Voyages.

Hannon s'étant arrêté un peu au-delà de ce cap, pour faire de l'eau, continua de naviguer l'espace de cinq jours le long de la côte basse qui commence à cette hauteur. Il remarquoit des feux allumés toutes les nuits sur les bords de la mer : ce fut en conséquence de la même observation que Cintra, lorsqu'il découvrit cette contrée, donna le nom de *Rio d'os fumos*, à la rivière qui coule cent quarante milles au-delà du cap Sainte-Anne. Mosto, rédacteur des Mémoires de ce Capitaine, assure que les Nègres allumoient ces feux, pour s'avertir réciproquement du prodige qui frappoit leurs regards, c'est-à-dire, comme il l'explique lui-même, de l'approche des navires Portugais, qu'ils prenoient d'abord pour des oiseaux monstrueux, à cause de leurs voiles. Les Éthiopiens ou Nègres du temps d'Hannon étoient dans le même cas que ceux du temps de Cintra : la vûe de la flotte Carthaginoise devoit produire le même effet sur eux. *Ramusio, vol. I, p. 99.*

Après cette côte, suivie pendant cinq jours, Hannon trouva un grand golfe, que ses interprètes nommoient la *corne de l'Occident (d)* : circonstance qui prouve que ce pays étoit connu des Nomades du Lixus, au moins par le rapport des Nègres avec lesquels ils confinoient dans l'intérieur des terres. Dans ce golfe il y avoit, dit Hannon, une grande île, & dans cette île un lac d'eau salée qui renfermoit une autre île. Pendant le jour on ne découvroit que de sombres forêts : la nuit on apercevoit des feux allumés de toutes parts ; on entendoit les sons de toutes sortes d'instrumens, entre-mêlés de cris effroyables. Les Carthaginois avoient fait une descente dans l'île : mais les menaces de leurs devins se joignant à la terreur que ces bruits confus leur inspiroient, ils se rembarquèrent & poursuivirent leur route. Elle se fit pendant quatre jours le long d'une côte qu'Hannon nomme *la côte des fumigations ;* nom qui, sans doute, avoit la même origine que celui de la rivière d'*os fumos.*

Mosto, qui l'accompagnoit, dit que ces montagnes furent nommées *Serra liona*, parce que le sommet en est toûjours couvert de nuages, du sein desquels on voit sans cesse partir des éclairs, & d'où l'on entend gronder un tonnerre continuel.

(d) Le traducteur Grec l'appelle Ἑσπέρου κέρας.

En quelques endroits de cette côte la terre étoit brûlante : ſes Carthaginois virent des fleuves de feu ſe précipiter vers la mer. Au milieu de ces feux, ils en découvroient toutes les nuits un beaucoup plus grand que les autres, & qui ſembloit s'élever juſqu'aux nues : pendant le jour ils ne voyoient qu'une haute montagne, nommée *le chariot des Dieux* dans le périple d'Hannon. Il s'agiſſoit ici d'un volcan : quoique nous n'en connoiſſions point ſur cette côte, le temps d'Hannon eſt ſi éloigné de nous, qu'on peut croire qu'il y en avoit alors un qui s'eſt éteint dans la ſuite.

Après trois jours de navigation, qui joints aux quatre depuis la *corne de l'occident,* font ſept jours pleins, nos voyageurs trouvèrent un autre cap, appelé par Hannon *la corne du midi (e).*

Ce golfe commençant à la *corne de l'occident,* & traverſé dans l'eſpace de ſept jours, eſt viſiblement celui que forment le *cap des Palmes* & le *cap des Trois-pointes.* Le nouveau golfe qui reprend à la *corne du midi,* eſt celui de la côte de *Guinée,* qui s'étend juſqu'aux côtes de *Benin,* & qui commençant vers l'oueſt à ce même cap des trois pointes, où le golfe précédent ſe termine, finit à l'eſt par le *cap Formoſo.*

Hannon mit vingt-ſix jours, nettement exprimés dans ſon Périple, à venir de l'île de Cerné juſqu'à ce golfe de *la corne du midi.* En évaluant chaque journée à vingt lieues marines, les vingt-ſix jours feront cinq cens vingt lieues. C'eſt à peu près la diſtance de l'île d'Arguin au cap des Trois-pointes, où commence le golfe de Guinée. Quoiqu'il s'agiſſe ici des plus grands navigateurs de l'antiquité, je ne leur ſuppoſe pas une diligence bien extraordinaire *(f).* Nous avons vû qu'Hannon fut en douze jours du détroit à Cerné, en vingt-ſix de Cerné à la corne du midi. L'eſcadre Portugaiſe envoyée, en 1641, pour établir le fort de *Saint-George de la Mine,* employa douze

Barroſ. Decad. I, l. III, c. 1.

(e) Ce golfe eſt nommé, par le traducteur grec d'Hannon, Νότου κέρας.

(f) La marche de nos vaiſſeaux eſt toute autre. Pierre de Médine, habile navigateur, leur fait faire deux cens milles par jour avec un bon vent, & beaucoup plus par un vent fort. Voyez le parallèle de la marine des Anciens & de la nôtre à cet égard, dans la Geographie de Briet. *Part. I, chap. 6.*

jours à se rendre de Lisbonne à l'île d'Arguin, & vingt-six à passer de cette île au cap des Trois-pointes *(g)*. Cette conformité remarquable, quoique dûe sans doute au hasard, fortifie les raisons qui m'ont fait borner le voyage d'Hannon au cap des trois pointes, & placer à cet endroit le commencement de la corne du midi.

Dans ce golfe, comme dans celui de l'occident, Hannon découvrit une grande île, dans cette île un lac d'eau salée, & dans ce lac une seconde île remplie de Sauvages, parmi lesquels il crut voir beaucoup plus de femmes que d'hommes. Elles avoient le corps tout velu, & les interprètes d'Hannon les nommoient *Gorilles*. Les Carthaginois poursuivirent ces Sauvages, qui leur échappèrent par la légèreté de leur course. Ils saisirent trois des femmes: mais on ne put les garder en vie; tant elles étoient féroces; & leurs peaux furent portées à Carthage, où, jusqu'au temps de la ruine de cette ville, on les conserva dans le temple de Junon. La grande île décrite ici est celle d'*Ichoo*, séparée de la terre ferme par le *lac Couramo*, qui reçoit plusieurs grandes rivières, & communique avec l'Océan par trois embouchûres.

L'île des *Gorilles*, ou des femmes sauvages, est quelqu'une de celles qu'on trouve en assez grand nombre dans ce lac. Les pays voisins sont remplis d'animaux pareils à ceux qu'Hannon prit pour des hommes sauvages.

C'étoient, suivant la conjecture d'un ancien pilote Portugais, commentateur d'Hannon, des singes de la grande espèce, dont les forêts de l'Afrique intérieure sont peuplées. Les modernes *Ramusio, vol I*

(g) Cette escadre Portugaise, composée de deux hourgues ou bâtimens de transport, & de plusieurs autres vaisseaux, portoit, outre six cens hommes de débarquement, tous les materiaux nécessaires pour la construction du fort, le bois, le fer, la tuile, la brique, & jusqu'aux pierres toutes taillées, dont une partie servoit de lest: mais le tout ensemble devoit faire un poids énorme. De plus une des deux hourgues faisoit eau, & ne pouvoit forcer de voiles. Si dans un temps où la navigation n'étoit pas à beaucoup près ce qu'elle est aujourd'hui, cette escadre n'a mis que vingt-six jours à faire le trajet depuis l'île d'Arguin, on peut supposer que la flotte Carthaginoise, composée de bâtimens à voiles & à rames, débarrassée d'ailleurs d'un chargement superflu, & d'un grand nombre de passagers restés à Cerne, n'a pas employé plus de temps au même trajet.

ont presque tous adopté cette opinion; mais personne ne l'a prouvée. Cependant la preuve en est simple. Hannon remarque que le corps de ces hommes sauvages étoit hérissé de poils; ce ne pouvoit donc être des Nègres: on sait que les Nègres ont le corps absolument ras; qu'ils n'ont ni barbe, ni cheveux; qu'ils ont la tête & le menton couvert d'une espèce de laine frisée. D'un autre côté croira-t-on qu'il y eût alors dans cette partie de l'Afrique des hommes d'une espèce à n'entrer ni dans la classe des Blancs, ni dans celle des Noirs, & que cette étrange espèce se sera dans la suite éteinte? On ne pourroit le croire sans être forcé d'admettre à la fois deux suppositions, toutes deux également dénuées de vrai-semblance.

Purchass, l. VII, c. 3, p. 974.

Pour concevoir qu'Hannon ait pû prendre de grands singes pour des hommes, il suffit de lire, dans Purchass, ce qu'un voyageur, qui avoit passé plusieurs années avec des Nègres sauvages, raconte des singes nommés *Pongos* ou géants, qui se rencontrent fréquemment épars dans les forêts du royaume de Mayombé. « Le *Pongo*, dit en substance André Battel, (c'est » le nom de ce voyageur) a plus de cinq pieds: il est de la hauteur » d'un homme ordinaire, mais deux fois plus gros. Il a le visage » sans poil, & ressemblant à celui d'un homme, les yeux assez » grands, quoiqu'enfoncés, & des cheveux qui lui couvrent la » tête & les épaules. Son corps, à la réserve des mains, est » couvert d'un poil tanné, sans épaisseur; il a les pieds sans talon, » & semblables à ceux des singes, ce qui ne l'empêche ni de se » tenir debout, ni de courir. Ces animaux grimpent sur les arbres » pour y passer la nuit: ils s'y bâtissent même des espèces d'abris » contre les pluies dont ce pays est inondé pendant l'été. Ils » ne vivent que de fruits & de plantes: ils couvrent leurs morts » de feuilles & de branches; ce que les Nègres regardent comme » une sorte de sépulture. Lorsque les *Pongos* trouvent le matin » les feux que les Nègres allument la nuit, en voyageant au » travers de ces forêts, on les voit s'en approcher avec une » apparence de plaisir. Néanmoins ils n'ont jamais imaginé de » les entretenir, en y jetant du bois. Aussi les Nègres assurent-ils » que les Pongos n'ont aucun langage, & qu'on ne leur voit

donner aucune marque d'intelligence, qui puisse les faire placer « dans une classe supérieure à celle des animaux. Leur force « est surprenante: ils attaquent quelquefois les éléphans avec des « massues dont ils s'arment, & quelquefois ils ont l'avantage. « Comme ils rompent tous les piéges qu'on leur tend pour les « prendre, les Nègres prennent le parti de les tuer avec des flèches « empoisonnées *(h)*. »

Ce fut par la même raison que les Carthaginois qui découvrirent, sous Hannon, cette côte peuplée d'animaux si sauvages & si forts, furent contraints de tuer les trois femelles dont ils s'étoient saisis. Le royaume de Mayombé, où ils sont très-communs, faisant partie de celui de Benin, on conçoit que les Pongos de ces forêts passoient aisément dans l'île d'Ichoo, voisine du lac Couramo. Tout ce que les Nègres en rapportent a dû les faire prendre pour des hommes sauvages, par des voyageurs qui n'en connoissoient que la figure. La méprise étoit plus raisonnable que celle de quelques Universités fameuses, qui prétendirent que les Américains étoient une espèce moyenne entre l'homme & le singe, & le soûtinrent jusqu'à ce qu'un Bref eût proscrit des écoles cette inhumaine absurdité.

Le cap des Trois-pointes fut le terme des découvertes d'Hannon: la disette des vivres l'obligea de ramener sa flotte à Carthage. Il y rentra, plein de gloire, après avoir pénétré jusqu'au cinquième degré de latitude, pris possession d'une côte de près de six cens lieues, par l'établissement de plusieurs colonies depuis le détroit jusqu'à Cerné, & fondé dans cette île un entrepôt sûr & commode pour le commerce de ses compatriotes, qui s'accrut considérablement depuis cette expédition.

On n'a pas de preuves que les Carthaginois aient dans la suite conservé toutes les connoissances qu'ils devoient au voyage d'Hannon: il est même à présumer que leurs marchands n'allèrent pas d'abord au-delà du Sénégal, & que peu à peu ils restèrent

(h) Dans une note sur cette relation d'André Battel, Purchass ajoûte qu'il a vû un Negre qui l'assuroit que dans son enfance il fut enlevé par les Pongos, & passa plusieurs années avec eux.

beaucoup en deçà de ce fleuve. Au temps de Scylax l'île de Cerné étoit devenue le terme de la navigation pour les gros bâtimens. Mais la colonie d'Hannon s'y maintint; & Cerné fut toûjours l'entrepôt du commerce des Carthaginois au sud de l'Afrique. Leurs gros navires restoient à la rade de l'île, la côte ultérieure n'étant pas aisément navigable, à cause des écueils & des bas fonds couverts d'herbes qu'on y rencontre fréquemment. Ils s'embarquoient à Cerné sur des bâtimens légers *(i)*, à bord desquels ils alloient faire la traite le long des côtes, & même dans les rivières, qu'ils remontoient assez avant. Scylax fait mention d'une ville d'*Éthiopiens* ou de *Nègres* où ils alloient commercer, & nous donne un détail des marchandises qui faisoient de part & d'autre la matière de ce commerce. Les Carthaginois y portoient des vases de terre, des tuiles, des parfums d'Égypte, & quelques bijoux de peu de conséquence pour les femmes. En échange, ils en recevoient des peaux de cerfs, de lions & de panthères, des cuirs & des dents d'éléphans. Ces cuirs étoient d'un grand usage pour les cuirasses & les boucliers. Scylax garde le silence sur la poudre d'or qu'ils tiroient aussi de ces contrées. C'est un secret de leur commerce & qu'il ignoroit sans doute, n'ayant consulté que les routiers des pilotes, où l'on n'avoit garde de faire mention de cet article important. Mais Hérodote, instruit par l'indiscrétion de quelque Carthaginois, nous l'a révélé dans son histoire, & nous apprend même de quelle manière ils échangeoient cet or contre leurs marchandises. « Quand leurs
Hérod. l. IV, c. 196. » vaisseaux sont arrivés, dit cet auteur, ils en tirent les effets

(i) Ces bâtimens légers accompagnoient les gros navires. On les appeloit *chevaux*, parce que leur proue avoit la figure de cet animal. Les débris d'un de ces bâtimens furent trouvés sur la côte méridionale d'Éthiopie, par Eudoxe de Cyzique, qui fit un voyage aux Indes par ordre de Cléopatre veuve de Ptolémée III. Frappé de la singularité de cette forme, il emporta la proue & la fit voir à des pilotes Phéniciens, qu'il rencontra dans le port d'Alexandrie. Ils la reconnurent pour la proue d'un vaisseau léger de Cadiz. Un d'entre eux crut même pouvoir assurer que c'étoit celle d'un vaisseau qui s'étoit perdu quelques années auparavant, en allant négocier au midi du fleuve Lixus, sur la côte d'Afrique. Strabon, dans sa Géographie, *l. II, p. 99*, rapporte ce détail; mais il ne le croit pas. Je tâcherai de développer les motifs de son incrédulité dans une des sections suivantes.

qu'ils

qu'ils veulent trafiquer, & les étalent ſur le rivage. Enſuite ils «
remontent dans leurs bâtimens, d'où ils font des ſignaux: ce «
ſont des feux, dont la flamme & la fumée avertiſſent les «
habitans. Ceux-ci viennent ſur la côte, avec leur or & leur »
argent qu'ils poſent auprès des marchandiſes; puis ils s'éloignent, «
mais ſans les perdre de vûe. Les Carthaginois reviennent, & «
conſidèrent le prix que leur offrent les naturels du pays. S'ils «
le trouvent ſuffiſant, ils le prennent & s'en vont; s'ils veulent «
un prix plus cher, ils laiſſent cet or auprès de leurs marchan- «
diſes, & retournent une ſeconde fois à leurs vaiſſeaux. Ceux «
du pays reparoiſſent, & ajoûtent une nouvelle quantité d'or, «
juſqu'à ce que les Carthaginois ſoient contens. » Hérodote termine ſon récit en aſſurant qu'ils obſervoient, dans ce trafic muet, une bonne foi digne d'être citée pour modèle. On a long-temps mis ce détail au rang des fables imputées au père de l'hiſtoire, par un préjugé ſouvent injuſte. C'eſt ainſi néanmoins que les Nègres du royaume de Melli commercent avec d'autres peuples plus avancés qu'eux dans les terres. Nous l'apprenons d'un navigateur Vénitien, dont la relation eſt inſérée dans le recueil des voyages publiés par Ramuſio & par Grynæus. Son texte eſt le commentaire naturel du texte d'Hérodote; & l'accord ſingulier de ces deux écrivains fait naître, ſur la perſévérance de certains peuples dans leurs uſages, & ſur la légèreté des autres, bien des réflexions que j'aimerois à développer, ſi je ne craignois de m'écarter de mon ſujet. Les anciens voyageurs reconnoîtroient aujourd'hui la face de ces régions Africaines, telle qu'ils l'ont vûe; tandis que nos ancêtres auroient peine à ſe retrouver dans leurs deſcendans, & même dans leur propre pays.

Hiſtoire des Voyages, t. II. l. 5, c. 3.

On voit encore dans l'île d'Arguin, un monument du long ſéjour des Carthaginois. Ce ſont deux citernes couvertes, creuſées dans le roc avec un travail immenſe, pour raſſembler les eaux de diverſes ſources, & les défendre contre la chaleur immodérée du climat. Ces cîternes, que j'ai vû marquées dans quelques plans du fort appartenant dans cette île à la Compagnie des Indes, contiennent aſſez d'eau pour en fournir pluſieurs

gros bâtimens. Ce n'eſt point un ouvrage des Portugais : leurs écrivains n'en parlent pas ; & d'ailleurs les Portugais n'ont point regardé l'île d'Arguin comme un établiſſement d'une grande importance ; ils ſe ſont fixés d'abord au cap Verd. Ce n'eſt point un ouvrage des Maures ; ces peuples, maîtres de l'intérieur du pays & des côtes, n'avoient nul beſoin de l'entreprendre : d'ailleurs ils ne ſont pas navigateurs. Ainſi nous ſommes obligés de l'attribuer aux Carthaginois, anciens poſſeſſeurs de l'île depuis la découverte d'Hannon.

SECONDE SECTION.

*Traduction du Périple d'*Hannon, *accompagnée de quelques éclairciſſemens.*

HANNON, de retour à Carthage, y reçut les applaudiſſemens que méritoit le ſuccès d'une entrepriſe également recommandable par la hardieſſe & par l'utilité. Il en dépoſa, dans le temple de Saturne, une eſpèce de journal ou de ſommaire : c'eſt le *Périple* qui porte ſon nom, & dont l'original, perdu depuis long-temps, a eu le ſort de tous les écrits compoſés par ſes compatriotes. Le peu de familiarité des Anciens avec la langue & les caractères Puniques, l'indifférence des Grecs & la haine des Romains, ont fait périr les ouvrages des Carthaginois, ſans qu'un ſeul ait pû ſe ſouſtraire à la proſcription générale : perte réelle pour la Poſtérité, que les monumens de la Littérature & de l'Hiſtoire Carthaginoiſe auroient inſtruite de l'état de l'Afrique intérieure, de celui de l'ancienne Eſpagne, & d'une infinité de faits inconnus aux Grecs, concentrés en eux-mêmes, & qui trop ſuperficiels *(k)* pour rien approfondir, étoient trop enorgueillis de la ſupériorité qu'ils avoient dans les arts, & de celle qu'ils prétendoient dans

(k) Il ſuffit d'avoir parcouru ſans prévention la plûpart des auteurs Grecs, pour convenir qu'ils ont mérité ce reproche, que leur ont fait pluſieurs écrivains judicieux, & particulièrement Joſèphe, dans ſon apologie des Juifs contre Apion. Il y plaide dans les formes la cauſe des Nations étrangères contre la vanité des Grecs ; & le mérite de ſes preuves doit réunir tous les ſuffrages en ſa faveur.

les ſciences, pour ne pas nier tout ce qu'ils ignoroient. Tel eſt le caractère de la pluſpart des écrivains Grecs. En reconnoiſſant qu'ils eurent en partage les agrémens du ſtyle & les dons du genie, on eſt forcé de convenir qu'ils ont ſouvent manqué de juſteſſe dans les critiques qu'ils faiſoient des étrangers; parce qu'ils joignoient une ignorance volontaire à la préſomption qui leur étoit naturelle. J'inſiſte ſur ces réflexions, quoiqu'elles ne ſoient pas nouvelles: mais je crois qu'il eſt important de ne les pas perdre de vûe dans l'étude des écrivains de la Grèce; & je crois même que plus le lecteur a de goût, plus ce préſervatif lui devient eſſentiel contre la ſéduction. En effet, plus on eſt capable de ſentir le prix de leurs ouvrages, moins on l'eſt de ſe défendre contre leurs opinions. Le charme n'a que trop agi ſur pluſieurs de nos Savans modernes. Senſibles à la beauté de ces auteurs intéreſſans, ils ſemblent avoir oublié qu'en deſirant d'écrire comme eux, l'homme d'eſprit ſe réſerve le droit de penſer d'après ſoi-même. A voir ces commentateurs enthouſiaſtes, mépriſer ſans examen tout ce que les Grecs traitoient injuſtement de barbare, on les ſoupçonneroit de ſuppoſer que toutes les connoiſſances & tous les talens étoient renfermés dans les bornes de la Grèce & de l'Italie; comme ſi ces deux contrées euſſent été l'Univers; comme ſi l'on n'eût penſé qu'à Rome & dans Athènes, & que tant de Royaumes, d'Empires, de Républiques conſidérables euſſent pû ſubſiſter ſans tout ce qui forme le lien des ſociétés floriſſantes & nombreuſes, où l'opulence faiſant du ſuperflu le néceſſaire des riches, a de tout temps aſſigné ſur les beſoins du luxe le patrimoine des arts.

Ainſi ſemble, en particulier, raiſonner Dodwel, dans la Diſſertation qu'il a compoſée ſur le Périple & le voyage d'Hannon. De ce que Strabon, Pline, Athénée, Ariſtide, auteurs modernes en comparaiſon du navigateur Carthaginois, ne ſont pas d'accord ſur la poſition des lieux dont il parle; de ce qu'ils en nient l'exiſtence, parce qu'il n'en reſtoit plus de veſtige alors, Dodwel conclud que le voyage d'Hannon eſt une fable, & ſon Périple un roman. Il va plus loin: il dit

Dod Diſſert. de perip. Hannon. *ætate, ſect. IX, X, XXIV, &* omnibus *paſſim.*
Strab. l. I, p. 47. & alibi paſſ.
Plin. Hiſt. Nat. l. V, c. 1.
Athen. Deipn. l. III, c. 5.
Ariſtid. in Ægyptiaca.

que les Grecs & les Romains feroient moins partagés dans leurs fentimens fur l'époque de Carthage, & moins contraires les uns aux autres dans ce qu'ils nous rapportent des traits de fon hiftoire, fi les Carthaginois avoient été plus attentifs à recueillir leurs annales. Selon lui ces Républicains n'ont point eu d'archives authentiques; ils n'ont point eu d'hiftoriens dignes de foi. Ce font des conféquences que n'adoptera pas un critique impartial. Seulement il inférera de cette diverfité d'opinions, ou que les écrivains Grecs & Romains ne connoiffoient pas le peu de monumens de l'hiftoire Carthaginoife, échappés à la ruine de Carthage, & qui pouvoient s'être confervés de leur temps, ou que les monumens de cette ville furent tous anéantis avec elle, mais qu'ils n'en exiftèrent pas moins tant qu'elle exifta.

Dodwel, ibid. fect. XXIII.

La vérité de ce raifonnement, fi fimple qu'il n'a pas befoin de preuve, eft prouvée fans replique par un paffage formel de Josèphe, dont l'autorité fur ce point eft fort fupérieure à celle de Strabon & des autres écrivains, foit Grecs, foit Latins. Dans fon traité contre Apion, il attefte que la ville de Tyr avoit encore fes anciens regiftres, heureufement fouftraits aux révolutions qu'elle effuya tant de fois, & que ces regiftres remontoient à des fiècles très-reculés. Josèphe avoit confulté ce dépôt des antiquités Tyriennes; il le cite à plufieurs reprifes dans le cours de fon hiftoire, & c'eft à la connoiffance de ces titres inconteftables & précieux que nous devons l'époque certaine qu'il nous a donnée de la fondation de Carthage. On ne peut douter que les Tyriens fugitifs, auteurs de cette colonie, & les Carthaginois leurs defcendans, fidèles à des ufages tranfmis par leurs ancêtres, ne fe foient fait, comme eux, une loi de configner dans des faftes publics tous les évènemens de quelque importance.

Joseph. adv. Apion. lib. 1, c. 5.

Carthage avoit donc eu fes hiftoriens: elle avoit eu des écrivains en plus d'un genre, mais fur-tout dans les genres utiles. Le génie de fes habitans tourné vers le commerce préféroit aux objets de pur agrément, les arts propres à les enrichir; tels que la navigation, le pilotage, les méchaniques

& l'agriculture. Cette dernière étoit d'autant plus en vogue parmi eux, qu'ils habitoient un pays dont la fertilité naturelle encourageoit leur industrie, & faisoit circuler l'abondance dans tous les ordres de l'État, par des moissons qui payoient le laboureur avec usure, & fournissoient au trafiquant un fonds inépuisable d'échanges avec l'étranger. Les principaux citoyens de Carthage cultivoient la terre, ainsi que les principaux citoyens de Rome, & s'en faisoient honneur comme eux, mais par des vûes & par des raisons différentes. La pauvreté dont Rome se glorifioit alors y rendoit nécessaire ce genre de vie, conforme d'ailleurs à la sévérité de ses principes & de ses vertus. A Carthage l'intérêt, toûjours arbitre de l'opinion chez les peuples commerçans, préservoit d'un mépris injuste cette profession vraiment noble, en éclairant sur ses avantages réels. L'agriculture étoit pour les Romains un moyen de subsister: c'étoit pour leurs rivaux un moyen de s'enrichir. En faisant les délices de Régulus & de ses pareils, parce qu'ils étoient simples & modérés, elle les nourrissoit parce qu'ils étoient pauvres; & si dans le cours de leurs exploits guerriers on les vit regretter les travaux champêtres, c'est autant le besoin d'une famille nombreuse, qui les rappeloit à leur charrue, que cette vertueuse austérité des mœurs antiques, à laquelle Cicéron & Pline ont rendu tant d'inutiles & d'éloquens hommages. Vraisemblablement les mains d'Hannon n'étoient pas accoûtumées à tracer des sillons comme celles de Curius. Ce qui fut pour les Grands de Rome une occupation long-temps indispensable, étoit pour ceux de Carthage un exercice volontaire, un amusement utile, & même un objet d'étude. Riches, mais économes & laborieux, ils étoient cultivateurs parce qu'ils étoient hommes d'État & négocians. Par leur exemple ils animoient la pratique de cet art; ils en perfectionnoient la théorie par leurs observations; & l'on peut assurer que leurs progrès furent grands & rapides, puisqu'ils avoient pour but d'augmenter à la fois leurs richesses personnelles & les forces de leur République, dont le pouvoir se fondoit sur l'opulence. Ceci n'est pas une assertion hasardée sur de simples probabilités:

Plinius, Hist. Nat. l. XVIII, c. 5.

Pline en sera le garant. Nous savons par lui que Magon, l'un des plus illustres de leurs citoyens, avoit composé sur la culture des terres un traité complet, dont la réputation s'étendit jusqu'à Rome. On y faisoit tant de cas de cet auteur, qu'en distribuant aux petits rois d'Afrique toutes les bibliothèques de Carthage, les Romains se réservèrent le livre de Magon. Leur Sénatus-consulte en ordonna même la traduction, quoique le célèbre Caton eût dès-lors écrit sur l'agriculture. Des hommes instruits de la langue Punique furent chargés de cette version; & Décius Silanus, Patricien d'une des meilleures maisons de Rome, fut celui des traducteurs qui réussit le mieux.

Dodwel ne se rappeloit sans doute, ni ce passage de Pline, ni ceux de Josèphe, lorsqu'il nous représente les Carthaginois comme des barbares ignorans, & que sur l'autorité frivole de quelques vers de comédies il traite de fables toutes les histoires Libyennes, & le Périple d'Hannon en particulier. Cependant les vaisseaux de Carthage & de Phénicie parcouroient toutes les mers; & dans un temps où les Grecs ne connoissoient rien au-delà des Colonnes d'Hercule & du Pont-Euxin, les Carthaginois & les Phéniciens, introduits par le commerce en Égypte, à la cour de Perse, dans toutes les contrées de l'Asie & jusque dans les Indes, pouvoient avoir sur ces vastes régions & sur leurs habitans des connoissances curieuses & certaines, préférables par conséquent aux idées vagues & confuses que ces Grecs dédaigneux s'en formoient sur des récits informes, défigurés par les fictions de leurs poëtes & les romans de leurs philosophes. Mais de tous les écrivains de l'antiquité, les Grecs, & après eux les Romains, sont les seuls que le temps ait épargnés, du moins en partie; nous n'avons qu'eux entre les mains: de-là ce préjugé favorable, & juste après tout, de notre part, pourvû qu'il ne soit pas poussé trop loin. Accoûtumés à voir par leurs yeux, nous rejetons sur leur parole tout ce qu'ils n'ont pas admis comme véritable; nous retranchons du nombre des faits historiques tous ceux qu'ils ont ignorés, sans songer qu'ils n'étoient pas à portée de les savoir, & qu'à peine eussent-ils daigné s'en instruire.

Ce n'eſt pas ainſi que la Critique doit prononcer: quand un fait eſt vrai-ſemblable, qu'une aſſertion eſt revêtue de tous les caractères de probabilité; un ſimple argument négatif, tiré du ſilence ou de la contradiction d'un écrivain étranger ou poſtérieur, ne les détruit pas. D'ailleurs, pour aſſurer que tel ou tel fait eſt croyable, on n'a pas toûjours beſoin que ce fait ſoit littéralement énoncé dans un paſſage ancien; c'eſt ſouvent une conſéquence néceſſaire de deux faits avoués; & cette conſéquence, quoiqu'elle ne ſoit pas exprimée formellement, n'en eſt pas moins certaine. L'Hiſtoire ne réſulte pas du ſeul aſſemblage des textes hiſtoriques, mais de leur combinaiſon, faite avec intelligence, avec méthode, avec ſagacité: ces débris rapprochés, font juger de ce qui manque à l'édifice; & l'eſprit juſte ſait alors ſuppléer ce qu'il ne voit pas, par la vûe de ce qu'il a ſous les yeux. De ce que long-temps avant la première guerre punique les Romains avoient, ſelon Tite-Live, des officiers & des magiſtrats prépoſés à la fabrique des vaiſſeaux, on doit en conclurre contre Tite-Live, qu'ils avoient une marine long-temps avant cette époque. Un autre trait plus frappant va mettre dans un nouveau jour la vérité de ce principe, ſi décifif, à mes yeux, dans la cauſe d'Hannon, que tout ce qui tend à le prouver me paroît appartenir à l'objet de ce Mémoire, ou du moins y rentrer par une application naturelle.

Livius, Hiſt. Rom. lib. IX, c. 30.

L'ancienne Colchide, à préſent la Mingrélie, ſemble avoir changé de ſol comme elle a changé de nom. Si nous en croyons Pline, Arrien, Strabon, l'opulence & les arts régnoient dans cette contrée, l'une des plus floriſſantes de la haute Aſie. Ils nous parlent du grand nombre & de la magnificence de ſes villes, de la bonté de ſes ports, de la foule des commerçans qui s'y raſſembloient de toutes parts; ils nous la repréſentent à l'envi comme le centre d'un trafic conſidérable, dont elle tiroit une partie de ſon propre fonds, & telle, en un mot, de leur temps, que la Hollande eſt de nos jours. Selon le rapport unanime des voyageurs modernes, la Mingrélie n'eſt plus qu'un marécage, dont le ſol humide & couvert

Plin. Hiſt. Nat. l. VI, c. 4 & 5. Id. l. XXIII, c. 15.
Arrian. in Perip. Ponti Euxin.
Strab. lib. XI, p. 498 & alib. paſſim.
Lucian. in Toxari.

de fange fournit à peine à la fubfiftance d'une poignée d'habitans : elle eft telle aujourd'hui qu'étoit cette même Hollande au fiècle de Céfar & de Drufus. A la vûe d'un pareil contrafte, croirons-nous, malgré l'identité manifefte des lieux, que la Mingrélie de Chardin n'eft point la Colchide de Pline, d'Arrien, & de Strabon? Croirons-nous, malgré le témoignage pofitif de trois auteurs anciens dignes de foi, que ce pays n'a jamais été ce qu'il n'eft plus? Ces deux conféquences feroient également fauffes. Nous devons néanmoins adopter l'une ou l'autre, fi nous fuivons les règles de la logique fur laquelle Pline & Strabon paroiffent autorifer leur jugement contre le voyage d'Hannon; & vainement réclameroient-ils contre l'abus qu'un cenfeur injufte feroit à leur égard d'un argument qu'eux-mêmes ont employé. S'ils fe font crus en droit de prononcer qu'Hannon n'a jamais voyagé fur les côtes d'Afrique, parce que de leur temps il ne reftoit plus de veftige des colonies fondées par ce Carthaginois; nous aurons le même droit de refufer notre croyance aux defcriptions qu'ils nous ont laiffées de la Colchide, parce que ce pays n'offre plus à nos yeux la moindre trace de fon ancienne fplendeur. Loin d'y trouver encore les monumens du long féjour que les arts de la Grèce ont fait dans cette région, les voyageurs y rencontrent à peine quelques reftes épars des ouvrages conftruits fur ces côtes & le long des bords de la mer Noire, par les fouverains de Trébizonde & par les Genois.

Chard. Voyage en Afie, tome I, p. 121 & fuiv.

Tournefort, Voyage au Levant, tome II, p. 166.

La folution de ce problème dépend donc d'une autre règle de critique : règle infiniment plus fûre, & d'un ufage fi général dans l'étude des écrivains de l'antiquité, que fi l'on s'en écarte une fois, on court rifque de ne les pas entendre, de les juger mal, & de ne pouvoir les accorder foit entre eux, foit avec eux-mêmes, encore moins avec les modernes. Réuniffons deux textes formels, pour en tirer un troifième implicitement contenu dans les premiers; & nous verrons alors que Strabon, Pline & Chardin, décrivant le même pays fous des époques différentes, ont également dit vrai quoiqu'ils fe contredifent, & même parce qu'ils fe contredifent. De l'oppofition de leurs

témoignages

témoignages nous conclurons, suivant cette méthode, qu'une révolution assez grande pour défigurer la face d'un pays au point de le rendre méconnoissable, quoique le climat n'en soit pas changé, suppose comme certain un fait que les auteurs anciens n'ont cependant pas exprimé d'une façon précise: c'est que la Colchide étoit jadis habitée par un peuple industrieux, qui s'étoit attaché constamment à dessécher cette terre, & à la défendre, par des digues & des levées, contre les entreprises de la mer; au lieu que maintenant inculte & dépeuplée, elle est abandonnée depuis long-temps à son humidité naturelle, qui la rend à la fois mal-saine & stérile *(l)*.

(l) La comparaison faite ici de la Colchide avec la Hollande nous paroît d'autant plus juste que le rapport singulier qui se trouve entre ces deux contrées, si distantes l'une de l'autre, a précisément les mêmes causes, tant physiques que morales. On sait que la Hollande & les autres Provinces-Unies sont les pays les plus bas de tous ceux qu'on nomme spécialement *Pays-bas*, parce que le sol s'en élève à peine au dessus du niveau de la mer. La partie maritime de ce terrein est même assez généralement moins haute que l'Océan qui la baigne, & qui l'enseveliroit, sans les digues que l'industrie vigilante d'un peuple nombreux oppose sans cesse à ses efforts. Le reste du pays, en remontant du côté des terres, est arrosé par les eaux de plusieurs fleuves considérables qui s'y rassemblent de toutes parts. C'est, pour ainsi dire, le lit commun de la Meuse, de l'Escault, du Rhin & d'un grand nombre d'autres rivières, dont quelques-unes même s'y perdent dans les sables avant que d'arriver jusqu'à la mer. Cette prodigieuse quantité d'eau dont les Pays-bas sont comme abreuvés, les inonderoit si l'art y laissoit agir la nature. Tant de levées & de canaux qui traversent ces campagnes, aujourd'hui si fertiles, ne contribuent pas moins à conserver le pays, qu'à le rendre à la fois praticable & florissant. Mais peuplée par des Barbares, au temps où César & Tacite écrivoient, cette même région n'étoit qu'une plaine marécageuse & stérile. C'est exactement le cas où se trouve la Colchide: il ne s'agit que de changer les époques; & cette ressemblance est l'effet d'une situation pareille & des mêmes révolutions. La Colchide, voisine de la mer d'Azof & de la Crimée, s'étend depuis le pied du Caucase jusqu'au bord de la mer Noire. Elle est arrosée par de grands fleuves, entre autres par le Phase, dont l'embouchûre est dans cette mer; & ces fleuves forment souvent le long de leur cours des étangs & des lacs. Suivant les observations des Géographes & des Physiciens, la mer Noire reçoit plus de rivières que la Méditerranée. C'est le réservoir où viennent se rendre presque toutes les eaux de l'Europe, par le Danube, dans lequel tombent les rivières de Suabe, de Hongrie, de Transilvanie, &c. Celles de la Russie Noire & de la Podolie s'y dégorgent aussi par le Niester. Le Borysthène y ramène quelques-unes de celles qui coulent en Pologne, dans le pays des Cosaques, & dans la Moscovie septentrionale. Enfin le Tanaïs y précipite ses eaux, en traversant la mer d'Azof. Or cet

Rapprochons-nous de notre ſujet par deux autres exemples tirés de faits relatifs aux Carthaginois mêmes. Après la ruine de cette puiſſante République, on vit s'élever en Eſpagne une nouvelle ennemie de Rome. Numance, à peine connue juſqu'alors, oſe braver les vainqueurs de Carthage; elle étonne les Romains, défait leurs armées, impoſe à leurs Généraux des loix ignominieuſes, & par l'opiniâtreté de ſa réſiſtance, force le Sénat conſterné, de recourir au bras qui venoit de ſubjuguer l'Afrique. Il faut que Scipion marche contre Numance; & l'honneur d'avoir réduit cette place ajoûte à l'éclat des lauriers qu'il avoit cueillis au-delà des mers. Comment s'étoit formée ſubitement cette puiſſance redoutable aux Romains ? d'où venoient ſes forces & ſon animoſité contre Rome? la réponſe eſt ſimple. Les Carthaginois échappés à la ruine de leur patrie avoient trouvé dans Numance un aſyle; & cette place, fortifiée par

immenſe baſſin, où tant de fleuves tombent à la fois & de tous les côtés, n'a qu'une ſeule iſſue par le Boſphore qui communique à la mer de Marmara, la *Propontide* des Anciens. On ne voit donc aucune proportion ſenſible entre la quantité d'eau qui ſort de la mer Noire, par le canal unique qui lui ſert de décharge, & la quantité d'eau qu'elle reçoit. Cependant on ne s'aperçoit pas qu'elle groſſiſſe jamais. Pour expliquer ce phénomène, contraire en apparence aux loix de la phyſique, il faut ſuppoſer des canaux ſoûterrains qui traverſent peut-être l'Europe & l'Aſie, & par où les eaux de cette mer s'échappent continuellement, & vont ſe perdre loin de ſes côtes. C'eſt la remarque de M. de Tournefort. Cette eſpèce de tranſpiration des eaux de la mer Noire, humecte intérieurement tout le ſol des pays qui l'environnent, mais ſur-tout de la Colchide. Cette terre en eſt toute pénétrée; pour peu qu'on la creuſe, l'eau réjaillit ſur la ſurface & s'y répand à grands flots. De-là vient que cette contrée n'eſt plus aujourd'hui qu'un marécage déſert, dont l'air mal-ſain étouffe ou corrompt, par la malignité de ſes influences, toutes les productions de la terre. Toutefois les anciens naturels & les colonies Grecques que différentes révolutions reléguèrent dans ce pays, avoient ſû le rendre non ſeulement habitable, mais opulent & fertile. A force de culture & de travaux conduits avec intelligence, entretenus avec ſoin, ils avoient triomphé des vices du terrein. Mais ces vices ont inſenſiblement repris le deſſus, par la négligence & la barbarie du petit nombre d'habitans épars aujourd'hui dans ce même pays où Mithridate trouva ſi long-temps des reſſources contre tous les efforts de la puiſſance Romaine. Je prie le lecteur d'excuſer cette digreſſion ſi longue; car j'avoue que c'en eſt une, & qu'elle ne ſert même qu'à l'éclairciſſement d'une première digreſſion. Mais l'objet m'a paru curieux; & ſi le lecteur en juge comme moi, cet écart mérite ſon indulgence.

l'art & la nature, leur avoit paru propre à servir leur haine & peut-être leur ambition. Les remparts de la ville fondée par Didon n'étoient plus qu'un monceau de cendres : mais Carthage respiroit encore ; & sous le nom de Numance elle fit contre Rome des efforts nouveaux, que la fortune auroit pû seconder, si Rome n'avoit pas eu Scipion. Deux générations s'écoulent à peine qu'on voit la Mediterranée se couvrir de Pirates, qui ravagent toutes les provinces maritimes de l'Empire, affament l'Italie, font trembler Rome, & mettent dans leurs projets une intelligence, un accord, une science de la marine & de la guerre qui déconcertent les Romains, & les réduisent à prendre, pour leur propre sureté, des mesures auxquelles leur politique n'avoit point encore eu recours dans les plus grandes extrémités. D'où sortoit ce nouveau genre d'ennemis? On sait que leur berceau fut la Cilicie, dont les ports étoient bons & les montagnes inaccessibles. Mais ni les Pirates originaires de cette province, ni tous ceux que l'espoir de la licence & de l'impunité pouvoit y rassembler d'ailleurs, n'auroient pû former une multitude si prodigieuse. Et quelque nombreux qu'on les suppose, ce n'eût été qu'un amas de brigands vils & féroces divisés en troupes, & bien-tôt en factions que le temps seul auroit détruites les unes par les autres : ils n'auroient eu que ces vices grossiers qui sont l'appanage de la piraterie vulgaire. Ce portrait ressembleroit mal à ceux dont nous parlons. L'Antiquité les peint avides & sanguinaires ; elle parle de leurs excès & de leurs crimes : mais en même temps elle parle de leur goût, de leur faste élégant & recherché, du luxe Asiatique qui les suivoit jusque sur la mer, de l'appareil pompeux de leurs flottes, dont la vûe rappeloit le souvenir de celles des rois de Perse ; elle fait mention de leur police, de leurs vûes, de l'esprit de conduite qui régloit leurs entreprises. Ennemis de tous les peuples, ils haïssoient en particulier les Romains. Ils pilloient avec méthode ; & s'ils ont été prodigues, ce fut par mollesse & par vanité ; c'est qu'ils se piquoient de savoir jouir. C'étoit des brigands, mais qui sembloient ne l'avoir pas toûjours été, ou pouvoir cesser de l'être quand ils le

Cicer. de lege Manil. Plutarch. in Pompeio. Cal. & alii passim.

voudroient. Il falloit donc que cet alliage d'aventuriers de tout pays se fût en quelque sorte civilisé par un mélange subit avec les débris de quelque Nation dégénérée, que le malheur avoit réduite à s'incorporer avec eux, mais qui dans sa bassesse même conservoit l'empreinte de son premier état. Ces hommes dégradés, mais supérieurs encore à ceux auxquels la fortune les associoit, ont insensiblement dû leur donner le ton & se saisir de l'autorité. C'étoit eux qui régloient leurs manœuvres, qui dominoient dans les conseils, qui commandoient les escadres, qui concertoient les expéditions, qui subordonnoient aux loix de la discipline l'emportement fougueux d'une milice séditieuse. C'étoit eux dont la politique aspiroit aux conquètes, & dont la profusion connoissoit les rafinemens de la volupté. Dans ce peuple singulier, auquel il n'a manqué qu'un nom, les Ciliciens & leurs semblables ne furent jamais que la populace. Ceux d'une autre espèce composoient le premier ordre, & la classe des gens de distinction. Qu'étoient-ils originairement, avant que de reparoître ainsi sur la scène, avilis par un rôle odieux, mais trop aguerris & trop habiles pour être impunément méprisés? Reconnoissons à ces traits la postérité de Corinthe, & sur-tout celle de Carthage. Les Corinthiens & les Carthaginois, dispersés par la ruine entière de leurs villes, avoient peuplé la terre de proscrits, dont les restes vagabonds, sans foyers, sans ressources, sans point de réunion, mais unis étroitement par des malheurs communs, n'avoient de patrie que la mer, & ne trouvoient que dans leurs vaisseaux la liberté, la subsistance, & les moyens de se venger. La connoissance héréditaire qu'ils avoient des golfes, des îles & des côtes, les mettoit en état d'infester, par des courses heureuses, les lieux où commerçoient leurs ancètres; & toute la différence entre les Carthaginois & ces Pirates si renommés, c'est que les premiers formoient une société dans l'enceinte d'une ville puissante, & sortoient de leurs ports avec un pavillon craint ou respecté de tous les peuples; au lieu que les autres étoient, en quelque sorte, une république de Nomades répandue par-tout, ennemie de toutes les Nations, sans pouvoir elle-même se dire une

Nation, sans avoir par conséquent le droit qu'ont tous les Corps politiques, d'autoriser l'usage ou l'abus de leurs forces, par les formalités que prescrit la jurisprudence commune aux États policés. On en conviendra sans peine, pour peu qu'on médite sur l'histoire de ces temps-là; ce rapide accroissement de Numance, cette apparition soudaine de Cerdaires si bien disciplinés, sont deux phénomènes historiques dont on ne trouvera jamais l'explication, si l'on ne la cherche dans la ruine de Carthage. Ce sont deux conséquences de cet évènement dont l'influence sur le système général a dû s'étendre fort loin & durer fort long-temps. Et quoique cette idée si simple ne s'autorise sur aucun passage exprès, elle résulte si clairement de la dépendance & de la liaison nécessaire des faits, qu'on ne peut s'y refuser, dès qu'on réfléchit assez pour ne pas se borner à la lettre des textes originaux & pour en saisir l'esprit.

Ainsi raisonnera, si je ne me trompe, tout critique judicieux; & s'il suit les mêmes principes il ne décidera pas, je le répète, que jamais amiral Carthaginois n'a fait d'établissemens en deçà de Cerné, ni dans cette île, ni le long des côtes ultérieures jusqu'au Sénégal, parce qu'il n'en restoit aucun vestige au temps de Strabon. Il croira seulement que ces colonies ne subsistoient plus alors, qu'elles avoient eu le sort de leur métropole, & que l'époque de leur première fondation étoit assez reculée pour qu'on en eût absolument perdu le souvenir. Cette conclusion, si naturelle, peut être tirée d'autant plus hardiment que les circonstances du voyage d'Hannon, rapportées dans son Périple, ont un accord sensible avec le récit des voyageurs modernes; comme on a pu le voir par les détails exposés dans le premier article de ce Mémoire.

Le périple d'Hannon avoit été traduit en Grec, vrai-semblablement par quelque Sicilien, devenu sujet de Carthage depuis qu'elle eut soumis une partie de la Sicile à sa domination. Le traducteur a défiguré quelques termes de l'original; & peut-être même ne nous en a-t-il conservé qu'un extrait. Du moins c'est ce qu'on présume au premier coup d'œil, en comparant la brièveté du Périple avec la longueur de

l'expédition. Peut-être auſſi ce périple d'Hannon, traduit par un Grec, étoit-il l'abrégé fait par Hannon lui-même d'un journal complet & circonſtancié, que les principes excluſifs de la politique Carthaginoiſe ne lui permettoient pas de rendre public. En effet, on ne trouve, dans ce qui nous reſte, nul détail ſur les différens objets du nouveau commerce dont cette entrepriſe ouvroit la route aux Carthaginois ; & particulièrement ſur cet or qu'ils alloient acheter par des marchandiſes de peu de valeur: articles ſur leſquels le gouvernement ne pouvoit avoir trop de lumières, & qu'Hannon n'avoit pas ſans doute oubliés dans ſon récit. Mais on ſait avec quelle jalouſie ces Républicains cachoient aux étrangers les ſources de leur opulence. Ce fut toûjours pour eux un des ſecrets de l'État, & les Anciens nous ont tranſmis plus d'un exemple des précautions qu'ils prenoient pour rendre impénétrable à leurs rivaux le voile dont ils cherchoient à ſe couvrir. J'en ai cité, dans le Mémoire ſur Pythéas, un trait que je ne répéterai pas ici. Hannon dut écrire dans cet eſprit. En conſéquence il aura renfermé dans les archives de la République un journal détaillé de ſon expédition : journal néceſſaire pour perpétuer des connoiſſances eſſentielles au ſénat de Carthage, ainſi qu'aux navigateurs qu'il enverroit à l'avenir trafiquer dans ces mers. Le dépôt de ces archives ne s'ouvroit qu'à ceux qui partageoient l'adminiſtration des affaires & l'autorité. Les particuliers ne le connoiſſoient que de nom ; & leur intérêt n'étoit pas de pénétrer des myſtères qu'il eût été dangereux de divulguer. Mais dans la vûe de ſatisfaire leur curioſité ſur ce voyage ſingulier, & d'éterniſer dans la mémoire des hommes un exploit utile à ſa patrie & glorieux pour lui-même, Hannon aura tiré de ſon journal un précis, un ſommaire abrégé qu'il aura fait graver ſur le marbre ou ſur le cuivre, & placer, de l'aveu & peut-être par l'ordre du Sénat *(m)*, dans le temple de

Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, t. XIX, p. 163.

(m) Ce qui me fait croire que le ſénat de Carthage autoriſa, & même ordonna cette inſcription, ce ſont les termes du début : ΕΔΟΞΕΝ ΚΑΡΧΗΔΟΝΙΟΙΣ : *Placuit Carthaginienſibus*. Cette formule eſt la même, ou l'équivalente, de celle qu'on lit ſur les monumens & dans les auteurs à la tête de tous les décrets des villes & des Magiſtrats, en un mot de tous

Saturne, lieu public & fréquenté non ſeulement par les Carthaginois, mais par tous les peuples commerçans & par tous ceux qui ſuivoient le culte Phénicien. Il rempliſſoit par-là deux objets; il laiſſoit un monument de ſon entrepriſe, & n'en découvroit pas le ſecret; il aſſuroit ſa gloire ſans trahir ſa nation. Cette conjecture rend une raiſon plauſible du peu de proportion que le lecteur va remarquer entre le fait & le récit ; & ſi elle eſt auſſi vraie qu'elle me le paroît, nous devons regarder ce qui nous reſte aujourd'hui ſous le nom de Périple d'Hannon, comme une eſpèce d'inſcription extraite de l'ouvrage même; inſcription originairement Punique, & que le traducteur Grec aura connue, ſoit en la voyant ſur les lieux, ſoit d'après quelques-unes des copies qui s'en ſeront répandues dans les ports des villes commerçantes. Quoi qu'il en ſoit, en voici la traduction françoiſe.

Le Périple d'Hannon, chef des Carthaginois, ou *Journal de ſa navigation le long des côtes de Libye, au-delà des colonnes d'Hercule; dépoſé par lui-même, à ſon retour, dans le temple de Saturne à Carthage.*

« LES Carthaginois ont ordonné qu'Hannon s'embarquât pour aller au-delà des Colonnes d'Hercule *(n)* faire de nou- « velles découvertes, & former le long de la côte des établiſ- « ſemens de Liby-phéniciens *(o)*. Conformément à ce décret «

les actes émanés de l'autorité publique dont il nous reſte encore des fragmens.

(n) Le détroit de Gibraltar.

(o) Les différentes peuplades qu'Hannon alloit établir le long de l'Océan, ſur les côtes occidentales de l'Afrique, dans la vûe de former une échelle de commerce au midi de Carthage, n'étoient pas compoſées ſeulement de Carthaginois; ces Républicains étoient trop habiles pour affoiblir leur capitale en la dépeuplant par de ſemblables émigrations. Ils faiſoient, dans les pays de leur dépendance, des levées nombreuſes de gens de toute eſpèce, négocians, ſoldats, matelots; & cette multitude réunie ſous le pavillon de Carthage, ſoûmiſe à ſes loix, réglée par ſa police, gouvernée par ſes Officiers, avoit bien-tôt pris ſon eſprit & ſes mœurs. C'étoit un peuple de nouveaux Carthaginois dont l'élite ſortoit de Carthage, & dont la foule étoit un mélange de Libyens. Les villes Phéniciennes ſemées ſur les côtes d'Afrique, ne manquoient pas de fournir des recrues de

» il a mis en mer, ſuivi de ſoixante navires: chaque bâtiment » étoit de cinquante rames; & la flotte, chargée de vivres & de » proviſions de toute eſpèce, portoit trente mille *(p)* perſonnes, » hommes & femmes.

» Après avoir levé l'ancre, paſſé le détroit & vogué par-delà » l'eſpace de deux jours, nous avons jeté les fondemens d'une » ville, & nommé Thymiaterium *(q)* cette première de nos

volontaires à ces colonies, formées ſous les auſpices d'une République avec laquelle preſque toutes étoient liées par l'origine & par l'intérêt. De ces aſſociations réſultoit un aſſemblage d'aventuriers qu'Hannon déſigne par le nom de *Liby-phéniciens,* terme composé, qui preſente à l'eſprit l'idée que nous venons de développer.

(p) Ce prodigieux embarquement eſt, ſelon toute apparence, une exagération. Outre qu'on a peu d'exemples d'une exportation ſi nombreuſe, & qui paroît même trop conſidérable pour le but que ſe propoſoit Carthage, on aura peine à croire que ſoixante bâtimens portaſſent trente mille perſonnes; ſur-tout ſi l'on fait réflexion qu'indépendamment de l'équipage & des paſſagers, cette flotte étoit chargée de proviſions pour un voyage de long cours. Ajoûtons-y les vivres qu'il falloit diſtribuer, au moins pour ſix mois, dans les différentes peuplades, pour donner aux colons le temps de défricher & d'enſemencer les terres, ainſi que tous les uſtenſiles & les inſtrumens néceſſaires pour bâtir des forts, & jeter les fondemens des nouvelles habitations. D'ailleurs les vaiſſeaux anciens ne paroiſſent pas avoir été conſtruits de manière à pouvoir contenir autant de monde que ceux des modernes, même en les ſuppoſant d'une grandeur égale. Ainſi tout concourt à prouver l'hyperbole; mais je ne crois pas qu'on doive l'imputer à l'original: c'eſt, ſi je ne me trompe, une mépriſe du traducteur, ou peut-être une faute de copiſte. Ce nombre, qu'il faut réduire, étoit vraiſemblablement exprimé en chiffres Puniques: mais la réduction ne pourroit être que conjecturale; nous ne connoiſſons pas la manière de chiffrer des Carthaginois, c'eſt-à-dire la valeur qu'ils aſſignoient aux caractères de leur alphabet, pour les transformer en lettres numérales, & les règles ſuivant leſquelles ces lettres ſe combinoient. Nous ſommes autoriſés à leur attribuer cet uſage de chiffrer, parce que c'étoit celui des Grecs, que nous ſavons avoir emprunté des Phéniciens l'art de l'écriture.

(q) Thymiatérion ne paroît pas être exactement le nom de ce comptoir; c'eſt *Dumathiria* qu'on doit lire, ſuivant Bochart, qui traduit ce mot phénicien par le mot grec Πεδιάδα, en latin *urbem campeſtrem.* Les mots *Dumathir* & *Dumthor*, en hébreu, ſignifient un terrein uni: telle étoit la ſituation de cette première ville d'Hannon, & ſans doute il pretendit l'exprimer dans le nom qu'il lui donna. Le mot grec Θυμιατήριον, ſubſtitué par le traducteur, dans la vûe, dit Bochart, d'adoucir le Phénicien, trop rude apparemment pour des oreilles Attiques, veut dire *un vaſe à brûler de l'encens.* Quel rapport y a-t-il entre ce nom & celui d'une place de marchands bâtie ſur un terrein uni. Voy. Bochart, dans ſes notes ſur le Périple, imprimées à la fin du premier volume des *petits Géographes.*

colonies:

colonies : le terrein qu'elle occupe domine ſur une plaine très-étendue. De-là, faiſant route à l'oueſt, nous ſommes arrivés au cap *Soloé (r)*, promontoire de Libye couvert d'arbres touffus : nous avons bâti ſur cette hauteur un temple à Neptune. Une demi-journée plus loin nous avons trouvé, en nous rapprochant de l'eſt & près de la mer, un lac bordé de roſeaux, dont les tiges étoient grandes & fortes ; des éléphans & d'autres animaux féroces paiſſoient en grand nombre ſur ſes bords & aux environs. Après une journée de navigation au-delà de ce lac, nous avons établi ſur le bord de la mer un nouveau comptoir ; enſuite quatre autres places de diſtance en diſtance. Voici l'ordre & les noms de ces cinq colonies : la plus voiſine du lac s'appelle *Mur du Soleil (ſ)*; la ſeconde, en avançant vers le ſud, ſe nomme *Gytté ;* la troiſième *Acra,* la quatrième *Melitta,* la cinquième *Arambys.* De-là continuant de faire route, nous ſommes arrivés à l'embouchûre du Lixus *(t)*, fleuve conſidérable qui vient de

(r) Aujourd'hui le cap Bojador, ou celui des Tournans.

(ſ) Voici les noms des cinq colonies, tels qu'on les lit dans la traduction Grecque : Καρικὸν τεῖχος, *Caricus murus ;* Γύττη, *Gytté ;* Ἄκρα, *Acra ;* Μελίττα, *Melitta ;* Ἄραμβυς, *Arambys.* Bochart reſtitue tous ces noms originairement Puniques, & donne à chaque nom une étymologie qui paroît naturelle ; ſelon lui Καρικὸν τεῖχος doit ſe rendre par les mots phéniciens *Kir chares, Murus ſolis ;* Γύττη par celui de *Geth, Pecus ;* Ἄκρα par *Hakra, Arx, munimentum ;* Μελίττα, *Melitta,* dont le ſon eſt le même dans le grec & le phénicien, a pour racine le mot *melet,* qui ſignifie un ciment fait avec de la chaux & du ſable. Enfin Ἄραμβυς eſt un compoſé de deux mots, *Har-anbis, Mons uvarum,* ſans doute parce que cette dernière ville fut conſtruite ſur un côteau dont le terrein étoit propre à faire un vignoble.

(t) Le *Lixus* d'Hannon eſt le *Rio do ouro* des modernes, & ſes *Éthiopiens ſauvages* ſont les *Nègres. Voy. le premier article de ce Mémoire.* Le *Rio do ouro* n'eſt point un fleuve ; ce n'eſt, ainſi que nous l'avons remarqué, qu'un étang d'eau ſalée, qu'Hannon aura pris pour l'embouchûre d'une grande rivière. Cette mépriſe ſe conçoit aiſément, & l'on peut aſſurer que c'en eſt une de ſa part. Car on ne trouve point de fleuve depuis le cap *Bojador* juſqu'au cap *Blanc :* ce n'eſt par-tout qu'un ſol aride & ſablonneux. D'ailleurs ce qu'il ajoûte des *Nomades* épars aux environs du *Lixus,* & dont il étend les confins juſqu'à ceux des *Éthiopiens ſauvages* ou des *Nègres,* eſt fort juſte, ſi par le Lixus on entend le *Rio do ouro.* En effet, les peuples répandus depuis le cap *Bojador* juſqu'au *Sénégal* ſont des *Azanaghis,* pâtres errans de la même Nation & de la même couleur que les habitans du royaume de Maroc. Les Nègres ſont au-delà

» l'intérieur de la Libye ſe jeter à cet endroit dans la mer : une » nation de pâtres errans faiſoit paître ſes troupeaux dans le » voiſinage de ce fleuve ; ces Nomades ſe ſont familiariſés avec » nous, & nous avons ſéjourné quelque temps dans la contrée. » Au deſſus dans les terres habitent les Éthiopiens ſauvages, » dont le pays eſt couvert de bêtes fauves & traverſé par de » grandes montagnes, où les Lixites placent la ſource du Lixus : » ils diſent que ces montagnes ſont peuplées de Troglodytes, » eſpèce d'hommes d'une figure étrange, mais agiles au point » que la vîteſſe & la légèreté de leur courſe ſurpaſſe celle des » chevaux. En nous rembarquant nous avons pris des interprètes » chez les Lixites ; & la continuation de notre route vers le » midi nous a fait voguer d'abord à la vûe d'une côte déſerte, » que nous avons ſuivie l'eſpace de deux jours. La côte tourne » enſuite à l'eſt pendant une journée de navigation, après laquelle » nous avons découvert au fond d'une eſpèce de golfe, une petite » île ayant cinq ſtades de tour ; nous y avons laiſſé du monde » pour la peupler, & nous l'avons nommée *Cerné (u)*.

du Sénégal, aujourd'hui leur frontière vers le nord, comme elle l'étoit au temps d'Hannon, & comme elle l'a dû être toûjours. Je crois reconnoître le bras occidental de l'Atlas, dans les montagnes où les Nomades plaçoient la ſource du *Lixus*, ou, pour parler plus juſte, celle de quelque rivière, qui de l'intérieur du pays venoit ſe décharger dans cette eſpèce de bras de mer.

(u) L'*île d'Arguin.* Si nous en croyons le Périple, Cerné n'a que cinq ſtades de tour. Le ſtade phénicien ou hébraïque étoit de cent ſeize pas ; il en falloit près de ſept pour le mille Romain, qui ne répond pas exactement à la demi-lieue commune de France. L'évaluation du Périple eſt fautive, & c'eſt encore ici une erreur de copiſte, de la même nature que celle que nous avons remarquée, *note (p)*, & dont la correction eſt impoſſible par la même raiſon. Toute la différence, c'eſt qu'il faut ajoûter ici au chiffre, au lieu de le réduire comme dans l'article précédent. Car l'île d'*Arguin*, ou *Cerné*, a près d'une lieue & demie de long ſur près d'une lieue en largeur. Le Géographe conſulté par Cornélius Népos ſe rapproche de la meſure véritable, en donnant à cette île environ deux mille pas ; ce ſeroit quatorze ſtades environ. Voyez la citation de Cornélius Népos dans Pline, *l. VI, c. 91.* Quoi qu'il en ſoit, Cerné n'eſt qu'un point dans l'Océan : mais la poſition en eſt ſi propre à l'entrepôt d'un grand commerce, que toutes les nations Européennes, qui trafiquent dans ces mers, ont voulu s'en aſſurer la poſſeſſion. Les Portugais l'ont découverte en 1444, & l'année ſuivante ils y commencèrent un fort qui ne fut achevé qu'en 1482. Les Hollandois le leur enlevèrent en 1638, mais ils n'ont pas long-temps gardé leur conquête.

La position de cette île, par rapport au Détroit, nous «
paroît répondre à celle de Carthage, mesure prise de sa dis- «
tance en ligne droite, sans égard aux détours faits en rangeant «
la côte ; car l'espace parcouru depuis Carthage jusqu'aux «
Colonnes, égaloit sur notre Périple l'intervalle des Colonnes «
à Cerné. «

De-là nous sommes arrivés au bord d'un lac, après avoir «
traversé l'embouchure d'un grand fleuve nommé Chrès (x). «
Ce lac renfermoit trois isles, plus étendues chacune que «
Cerné. Nous avons mis trois jours de navigation à remonter «
depuis ces isles jusqu'à l'extrémité du lac dans l'intérieur des «
terres. Ce fond du bassin étoit commandé par de hautes mon- «
tagnes, dont les habitans sauvages & vêtus de peaux de bêtes «
féroces, se sont opposés à notre descente en nous repoussant «
à coups de pierres. Au sortir du lac nous sommes rentrés en «
mer, & continuant notre route, nous sommes arrivés jusqu'à «
un autre fleuve (y) remarquable par sa grandeur, par la largeur «
de son lit, par les crocodiles & les hippopotames dont il est «
plein. De là nous sommes revenus sur nos pas, & nous avons «
regagné l'isle de Cerné. «

Ensuite nous sommes repartis tous ensemble de Cerné «
pour aller de nouveau vers le sud, & notre flotte a vogué «
douze jours le long d'un rivage, occupé d'un bout à l'autre «
par des Éthiopiens que notre approche sembloit effrayer, & «
qui fuyoient à la vue de nos vaisseaux ; ils parloient un «
langage inconnu, même à nos interprètes Lixites. Enfin le «
douzième jour depuis ce départ de Cerné, nous a conduits «
au pied de montagnes élevées & couvertes de forêts (z) ; «

Depuis cette année 1638, l'île a passé successivement aux Anglois, aux Maures & aux François, qui l'occupent maintenant. Nous y avons une forteresse dont le plan est inséré dans la nouvelle histoire des Voyages, *l. VII, c. 1.* Voyez cette Histoire, *t. I & II.*

(x) La rivière de Saint-Jean.

(y) Le Sénégal.

(z) Les montagnes qu'Hannon décrit en cet endroit de son Périple, sont visiblement celles de *Sierra-Liona*, ainsi nommées parce que le sommet en est toûjours couvert de nuages, d'où l'on entend gronder presque sans cesse un tonnerre accompagné d'éclairs. Voyez encore l'histoire des Voyages, *ibid.*

» les arbres en étoient odoriférans & veinés de toutes ſortes de
» couleurs. Il nous a fallu deux journées de navigation pour
» tourner entièrement cette côte montueuſe *(a)*: au bout de
» ces deux jours nous ſommes entrés dans un abîme immenſe
» de mer, qui n'avoit à nos yeux d'autres bornes que la partie
» du continent côtoyée par nos vaiſſeaux.

» A cette hauteur la côte devient baſſe & forme une plaine
» unie, qui s'étend dans la profondeur des terres : dans cette
» plaine nous apercevions toutes les nuits des feux plus ou moins
» conſidérables, allumés d'eſpace en eſpace le long des bords
» de la mer.

» Après avoir fait de l'eau, nous avons rangé cette côte
» pendant cinq jours; ce qui nous a conduits à l'entrée d'un grand
» golfe, que nos interprètes appeloient *la Corne de l'occident (b):*
» dans ce golfe étoit une grande île, & dans cette île un lac d'eau
» ſalée qui renfermoit une autre île; nous avons fait une deſcente
» dans la grande île. En plein jour une forêt vaſte & ſombre étoit
» le ſeul objet qui s'offrit à nous; mais la nuit nous voyions des
» feux allumés de toutes parts; nous entendions les bruits confus
» de divers inſtrumens, comme flûtes, timbales & tambours,
» entre-mêlés de cris effroyables. Ce ſpectacle, ces ſons barbares
» nous ont intimidés, & nos devins nous ont ordonné de quitter
» l'île. Ayant donc remis promptement en mer, nous avons
» commencé par ranger une côte ſemée de feux, que nous appe-
» lames la côte *des Fumigations;* le long de ſes bords on voyoit
» des torrens de flammes ſe précipiter dans la mer; en quelques
» endroits le ſol étoit brûlant au point que les pieds n'en pouvoient
» ſoûtenir la chaleur: nous nous en ſommes éloignés au plus vîte,
» ſaiſis d'effroi. La navigation faite en ſuivant cette côte a duré
» quatre journées, pendant leſquelles la terre nous paroiſſoit toutes
» les nuits jeter des flammes. Au milieu de ces flammes s'élevoit
» un feu plus grand que les autres, & qui ſembloit ſe perdre
» dans les nues. Pendant le jour nous ne voyions qu'une haute
» montagne, nommée le *chariot des Dieux.* Après avoir vogué

(a) Cette deſcription indique le cap *Sainte-Anne* & les côtes voiſines.
(b) Le cap des *Palmes.*

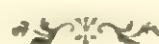
l'espace de trois jours entiers au-delà de ces terres embrasées, « nous avons découvert un nouveau golfe appelé *la Corne*[a] *du* « *midi*. Au fond de ce golfe étoit une île[b] semblable à celle « du golfe précédent : cette île avoit aussi son lac d'eau salée, & « dans ce lac étoit une seconde île remplie de Sauvages. Les « femmes nous ont paru y être plus nombreuses que les hommes ; « elles avoient le corps velu : nos interprètes les nommoient « Gorilles. Nous n'avons pû prendre aucun de ces hommes « sauvages ; ils ont échappé à notre poursuite, à travers les pré- « cipices & les rochers, & de là ils nous repoussoient avec des « pierres. Nous avons saisi trois des femmes, dans le dessein de « les amener vives ; mais comme elles ne cessèrent de nous « mordre & de nous déchirer avec fureur, en s'efforçant de « rompre leurs liens, nous avons pris le parti de les tuer pour « conserver leurs peaux, que nous avons rapportées à Carthage. « Notre navigation n'a pas été poussée plus loin : le manque « de vivres nous a forcés de revenir sur nos pas. »

[a] Le cap des *trois Pointes*.
[b] L'île d'*Ichoo*.

Journal du voyage d'Hannon (c), depuis le détroit de Cadiz jusqu'au golfe de Guinée.

Du détroit au cap Herméum	2 journées.
Du cap Herméum au cap Soloé	3
Du cap Soloé au lac	½
Du lac au fleuve Lixus	3 ½
Du fleuve Lixus à Cerné	3
De Cerné aux monts couverts de bois	12
Des monts au cap aujourd'hui Sainte-Anne	2
Du cap Sainte-Anne à la Corne de l'occident	5
De la Corne de l'occident au Volcan	4
Du Volcan à la Corne du midi	3
TOTAL	38 journées.

(c) Ce journal est extrait de son Périple, & de celui de Scylax combinés ensemble.



DISSERTATION
SUR
LES SOURCES DU NIL,

Pour prouver qu'on ne les a point encore découvertes.

Par M. d'Anville.

CE qu'il a paru que l'antiquité laissoit d'incertitude sur l'origine du Nil, a fait recevoir avec une sorte d'avidité la connoissance positive que des Missionnaires Portugais ont donnée, il y a plus d'un siècle, des sources d'un fleuve de l'Abissinie, dont il n'est pas douteux que les eaux descendent en Égypte, après avoir traversé la Nubie. Personne, que je sache, même de ceux qui en dressant des cartes géographiques devoient examiner la chose de plus près, n'a soupçonné que ce fleuve étoit une des rivières qui descendent dans le Nil, & que l'antiquité a bien connue, plustôt que le Nil même. C'est néanmoins ce que je me propose de mettre en évidence dans ce Mémoire; d'où il résultera, que les sources du Nil sont encore cachées pour nous, dans une partie de l'intérieur de l'Afrique, plus reculée que celle dont on a récemment acquis quelque connoissance. Bien loin, au reste, de rien enlever à la Géographie moderne de ce qu'elle possède actuellement, on y fait entrevoir un objet considérable au-delà des limites auxquelles elle semble bornée.

Je ne m'étendrai point dans cet écrit, sur la diversité d'opinions qui partage les Anciens sur l'origine du Nil. L'opinion dont Juba, roi de Mauritanie, est l'auteur, adoptée par Pline, & que Méla & l'historien Dion-Cassius ont pareillement embrassée, peut trouver place dans un autre Mémoire, où j'aurai pour objet de reconnoître plusieurs rivières, qui ont leur cours dans l'intérieur de l'Afrique, & dont la discussion

Meroe
Pars
De quin
DEQUIN
Tacazé
Mareb
Dobarouä
Coloe
Axum
Fremona
Gandova R.
SEMEN
ABISSINIE
Bahr Dembea
Tzeloa
Guender
BAGAMEDER
ANGOT
GAM
AMHARA
SHOA
Zawaja L.
DERO
Zebee R.
MIDRA
TIGRE
BAHR
Pays du Sel
Habaei
Bailul
Asab
Sabe
Dahlak
Orine I.
Maçua
Adulis
Gebel Tar Volcan
Combusta I.
Ghesan
Gasandi
Lohia
Zebid
Sabath
Mosek
Muza
Mosa
Moka
Gella
Ocelis
Bab el Mandeb
Berenice Epi-dires
Zeila
Hanazo R.
ADEL
Hawash R.
Auçagurel
15
10
5
55
60

De la Haye, Sculp.



De-la-Haye, Sculp.

n'intéressant pas moins l'ancienne Geographie que la moderne, est du ressort de l'Académie.

Ce qu'il y a de positif à alléguer par rapport au Nil, en me renfermant dans ce qui convient au sujet que je traite quant à présent, se tire de Strabon & de Ptolemée. Strabon parlant d'après Eratosthène, qui, appelé à Alexandrie par Ptolémée Evergète, & ayant la fameuse bibliothèque de cette ville confiée à ses soins, se trouvoit à portée d'acquérir des connoissances sur le point dont il s'agit; dit que le Nil, aux environs de Meroë, reçoit deux fleuves venans de l'orient; δύο ποταμοὶ φερόμενοι ἀπὸ τῆς ἕω; l'un nommé *Astaboras*, l'autre *Astapus*. Eustathe témoigne la même chose, sur l'autorité du même Eratosthène. On peut citer Josèphe comme faisant mention de deux fleuves, *Astapus* & *Astaboras*, qui, conjointement avec le Nil, environnent Méroë. Méla parle d'*Astaboras* & d'*Astapus*, comme des noms que prennent les deux canaux du Nil, pour former l'île de Meroë. Héliodore, auteur des Éthiopiques, convient avec Eratosthène, à cela près, que le second des deux fleuves reçus par le Nil, au lieu d'*Astapus* est nommé *Assasoba*, ou, selon une leçon plus correcte, *Astasoba*. C'est apparemment cette diversité de nom, qui semble donner ailleurs trois fleuves, au lieu de deux: car quoique Strabon fût bien instruit par Ératosthène, il ajoute autre part *Astasobas*, à la mention qu'il fait de l'*Astaboras* & de l'*Astapus*. Les trois dénominations se retrouvent aussi dans Pline: *Astaboras*, selon lui, est le bras gauche du Nil environnant Meroë; *Astusapes* est son bras vers la droite. Quant au nom d'*Astapus*, c'est, au dire de Pline, un surnom du Nil lui-même, dans son cours au travers de l'Ethiopie: *medios Æthiopas secat, cognominatus Astapus.* Je ne m'arrète point à l'interprétation qu'il rapporte de ces dénominations de fleuve; *aqua è tenebris profluens, ramus aquæ venientis è tenebris, sive latentis;* ce qui ne fait rien au fond de la question, & pourroit n'être qu'une allusion à l'obscurité répandue sur la connoissance de l'origine du Nil.

Lib. XVII, ineunte.

Not. ad Dionys. p. 93.

Antiq. lib. II, cap. 5.

Lib. I, cap. 9.

Hel. Æthiop. lib. X.

Hist. Nat. l. V, c. 10.

Ptolémée, qui de tous les Anciens a eu le plus de notions sur l'intérieur de l'Afrique, ce que le séjour d'Alexandrie a dû

Geogr. l. IV, cap. 8.

lui procurer, nous indique poſitivement deux fleuves venans de la bande de l'eſt dans le Nil. En remontant ce fleuve juſqu'à la rencontre de ceux qui environnent Méroë, on voit que le canal de la droite, qui devient celui de la gauche en deſcendant, eſt le Nil, & que l'autre canal eſt l'*Aſtaboras ;* ce qui manifeſte une tranſpoſition de la part de Pline, dans l'application qu'il a faite du nom d'*Aſtaboras* au canal qui en deſcendant eſt celui de la gauche. Au deſſus de l'*Aſtaboras*, Ptolémée indique l'*Aſtapus*, qu'il a connu comme aſſez conſidérable pour en reculer la ſource juſque ſous la ligne équinoctiale. Je ne tairai point une circonſtance dans Ptolémée que la géographie actuelle n'admet point, qui eſt que l'*Aſtapus*, outre ſa jonction avec le Nil, a une communication avec l'*Aſtaboras*. Mais, l'idée que l'antiquité avoit de Méroë comme d'une île, fermée de tous côtés par des rivières, (au lieu de la croire ſimplement preſqu'île) a dû faire imaginer que les rivières qui ſervoient à l'environner de ce côté-là, devoient être unies entre elles par quelque coupure tirée de l'une dans l'autre. La carte de l'Afrique intérieure dreſſée ſur Ptolémée, & du nombre de celles que Bertius a inſérées dans ſon édition, eſt mal figurée, en ce que la jonction de l'*Aſtapus* avec l'*Aſtaboras* y eſt tracée de manière, que ce n'eſt pas l'*Aſtapus* qui joint immédiatement le Nil. Or, cela ne rend point le texte de Ptolémée, puiſque la chûte de l'*Aſtapus* dans le Nil, συναφὴ τοῦ Νείλου ποταμοῦ καὶ τοῦ Ἀςάποδος ποταμοῦ (dont le témoignage de pluſieurs autres auteurs nous rend d'ailleurs certains) y eſt marquée avant la communication de l'*Aſtapus* à l'*Aſtaboras*, & indépendamment de cette communication.

Nous avons donc deux gros fleuves à reconnoître, & qu'il faut, en remontant le Nil du nord au ſud, rencontrer ſur la gauche, ou dans la partie giſante vers l'orient. Mais, avant que de s'engager dans cette recherche, il faut, pour l'avantage de la Géographie en ce qui concerne le Nil préciſément, remarquer que ſon cours, dans quelques cartes modernes, paroît peu conforme à ce dont on eſt inſtruit. Le Nil, pour arriver à la petite cataracte, ou celle de *Syéné*, car la grande, ou celle

du

du mont Gennaiel, est plus haut & dans la Nubie, dirige son cours vers le nord-est, ayant antérieurement couru vers le sud-ouest & l'ouest, avant que de tourner ainsi vers le nord pour arriver aux frontières de l'Égypte. Eratosthène, dans Strabon, nous décrit le grand circuit que fait le Nil par ces différentes directions. « Après, dit-il, que le Nil a couru un grand espace vers le nord depuis Meroë, il se replie vers le « midi & le couchant d'hiver, jusqu'au point de retourner presque « à la hauteur où il a laissé Méroë : de-là il reprend le nord, « avec une déclinaison vers l'orient, jusqu'à ce qu'il ait franchi la « grande & la petite cataracte. » Or, cette description du cours du Nil, dans une partie de ce que la Nubie a d'étendue, paroît très-conforme aux positions que donne Ptolémée. Le sommet du coude que fait le Nil, en changeant sa première direction vers le nord pour prendre celle du sud-ouest, & où la position d'une ville connue dans l'antiquité sous le nom de *Napata*, est indiquée par Ptolémée, n'est écarté, selon lui, du rivage du golfe Arabique le plus prochain, que de deux degrés de longitude. Ces deux degrés de longitude, sur le parallèle de vingt-un degrés ou environ, ne tiendront guère lieu que de neuf cens stades, vu le principe de Ptolémée, avoué par lui dans ses Prolégomènes, & qu'il a adopté de Marin de Tyr, d'évaluer le degré de grand cercle à cinq cens stades. Les neuf cens stades, qui se comparent à trente lieues marines, font même une forte estime de la valeur de trois journées de chemin, dont Pline nous instruit positivement que *Napata* est en distance de la mer Rouge, ou du golfe Arabique : voici ses termes ; *à Napata tridui itinere ad rubrum litus, aqua pluvia ad usum compluribus locis servatur.* A ce témoignage de Pline ajoutons celui d'Alphonse d'Albuquerque, Portugais, que ses exploits dans l'Inde ont rendu célèbre, & dont les Mémoires, rédigés par son fils, portent, qu'il y a un endroit de traverse entre le rivage & le Nil, qui n'est que de trois jours de marche.

Lib. XVII, ineunte.

Geogr. lib. I, cap. II.

Lib. XVI, cap. 30.

Il semble qu'en conséquence de ce qui vient d'être exposé, on soit en droit de demander sur quoi sont fondées les cartes,

qui dans ce même parage écartent le Nil de plus de six vingt lieues marines, ou de vingt au degré, à l'égard de la mer Rouge; par quelle raison, dans ces mêmes cartes, on ne voit rien de cette partie du cours du Nil qui tend vers le nord, depuis Méroë jusqu'à l'endroit de *Napata ;* quoique Ptolémée y emploie près de quatre degrés, qu'Ératosthène y ait compté deux mille sept cens stades, & que Pline, sur le rapport de gens envoyés par Néron pour chercher les sources du Nil, marque trois cens soixante milles. Quand la mesure pourroit être soupçonnée d'exagération en cet espace, s'ensuit-il qu'on fût autorisé d'en faire une suppression totale dans la manière de figurer le cours du Nil? Des connoissances actuelles & récentes, dont on est très-dépourvû en cette partie-là précisément, n'ont pû faire déroger à ce que l'antiquité, mieux informée, nous a transmis. Et cette discussion servant à justifier la carte dont j'accompagne ce Mémoire, sur ce qu'elle a de contraire à d'autres cartes en un point très-remarquable, c'étoit une obligation pour moi de l'admettre ici.

L'*Astaboras*, ou le premier des deux fleuves que nous ayons à reconnoître, est indubitablement celui dont on a trouvé la partie supérieure dans l'étendue de l'Abissinie, sous le nom
Lettres édif. rec. 4. de Tacazé. La relation du voyage fait en Abissinie par le P. Brévedent, Jésuite, interprète le nom de Tacazé par le
Comment. ad histor. Æthiop. p. 20. terme d'épouvantable. M. Ludolf le croit un terme appellatif de fleuve, sur ce qu'il l'a trouvé employé préfixe à plusieurs noms propres de rivière. Quoi qu'il en soit, ce fleuve sort des hautes montagnes qui occupent le centre de l'Abissinie, Lasta, Lamalmon, Guça; & reçoit plusieurs rivières que j'ai recueillies dans ma carte de l'Afrique, tant du voyage de Francisco Alvarez, Dominicain, inséré dans la collection de Ramusio, que de la carte de l'Abissinie publiée par Ludolf. Car aucune de ces rivières ne paroît dans la carte que Melchisédec Thévenot a donnée, d'après les Jésuites Portugais, non plus que dans celle du P. Eschinardi. Le Mareb, qu'on pourroit vouloir excepter, périt dans les sables avant que d'arriver au Tacazé, où plusieurs cartes le conduisent. Entré dans la Nubie, l'Astaboras

ou Tacazé va joindre le Nil, sous une ville nommée Ialac dans les Geographes orientaux, & qui occupe précisément l'angle formé par la jonction des deux fleuves, qu'Edrisi appelle *duo cinfluxa Nili brachia*, selon la version des Maronites. Cependant il fait, autre part, une distinction formelle du fleuve dont il est question d'avec le Nil; il le fait sortir de la terre d'Habash, qui est l'Abissinie, & Ptolemée est un des garans dont il s'autorise sur ce sujet. En adoptant la position que Ptolémée donne à la ville de Méroë, au confluent du Nil & de l'Astaboras, c'est la prendre pour celle dont je viens de parler sous le nom d'Ialac. Mais Eratosthène, selon Strabon, comptoit sept cens stades en remontant de la jonction du Nil & de l'Astaboras jusqu'à la ville de Méroë; & Pline le confirme en disant, *ipsum oppidum Meroën ab introitu insulæ abesse LXX mill. passuum.* Cette distance est la suite de plusieurs autres, que Pline a tirées du rapport fait à Néron par des gens envoyés sur les lieux : elle quadre avec le compte d'Eratosthène, & ne répond point à quatre-vingt-sept milles & demi, ainsi que le suppute le P. Hardouin dans une note sur Pline, en prenant, comme il est ordinaire de le faire, huit stades pour un mille Romain. Les stades d'Eratosthène sont d'une espèce dont j'ai traité en d'autres écrits, plus courte d'un cinquième que le stade Olympique, & dont par conséquent il faut prendre dix pour un mille. C'est ce qu'une discussion particulière de la mesure de la Terre par Ératosthène, me donneroit lieu de vérifier. Ainsi les sept cens stades qu'il avoit comptés dans l'intervalle dont il s'agit, sont en réalité l'équivalent des soixante-dix milles, qu'une autre instruction fournissoit à Pline.

Climatis I, part. IV.

Part. V.

Lib. XVII.

Lib. VI, c. 29.

Ibid.

Edrisi, auteur de la géographie intitulée Nubienne, indique, au dessus d'Ialac immédiatement, une ville assise sur le Nil, sous le nom de Nuabia, qu'il fait entendre lui être commun avec la contrée, & avec le peuple qui habite cette contrée. Puis donc que ce nom n'est autre que celui du pays, de même que Méroë a designé l'île ou la presqu'île entière, ainsi que la ville, il est très-vraisemblable que Nuabia (ou si l'on veut Nubia) représente Méroë. J'ai lu quelque part, & je crois que c'est dans

Climatis I, part. IV, ad calcem.

Barros, que Méroë porte le nom de Noba. La diversité dans l'emploi des voyelles est trop familière aux langues orientales, pour nous arrêter ici; & les Nobates, situés sur le Nil au dessus de l'Égypte, selon Procope, ne sont point à distinguer des Nubes.

Persic. lib. 1.

Mais, un point qui demande quelque discussion, c'est la latitude convenable à Méroë. La carte que j'ai dû joindre à ce Mémoire, pour faciliter l'intelligence du détail qu'il embrasse, veut être justifiée sur cette latitude. Ptolémée l'établit à seize degrés vingt-cinq minutes; & je conviens qu'en s'attachant scrupuleusement à ce que dit Pline de la suppression de l'ombre à Méroë, dans les lieux qu'il indique du passage du Soleil par les signes du Taureau & du Lion, il faut conclurre environ seize degrés & demi. Mais on ne se croit pas assûré d'une grande précision dans ces indications, ni assujéti à une hauteur déterminée en rigueur, lorsqu'on voit que le défaut d'ombre au solstice d'été, dans un puits de *Syène,* a fait décider que sa latitude étoit celle du tropique. Car cette nullité d'ombre s'étendra à une zone, ou largeur de terrein, qu'on peut estimer environ un demi-degré; & l'ombre terminée par la lumière émanée du bord supérieur du Soleil, ne sera presque pas sensible aux yeux à un degré même du tropique. Par l'indication que Ptolémée donne de la hauteur de *Syène* à cinquante minutes par-delà vingt-trois degrés, & que je crois plus convenable que la latitude connue du tropique; on conclurra qu'il n'auroit pû fixer l'obliquité de l'écliptique en ce lieu, ainsi qu'Ératosthène, Strabon & autres, sans quelque défaut de précision, si le phénomène du puits tout éclairé, ou sans ombre, au temps du solstice, avoit été l'unique fondement de cette détermination. Une forte présomption, & à laquelle Ptolémée donne lieu par une infinité de positions, c'est que la hauteur où il recule Méroë, est plustôt le résultat de la distance terrestre qu'il a estimée, en remontant de la frontière d'Égypte dans l'Éthiopie, qu'une détermination vraiment astronomique. Le degré Ptolémaïque ne tenant la place que de cinq cens stades, au lieu que par la comparaison scrupuleuse de la mesure analysée du

Lib. II, c. 73.

ſtade Olympique, ou le plus étendu, avec l'eſpace d'un degré, on compte au-delà de ſix cens ſtades en cet eſpace; les ſept degrés vingt cinq minutes que donnent les tables de Ptolémée entre les parallèles de Syène & de Méroë, ne repréſentent que trois mille ſept cens ſtades, dont il ne réſulte que ſix degrés & un huitième. De ſorte qu'en rétrogradant de la hauteur de Syène, ou de vingt-trois degrés cinquante minutes, on trouve la hauteur de Méroë par dix-ſept degrés quarante & quelques minutes.

Il ne conviendroit pas d'inſiſter à quelque fraction de degré près ſur ce lieu de latitude. Mais, que dans toute l'étendue de ces parages Ptolémée ait multiplié la graduation, & vrai-ſemblablement par une ſuite de la cauſe qui vient d'être développée, & même avec quelque enchériſſement en proportion; c'eſt ce dont on ne ſauroit douter, en voyant qu'il recule le port d'*Adulis,* ſur la côte Afriquaine du golfe Arabique, juſqu'à la hauteur de onze degrés & deux tiers. Ce port, qui dans tous les temps a été l'échelle la plus fréquentée du pays Abiſſin, & qu'on ne ſauroit, ſans mépriſe, tranſporter ailleurs que dans le fond de la baie de Maçua, vis-à-vis du lieu connu ſous le nom d'Erkiko, eſt par quinze degrés environ quarante minutes, ſelon les notions actuelles & poſitives, ce qui nous rapproche de quatre degrés. La ville royale d'*Auxume,* dont Adulis étoit le port, & que Ptolémée range par onze degrés, eſt décidée dans ſa latitude à près de quinze. Les reſtes de ville exiſtans avec le nom d'*Axum,* ne ſont qu'à quelques milles de Maïgoga, ou Frémona, qui a ſervi de réſidence aux miſſionnaires Portugais de l'Abiſſinie; & on apprend du Père Jéronimo Lobo, que la hauteur obſervée avec l'aſtrolabe, a été trouvée de quatorze degrés & demi ou environ, ce que la carte du P. Eſchinardi approche davantage de quinze degrés, n'ayant de moins qu'environ dix minutes. Il eſt naturel que le rapport de poſition entre la ville d'Auxume & le port Adulis, mette entre la hauteur de ces lieux la correſpondance que l'on doit remarquer; & que le déplacement même, quant à la hauteur, n'a point détruite dans Ptolémée. Mais il réſulte de comparer

la hauteur d'Axum & celle de Syène, savoir quinze degrés moins environ dix minutes, & vingt-trois degrés cinquante minutes, qu'il n'y a en réalité que neuf degrés dans un espace que Ptolémée étend jusqu'à douze degrés cinquante minutes. Et supposé qu'on crût convenable d'établir le point de Méroë dans le lieu intermédiaire proportionnel, à raison de ce qu'il a de moins que Syène d'une part, & de ce qu'il a de plus qu'Axum de l'autre, on feroit monter ce point jusqu'à dix-neuf degrés moins un cinquième. De-là concluons, que le ranger par environ dix-huit degrés, est une hypothèse mitigée. Strabon est d'accord avec Ptolémée, à marquer le plus long jour de l'année à Méroë sur le pied de treize heures, ce qu'il faut prendre pour un compte rond & sans délicatesse de fraction; & en portant Méroë à la hauteur de dix-huit degrés, on n'ajoûte à cette durée du jour qu'environ sept minutes. Il y a plus de ménagement, ou moins d'inconvénient, à réformer Ptolémée sur la latitude de Méroë d'environ un degré & demi, qu'à resserrer, d'un autre côté, l'intervalle de latitude entre Méroë & Axum dans un degré trente & quelques minutes. Car il n'en resteroit pas davantage depuis quatorze degrés cinquante minutes jusqu'à seize degrés vingt-cinq minutes: & puisque Ptolémée y admet cinq degrés vingt-cinq minutes, ce seroit soustraire près de quatre degrés sur cette différence de hauteur; soustraction tellement violente, que celle d'un degré & demi sur plus de sept degrés entre Méroë & Syène, ne peut entrer en comparaison.

Le Tacazé, ou Astaboras, est peu éloigné d'Axum vers l'ouest; & l'étude des voyageurs me fait estimer la distance du bord de la mer Rouge à Axum d'environ cinquante lieues françoises en droite ligne. Les Missionnaires Portugais ont marqué cette distance de quarante-trois lieues, que l'on prendra pour lieues marines, eu égard aux précédentes. L'auteur du périple de la mer Érythrée, compte huit journées entre Adulis & la métropole Axomite, en passant par une ville nommée Coloë, qu'en établissant à trois journées d'Adulis, il donne lieu de juger en même emplacement que Dobaroüa sur le Mareb, & résidence

du Bahr-Nagash, qui, dépendant de l'empereur Abiſſin, gouverne ce qu'on appelle Midra-bahr, ou la contrée maritime. Je penſe qu'en prenant le Tacaze plus bas que vers Axum, nous pourrions apprendre qu'il y coule plus près de la mer Rouge. Ce qui me le fait preſumer, indépendamment de ce qu'on eſt aſſuré que le Nil même en approche davantage, c'eſt le canal que Strabon dit être dérivé de l'Aſtaboras dans la mer, aux environs de la Ptolémaïde ſurnommée Épi-théras. Le P. Balthazar Tellez a remarqué, que le pays montueux des Abiſſins n'admet point une pareille dérivation: mais il faut bien que la Nubie n'oppoſe pas le même obſtacle. Et comme c'eſt une queſtion agitée entre pluſieurs auteurs, de ſavoir ſi le Nil peut être détourné dans ſon cours au deſſus de l'Égypte, & dérivé dans la mer Rouge, la dérivation de l'Aſtaboras en devient plus digne de remarque. Méla attribue cette dérivation au Nil même: *manu factus amnis*, dit-il, en décrivant le rivage du golfe Arabique, *ideòque referendus, quod ex Nili alveo, diorygc fit adductus*. On pourroit, à la vérité, ſans abuſer de ce que le Nil eſt ici nommé, penſer que l'Aſtaboras, qui contribue à le groſſir, eſt caché ſous ſon nom. Iſaac Voſſius, commentateur de Méla, n'heſite point de le décider ainſi, n'ayant toutefois, pour être aſſuré de ſon opinion, que le défaut de connoiſſance où nous ſommes de quelqu'autre dérivation que celle de l'Aſtaboras. *Lib. III, c. 9.*

Il eſt maintenant queſtion de trouver l'*Aſtapus*: c'eſt le point eſſentiel à diſcuter, & ſur lequel la theſe agitée roule principalement. Il faut que le fleuve qui le repréſente, arrivant du même côté que l'Aſtaboras, lui ſoit au moins comparable en grandeur, puiſque ſous le nom d'*Aſtapus* il a été confondu avec le Nil même, ainſi qu'on le voit dans Pline, auquel ſe joint un témoignage antérieur, celui de Diodore de Sicile, & poſtérieurement Théophylacte Simocatte. Car on lit, dans l'un & l'autre de ces auteurs, que le peuple qui habite l'île de Méroë, formée par le Nil, donne à ce fleuve le nom d'*Aſtapus*. Ce fleuve *Aſtapus* doit ſortir d'un lac, lequel ſoit aſſez conſidérable pour être parvenu à la connoiſſance de Ptolémée, *Biblioth. lib. I, cap. 37. Hiſt. lib. VII, cap. 17.*

encore qu'il fût assez reculé pour qu'il l'ait estimé situé sous l'équateur. *Coloë* est le nom par lequel il le désigne.

Or, en remontant le Nil au dessus de Méroë, il n'existe aucun autre fleuve, auquel ces circonstances puissent se rapporter avec quelque apparence de vrai-semblance, que le fleuve de l'Abissinie, quoique l'opinion communément établie le prenne pour le Nil. Les Missionnaires Portugais, qui ont vû les sources de l'Abawi chez les Agaws de l'Abissinie, & le lac Dembea, qui reçoit ce fleuve peu loin de ses sources, sont moins à reprendre de nous avoir donné ce fleuve pour le Nil, que les Géographes de l'avoir pris pour tel. Quand on allégueroit la croyance que les Abissins peuvent avoir, de posséder le Nil chez eux, cette allégation ne seroit pas décisive. La dénomination de Nil, ainsi que la pluspart de celles des plus grands fleuves, dominans sur les autres, est plustôt un terme appellatif dans toutes les régions du Monde, qu'un nom propre, & fait pour distinguer telle rivière d'avec telle autre. C'est ce que je prouverois par un grand nombre de pareilles dénominations, si je ne craignois de trop m'écarter dans ce détail, qui me conduiroit jusqu'au nouveau-Monde, où le nom de Parana, par exemple, ne signifie autre chose que fleuve dans la langue Guarani. La dénomination d'Abawi, pour ne point sortir de mon sujet, sera réputée de l'espèce dont je parle, puisque, selon le témoignage du Jésuite Jéronimo Lobo, qui a vécu avec les Abissins, il signifie chez eux le père des eaux. L'application du nom de Nil est si peu suffisante à fixer notre opinion sur le vrai Nil, que dans l'inscription d'Adulis, dont on est redevable au moine Cosmas, & qui est du troisième des rois Ptolémées, ou d'Évergète I.er, le Nil, deux fois cité, ne sauroit être que le Tacazé, qui, bien considéré, est inférieur à l'Abawi des Abissins. Entre les peuples de cette partie de l'Éthiopie, que le monarque Égyptien dit avoir rangés sous son obéissance, ceux de Σιγύλω sont aisés à reconnoître dans le Deqûin existant, vû la permutation du daled & du zaïn. Des peuples désignés comme voisins de Ziguen, sont dits situés au-delà du Nil, lequel ne peut être que le Tacazé, qui traverse le Deqûin.

La

La nation citée ensuite dans le même monument, sous le nom de Σεμῆναι, se montre avec autant d'évidence pour le moins dans la province de Semen. Elle est engagée dans les montagnes qui sont au-delà du Tacazé en le remontant, & l'inscription l'exprime formellement : ἔθνος πέραν τοῦ Νείλου, ἐν δυσβάτοις καὶ χιονώδεσιν ὄρεσιν οἰκοῦντας. Il n'y a point à se méprendre sur l'expression de πέραν, ou au-delà, qui doit être entendue comme relative à la position d'Adulis, où le monument a été placé. En partant de la mer, le premier fleuve qui s'offrit dans une contrée, d'où l'on étoit prévenu que sortoit le Nil, est le Tacazé : & le Nil étoit plus noble à citer que l'Astaboras, dans une inscription aussi pompeuse que l'est celle d'Adulis. D'ailleurs, n'a-t-on pas vû que Méla & Pline prennent Astaboras pour un bras du Nil même, embrassant Méroë? & le géographe Édrisi ne place-t-il pas la ville d'Ialac entre deux bras du Nil, quoique Tacazé soit l'un des fleuves qui la bordent?

Comme il semble qu'une hypothèse ne soit point sans difficulté, lorsqu'il y a quelque opinion contraire à lui opposer, je me trouve dans la nécessité de discuter ce qu'un Géographe de réputation, en traitant de l'île de Méroë, a mis en avant sur l'Astapus. Dans la supposition que le fleuve trouvé en Abissinie est le Nil, l'auteur que je cite ne pouvant se dispenser de remplir la place de l'Astapus par quelque rivière, en présente une sous le nom de Dender, laquelle devroit se rencontrer entre Sennar, capitale du principal royaume de la Nubie, & la frontière de l'Abissinie. J'avoue que cette rivière m'est inconnue. Le voyage du P. Brévedent, Jésuite, au travers de la Nubie, fait mention, à quatre journées au-delà de Sennar, d'un petit lieu du nom de Dodar, dont je ne fais ici mention qu'à raison de quelque ressemblance qu'on pourroit remarquer avec le nom de Dender. Mais il n'est point question de rivière en cet endroit du voyage, quoiqu'on n'y ait point oublié un canal à sec, & qu'ailleurs les rivières qui se sont rencontrées sur la route soient indiquées. Il est donc à croire, qu'un fleuve tel qu'il convient de le trouver pour représenter l'Astapus, n'eût pas été passé sous silence.

Mém. de l'Acad. des Sciences, ann. 1708, p. 365.

Lettres édif. Rec. IV.

Mais à l'inſpection de la carte du même auteur, intitulée Égypte, Nubie, Abiſſinie, je doute que la rivière qui y eſt figurée ſous le nom de Dender, à la hauteur de Sennar, & peu loin de cette ville, rempliſſe l'idée qu'on doit avoir de l'Aſtapus, ce fleuve dont le nom étoit attribué au Nil même; que Ptolémée a connu pour être ſi conſidérable, qu'il le fait remonter juſqu'à la hauteur de la ligne; qui doit enfin ſortir d'un lac qu'on ne ſauroit eſtimer de peu de conſidération, puiſqu'enfoncé dans l'Éthiopie, il n'a pourtant pas échappé à la connoiſſance de Ptolémée. Il y a même tout lieu de croire, qu'entre Sennar & la frontière d'Abiſſinie il ne peut y avoir de rivière qui ſoit très-grande. On eſt inſtruit, par le voyage du P. Brévedent, que le fleuve qui paſſe à Sennar, appelé le Nil dans la relation, ſe retrouve à Gieſim, après dix jours de marche depuis le paſſage de ce fleuve vis-à-vis de Sennar, & même encore plus loin; par conſéquent dans une direction convenable à la route qui conduit en Abiſſinie, & le fleuve devant reſter à la droite du voyageur ſur cette route. De-là il réſulte évidemment, qu'ainſi dirigé dans ſon cours, & rangé vers le ſud à l'égard de la route, ce fleuve ne permet point qu'elle ſoit traverſée par d'autres fleuves qui viendroient de cette région du monde; & quant à ce qui pourroit arriver de la région oppoſée, ou du nord, le terrein renfermé entre le Nil & le Tacazé n'eſt pas aſſez vaſte pour fournir un fleuve de quelque conſidération. Comme cette diſcuſſion ne tend point à rendre imaginaire la rivière dont il eſt fait mention ſous le nom de Dender, on peut croire que c'eſt une dérivation du fleuve, comme il en exiſte dans les cantons de pays, qui n'ont point d'autres ſecours pour l'arroſement des terres: & en effet, dans le détail de la route du P. Brévedent, il eſt ſpécifié qu'il a paſſé à trois journées au-delà de Sennar, un bras du Nil, mais qui n'avoit point d'eau. Il m'étoit indiſpenſable d'entrer dans un pareil détail; il falloit que le lecteur fût en état de porter ſon jugement ſur ce qui pouvoit m'être objecté.

Mais, c'eſt ici le lieu d'en venir à une circonſtance bien plus grave, & qui paroîtra décider la queſtion, & la tirer du cas

d'être problématique. Il convenoit, avant tout, de retrouver deux gros fleuves à l'orient du Nil, & indépendamment du Nil même. Le Tacazé & le fleuve Abissin, que l'on a cru être le Nil, nous ont donné ces fleuves sans pouvoir s'y méprendre: il s'agit maintenant de reconnoître le Nil en particulier. Or, le fleuve sorti de l'Abissinie, qui n'est que l'Astapus des Anciens, se joint dans la Nubie à un fleuve, dont le cours vient de plus loin vers le couchant, & qui, selon l'indication qu'on en a, doit être plus considérable. Il faut, en effet, qu'un tel fleuve existe, pour qu'il soit possible de distinguer un fleuve Astapus d'avec le Nil. Le fleuve que je produis ici, est appelé en Arabe *Barh-el-Abiad*, mer Blanche, ou fleuve Blanc. M. Maillet, que l'on sait avoir rempli long-temps la place de Consul de France au Caire, homme curieux & lettré, a eu connoissance du fleuve dont je parle. Il en est mention dans les Mémoires qui ont été publiés sous son nom. Mais antérieurement à cette publication, quelques papiers que je tiens d'une personne qui avoit eu des liaisons avec M. Maillet dans le Levant, m'avoient instruit sur ce sujet, & j'étois informé que cette connoissance étoit dûe à un marchand, envoyé au Caire par le Néguça ou empereur des Abissins, & nommé Hadgi-Ali. C'est à cinq ou six journées au dessous de Sennar, selon l'instruction particulière qui m'est donnée, que se fait la jonction des deux fleuves; & on ne doit point trouver à redire que quelques relations de la route qui a été faite au travers de la Nubie, pour arriver dans l'Abissinie, ne fassent point mention du fleuve qui doit être le Nil préférablement à tout autre. Car il est à remarquer, que c'est dans l'intervalle de Gherri, ville assez considérable de Nubie, & de celle d'Harbaghé, que ce fleuve reçoit l'Astapus. Or, Gherri est à plus de six journées au dessous de Sennar; Harbaghé n'en est éloigné que de deux: & dans cet intervalle la route ayant été faite au levant du fleuve, pour éviter le coude d'un grand circuit dans son cours; c'est précisément au sommet de ce circuit, & du côté contraire à celui de la route, que le gros fleuve dont il s'agit vient à la rencontre de l'autre. On ne doit guère attendre des voyageurs, dont le motif principal dans

leurs courſes n'eſt pas d'enrichir la Géographie, & qui conſidèrent à peine les lieux de leur paſſage, qu'ils s'inquiètent beaucoup ſur ce qui s'en écarte.

Le Bahr-el-Abiad n'a point été inconnu à M. Deliſle, & il eſt dénommé dans la carte que j'ai citée. Mais il ne m'a point paru, en dreſſant la carte de l'Afrique, qu'il me fût permis de confondre ou d'identifier ce fleuve avec une rivière nommée Maleg, qui côtoie de fort près l'Abawi de l'Abiſſinie, & lui paroît très-inférieure, ſelon la carte des Jéſuites Portugais, ſans laquelle on ne connoîtroit point le Rio Maleg. Le P. Hardouin a fait un autre uſage de ce Maleg: en plaçant l'île de Méroë dans l'intervalle de l'Abawi & de Maleg, cette rivière devient l'Aſtaboras de Pline. Ce ſavant Jéſuite terminant, dans ſon hypothèſe, l'île de Méroë vers le nord par la hauteur de quinze degrés, comme il s'en explique, feroit trouver trop ſeptentrionale celle que Ptolémée donne à la ville de Méroë, ſavoir ſeize degrés vingt-cinq minutes, bien loin qu'elle fût en défaut du côté contraire, ſelon que la diſcuſſion qui en a été faite donne lieu de le croire. Au reſte, nous n'apprenons autre choſe du Bahr-el-Abiad, dans les inſtructions qu'on en a reçûes, ſinon que le cours de ce fleuve eſt parallèle au fleuve de l'Abiſſinie, à douze, quinze & vingt journées plus ou moins d'intervalle, ce qui eſt très-vague, & annonce ſeulement un cours très-étendu. Il ne nous reſteroit donc, ſur cet objet, que la trace que Ptolémée donne du Nil au deſſus des fleuves Aſtaboras & Aſtapus, ſi les géographes Arabes, quoique d'accord en quelque choſe avec Ptolémée, n'ajoûtoient pas des circonſtances qu'ils ne tiennent point de lui.

Notis in Plin. lib. V, sect. 10.

On ſait généralement, que Ptolémée fait ſortir le Nil de pluſieurs ſources au pied des montagnes de la Lune; que de l'écoulement de ces ſources il forme deux lacs collatéraux, de chacun deſquels ſort un fleuve, dont l'un va joindre l'autre après avoir couru ſéparément un certain eſpace, en ſorte que par la réunion de ces fleuves, il n'y a plus qu'un ſeul & même Nil, recueillant les eaux de l'Aſtapus & celles de l'Aſtaboras ſucceſſivement. Les géographes Arabes qui me ſont connus,

Édrisi & Abulféda, ont un rapport marqué avec Ptolémée sur l'origine du Nil : ils font mention des montagnes de la Lune, & des sources qui en sortent pour former les deux lacs, dont il s'écoule pareillement des rivières. Mais la réunion de ces rivières est, selon ces Géographes, dans un troisième lac. Le nom de ce lac n'est point énoncé dans l'Édrisi que nous avons, & cependant il paroît qu'Abulféda l'a connu par l'Édrisi plus complet, dont l'autre n'est qu'un abrégé, du moins en beaucoup d'endroits. L'Abbé Renaudot, selon des extraits manuscrits d'Abulféda, qui m'ont été donnés par le P. le Quien, a écrit *Couir* en parlant de ce lac. Dans la traduction d'Abulféda, faite depuis par l'Abbé Ascari, on lit *Cura.* Édrisi place sur ses bords une ville appelé Tumi. C'est de ce lac, inconnu à Ptolémée, que les géographes Orientaux que je cite, font sortir le Nil pour traverser la Nubie. Je ne parlerai point ici de l'écoulement d'un autre fleuve qui du lac Couir ou Cura, ou plustôt de son voisinage, prend son cours d'un autre côté. C'est un article concernant plus particulièrement les rivières de l'intérieur de l'Afrique, auxquelles je destine un Mémoire à part, comme je m'en suis expliqué au commencement de celui-ci. Dans ce Mémoire, il sera encore question d'une communication entre une de ces rivières & le Nil. Je ne dirai autre chose quant à présent, sinon que cette communication paroît exiger que l'on reconnoisse un Nil intérieur, tel que celui dont Ptolémée & les géographes Arabes font mention, qui soit distinct & séparé de celui, que jusqu'à ce moment on a cru uniquement le Nil, & qui est moins à portée des parties plus reculées de l'Afrique.

En combinant ainsi les géographes Arabes avec Ptolémée, je n'ai point en vue de donner aux circonstances de détail qu'on en tire, une autorité qui les fasse adopter sans réserve. Il faut sur-tout convenir, que l'espace qu'on a fait occuper à cette partie supérieure du Nil, en abusant, pour ainsi dire, du vaste champ que l'intérieur de l'Afrique y laissoit prendre, est fort exagéré. On n'a pas fait reflexion, lorsqu'on a étendu considérablement le cours du Nil dans la bande australe de la Zone Torride,

que la saison pluvieuse qui suit le Soleil en cette zone, succédant dans la partie du midi de la ligne à une pareille saison dans la partie du nord, entretiendroit le débordement du fleuve (dont cette saison est la vraie cause) au-delà du temps qui lui est propre. Je suis persuadé, à l'égard du lac Cura spécialement, que poussé jusqu'à la ligne, ou rapproché seulement de deux degrés, selon une autre opinion rapportée par Abulféda, il est porté dans un éloignement sur lequel il peut y avoir beaucoup à rabattre. Ne voyons-nous pas que le lac d'où sort l'Astapus, & qui représente le Bahr-Dembea, est reculé aussi loin que la ligne dans Ptolémée? Lorsqu'on lit dans Édrisi, que la distance des monts de la Lune jusqu'au lac qui reçoit les deux premières branches du Nil, est de dix journées, qui se peuvent comparer à un espace de trois ou quatre degrés, on reconnoît bien que Ptolémée est excessif en ce même espace, où il emploie huit ou neuf degrés.

Mais, il peut rester une grande incertitude sur les circonstances particulières, sans que le fond, & l'existence du fleuve en elle-même, soient à révoquer en doute. L'indication récente & positive du Bahr-el-Abiad, indépendante de toute autre notion tirée d'ailleurs, suffit pour assurer cette existence. L'obligation de trouver, outre l'Astaboras & l'Astapus, un troisième fleuve qui reçoive le second ainsi que le premier, ne laisse aucun lieu de douter qu'il existe. C'est donc entrevoir le Nil assez bien, pour être assuré de l'avoir présent, quoique ce ne soit pas le voir d'assez près, pour distinguer l'objet fort en détail. On ne peut guère même se flatter d'acquérir des connoissances propres à remplir tout-à-fait notre curiosité. La malheureuse ambassade de M. du Roule, qui périt à Sennar avec toute sa suite, semble ôter tout espoir par le côté de la Nubie, qui seroit le plus direct vers l'objet dont il s'agit. L'entrée de l'Abissinie aujourd'hui fermée aux Missions de l'Europe, est un autre obstacle; encore n'auroit-on pas lieu d'espérer d'aller fort avant par cette voie: les Abissins eux-mêmes paroissent ignorer ce qui s'éloigne de leurs limites. On lit, dans le P. Jéronimo Lobo, que Rassela-Christos,

général des troupes de Néguça Segued, voulant, en 1615, porter la guerre dans les pays qui continent à l'Abiſſinie vers le couchant, étonné de leur vaſte étendue, les déſigna par le nom d'Adi-ſalem, qui ſignifie un nouveau Monde. Au-reſte, mon objet dans ce Mémoire a été de montrer, que les ſources du Nil ne ſont point connues, nonobſtant l'opinion établie ſur ce ſujet, non pas de les faire connoître; & on eſt aſſez perſuadé que détruire de fauſſes opinions, ſans même aller plus loin, eſt un des moyens qui ſervent au progrès de nos connoiſſances.



MÉMOIRE
CONCERNANT LES RIVIÈRES
DE L'INTÉRIEUR DE L'AFRIQUE,
Sur les notions tirées des Anciens & des Modernes.

Par M. D'ANVILLE.

DANS la Differtation qui traite des fources du Nil, je me fuis engagé de la faire fuivre d'un Mémoire fur les rivières de l'intérieur de l'Afrique. Quelle que foit l'obfcurité qui femble couvrir cette vafte étendue de terre, on croit y démêler quelques objets principaux. Ce qu'on peut tirer d'inf-truction de l'antiquité, concourt avec celle que nous fourniffent les temps poftérieurs, à nous faire entrevoir ces objets, & les rend propres aux recherches de l'Académie.

On n'a prefque point d'autre idée générale fur le fujet dont il eft queftion, que celle d'une feule rivière, laquelle on fuppofe communément courir, fous le nom de Niger, d'orient en occident, en la prolongeant au point d'arriver à l'océan Atlantique, qui baigne la côte occidentale de l'Afrique. Les débordemens réglés de ce fleuve dans le même temps de l'année que le Nil, font une des raifons qu'on a alléguées pour fonder la croyance que c'étoit une émanation du Nil même; quoique la faifon des pluies, lorfque le Soleil paffant de l'équateur au tropique du Cancer eft vertical pour le même climat, dût montrer une caufe commune à tous les fleuves qui ont leur cours dans l'étendue de ce climat.

Nous reconnoîtrons ici trois rivières, au lieu d'une; & Ptolémée contribuera beaucoup à nous les indiquer. Il eft, de tous les Anciens, celui en qui on voit un plus grand détail de connoiffances fur l'intérieur de l'Afrique, ainfi que je l'ai obfervé dans le Mémoire précédent. Quelque avantage que la Géographie moderne prenne en général fur celle de l'antiquité, elle

POUR L'INTELLIGEN

35
5
10
Cadiz
ESP.
15
Gibraltar
Tanja
Ceuta
Larrais
Melilla
Mahmora
Velez
Salé
Porto Santo
Tezao
Mazagan
Mekinez
Fez
B
A
C. Cantin
Madere
Mogodor
Helel
Figuig
Maroc
30
C. Ger
Tarudant
SASJILME
Sus
Palma
Tagavost
Tenerife

POUR L'INTELLIGENCE DU MÉMOIRE SUR LES RIVIÉRES DE L'INTERIEUR DE L'AFRIQUE

BARBARIE
PAYS DES DATES
SAHRA ou DÉSERT DE BARBARIE
ZUENZIGA
ZENHAGA
LEMTA
FEZZAN
TERGA
KAWAR
Berdoa
Levata
EGYPTE
BOJA
BARABRA
NUBIE
NIGRITIE
BOURNOU
KANEM
WANGARA
BAMBARA
FOULES
JALOFES
FUNGI
ABISSINIE
GOJAM
SHANKALA
GORHAM
ZENDERO
MER ROUGE
Montagnes de la Lune

TABULA AD PTOLEMAICAM DESCRIPTIONEM EXACTA

Lieues Françoises, de 3000 Pas Géométr. ou de 2500 Toises.

25 50 75 100 125 150

Stades Olympiques, dont 8 repondent à un Mille Romain.

500 1000 2000 3000 4000

De la Haye Sculp.

elle n'a point encore, par des notions assez abondantes & assez positives, rendu inutile le secours que l'ancienne Géographie nous prête dans Ptolemée en cette partie.

Le premier des fleuves dont j'aie à parler, en partant du voisinage du Nil, & procédant d'orient en occident, est marqué par Ptolemée sous le nom de *Gir.* Il le distingue d'un second fleuve, plus reculé vers le couchant, & qu'il nomme *Nigir.* Les deux fleuves doivent d'autant moins être confondus, que la distinction qu'il convient d'en faire est confirmée par le témoignage d'Agathémer, qui s'explique d'ailleurs de la manière la plus claire, & fixe l'idée qu'on doit avoir de l'un & de l'autre fleuve également, en disant qu'ils ont leur commencement & leur fin dans le continent : τάς τε ἀρχὰς, καὶ τὰ τέλη, ἐν ἠπείρῳ. Les Anciens n'étoient point incertains sur la connoissance du fleuve dont il s'agit spécialement, si l'on en juge par l'expression de Claudien, qui au nom de Gir ajoute, *notissimus amnis Æthiopum.*

Geogr. l. IV, cap. 6.

Hypotyposis Geogr. lib. II, cap. 10.

Ptolémée étend le cours du Gir dans l'intervalle d'une montagne qui forme la vallée nommée Garamantique, & d'une autre montagne qu'il nomme Usargala ; celle-ci dans l'éloignement & vers le couchant, l'autre vers le levant, & antérieure eu égard à la route que je me suis proposé de suivre. Il ne dit point de quel côté le Gir dirige son cours : mais ce que les géographes Orientaux appellent le Nil des Nègres ne pouvant se rapporter qu'au Gir, on peut en conclurre que ce fleuve coule plustôt d'orient en occident que dans le sens contraire ; & il est vrai-semblable que la vallée Garamantique est le lieu de son origine. Edrisi décrivant le lac, dont, en traitant du Nil, j'ai parlé sous le nom de Cura, dit que la partie inférieure de ce lac est coupée par une montagne, qui divise en quelque manière l'étendue du lac, & entraîne une partie de son émanation, dont se forme un fleuve, prenant une autre route que le Nil qui descend en Égypte par la Nubie, & tournant vers le couchant ; à quoi ce géographe ajoûte, que ce fleuve est le Nil des Nègres. On peut bien ne pas prendre à la lettre la sortie immédiate de ce Nil du lac

Climatis I. parte IV.

Cura, & ne la regarder que comme une ſuite de l'idée dominante d'une origine commune entre le Nil & le Niger, idée qui n'eſt fondée que ſur ce que les deux fleuves ſe débordent dans le même temps. Mais, il y a du moins toute apparence, que la montagne qui diviſe le fleuve dont il eſt queſtion, d'avec le Nil proprement dit, n'eſt autre que celle de la vallée Garamantique, puiſque le Nil des Nègres d'Édriſi ne ſauroit être un autre fleuve que le Gir de Ptolémée. Quand d'ailleurs on a reconnu, en étudiant Léon d'Afrique, que ce canton eſt celui de Gorham, on ne peut ſe refuſer à l'analogie qui ſe rencontre entre le nom actuel du pays & celui de la montagne. Il y a des rapports de dénomination moins marqués, dont cependant on ne diſconvient pas.

Le cours du fleuve Gir ne doit pas s'étendre, ſelon Ptolémée, beaucoup plus loin que la poſition qu'il donne à la ville capitale de la contrée que traverſe ce fleuve, & qu'il nomme *Gira.* Cette contrée, dans la Géographie moderne, porte le nom de Bournou; & le lac dont les cartes font mention ſous la dénomination du lac de Bournou, eſt vrai-ſemblablement le terme où ce fleuve vient aboutir, & répandre le reſte de ſes eaux. Je m'exprime ainſi, parce que généralement parlant, cette partie vaſte de l'intérieur de l'Afrique étant réduite à quelques fleuves, les habitans des bords y font ſucceſſivement des ſaignées, pour les dériver ſur les terres, qui ne peuvent être arroſées que par ce moyen: d'où il arrive que les fleuves, au lieu de prendre dans leur cours l'accroiſſement qu'ils prennent ailleurs, en recueillant de nouvelles eaux pluſtôt que d'en perdre, diminuent & dépériſſent inſenſiblement. Voilà l'idée qu'il faut ſe faire des fleuves que renferme l'intérieur de l'Afrique; & on ne ſera point ſurpris qu'ils n'aient point le ſort des autres rivières, qui ne ceſſent d'exiſter que par la rencontre de la mer, ou de quelqu'autre rivière plus conſidérable qui les reçoit.

Le fleuve Gir doit ſouffrir de grandes dérivations, puiſque Ptolémée en indique poſitivement deux, l'une & l'autre tendante vers le côté du levant. La première eſt, ſelon lui,

conduite dans des marais qu'il nomme Chelonides, ou des Tortues, près desquels les nombres de ses tables placent une ville nommée Lynxama. Edrisi nous fait connoître en ce canton, une rivière, qui courant du nord au sud, après avoir passé près de la ville de Koucou, résidence d'un souverain, se répand dans des lacs, que je conjecture être les Chelonides de Ptolémée. La ville dont parle Edrisi, se rangeant au levant du pays que les géographes Orientaux nomment Kawar, dans lequel est comprise l'ancienne Garama, qui peut servir à le fixer, la combinaison des circonstances fait naître l'opinion que je viens d'exposer. D'ailleurs, Edrisi nous apprenant que, selon quelques auteurs, la rivière de Koucou est le Nil, ou une rivière ayant communication avec le Nil, bien entendu que ce soit le Nil des Nègres, & non le Nil proprement dit, on en infère une connexion avec le Gir, de quelque manière qu'elle se fasse. *Climat 1, partie III.*

Je trouve dans la seconde dérivation du Gir par Ptolémée, un objet très-digne de curiosité. Selon lui, cette dérivation est interrompue en se perdant sous terre; & lorsqu'elle reparoît, sa continuation vers le levant forme un lac, qu'il nomme le marais Nube. Je ne sache pas d'autre endroit, par lequel une communication dont j'ai à parler, entre le Gir & le vrai Nil, puisse être établie. Le P. Sicard, Jésuite, voyageant dans la haute Égypte, rencontra, sur une barque qui descendoit le Nil depuis le fond de la Nubie, un Noir de la ville capitale du royaume de Bournou, duquel il apprit, que le fleuve qui traverse le Bournou, confondu d'ordinaire avec le Niger, ainsi qu'on le trouve dans la relation du P. Sicard, se nomme dans le pays *Bahr-el-Ghazal*, ou rivière de la Gazelle; que cette rivière communique avec le Nil, sur-tout au temps de l'inondation, par un canal nommé *Bahr-el-Azrak*, ou rivière Bleue. Pour ne rien perdre ici de ce que le P. Sicard recueillit en cette occurrence, la capitale de Bournou est distinguée par un nom particulier, qui est Karné. Au temps qu'Edrisi écrivoit sa Géographie, qui est environ le milieu du douzième siècle, *Miss. du Levant, t. II, p. 187.*

la ville qui servoit de résidence à un souverain, dans ce canton de l'Afrique, se nommoit Mathan.

Il est vrai-semblable, que la dérivation du Gir formant le marais Nube, indique la trace du canal qui arrive au Nil. Que Ptolémée paroisse y mettre une interruption, & qu'il n'en ait pas terminé la jonction d'une manière absolue, on peut l'attribuer à deux causes; dont la première est, que la communication ne devient apparemment complète, ou remplie d'eau avec continuité, qu'au temps du débordement des fleuves, comme en effet l'instruction donnée par le Noir de Bournou le fait entendre. Je vois une seconde cause, dans le trop d'intervalle que les nombres des tables de Ptolémée fournissent entre le cours du Nil & celui du Gir. Il y a d'autant moins à douter de ce défaut, que la montagne à laquelle se rapporte le nom de vallée Garamantique, & qui, selon le géographe Arabe, tient au lac Cura, d'où sort le Nil, s'écarte, selon les tables de Ptolémée, d'environ dix degrés en longitude, des lieux du Nil qui en sont plus à portée. Or, la proximité doit être beaucoup plus grande, puisque la communication de fleuve à fleuve nous est indiquée d'une manière positive, ce qui deviendroit incroyable selon les nombres de Ptolémée: car alors la distance entre le Gir & le Nil, que cette communication auroit à traverser, seroit de plus de trois cens lieues françoises.

Le vice de cette espèce, qui consiste à donner à l'espace trop d'étendue, vice auquel la géographie de Ptolémée, & même la plupart des compositions de ce genre sont plus sujètes qu'au défaut contraire, ne préjudicie point essentiellement à la dérivation du Gir que cet auteur a marquée. Le marais Nube, qu'il a connu pour une suite de cette dérivation, se retrouve par d'autres endroits. Il prend un emplacement qui convient à Ptolémée: il prend même, autant qu'on en peut juger, à peu près pareille hauteur que celle qu'il lui attribue. Car en étudiant Édrisi & Léon d'Afrique, on est persuadé, que le lac qui porte le nom de Kaugha ou Gaoga, selon différentes manières de

l'écrire, tient lieu du marais Nube de Ptolémée. Kaugha est une ville située sur la rive septentrionale du lac, selon Édrisi; & son nom est substitué à celui que le même lac emprunte, dans Ptolemée, de la contrée d'Afrique qui le renferme.

Je passe au second fleuve, que Ptolemée & Agathémer distinguent formellement du premier, & qu'ils nomment *Nigir*. Ptolemée étend le cours de ce fleuve dans un espace de vingt-quatre degrés de longitude, qu'il compte entre deux montagnes, Mandron & Thala, de l'une desquelles il fait le terme du fleuve vers le couchant, & de l'autre vers l'orient. Ce fleuve est le véritable Niger, qui a donné le nom aux Nigrites & à la Nigritie. La plusspart des lieux que l'on a quelque moyen de placer sur le Niger, dans une carte, se tirent de la géographie d'Édrisi, auquel on ne peut contester de fournir plus de détail sur ce sujet, qu'aucun autre auteur qu'on ait à consulter. Mais, quoique ce ne soit pas une chose équivoque de voir Édrisi faire courir ce fleuve d'orient en occident, pour se rendre dans *Bahr-al-Modhallem*, ou la mer Ténébreuse, selon que les géographes Orientaux appellent l'Océan occidental ou Atlantique; c'est néanmoins ce qui souffre difficulté. On est actuellement informé, que la rivière de Sénéga, regardée ci-devant comme la partie inférieure du Niger, & sa décharge dans l'Océan, est différente d'une autre rivière plus reculée dans l'intérieur de l'Afrique; & on infère même du rapport qu'en ont fait les Nègres, que cette rivière a son cours en sens contraire à celui du Sénéga, ou d'occident en orient. Quelque extraordinaire que cette circonstance ait lieu de paroître, eu égard à l'opinion antérieure & générale, elle se trouve appuyée d'un témoignage tiré de l'antiquité. Hérodote avoit appris de quelques Cyrénéens, qu'au rapport d'Étéarque, roi des Ammoniens, plusieurs jeunes gens de la nation des Nasamones, établie sur le bord de la grande Syrte, furent envoyés à la découverte dans l'intérieur de l'Afrique. Après avoir traversé les sables du désert, leur route participant du couchant, πρὸς ζέφυρον ἄνεμον, ils arrivèrent à un grand fleuve, ποταμὸν μέγαν, courant d'occident en orient, ῥέειν δὲ ἀπὸ ἑσπέρης αὐτὸν πρὸς ἥλιον

In Euterpe.

ἀνατέλλοντα. Ce fleuve nourrissoit des crocodiles; & l'opinion qu'Étéarque en avoit prise, & qu'Hérodote a adoptée, rapportoit le cours de ce fleuve au Nil. Or, il est évident que le fleuve rencontré par ces Africquains, ne peut être que le Niger; & ce qu'il y avoit de plus facile, comme de moins équivoque à observer, c'est sa direction, ou la route qu'il prend dans son cours. Le docte Ludolf fait mention de cette découverte des Nasamones, dans son commentaire sur son histoire Éthiopique, sans toutefois citer son auteur, & avec quelque inexactitude d'ailleurs, comme de nommer Dicéarque celui qui est nommé Étéarque dans Hérodote.

Comm. p. 121.

Pour ce qui est de faire arriver le Niger à la mer Ténébreuse, on peut inférer d'Édrisi lui-même, que ses connoissances ne l'ont point conduit jusque-là. En rassemblant plusieurs indications de distance, dont se forme une chaîne continue, depuis Kaugha en Nubie, par différentes villes, Sémégonda, Tirca & autres, jusqu'à Ghana, la principale ville de la Nigritie, Édrisi fait compter trente-six journées; & vingt-six autres depuis Ghana, par Bérissa & Tocrur, jusqu'à Salla. C'est donc soixante-deux dans le total de l'espace, qui renferme tout ce qu'Édrisi contient de détail ayant rapport au Niger. Les journées de chemin, selon l'estime qu'on en fait dans les établissemens que nous avons au Sénéga, & même vers sa partie supérieure, sont de cinq ou six lieues; & pour ne point risquer de trop épargner sur l'espace, je suppose qu'on veuille les étendre à huit lieues, sans compter ce que les circuits d'une très-longue route doivent encore y ajoûter. Il en résultera à peu près cinq cens lieues. Or, par cette estime, toute exagérée qu'elle puisse être, on n'arrivera guère plus loin qu'à la moitié de l'espace qui court depuis le point de partance, ou Kaugha, jusqu'au rivage de la mer Atlantique. Édrisi, bien loin d'avoir une connoissance positive au-delà du point de Salla, ne compte que seize journées d'intervalle entre ce lieu, & une île, dont il parle comme située dans la mer même; c'est ce qui ôte à ce Géographe toute autorité en cette partie, sur laquelle, comme très-écartée, il pouvoit être moins instruit que de celle qui

étoit plus à portée de sa connoissance. Car ce même intervalle, à la suite de l'espace précédent, s'estime d'environ quatre cens lieues, auxquelles seize journées de voyageur ne se comparent point. On ne seroit pas fondé à prétendre, que c'est pour trop resserrer l'espace du Niger, que le terme qu'on assigne à Édrisi paroît dans un si grand éloignement de la mer Atlantique. Car quoique Ptolémée soit presque universellement sujet à attribuer trop de terrein à ce que représente sa Géographie; cependant il ne fait guère qu'égaler, par l'intervalle des monts Mandron & Thala, qui contiennent toute l'étendue du fleuve, celle qu'il paroît devoir occuper dans une carte.

Au reste, un défaut qui a rapport à celui que l'on reprend ici dans Édrisi, se fait aussi remarquer dans Ptolémée, en ce qu'il a trop approché le Niger de l'Océan occidental ou Atlantique. Il ne sépare un lac, qu'il indique à la tête du fleuve sous le nom de marais Nigrite, & le rivage de la mer, que par cinq degrés de longitude, lorsque la Géographie actuelle paroît en demander treize ou quatorze. Car quoiqu'en remontant le Sénéga, les François aient pénétré assez avant dans le continent de l'Afrique, pour que l'espace en droite ligne soit estimé de cent cinquante lieues; il s'en faut beaucoup néanmoins qu'ils aient atteint le Niger, dont à peine ont-ils ouï dire quelque chose. Mais en relevant ce défaut dans Ptolémée, j'en découvre en même temps la cause & le remède. Nous avons ci-devant observé, en parlant de la communication du Gir avec le Nil, que mal-à-propos Ptolémée met entre le Gir & le Nil un écart hors de vrai-semblance. L'excès de cet écart pouvant s'estimer huit ou neuf degrés, il s'ensuivra de faire le rapprochement convenable en cette partie, que le Niger, qui y tient par une liaison immédiate, vû le détail de route que donne Édrisi entre Kaugha & Ghana, sera entraîné du même mouvement. Par ce moyen, les huit ou neuf degrés soustraits à l'espace précédent, passeront dans l'espace ultérieur, auquel Ptolémée n'a laissé que cinq degrés. Ainsi, les treize ou quatorze degrés exigibles en cet espace, se trouveront effectivement. Si l'opération antérieure, & qui a été jugée nécessaire,

de rapprocher le Gir à l'égard du Nil, demande d'être appuyée de quelque raison de convenance tirée d'ailleurs, on la trouve dans l'observation qui vient d'être faite.

Ptolémée attribue au Niger diverses branches, les désignant par le terme d'ἐκτροπὰς, qui dans dans la version latine est rendu par celui de *divertigia*. Ce n'est pas que dans ce qu'il donne pour autant de dérivations, il ne pût y avoir des rivières affluentes; & celle qu'il marque spécialement sur le côté méridional, se rapporteroit volontiers à la rivière du pays de Lamlem, dont Édrisi fait mention. La dérivation que Ptolémée termine vers le levant, à un lac qu'il nomme le marais Libyen, pourroit désigner un des termes du cours de ce fleuve. Édrisi indique deux lacs sous la qualification de mer douce, en ce canton de l'Afrique: sur l'un de ces lacs est la ville de Semégonda, & sur l'autre Reghebil, celle-ci ayant derrière elle une montagne que l'on peut conjecturer répondre au mont Thala de Ptolémée. Car c'est sur ce qu'il y a de plus remarquable dans les circonstances locales, que les connoissances se réunissent & sont communément d'accord. Quant à la métropole *Nigira*, dont la position est désignée par Ptolémée sur le rivage septentrional du fleuve, je ne vois point de lieu qui lui convienne davantage que Ghana. Et j'observe actuellement, que la latitude où cette ville a été rangée, par la construction de ma carte d'Afrique, savoir dix-huit degrés, se rencontre presque la même que Nigira dans Ptolémée à dix-sept & deux tiers. Ghana, selon Édrisi, est partagée en deux villes par un lac, aboutissant vrai-semblablement au fleuve. Il en parle comme de la plus puissante cité de la Nigritie, servant de résidence à un prince Musulman, qui prévaloit sur les autres souverains de cette contrée, & se disoit issu d'Ali, gendre du Prophète. En effet, plusieurs des Fatimides, pour se soustraire au glaive des Khalifes de la maison d'Ommiah, s'étant retirés dans le fond de l'Afrique, y formèrent différens États.

Tombut, ou Tombouctou, est actuellement entre les villes de la Nigritie, celle dont on parle davantage. On ne doit point être surpris qu'Édrisi n'en fasse pas mention. Outre qu'elle se peut

peut juger hors des limites de ce qui lui a été connu, Léon d'Afrique nous apprend que la fondation de Tombut, par un prince de Barbarie, appelé Mensa-Suleiman, est de l'an 610 de l'Hegire, qui répond à l'an 1213 de l'ère Chrétienne, ce qui est postérieur à la géographie d'Edrisi, composée vers le milieu du douzième siècle. La situation de cette ville n'est pas précisément sur le Niger; mais elle y a son port, nommé Cabra, à quelques milles de distance. Comme aucune des nations commerçantes de l'Europe n'a pénétré aussi avant dans les terres, en cette partie de l'Afrique, que la nation Françoise, par ses établissemens sur le Sénéga, elle est plus à portée qu'une autre d'acquérir quelque connoissance de cet intérieur. J'ai appris, d'une personne qui avoit commandé plusieurs années au fort Saint-Joseph en Galam, lequel se peut estimer distant en droite ligne de l'entrée du Sénéga d'environ cent trente lieues françoises; que les Bambaras, qui du fond du pays amènent des esclaves noirs, comptent quarante-huit journées depuis Tombut jusqu'au fort Saint-Joseph, & que la mesure commune de la journée s'évalue à environ cinq lieues, d'où il résulte autour de deux cens quarante lieues. Le moyen d'en savoir davantage seroit, que quelque personne habituée au climat, comme il y en a dans le haut du Sénéga, accompagnée d'interprètes, & qu'une instruction préalable auroit mise au fait d'une partie des choses dont il seroit à propos de s'informer, fît le voyage de Tombut. Un évènement a empèché l'exécution d'un projet, auquel j'avois très-volontiers pris part dans cette vûe.

J'ai eu lieu de parler d'avance de la distinction, que des notions récentes mettoient entre la rivière de Sénéga & le Niger. Le Sénéga est donc le troisième des fleuves, entre lesquels le cours attribué au Niger unique doit être partagé. On ne peut méconnoître le Sénéga, comme une rivière différente du Niger, dans celle que Ptolémée marque sous le nom de *Daradus*, ou *Daratis;* d'autant mieux que Gambie, qui a son cours au sud du Sénéga, ne se reconnoît pas moins bien sous le nom de *Stachir.* La saillie du cap Verd, dans l'intervalle de Sénéga

& de Gambie, eſt préciſément exprimée dans Ptolémée entre Daradus & Stachir: & j'y vois même cette particularité remarquable, qu'ainſi que le cap Verd eſt compoſé de deux pointes principales, ſéparées l'une de l'autre, & en poſition oblique, ſavoir la plus avancée, que les Portugais ont appelée pointe des Almadies, & l'autre cap Manoel; de même, Ptolémée connoît deux promontoires ſur ce terrein, & inégalement ſaillans, le premier ſous le nom d'*Arſinarium*, l'autre qu'il nomme *Ryſſadium*. Nous avons peu de connoiſſance de la partie ſupérieure du Séréga, au deſſus de la cataracte nommée le rocher Félou, qui n'eſt qu'à environ ſeize lieues plus haut que le fort Saint-Joſeph. Mais, ſur ce que Ptolémée fait ſortir le Daradus d'une montagne nommée Caphas, j'obſerve que ſelon le détail que j'ai d'une route, qui depuis Ghana conduit juſque vers les lieux où le Sénéga doit avoir ſon origine, le terme de cette route eſt un lieu nommé Caſſaba. Au-reſte, comme le nom de Sénéga eſt tiré de celui de *Zenhaga*, auquel la finale du nom de Sénégal, que le défaut de connoiſſance a mis en uſage, eſt tout-à-fait étrangère, on ne me ſaura point mauvais gré que j'écrive Sénéga. Les Zengaha ſont connus pour une race Maure des plus conſidérables. Ils occupent la partie occidentale du Sahra, ou grand déſert, & ont des lieux de trafic, que l'on appelle eſcales, ſur le bord ſeptentrional du fleuve. Selon les hiſtoriens qui ont parlé de la découverte de l'entrée de ce fleuve, par Lançarote, Portugais, vers le milieu du quinzième ſiècle, le nom du fleuve étoit *Ouédè;* mais je penſe que ce nom n'eſt autre choſe que le terme appellatif de la langue Arabe, ſervant à déſigner un fleuve en général, ſavoir *Wed*, ou *Wadi*.

Je crois avoir rempli mon engagement à l'égard du Niger, ayant fait connoître & diſtinguer trois rivières, au lieu d'un ſeul & même fleuve. Mais l'objet de ce Mémoire s'étendant aux rivières de l'intérieur de l'Afrique en général, j'en vois pluſieurs autres, ſur leſquelles il eſt à propos d'entrer pareillement en diſcuſſion.

De l'extrémité occidentale de l'Afrique, où le cours des

rivières qui ont été reconnues nous a conduits, en revenant ſur nos pas, & vers l'orient, Ptolémée fait rencontrer une rivière ſortant du fond des terres, & d'un canton auſſi reculé que celui des Garamantes, ſous le nom de *Bagradas*. On n'ignore pas que dans l'Afrique proprement dite coule un Bagradas, dont l'embouchure dans la mer eſt voiſine des lieux que Carthage & Utique ont occupés. Le nom actuel de Méjerda ou Mejérad, rappelle évidemment celui de Bagradas; à quoi j'ajoûterai, qu'une partie du pays que cette rivière parcourt, conſerve dans le nom de Frikia, celui qui, ſous la domination Romaine, déſignoit la province d'Afrique en particulier. Mais, ſelon les notions du temps préſent, l'origine du Méjerda, bien moins reculée que celle du Bagradas dans Ptolémée, ne remonte guère au deſſus de l'ancienne Tébeſte, connue aujourd'hui par le même nom. Il faut donc, ou que Ptolémée ait trop alongé le Bagradas, ou qu'il y en ait un autre qui, appelé de même, lui ait paru la même rivière, & fait confondre en une deux rivières différentes. Or, j'ai été aſſez heureux pour tirer d'un Envoyé de Tripoli, qui étoit ici il y a plus de vingt ans, la connoiſſance d'un Bagradas intérieur, & qui convient préciſément à la partie ſupérieure du Bagradas de Ptolémée. Un Syrien, nommé Barout, qui a été attaché à la Bibliothèque du Roi, m'ayant ſervi d'interprète, j'ai queſtionné ce Barbareſque, commençant par un détail concernant la côte, de droite & de gauche de Tripoli, d'autant que moins ignorée que l'intérieur, je me mettois à portée de juger du fonds qu'il y auroit à faire ſur ce qui viendroit de cette part. De-là entrant dans les terres, & prenant la route que ſuit la caravane de Tripoli, qui va chaque année commercer en Nigritie; après avoir traverſé le pays de Fezzan, dont j'appris que la capitale ſe nommoit Morzouk, mon guide me fit paſſer par une autre ville nommée Tibedou, & de-là ſuivre le lit d'un torrent aujourd'hui à ſec, mais courant autrefois, ſelon la tradition du pays, & dans lequel on remonte pendant ſix ou ſept journées, juſqu'à la traverſée d'une montagne, dont la deſcente eſt l'entrée de la Nigritie. Le nom qu'on donne à ce torrent eſt

Wad-el-Mezzeran, ou bien Mezjérad; car j'avoue que je ne distinguai pas exactement la consonne finale dans la prononciation. Mais, de l'une ou de l'autre manière, ce nom ressemble trop au Méjérad précédent, & il y a d'ailleurs trop de convenance dans la rencontre du local, pour ne pas reconnoître distinctement la trace que Ptolémée donne d'un Bagradas: & il s'ensuit que la montagne dont je viens de parler, est celle dont Ptolémée fait mention sous le nom d'Usargala, de laquelle il dit formellement que sort le Bagradas. Nous avons déjà eu lieu de citer la même montagne, en parlant du premier des fleuves pris pour le Niger, & qui est le Gir de Ptolémée.

Il faut que le Tibedou que je viens de produire, soit un lieu de quelque conséquence, puisque dans les instructions que j'ai tirées d'un canton aussi éloigné qu'est le pays de Galam sur le Sénéga, il est dit qu'on part de Tombut pour se rendre à Tibedou. Mais, ce qui fait le plus grand intérêt dans la connoissance de ce lieu, c'est d'y retrouver distinctement, & par la dénomination & par le rapport du local, une ville qu'indique Ptolémée sous le nom de *Thabudis.* Cette ville ne doit pas être confondue avec les plus obscures du pays, puisque, selon le détail que donne Pline du triomphe de Balbus le Jeune, sous la conduite duquel les armes Romaines pénétrèrent jusque dans cette contrée, *Tabidium* (c'est la forme que le même nom prend dans Pline) tient le premier rang, après Cydamus & Garama, entre un grand nombre de lieux qui sont cités. Cydamus, dont Pline indique la situation *è regione Sabratæ,* qui conserve, sur le bord de la mer au couchant de Tripoli, le nom de Sabart, est indubitablement ce qu'on connoît aujourd'hui sous le nom de Ghédémés, où Léon d'Afrique dit qu'il existe des monumens de l'antiquité. Pour ce qui est de *Garama,* métropole de la grande nation des Garamantes, nous allons en faire la recherche.

Lib. V, cap. 5.

Ptolémée place Garama au levant de Thabudis; & la distance, en vertu de ce que j'ai dit dans le Mémoire précédent qu'il attribue de valeur à sa graduation, savoir cinq cens stades au degré, revient à environ quatre mille stades, qui sont

l'équivalent de ſix degrés & à peu près deux tiers en graduation effective de latitude. D'un autre côté, Garama dans Ptolémée, eſt plus ſud que le fond de la grande Syrte de ſept degrés & demi, ce qui n'eſt cenſé repréſenter qu'environ trois mille ſept cens cinquante ſtades, dont, par l'évaluation du degré plus réelle que celle de Ptolémée, ſavoir ſix cens ſtades & au-delà, on ne conclut que ſix degrés & une fraction de degré. Ces erremens paroîtront convenir à la poſition que j'ai cru devoir donner, dans ma carte d'Afrique, à Gherma, dont Édriſi fait expreſſe mention, & que je reconnois pour être la même ville que Garama. Mais, voici ce que je remarque actuellement ſur cette poſition. Ptolémée, dans ſes Prolégomènes, cite deux voyageurs Romains, Flaccus & Maternus, qui avoient compté cinq mille quatre cens ſtades entre la grande Leptis & Garama. De ce nombre de ſtades, pris en droite ligne, on concluroit neuf degrés. Ptolémée par ſa graduation fournit dix degrés dix minutes, outre ce que la différence d'un degré en longitude peut ajoûter à la différence des parallèles: & à raiſon de cinq cens ſtades par degré, ſelon ce que le degré Ptolémaïque repréſente d'effectif, on en conclud environ cinq mille cent ſtades. Or, je trouve que ma carte d'Afrique donne à l'ouverture du compas, entre Gherma & Lébéda ſur la côte de Tripoli, & qui déſigne l'ancienne Leptis, la valeur de huit degrés & demi à peu près, ce qui, en prenant le degré pour ſix cens ſtades de compte rond, produit en effet cinq mille cent ſtades. Si les voyageurs cités par Ptolémée ont compté cinq mille quatre cens ſtades, ou trois cens ſtades de plus, ce qui fait un dix-huitième ſur le total; ne faut-il pas que leur meſure étant relative à celle du chemin, ſurpaſſe au moins de cette quantité la meſure qui ſe prend en ligne aërienne & directe?

Climatis I, partis II.

Geogr. l. I, cap. 10.

Édriſi en faiſant mention de Gherma, lui joint une autre ville nommée Taſava, qui peut ſe rapporter à une poſition de *Sabæ*, que Ptolémée place dans le voiſinage de Garama. On remarque enſuite dans Ptolémée, au couchant de Garama, un lieu ſous le nom de *Bedirum*, que, ſans être trop facile en fait d'analogie, on reconnoît dans Édriſi ſous celui de Médéram.

Cette dernière ville eſt ſituée près du lit d'une rivière, à en juger par ce que dit Édriſi, que de Médéram à une autre ville, nommée Ancalas, le chemin conduit *per fluminis alveum*, ſelon la verſion qu'on a d'Édriſi. Or, Ptolémée tire une rivière, qu'il nomme *Cinyphus*, des environs de Bedirum ou d'un peu plus haut, & l'origine de cette rivière pourroit être rapportée à un lac près du lieu nommé Izer, & dont Édriſi fait mention au-delà de Médéram & d'Ancalas. Selon Ptolémée, ce n'eſt qu'une première branche du Cinyphus, laquelle eſt jointe, en courant vers le nord, par une ſeconde; & l'une & l'autre deſcendent d'une montagne qui s'étend au midi de Garama. Le nom de cette montagne, dans Ptolémée, eſt Girgiris; & on auroit lieu de le rapporter, comme renfermé dans la même région, au mont Gyri cité par Pline, en faiſant l'énumération des objets dont Balbus orna ſon triomphe. Il étoit inſcrit ſur la repréſentation du mont Gyri, ou Girgiris, qu'il fournit des pierres précieuſes; & en effet il en vient du pays des Garamantes, ſelon Strabon, qui les appelle calcédoines. *Lib. XVII.*

Je n'ai pû me refuſer à ce détail, vû l'enchaînement & l'intimité des rapports qui s'y remarquent. Mais j'en viens à la continuation que Ptolémée fait de ce Cinyphus, pour le joindre à celui qui eſt d'ailleurs connu dans l'antiquité ſur la côte de la Tripolitane, & qui ſe rend en effet dans la mer au levant de la grande Leptis, dont il ſubſiſte des veſtiges ſous le nom de Lébéda. Ce Cinyphus eſt un torrent, appelé aujourd'hui Wadi-Quahan, comme je l'ai appris de l'Envoyé de *In Melpomene.* Tripoli: & ſelon le témoignage d'Hérodote, qui relève beaucoup la fertilité & les agrémens de la petite contrée que ce courant d'eau traverſe, ſa ſource dans une colline à laquelle il donne le nom des Graces, λόφου καλουμένου Χαρίτων, n'eſt éloignée de la mer que de deux cens ſtades. Voilà donc Ptolémée dans un cas pareil à l'égard du Cinyphus, que du Bagradas qui précède; & la réforme à faire ſur le cours de l'une de ces rivières, fait admettre l'autre avec encore moins de difficulté que ſi le cas étoit unique. Qu'il me ſoit permis, au reſte, étant conduit par le Cinyphus dans ce canton de l'Afrique,

d'y faire connoître une ville, dont le rapport d'un voyageur moderne a fait beaucoup parler comme d'un lieu où tout étoit pétrifié, hommes, animaux, végétaux. Je tiens de M. Pignon, depuis son retour du Caire, où il a rempli la place de Consul de France, que le lieu en question est distant de Tripoli d'environ soixante heures de marche, en tirant vers le sud-est, & derrière les montagnes qui sont peu écartées de la mer; que son nom est *Gherzé*, & que des monumens de l'antiquité, chargés de quelques bas-reliefs en figures, feuillages & fruits, ont fait dire à des Arabes & pâtres grossiers, que cette ville étoit devenue pierre. L'envie de debiter du merveilleux, & d'en entendre, a fait adopter ce récit; & dans une carte de l'Afrique, un quartier particulier dans la Libye a été circonscrit & désigné sous le nom de Ras-sem, dont la signification littérale en Arabe est tête de poison ou tête empoisonnée. Mais, sans m'arrêter à une chose trop légèrement hasardée, je trouve un lieu dans Ptolémée, qui par le nom de *Gerisa*, joint à sa situation au couchant de la grande Syrte, convient indubitablement à Gherzé. *Paul Lucas*

Il ne me reste plus, pour terminer cette longue recherche sur les rivières de l'intérieur de l'Afrique, que d'examiner ce qui peut intéresser le même sujet dans ce que Pline, & quelques autres auteurs ont pensé de l'origine du Nil, en la rapportant à la partie de ce continent reculée vers le couchant; opinion accréditée pour avoir été propre à Juba, roi de Mauritanie, qui s'est illustré par son savoir; *studiorum claritate memorabilior quàm regno*, dit Pline. Selon cette opinion, le Nil sortiroit d'une montagne de la Mauritanie inférieure, peu éloignée de l'Océan, formant d'abord un lac sous un nom dérivé de celui du Nil: caché ensuite sous les sables du Désert, il reparoîtroit sur la frontière de la Mauritanie de Césarée, remplissant un second lac plus considérable que le premier; d'où se dérobant encore à la vue, il ne se montreroit que sous le nom de Niger, pour prendre ensuite celui d'Astapus, en traversant l'Éthiopie. Méla parle de la même origine chez les Africains occidentaux, & de la source qu'ils appellent Nuluch, d'où le fleuve

prend ſon cours par le milieu de l'Afrique, & vers l'orient. Dion, ou ſon abréviateur Xiphilin, déſigne par le nom de Macennitide cette partie de la Mauritanie inférieure, où le mont Atlas, prodigieuſement élevé, donne naiſſance au Nil. Je me crois diſpenſé de réfuter en détail ces migrations du Nil; ſans m'arrêter même à la reſſemblance en quelques animaux & plantes, dont on s'eſt autoriſé pour croire que le Nil devoit ſon origine à la Mauritanie voiſine de l'Océan. Mais, je ferai la recherche des lieux auxquels on a attribué les commencemens du Nil, parce qu'ils ont en effet des rivières qui appartiennent à l'intérieur de l'Afrique.

Le mont Atlas, quoique des Géographes l'aient étendu avec continuité juſque dans la Libye, & au-delà de Cyrène, ſans s'apercevoir que le prétendu nom de Guibet, qu'ils lui attribuent comme le propre d'aujourd'hui, n'eſt qu'une dépravation du terme appellatif de Gébel, doit être réduit aux montagnes qui ſéparent Fez & Maroc des cantons de Sisjilmeſſa, Tafilet, Darah, qui ſont ſur le bord du grand Déſert. La partie plus élevée de l'Atlas eſt diſtinguée par le nom de Ziz; & pluſieurs rivières en deſcendent, courant vers le Déſert, à l'entrée duquel elles tariſſent, ou ſe terminent en marécages. Il me ſuffira de citer entre ces rivières, celle qui porte le même nom que la montagne, & une autre dont le nom eſt Ghir. C'eſt à l'une ou à l'autre qu'on peut, à mon avis, rapporter la première apparition du Nil dans l'hypothèſe ci-deſſus expoſée. Si l'on demande enſuite ce qu'on peut adapter à ce que la même hypothèſe donne pour une éruption du Nil, ſur les limites de la province de Céſarée, je ne vois rien de plus convenable que la rivière du canton de Zab, dans le ſud d'Alger, & dont nous devons la connoiſſance au voyage très-eſtimable du docteur Shaw, Anglois. Je m'abſtiens de rechercher, quant à préſent, le nom qu'on peut trouver à cette rivière dans l'antiquité, pour éviter un détail de diſcuſſion qui me mèneroit juſque ſur la côte d'Alger. Ptolémée pourroit y paroître dans un cas ſemblable au Bagradas & au Cinyphus. Mais une des rivières antérieurement citée ſous le nom de Ghir, ſe découvre indubitablement

indubitablement dans Pline. En parlant d'une expédition de *Lib. v, cap. 1* Suétonius Paulinus, qui fut Consul sous l'empire de Néron, au rapport de Tacite, Pline décrit le mont Atlas, disant que *Annal. lib. vi* ce Général fut le premier des Romains qui le traversa, *primus Romanorum ducum transgressus Atlantem*, & ajoutant qu'après dix jours de marche il arriva au fleuve nommé *Ger*. C'est à cette expédition que je pense qu'on doit attribuer la conquête de deux places de l'interieur de l'Afrique, *Cillaba* & *Alele*, quoique Pline, qui en fait mention, les allie au pays de Fezzan (*Phazania*) très-écarté du mont Atlas. Car je les retrouve, dans Léon d'Afrique, d'une manière suffisamment distincte, en des lieux à portée l'un de l'autre, & à la descente de l'Atlas précisément, sous les noms de Gher-selbin & de Hélel. Le nom de Hélel est si bien celui d'Alèle, qu'il aide à faire reconnoître Cillaba dans le nom de Gher-selbin. C'est ainsi que la connoissance du local actuel nous éclaire sur des détails de l'ancienne Géographie, qu'on ne parvient à fixer que par ce secours, dont on a ressenti l'effet en plus d'un endroit de ce Mémoire. On trouvera peut-être, dans un assez grand nombre de circonstances particulières qu'il renferme, que plusieurs sont plus propres à irriter la curiosité, que capables de la satisfaire pleinement. Mais je ne pouvois que suppléer en quelque sorte à ce qui nous manque, en y employant des recherches qu'on n'avoit point faites jusqu'à présent.



MÉMOIRE
SUR
LA MESURE DU SCHÈNE ÉGYPTIEN,
ET
DU STADE QUI SERVOIT A LE COMPOSER.

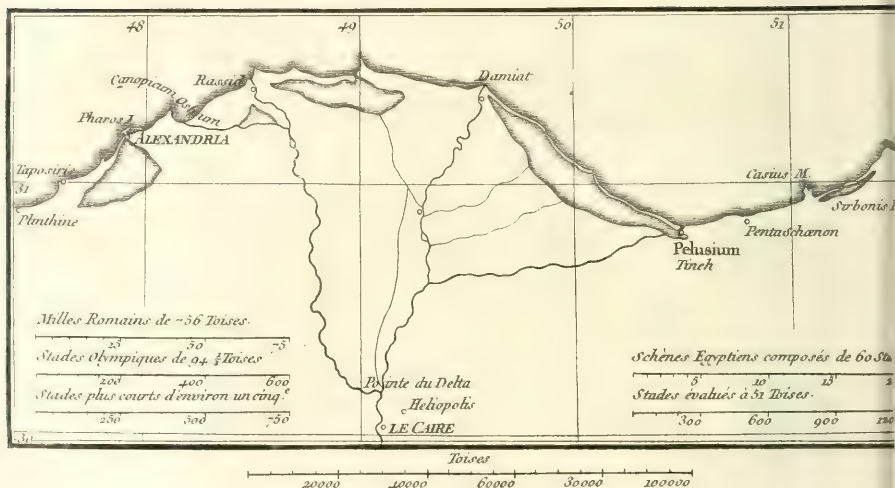
Par M. D'ANVILLE.

LES Écrivains de l'antiquité, en parlant de ce qui concerne l'Égypte, font mention d'une meſure géodéſique, qu'ils déſignent par le terme grec de Σχοῖνος, dont la ſignification eſt la même qu'en latin *funis*, autrement *juncus*, c'eſt-à-dire un cordeau, une canne ou un roſeau. S.t Jérôme, dans ſon commentaire ſur Joël, nous fait connoître d'où venoit l'uſage de déſigner ainſi la meſure dont il s'agit. Il dit que les bateaux ſont tirés ſur les rives du Nil par des hommes, ce que nous appellons haller à la cordelle; & que la longueur de chaque eſpace au terme duquel les bateliers ſe relaient dans ce travail, eſt nommé *funiculus*. Voici comment il s'en explique: *in Nilo flumine, ſive in rivis ejus, ſolent naves funibus trahere, certa habentes ſpatia, quæ appellant funiculos, ut labori deſeſſorum recentia trahentium colla ſuccedant.* Perſonne, que je ſache, entre les Savans, n'a défini cette meſure. M. de la Barre, dans le dix-neuvième volume des Mémoires de l'Académie, en écrivant ſur le ſchène ſpécialement, nous laiſſe encore le ſoin de rechercher l'évaluation qu'il faut en faire. Cette évaluation eſt néanmoins très-importante, en ce que diverſes diſtances qui ſont indiquées par ſchènes, ſi elles ne ſont pas connues par une analyſe, peuvent paroître peu convenables dans leur application au local actuel, & contradictoires même à d'autres indications qui ſe trouvent également dans l'antiquité.

Hérodote, le premier des auteurs que nous ayons à citer, dit, dans ſon ſecond livre, que chez les Égyptiens on meſure

POUR LE SCHÈNE EGYPTIEN

Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, T. XXVI, p 83.



les grands eſpaces de terre par ſchènes, à la différence des eſpaces moins étendus, qui ſe meſurent par orgyes, par ſtades, & par paraſanges, en ſuivant la gradation qui fait enchérir ces meſures l'une ſur l'autre. Il ajoute une définition formelle du ſchène à ſoixante ſtades; définition qui eſt confirmée par la comparaiſon du nombre des ſchènes à celui des ſtades en pluſieurs diſtances, comme lorſqu'il compare trois mille ſix cens ſtades à ſoixante ſchènes, qui ſe comptoient dans ce que l'Égypte avoit d'étendue ſur la mer Méditerranée. Diodore de Sicile a connu de même la meſure du ſchène ſur le pied de ſoixante ſtades, puiſque les dix ſchènes qu'il compte entre Memphis & le lac Myris ou Mœris, ſont par lui évalués à ſix cens ſtades.

Je trouve, par des recherches dans l'antiquité, pluſieurs moyens de reconnoître la meſure du ſchène & de l'évaluer. L'itinéraire d'Antonin indique une manſion ſous le nom de *Penta-ſchœnon*, dans l'intervalle du mont Caſius à Péluſe; & la diſtance eſt marquée également à l'égard de l'un & de l'autre de ces lieux ſur le pied de vingt milles. De ſorte qu'il y a tout lieu d'inférer, que la poſition intermédiaire tirant ſa dénomination de la diſtance reſpective à l'égard de deux points différens, diſtance valant cinq ſchènes d'un côté comme de l'autre, le ſchène eſt compenſé par quatre milles Romains. Cette compenſation convient à ce que dit Pline, que le ſchène eſt comparé à trente-deux ſtades: *aliqui XXXII ſtadia ſingulis ſchœnis dedere.* Car, ſelon l'emploi le plus général du ſtade ſur le pied de huit pour le mille Romain, les trente-deux ſtades ſont l'équivalent de quatre milles. Or, la meſure du mille Romain, ſelon la plus ſcrupuleuſe analyſe, s'évaluant à ſept cens cinquante-ſix toiſes, le ſchène comparé à quatre milles, revient à trente mille vingt-quatre toiſes. Et le ſtade qui ſert à la compoſition du ſchène, étant fort inférieur en meſure au ſtade grec Olympique, & le plus ordinaire, ſe borne à cinquante toiſes deux pieds cinq pouces moins quelques lignes. *Liv. XII.*

Il faut ſavoir gré à Hérodote, d'avoir fixé les termes de l'eſpace dans lequel ſe renferment les ſoixante ſchènes, ou les

trois mille six cens stades, que l'on comptoit dans ce que la côte d'Égypte comprend d'étendue : d'un côté c'est le lac Sirbonide, de l'autre le golfe de Plinthiné. Par l'indication du lac Sirbonide, c'est être fixé au mont Casius mentionné ci-dessus, vû la proximité immédiate, & vû qu'Hérodote, en disant Σερβωνίδος λίμνης, ajoûte précisément παρ' ἣν τὸ Κάσιον ὄρος. Le golfe de Plinthiné est la désignation d'une grande anse, par laquelle la mer creuse le rivage au couchant d'Alexandrie, & d'un château, qui est l'ancien lieu de Taposiris. Car, outre que le nom actuel d'Abousir qu'on donne à ce château, paroît une dépravation du nom de Taposir, la distance d'Alexandrie à Abousir convient à l'indication de vingt-cinq milles que donne la table Théodosienne entre Alexandrie & Taposiris. Et ce qui met en évidence que Πλινθινήτης κόλπος dans Hérodote est le golfe sous Taposiris, c'est la grande proximité de Plinthiné à l'égard de Taposiris dans Ptolémée, qui composant ses ouvrages à Alexandrie, ne pouvoit ignorer des positions qu'il avoit sous les yeux.

Après avoir reconnu quels sont les termes de l'espace, dont la mesure est marquée dans Hérodote en stades comme en schènes; il convient d'examiner les indications qu'on a d'ailleurs sur le même espace, & qui peuvent servir à en faire l'évaluation. La distance du golfe de Plinthiné à Alexandrie est déjà indiquée sur le pied de vingt-cinq milles. Strabon compte de l'île de Pharos, qui couvre les ports d'Alexandrie, jusqu'à l'embouchûre Canopique du Nil, cent cinquante stades. Entre la bouche Canopique & Péluse, le compte étoit de mille trois cens stades. Diodore de Sicile, qui s'explique avec précision en appelant cette distance la base du Delta, est d'accord sur ce qu'elle vaut en stades avec Strabon: & l'un comme l'autre de ces auteurs connoissoit l'Égypte pour l'avoir vûe, ainsi qu'Hérodote, à la différence près de l'âge ou du temps. De Péluse au mont Casius, près duquel commence le lac Sirbonide, qui porte aujourd'hui le nom de Bardoil, ou de Baudouin I, roi de Jérusalem, nous avons vû que l'itinéraire d'Antonin compte quarante milles. Il n'y a point de distinction à faire

ſur cet article par rapport au chemin de terre, parce que la nature du terrein en cette partie, & la diſpoſition du rivage parallele à ce chemin, rendent la meſure ſemblable à une route de mer, qu'on évaluera à trois cens vingt ſtades. Ainſi, depuis le mont Caſius juſqu'à la bouche Canopique, ſeize cens vingt; & ajoutant cent cinquante juſqu'à l'île de Pharos, dix-ſept cens ſoixante-dix; & les vingt-cinq milles entre Alexandrie & Taposiris accroîtront ce compte de deux cens ſtades: ſomme totale de ſtades dix-neuf cens ſoixante-dix. On peut être fort étonné de la grande diverſité d'un pareil compte, avec celui de trois mille ſix cens ſtades indiqué par Hérodote, juſqu'à ce que le moyen de conciliation ſe manifeſte.

Les ſtades dont on vient de ſupputer le nombre, ne ſauroient être pris ſur un autre pied que celui du ſtade grec Olympique, dont il eſt conſtant que l'uſage avoit prévalu, dans les temps poſtérieurs à Hérodote, ſur tout autre ſtade. Ce ſtade ayant même plus d'étendue qu'aucun autre qui ſoit connu, il fera baiſſer d'autant moins la valeur du ſchène Égyptien & de ſon ſtade. Par l'analyſe qui eſt propre au ſtade Olympique ou ordinaire, on le trouve de quatre-vingt-quatorze toiſes & demie. Et ſur ce principe de calcul, les mille neuf cens ſoixante-dix ſtades comptés ci-deſſus, valent cent quatre-vingt-ſix mille cent ſoixante-cinq toiſes. Les ſoixante ſchènes qui ſe comparent à cette ſomme de toiſes, y trouvent leur évaluation à trois mille cent deux toiſes quatre pieds & demi. Et le ſtade qui ſe rapporte à cette meſure de ſchène, & dont ſoixante le compoſent, revient à cinquante-une toiſes quatre pieds trois pouces & quelques lignes.

Or, quelle eſt la différence qui ſe rencontre ſur plus de trois mille toiſes, entre ce ſecond moyen d'évaluer le ſchène, & le premier moyen tiré de la poſition de Penta-ſchœnon? ſoixante-dix-huit toiſes & quelques pieds; & à l'égard du ſtade, ſept pieds dix pouces. Si les Anciens s'étoient propoſé d'inſtruire la poſtérité de ce que valoient ſtrictement les diverſes meſures géodéſiques, dont les différens peuples ont uſé, & ſelon les variations qu'elles ont éprouvées en différens âges de

l'antiquité; un écart tel à peu près que celui qui réſulte de nos calculs, pourroit être regardé comme un défaut de préciſion. Mais, vû que les élémens de ces calculs ne ſont point fixés dans leurs termes en toute rigueur, & que le nombre des meſures n'y eſt pas employé à quelques fractions près; eſt-il étonnant qu'il s'y rencontre quelque diverſité? Cette diverſité eſt-elle en elle-même aſſez conſidérable, pour faire méconnoître une convenance générale, & dans la plus grande approximation qu'on dût attendre de pareils élémens? En partageant ce qu'il y a d'écart par la moitié, l'évaluation du ſchène par un compte rond ſera de trois mille ſoixante toiſes, & celle du ſtade de cinquante-une. Le terme moyen n'eſt qu'à environ trente-neuf toiſes du terme extrême, plus fort ou plus foible, ſur le ſchène, & à quatre pieds ſur le ſtade. Il n'eſt pas poſſible, ce ſemble, d'arriver à quelque choſe de plus précis ſur des meſures cachées dans l'obſcurité des temps, d'où perſonne juſqu'à préſent ne les avoit tirées.

Ce n'eſt pas, au-reſte, par ce ſeul endroit que le ſtade, qui ſort pour ainſi dire du calcul que nous venons de faire, ſe montre dans l'antiquité. Il faut de néceſſité y reconnoître un ſtade d'une meſure très-raccourcie par comparaiſon au ſtade Olympique, pour trouver de la convenance avec le local poſitif de la Géographie, dans un grand nombre de meſures d'eſpace rapportées par les Anciens; quoique la diſtinction qu'il falloit en faire par rapport à d'autres ſtades plus étendus, & d'un uſage poſtérieur, ſoit omiſe, & paroiſſe même échapper à leur critique ou diſcernement. C'eſt dans ce cas-là ſpécialement que ſont les indications des marches d'Alexandre, & de pluſieurs autres eſpaces évalués dans l'Orient vers la même époque. Comment ne pas admettre un ſtade fort différent de l'idée qu'on a d'ordinaire du ſtade, puiſque la circonférence de la Terre, diviſée en trois cens ſoixante degrés, a été évaluée dans la haute antiquité à quatre cens mille ſtades, ſelon le traité
Lib. II, c. 14. inſéré dans les ouvrages d'Ariſtote ſous le titre de *περὶ Οὐρανοῦ*, ce qui donne onze cens onze ſtades par degrés. On pourroit regarder Anaximandre, diſciple de Thalès, comme l'auteur de

cette évaluation de la circonférence du globe, ſur ce qu'il eſt le premier, au rapport d'Agathemer, qui eſſaya de repréſenter le globe de la Terre, & même d'en prendre la meſure, comme on l'infère de Diogène Laërce. Quoiqu'une tentative telle que pouvoit être celle d'Anaximandre, ne fut peut-être pas ſuſceptible d'une grande préciſion; il eſt cependant remarquable, que ſelon le compte de onze cens onze ſtades par degré, & en prenant le degré pour cinquante-ſept mille toiſes de compte rond, le ſtade ſe réduit à cinquante-une toiſes. Or, c'eſt la meſure moyenne qu'on a vû réſulter ci-deſſus des deux calculs qui ont été faits, pour parvenir à la connoiſſance du ſchène, & conſéquemment du ſtade qui lui eſt propre.

Les Grecs ayant dû beaucoup de choſes aux Égyptiens, dirons-nous que ceux-ci ont pris des Grecs la meſure de ce ſtade? Sera-t-il convenable de refuſer l'uſage d'une pareille meſure aux Égyptiens, ſur ce que le terme de ſtade eſt grec? Celui de σχοῖνος, dont la ſignification littérale n'eſt connue qu'autant qu'il eſt grec, ne peut enlever aux Égyptiens la meſure du ſchène. Les Grecs, pour s'expliquer ſur les meſures Égyptiennes, auront employé les termes de leur langue, qu'ils croyoient mieux correſpondre à ces meſures. Quand je conſidère, que quinze cens ſtades, qu'au rapport d'Hérodote on comptoit en Égypte depuis la mer juſqu'à Héliopolis, ſont par lui comparés à la diſtance d'Athènes à Olympie, diſant formellement qu'il ne s'en faut que quinze ſtades en cette diſtance, pour que le compte ne ſoit pareillement de quinze cens ſtades; il ne m'eſt pas permis de confondre les ſtades de la route priſe en Grèce, avec les ſtades de la route Égyptienne. Car, la diſtance d'Athènes à Olympie la plus étroitement eſtimée, ſelon l'étude que j'ai faite de la Grèce, diſtance en ligne directe, & ſans égard aux détours d'une route tortueuſe & inégale, eſt d'environ quatre-vingt-quatorze mille toiſes, & il y a des cartes qui feroient même compter davantage. Or, de cette ſomme de toiſes il réſulte plus de dix-huit cens ſtades de la meſure convenable au ſchène; & à ce nombre de ſtades, qui ſe rapporte à une ligne directe,

la meſure du chemin ajoûtera, vû la diſpoſition du local, pluſieurs centaines de ſtades. Donc, ce n'eſt pas le ſtade qu'Hérodote a pû connoître en Grèce, qui lui a donné lieu de faire mention des ſtades dans l'évaluation du ſchène, puiſque la meſure en eſt très-différente. L'identité de meſure ne pouvoit être le principe d'Hérodote, pour lui faire compter quinze cens ſtades entre la mer & Héliopolis dans l'étendue de l'Égypte; il ne fait donc que rapporter ce que l'uſage avoit établi dans le pays.

Lorſque j'ai comparé le ſchène à quatre milles, je ne me ſuis point prévalu de ce qu'Héron, dont le traité des meſures eſt inſéré dans le premier volume des Analectes Grecs, donne la définition du ſchène à quatre milles: ὁ Σχοῖνος ἔχει μίλια Δ. C'eſt que le terme de mille dans Héron ne répond pas préciſément au mille Romain employé dans notre ſupputation, & qu'il déſigne un mille compoſé de ſept ſtades & demi, dont l'uſage s'eſt établi chez les Grecs de l'empire d'Orient: d'où vient qu'Héron ajoûte à ce qui précède, ςαδίους Λ, trente ſtades. Ce mille Grec, qui s'eſt même renfermé dans ſept ſtades, ſans rien de plus, non par augmentation dans la meſure du ſtade, mais par un raccourciſſement de celle du mille; ſi on vouloit en faire l'application au ſchène Égyptien, en feroit baiſſer l'évaluation, bien loin qu'on puiſſe la croire ſuſceptible de quelque accroiſſement. Saint Épiphane comparant des nombres de ſchènes à des nombres de milles, fait pareillement compter quatre milles pour un ſchène. Mais, comme en ce qui regarde les bas-temps où Saint Épiphane écrivoit, il ne faut avoir d'autre idée du mille d'uſage que ſelon que j'en viens de parler; il ſuffit de tirer de cet auteur & de quelques autres, un témoignage de ce qui étoit reçû chez leurs devanciers, je veux dire le principe de comparer la meſure du ſchène à quatre milles.

Hæreſ. XIX, cap. 4.

Après avoir déterminé la meſure du ſchène & du ſtade des Égyptiens, il peut, ce ſemble, être permis de faire ſentir l'avantage de cette détermination. Bien loin de trouver les auteurs de l'Antiquité en contradiction les uns vis-à-vis des autres,

autres, la manière de les concilier sert de vérification mutuelle à ce qu'ils ont rapporté. Il y a d'ailleurs des indications d'espace qui, vu la nature des circonstances auxquelles elles appartiennent, ne peuvent obtenir de croyance, & sont réputées vicieuses, faute uniquement de connoître la mesure qui leur est propre. Ce qui concerne le lac de Mœris particulièrement, semble avoir révolté des Savans d'un ordre très-distingué, qui s'en sont pris à Hérodote, comme suspect sur cet article. C'est pour Isaac Vossius, dans ses notes sur Mela, un sujet d'étendre la récrimination à tout ce que l'ancien historien peut avoir dit de l'Égypte: *Herodotum omnia Ægyptiaca longè fecisse ampliora, quam revera sint. Ita*, ajoute-t-il, *longitudinem latitudinemque (Ægypti) altero tantò majorem fecit, quàm sit.* Comme un des point spécifiés ici par Vossius, savoir la largeur de l'Égypte, qui consiste dans son étendue le long de la mer, est précisément ce que nous venons de discuter; on est en état de juger si l'accusation d'avoir doublé la mesure, autrement qu'en apparence, & faute d'avoir recherché ce qu'elle peut valoir, est bien fondée. Le docte M. Wesseling, dans une note de son édition de l'Itinéraire d'Antonin, trouvant aussi de la difficulté à adopter quelques mesures de distance dans Hérodote, s'autorise du parti qu'a pris Vossius, pour dire; *Herodoteam fidem labare non ignarus.* On ne disconviendra pas, que tant que l'analyse des mesures d'Hérodote n'a point été faite, on pouvoit avec beaucoup d'érudition être encore fort embarrassé sur ces mesures. Mais, il falloit du moins s'abstenir d'accuser l'auteur de ce qu'on ne l'entendoit pas, & ne point attribuer à exagération de sa part, ce qui n'étoit qu'un défaut d'examen dans ses lecteurs.

Cependant, pour ne point laisser d'équivoque sur la définition du schène, il faut examiner ce que peut avoir de force une objection qu'on pourroit faire, sur l'inégalité qu'il semble que quelques auteurs de l'antiquité mettent dans cette mesure. Strabon prétend avoir remarqué, en remontant le Nil, *Liv. II.*
que les schènes varioient d'étendue, & il cite, comme ayant *Liv. XVII*
écrit la même chose, Artémidore d'Éphèse, qui vivoit dans

la CLXIX.ᵉ Olympiade, c'eſt-à-dire environ un ſiècle avant l'ère Chrétienne, & dont Marcien d'Héraclée a donné un abrégé. Au dire de ces auteurs, le ſchène auroit été plus court en remontant au deſſus de Thèbes & vers Syéné, qu'entre Thèbes & Memphis en deſcendant. On peut répondre, que le Nil ayant acquis un degré de vîteſſe en franchiſſant la cataracte près de Syéné, & que depuis Syéné avant que d'arriver à Thèbes, étant encore reſſerré en pluſieurs endroits par l'approche des montagnes qui accompagnent ſes rives, & ne laiſſent entr'elles dans ces endroits qu'autant qu'il faut d'eſpace pour ſon écoulement; ce fleuve doit être plus difficile à remonter en cette partie; & conſéquemment, que le travail des bateliers qui halloient les bâtimens, ſelon ce que dit S.ᵗ Jérôme, étant plus pénible, leurs traites ou relais avoient moins d'étendue que dans l'eſpace où le fleuve plus tranquille ſe remonte plus aiſément.

Croira-t-on que cette application du terme de ſchène à la navigation du Nil, puiſſe faire déroger à la définition poſitive d'une meſure géodéſique & particulière, compoſée de meſures élémentaires en nombre déterminé, & dont l'emploi n'étoit point reſtreint à cette navigation, comme on le voit par la largeur de l'Égypte qui a été diſcutée? L'uſage du ſchène ne s'eſt pas même renfermé dans l'étendue de l'Égypte, puiſque Strabon l'emploie en meſurant l'Arménie, d'après Théophanès, qui avoit ſuivi Pompée juſque dans l'Albanie. Pline en fait
Liv. VI. une meſure uſitée chez les Perſans, ainſi que la paraſange: *cùm Perſæ quoque ſchœnos & paraſangas alii aliâ menſurâ determinent.*
L. III, c. 34. Et ſi l'on en croit Athénée, σχοῖνος eſt même un terme Perſan. Artémidore vouloit encore, au rapport de Strabon, que le ſchène fût compoſé de trente ſtades. Mais la variété d'évaluation du ſchène en ſtades pouvant s'expliquer, je dirai de celle-ci qu'elle m'eſt très-ſuſpecte. Car la diſtance de Péluſe au ſommet du Delta, que le même Artémidore avoit écrit valoir vingt-cinq ſchènes, les vaut en effet préciſément ſur une carte d'Égypte conforme au local actuel, & en ſchenes de ſoixante ſtades. Cette évaluation ſe trouve même confirmée

d'une manière positive par un endroit de Diodore de Sicile, où l'intervalle de Péluse à Héliopolis, dont on connoît la situation comme très-voisine de la pointe supérieure du Delta, est marqué de quinze cens stades, qui sont bien les vingt-cinq schènes sur le pied de soixante stades par schène, & seroient cinquante schènes sur le pied de trente stades. On tireroit à peu près la même conséquence des vingt-huit schènes, auxquels Artémidore avoit évalué la distance entre la même pointe du Delta & Alexandrie: car je crois qu'une carte géographique construite selon que je viens de le dire, fournira environ vingt-sept schènes de soixante stades Égyptiens, à l'ouverture du compas, ou en ligne aërienne & directe. Quand cette distance & la précédente, sur une carte autant bien composée qu'on peut l'avoir actuellement, n'auroient pas la précision géométrique la plus rigoureuse, on est du moins bien assuré, que ce qui peut y manquer n'est pas comparable au double contre le simple. L. I, c. 57

L'évaluation du schène à trente stades ne porte que sur une méprise. Dans l'énumération que fait Hérodote des mesures géodésiques de l'Égypte, en y procédant graduellement, celle qu'il appelle parasange est donnée comme inférieure au schène, & composée précisément de trente stades. Il est donc arrivé que les termes de schène & de parasange ont été confondus, & qu'on a pris l'un pour l'autre. Dans l'évaluation du schène en stades, une autre variété est celle que Pline rapporte comme propre à Ératosthène, sur le pied de quarante stades. La discussion qu'elle demande la rend remarquable. Mais, comme cette discussion ne peut se faire sans entrer dans un examen de la mesure de la Terre par Ératosthène, la crainte d'être trop long, me fait réserver cet article pour un autre Mémoire.



DISCUSSION
DE
LA MESURE DE LA TERRE
PAR ÉRATOSTHÈNE,

Servant à confirmer la mesure du schène Égyptien, donnée dans le Mémoire précédent.

Par M. D'ANVILLE.

QUOIQU'UN travail de l'antiquité concernant la mesure de la Terre, ne puisse entrer en comparaison avec les opérations des Modernes sur ce sujet; il y a néanmoins un objet d'utilité à en faire l'examen, pour parvenir à la connoissance des mesures géodésiques qui y ont été employées; outre le motif de curiosité qu'on peut avoir, de connoître les moyens qui y ont servi, & le plus ou le moins de précision qui en a résulté.

Le Mémoire sur le schène Égyptien donne une première notion d'une mesure de la Terre, dont on pourroit soupçonner Anaximandre, disciple de Thalès, d'être l'auteur, & qui par l'évaluation du degré terrestre d'un grand cercle à onze cens onze stades, rend la mesure du stade précisément égale au stade qui servoit à composer le schène. Mais, la mesure de la Terre, qui a fait le plus de bruit dans l'antiquité, est celle d'Ératosthène, sur laquelle Pline s'exprime en termes magnifiques: *Improbum ausum; verùm ita subtili computatione comprehensum, ut pudeat non credere.*

On sait qu'Ératosthène, Cyrénéen de naissance, fut attiré d'Athènes à Alexandrie, par le troisième des Ptolémées, Évergète fils de Philadelphe, qui lui confia le soin de la
Liv. I, ch. 10. fameuse bibliothèque de cette ville. Cléomède, dans ses théories des Météores, nous a conservé la méthode d'Ératosthène pour

mesurer la Terre. Ayant observé à Alexandrie, que par l'ombre d'un style, élevé à plomb du fond d'un hemisphère concave, σκάφη vel σκαφίον, le Soleil déclinoit du zenith d'Alexandrie de la cinquantième partie d'un cercle du méridien, lorsqu'à Syéné, près de la cataracte du Nil, il étoit jugé vertical, par la raison qu'un pareil style n'y faisoit point ombre; Ératosthène en conclut, que la différence entre les parallèles de Syéné & d'Alexandrie étoit de sept degrés & un cinquième, puisque cette quantité de graduation est un cinquantième de la division du cercle en trois cens soixante degrés. Et de ce qu'il ne mettoit aucun écart de longitude entre Alexandrie & Syéné, les rangeant au même méridien, & qu'il estimoit la distance terrestre entre ces positions valoir cinq mille stades; il concluoit la mesure du degré de six cens quatre-vingt-quatorze stades & demi, quoique pour avoir un compte rond (comme il y a toute apparence qu'il le prenoit dans la distance) il le déterminât pour le nombre de sept cens. C'est de cette conclusion que Censorin, Marcianus-Capella, Macrobe, Strabon, Pline, Vitruve, Geminus, sont partis, pour donner à la Terre, d'après Ératosthène, deux cens cinquante deux mille stades de circonférence. Pline ne faisant point la distinction d'un stade différent du stade Olympique, dont huit faisoient compensation avec le mille Romain, a cru que pour réduire ce nombre de stades en milles, il suffisoit de prendre le huitième du nombre. Car, après avoir donné celui des stades, il ajoûte: *Quæ mensura, Romanâ computatione, efficit trecenties quindecies centena millia passuum;* trente-un mille cinq cens milles. Mais, ce que Pline appelle *Romana computatio*, n'admettant qu'environ six cens stades dans un degré, à raison de huit stades par mille, puisque soixante-quinze milles Romains, en vertu d'une évaluation dont on ne sauroit douter, remplissent à peu près l'espace du degré; il est évident que lorsqu'il s'est agi de compter sept cens stades dans un degré, la compensation de ces stades en milles ne devoit pas être la même, puisque de soixante-quinze comparés à sept cens, il résulte, que chaque unité de soixante-quinze vaut neuf & un tiers de sept cens.

Ce n'eſt pas d'ailleurs le ſeul endroit de Pline qui donne lieu à une pareille obſervation. Il y a d'autres endroits concernant l'Orient, où quand je compare au local actuel les diſtances que Pline indique en milles, je diſtingue, à n'en pas douter, que ces ſupputations en milles doivent avoir leur principe dans des indications qui étoient données à Pline en ſtades, mais en ſtades de meſure encore plus raccourcie, & fort analogue au ſtade défini par la meſure du ſchène: au moyen de quoi ces mêmes diſtances, qui ſur un autre pied, & en doublant preſque la meſure réelle, ne peuvent s'admettre, prennent au contraire avec la réalité une convenance, qui juſtifie la manière dont elles doivent être entendues, ſelon ce que je viens d'expoſer. Et il en réſulte cet avantage, de trouver dans ces indications de Pline la même utilité, que s'il ne ſe méprenoit pas dans la converſion du nombre de ſtades en nombre de milles.

Mais, pour en revenir à Ératoſthène, ſa meſure de la Terre a donné matière à la critique par plus d'un endroit; & on trouvera que Pline s'en expliquoit trop favorablement, en diſant, *ita ſubtili computatione, ut pudeat non credere.* On a objecté, que la nullité d'ombre vers la hauteur du tropique, s'étendoit dans un eſpace, auquel Cléomède donne trois cens ſtades d'étendue; & le ſavant Golius, dans ſes notes ſur l'aſtronomie d'Alfergani, remarque en parlant d'Aſuan ou de Syéné, qu'à un degré même de la plus grande obliquité de l'Écliptique, l'ombre terminée par la lumière émanée du bord ſupérieur du Soleil, ne rendant que la ſoixante-quinzième partie du gnomon, ſera peu ſenſible aux yeux. Mais Cléomède ſemble avoir paré à cette objection, en diſant que les ſtyles, qui, le Soleil étant au ſolſtice d'hiver, devoient faire ombre à Syéné & ſous le tropique d'été, auſſi-bien qu'à Alexandrie, donnoient l'excédant de l'ombre à Alexandrie ſur celle de Syéné de la cinquantième partie d'un grand cercle.

Comme la détermination de la hauteur d'Alexandrie, obſervée de nos jours par M. Chazelles à trente-un degrés environ onze minutes, eſt un point ſur lequel il eſt ſûr de s'appuyer;

si l'on soustrait de cette hauteur les sept degrés douze minutes, à quoi Ératosthène fixoit la différence de latitude entre Syéné & Alexandrie, on aura la hauteur de Syéné à vingt-quatre degrés moins une minute. Cette hauteur sort de la Zone aux environs du Tropique, dans laquelle la nullité d'ombre se renferme: & Ptolemée a marqué la latitude de Syéné vingt-trois degrés cinquante minutes. L'observation qu'Ératosthène avoit faite de l'obliquité de l'écliptique, comme on l'apprend de Ptolemée, dans son Almageste, donne la même latitude. *L. 1, c. 11.* Il suit de-là, que l'arc de méridien mesuré par Ératosthène, s'accroît jusqu'à vingt-une minutes par-delà sept degrés, à moins qu'on ne se partage entre ce qui résulte de la longueur de l'ombre pour décider de l'arc du méridien, & l'observation dont la position de Syéné sous la plus grande obliquité de l'écliptique a pû dépendre; ce qui fera défalquer quelques minutes sur l'accroissement fait aux sept degrés douze minutes. Mais aussi faut-il ajoûter, qu'Ératosthène supposant les positions d'Alexandrie & de Syéné sur le même méridien, Ptolémée les écarte néanmoins d'un degré & demi en longitude; ce qui paroît convenir à la manière dont le cours du Nil, dans l'étendue de l'Égypte, est représenté par la Géographie actuelle. Cette supposition de la part d'Ératosthène me surprend d'autant moins, que je crois voir la continuation d'une même erreur dans l'opinion qu'avoit Posidonius, que Rhodes est au même méridien qu'Alexandrie. Car la position qui convient à Rhodes, s'écarte du méridien d'Alexandrie, & en pareille quantité (ou à peu près) de déclinaison vers l'ouest, qu'il y a de divergence vers l'est du point d'Alexandrie à celui de Syéné. Il est même remarquable, qu'aussi peu assujéti à Posidonius qu'à Ératosthène, Ptolémée sur cet article comme sur l'autre est plus conforme aux notions modernes. De sorte que si la vertu de l'aiman dans la boussole avoit été connue des Anciens, la ligne tirée de Syéné à Alexandrie, & prolongée jusqu'à Rhodes, pourroit être prise pour un méridien magnétique. Or, cette divergence entre Alexandrie & Syéné alonge l'espace terrestre, mesuré par Ératosthene, d'une soixante &

cinquième partie ou environ. Ainſi, au lieu de ſept degrés & un cinquième, dans leſquels Ératoſthène jugeoit que ſa meſure en ſtades étoit renfermée, elle paroît occuper un eſpace terreſtre équivalent à peu près à deux cinquièmes par-delà ſept degrés. Si cette quantité de graduation étoit exactement remplie & compenſée par les cinq mille ſtades, auxquels Ératoſthène évalue la diſtance entre Alexandrie & Syéné, il ſuffiroit de ſix cens ſoixante-ſeize ſtades pour la meſure du degré.

Ce nombre de ſtades comparé au degré, n'a pas l'avantage de ſe rapporter à quelque évaluation de ſtade, dont il paroiſſe qu'on ait uſé dans l'antiquité, quoique je connoiſſe un ſtade que je ne doute pas qui ait exiſté ſur le pied d'environ ſept cens cinquante au degré. Auſſi y a-t-il lieu de croire, qu'Ératoſthène a trop épargné ſur le nombre des ſtades dans cette diſtance d'Alexandrie à Syéné; ce que j'attribue à une défalcation trop forte ſur les diſtances itinéraires, pour en conclurre une diſtance aërienne & directe. Car nous ne ſuppoſerons pas, qu'Ératoſthène y ait procédé par une ſuite d'opérations trigonométriques, dont l'antiquité devoit tirer trop d'avantage pour n'en pas faire quelque mention. Je crois voir Ératoſthène prévenu d'un principe que je trouve aſſez établi, & dans lequel étoit nommément un géographe de l'Orient, Abu-Rihan, plus connu par le ſurnom d'Al-Biruni, tiré de Birun ſa patrie. Selon ce principe, le cinquième d'une diſtance itinéraire eſt à déduire, pour en faire uſage en ligne directe. Mais, quoiqu'Al-Biruni ait été approuvé en ce point par le docte Édouard Bernard, dans ſon traité *de ponderibus & menſuris*, je ſuis perſuadé que la déduction eſt trop forte, & ſpécialement à l'égard de l'Égypte, où je la crois plus convenable ſur le pied d'environ un huitième. Car, ayant mis beaucoup d'application à la géographie d'un pays auſſi célèbre que l'Égypte, ce qui m'en a fait dreſſer une carte de deux feuilles, qui eſt encore manuſcrite; ce travail m'a donné lieu de ſupputer, d'après divers monumens de l'antiquité, environ ſix cens quarante milles Romains de route entre Alexandrie & Syéné; & quant à la ligne directe, je la trouve valoir cinq cens ſoixante. C'eſt donc huit défalqués ſur

ſoixante-quatre,

ſoixante-quatre, en ſupprimant d'un côté comme de l'autre le zéro qui fait les dixaines.

On voit par les premiers livres de Strabon, qu'Ératoſthène avoit été combattu ſur pluſieurs points de ſes ouvrages concernant la Géographie, par Hipparque, que ſon habileté dans l'Aſtronomie diſtingue entre les Anciens, & fait prévaloir ſur tous ceux qui l'avoient précédé. Il vivoit ſous les Ptolémées, Philometor & Phyſcon. Pline, qui lui prodigue les éloges, *nunquam ſatis laudatus*, nous apprend qu'il corrigeoit Ératoſthène ſur la meſure terreſtre de la circonférence d'un grand cercle, en y ajoutant à peu près vingt cinq mille ſtades, ou un dixième en ſus. En faiſant pareille addition à la ſupputation qui a été faite ſur le pied de ſix cens ſoixante-ſeize ſtades, la meſure du degré en renferme ſept cens quarante-quatre. Et je remarque, que par un réſultat de ce que j'ai obſervé ci-deſſus, en jugeant que le défaut de la meſure d'Ératoſthène procède de trop de défalcation ſur le compte des ſtades, on retrouve ce que la correction d'Hipparque ajoute à ce compte. Car, ſi Ératoſthène a fait ſouſtraction d'un cinquième (comme j'ai osé le préſumer) ſur la meſure itinéraire, lorſqu'il établiſſoit la meſure directe à cinq mille ſtades, cette meſure itinéraire étoit donc de ſix mille deux cens cinquante ſtades ou environ. Or, ne faiſant la déduction que d'un huitième, ſelon ce que j'ai préciſément reconnu être convenable par l'étude du local, la meſure directe ne ſera guère moindre de cinq mille cinq cens ſtades. Voilà donc l'accroiſſement d'un dixième en ſus fait à la ſomme d'Ératoſthène, juſtement en proportion de ce qu'Hipparque vouloit qui fût ajouté à la meſure du degré en particulier, comme à celle de la circonférence de la Terre en général. Et en comparant cinq mille cinq cens ſtades à un arc de méridien eſtimé ſept degrés & deux cinquièmes, le degré s'évalue ſept cens quarante-trois ſtades. *Liv. II.*

A ces rapports il faut joindre la connoiſſance d'un ſtade dont j'ai parlé, & qui par le nombre d'environ ſept cens cinquante remplit l'étendue du degré. Je ne penſe pas que ſix ou ſept ſtades de plus ou de moins faſſent difficulté dans une

eſtimation, qui ne ſauroit être de toute rigueur par la nature des circonſtances dont elle ſe tire. Mais, cette eſpèce de ſtade s'eſt ſouvent rencontrée dans les combinaiſons géographiques, où les mémoires fournis par l'antiquité ont concouru avec les notions modernes, & lors même que les Anciens ont pû être comparés entre eux. C'eſt ainſi que je l'ai vû fréquemment correſpondre aux milles Romains, en remarquant que dix de ces ſtades faiſoient l'équivalent du mille. Et puiſque ſoixante-quinze milles Romains répondent à l'étendue d'un degré, donc les ſtades en queſtion ſont de ſept cens cinquante au degré. L'étude de la marche des dix mille, décrite par Xénophon, m'a fait connoître que cette meſure de ſtade convenoit ſpécialement au détail de cette marche. Une diſcuſſion particulière ſur chacun de ces articles ne conviendroit pas actuellement: elle ſe peut réſerver à d'autres Mémoires, ou s'y préſenter. J'ajoûterai ſeulement, que chez les Juifs, pendant la durée du ſecond temple, le même ſtade ſe trouve leur être propre. Dans une diſſertation qui a été imprimée ſur l'étendue de l'ancienne Jéruſalem, & que j'ai compoſée pour feu Monſeigneur le Duc d'Orléans, le ſtade dont ſept & demi faiſoient le mille Judaïque, eſt évalué ſoixante-ſeize toiſes. Or, le ſtade dont la meſure eſt réputée la dixième partie du mille Romain, lequel s'évalue à ſept cens cinquante-ſix toiſes, vaut conſéquemment ſoixante-quinze toiſes quatre pieds & demi. Si l'on veut une évaluation du même ſtade, en partant rigoureuſement du nombre de ſept cens quarante quatre ſtades dans un degré, ſelon ce qui réſulte de l'analyſe ci-deſſus faite de la meſure d'Ératoſthène, & prenant le degré pour cinquante-ſept mille toiſes de compte rond, le ſtade eſt de ſoixante-ſeize toiſes trois pieds & quelques pouces. Or, qui ne voit que ces ſupputations de ſtade ſe confondent les unes dans les autres?

Après une analyſe autant rigoureuſe qu'elle peut l'être, de la meſure de la Terre par Ératoſthène, dont il réſulte une définition préciſe du ſtade dont il s'eſt ſervi dans cette meſure; faiſons l'application de ce ſtade au ſchène Égyptien, qui nous

a engagés dans cette diſcuſſion. Pline nous apprend, que l'étendue du ſchène, ſelon l'évaluation d'Ératoſthène, eſt de quarante ſtades: *Schœnus patet, Eratoſthenis ſententiâ, ſtadia* XL: à quoi Pline croit devoir ajouter, *hoc eſt, quinque M. (miliaria).* Lib. XII.
Supputons les quarante ſtades ſur le pied de ſoixante-ſeize toiſes trois pieds par ſtade, ſelon l'évaluation du ſtade qui ſort preciſément de la rencontre de ſept cens quarante-quatre ſtades dans un degré, nous aurons l'évaluation du ſchène à trois mille ſoixante toiſes. Or, c'eſt poſitivement à trois mille ſoixante toiſes que nous nous ſommes arrêtés dans le précédent Mémoire ſur le ſchène, en prenant un milieu entre deux calculs différens d'eſpace, qui ont été jugés propres à déterminer la valeur du ſchène. Ces moyens ſont ſi écartés des circonſtances qui agiſſent, ſi on peut s'exprimer ainſi, dans l'analyſe de la meſure de la Terre par Ératoſthène, qu'il ne ſeroit pas poſſible de ſe procurer une pareille convenance par des ménagemens étudiés. C'eſt donc à la juſteſſe & à la propriété des principes dont on eſt parti, qu'il faut attribuer cette convenance: & en même temps que la meſure de la Terre par ſon analyſe, ſert à vérifier la meſure du ſchène; cette meſure du ſchène communique un égal avantage à l'analyſe de l'opération d'Ératoſthène. Quant à la comparaiſon que Pline fait de cinq milles à l'indication de quarante ſtades pour le ſchène, ſelon qu'Ératoſthène en avoit connu la valeur; il eſt évident que c'eſt une ſuite du faux principe de conclurre indiſtinctement un nombre de milles, à raiſon de huit ſtades pour un mille: & au lieu de préjudicier ici, & de faire naître quelque doute, cette compenſation ſe détruit par le même caractère de vice, que celui qui a été reconnu d'une manière indubitable, dans une pareille comparaiſon de milles au nombre de ſtades, que les auteurs de l'antiquité ont attribué à la circonférence de la Terre, d'après ce qu'Ératoſthène avoit inféré de ſa meſure.

Ce n'étoit donc point un obſtacle à l'évaluation préciſe du ſchène, ni une preuve de variation dans ſa meſure, que de le voir défini à quarante ſtades par Ératoſthène, lorſqu'Hérodote & Diodore de Sicile le définiſſoient à ſoixante. Il devoit au

N ij

contraire en résulter un moyen de vérification; de même qu'une autre définition à trente-deux stades, qui dans le Mémoire précédent a été rapportée d'après Pline, n'y fait pas plus déroger. Quand Pline, en citant cette dernière définition, s'exprime ainsi, *aliqui XXXII stadia singulis schœnis dedere;* on voit bien que le terme *aliqui* indique une différence d'opinions ou d'évaluations dans le schène. Mais, comme cette différence ne consistoit essentiellement que dans l'emploi de diverses espèces de stades, j'ai mis en évidence que la mesure propre & distincte de chaque stade, quand on est parvenu à la connoître, se réunit & revient au même dans la composition de la mesure du schène. Ce qui surprend davantage, c'est de voir l'antiquité elle-même dans l'embarras sur une diversité d'évaluation, qui n'est pourtant qu'en apparence, & nullement en réalité. Aussi me suis-je cru autorisé à dire ailleurs, que la distinction des stades dans des indications de distance, paroissoit échapper au discernement des Anciens. Croiroit-on devoir entreprendre d'y voir de plus près qu'ils n'y ont vû? c'est néanmoins ce qu'un examen approfondi vient de nous procurer.



REMARQUES SUR ÉRATOSTHÈNE, A L'OCCASION DE LA LATITUDE DE SYÉNÉ.

Par M. DE LA NAUZE.

LA ville de Syéné étoit située sur la rive orientale du Nil, dans la haute Égypte au voisinage de l'Éthiopie. Strabon compte d'après Ératosthène quatre soixantièmes de cercle depuis l'équateur jusqu'à Syéné, c'est-à-dire, qu'Ératosthène donnoit à Syéné vingt-quatre degrés de latitude septentrionale. Le même Ératosthène trouva, par une observation dont les anciens nous ont conservé la méthode, Alexandrie plus septentrionale que Syéné d'un cinquantième de cercle, autrement de sept degrés douze minutes, c'est-à-dire qu'il fixa la latitude d'Alexandrie à trente-un degrés douze minutes; elle a été trouvée par les observations modernes de trente-un degrés onze minutes vingt secondes, comme il est marqué par la table des noms des lieux, insérée dans nos divers recueils d'Éphémérides & de la Connoissance des temps: les trente-un degrés onze minutes vingt secondes des observateurs modernes, pour la latitude d'Alexandrie, approchent si fort des trente un degrés douze minutes d'Ératosthène, que la différence de quarante secondes ne sauroit faire un objet dans la question présente. Ainsi tout le changement qu'on peut faire aux vingt-quatre degrés de latitude, donnés à Syené par Ératosthène, est de les réduire à vingt-trois degrés cinquante neuf minutes vingt secondes. Telle à peu près a été, sans contredit, la latitude de Syéné; & si les Geographes postérieurs à Ératosthène l'ont fait moindre de plusieurs minutes, il est aisé d'apercevoir la cause de leur méprise.

Lû le 13 Dec. 1754.

Strab. II, p. 113, seq.

Cleomed. I, p. 54.

Ptolémée n'y compte que vingt-trois degrés cinquante

Geogr. IV, 5, p. 108, edit. Bert.

minutes : il eſt vrai que cet auteur ne diſtinguant les minutes que de cinq en cinq, les cinquante minutes peuvent avoir eu dans ſon idée un excédant ; on doit même les évaluer à cinquante-une minutes vingt ſecondes, parce que Ptolémée croyoit le tropique à vingt-trois degrés cinquante une minutes vingt ſecondes en conſéquence d'une de ſes obſervations, & qu'il croyoit Syéné ſous le tropique en conſéquence du langage communément reçû dans l'antiquité, langage qu'il prenoit trop à la lettre, parce qu'il étoit homme de cabinet, pluſtôt que voyageur & obſervateur au loin. En raccourciſſant ainſi beaucoup trop la latitude de Syéné, il a raccourci pareillement celle d'Alexandrie, n'y comptant que trente-un degrés dans ſa Géographie, & trente degrés cinquante-huit minutes dans ſon Almageſte, pendant que les obſervations d'Ératoſthène y ſuppoſent trente-un degrés douze minutes, & les obſervations modernes trente-un degrés onze minutes vingt ſecondes : on voit donc les raiſons pourquoi Ptolémée abrégea d'environ huit minutes la latitude de Syéné, & d'environ douze minutes la latitude d'Alexandrie. Il eſt fort ſurprenant qu'il ſe ſoit trompé à ce point pour la hauteur du pole de cette dernière ville, qui étoit le lieu de ſa naiſſance & le théatre de ſes obſervations : mais combien d'autres reproches en général n'auroit-on pas à lui faire ? M. Halley ſur-tout, dont on ne récuſera pas le témoignage ſur ces ſortes de matières, ſe livre aux regrets de ce que l'aſtronome Grec nous a donné ſes propres hypothèſes, au lieu de nous tranſmettre les obſervations des anciens plus exacts que lui. Cependant l'aſtronomie & la géographie devront toûjours beaucoup à Ptolémée ; & celui qui s'eſt aviſé de propoſer comme un problème, s'il n'auroit pas été plus avantageux à la poſtérité d'avoir été privée des ouvrages de Ptolémée que de les connoître, ignore certainement le mérite de ce grand homme, & les obligations que nous lui avons : elles auroient été à la vérité plus grandes, s'il avoit mieux conſulté ſes maîtres ; & par eux j'entends principalement Ératoſthène, corrigé quelquefois avec raiſon par Hipparque, mais beaucoup trop maltraité par Strabon, &

Almag. I, 11.

Geogr. VIII, p. 200.

Ibid. IV, 5, p. 103.

Almag. V, 13.

Præfat. ad Obſerv. Jac. Pound.

trop abandonné par Ptolémée. Nous devons donc être un peu en garde contre les obſervations de ce dernier, ſur-tout quand elles étoient délicates par elles-mêmes, comme celle qu'il fit de la plus grande obliquité de l'écliptique. L'obliquité lui parut de vingt-trois degrés cinquante-une minutes vingt ſecondes, telle à peu près, dit-il, qu'Eratoſthène l'avoit obſervée: mais ſi Ératoſthène la trouva de vingt-trois degrés environ cinquante minutes, Ptolémée, près de quatre cens ans après, auroit dû la trouver moindre de plus de quatre minutes, comme nous le verrons dans un moment. Au reſte, les calculs du même Ptolémée, ſur la poſition d'Alexandrie & de Syéné, ont été ſuivis par le torrent des Géographes juſqu'à la fin du dernier ſiècle. *Almag. I, 11.*

Depuis ce temps-là, les Savans ont enfin reconnu l'erreur de la latitude d'Alexandrie; mais quelques-uns d'entre eux n'ont fait qu'enchérir ſur l'erreur de la latitude de Syéné; ils l'ont réduite à environ vingt-trois $\frac{1}{2}$ degrés, en ſe fondant ſur la prétendue immobilité de l'écliptique: l'antiquité, diſent-ils, a placé la ville de Syéné au tropique, & le tropique eſt à vingt-trois $\frac{1}{2}$ environ de l'équateur; donc la latitude de Syéné, ajoûtent-ils, eſt d'environ vingt-trois $\frac{1}{2}$ degrés. Tout ce raiſonnement porte à faux, à cauſe de la diminution qui ſe fait inſenſiblement de ſiècle en ſiècle dans l'obliquité de l'écliptique; diminution qui n'eſt plus conteſtée aujourd'hui, ſur-tout depuis que M. Caſſini en a donné nouvellement les preuves dans ſes Élémens d'Aſtronomie, & qu'un autre ſavant Académicien* a trouvé l'obliquité de vingt-trois degrés vingt-huit minutes ſeize ſecondes l'année dernière, 1752, par des obſervations faites dans l'île de Bourbon, au voiſinage du tropique. L'obliquité avoit été beaucoup plus conſidérable dans le ſiècle d'Eratoſthène & de Pythéas, vers l'an 235 avant J. C. Ératoſthène l'obſerva d'environ vingt-trois degrés cinquante-une minutes vingt ſecondes, ſelon le témoignage de Ptolémée; & Pythéas fit à Marſeille une obſervation *(a)*, d'où réſultoit l'obliquité *Elém. d'Aſtron. II, 3.* *Almag. I, 11.*

* M. l'Abbé de la Caille.

(a) Trois paſſages combinés de Strabon, *(I, p. 63, II, p. 115 & p. 134.)* font voir que Pythéas, dans une obſervation méridienne du Soleil

de vingt-trois degrés quarante-neuf minutes vingt-une secondes vers le même temps. Ce sont deux minutes de différence pour les deux observations des deux Mathématiciens contemporains; de sorte qu'en nous arrêtant à l'an 235 avant J. C. & en prenant le milieu des deux observations, nous aurons pour cette année-là l'obliquité de vingt-trois degrés cinquante minutes vingt secondes. A ce compte, la diminution de l'obliquité, depuis l'an 235 avant J. C. jusqu'à l'an 1752 de l'ère Chrétienne, aura été de vingt-deux minutes quatre secondes en dix-neuf cens quatre-vingt-dix ans, ce qui fait une minute en quatre-vingt-dix années, & l'on trouve en effet assez exactement cette proportion par l'évaluation moyenne des autres observations de l'obliquité faites dans les siècles intermédiaires. Il reste présentement à voir comment Syéné, dans le siècle d'Ératosthène, a pû être en même temps & au tropique & à vingt-trois degrés cinquante-neuf minutes vingt secondes de latitude; c'est ce que nous allons expliquer par une suite de calcul, où nous employerons, pour l'exactitude, jusqu'aux secondes de mouvement, sans prétendre ici, ni ailleurs, qu'on les doive prendre dans la rigueur du numéro.

Vû la diminution de l'obliquité d'une minute en quatre-vingt-dix ans, Syéné avoit été au tropique, sous le centre du Soleil solsticial, l'an 1045 avant J. C. & depuis ce temps-là le centre du soleil solsticial s'étoit éloigné du zénith de la ville, & rapproché de l'équateur, de quarante tierces par an.

solsticial à Marseille, trouva la proportion de l'ombre au gnomon, comme 41 $\frac{4}{5}$ à 120. Or 41 $\frac{4}{5}$: 120 : : sinus total : tangente de la hauteur du Soleil soixante-dix degrés quarante-sept minutes quarante-une secondes.

Ainsi hauteur apparente du Soleil	70^d	47′	41″
Parallaxe à ajoûter	00.	00.	03
Hauteur corrigée par la parallaxe	70.	47.	44
Réfraction à retrancher	00.	00.	20
Hauteur vraie du bord du Soleil	70.	47.	24
Demi-diamètre du Soleil presque apogée	00.	15.	49
Hauteur du centre du Soleil	70.	31.	35
Hauteur de l'équateur à Marseille	46.	42.	14
Obliquité de l'écliptique	23.	49.	21

Un

Un mouvement ſi lent fit que Syéné continua pendant plu-ſieurs ſiècles à recevoir verticalement, dans le temps du ſolſtice, les rayons ſolaires qui partoient du diſque du Soleil, entre le limbe ſeptentrional & le centre; c'en étoit aſſez pour faire dire communément, que la ville continuoit à être ſous le tropique: il faut bien, diſoit Strabon, que le tropique ſoit à Syéné, puiſque le gnomon n'y fait point d'ombre à midi dans le temps du ſolſtice d'été; τὸν γὰρ τροπικὸν κατὰ Συήνην κεῖσθαι συμβαίνει, διότι ἐνταῦθα κατὰ τὰς θερινὰς τροπὰς ἄσκιός ἐστιν ὁ γνώμων μέσης ἡμέρας. Dans cette idée, le tropique étoit, comme on voit, non une ligne decrite par le centre du Soleil ſolſticial, mais une zone de la largeur du diamètre du Soleil. *Strab. II, p. 114.*

Cela poſé, l'obliquité dans le ſiècle d'Ératoſthène, en l'an 235 avant J. C. étant de vingt-trois degrés cinquante minutes vingt ſecondes, & le demi-diamètre du Soleil ſolſticial étant de quinze minutes quarante-neuf ſecondes, il s'enſuit que le limbe du Soleil ſolſticial étoit à vingt-quatre degrés ſix minutes neuf ſecondes de l'équateur, & que Syéné recevoit à vingt-trois degrés cinquante-neuf minutes vingt ſecondes de latitude les rayons directs du Soleil: comme donc alors elle étoit ſans ombre, elle étoit réputée être ſous le tropique, & voilà comment elle y fut pendant pluſieurs ſiècles. Ératoſthène ne s'y trompoit point, puiſqu'il aſſignoit vingt-trois degrés environ cinquante-une minutes à l'obliquité, & vingt-quatre degrés à la latitude de Syéné; mais pluſieurs autres Savans, qui n'y regardoient pas de ſi près, diſoient & penſoient que Syéné étoit véritablement ſous le tropique.

Strabon fit le voyage de Syéné avec Cornelius Gallus Gouverneur de l'Égypte vers l'an 28 avant J. C. L'obliquité de l'écliptique, ſelon l'hypothèſe que nous avons propoſée, étoit cette année-là de vingt-trois degrés quarante-huit minutes deux ſecondes, le zénith de la ville étoit donc alors à onze minutes dix-huit ſecondes en deçà du centre du Soleil ſolſti-cial, & à quatre minutes trente-une ſecondes par-delà le limbe ſeptentrional; Syéné par conſéquent recevoit encore la lumière verticale: auſſi Strabon aſſuroit-il, que le premier canton de *Ibid. p. 118.* *Idem. XVII, p. 817.*

l'Égypte, qu'on rencontroit, où le Soleil ne fît point d'ombre, étoit le canton de Syéné.

Le Soleil solsticial n'abandonna le zénith de la ville qu'environ l'an 380 de J. C. ainsi les écrivains antérieurs à cette année 380, & postérieurs à Strabon, ont eu les mêmes raisons que lui, de reconnoître pour leur temps la direction verticale des rayons solaires sur Syéné. Lucain vers l'an 60 de J. C. qu'il écrivoit sa Pharsale, supposoit cette direction. Pline vers l'an 75 disoit qu'il n'y avoit point d'ombre à Syéné le jour du solstice à l'heure de midi. Plutarque vers l'an 90 disoit la même chose, dans un passage pris à contre-sens par Casaubon, comme si l'écrivain Grec eût prétendu, que de son temps les gnomons de Syéné n'étoient déjà plus sans ombre, pendant qu'il assure le contraire. Arrien vers l'an 130, parlant des différentes projections des ombres dans l'Inde, citoit en conformité les expériences de Syéné. Ptolémée vers l'an 140 écrivoit dans le même sens, que le Soleil passoit une fois l'an au zénith de Syéné, quand l'astre étoit au tropique. Aristide, contemporain de Ptolémée, avoit été sur les lieux; il déclare, qu'à Éléphantine, ville séparée de Syéné par le Nil, tout étoit sans ombre à midi, temples, hommes & obélisques. Pausanias vers le même temps disoit aussi, que ni les arbres, ni les animaux, ne jetoient aucune ombre à Syéné, quand le soleil entroit dans le signe du cancer. Servius & Ammien Marcellin, qui ont écrit l'un & l'autre vers l'an 380, quand le soleil cessoit de répondre, même par son limbe, au zénith de la ville, ont tenu l'ancien langage sur la nullité des ombres dans Syéné; & les écrivains postérieurs, quoique le phénomène eût totalement cessé, n'ont pas laissé de le rapporter, comme un fait toûjours subsistant, sans que personne se soit jamais avisé de le vérifier. De-là l'erreur de ceux d'entre les Géographes modernes, qui supposant Syéné toûjours sous le tropique, & le tropique toûjours à environ vingt-trois ½ degrés de l'équateur, ont prétendu corriger la latitude donnée à Syéné par Ératosthène, & rapprocher de l'équateur cette ville beaucoup plus qu'il ne falloit.

Pharsal. II, 587. VIII, 851. X, 233.
Hist. Nat. II, 73.
Oracul. Def. p. 411.
Not. in Strab. p. 817.
Hist. Indic. p. 340, edit. Gronov.
Geogr. VIII, p. 200.
Ægypt. t. III, p. 575.
Pausan. VIII, 38.
Ad Virg. Ecleg. III, 109.
Ammian. XX, 15.

Le même Ératosthène, pour fixer la mesure de la circonférence de la Terre, employa la cinquantième partie de cercle, autrement l'arc de latitude de sept degrés douze minutes, qu'il avoit trouvé par observation entre Alexandrie & Syéné: il donna cinq mille quarante stades à la longueur de l'arc, d'où il inféra deux cens cinquante-deux mille stades pour les trois cens soixante degrés de la circonférence de la Terre. Il est à croire que les stades d'Ératosthène étoient les anciens stades Grecs, & nous verrons ailleurs *(b)* que les stades de cette antiquité étoient de dix au mille Romain, & que chacun de ces stades comprenoit environ soixante-seize de nos toises. Par ce calcul la valeur du degré du méridien étoit, dans l'idée d'Ératosthène, de cinquante-trois mille deux cens toises, au lieu qu'il est d'environ cinquante-six mille huit cens toises entre Alexandrie & Syéné, suivant les calculs modernes les plus autorisés. La mesure d'Ératosthène étoit donc trop courte d'environ trois mille six cens toises par degré, ce qui n'allant cependant pas à une lieue d'Allemagne, doit paroître excusable pour ces temps reculés. Les uns veulent que la mesure d'Ératosthène ait été beaucoup plus fautive, les autres qu'elle ait été beaucoup plus exacte : le parti que nous prenons tient une espèce de milieu, qui sans accorder à l'ancien Mathématicien la finesse des observations modernes, ne sauroit pourtant faire aucun tort à sa gloire.

Strab. II, p. 114.

M. Bouguer. *Fig. de la Terre, p. 305.*

Il y avoit à Syéné un fameux puits totalement éclairé par les rayons directs du Soleil solsticial. Ératosthène & les compagnons de ses voyages avoient apparemment fait creuser ce puits: on ne peut guère se refuser à cette idée, quand on sait qu'Ératosthène choisit, selon Pline, le voisinage de l'Éthiopie pour le principal début de ses opérations géodésiques; & quand on voit d'un autre côté, par le témoignage du même Pline & par celui de Servius, que de savans Mathématiciens voulurent laisser le puits de Syéné pour monument de leurs travaux & de leurs découvertes. Il ne faut donc point imaginer que ces anciens observateurs, ayant trouvé par hasard le puits

Hist. Nat. VI, 29.

Idem, II, 73.

Ad Virg. Eclog. II, 109.

(b) Dans un Mémoire suivant, *sur la distance de Rome à Aricia.*

totalement éclairé dans le temps du ſolſtice, en aient conclu la poſition de Syéné ſous le tropique proprement dit, & que ce ſoit ce principe fautif, qui ait rendu défectueuſe leur meſure de la Terre. Ératoſthène certainement ne ſuppoſoit pas le puits ſous le tropique, puiſqu'il plaçoit, comme nous l'avons vû, le tropique à vingt-trois degrés cinquante-une minutes, & Syéné à vingt-quatre degrés de l'équateur. D'ailleurs, ceux d'entre les anciens qui avoient quelque habileté, ne pouvoient pas penſer que tout ce qui étoit verticalement éclairé par les rayons ſolaires, fût dès lors ſous le tropique proprement dit, & ſous le centre même du Soleil : ils connoiſſoient, auſſi-bien que nous, la grandeur de l'eſpace où le Soleil vertical abſorboit les ombres; ils l'évaluoient, ſelon Cléomède, à trois cens ſtades, qui pris pour des ſtades de huit au mille Romain, comme ils étoient du temps de Cléomède, font trente-ſept $\frac{1}{2}$ milles Romains. Or comme les milles Romains ſont de ſoixante-quinze au degré, les trois cens ſtades donnent un demi-degré; & ſi le diamètre du Soleil ſolſticial eſt un peu plus grand, la différence eſt ſi légère que les trois cens ſtades en nombre rond ſont parfaitement excuſés. Comment donc prétendre qu'il a ſuffi aux anciens obſervateurs de la meſure de la Terre, de voir un puits totalement éclairé, pour en placer auſſi-tôt le zénith au tropique, & prendre de-là leur meſure?

Cleomed. 1.

Une autre erreur également étrange, imputée à Ératoſthène par Riccioli, c'eſt de n'avoir pas diſtingué le limbe d'avec le centre du Soleil, dans l'obſervation qu'il fit par un gnomon à Alexandrie, de la différence en latitude entre Alexandrie & Syéné, & d'avoir ainſi fait la différence trop petite de toute la longueur d'un demi-diamètre du Soleil, c'eſt-à-dire de quinze à ſeize minutes. Mais il n'eſt pas poſſible d'accuſer un Savant d'une bévue ſi groſſière, parce qu'il eſt notoire, ſans qu'il ſoit même néceſſaire d'être du tout ſavant pour le comprendre, que ce ſont toûjours les rayons du bord ſupérieur du Soleil, & non ceux du centre, qui terminent l'ombre d'un gnomon : voici donc apparemment comment Ératoſthène s'y prit. Dans le cours de ſes obſervations à Syéné, il avoit pû

Almag. Nov. III, 27, 7.

remarquer le jour de l'année ſolaire où le zénith de Syéné répondoit au limbe du Soleil ; choiſiſſant donc le jour pareil pour ſon obſervation d'Alexandrie, il put aſſez facilement trouver dans la longueur de l'ombre du gnomon la diſtance en latitude des deux villes. Il n'y a rien là qui ne ſoit ſimple & naturel.

Après tous les caractères topographiques & aſtronomiques, qui nous reſtent dans les anciens écrivains ſur la poſition de Syéné, il ſeroit aiſé d'en découvrir l'emplacement dans la géographie moderne. Pluſieurs penſent aujourd'hui, que la poſition & la dénomination de Syéné répondent au lieu nommé préſentement *Aſſuana* ou *Aſſouan,* dans la haute Égypte, mais le peu qu'ils diſent ſur ce rapport mériteroit une plus ample vérification ; & ſi des voyageurs bien inſtruits vouloient s'en aſſurer, ils pourroient compter d'avance ſur le ſuccès de leur entrepriſe, à cauſe de la nature du ſol & de celle de l'air, qui par-tout ailleurs concourant à la deſtruction des anciens veſtiges des villes, ſemblent en favoriſer la conſervation dans le pays dont nous parlons. Les changemens arrivés au terrein de l'Égypte ne regardent pas tant les monumens de pierre & de marbre, que les atterriſſemens & les alluvions formées par le Nil. Des altérations de cette eſpèce, ſurvenues dans un intervalle de ſept cens ans au voiſinage de Syéné, firent qu'Ariſtide n'y vit pas tout-à-fait ce qu'Hérodote y avoit vû : *Ægypt. t. III, p. 575.* la différence des temps devoit donc empêcher l'Orateur de Smyrne de critiquer, comme il a fait, le père de l'hiſtoire, & elle devroit à plus forte raiſon rendre fort circonſpects les voyageurs modernes, qui s'en iroient à la découverte de l'ancienne ville de Syéné.

Ce ne ſeroient pas les Géographes ſeuls, qui profiteroient d'un tel voyage de Syéné: les Phyſiciens y découvriroient un nouveau climat, dont les ſingularités ne ſauroient manquer d'enrichir l'hiſtoire naturelle; ceux qui ont le goût des antiquités retrouveroient, dans les ruines d'une ville autrefois floriſſante, ces reſtes d'architecture Égyptienne, ces obéliſques, ces ornemens en tout genre, qui étoient encore plus

communs dans la haute que dans la basse Égypte; les Savans, particulièrement curieux de suivre les traces des arts & des sciences dans tous les pays & dans tous les siècles, pourroient, dans un endroit qui fut une des principales stations d'Ératosthène, vérifier l'exactitude de ses recherches & en apprécier le mérite; enfin les Mathématiciens y feroient des observations au tropique, pour déterminer de plus en plus la figure de la Terre; observations qui paroissent manquer à celles de l'Équateur & du Cercle polaire, qu'on a faites nouvellement avec tant de gloire & de succès. Puissent toutes ces opérations s'exécuter bien-tôt par des observateurs pareils à ceux qui, pour l'honneur de la France, & pour l'instruction du monde entier, ont si fort avancé récemment, dans des régions encore plus éloignées que les confins de l'Égypte & de l'Éthiopie, le grand ouvrage de la mesure de la Terre, qu'Ératosthène n'avoit guère pû qu'entamer!

Ce n'étoit pourtant pas un homme ordinaire; le catalogue seul de ses ouvrages, recueilli par Fabricius, annonce un ancien écrivain qui avoit embrassé l'encyclopédie des connoissances humaines, &, pour nous borner à la Géographie, il excella principalement en ce point, selon le témoignage de toute l'antiquité. La Géographie alors, quoique fort bornée & souvent fautive dans les connoissances de détail, que le temps seul pouvoit amener, étoit, par la supériorité de ses principes & de sa méthode, au rang des sciences exactes, & fort au dessus de l'art de tâtonnement des derniers siècles: l'essentiel d'un Géographe étoit d'être mathématicien, d'être voyageur, d'être observateur, suivant ce grand principe, que la connoissance de la Terre dépend de la connoissance du Ciel. Hipparque marcha sur les traces d'Ératosthène, & le rectifia quelquefois. Strabon voyagea, non comme les deux autres & comme nos observateurs modernes, mais comme nos auteurs de voyages, qui sacrifient la précision géographique à des descriptions plus amusantes & plus utiles pour le commun des lecteurs: il étoit si éloigné des justes notions de la vraie Géographie, qu'il reprochoit à Ératosthène de l'avoir traitée mathématiquement,

Bibl. Græc. t. II, p. 472, seqq.

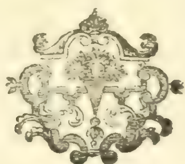
Strab. II, p. 94.

& qu'il regardoit un Géographe comme un simple artiste, mettant en œuvre les matériaux des géodésistes, des astronomes & des Physiciens. Pline rend plus de justice à la méthode d'Ératosthène, il en fait les plus grands éloges; mais n'étant point à portée de l'imiter, il se contenta d'employer quatre livres de son Histoire Naturelle à l'énumération de tous les endroits du monde qui étoient alors connus: il marque souvent la distance respective des lieux, ce que Strabon avoit aussi quelquefois fait. Ptolémée l'emporta sur ces deux derniers, par son habileté dans les mathématiques, & par son attention à vouloir donner la longitude & la latitude de chaque endroit; mais comme il n'avoit pas observé la position des lieux, & qu'il en jugeoit par estimation sur les récits des voyageurs, il n'y a presque rien d'exact dans les longitudes & les latitudes de cet auteur. D'ailleurs il faisoit les distances trop courtes, ne comptant pour la longueur du degré du méridien que cinq cens stades, au lieu des six cens stades qui sont les soixante-quinze milles Romains au degré: aussi les distances données par Strabon & par Pline sont-elles ordinairement plus exactes que ce qui résulteroit des distances supposées par Ptolémée. On voit au reste, & c'est par-là que nous finissons, que ni les uns, ni les autres n'ont été Géographes dans le sens auquel Ératosthène & Hipparque l'avoient été.

Ibid. p. 110.

Hist. Nat. II, 108.

Geogr. I, 11.



MÉMOIRE SUR LA CHRONOLOGIE DE L'HISTOIRE DES MACHABÉES.

Par M. Gibert.

Lû le 16 Nov. 1753.

JE me propose d'examiner & d'éclaircir la Chronologie de l'histoire des Machabées, d'en fixer invariablement les époques, & par des monumens authentiques, & par des caractères astronomiques, afin de lever les principales difficultés qui ont jeté jusqu'à présent quelque incertitude sur les dates de l'un ou de l'autre des livres canoniques dans lesquels cette histoire est contenue.

Scaliger & Petau ont les premiers tenté de déterminer d'une manière plus précise & plus constante qu'on n'avoit encore fait l'époque fondamentale de la chronologie de ces livres, & presque tous ceux qui sont venus après eux ont à cet égard embrassé leur opinion ; je dis presque tous, parce que feu M. Fréret, dans une dissertation insérée au XVI.e volume de nos Mémoires, a attaqué & combattu cette opinion, & a prétendu qu'on pouvoit s'écarter de plusieurs années du terme qu'elle avoit donné à cette époque essentielle. Les recherches que j'ai faites pour connoître & constater la même époque, ne m'ont conduit ni au sentiment du savant Académicien, ni à celui des Chronologistes qui l'ont précédé, & il résultera des discussions dans lesquelles je vais entrer, que le terme d'où partent les dates de l'histoire des Machabées, est postérieur d'un an à celui que Scaliger (a) & Petau leur ont donné, & antérieur de quatre & de six ans à ceux que

(a) Dans la seconde édition de son ouvrage, *de emendatione temporum*, car dans la première il avoit suivi une autre opinion, qui revenoit, pour le fond, à celle que nous établirons dans la suite.

M. Fréret

M. Fréret y a depuis substituées : je me flatte aussi d'y montrer que le nom d'ère des Grecs, & même celui d'ère des Seleucides, comprennent deux ères très-différentes & très-distinctes, qu'on a jusqu'à présent ou ignorées ou confondues en une seule.

On lit dans l'ouvrage du Cardinal Noris, sur les époques Syromacédoniennes, que M. Toinard avoit composé, & même fait imprimer une histoire des Machabées, où il en débrouilloit parfaitement la chronologie ; mais, comme dit M. le Baron de la Bastie, si ce livre a jamais été imprimé, il est du moins certain qu'il n'a jamais été rendu public. M. de la Bastie ajoûte qu'au défaut de l'ouvrage de M. Toinard il espère pouvoir donner au public les Annales des Machabées, composées par feu M. l'abbé de Longuerue. La mort a trompé ses espérances, & nous n'avons pas plus les Annales de M. l'abbé de Longuerue, que l'histoire de M. Toinard ; mais quand même nous aurions ces deux ouvrages, cette dissertation ne seroit peut-être pas encore inutile ; car autant que j'ai pû comprendre par ce que disent & le Cardinal Noris du sentiment de M. Toinard, & M. de la Bastie de celui de M. l'abbé de Longuerue, ils n'avoient changé ni l'un ni l'autre l'époque fondamentale que Scaliger & Pétau avoient donnée à la chronologie des livres des Machabées, & l'on verra ici que cette époque est fausse, & porte sur un fondement ruineux.

Notes sur la science des Médailles, du P. Joubert, t. II, p. 265.

C'est par la même raison que je n'ai pas cru que d'autres ouvrages connus, où l'on a traité indirectement la chronologie des livres des Machabées, dussent m'empêcher de prendre la plume ni de publier mon travail, puisqu'ils bâtissent tous d'après la même hypothèse, & qu'ils s'égarent tous, selon moi, dans leur époque fondamentale.

Quelque préjugé que le respect dû au nom de ceux dont j'abandonne, ou dont je combats les opinions, puisse faire naître contre la découverte que je crois avoir faite, & contre les preuves dont je dois la soutenir ; je me flatte que l'importance des époques dont il s'agit, & leur influence sur une foule de dates de l'histoire sacrée & de l'histoire profane, feront du moins desirer de connoître mon sentiment, & que

les preuves ſur leſquelles il eſt fondé, feront ſur tous ceux qui les examineront, la même impreſſion qu'elles ont faite ſur moi, c'eſt-à-dire les convaincront comme moi de l'erreur des anciennes opinions, & de la certitude que j'attribue au ſentiment que je propoſe.

Machab. c. 1, verſ. 17.

L'Auteur du premier livre des Machabées commence ſa narration à l'expédition qu'Antiochus Épiphane fit en Égypte; je crois que l'époque de cette expédition ſe peut démontrer par tous les caractères que la chronologie exige dans ſes démonſtrations: or cette époque une fois démontrée, la date que lui donne l'Écrivain ſacré a une aſſiète certaine, & de cette aſſiète nous conduit néceſſairement au terme dont elle eſt comptée; & comme toutes les autres dates de ce livre ſont inconteſtablement priſes de ce même terme, il eſt évident qu'elles ſe trouveront par-là toutes déterminées avec la même certitude & la même néceſſité. Établiſſons donc d'abord l'époque de l'expédition d'Antiochus en Égypte. C'eſt dans ſes circonſtances que ſe trouvent les caractères qui la découvrent & qui la fixent invariablement, & il eſt eſſentiel de recueillir & d'expoſer avant tout ces circonſtances.

Dans le partage que les ſucceſſeurs d'Alexandre firent entre eux des provinces de ſon empire, la Cœléſyrie, la Phénicie & la Paleſtine avoient été unies à l'Égypte, & à ce titre elles appartenoient aux Ptolémées.

Polyb. leg. 72. Appian. de bellis Syr. init.

Polyb. leg. 83.

Antiochus, celui qui eut le ſurnom de Grand, les enleva à Ptolémée Philopator, fils d'Évergète: les Égyptiens prétendoient qu'Antiochus en donnant enſuite ſa fille Cléopatre à Philopator, étoit convenu de lui rendre ces provinces, ou, ſi l'on veut, de les lui céder pour la dot de ſa fille. Cependant il les garda tant qu'il vécut, & en mourant il les laiſſa, avec le reſte de ſes États, à Séleucus ſon fils aîné.

Hieronym. in cap. XI. Dan. ex Porphyrio & Callinico Sutorio. Diod. Sic. leg. 18.

Antiochus Épiphane, qui ſuccéda à ſon frère Séleucus, continua d'en jouir; mais les tuteurs de Ptolémée Philométor, fils de Ptolémée Épiphane, & petit-fils de Ptolémée Philopator, crurent qu'il étoit de leur devoir de révendiquer les droits de leur pupille ſur cette province, & même d'armer

pour forcer Antiochus à une restitution à laquelle il ne vouloit pas consentir.

Aussi-tôt que la guerre fut commencée, les deux Rois envoyèrent des Ambassadeurs à Rome; Antiochus pour faire connoître au Sénat que Ptolémée étoit l'agresseur, & n'avoit pour lui ni la justice, ni les procédés; Ptolémée pour renouveler les anciens traités, & observer ce que diroient & feroient les Ambassadeurs d'Antiochus. *Polyb. leg. 72.*

Le Sénat répondit aux Ambassadeurs d'Antiochus, qu'il chargeroit Q. Marcius (c'étoit un des Consuls *(b)* de cette

(b) Afin qu'on ne croie pas que c'est au hasard que j'ai rapporté l'Ambassade soixante-douze au Consulat de Q. Marcius, je mettrai ici les raisons qui m'y ont déterminé.

Dans l'Ambassade soixante-huit il s'agit de ce qui se passa à Rome lorsque les Ambassadeurs que Persée y avoit envoyés, par l'avis de Q. Marcius, alors chargé d'une négociation particulière chez quelques peuples de la Grèce, firent au Sénat les propositions de ce Prince pour un accommodement: cela arriva peu avant le printemps de l'an 171.

Dans l'Ambassade soixante-neuf il s'agit de ce qui se passa en Macédoine lorsqu'après la défaite du Consul Licinius, dans l'été de l'an 171, Persée lui envoya demander la paix.

Dans l'Ambassade soixante-dix il s'agit de ce qui se passa à Rhodes, après la campagne de l'an 171 (Ἤδη κα Περσεὺς ἐκ τοῦ πολέμου τοῦ πρὸς Ῥωμαίους ἀπονοηθῆ) à l'occasion des propositions que Persée fit faire aux Rhodiens, pour la rançon d'un bâtiment qu'un vaisseau Rhodien avoit pris sur Persée, pendant la campagne de l'an 171.

Dans l'Ambassade soixante-onze il s'agit de la nomination faite par Antiochus d'Ambassadeurs pour aller à Rome, lorsqu'il vit que les Egyptiens se préparoient ouvertement à lui faire la guerre, pour révendiquer la Cœlésyrie. Ἐκφανῶς ἤδη παρασκευαζομένους εἰς τὸν περὶ Κοίλης Συρίας πόλεμον.

Dans l'Ambassade soixante-douze il s'agit de ce qui se passa à Rome quand ces Ambassadeurs y arrivèrent, & qu'il y en arriva aussi de la part de Ptolémée, & du parti que l'on prit à l'égard des uns & des autres.

La seule disposition de ces Ambassades exige que la soixante-douze soit postérieure à l'année 171, non seulement parce qu'elle est placée après des faits qui sont de la fin de l'année 171, mais encore parce qu'elle est extraite d'un récit des affaires d'Italie, & que le récit que Polybe avoit fait des affaires d'Italie pour l'année 171, étoit achevé avant les récits d'où sont extraites les Ambassades soixante-neuf, soixante-dix & soixante-onze, & que par conséquent les affaires d'Italie racontées depuis, entre lesquelles est l'Ambassade soixante-douze, ne pouvoient plus se rapporter à l'an 171.

En effet, il est constant que Polybe avoit écrit cette partie de son histoire par années détachées, & que sous chaque année il avoit raconté ensemble & de suite, ἐν ἑνὶ χαιρῷ, ce qui s'étoit passé dans chaque pays. C'est lui-même qui le dit, ainsi il ne peut y avoir de difficulté à ce sujet.

Je dis que le récit des affaires d'Italie, pour 171, étoit achevé avant

année) d'écrire à Ptolémée ce qu'il jugeroit convenable. Pour les Ambaſſadeurs de Ptolémée, ils obtinrent le renouvellement des traités qu'ils demandoient, & retournèrent à Alexandrie avec des réponſes telles qu'ils ſouhaitoient.

Polyb. leg. 80. On ne ſait point ce que Q. Marcius écrivit à Ptolémée, ni même s'il lui écrivit; on voit ſeulement qu'il engagea les Rhodiens à s'entremettre pour accommoder les deux Rois, & à leur envoyer pour cela une Ambaſſade.

Hieronym. ubi ſuprà. Diod. Sic. in Excerpt. Valeſ. p. 311. Cependant Antiochus s'étant avancé juſqu'à l'entrée de l'Égypte, trouva les Généraux de Ptolémée entre Péluſe & le

les récits dont ſont extraites les Ambaſſades ſoixante-neuf, ſoixante-dix & ſoixante-onze; la preuve en eſt que l'Ambaſſade ſoixante-huit eſt extraite du récit des affaires d'Italie pour l'année 171, & que les Ambaſſades ſoixante-neuf, ſoixante-dix & ſoixante-onze ſont extraites des récits concernant les affaires de Macédoine & d'Aſie pour la même année. Par où l'on voit que le récit des affaires d'Italie pour cette année précédoit celui des affaires de Macédoine & d'Aſie, & qu'ainſi depuis l'Ambaſſade ſoixante-neuf, qui concerne la Macédoine, il ne pouvoit plus être queſtion d'aucune affaire d'Italie, toutes ayant dû être expoſées enſemble & de ſuite auparavant, avec l'Ambaſſade ſoixante-huit, qui en eſt une.

Il n'eſt donc pas poſſible que l'Ambaſſade ſoixante-douze ſe rapporte à l'année 171, & de-là même je conclus qu'on ne peut l'attribuer qu'à l'année 170 ou à l'année 169. Entre ces deux années je me décide pour la dernière; 1.° parce que je ne trouve aucune raiſon qui me conduiſe à la première; 2.° parce que je trouve une foule de préſomptions qui me mènent à la ſeconde: voici ces préſomptions.

Ire Préſomption. L'Ambaſſade ſoixante-douze, extraite d'un récit des affaires d'Italie, eſt ſuivie immédiatement d'une autre (la ſoixante-treize) extraite d'un pareil récit, & appartenant à l'année 169: or la nature du récit d'où elles ſont tirées, & leur voiſinage, donnent au moins lieu de ſoupçonner qu'elles ſe rapportent à la même année, c'eſt-à-dire à l'année 169, & cette première conjecture ſe confirme auſſi-tôt par une ſeconde.

IIe Préſomption. L'année 169 eſt celle du Conſulat de Q. Marcius, & je trouve juſtement dans l'Ambaſſade ſoixante-douze que le Sénat répond aux Ambaſſadeurs d'Antiochus, qu'il chargera Q. Marcius d'écrire à Ptolémée ce qu'il jugera convenir à la gloire & aux intérêts de la République. Or, il me ſemble naturel de penſer que Q. Marcius eſt là comme Conſul, parce qu'une pareille commiſſion ne pouvoit convenir qu'au Conſul. A quel titre, en effet, auroit-on remis à tout autre qu'à un des chefs de la République, le ſoin de décider ce qui étoit de l'avantage ou de la dignité de la République, & d'en écrire, au nom de la République, aux Puiſſances étrangères! On dit bien que Q. Marcius exerçoit une légation en 171; mais outre que l'Ambaſſade ſoixante-douze ne peut remonter juſqu'à l'an 171, comme je l'ai d'abord établi, je ne vois pas comment cette légation pourroit s'appliquer ici; car cette légation ne regardoit que quelques peuples de la

mont Casius; il leur donna bataille, & remporta la victoire. Au milieu du combat, comme les Égyptiens prenoient la fuite, il se mit à courir de toutes parts sur le champ de bataille, en criant « qu'on cessât le carnage, que ce qui s'étoit passé n'altéroit point l'amitié qu'il avoit pour son neveu, qu'il ne « l'imputoit qu'à ses tuteurs, qu'il vouloit prendre soin lui même « des véritables intérêts de Philométor. »

Cette bataille est constamment attachée au Consulat de Q. Marcius, & par Polybe & par Diodore de Sicile, comme l'a déjà observé M. de Valois, & comme on pourra aisément s'en convaincre soi-même, en considérant l'ordre du récit de

In notis ad excerpt. Diod. Sic.

Grèce, & il s'agit ici de l'Asie & de l'Égypte: cette légation avoit pour objet la guerre de Persée contre les Romains, & il s'agit ici d'une guerre d'Antiochus & de Ptolémée. D'ailleurs il y avoit, cette même année, une Ambassade spécialement destinée pour l'Asie, composée de Tib. Claudius, de Publ. Posthumius & de M. Junius. Si donc on s'en fût rapporté à des Ambassadeurs, pour ce qui regardoit Antiochus & Ptolémée, ne seroit-ce pas aux Ambassadeurs envoyés en Asie, qu'on eût adressé ces Princes, & non pas à un Ambassadeur qui n'avoit sa mission que pour l'Épire, l'Étolie & la Thessalie!

IIIe Présomption. Il est dit, dans l'Ambassade soixante-douze, que les ambassadeurs d'Égypte étoient chargés, entre autres choses, de s'interposer pour terminer la guerre contre Persée, *διαλύειν τὸν πρὸς Περσέα πόλεμον*. Or cela se rencontre d'autant mieux en l'année 169, que l'on trouve qu'en cette année d'autres Puissances, comme Prusias, les Rhodiens, &c. firent une pareille démarche auprès des Romains; & qu'il y a lieu de croire que Persée les avoit engagées, & apparemment Ptolémée avec elles, à solliciter les Romains de lui accorder la paix.

IVe Présomption. Je la tire de ce qu'il est dit que les Ambassadeurs ne traitèrent point cet objet de leur ambassade, parce que M. Emilius Lepidus leur conseilla de n'en rien faire. Sur quoi j'observe qu'en l'année 170 on ne voit ni pourquoi les Ambassadeurs Égyptiens auroient communiqué à M. Emilius les objets de leur légation, ni par quelle espèce de déférence, sur son seul avis, ils se seroient abstenus d'en traiter quelques-uns; outre qu'on pourra remarquer que M. Emilius fut hors de Rome, & employé en Ambassade dans la Gaule ultérieure, la plus grande partie de l'année. Au contraire, en l'année 169, non seulement on trouve M. Emilius Lepidus constamment à Rome, mais on l'y trouve Prince du Sénat; & à ce titre on reconnoît pourquoi les Ambassadeurs Égyptiens lui auront fait part des propositions qu'ils avoient à faire au Sénat; pourquoi il aura pû leur conseiller d'en supprimer quelqu'une; enfin pourquoi ils auront déféré là-dessus à son avis.

Ve Présomption. Quoiqu'elle soit peut-être moins forte que les précédentes, je ne puis me résoudre à l'omettre, parce qu'elle montrera au moins qu'il n'y a aucune circonstance, dans l'Ambassade soixante-douze, qui ne favorise mon opinion plutôt que

ces deux hiſtoriens dans leurs fragmens; car on y verra qu'elle y eſt rapportée immédiatement avant le Conſulat de L. Emilius Paulus, qui ſuivit celui de Q. Marcius, & après des faits qui appartiennent ſans nulle difficulté à ce dernier. Or, comme ces hiſtoriens avoient diſtribué leur récit par années, l'on ne peut ſe diſpenſer de rapporter les faits aux années ſous leſquelles il eſt certain qu'ils les ont racontés.

Il eſt à propos auſſi de remarquer qu'Antiochus n'ayant pû attaquer l'Égypte, ni y faire aucun acte d'hoſtilité, qu'en combattant les Généraux de Ptolémée, qui s'étoient poſtés à Péluſe pour lui en fermer l'entrée, il ne ſeroit pas poſſible de faire remonter le commencement de la guerre & l'invaſion de l'Égypte, avant la rencontre d'Antiochus & de ces Généraux, ni par conſéquent avant la bataille de Péluſe *(c)*.

A la nouvelle de cette bataille & de l'entrée d'Antiochus en Égypte, Philométor, par l'avis de Coman & de Cinéas ſes miniſtres (car Eulée, ſon tuteur, avoit apparemment été tué ou pris dans le combat) aſſembla un Conſeil extraordinaire, pour délibérer ſur le parti qu'il avoit à prendre, & il y fut décidé qu'on enverroit au devant d'Antiochus tous les Ambaſſadeurs Grecs qui ſe trouvoient à Alexandrie. Il falloit qu'on fût alors aſſez avancé dans le printemps, car parmi ces Ambaſſadeurs il s'en trouve qui n'avoient été nommés, & qui n'étoient partis de Grèce que depuis le printemps déjà

toute autre. Voici en quoi conſiſte cette préſomption. La principale propoſition que les ambaſſadeurs Égyptiens avoient à faire dans le Sénat, & qu'ils y firent en effet, étoit celle du renouvellement des traités. Quoiqu'en tout temps les Rois, les Puiſſances renouvellent les traités qui les uniſſent, cependant l'occaſion plus commune où ils procèdent à ce renouvellement, c'eſt dans les mutations de gouvernement, & lors de l'avenement ou de l'inſtallation des Souverains ſur le trône. Or, c'eſt préciſément le cas où étoit Ptolémée en l'année 169, puiſque c'eſt en cette année qu'il fut déclaré majeur, & qu'en conſéquence il fut inſtallé ſur le trône, avec les cérémonies accoûtumées, & il en reçut des complimens de la part des Nations étrangères, comme nous l'apprend formellement Polybe, dans l'Ambaſſade ſoixante-dix-huit.

(c) On cite quelquefois Tite-Live comme s'il l'eût fait commencer deux ans plus tôt; mais Tite-Live, dans l'endroit qu'on cite, ne parle que des préparatifs qui ſe faiſoient alors, dans la vûe de l'entreprendre à la première occaſion. *C'eſt au liv. XLII, chap. 29.*

commencé. Ce sont ceux des Achéens, venus pour féliciter Philométor sur sa majorité, & renouveler les anciennes alliances avec lui, qui ne furent nommés, comme le dit Polybe, qu'en même temps qu'on le nomma lui-même pour aller joindre le Consul Q. Marcius en Macédoine. Je fais ces observations afin qu'on reconnoisse de plus en plus qu'on ne peut placer l'entrée & la marche d'Antiochus en Égypte, que sous le Consulat de Q. Marcius; car si Philométor ne commença à délibérer à cette occasion, s'il n'envoya des Ambassadeurs à la rencontre d'Antiochus que sous ce Consulat, & bien avant dans le printemps, ce n'est aussi que sous ce Consulat & depuis le printemps qu'Antiochus étoit entré en Égypte, & qu'il marchoit pour la conquérir.

Les Ambassadeurs Grecs ne purent rien obtenir d'Antiochus, qui s'étant embarqué sur le Nil, se rendit à Naucratis, & de Naucratis à Alexandrie. Il paroît que Philométor l'y accueillit plustôt comme son oncle que comme son ennemi, & qu'il s'abandonna à sa discrétion; qu'Antiochus, sans découvrir encore ses véritables desseins, l'emmena à Memphis & commença d'y agir en maître; que cependant les Alexandrins croyant que c'en étoit fait de Philométor, & qu'Antiochus lui ôteroit la liberté & la couronne, ou même se déferoit de lui, mirent sur le trône Ptolémée Physcon, frère de Philométor, & équipèrent une flotte pour soûtenir leur nouveau Roi. Tout cela se passa dans l'intervalle du printemps au milieu de l'automne. L'inondation du Nil, qui couvre l'Égypte pendant ce temps, empêcha sans doute Antiochus de s'opposer dès le commencement aux entreprises des Alexandrins; mais enfin sa flotte ayant battu la leur auprès de Péluse, il résolut d'assiéger Alexandrie vers la fin de l'automne.

Porphyr. ex Chronic. in Græcis Euseb. p. 60.

Déjà ses troupes ayant passé le Nil sur des ponts qu'on y avoit jetés à la hâte, marchoient à Alexandrie, lorsque Physcon envoya une Ambassade à Rome, pour réclamer l'amitié des Romains, & implorer leur protection & leur secours. Cette Ambassade arriva en Italie au commencement du Consulat de L. Emilius Paulus & de Licinius Crassus, qui

ſuivit immédiatement celui de Q. Marcius Philippus & de Cn. Servilius Cépion.

Le Conſulat de L. Emilius Paulus, ſi célèbre par l'entière défaite de Perſée, dernier roi de Macédoine, a un caractère aſtronomique qui le détermine néceſſairement à l'année 168 avant J. C. Ce caractère eſt une éclipſe de Lune qui fut vûe au commencement de la nuit qui précéda le jour de la bataille, la veille des nones de ſeptembre, c'eſt-à-dire le 4 de ce mois. Par le dérangement de l'année Romaine & le défaut des intercalations, ce 4 ſeptembre tomboit dans le temps du ſolſtice d'été, & par le calcul de l'éclipſe on reconnoît en effet qu'elle arriva le 21 juin; ainſi le 4 ſeptembre Romain répondoit cette année au 22 juin de l'année Julienne proleptique qui couroit.

Le premier ſeptembre Romain tomboit dans cette même année au 19 juin Julien, d'où, en remontant, on trouvera que le premier mars, auquel les Conſuls & les autres Magiſtrats étoit entrés en charge, avoit répondu au 21 décembre Julien précédent.

Ce fut la veille des ides (le 12) d'avril, qui par la même raiſon dut tomber au premier février Julien, que le Sénat donna audience aux Ambaſſadeurs de Phyſcon. On peut juger de là que ces Ambaſſadeurs, dont la commiſſion requéroit toute la célérité poſſible, étoient partis d'Alexandrie dans le mois de décembre Julien, & que c'eſt auſſi dans ce mois apparemment qu'Antiochus mit le ſiége devant Alexandrie.

Le Sénat eut compaſſion de la ſituation où les Ambaſſadeurs lui apprirent que Phyſcon étoit réduit, & chargea ſur le champ Popilius, Decimius & Hoſtilius de ſe rendre premièrement auprès d'Antiochus, enſuite auprès de Ptolémée, & de leur déclarer que s'ils ne mettoient bas les armes, il ne tiendroit point pour ami & pour allié celui par la faute de qui la guerre continueroit.

Dans la ſaiſon où l'on étoit il y a toute apparence qu'Antiochus n'avoit voulu, en ſe portant à Alexandrie, que faire un coup de main, & tenter d'emporter cette ville, dans la

ſurpriſe

surprise & dans la crainte qu'y répandroit son arrivée: aussi comme il y trouva plus de résistance qu'il n'avoit compté, il en leva bien-tôt le siége. L'Ambassadeur des Rhodiens arriva dans ce même temps à son camp; & s'étant avisé de lui faire un long discours pour l'exhorter à la paix, Antiochus impatienté l'interrompit & lui dit, « qu'il n'étoit pas besoin de tant de paroles, que le Royaume appartenoit à l'aîné des deux « frères, qu'il étoit d'accord depuis long-temps *(d)* avec ce Prince, « & qu'ils étoient amis : que si les Alexandrins vouloient le « recevoir, il ne l'empêcheroit pas. » Il retourna ensuite en Syrie, laissant à Péluse la garnison qu'il y avoit mise.

T. Liv. l. XLV. cap. 11. Polyb. leg. 83 & 84.

Il fut à peine sorti d'Égypte que Philométor ouvrit les yeux sur ses desseins, & songea à les prévenir. Il fit parler d'accommodement à son frère Physcon ; il y employa l'entremise de Cléopatre leur sœur : enfin, à l'aide de leurs amis communs, ils se concilièrent, & convinrent de régner tous deux ensemble. Philométor partit aussi-tôt de Memphis, se rendit à Alexandrie, y fut reçû & reconnu Roi, & les deux frères se partagèrent l'autorité souveraine. Antiochus ne s'étoit point attendu à cet accommodement ; il en fut vivement piqué, & revint en Cœlésyrie au commencement du printemps. Il s'avança jusqu'à Rhinocolure; il y trouva des Ambassadeurs de Ptolémée, qui venoient le remercier de ce qu'il avoit fait pour le maintenir ou le rétablir sur le trône, & le prier de retirer ses troupes de Péluse. Se démasquant alors entièrement, il exigea que Ptolémée lui cédât l'île de Cypre, avec Péluse & tout son territoire, & il ne lui donna même qu'un certain délai pour prendre son parti sur cette demande. Au jour marqué n'ayant point eu la réponse qu'il attendoit, il entra en Égypte, s'avança par le désert jusqu'à Memphis, se faisant recevoir par-tout de gré ou de force, & redescendit ensuite à petites journées vers Alexandrie. Il venoit de passer le Nil à Leusine, à quatre milles de cette ville, lorsque les Ambassadeurs Romains arrivèrent

Tit. Liv. ubi suprà.

(d) Par ce *long-temps*, on voit évidemment qu'il ne peut entendre que le temps qui s'étoit écoulé depuis que Philométor l'avoit reçû à Alexandrie, & s'étoit abandonné à sa discrétion, six ou sept mois auparavant.

dans son camp. Ils avoient à leur tête Popilius. On devoit être alors dans le mois de juillet ou dans celui d'août; car quoiqu'on les eût fait partir de Rome dès les premiers jours de février, ils n'allèrent pas tout de suite en Égypte, soit que la nouvelle de la levée du siége d'Alexandrie, & du retour d'Antiochus en Syrie, leur permît quelque retardement, soit que la crise où étoit la guerre de Macédoine & des ordres particuliers les appelassent d'abord ailleurs: ce qu'il y a de sûr,
T. Liv. l. XLV, cap. 10. c'est qu'ils s'arrêtèrent à Délos jusqu'à la défaite de Persée, & qu'ils ne reprirent la route d'Égypte qu'après avoir reçû la nouvelle de la bataille où ce malheureux Roi perdit le sceptre & la liberté. Quelque diligence même qu'ils fissent ensuite pour arriver en Égypte avant qu'Antiochus eût de nouveau assiégé Alexandrie, ils relâchèrent à Rhodes, & y séjournèrent cinq jours.

Polyb. leg. 92. Lorsqu'ils furent arrivés au camp d'Antiochus à Leusine, Popilius lui présenta un écrit qui contenoit la commission dont il étoit chargé. Le Roi, après l'avoir lû, dit aux Ambassadeurs qu'il en feroit part à ses amis, ou, comme nous parlerions aujourd'hui, à son conseil. Popilius traçant aussi-tôt, avec une baguette qu'il portoit, un cercle autour d'Antiochus: « Avant » que vous sortiez de ce cercle, lui dit-il, il me faut une réponse que je puisse porter au Sénat ». Antiochus étonné d'une action si hardie, & au fond intimidé par la nouvelle de la défaite de Persée, répondit qu'il feroit tout ce que le Sénat exigeoit de lui, & se désistant en effet de son entreprise, il repartit sur le champ pour la Syrie.

De cet exposé, fidèlement extrait des fragmens de Polybe, de Tite-Live & de Diodore de Sicile, il résulte premièrement, que la guerre qu'Antiochus Épiphane fit en Égypte dura deux ans; que la première de ces deux années il défit l'armée de Philométor auprès du mont Casius, & la flotte de Physcon à Péluse, & qu'il assiégea inutilement ce dernier dans Alexandrie: que dans la seconde, étant rentré en Égypte d'autant plus facilement qu'il étoit déjà maître de Péluse, qui en étoit la clef, il se l'assujétit presque entièrement, jusqu'à ce que s'étant

approché d'Alexandrie pour l'assiéger de nouveau, il fut arrêté par les ordres des Romains, & obligé d'abandonner son entreprise & ses conquêtes.

Il en résulte, en second lieu, que la première de ces deux années est celle du Consulat de Q. Marcius & de Cn. Servilius Cépion. Car la guerre ayant duré deux ans, dont le second est celui où L. Emilius Paulus étoit Consul & vainquit Persée, il faut nécessairement qu'elle ait commencé sous le Consulat qui précéda celui d'Emilius Paulus, & qui est celui de Marcius & de Cépion. A quoi l'on doit ajoûter que le témoignage de Polybe y est formel, & fait disertement Q. Marcius Consul au commencement de cette guerre. Je n'ai pas besoin de dire de quel poids est le témoignage de cet historien, qui non seulement étoit contemporain de tous ces évènemens, mais qui même, par ses emplois & ses relations, y eut certainement quelque part.

Le Consulat de L. Emilius Paulus est indubitablement, comme j'ai dit, de l'an 168 avant J. C. celui de Quintus Marcius est donc, avec la même certitude, de l'an 169, & l'éclipse de Lune qui caractérise le premier, détermine également le second. Mais puisqu'il est constant que ce second fut l'époque de l'invasion de l'Égypte par Antiochus, il est évident que l'invasion de l'Égypte par Antiochus est de l'an 169; cela étant, & le premier livre des Machabées datant cette invasion de l'an des Grecs 143, c'est une conséquence nécessaire que dans ce livre l'an des Grecs 143 est l'an 169 avant J. C. & comme 168 & 143 font 311, il s'ensuit que l'an 311 avant J. C. est le terme d'où ce livre compte les années des Grecs, & par conséquent aussi toutes ses dates qu'il tire de ces années.

I. Mach. c. 1, verf. 21.

Tous les Chronologistes conviennent que dans ce même livre les années sont comptées de l'équinoxe du printemps, & je me contenterois ici de le faire remarquer comme une chose constante & qui n'a plus besoin de preuve, si M. Wernsdorff, Professeur des langues Orientales & de la Grecque dans l'Université de Dantzik, n'avoit entrepris de soûtenir le contraire,

Scaliger, de emendat. temp. l. V, p. 429. Petav. de doct. temp. l. X, c. 43.

dans une dissertation qu'il a publiée contre l'authenticité des livres des Machabées. Il est vrai qu'il a été pleinement réfuté, à ce qu'on m'assure, par le P. Frœlich, savant Jésuite; mais comme je n'ai pû encore me procurer l'ouvrage de ce dernier, & que d'ailleurs il importe de ne laisser ici aucun doute sur cette question, je vais, en répondant en peu de mots aux objections de M. Wernsdorff, rétablir une vérité qui me paroît démontrée.

Une preuve que les Chronologistes avoient donnée de cette vérité, est que dans le premier livre les mois de *tisri* septième, de *casleu* neuvième, & de *sabat* onzième, depuis l'équinoxe du printemps, y sont comptés pour les septième, neuvième, onzième de l'année; sur quoi le Professeur Allemand soûtient qu'il n'est pas probable que l'Historien Juif, employant dans ses dates une ère Grecque, ait commencé son année au printemps, tandis que les Grecs comptoient de l'automne & cette ère & leur année. Mais on sentira aisément combien cette objection est frivole, si on fait attention que par ère des Grecs on n'entend pas une ère propre aux Grecs & déterminée par la forme de leur année, mais une ère que différens peuples d'Orient avoient établie chez eux, à l'occasion d'une dynastie de Princes Grecs qui s'étoient soûmis leur pays & qui y régnoient. Cette ère ne changea rien à la forme de l'année particulière de chacun de ces peuples, & fut au contraire déterminée par cette forme à commencer chez les uns dans une saison, chez les autres dans une autre. Elle commença au printemps pour ceux qui commençoient leur année au printemps, comme elle commença à l'automne pour ceux qui la commençoient à l'automne. Si quelques-uns même avoient deux sortes d'années, ils dûrent la compter de deux manières, suivant qu'ils la comptèrent par l'une ou l'autre de ces sortes d'années. Il n'est donc pas singulier ni étonnant qu'un écrivain Juif compte l'ère des Grecs, c'est-à-dire les années depuis lesquelles les Grecs régnoient en Orient, qu'il les compte, dis-je, du printemps, puisque les Juifs avoient une sorte d'année qui commençoit au printemps.

Mais, ajoûte M. Wernsdorff, & cette objection paroît à la première vûe plus plausible, le second livre des Machabées

marque le mois *adar* douzième depuis le printemps pour le douzième *(e)* de l'année. Or l'auteur de ce ſecond livre compte cependant, de l'aveu des Chronologiſtes, ſes années de l'équinoxe d'automne & du mois de *tiſri;* donc de ce que le premier livre compte les mois de *tiſri*, de *caſleu* & de *ſabat* pour les ſeptième, neuvième & onzième, on ne doit pas conclurre que ce livre ne compte pas ſes années de l'automne, ou qu'il les compte du printemps.

Je réponds, en premier lieu, qu'il y a cette différence entre les dates données au premier livre des ſeptième, neuvième & onzième mois & la date donnée dans le ſecond du douzième mois; que dans celle-ci il s'agit de l'inſtitution d'une fête pour laquelle il peut très-bien ſe faire que l'hiſtorien Sacré ait compté les mois comme on les comptoit pour les fêtes, c'eſt-à-dire du mois de *niſan*, quoique pour les faits politiques il les compte toûjours autrement; au lieu que dans les dates du premier livre il s'agit de faits politiques pour leſquels l'hiſtorien n'eût pas été rechercher l'ordre eccléſiaſtique des mois, s'il n'eût employé cet ordre pour toute la ſuite de ſa narration.

En ſecond lieu, & cet argument eſt péremptoire, ce n'eſt pas ſeulement parce que le mois de *tiſri*, par exemple, eſt appelé le ſeptième mois, que l'on a conclu que l'auteur du premier livre faiſoit commencer les années au printemps; mais principalement parce que dans la même année où il nomme ce mois de *tiſri* pour le ſeptième, il rapporte pluſieurs faits qui ſe ſont paſſés avant ce mois de *tiſri*, & par conſéquent avant l'automne; en ſorte qu'il faut néceſſairement qu'il faſſe commencer cette année-là avant le mois de *tiſri* & avant l'automne. Et en général il ne faut que la plus légère attention pour s'apercevoir que par-tout dans ce premier livre, comme Scaliger & Petau l'avoient déjà dit, les évènemens du printemps & de l'été ſont mis & racontés ſous la même année que les évènemens de l'automne & de l'hiver ſuivans; ce qui

Voy. chap. x, verſ. 1 & ſuiv.

Ubi ſuprà.

(e) Le mot *douzième* n'eſt point dans la Vulgate, mais il ſe trouve dans le texte Grec.

ne pourroit être ſi l'hiſtorien ne commençoit ſon année au printemps.

Enfin une preuve à laquelle M. Wernſdorff n'a pas touché, & à laquelle il n'y a pas en effet de réponſe, c'eſt celle qui ſe tire des chapitres VII & IX de notre premier livre. L'hiſtorien y date la défaite de Nicanor du mois *adar* de l'an 151, c'eſt-à-dire du dernier mois d'hiver de cette année; & racontant enſuite des faits qui ſe paſsèrent au premier mois du printemps ſuivant, il les date de l'an 152. Or il eſt évident que le dernier mois d'hiver ne peut avoir été de l'an 151, & le premier mois du printemps ſuivant de l'an 152, à moins que l'année 152 n'ait commencé à ce premier mois du printemps; de même que le mois de décembre étant de l'année 1752 & le mois de janvier ſuivant de l'an 1753, il faut abſolument que l'année 1753 ait commencé au mois de janvier. Donc l'hiſtorien Sacré fait commencer ſes années au printemps, & puiſque c'eſt à l'an 311 avant J. C. que ces dates ſe rapportent, c'eſt du printemps de cet an 311 qu'elles ſe doivent compter. Mais pour porter cette vérité à un nouveau degré d'évidence, examinons ſéparément celles de ces dates qui peuvent être éclaircies & vérifiées par des faits & des circonſtances qui les lient à certaines époques déjà connues d'ailleurs.

Chap. VII.

Chap. IX.

Je commencerai par celle qui a ſervi de fondement à l'opinion qui compte les années du premier livre des Machabées du printemps de l'an 312 avant J. C. Sous cette date, qui eſt du printemps ou de l'été de l'an 150 des Grecs, il eſt dit qu'on étoit alors dans l'année ſabbatique. Si l'on en croit Scaliger & Pétau, cette année ſabbatique commença dans l'automne de l'an 164 avant J. C; le printemps qui ſuivit eſt de l'an 163; par conſéquent l'an 150 des Grecs, qui enferme ce printemps, eſt compté de l'an 312 avant l'ère Chrétienne.

Pour prouver qu'il commença une année ſabbatique à l'automne de l'an 164 avant J. C. on emploie une année ſabbatique qui concourut avec le ſiége de Jéruſalem par Hérode & par Soſius, ſuivant le témoignage exprès de Josèphe. Ce ſiége eſt

Joſeph. Antiq. Judaïq. l. XIV. c. dernier.

constamment de l'an 37 avant J. C. On suppose de plus qu'il est du printemps de cette année, d'où l'on conclut que l'année sabbatique avec laquelle il concourut avoit dû commencer à l'automne de l'an 38. Or de l'automne de l'an 38 à l'automne de l'an 164 il y a cent vingt-six ans complets, qui se divisent par sept sans laisser aucun reste; ainsi l'année commencée à l'automne 164 tombe sous un septénaire, & par conséquent est sabbatique.

Tout ce raisonnement porte sur une fausse supposition, qui est que le siége de Jérusalem par Hérode & par Sosius se fit dans le printemps, & voici ce qui en prouve la fausseté. Josèphe, après avoir dit qu'Hérode voulant assiéger Jérusalem, commença par faire élever trois plates-formes, ajoûte, comme une des raisons qui accélérèrent la construction de ces plates-formes, que la sérénité constante du temps y fut favorable, parce qu'on étoit alors dans l'été, θέρος γὰρ ἦν. Ces mots ne peuvent laisser aucun doute sur la saison où le siége commença. L'historien décrit ensuite les autres opérations du siége, & insiste sur sa longueur, causée par la défense opiniâtre des Juifs. De plus, il dit expressément, dans un autre endroit, que ce siége dura cinq mois entiers: & de-là il suit incontestablement qu'il ne put finir avant le troisième mois de l'automne; car quand il auroit commencé le premier jour de l'été, les cinq mois qu'il dura ne finiroient qu'au premier jour du troisième mois de l'automne. Enfin Josèphe dit & répète que la ville fut prise le troisième mois au jour du jeûne; or ce ne peut être certainement le troisième mois de l'année religieuse comptée depuis le printemps, puisque, comme on a vû, le siége ne commença que dans l'été. Ce ne peut être non plus le troisième mois du siége, comme quelques-uns ont cru, puisqu'il dit positivement que le siége dura cinq mois. Reste donc que ce fut le troisième mois de l'année civile, qui se comptoit de l'automne, & le jour du jeûne qui s'observoit le 28 de ce mois.

Antiquit. Jud. l. XIV, c. 16.

De la Guerre des Juifs, liv. I, c. 18.

De-là il résulte déjà deux choses; la première, que ce siége loin d'avoir fini au printemps de l'an 38 avant J. C. n'étoit pas alors commencé. La seconde, qu'il dura bien avant, &

près de trois mois dans l'automne. Cela posé, on ne peut du moins jusque-là douter si c'est le commencement du siége, & par conséquent l'été de cette année qui tomba dans l'année sabbatique, ou au contraire les trois derniers mois, & par conséquent l'automne. Or, par cela seul le raisonnement de Scaliger & de Pétau perdroit toute sa force, & ne pourroit servir à fixer l'année sabbatique, & à l'attacher à l'année commencée à l'automne de l'an 38 avant J. C. plustôt qu'à celle commencée à l'automne de l'an 37, puisqu'à la vérité dans le cas où l'année sabbatique auroit concouru avec le commencement du siége, elle auroit commencé à l'automne de l'an 38; mais qu'aussi dans le cas où elle auroit concouru avec la fin du siége, elle n'auroit commencé qu'à l'automne de l'an 37.

Antiquit. Jud. l. XV, c. 1.

Mais ce n'est pas tout, l'historien Juif nous apprend qu'après le siége fini, on étoit encore dans l'année sabbatique, & par conséquent qu'elle n'avoit commencé que dans l'automne qui termina ce siége. Car ayant rapporté toutes les violences qu'Hérode exerça contre les Juifs quand il eut pris Jérusalem, il ajoûte qu'à tous ces maux se joignoit encore qu'on étoit entré dans l'année sabbatique, où il n'est pas permis aux Juifs de semer. Ce fait ne laisse plus aucun lieu de douter que ce ne soit à la fin du siége qu'il faille rapporter le concours de l'année sabbatique, & par conséquent à l'automne de l'an 37 avant J. C. Or cet automne ne peut être mis dans l'année sabbatique sans en être le commencement.

L'on doit même remarquer que Josèphe semble avoir choisi toutes ses expressions pour empêcher qu'on ne s'y trompât. *L'année sabbatique*, dit-il, *avoit alors commencé:* ἐνειστήκει γὰρ τότε ἑβδομαδικὸν ἔτος. Il seroit presque impossible de ne pas conclurre de ces seuls mots qu'on étoit alors ou dans l'automne, ou très-peu après l'automne qui commença l'année sabbatique. Il continue; *il falloit que la terre demeurât sans culture, ne nous étant pas permis de semer dans cette année:* σπείρειν ἐν ἐκείνῳ τὴν γῆν ἀπηγορευμένον ἐστὶν ἡμῖν, où le mot σπείρειν, semer, ne paroît mis que pour indiquer qu'il s'agissoit du temps des semailles.

ſemailles, c'eſt-à-dire de l'automne ou des premiers jours de l'hiver, & non de l'été & du temps de la moiſſon & des récoltes.

Il eſt donc indubitable, à tous égards, que l'année ſabbatique dans laquelle Herode & Soſius prirent Jéruſalem, commença à l'automne de l'an 37 avant J. C. & non pas à l'automne de l'an 38; dès-lors ce n'eſt plus auſſi à l'automne de l'an 164 avant J. C. qu'il commença une année ſabbatique, mais ſeulement à l'automne de l'an 163; & par conſéquent le printemps de cette année ſabbatique tomba dans l'an 162. Or, ce printemps étant celui de l'an 150 des Grecs, l'an 150 des Grecs commença au printemps de l'an 162 avant J. C. & par une ſuite néceſſaire, ce fut au printemps de l'an 311 avant J. C. que commença l'ère des Grecs.

Un Savant a prétendu que par la ſeptième année, dans Josèphe, il falloit entendre non l'année même ſabbatique, mais l'année d'après la ſabbatique; qu'en effet l'année ſabbatique ne devoit point être celle où la diſette ſe faiſoit ſentir, qu'elle étoit dans le cas de toutes les autres années, puiſqu'on ſortoit alors d'une année de culture & de moiſſon; mais que c'étoit l'année d'après la ſabbatique, où faute d'avoir ſemé & de recueillir on devoit manquer de tout. Il eſt difficile, ſans doute, de ſe prêter à cette opinion; car puiſque Josèphe caractériſe l'année dont il parle, non ſeulement en la nommant la ſeptième année, mais encore en diſant que c'étoit celle où il n'eſt pas permis de ſemer & où les terres demeurent ſans culture, ce qui ne peut convenir qu'à l'année ſabbatique, il paroît contre toute raiſon de vouloir cependant que ce ne ſoit pas l'année ſabbatique qu'il déſigne, mais ſeulement l'année d'après la ſabbatique, d'autant plus que l'année d'après la ſabbatique eſt la première & non la ſeptième de la ſemaine d'année, & que bien certainement il étoit permis d'y enſemencer & d'y cultiver les terres. Quant à ce qu'on ajoute que l'année ſabbatique n'étoit point celle où la diſette devoit ſe faire ſentir, & qu'elle étoit dans le cas de toutes les autres années, puiſqu'elle ſuivoit une année de culture & de moiſſon; on ne ſait

Mém. de l'Académ. des Bell. Lettr. t. XVI, pag. 300.

pas attention que la certitude de ne rien recueillir dans l'année où l'on entroit, & la néceſſité de s'approviſionner pour deux ans & de reſſerrer la moitié au moins de la récolte qu'on venoit de faire, devoient néceſſairement mettre la cherté & la diſette dans les denrées dès l'entrée de l'année ſabbatique, cherté & diſette qui devenoient exceſſives dans des temps de ſtérilité ou dans des temps de guerre, tels que ceux où les troupes d'Antiochus Eupator déſoloient la Judée, & ceux où Hérode & Soſius aſſiégeoient Jéruſalem.

Mais ſuppoſons, après tout, que cette opinion ſoit mieux fondée qu'elle ne l'eſt, que s'enſuivra-t-il? ce ſera, il eſt vrai, en ce cas à l'automne de l'an 38 avant J. C. qu'aura commencé l'année ſabbatique qui agrava les maux des Juifs, à la fin & depuis le ſiége de Jéruſalem par Hérode & Soſius; & de même l'année ſabbatique qui cauſa la diſette dans le printemps de l'an 150 des Grecs, aura commencé à l'automne de l'an 164 avant J. C. Mais par la même raiſon qu'on ne mettra point alors la priſe de Jéruſalem dans l'année ſabbatique, il ne faudra point rapporter non plus la diſette du printemps de l'an 150 des Grecs à l'année ſabbatique; ou pluſtôt par la même raiſon que la priſe de Jéruſalem aura été de l'année d'après la ſabbatique, la diſette du printemps de l'an 150 des Grecs aura été auſſi de l'année d'après la ſabbatique, & par conſéquent de l'année commencée à l'automne de l'an 163 avant J. C. Par conſéquent l'an 150 des Grecs ſe trouvera toûjours avoir commencé au printemps de l'an 162 avant l'ère Chrétienne, comme il le faut ſi l'an 311 eſt le terme d'où ſont comptés les années des Grecs.

Voilà donc déjà une date qui ramène néceſſairement l'époque des Grecs, employée dans le premier livre des Machabées, au printemps de l'an 311 avant J. C. Si elle a donné lieu à Scaliger & Pétau de remonter la même époque juſqu'au printemps de l'an 312, ce n'eſt que ſur le fondement d'une ſuppoſition conſtamment fauſſe, & telle que la vérité qu'on eſt forcé d'y ſubſtituer devient une démonſtration du ſentiment contraire. Paſſons à une autre date.

Il eſt dit, au chapitre I.er du premier livre des Machabées, qu'Antiochus Épiphane commença à régner l'an 137 des Grecs; cet an 137, compté de l'an 311 avant J. C. eſt l'an 175 avant J. C. auquel P. Mucius Scevola, & M. Emilius Lepidus furent Conſuls. Or, il eſt aiſé de reconnoître que c'eſt en effet ſous ce Conſulat que Tite-Live mettoit le commencement du règne d'Antiochus Épiphane; car l'endroit où il en eſt parlé eſt entre deux lacunes, dont celle qui le précède interrompt les faits du Conſulat de Scévola & de Lepidus, & celle qui le ſuit eſt avant le récit que l'hiſtorien faiſoit de la création des Conſuls qui ſuccédèrent à ceux-là, récit qu'il fait, comme on ſait, au commencement de chaque année. *T. Liv. l. XLI. c. 19. 20 & 21.*

Et il eſt bon de remarquer ici que ſi l'an 137 des Grecs eût dû ſe compter du mois de mars de l'an 312, comme on le veut dans l'opinion commune, le commencement d'Antiochus ſe rapporteroit au Conſulat qui précéda celui de Scevola & de Lepidus, ſous lequel il ne paroît pas qu'il ſoit queſtion d'Antiochus Épiphane dans l'hiſtorien Latin. Que ſi, comme l'a cru M. Fréret, il ne doit ſe compter que de l'an 307, c'eſt à l'an 170 que tomberoit le commencement d'Antiochus; or, deux ans auparavant, ſous le Conſulat de Popilius & d'Elius, l'an 172, Tite-Live ſuppoſe clairement ce Prince déjà ſur le trône, & cela ſeul ne devroit point permettre de s'arrêter à l'opinion du ſavant Académicien. *Liv. l. XLII. c. 21.*

Une troiſième date dont on peut argumenter eſt celle de la fuite de Démétrius Soter & de ſon arrivée en Aſie, que le premier livre des Machabées met en l'an 151 des Grecs. Polybe, le conſeil & le principal complice de cette fuite, en avoit écrit, dans ſon hiſtoire, les circonſtances avec le plus grand détail, & le morceau qui les contient nous a été heureuſement conſervé preſque tout entier, dans la cent quatorzième des Ambaſſades extraites de ſon ouvrage. On y voit que ce fut la nouvelle de la mort d'Octavius qui ralluma dans le cœur de Démétrius l'envie & l'eſpérance de retourner en Syrie. Octavius étoit un des Ambaſſadeurs que le Sénat Romain

avoit envoyés en Asie, après la mort d'Antiochus Épiphane, pour mettre ordre aux affaires de Syrie, & gouverner le Royaume à son gré pendant la minorité d'Eupator. Lysias, un des tuteurs d'Eupator, le fit tuer à Laodicée l'année où P. Cornelius Scipion Nasica & C. Marius Figulus furent Consuls, comme nous l'apprenons de Julius Obséquens. Cette année est la 162.[e] avant l'ère Chrétienne. Peu de temps après que la nouvelle en fut arrivée à Rome, Démétrius s'adressa au Sénat, contre l'avis de Polybe, pour demander la permission de retourner en Syrie, & fut refusé, comme Polybe l'avoit prévû. Il sentit sa faute, se repentit de sa démarche, & prit le parti de la réparer en se sauvant secrètement de Rome, où il étoit en ôtage. Il arrangea sa fuite avec Polybe & Ménithylle, qui lui retinrent une place sur un vaisseau de Carthage qui se trouvoit au port d'Ostie. Ménithylle étoit un Ambassadeur envoyé à Rome par Ptolémée Philométor; il arrêta la place comme pour lui-même, & au moment de l'embarquement, il fit passer Démétrius pour un seigneur Égyptien qu'il renvoyoit en Égypte pour une commission importante.

De Prodig. c. 15.

Rien ne désigne encore bien ici le temps précis du départ de Démétrius pour la Syrie, quoique le temps qui doit s'être écoulé depuis la mort d'Octavius jusqu'à ce qu'on en eut la nouvelle à Rome, & depuis qu'on eut cette nouvelle jusqu'au refus que fit le Sénat à Démétrius, & après ce refus, jusqu'à ce que Démétrius se fût déterminé à se sauver, & qu'il eût pris toutes ses mesures, quoique ce temps, dis-je, doive nous mener bien avant dans l'année 162 avant J. C. & très-probablement jusqu'en l'année 161.

Mais il résulte quelque chose de plus déterminé de ce que le vaisseau Carthaginois sur lequel Démétrius s'embarqua étoit, au rapport de Polybe, celui qui portoit à Tyr les offrandes que les Carthaginois y envoyoient tous les ans comme à leur métropole. Ces offrandes étoient les prémices de tous les fruits qu'on avoit recueillis dans l'année, ainsi on ne pouvoit les envoyer qu'à la fin de l'hiver qui la terminoit, ou au commencement du printemps qui ouvroit la suivante.

Je vois que cette observation n'avoit pas échappé au savant Cardinal Noris; & afin qu'on ne croie pas que ce n'est qu'une simple conjecture, j'ajouterai ici un fait qui le prouve formellement. Ce fait est que lorsque la ville de Tyr fut prise par Alexandre, on trouva dans la ville ceux qui y avoient apporté cette année-là de Carthage les offrandes annuelles; c'étoit au mois de juin: ils n'y étoient donc arrivés qu'au printemps; c'étoit donc au printemps qu'on envoyoit à Tyr les offrandes annuelles de Carthage. C'est donc aussi au printemps que Demetrius partit de Rome, qu'il s'embarqua à Ostie sur le vaisseau qui les portoit, & qu'il repassa en Syrie; en sorte qu'il faut que toute l'année 162 avant J. C. fut écoulée, & que l'on fût déjà au printemps de l'an 161 lorsqu'il arriva à Tripoli & se fit reconnoitre Roi. Or, c'est précisément aussi au printemps de l'an 161 que commence l'an 151 des Grecs, en comptant l'an 311 avant J. C. depuis le printemps pour le premier de leur ère. Voilà donc encore une date qui justifie que c'est au printemps de l'an 311 avant J. C. que le premier livre des Machabées met le commencement de cette ère.

Il y a une quatrième date qui ne l'établit pas moins clairement que les précédentes, c'est celle du retour des enfans d'Antiochus, ou d'Alexandre Balles & de Laodice en Syrie. Le premier livre des Machabées nous donne pour cette date l'an 160 des Grecs. On peut aisément prouver, par les extraits de Polybe, que ce fut sous le Consulat de M. Claudius Marcellus & de L. Valerius Flaccus, qui répond à l'an 152 avant J. C. qu'Héraclide engagea le Sénat à consentir au retour des enfans d'Antiochus, & qu'en effet il les ramena en Asie. A la vérité ce Consulat n'est point indiqué dans l'Ambassade où leur retour est rapporté: mais d'un côté il sert de date aux faits racontés dans l'Ambassade suivante; en sorte que la négociation d'Héraclide, exposée auparavant, ne peut être postérieure à ce Consulat. D'autre part on voit que depuis la guerre que le Consul Q. Opimius fit, l'an 154 avant J. C. aux Oxybiens, il s'est passé 1.° un hiver, qui est incontestablement celui de cet an 154; 2.° un été qui doit être par

Polyb. leg. 140.
Id. leg. 141.
Id. leg. 134.
Id. leg. 135.
Id. leg. 138.

conféquent celui de l'an fuivant 153; 3.° que depuis cet été, dans lequel il eft dit qu'Héraclide arriva à Rome, & entama fa négociation *(f)*, il fit un long féjour dans cette ville avant d'obtenir ce qu'il demandoit. Or, quand on ne donneroit que fept à huit mois à ce long féjour, on feroit rejeté néceffairement au printemps de l'an 152 avant J. C. où M. Claud. Marcellus & L. Valerius Flaccus étoient Confuls; d'où il fuit qu'un fait qui eft rapporté à l'an 160 des Grecs, dans le premier livre des Machabées, eft de l'an 152 avant J. C. & dès-lors il faut que l'an 311 avant J. C. foit le commencement de l'ère des Grecs employée dans ce livre, puifque c'eft feulement à compter de cet an 311, que le 160.e des Grecs peut concourir avec l'an 152 avant l'ère Chrétienne.

Je pourrois encore citer ici la défaite d'Alexandre Balles par Ptolémée, & la mort de Ptolémée, qui arriva trois jours après la bataille. Ces faits, qui font attachés à l'an 167 des Grecs, dans le premier livre des Machabées, font de l'an 145 avant J. C. & obligent, comme tous les autres dont je viens d'examiner les dates, à mettre l'ère des Grecs dont s'eft fervi l'auteur de ce livre, dans l'an 311 avant notre ère.

Mais je crois en avoir dit plus qu'il n'en faut pour convaincre tous ceux qui liront cette Differtation, de la certitude de cette ère, & ce feroit ou abufer de leur patience, ou me défier de leur difcernement, que vouloir ajoûter de nouvelles preuves à une époque déterminée d'abord & par la narration des hiftoriens & par un caractère aftronomique, & confirmée enfuite par la vérification de la plufpart des dates qui y font liées.

Il faut maintenant comparer avec la chronologie du premier livre des Machabées, la chronologie de l'hiftorien Josèphe, qui y femble conforme, & de laquelle cependant M. Fréret a cru qu'on pouvoit inférer que l'ère des Grecs ne partoit que de l'an 307 avant J. C. Josèphe rapporte, comme le premier livre des Machabées, la profanation du Temple à l'an 145 de l'ère des Grecs, ou, comme il s'exprime, à l'an 145 depuis le règne de Séleucus & de fes fucceffeurs; & il ajoûte

(f) Κεχρονικώς ἐν τῇ Ῥώμῃ. *Id. leg. 140.*

que cette date répond à la CLIII.^e Olympiade, ce qui laisseroit bien une incertitude de quatre ans, comme l'a dit M. Fréret, si nous n'avions aucun moyen de fixer cette année; mais il ne peut cependant y avoir le moindre doute, si cette année est déterminée d'ailleurs d'une manière sûre, & au dessus de toute exception; & puisqu'il faut compter l'ère des Grecs de l'an 311 avant J. C. l'an 145 commencera au printemps qui terminoit la première année de la CLIII.^e Olympiade.

Josèphe applique une seconde date aux années Olympiques, c'est celle de la purification du Temple, le 25 de *casleu*, l'an 148 des Grecs, qu'il rapporte à la CLIV.^e Olympiade. En partant toujours de l'an 311 avant J. C. on trouvera que le mois de *casleu* de l'an 148 des Grecs tombe dans le sixième ou septième mois depuis que la CLIV.^e Olympiade avoit commencé; & de-là même il résulte qu'on ne peut remonter l'ère employée dans Josèphe, & par conséquent dans le premier livre des Machabées jusqu'à l'an 312, puisqu'alors le mois de *casleu* de l'an 148 de cette ère tomberoit dans la CLIII.^e Olympiade, & non dans la CLIV.^e

Mais, dit-on, Josèphe donne à la domination des Asmonéens cent vingt-six ans, & ces cent vingt-six ans finissent dans l'an 37 avant J. C. où Hérode fit mourir Antigonus, le dernier des Princes de cette famille; en sorte que le commencement de leur domination doit répondre à l'an 163 avant J. C. Or, l'historien Juif fait commencer cette domination à Matathias, qu'il met à la tête de la nation Juive l'an 145 des Grecs; donc cet an 145 répond à l'an 163 avant J. C. & par conséquent l'ère des Grecs, suivant Josèphe, a commencé au printemps de l'an 307 avant J. C. ou tout au plus dans la fin de l'an 308. *Mém. de l'Académ. des B. L. Lett. t. XVI, p. 299.*

Je ne m'arrête point à ce que c'étoit de l'an 162 avant J. C. qu'il falloit compter les cent vingt-six ans dont il s'agit, plustôt que de l'an 163, & que jamais ces cent vingt-six ans, avec les cent quarante-quatre ans des Grecs qui les ont précédés, ne peuvent donner que l'an 306 ou la fin de l'an 307 avant J. C. & non l'an 307 ou la fin de l'an 308 pour le commencement de l'ère des Grecs.

Ce qu'il eſt important & en même temps facile de réfuter, c'eſt ce qu'on dit que l'hiſtorien Juif fait commencer la domination Aſmonéenne à Matathias, & à l'an 145 des Grecs. Je ſais bien qu'en cet an 145 Matathias ſe ſauva dans ſes poſſeſſions à Modin, pour éviter la perſécution d'Antiochus Épiphane; qu'il y donna retraite à ſes amis, & à tous les Juifs qui refuſoient comme lui d'obéir aux édits qu'Épiphane avoit fait publier contre leur Religion; mais il ne s'arrogea pour cela aucune domination ſur la Nation, ſur la Judée, ni ſur Jéruſalem : il en fut de même de ſon fils Judas, dans les trois ou quatre premières années après la mort de ſon père. Car quoique le père & le fils euſſent pris les armes, quoiqu'ils ſe fuſſent mis à la tête des Juifs qu'ils avoient autour d'eux, d'un côté ils reconnoiſſoient toûjours la ſouveraineté des rois de Syrie ſur leur pays, & ne prétendoient ſe ſouſtraire à leur obéïſſance qu'en ce qui concernoit leur Religion : d'un autre côté, Onias Ménélaüs, alors Grand-prêtre, étoit le chef de la Nation, & tenu pour tel par Matathias & Judas eux-mêmes. La domination de Judas ſur les Juifs ne commença véritablement que lorſqu'Antiochus Eupator l'eut établi Prince & chef de la Judée, & de tout le pays ſitué entre Ptolémaïde & le territoire des Gerrhéniens; *& fecit eum à Ptolemaïde uſque ad Gerrhenos ducem & principem;* & lorſque le même Roi, ayant fait mourir le Grand-prêtre Onias Ménélaüs, & lui ayant ſubſtitué Alcimus, que les Juifs ne voulurent point reconnoître, Judas entra dans les fonctions de la Grande ſacrificature : or, tout cela arriva préciſément l'an 162 avant J. C. Auſſi Josèphe, qu'on veut avoir compté la domination des Aſmonéens depuis Matathias, ne compte pas même celle de Judas d'auſſi-tôt après la mort de ſon père, mais ſeulement du temps que je viens de dire; puiſqu'encore que Judas ſoit mort l'an des Grecs 152, cet hiſtorien ne compte l'année de ſa mort que pour la troiſième de ſon règne, ἀρχιερωσύνην τρίτον ἔτος κατασχὼν ἀπέθανεν, au lieu qu'il auroit dû la compter pour la ſeptième, s'il l'eut comptée de l'an 146, auquel il ſuccéda à ſon père. Or, il eſt évident que puiſque Josèphe ne compte la domination de

Mach. I, c. 2, v. 1 & ſeq.

Machab. II, c. 13, v. 24.

Antiquit. Jud. l. XII, c. 11.

de Judas que du temps où il fut établi Prince par Eupator, & reconnu Grand prêtre par les Juifs; il n'a dû compter de même celle des Asmonéens, qui est une suite & une continuation de celle de Judas, que du même temps. Ce temps est, comme j'ai dit, l'an 162 avant J. C. qui répond au 150.e de l'ère des Grecs comptée de l'an 311. Du printemps de cet an 162 avant J. C. jusqu'à la prise de Jérusalem par Hérode & Sosius, & à la mort d'Antigonus, à la fin de l'an 37 avant J. C. il y a cent vingt-six ans presque accomplis. Si ailleurs Josèphe n'y en compte que cent vingt-cinq, c'est qu'il ne fait apparemment commencer ces années qu'à l'automne, & que l'évènement dont il date n'arriva qu'après l'automne. *Joseph. Antiq. l. XIV, c. 16, & l. XVII. c. 6.*

Je ne parle pas d'une erreur de calcul par laquelle on a fait répondre la 37.e année de J. C. à la première de la CLXXXVI.^e Olympiade. Il est constant, en effet, que la première année de l'ère vulgaire concourt partie avec les six derniers mois de la quatrième année de la CXCIV.^e Olympiade, partie avec les six premiers mois de la CXCV.^e; que trente-six ans donnant neuf Olympiades complètes, la 36.e année avant l'ère vulgaire concourt partie avec les six derniers mois de la quatrième année de la CLXXXV.^e Olympiade, partie avec les six premiers mois de la CLXXXVI.^e; qu'ainsi la 37.e année avant J. C. répond pour six mois à la troisième, & pour six mois à la quatrième année de la CLXXXV.^e Olympiade, & finit six mois entiers avant la CLXXXVI.^e Olympiade, à laquelle cependant on veut la rapporter, & contre la vérité & contre l'autorité précise de Josèphe.

L'histoire des commencemens de la famille Asmonéenne, racontée dans le premier livre des Machabées, a été traitée par un écrivain différent, dans l'ouvrage que nous connoissons sous le titre de second livre des Machabées. On y trouve une grande partie des faits rapportés dans le premier, mais la chronologie n'en paroit point la même, & la diversité des dates qui est entre ces deux livres a souvent occupé ceux qui s'appliquent à la connoissance des temps. On y trouve d'abord trois lettres écrites après la mort d'Antiochus Epiphane, que

le premier livre dit être arrivée l'an des Grecs 149, & ces lettres y sont cependant datées des mois du printemps de l'an 148 ; en second lieu le siége de Bethsura, que le premier livre met dans l'année 150 des Grecs, a pour date dans celui-ci l'année 149. Enfin on trouve Démétrius Soter régnant l'an 150, dans le second livre, quoique dans le premier le commencement de son règne soit rapporté à l'an 151.

Je résoudrai ces difficultés par la différence des années employées par les auteurs de ces livres, & dont l'une se comptoit du printemps, & l'autre de l'automne de l'an 311 avant notre ère. Cette solution est celle des plus habiles Chronologistes, & si je m'éloigne d'eux, c'est en ce que je pense que ces années se comptent de l'an 311, & non de l'an 312.

C'est une chose certaine, que des dates qui nous sont données dans les histoires de Syrie & d'une partie de l'Asie, ou de celles qui se trouvent dans les inscriptions & sur les médailles Syriennes, il y en a qui remontent à l'automne de l'an 312 avant J. C. & d'autres qui se comptent de l'automne de l'an 311.

L'ère des contrats dont les Juifs se servoient il n'y a pas trois cens ans, que les Arabes apellent *Tarik d'hylkarnain*, qui n'est pas encore hors d'usage chez les Arabes chrétiens, & qui est souvent employée par tous les Astronomes de cette nation dans leurs observations; cette ère, dis-je, commence incontestablement à l'automne de l'an 312 avant J. C. On a des calculs de ces Astronomes qui marquent jusqu'au nombre de jours qu'ils comptoient depuis le commencement de cette ère, & d'après ce calcul, comme d'après celui de leurs observations, il n'est pas possible de se tromper, même d'un seul jour sur l'époque à laquelle elle a commencé.

On a aussi des médailles qui se rapportent nécessairement à cette époque, mais sur-tout deux de la ville de Tripoli qui ne peuvent laisser à ce sujet aucune difficulté; l'une est frappée sous Adrien, & datée de l'an 428 : Adrien étant parvenu à l'empire l'an 117 avant J. C. cette date ne permet pas de porter l'ère dont elle est comptée plus haut que le

mois d'août 312 avant J. C. l'autre frappée sous Élagabale est datée de l'an 533 : Élagabale étant mort l'an de J. C. 322 avant le printemps, cette date fait remonter la même ère avant le printemps de l'an 311, & par conséquent à l'automne de l'an 312. Nous devons cette preuve au savant Cardinal Noris, & j'ai cru nécessaire de la remettre ici sous les yeux, afin de prévenir les inductions que l'on pourroit tirer de quelques passages du XVI.e volume de nos Mémoires, sur-tout d'un raisonnement qui se trouve à la page 295, où par une erreur de calcul on a placé cette ère à l'automne de l'an 311, & on l'a opposée à l'ère d'Émèse, qui est de l'année 312.

De epoch. Syromac. Dissert. 2., c. 2, s. 4, p. 87.

Enfin il y a une ère attachée à l'automne de l'an 311. M.rs Assemani, ces savans Maronites si versés dans la connoissance des langues & dans les antiquités & les usages ecclésiastiques & profanes de leur nation, nous assûrent que les Syriens comptent encore aujourd'hui par cette ère, qui retarde d'un an entier sur le *Tarik d'Ilkarnain* des Arabes.

Outre une autorité si décisive, nous avons une preuve de l'existence de cette ère dans la chronique Alexandrine, où elle est appelée ère des Syromacédoniens Apaméens; car 1.° cette chronique date de l'an 763 de cette ère la mort de Pulchérie arrivée le 12 février, l'an de J. C. 453, sous le consulat de Vincomalus & d'Opilion. Si l'an de J. C. 453 au mois de février on comptoit l'an 763 des Syromacédoniens, il faut que l'an premier des Syromacédoniens courût déjà au mois de février & avant le printemps de l'an 310 avant J. C. 2.° La même chronique fait concourir l'an premier des Syromacédoniens avec une année qui ne commença qu'au printemps de l'an 310 avant J. C. or pour que l'ère Syromacédonienne, qui couroit avant le printemps de l'an 310, puisse cependant se rapporter à une année qui ne commença qu'au printemps de l'an 310, il faut qu'elle ne puisse remonter plus haut que l'automne de l'an 311.

Je joindrai encore le suffrage des médailles à des preuves déjà si suffisantes par elles-mêmes. Il y en a une d'Antiochus

Philopator, ou le Cyzicénien, qui me paroît ne pouvoir compter la date de l'an 199 qu'elle porte, que de l'automne de l'an 311 avant J. C. En effet, c'est seulement l'an 112 avant J. C. en la première année de la 167.[e] Olympiade, sous le consulat de M. Liv. Drusus & de L. Calpurnius Pison, suivant le témoignage exprès de Porphyre, qu'Antiochus le Cyzicénien prit possession du Royaume de Syrie; on pourroit aussi le confirmer par un fragment de Diodore de Sicile, où l'on verra que sous le consulat de Scipion Nasica, qui est de l'an 111 avant J. C. cet historien dit qu'Antiochus le Cyzicénien venoit tout nouvellement de prendre possession du royaume de Syrie. J'insiste sur cette époque du règne d'Antiochus le Cyzicénien, parce que le Cardinal Noris la met, sans en donner aucun garant, en l'année qui courut depuis l'automne 114, jusqu'à l'automne 113 avant J. C. Si donc d'après Porphyre & d'après Diodore de Sicile on la laisse à l'an 112, & qu'on compte en remontant de-là les cent quatre-vingt-dix-neuf ans que porte la médaille dont il s'agit, il est facile de voir qu'on n'en pourra porter le commencement plus loin que l'automne de l'an 311 avant J. C. à moins qu'on ne prétendit que cette médaille avoit été frappée pour lui en Syrie avant qu'il y régnât, ce qui n'a aucune apparence.

Apud Vales. in excerpt. p. 385.

Assurés que nous sommes de l'existence de ces deux ères, l'une prise de l'automne de l'an 312, & la seconde de l'automne de l'an 311 avant J. C. cherchons quelle en est l'origine & la différence.

On sait que lorsqu'Alexandre le Grand fut mort, ses Généraux placèrent sur le trône son frère Philippe Aridée, & convinrent de lui associer le fils dont ils espéroient que Roxane femme d'Alexandre, alors enceinte, pourroit accoucher, & dont elle accoucha en effet peu après; on sait aussi que ces deux Rois, l'un imbécille, l'autre enfant, se partagèrent le commandement des troupes & le gouvernement des différentes provinces de l'empire.

Il seroit inutile au but que je me propose de parler ici de tous les changemens que l'ambition, la jalousie, les intrigues,

la mort, ou d'autres causes, produisirent dans les arrangemens qu'on avoit d'abord faits, il me suffira d'observer qu'environ neuf ans après la mort d'Alexandre, l'an 315 avant l'ère vulgaire, Antigonus qui commandoit en Asie s'étant voulu faire rendre compte des revenus de la Babylonie par Seleucus qui en étoit Gouverneur, Seleucus prétendit ne devoir point lui en rendre, & tenir son gouvernement en toute propriété. Comme Antigonus étoit alors accompagné d'une grosse armée, Seleucus craignit qu'il ne voulût user de violence, & prit le parti de se retirer en Égypte auprès de Ptolémée. Il fit si bien qu'il lui persuada qu'Antigonus vouloit se défaire successivement d'eux tous, comme il avoit déjà fait d'Euménès & de Python; il parvint aussi à jeter les mêmes défiances dans l'esprit de Cassandre & de Lysimaque, & par ses menées ces Princes se liguèrent & déclarèrent la guerre à Antigonus.

Diod. Sic. l. XIX.

Dans le cours de cette guerre, l'an 312 avant J. C. Ptolémée & Seleucus gagnèrent une grande bataille sur les troupes d'Antigonus, commandées par son fils; Seleucus, pour recueillir les fruits de cette victoire, se fit donner quelques troupes par Ptolémée, repassa dans la Babylonie, & chassa ceux qui la gardoient pour Antigonus, & non seulement s'y rétablit aux mêmes titres qu'auparavant, mais même, comme le dit expressément Diodore de Sicile, duquel je tire tous ces faits, il s'y mit dès-lors en possession de la dignité Royale, *ἔχων ἤδη βασιλικὸν ἀνάστημα*. Cependant Démétrius, après sa défaite, s'étant retiré en Cilicie, trouva moyen d'y amasser quelques troupes, surprit dans la nuit & battit un des Généraux de Ptolémée. Il rentra ensuite en Syrie avec Antigonus son père, qui l'avoit joint à la tête d'une armée toute fraiche: Ptolémée se retira en Égypte. Antigonus ayant détaché son fils contre Seleucus, marcha lui-même contre Ptolémée.

Seleucus n'avoit pas plustôt remis la Babylonie sous sa puissance, qu'il en étoit parti pour y réunir la Médie, la Perse & l'Inde. Patrocle, qu'il avoit laissé avec peu de monde à Babylone, apprenant que Démétrius étoit entré dans la

Mésopotamie, fit sortir de cette ville tous ceux qui y demeuroient, & en envoya une partie dans la Susiane, fit passer l'Euphrate à l'autre pour se retirer dans le désert. Il mit des garnisons dans les deux citadelles de Babylone, & se retrancha, avec ce qui lui restoit de troupes, dans des marais & derrière des coupures de l'Euphrate, tant pour arrêter Démétrius, que pour être plus en état d'attendre les secours que pourroit lui envoyer Seleucus.

Démétrius trouvant Babylone déserte & abandonnée, n'eut pas de peine à s'en emparer. Il attaqua les citadelles & en prit une. Comme il étoit occupé au siége de l'autre, il fut rappelé par son père; obligé de partir, il laissa la conduite du siége à un de ses Officiers, & retourna en Syrie.

L'histoire ne nous a point appris expressément quel fut l'événement de ce siége, cependant il ne peut être douteux, dès que Seleucus non seulement demeura maître de la Babylonie, mais même continua ses conquêtes dans les pays qui sont aux environs de l'Euphrate & du Tigre; c'est pourquoi il a toûjours été généralement reconnu que Seleucus rentra en possession de la Babylonie dans l'automne de l'an 312 avant J. C. & puisque, suivant le témoignage positif de Diodore, il y exerça dès-lors la puissance Royale, il est évident que cet automne fut le vrai commencement de son règne, & cet évènement important doit être le fondement de l'ère qu'il est incontestable que plusieurs peuples Orientaux ont attachée à ce même automne, sous le nom d'ère de Seleucus ou des Séleucides.

Au reste on sent bien, & il est nécessaire d'y faire ici attention, que cette ère ne put être alors adoptée que par des peuples sur qui s'étendoit la domination de Seleucus; elle ne put être suivie par conséquent ni par les Syriens, ni par les Cœlésyriens, les Phéniciens & les peuples de la Palestine, dont les uns, sous le gouvernement d'Antigonus, & les autres, sous celui de Ptolémée, demeuroient attachés à l'Empire de l'héritier d'Alexandre.

L'année suivante, 311 avant J. C. Lysimaque, Cassandre,

Ptolémée & Antigonus firent la paix, & conclurent un traité par lequel ils convinrent que Cassandre seroit généralissime en Europe; que Lysimaque commanderoit en Thrace; Ptolémée en Egypte, en Afrique & en Arabie; qu'Antigonus auroit sous sa puissance toute l'Asie, enfin qu'on laisseroit aux Grecs le droit de se gouverner librement & suivant leurs Loix. Seleucus ne paroît pas compris dans ce traité, & si ce n'est pas une omission des Historiens, on ne doit pas, ce me semble, être étonné de ne l'y pas trouver, parce que ce traité n'étoit sans doute qu'un arrangement domestique, pour ainsi dire, entre ceux qui reconnoissoient encore le fils d'Alexandre pour leur maître commun & qui ne se prétendoient point indépendans; & comme Seleucus s'étoit détaché de l'Empire, & ne reconnoissoit plus de maître, il n'y devoit entrer pour rien.

Quoi qu'il en soit, chacun sous le prétexte de cet arrangement, ne fit que s'approprier ce qu'il put faire tomber dans son département, & quelque temps après Cassandre fit poignarder le fils d'Alexandre & de Roxane, qu'on disoit être en âge de régner. Debarrassés alors de celui qui étoit appelé par le droit du sang à la succession d'Alexandre, ils commencèrent de ce moment à tenir en pleine souveraineté les provinces qu'ils s'étoient appropriées. Les expressions de Diodore de Sicile à ce sujet sont remarquables; ils s'emparèrent, dit cet historien, des pays où ils commandoient, chacun comme d'un Royaume qu'il auroit conquis. Τὴν ὑφ' ἑαυτὸν τεταγμένην χώραν εἶχεν ὡσανεί τινα βασιλείαν δορίκτητον.

Cet événement est rapporté, par le même historien, sous l'an où finissoit la première, & où commençoit la seconde année de la CXVII.ᵉ Olympiade, qui répond à l'an 311 avant J. C. où je l'ai placé.

Je ne sais pourquoi M. Fréret date le meurtre du fils de Roxane du printemps de l'an 310; à la vérité Diodore de Sicile le met, comme je viens de dire, dans l'année où il compte la seconde de la CXVII.ᵉ Olympiade, dont les trois derniers mois tombent dans le printemps de l'an 310; mais il est certain que Diodore de Sicile compte ses années du mois de mars, & que

Mém. de l'Academ. des Bell. Lettr. t. XVI, p. 287.

les événemens qu'il place ſous chacune doivent toûjours être compris dans les neuf premiers mois, & avant le printemps de l'année Olympique qu'il fait répondre à la ſienne. Il y a plus lieu encore d'être étonné que le même Savant ait jeté de l'incertitude ſur la date même du traité conclu entre les Généraux d'Alexandre, en l'attribuant ou à l'année 311 ou à l'année 310, tandis que Diodore de Sicile rapporte ce traité avant la mort du fils de Roxane, & en tête du récit des événemens de l'an 311. Certainement on ne peut, en ſuivant cet hiſtorien, le ſeul où nous puiſſions trouver aujourd'hui les détails & les dates dont il s'agit, placer le traité que dans le printemps ou l'été de cette année, & la mort du fils de Roxane que dans l'automne ou au plus tard dans l'hiver ſuivant.

On juge déjà que je regarde la mort du fils de Roxane, c'eſt-à-dire du dernier de la famille d'Alexandre qui fût appelé par ſa naiſſance à lui ſuccéder, comme l'époque de la domination & de la royauté des Généraux d'Alexandre, & il importe peu qu'ils aient pris alors ou non les marques extérieures de la dignité Royale, puiſque n'y ayant plus dès ce moment d'héritier du ſang à attendre, ni de ſupérieur commun à reconnoître, ils furent néceſſairement, chacun dans ſon diſtrict, ſeuls maîtres & Souverains.

Or, il n'eſt pas poſſible, l'ère des peuples ſoûmis à ces Généraux commençant à l'automne de l'an 311, d'imaginer qu'elle eût une autre cauſe que l'époque de leur ſouveraineté, qui avoit commencé dans ce même automne.

Quand je dis l'ère des peuples ſoûmis à ces Généraux, ce n'eſt pas que je croie qu'elle fût reçûe univerſellement chez tous les peuples chez qui régnoit quelqu'un des Généraux d'Alexandre; car, par exemple, en Égypte, ſous les Ptolémées, on en ſuivoit une autre dont il ne s'agit point ici ; dans la Cœléſyrie, en Phénicie, en Paleſtine, en Judée, je ne ſache point de veſtige qu'on en employât aucune avant que les Séleucides y euſſent étendu leur domination, en tout cas on y auroit employé, ſans doute, celle qu'on ſuivoit chez les Ptolémées dont elles dépendoient.

Mais,

Mais, quoi qu'il en soit, l'ère dont je parle eut principalement lieu dans la Syrie qu'on appeloit supérieure, & dans plusieurs villes d'Asie, comme on voit par les époques de Séleucie, d'Apamée, &c. & on s'y employa même après que Seleucus s'en fut emparé, soit par l'habitude d'un usage déjà établi, soit parce que réellement Seleucus ne data son règne & ses prétentions sur la Syrie que de la mort de l'héritier d'Alexandre. En effet, jusqu'à cette mort se contentant de la Babylonie, il regarda la Syrie & l'Asie comme ayant dans le fils de Roxane un maître légitime, au lieu qu'après la mort de ce jeune Prince, il les regarda comme n'en ayant plus, & comme étant le bien du premier occupant. C'est pourquoi étant parvenu dans la suite à en chasser Antigonus, on y compta son règne non de sa souveraineté à Babylone, puisqu'il ne régnoit pas encore alors en Syrie, & qu'il reconnoissoit au contraire le droit de celui qui y régnoit; non de l'expulsion d'Antigonus & de son fils, qu'il n'avoit jamais reconnus; mais de la mort du fils de Roxane, depuis laquelle il avoit formé ses prétentions, & n'avoit cessé de faire la guerre pour s'en emparer ou s'y maintenir.

Ce ne fut que long-temps après Seleucus que la Cœlésyrie, la Phénicie, la Palestine & la Judée passèrent sous la puissance de ses descendans, elles appartinrent jusque-là, comme j'ai dit, aux rois d'Égypte. Et il paroît que les uns y choisirent alors pour leur ère celle du règne de Seleucus dans la Babylonie, les autres celle de sa domination en Syrie, après l'extinction de la famille d'Alexandre.

Par tout ce qui a été exposé, je crois que l'on voit clairement le fondement & la différence des deux ères, prises l'une de l'automne de l'an 312, l'autre de l'automne de l'an 311. Ces deux ères peuvent s'appeler à la vérité toutes deux ère des Grecs, & même ère des Séleucides (& c'est sans doute ce qui les a fait confondre jusqu'à présent), mais la première est propre aux Séleucides seuls, parce qu'elle se prend du temps où Seleucus se rendit indépendant, & par cette raison je l'appellerai absolument dans la suite *des Séleucides*. La seconde,

commune à tous les Généraux d'Alexandre, eſt priſe du temps où les héritiers du ſang de ce Prince étant tous morts, ces Généraux s'arrogèrent la puiſſance ſouveraine, chacun dans ſon département, & je l'appellerai *des Syromacédoniens*. Diodore de Sicile, ſoit qu'à l'occaſion du rétabliſſement de Seleucus dans la Babylonie, pendant l'automne de l'an 312, il obſerve qu'il y exerça dès-lors le pouvoir ſuprême, ſoit qu'après le récit du meurtre du fils de Roxane, dans l'automne de l'an 311, il diſe qu'au moyen de cette mort les Généraux d'Alexandre ſe firent tous Rois dans leurs gouvernemens; Diodore, dis-je, indique ſi expreſſément le commencement & la cauſe de l'une & l'autre de ces ères, ce commencement d'ailleurs & cette cauſe réſultent ſi évidemment des faits mêmes qu'il raconte, qu'il me paroît impoſſible de le méconnoître, ſi on ne veut s'aveugler ſoi-même, ou affecter de répandre l'obſcurité & l'incertitude ſur ce qu'il y a de plus clair & de moins équivoque dans les hiſtoires anciennes.

Mais il faut prendre garde que ces deux ères ne ſont pas tellement attachées à l'automne, qu'on ne les ait quelquefois comptées du printemps précédent; car on ne les a pas comptées de l'automne préciſément, parce que les évènemens qui y donnoient lieu étoient arrivés dans l'automne, mais parce que les années par leſquelles on les comptoit commençoient à l'automne. Si donc d'autres les ont comptées par des années qui commençaſſent au printemps, ils ont dû les compter du printemps qui a précédé l'automne où ſont arrivés les évènemens qui y ont donné lieu. Et c'eſt ainſi que les Juifs, qui ſe ſervoient de deux ſortes d'années, les ont dû compter tantôt d'une ſaiſon & tantôt de l'autre, ſuivant qu'ils les ont comptées par leurs années religieuſes ou par leurs années civiles. Les livres des Machabées ne ſuivent point une autre ère que la Syromacédonienne, mais le premier la compte par les années religieuſes, & par conſéquent du printemps, & le ſecond par les années civiles, & par conſéquent de l'automne; c'eſt ce qui fait toute la différence des dates qu'on trouve dans ces deux livres. Il eſt bien évident, ſans doute, qu'on ne pourroit attribuer cette

différence qu'à deux causes, ou à une erreur de copiste, ou à la différence du terme dont les dates sont comptées. Il seroit ici d'autant plus difficile de supposer une erreur de copiste, que les dates de l'un s'écartant toujours uniformément de celles de l'autre, il est sensible que la diversité qu'on y trouve est réfléchie & raisonnée. Il ne reste donc d'autre parti à prendre que de rapporter cette diversité à la différence du terme dont les dates sont comptées.

On a vû que le premier livre compte ses dates du printemps de l'an 311; je dis que le second livre, qui compte toûjours moins que le premier, compte les siennes de l'automne suivant. Voyons si par ce moyen nous concilierons bien toutes les dates opposées de ces deux livres.

Celle qui fait le plus de difficulté est celle de la mort d'Antiochus; le premier livre, comme j'ai déjà établi, met cette mort sous l'an 149, & cependant au second livre il est question de la même mort, & d'arrangemens qui y sont postérieurs, dans des lettres datées de l'an 148.

L'an 164 avant J. C. suivant ce qui a été établi touchant la chronologie du premier livre & de Josèphe, au mois de *casleu*, Judas, après avoir battu les Généraux d'Antiochus Épiphane, & entre autres Lysias, va à Jérusalem & y purifie le Temple.

Antiochus Épiphane, qui revenoit alors de l'Élymaïde & qui étoit à Tabes dans la Perse, soit que ce soit la même ville qu'on appelle aujourd'hui Sava, ou une autre, en ayant appris la nouvelle, tombe malade de chagrin, & après une maladie d'environ trois mois, meurt à l'entrée du printemps de l'an 163 avant J. C. Le mois de *casleu*, c'est-à-dire de novembre ou décembre de l'an 164, tombe également dans la 148.e année de l'ère Syromacédonienne, soit qu'on la commence au printemps de l'an 311, soit qu'on la commence à l'automne suivant. Au contraire, le printemps de l'an 163 avant J. C. répond à l'an 149 de cette ère comptée du printemps, & est encore dans l'an 148 de la même ère comptée de l'automne. Antiochus Épiphane mourut donc, pour ceux

qui comptoient de la première façon, dans l'an 149, & pour ceux qui comptoient de la seconde, dans l'an 148. Il n'y a donc pas de contrariété entre le premier livre des Machabées, qui la met sous l'an 149, & le second livre, qui date des lettres postérieures à cette mort de l'an 148.

On se fait cependant encore une grande peine de ce que les lettres dont il s'agit sont du 15 du mois *xanthicus* premier du printemps. Comment, dit-on, la mort d'Antiochus, arrivée au fond de la Perse dans ce même mois, pouvoit-elle déjà être sûe en Syrie? &, à plus forte raison, comment son fils avoit-il déjà négocié une paix avec les Juifs? Mais quand on mettroit Tabes, où mourut Antiochus, à deux cens cinquante ou trois cens lieues de la Syrie, il seroit encore très-possible que la nouvelle en fût venue en Syrie en huit ou dix jours; & il y a cent raisons de penser que le fils, pressé de mettre ordre aux affaires de l'État, & d'arrêter sur-tout le mécontentement des peuples, ait écrit sur le champ une lettre aux Juifs pour les calmer, d'autant plus qu'il avoit besoin de se concilier tout le monde, & de prévenir les partisans de son oncle Démétrius, qui avoit de grandes prétentions sur la Couronne. Indépendamment de ces raisons, il est sensible, à la seule inspection de la lettre d'Eupator à Lysias, qu'elle est écrite au premier moment qu'on reçut la nouvelle de la mort d'Épiphane, pour lui en faire part, & lui donner de nouvelles instructions en conséquence: *Comme le Roi notre père* (ce sont les termes de cette lettre) *a été transféré entre les Dieux, nous desirans que ceux qui sont sous notre domination vivent en paix, nous, &c.* Enfin il faut faire attention qu'Antiochus Épiphane, pendant sa maladie, voulut se réconcilier avec les Juifs, qu'il leur écrivit même, en désignant son fils Roi, pour les engager à le reconnoître, & qu'ainsi les lettres du fils ne sont qu'une suite des vûes & des arrangemens déjà pris par le père pour appaiser les troubles de Judée.

J'ai deux observations importantes à faire ici, l'une sur la narration des deux écrivains sacrés, après qu'ils ont rapporté la purification du Temple, l'autre sur la date particulière de

la lettre que Lysias écrivit aux Juifs. C'est une de celles qui sont datées de l'an 148 dans le second livre, quoiqu'écrite depuis la mort d'Antiochus. Je commence par la narration des écrivains Sacrés.

Depuis la purification du Temple, au mois de *casleu*, l'auteur du premier livre raconte tout de suite un grand nombre d'expéditions, de combats & d'opérations de guerre qui ne peuvent avoir occupé moins d'un an, après quoi il parle de la mort d'Antiochus Épiphane, & de l'avènement de son fils au trône. L'auteur du second livre au contraire immédiatement après avoir exposé la purification du Temple, raconte d'abord les circonstances de la mort d'Antiochus, causée par le chagrin que lui donna la nouvelle de cette purification, & entre ensuite dans le récit de ce qui concerne Eupator, après quoi seulement il décrit les mêmes expéditions, les mêmes guerres que le premier livre a rapportées avant la mort d'Épiphane. Je remarque donc à cet égard que toutes ces expéditions, qui commencèrent aussi-tôt après la purification du Temple, durèrent un an entier; que dans cet intervalle, & trois à quatre mois après la purification du Temple, mourut Antiochus ; que les deux auteurs ont trouvé également à propos de rapporter ensemble & de suite ces expéditions, sans doute afin de ne pas couper leur narration par un fait étranger & d'un autre genre; mais que l'un en a placé le récit avant la mort d'Antiochus, parce qu'elles ont commencé alors, & l'autre après la même mort, parce qu'elles se sont passées pour la plus grande partie depuis.

Ainsi on se tromperoit également si d'après le récit du premier, on vouloit entasser toutes ces expéditions entre la purification du Temple & la mort d'Antiochus Épiphane, ou si d'après le recit du second, on ne les faisoit commencer qu'après cette mort; & c'est ce qui lève l'embarras où étoit le savant Cardinal Noris, lorsqu'il trouvoit qu'entre la mort d'Antiochus Épiphane & la paix donnée aux Juifs par son fils, il paroissoit y avoir plus de quinze jours, s'il falloit mettre entre l'une & l'autre l'expédition de Judas dans l'Idumée,

la défaite de Timothée dans l'Ammonitide, & les avantages que les Juifs eurent sur Lysias devant Bethsura. Car ces évènemens ne sont pas postérieurs à la mort d'Antiochus, quoique, à cause de leur connexité avec des faits qui y étoient postérieurs, l'auteur du second livre n'en parle qu'après avoir raconté cette mort. Ils se sont passés dans les trois ou quatre mois qui s'écoulèrent depuis la purification du Temple jusqu'à cette mort, comme il résulte de ce que l'auteur du premier livre les met expressément dans cet intervalle, en y joignant à la vérité à cause de la connexité, des faits qui ne sont arrivés que sous Antiochus Eupator.

Je viens maintenant à la date de la lettre que Lysias écrivit aux Juifs; il la leur écrivit, comme je crois, aussi-tôt après avoir reçû celle d'Antiochus Eupator, en leur envoyant des Commissaires pour conférer sur les points qui n'étoient pas terminés par la lettre du Roi : car des différentes demandes que formoient les Juifs, le Roi ne leur accordoit encore que celles qui ne souffroient point de difficulté, & il renvoyoit les autres à la décision de Lysias. La lettre des ambassadeurs Romains recommandoit sur-tout aux Juifs de délibérer *sur le champ, confestim ;* il est bon de le remarquer, afin de sentir combien de célérité on mit dans cette négociation.

Et c'est pour cela que je ne fais pas difficulté d'avancer que Lysias écrivit aux Juifs aussi-tôt après la lettre d'Eupator reçûe. La situation où se trouvoit ce Prince après la mort de son père, & la lettre même des ambassadeurs Romains autorisent à ne point différer beaucoup celle de Lysias. D'ailleurs cette lettre même de Lysias, ne paroît écrite que pour accompagner celles d'Antiochus & des ambassadeurs Romains. *J'ai,* dit-il, *rendu compte au Roi de vos demandes, & il vous a accordé ce qui pouvoit s'accorder dans l'état où étoient les choses.* Cela me paroît supposer la lettre du Roi, qui accordoit les demandes des Juifs, jointe à la sienne. Il continue; *je tâcherai de vous servir auprès du Roi si vous demeurez fidèles à vos engagemens ; vos députés, qui s'en retournent* (ces députés étoient ceux sur la négociation de qui les demandes avoient été accordées; ils

durent ne revenir chez eux qu'avec la lettre d'Antiochus, qui terminant une partie des objets de leur négociation, demandoit qu'ils prissent de nouvelles instructions & de nouveaux pouvoirs pour traiter du surplus) *vos députés, qui s'en retournent, & les Commissaires que je vous envoie, conféreront avec vous sur le surplus de vos demandes.* Voilà bien clairement l'exécution des lettres qu'Antiochus venoit d'écrire à Lysias & aux Juifs, exécution qui a dû suivre ces lettres d'autant plus près qu'il étoit plus important à Antiochus & à Lysias de l'accélérer. Je dis à Lysias, car il n'est pas douteux qu'il ne fût intéressé personnellement à précipiter la conclusion de cette affaire, pour pouvoir se rendre auprès d'Antiochus Eupator & prévenir Philippe, qui revenoit de Perse & prétendoit lui contester la régence du Royaume & la tutelle du jeune Roi.

Machab. I, c. 6, vers. 14 & 55. Mach. II. c. 9, v. 29: c. 13, v. 23.

J'insiste, comme on voit, sur tout ce qui prouve que la lettre de Lysias aux Juifs est d'une date très-voisine à celle des lettres qu'Antiochus & les Romains avoient écrites, & j'y insiste afin qu'on reconnoisse que cette lettre de Lysias étoit aussi du printemps de l'an 163 avant J. C. & par conséquent de l'an 148 des Syromacédoniens. Ce n'est pas que cette lettre ne porte en date le nom du mois; mais ce nom, qui ne se trouve dans aucun calendrier, laisseroit par lui-même une entière incertitude sur la saison où la lettre a été écrite, si on ne pouvoit l'inférer d'ailleurs.

Au reste je crois que le mois dont il s'agit est moins difficile à reconnoître qu'on ne le suppose. Le nom qu'on lit dans la version latine, *dioscori* ou *dioscoros*, est son véritable nom, & on n'y doit faire aucun changement; car pour le *dioscorinthios* qu'on lit dans le texte grec, je pense que c'est une faute, & qu'il faut s'en tenir à notre leçon, confirmée par ceux qui ont recueilli le grand étymologique, au mot Διόσκορος, il y est dit expressément que c'est le nom d'un mois. Nous voyons par un fragment de S.t Jean Damascène, rapporté par Usserius, que les Macédoniens, outre les noms ordinaires de leurs mois, leur donnoient aussi ceux des signes qui y répondoient. Or, entre ces signes celui des Gemeaux se peut désigner

De ann. Syromac.

également par les noms de Δίδυμοι & de Διόσκοροι, dont le premier répond au *gemini* des Latins, & le second signifie les fils de Jupiter, soit Castor & Pollux, soit Hercule & Apollon, soit Zéthès & Calaïs, auxquels la fable attribuoit le signe des Gemeaux; le mois *dioscoros* est donc, comme le mois *didumos*, le même que le mois *dæsios*, & celui-ci est le troisième mois du printemps, ou celui qui commence à l'entrée du Soleil dans les Gemeaux (c'est-à-dire au 25 mai) du moins dans l'année Syromacédonienne, dans laquelle le premier mois du printemps est le *xanthicus*. Quoi qu'il en soit, on peut au moins prouver que si ce mois est différent du *dæsius* de l'an 148 des Syromacédoniens, il est très-certainement antérieur à l'automne suivant, où commençoit l'an 149 de la même ère. En effet, nous avons montré plus haut que cet automne, qui est celui de l'an 163 avant J. C. fut le commencement d'une année sabbatique. Si donc il est de fait que la paix d'Eupator avec les Juifs fut entièrement terminée par Lysias avant le commencement de l'année sabbatique, toutes les dates des négociations de cette paix, & par conséquent celle de la lettre de Lysias & le mois qui la caractérise, doivent évidemment précéder l'automne dont il s'agit: or il est de fait que la paix fut entièrement terminée avant le commencement de l'année sabbatique; car il est dit que lorsqu'elle eut été conclue & que Lysias fût parti pour Antioche, les Juifs se remirent à cultiver leurs terres. *Hic factis pactionibus Lysias pergebat ad Regem, Judæi autem agriculturæ operam dabant.* Il est bien constant que les Juifs n'auroient pû reprendre la culture de leurs terres si l'année sabbatique eût été commencée, puisque cette culture leur étoit absolument interdite pendant l'année sabbatique. Donc le traité fut fait avant l'automne où commença l'année sabbatique, donc la lettre de Lysias, écrite depuis le printemps de l'an 148 des Syromacédoniens, est aussi nécessairement antérieure à l'automne qui suivit.

Par-là on voit combien se trompent ceux qui sur la foi de la traduction syriaque, & peut-être sur le rapport de quelques

quelques syllabes, ont pensé que le mois dont cette lettre est datée étoit le second *tisri*, qui est un mois de l'automne: pour peu qu'on fasse attention à ce que je viens de dire, on doit voir qu'il est impossible d'admettre cette interprétation, & de se ranger à l'opinion de ceux qui ont voulu la mettre en crédit.

Quelqu'un aura peut-être remarqué que je parois placer la lettre d'Antiochus à Lysias sous la même date que les lettres du même Prince & des Romains aux Juifs, c'est-à-dire, sous la date du 15 *xanthicus*, quoiqu'elle ne présente elle-même aucune date dans l'auteur qui la rapporte; sur cela j'observerai que cette lettre est rapportée immédiatement avant celle qui est adressée aux Juifs, & que la date qui est ensuite de cette seconde, non seulement semble être commune à toutes les deux, mais qu'on ne peut même naturellement en donner une autre à la première. En effet, la lettre qu'Antiochus écrit aux Juifs a deux objets, l'un de leur donner des sauf-conduits pour venir traiter d'un accommodement, l'autre d'accorder cependant à leur Nation l'exercice libre de leur Religion. Or, il est bien constant qu'il ne pouvoit ni faire d'accommodement avec les Juifs, ni leur rendre la liberté de leur culte, sans que Lysias, qui commandoit alors en Judée, en fût prévenu & reçût des instructions à ce sujet. Que fait Antiochus dans sa lettre à Lysias? elle n'a aussi précisément que deux objets, l'un de l'autoriser à conclurre l'accommodement, ce qui est évidemment relatif aux sauf-conduits donnés aux Juifs pour venir traiter de cet accommodement, & doit constamment être de même date; l'autre de l'avertir qu'il a rendu aux Juifs leur Temple, pour y exercer librement leur religion; ce qui n'auroit pû être postérieur aux lettres qu'Antiochus en donnoit aux Juifs, le 15 de *xanthicus*, sans les exposer à y être troublés par Lysias, qui étoit dans leur pays à la tête d'une armée.

Une difficulté qui pourroit paroître d'abord plus sérieuse, seroit de dire que le traité de Lysias & d'Antiochus avec les Juifs est daté, dans le premier livre des Machabées, de l'an 150 des Grecs, & dans le second de l'an 148; en sorte qu'il

y a réellement plus d'un an de différence entre ces deux dates, & que par conséquent elles ne peuvent se concilier par la solution proposée, qui ne se tire que d'une différence de six mois entre les ères employées par les deux auteurs. Mais cette difficulté, si elle étoit de bonne foi, ne pourroit venir que de quelqu'un qui auroit lû sans aucune attention les livres des Machabées, ou qui n'en auroit lû que quelques passages tronqués dans des extraits mal faits. Car le traité conclu par
Chap. 6. Lysias l'an 150, dont il est parlé au premier livre des Machabées, n'est point du tout le même que celui dont il est parlé
Chap. 11. au second livre.

En effet, l'auteur du second livre rapporte formellement & distingue deux expéditions de Lysias en Judée, deux siéges qu'il mit devant Bethsura, & deux traités qu'il conclut avec les Juifs; & voici à ce sujet le précis de sa narration.
Mac. II, c. 11. Antiochus Épiphane vivoit encore lorsque Lysias entra en Judée avec une puissante armée, assiégea Bethsura, y fut repoussé & essuya quelques autres échecs, qui joints à la maladie & à la mort d'Antiochus Épiphane, l'obligèrent à conclurre avec les Juifs le traité auquel se rapportent les lettres datées du printemps de l'an 148. Il retourna ensuite à Antioche,
Ibid. c. 12. & les Juifs se mirent à cultiver leurs terres. La paix ayant été
Ibid. c. 13. rompue dans le courant de l'année, Lysias revint en Judée l'an 149, menant avec lui le jeune Antiochus Eupator. Il assiégea encore Bethsura, & cette année il la prit, au lieu que la précédente il y avoit échoué. Ensuite il mit le siége devant Jérusalem: le siége traînant en longueur, & les affaires de Syrie le rappelant à Antioche, il proposa aux Juifs une capitulation qui fut acceptée. Antiochus fut reçû dans la ville, & n'en fut pas plustôt maître qu'il en fit abattre les murailles, contre sa promesse; il établit pourtant & laissa Judas chef de la Nation & maître de tout le pays.

Que l'on compare après cela ce qui est dit dans le premier
Chap. 6. livre, du traité de l'an 150 des Séleucides, & l'on verra palpablement qu'il y est question de celui qui fut fait à la suite de la seconde expédition, dans laquelle Antiochus Eupator

étoit en perſonne à l'armée, dans laquelle il prit Bethſura, dans laquelle il entra à Jéruſalem & en fit abattre les murailles, contre ſa parole; en un mot qu'il y eſt queſtion du même traité dont il eſt parlé au chapitre XIII du ſecond livre, par conſéquent du traité que le ſecond livre met en l'an 149 de l'ère qu'il emploie, & non de celui qu'il date de l'an 148 de cette ère; dès-lors la difficulté prétendue diſparoît, & la ſolution ſubſiſte en ſon entier. Car ce traité, que le premier livre met en l'an 150 de ſon ère, & le ſecond en l'an 149 de la ſienne, eſt du printemps ou de l'été de l'an 162 avant J. C. qui répond à l'an 150 & à l'an 149 des Syromacédoniens, ſuivant qu'on le compte du printemps ou de l'automne.

La conciliation des dates de ce traité donne la conciliation des dates du ſiége de Bethſura, qui ſont les mêmes, & je ne m'y arrêterai pas. Je ne m'arrêterai guère davantage ſur les dates du règne de Démétrius Soter, dont le commencement eſt mis dans le ſecond livre ſous l'an 150, tandis que ſuivant le premier, ce Prince commença à régner l'an 151; car le printemps de l'an 161 avant J. C. où il a été prouvé que ce Prince monta ſur le trône, répondra à l'an 150 compté depuis l'automne de l'an 311, & à l'an 151 compté depuis le printemps. Il eſt cependant à remarquer que le texte grec du ſecond livre date ici de l'an 151, comme le premier livre; & ſi cette leçon doit être préférée à celle de la verſion latine, il faut prendre garde que la date donnée dans ce ſecond livre tombe moins ſur la première année de Démétrius en général, que ſur un fait particulier arrivé dans le courant de cette première année; & comme ce fait, ſuivant toutes les apparences, eſt arrivé dans l'automne, il ſera également de l'an 151 dans les deux manières de compter cette ère.

La diverſité des dates qui eſt entre le premier & le ſecond livre des Machabées, ſe trouve donc par-tout bien réſolue, par la différence des années qu'ont employées les auteurs de ces livres.

On a demandé quelquefois comment des actes émanés des ſujets des Séleucides & des Séleucides eux-mêmes, avoient

une autre ère que la leur, & on l'a demandé avec aſſez de raiſon lorſqu'on rapportoit cette ère à la période Chaldéenne, qui n'avoit aucune relation ni aux Séleucides, ni à leurs ſujets; mais après ce que j'ai dit du fondement de l'ère dont il s'agit, il ne peut plus y avoir de difficulté, puiſque cette ère eſt celle du règne même des Séleucides en Syrie, & que les actes qui en ſont datés ſont donnés en Syrie & par des Syriens.

Je crois avoir rempli la tâche que je m'étois propoſée dans ce Mémoire; j'ai rétabli dans leur véritable place les époques d'où ſont comptées les années des Grecs de l'un & l'autre livre des Machabées, & je les y ai fixées de manière à ne pouvoir être révoquées en doute que par ceux qui n'auroient aucune notion de la ſcience des temps; j'ai montré l'accord du premier livre avec Josèphe; j'ai concilié la diverſité des dates qui eſt entre ce même livre & le ſecond; j'ai fait connoître le terme & le fondement des deux ères qui ſont employées dans ces livres, & qui en font la contrariété apparente, & je ne crois pas qu'il reſte aucune difficulté eſſentielle qu'il ne ſoit facile à préſent de lever, dans la diſpoſition chronologique des évènemens qui y ſont rapportés.



OBSERVATIONS SUR PLUSIEURS ÉPOQUES DE LA CHRONIQUE DE PAROS.

Par M. FRÉRET.

QUELQUE célébrité qu'ait cette Chronique, il m'a paru que ceux qui la citent ou qui en parlent n'en ont pas toûjours des idées assez justes, & j'ai cru qu'il seroit à propos de faire précéder ces observations par quelques remarques préliminaires qui la fissent mieux connoître. Lû les 7 & 10 Fevrier 1747.

Cette Chronique, conservée à Oxford avec d'autres marbres que le comte d'Arondell avoit fait apporter du Levant, est gravée sur une table de marbre d'environ cinq pouces d'épaisseur sur deux pieds sept pouces de hauteur & six pieds six pouces de largeur. Elle est partagée en deux colonnes qui contiennent quatre-vingt-treize lignes, en comptant celles dont il ne reste que quelques lettres. Les mots sont écrits en caractères quarrés & sans aucune division. Le marbre ayant été brisé par le bas, la fin de la dernière colonne manque totalement, & il ne reste même que quelques mots & quelques lettres isolées des lignes voisines de la fracture. On trouve plusieurs autres lacunes dans le corps de l'Inscription. Il y a des lignes presque entières effacées, & des endroits où il ne reste que des mots & des lettres détachées les unes des autres, souvent même on n'aperçoit plus que des vestiges équivoques de ces lettres. *Marm. Arund. in-4.° 1629. Lond. ex Seldeni præfat.*

Voici de quelle manière s'exprime Selden, qui examina le marbre aussi-tôt qu'il eut été apporté à Londres en 1628, & qui en fit une copie qu'il publia l'année suivante avec une traduction & des remarques. C'est sur cette copie que toutes les éditions postérieures ont été faites. *Obscurior est elementis*

ſæpiùs omnino detritis, fugientibus ſæpiùs: hanc tamen & perſpicillorum uſu adjutus & aſſiduo acumine ac judicio ſuaviſſimi amici Patricii Junii (Patrick Yung) poſt benè multas iterationes, in quantum fieri potuit, revocavi. Selden ajoûte qu'il s'eſt attaché à marquer l'étendue des lacunes, & qu'il a obligé les Imprimeurs de s'y aſſujétir. *Ita lineas repræſentari curavimus & numeris ſignari, & quà fieri potuit, juſtam hiatuum & lacunarum proportionem exhiberi, ut facilior eſſet lectori ſua de iis ſupplendis conjectura, &c.* Paulmier de Grentmeſnil obſerve avec raiſon, dans ſes remarques ſur cette Inſcription, que ſi l'étendue des lacunes avoit été marquée exactement dans la copie de Selden, il avoit été mal ſervi par ſes Imprimeurs, & que l'impreſſion ne repréſente point la diſpoſition des lignes de l'original.

Palmer. exercitat. in Varios ſcript. Græcos, 4.° ann. 1668, p. 680.

Bentley ayant eu beſoin d'examiner quelques époques de la Chronique, dans le cours de ſa diſpute avec Milord Boyle ſur les lettres de Phalaris, pria le docteur Mill, très-accoûtumé à collationner des manuſcrits, (c'eſt celui de qui nous avons une édition du Nouveau Teſtament avec toutes les variantes) de vérifier l'édition de Selden ſur le marbre même. Mill trouva que la copie avoit été faite avec peu de ſoin, qu'en pluſieurs endroits où elle marquoit des lacunes il y avoit des mots importans, encore très-entiers & très-liſibles, qui avoient été omis; qu'en d'autres il y avoit des lacunes marquées entre des mots ou des lettres qui ſe ſuivoient immédiatement dans l'original, enfin qu'il y avoit pluſieurs mots mal lûs, & des fragmens de mots & des lettres tranſpoſées & déplacées. Il obſerva encore qu'il y avoit quelques mots qui avoient été effacés depuis le temps de Selden.

Bentley, diſſert. upon Phalaris, p. 207, 208, 231, 240, &c. 8.° 1699.

Prideaux ſe vante, dans la préface de l'édition des marbres d'Arondell, qu'il donna en 1676, d'avoir revû la copie de Selden ſur l'original; mais il y a tout lieu d'en douter *(a)*, car dans les endroits de ſon commentaire où il adopte les changemens propoſés par Grentmeſnil ou par Lydiat, & dans les corrections qu'il propoſe de ſon chef, jamais il n'en appelle au marbre même, quoiqu'il écrivît à Oxford, où l'Inſcription

Marm. Oxon. fol. 1676.

(a) On en trouvera les preuves dans la ſuite de ce Mémoire.

eſt expoſée dans un lieu ouvert à tout le monde. Prideaux avoit de l'eſprit & de l'erudition; mais il étoit alors très jeune, & ſa critique n'étoit pas encore ſure. D'ailleurs il falloit des yeux plus exercés que les ſiens pour déchiffrer une Inſcription dont les mots ne ſont pas ſéparés, & dans laquelle il ſe trouve de fréquentes lacunes & des lettres effacées en partie. Il en eſt de ces Inſcriptions comme des Médailles, dont les légendes ne peuvent guère être lûes par ceux qui n'en n'ont pas acquis une certaine habitude.

On ignore le lieu où ce marbre a été trouvé; un homme chargé par M. de Peyreſc *(b)* de ramaſſer des Inſcriptions & des marbres antiques dans la Grèce, en avoit fait porter un certain nombre à Smyrne. Mais avant qu'il eut trouvé un embarquement on lui ſuſcita une avanie; il fut mis en priſon : les marbres furent vendus au Commiſſionnaire du comte d'Arondell, qui les envoya en Angleterre.

Gulielmus Pettæus, apud Seld. marmor. Arundell. præfat.

Comme toutes les époques de cette Chronique ſont relatives à l'archontat de Diognète à Athènes & d'Aſtyanax à Paros, on a conclu avec aſſez d'apparence que l'Inſcription avoit été placée dans l'île de Paros, qui fut preſque toûjours dépendante d'Athènes depuis la bataille de Salamine. Preſque toutes les Iſles ſoûmiſes aux Athéniens donnoient le nom d'Archonte à leur premier Magiſtrat.

Thomas Lydiat, qui avoit de l'érudition, mais qui étoit amoureux du ſingulier, qui évitoit les routes communes & qui n'aimoit point à marcher en compagnie, s'eſt imaginé que ce marbre avoit été placé dans l'île de Pharos du golfe Adriatique, où les Fariens envoyèrent une colonie l'an 388 avant J. C. quatrième de la XCVIII.e Olympiade; mais cette opinion n'a pas fait fortune.

Lydiat annotat. in Chronic. marmor.

Toutes les époques particulières étant relatives à cette époque de l'archontat de Diognète, & marquant les dates par le nombre des années dont elles précèdent cet archontat, les lacunes n'empêchent point qu'on ne connoiſſe la date de celles

(b) Vita Peireſcii per Gaſſendum, p. 140, ad annum 1629. Le journal des Savans de 1678, 25 avril, fit auſſi la même obſervation.

Vid. Appendic. Thesauri Græci Henrici Steph. p. 206. où les nombres sont entiers, & même de presque toutes celles dont les derniers caractères numéraux sont encore lisibles. Ces caractères ou chiffres ne sont pas ceux qu'on voit sur les médailles Grecques. Ce sont les lettres initiales des mots qui expriment les nombres. Le grammairien Hérodien nous apprend que ces caractères avoient été employés dans les loix de Solon, & qu'ils servoient encore dans les comptes des taxes & des amendes. On les voit sur quelques autres Inscriptions anciennes.

Les deux archontats de Diognète à Athènes & d'Astyanax à Paros, ne sont connus que par la Chronique, ainsi ils ne peuvent en lier les époques avec la chronologie générale; mais il est facile d'y suppléer par les dates de plusieurs évènemens rapportés dans ces époques. La défaite des Perses à Salamine par la flotte Athénienne, m'a paru le plus propre de tous à déterminer la date de l'époque finale, non seulement par sa célébrité, mais encore parce qu'on en connoît avec la plus grande certitude l'année, le mois, & même le jour.

La Chronique marque cette bataille à l'an 217 avant l'époque finale & sous l'archontat de Calliade. 1.° Hérodote, qui *Herod. VII, 206.* nomme ce même Archonte, nous apprend que cette année fut celle d'une célébration des jeux Olympiques, dont le spectacle occupoit les Grecs du Péloponnèse lorsque Xerxès forçoit le défilé des Thermopyles. Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, & tous les anciens Chronologistes assurent que ces jeux étoient de la LXXVe Olympiade, ce qui donne l'été de l'an 480 avant J. C.

Thucyd. I, 118. 2.° Thucydide nous apprend que l'année de la bataille de Salamine fut la cinquantième avant celle où commença la guerre du Péloponnèse; or dans l'été de cette dernière année *Id. II, 28.* il y eut une éclipse de Soleil presque totale, pendant laquelle on vit plusieurs étoiles. Cette éclipse est certainement celle du 13 août 431, & cette année doit être la première de la guerre du Péloponnèse. Cette date est confirmée par une *Id. IV, 52, VII, 50.* autre éclipse de Soleil vûe dans la huitième année de la guerre, c'est celle du 21 mars 424, & par une éclipse de Lune totale

totale avec demeure, observée dans la dix-neuvième année; c'est celle du 27 août 413. Je supprime d'autres preuves que je pourrois ajouter à celle ci. La première année de la guerre du Péloponnèse étant la 431 avant l'ère vulgaire, la 50.e prise en remontant sera la 480.^e

3.° Herodote nous apprend que peu après la bataille de Salamine, & tandis que les Lacedémoniens étoient encore occupés à fortifier l'isthme de Corinthe, pour fermer l'entrée du Peloponnese aux troupes que Xerxès avoit laissées dans la Grèce, sous le commandement de Mardonius, il y eut une éclipse de Soleil; c'est celle du 2 octobre 480. Plutarque dit que la bataille est du 20 *boëdromion*, qui répondit cette année au 23 ou 24 septembre; ainsi elle ne précéda l'éclipse de Soleil que de huit jours. *Herod. IX, 10.*

Il faut observer que les années de la Chronique sont non seulement des années Athéniennes, ce qui est prouvé par la date de la prise de Troie, marquée au 24 du mois *thargelion*, mais encore que ce sont des années Archontiques, qui commencent au mois *hecatombæon*, & à la Lune qui suit celle du solstice d'été, & qui finissent au mois *scirrophorion*, & à la Lune solsticiale de l'été suivant. La preuve en est claire, la Chronique réunit sous une seule & même date des évènemens qui appartiennent à l'automne d'une année Julienne & au printemps de l'année suivante. Elle marque, par exemple, sous l'Archontat de Lachès & à l'an 137 avant l'époque finale, le retour des Grecs qui avoient suivi le jeune Cyrus, & la mort du philosophe Socrate.

1.° Il est sûr, par l'histoire de cette expédition que nous a laissée Xénophon, que ce retour se fit à la fin de l'été, que dans l'automne les Grecs passèrent à Byzance, & qu'ils s'engagèrent quelque temps après, sous la conduite du même Xénophon, au service de Seuthès, roi d'un canton de la Thrace voisin de cette ville, & qu'ils y restèrent pendant une partie de l'hiver. *Xenoph. anabas. VII.*

2.° Il est encore sûr que la mort de Socrate est du printemps suivant, & de la fin de l'année Athénienne. Xénophon & *Xenoph. Memorabil. IV.*

Plat. Phædon. Platon nous apprennent que l'exécution du jugement prononcé contre Socrate fut retardée d'un mois entier, parce que le vaisseau que l'on envoyoit tous les ans pour conduire à Délos la *Théorie* ou ambassade Sacrée, étoit parti la veille du jugement, & qu'il étoit défendu de faire mourir quelqu'un jusqu'à son retour; ce qui suspendoit les exécutions pendant un mois. Ce mois étoit celui de la lustration ou purification de la ville d'Athènes, qui étoit fixée, ainsi que nous l'apprend Apollodore, cité par Diogène Laërce, au 6 du mois *thargelion*, ou du onzième de l'année. On voit par-là que le jugement de Socrate ne put être exécuté que dans le mois suivant, ou dans le douzième de l'année. *Diog. Laërt. in Socrat.*

La 217.e année avant l'époque finale ayant commencé avec l'Archontat de Calliade, dans l'été de l'an 480 avant J. C. cette époque finale & l'Archontat de Diognète commenceront dans l'été de l'an 264, si on suppose que cette année étoit comprise dans les deux cens dix-sept ans dont elle est le terme. Si elle n'y étoit point renfermée, l'Archontat de Diognète n'auroit commencé qu'en 263. L'année 264 répond à la vingt-deuxième année de Ptolémée Philadelphe en Égypte, à la dix-septième d'Antiochus Soter en Syrie, & à la quinzième d'Antigonus Gonatas en Macédoine.

Comme elle étoit la soixante-septième de la première période de Calippus, il est probable que l'auteur de la Chronique, à l'exemple des autres Chronologistes, avoit réglé toutes les années antérieures jusqu'à Cécrops, & jusqu'à l'an 1582 avant J. C. en supposant d'autres périodes semblables à celles de Calippus, à peu près comme a fait Scaliger dans sa période Julienne, où il fait remonter l'usage des cycles de notre calendrier jusqu'à l'an 4712 avant l'ère Chrétienne.

De Cyclis. Dodwel a montré que l'année Athénienne ne devoit pas avoir toûjours commencé au mois *hecatombæon*, ou à la Lune qui suit le solstice d'été. Le mois intercalaire qui contient le solstice d'hiver, est nommé *posidæon*. Lorsqu'il précédoit ce solstice, on ajoûtoit une treizième Lune, & on comptoit un second *posidæon*; suivant la règle de l'ancien calendrier, ce

mois devoit être le dernier de l'année, & elle devoit commencer avec la Lune suivante nommée *gaméhon*. Il est du moins fort probable que l'ancienne année civile ou celle des Magistratures annuelles, & de la date des actes, avoit suivi autrefois cette règle. On ignore de quel temps est le changement qui a porté le commencement de l'année civile du solstice d'hiver au solstice d'été, & par lequel le mois intercalaire a cessé d'être le douzième de l'année & est devenu le septième. L'époque de ce changement est-elle antérieure à Solon? est elle du temps de ce législateur, qui donna une forme nouvelle au gouvernement & à la police d'Athènes, aussi-bien qu'à la manière de compter & de nommer les jours de la Lune civile? Est-elle du temps de Clisthène, qui rétablit le gouvernement Républicain, & qui changea le nombre des tribus Athéniennes & l'ordre des prytanies? Est-elle d'un temps encore plus récent? Ce problème seroit digne d'exercer la sagacité de ceux qui aiment à se livrer aux conjectures, & qui cherchent à se distinguer par des idées neuves ou singulières. Il reste encore dans toutes les Sciences & dans les diverses parties de la Critique des questions qui n'ont point été traitées, ou qui du moins n'ont pas été résolues, & qui par-là méritent une attention particulière. C'est en partant des points auxquels les Critiques se sont arrêtés, & en tâchant d'aller plus loin qu'ils n'ont fait, qu'on peut espérer d'étendre & de perfectionner nos connoissances. Ce ne sera pas en nous ramenant aux premiers élémens, ou en remaniant des questions déjà traitées & résolues par les plus habiles Critiques, & sur lesquelles on est à peu près d'accord. Un respect aveugle pour les opinions reçûes, dont je ne crois pas qu'on m'accuse jamais, seroit sans doute un obstacle au progrès des Sciences. Mais je ne sais si un amour de la nouveauté qui nous porteroit à combattre ces opinions, pour nous séparer de la foule & pour nous distinguer, n'est pas encore un plus grand obstacle à ce même progrès. Nous avons vû & nous voyons tous les jours que cette envie d'éviter les routes battues, engage les Critiques dans des opinions bizarres, & les porte quelquefois à renouveler

Glaucippus de fastis Athenienf. Macrob. I, 13.

de vieilles erreurs, & à les tirer de cet oubli où vont s'ensevelir les opinions dont la singularité fait le principal mérite, parce que la surprise qu'elles excitent ne fait dans les esprits qu'une impression passagère, qui s'efface d'elle-même & dont il ne reste aucune trace. Qui connoît aujourd'hui l'ouvrage de *George Hewart*, intitulé *nova Chronologia !* l'esprit de cet auteur & l'érudition avec laquelle il établit les opinions singulières dont son livre est rempli, ont-ils pû le garantir de l'oubli dans lequel il est tombé?

Dodwel a placé l'époque du changement arrivé dans l'année Athénienne à peu près vers le temps de Méton, c'est-à-dire vers l'an 432 ou 431 ; mais il a moins prouvé cette opinion qu'il ne l'a supposée. Après en avoir fait usage pour résoudre quelques difficultés qu'il croyoit plus fortes qu'elles ne le sont, il a cessé de la regarder comme une conjecture, & elle est devenue à ses yeux un principe démontré. Dodwel étoit un homme d'un savoir profond, & dont l'esprit étoit rempli de vûes nouvelles, hardies, & quelquefois trop vastes; mais il manquoit de méthode & de clarté, & sa critique étant peu exacte, il lui arrive souvent de mêler le faux avec le vrai dans ses conjectures. En adoptant ses opinions on est ordinairement forcé de les modifier, ou même d'en rejeter une partie.

Dans la question présente Dodwel a eu raison de supposer un changement arrivé dans le commencement de l'année Athénienne, mais je crois qu'il a eu tort d'en placer l'époque aussi bas qu'il l'a fait, c'est-à-dire à la première année de la LXXXVII.[e] Olympiade, l'an 432 avant J. C. Au reste ce point est indifférent pour la chronologie du marbre de Paros, & on ne peut guère douter que l'auteur de cette Inscription n'ait fait remonter jusqu'au temps de Cécrops l'usage des années Archontiques, qui commençoient de son temps au mois *hecatombæon*. Ératosthène, Apollodore & les autres Chronologistes anciens ont suivi cette méthode. Nous voyons dans l'histoire Romaine de Denys d'Halicarnasse, que rapportant la date de la prise de Troie au 23.[e] du mois *thargelion*, il ajoûte que ce 23.[e] précédoit de dix-sept jours le solstice d'été, & de trente-sept le commencement

de l'année Athenienne; d'où il suit que le mois *scirrophorion* étoit le douzième de l'année, & le mois *hecatombæon* le premier de celle dont il se servoit dans sa chronique pour les temps les plus reculés. Je n'examine pas ici les différences qui se trouvent dans les Anciens sur le jour de la prise de Troie; cette date, entièrement conjecturale, pourroit tout au plus nous indiquer en quelle année d'une période de Calippus, ou d'un cycle de Méton, ils ont rapporté cet évènement: il suffit d'avoir un exemple qui autorise la supposition que j'ai faite pour la chronique de Paros. Tous nos Chronologistes modernes ont fait remonter de même l'usage de notre année Julienne jusqu'au tems du déluge, & même de la création du monde.

L'histoire générale & politique de la Grèce ne paroît pas avoir été le principal objet de l'auteur de la Chronique. On voit, en l'examinant, que son dessein étoit de disposer dans un ordre chronologique, les notions qui peuvent être nécessaires pour lire les poëtes avec plus de facilité, & pour connoître le temps de leur naissance & de leur mort, du moins celui de leur plus grande célébrité.

C'est dans cette vûe qu'il marquoit avec tant de soin la suite des rois d'Athènes, depuis Cécrops jusqu'à l'abolition de la Royauté, & qu'il rapporte plusieurs évènemens de l'histoire de ces temps-là, l'établissement des principales fêtes religieuses d'Athènes, l'introduction des diverses sortes de musique dans les hymnes chantées à ces fêtes, les premiers commencemens de la Tragédie & de la Comédie, les différentes victoires théatrales de plusieurs Poëtes & celles de plusieurs Musiciens dans les concours qui accompagnoient certaines fêtes. Entre les quatre-vingts époques différentes qui nous restent, il y en a peu qui contiennent des faits d'un autre genre, encore sont-ils presque toujours accompagnés de quelques circonstances peu importantes de l'histoire Littéraire, & en quelques occasions il est difficile de s'assurer si la date se rapporte au fait de l'histoire générale ou à celui de l'histoire Littéraire.

L'auteur de la Chronique parle rarement de ce qui regarde le Peloponnèse, même dans l'objet que je crois qu'il s'étoit

proposé principalement : sans doute parce que tout cela étoit marqué sur l'Inscription placée à Sicyone, dont Plutarque fait mention après Héraclide de Pont. La chronologie de cette Inscription étoit réglée par les sacerdoces des Prêtresses du temple de Junon à Argos. Plutarque assure que le temps de la célébrité des Poëtes & des Musiciens les plus fameux y étoit exactement marqué, & que l'on y donnoit la date de leur victoire dans les combats qui accompagnoient les fêtes & les jeux publics de la Grèce. Il paroît, par quelques endroits de Plutarque, que cette Chronique remontoit jusqu'aux temps les plus reculés. On sait que la méthode de rapporter les dates chronologiques aux années des Prêtresses de Junon, avoit été suivie par les plus anciens historiens; elle étoit encore en usage du temps de Thucydide, & même de Xénophon, qui s'y sont conformés dans leurs histoires.

Plut. dialog. de Musicâ.

Quant à l'autorité que doit avoir la Chronique de Paros, je crois qu'elle peut être assez grande pour l'histoire des temps héroïques; cette Chronique étant la seule qui nous soit restée un peu entière de toutes celles que les Anciens avoient publiées. Nous n'avons plus que quelques fragmens du canon d'Apollodore, de celui d'Ératosthène, & de celui de l'astronome Thrasylle, qui sont rapportés dans les stromates de Clément d'Alexandrie; & ce que nous trouvons sur cette partie de l'ancienne histoire dans la chronique d'Eusèbe, est en général assez conforme à la chronique de Paros. Il faut seulement avoir attention de regarder l'époque de la prise de Troie comme un point commun auquel on rapporte toutes les dates antérieures. Cet évènement est celui qui sépare les temps purement héroïques de ceux qui commencent à devenir historiques; mais c'est aussi celui dont la date étoit la plus controversée parmi les anciens Chronologistes. C'est sur cette époque que tombe la plus grande variété. L'autorité de la Chronique peut être encore assez grande pour l'histoire Littéraire; cependant les dates qu'elle donne ne sont pas toûjours exemptes d'erreur, ou du moins d'embarras chronologiques.

Mais il s'en faut beaucoup que la Chronique ait le même

degré d'autorité pour l'histoire générale & politique de la Grèce. Cette chronique ne représente que l'opinion d'un Critique particulier: ses calculs peuvent servir à expliquer & à suppléer la chronologie des historiens originaux & des écrivains qui les représentent; mais s'ils lui sont opposés, ils n'auront jamais par eux-mêmes assez d'autorité pour la détruire & pour la renverser. D'ailleurs nous devons toûjours être en garde contre des dates exprimées en caractères numéraux, lesquelles peuvent être fautives sur le marbre par la méprise du sculpteur, ou avoir été mal lûes par Selden & par Junius. Il y a toûjours lieu de craindre qu'ils ne se soient mépris, lorsqu'ils ont voulu deviner des caractères effacés en partie, & dont il ne restoit que des traces équivoques.

De quelque part que soient venues les méprises, il est sûr qu'il y en a plusieurs dans la chronique de Paros; je n'en donnerai ici que deux exemples.

1.° Dans l'époque soixante & treize, elle parle d'une défaite des Spartiates par les Thebains, qui ne peut être que celle de la bataille de Leuctres en Béotie. Elle rapporte cet évènement à l'archontat de Phrasiclide & à l'année 107 avant l'époque finale, c'est-à dire, à la cent onzième depuis & compris celle de la bataille de Salamine, ce qui donne l'an 370 avant l'ere Chrétienne. Diodore de Sicile, Pausanias & tous les anciens Chronologistes s'accordent avec la Chronique à nommer le même Archonte; mais ils placent tous son Archontat dans la seconde année de la CII.[e] Olympiade qui commença dans l'été de l'an 371 avant J. C. & par conséquent une année entière avant l'époque de la Chronique. La bataille de Leuctres est, selon Plutarque du 5.[e] d'*hecatombæon* ou du commencement de l'archontat de Phrasiclide. La date de l'année 107 avant l'époque finale, obligeroit de retarder d'une année entière l'archontat de Phrasiclide, ce qui dérangeroit toute la suite de ces Magistrats, contre le témoignage formel des anciens écrivains, qui nous donnent la suite des Archontes pendant plusieurs années avant & après ce Phrasiclide. J'omets ici quelques autres preuves dont l'énonciation me meneroit

Diod. XV, p. 486. Pausan. VIII, 656.

Plut. Camill.

trop loin, & je crois en avoir dit assez pour montrer que les caractères numéraux ont été ou mal gravés ou mal lûs dans cette époque, & qu'il faut lire l'année 108 au lieu de l'année 107.

2.° Le second exemple fournira la preuve d'une erreur répétée dans les caractères numéraux de deux époques consécutives. L'époque soixante-trois marque la tyrannie de Denys à Syracuse sous l'archontat d'Euctemon, antérieure de cent quarante-sept ans à celui de Diognète. L'époque suivante soixante-quatre rapporte la mort d'Euripide à l'archontat d'Antigène, cent quarante-cinq ans avant Diognète; enfin, la soixante-cinquième marque la mort de Sophocle âgé de quatre-vingt-onze ans, sous l'archontat de Callias. Les caracteres numéraux qui accompagnoient le nom de Callias sont effacés, mais comme l'époque cinquante-sept fait concourir la vingt-huitième année de Sophocle avec l'an 206 avant l'époque finale, sa quatre-vingt-onzième année doit répondre à l'an 143, c'est-à-dire à l'an 406 avant J. C. ou à la troisième année de la XCIII.e Olympiade, qui commença dans l'été de cette année 406.

Diod. XIII. Dionys. antiq. Rom. init. lib. VII, Xenoph. Histor. V.

Diodore & Denys d'Halicarnasse placent cet archontat de Callias à cette même année olympique, & Xénophon parle d'une éclipse de soleil qui arriva dans le printemps qui précéda l'archontat de Callias. Cette éclipse est celle du 15 avril 406.

Ces trois dates des années 147, 145 & 143, supposent que les archontats d'Euctemon, d'Antigène & de Callias ne se sont pas succédés immédiatement, mais qu'ils ont été séparés par deux archontats intermédiaires des années 146 & 144. La fausseté de cette conséquence est démontrée par l'histoire de Xénophon, par celle de Diodore de Sicile, & par celle de Denys d'Halicarnasse, qui font voir que les trois Archontes Euctemon, Antigène & Callias sont des années 408, 407 & 406, d'où il suit que les dates 147 & 145 sont fautives dans la Chronique: elles devoient marquer les années 145 & 144.

Xenoph. histor. Græc. I. Dionys. ibid. Diod. ibid.

Comme

Comme Selden a obſervé dans ſes notes la différence qui ſe trouve entre les dates du marbre & la chronologie de Diodore de Sicile, & qu'en propoſant une correction il ajoute *quod non permittit marmor;* il eſt viſible que la faute ſe trouvoit dans l'inſcription originale.

Je ne m'arrête pas ſur la date que la chronique donne au commencement de la tyrannie de Denys à Syracuſe: elle le place ſous l'archontat d'Euctemon en 408. Diodore de Sicile & Denys d'Halicarnaſſe le mettent en 406, ſous l'archontat de Callias. Xénophon le retarde encore d'une année, & le rapporte à l'an 405, ſous l'archontat d'Alexias; mais comme Denys s'éleva par degrés à la tyrannie, & qu'il fut pendant quelques années maître de Syracuſe ſous le titre de Στρατηγὸς αὐτοκράτωρ, Général avec un pouvoir indépendant, on a pû faire remonter ſa tyrannie juſqu'au temps de ſon adminiſtration avec un pouvoir abſolu, & ſous un titre pareil à celui que les Grecs donnèrent dans la ſuite aux Empereurs Romains.

Diod. XIII.
Xenophon. Hiſtor. II.
Diod. XIII.

J'eſpère que ceux qui auront lû avec quelque attention les longs Commentaires de Prideaux & de Lydiat ſur la chronique de Paros, & même la partie de ces Commentaires qu'ils intitulent: *Apparatus chronologicus, notæ chronologicæ*, &c. jugeront que ces éclairciſſemens préliminaires ſeront de quelqu'utilité à ceux qui voudront faire uſage de cette chronique. J'ai cru qu'ils devoient précéder les remarques ſuivantes ſur quelques époques de la chronique. Je m'attacherai principalement dans ces remarques à celles dont les dates ſont oppoſées à la chronologie ſuivie maintenant par tous les bons critiques. J'écarterai même ce qui regarde l'hiſtoire fabuleuſe & l'hiſtoire littéraire. L'auteur de la chronique a pour la chronologie des temps héroïques une autorité à peu près égale à celle des critiques anciens qu'on lui pourroit oppoſer, & les dates de l'hiſtoire littéraire m'engageroient dans des diſcuſſions trop longues & trop étendues; d'ailleurs les détails de cette hiſtoire ſont peu importans en comparaiſon de ceux de l'hiſtoire générale.

Je commence à la quarante-deuxième époque, où il étoit parlé de la conquête d'une partie de l'Asie mineure par Crésus roi de Lydie, & de l'Ambassade qu'il envoya à l'Oracle de Delphes. Quoiqu'une partie des caractères numéraux de la date soit effacée, il est visible que ces caractères marquoient l'année 292 avant l'époque finale, ou l'an 556 avant J. C. c'étoit la première année de la LVI.e Olympiade. Selden a mal lû sur le marbre le nom de l'Archonte : il l'écrit ΤΟΥ ΔΗΜΟΥ, sans marquer de lacune; mais il est certain qu'il falloit lire ΕΥΘΥΔΗΜΟΥ, comme l'a observé Paulmier de Grentmesnil. Sosicrate, cité par Diogène Laërce, mettoit l'archontat d'Eutydème à cette même année Olympique.

Exercitat. Palmerii. p. 703.
Diog. Laert. Chilo.

La quarante-troisième époque donnoit la date de la prise de Sardis par Cyrus. Les caractères numéraux sont absolument effacés, de même que le nom de l'Archonte. Il faut seulement observer que l'auteur de la Chronique joignoit à ce grand évènement la célébrité du poëte Hipponax.

Dans la quarante-cinquième époque la Chronique marque le règne de Darius sur la Perse, & la mort du Mage successeur de Cambyse. Le nom de l'Archonte est totalement effacé, ainsi que les premiers caractères numéraux de la date. On juge par ceux qui restent, que ces caractères donnoient l'an 253 avant l'archontat de Diognète, c'est-à-dire l'an 516 avant J. C. Tous les Chronologistes, sans aucune exception, s'accordent à marquer le commencement de Darius & la mort du Mage dans l'année 521, ou même sur la fin de 522; cette différence, qui est de cinq ans entiers, sera l'objet d'un examen particulier.

La quarante-neuvième époque est celle de la bataille de Marathon. La Chronique donne, de même que la chronologie ordinaire, l'année 490 avant J. C. pour la date de cette bataille. Je ne puis cependant m'empêcher de remarquer que l'auteur a soin de nous apprendre que le poëte Eschyle, âgé pour lors de trente-cinq ans, se trouva au combat de Marathon, circonstance bien peu intéressante pour l'histoire générale de la Grèce.

La cinquantième époque est absolument contraire à la chronologie commune. L'auteur de la Chronique, après avoir parlé d'un poëte Simonide, aïeul du Poëte de ce nom qui devint si célèbre dans la suite, ajoute que Darius mourut cette même année & que son fils lui succéda. Les premiers chiffres de la date sont effacés, & ceux qui restent étoient même si équivoques sur le marbre, que Selden ne savoit s'il devoit lire ΔΠ ou ΔΠΙ, *utrum ex vestigiis eliciendum sit non satis liquet. Scripsisse puto autorem*, ΗΗΔΔΠ, CCXXV; ce qui donneroit l'an 488 avant J. C. Le nom de l'Archonte Aristide joint à cette date, prouve qu'il ne falloit pas lire ΔΠ, mais ΔΠΙ, parce que l'année 488 fut la première de la LXXIII.[e] Olympiade, & celle de l'archontat d'Anchise, comme nous l'apprenons de Denys d'Halicarnasse. Cet historien marque exactement le nom des Archontes dans les premières années de toutes les Olympiades depuis l'établissement des Consuls, & pendant une partie du règne des premiers rois de Rome. Il avoit travaillé en particulier sur la chronologie Grecque, & dressé un canon chronologique qui est cité par Clément d'Alexandrie.

Seld. marmora Arund. II. notæ in Canonem.

Dionys. Antiq. VIII.

Clem. Alex. Strom. I.

En lisant 226 au lieu de 225 dans cette époque cinquantième, la mort de Darius & le commencement de Xerxès se trouveront placés à l'an 489, c'est-à-dire à celui qui suivit la bataille de Marathon. Cette date demande une discussion particulière, de même que celle de la quarante-cinquième époque.

La cinquante-unième époque marque à l'an 222, qui donne l'an 485, la première victoire théatrale du poëte Eschyle, la naissance d'Euripide, & la célébrité du poëte Stésichore. Elle nomme l'Archonte de cette année Philocrate. Cette année archontique ne commença que dans l'été de l'année 485.

La cinquante-deuxième époque est celle de la bataille de Salamine, qui m'a servi pour régler toutes les dates de la Chronique.

La cinquante-troisième marque la défaite des Perses à Platée. Les caractères numéraux de la date sont effacés, mais

le nom de l'Archonte subsiste, & il est sûr que cette bataille se donna dans l'été de l'année 479.

Je m'arrête ici pour examiner les deux époques quarante-cinq & cinquante, qui ne doivent point être séparées & qui méritent une attention particulière, parce que les dates des années 516 & 489 sont contraires à ce qui avoit passé jusqu'à présent pour des points démontrés avec la plus grande certitude, & qu'elles obligeroient de changer toute la suite de l'ancienne Chronologie.

L'époque quarante-cinq n'a trouvé jusqu'ici aucun défenseur. Lydiat, Selden, Prideaux, &c. ont supposé une faute dans le marbre, ou une erreur dans l'auteur de la Chronique. Lydiat a cependant cherché à l'excuser, en disant qu'il avoit fixé le commencement de Darius à la prise de la ville de Babylone sur les révoltés. Lydiat avoit autrefois rapporté ce dernier évènement à l'an 516 avant J. C. & pour ajuster avec cette date ce qui est dit de la mort du Mage dans l'Inscription, il suppose que la révolte de Babylone étoit une suite de son usurpation, & qu'après qu'il eût été mis à mort par les seigneurs Persans, un autre Mage de ses parens s'étoit réfugié dans Babylone avec ceux de sa faction. Pour étayer cette conjecture, il allègue le témoignage d'Othon, évêque de *Frisingen* en Bavière, mort dans le milieu du XII.e siècle, & qui donne dans sa Chronique trois ans & sept mois de règne au Mage qui succéda à Cambyse.

Emendat. tempor. 16.° Oxonii, 1609.

Lydiat. annotat. marmor. Oxon. p. 211.

Selden, Prideaux & tous les autres Critiques ont reconnu simplement & sans détour la fausseté de la quarante-cinquième date. Cette fausseté leur a même paru démontrée par les dates de trois éclipses que rapporte Ptolémée; la première du 16 juillet 523, & de la septième année de Cambyse; la seconde du 19 novembre 502, vingtième année de Darius successeur du Mage; & la troisième du 25 avril 491, trente-unième année du même Darius. Selden pria même Bainbridge, astronome & critique habile, de vérifier ces trois dates sur les manuscrits Grecs de Ptolémée, & sur ceux des anciennes versions Arabes & Latines. Ces dates se trouvèrent par-tout les

mêmes ſans aucune variété; & de-là il conclut que la première année du règne de Darius étoit neceſſairement l'an 521, & ne pouvoit être l'an 516.

J'examinerai, dans un Mémoire ſeparé, quelle doit être l'autorité de ces dates aſtronomiques de Ptolemée, qui ſont rapportées aux années d'un règne; ici je me contente de la ſuppoſer, avec tous les plus habiles Critiques: comme juſqu'à preſent on ne s'étoit pas encore aviſé de la conteſter, j'ai cru qu'elle avoit du moins la poſſeſſion pour elle, & je ne ferai aucune difficulté d'alléguer ces dates dans la ſuite de ce Mémoire.

Lydiat a été plus hardi au ſujet de la cinquantième époque, ou de celle qui met la mort de Darius en 489 *(c)*; il prétend même que cette date eſt la ſeule qui ſoit véritable. Il étoit engagé à ſoutenir cette opinion par un intérêt de ſyſtème qu'il nous découvre, ſoit dans ſes notes ſur la Chronique, ſoit dans un autre ouvrage publié depuis ſa mort, ſous le titre de *canones Chronologici*. Dès l'année 1609 il avoit propoſé ce ſyſtème dans un livre intitulé *Emendatio temporum*; dans ſes canons chronologiques il en developpe le plan & il en détaille les preuves. Il étoit uniquement fondé ſur une explication des ſemaines de Daniel. Lydiat mettoit la fin des quatre cens quatre-vingt-dix ans de ces ſoixante-dix ſemaines à la dernière année de Caligula, l'an 40 de l'ère Chrétienne, dans lequel ce Prince envoya ordre de placer ſa ſtatue dans le ſanctuaire du temple de Jéruſalem, pour lui rendre les honneurs divins. Leur commencement tomboit, dans cette ſuppoſition, à l'an 450 avant l'ère Chrétienne; il falloit que cette année fût la vingtième du règne d'Artaxerxe, ajoutant à cette année 450 les dix-neuf premières années d'Artaxerxe, & les vingt du règne de Xerxès, il trouvoit l'an 489 pour le commencement de ce règne, & pour la mort de Darius père d'Artaxerxe; tel étoit le ſyſtème de Lydiat.

Canon. Chronolog. 8.° Oxonii, 1675.

(c) Prideaux ſoupçonne que Selden avoit mal lû ſur le marbre II, & qu'il devoit y avoir .... III, c'eſt-à-dire 223; ce qui donneroit l'an 486 ou 485 pour le dernier du règne de Darius. Correction très-naturelle, & qui méritoit qu'il examinât le marbre même, pour s'aſſurer ſi Selden avoit bien deviné.

La chronologie unanimement reçûe place la mort de Darius & le commencement de Xerxès en 486, & elle donne après Hérodote trente-six ans entiers au règne de Darius: Lydiat retranchoit cinq ans de cette durée, & la réduisoit à trente-un ans avec l'abrégé de Ctésias dans la bibliothèque de Photius. Il soupçonnoit même que l'erreur d'Hérodote étoit venue d'une ancienne faute de copiste qui avoit écrit, disoit-il, dans l'ouvrage d'Hécatée de Milet, τριάκοντα ἓξ pour τριάκοντα ἕν. Il ajoûtoit que tout le détail de la narration d'Hérodote avoit été disposé en conséquence de cette erreur de copiste.

Emend. temp. p. 67.

Lorsque des hommes d'une imagination forte & un peu prophétique, comme étoit Lydiat, se sont enflammés une fois pour une opinion, ils ne sont plus capables d'en revenir, & il n'est point de parti qu'ils ne prennent pour ne point avouer qu'ils pourroient s'être trompés. La publication de la chronique de Paros devint aux yeux de Lydiat un évènement ménagé par la Providence, pour fournir des preuves d'une vérité importante à la religion; car c'étoit l'idée qu'il avoit prise de son systême: *Mirâ Dei Providentiâ factum est*, &c..... *neque enim paucorum millium animarum salutis æternæ interest*, &c.

Annot. primæ ad Chron. p. 9.

Phot. Cod. 72.

Ctésias dit dans l'extrait de Photius, que Darius régna trente-un ans, & qu'il en avoit douze lorsqu'il monta sur le trône; d'où il résulteroit, 1.° que Darius n'avoit que treize ans au plus lorsqu'il fut associé aux six autres Seigneurs Persans qui conspirèrent contre le Mage, qui forcèrent le Palais à main armée, & qui tuèrent cet Usurpateur, malgré sa résistance & celle de son frère.

2.° Qu'il concourut avec les six autres Seigneurs qui étoient revêtus des plus importans emplois & qui avoient donné des preuves de leur capacité, quoiqu'il fût à peine sorti de l'enfance, & qu'il obtint à leur préjudice une couronne à laquelle il n'avoit aucun droit par sa naissance. Il étoit à la vérité descendu d'un des ancêtres de Cyrus, mais il étoit dans un degré extrêmement éloigné, & il y avoit plusieurs des autres Conjurés qui avoient la même origine.

L'absurdité de ces deux conséquences qui résulte du passage

de Ctésias dans Photius, est trop sensible pour avoir besoin d'être detaillée; mais nous avons des preuves directes de la fausseté de l'un des deux nombres qu'on lit dans l'extrait de Photius. Personne n'ignore la dispute qui s'éleva entre les fils de Darius lorsqu'il voulut se nommer un successeur. Hérodote, suivi en ce point par toute l'antiquité, nous apprend que Darius avoit des enfans de deux différentes femmes. Les fils de la première étoient nés avant qu'il fut monté sur le trône; ceux de la seconde étoient nés depuis sa royauté. Suivant les nombres de Ctésias, Darius âgé de douze ans auroit été marié & auroit eu des enfans. Je ne crois pas que personne osât soutenir cette opinion & contredire ce qu'Hérodote nous apprend au sujet de l'âge de Darius. Il rapporte que Cyrus se préparant à marcher contre les Massagètes eut un songe qui lui rendit suspect ce même Darius fils d'Hystaspe, qui n'ayant guère que vingt ans ne l'avoit point accompagné à la guerre des Massagètes. Cette guerre dura au moins une année; ajoûtant les huit ans de Cambyse & du Mage, Darius se trouvera âgé de vingt-huit à vingt-neuf ans au temps de la conspiration. *Herod. VII, 2.* *Herod. I.*

Il est donc visible que du moins le premier des deux nombres du manuscrit de Photius est une erreur de copiste, ce qui rend le second nombre qui lui est joint, du moins très-suspect d'erreur. Préfèrera-t-on un chiffre suspect au témoignage formel d'Hérodote, qui donne trente-six ans de durée au règne de Darius? Témoignage conforme au canon astronomique, & qui a été adopté par tous les anciens chronologistes, car tous s'accordent à donner trente-six ans de règne à Darius.

Il faut même observer que les trente un ans de l'extrait de Ctésias ne s'accordent point avec la chronologie des époques quarante-cinq & cinquante du marbre de Paros. Si Darius a commencé en 516, & s'il est mort en 489, il n'a pas régné trente-un ans, mais tout au plus vingt-huit ans commencés. Les époques quarante-cinq & cinquante ne doivent point être séparées, elles ont une autorité égale, & il faut ou les recevoir ou les rejetter toutes deux; & dans ce cas

l'autorité de Ctésias ne leur seroit pas moins contraire que celle d'Hérodote. Je pourrois me contenter de cette réflexion générale, mais comme on a voulu renouveler dans l'Académie l'opinion de Lydiat sur la date du commencement de Darius, je crois qu'il est à propos d'en développer les conséquences, & de montrer qu'elles renversent ce qu'on avoit regardé jusqu'à présent comme un point indubitable en chronologie.

1.° Si Darius n'a commencé que l'an 516 avant J. C. l'éclipse du 19 novembre 502 sera de sa quinzième année, & non de sa vingtième, comme le dit Ptolémée, & comme l'ont cru les plus habiles chronologistes.

2.° La septième année de Cambyse ne tombera plus à l'an 523, mais à l'an 517; l'éclipse du 16 juillet 523 sera de la deuxième, & non de la septième année de Cambyse. Pour faire cadrer la date de Ptolémée avec la chronologie du marbre de Paros, il faudra donner treize ans de règne à Cambyse contre le témoignage formel d'Hérodote & du Canon astronomique suivi par Eusebe, par le Syncelle, & par tous les bons chronologistes, par Scaliger, par Petau, par Ufferius, &c.

Phot. Cod. 72. *Jul. African. apud Syncell. p. 236.* *Clem. Strom. 1.*

Je sais que dans Photius, Ctésias donne dix-huit ans de durée à Cambyse, que Jules Africain lui en donnoit autant, & que Clément d'Alexandrie le fait régner dix-neuf ans. Ces durées sont plus longues de cinq ou même de six ans que celle de treize ans qu'il faudroit supposer pour ajuster la chronologie du marbre avec l'éclipse de la septième année de Cambyse.

Supposera-t-on une association de Cambyse par Cyrus cinq ans avant sa mort? Car c'est-là une ressource ordinaire aux Chronologistes pour faire cadrer leurs hypothèses avec les dates qui les embarrassent; mais une semblable association seroit supposée sans aucune preuve, & même elle seroit contraire au récit d'Hérodote, de Xénophon & de Ctésias. Ce dernier dit dans Photius, que Cyrus se voyant près de mourir appela ses deux fils auprès de lui, nomma Cambyse pour Roi, βασιλέα καθίστησι, & donna au cadet Tanyoxarcès le gouvernement absolu des Provinces orientales. Xénophon dit la même chose dans sa Cyropédie. Si Cambyse eût été associé par Cyrus cinq ans

ans auparavant, & si les années de son règne eussent commencé à se compter de cette association, Ctésias auroit-il employé les termes par lesquels il s'exprime dans Photius?

Nous voyons dans la chronique du Syncelle, que si Jules Africain avoit donné dix-huit ans de regne à Cambyse, c'étoit pour en faire le même Prince que le Nabuchodonosor de Judith, qui est très-différent de celui de Jerémie & du livre des Rois. Le Nabuchodonosor de Judith envoya Holopherne dans la Judée la dix-huitième année de son règne. Pour que ce Prince fût le même que Cambyse, il falloit que celui-ci eût régné au moins dix-huit ans. Le Syncelle, qui abandonne en cette occasion l'opinion de Jules Africain, ne nous dit point qu'il l'appuyât sur le témoignage de Ctésias. L'extrait de cet historien, dans Photius, est rempli de fautes dans les chiffres, & comme on ne trouve aucune durée générale qui puisse servir à vérifier les durées particulières, on n'a aucune raison d'assurer que celles de ces durées qui se trouvent contraires à la chronologie des autres anciens écrivains ne soient pas de simples erreurs de copistes. A la manière dont Photius exprime les dix-huit ans de durée du règne de Cambyse, *δυοῖν δέοντα εἴκοσι*, il ne paroît pas que la faute vienne de ses copistes; mais elle pouvoit être dans le manuscrit de Ctésias. *Syncel. p. 235.*

A l'égard des dix-neuf ans de Clément d'Alexandrie, il est visible que dans cet endroit des Stromates, de même qu'en quelques autres, les nombres ont été défigurés par les copistes; car les durées particulières ne s'accordent point avec les sommes totales & avec les durées générales : les contradictions sont même telles, qu'il ne seroit pas possible de les imputer à un homme de beaucoup moins d'esprit & d'érudition que Clément d'Alexandrie.

3.° Dans la Chronologie ordinaire & dans celle du Canon astronomique, la durée du règne de Cyrus a été de vingt-neuf ans entiers, ou tout au plus de trente ans commencés. Dans le Canon astronomique la dernière année de son règne est l'an 530 avant J. C. ajoutant les trente ans commencés, on aura *Herod. l. Ctesias apud Phot. Chronograph. vetus apud Clement. Alexandr.*

pour sa première année l'an 560 ou du moins l'an 559. Cette date est exactement conforme à celle que tous les anciens chronologistes Grecs s'accordoient à donner au commencement du règne de Cyrus; Jules Africain, cité par Eusèbe, nous assure que Diodore, Thallus, Phlégon, Castor, Polybe & tous les autres historiens & chronologistes, sans aucune exception, plaçoient le commencement de Cyrus dans la première année de la LV.e Olympiade. Cette année comprend les six derniers mois de l'an 560 & les six premiers de l'an 559.

Eusèb. Præpa-rat. l. X, c. 10.

Si Darius est monté sur le trône en 516, donnant huit ans à Cambyse & vingt-neuf ans à Cyrus, ce dernier aura commencé seulement en 553, dans la quatrième année de l'Olympiade LVI; c'est une différence de sept à huit ans. Si on donne, avec l'extrait de Ctésias, dix-huit ans de règne à Cambyse & trente à Cyrus, ces quarante-huit ans ajoûtés à l'an 516 donneront l'an 554, ou le premier de la LIVe Olympiade. Si plaçant la mort de Darius en 489, on lui donne trente-un ans de règne, dix-huit à Cambyse & trente à Cyrus, le commencement de ce dernier sera de l'an 568, premier de la LIII.e Olympiade, son règne aura fini l'an 539 & non l'an 529.

Les dates du commencement & de la mort de Cyrus, sont de la plus grande importance pour la chronologie générale de l'Histoire ancienne; c'est par elles seules qu'il est possible de lier l'histoire & la chronologie des Juifs avec celles des Grecs & des autres Nations. La suite de l'histoire des Juifs étant interrompue & absolument défectueuse depuis le retour de la captivité de Babylone, ce n'est qu'à force de conjectures & de suppositions, dont les plus probables sont sujettes à de très-grandes difficultés, que les Critiques anciens & modernes sont venus à bout de lier cette partie de l'histoire Judaïque avec l'histoire prophane. La date du règne de Cyrus à Babylone, & celle de sa mort fixée par le Canon astronomique, sont le point duquel dépend toute la chronologie de l'Écriture, en remontant de la fin de la captivité jusqu'aux temps de

Exode & de la vocation d'Abraham. Ces deux dates seroient étruites par les conséquences nécessaires des deux époques quarante-cinq & cinquante du marbre de Paros; & si on les adoptoit, il faudroit former un système de chronologie tout nouveau, dont presque toutes les parties seroient absolument conjecturales.

Les inconvéniens ne seront pas moindres si on considère les dates de ces deux mêmes époques, quarante-cinq & cinquante, par rapport au temps qui les a suivies. Il y a cent cinquante-neuf ans complets, ou même cent soixante commencés, depuis l'année 489, où la cinquantième époque place la mort de Darius I, jusqu'à l'été de l'an 330, dans lequel arriva la mort du dernier Darius, détrôné par Alexandre. Arrien met cette mort au mois *hecatombæon* de l'archontat d'Aristophon, dans l'année qui suivit celle de la bataille d'Arbelles, dont la date est fixée par l'éclipse de Lune du 20 septembre 331. La durée des règnes intermédiaires est seulement de cent cinquante-six ans dans le Canon astronomique, dans Eusèbe, dans le Syncelle & dans tous les bons Chronologistes. Diodore de Sicile ne donne même à cet intervalle que cent cinquante-cinq ans commencés; c'est une différence de quatre ans, ou même de cinq. A quels règnes ajoûtera-t-on ces cinq années, & sur quoi se fondera-t-on pour faire cette addition? Le règne d'Artaxerxe I est le seul dont nos Chronologistes aient tenté d'augmenter la durée. Le P. Petau, un des plus habiles d'entre eux, ne change même rien à la durée générale des règnes de Perse par cette augmentation; il reconnoît que le règne d'Artaxerxe n'a duré que quarante-un ans depuis la mort de Xerxès son père, mais il suppose qu'il avoit été associé dix ans auparavant, & que ces dix années faisoient partie des vingt ans qu'a duré le règne de son père. Dans cette hypothèse le règne d'Artaxerxe avoit deux commencemens, l'un en 474, au temps de son association, l'autre en 464, à la mort de Xerxès.

Exped. Alex. lib. III.

On ne trouve aucune trace de cette association dans les anciens Historiens, & elle n'étoit pas même possible. Artaxerxe étoit seulement le second des fils de Xerxès, la Couronne

devoit appartenir à Darius, qui étoit l'aîné. Si Xerxès avoit voulu associer un de ses fils, c'étoit sur l'aîné que son choix seroit tombé; car le droit d'aînesse régloit la succession à la couronne de Perse. Artaxerxe ne parvint à la Couronne que par un évènement singulier, détaillé dans Ctésias & dans Diodore. Artaban, qui avoit un grand crédit auprès de Xerxès, conçut le projet de se mettre la Couronne sur la tête, en faisant périr toute la famille Royale : il assassina Xerxès dans son palais, & persuada au prince Artaxerxe que son frère Darius étoit coupable de ce meurtre. Artaxerxe enflammé par les conseils d'Artaban, fit massacrer son frère Darius, pour venger la mort de Xerxès. Alors Artaban songea à se défaire d'Artaxerxe; il l'attaqua à la tête de ses trois fils : Artaxerxe fut blessé, & ne dut la vie qu'à son courage & à sa valeur. Ctésias & Diodore disent formellement qu'*Artaxerxe ne parvint au Trône que par le crime d'Artaban.* Ainsi il est visible qu'il n'avoit pas été associé & reconnu dix ans avant la mort de son père.

Le P. Petau n'avoit supposé ce double commencement d'Artaxerxe, que pour défendre son système particulier sur les semaines de Daniel ; il terminoit les quatre cens quatre-vingt-dix ans de ces soixante-dix semaines à la mort de J. C. & à l'an 35 de l'ère vulgaire. Il les faisoit commencer à la vingtième année d'Artaxerxe, & il avoit besoin que cette vingtième année fût la 455.e avant l'ère vulgaire. Dans sa Chronologie, cette année étoit seulement la dixième depuis la mort de Xerxès, & pour qu'elle se trouvât la vingtième d'Artaxerxe, il supposa qu'il avoit été associé dix ans auparavant par Xerxès, & que l'auteur du second livre d'Esdras avoit compté les années de son règne depuis cette association.

Lydiat & le P. Petau ont cru trouver une confirmation de leurs différens systèmes dans ce qui est dit par Thucydide, & dans ce que disoit aussi Charon de Lampsaque, que lors du voyage de Thémistocle ce n'étoit plus Xerxès qui régnoit, mais son fils Artaxerxe. Thucydide rapporte la lettre que Thémistocle écrivit à ce dernier, pour lui demander un sauf-conduit. Le P. Petau, qui place la fuite de Thémistocle

& ſon paſſage en Aſie dans l'année 471, explique Thucydide & Charon de Lampſaque par la prétendue aſſociation d'Artaxerxe en 474. Mais il n'a pas fait attention que cette aſſociation, qui ne faiſoit que déſigner le ſucceſſeur du Roi régnant, n'auroit donné aucune autorité réelle à Artaxerxe, & que Thémiſtocle, qui étoit connu de Xerxès par l'avis important qu'il lui avoit fait donner après la bataille de Salamine, ſe ſeroit adreſſé directement à lui, & non pas à ſon fils. La lettre de Thémiſtocle parle de Xerxès comme d'un Prince qui n'eſt plus ſur le trône, & Thucydide s'exprime de manière à faire penſer qu'Artaxerxe régnoit depuis fort peu de temps. *Thucyd. l. 1, cap. 137.*

Lydiat ne ſuppoſe point une aſſociation d'Artaxerxe antérieure à la mort de Xerxès; dans ſon ſyſtème cette mort eſt de l'année 470, puiſqu'il n'a régné que vingt ans, & qu'il auroit commencé en 489. La première année d'Artaxerxe tombe en 469, & elle eſt, dans le ſyſtème de Lydiat, la ſeconde de la LXXVIIe Olympiade. Ce Chronologiſte, qui avoit en tout des idées ſingulières, commençoit à compter les Olympiades de l'an 774 avant J. C. & non de l'an 776, comme font tous les autres Chronologiſtes *(d)*.

C'eſt à cette ſeconde année de la LXXVIIe Olympiade, & ſous l'archontat de Charès, que Diodore de Sicile rapporte l'oſtraciſme de Thémiſtocle, ſa retraite à Argos, le ſéjour qu'il fit dans cette ville, & l'accuſation intentée contre lui par les Lacédémoniens, d'avoir eu part au projet que Pauſanias avoit formé de rappeler Xerxès dans la Grèce, & de lui en faciliter la conquête. Il ajoûte qu'ils demandoient que Thémiſtocle fût jugé dans le Conſeil commun de la Grèce, qui ſe tenoit alors à Sparte. Thémiſtocle craignant d'être la victime *Diod. lib. XI, Olympiad. 77. Cornel. Nepos. Themist. Plut. Themiſtocl.*

(d) Le ſyſtème de Lydiat ſur l'époque des Olympiades, dérange toute la ſuite des repréſentations Olympiques, & oblige de les placer deux ans plus tard que ne fait l'opinion commune, qui eſt fondée ſur pluſieurs obſervations d'éclipſes arrivées, ſuivant les témoignages formels des Écrivains contemporains, la même année qu'une célébration des jeux Olympiques, ou du moins dans des années dont la diſtance, avant ou après cette célébration, eſt connue. *Petau. Doctr. tempor. IX, 44.*

de la haine perſonnelle qu'ils lui portoient, ſe retira d'abord dans l'île de Corcyre, & de-là chez Admète roi des Moloſſes. Diodore raconte tout de ſuite le paſſage de Thémiſtocle en Perſe, où il employa une année à apprendre la langue, ſon crédit auprès du Roi, ſa retraite de la Cour pour vivre dans les terres & dans les villes dont le revenu lui étoit aſſigné; enfin la mort qu'il ſe donna à lui-même, pour éviter de prendre parti contre les Grecs, dans la guerre qui étoit prête de ſe renouveler entre les deux Nations. Plutarque aſſure que le ſéjour de Thémiſtocle en Aſie dura un temps conſidérable, ἐπὶ πολὺν χρόνον; & il eſt viſible qu'en cet endroit Diodore entaſſe dans une même année Archontique, le récit de pluſieurs évènemens qui demandent une certaine ſuite d'années.

L'archontat de Charès commença avec la ſeconde année de l'Olympiade LXXVII.[e] dans l'été de l'an 471, & finit en 470. Cette année peut être celle de l'oſtraciſme de Thémiſtocle, mais elle n'eſt pas celle de ſon paſſage en Perſe. Diodore qui place la mort de Xerxès en 465 à la quatrième année de la LXXVIII.[e] Olympiade, ſuppoſe que Thémiſtocle alla chercher une retraite auprès de lui. Quelques anciens hiſtoriens diſoient la même choſe, mais il eſt plus ſûr de s'en tenir au témoignage de Thucydide & de Charon de Lampſaque, antérieurs à tous ces écrivains; c'eſt le parti que Cornelius Nepos avoit jugé le plus raiſonnable. Ce qui avoit cauſé la variété d'opinions ſur ce point, c'eſt que la mort de Xerxès étoit arrivée pendant le trajet de Thémiſtocle, & que croyant aller chercher une retraite auprès de Xerxès, il apprit en arrivant à Éphèſe que ſon fils Artaxerxe régnoit à ſa place. Thucydide nous apprend que le trajet de Thémiſtocle ſe fit pendant le ſiége de Naxos par les Athéniens. Dodwel a fixé ce ſiége à l'hiver de l'année 466 finiſſante; mais ſes preuves, quoique très-fortes, ne ſont pas démonſtratives, & nous devons nous borner à un ſeul point pour en fixer la date. Thucydide joint enſemble le ſiége de Naxos, le trajet de Thémiſtocle & le commencement du règne d'Artaxerxe; de ces trois évènemens il y en a un dont la date

Cornel. Nepos. ibid.
Plutarq. ibid.
Thucyd. I.
Dodwel. Annal. Thucyd.

eſt conſtante par le témoignage de Diodore, du Canon aſtronomique, de la chronique d'Euſèbe & de celle du Syncelle; les deux autres ne peuvent être déterminés que par des conjectures très-douteuſes & très-incertaines. Sera-ce ſur des ſuppoſitions arbitraires qu'on changera la date du commencement d'Artaxerxe, fondée ſur l'accord de tous les monumens qui nous reſtent de l'ancienne hiſtoire? Je me ſuis arrêté ſur cette date de la fuite de Thémiſtocle peut-être beaucoup plus que le fait ne le méritoit, quoique j'aie écarté un très-grand nombre de diſcuſſions où j'aurois pû entrer; mais comme Lydiat s'eſt extrêmement étendu ſur cet article, j'ai cru qu'il étoit à propos d'en parler ici.

Je reviens à l'époque cinquantième de la chronique, ou à celle qui marque la mort de Darius en 489, c'eſt-à-dire, à l'année qui ſuivit immédiatement la bataille de Marathon. On a vû plus haut, 1.° que cette bataille ſe donna le 6 *boëdromion* de la troiſième année de la LXXIIe Olympiade, le 28 ou 29 ſeptembre 490. 2.° Que la bataille de Salamine étoit du vingtième de ce même mois *boëdromion*, de la première année de l'Olympiade LXXVe, c'eſt-à-dire, du 24 ſeptembre 480, en ſorte que l'intervalle des deux batailles étoit de dix années Athéniennes. Thucydide & Platon donnent la même durée de dix ans à cet intervalle. Hérodote nous a laiſſé au commencement de ſon ſeptième livre, un détail circonſtancié de ce qui arriva dans la Perſe pendant le cours de ces dix années, & ce détail eſt incompatible avec la chronologie qui réſulte de la cinquantième époque du marbre de Paros. Hérodote né en 483, ſept ans après la bataille de Marathon, & trois ans avant celle de Salamine, doit être regardé en cette occaſion comme un Écrivain contemporain. Il étoit né dans un pays dépendant des Rois de Perſe, il avoit fait pluſieurs voyages dans les provinces Perſannes de la haute Aſie, & il avoit conſulté avec ſoin, ſoit dans la Grèce, ſoit dans la Perſe, ceux qui avoient été témoins des faits qu'il rapporte: ainſi ſon témoignage doit être d'une très-grande autorité pour l'hiſtoire des derniers temps. Voici ce qu'il nous apprend.

Thucyd. I, 18. Plat. de Legib. III.

A. Gell. noct. Atticar. l. XV, cap. 23.

Darius ne s'étoit point trouvé en perſonne à la bataille de Marathon, & lorſqu'il apprit que ſon armée battue par les Athéniens ſeuls & preſque détruite, avoit été forcée de ſe rembarquer & d'abandonner la Grèce, il en fut outré de colère, & réſolut de ſe venger du ſecond affront qu'il recevoit des Athéniens. Il regardoit comme le premier de ces deux affronts le ſecours qu'ils avoient donné aux rebelles d'Ionie, & la deſcente qu'ils avoient faite en Lydie, deſcente dans laquelle la ville de Sardes fut priſe & brûlée.

Darius expédia ſur le champ des ordres pour lever une armée formidable à la tête de laquelle il vouloit ſe mettre pour châtier la ville d'Athènes & conquérir toute la Grèce. L'Aſie entière, dit Hérodote, fut agitée par les préparatifs de cet armement, qui remplirent trois années. On enrôloit des ſoldats dans toutes les Provinces, on fabriquoit des armes, on choiſiſſoit des chevaux, & on amaſſoit des vivres en même temps, on raſſembloit des vaiſſeaux, & on en faiſoit conſtruire dans tous les ports pour former une flotte nombreuſe.

La révolte des Égyptiens qui arriva dans la quatrième année, ne changea rien au projet de Darius, il ſe croyoit aſſez fort pour réduire l'Égypte par ſes Lieutenans, tandis qu'il marcheroit contre la Grèce à la tête de la plus nombreuſe partie de ſes troupes. Mais il ſurvint un incident qui en ſuſpendit l'exécution. Une ancienne loi des Perſes défendoit au Roi de ſortir de ſes États pour une guerre étrangère ſans avoir nommé ſon ſucceſſeur. Darius, comme on l'a vû plus haut, avoit des fils de deux lits différens. La fille de Gobryas Seigneur Perſan, qu'il avoit épouſée étant encore ſimple particulier, lui avoit donné trois fils, dont l'aîné Artobarzane étoit né pendant la vie de Cambyſe & du Mage. Darius étant devenu Roi avoit épouſé Atoſſa fille de Cyrus, de laquelle il avoit quatre fils. Xerxès, l'aîné de ceux-ci, étoit né par conſéquent depuis la royauté de ſon père. Atoſſa, dont le crédit étoit grand à cauſe de ſa naiſſance & de ſon mérite, ſoûtenoit qu'Artobarzane n'étoit que le fils de Darius, & que Xerxès ſeul étoit le fils du Roi. Toute la Cour ſe partagea, & la diviſion entre les

partiſans

partiſans des deux jeunes Princes pouvoit avoir des ſuites fâcheuſes. Enfin, le crédit d'Atoſſa l'emporta en faveur de Xerxès, qui fut préféré à ſon frère Artobarzane.

Darius ne ſurvéquit pas long temps à la déſignation de Xerxès. Il mourut, dit Hérodote, l'année d'*après celle* de la revolte des Égyptiens, après un règne de trente-ſix ans entiers: Hérodote compte trois ans de préparatiſs après la bataille de Marathon. La révolte de l'Égypte éclata dans la quatrième année; ainſi l'année ſuivante, dans laquelle Darius mourut, étoit la cinquième depuis la bataille de Marathon, qui étoit, comme on l'a vû, du 28 ou 29 ſeptembre de l'an 490. La nouvelle en avoit été portée dans la Perſe avant la fin du mois d'octobre, car Darius avoit établi des couriers & des poſtes réglées dans toute l'étendue de ſon empire. Les ordres pour les préparatifs de l'armement ne purent donc être expédiés avant les premiers jours de novembre, & c'eſt de-là que je compterois les trois ans de préparatiſs. La quatrième année, ou celle de la révolte des Égyptiens, & la cinquième dans laquelle Darius mourut, commencèrent toutes deux dans le mois d'octobre, & le commencement de cette cinquième année ſera de l'automne de l'an 486 avant J. C. Peut-être ſeroit-il plus naturel de prendre les années d'Hérodote pour des années Athéniennes qui commençoient au milieu de l'été & vers le mois de juillet, parce qu'il étoit naturel qu'Hérodote qui écrivoit pour les Grecs, ſe conformât à leur uſage, & qu'il employât des années qui leur fuſſent familières; par-là ces années commenceroient environ quatre mois plus tôt, Hérodote auroit compté pour une année les huit mois poſtérieurs à la bataille, & la cinquième année, ou celle de la mort de Darius, auroit commencé vers le mois de juillet 486. Quelque parti qu'on prenne, il ſera toûjours impoſſible de faire quadrer le récit d'Hérodote avec la date de l'époque cinquantième du marbre de Paros. Hérodote compte cinq ans commencés entre la bataille de Marathon & la mort de Darius. Le marbre place cette mort dans l'année qui ſuivit immédiatement cette bataille. Le Canon aſtronomique qui commence

à compter le règne de Xerxès au 23 décembre 486, s'accorde parfaitement avec le calcul d'Hérodote. La ſuite des faits qui rempliſſent le temps écoulé depuis la mort de Darius juſqu'à la bataille de Salamine, confirme la date établie par la première partie de la narration de cet hiſtorien.

Xerxès, qui n'avoit pas la même ardeur que Darius pour la guerre de Grèce, ne penſa d'abord qu'à celle d'Égypte, & il marcha contre les Égyptiens révoltés la *ſeconde* année après la mort de ſon père. Cette ſeconde année eſt celle qui ſuivit la mort de Darius, ou la ſixième depuis la bataille de Marathon, & par conſéquent celle qui commença dans l'automne, ou peut-être même au milieu de l'été de l'an 485. Dans les calculs des Anciens, il faut ordinairement comprendre le terme duquel on commence de compter; ainſi l'année de la mort de Darius eſt en même temps la première du ſecond calcul, & la ſeconde du premier. Hérodote dit que la guerre d'Égypte fut la première expédition militaire de Xerxès; il ne parle point de la durée de la guerre, ce qui me fait croire que comme il marcha avec des forces ſupérieures & qu'il avoit une nombreuſe flotte, les Égyptiens furent ſoûmis en une ſeule campagne.

Πρῶτα ϛρατηὴν ποιέεται

Il eſt même probable qu'il marcha contre les Égyptiens à la fin de l'automne de l'an 485, & que la guerre fut terminée au printemps de l'an 484, dans la ſaiſon où les eaux du Nil ſont les plus baſſes; car l'Égypte eſt preſque inacceſſible à une armée dans le temps de l'inondation, & lorſque les campagnes ſont couvertes par les eaux du Nil.

Cependant les conſeils de Mardonius animèrent Xerxès contre les Grecs; les ſollicitations des Alevades, Souverains d'un canton de la Theſſalie, & les inſtances des Piſiſtratides, qui montroient des prophéties menaçantes pour la Grèce, que le poëte Onomacrite, leur créature, avoit inſérées parmi celles de Muſée, achevèrent de le déterminer. Il fit réſoudre la guerre dans un conſeil général, & renouvela les ordres pour l'armement, dont la mort de Darius & l'expédition d'Égypte avoient interrompu les préparatifs. Hérodote dit que ces ſeconds préparatifs occupèrent Xerxès pendant quatre ans entiers, à

compter de la réduction de l'Égypte, & qu'au commencement du cinquième il se mit à la tête de la plus nombreuse armée qu'on eut encore vûe. Le rendez-vous général fut à *Critales*, lieu inconnu dans la Cappadoce, mais situé à l'orient du fleuve Halys. Ce fut de-là que Xerxès conduisit une partie de son armée en Lydie, où elle passa l'hiver dans les plaines de Sardes; l'autre s'avança dans la Mysie, & campa près de l'Hellespont. Cet hiver étoit celui de la quatrième année de l'Olympiade LXXIV.[e], c'est-à-dire l'hiver de 481 à 480 avant J. C. Xerxès attendit pour partir de Sardes que les deux ouvrages qu'il avoit ordonnés fussent achevés: le premier étoit un double pont de galères sur le Bosphore de Thrace. Hérodote dit qu'un des deux ponts étoit composé de trois cens soixante bâtimens, & le second de trois cens quatorze. L'armée de terre, qui étoit de dix-sept cens mille hommes, employa sept jours & sept nuits à traverser le détroit sur ces deux ponts.

Le second ouvrage ordonné par Xerxès étoit un canal de douze stades, ou d'environ quinze cens pas de longueur, assez large pour y faire passer deux galères de front. Ce canal coupoit l'isthme qui attache le mont Athos au continent de la Pallène, & joignoit le golfe de Thrace à celui de *Singus*. Les deux ouvertures étoient défendues par des digues qui soûtenoient les terres, & par des estacades qui s'avançant dans la mer retenoient les sables que le courant y auroit portés. L'objet de ce travail, qui avoit duré trois ans entiers, quoiqu'on y eût employé la chiourme & les soldats d'une flotte de douze cens sept galères *(e)*, étoit d'éviter un accident semblable à celui qui avoit fait périr trois cens bâtimens & vingt mille hommes de la flotte de Darius, lorsque dans la guerre précédente cette flotte avoit voulu doubler le cap du mont Athos, que les courans & les rafales de vent rendent extrêmement dangereux.

(e) Hérodote marque ce nombre de bâtimens, & il se trouve aussi dans un fragment du poëte Eschyle, cité par Plutarque. Ce Poëte, qui s'étoit trouvé à la bataille de Marathon, avoit quarante-cinq ans au temps du passage de Xerxès.

Xerxès partit de Sardes au printemps de l'an 480, & marcha vers le détroit où il se trouva à la tête de toute son armée. Ce printemps de l'an 480 étoit le cinquième depuis celui de l'an 484, dans lequel l'Égypte fut soûmise; ce qui donne quatre années complètes pour la durée des préparatifs marqués par Hérodote. C'est dans ce printemps de l'année 480 que Xerxès se trouva à la tête de toute son armée de terre & de sa flotte. Cette flotte, qui portoit toutes les provisions, côtoyoit le rivage de la Thrace pendant la marche de l'armée de terre.

Hérodote nous apprend 1.° que Xerxès employa un mois à passer le détroit, ce qui comprend sans doute la marche de Sardes à l'Hellespont, & que de-là il mit trois mois pour se rendre dans l'Attique, en traversant la Thrace, la Macédoine, la Thessalie & la Béotie. 2.° Que les jeux Olympiques, dont la célébration tomboit dans cette année, n'étoient point encore finis lorsqu'il entra dans la Béotie. Ces jeux duroient cinq jours, dont le quatrième devoit toûjours tomber à la pleine Lune du solstice d'été. Dans cette année 480 la pleine Lune solsticiale arriva le 21 ou le 22 juin. On a vû plus haut que la bataille navale de Salamine se donna le 23 septembre; le 2 octobre, jour d'une éclipse de Soleil, c'est-à-dire environ dix jours après la bataille, la flotte Persanne avoit déjà abandonné le golfe d'Athènes & les côtes de la Grèce. Xerxès se hâta de retourner au détroit avec une partie de son armée de terre, conduite par Artabaze, laissant trois cens mille hommes dans la Grèce sous le commandement de Mardonius. Hérodote dit que quoiqu'il marchât avec la plus grande diligence, il mit quarante-cinq jours pour se rendre de la ville d'Athènes au détroit: il appréhendoit que la flotte des Grecs n'allât attaquer & rompre ses ponts. Thémistocle, qui craignoit de son côté que les Perses ne restassent enfermés dans la Grèce avec des forces supérieures, & que le désespoir ne les portât aux dernières extrémités, instruisit Xerxès, de concert avec Aristide, de l'avis proposé dans le Conseil d'envoyer la flotte vers le détroit. Quoique l'avantage des Grecs fût le seul objet du service qu'il

Herod. VIII, 51.

Pind. Olympionic. V, X, &c.

rendoit à Xerxès en cette occaſion, il ſut le faire valoir dans la ſuite, lorſqu'il fut contraint de chercher une retraite à la Cour de Perſe.

On voit, en joignant ces détails & ces différentes dates données par Hérodote, que l'intervalle de dix années écoulé depuis la bataille de Marathon juſqu'à celle de Salamine, eſt exactement rempli par les dates particulières, & qu'il eſt coupé en deux parties égales par la mort de Darius; que cette mort eſt de la cinquième année après la bataille de Marathon, & que la bataille de Salamine tombe auſſi à la cinquième année après la mort de Darius.

Donc la date de la cinquantième époque du marbre de Paros, qui place la mort de Darius dans l'année 489, immédiatement après celle de la bataille de Marathon, ne peut ſe ſoûtenir ſans rejeter abſolument toutes les parties de la narration d'Hérodote. Auſſi a-t-on vû que Lydiat prenoit ce parti. Je crois qu'il me ſera permis de placer ici une remarque ſur un fait rapporté par Hérodote, qui n'a point à la vérité d'application à la queſtion préſente, mais qui mérite cependant d'être éclairci. Lorſque Xerxès partit de Sardes, dit Hérodote, le Soleil diſparut dans le Ciel, & les Mages furent conſultés ſur ce prodige. Leur réponſe eſt indifférente ici. Il ſuffira d'obſerver que ce prodige ne peut être qu'une éclipſe totale de Soleil. Cependant il eſt ſûr qu'au printemps de l'année 480, c'eſt-à-dire lors du départ de Sardes, il n'y eut point d'éclipſe de Soleil. Les plus habiles Aſtronomes conviennent que dans l'année 480 il ne put y avoir aucune autre éclipſe que celle du 2 octobre. Whiſton a ſoupçonné que cette éclipſe de Soleil pouvoit avoir été cauſée par l'interpoſition du corps ou du *noyau* d'une comète : le fait ne ſeroit pas phyſiquement impoſſible, ſuivant la nouvelle théorie des comètes; mais il n'y a point d'exemple aſſuré d'une ſemblable éclipſe, & il faudroit ſuppoſer le concours de diverſes circonſtances qui peuvent difficilement ſe réunir.

Herod. VII, 37.

Petav. Doct. temp. VIII, 13.

Whiſt. prælect. de Eclipſibus antiquis, p. 405.

Peut être ſeroit-il plus ſimple de ſuppoſer qu'Hérodote, qui ne parle de cette éclipſe que par ouï-dire, car on ne voit

point qu'elle ait été aperçûe dans la Grèce, s'eſt trompé ſur le temps & ſur le lieu; qu'il a pris le départ de Suſes pour celui de Sardes, & l'année 481 pour l'année 480. Il y eut une éclipſe de Soleil conſidérable le 30 avril de l'année 481; non ſeulement elle eſt certaine par le calcul, mais on ſait encore qu'elle fut obſervée à la Chine. *Tſo-kieou-ming*, contemporain de Confucius, en marque l'année, le mois & le jour; il étoit midi à la Chine, & elle dut être vûe à Suſes vers les huit heures du matin, temps convenable pour une marche dans un pays chaud. Comme cet endroit d'Hérodote embarraſſe les Chronologiſtes, & ceux qui ont écrit l'hiſtoire de l'Aſtronomie, j'ai cru que cette obſervation pouvoit trouver ici ſa place.

Gaubil. Aſtron. Chin. p. 255. Philoſ. Tranſact. n.° 385.

Je n'entrerai point dans la diſcuſſion des faits antérieurs à la bataille de Marathon, tels que la révolte d'Ariſtagoras & la guerre d'Ionie. Ces faits ſont abſolument indifférens aux dates des époques quarante-cinq & cinquante du marbre de Paros, & d'ailleurs on ne peut calculer ſûrement d'après les intervalles marqués par Hérodote & par Thucydide, parce que leurs calculs ne nous donnent aucun point fixe. Dodwel qui a examiné ces faits, en a diſpoſé la chronologie d'une manière très-probable, mais qui laiſſe pluſieurs choſes à deſirer pour la pleine certitude chronologique. Les anciens ne ſont pas toûjours aſſez attentifs à marquer les dates des évènemens qu'ils rapportent, & quand ils le ſont, c'eſt preſque toûjours d'une manière trop vague; ce défaut répand ſans doute une grande obſcurité ſur leurs hiſtoires, & il peut même leur arriver de ſe tromper dans leurs calculs, mais pour aſſurer qu'ils ſe ſont mépris, il faut en avoir des preuves formelles. Il ne ſuffiroit pas que nous ne puſſions faire quadrer leurs récits avec le ſyſtème que nous aurions imaginé & que nous voudrions défendre: la conſéquence qu'une critique modeſte & ſenſée tirera de cette impoſſibilité, ne ſera jamais que les Écrivains anciens & originaux ſe ſont trompés; elle en conclurra bien pluſtôt que le ſyſtème imaginé doit être du moins très-ſuſpect, & que le parti le plus ſage eſt d'en abandonner la défenſe.

Annal. Thucyd.

De cela ſeul que le ſyſtème de Lydiat obligeroit de rejeter

le témoignage d'Hérodote ſur des choſes arrivées de ſon temps, & pour ainſi dire ſous ſes yeux, & de contredire le Canon aſtronomique, Eusèbe, le Syncelle & tous les Chronologiſtes, il en faut ce me ſemble conclurre qu'un tel ſyſtème ne méritoit pas d'être tiré de l'oubli dans lequel il étoit tombé dès ſa naiſſance.

Comme les caractères des époques quarante-cinq & cinquante du marbre de Paros ſont effacés en partie, & qu'on ne découvre que des veſtiges équivoques de ceux qui reſtent, j'avois penſé, ainſi que Prideaux, que peut-être au lieu de ΠI, Selden auroit dû lire III. En liſant ainſi, l'époque ſeroit datée de l'an 223 avant l'archontat de Diognète, elle répondroit à l'année Archontique qui comprit la fin de 486 & le commencement de 485 avant J. C. Alors toute la difficulté s'évanouiroit; la chronique de Paros, Hérodote, Diodore de Sicile, le Canon aſtronomique, &c. ſeroient parfaitement d'accord.

Une ſeule choſe paroît s'oppoſer à cette conjecture, c'eſt le nom de l'archonte Ariſtide qui ſe lit dans cette époque. Plutarque aſſure que de ſon temps on trouvoit, dans les Canons chronologiques, le nom de cet archonte Ariſtide placé auſſitôt après l'année de la bataille de Marathon, εὐθὺς, *ſtatim*. La queſtion ſe réduit à ſavoir ſi ce terme, qui a différentes acceptions, doit néceſſairement s'entendre d'une ſucceſſion immédiate, & s'il ne pourroit pas s'expliquer avec quelque latitude, & d'une petite diſtance de trois ou quatre ans par oppoſition à une diſtance plus conſidérable de quinze ou ſeize. L'objet de Plutarque, en citant le témoignage des Canons archontiques, étoit de prouver contre Démétrius de Phalère, que l'archontat du fameux Ariſtide ne doit pas être renvoyé à la fin de ſa vie, & pluſieurs années après la bataille de Salamine. Soit qu'on place cet Archontat à l'an 226 ou à l'an 223 de la chronique de Paros, le raiſonnement de Plutarque conſervera toute ſa force.

Si le mot εὐθὺς, *ſtatim*, ne peut jamais s'entendre que d'une ſucceſſion immédiate, car c'eſt une recherche où je n'ai pas

cru devoir m'engager, il faudra convenir que l'auteur de la Chronique s'eſt trompé ſur la date de la mort de Darius, & qu'il l'aura mal-à-propos rapportée à l'année dans laquelle il parloit de l'ancien Simonide. On doit ſe ſouvenir que l'objet principal du Critique qui a rédigé la chronique de Paros, étoit moins l'hiſtoire générale que l'hiſtoire Littéraire.

La diſpute de Plutarque & de Démétrius de Phalère nous fournit, pour l'obſerver en paſſant, l'exemple d'une ſingulière façon de raiſonner. Démétrius de Phalère ſoûtenoit qu'Ariſtide étoit d'une famille riche & conſidérée. Plutarque s'échauffe contre lui pour prouver le contraire, on ne ſait par quel motif; car ſi d'un côté la naiſſance & la fortune n'ajoûtent rien au mérite perſonnel aux yeux de la philoſophie, de l'autre cette même philoſophie ne croit pas qu'un homme en vaille moins pour être né dans une famille riche & conſidérable.

Plutarque, qui veut qu'Ariſtide fût pauvre & d'une famille obſcure, ſuppoſe qu'il a été Archonte dans un temps où ces Magiſtrats étoient néceſſairement tirés au ſort parmi les gens riches, & dans la claſſe de ceux dont le bien étoit eſtimé à cinq cens médimnes ou meſures. Ariſtide étoit exclus de cette dignité par la médiocrité de ſa fortune; la conſidération que ſon mérite & ſa vertu pouvoient lui donner, ne le diſpenſoit point de l'obſervation d'une loi qui étoit alors dans toute ſa force.

Démétrius de Phalère reculoit l'archontat d'Ariſtide juſqu'au temps poſtérieur à la bataille de Salamine, temps dans lequel, par la loi dont Ariſtide lui-même étoit l'auteur, la diſtinction des claſſes avoit été abolie, & les plus pauvres citoyens pouvoient remplir, de même que les plus riches, les premières charges de la République. C'étoit alors que Plutarque auroit dû mettre, avec Démétrius de Phalère, l'archontat d'Ariſtide. Il obſerve, il eſt vrai, que dans les années qui ſuivent la bataille de Salamine, les Canons archontiques ne portent point le nom d'Ariſtide; mais tout ce qu'il falloit en conclurre, c'eſt qu'il n'avoit pas été l'archonte Éponyme, c'eſt-à-dire celui des neuf Archontes qui donnoit ſon nom à l'année, & qui étoit le ſeul

le seul qu'on marquât dans les Canons chronologiques. L'examen du raisonnement de Plutarque est étranger à la question présente. Il s'agit de la signification du mot εὐθὺς, & quand même il s'entendroit toujours d'une succession immédiate, je ne sais si ceux qui ont lu les ouvrages de Plutarque avec une certaine attention, le regarderont comme un écrivain exact & scrupuleux dans ses raisonnemens, dans ses expressions & dans la manière dont il rapporte les faits. Il écrivoit de mémoire. Le désordre qui règne dans la narration de ses Vies des hommes illustres, désordre qui est au-delà de toute expression, démontre qu'il composoit sans aucune méditation, & qu'il rapportoit les faits dans l'ordre où le hasard les présentoit à son esprit. Il y a telle de ses Vies qu'il commence par la mort de son héros, & où il ne parle pas de sa naissance.

Je reviens à la chronique de Paros, sur laquelle je ne ferai plus que quelques observations, car ceci n'est rien moins qu'un commentaire complet sur cette Inscription.

L'auteur de la Chronique emploie presque par-tout l'Aoriste, mais je ne sai si les traducteurs n'ont pas souvent tort de rendre dans leurs versions ce temps par le passé défini. En voici un exemple. Dans la cinquante-quatrième époque, l'auteur du marbre parlant de Gélon sous l'archontat de Timosthène, & à l'année 215 avant Diognète, ce qui donne l'an 478 avant J. C. emploie le mot ἐτυράννευσεν. Selden, Lydiat & Prideaux supposant qu'il s'agit en cet endroit du commencement de la tyrannie de Gelon, traduisent *tyrannidem occupavit,* ce qui est un anachronisme grossier. Diodore de Sicile qui s'attache à l'histoire de son pays, & qui l'avoit beaucoup étudiée, marque à cette même année 478 la mort de Gélon, après un règne de sept ans à Syracuse & sur la plus grande partie de la Sicile. La chronologie de Diodore est conforme à ce que nous lisons dans Hérodote, qu'en 481 les Grecs alarmés des préparatifs & de la marche de Xerxès, envoyèrent proposer à Gélon, alors maître de Syracuse & de presque toute la Sicile, de se joindre avec eux contre l'ennemi commun de la nation Grecque. Gélon, dit Hérodote, reprocha aux Grecs de l'avoir abandonné

Diod. XI.

Herod. VII.

dans la guerre qu'il avoit eue à ſoûtenir contre les Carthaginois. Il offrit cependant de conduire une flotte à leur ſecours s'ils vouloient lui donner le commandement en chef. Gélon, malgré le refus des Grecs, leur auroit porté du ſecours, à ce que dit Hérodote, s'il n'avoit pas été attaqué par une nouvelle flotte Carthaginoiſe, qu'il défit dans l'année ſuivante 480, le jour même de la victoire de Salamine.

En traduiſant *tyrannidem exercebat,* & non pas *occupavit,* la chronique ſe trouvera d'accord avec la vraie chronologie. Gélon étant mort en 478, & ayant régné ſept ans entiers ſur la Sicile; je dis régné, car le pouvoir dont il jouiſſoit lui avoit été accordé par ceux de Syracuſe & par les autres villes de Sicile, il a dû commencer en 484, mais il y avoit déjà pluſieurs années qu'il régnoit dans la ville de Géla. Il avoit ſuccédé en 492 à ſon frère Hippocrate; celui-ci avoit régné ſept ans entiers, ſelon Hérodote, & avoit ſuccédé à Cléandre, qui avoit régné auſſi pendant ſept ans, en ſorte que le commencement de cette royauté, à laquelle Gélon ſuccéda, remontoit à l'an 506 avant J. C.

Il faut dire la même choſe de l'époque cinquante-ſix que de l'époque cinquante-quatre, & traduire encore ἐτυράννευσεν par *regnabat,* & non par *regnare cœpit.* Il s'agit dans cette époque de Hiéron frère & ſucceſſeur de Gélon; elle eſt datée par l'archontat de Charès & par l'année 208 avant Diognète: cette année eſt l'an 471 avant J. C. elle étoit la huitième & non la première du règne de Hiéron, qui mourut en 467, après onze ans & huit mois de règne, ſuivant Diodore. Ariſtote lui en donne un peu moins, mais cette diſcuſſion eſt indifférente ici.

Lydiat ayant vû dans les lettres attribuées à Thémiſtocle, qu'il ſongea d'abord à chercher une retraite en Sicile auprès de Gélon, mais qu'apprenant qu'il venoit de mourir, il préféra le parti de paſſer dans la Perſe, a cru pouvoir faire uſage de ces faits en faveur de ſon ſyſtème ſur les ſemaines de Daniel qu'il ne perdoit jamais de vûe. En plaçant le commencement de Gélon à l'an 478, ſa mort tomboit en 472, & la première

année de Hieron répondoit à l'an 471. Dans la chronologie de Diodore de Sicile, cette année est la huitième de son règne. Lydiat a fait une assez longue dissertation pour justifier la manière dont il explique la chronique de Paros, & pour l'ajuster avec son système; l'autorité d'Herodote, de Diodore, de Denys d'Halicarnasse & de Pausanias ne l'arrête point, il en est quitte pour assurer qu'ils se sont tous trompés. Lydiat regarde les lettres attribuées à Thémistocle comme étant véritablement de lui, quoiqu'aujourd'hui tous les critiques reconnoissent que ces lettres, ainsi que celles de Phalaris & tous les autres recueils de même genre, sont les ouvrages de quelques sophistes des siècles postérieurs, qui ont emprunté des noms célèbres pour s'attirer plus d'attention. La raison de convenance régloit la critique de Lydiat, & la même chose arrive à presque tous les faiseurs de systèmes; le dessein d'appuyer l'opinion qu'ils ont embrassée, est ordinairement le principe secret de tous les jugemens qu'ils portent sur les auteurs dont ils reçoivent ou dont ils rejettent le témoignage.

Je finis par une observation sur les dernières époques de la chronique; Lydiat & Prideaux les ont totalement défigurées sous prétexte de les restituer. Ces époques étoient contenues dans les lignes quatre-vingt-neuf, quatre-vingt-dix & quatre-vingt-onze de l'inscription, mais il n'en reste plus que des fragmens. Selden qui avoit examiné le marbre avec soin, y a cru voir les restes de trois époques différentes, & c'est ainsi qu'il les a marquées dans sa copie. Lydiat & Prideaux qui ont voulu n'y voir qu'une seule époque, ont pris le parti de changer les mots marqués sur le marbre, & de leur en substituer d'autres plus convenables à ce qu'ils avoient imaginé devoir être marqué dans cette époque. La chose mérite d'être détaillée, quoiqu'il faille pour la clarté reprendre les deux époques précédentes soixante-quinze & soixante-seize qui sont plus entières.

Dans l'époque soixante-quinze il est parlé de la mort du vieux Denys tyran de Syracuse & du commencement de son fils: il y étoit encore parlé d'un Prince dont le nom est effacé en partie, mais par quelques lettres qui restent encore, on juge

que c'étoit *Alexandre* tyran de Phères, célèbre dans l'hiſtoire de ce temps-là. Le nom de l'archonte Nauſigène & la date cent quatre donnent l'an 368 avant J. C. premier de la CIII.^e^ Olympiade: cette année eſt celle où Diodore de Sicile marque cet archontat. La ſoixante-ſeizième époque rapportoit quelque entrepriſe des Phocéens ſur la ville de Delphes. La date de l'année eſt effacée, mais le nom de l'archonte Céphiſodore donne l'an 366 ou le troiſième de la CIII.^e^ Olympiade. On trouve enſuite les trois époques diſtinguées par Selden. Les deux premières ſont ſans date & ſans nom d'Archonte. La première donnoit la date de la mort du Muſicien Timothée âgé de quatre-vingt-dix ans. ΑΦΟΥ ΤΙΜΟΘΕΟΣ ΒΙΩΣΑΣ ΕΤΗ |Δ|ΔΔΔΔ ΕΤΕΛΕΥΤΗΣΕΝ ΕΤ........

La ſeconde étoit plus étendue, elle parloit 1.° du règne d'un roi de Macédoine dont le nom eſt effacé, mais qui ne peut être que Philippe, père d'Alexandre. 2.° De la mort d'Artaxerxe, auquel avoit ſuccédé ſon fils, dont le nom eſt effacé. ...ΚΕΔΟΝΩΝ ΒΑΣΙΛΕΥΕΙ ΚΑΙ ΑΡΤΟΞΕΡΞΗΣ ΕΤΕΛΕΥΤΗΣΕΝ...... Σ ΔΕ Ο ΥΙΟΣ Β.....

Il ne reſte de la troiſième époque que les dernières lettres du mot ΕΝΙΚΗΣΕΝ, la date quatre-vingt-treize, & le nom de l'archonte Agathocle. La date quatre-vingt-treize, donne l'an 357, quatrième de la CV.^e^ Olympiade.

Palmerius, Lydiat & Prideaux ayant trouvé, dans Diodore, un archonte nommé *Céphiſodote* ſur la troiſième année de la CV.^e^ Olympiade, en 358, dont le nom reſſemble à celui de Céphiſodore, ils ont ſuppoſé que le nom de Κηφισοδώρου étoit une faute dans la copie de Selden ou dans le marbre même, & qu'il falloit lire Κηφισοδώτου.

Prideaux, notæ infra p. 229.

Prideaux qui écrivoit à Oxford, où il avoit le marbre ſous les yeux, ne s'eſt pas donné la peine de le conſulter. Κηφισοδώρου *enim pro* Κηφισοδώτου *aut exaratum eſſe in marmore aut a Seldeno tranſcriptum fuiſſe evidentiſſimum eſt.*

La ſeule raiſon qu'ils donnent de leur correction, c'eſt qu'on ne lit nulle part que les Phocéens ſe ſoient emparés du temple de Delphes, & en aient pillé les tréſors ſous l'archontat de

Céphisodore. Mais 1.° on ne lit pas non plus que cela soit arrivé sous l'archontat de Céphisodote; Diodore rapporte cet évènement à l'archontat de Callistrate, en 355 avant J. C. & Pausanias à celui d'Agathocle, en 357. 2.° La Chronique ne parle point du pillage du Temple; il ne reste que les mots ΑΦ ΟΥ ΦΩΚΕΙΣ ΤΟ ΕΝ ΔΕΛΦΟΙΣ..... & il est probable que la Chronique parloit, dans la lacune, de ce qui causa la guerre entre les Phocéens & ceux de Delphes, c'est-à-dire de l'usurpation de la plaine de Cyrrha dont les Phocéens s'emparèrent, & de l'amende à laquelle ils furent condamnés par les Amphictyons. *Diod. l. XVI.* *Pausan. lib. X.*

Lydiat & Prideaux ayant fixé l'époque soixante-seizième à l'année 358, étoient obligés de rapporter à une seule & même époque tout ce qui précède l'archontat d'Agathocle dans l'Inscription; c'est-à-dire la mort du musicien Timothée, le commencement de ce roi de Macédoine qu'on juge devoir être Philippe père d'Alexandre, la mort d'Artaxerxe, & la victoire désignée par le mot ἐνίκησεν.

La mort du musicien Timothée est un évènement peu important, qu'on est maître de placer où l'on veut; mais il n'en étoit pas de même du commencement de Philippe de Macédoine & de la mort d'Artaxerxe, qui ne peuvent être placés à l'année 357 & sous l'archontat d'Agathocle. Diodore de Sicile marque le commencement du règne de Philippe, père d'Alexandre, sous l'archontat de Callimède, dans la première année de la CV.e Olympiade, ou l'an 360 avant J. C. date confirmée par toute la suite de son histoire & de celle d'Alexandre. Lydiat & Prideaux, qui n'ont osé l'attaquer, ont trouvé plus commode de changer le mot βασιλεύει, *regnat*, en celui de βασιλεύς, & de remplir la lacune de façon qu'il ne s'agisse plus du commencement du règne de Philippe sur les Macédoniens, mais de la ville de *Philippi* en Thrace, dont Diodore marque la fondation sous l'archontat de *Céphisodote :* ils mettent καὶ Φιλίππους τὴν πόλιν ἔκτισεν ὁ Φίλιππος Μακεδόνων βασιλεύς. *Lib. XVI, init.* *Lydiat. redintegrat. annotat. p. 75.* *Prideaux, p. 229.* *Lib. XVI.*

Comme le nom d'*Artaxerxe* les embarrassoit encore davantage, ils ont pris le parti de l'effacer tout-à-fait. Diodore met

la mort de ce Prince dans l'année 362 avant J. C. troiſième de la CIV.ᵉ Olympiade, ſous l'archontat de *Molon*. Le Canon aſtronomique marque ſa mort à l'an 359 avant J. C. 189 de Nabonaſſar; c'eſt la ſeconde année de la CV.ᵉ Olympiade, & l'archontat d'Euchariſte. Comme Ochus, fils d'Artaxerxe, portoit auſſi le nom d'Artaxerxe, Diodore a donné au fils les trois dernières années du règne de ſon père. Il ſuffit de comparer ce qu'il dit de la révolte des Égyptiens & du voyage d'Agéſilaüs en Égypte, avec ce qu'on en trouve dans Xénophon, écrivain contemporain, pour ſe convaincre de l'inexactitude de cette partie de ſon Hiſtoire.

Eusèbe, qui ne donne que quarante ans de règne à Artaxerxe, parce qu'il a confondu de même le père avec le fils, met ſa mort en 366, & ſous l'archontat de Céphiſodore.

Aucune de ces dates qu'il ne s'agit pas ici d'examiner, ne pouvant convenir avec le deſſein qu'avoient Lydiat & Prideaux de rapporter cet endroit de la chronique à l'archontat d'Agathocle en 357, ils ont ôté le nom d'Artaxerxe, & changé abſolument les mots qu'avoit lûs Selden. Au lieu de .... ΚΑΙ ΑΡΤΟΞΕΡΞΗΣ ΕΤΕΛΕΥΤΗΣΕΝ........ Σ ΔΕ ΟΥΙΟΣ Β...... Lydiat a mis, *καὶ Ἀλέξανδρος ὁ Φεραῖος ὑπὸ τῆς ἰδίας Γυναικὸς ἐδολοφονήθη (f)*;... & Prideaux, *καὶ Ἀλέξανδρος ὁ Φεραῖος ἐτελεύτησεν (g)*. Ce n'eſt plus de la mort d'Artaxerxe qu'il s'agit, mais de celle d'Alexandre tyran de Phères.

La hardieſſe de ce changement fourniroit le ſujet d'un grand nombre de réflexions, que le Lecteur ſuppléera pour peu qu'il connoiſſe les premières règles de la critique. Je me contenterai d'obſerver, 1.° qu'elle nous montre où les faiſeurs de ſyſtèmes ſont conduits par le deſir de ſoûtenir une conjecture haſardée ſouvent ſans examen. 2.° Qu'on voit par-là que Prideaux n'a point examiné le marbre de Paros, quoiqu'il fût ſous ſes yeux. Selden y avoit lû le nom de Ἀρτοξέρξης, Prideaux lui ſubſtitue celui de Ἀλέξανδρος ὁ Φεραῖος. Tout autre critique qui auroit été tenté de changer le nom d'Artaxerxe,

(f) Alexandre de Phères eſt aſſaſſiné par ſa propre femme.
(g) Alexandre de Phères meurt.

auroit commencé par consulter le marbre, & par voir si Selden avoit bien lû ce nom; si cette partie du marbre n'avoit plus été lisible, il en auroit averti, & auroit fait connoître au lecteur qu'il n'avoit rien négligé pour s'instruire.

L'ouvrage de Prideaux sur la chronique de Paros a une célébrité que l'examen détruira, pour peu qu'il soit fait avec attention. Presque toutes les restitutions heureuses sont l'ouvrage de Selden & de Palmérius. Lorsque Prideaux a voulu s'étendre, ce qu'il fait principalement sur les premières époques, presque tout ce qu'il dit est étranger à la Chronique; il n'en explique ni n'en développe même pas les difficultés; il rassemble ce qui se trouve par-tout dans des livres communs, & il n'a fait autre chose que verser ses collections dans ses notes. Mais, comme je l'ai observé en commençant, il étoit alors fort jeune, son esprit n'étoit pas encore formé, & on auroit tort de juger du mérite des ouvrages qu'il a composés dans un âge plus avancé, par son commentaire sur la chronique de Paros.



ÉCLAIRCISSEMENT

Sur la nature des Années employées par l'Auteur de la Chronique de Paros.

Par M. Fréret.

23 Juin 1747. J'ai dit, dans le Mémoire où j'examinois la certitude de la chronologie du marbre de Paros, 1.° que les années dont l'auteur se sert sont des années Athéniennes, qui étoient employées par les habitans des îles dépendantes de la République d'Athènes, au nombre desquelles étoient celle de Paros. La preuve en est simple : l'auteur emploie le nom d'un mois Athénien pour désigner le jour de la prise de Troie; il marque cet évènement au septième jour avant la fin du mois *thargelion*, c'est-à-dire au vingt-quatrième; ce mois étoit le onzième de l'année Athénienne, & on ne trouve ce nom dans aucun autre calendrier.

2.° J'ai dit que les années de la Chronique étoient des années civiles ou Archontiques, réglées sur la durée des Magistratures qui commençoient au mois *hecatombæon*, c'est-à-dire à la Lune qui suivoit le solstice d'été. Cette année est celle qu'ont employée tous les autres Chronologistes, Ératosthène, Apollodore, Denys d'Halicarnasse, & tous les Historiens, si on en excepte Thucydide & Xénophon, dans la continuation qu'il a laissée de l'histoire de Thucydide. Ces Chronologistes & ces Historiens se sont réglés par les années Olympiques ou Archontiques, dont le commencement ne différoit que de quelques jours.

Thucydide s'étant proposé d'écrire l'histoire d'une guerre particulière entre deux Nations dont les années civiles n'étoient pas les mêmes, la Magistrature des Archontes commençant à la Lune qui suivoit le solstice, & celle des Éphores de Sparte après l'équinoxe, imagina une méthode différente de celle des Écrivains

Écrivains antérieurs d'Hellanicus, d'Hérodote & des autres Historiens qui avoient employé les années Olympiques ou celles des Magistratures, suivant la remarque de Denys d'Halicarnasse. Il explique lui-même cette methode au commencement de son cinquième livre, & fait observer qu'il ne faut pas régler les années de la guerre sur les Magistratures, mais qu'elles sont composées de deux saisons, de l'été & de l'hiver.

De Thucyd. caract. n. 20.

L'été de Thucydide commence avec le printemps, il le marque formellement en sept endroits de son histoire; le printemps de Thucydide commençoit avec la Lune de l'équinoxe d'Ariès. Il marque, au livre huitième, une éclipse de Soleil dans l'été de la huitième année de la guerre, τοῦ ἐπιγινομένου θέρους: or cette éclipse, qui est du 21 mars 424, précéda l'équinoxe du printemps de sept à huit jours. Cette année l'été de Thucydide commença avant l'équinoxe & avec le neuvième mois de l'année civile, le douzième étant celui qui comprenoit le solstice.

Thucyd. l. II, 28, IV, 117, V, 40, VI, 8, VI, 94, VII, 19, VIII, 61.

La méthode suivie par Thucydide donne lieu à de très-grands embarras, aussi a-t-elle été vivement blâmée par Denys d'Halicarnasse, & par quelques autres anciens écrivains. Denys d'Halicarnasse, qui avoit dressé un Canon chronologique, detaille assez au long les inconvéniens de cette méthode, & termine ce qu'il en dit en observant qu'une preuve sensible du défaut de cette méthode, c'est qu'elle n'a été adoptée par aucun des écrivains qui l'ont suivie, & que tous sont revenus à la méthode commune, ou à celle des Olympiades & des Magistratures.

La manière de déterminer les années employées par Thucydide, pouvoit être soufferte dans l'histoire d'une guerre particulière, dont les années étoient réglées par le commencement de chaque campagne; mais elle ne pouvoit convenir à une histoire générale, qui doit comprendre des évènemens de toute espèce. Aussi voyons-nous, par tout ce qui nous reste des anciens écrivains, que tous avoient employé des années civiles, comme l'a remarqué Denys d'Halicarnasse.

Les auteurs des Chroniques ou des Canons chronologiques ont tous scrupuleusement suivi cette méthode. Les Anciens

ſont en cela ſemblables aux Modernes: les circonſtances où ils ſe trouvoient, ont pû leur faire choiſir différentes époques pour y fixer le commencement de leurs années; mais dans toutes ces Chroniques, cette époque eſt toûjours celle d'une année civile. Nos Chronologiſtes modernes ont employé les années Juliennes ou Romaines. Les chronologiſtes Chrétiens, Jules Africain, Euſèbe, le Syncelle, & preſque tous les autres ont employé les années Juliennes des Grecs, qui commençoient en automne. Les anciens Chronologiſtes, comme Ératoſthène, Apollodore, Denys d'Halicarnaſſe & les auteurs des tables ou canons Attiques, employoient auſſi des années civiles, celles des Olympiades, ou celles des archontes d'Athènes; & ils faiſoient remonter ces années juſque dans les temps les plus éloignés, afin d'avoir des calculs uniformes, ſans leſquels il ne ſeroit pas poſſible de ſe faire entendre aux lecteurs.

Dionyſ. Halic. l. 1, p. 51.

Nous en avons une preuve, j'oſe dire démonſtrative, dans la manière dont Denys d'Halicarnaſſe rapporte la date de la priſe de Troie. Il la fixe au huitième avant la fin du mois *thargelion*, nous dirions le vingt-trois ſelon notre manière de compter. Ce jour étoit, dit-il, le dix-ſeptième avant le ſolſtice d'été, & le trente-ſeptième avant la fin de l'année civile, la nouvelle année ayant commencé le vingt-unième après le ſolſtice.

Ce calcul de Denys montre 1.° que les chronologiſtes Athéniens comptoient le mois *thargelion* pour le onzième de l'année, & le mois *ſcirrophorion* pour le douzième.

2.° Que ce mois *ſcirrophorion* étoit celui dans lequel tomboit le ſolſtice, d'où il ſuit que le mois *hecatombæon*, ou la première Lune de l'année civile commençoit après le ſolſtice.

3.° Que les Tables aſtronomiques dont ſe ſervoient alors les Chronologiſtes, quoique moins exactes que les nôtres, ne donnoient qu'une erreur de deux jours au plus ſur un intervalle de plus de onze cens ans. Car la date de la priſe de Troie remontoit, dans le ſyſtème d'Ératoſthène, d'Apollodore, de Denys d'Halicarnaſſe, à l'an 1184 avant l'ère Chrétienne. L'auteur de la chronique de Paros place le jour de la priſe de Troie au 24.e *thargelion;* d'autres marquoient des jours

différens: mais on n'en doit point être surpris; ils ne s'accordoient pas sur la date de l'année, & le jour n'avoit été déterminé que par des calculs astronomiques fondés sur l'expression d'un ancien Poëte rapportée par Clément Alexandrin. *Stromat. 1.*

Pour pouvoir dire que l'auteur de la chronique de Paros s'est écarté de la méthode générale, & qu'il a suivi celle de Thucydide, il faut en avoir des preuves formelles. Il ne suffit pas d'imaginer que cette supposition nous fournira un dénouement pour des difficultés qui nous arrêtent dans le détail d'un système singulier de chronologie que nous avons envie d'établir; sur-tout lorsque pour établir ce système, il faut s'écarter d'une opinion commune & sur laquelle tous les Chronologistes, ceux même qui sont les plus opposés entre eux, ont été forcés de s'accorder.

Quelque fortes que ces considérations générales m'aient paru, elles ne sont pas les seules qui m'aient déterminé à suivre l'opinion commune au sujet des années de la chronique de Paros. J'ai cru que cette Chronique elle-même me fournissoit de la vérité de cette opinion une preuve dont les commentateurs n'ont point parlé; & après l'avoir examinée de nouveau, elle m'a paru avoir encore la même force pour montrer que les années de la Chronique sont des années Archontiques. Je m'étois contenté d'indiquer cette preuve; mais avant que d'entrer dans les longues discussions où l'exposition étendue de cette preuve va m'engager, je vais rendre compte des raisons qui m'ont empêché de m'arrêter à la cinquante-deuxième époque de la Chronique, ou à celle de la bataille de Salamine.

Dans cette époque cinquante-deuxième, l'auteur de la chronique de Paros rapporte, sous le même archontat de Calliade, le passage du bosphore de Thrace, le combat au défilé des Thermopyles & la bataille navale de Salamine; évènemens arrivés dans l'espace de quatre à cinq mois, & qui peuvent être considérés comme ne formant qu'un seul & même fait historique. L'expédition de Xerxès contre les Grecs commença au passage du détroit, qu'on ne peut placer plus tôt que dans le milieu du printemps de cette année 480 avant J. C. Xerxès

partit de Sardes, pour ſe rendre avec ſon armée ſur les bords de l'Helleſpont, au commencement du printemps. Le combat des Thermopyles eſt du commencement de l'été, & du temps même de la célébration des jeux Olympiques, à la pleine Lune du ſolſtice. La bataille de Salamine eſt du 20 *boëdromion*, au temps de la célébration des Myſtères, vers la fin du troiſième mois de l'année Athénienne, environ le 22 ſeptembre. L'éclipſe de Soleil qui arriva quelques jours après la bataille, & qui eſt du 2 octobre, montre qu'on ne peut placer plus bas la défaite de la flotte Perſanne.

L'auteur de la Chronique n'ayant marqué la date particulière d'aucun de ces trois évènemens, qui ſont liés les uns aux autres & qui ſont des parties d'un même fait hiſtorique, ſur lequel d'entre eux fera-t-on tomber la date de l'année? ne ſera-t-il pas plus probable que ce doit être ſur la magiſtrature de l'Archonte qui eſt nommé, & qui, dans l'opinion commune, a dû commencer au 4 juillet avec la Lune *hecatombæon*, quelques jours après le combat des Thermopyles? Des trois évènemens marqués dans la Chronique, le plus important & le plus célèbre fut celui de la bataille navale de Salamine, parce que ce fut à la ſeule défaite de la flotte Perſanne que la Grèce dut ſon ſalut. Sa liberté étoit perdue ſi Xerxès eût pris le parti d'éviter le combat, & de faire une deſcente dans le Péloponnèſe.

Si on ſuppoſe que la date eſt priſe du paſſage du Boſphore, alors, dans l'opinion commune ſur le commencement de la magiſtrature des Archontes, elle précédera de trois mois ou environ l'archontat de Calliade, par lequel elle eſt marquée, ce qui eſt un inconvénient conſidérable.

Je dis dans l'opinion commune, car Dodwel, dans ſes Diſſertations ſur les cycles & dans ſes annales de Thucydide, prétend que les Archontes entroient alors en charge au mois *gamelion*, qui commençoit dans le courant de janvier, & que cet uſage ne ceſſa qu'au temps de la réformation du calendrier par Méton, c'eſt-à-dire en 432 avant J. C. dans l'année qui précéda la guerre du Péloponnèſe.

Je sais que les preuves de Dodwel ne sont pas démonstratives, mais il faut, je crois, reconnoître que si elles ne suffisent pas pour nous determiner, elles peuvent cependant former une difficulté qui mérite d'être examinée.

Ce sont-là les raisons qui m'ont empêché de me servir de l'époque cinquante-deuxième, pour décider la question que je voulois examiner. J'ai pensé qu'il falloit chercher une époque qui rapportât deux faits indépendans l'un de l'autre, & dont il fût possible de déterminer séparément les dates avec une certaine précision par rapport au temps de l'année. J'ai cru la trouver dans l'époque soixante-sept, qui parle du retour des Grecs qui avoient suivi le jeune Cyrus dans la haute Asie, & de la mort du philosophe Socrate : on va en juger.

Quoiqu'il y ait une lacune en cet endroit du marbre, les termes μετὰ Κύρου ἀναβάντες qui restent encore, montrent qu'il s'agit de ces Grecs. Le nom de l'archonte *Lachès* prouve encore qu'il ne s'agit pas de leur départ; car ce départ se fit sous l'archontat de *Xenænete* ou *Exenænete*, prédécesseur de *Lachès*, la quatrième année de la XCIV.^e Olympiade, dans l'été de l'an 401 avant J. C. *Diod. XIV. Diog. Laërt. II, 55, 56.*

Il est manifeste par toute la suite du récit de Xénophon, que les Grecs qui revenoient de la haute Asie arrivèrent à Chrysopolis, lieu dépendant de Chalcédoine ville Grecque, à la fin de l'été, ou au commencement de l'automne; une partie d'entre eux traversa le détroit, s'arrêta d'abord auprès de Byzance, descendit ensuite auprès de Périnthe, où ils passèrent quelque temps à chercher les moyens de repasser en Mysie. Les Lacédémoniens, alors en paix avec les Perses, firent échouer leur projet, & les réduisirent à la nécessité de prendre parti avec *Seuthès* Roi d'un canton de la Thrace, qui étoit en guerre avec Médocus Roi d'un autre canton du même pays. Malgré tous ces retardemens, on étoit seulement au commencement de l'hiver lorsque les Grecs, sous la conduite de Xénophon, s'engagèrent au service de Seuthès. Ils passèrent deux mois avec lui, pénétrèrent jusqu'à Salmydessus, après quoi ils revinrent sur la côte de la Propontide, & s'engagèrent

avec les Lacédémoniens, qui venoient de ſe brouiller avec les Perſes. Xénophon les conduiſit juſqu'à Pergame, où il remit le commandement à Thimbron, ce qui arriva dans le printemps, ou même au commencement de l'été ſuivant, mais ſous le même archontat de Lachès.

Il s'agit maintenant de déterminer en quel temps on a placé la fin de cette expédition. Eſt-ce à l'arrivée des Grecs à Chryſopolis ? Faut-il la continuer juſqu'au temps où Xénophon remit le commandement à Thimbron ? Diodore de Sicile, qui a donné un extrait détaillé & aſſez exact de l'ouvrage de Xénophon, termine l'expédition des Grecs à leur arrivée à Chryſopolis. Il dit que de dix mille qu'ils étoient en partant, il en revint huit mille trois cens, le reſte ayant péri dans les différens combats, ſoit contre le roi de Perſe, ſoit contre les Barbares. Ils ſe partagèrent en cet endroit, pluſieurs s'embarquèrent & retournèrent chez eux, les autres s'arrêtèrent au ſiége d'une ville des Thraces. C'eſt ainſi, ajoûte-t-il, que ſe termina l'expédition du jeune Cyrus contre ſon frère Artaxerxe.

Diod. XIV, p. 413. D.

Deux pages après, Diodore revient à ce même évènement, duquel il donne un plus grand détail. Il dit que ceux qui prirent le parti de reſter & de ne point repaſſer dans la Grèce, étoient ſeulement au nombre de cinq mille ; d'où il ſuit qu'il y en avoit trois mille trois cens qui les avoient quittés. Ces cinq mille hommes, qui ne pouvoient ſubſiſter que par la guerre, choiſirent Xénophon pour leur chef, & s'engagèrent au ſervice de Seuthès, &c. Comme à la rigueur on pourroit dire que Diodore a pu ſe tromper ſur le temps auquel on doit placer la fin de l'expédition, il faut voir ſi l'ouvrage de Xénophon ne nous fournira pas un moyen de déterminer le temps auquel il plaçoit lui-même la fin de l'expédition dont il avoit entrepris d'écrire l'hiſtoire.

Il termine ſon ſeptième & dernier livre en diſant que la ſomme totale des marches en allant & en revenant a été de deux cens quinze campemens, de onze cens cinquante paraſanges, de trente-quatre mille deux cens cinquante-cinq ſtades,

& que le temps de tout le voyage en allant & en revenant a été d'un an & trois mois.

En comparant cette somme totale avec le détail des campemens & des marches, & avec celui du temps écoulé depuis le départ jusqu'à l'arrivée à Chrysopolis, on jugera si cette ville étoit le terme de l'allée & du retour. Le premier livre de Xénophon contient un détail très-circonstancié de la marche du jeune Cyrus jusqu'au lieu de la bataille de Counaxa auprès de Babylone. Les campemens sont au nombre de 84, la distance est de cinq cens vingt-sept parasanges, & la durée est, avec les séjours qui sont exactement marqués, de cent trente-sept jours, qui sont quatre mois & dix-neuf jours selon la méthode des Grecs.

Au livre V, il donne la somme totale des marches depuis le lieu de la bataille jusqu'à *Cotyora*, ville de Paphlagonie. Les campemens sont au nombre de cent vingt-deux, le chemin est de six cens vingt parasanges ou dix-huit mille vingt stades, & la durée du temps employé à le faire, de huit mois complets *(a)*. *Page 355.*

Depuis Cotyora jusqu'à Sinope, la marche se fit en partie par terre & en partie par mer. Xénophon ne marque ni campemens ni parasanges; il donne seulement le nombre des jours de marche & de repos; mais cette dernière partie est moins exacte, car il omet la marche d'Héraclée à Calpé, qui est de huit cens stades par mer suivant le Périple d'Arrien, & de soixante huit milles par terre suivant la table de Peutinger.

Le nombre des jours exprimés dans cette troisième partie de la route, y comprenant les sept jours qui s'écoulèrent depuis l'arrivée à Chrysopolis jusqu'à la vente & au partage du butin entre les huit mille trois cens soldats, & au départ des trois mille trois cens qui quittèrent pour retourner par mer dans la Grèce, monte à soixante-sept ou à deux mois huit jours, qui joints aux douze mois dix-neuf jours du total précédent, font une durée de quatorze mois & vingt-sept jours, ce qui ne diffère que de deux jours des quinze mois marqués

(a) Cela fait douze mois & dix-neuf jours depuis le premier départ.

par Xénophon pour le total de la route. Sur quoi il faut obſerver que la durée du voyage d'Héraclée à Calpé n'eſt pas marquée, non plus que celle du ſéjour à Calpé, qui fut aſſez long, ſoit à cauſe des différens combats avec les Thraces Bithyniens, ſoit à cauſe que les Grecs furent retenus dans leur camp pendant ſix jours conſécutifs par des préſages contraires.

On voit par-là que Xénophon lui-même a fixé la fin de l'expédition à l'arrivée à Chryſopolis, un an & trois mois après le départ. Dans le ſeptième livre il ne marque plus ni les campemens, ni les marches, ni les ſéjours, & ſon récit ne contient plus rien qui puiſſe donner une géographie ou une chronologie ſuivie.

Xénophon s'accordant avec Diodore à placer la fin de l'expédition des Grecs qui accompagnoient le jeune Cyrus à leur arrivée à Chryſopolis, ſur le détroit de Byzance, & cette arrivée étant du commencement de l'automne, c'eſt au commencement de l'archontat de Lachès qu'il faut la placer. Il me reſte à examiner à quel temps de cette même Magiſtrature il faut rapporter la condamnation & la mort de Socrate.

L'année de cet évènement ne peut être douteuſe. La Chronique, Diodore de Sicile & Diogène Laërce s'accordent ſur le nom de l'Archonte ; les deux derniers marquent la première année de la XCV.[e] Olympiade, qui comprend les ſix derniers mois de l'an 400 & les ſix premiers de l'an 399 avant J. C. La queſtion ne peut rouler que ſur la ſaiſon & ſur le mois Athénien, mais Platon & Xénophon fourniront de quoi la décider.

Platon nous apprend, dans le Phédon, que la veille du jugement de Socrate, le prêtre d'Apollon fit la cérémonie de couronner la poupe du vaiſſeau qui conduiſoit tous les ans la *théorie* ou ambaſſade ſacrée à Délos, en conſéquence du vœu fait autrefois par Théſée. Platon ajoûte qu'il eſt ordonné par une ancienne loi de purifier alors la ville, καθαρεύειν τὴν πόλιν, & par la même loi il eſt défendu d'exécuter aucun jugement de mort juſqu'au retour de la théorie ou du vaiſſeau Sacré,

Sacré, qui eſt quelquefois retardé aſſez long-temps quand les vents ſe trouvent contraires. Dans le diſcours que Platon fait tenir à Socrate le jour même de ſa mort, ce Philoſophe dit qu'il a composé un hymne en l'honneur d'Apollon, dont la fête avoit prolongé le temps de ſa priſon.

Xénophon, dans ſes Mémoires ſur la vie & ſur la doctrine de Socrate, ne parle que de la fête de Délos qui étoit tombée dans le mois de ſa condamnation, & qui retarda ſa mort de trente jours, parce qu'il falloit attendre le retour du vaiſſeau qui avoit conduit les théores, pour exécuter un jugement de mort.

Le temps de la condamnation & de la mort de Socrate ſe trouve donc deſigné par trois circonſtances: 1.° par la luſtration de la ville d'Athènes; 2.° par la fête d'Apollon dans cette même ville; 3.° par celle qui ſe célébroit tous les ans à Délos, & à laquelle les Athéniens envoyoient des *théores* ou députés.

I.ere Circonſtance.

Caſtell. Syntag. de feſtis.

Meurſ. Græcia feriata.

θαργήλια.

On trouvera dans Caſtellanus & dans Meurſius, à peu près tout ce qui eſt épars dans les Anciens au ſujet de la luſtration. Il me ſuffit d'obſerver qu'un fragment des chroniques d'Apollodore, conſervé par Diogène Laërce, nous apprend que le jour de cette cérémonie *tomboit au ſixième du mois* thargelion, *auquel les Déliens marquoient la naiſſance de Diane.* C'étoit à ce même jour qu'Apollodore rapportoit la naiſſance de Socrate.

II.e Circonſtance.

Heſiod. ἡμέραι *v. 7.*

Plut. Sympoſ. l. VIII, c. 1.

La naiſſance d'Apollon & la fête qui ſe célébroit en ſon honneur dans Athènes, tomboit au lendemain ſeptième du même mois *thargelion*, ſelon le même Apollodore; la tradition de ceux de Délos étoit conforme ſur ce point à celle des Athéniens: le ſeptième de tous les mois de l'année étoit un jour ſacré en mémoire de cette naiſſance, comme on le voit dans Héſiode, & les prêtres d'Apollon donnoient à ce Dieu, en parlant de lui, le titre de Ἑβδομαγένης. Plutarque dit que la fête de ſa naiſſance ſe célébroit le 7 du mois *thargelion.* Plutarque étoit prêtre d'Apollon, il nous apprend encore qu'à Cyrène, colonie Dorienne, on célébroit cette fête le même jour ſeptième d'un mois, & qu'on la nommoit *Carnia*, Κάρνεια. Cette fête étoit établie chez tous les Doriens, & elle

donnoit ſon nom au mois *carnius*. Le nom de ce mois *carnius* ſe trouve ſur une inſcription d'Agrigente comme celui qu'on intercaloit. Il étoit auſſi un des mois de Syracuſe. Plutarque le fait concourir avec le ſecond mois Athénien, ou avec le *metageitnion*. Mais les mois de même nom ne ſe répondoient pas toûjours dans les différentes villes de même origine, à cauſe des réformations faites en différens temps à leurs calendriers. On voit, par Hérodote & par Thucydide, que cette fête précédoit la fête d'Olympie, qu'elle duroit neuf jours, & que pendant ce temps-là les troupes ne ſe mettoient point en campagne. La ſituation du mois *thargelion* dans l'année Athénienne ne peut être douteuſe; il étoit le onzième & précédoit la Lune du ſolſtice d'été. Par conſéquent il répondoit à notre mois de mai, & occupoit quelquefois une partie du mois de juin. Ce mois étoit à Délos ainſi qu'à Athènes celui de la naiſſance d'Apollon.

Grut. 401. 1.

Plut. Nicias.

L'Inſcription apportée d'Athènes à Londres, en 1743, & qui contient un compte rendu par les adminiſtrateurs des revenus du temple de Délos, de la recette & de la dépenſe faite ſous les archontes Callias, Chariſander & Hippodamas, la quatrième année de la C.[e] Olympiade & les deux premières de la CI.[e], montre que la première partie de ce compte finiſſoit au mois *thargelion* à Délos de même qu'à Athènes. Les îles de la dépendance d'Athènes, & du nombre deſquelles étoit Délos, ſuivoient le calendrier de cette ville. Il eſt très-probable que ce mois étoit celui de la fête de Délos, c'eſt même le ſeul moyen d'expliquer le marbre; mais l'inſcription ne le dit pas, & ce n'eſt qu'une interprétation.

On a vû que Platon rapportoit l'origine de la théorie qu'on envoyoit tous les ans à Délos, au vœu que Théſée fit en partant pour l'île de Crète, par lequel il s'engagea d'envoyer tous les ans rendre graces à Apollon, s'il terminoit heureuſement ſon entrepriſe. Théſée s'embarqua le 6 du mois *munichion*, ſelon Plutarque, & tous les ans on célébroit ce jour-là l'anniverſaire de ſon départ. Le mois *munichion* étoit le dixième de l'année Athénienne & le premier du printemps. Théſée revint de

Plut. Théſée.

Crète le 7 *pyanepsion*, qui étoit le quatrième mois de l'année d'Athènes, & tomboit dans l'automne. On célébroit ce même jour une autre fête en mémoire de ce retour; mais le vœu avoit été fait au temps du départ, & l'objet de la théorie étoit d'assister à la fête de la naissance d'Apollon. *Plut. Thésée.*

Castellanus & Meursius ont ramassé plusieurs passages anciens au sujet des fêtes de Délos; Spanheim y en a ajoûté quelques autres: mais ils ne parlent point du temps auquel on célébroit cette fête. S'ils avoient fait attention à un passage du géographe Denys, ils auroient vû qu'elle se célébroit pendant le printemps. Voici ce qu'il en dit dans sa Périégèse. *Castell. Syntagma de festis. Meurs. Græcia feriata. Spanheim, not. in Callim. hymn. in Delum.*

Ῥύσια δ' Ἀπόλλωνι χορούς ἀνάγουσιν ἅπασαι
Ἀρχομένου γλυκεροῦ νέον εἴαρος, εὖτ' ἐν ὄρεσσιν
Ἀνθρώπων ἀπάνευθε κύει λιγύφθογγος ἀηδών.

Dionys. Perieges. v. 526.

« Les îles qui entourent Délos, & qui portent par cette raison le nom de Cyclades, y envoient des Chœurs sacrés « de musique au commencement de l'aimable saison du prin- « temps, lorsque le Rossignol fait retentir les montagnes de « ses chants harmonieux ».

Les trois différens caractères chronologiques observés par les Anciens dans le récit de la mort de Socrate; la lustration de la ville d'Athènes, la fête de la naissance d'Apollon à Délos & à Athènes, & le départ de la théorie ou de l'ambassade Sacrée que les Athéniens envoyoient tous les ans à Délos pour assister à la fête, s'accordent à donner la saison du printemps & le mois *thargelion*.

La fête se célébrant le septième de ce mois, le départ de la théorie devoit être de la fin du mois *munichion*, ou du dixième de l'année Athénienne. On a vû plus haut que le retour de Xénophon, & la fin de la retraite des dix mille, étoit du commencement de l'automne de l'archontat de Lachès. La mort de Socrate est de la fin du onzième mois de ce même archontat, ou même du commencement du douzième;

car l'exécution de ſon jugement fut retardée de trente jours, ou juſqu'à l'arrivée du vaiſſeau Sacré; & pendant cet intervalle on fit, le 6 *thargelion*, la cérémonie de la luſtration, & on célébra le 7 la fête de la naiſſance d'Apollon.

La chronique de Paros rapportant ſous une ſeule & même année deux évènemens dont l'un eſt au plus tard du quatrième mois de l'archontat de Lachès, & l'autre de la fin du onzième, il me paroît clair que les années qu'elle emploie ſont les années civiles ou archontiques des Hiſtoriens & des Chronologiſtes, qui commençoient & qui finiſſoient avec la magiſtrature des Archontes. Si ces années étoient, comme on l'a prétendu, ſemblables à celles de Thucydide, elles auroient commencé au printemps, & la mort de Socrate ſeroit de l'année qui a ſuivi le retour de Xénophon; cette année auroit auſſi commencé à la Lune de l'équinoxe, comme celles de Thucydide, c'eſt-à-dire au mois *munichion*.

L'année archontique de Lachès commença le 22 juillet de l'an 400 avant J. C. avec la lune *boëdromion*, qui étoit la première après le ſolſtice. La quatrième Lune de cette année, ou le mois *pyanepſion* commença le 18 octobre, environ vingt jours après l'équinoxe d'automne. L'équinoxe d'Ariès arriva le 28 mars 399 avant J. C. le 3.e du mois *munichion*, & le mois *thargelion* commença vingt-ſix ou vingt-ſept jours après l'équinoxe du printemps: il auroit été le ſecond d'une nouvelle année hiſtorique. Les calculs ci-deſſus ſont faits ſur le mouvement moyen ſur lequel ſont réglés les calendriers, une plus grande préciſion ſeroit inutile ici.

Comme on a parlé de ce que dit Thucydide au ſujet de la cérémonie par laquelle les Athéniens purifièrent l'île de Délos, je me crois obligé de montrer que ce paſſage n'a nulle application à la queſtion préſente.

L'île de Délos étoit regardée, dès les plus anciens temps, comme un lieu conſacré par la naiſſance d'Apollon. Thucydide, perſuadé qu'Homère eſt l'auteur de l'hymne d'Apollon qui porte le nom de ce Poëte, quoique tous les Anciens ne

ſoient pas de cet avis (b), ſuppoſe que dès le temps d'Homère la fête d'Apollon ſe célébroit à Délos avec un grand appareil; qu'il y avoit des jeux gymniques & des combats de muſique. Ces deux eſpèces de ſpectacles ne continuèrent pas, & on envoya ſeulement des îles voiſines & de l'Ionie des Chœurs de muſiciens & de muſiciennes pour chanter les hymnes du Dieu. On a vû plus haut que ſelon l'ancienne tradition cette fête étoit établie dès le temps de Théſée: je ne ſais juſqu'à quel point cette tradition, rapportée par Platon, mérite croyance; mais on ne peut douter que la fête ne fût déjà très-célèbre au temps de Piſiſtrate & de Polycrate.

Le premier entreprit de purifier toute la partie de l'île qu'en pouvoit découvrir du temple, & pour cela il fit détruire & enlever tous les tombeaux qui y étoient ſitués, pour les porter dans des endroits de l'île plus éloignés; Hérodote & Thucydide parlent de cette purification faite par Piſiſtrate. A l'égard de Polycrate, Thucydide dit que ce Prince ayant conquis l'île de Rhénéa, l'attacha par une chaîne à l'île de Délos, & la conſacra au Dieu qu'on y adoroit. Ces deux îles ne ſont ſéparées que par un détroit de quatre ſtades ou de cinq cens pas. Un fragment d'une lettre d'Épicure conſervé par Suidas, dit que Polycrate ayant fait célébrer en même temps la fête Délienne & la fête Pythienne, eut quelques ſcrupules; qu'il conſulta l'oracle, qui lui fit une réponſe obſcure, qu'on ne manqua pas d'expliquer après l'évènement d'une manière qui pût faire honneur au Dieu. Nous ignorons quelles réflexions Épicure

L. I, 64.
L. III, 104.

(b) On l'attribuoit à Cynæthus de Chio, célèbre rhapſode qui, ſelon Hippoſtrate cité par le ſcholiaſte de Pindare, vivoit dans la LXIX.e Olympiade. *Nemea 2.a* Ce qu'Euſtathe, *Iliad. init.* nous apprend du poëte Cynethus, le doit faire croire beaucoup plus ancien. Il paſſoit pour avoir introduit l'uſage de ne réciter les poëmes d'Homère, ou de chanter des morceaux détachés; or cet uſage fut aboli par Solon, dont la légiſlation & l'archontat ſont de la troiſième année de la XLVI.e Olympiade. Ce n'étoit pas la ſeule ſuppoſition qu'on attribuât au poëte Cynethus; on l'accuſoit d'avoir inſéré pluſieurs vers de ſa façon dans les poëmes d'Homère: ce qui n'étoit pas difficile avant que Piſiſtrate & Solon euſſent raſſemblé les morceaux de ces poëmes, épars entre les mains des rhapſodes, & en euſſent donné une édition, qui fut pendant long-temps celle qu'on ſuivoit. *Vid. Fabricii, Bibl. Græc. vol. 1, p. 356. Kuſter, de fortuna Homeri, &c.*

Cicer. de Nat. Deor. II. faisoit sur cet oracle, mais nous savons par Cicéron qu'il se moquoit en général de toutes les prédictions.

La sixième année de la guerre du Peloponnèse, un oracle ayant ordonné aux Athéniens d'achever la purification de l'île de Délos, & d'en ôter généralement tous les tombeaux, ils y travaillèrent pendant l'hiver; mais cet hiver est celui de l'année historique de Thucydide, qui commençant dans l'automne de l'année troisième de la LXXXVIII.[e] Olympiade & de l'archontat d'Euthydème, comprit à peu près les trois derniers mois de l'an 426 avant J. C. & les trois premiers de l'an 425.

Thucyd. III, 104. Diod. XIII, Olymp. 88.

La recherche de tous les monumens, leur démolition, & les précautions avec lesquelles il fallut les transporter dans l'île Rhénéa, demandèrent sans doute un temps considérable: on sait quel respect la religion inspiroit aux Grecs pour les tombeaux & pour les cendres des morts; nous voyons par les ouvrages d'Hérodote, de Thucydide & de Xénophon, qu'il alloit jusqu'à la superstition la plus outrée. Il fallut placer dans de nouveaux tombeaux les corps qu'on avoit enlevés & auxquels on ne pouvoit sans impiété refuser une nouvelle sépulture. Thucydide nous apprend que plus de la moitié de ces corps étoient ceux des anciens habitans de l'île, Phéniciens & Cariens, comme on le reconnut à la situation dans laquelle ils étoient posés & aux armes enterrées avec eux. Les Cariens n'avoient pas l'usage de brûler les corps, non plus que les Phéniciens; cet usage n'avoit lieu que dans la Grèce; encore n'étoit-il pas universel.

On ajoûta une nouvelle loi, qui défendoit aux femmes d'accoucher dans l'île de Délos, elles étoient obligées de se faire transporter dans l'île *Rhénéa;* on imposa la même nécessité aux malades. On s'imaginoit qu'une île qui avoit vû naître Apollon, seroit prophanée par la naissance ou par la mort des hommes.

Quatre ans après, vers la fin de la neuvième année de la guerre, les Athéniens mécontens de l'attachement des Déliens pour ceux de Lacédémone, prétendirent que pour rendre la purification de Délos parfaite, il falloit en transporter ailleurs les anciens habitans, qui ayant reçû le jour dans cette île, en

Thucyd. V, 1.

ſouilloient la ſainteté par leur préſence. Les Déliens allèrent chercher une retraite dans les états du roi de Perſe: Pharnace, ſatrape de Myſie, leur céda la ville d'Adramyttium au pied du mont Ida, & leur diſtribua des terres. Les Athéniens ſe repentirent bien-tôt de cette violence, & dans l'été de l'année onzième de la guerre, c'eſt-à-dire en 421, ils permirent aux Déliens de revenir habiter leur île, mais il y en eut pluſieurs qui reſtèrent en Myſie, & qui demeurèrent attachés au parti des Perſes. Thucydide en parle à la fin de ſon huitième livre, & nous apprend que Tiſſaphernès fit maſſacrer les plus conſidérables d'entr'eux. Cet évènement eſt de la vingt-unième année de la guerre, ou de l'an 411 avant J. C. J'ai cru qu'on me pardonneroit d'avoir rapporté ce détail des ſuites de la luſtration de Délos; je viens à ce qui peut avoir plus de rapport aux fêtes Déliennes. Thucydide, après avoir parlé de la luſtration de cette iſle dans la ſixième année de la guerre, ajoûte que lorſqu'elle fut achevée, les Athéniens ordonnèrent que toutes les cinquièmes années on célébreroit, au temps de la fête, des combats gymniques & des courſes de chevaux; c'eſt à cette occaſion qu'il parle de l'ancienne magnificence de cette fête, & qu'il cite l'hymne d'Homère. Il ne dit point que les jeux & la fête furent célébrés pendant l'hiver, c'eſt-à-dire avant le printemps, mais ſeulement que la luſtration ſe fit pendant l'hiver, & qu'après qu'elle fut achevée on célébra la fête & on donna pour la première fois le ſpectacle des combats & des courſes de chevaux. Ces nouveaux jeux demandoient des préparatifs & avoient d'ailleurs beſoin d'être annoncés dans la Grèce, afin d'attirer des combattans & des ſpectateurs, ce qui ſuppoſe un certain intervalle entre la fin de la purification & la célébration des jeux.

Thucyd. V, 32.

Ibid. VIII, 109.

Cette cérémonie étoit indiſpenſable pour toutes les fêtes & pour tous les jeux, même pour ceux qui avoient une certaine ancienneté. On envoyoit des hérauts dans tous les cantons de la Grèce, qui notifioient non ſeulement le temps de la fête, mais encore celui auquel devoient commencer les trèves ſacrées qui accompagnoient toutes ces fêtes, & pendant leſquelles ceux

qui s'y rendoient & ceux qui y affiftoient ne pouvoient être attaqués, lors même qu'on étoit en guerre déclarée. On ne pouvoit violer ces trèves lorfqu'elles avoient été folennellement dénoncées, fans encourir une efpèce d'excommunication, qui duroit jufqu'au payement d'une forte amende applicable en partie au Dieu dont on avoit violé la trève, & en partie au fifc de la ville qui avoit l'intendance de la fête. Pindare fait mention de cette publication des trèves: il nomme les hérauts qui annonçoient la fête d'Olympie, Κάρυκες ὡρᾶν, *les hérauts des faifons*, & Σπονδοφόροι κρονίδα Ζηνὸς, *ceux qui portent les trèves de Jupiter.*

Thucydide nous a même confervé le détail de ce qui arriva aux Lacédémoniens, pour avoir violé la trève de la fête de Jupiter Olympien dans une année ordinaire & différente de celles où on célébroit des jeux. Lorfqu'ils fe préfentèrent à ceux de la XC.[e] Olympiade, ceux d'Élis déclarèrent qu'en s'emparant de la ville de *Lepreum* pendant la fête de Jupiter, ils avoient encouru la peine portée par la loi d'Olympie; qu'ils devoient payer deux mines d'amende pour chaque Soldat, & qu'ils ne pouvoient être admis même aux facrifices. Cette invafion étoit de l'année précédente. Les Lacédémoniens foûtenoient que les trèves n'avoient point été dénoncées à Sparte, & qu'ils étoient en droit de les ignorer. C'étoit-là une mauvaife chicane, car il s'agiffoit d'une ancienne fête dont perfonne ne pouvoit ignorer le temps. Les Éléens répondoient qu'il fuffifoit que les trèves euffent été dénoncées dans toute l'Élide, parce que c'étoit fur cette affurance qu'ils avoient défarmé; ce qui les avoit mis hors d'état de réfifter à l'invafion: ils offroient de remettre aux Lacédémoniens une partie de l'amende & de payer l'autre pour eux au temple de Jupiter, moyennant la reftitution de *Lepreum.* Les Lacédémoniens ayant refufé cette propofition, ceux d'Élis offrirent de fe contenter d'une promeffe folennelle de payer la taxe; mais cette nouvelle propofition fut rejetée: ceux de Lacédémone fe retirèrent à Sparte, où ils firent leurs facrifices féparément. Ce procès occafionna une guerre qui dura plufieurs années.

Thucyd. V, 49.

Il

Il paroît, par Thucydide, que la première célébration des jeux de Delos ne put se faire avant le commencement de la septième année, & dans le printemps de l'an 425 avant J. C. La guerre étoit alors extrêmement vive, & dans ce même printemps Agis fit une irruption dans l'Attique avant que les blés fussent mûrs. Dans de pareilles circonstances les Athéniens auroient-ils exposé les vaisseaux qui portoient à Delos les Chœurs de musique & tous les appareils du spectacle, à être enlevés par les Lacédémoniens ou par leurs alliés, lorsqu'ils pouvoient les garantir de ce peril en faisant annoncer les combats & la trève? *Thucyd. IV, 2*

Cette cérémonie devoit précéder la fête, & même le commencement de la trève, d'un certain nombre de jours; & quand il ne seroit pas prouvé, par les passages cités plus haut, que la fête de Delos se célébroit le 7 *thargelion* & dans le printemps, il faudroit le conclurre du temps nécessaire pour annoncer les trèves & de la durée de ces mêmes trèves.

Nous avons dans Plutarque une espèce de description des cérémonies de la fête & des jeux de Délos, dont Nicias prit soin, & qu'il tâcha de rendre très-magnifiques. Ces jeux ne peuvent être les premiers, non-seulement parce qu'il avoit fallu un temps considérable pour en faire les préparatifs, mais encore parce que la façon dont Plutarque s'exprime, suppose qu'il y avoit eu déjà d'autres célébrations moins magnifiques.

M. Taylor, dans son commentaire sur le marbre de Sandwich, croit que les jeux Déliens de Nicias se célébrèrent dans le printemps de la troisième année de l'Olympiade xc.^e, & la quinzième année de la guerre; mais il n'est pas possible de rien affirmer sur cet article, parce que Plutarque ne donne presque jamais de date chronologique. *Marmor Sandvicense comment. p. 19.*

Je crois avoir montré dans cet éclaircissement, 1.° que la méthode suivie par Thucydide a été condamnée par les anciens, & qu'elle n'a point trouvé d'imitateurs parmi les Historiens ni parmi les Chronologistes.

2.° Que l'époque soixante-sept de la chronique de Paros rapportant à une seule & même année deux évènemens, dont

l'un eſt de l'automne de l'archontat de Lachès, & l'autre du printemps ſuivant, l'auteur ne peut avoir employé des années qui commençaſſent au printemps, ſemblables à celles de Thucydide, parce qu'alors le ſecond évènement ne ſeroit pas de la même année que le premier, mais de l'année ſuivante.

3.° Qu'on ne peut ſe régler ſur l'époque cinquante-deux, parce que le paſſage de l'armée de Xerxès par le détroit, le combat des Thermopyles & la bataille de Salamine, éloignés entre eux au plus de cinq mois, doivent être conſidérés comme faiſant partie d'un ſeul & même fait hiſtorique, & que l'année où on les rapporte étant déſignée par l'archontat de Calliade, ſous lequel le combat des Thermopyles & la bataille de Salamine ſe ſont donnés, il eſt du moins très-probable que la date eſt priſe de cet Archontat & des deux combats, qui ſont les deux ſeuls évènemens importans de l'expédition de Xerxès, & les ſeuls qui méritaſſent qu'on en fixât la date. L'époque ne marque pas préciſément le paſſage de Xerxès, mais la conſtruction du pont de vaiſſeaux, ἀφ' οὗ Ξέρξης τὴν Σχεδίαν ἔζευξεν ἐν Ἑλλησπόντῳ. La conſtruction du pont étoit antérieure de pluſieurs mois au paſſage, & par conſéquent elle ne doit pas être placée dans une année qui auroit commencé au printemps; elle eſt au plus tard de la fin de l'hiver, & antérieure à la prétendue année hiſtorique.

Pour pouvoir établir quelque choſe de précis ſur cet article, il faut ſe ſervir d'un exemple dans lequel il n'y ait rien d'équivoque, & qui contienne deux faits abſolument ſéparés, dont la date puiſſe être déterminée ſans que l'un dépende de l'autre; & de toutes les époques de la Chronique, la ſoixante-ſeptième m'a paru la ſeule qui fût dans ce cas. Dans celles des autres époques qui contiennent deux évènemens différens, je n'en ai pû découvrir aucune dont les deux évènemens puſſent être déterminés ſéparément.



LE CALENDRIER ROMAIN,

Depuis les Décemvirs jusqu'à la correction de Jules César.

Par M. DE LA NAUZE.

PLUSIEURS Savans modernes ont donné des Calendriers de différentes nations de l'antiquité; ils ont dressé, chacun à sa manière, des tables détaillées, où le rapport des années de ces peuples avec les années Juliennes proleptiques est proposé de façon à marquer les mois & les jours qui se sont mutuellement répondu. Ce travail, déjà fait pour le calendrier des Grecs & des Orientaux, n'a point encore été pleinement exécuté pour l'ancien calendrier Romain: les uns se sont contentés de traiter en général de la forme des années Romaines, alternativement communes & intercalaires, sans examiner les changemens qui résultoient de quelques intercalations tantôt ajoûtées, tantôt supprimées; les autres, comme Ussérius, ont quelquefois fixé les évènemens de l'histoire par la double date des jours de l'année Romaine & de l'année Julienne proleptique, mais ils ne l'ont fait que pour un très-petit nombre d'années immédiatement avant la correction de Jules César; encore verrons-nous combien Ussérius, par exemple, s'est mépris, en supposant dans ces derniers temps la régularité des intercalations. Dodwel a donné beaucoup plus d'étendue à sa matière, dans sa Dissertation sur les cycles Romains; il ne traite pas des dernières années de la République, les présumant sans doute suffisamment éclaircies par ceux qui l'avoient précédé; mais il remonte du temps de Verrès & de Cicéron à celui des Décemvirs, & de celui des Décemvirs aux temps antérieurs. Quoique l'ouvrage soit rempli d'une érudition immense &

18 Juin 1754.

de plusieurs recherches chronologiques, le plan qu'il y trace du calendrier Romain n'est pas recevable; nous allons en donner d'abord une idée abrégée : on doit aux grands hommes, quand on s'écarte de la route qu'ils ont marquée, l'attention de dire pourquoi on ne les a pas suivis.

Dodwel, dans un appendix à ses prélections Camdéniennes, avoit proposé quelques principes sur l'ancien calendrier Romain; c'est à les justifier & à les perfectionner qu'il consacre sa dixième dissertation sur les cycles. Un des fils qui le conduisent dans ce labyrinthe est l'ordre & la suite des marchés Romains, dont il n'y a pourtant que trois dates dans l'histoire; elles sont même peu anciennes, & appartiennent aux temps de César & d'Auguste. Les principes qu'il fait servir à la découverte de tous les autres jours de marché plus anciens, sont des suppositions pour le moins incertaines; comme quand il établit que la période des marchés a toûjours été de huit jours seulement, & que les jours de Comices, de triomphe & de quelqu'autre solennité ne tomboient jamais dans des jours de marché : il ajoûte en conséquence ou supprime à son gré les intercalations pour la combinaison des dates des évènemens. Ensuite au lieu de prendre les saisons indiquées dans l'histoire pour des saisons à peu près comme les nôtres, distinguées par les intervalles des équinoxes & des solstices, il confond souvent ces saisons civiles ou militaires des historiens, avec les saisons rustiques des écrivains sur l'agriculture, qui commençoient le printemps, l'été, l'automne & l'hiver, plus de six semaines avant le retour du Soleil aux points cardinaux. Il explique ainsi les caractères de temps par l'une ou l'autre méthode selon le besoin; & quand il n'y trouve pas son compte, ce qui ne laisse pas d'arriver très-souvent malgré la multiplicité des expédiens, il élude communément la force des témoignages par des interprétations forcées. Si la clarté des témoignages ne lui laisse plus aucun moyen de les plier à son systême, alors il déclare que ce sont les anciens auteurs qui se sont trompés : il va jusqu'à nier l'authenticité des éclipses; ce n'est pas qu'il contredise le calcul astronomique des éclipses

en lui-même; il convient, par exemple, d'une éclipse solaire arrivée le 14 mars Julien de l'an 190 avant J. C. mais comme une éclipse de Soleil rapportée dans un endroit de Tite-Live ne pourroit être que celle-là, ce qui dérangeroit le système de Dodwel, il avance que Tite-Live s'est trompé, lorsqu'il a dit, de la manière pourtant la plus positive & la mieux circonstanciée; *Per eos dies, quibus est profectus ad bellum consul L. Scipio, ludis Apollinaribus ad quintum idus quintiles cælo sereno interdiu obscurata lux est, cum luna orbem solis subisset.* Voilà donc une eclipse solaire formellement énoncée par le passage de la Lune en plein jour sous le disque du Soleil: or pendant que les Astronomes & les Chronologistes font voir nettement que cette éclipse du 11 juillet Romain, sous le consulat de L. Scipion, est celle du 14 mars Julien 190 avant J. C. pendant que cette double date est le premier caractère de temps sûr & incontestable qui soit dans l'histoire Romaine, Dodwel rejette également & le récit de Tite-Live & le témoignage unanime des Savans; il ne veut pas qu'il y ait eu, sous le consulat de L. Scipion, une pareille éclipse, parce qu'elle ne s'accorderoit pas avec les cycles qu'il lui a plu d'imaginer. C'est ainsi qu'il tranche assez souvent les difficultés; & d'ailleurs la méthode prodigieusement compliquée qu'il ne cesse d'employer, multiplie encore à l'excès les embarras qui naissent du fond du sujet.

L. XXXVII, 4.

Puisque le seul des Chronologistes qui ait tâché d'approfondir la question de l'ancien calendrier Romain, est tombé dans de tels inconvéniens, on en conclurra qu'elle est des plus épineuses: elle l'est en effet, sur-tout pour les premiers siècles de Rome, dont l'histoire ou du moins la chronologie sont fort contestées; mais pour les siècles suivans, depuis l'extinction du Décemvirat jusqu'à la correction de Jules César, qui substitua le calendrier Julien au calendrier Romain, il ne sera peut-être pas impossible de fixer assez probablement le véritable cours des années. Si l'on y a trouvé jusqu'ici des difficultés insurmontables, c'est principalement, ce me semble, à cause du préjugé où l'on a toûjours été que les années civiles du calendrier,

c'est-à-dire les années commençant en janvier, ont répondu dans leur totalité à un nombre pareil d'années Solaires ou Juliennes; au lieu qu'il y eut un temps où le janvier Romain ayant parcouru successivement toutes les saisons, mit enfin une année entière de différence entre les années du Calendrier & les années Solaires, comme nous le verrons dans la suite de ce Mémoire.

Un point préliminaire d'où il falloit partir, & auquel on n'a point eu égard, c'est que les années de Rome employées pour dates dans les écrivains, ne sont pas les années civiles commençant en janvier, ce sont les années Consulaires commençant souvent dans d'autres mois. La preuve de cette méthode de compter les années de Rome par les années Consulaires, se tire des clous capitolins que les Magistrats annuels avoient coûtume d'attacher pour marquer le nombre des années dans l'ancien temps, où l'on faisoit peu d'usage de l'écriture; *eum clavum,* dit Tite-Live, *quia raræ per ea tempora litteræ erant, notam numeri annorum fuisse ferunt:* & quand l'usage des clous eut fait place à l'usage de l'écriture, on continua de compter les années de Rome par les années Consulaires, puisque Tite-Live & les autres écrivains ne cessent de dire que telle & telle année de Rome commençoit ou finissoit avec telle & telle Magistrature.

Liv. VII, 3.

Sur ce fondement, quand Denys d'Halicarnasse & Tite-Live attestent l'usage de l'entrée des Magistrats en charge aux ides de mai dans le temps des Décemvirs, nous devons juger, non avec les chronologistes, que les ides de mai, époque des Décemvirs, tombèrent dans le courant de l'an 303 de l'ère de Varron, mais qu'elles ouvrirent cette même année 303. Les ides de mai suivantes, où les seconds Décemvirs remplacèrent les premiers, ouvrirent donc aussi l'année 304. Comme les seconds Décemvirs refusèrent de sortir de charge aux ides de mai d'après, & qu'ils continuèrent leur tyrannie pendant plusieurs mois, Denys d'Halicarnasse & Tite-Live reconnoissent que le surplus de ces mois fut une troisième année du Décemvirat commencée, sans reconnoître que ce fût une année

Antiq. Rom. X, 13, 1. Liv. III, 36.

Antiq. Rom. XI, initio. Liv. IX, 34.

de Rome différente de l'an 304. L'an 305 ne commença qu'avec le Consulat qui suivit immédiatement le Decemvirat, & ce consulat commença aux ides de decembre, jour consacré à l'entrée des Magistats en charge pendant plusieurs années de suite depuis les Decemvirs, comme on le voit dans Denys d'Halicarnasse, & encore plus expressément dans Tite-Live. Or nous montrerons plus bas que ce jour des ides de décembre, qui ouvrit l'an de Rome 305, répond au 7 décembre Julien de l'an 450 avant J. C. d'où nous conduirons le rapport des années Romaines avec les années Juliennes proleptiques jusqu'à la correction de Jules César.

Antiq. Rom. XI, 15, 1. Liv. IV, 37. V, 9.

Ce Mémoire comprendra sept articles. Le premier roulera sur la forme de l'année Romaine, telle que nos savans chronologistes, Scaliger, Petau & les autres l'ont clairement démontrée; le second, sur la régularité du calendrier Romain depuis l'an de Rome 305 jusqu'à l'an 565; le troisième, sur trois intercalations ajoûtées extraordinairement depuis l'an 565 jusqu'à l'an 601; le quatrième, sur la régularité encore du calendrier depuis l'an 601 jusqu'à l'an 692; le cinquième, sur sept intercalations supprimées depuis l'an 692 jusqu'à l'an 708; le sixième, sur la véritable durée de cette année 708, appelée l'année de confusion, & réputée la dernière du calendrier Romain; le septième enfin comprendra dans une table générale le rapport de chaque premier jour des années de Rome avec le jour de l'année Julienne correspondant, & ce sera le résultat de tous les articles précédens.

Forme de l'année Romaine.

Les années du calendrier Romain, quand il procédoit régulièrement, étoient alternativement communes & intercalaires. L'année commune comprenoit douze mois, dans le même ordre & pour la pluspart avec la même dénomination que celle des mois en usage parmi nous: février avoit vingt-huit jours, mars, mai, juillet, octobre trente-un, les autres vingt-neuf, en tout trois cens cinquante-cinq jours. L'année intercalaire avoit de plus un treizième mois, appelé mois intercalaire par

les Latins, & *merkedonius* par Plutarque: il étoit alternativement composé de vingt-deux & de vingt-trois jours, en sorte que l'année intercalaire comprenoit, tantôt trois cens soixante-dix-sept jours, & tantôt trois cens soixante-dix-huit: on plaçoit le *merkedonius* entre le vingt-troisième & le vingt-quatrième jour de février; quelquefois cependant on parloit des cinq derniers jours de février comme appartenans au *merkedonius*, qui étoit pour lors censé renfermer alternativement vingt-sept & vingt-huit jours, mais cette différence d'expression ne changeoit rien dans la substance du Calendrier. Telle étoit la forme de l'année Romaine, je n'en rapporte pas les preuves, elles sont par-tout.

Par cet arrangement l'année Romaine moyenne étoit d'un jour plus longue que l'année Solaire & que l'année Julienne moyenne; quatre années Romaines réelles surpassant de quatre jours quatre années Juliennes réelles, suivant ce diagramme.

Années Romaines.	*Années Juliennes.*
355 jours.	365 jours.
377.	365.
355.	365.
378.	366.
1465.	1461.

Il s'ensuit encore, de l'excédant de quatre jours dans quatre années Romaines sur quatre années Solaires, que, si le calendrier Romain procédoit régulièrement, janvier devoit passer insensiblement de l'hiver au printemps, du printemps à l'été, de l'été à l'automne; ce qui peut rendre suspecte une assertion de Solin. Il dit que l'irrégularité des intercalations & le dé-
Solin, c. 1. rangement du calendrier firent quelquefois passer les mois d'hiver tantôt dans l'été, tantôt dans l'automne; mais si cette progression des mois Romains dans les saisons s'étoit faite à raison de quatre jours en quatre années, rien ne prouveroit mieux pour ces temps-là l'exactitude des intercalations & la régularité

régularité du calendrier; remarque importante, qui doit avoir dans la suite son application.

Quant à l'ordre des intercalations, qui faisoit rouler alternativement les années intercalaires avec les années communes, il est nécessaire de savoir laquelle des deux années du Décemvirat fut intercalaire, afin que nous puissions établir l'arrangement des années suivantes, & juger si l'intercalation devoit tomber dans les années de Varron en nombre pair ou en nombre impair. Or voici la preuve de l'intercalation pour l'année des seconds Décemvirs, l'an de Rome 304, nombre pair.

Les Décemvirs ayant été créés pour rédiger les loix Romaines, les premiers proposèrent dix tables, & les seconds en ajoûtèrent deux aux dix autres. Ce furent ces derniers, selon Tuditanus cité par Macrobe, qui annoncèrent dans une assemblée du peuple une intercalation prochaine. *Tuditanus refert libro tertio Magistratuum, Decemviros, qui decem tabulis duas addiderunt, de intercalando populum rogasse.* Les Magistrats annuels étoient dans l'usage d'indiquer ainsi dans une assemblée du peuple, l'intercalation pour l'année du calendrier suivante commençant en janvier. De-là naît une apparence de difficulté; si les seconds Décemvirs, qui commencèrent au mois de mai, étoient dans les premiers mois de leur Magistrature quand ils proposèrent l'intercalation pour l'année du calendrier prochaine commençant en janvier, le *merkedonius* suivant tomba dans l'année même de leur administration, & cette année, qui est l'an de Rome 304, nombre pair, fut intercalaire: au contraire, s'ils proposèrent l'intercalation lorsque l'année du calendrier étoit déjà commencée en janvier, l'intercalation dut appartenir à l'année du calendrier suivante, & à l'an de Rome 305, nombre impair. Mais la question est facile à résoudre en faveur du nombre pair. Les seconds Décemvirs, entre autres excès tyranniques, abolirent l'usage des assemblées du peuple; *qui comitia .... sustulerint,* dit Tite-Live: par conséquent l'assemblée où ils indiquèrent l'intercalation regarda les premiers, non les derniers mois de leur Magistrature: ainsi la règle étoit que les années de Rome 304, 306, & les suivantes en nombre pair,

Saturnal. liv. XIII.

Liv. III, 39.

fuſſent des années intercalaires, & que les années 305, 307, & les autres en nombre impair, fuſſent des années communes. Les anciens auteurs ne diſent pas ſi le *merkedonius* de l'an 304 a été de vingt-deux ou de vingt-trois jours : nous le ſuppoſerons de vingt-deux, parce que la ſuppoſition eſt conforme aux calculs de tous les articles ſuivans.

Au reſte, les Chronologiſtes, en commençant les années de Rome avec le mois de janvier, ſont tombés dans les plus grandes perplexités, dans les plus grandes contrariétés, pour pouvoir régler, je ne dis pas ſeulement l'année intercalaire des Décemvirs, mais la chronologie de ces Magiſtrats, la durée de leur gouvernement, & celle du Conſulat qui les ſuivit. Toutes les difficultés, ce me ſemble, diſparoiſſent dans l'hypothèſe de l'ouverture des années de Rome au jour de l'entrée des Magiſtrats en charge, & c'eſt ce que nous allons continuer de voir.

Régularité du Calendrier depuis l'an 305 incluſivement juſqu'à l'an 565 excluſivement, intervalle de deux cens ſoixante ans.

L'année Romaine moyenne étant plus longue d'un jour que l'année Solaire, la régularité du calendrier devoit néceſſairement opérer un changement qui fît paſſer le janvier Romain d'une ſaiſon à l'autre, de l'hiver au printemps, du printemps à l'été, & ainſi du reſte : or cette progreſſion des mois Romains dans l'ordre des ſaiſons n'a ceſſé d'avoir lieu depuis l'an 305 juſqu'à l'an 565. Pour le prouver, il ſuffira de faire voir, 1.° que l'ouverture de l'année Conſulaire pendant cet intervalle fut attachée à la même ſaiſon, c'eſt-à-dire à l'hiver ; 2.° que la même ouverture de l'année Conſulaire dans le même intervalle, paſſa ſucceſſivement des ides de décembre aux calendes d'octobre, & de là aux mois antérieurs juſqu'aux ides de mars. Il eſt évident que ces divers mois, fixes par rapport à la ſaiſon & rétrogrades par rapport au calendrier, prouvent dès-lors la progreſſion de janvier dans

les saisons, & conséquemment la régularité du calendrier.

Je dis donc en premier lieu, que l'ouverture de l'année Consulaire, autrement le jour de l'entrée des Magistrats en charge, étoit attaché à la même saison, c'est-à-dire aux approches de l'hiver, ou à l'hiver même. Rome totalement livrée aux occupations militaires, envoyoit presque tous les ans des troupes en campagne: il y avoit un temps de repos d'une campagne à l'autre, alors les Magistrats de retour de l'armée finissoient leur temps, & on leur donnoit des successeurs, qui, après être entrés en charge, faisoient aussi-tôt un nouvel enrôlement pour la campagne suivante; toute l'histoire Romaine est remplie de ces exemples. Mais quelle étoit donc à Rome la saison de ce repos des troupes, de cette installation des Généraux, & de ce nouvel enrôlement? L'expérience de tous les peuples & la raison seule disent assez, qu'à l'hiver appartiennent les préparatifs, & à l'été les opérations d'une campagne de guerre. C'en seroit assez pour prouver l'usage de l'ouverture des années Consulaires aux approches de l'hiver, ou dans l'hiver même; mais nous en avons dans Tite-Live des témoignages positifs pour les commencemens, pour le milieu, & pour la fin des deux cens soixante ans dont nous parlons. Pour les commencemens de l'intervalle ce fut une nouveauté, en 351, que de laisser pendant l'hiver les Soldats en campagne, où de nouveaux Magistrats allèrent relever les anciens; & en 355 les Magistrats entrent en charge par un hiver triste & fâcheux: pour le milieu de l'intervalle, en 440, les légions hivernent devant Bovinum, lorsque Petilius est nommé Dictateur par les nouveaux Consuls; & en 459 Fabius venant d'être installé Consul, marche aussi-tôt contre les Samnites, l'hiver n'étant point encore expiré. Pour la fin de l'intervalle, l'éclipse dont nous avons parlé, arrivée sous le consulat de L. Scipion, en 564, le 11 juillet Romain, 14 mars Julien, renvoie au 30 novembre Julien suivant, vers le temps de l'hiver, les ides de mars, qui ouvrirent l'année Consulaire 565; & à la fin de la même année 565 Manlius hiverne dans l'Asie en qualité d'abord de Consul, & ensuite de Proconsul. Tels sont les

Liv. V, 2.
Ibid. 13.
Idem, IX, 38.
Idem, X, 25.
L. XXXVIII. 37.

exemples qui démontrent l'uſage de l'ouverture de l'année Conſulaire en hiver depuis l'an 305 juſqu'à l'an 565, uſage qui même a dû être général pour tous les ſiècles de cette République guerrière, hors certains cas extraordinaires, comme quand les Décemvirs furent choiſis pour rédiger les loix Romaines dans un temps de paix, ou quand des Magiſtrats finiſſoient par mort ou par abdication.

J'ai dit, en ſecond lieu, que depuis l'an 305 juſqu'à l'an 565 l'ouverture de l'année Conſulaire rétrograda, & s'éloigna de plus en plus du janvier Romain. Elle fut, d'abord après les Décemvirs, fixée aux ides de décembre pendant pluſieurs années conſécutives; ce qui eſt prouvé par l'entrée des Magiſtrats en charge à pareil jour, l'an 312 ſelon Denys d'Halicarnaſſe, & l'an 331 ſelon Tite-Live, & par le refus que les Magiſtrats de l'an 352 faiſoient d'abdiquer avant les ides de décembre, jour conſacré à l'entrée en charge: *negare ſe, ante idus decembres, ſolemnem ineundis magiſtratibus diem, honore abituros eſſe.* On abrégea pour lors de deux mois & demi le temps de leur magiſtrature, & l'on inſtalla les Magiſtrats ſuivans aux calendes d'octobre, comme le raconte le même Tite-Live. On employa de temps en temps dans la ſuite quelque ſuppreſſion à peu près pareille, qui faiſoit toûjours de plus en plus rétrograder l'ouverture de l'année Conſulaire; & nous voyons enfin, par pluſieurs textes de Tite-Live, que cette ouverture tomboit aux ides de mars avant & après l'année 565, qui termine les deux cens ſoixante ans que nous examinons. Voilà donc l'ouverture des années Conſulaires évidemment rétrograde par rapport au calendrier.

Antiq. Rom. XI, 15.
Liv. IV, 37.
Idem, V, 9.

La difficulté ſeroit aujourd'hui d'aſſigner avec certitude le nombre & l'époque des caſcades, qui firent ainſi tomber le jour de l'entrée en charge des ides de décembre aux calendes d'octobre, & des calendes d'octobre aux mois antérieurs, juſqu'à celui de mars. Cependant il paroît qu'on peut fixer avec aſſez de probabilité tous ces divers changemens à quatre ſeulement: le premier en 305, d'abord après les Décemvirs, établit l'uſage pour les ides de décembre, comme nous venons

de le dire; le ſecond en 353, établit l'uſage pour les calendes d'octobre, comme nous l'avons auſſi remarqué; le troiſième en 467, établit, ſelon la conjecture de Lydiat, l'uſage pour les calendes de juillet; & le quatrième en 533, établit, ſelon la conjecture de Sigonius, l'uſage pour les ides de mars. Ces quatre changemens ſuffiſent pour avoir toûjours retenu aux approches de l'hiver, ou dans l'hiver même, le jour de l'entrée en charge, comme il paroît par la table miſe à la fin de ce Mémoire; & d'ailleurs les quatre uſages ſont conformes aux dates des triomphes des Magiſtrats. On ſait qu'ils triomphoient d'ordinaire dans les derniers mois de leur magiſtrature; ainſi les triomphes marqués aux ides d'août, au 7 des calendes de ſeptembre, au 3 des nones de ſeptembre, & aux ides de ſeptembre pour les années 305, 311 & 317, s'accordent avec l'entrée en charge pour ces temps-là aux ides de décembre: il en eſt à peu près de même de toutes les autres dates de triomphes, trop nombreuſes pour être ici rapportées; elles indiquent aſſez bien, dans leur totalité, l'entrée en charge aux calendes d'octobre dès l'an 353, l'entrée en charge aux calendes de juillet dès l'an 467, & l'entrée en charge aux ides de mars dès l'an 533. *Faſt. Triumph.*

S'il y a quelque exemple de l'entrée en charge, & de l'ouverture de l'année Conſulaire, dans des temps différens de ceux que nous venons de dire, c'étoient des cas extraordinaires, & des exceptions qui ne détruiſoient pas la règle. En 424, qu'on entroit depuis long-temps en charge aux calendes d'octobre, Rome fait venir de l'armée l'un des Conſuls pour tenir les Comices, elle nomme auſſi-tôt les nouveaux Conſuls aux calendes de juillet, & ſe hâte de les inſtaller, contre l'ordinaire, le jour même de leur élection; ce qui ne détruiſit pourtant pas l'uſage de l'entrée en charge aux calendes d'octobre. Autre exemple: on prolongea le Conſulat de l'an 461; car les deux Conſuls Carvilius & Papirius continuent une longue campagne contre les Samnites juſque dans l'hiver; alors Papirius vient à Rome, d'où il retourne hiverner au voiſinage des Samnites, pendant que ſon collègue va faire la guerre en *Liv. VIII, 20.* *Idem, X, 38, ſeqq.*

Étrurie; ils reviennent dans la ſuite à Rome, où ils triomphent pendant leur Conſulat, Carvilius aux ides de janvier, & Papirius aux ides de février, ſelon les faſtes Capitolins, plus croyables en ce point que Tite-Live, qui fait triompher Papirius dans ſon premier retour à Rome, pendant l'hiver, antérieurement au triomphe de Carvilius. Tout ce qu'on peut conclurre de-là, c'eſt que les Conſuls ſuivans, de l'an 462, n'entrèrent en charge que vers le mois de mars Romain, au lieu d'y être entrés dès les calendes précédentes d'octobre, ſuivant l'uſage. Dans ces circonſtances extraordinaires, les années Conſulaires, qui ſont les années de Rome des hiſtoriens, commençoient & finiſſoient un peu autrement qu'elles n'auroient dû en vertu de la règle établie: mais les exceptions d'une règle, encore un coup, ne la détruiſent pas.

Cette règle étoit, nous venons de le voir, que l'ouverture des années Conſulaires demeurât attachée à la ſaiſon de l'hiver, & qu'en conſéquence elle rétrogradât dans le calendrier, en s'éloignant de plus en plus du mois de janvier. Ainſi le janvier Romain, par une progreſſion contraire, avançoit dans l'ordre des ſaiſons, avec cette différence, que la rétrogradation des années Conſulaires ſe faiſoit bruſquement & de loin à loin, par la ſuppreſſion de quelques mois, & que la progreſſion de janvier dans l'ordre des ſaiſons ſe faiſoit d'une manière inſenſible, par le ſeul effet de la régularité même & de l'uniformité du calendrier.

De la régularité du calendrier ainſi prouvée, & de l'ordre des intercalations expoſé ci-deſſus, il réſulte que depuis les ides de décembre incluſivement, qui ouvrirent l'an 305, juſqu'au 5 des ides de juillet excluſivement, jour de l'écliple arrivée ſous le conſulat de L. Scipion, l'an 564, il s'écoula quatre-vingt-quatorze mille ſix cens quatre-vingt-dix-ſept jours. On trouve le même nombre de quatre-vingt-quatorze mille ſix cens quatre-vingt-dix-ſept jours, en remontant depuis le 14 mars Julien excluſivement de l'an 190 avant J. C. jour de l'écliple, juſqu'au 7 décembre Julien incluſivement de l'an 450: par conſéquent, d'abord après les Décemvirs, le jour

des ides de décembre Romain 305 répondit au 7 décembre Julien, & le premier janvier Romain, postérieur de dix-sept jours aux ides de décembre, répondit au 24 décembre Julien & au solstice d'hiver, conformément à ce qu'on dit à peu près de l'institution primitive de Numa. Aussi Ovide, en parlant du calendrier Romain, semble-t-il dire que le caractère des années par rapport aux saisons étoit, sous les Décemvirs, le même que celui des temps les plus reculés.

Post modo creduntur spatio distantia longo *Fast. II, 54.*
Tempora bis quini continuasse viri.

Il y eut bien du changement depuis les Décemvirs jusqu'au premier janvier Romain, tombé dans le courant de l'année 564, & postérieur de cent soixante-huit jours à l'éclipse; il répondit au 29 août Julien, deux cens quarante-huit jours après le solstice d'hiver, & telle fut la progression du janvier Romain dans l'ordre des saisons, depuis l'an 305 de Rome jusqu'à l'an 565, après quoi, lorsque Solin parle d'un temps où les mois Romains avoient passé de l'hiver dans l'été, nous comprenons ce point d'antiquité beaucoup mieux qu'il ne le comprenoit lui-même; il attribuoit à un dérangement des intercalations ce qui étoit l'effet de leur régularité. *Solin, c. 1.*

Les autres indications chronologiques des faits répandus dans l'histoire, depuis l'an 305 jusqu'à l'an 565, s'accordent avec le plan que nous venons de tracer des années Romaines; l'énumération & le parallèle de tous ces divers caractères de temps entraîneroient trop de longueur: je me borne à l'article des intercalations, dont il y a seulement trois exemples dans l'histoire, pour l'intervalle de ces deux cens soixante ans. Nous allons voir combien ces trois années intercalaires sont aisées à vérifier dans notre opinion, & combien elles sont inexplicables dans le sentiment de Dodwel.

La première des trois années intercalaires est l'année de Rome 494, celle du consulat de Duilius, qui triompha au mois intercalaire, & les intercalations en effet tomboient dans les années en nombre pair, comme nous l'avons dit plus haut. Duilius *Fast. Triumph.*

étoit entré en charge aux calendes de juillet, qui ouvrirent l'année 494 ; ainſi le mois de février ſuivant appartint avec ſon *merkedonius* à la même année 494, nombre pair. Dodwel, qui reconnoît la règle des intercalations pour les années de Rome en nombre pair, mais qui commence ces années dès le premier janvier Romain, met en conſéquence l'intercalation régulière de l'an 494 au mois de février avant le conſulat de Duilius; & pour expliquer le mois intercalaire du conſulat, il imagine une autre intercalation placée irrégulièrement dans la même année entre novembre & décembre, comme Jules Céſar y en plaça depuis, pour former ſon année de confuſion. Il n'y a rien qu'on n'explique à la faveur de ces ſortes d'expédiens.

La ſeconde année intercalaire eſt l'année 518, celle du conſulat de Publius Cornelius Lentulus Caudinus, qui étoit auſſi entré en charge aux calendes de Juillet, & qui triompha pareillement au mois intercalaire. Cette intercalation eſt préciſément dans le cas de la précédente, & l'on voit qu'elle tomba au mois de février vers le milieu de l'an 518, nombre pair. Dodwel, qui commence les années en janvier, & qui anticipe d'un an les intercalations, auroit pû faire de cette année-ci une année de confuſion, comme il en fait une de celle de Duilius, mais il prend un nouveau parti. Il attribue à Lucius Cornelius Lentulus, Conſul de l'an 517, le triomphe que les faſtes attribuent formellement à ſon ſucceſſeur Publius Cornelius Lentulus Caudinus, Conſul de l'an 518, & par ce moyen il met l'intercalation avant le Conſulat auquel elle doit néceſſairement appartenir.

Faſt. Triumph.

La troiſième intercalation eſt celle que Manius Acilius Glabrio, qui étoit entré en charge aux ides de mars 563, propoſa au peuple pour l'année civile prochaine commençant en janvier. S'il fit donc la propoſition avant le mois de janvier de ſon Conſulat, l'intercalation dut tomber dans le mois de février à la fin du Conſulat & de l'année 563, nombre impair, ce qui eût été contre la règle des intercalations; mais s'il fit la propoſition après le premier janvier & ſur la fin même de ſon Conſulat, l'intercalation tomba dans le Conſulat ſuivant, & dans

dans l'année 564, nombre pair, conformement à la règle. Or, il est aisé de prouver que la proposition d'Acilius au peuple fut faite à la fin de son Consulat. Car ce Consul, envoyé dans la Grèce pour en chasser le roi Antiochus, ayant, après divers combats & divers siéges, exécuté ce projet, tourna ses armes ensuite contre les Étoliens, & commença contre eux une guerre qui fut continuée par les Consuls suivans, & terminée par les autres Consuls d'après. Ce fut d'abord après avoir ainsi commencé la guerre des Étoliens, que de retour à Rome, à la fin de son Consulat, il proposa l'intercalation dans une assemblée du peuple. *Flavius id egisse Manium Consulem dicit, ab urbe condita anno quingentesimo sexagesimo secundo, inito mox bello Ætolico.* Cette année de Rome 562 est l'année 563, comme il arrive pour les années des fastes Capitolins, toujours moins nombreuses d'un an que celles de Varron: ainsi l'intercalation proposée au peuple par Acilius, à la fin de l'an 563, regardoit l'année 564, celle du consulat de Lucius Scipion, & la dernière de nos deux cens soixante ans. Dodwel, dans son principe de l'ouverture des années de Rome au premier janvier, prétend que les derniers mois du consulat d'Acilius appartenoient à l'an 564, & qu'ainsi l'intercalation a dû tomber dans ce Consulat selon la règle; mais nous avons assez vû combien ce principe est insoûtenable.

Macrob. Saturnal. I, 13.

C'est ainsi que Dodwel a traité les trois exemples d'intercalation conservés dans l'histoire entre les années 305 & 565, & il n'est pas plus heureux à expliquer les autres intercalations, qui regarderont les articles suivans. Avant de terminer celui-ci sur la régularité du calendrier pendant les deux cens soixante ans, il est à propos d'éclaircir deux anciens témoignages qui pourroient faire de la difficulté, l'un de Pline sur l'époque des jeux appelés *Floralia*, & l'autre de Tite-Live sur une détermination du *ver sacrum.*

Pline écrit que les jeux Floraux furent établis au 4 des calendes de mai, l'an de Rome 516: c'étoit au printemps, puisque ces jeux regardoient la saison où les fleurs des plantes viennent à tomber pour faire place au fruit; cependant le 4

Hist. Natur. XVIII, 29.

des calendes de mai 516, bien loin de répondre au printemps, répondit, ſelon nos calculs, au 25 novembre Julien 238 avant J. C. Telle eſt la difficulté; il n'eſt pas difficile d'y répondre. Pline ſe propoſe en cet endroit de faire voir que les Anciens, quoique dépourvûs de l'uſage des Lettres, n'étoient pas moins ingénieux par leurs obſervations ſur le retour des ſaiſons, que les Modernes avec leurs calculs: *non minus ingenioſam fuiſſe in illis obſervationem apparebit, quam nunc eſſe rationem.* Entre autres preuves de ſa thèſe, il dit que ſuivant les diverſes obſervations des peuples, la conſtellation du grand Chien ſe couche le 4 des calendes de mai; *varia gentium obſervatione IV calendas maii canis occidit.* Il ajoûte que les Romains en conſéquence inſtituèrent les jeux Floraux à ce 4 des calendes du même mois, l'an 516; *itaque iidem Floralia quarto calendas ejuſdem inſtituerunt, urbis anno DXVI.* Il ajoûte encore que Varron détermine ce même jour à la poſition du Soleil dans le quatorzième degré de Taurus; *hunc diem Varro determinat, ſole tauri partem quartam decimam obtinente.* Il eſt évident que le 4 des calendes de mai, dont parloit Pline, regardoit le calendrier Julien en uſage de ſon temps à Rome, & ne regardoit pas le calendrier Romain de l'an 516; non ſeulement parce qu'Ovide, dans ſes faſtes dirigés ſur le calendrier Julien, marque en effet ce 4 des calendes de mai pour la célébration des jeux Floraux; mais encore parce qu'un 4 des calendes de mai, cenſé ramener annuellement au même point les conſtellations & le Soleil, appartient à des années Solaires, comme celles du calendrier Julien, & ne ſauroit appartenir ni aux années des divers peuples allegués par Pline, ni même aux années alternativement communes & intercalaires du calendrier Romain. Pline veut donc dire que les Romains, en 516, établirent les jeux Floraux au jour du coucher du grand Chien, qui tomboit de ſon temps au 4 des calendes de mai. C'étoit le trente-ſixième jour après l'équinoxe, le Soleil étant au ſixième degré du Taureau, ſelon notre manière de compter: mais Varron marquoit le quatorzième degré du Taureau, parce que les Romains, comme on ſait, comptoient

Faſt. IV, 899, 941, ſeqq.

huit degrés en huit jours, depuis l'entrée du Soleil dans les ſignes juſqu'à ſon arrivée aux points cardinaux.

Tite-Live parle d'une conteſtation qui s'éleva ſur la détermination du *ver ſacrum*, en l'an 560, ſous le conſulat de P. Cornelius Scipion & de Tib. Sempronius Longus: il fut décidé que le *ver ſacrum* regardoit le bétail né depuis le premier mars juſqu'au dernier avril de ce Conſulat; *ver ſacrum videri pecus, quod natum eſſet inter cal. martias & pridie cal. maias, P. Cornelio Scipione, & T. Sempronio Longo Coſſ.* Le dernier jour d'avril de cette année 560 répondit, ſelon nos calculs, au 8 janvier Julien 194 avant J. C. Le *ver ſacrum*, dira-t-on, n'auroit donc plus répondu au printemps ſelon ſon inſtitution? Cela eſt vrai; mais Tite-Live ne diſant point quels étoient les autres mois où l'un des deux partis vouloit placer le *ver ſacrum*, il eſt apparent que c'étoient des mois du printemps, conformément à la règle primitive. On voit donc qu'en cette occaſion ceux qui vouloient retenir le *ver ſacrum* dans les mêmes mois du calendrier, indépendamment de la ſaiſon, l'emportèrent ſur ceux qui vouloient le retenir dans la ſaiſon, en lui faiſant parcourir divers mois du calendrier. C'étoit une eſpèce d'irrégularité que le paſſage du *ver ſacrum* dans l'automne & dans l'hiver, mais elle étoit cauſée par la régularité même du calendrier Romain.

L. xxxiv, 45.

La concluſion qu'il faut tirer de tout ce qui vient d'être dit juſqu'ici, c'eſt que le premier janvier Romain ayant concouru en l'an 305 avec le 24 décembre Julien, & en l'an 564 avec le 29 août Julien, il empiéta de plus de huit mois ſur les ſaiſons dans le cours de cet intervalle. Ce premier janvier Romain ſe rencontra au premier janvier Julien en l'an de Rome 313, & au 9 ſeptembre Julien en l'an de Rome 565, de ſorte qu'il s'éloigna du janvier Julien d'environ deux cens cinquante-un jours en deux cens cinquante-une années Romaines civiles, & à force de s'être ainſi éloigné du ſolſtice d'hiver, il s'en étoit rapproché par un autre côté. Cependant le janvier Romain 565, ſe trouvant au 9 ſeptembre Julien, auroit eu encore, ſi le calendrier eût continué à être régulier, une centaine

de jours à parcourir en une centaine d'années, pour achever la révolution, & arriver au ſolſtice d'où le janvier de Numa & celui des Décemvirs étoient à peu près partis; mais la centaine d'années fut fort abrégée, on hâta la révolution par des intercalations ajoûtées extraordinairement, comme nous l'allons voir dans l'article ſuivant.

Addition de trois Merkedonius *extraordinaires, depuis l'an de Rome 565 incluſivement juſqu'à l'an 601 excluſivement, intervalle de trente-ſix ans.*

L'éclipſe ſolaire du conſulat de L. Scipion, arrivée, comme nous l'avons ſouvent répété, le 5 des ides de juillet 564 de Rome, 14 mars Julien 190 avant J. C. renvoie les ides ſuivantes de mars, autrement l'ouverture de l'an 565 au 30 novembre Julien de la même année 190 avant J. C. Quelque temps après il y eut une éclipſe lunaire la nuit avant la veille des nones de ſeptembre 586, que tous les Savans reconnoiſſent pour la nuit du 21 au 22 juin 168 avant J. C. & cette dernière éclipſe renvoie les ides précédentes de mars, autrement l'ouverture de l'an de Rome 586, au 4 janvier Julien 168 avant J. C. Voilà donc, depuis le 30 novembre Julien 190 juſqu'au 4 janvier Julien 168, ſept mille ſept cens ſix jours pour vingt-une années Romaines préciſes & révolues, qui n'auroient dû comprendre que ſept mille ſix cens quatre-vingt jours, ſi elles euſſent été régulières; elles ne le furent pas toutes, puiſque le total des vingt-un ans renferme vingt-ſix jours de plus qu'il ne faudroit dans l'hypothèſe de la régularité du Calendrier. Mais ſur quelles années faut-il répartir l'excédant de ces vingt-ſix jours? Tite-Live nous en inſtruit par l'addition d'un *merkedonius* dans un endroit, & par l'addition de trois jours dans un autre; le *merkedonius* de vingt-trois jours & les trois jours de plus, donneront avec juſteſſe les vingt-ſix jours dont il s'agit.

Le *merkedonius* regarde l'année même 565, qui ſuivit immédiatement le Conſulat de L. Scipion; comme elle eſt en

nombre impair, elle auroit dû être sans intercalation; cependant elle fut intercalaire, puisque L. Scipion triompha au mois intercalaire, la veille des calendes de mars, un an presque révolu après être sorti de charge, *triumphavit mense intercalario, pridie cal. martias, anno ferè postquam consulatu abiit.* L'intercalation fut reguliere dans les principes de Dodwel, qui prend les derniers mois de l'an 565 pour les premiers mois de l'an 566; mais tout cela se trouve encore de nouveau combattu par l'exemple d'une année commune quatre ans après, où Tite-Live ne compte que trois mois depuis les ides de décembre jusqu'aux ides de mars, par l'exemple d'une année intercalaire dans le même Tite-Live dix-neuf ans après le triomphe de Scipion, & par d'autres exemples pareils qu'il seroit trop long de rapporter. Dodwel ne se tire de ces difficultés qu'en disant que les anciens écrivains qui ont servi de guide à Tite-Live, ont interverti l'ordre des intercalations, & ont pris les années communes pour les années intercalaires, & les années intercalaires pour les années communes: comme si c'étoit un système arbitraire, qui dût décider de la vérité & de la fausseté des faits historiques, & que ce ne fût pas l'assemblage de ces faits qui dut servir de fondement & de base à tout véritable système. Nous devons donc regarder comme un de ces faits avérés l'addition d'un *merkedonius* en l'année 565, qui étant en nombre impair auroit dû être une année commune.

L. XXXVII. 58.

Idem, XXXIX, 53.

Idem, XLII, 11.

Les trois jours ajoûtés extraordinairement regardent l'année 584, nombre pair: elle fut intercalaire, comme elle devoit l'être, mais le *merkedonius* fut retardé de trois jours; car les calendes intercalaires devoient suivre immédiatement, selon la règle, le vingt-troisième jour de fevrier, fête des Terminales, & cependant les calendes intercalaires de l'an 584 ne tombèrent que le troisième jour après la fête: *hoc anno intercalatum; tertio die post terminalia calendæ intercalares fuere.* On pourroit entendre ce troisième jour ou d'un seul jour complet en y comprenant les deux termes, ou de deux jours complets en comptant un seul terme, ou de trois jours complets en excluant les deux termes: la première explication seroit

Ibidem.

peut-être la plus conforme au langage de cet auteur; mais la dernière n'est pas sans exemple dans cet écrivain & ailleurs; car deux ans après ceci, dans l'intervalle que Tite-Live met entre l'éclipse Lunaire rapportée plus haut & la bataille contre Persée, donnée peu de jours après l'éclipse, il suppose que le jour de la bataille fut le 7 de septembre, & cependant il dit que la nouvelle en étant venue à Rome le treizième jour après, y vint le 10 des calendes d'octobre, c'est-à-dire le 21 septembre, supputation qui étend le treizième jour à treize jours complets, non compris les deux termes. Denys d'Halicarnasse, dans le même sens, compte cinq ans depuis le quarante-neuvième Consulat jusqu'au cinquante-cinquième : je laisse les exemples pareils. Nous sommes donc autorisés à prendre le *tertio die* de Tite-Live pour trois jours complets, comme à compter vingt-trois jours plustôt que vingt-deux au *merkedonius* de l'an 565, & nous y sommes même obligés, puisque par ce moyen l'histoire donnera, depuis 565 jusqu'à 586 les sept mille sept cens six jours que l'astronomie exige à la rigueur pour le même intervalle. Voilà pour ce qui regarde le premier des trois *merkedonius* surnuméraires.

Liv. XLIV, 37, seq.
Idem, XLV, 1, seq.
Ant. Rom. X, 8, 22.

Le second tomba dans l'année 587, sous le consulat de Q. Elius Pætus & de M. Junius Pennus, *intercalatum eo anno*, dit Tite-Live, quoique l'année en nombre impair dût être sans intercalation. Aussi les fastes Capitolins placent-ils l'intercalation légitime & ordinaire sous le consulat suivant, de Claudius Marcellus & de Sulpicius Gallus. Nous supposerons de vingt-trois jours ce *merkedonius* irrégulier, comme le premier.

Liv. XLV, 44.

Le troisième *merkedonius* extraordinaire semble appartenir, ainsi que le second, à la même année 587; car dans le courant de l'année précédente 586 les Censeurs, sur le point de finir l'exercice de leur charge, demandèrent à être continués un an & deux mois, *anni & bimensis*, c'est-à-dire, comme je l'entends, pendant l'année 587 prolongée de deux mois intercalaires. La demande des Censeurs aura donc eu deux objets; l'un d'être continués en 587, ce qui leur fut refusé,

Idem, XLV, 15.

l'autre de faire de la même année 587 une année intercalaire, ce qui leur fut accordé, puiſque Tite-Live aſſûre qu'on intercala. Il ne dit point à la vérité que l'intercalation ait été double, mais les mots *anni & bimenſis*, peuvent faire ſoupçonner qu'elle le fut.

De quelque façon qu'on entende les deux mois de Tite-Live, il faut néceſſairement admettre un troiſième *merkedonius* extraordinaire, ſoit en l'an 587, ſoit en quelqu'autre année fort prochaine, ſans quoi l'on ne ſauroit expliquer les caractères des années Romaines, comme elles étoient dans le temps de la vieilleſſe de Caton. Il mourut âgé de quatre-vingt-cinq ans, au commencement de la troiſième guerre Punique, l'an de Rome 604; & Plutarque dit que ce Romain, après s'être adonné dans ſa jeuneſſe à l'agriculture par eſprit d'économie, s'en étoit occupé dans les derniers temps par amuſement, & avoit compoſé pour lors un traité ſur cette matière. L'ouvrage eſt parvenu juſqu'à nous: on y voit le même rapport des mois & des ſaiſons que dans l'année Julienne depuis établie; Dodwel a fort bien remarqué ce rapport, mais les preuves qu'il en a voulu donner ont beſoin d'être autrement déduites. *In Catone majore, pag. 351. D. E.*

Caton, par un règlement de la vente des olives pendantes à l'arbre, *oleam pendentem hac lege venire oportet*, veut que le temps accordé à l'acheteur pour les cueillir, & pour faire l'huile, coure depuis les calendes de novembre, à l'échéance de dix mois pour le payement: *dies argento ex kal. novemb. menſium decem oleæ legendæ faciendæ quæquæ locata eſt.* Or, ſelon Pline, la recolte des olives ſe faiſoit après les vendanges, vers le coucher des Pléïades, qu'il place au 3 des ides de novembre. Le novembre Romain de Caton répondoit donc au novembre Julien de Pline, autant que des mois pris dans des années alternativement communes & intercalaires, peuvent répondre aux mois de même dénomination dans les années Juliennes. Caton, par un autre règlement de la vente du raiſin pendant au ſep, *hac lege vinum pendens venire oportet*, veut que le temps donné à l'acheteur pour enlever le raiſin finiſſe aux calendes d'octobre: *locus vinis ad kal. octob. primas dabitur:* *Cat. de R. R. cap. 146.* *Hiſt. Natur. XVIII, 31. Idem, II, 47.* *Cat. de R. R. cap. 147.*

ſi non antè ea exportaveris, dominus vino, quod volet, faciet. Or, selon Pline, la vendange ſe faiſoit vers l'équinoxe d'automne au temps des anciens Romains, & communément avant l'équinoxe au temps de Pline, c'eſt-à-dire qu'elle ſe faiſoit au mois de ſeptembre Julien. Ainſi le répi donné par Caton juſqu'aux calendes d'octobre, prouve que les mois de ſeptembre & d'octobre Romains répondoient aux mois de ſeptembre & d'octobre Juliens. Caton, en parlant de la vente des pâturages d'hiver, *qua lege pabulum hibernum venire oportet,* met l'acheteur en jouiſſance dès les calendes de ſeptembre : *pabulum frui occipito ex kalend. ſeptembribus.* Or c'eſt auſſi vers le commencement de ſeptembre Julien, après le temps de la fenaiſon & de la coupe des regains, qu'on a coûtume, preſque par-tout, de livrer les prés à la pâture des beſtiaux, qui en profitent pendant l'automne & pendant l'hiver. Caton ajoûte que l'acheteur doit ſe retirer quand les poiriers ſont en fleur, ſi le pâturage eſt un pré, & ſe retirer dès les calendes de mars, ſi c'eſt quelqu'autre pâturage: *prato ſicco decedat, ubi pirus florere cæperit.... cætero pabulo kalend. martiis cedito.* Or ce ſont ces derniers pâturages différens des prés, & ces fourrages précoces, dont Columelle veut qu'on écarte auſſi les beſtiaux dès les calendes de mars Julien, *a calend. martiis pecora depellenda.* Enfin Caton détermine le temps de la vente des agneaux, juſqu'aux calendes de juin dans les années communes, & juſqu'aux calendes de mai dans les années intercalaires: *kal. jun. emptor fructu decedat; ſi intercalatum erit, kal. maiis.* Auſſi le milieu de mai Julien convient-il parfaitement à la fin de la ſaiſon des agneaux; & nous avons un arrêt du Conſeil d'État en date du 29 octobre 1701, par lequel il n'eſt permis de les vendre & de les tuer que juſqu'à la Pentecôte, conformément à d'anciennes ordonnances & arrêts cités dans celui-ci

Hiſt. Natur. XVIII, 31.

Cat. de R. R. cap. 149.

Columell. de R. R. II, 11.

Cat. de R. R. cap. 150.

Tous ces exemples démontrent ſi clairement, pour les derniers temps de Caton, une correſpondance à peu près exacte entre les mois Romains & les mois Juliens, que ſans la diſtinction qu'il fait des années communes & des années intercalaires, & ſans les preuves qu'on a d'ailleurs que l'ouvrage eſt certainement

certainement de lui, on le ſoupçonneroit écrit depuis l'établiſſement du calendrier de Jules Ceſar. Mais la correſpondance ne ſauroit avoir eu lieu que par l'addition du troiſième *merkedonius* dont nous avons parlé : à la faveur de ce *merkedonius*, l'an 599, par exemple, a eu les ides de mars au 16 mars Julien, les calendes de mai au 1.er mai Julien, les calendes d'octobre au 27 ſeptembre Julien, les calendes de janvier au 25 decembre Julien dans la circonſtance du ſolſtice, comme vers le temps de Numa & celui des Décemvirs, enfin les calendes de mars au 20 février Julien; retranchez le *merkedonius*, le temps des operations ruſtiques de Caton anticipera de près d'un mois ſur tous les caractères de temps établis par la nature même des ſaiſons, & conſacrés par l'uſage des anciens comme par celui des modernes. Il eſt donc indiſpenſable d'admettre un troiſième *merkedonius* ajoûté au calendrier Romain quelques années avant la mort de Caton.

Alors le 1.er janvier Romain, qui peu après les Décemvirs s'étoit trouvé au ſolſtice d'hiver, & avoit depuis parcouru le printemps, l'été & l'automne, ſe ſera retrouvé au même ſolſtice pendant la vieilleſſe de Caton, & en vertu de cette progreſſion les années civiles du Calendrier, écoulées dans ce long intervalle, auront été enfin moins nombreuſes d'un an, que les années ſolaires & que les années conſulaires de Rome, qui, attachées à la même ſaiſon, furent par conſéquent dans leur totalité équivalemment ſolaires. Voilà le point principal, qui diſſipe la pluſpart des difficultés qu'on a juſqu'ici rencontrées dans l'explication du calendrier Romain.

La dernière des trente-ſix années qui ſont l'objet de cet article, eſt l'an de Rome 600, qui par tout ce que nous avons dit, commença aux ides de mars Romain, & au 6 mars Julien de l'an 154 avant J. C. Elle eſt, de l'aveu des Savans, la dernière du long uſage où l'on fut d'entrer en charge aux ides de mars, & l'inſtallation des Magiſtrats demeura depuis attachée au 1.er janvier; de ſorte que le mois de janvier, le mois de février, le mois intercalaire, & la moitié du mois de mars, qui devoient terminer l'année 600, appartinrent

au commencement de l'année 601, la première de l'article suivant. Par ce moyen l'année 600, nombre pair, qui auroit dû avoir l'intercalation, s'en trouva nécessairement privée par son raccourcissement, & les intercalations régulières passèrent naturellement des années en nombre pair, aux années en nombre impair, sans aucun changement dans la forme du Calendrier. Aussi voyons-nous, pour anticiper un peu sur l'article qui suivra, que Cicéron donne pour année intercalaire l'année 671, nombre impair, sous le Consulat de Scipion & de Norbanus, & qu'il donne pour année commune, en n'y comptant que quarante-cinq jours depuis les ides de janvier jusqu'aux calendes de mars, l'année 684 nombre pair, qui étoit celle où il écrivoit contre Verrès. M. Pontedera, sur ces témoignages qui ne regardent que les derniers temps de la République, établit pourtant l'ordre général des intercalations dans les années de Varron en nombre impair, pour les siècles même antérieurs à l'an 600; & Dodwel, sur d'autres preuves qui regardent l'ancien temps, continue le cours des intercalations dans les années en nombre pair, pour les temps même postérieurs à l'an 600. Ils ont été trompés l'un & l'autre par le préjugé de l'ouverture des années de Rome aux calendes de janvier, indifféremment pour tous les siècles de la République.

Pro Quintio, 25.

Verrin. II, 52.

Antiq. Epist. 37.

Régularité du Calendrier depuis l'an 601 inclusivement jusqu'à l'an 692 exclusivement, intervalle de quatre-vingt-onze ans.

Les intercalations ajoûtées pendant la vie de Caton, telles que nous venons de les exposer, fixent le commencement de l'année 601, intercalaire de vingt-deux jours, au 1.er janvier Romain, 15 décembre Julien de l'an 154 avant J. C. Si le Calendrier ensuite procéda régulièrement jusqu'à l'année 691 inclusivement, qui fut celle du consulat de Cicéron, ce Consulat commença avec le 1.er janvier Romain 691, 14 mars Julien de l'an 63 avant J. C. & finit avec le 29

décembre Romain, 26 mars Julien de l'an 62. Si ce rapport des évènemens du consulat de Cicéron au calendrier Julien proleptique est donc une fois bien constaté, il prouvera solidement la régularité du calendrier dans l'intervalle de ces quatre-vingt-onze années. Voici donc les caractères de temps de ce Consulat, dans l'hypothèse proposée, qui renvoie le Consulat six mois plus bas que dans l'opinion commune.

Pour commencer par une question jusqu'à présent interminable parmi les Savans, la naissance d'Auguste, sous l'horoscope du Capricorne, peu avant le lever du Soleil, le 23 septembre du consulat de Cicéron, se vérifiera aujourd'hui sans aucune peine. Le 29 décembre Romain 691, 26 mars Julien 62, renvoie le 23 septembre Romain précédent au 21 décembre Julien 63, trois jours avant le solstice: or, selon les anciens Romains, le solstice étant fixé au huitième degré des signes, le Soleil avoit donc parcouru les cinq premiers degrés du Capricorne, & étoit depuis cinq jours dans ce signe quand Auguste naquit: par conséquent le Capricorne commençant à monter sur l'horizon oriental peu avant le lever du Soleil, horoscopa dans le temps de la naissance d'Auguste. Si l'on avance le consulat de Cicéron, je ne dis pas de cinq ou six mois comme on fait ordinairement, mais seulement de cinq ou six jours, l'horoscope ne pourra plus se vérifier.

Suet. in Aug. V, 94, & alii.

Cicéron, le lendemain de la fuite de Catilina, autrement le 9 novembre Romain, disoit qu'on étoit dans l'hiver & dans la saison des frimats & des neiges. *Quid sibi isti miseri volunt! num suas secum mulierculas sunt in castra ducturi! Quemadmodum autem illis carere poterunt, his præsertim jam noctibus! Quo autem pacto illi Apenninum atque illas pruinas ac nives perferent! Nisi idcirco se facilius hyemem toleraturos putant, &c.* Or ce 9 novembre Romain tombe, dans notre hypothèse, au 5 février Julien, véritable saison des frimats & des neiges, & il seroit tombé, dans l'hypothèse d'Usserius, vers la fin d'août Julien précédent, véritable saison des plus grandes chaleurs.

Columell. IX, 14, & alii.

In Catilin. II, 10.

La guerre de Catilina ne fut pas longue: elle se termina par une bataille que Pétréius lui livra, & où Catilina fut tué,

au rapport de Dion, dès le commencement de l'année où les nouveaux Consuls, successeurs de Cicéron, entrèrent en charge, Dio. XXXVII, p. 47. le jour des calendes de janvier 692. Κατιλίναν δὲ ἐν ἀρχῇ εὐθὺς τοῦ ἔτους, ἐν ᾧ Ἰούνιός τε καὶ Λούκιος Λικίνιος ἦρξαν, ἀπεφθάρη. D'un autre côté Cicéron disant que sans la valeur de Pétréius on auroit laissé passer l'hiver sans faire la guerre, Pro Sextio, 5. *datus illo in bello esset hyemi locus*, déclare bien nettement que la guerre se fit pendant l'hiver. Or les calendes de janvier, où elle finit, répondent selon nos calculs, au 27 mars Julien 62, l'hiver étant à peine expiré; & selon les calculs d'Usserius, au mois de septembre ou d'octobre Julien précédent, auquel cas la guerre se seroit faite pendant l'été, contre le témoignage exprès de Cicéron.

Dans le poëme où Cicéron décrivoit les évènemens de Divinat. I, 11. son Consulat, la muse Uranie, qu'il fait parler, lui rappelle une éclipse de Lune arrivée environ le temps où il célébroit, en qualité de Consul, les féries Latines. Calvisius & Usserius prennent cette éclipse pour celle que le calcul astronomique trouve au 7 novembre Julien de l'an 64 avant J. C. & ils font en conséquence remonter encore plus haut le 1.er janvier Romain qui ouvrit l'an 691. Mais personne n'a parlé d'une autre éclipse Lunaire beaucoup plus convenable, arrivée six mois après: le calcul astronomique la donne pour le 6 mai Julien de l'an 63, c'est-à-dire, selon nous, le 2 du mois intercalaire.

La Muse astronome caractérise encore les commencemens du consulat de Cicéron par la planète de Jupiter, qui faisoit sa révolution accompagnée de feux & de flammes, & répandant par tout le monde l'éclat de sa lumière.

Principio ætherio flammatus Jupiter igni
Vertitur, & totum collustrat lumine mundum.

Les planètes n'éclairent ainsi tout un hémisphère en même temps, que dans la circonstance de leur opposition avec le Soleil: une opposition de Jupiter a donc été un des caractères astronomiques des commencemens de ce Consulat. Or M.

Cassini fixe l'intervalle des oppositions de Jupiter à quatre cens deux jours sept heures, & il place, d'après une observation de Ptolémée, l'opposition de l'an 133 de l'ère Chrétienne au 17 mai Julien sur les onze heures du soir. En remontant de là aux temps antérieurs, l'opposition de l'an 63 avant J. C. a dû tomber vers le 17 avril Julien, 6 février Romain de l'an 691, peu de temps après le commencement du Consulat: mais si l'on anticipe de cinq ou six mois le commencement du Consulat, Jupiter alors dans sa conjonction, se trouvera plongé dans les rayons solaires, bien loin d'éclairer tout un hémisphère dans le même temps.

Élém. d'Astronom. V, 2, pag. 211 & 212.

Telles sont les preuves, soit historiques, soit astronomiques, de la fin du consulat de Cicéron au 29 décembre Romain 191, 26 mars Julien 62, d'où résulte la régularité du calendrier Romain, depuis les dernières années de Caton, jusqu'à la fin de ce Consulat. Il est cependant à propos de parcourir quelques dates intermédiaires qui se trouvent dans l'histoire, & qui pourroient faire naître quelque difficulté contre la régularité que nous venons d'attribuer au Calendrier.

En 649 Cépion est battu par les Cimbres le 6 octobre Romain, autrement, selon nous, le 20 novembre Julien 105 avant J. C. La saison pourroit paroître peu propre à faire la guerre, mais quand on considère que c'étoit dans le climat de la Gaule le plus méridional & le plus chaud, la difficulté disparoît.

Plut. in Lucull. p. 510. C.

En 653 Marius défait, dans le même pays, les Cimbres le 29 juillet Romain, 17 septembre Julien 101. Plutarque, en plaçant ce 29 juillet après le solstice, semble ne l'avoir pas cru si voisin de l'équinoxe; mais les Savans reconnoissent que cet auteur, peu au fait de l'ancien calendrier Romain, en jugeoit à peu près par les Calendriers reçûs de son temps.

Idem. in Mario, p. 420. E.

En 667 on voit des conférences de Savans, feintes par Cicéron dans ses livres de l'Orateur, comme si elles avoient été tenues sous un platane, qui donnoit de l'ombre & de la fraîcheur le 10 septembre Romain; c'eut été, selon nous, le 24 octobre Julien 87. La chaleur du climat de Tusculum autorise assez la fiction.

De Oratore, I, 7, III, 1, 2.

Plut. in Sylla, p. 461. A.

En 668 Sylla se rend maître d'Athènes le premier mars Romain, 26 janvier Julien 86 avant J. C. Plutarque, avec son inexactitude ordinaire en matière de calendrier, fait répondre ce premier jour de mars au premier jour du mois Grec *anthesterion*, comme il fait répondre ailleurs le commencement de janvier Romain 706 au mois Grec *posideon*, deux mois pourtant qui, de l'aveu de tout le monde, appartenoient alors à différentes saisons. Il croyoit, sans autre examen, que *posideon* répondoit à janvier, *gamelion* à février, *anthesterion* à mars, & ainsi des autres.

Idem, in Cæsar. p. 725. F.

Cic. Verrin. II, 14 & 20.

En 682, seconde année de la préture de Verrès en Sicile; il ordonna aux Siciliens de ne transporter leur blé de dessus l'aire où il auroit été battu, qu'après en être convenus avec les Collecteurs du dixième : les Siciliens, poussés à bout par toutes les vexations du Préteur, aimoient mieux laisser pourrir le grain sur l'aire même, que d'entrer en marché avec les Collecteurs; & Verrès ayant vû le parti qu'on avoit pris, enjoignit, par une nouvelle ordonnance, que le blé du dixième se trouvât, dès les calendes d'août, rendu sur mer à bord des barques qui devoient le porter en Italie. Les calendes d'août 682 répondirent, dans notre systême, au 10 octobre Julien, quatre mois après la moisson, qui ne sont pas trop longs pour vérifier le temps de couper le blé, le battre, le garder long-temps sur l'aire, le transporter du fond des provinces dans un port de mer, & l'y décharger sur des vaisseaux. Dans les autres opinions ces calendes d'août seroient tombées vers le mois de juin Julien, quand la moisson auroit à peine été faite.

Plut. in Lucull. p. 510. C.

En 685 Lucullus assiége Tigranocerte, & pendant le siége il défait Tigrane le 6 octobre Romain, 26 décembre Julien 69 avant J. C. La saison pourroit paroître peu favorable à l'évènement, si l'on ne savoit que Tigranocerte, située à trente-neuf degrés vingt minutes de latitude, connoissoit peu la rigueur des hivers, & si d'ailleurs l'histoire ne fournissoit pas de fréquens exemples de siéges entrepris & de batailles données en plein hiver dans des climats incomparablement plus froids & plus septentrionaux.

Ptolem. Geogr. V, 13, p. 136, edit. Bert.

En 686 Lucullus revient contre Tigrane plus vers le nord, il y trouve, au milieu de l'été, la saison peu avancée à cause du froid des montagnes, & la rigueur du temps vers l'équinoxe d'automne l'oblige à porter la guerre dans un climat plus doux. Il alla prendre Nisibe, & comme il hivernoit dans cette ville, Triarius battit Mithridate pendant le même hiver, avant le consulat d'Emilius Lepidus & de Volcatius Tullus, c'est-à-dire avant le 1.er janvier Romain 687. Le 1.er janvier & l'ouverture des Consulats commençoient donc alors, non en automne comme on le prétend communément, mais à la fin de l'hiver suivant: aussi le 1.er janvier Romain 687 répond-il, dans nos calculs, au 10 mars Julien 67 avant J. C. *Plut. in Lucull. p. 512, seqq.* *Dio. XXXV, p. 5.*

En 688 Pompée hivernoit sur les bords du Cyrnus, lorsqu'il fut attaqué par les Albaniens dans le temps des Saturnales, autrement dans le mois de décembre Romain. On étoit donc en hiver, que le 1.er janvier Romain de l'an 689 n'étoit point encore arrivé; il répondit, en effet, au 12 mars Julien 65 avant J. C. Cicéron fut Consul deux ans après; & il est visible que l'ouverture des Consulats immédiatement précédens étoit tombée au voisinage de l'équinoxe, comme nous avons vû celle du sien y tomber; ce qui prouve bien la régularité du Calendrier, depuis les dernières années de Caton jusqu'au consulat de Cicéron. Passons aux années suivantes, qui ramènent les calendes de janvier de l'équinoxe du printemps au solstice d'hiver. *Plut. in Pomp. p. 637. D.* *Dio XXXVI, p. 27.*

Suppression de sept Merkedonius, *depuis l'an 692 inclusivement jusqu'à l'an 708 exclusivement, intervalle de seize ans.*

Il y eut un temps, dit Macrobe, où la superstition avoit aboli tout usage de l'intercalation : *Fuit tempus, cum propter superstitionem intercalatio omnis est omissa.* Le fait est vrai; plusieurs intercalations furent omises dans ces dernières années de la République: mais le motif de la suppression allégué par Macrobe paroît suspect; il n'y avoit rien de moins superstitieux *Saturnal. I, 14.*

& de plus raiſonnable que de rapprocher du ſolſtice d'hiver, ſuivant l'ancienne inſtitution, le 1.er janvier Romain, par la ſuppreſſion de quelques *merkedonius*. Les Chronologiſtes, qui anticipent de cinq ou ſix mois le conſulat de Cicéron, n'admettent point la ſuppreſſion; mais elle devient néceſſaire par le renvoi de la fin du Conſulat au 26 mars Julien 62 : alors les temps qui ſuivent ſont trop preſſés & les intervalles trop courts, pour donner dans le cours des ſeize années Romaines huit années intercalaires. Indépendamment de cette preuve générale, c'eſt ce que nous allons indiquer plus particulièrement, par le parallèle de quelque évènement de chacune de ces années, dans les calculs d'Uſſerius, qui admet la pluralité des intercalations, & dans nos calculs, qui ne permettent pas d'autre année intercalaire, dans cet intervalle, que la ſeule année 702.

En 692 Uſſerius fait tomber les calendes de juin Romain au mois de mars Julien, vers le commencement du printemps, & par conſéquent les calendes précédentes de janvier vers le mois d'octobre Julien, en automne. Nos calculs au contraire placent les calendes de janvier 692 au 27 mars Julien 62; & nous avons montré, en effet, que la guerre de Catilina ſe fit en hiver, ſelon Cicéron, & ſe termina vers ces mêmes calendes de janvier, ſelon Dion.

Cic. ad Attic. I, 12, 13.

En 693 Pompée, à ſon retour de l'Orient, arrive à Rome vers les ides de janvier, & Atticus s'embarque vers le même temps à Brunduſium, pour aller parcourir la Grèce. Les ides de janvier tomboient, ſelon Uſſerius, vers la fin d'octobre Julien, aux approches de l'hiver, & ſelon nous, au 28 mars Julien ſuivant, après la fin de l'hiver. Or, pour Atticus, il faiſoit un voyage d'agrément & de curioſité, où l'on ne va jamais choiſir de préférence la ſaiſon de l'hiver; & quant à Pompée, après avoir pris Jéruſalem, ſous le conſulat de Cicéron, & après avoir parcouru les villes & les îles de la Grèce, ſous le Conſulat ſuivant, il étoit allé enſuite, ſur la fin de l'hiver, à Éphèſe, λήγοντος τῦ χειμῶνος, d'où il fit voile pour ſe rendre à Rome en diligence : il y arriva donc vers le printemps, & non aux approches de l'hiver.

Dio. XXXVI, p. 37. Plut. in Pompeio, p. 641. Appian. Mithrid. p. 252.

En

En 694 Cicéron écrivoit à Atticus : « La République craint beaucoup une guerre dans les Gaules, nos frères les « Éduens sont aux prises avec l'ennemi, les Séquanois se sont « battus avec desavantage, & sans doute les Helvetiens, les armes « à la main, sont déjà des incursions dans la province Romaine. » La lettre est datée des ides de mars, 16 mai Julien 60, saison convenable à la guerre pour le climat des Gaules : les ides de mars, qui, selon Usserius, seroient alors tombées à la fin de décembre Julien précédent, ne conviennent point à de pareilles opérations. D'ailleurs Cicéron, qui étoit dans l'usage de passer la belle saison à la campagne, revint de ses maisons de plaisance dans sa maison à Rome, le 4 des ides de mai de la même année 694 ; c'étoit le 12 juillet Julien, & c'eût été, selon Usserius, à la fin de février Julien précédent. Le même contraste sur la saison de la campagne, dans les voyages de Cicéron, se répète d'une façon toujours suivie les années d'après, & il ne faudroit que les seuls exemples de la rustication de Cicéron pour réfuter Usserius.

Ad Attic. I, 19.

Ibid. 20.

En 695 Cicéron est aussi dans ses maisons de campagne en avril & mai Romains, deux mois d'hiver dans l'hypothèse d'Usserius, un mois du printemps & un mois d'été dans la nôtre, où les calendes de mai 695 répondent au 22 juin Julien 59.

Ibid. II, 8.

En 696 les Helvétiens firent le projet de traverser les Gaules, armes & bagages, femmes & enfans, pour abandonner leurs demeures, & s'aller établir dans le pays des Santones vers l'océan, & ils fixèrent le rendez-vous pour le départ au 5 des calendes d'avril ; c'étoit le 9 mai Julien 58, temps le plus favorable pour une semblable marche, & c'eût été suivant Usserius au milieu de janvier Julien précédent, où la marche eût été impraticable. Vers les mêmes calendes d'avril César & Cicéron sortirent de Rome, l'un pour aller commencer les opérations de la guerre dans les Gaules, l'autre pour aller en exil, au cœur de l'hiver selon Usserius, au milieu du printemps selon nous. Si c'eût été en plein hiver, César n'auroit pas oublié cette circonstance dans le récit de son passage des Alpes, & Cicéron,

Cæsar. Comment. I.

Ibid.
Plut. in Cæsar. p. 714. D
Cic. ad Attic. III, 2.

qui fait dans ses lettres un récit lamentable des circonstances de sa suite, n'auroit pas oublié non plus la rigueur de la saison, lui qui allègue si souvent ailleurs en hiver la peine des voyages, & sur-tout les risques de la navigation.

Ad Q. Fr. II, 1. En 697 Cicéron recommande à son frère de faire avec précaution la traversée d'Italie en Sardaigne au mois de décembre à cause de la saison, *consulte naviges de mense decembri.* Les calendes de décembre tomboient au 26 décembre Julien 57, vers le solstice d'hiver, & selon Usserius, au commencement de septembre Julien précédent, dans le temps le plus favorable pour une pareille navigation.

Ibid. 3. En 698 Cicéron écrit qu'on étoit en hiver le 12 février Romain, *est hyems*, c'étoit le 5 mars Julien 56, & c'eût été selon Usserius dans le mois de novembre Julien précédent : à la vérité le mot *hyems*, qui est un peu vague, peut s'expliquer à peu près également dans l'une & dans l'autre opinion ; mais la remarque suivante prouvera que la lettre regarde la fin de l'hiver peu avant l'équinoxe du printemps, & non le commencement de l'hiver, long-temps avant le solstice. Cicéron qui étoit en Italie, & son frère qui étoit en Sardaigne, faisoient bâtir à Rome leurs deux maisons, qui à proprement parler n'en faisoient qu'une seule : or Cicéron dans cette première lettre écrite en hiver, mande à son frère, que la nouvelle maison sera prête à le recevoir peu de mois après les calendes de juillet, *paucis mensibus post kal. quintiles in tuam commigrabis ;* & dans une seconde lettre Ibid. 4. écrite environ deux mois après, il lui mande, qu'ils pourront être sous le même toit avant l'hiver, *spero nos ante hyemem contubernales fore.* Il est donc clair que l'hiver déjà arrivé dans le temps de la première lettre, & l'hiver qui n'étoit point encore arrivé dans le temps de la seconde, furent deux hivers différens, & que le premier ayant fini dans l'intervalle des deux mois qu'il y eut d'une lettre à l'autre, l'équinoxe du printemps avoit suivi d'assez près l'envoi de la première. De plus, Usserius suppose que cette année 698 fut intercalaire, pendant que la première lettre dont nous parlons, ayant pour date la veille des ides de février, avec un postcriptum du 15 des calendes de

mars, suppose manifestement entre la lettre & le postscriptum un intervalle de trois jours comme dans les années communes, & non de vingt-cinq jours comme dans les années intercalaires.

En 699 Pompée & Cicéron sont à leurs maisons de campagne pendant les Parilies, 21 avril Romain, 2 mai Julien 55, & selon Usserius à la fin de janvier Julien précédent; c'est toûjours le même inconvénient. De plus Crassus, Consul en la même année, se hâte de partir de Rome pour sa province de Syrie, vers les ides de novembre, & dans l'impatience d'aller faire la guerre aux Parthes, il s'embarque à Brundusium, la mer étant dangereuse à cause de l'hiver; *ἀστατοῦ ὄντος χειμῶνι τῆς θαλάσσης, οὐ περιέμεινε.* Les calendes de décembre, vers lesquelles Crassus se mit en mer, tombèrent, selon nous, au 6 décembre Julien, où l'hiver en effet se fait déjà sentir, & selon Usserius, dans les premiers jours de septembre Julien précédent, où il n'est point question d'hiver.

Cic. ad Attic. IV, 10.
Idem, Famil. I, 9.
Idem, ad Attic. IV, 13.
Plut. in Crasso, p. 553. B.

En 700 César retira ses troupes de l'île de Bretagne, & leur fit repasser la mer, dit Cicéron, le 25 septembre Romain, qui répondit au 22 septembre Julien 54, selon nous, trois jours avant l'équinoxe, & au mois de juillet précédent selon Usserius, peu après le solstice. Or César caractérise lui-même le temps du passage de ses troupes par la circonstance de l'équinoxe, *æquinoctium suberat.* Après cette preuve décisive du rapport des mois Romains de l'an 700, avec les mois de l'année Julienne proleptique, il seroit inutile d'insister sur le froid qu'il fit un jour, & qui obligea le Sénat à se séparer le 12 février Romain, 13 février Julien, ou sur le premier juin Romain & Julien, où Cicéron devoit revenir de ses maisons de campagne à Rome: Usserius placeroit le jour du grand froid dans le mois de novembre Julien, & la fin de la rustication dans le mois de mars Julien.

Ad Attic. IV, 17.
Commentar. V.
Cic. ad Q. Fr. II, 3 & 12.
Et Famil. I, 4.
Idem, ad Q. Fr. II, 14.

En 701 Cicéron est à la campagne pendant le mois d'avril Romain, c'est-à-dire, selon nous, après l'équinoxe du printemps, & selon Usserius au milieu de l'hiver précédent. Ensuite Crassus est tué au milieu de l'été, *μεσοῦντος τοῦ θέρους*, selon Dion, & le 8 de juin, selon les fastes d'Ovide. C'étoit

Idem, Famil. VII, 18.
Dio, XL, pag. 131.
Fast. VI, 465.

le 8 de juin Romain, car on fait que les fastes d'Ovide, quoique dirigés sur le calendrier Julien, suivent les anciennes dates historiques des mois Romains. Or le 8 juin Romain de l'an 700 tomba, selon nous, au 28 mai Julien 53, & aux approches du solstice d'été, & selon Usserius vers l'équinoxe du printemps, ce qui s'éloigneroit totalement de l'indication donnée par Dion. Au reste le premier janvier 701 ayant répondu au 25 décembre Julien 54, en conséquence de la suppression des *merkedonius* depuis le consulat de Cicéron, & s'étant ainsi rapproché du solstice d'hiver, selon l'ancienne institution, rien ne devoit empêcher qu'on ne reprît les intercalations dès l'année suivante, & c'est aussi ce qui arriva.

En 702 il y eut donc un *merkedonius*, marqué par Asconius dans ses notes sur la harangue de Cicéron pour Milon, *hæc agebantur mense intercalari*, & il ajoûte que Pompée fut alors créé Consul sans collègue le 5 des calendes de mars, dans ce mois intercalaire; *V cal. mart. mense intercalario Consul creatus est.* Ce 25 février Romain 702 répondit, selon nous, au 27 février Julien 52, & selon Usserius, au commencement de décembre Julien précédent. Nous supposons que l'intercalation fut de vingt-deux jours, parce que la dernière, sous le consulat de Cicéron, avoit été de vingt-trois.

Cic. ad Attic. V, 14. En 703 Cicéron allant à son Proconsulat de Cilicie, arrive à Tralles le 27 juillet Romain, dix-sept juillet Julien 51, par une route pleine de chaleur & de poussière, *æstuosa & pulverulenta via*, & il se propose d'employer aux affaires de la guerre ce qui restoit des mois de l'été, *æstivos menses reliquos;* langage convenable au 17 juillet Julien & au milieu de l'été, comme il suit de notre hypothèse, & non au 10 mai Julien & au milieu du printemps, comme il suivroit de celle d'Usserius. La même année fut remarquable par la victoire que remporta Cassius sur les Parthes, au voisinage d'Antioche de Syrie: on en eut la nouvelle à Rome le 13 octobre Romain; & comme Cicéron, quatre ans après, comptoit vingt-huit jours pour le trajet d'Antioche à Rome, il faut juger que la victoire de Cassius étoit d'environ le 15 septembre Romain, 3 septembre

Idem, Famil. III, 8. Idem, ad Attic. XI, 20.

Julien ſelon nous, & 27 juin Julien ſelon Uſſerius. Cicéron place la victoire à la fin de l'été, *hæc æſtas habuit hunc exitum;* paroles qui conviennent en effet au milieu de ſeptembre Julien, & nullement à la fin de juin Julien précédent. Il ne faut pas demander ſi l'année 703 fut intercalaire; on doit bien juger qu'elle ne le fut pas, puiſque la précédente l'avoit été; d'ailleurs la non-intercalation eſt prouvée par les cinq cens ſoixante jours que Cicéron compte, en remontant du 11 des calendes d'août de la préſente année 703, juſqu'à la mort de Clodius, arrivée le 14 des calendes de février 702, ſelon Feneſtella cité par Aſconius.

Cic. Famil. II, 10.

Ad Attic. V, 13.

En 704, où le premier janvier Romain tomba au 16 décembre Julien 51, il auroit dû y avoir une intercalation, tant pour obſerver la règle des années alternativement intercalaires, que pour retenir le premier janvier de l'année ſuivante vers le ſolſtice d'hiver, mais il n'y eut point d'intercalation; Curion, qui la ſollicitoit à Rome, fut refuſé, comme on le voit par une lettre de Cœlius à Cicéron, & par un témoignage de Dion; & Cicéron, qui du fond de l'Aſie ſollicitoit au contraire la non-intercalation, de peur que l'année de ſon Proconſulat ne fût prolongée par un *merkedonius,* eut de quoi être ſatisfait. Cependant Uſſerius y ſuppoſe un *merkedonius* de vingt-trois jours. Il ſuppoſe encore que le mois de novembre Romain de cette année-ci fut un mois de l'été, pendant que Cicéron au contraire trouvoit la ſaiſon trop avancée pour faire faire à Tiron la traverſée de Patras en Italie: & en effet dans notre hypothèſe les derniers jours de novembre Romain ont alors répondu aux premiers jours de novembre Julien.

Idem, Famil. VIII, 6.

Dio, XL, pag. 149.

Cic. ad Attic. V, 9 & 13.

Idem, Famil. XVI, 9.

En 705 Céſar paſſe le Rubicon vers le milieu de janvier Romain, Pompée ſe retire à Brunduſium le 22 février ſuivant, & il en ſort le 17 mars d'après, laiſſant Céſar maître de l'Italie: ces évènemens, depuis environ le milieu de janvier juſque vers le milieu de mars, n'emportèrent qu'une ſoixantaine de jours ſelon Plutarque, ainſi l'année fut ſans intercalation. Le premier janvier Romain tomba, ſelon Uſſerius, au 22 octobre Julien 50, & ſelon nous au 6 décembre Julien; c'eſt une

Plut. in Pomp. p. 652. F

différence de quarante-cinq jours pour rejeter les deux premiers mois de l'année Romaine, ou un peu plus dans l'automne, ou un peu plus dans l'hiver, & c'est ce dernier parti qu'il faut prendre; car Cicéron parle d'hiver, *hyeme*, & de grand hiver, *tanta hyeme*, au 4 des calendes de février: Cœlius écrit vers les calendes de mars, que les troupes de César viennent de terminer la guerre au milieu de l'hiver le plus affreux, *teterrima hyeme;* Dion, dans la circonstance de la retraite de Pompée à Brundusium, observe qu'on étoit hors de l'automne, ἐκ μετοπώρου, c'est-à-dire en plein hiver: & Cicéron écrivant le 16 mai Romain, représente l'équinoxe du printemps comme déjà passé, *æquinoctium nos moratur, quod valde perturbatum erat.* Ces différens témoignages, excepté peut-être celui de Dion, ne sauroient se plier à l'hypothèse d'Usserius. Par exemple le 16 mai Romain, où l'équinoxe étoit déjà passé, tomba selon nous au 16 avril Julien, & selon Usserius au 2 mars Julien, vingt-un jours avant l'équinoxe.

Cic. Famil. XVI, 1, 12.

Idem, VIII, 15.

Dio, XLI, p. 158.

Ad Attic. X, 17.

En 706 le premier janvier Romain fut, selon Usserius, le 11 octobre Julien 49, presqu'à l'entrée de l'automne, & selon nous le 25 novembre Julien, presqu'à l'entrée de l'hiver. Qu'on en juge par le témoignage de César: il avoit ramené d'Espagne ses troupes l'année précédente, & il dit qu'une automne mal saine dans l'Apulie & aux environs de Brundusium, les avoit affoiblies par la maladie quand il les embarqua la veille des nones de janvier de la présente année; & le même César, peu après son embarquement, parle de Bibulus tenant la mer en personne au plus fort de l'hiver, *ipse gravissima hyeme in navibus excubabat.* La saison & l'époque de la bataille de Pharsale nous fournissent aussi des caractères de temps pour l'année 706. César alla camper dans les plaines de Pharsale quand la moisson étoit prête à se faire, *quæ prope jam matura erat;* c'étoit par conséquent à la fin de mai Julien ou au commencement de Juin: Pompée se rendit en Thessalie peu de jours après, *paucis post diebus*, & ne se pressa point de livrer bataille; César eut tout le temps de bien exercer ses troupes, d'instruire des fantassins d'élite à combattre entre les rangs de cavalerie, &

Cæs. Bell. Civ. III.

de les aguerrir en les envoyant défier journellement l'ennemi; *continentibus diebus;* il y eut même, avant l'action générale, divers combats de troupes détachées de l'un & de l'autre parti: enfin César, desespérant d'attirer Pompée en rase campagne, songeoit à décamper & à chercher ailleurs des vivres & des fourrages, lorsque Pompée se présenta & fut battu. Il se passa donc au moins environ un mois depuis le premier juin Julien jusqu'au jour de la bataille; elle se donna le 9 août Romain, date ignorée, ce me semble, par nos Savans modernes jusqu'à ce que Muratori nous en eût instruit: or le 9 aout Romain 706 répond, dans nos calculs, au 29 juin 48, peu de jours après la moisson, laquelle a dû se faire dans l'intervalle où les deux armées Romaines étoient en présence. Le 9 août Romain, dans les calculs d'Usserius, tombe au 6 juin Julien, quand Pompée étoit à peine entré en Thessalie; à moins qu'on ne voulût supposer, avec Petau, la moisson prête à se faire en Thessalie dès le commencement de mai Julien, ce qui n'a aucune vrai-semblance *(a).*

Murator. Inscript. t. I, pag. 150 & 305.

Doctr. Temp. X, 62.

En 707, le premier avril Romain, César termine la guerre d'Alexandrie & se rend maître de la ville: c'étoit le 11 février Julien 47; & Suétone remarque en effet que la guerre s'étoit faite pendant l'hiver. Cicéron se propose d'aller à ses maisons de campagne le jour des Parilies, 3 mars Julien selon nous, 8 février Julien selon Usserius, qui ne cesse de supposer la rustication de Cicéron avant le retour de la belle saison.

Grut. Inscript. CXXXIII.

In Cæsare, 35.

Ad Attic. 11, 8.

Tel a été le cours des seize années que nous avions à examiner dans cet article; il auroit dû y en avoir huit d'intercalaires selon la règle, & il n'y en eut qu'une seule, l'année 702. Cependant alors le premier janvier tomba, comme il étoit à desirer, vers le solstice d'hiver; mais l'omission de

(a) M. l'Abbé Belley a depuis communiqué, à l'auteur de ce Mémoire, l'extrait suivant d'une Lettre écrite à M. Pellerin par M. de Clairambault, Consul de France à Salonique, en date du 4 janvier 1755. *Suivant les informations que j'ai demandées en Thessalie, & suivant ce que m'en ont rapporté ici des gens de ce pays-là, la moisson s'y fait dans le mois de juin; du côté de Larissa & de Tricala, c'est dès les premiers jours de juin; & du côté de Jannina & des environs, ce n'est que du 15 au 20 du même mois.*

l'intercalation dans les cinq années ſuivantes brouilla tout, en faiſant anticiper de dix jours tous les ans le premier janvier ſur la ſaiſon. On peut voir, par les prétentions contraires de Cicéron & de Curion ſur l'arrangement de l'année 704, que les intercalations furent dès-lors une affaire de fantaiſie & de cabale, & que les écrivains de l'antiquité ont eu raiſon de ſe plaindre de ce bouleverſement du calendrier Romain. Il en réſulta pourtant un grand bonheur, puiſque Céſar, pour remédier au deſordre, changea la forme des années Romaines, incompatible avec l'ordre des ſaiſons, & qu'il établit dans l'empire Romain les années Juliennes à l'exemple des années Alexandrines. Il ne faut pas oublier de dire, à l'honneur d'Albert Rubens, fils du fameux Peintre de ce nom, qu'il avoit très-bien remarqué la non-intercalation des cinq dernières années, entre l'an 702 & l'année de confuſion.

De Nat. Aug. in Theſ. Antiq. Rom. t. XI, p. 1385, ſeqq.

Année 708, autrement année de confuſion.

Les calculs précédens conduiſent le premier janvier de l'année 708, année de confuſion, au 5 novembre Julien 47 avant J. C. Samuel Petit avoit déjà établi, *a poſteriori*, la même double date, ſur un témoignage de Dion, d'où réſultent quatre cens vingt-deux jours de durée pour l'année de confuſion : car le premier janvier véritablement Julien, qui ouvrit le nouveau calendrier de Céſar avec l'année de Rome 709, n'étant conteſté par perſonne, les quatre cens vingt-deux jours précédens, s'ils ſont exacts, auront néceſſairement commencé au 5 novembre Julien proleptique de l'an 47 avant J. C. Il ne reſte donc plus qu'à prouver l'exactitude des quatre cens vingt-deux jours. Peut-on en douter, quand on ſait que l'année Romaine étoit composée de trois cens cinquante-cinq jours, & qu'on voit, dans Dion, que Céſar intercala ſoixante-ſept jours de plus pour l'année de confuſion? Quelques-uns, ajoûte Dion, ont voulu dire qu'il en intercala davantage, mais ce que je dis eſt le vrai, τὸ δ' ἀληθὲς ὧδε πως ἔχει. Suétone, antérieur à Dion de cent ans, & Cenſorin, contemporain du même

Miſcell. pag. 248.

Dio. XLIII, p. 227.

Suet. in Caſ. 40.

Cenſorin. 20.

même Dion, sont évidemment du nombre de ceux que Dion a prétendu réfuter avec connoissance de cause : ils donnent l'un & l'autre à l'année de confusion vingt-trois jours de plus, en voulant que le *merkedonius* ordinaire de vingt-trois jours ait eu lieu dans le mois de février, & que les soixante-sept jours surnuméraires, distribués ensuite à deux autres *merkedonius*, entre novembre & décembre, aient fait de cette année-là une année de quinze mois. Il est vrai que deux témoignages réunis de Suétone & de Censorin valent bien en général un témoignage unique de Dion; mais quand celui-ci, qui étoit sénateur Romain, quoique écrivain Grec, fait entendre qu'après avoir examiné le fait, il a vérifié que les autres s'étoient trompés, cette circonstance doit décider en faveur de Dion, selon toutes les règles de la critique. Il faut donc admettre quatorze mois, & non pas quinze, dans l'année de confusion : Cicéron lui-même exclut l'intercalation en février, lorsque parlant des derniers mois de la présente année, où César étoit de retour d'Afrique en Italie, il y place le premier *merkedonius* de l'année : *ego idem tamen cum a. d. 5 kalendas intercalares priores .... venissem ad Cæsarem.* *Famil. VI, 4.*

La plufpart des modernes veulent que Cicéron en renvoyant vers la fin de l'année le premier mois intercalaire, & Dion en ne marquant qu'un surplus de soixante-sept jours, n'aient pas fait mention du mois intercalaire en février, parce qu'il étoit, disent-ils, de règle & d'usage; mais nous avons vû que la règle n'avoit plus lieu depuis plusieurs années. Par conséquent, un point de critique fondé sur la régularité prétendue des intercalations dans ces derniers temps, ne sauroit rien conclurre pour donner à l'année de confusion quatre cens quarante-cinq jours au lieu de quatre cens vingt-deux, & pour la commencer au 13 octobre Julien proleptique, au lieu du 5 novembre suivant.

Petau prétend décider la question en faveur du sentiment commun, par une circonstance du coucher héliaque des Pléiades, qui se fit, dit-il, cette année dans les premiers jours de février Romain, & qui se faisoit, selon Pline, vers le 11 *Uranol. Var. Diss. V, 13.* *Hist. Nat. II, 47, XVIII, 27, 31.*

novembre Julien, ce qui renverroit en effet l'ouverture de l'année dans le mois d'octobre. On sait que le coucher des Pléïades étoit regardé chez les anciens comme le signe, ou même comme la cause du premier mauvais temps à l'approche de l'hiver; c'est dans ce sens-là qu'Hirtius, cité par Petau, parle d'un jour d'orage arrivé en Afrique vers les calendes de février, après la révolution des Pléïades; *vergiliarum signo confecto.... nimbus cum saxea grandine subito est exortus ingens.* Quand on prendroit avec Petau ce coucher des Pléïades dans toute la rigueur astronomique, pour le terme précis de leur révolution le 11 novembre Julien, Hirtius auroit eu raison de dire, que vers les calendes de février, c'est-à-dire selon nous vers le 4 décembre Julien, la révolution s'étoit déjà faite, puisqu'elle étoit arrivée il y avoit une vingtaine de jours. Mais ce n'est point là le sens de l'ancien Écrivain latin; l'expression *signum confectum*, ou *sidus confectum*, ne marquoit pas le retour astronomique d'un astre ou d'une constellation au même point du Ciel, elle marquoit une révolution de saison, un changement de temps, qui selon la différente température de l'air, tantôt anticipoit & tantôt retardoit de plusieurs jours sur la révolution astronomique: Pline explique fort au long ce sens vague & étendu de l'expression *sidus confectum*, on peut le consulter. Ainsi, la révolution astronomique des Pléïades s'étant faite vers le milieu de novembre Julien, l'autre révolution a fort bien pû se faire dans les premiers jours de décembre, sur-tout dans un climat comme celui d'Afrique, où le retour de la mauvaise saison se fait sentir plus tard qu'ailleurs. Il n'y a donc point de difficulté pour le commencement du 1.er janvier de l'année de confusion au 5 novembre Julien proleptique de l'an 47 avant J. C. & ce point de calendrier paroît également bien fondé, soit qu'on remonte de ce 1.er janvier aux temps antérieurs, soit qu'on descende de ce même 1.er janvier au 1.er janvier suivant, où le calendrier de Jules César commence.

Bell. Afric.

Hist. Natur. VIII, 25.

Je finis l'article de l'année de confusion par indiquer une inscription latine, qu'il faudroit rapporter à cette année-là, si l'antiquité du monument étoit avérée. Il fait mention d'une

Fabrett. Inscript. p. 422.

fille morte à l'age de cinq ans dix mois cinquante & un jours; le surplus des cinquante & un jours est si singulier, qu'il ne paroît pas qu'on puisse l'expliquer autrement que par l'exemple unique des soixante-sept jours intercalés entre deux mois Romains: dans ce cas la mort de Domina, c'est le nom de la jeune fille, tomberoit au 16 novembre Julien 46 avant J. C.

Après avoir ainsi conduit d'année en année le calendrier Romain, depuis les Décemvirs jusqu'à la correction Julienne, il ne reste plus qu'à dire un mot sur les marchés Romains, dont il y a dans l'histoire deux ou trois dates positives, que toute véritable hypothèse sur les années Romaines doit nécessairement concilier. La période des marchés Romains étoit-elle de neuf jours, ou seulement de huit? C'est une question qui partage les modernes, parce qu'ils croient qu'elle a partagé aussi les anciens. Macrobe établit nettement la période de neuf jours, dans laquelle il y avoit huit jours pleins & révolus entre deux jours de marché. Denys d'Halicarnasse & les huit lettres nundinales des anciens calendriers Juliens, attestent au contraire sept jours d'intervalle seulement d'un marché à l'autre, non comptés les deux termes. Cependant, comme il ne pouvoit point y avoir deux opinions parmi les anciens sur un usage journalier qu'ils avoient sous les yeux, il faut nécessairement recourir à la différence des temps, & reconnoître que la période de neuf jours appartint au calendrier Romain, & la période de huit jours au calendrier de Jules César. Cela posé, les jours de marché arrivoient de neuf en neuf jours, soit en l'an de Rome 697, où le 21 novembre Romain fut un jour de marché selon Cicéron, soit en l'an 702 où les calendes de janvier tombèrent à un jour de marché selon Dion: or l'intervalle de ces deux marchés dans notre hypothèse fut de quatorze cens cinquante-huit jours, qui se divisent exactement par neuf. Le calcul depuis les calendes de janvier 702, nous donne aussi en deux mille cinq cens soixante-quatorze jours, qui se divisent exactement par neuf, un jour de marché, au sortir de l'année de confusion, pour le 1.er janvier Julien 709 de Rome, & 45 avant J. C. époque du calendrier de Jules César, & ce marché aura donc été en

Saturnal. I, 16.

Antiq. Rom. VII, 58.

Grut. Inscript. CXXXXIII, seqq.

Ad Atticum, IV, 3.

Dion, XL, p. 142.

même temps & le dernier de la période de neuf jours, & le premier de la période de huit jours; or c'eſt ce qui s'accorde parfaitement avec un autre jour de marché, qui devoit naturellement tomber, ſelon Dion, au 1.er janvier, l'an Julien de Rome 715: l'intervalle eſt de ſix années Juliennes, quatre communes & deux biſſextiles, en tout deux mille cent quatre-vingt-douze jours, qui ſe diviſent exactement par huit. C'eſt ainſi que l'hypothèſe propoſée ſur le calendrier Romain réſout la queſtion des marchés Romains, comme pluſieurs autres points de chronologie & d'hiſtoire, qui n'avoient point encore été, ce me ſemble, ſuffiſamment éclaircis.

Dio, XLVIII, p. 337.

TABLE du rapport de chaque premier jour des années de Rome avec le jour de l'année Julienne correſpondant, depuis les Décemvirs juſqu'à la correction de Jules Céſar.

Années de Rome.	Intercalations.	Commencement des années dans le Calendrier Romain.	Commencement des années dans le Calendrier Julien.	Années de Rome.	Intercalations.	Commencement des années dans le Calendrier Romain.	Commencement des années dans le Calendrier Julien.
303	0	15 Mai	12 Mai 452	321	0	13 Décemb.	23 Décembre 434
304	22	15 Mai	2 Mai 451	322	23	13 Décemb.	12 Décembre 433 B
305	0	13 Décemb.	7 Décembre 450	323	0	13 Décemb.	25 Décembre 432
306	23	13 Décemb.	26 Novemb. 449 B	324	22	13 Décemb.	15 Décembre 431
307	0	13 Décemb.	9 Décembre 448	325	0	13 Décemb.	27 Décembre 430
308	22	13 Décemb.	29 Novemb. 447	326	23	13 Décemb.	16 Décembre 429 B
309	0	13 Décemb.	11 Décembre 446	327	0	13 Décemb.	29 Décembre 428
310	23	13 Décemb.	30 Novemb. 445 B	328	22	13 Décemb.	19 Décembre 427
311	0	13 Décemb.	13 Décembre 444	329	0	13 Décemb.	31 Décembre 426
312	22	13 Décemb.	3 Décembre 443	330	23	13 Décemb.	20 Décembre 425 B
313	0	13 Décemb.	15 Décembre 442	331	0	13 Décemb.	2 Janvier 423
314	23	13 Décemb.	4 Décembre 441 B	332	22	13 Décemb.	23 Décembre 423
315	0	13 Décemb.	17 Décembre 440	333	0	13 Décemb.	4 Janvier 421 B
316	22	13 Décemb.	7 Décembre 439	334	23	13 Décemb.	24 Décembre 421 B
317	0	13 Décemb.	19 Décembre 438	335	0	13 Décemb.	6 Janvier 419
318	23	13 Décemb.	8 Décembre 437 B	336	22	13 Décemb.	27 Décembre 419
319	0	13 Décemb.	21 Décembre 436	337	0	13 Décemb.	8 Janvier 417 B
320	22	13 Décemb.	11 Décembre 435	338	23	13 Décemb.	28 Décembre 417 B

Années de Rome.	Inter-calations.	Commencement des années dans le Calendrier Romain.	Commencement des années dans le Calendrier Julien.	Années de Rome.	Inter-calations.	Commencement des années dans le Calendrier Romain.	Commencement des années dans le Calendrier Julien.
339	0	13 Decemb.	10 Janvier 415	372	22	1 Octobre	21 Novemb. 383
340	22	13 Decemb.	31 Decembre 415	373	0	1 Octobre	3 Décembre 382
341	0	13 Decemb.	12 Janvier 413 B	374	23	1 Octobre	22 Novemb. 381 B
342	23	13 Decemb.	1 Janvier 412	375	0	1 Octobre	5 Décembre 380
343	0	13 Decemb.	14 Janvier 411	376	22	1 Octobre	25 Novemb. 379
344	22	13 Décemb.	4 Janvier 410	377	0	1 Octobre	7 Décembre 378
345	0	13 Decemb.	16 Janvier 409 B	378	23	1 Octobre	26 Novemb. 377 B
346	23	13 Décemb.	5 Janvier 408	379	0	1 Octobre	9 Décembre 376
347	0	13 Décemb.	18 Janvier 407	380	22	1 Octobre	29 Novemb. 375
348	22	13 Decemb.	8 Janvier 406	381	0	1 Octobre	11 Décembre 374
349	0	13 Décemb.	20 Janvier 405 B	382	23	1 Octobre	30 Novemb. 373 B
350	23	13 Décemb.	9 Janvier 404	383	0	1 Octobre	13 Décembre 372
351	0	13 Décemb.	22 Janvier 403	384	22	1 Octobre	3 Décembre 371
352	22	13 Décemb.	12 Janvier 402	385	0	1 Octobre	15 Décembre 370
353	0	1 Octobre	13 Novemb. 402	386	23	1 Octobre	4 Décembre 369 B
354	23	1 Octobre	2 Novemb. 401 B	387	0	1 Octobre	17 Décembre 368
355	0	1 Octobre	15 Novemb. 400	388	22	1 Octobre	7 Décembre 367
356	22	1 Octobre	5 Novemb. 399	389	0	1 Octobre	19 Décembre 366
357	0	1 Octobre	17 Novemb. 398	390	23	1 Octobre	8 Décembre 365 B
358	23	1 Octobre	6 Novemb. 397 B	391	0	1 Octobre	21 Décembre 364
359	0	1 Octobre	19 Novemb. 396	392	22	1 Octobre	11 Décembre 363
360	22	1 Octobre	9 Novemb. 395	393	0	1 Octobre	23 Décembre 362
361	0	1 Octobre	21 Novemb. 394	394	23	1 Octobre	12 Décembre 361 B
362	23	1 Octobre	10 Novemb. 393 B	395	0	1 Octobre	25 Décembre 360
363	0	1 Octobre	23 Novemb. 392	396	22	1 Octobre	15 Décembre 359
364	22	1 Octobre	13 Novemb. 391	397	0	1 Octobre	27 Décembre 358
365	0	1 Octobre	25 Novemb. 390	398	23	1 Octobre	16 Décembre 357 B
366	23	1 Octobre	14 Novemb. 389 B	399	0	1 Octobre	29 Décembre 356
367	0	1 Octobre	27 Novemb. 388	400	22	1 Octobre	19 Décembre 355
368	22	1 Octobre	17 Novemb. 387	401	0	1 Octobre	31 Décembre 354
369	0	1 Octobre	29 Novemb. 386	402	23	1 Octobre	20 Décembre 353 B
370	23	1 Octobre	18 Novemb. 385 B	403	0	1 Octobre	2 Janvier 351
371	0	1 Octobre	1 Décembre 384	404	22	1 Octobre	23 Décembre 351

Années de Rome.	Inter-calations.	Commencement des années dans le Calendrier Romain.	Commencement des années dans le Calendrier Julien.		Années de Rome.	Inter-calations.	Commencement des années dans le Calendrier Romain.	Commencement des années dans le Calendrier Julien.	
405	0	1 Octobre	4 Janvier	349 B	438	23	1 Octobre	25 Janvier	316
406	23	1 Octobre	24 Décembre	349 B	439	0	1 Octobre	7 Février	315
407	0	1 Octobre	6 Janvier	347	440	22	1 Octobre	28 Janvier	314
408	22	1 Octobre	27 Décembre	347	441	0	1 Octobre	9 Février	313 B
409	0	1 Octobre	8 Janvier	345 B	442	23	1 Octobre	29 Janvier	312
410	23	1 Octobre	28 Décembre	345 B	443	0	1 Octobre	11 Février	311
411	0	1 Octobre	10 Janvier	343	444	22	1 Octobre	1 Février	310
412	22	1 Octobre	31 Décembre	343	445	0	1 Octobre	13 Février	309 B
413	0	1 Octobre	12 Janvier	341 B	446	23	1 Octobre	2 Février	308
414	23	1 Octobre	1 Janvier	340	447	0	1 Octobre	15 Février	307
415	0	1 Octobre	14 Janvier	339	448	22	1 Octobre	5 Février	306
416	22	1 Octobre	4 Janvier	338	449	0	1 Octobre	17 Février	305 B
417	0	1 Octobre	16 Janvier	337 B	450	23	1 Octobre	6 Février	304
418	23	1 Octobre	5 Janvier	336	451	0	1 Octobre	19 Février	303
419	0	1 Octobre	18 Janvier	335	452	22	1 Octobre	9 Février	302
420	22	1 Octobre	8 Janvier	334	453	0	1 Octobre	21 Février	301 B
421	0	1 Octobre	20 Janvier	333 B	454	23	1 Octobre	10 Février	300
422	23	1 Octobre	9 Janvier	332	455	0	1 Octobre	23 Février	299
423	0	1 Octobre	22 Janvier	331	456	22	1 Octobre	13 Février	298
424	22	1 Octobre	12 Janvier	330	457	0	1 Octobre	25 Février	297 B
425	0	1 Octobre	24 Janvier	329 B	458	23	1 Octobre	14 Février	296
426	23	1 Octobre	13 Janvier	328	459	0	1 Octobre	27 Février	295
427	0	1 Octobre	26 Janvier	327	460	22	1 Octobre	17 Février	294
428	22	1 Octobre	16 Janvier	326	461	0	1 Octobre	29 Février	293 B
429	0	1 Octobre	28 Janvier	325 B	462	23	1 Octobre	18 Février	292
430	23	1 Octobre	17 Janvier	324	463	0	1 Octobre	3 Mars	291
431	0	1 Octobre	30 Janvier	323	464	22	1 Octobre	21 Février	290
432	22	1 Octobre	20 Janvier	322	465	0	1 Octobre	4 Mars	289 B
433	0	1 Octobre	1 Février	321 B	466	23	1 Octobre	22 Février	288
434	23	1 Octobre	21 Janvier	320	467	0	1 Juillet	8 Décembre	288
435	0	1 Octobre	3 Février	319	468	22	1 Juillet	28 Novemb.	287
436	22	1 Octobre	24 Janvier	318	469	0	1 Juillet	10 Décembre	286
437	0	1 Octobre	5 Février	317 B	470	23	1 Juillet	22 Novemb.	285 B

Années de Rome.	Intercalations.	Commencement des années dans le Calendrier Romain.	Commencement des années dans le Calendrier Julien.	Années de Rome.	Intercalations.	Commencement des années dans le Calendrier Romain.	Commencement des années dans le Calendrier Julien.
471	0	1 Juillet	12 Décembre 284	504	22	1 Juillet	3 Janvier 250
472	22	1 Juillet	2 Décembre 283	505	0	1 Juillet	15 Janvier 249 B
473	0	1 Juillet	14 Décembre 282	506	23	1 Juillet	4 Janvier 248
474	23	1 Juillet	3 Décembre 281 B	507	0	1 Juillet	17 Janvier 247
475	0	1 Juillet	16 Décembre 280	508	22	1 Juillet	7 Janvier 246
476	22	1 Juillet	6 Décembre 279	509	0	1 Juillet	19 Janvier 245 B
477	0	1 Juillet	18 Décembre 278	510	23	1 Juillet	8 Janvier 244
478	23	1 Juillet	7 Décembre 277 B	511	0	1 Juillet	21 Janvier 243
479	0	1 Juillet	20 Décembre 276	512	22	1 Juillet	11 Janvier 242
480	22	1 Juillet	10 Décembre 275	513	0	1 Juillet	23 Janvier 241 B
481	0	1 Juillet	22 Décembre 274	514	23	1 Juillet	12 Janvier 240
482	23	1 Juillet	11 Décembre 273 B	515	0	1 Juillet	25 Janvier 239
483	0	1 Juillet	24 Décembre 272	516	22	1 Juillet	15 Janvier 238
484	22	1 Juillet	14 Décembre 271	517	0	1 Juillet	27 Janvier 237 B
485	0	1 Juillet	26 Décembre 270	518	23	1 Juillet	16 Janvier 236
486	23	1 Juillet	15 Décembre 269 B	519	0	1 Juillet	29 Janvier 235
487	0	1 Juillet	28 Décembre 268	520	22	1 Juillet	19 Janvier 234
488	22	1 Juillet	18 Décembre 267	521	0	1 Juillet	31 Janvier 233 B
489	0	1 Juillet	30 Décembre 266	522	23	1 Juillet	20 Janvier 232
490	23	1 Juillet	19 Décembre 265 B	523	0	1 Juillet	2 Février 231
491	0	1 Juillet	1 Janvier 263	524	22	1 Juillet	23 Janvier 230
492	22	1 Juillet	22 Décembre 263	525	0	1 Juillet	4 Février 229 B
93	0	1 Juillet	3 Janvier 261 B	526	23	1 Juillet	24 Janvier 228
94	23	1 Juillet	23 Décembre 261 B	527	0	1 Juillet	6 Février 227
95	0	1 Juillet	5 Janvier 259	528	22	1 Juillet	27 Janvier 226
96	22	1 Juillet	26 Décembre 259	529	0	1 Juillet	8 Février 225 B
97	0	1 Juillet	7 Janvier 257 B	530	23	1 Juillet	28 Janvier 224
98	23	1 Juillet	27 Décembre 257 B	531	0	1 Juillet	10 Février 223
99	0	1 Juillet	9 Janvier 255	532	22	1 Juillet	31 Janvier 222
00	22	1 Juillet	30 Décembre 255	533	0	15 Mars	29 Octobre 222
01	0	1 Juillet	11 Janvier 253 B	534	23	15 Mars	18 Octobre 221 B
02	23	1 Juillet	31 Décembre 253 B	535	0	15 Mars	31 Octobre 220
03	0	1 Juillet	13 Janvier 251	536	22	15 Mars	21 Octobre 219

Années de Rome.	Intercalations.	Commencement des années dans le Calendrier Romain.	Commencement des années dans le Calendrier Julien.	Années de Rome.	Intercalations.	Commencement des années dans le Calendrier Romain.	Commencement des années dans le Calendrier Julien.
537	0	15 Mars	2 Novembre 218	570	23	15 Mars	16 Décembre 185 B
538	23	15 Mars	22 Octobre 217 B	571	0	15 Mars	29 Décembre 184
539	0	15 Mars	4 Novembre 216	572	22	15 Mars	19 Décembre 183
540	22	15 Mars	25 Octobre 215	573	0	15 Mars	31 Décembre 182
541	0	15 Mars	6 Novembre 214	574	23	15 Mars	20 Décembre 181 B
542	23	15 Mars	26 Octobre 213 B	575	0	15 Mars	2 Janvier 179
543	0	15 Mars	8 Novembre 212	576	22	15 Mars	22 Décembre 179
544	22	15 Mars	29 Octobre 211	577	0	15 Mars	4 Janvier 177 B
545	0	15 Mars	10 Novembre 210	578	23	15 Mars	24 Décembre 177 B
546	23	15 Mars	30 Octobre 209 B	579	0	15 Mars	6 Janvier 175
547	0	15 Mars	12 Novembre 208	580	22	15 Mars	27 Décembre 175
548	22	15 Mars	2 Novembre 207	581	0	15 Mars	8 Janvier 173 B
549	0	15 Mars	14 Novembre 206	582	23	15 Mars	28 Décembre 173 B
550	23	15 Mars	3 Novembre 205 B	583	0	15 Mars	10 Janvier 171
551	0	15 Mars	16 Novembre 204	584	25	15 Mars	31 Décembre 171
552	22	15 Mars	6 Novembre 203	585	0	15 Mars	15 Janvier 169 B
553	0	15 Mars	18 Novembre 202	586	23	15 Mars	4 Janvier 168
554	23	15 Mars	7 Novembre 201 B	587	46	15 Mars	17 Janvier 167
555	0	15 Mars	20 Novembre 200	588	22	15 Mars	22 Février 166
556	22	15 Mars	10 Novembre 199	589	0	15 Mars	5 Mars 165 B
557	0	15 Mars	22 Novembre 198	590	23	15 Mars	23 Février 164
558	23	15 Mars	11 Novembre 197 B	591	0	15 Mars	8 Mars 163
559	0	15 Mars	24 Novembre 196	592	22	15 Mars	26 Février 162
560	22	15 Mars	14 Novembre 195	593	0	15 Mars	9 Mars 161 B
561	0	15 Mars	26 Novembre 194	594	23	15 Mars	27 Février 160
562	23	15 Mars	15 Novembre 193 B	595	0	15 Mars	12 Mars 159
563	0	15 Mars	28 Novembre 192	596	22	15 Mars	2 Mars 158
564	22	15 Mars	18 Novembre 191	597	0	15 Mars	13 Mars 157 B
565	23	15 Mars	30 Novembre 190	598	23	15 Mars	3 Mars 156
566	23	15 Mars	12 Décembre 189 B	599	0	15 Mars	16 Mars 155
567	0	15 Mars	25 Décembre 188	600	0	15 Mars	6 Mars 154
568	22	15 Mars	15 Décembre 187	601	22	1 Janvier	15 Décembre 154
569	0	15 Mars	27 Décembre 186	602	0	1 Janvier	26 Décembre 153 B

Anné

Années de Rome.	Intercalations.	Commencement des années dans le Calendrier Romain.	Commencement des années dans le Calendrier Julien.		Années de Rome.	Intercalations.	Commencement des années dans le Calendrier Romain.	Commencement des années dans le Calendrier Julien.	
603	23	1 Janvier	16 Decembre	152	636	0	1 Janvier	30 Janvier	118
604	0	1 Janvier	29 Décembre	151	637	22	1 Janvier	20 Janvier	117 B
605	22	1 Janvier	19 Décembre	150	638	0	1 Janvier	31 Janvier	116
606	0	1 Janvier	30 Décembre	149 B	639	23	1 Janvier	21 Janvier	115
607	23	1 Janvier	20 Décembre	148	640	0	1 Janvier	3 Février	114
608	0	1 Janvier	2 Janvier	146	641	22	1 Janvier	24 Janvier	113 B
609	22	1 Janvier	23 Décembre	146	642	0	1 Janvier	4 Février	112
610	0	1 Janvier	3 Janvier	144	643	23	1 Janvier	25 Janvier	111
611	23	1 Janvier	24 Décembre	144	644	0	1 Janvier	7 Février	110
612	0	1 Janvier	6 Janvier	142	645	22	1 Janvier	28 Janvier	109 B
613	22	1 Janvier	27 Décembre	142	646	0	1 Janvier	8 Février	108
614	0	1 Janvier	7 Janvier	140	647	23	1 Janvier	29 Janvier	107
615	23	1 Janvier	28 Décembre	140	648	0	1 Janvier	11 Février	106
616	0	1 Janvier	10 Janvier	138	649	22	1 Janvier	1 Février	105 B
617	22	1 Janvier	31 Décembre	138	650	0	1 Janvier	12 Février	104
618	0	1 Janvier	11 Janvier	136	651	23	1 Janvier	2 Février	103
619	23	1 Janvier	1 Janvier	135	652	0	1 Janvier	15 Février	102
620	0	1 Janvier	14 janvier	134	653	22	1 Janvier	5 Février	101 B
621	22	1 Janvier	4 Janvier	133 B	654	0	1 Janvier	16 Février	100
622	0	1 Janvier	15 Janvier	132	655	23	1 Janvier	6 Février	99
623	23	1 Janvier	5 Janvier	131	656	0	1 Janvier	19 Février	98
624	0	1 Janvier	18 Janvier	130	657	22	1 Janvier	9 Février	97 B
625	22	1 Janvier	8 Janvier	129 B	658	0	1 Janvier	20 Février	96
626	0	1 Janvier	19 Janvier	128	659	23	1 Janvier	10 Février	95
627	23	1 Janvier	9 Janvier	127	660	0	1 Janvier	23 Février	94
628	0	1 Janvier	22 Janvier	126	661	22	1 Janvier	13 Février	93 B
629	22	1 Janvier	12 Janvier	125 B	662	0	1 Janvier	24 Février	92
630	0	1 Janvier	23 Janvier	124	663	23	1 Janvier	14 Février	91
631	23	1 Janvier	13 Janvier	123	664	0	1 Janvier	27 Février	90
632	0	1 Janvier	26 Janvier	122	665	22	1 Janvier	17 Février	89 B
633	22	1 Janvier	16 Janvier	121 B	666	0	1 Janvier	28 Février	88
634	0	1 Janvier	27 Janvier	120	667	23	1 Janvier	18 Février	87
635	23	1 Janvier	17 Janvier	119	668	0	1 Janvier	3 Mars	86

Années de Rome.	Intercalations.	Commencement des années dans le Calendrier Romain.	Commencement des années dans le Calendrier Julien.		Années de Rome.	Intercalations.	Commencement des années dans le Calendrier Romain.	Commencement des années dans le Calendrier Julien.	
669	22	1 Janvier	21 Février	85 B	690	0	1 Janvier	24 Mars	64
670	0	1 Janvier	4 Mars	84	691	23	1 Janvier	14 Mars	63
671	23	1 Janvier	22 Février	83	692	0	1 Janvier	27 Mars	62
672	0	1 Janvier	7 Mars	82	693	0	1 Janvier	16 Mars	61 B
673	22	1 Janvier	25 Février	81 B	694	0	1 Janvier	6 Mars	60
674	0	1 Janvier	8 Mars	80	695	0	1 Janvier	24 Février	59
675	23	1 Janvier	26 Février	79	696	0	1 Janvier	14 Février	58
676	0	1 Janvier	11 Mars	78	697	0	1 Janvier	4 Février	57 B
677	22	1 Janvier	29 Février	77 B	698	0	1 Janvier	24 Janvier	56
678	0	1 Janvier	12 Mars	76	699	0	1 Janvier	14 Janvier	55
679	23	1 Janvier	2 Mars	75	700	0	1 Janvier	4 Janvier	54
680	0	1 Janvier	15 Mars	74	701	0	1 Janvier	25 Décembre	54
681	22	1 Janvier	4 Mars	73 B	702	22	1 Janvier	14 Décembre	53 B
682	0	1 Janvier	16 Mars	72	703	0	1 Janvier	26 Décembre	52
683	23	1 Janvier	6 Mars	71	704	0	1 Janvier	16 Décembre	51
684	0	1 Janvier	19 Mars	70	705	0	1 Janvier	6 Décembre	50
685	22	1 Janvier	8 Mars	69 B	706	0	1 Janvier	25 Novembre	49 B
686	0	1 Janvier	20 Mars	68	707	0	1 Janvier	15 Novembre	48
687	23	1 Janvier	10 Mars	67	708	67	1 Janvier	5 Novembre	47
688	0	1 Janvier	23 Mars	66	709	0	1 Janvier	1 Janvier	45 B
689	22	1 Janvier	12 Mars	65 B					



DISSERTATION
SUR
LE PAPYRUS.

Par M. le Comte DE CAYLUS.

SI tous les uſages des Anciens doivent ſe trouver ſucceſſivement dans nos Mémoires, il y en a toujours quelques-uns qui ſemblent avoir plus de droit d'y paroître; tel eſt le Papier d'Égypte dont il eſt ſi ſouvent fait mention dans les ouvrages modernes, & qui a ſervi à nous tranſmettre les Auteurs anciens. Je ſais que cette matière a déjà été traitée par un de nos Confrères dont je reſpecte la mémoire; mais il a eu plus en vûe la deſcription des manuſcrits que le temps a conſervés, que l'explication de la fabrique du papier & la recherche de la plante qui le produiſoit: il n'a pas même examiné les paſſages des auteurs qui pouvoient convenir au titre de ſon Mémoire. Le nombre des Commentateurs qui l'avoient précédé, ne l'a point dégoûté de ſon entrepriſe, & le ſujet me paroît encore aſſez neuf pour être examiné de nouveau.

Le P. Montfaucon. *Tome VI des Mémoires.*

Je n'ignore ni le nombre ni le mérite des Savans modernes qui ont écrit ſur cette matière, mais ils ne l'ont pas toûjours enviſagée du même côté que moi. Le P. Mabillon & le Marquis Maffei ne ſont point entrés dans le détail de la fabrique du papier d'Égypte. Les Bénédictins, dans leur nouveau traité de Diplomatique, ont un peu plus approfondi la matière, mais il me ſemble que l'on peut deſirer un plus grand éclairciſſement ſur une choſe que le temps rend déjà fort obſcure, & à l'intelligence de laquelle je crois même qu'on ne peut arriver que par les réflexions ſur la pratique; c'eſt du moins ce qui pourroit me perſuader que j'en ai un peu plus approché que les autres. M. Guettard, de l'Académie des Sciences, a donné dans le Journal Économique, aux mois de Juillet & d'Août 1751, deux Mémoires très-curieux ſur des matières nouvelles propres

Chap. V de la 2.e part. du 1.er vol. p. 484.

P. 77. Juillet

à faire le papier : tout ce qu'il dit eſt plein de ſagacité & de vûes dignes d'un citoyen, en un mot, d'un homme qui ſait lire la Nature; ſon objet n'étant point le *Papyrus* des Égyptiens, il n'en parle que très-légèrement.

Ainſi les idées que les auteurs anciens m'ont données, les conjectures que j'ai pû établir ſur ce qu'ils ont écrit, jointes au ſecours que j'ai tiré d'un des plus grands Botaniſtes de l'Europe, m'ont paru donner un nouveau jour à cette matière.

La plus grande partie de ce que je vais rapporter n'eſt point de moi; j'ai ſuivi ſur pluſieurs points Guilandin, auteur du XVI.[e] ſiècle. Je conviens que ſelon l'uſage des commentateurs de ſon temps, il a ſouvent abandonné ſon auteur pour parler de lui-même, & mettre au jour des idées qui n'ont aucun rapport à ſon objet; mais il eſt fort ſavant, & il eſt un de ceux qui a le plus amplement parlé du *Papyrus* en commentant les paſſages de Théophraſte & de Pline. Ces raiſons ſeroient ſuffiſantes pour me ſervir d'excuſes; car il n'eſt pas ordinaire dans l'Académie de s'appuyer autant ſur un auteur moderne quand on y traite quelque point de l'antiquité; mais il faut ſe ſouvenir que celui ci a voyagé & qu'il parle de ce qu'il a vû : il a fait des obſervations dans le pays même, & il dit avoir examiné la plante dont il eſt queſtion; il eſt vrai qu'il ne l'a point décrite & qu'il n'en a point donné la figure, ainſi le plus grand ſecours que je pourrai retirer de ce commentateur, ſera de me fournir des points de diſcuſſion ſur cette plante, & ſur la fabrique du papier, en les oppoſant au développement que nous a donné Pline, l'auteur le plus étendu que nous ayons ſur cette matière. On verra que je ne ſuis pas toûjours de l'avis de Guilandin, & que j'ai ſoin de relever quelques injuſtices qu'il a faites à Pline. Mais ce que je préfère avec raiſon, ce ſont les additions que M. Bernard de Juſſieu a bien voulu faire à ce Mémoire, & les éclairciſſemens qu'il y a joints. Les deſcriptions & les réflexions d'un homme auſſi ſage que lumineux, me mettent en état d'avancer qu'on ne peut plus méconnoître ni confondre le *Papyrus* d'Égypte, & que le voyageur le moins lettré pourra très-aiſément le démontrer à l'Europe dans toutes ſes circonſtances.

In C. Plin. major. capita, &c. authore Melch. Guiland. Philoſ. & Medico, &c. Lauſan. 1576. in-8.° Broch. p. 151.

Qui ſait même ſi nous ne pourrons pas en cultiver la plante?

Les préſens de M. de Juſſieu ſeroient faciles à reconnoître, ſur-tout dans un ouvrage de ma façon; cependant pour une plus grande clarté j'ai eu ſoin de les diſtinguer par des guillemets.

Prius tamen quàm digrediamur ab Ægypto, & Papyri natura dicetur, cùm chartæ uſu maximè humanitas vitæ conſtet & memoria. « Avant que de quitter l'Égypte, nous parlerons de la nature du *Papyrus;* c'eſt à l'uſage qu'on a fait du papier, « que l'homme eſt principalement redevable du commerce de « la vie civile, & de la mémoire des évènemens ». Plin. l. XIII, c. 11.

Ce ſeroit ici le lieu de diſtinguer toutes les matières ſur leſquelles les Anciens ont écrit; mais ce ſeroit auſſi trop répéter ce que l'on trouve par-tout. Il n'en eſt point dans ce nombre qui préſente autant d'avantages que le papier, ſoit par rapport à ſa légèreté, ſoit par rapport à la facilité de ſa fabrique: enfin c'étoit un préſent ſimple de la Nature, & le produit d'une plante qui n'exigeoit ni ſoin, ni culture. Voilà bien des raiſons pour le préférer & le rendre d'un uſage preſque général dans le monde connu, ou pluſtôt civiliſé. Sans entrer dans des détails qui ne regardent point mon objet, il n'eſt pas douteux que l'écriture une fois trouvée, n'ait été employée ſur tout ce qui pouvoit la recevoir. Les matières ont varié ſelon les pays; on peut dire cependant que l'on a préféré, pour une choſe ſi néceſſaire, ce qu'il y avoit de plus commun & de plus facile à tranſporter; ainſi le parchemin, le papier & les tablettes de cire ont été d'un uſage plus conſtant & plus étendu, & par la même raiſon le plomb doit avoir eu la préférence ſur les autres métaux. Quelques auteurs ont admis ſur ces faits un merveilleux que les hommes ont aimé de tous les temps à ſe perſuader. Tel eſt celui qui a rapporté que l'Iliade & l'Odyſſée avoient été écrites en lettres d'or ſur le boyau d'un dragon long de cent vingt pieds. Mais comme les romans conſervent toûjours des parties d'uſage & de vérité, on voit par-là que les Anciens ont écrit ſur des boyaux, ce qui dans le fond eſt fort naturel. On peut avoir écrit des ouvrages ſur l'ivoire, mais

indépendamment de la rareté dont cette matière étoit autrefois, les feuilles d'une épaisseur aussi médiocre que la chose est possible, auroient encore produit un poids excessif; dans la portée des feuilles ordinaires elles se seroient rompues. On ne peut donc imaginer que cet usage ait été commun: ainsi je ne traduirois pas *libri elephantini* par livres d'ivoire; je croirois plustôt que leurs couvertures ou les boîtes qui les renfermoient, étoient de cette matière par magnificence & par distinction. Cependant il est certain que les Romains écrivoient sur des tablettes d'ivoire les lettres missives & souvent leurs affaires domestiques, usage qui s'est même conservé jusqu'à nous; & nous savons d'ailleurs qu'à l'exemple des Grecs, ils ont été, pour ainsi dire, adorateurs de l'ivoire. Il est donc à présumer qu'ils ont connu tous les moyens possibles de le travailler & de le réduire à la moindre de toutes les épaisseurs; ils auront par conséquent pû trouver des moyens, que la nécessité fait toûjours suggérer, pour attacher & réunir les feuilles de cette matière. Ainsi les *libri elephantini* peuvent absolument parlant, avoir été composés de feuillets d'ivoire; mais, je le répéterai toûjours, les ouvrages d'une certaine étendue ont au moins été d'une très-difficile exécution, & par conséquent d'une très-grande rareté.

Et hanc Alexandri magni victoriâ repertam auctor est M. Varro, conditâ in Ægypto Alexandriâ. « Découverte que M. » Varron place dans le temps des victoires d'Alexandre le grand, lorsque ce Prince eut fondé la ville d'Alexandrie en Égypte ».

Il est certain qu'en reportant son esprit sur les Égyptiens avant le temps d'Alexandre, on voit ce peuple bien grand, bien sage, bien gouverné, bien éclairé sur presque toutes les connoissances: il avoit bâti les pyramides! D'ailleurs les secours que l'on tiroit du *Papyrus* ne peuvent que répandre des doutes sur le sentiment de Varron, & le rendre très-difficile à croire. Mais Guilandin en prouve l'erreur ou la fausseté, en rapportant les citations d'un grand nombre d'auteurs Grecs *(a)* qui parlent

(a) Guilandin cite, *sect. 2e*, Anacréon, *p. 13*, Alcée *p. 14*, Eschyle, *p. 15*, Hérodote, *p. 18*, Homère, *p. 20*, Platon, *p. 15*.

du *Papyrus* & qui ont précédé le règne d'Alexandre. Il eſt vrai qu'ils lui donnent le nom de BIBLOS BIBLIARIA, &c. mais on ne peut douter que *Biblos* & *Papyrus* ne fuſſent la même choſe; ainſi l'on pourroit dire, ſelon Varron, que ce ſeroit vers le temps des conquêtes d'Alexandre qu'on auroit commencé à fabriquer le papier, quoique le *Papyrus* fût connu depuis long temps.

Antea non fuiſſe chartarum uſum: in palmarum foliis primo ſcriptitatum: deinde quarumdam arborum libris. « Auparavant on ne ſe ſervoit point de papier, on écrivit en premier lieu « ſur des feuilles de palmier, enſuite ſur la pellicule intérieure de « l'écorce de quelques arbres ».

Guilandin veut qu'au lieu de *palmarum* on liſe *malvarum*, *Sect. III.* des feuilles de mauve; il aſſure qu'aucun auteur avant Varron n'a cité le palmier pour l'écriture; il ajoûte que les feuilles de palmier étoient trop dures, & que leurs côtes empêchoient qu'on ne les employât à cet uſage: cela peut être quant aux feuilles des palmiers d'Égypte & de la côte d'Afrique; mais on conſerve à la Bibliothèque du Roi des manuſcrits de l'intérieur de l'Inde, qui ſont écrits avec beaucoup de netteté ſur les feuilles de cet arbre; elles ſont fort étroites, & diſpoſées d'une façon différente des volumes des anciens & de nos livres, mais la forme ne change rien à la nature.

Poſtea publica monumenta plumbeis voluminibus, mox & privata linteis confici cœpta, aut ceris. « Enſuite on écrivit les actes « publics ſur des lames de plomb, & les affaires particulières ſur la toile ou ſur la cire ».

A l'égard de l'écriture ſur la toile, il eſt à préſumer que les mumies ouvertes & décrites par les modernes, ainſi que celles dont j'ai eu occaſion de parler, étoient d'une antiquité très-reculée par rapport à Pline. Cependant le morceau dont j'ai rapporté l'écriture dans le recueil d'Antiquités, eſt écrit ſur une toile ſimple qui m'a paru de coton. Cette remarque ne prouve rien contre le ſentiment de Pline, puiſqu'il ne fait mention de ces toiles que comme d'une matière employée en général, & nullement par rapport aux Égyptiens en particulier. On ſait

d'ailleurs qu'ils n'ont point écrit leurs affaires publiques ſur le plomb, du moins nous n'en avons aucune trace; les marbres les plus durs, & les blocs les plus étendus ſatisfaiſoient à peine les idées qui les faiſoient agir pour la poſtérité; mais cette toile établie en Égypte & ſervant à l'écriture, me conduit à une eſpèce de digreſſion néceſſaire aux autres vûes de ce Mémoire.

Je crois devoir dire en premier lieu, que l'on peut examiner la toile que je viens de citer & voir ſi elle eſt de coton. On la conſerve avec ſoin dans le cabinet de Sainte-Geneviève; on l'a miſe ſous un verre après l'avoir collée ſur un papier fort épais; quand elle étoit à moi, elle étoit roulée; c'eſt ainſi qu'elle m'étoit parvenue, & ce n'eſt point ce qui a pû cauſer les petites altérations qu'on y peut remarquer. Ce détail & cette remarque en général ſeroient fort inutiles ſi l'on ne pouvoit en conclurre, que les Égyptiens ſe ſervoient pour écrire d'autre choſe que du papier. On dira peut-être que l'uſage du coton a précédé celui de cette plante; mais indépendamment du peu de variété que l'on remarque dans cette nation, le *Papyrus* étoit ſi connu par toutes les utilités que les Égyptiens en retiroient, & dont on va voir le détail, que l'on ne peut raiſonnablement mettre en doute qu'ils n'aient ſû que les écorces les plus déliées de cette plante pouvoient ſervir à l'écriture. Cette réflexion m'a donc préſenté la néceſſité indiſpenſable de coller ou de gommer cette toile pour empêcher l'encre ou pluſtôt la couleur de s'étendre & de faire ce qu'on appelle communément *boire;* enfin quoique la qualité de l'encre puiſſe y entrer pour quelque choſe, il eſt aiſé de ſe convaincre de cette néceſſité, & l'on peut en juger par l'effet que les caractères formés par un liquide, produiſent ſur une mouſſeline qui n'a point été préparée; or tous les caractères écrits ſur les toiles trouvées dans l'intérieur des caiſſes des Mumies étant de la plus grande netteté, il en réſulte la preuve d'une colle pratiquée très-anciennement par les Égyptiens, & qui, ſelon Pline même, paroît avoir précédé l'uſage ou l'invention du papier.

Il eſt cependant néceſſaire, avant que d'aller plus loin, de conſidérer en général les eſpèces de toiles dont les Égyptiens faiſoient

faisoient usage : voici ce que dit Pline à l'égard du lin & du coton. *Ægypto lino minimum firmitatis, plurimum lucri: quatuor ibi genera, Taniticum ac Pelusiacum, Buticum, Tentyriticum cum regionum nominibus in quibus nascuntur. Superior pars Ægypti in Arabiam vergens gignit fruticem quem aliqui gossipion vocant, plures xylon, & ideò lina inde facta xylina: parvus est similemque barbatæ nucis* defert fructum, cujus ex interiore bombyce lanugo netur. Nec ulla sunt eis candore mollitiave præferenda; vestes inde sacerdotibus Ægyptiis gratissimæ.*

L. XIX, c. 1.

* Noisette.

Ce que Pline nous apprend du coton, est appuyé par Prosper Alpin, il dit : *gossipium Ægyptii ad ipsorum usum aliunde advehunt; neque enim apud ipsos herbacea illa planta, ex quâ Syri vel Cyprii gossipium colligunt, adnascitur.* « A l'égard du lin, indépendamment de tout ce que les auteurs anciens nous en disent, comme ayant été fort en usage en Égypte, il peut soûtenir les plus grandes chaleurs. Il a été cultivé avec succès au Sénégal & à la Martinique; Prosper Alpin le compte même parmi les plantes d'Égypte ». Les toiles qui remplissoient les oiseaux embaumés que j'ai ouverts, étoient plus fréquemment de vieux chiffons de toile de coton, ce qui prouve seulement qu'elle étoit plus commune que celle de lin.

Ch. XVIII

Ch. VIII, p. 152, pag. prem. édit. de Lyd. 1735.

Pugillarium enim usum fuisse etiam ante Trojana tempora invenimus apud Homerum. Illo verò prodente, ne terra quidem ipsa, quæ nunc Ægyptus, intelligitur, cùm in Sebennytico saltem ejus nomo nonnisi charta nascatur, postea adaggerata Nilo; si quidem a Pharo insula, quæ nunc Alexandriæ ponte jungitur, noctis dieique velifico navigii cursu terram fuisse prodidit. Guilandin, en corrigeant ce passage tiré de Dalechamp, met *abfuisse* au lieu de *fuisse*, ce qui sert beaucoup à l'intelligence du texte dont voici la traduction. « Car nous voyons dans Homère que l'usage des tablettes est antérieur à la guerre de Troie, & ses écrits font connoître que le terrein qu'on appelle aujourd'hui Égypte n'existoit point de son temps, & qu'il ne s'est formé que depuis par les dépôts du Nil : or le nome Sebennytique qui en fait partie ne produit presque que du papier. Ce qui prouve que cette partie de l'Égypte n'existoit pas encore du temps

» d'Homère, c'eſt que cet auteur avance que depuis l'île de Pharos, » qui eſt actuellement réunie à Alexandrie par un pont, il y » avoit, juſqu'au continent de l'Égypte, une étendue de mer auſſi » grande qu'un vaiſſeau à la voile en pouvoit parcourir en un jour & une nuit ».

Voici les vers d'Homère que Pline indique en cet endroit.

Odyſſ. l. IV.

Νῆσος ἔπειτά τις ἔστι πολυκλύστῳ ἐνὶ πόντῳ
Αἰγύπτου προπάροιθε· Φάρον δέ ἑ κικλήσκουσι,
Τόσσον ἄνευθ' ὅσσον τε πανημερίη γλαφυρὴ νηῦς
Ἤνυσεν, ᾗ λιγὺς οὖρος ἐπιπνείῃσιν ὄπισθεν.

« Il y a enſuite, vis-à-vis de l'Égypte, une île placée dans une » mer très-agitée ; cette île s'appelle Pharos : elle eſt autant » éloignée de l'Égypte qu'un vaiſſeau peut parcourir de chemin en un jour entier avec un bon vent arrière ».

Sect. V. Guilandin fait encore au texte de Pline une correction qui pourroit avoir quelque fondement, il dit qu'il faut lire *Saïtique* au lieu de *Sebennytique ;* il convient que ſuivant Ptolémée & Strabon on trouve dans le delta, *Sebennytica regio* auſſi-bien que *Saïtica regio,* mais il opine pour le dernier nom dans cette circonſtance, parce qu'il ne trouve point de papier qui porte le nom du premier canton, & que Pline ne parle que de *Saïtica charta,* de la ville de *Saïs,* où le *Papyrus* ſe trouvoit en grande quantité.

Je ne m'arrêterai point ſur les preuves que Pline rapporte de cet accroiſſement de terre donné par le Nil ; ce point d'hiſtoire naturelle a trop été diſcuté ; de plus, il s'écarte abſolument de mon objet.

Mox æmulatione circa bibliothecas regum Ptolemæi & Eumenis, ſupprimente chartas Ptolemæo, idem Varro membranas Pergami tradidit repertas. Poſtea promiſcuè patuit uſus rei, qua conſtat immortalitas hominum. « Dans la ſuite l'émulation des rois » Ptolémée & Euménès pour former des bibliothèques, ayant » porté Ptolémée à interdire le tranſport du papier, on inventa » dans Pergame, ſelon Varron, la façon du parchemin, & dans

ce nouvel usage, qui fut bien-tôt répandu par-tout, consiste «
le vrai moyen de procurer aux hommes l'immortalité ».

Cette espèce de tyrannie & ce genre de guerre entre deux Rois sont trop singuliers pour n'être pas relevés. Malgré la répétition que l'on remarque dans tous les évènemens, celui-ci je crois sera toûjours unique. A l'égard du parchemin dont Pline, sur le rapport de Varron, attribue l'invention à la jalousie de ces Princes, il me semble que c'est en donner une idée qui n'est pas juste, & que c'est placer bien bas la découverte d'une chose dont l'usage est établi bien auparavant dans tous les auteurs anciens; c'est aussi le sentiment de Guilandin, qui *Sect. VI.* conclut à cette occasion que ce qu'on appeloit *diphtera* ne différoit point de *membrana*, que l'on nomma dans la suite *Pergamena*, & que l'invention du parchemin, aussi-bien que celle du papier, remonte plus haut que ne le dit Varron, & le commentateur le prouve par un grand nombre de citations authentiques: il seroit trop long & même inutile de les rapporter ici, on peut les voir toutes réunies dans l'ouvrage de Guilandin. On pourroit cependant dire, pour accorder ce passage avec les idées données par les auteurs, que le parchemin de Pergame fut d'une meilleure condition que ceux qu'on avoit fabriqués précédemment, & que la fabrique qui s'établit dans cette ville devint fameuse, & dut son établissement à la défense de Ptolémée de laisser sortir du papier d'Égypte. Il se pourroit aussi que Pline, peu satisfait des détails qu'on lui avoit envoyés sur cette plante, n'eût pas voulu prendre sur son compte ce qu'il en a dit, & qu'il eût mieux aimé en rendre Varron responsable; mais cette phrase a la louange du parchemin est de lui: *Postea promiscuè patuit usus rei, qua constat immortalitas hominum.* Il sembleroit que le papier ne pouvoit avoir la même utilité; ce papier dont il vient de dire un peu plus haut, *cum chartæ usu maxime humanitas vitæ constet & memoria.* Je conviens que ce petit reproche ne peut tomber que sur l'habitude d'un style éloquent: car dans le fond Pline a raison, il a voulu faire entendre que le parchemin présentoit une matière plus durable, & que par conséquent il étoit destiné à perpétuer

les évènemens & à les rendre, pour ainſi dire, immortels.

Papyrum *ergo naſcitur in paluſtribus Ægypti, aut quieſcentibus Nili aquis, ubi evagatæ ſtagnant, duo cubita non excedente altitudine gurgitum, brachiali radicis obliquæ craſſitudine, triangulis lateribus, decem non ampliùs cubitorum longitudine.* « Le » *Papyrus* croît dans les marais de l'Égypte, ou même au milieu » des eaux dormantes que le Nil laiſſe après ſon inondation, » pourvû qu'elles n'aient pas plus de deux coudées de profondeur. » La racine eſt tortueuſe & de la groſſeur du poignet, la tige eſt triangulaire & ne s'élève pas à plus de dix coudées ».

Sect. VII. Guilandin qui remarque, & qui le prétend avec raiſon, que Pline a traduit Théophraſte dans la deſcription de cette plante, lui reproche en cet endroit de ne point parler comme cet auteur, de donner dix coudées à la tige du *Papyrus*, & de confondre par conſéquent cette meſure avec celle des racines; il ajoute, *lorſque je voyageois en Egypte, & que je faiſois avec grand ſoin des recherches ſur toutes les plantes de ce pays, je ne pus jamais trouver de* Papyrus *dont les thyrſes ou les tiges euſſent plus de ſept coudées.* « Proſper Alpin leur donne ſix ou ſept » coudées au deſſus de l'eau, *ſupra aquam ſex ſeptemve cubitis* » *aſſurgens.* Si en ſuivant ce calcul on ajoûte à la plus grande » meſure les deux coudées que l'eau couvre ordinairement, on » aura pour la longueur totale des tiges du *Papyrus*, neuf coudées, ce qui s'éloigne peu de la meſure rapportée par Pline, » *decem non ampliùs cubitorum longitudine.*

In gracilitatem faſtigatum, thyrſi modo cacumen includens, ſemine nullo, aut uſu ejus alio, quam floris ad Deos coronandos. « Elle » va toûjours en diminuant & aboutit en pointe; le haut en » forme de thyrſe, ſans aucune graine & ſans aucun uſage qu'à tenir lieu de fleurs pour couronner les Dieux ».

Sect. VII. Guilandin accuſe encore ici Pline de n'avoir pas ſuivi Théophraſte, ou de s'être trompé en traduiſant ces mots, *comam inutilem debilemque ſuſtinentes* par *thyrſi modo cacumen includens*, ce qui ne rend pas l'expreſſion de Théophraſte, qui dit que le *Papyrus* porte une chevelure, un panache & non un peloton, un épi, *globum, ſpicam,* qui forme le thyrſe dont

nous avons parlé; Strabon est d'accord avec Théophraste sur cette explication.

Il est naturel, avant que d'entamer la matière, de dire un mot de l'opinion assez generalement reçue dans l'Europe sur la perte de cette plante: on n'a pas besoin de nouvelles preuves pour savoir que les bruits populaires ne sont pas toujours fondés sur les possibilites physiques; mais en supposant cette perte possible, on ne pourroit au moins la faire remonter fort haut, « car il n'y a pas encore deux cens ans que Guilandin & Prosper Alpin observèrent cette plante sur les bords du Nil, « & que Guilandin vit les habitans du pays en manger la partie « inférieure & succulente de la tige, comme on le pratiquoit « anciennement, particularité qui peut servir à nous faire recon- « noître le *Papyrus*, & dont il ne paroît pas que les voyageurs « aient profité. Cet usage & ceux qui sont rapportés par Prosper « Alpin nous apprennent que cette plante n'est pas tout-à-fait « inutile, quoiqu'elle ait perdu son principal mérite en cessant « d'être employée à la fabrique du papier ».

Les changemens survenus dans le terrein de l'Égypte, & les soins des habitans pour profiter des terres qui peuvent être cultivées, ont rendu vrai-semblablement la plante du *Papyrus* moins commune; mais les causes qui peuvent être admises à l'égard de quelques parties du pays, n'ont pû occasionner la destruction entière du *Papyrus*, d'autant plus qu'étant du nombre des plantes aquatiques, il est à l'abri d'un semblable évènement. Le silence des auteurs les plus récens qui ont écrit sur l'Égypte ne peut être avancé comme une preuve de la destruction entière du *Papyrus*; on peut dire, pour les excuser, qu'ils ne s'étoient pas proposé cet objet dans leurs recherches, ou que n'étant pas assez instruits ils l'ont négligé; mais il est étonnant que Maillet, homme de Lettres, qui paroît même avoir fait des recherches à ce sujet, n'ait pû découvrir le *Papyrus*, & qu'il l'ait confondu avec le *musa*, connu en françois sous le nom de figuier d'Adam, & que les Arabes appellent *mous*, plante qui est très-différente; ce dont il devoit s'apercevoir en lisant Théophraste ou Pline. *Page 19.*

« Prosper Alpin est le premier qui nous ait donné une » figure du *Papyrus*, que les Égyptiens appellent *Berd.* Quelque » mauvaise qu'on puisse la supposer, elle paroît néanmoins con- » venir à la description de la plante dont parle Théophraste.

» Les Botanistes anciens avoient placé le *Papyrus* parmi les » plantes *graminées* ou les *chiendents*, ignorant à quel genre il » devoit appartenir; ils se sont contentés de le désigner sous le » nom ancien de *Papyrus*, dont ils ont fait deux espèces, l'une » d'Égypte; l'autre de Sicile. Mais les nouveaux ont reconnu » que ces deux plantes étoient une seule & même espèce de Souchet. » *Cyperus*; c'est sous ce genre qu'on la trouve dans les catalogues » & histoires des plantes publiées après l'édition de l'ouvrage » de Morison, où le *Papyrus* est nommé *Cyperus Niloticus vel* » *Syriacus maximus papyraceus*.

Hist. Oxon. 3, 239, sect. 8, tab. 11, fig. 41.

» En décrivant cette plante, il dit qu'on conserve dans le » cabinet de Médecine à Oxford, parmi d'autres curiosités, un » grand morceau de la tige du *Papyrus*, *frustum caulis scapive,* » *sex circiter pedes longum, leve, externè durum ac politum, internè* » *medulla porosa juncea seu arundinacea farctum, in schola medicinæ* » *inter alia curiosa asservatur.*

» On a cru aussi reconnoître dans l'ouvrage de Scheuchzer » sur les chiendents, les joncs & les autres graminées, une » description du panache que porte le *Papyrus;* elle est sous la » dénomination suivante: *Cyperus enodis nudus, culmis è vaginis* » *brevibus prodeuntibus, spicis tenuioribus.*

Page 387.

» Un des pédicules qui soûtiennent les épis des fleurs est » représenté à la *planche VIII, fig. 14.* Cet auteur a considéré le » panache comme formant la plante entière prise au dessus de la » racine, & les longs pédicules qui portent les épis comme autant » de tiges particulières. Il ajoûte, en finissant, qu'il ignore d'où » cette plante lui a été envoyée & de qui il l'a reçûe. Ce panache » nous paroît être celui du *Papyrus Siciliana*, que les Botanistes, » comme nous l'avons observé ci-dessus, ne distinguent pas du » *Papyrus Nilotica.* M. Monti, dans son catalogue des plantes qui » croissent aux environs de Bologne en Italie, l'indique sous la » dénomination suivante, *Cyperus omnium maximus papyrus dicta;*

Page 14.

& Micheli, dans ses *nova genera*, en rapportant la même phrase y ajoûte seulement ces deux termes, *locustis minimis;* & à la planche 19 il a fait représenter un des pédicules qui forment le panache, & qui portent les épis des fleurs. La mort de cet auteur, arrivée quelque temps après l'édition de la première partie de son ouvrage, nous a fait perdre des éclaircissemens sur le *Papyrus* qu'il promettoit de donner dans la seconde partie qui n'a point encore paru. Enfin M. Van Royen, Professeur de Botanique, a inséré dans le catalogue des plantes du jardin de Leyde le *Papyrus*, & le nomme *Cyperus culmo triquetro nudo, umbella simplici foliosa, pedunculis simplicissimis distinctè spicatis.* Il est de même rapporté dans les *species plantarum* de M. Linnæus.

Page 44.

Flor. Leyd. Prodr. p. 56.

Dans les manuscrits qui nous restent d'après les lettres & les remarques de M. Lippi, Médecin de la Faculté de Paris, qui accompagnoit M. du Roule, Envoyé du roi Louis XIV à l'empereur d'Abissinie, on trouve la description d'un *Cyperus* qu'il avoit observé sur les bords du Nil en 1704. Après avoir parlé des fleurs, il dit que plusieurs épis couverts de quelques jeunes feuilles sont portés sur un pédicule assez long, & que plusieurs de ces pédicules également chargés venant à se réunir, forment une espèce de parasol; le disque de ce parasol est environné de quantité de feuilles qui couronnent la tige sur laquelle il porte; la tige est un prisme fort long, dont les angles sont un peu arrondis, & les feuilles représentent parfaitement une lame d'épée, non pas de celles qui font la gouttière, mais de celles dont le plus grand côté soûtient une cannelure; les racines sont noires & chevelues: il nomme cette plante *Cyperus Niliacus major, umbella multiplici.*

Le même Lippi en avoit remarqué une autre espèce qui ne s'élève pas aussi haut, dont la tige & les feuilles étoient les mêmes, & dont les épis formoient plustôt une espèce de tête qu'une ombelle; cette tête étoit fort douce, luisante & comme dorée, riche & fort chargée; elle pose sur de longs pédicules dont la base se réunit en parasol, & il l'appelle *Cyperus Niliacus major, aurea divisa panicula.* Ces deux sortes de *Cyperus* ont

» entre elles une reſſemblance marquée par leurs feuilles, leur » tige, le panache en paraſol qui les couronne, & les lieux » marécageux où elles croiſſent. La ſeule différence conſiſte dans » la forme des épis, ce qui ſert à les diſtinguer l'une de l'autre: » toutes deux ont quelques rapports avec le *Papyrus* & le *Sari,* » tels qu'ils ſont décrits par les anciens auteurs; la première » pourroît être le *Papyrus,* & la ſeconde le *Sari;* mais ce n'eſt-là » qu'une conjecture, & je ne penſe pas qu'on puiſſe l'admettre; » cependant ſi elle étoit reçûe, le *Papyrus* & le *Sari* ne ſeroient » plus confondus & regardés comme étant d'une même eſpèce, » ainſi que l'ont jugé pluſieurs Botaniſtes.

» Le *Papyrus* qui croiſſoit dans le milieu des eaux ne donnoit » point de graine; ſon panache étoit composé de pédicules foibles, » fort longs, ſemblables à des cheveux; *comâ inutili exilique,* dit » Théophraſte. Cette particularité ſe montre également dans le Fig. 2. » *Papyrus* de Sicile; nous la connoiſſons encore dans une autre Fig. 3. » eſpèce de *Papyrus* apportée de Madagaſcar par M. Poivre, » Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences. Les pana- » ches de l'une & l'autre eſpèce que nous avons, ſont dépourvus » d'épis, de fleurs, & par conſéquent ſtériles. Bodæus à Stapel, Page 432. » dans ſes commentaires ſur Théophraſte, a fait repréſenter la » tige & le panaché du *Papyrus* en cet état, & le deſſein en » avoit été envoyé d'Égypte à Saumaiſe. Ce panache reſſemble » à celui de la plante de Sicile, conſervé dans un herbier de » Boccone, qui nous a été donné. De pareils changemens ne ſont » point rares dans les plantes aquatiques. Le *Papyrus* de Mada- » gaſcar croît dans une rivière appelée *Tartas* par les Malgaches: » ce nom eſt auſſi celui du papier. A l'égard de la plante, ils » la nomment *Sanga-ſanga,* & ils en emploient l'écorce pour » faire des nattes; celles que nous avons vûes ſont travaillées avec » goût, & les compartimens en ſont très-bien exécutés; les » autres uſages ne nous ſont pas connus, mais nous apprenons qu'on en fait auſſi des cordes ».

Au reſte je penſe que tout ce qui vient d'être rapporté au ſujet du *Papyrus,* devoit précéder la diſcuſſion du texte de Pline, que je vais continuer.

Radicibus

Radicibus incolæ pro ligno utuntur: nec ignis tantum gratiâ, ſed ad alia quoque utenſilia vaſorum. Ex ipſo quidem Papyro *navigia texunt: & è libro vela, tegeteſque, necnon & veſtem, etiam ſtragulam ac ſunes.* « Les habitans emploient les racines pour du bois non ſeulement à bruler, mais encore propre à faire « différens vaſes à leurs uſages; de la tige du *Papyrus* entrelaſſée « en façon de tiſſu, ils conſtruiſent des barques, & de l'écorce « intérieure ou *liber*, ils font pareillement des voiles, des nattes, « des habillemens, des couvertures de lit & des cordes ».

Ces barques reſſembloient par leur conſtruction à de grands paniers, dont le tiſſu devoit être fort ſerré; & pour empêcher l'eau de les pénétrer il faut ſuppoſer qu'elles étoient enduites, au moins à l'extérieur, d'une couche de réſine ou de bitume, ce qui les mettoit en état de ſervir à la navigation ſur le fleuve, ou pluſtôt ſur ſon inondation : le panier dans lequel Moyſe enfant fut expoſé, me paroît appuyer & confirmer le texte de Théophraſte traduit par Pline. Ce paſſage, en nous donnant des éclairciſſemens, nous apprend quels étoient les cordages des vaiſſeaux d'Antigonus, dont je parlerai plus bas.

Guilandin copie Théophraſte, lorſqu'il dit que les racines du *Papyrus* ont dix coudées de longueur & ne ſont point enfoncées, c'eſt-à-dire qu'elles ne piquent point en terre, mais qu'elles s'étendent & rampent à très-peu de profondeur. Voici les paroles de l'auteur ancien : *Radix longitudine ſuper dena cubita provenit ſuper terram ipſam, radices obliquas tenues denſaſque in limum demittens.* Mais Guilandin ajoûte, ces racines ont à droite & à gauche quantité d'autres petites racines qui ſoûtiennent la plante contre l'impétuoſité du vent & le cours du Nil. Théophraſte dit que les tiges triangulaires ſortent de la racine, & Guilandin ajoûte encore que les feuilles ſont ſemblables à celles du *Typha* de marais, & qu'elles ne ſont cependant pas pointues, mais obtuſes; il cite à ce ſujet *Elkavi*, qui nomme le *Papyrus Bubikir*, en deux endroits de ſon livre.

Theoph. l. 4. cap. 9.

De ſimp. Medicam. c. 147 & 547.

Guilandin attaque Pline ſur ce qu'il dit, *è libro vela tegeteſque texunt*, pendant que Théophraſte a écrit *è biblo;* donc, ajoûte-t-il, Pline ſe trompe & ſe met en contradiction avec

Sect. VIII.

lui-même, car il dit, dans un autre endroit, on fait ce papier de la tige du *Papyrus*, divisée en feuilles très-minces & très-larges, & ajoûte, tant s'en faut que l'écorce soit bonne à faire le papier, on n'en fait pas même des cordes; s'il faut expliquer, continue-t-il, ce mot de Théophraste *biblos* par *liber* écorce *è biblo*, c'est lui faire dire que de l'écorce on fait le papier, ce qui se contredit. Car ce que Pline nie manifestement, Théophraste, suivant l'interprétation de Pline, le dit positivement. Mais, ajoûte encore Guilandin, le texte de Théophraste a été altéré, ce que Pline en traduisant a bien senti, sans s'embarrasser de le corriger. Pline, continue-t-il, a mauvaise grace de prêter à Théophraste un pareil défaut d'exactitude, lui qui ayant emprunté de cet auteur toute la description du *Papyrus*, s'est lourdement trompé: Pline, toûjours selon Guilandin, ayant traduit de Théophraste, ils font les vaisseaux *ex papyro*, s'est endormi, ou a été distrait par quelqu'autre occupation, & à son réveil continuant à traduire, il a trouvé ils font les voiles *è biblo*; il a cru que Théophraste entendoit par *papyrus* autre chose que par *biblus*, il a traduit mal-à-propos *biblo* par *libro*; la méprise est de lui, non de Théophraste, qui ne dit point que l'on fît de l'écorce *vela tegeteſque*. « Le reproche que Guilandin fait à Pline, & sa vive critique, ne me paroissent pas » trop bien fondés. Pline en traduisant le mot *biblos* par celui » de *liber*, a désigné une partie de la tige du *Papyrus* qui n'est » pas l'écorce proprement dite, *cortex*, mais qui est sous l'écorce » extérieure, c'est le *liber*. En considérant les couches intérieures » de la tige du *Papyrus*, on voit qu'elles sont de même nature, » & que ce qui a été appelé *biblos* n'est qu'un *liber* formé de » plusieurs couches ou lames; ces tiges n'ayant point de parties » ligneuses, tout ce qui est caché sous l'écorce extérieure peut » porter le nom de *liber*. Pline lui-même a fait cette distinction, » en nommant la première *cortex* & la seconde intérieure *liber*, & on ne voit pas qu'il soit tombé dans aucune contradiction ».

L. VII, c. 23. Enfin quoique Pline parle de *naves papyraceæ*, il ne faut pas croire, dit encore Guilandin, que les vaisseaux fussent faits en *Lib. II.* entier *ex papyro*. Suivant un passage d'Hérodote, les vaisseaux

de charge des Égyptiens étoient de bois d'épine, c'eſt-à-dire les œuvres, les membres de deux coudées, réunis & attachés avec des clous, par deſſus ils faiſoient ce que nous appelons le bordage avec de grandes planches. Ils ne ſe ſervent point de pièces de bois recourbées en forme d'arc, *ſed introrſum compages biblo inneclunt.* Le mat eſt auſſi d'épine, les voiles *è biblo.*

On trouvera, à la fin de ce Mémoire, quelques indications ſur les parties du *Papyrus* qui fourniſſoient ces voiles, ces habits, & les autres objets rapportés dans ce paſſage; mais je ne terminerai point cette diſcuſſion ſur les vaiſſeaux Égyptiens ſans expoſer un autre ſentiment de Guilandin qui me paroit *Sect. VIII* important; il cite un paſſage du prophète Iſaïe qui menace l'Égypte: *malheur à la terre,* dit-il, *qui envoie des Lieutenans ſur mer & dans des vaiſſeaux de papyrus!* Les Septante, au lieu de vaiſſeaux de *Papyrus*, liſent ἐπιστολὰς βιβλίνας, qu'ils expliquent par ἐπιστολὰς βιβλίνας, des ordres écrits ſur le papier. Ce paſſage, dit le commentateur, détruit le ſentiment de Varron, & prouve, ſelon lui, à tout homme qui n'eſt point entêté, qu'on écrivoit ſur le papier bien long-temps avant Ptolémée Philadelphe.

Mandunt quoque crudum decoctumque, ſuccum tantum devorantes. « Ils mâchent auſſi cette plante crue ou cuite, dont ils n'avalent que le ſuc ».

Guilandin nous apprend plus poſitivement quelle étoit la *Sect. VII.* partie de cette plante que les Égyptiens mettoient à cet uſage: voici ſes paroles. « Qu'on ne s'imagine pas que les Égyptiens mangent la tige entière, je les ai vû ne manger que les parties « les plus proches de la racine; » ce qui eſt conforme au témoignage d'Hérodote, qui dit, quand les Égyptiens ont coupé le *Euterpe* *biblus* d'un an, ils coupent la partie ſupérieure, qu'ils emploient à différens uſages, ils mangent ou vendent la partie inférieure de la longueur d'une coudée: ceux qui veulent rendre le mets plus délicat, le font rôtir au four; auſſi Dioſcoride & Pierius Valerianus ſe trompent, quand ils diſent que l'on mange les racines: la partie du *Papyrus* que mangent les Égyptiens eſt hors de la terre, elle eſt tendre & pleine d'un ſuc abondant

& agréable, les Égyptiens l'appellent *æſtus*. Eſchyle donne à la tige entière le nom de ΚΑΡΠΟΣ, c'eſt-à-dire fruit. Enfin Guilandin rapporte, d'après Horus-Apollo, que les Égyptiens exprimoient dans leurs hiéroglyphes l'ancienneté de leur origine par un fagot de *Papyrus*, comme leur première nourriture; on ignoroit en quel temps leurs ancêtres avoient commencé à en manger.

Lib. 1, Hieroglyphicorum.

Naſcitur & in Syria, circa quem odoratus ille calamus, lacum. « Il croît encore (le *Papyrus*) en Syrie, aux environs d'un lac où croît la canne aromatique ».

« Pline n'a fait que répéter en cette occaſion ce que » Théophraſte avoit dit long-temps auparavant ſur le *calamus* » *aromaticus*. Cette plante n'eſt pas bien connue, du moins celle » dont il eſt queſtion dans ce paſſage; Guilandin n'a point vû de » ces roſeaux dans ſes voyages, & ce fut un *Papyrus* ſemblable » à celui d'Égypte, qu'il arracha dans les marais au confluent du Tigre & de l'Euphrate. » Au reſte le *Calamus* n'eſt peut-être pas celui avec lequel on écrivoit; mais cette eſpèce de canne reſſemble trop & a en effet trop de rapport au ſujet de ce Mémoire, pour ne pas dire à ſon occaſion ce que le *Calamus* des Anciens me fait penſer.

Il paſſe pour conſtant que l'on n'écrivoit chez les Anciens qu'avec des roſeaux ou des cannes, c'eſt-à-dire ſur le papier ou ſur le parchemin. Apulée même dit, au commencement de ſes Métamorphoſes, qu'il écrit ſur du papier d'Égypte avec une canne du Nil. Il ne faut pas recourir à Memphis pour avoir de pareils inſtrumens propres à écrire; ces eſpèces de cannes ſe trouvent par-tout, & nos étangs m'ont fourni cent fois le moyen de deſſiner, en taillant ces cannes & les fendant comme nos plumes. Ces roſeaux ôtent toute idée de ſechereſſe dans les traits, mais ils s'émouſſent aiſément, & il faut les retailler trop ſouvent. L'uſage que j'en ai fait me met en état d'avancer que le manuſcrit Égyptien ſur une toile de coton, dont j'ai parlé plus haut, & quelques autres Grecs ou Latins de la Bibliothèque du Roi, ou que j'ai pû voir ailleurs, & qui ſont écrits ſur le papier d'Égypte, n'ont certainement point été

écrits avec des roſeaux; les caractères en ſont trop égaux & les liaiſons trop fines pour n'avoir pas été tracés avec des plumes comme les nôtres, ou de quelqu'autre oiſeau.

Neque aliis uſus eſt, quam inde, funibus rex Antigonus in navalibus rebus, nondum ſparto communicato. « C'eſt de ce *Papyrus* que le roi Antigonus fit uſage pour les cordages de ſa marine, le ſparte n'ayant pas encore été apporté dans ce pays ».

« Le Sparte eſt, ſelon les Botaniſtes, une eſpèce de chiendent; Tournefort, dans ſes Inſtituts, le nomme *gramen ſpicatum quod ſpartum Plinii:* & Cluſius, dans ſon hiſtoire des plantes d'Eſpagne, *ſpartum herba Plinii*, page CCXX de l'édition *in-fol. ſpartum Plinii*, dans l'édition *in-8.°* p. 504. On y trouve la deſcription de la plante, ſa figure & ſes uſages, qui s'accordent avec ceux qu'indique Pline ». *Pag. 515.* *L. XIX, c. 11.*

Cependant il ne faut pas inférer de la nature des cordages qu'Antigonus employoit pour ſes vaiſſeaux, qu'ils n'euſſent pas autant de force que ceux du chanvre dont nous faiſons uſage; j'ai vû plus d'une fois des cordes faites d'écorces de joncs & de parties d'autres plantes, par les Indiens & les Sauvages, elles ne peuvent être plus unies ni mieux travaillées; en les comparant avec les nôtres, il étoit difficile de s'apercevoir de la différence; on en peut voir la preuve dans les cordes d'un hamac, elles ſont médiocres à la vérité, mais on ſait qu'en multipliant les petites parties dont le cable le plus fort eſt compoſé, on le proportionne à la plus grande réſiſtance & au plus grand effort; celles des vaiſſeaux d'Antigonus pouvoient être auſſi-bien préparées que les cordes des Indiens dont je viens de rapporter l'exemple.

Nuper & in Euphrate naſcens circa Babylonem Papyrum *intellectum eſt eumdem uſum habere chartæ.* « On a appris depuis peu de temps que le *Papyrus* croiſſoit dans l'Euphrate aux environs de Babylone, & qu'on s'en ſervoit pour faire du papier ».

Guilandin ajoûte qu'il croiſſoit auſſi dans l'Inde, mais il parle d'après Strabon.

Et tamen malunt adhuc Parthi veſtibus litteras intexere.

« Cependant les Parthes aiment mieux employer encore pour l'écriture les peaux qui leur servent d'habillement ».

Je crois qu'ils n'étoient pas les seuls de leur temps. Indépendamment des soins nécessaires pour faire transporter le papier, l'habitude & l'usage ont toûjours eu de grands droits sur l'humanité.

Præparantur ex eo chartæ, diviso acu in prætenues, sed quam latissimas philuras. « De la tige du *Papyrus*, divisée avec une » aiguille en lames (ou feuillets) fort minces & aussi larges qu'il est possible, on compose les feuilles de papier ».

Tous les Auteurs & les Commentateurs sont d'accord sur cette façon de travailler le *Papyrus:* pour éviter les répétitions, on trouvera à la fin de ce Mémoire un résumé de ce qu'il contient; je me contenterai de dire ici, sur ce passage, que Pline, selon Guilandin, présente plusieurs obscurités dans tout ce qu'il dit sur le *Papyrus*, se servant de douze expressions différentes pour la même chose; telles sont *philura, ramentum, papyrum, tabula, scheda, cutis,* que Guilandin substitue au mot *crates* employé par Pline, *plagula, corium, statumen, subtemen, pagina, tænia.* Ce reproche me paroît très-mal fondé; plusieurs des mots qu'il relève expriment des nuances dans l'opération, & c'est ainsi qu'il est possible de décrire une manœuvre, & de faire sentir les différens degrés que la même matière reçoit avant que d'arriver à sa perfection. Ce n'est donc point ici une abondance superflue, & une affectation de richesse dans le style, que l'on pourroit quelquefois reprocher à Pline. En un mot *pelures, lames, feuilles, &c.* étoit ce qu'on levoit sur la tige du *Papyrus*, après en avoir coupé les deux extrémités; la supérieure portant un panache dont on n'auroit pû tirer que des pelures fort étroites, & la partie inférieure, qu'on appeloit *pomum*, parce qu'on la mâchoit, étant trop remplie de pores & de cavités pour être employée aux feuilles destinées pour l'écriture.

Sect. x.

Principatus medio, atque inde scissuræ ordine. Hieratica appellabatur antiquitus, Religiosis tantum voluminibus dicata. « Les lames du milieu sont préférées, & ensuite selon l'ordre

de la diviſion. Ce papier étoit anciennement appelé hiératique, «
& ne ſervoit que pour les livres de la Religion ».

Ces uſages ne regardoient que les Égyptiens.

Quæ ablutione Auguſti nomen accepit: ſicut ſecunda Liviæ, a conjuge ejus. Ita deſcendit hieratica in tertium nomen. Proximum amphitheatricæ datum fuerat a confecturæ loco. Excepit hanc Romæ Fannii ſagax officina, tenuatamque curioſa interpolatione principalem fecit è Plebeia, & nomen ei dedit. Quæ non eſſet ita recurata, in ſuo manſit amphitheatrica. « Ce même papier étant
lavé prit le nom d'Auguſte, & porta celui de Livie ſa femme «
après avoir été lavé une ſeconde fois, ainſi le papier hiératique «
deſcendit du premier rang au troiſième; un autre fort ſem- «
blable avoit été appelé amphithéatrique, du lieu où on le «
faiſoit: porté à Rome dans la boutique de Fannius, dont les «
ouvriers étoient fort habiles, il fit de ce papier commun, «
rendu plus fin par une manœuvre particulière, un papier qui «
ſurpaſſoit les autres & auquel il donna ſon nom; l'amphi- «
théatrique, qui n'avoit pas été préparé de la même façon, «
conſerva le ſien ».

Ces diſtinctions dans les préparations faites à Rome avec plus ou moins de ſoin, intéreſſoient les Romains pour leſquels Pline écrivoit; elles nous ſont inutiles en elles-mêmes: cependant il ne faut point en inférer une différence dans les matières, c'eſt-à-dire qu'on ait jamais employé à Rome d'autre papier que celui d'Égypte. Guilandin, dans la ſection déjà citée, dit poſitivement qu'il y a deux ſortes de *Papyrus, eſt vero* Papyrus *duplex*, l'un d'Égypte & l'autre d'Italie qu'il appelle *Sari biblus altera.* « Du premier on faiſoit autrefois le papier
& nullement du ſecond, ce que pluſieurs auteurs ont ignoré; «
& de-là ils ont cru que le *Papyrus* ou *biblus Ægyptia* venoit «
auſſi en Italie, ce qui eſt très-faux. *Ex priore fiebant quondam* « *Guil. p. 108.*
chartæ, ex poſteriore non item: quod neſcientes nonnulli, crediderunt «
Papyrum, *quæ biblus eſt Ægyptia, provenire in Italia, quo nihil* «
falſum magis. «

Il ne paroît pas que Guilandin ait obſervé ou connu le «
Papyrus d'Italie; car ayant vû celui d'Égypte, il n'auroit pas «

» manqué d'expoſer en quoi les deux plantes diffèrent, il ſe » ſeroit expliqué d'une façon plus affirmative, & il n'auroit pas » dit ſimplement, *ſuſpicor utramque plantam, ob eam quam inter* » *ſe habent affinitatem uno eodemque* Papyri *nomine appellatam* » *fuiſſe.*

» Il eſt fort ſingulier que Guilandin n'ait point remarqué le » *Sari* ſur les bords du Nil, lorſqu'il examinoit ſi ſoigneuſement » le *Papyrus. Sari circa Nilum naſcens*, dit Pline. Car ce qu'il » avance comme certain par rapport au *Sari*, ſe trouve douteux » quelques lignes enſuite. *Hoc Sari illa eſt planta quam Sicilia* » *in qua copioſè naſcitur, Calabria & Apulia vulgò papyrum* » *nominat, unius litteræ diverſitate a papyro quam Strabo*, lib. v, » *in quibuſdam Etruriæ lacubus inveniri teſtatur.* Et plus bas, » *Euſtathius, primâ & viceſimâ odyſſeâ, bibli duo genera ſtatuit,* » *alteram Ægyptiam ex qua chartæ, alteram ei ſimillimam, quam* » *ego pro Sari interpretor.* « Si le *Papyrus* de Sicile a été de » quelque uſage chez les Romains, c'eſt ce que nous ignorons; » il eſt nommé *Papero* en Italie, & ſelon Céſalpin, *Pipero:* on » en trouve la deſcription dans les *Adverſaria* de Lobel, & dans » un ouvrage de Céſalpin ſur les plantes.

Lib. XIII, cap. 23.

» Lobel s'explique de la manière ſuivante (*Adverſaria nova*, » *&c.* dont il y a eu pluſieurs éditions, la première en 1570, » les autres en 1571, 1572, & enfin 1605, *à la page 38* » *& 39*), il nomme cette plante *Papyrus Nilotica* qui, comme » nous le ferons voir, eſt le *Papyrus Siciliana*, & il commence » ainſi : *Le* Papyrus *eſt une plante d'une grandeur conſidérable,* » *elle a tout le port du* Cyperus, *elle croît dans les mêmes lieux* » *& comme le dernier, elle vient en Égypte le long des bords du* » *Nil, dans les endroits marécageux; on ne trouve pas le* Papyrus » *dans le milieu des eaux profondes, mais il s'élève à une grande* » *hauteur dans celles qu'on peut paſſer à gué, auprès du rivage de* » *ce fleuve; ce qui eſt conforme avec le rapport de la façon dont* » *Moyſe, encore enfant, fut expoſé ſur le Nil entre les tiges du* » Papyrus, *ainſi qu'il nous a été tranſmis par les Hiſtoriens ſacrés.* » *Nous avons vû,* continue Lobel, *dans le jardin de Piſe, le* » *plus agréable de la Toſcane & le plus riche en plantes rares,*

la

la plante du Papyrus du Nil, qui s'y étoit comme naturalisée, «
après avoir été apportée d'Egypte, & telle qu'elle est décrite par «
Théophraste & Pline; nous en avons cueilli des tiges garnies de «
leurs fleurs, qui nous furent accordées avec bonté par le savant «
Césalpin, Professeur dans l'Université de la même ville, & par «
son conseil nous en avons aussi envoyé à Gesner de pareilles tiges, «
avec d'autres plantes rares: cet homme incomparable du côté de «
la modestie & de l'érudition, nous marqua par l'une de ses «
lettres, combien ce présent lui avoit été agréable, sur-tout le Pa- «
pyrus du Nil, & une autre plante qui, comme à nous, lui étoit «
inconnue. Je n'aurois jamais pû, écrivoit Gesner, reconnoître la «
première, si vous ne m'eussiez pas dit que c'étoit le Papyrus du «
Nil, tiré du jardin de Pise. Pline paroît en indiquer deux espèces, «
l'une d'Egypte, & l'autre de Babylone, desquelles on divisoit les «
tiges avec une aiguille en lames fort minces & aussi larges qu'il «
étoit possible, pour ensuite les employer à la fabrique des feuilles «
du papier. Je ne sais pas au reste si l'on pourroit préparer de «
même la plante que vous m'avez envoyée; les feuilles de papier, «
selon Pline, sont mises en presse, & jamais il n'y en a plus de «
vingt à la main: je ne comprends pas bien les autres détails que «
Pline fait sur ce sujet, & je ne peux pas pour le présent en faire «
la comparaison avec le texte de Théophraste; mais ce que je de- «
sirerois apprendre, c'est quelle est la forme des feuilles de la plante «
envoyée, & si cette plante n'est pas une espèce de cyperus, afin «
que je puisse la faire représenter dans mon ouvrage, lorsqu'il pa- «
roîtra, & annoncer que je tiens de vous toutes ces connoissances. «
Il n'est certainement pas étonnant, ajoûte Lobel, que Gesner ait «
pensé que cette plante étoit du genre du cyperus, puisqu'elle lui «
ressemble, & qu'elle en a tout le port; mais elle est beaucoup «
plus belle; sa tige, qui diffère peu de celle du jonc ou du roseau, «
est triangulaire, remplie de moëlle spongieuse, laquelle étant pilée «
& réduite en une espèce de colle, servoit à la composition des «
feuilles du papier ou de la feuille simple, qui par l'addition d'un «
autre feuillet appliqué dessus formoit une feuille de papier plus «
épaisse & à l'usage de l'écriture, de même que notre papier «
fait de chiffons de toiles de lin, brisés, pilés & réduits en une «

» *eſpèce de bouillie claire, de couleur blanche.... Cette plante pouſſe » un grand nombre de tiges liſſes ou unies, nues ou ſans feuilles, » ſi ce n'eſt à leur baſe, près de la racine, & elles s'élèvent à la » hauteur de ſix ou ſept coudées. Les feuilles qui ſortent immé- » diatement de la racine, ſont courbées, & reſſemblent à celles du* » cyperus *ou du* ſparganium, (le ruban d'eau) *les racines comme » celles du roſeau, & fibreuſes. L'on nous aſſuroit qu'elles avoient » été apportées d'Égypte, qu'on ne les avoit pas élevées de graine » dans ce jardin-là, parce que la plante n'en donne point; cepen- » dant elle y fleurit bien, & l'aſſemblage de ſes fleurs forme un » beau panache compoſé d'un grand nombre de pédicules grêles ou » menus, en manière d'une chevelure épaiſſe, mais égale & ſail- » lante par ſon extrémité ſupérieure. Ces pedicules ſont raſſemblés » comme ceux des fleurs de la férule, & non épars comme ceux des » fleurs du ſouchet; ils ſont néanmoins, de même que dans cette » plante, entourés à l'endroit d'où ils naiſſent, d'une couronne de » feuilles diſpoſées en forme de rayons, & beaucoup plus petites » que celles qui ſe trouvent vers le bas de la tige. Il eſt donc très- » vrai-ſemblable que cette plante eſt le* Papyrus *dont parle Théo- » phraſte, & que la deſcription qu'en donne Pline eſt défectueuſe, » compoſée de deux plantes différentes qu'il confond, ſavoir, notre* » Papyrus *d'Égypte & celui de Babylone, dont pluſieurs auteurs » font mention; car, comme le nom & la choſe même le font con- » noître, le* Papyrus *de Théophraſte n'eſt pas différent de celui de » Dioſcoride, qui étoit généralement connu, dont on ſe ſervoit dans » la fabrique du papier, & avec ſuccès dans la Médecine.... » Mais lorſque Pline dit que le* Papyrus *vient dans l'Euphrate, » aux environs de Babylone, il paroît décrire ou indiquer une » plante différente, qui avoit néanmoins le même uſage, c'eſt-à- » dire, qu'on en faiſoit auſſi des feuilles de papier, &c.* La figure » du *Papyrus*, que l'on voit dans l'ouvrage de Lobel, reſſemble » fort à celle qui a été donnée par Proſper Alpin.

T. II, l. 18, pag. 506 & 507, cap. CXCVII, édit. de 1651.

» Jean Bauhin, dans ſon hiſtoire générale des plantes, parle » du *Papyrus Nilotica*, & dit, en commençant, que cette plante » lui eſt inconnue, qu'il ne l'a jamais vûe, & que pour la dé- » crire, il ſuivra le même ordre qui eſt dans les auteurs qui nous

l'ont fait connoître, *cùm nobis incognita hæc sit nec unquam visa,* « *placuit in ea pertractanda eum ordinem observare quo ab ipsis au-* « *thoribus est manifestata.* Et tout de suite il copie presque entière- « ment mot pour mot le texte de Lobel; ayant manqué d'en « avertir, il s'y trouve une contradiction dont on ne s'étoit point « aperçu; car, comme Bauhin avoit annoncé qu'il n'avoit jamais « vû le *Papyrus*, en suivant le texte dont il se pare on lit ces « mots, *vici & florentem legi*, qu'il a substitués à ceux de Lobel, « *vidimus & florentem legimus.* La figure de la plante est tirée de « Lobel, & dans l'énumération des auteurs qui ont écrit sur « cette plante, il y place les *Adversaria nova, &c.* de Lobel. «

Ray, dans son histoire des Plantes, publiée en 1688, « pense que si le *Papyrus* n'avoit pas un nom particulier, on « pourroit le rapporter au genre du *cyperus*, à cause de sa tige « triangulaire, & il le nomme *Papyrus Nilotica*, d'après Gérarde « & Jean Bauhin. Dans la description qu'il fait de cette plante, « il avertit qu'elle est en partie tirée de Vesslingius, de Césalpin, « & en partie de Jean Bauhin; mais il n'avoit pas remarqué la « contradiction où est tombé Jean Bauhin, puisqu'il le désigne « comme ayant vû la plante que Césalpin cultivoit dans le jardin « de Pise, apportée des marais de Sicile & non d'Égypte, « comme l'ont écrit Lobel & ensuite Jean Bauhin. *Papyrus quam* « *Cesalpinus in horto Pisano aluit, ex Siciliæ palustribus delatam...* « *quam Joannes Bauhinus in horto dicto, Cesalpini benevolentiâ* « *vidit.* Après ces mots, il ajoûte que cette plante ne lui paroît pas « différer du *Papyrus Nilotica* des Anciens, si ce n'est que cette « dernière est plus grande, & par rapport à d'autres accidens qui « dépendent de la différence du lieu; & même Jean Bauhin & « Césalpin ne la distinguent que par la grandeur: *non aliter differre* « *videtur a Papyro Nilotica veterum quàm magnitudine aliisque acci-* « *dentibus a loci diversitate ortis, neque J. Bauhinus aut etiam Ce-* « *salpinus ipse, distinguunt aliter quàm magnitudine.* Le reste regarde « les usages & les vertus du *Papyrus*. Il finit en fixant l'époque de « l'invention de notre papier de chiffons, à l'année 1470. «

T. II, pag. 1302, l. 22, cap. 2.

Dans l'histoire générale des Plantes, imprimée à Lyon en « 1586, connue sous le titre de *historia Lugdunensis*, publiée «

» d'après les manuscrits de Daléchamp, & dont la traduction
» françoise, faite par Desmoulins, a paru en 1615, il y a un
» chapitre fort long sur le *Papyrus*, qui dans l'édition latine
» commence à la page 1878 & finit à la page 1884 du tome II;
» il est, dans la françoise, tome II, page 697 & suivantes.
» L'auteur a rassemblé dans ce chapitre tout ce que Théophraste
» & Pline avoient écrit au sujet du *Papyrus*, de sa forme, de la
» grandeur de ses tiges, de son panache, de l'emploi de ses racines,
» des lieux où la plante croissoit, où elle avoit été observée, de
» la façon de diviser les tiges en lames fort minces, d'en préparer
» & fabriquer le papier, des noms des différentes sortes de papier
» chez les Égyptiens & chez les Romains, de leurs qualités ou
» défauts; en un mot des usages de cette plante pour la nourriture
» ou pour la Médecine. L'éditeur de cet ouvrage a inséré en dif-
» férens endroits du texte de Pline les remarques de Guilandin,
» & les observations de Daléchamp sur ces mêmes remarques, avec
» le jugement qu'il en a porté; il y a joint l'explication de quelques
» passages qui paroissent obscurs. Vers la fin de ce chapitre on
» voit la figure du *Papyrus*, que l'auteur désigne sous le nom
» de *papyrus Ægyptia Penæ*, & en françois *papier d'Égypte de*
» *Pena;* on en lit à côté la description, attribuée pareillement
» à Pena, sans faire aucune mention de Lobel, quoique la même
» figure & la description, qui n'est ici qu'en abrégé, se trouvent
» dans les *Adversaria nova.* Mais cet ouvrage n'est pas entièrement
» de Lobel, & Pena l'avoit beaucoup aidé de son propre travail,
» le titre de la première page l'indique assez clairement, le voici:
» *Petri Penæ & Mathiæ de Lobel stirpium adversaria nova.* De là
» Daléchamp a pû nommer plus particulièrement Pena, qui
» étoit annoncé le premier, & qui d'ailleurs étoit très-savant;
» tel est le sentiment de Tournefort: *Isagoge in rem herbariam*
» *inst. p. 42, Lobelius autem auxilio fretus Petri Penæ gallo-*
» *provincialis, viri doctissimi, &c.* Daléchamp remarque encore que
» Pena avoit vû, dans le jardin de Pise, la plante du *Papyrus*
» apportée d'Égypte, & qu'il en avoit cueilli des tiges avec leur
» panache & leurs fleurs, qui lui furent accordées par Césalpin.
» La plante qui étoit cultivée à Pise, n'avoit point été apportée

d'Égypte, elle étoit des marais de Sicile; & sur ce point il « s'est glissé une erreur introduite par le récit de Pena & de « Lobel, & adoptée par Jean Bauhin: c'est un fait dont on peut « se convaincre par ce qu'en a écrit Césalpin, le même Professeur « à Pise, dans son ouvrage *de Plantis*. Selon lui le *Papyrus*, que « l'on nomme vulgairement *Pipero* en Sicile, pousse des tiges « plus longues & plus grosses que celles du souchet *(Cyperus)*, « hautes quelquefois de quatre coudées & à angles obtus; elles « sont garnies à leur base de feuilles courtes qui naissent de la « racine, on n'en voit aucune sur la tige, lors même qu'elle est « entièrement développée, mais elle porte à son sommet un large « panache, qui ressemble à une grosse touffe de cheveux épars, il « est composé d'un grand nombre de pédicules triangulaires en « forme de joncs, à l'extrémité desquels sont placés, entre trois « petites feuilles, des épis de fleurs de couleur rousse, comme dans « le souchet. Ses racines sont ligneuses, aussi grosses que celles « du roseau & genouillées; elles jettent une infinité de branches « qui s'étendent obliquement; par leur odeur & leur saveur elles « approchent de celles du souchet, mais elles sont d'une couleur « moins brune; de leur surface inférieure sortent plusieurs racines « menues & fibreuses, & de la supérieure s'élèvent des tiges « nombreuses, qui tant qu'elles sont tendres contiennent un suc « doux. Cette plante a été apportée des marais de Sicile dans « le jardin de Pise: *venit in hortum Pisanum ex Siciliæ palustribus*. « Théophraste décrit deux plantes, différentes seulement par leur « grandeur, qui ont du rapport avec notre *Papyrus*, savoir le « *Papyrus* & le *Sari*. L'auteur copie ensuite le texte de Théo- « phraste, & donne par extrait celui de Pline, & ce que les « Anciens ont dit des usages que le *Papyrus* avoit en Médecine. « Le panache du *Papyrus* de Sicile est assez bien représenté, « quoique fort en raccourci, dans la seconde partie du *Museum* « *de Boccone, tab. VII, fig. 6*. Ce panache est une touffe ou « assemblage d'une très-grande quantité de longs pédicules fort « menus, qui naissent d'un même point de division, disposés en « manière de parasol, & qui portent à leur extrémité supérieure « trois feuilles longues & étroites, du milieu desquelles sortent «

L. XVI, p. 191, édit. de 1583.

Fig. 1.ere

Ibid.

» d'autres pédicules plus courts, chargés vers le haut de plusieurs
» paquets ou épis de fleurs. Micheli, dans ses *nova Plantarum*
» *genera*, imprimés à Florence en 1728, a fait graver un de
» ces longs pédicules de grandeur naturelle; il est d'abord en-
» veloppé à la base par une gaine qui a un pouce & plus de
» longueur, ensuite vers son extrémité supérieure il supporte trois
» feuilles longues & étroites, & quatre pédicules où sont attachés
» les paquets de fleurs, ce qui se voit à la *planche XIX;* chaque
» pédicule des fleurs a aussi une très-petite gaine à sa base. Enfin
Pag. 387. » on trouve, dans l'*Agrostographia de Scheuchzer,* une description
» fort détaillée du panache d'une espèce de *Cyperus* qui paroît
» être celui de la plante de Sicile, & ce qui confirme une pareille
» conjecture, c'est la *figure 14 de la planche VIII,* qui ne
» présente à la vérité qu'une portion d'un des pédicules du
» panache d'où sortent les trois feuilles, & les autres pédicules
» qui soûtiennent les fleurs.

» De tout ce qui vient d'être exposé, je crois qu'on peut
» conclurre que le *Papyrus* de Sicile est, à peu de chose près, bien
» connu en Botanique; il seroit à souhaiter qu'on eût autant de
» connoissances sûres à l'égard du *Papyrus* d'Égypte. Néanmoins
» il faut avouer que ces deux plantes ont entr'elles une grande
» affinité, puisqu'on les a souvent confondues, ainsi que le *Sari* &
» le *Papyrus Nilotica*, qui, suivant Théophraste, ont un caractère
» de ressemblance bien marqué, & ne diffèrent seulement qu'en
» ce que le *Papyrus* pousse des tiges fort hautes & fort grosses,
» qui étant divisées en lames minces, servent à la composition
» des feuilles de papier, & que le *Sari* au contraire a ses tiges
» plus menues, moins élevées, dont on ne peut faire usage pour
» la fabrique du papier.

» Le *Papyrus* de Sicile vient aussi dans la Calabre & dans la
» Pouille, mais on ne doit pas le confondre avec le *Papyrus* qu'on
» employoit anciennement pour faire le papier, car, selon Stra-
» bon, le *Papyrus* ne croissoit que dans l'Égypte & dans l'Inde,
» *in Ægypto & sola India.* La plusspart des Botanistes ont cru
» que la plante de Sicile étoit le *Sari* dont parle Théophraste,
» d'autres ont avancé que le *Papyrus* d'Égypte & le *Sari* étoient

une même plante, conſidérée ſeulement en deux états différens, «
& relativement à leur plus ou moins de grandeur, ce qui, «
ſelon eux, pouvoit dépendre de la qualité du terrein & de «
la différence du climat ou d'autres accidens, les pieds qui «
croiſſoient au milieu des eaux ayant des tiges plus hautes, plus «
groſſes, & un panache en forme d'une touffe de cheveux «
très-longs, foibles & ſans aucunes graines; pendant que d'autres «
pieds, qui naiſſoient ſur le bord des rivières, des marais ou «
des lacs, portoient des tiges plus baſſes, plus grêles & un «
panache moins long, moins foible, chargé de fleurs & de «
graines par conſéquent. «

Ces ſentimens, quelque vrai-ſemblables qu'ils puiſſent pa- «
roître, offrent néanmoins bien des difficultés; car la tige du *ſari*, «
ſelon Théophraſte, n'a que deux coudées, *ex quâ* (radice) *ea* «
quæ ſari *vocant, exeunt; his longitudo duorum cubitorum, craſſi-* «
tudo pollicaris; les tiges du *Papyrus* de Sicile, cultivé dans le «
jardin de Piſe, au rapport de Céſalpin, ont quelquefois en- «
viron quatre coudées de hauteur, *ad quaterna aliquando cubita* «
accedentes. Le *ſari* venoit en Égypte comme le *Papyrus,* dans «
les mêmes endroits, *&* ſari *circa Nilum naſcens.* Sari *in aquis* « *Plin. l. XIII, cap. 33.*
provenit circa paludes, planaque ubi amnis receſſerit. Ainſi la « *Theoph. l. IV, cap. 9,*
différence de ces deux plantes ne dépendoit pas du climat ou «
de la qualité du terrein. Enfin du *Papyrus* on tiroit des lames «
minces dont on fabriquoit enſuite le papier, on ne pouvoit «
pas employer le *ſari* à cet uſage. On peut donc inférer de «
ces obſervations, que le *Papyrus* de Sicile diffère du *ſari*, «
qu'il ne ſauroit être confondu avec le *Papyrus* des anciens, «
qu'on aſſuroit ne venir que dans l'Égypte ou dans l'Inde, & «
que le *ſari*, malgré les rapports qu'il a avec le *Papyrus*, n'eſt «
pas la même plante qui auroit changé de forme. «

Parmi un grand nombre de plantes deſſéchées en herbier, «
& recueillies dans les Indes orientales par M. Poivre, il s'eſt «
trouvé une eſpèce de *Papyrus,* fort différente de la plante de «
Sicile, il porte un panache compoſé d'une touffe conſidérable « Fig. 3.
de pédicules très-longs, foibles, menus & délicats, comme «
de ſimples filets, terminés le plus ſouvent par deux ou trois «

» petites feuilles très-étroites, mais entre lesquelles on n'aperçoit
» aucuns épis ou paquets de fleurs; ainsi le panache auroit été
» stérile, & n'auroit produit aucunes graines. Ces pédicules ou
» filets sont chacun garnis à leur base d'une gaine membra-
» neuse, assez longue, dans laquelle ils sont, pour ainsi dire,
» emboîtés, & ils naissent tous du même point de division en
» forme de parasol; le panache est à sa naissance environné de
» feuilles disposées en rayons, en manière de couronne. La tige
» qui le soûtenoit, étoit, suivant le rapport de M. Poivre,
» haute de dix pieds & plus, lorsqu'elle croissoit dans l'eau à
» la profondeur d'environ deux pieds, & de forme triangulaire,
» mais à angles fort mousses; par sa grosseur elle imitoit assez
» bien un bâton qu'on peut entourer avec la main plus ou moins
» exactement. Sa substance intérieure, quoique moëlleuse,
» pleine de fibres, étoit solide, de couleur blanche, par ce
» moyen la tige avoit un certain degré de force, & elle résistoit
» à de petits efforts, on la ployoit sans la rompre, on pouvoit
» encore s'en servir en guise de canne, étant fort légère; le
» même M. Poivre n'en porta point d'autres pendant plusieurs
» mois de séjour à Madagascar; cette tige n'est pas dans toute
» sa longueur également grosse, elle diminue insensiblement de
» grosseur vers le haut, elle est sans nœuds & fort lisse; lorsque
» cette plante croît hors de l'eau, dans les endroits simplement
» humides, elle est beaucoup plus petite, ses tiges sont fort
Fig. 4. » basses, & le panache qui les termine, est composé de filets
» ou pédicules plus courts, lesquels, à leur extrémité supérieure,
» sont partagés en trois feuilles fort étroites, & un peu plus
» longues que celles qui sont à l'extrémité des filets du panache
» de la plante qui a crû dans le milieu des eaux. De la base de
» ces trois feuilles, sortent des petits paquets de fleurs rangées de
» la même façon que celles du souchet; mais ces petits paquets ne
» sont point élevés sur des pédicules, ils occupent immédiatement
» le centre des trois feuilles entre lesquelles ils sont placés, & y
» forment une petite tête. Les feuilles qui naissent de la racine,
» & au bas des tiges, ressemblent à celles du souchet; cette
» plante, que les Malgaches nomment *Sanga-sanga*, vient en
grande

grande abondance dans les rivières & sur leurs bords, mais « particulièrement dans la rivière de Tartas, auprès de Foule- « pointe, à Madagascar. Les Malgaches emploient l'écorce des « tiges pour faire leurs nattes, ils en font aussi les voiles & les « cordages de leurs bateaux de pêche, & des cordes pour « leurs filets. «

Cette espèce de *Papyrus*, jusqu'ici inconnue, & différente « du *Papyrus* de Sicile par la disposition de ses paquets de « fleurs, nous montre qu'il y a parmi les espèces de *cyperus*, « deux sortes de plantes qui peuvent aisément se confondre avec « le *Papyrus* des Égyptiens, soit qu'on les considère du côté des « usages particuliers auxquels les habitans des lieux où elles « croissent les ont destinées, soit qu'on compare leur forme, « leur manière de croître, & tous les points par lesquels elles « paroissent se ressembler, comparaison qui peut se faire par le « moyen des traditions, telles qu'on les a dans Théophraste & « dans Pline, & encore à l'aide de la figure & de la description « du *Papyrus* du Nil, que Prosper Alpin a données, après « l'avoir observé sur les lieux; mais si l'on a égard au témoi- « gnage de Strabon, *qui papyrum non nisi in Ægypto & sola* « *India gigni pro constanti affirmat*, on ne sera pas éloigné de « croire que le *Papyrus* de l'isle de Madagascar, située à l'entrée « de l'Inde, pourroit être le même que celui de l'Égypte ».

Un examen fait avec une aussi grande exactitude, & établi avec une aussi grande solidité que celui de M. Bernard de Jussieu, facilite non seulement le moyen de retrouver le véritable *Papyrus* d'Égypte par la comparaison des espèces, mais il donne lieu d'espérer de le découvrir dans d'autres climats.

En attendant ces éclaircissemens, on doit se persuader que le papier étoit apporté d'Égypte à Rome, sans autre prépara- tion que celle qu'il recevoit dans ce pays, & qui sans doute étoit grossière; il seroit difficile d'avoir une plus forte preuve de la négligence des Égyptiens sur ce point, que les soins que l'on se donnoit à Rome pour le laver, le battre & le lisser, en un mot pour le rendre plus parfait; on agissoit donc en ces temps comme nous agissons à l'égard de nos papiers

d'Auvergne & des autres manufactures de nos provinces. Au reſte, les ſecondes préparations firent donner au papier des noms particuliers, & c'eſt un détail dans lequel je vais entrer dans quelques momens.

Poſt hanc Saïtica, ab oppido ubi maxima fertilitas, ex vilioribus ramentis. « Enſuite vient le papier de Saïs, compoſé des rognures de rebut, dont cette ville eſt abondamment fournie ».

Guilandin veut qu'on liſe *Tanitica*, au lieu de *Saitica*, Pline ayant aſſuré qu'on ne trouvoit le *Papyrus* que dans le *Delta*, où la ville de *Tanis* eſt en effet placée. Mais 1.° Saïs étoit auſſi ſituée dans le Delta. 2.° Si l'on veut réfléchir ſur ces paroles de Pline, *ubi maxima fertilitas, ex vilioribus ramentis*, elles peuvent faire croire que cet auteur a voulu ſimplement dire que les tiges du *Papyrus* qui croiſſoit en grande abondance aux environs de Saïs, ou que l'on apportoit dans cette ville, ne pouvoient mieux être comparées qu'à cette portion de la tige que l'on retranche comme inutile pour la fabrique du beau papier, & que l'on diviſoit encore en lames groſſières pour faire le papier de Saïs.

Propior etiamnum cortici Leneotica, à vicino loco, pondere jam hæc, non bonitate venalis; nam emporetica inutilis ſcribendo, involucris chartarum, ſegeſtriumque in mercibus uſum præbet, ideò à mercatoribus cognominata. « Enfin le papier Lénéotique, ainſi » nommé d'un lieu voiſin: il eſt fait des lames qui touchent de » plus près l'écorce, & il ſe vend au poids, n'ayant aucun degré » de bonté; car c'eſt un papier (brouillard) ſur lequel on ne » peut écrire, on l'emploie pour couvrir les feuilles de papier, » ou pour envelopper les marchandiſes; c'eſt pour cela qu'il eſt appelé *emporétique* ou *papier marchand.* »

Poſt hanc Papyrum eſt, extremumque ejus ſcirpo ſimile, ac ne funibus quidem, niſi in humore, utile. « Au deſſous de l'écorce » & de la lame qui la touche immédiatement, (c'eſt-à-dire après » les lames du papier Lénéotique) eſt la matière propre du » papier; ce qui eſt au deſſus reſſemble au grand jonc des marais, » (*ſcirpus*) & ne peut ſervir qu'à des cordes qui trempent dans l'eau ».

« On ne voit pas trop clairement dans ce paſſage ce que

Pline a voulu défigner par ces mots, *extremumque ejus*, favoir «
s'il entend parler de la partie fupérieure de la tige du *Papyrus*, «
que l'on retranchoit, *fcirpo fimile*, ou de la partie inférieure «
que l'on mangeoit, & dont on n'avaloit que le fuc, *nifi in* «
humore utile, partie trop fucculente pour pouvoir fervir à faire «
des cordes, *ac ne funibus quidem*. «

Le *fcirpus*, auquel Pline compare la portion fupérieure de «
la tige du *Papyrus*, eft, felon toute apparence, le grand jonc «
des marais, nommé par Tournefort, dans fes Inftitutions de «
Botanique, *fcirpus paluftris altiffimus*. Cette efpèce de jonc a « *Pag. 528.*
en effet beaucoup de rapport avec le *Papyrus*, & elle le re- «
préfente affez bien avec fes tiges droites, nues, liffes, fans «
aucuns nœuds, & dont le fommet eft auffi garni d'un panache «
par le corps qui en compofe l'intérieur, & qui eft d'une «
fubftance blanche, fibreufe, moëlleufe & fpongieufe, couverte «
d'une écorce mince & de couleur verte; cette plante d'ail- «
leurs eft pareillement aquatique, & croît plus volontiers dans «
les lacs, les étangs, les lieux marécageux & fur le bord des «
rivières: elle imite encore le *Papyrus* par la longueur de fes «
tiges, qui dans les plus hautes eft de fix à fept pieds, & par «
l'épaiffeur qui vers le bas, à l'endroit où elles font plus groffes, «
eft d'environ un pouce & quelquefois plus. Mais pour que «
les tiges parviennent en cet état d'embonpoint, il faut que la «
plante naiffe au milieu des eaux, & qu'elle en foit continuel- «
lement baignée, fans cependant en être trop furchargée, car «
alors bien loin de produire des tiges, elle ne pouffe que des «
feuilles très-longues & fort étroites, changement bien fingulier «
dont ne s'étoit pas aperçu Tournefort, puifque dans l'ouvrage «
déjà cité, il indique cette variété comme une plante parti- «
culière fous le genre des Algues, & à laquelle il donne le nom «
d'*Alga fluviatilis graminea longiffimo folio*. Si au contraire le « *Pag. 569.*
fcirpus vient hors de l'eau dans des terreins fimplement hu- «
mides, fes tiges ne font jamais auffi élevées ni auffi groffes, «
& les feuilles, qui par leur pédicule en forme de gaine couvrent «
la bafe de ces mêmes tiges, font très-courtes & fort peu «
apparentes; on peut les comparer à un petit bec qui termineroit «

» d'un ſeul côté le bout ſupérieur d'un tuyau membraneux; quant » à la figure des tiges, elles ſont rondes comme un bâton, mais » elles diminuent de groſſeur d'une manière inſenſible, & vont » aboutir en pointe à l'extrémité ſupérieure. Le panache qu'elles » portent n'eſt pas conſidérable, il eſt compoſé de quelques » pedicules courts, épars, ſimples ou rameux, auxquels ſont » attachés de petits épis écailleux ou paquets de fleurs, arrondis » en forme d'œuf, & de couleur brune foncée ou rouſſeâtre; » ces pédicules ne ſont point à leur naiſſance entourés de feuilles » telles qu'on en trouve à la baſe du panache du *Papyrus.* La » partie inférieure des tiges du *Scirpus* eſt blanche, tendre, » ſucculente, douce au goût, & d'une ſaveur approchante de celle » de la châtaigne, les enfans la mangent avec plaiſir; les racines » de cette plante, cachées ſous l'eau plus ou moins profondément, » rampent & s'étendent fort au loin ſur le fond des lacs & des » rivières d'où elles pouſſent un grand nombre de tiges, de » façon que par rapport à leur prodigieuſe multitude, on peut » très-bien en comparer le coup d'œil à une forêt de mâts ou » de plantes ſans branches & ſans feuilles, comparaiſon dont » Caſſiodore s'eſt ſervi pour exprimer celui qu'offrent les tiges » du *Papyrus.*

» Apres tous ces détails, nous allons examiner quels étoient » les uſages du *Scirpus,* ſur-tout en Italie & chez les Romains. » Pline nous apprend qu'on en fabriquoit des bonnets ou des » eſpèces de chapeaux, des nattes, des couvertures pour les mai- » ſons, des voiles pour les vaiſſeaux, & qu'après avoir détaché » & enlevé l'écorce de la tige de cette plante, on employoit la » partie intérieure, moëlleuſe & ſpongieuſe, comme une mêche » propre pour les flambeaux qu'on portoit dans les funerailles; » voici les paroles de Pline: *Nec in fruticum, nec in veprium,* » *cauliumve, neque in herbarum, aut alio ullo quàm ſuo genere* » *numerentur jure* Scirpi *fragiles, paluſtreſque ad tegulum (tegillum,* » eſpèce de bonnet, ſelon un des meilleurs manuſcrits) *tegeteſque,* » *e quo detracto cortice, candelæ luminibus & funeribus ſerviunt:* » *firmior quibuſdam in locis eorum rigor; namque iis velificant non* » *in Pado tantùm nautici, verùm & in mari piſcator Africus,*

L. XVI, c. 37.

præpostero more vela intra malos suspendens, & mapalia sua «
Mauri tegunt. «

L'interprète de Théocrite a fait observer qu'on tenoit de « semblables flambeaux allumés autour du cadavre tant qu'il « restoit exposé, & Antipater nous apprend que la mèche de « jonc & de *Papyrus* étoit enduite de cire: *Facem ceream tunicam* « *habentem, Saturni ardentem lychnum, junco & tenui constrictum* « *papyro.* Cet endroit, ainsi traduit, est cité par Saumaise; nous « joindrons ici le texte grec. «

Λαμπάδα κηροχίτωνα, Κρόνου τυφήεσσα λύχνον, «
Σχοίνῳ καὶ λεπτῇ σφιγγόμενον παπύρῳ «
Ἀντίπατρος Πείσωνι φέρει γέρας. «

Antipater Pisoni fert pro munere facem indutam tunicâ cereâ, « Anthol. l. VI, c. 10.
saturni ardentem lychnum, junco & tenui constrictum papyro. «

Dalechamp, dans son histoire des Plantes, indique deux « P. 839 de l'édit. franç.
espèces de jonc dont on tiroit une moëlle d'une substance « spongieuse, assez compacte, très-flexible, un peu sèche & de « couleur blanche, laquelle étoit employée à des mèches pour « les lampes. Nous avons vû à Paris, depuis quelques années, « reparoître cette sorte de mèche que l'on présentoit aux passans, « & que l'on annonçoit pour des mèches éternelles. Lorsqu'on « veut tirer la moëlle des tiges du jonc, on se sert de deux « épingles que l'on passe à travers le bout inférieur d'une tige, « de manière qu'elles se croisent, on les tient ensuite assujeties « dans cette position, & après on prend le petit bout qui se « trouve au dessus des épingles, on le tire en agissant comme « si l'on vouloit partager la tige en quatre parties égales, mais « à mesure qu'elle se partage l'écorce abandonne la moëlle, qui « à la fin de l'opération reste entière, pendant que l'écorce est « séparée en quatre lanières. «

A la suite du même passage de Pline, conformément à « l'édition qu'en a publiée Dalechamp, on lit: *proximeque æsti-* « *manti hoc videantur esse quo inferiore Nili parte* Papyri *sunt usu.* « Ce que le traducteur de l'histoire des plantes du même auteur « T. I, p. 852.
explique ainsi: de sorte *que considerant de près la nature de ce* «

» *jonc, il ſemble qu'on puiſſe s'en ſervir comme l'on fait du* Papyrus
» *dans la baſſe Egypte.* Mais cette leçon varie, car un ancien
» manuſcrit la donne ainſi : *proximè æſtimanti hoc videatur eſſe*
» *quod interior munda parte pari ſunt papyri uſui ;* & dans un autre
» plus ancien & plus eſtimé, que poſſédoit le célèbre de Thou,
» & qui maintenant eſt conſervé à la Bibliothèque du Roi, elle
» eſt autrement écrite, *proximæque æſtimati hoc videatur eſſe quod*
» *in interiore parte mundum papyrum uſui.* En conſéquence de ces
Plin. exercit. » variétés de leçons, Saumaiſe, perſuadé que le texte étoit altéré,
in Solin. part » penſe qu'il faut le corriger de la manière ſuivante : *pro maximoque*
alt. p. 1002. » *æſtimanti hoc videatur eſſe quod in interiore parte mundum papyrum*
» *uſui det.* Il s'explique après en diſant que ſi l'on examine avec
» attention les uſages du *Scirpus,* on trouvera de plus que ſa
» ſubſtance intérieure peut ſervir à faire un beau papier. Ce qui
» en quelque manière pourroit être vrai, car ayant ſéparé la tige
» du *Scirpus* en différentes lames par le moyen d'une aiguille,
» nous avons eu des lames fort blanches & même plus fines
» que celles qu'on ſéparoit anciennement de la tige du *Papyrus*
» d'Égypte, & étant deſſéchées elles étoient également flexibles ;
» en écrivant ſur l'une de leurs faces on ne s'eſt pas aperçu que
» l'encre paſsât à travers, ni qu'elle s'étendît ou fît des bavûres.
» Auſſi Hermolaus remarque fort à propos que pluſieurs auteurs
» ont confondu le *Scirpus* avec la plante que les Grecs ont appelée
» *biblos* ou *Papyrus,* confuſion de nom qui paroît avoir été chez
» les Romains & chez les Grecs. On a tout lieu de le conjecturer
Lib. VIII. » par ce vers de Martial, *AD TITULLUM. Farctus* Papyro *dum*
Lib. V. » *tibi thorus creſcit ;* & par un paſſage de Strabon, où en parlant de
» certains lacs de la Toſcane il dit : Τύφη τε καὶ πάπυρος ἀνθήλη
τε πολλὴ κατακομίζεται ποταμοῖς εἰς τὴν Ῥώμην, οὓς ἐκδιδόασιν
αἱ λίμναι μέχρι τοῦ Τιβέρεως. *Et Typhe & Papyrus & Anthela*
multa affertur Romam per flumina quæ demittunt lacus uſque
Tiberim : & ſelon une autre traduction, *Typha etiam & Papyrus*
& Anthela copioſe Romam per fluvios deportantur quos lacus uſque
» *in Tiberim effundunt.* On voit, par ce paſſage, que dans les lacs
» de la Toſcane il croiſſoit une plante à laquelle on donnoit le nom
» de *Papyrus,* & dont on faiſoit à Rome des conſommations bien

conſidérables, puiſqu'on l'apportoit en grande quantité, *copioſè*. «
Mais on pourra demander à quoi les Romains employoient «
cette plante & les deux autres conjoinement citées, ſavoir «
le *Typha*, ou maſſe d'eau, & l'*anthela*, que l'on penſe n'être «
autre choſe que le panache des fleurs d'une eſpèce de roſeau «
aquatique, auquel les Grecs ont donné le nom de ἀνθήλη, «
par rapport à ſes fleurs qui ſont chargées ou environnées d'un «
duvet fin & ſoyeux. Quoiqu'il ne ſoit pas aiſé de répondre «
à cette queſtion, les Anciens ne s'étant pas aſſez expliqués «
ſur ce ſujet, on peut cependant y ſatisfaire en quelque ſorte, «
mais ſur-tout par rapport à cette eſpèce de *Papyrus*, ſi l'on «
fait réflexion ſur de certaines pratiques que les Romains obſer- «
voient dans leurs funérailles. Nous apprenons, par le vers de «
Martial, que les lits des morts qu'on portoit ſur le bûcher «
étoient remplis de *Papyrus*; *Farctus* Papyro, *dum tibi thorus* «
creſcit. Voilà ſans doute le *Papyrus* dont parle Strabon, & un «
des uſages qu'on en faiſoit à Rome; mais il ne faut pas croire, «
comme Guilandin ſemble l'avancer, que ces lits fuſſent com- « *Sect. VII.*
poſés des racines du *Papyrus* apportées d'Égypte; cette matière «
étoit trop utile, trop neceſſaire, &, ſi l'on peut dire, trop «
précieuſe dans le pays, à cauſe de la rareté des autres bois, pour «
qu'il eût été poſſible d'en tranſporter ailleurs une certaine «
quantité; c'eſt donc un *Papyrus* commun & aſſez abondant «
dont on a pu faire uſage à Rome: tel eſt celui dont parle «
Strabon, qui venoit des lacs de la Toſcane, & par les rivières «
qui ſe dégorgent dans le Tibre. On ſe perſuadera peut-être que «
ce *Papyrus* doit être l'eſpèce qui ſe trouve communément dans «
les marais de Sicile, de la Calabre & de la Pouille: cette «
opinion paroît d'abord fort vrai-ſemblable, & elle a eu ſes «
partiſans: néanmoins nous ne croyons pas qu'on puiſſe l'adop- « *Guil. ibid.*
ter; car il faudroit, pour en prouver la vérité, que l'on eût «
découvert la plante de Sicile dans les lacs de la Toſcane, & «
nous ne voyons pas qu'aucun Botaniſte l'ait obſervée autre part «
qu'en Sicile, dans la Calabre & dans la Pouille; ce qui ſemble «
nous annoncer que le *Papyrus* de Strabon eſt une plante toute «
différente. Le ſavant Micheli, qui vivoit à Florence, étoit le «

» Botaniſte le plus à portée de faire cette recherche; cependant
Nova Plantarum genera, p. 44. » il avoue qu'il n'avoit pas encore pû viſiter les lacs dont parle
» Strabon : *in Calabriæ paluſtribus , ſponte creſcere vidimus ; in*
» *Peruſio per Traſimenum lacum ubi Strabo, libro V. creſcere aſſerit,*
» *nondum perquiſivimus.* Il faut eſpérer que les Botaniſtes qui
» vivent actuellement en Italie, s'empreſſeront d'éclaircir un
» point d'hiſtoire auſſi curieux qu'il eſt intéreſſant.

» Le *Papyrus* de Sicile n'a commencé à être connu des Bo-
» taniſtes que vers les années 1570, 1572 & 1583, temps
» où ont paru les premières éditions des ouvrages de Lobel &
» Pena, de Guilandin, de Céſalpin. Lobel & Pena le décrivent,
Sect. VII. » & le donnent pour le *Papyrus* du Nil. Guilandin, au contraire,
» prétend que c'eſt le *Sari* de Théophraſte & le *Papyrus* de
» Strabon. Céſalpin ſe contente de le comparer avec le *Papyrus*
» du Nil & avec le *Sari*, ſans vouloir rien décider; & il ajoûte
» que la plante qu'il cultivoit dans le jardin de Piſe, avoit été
» apportée des marais de Sicile, & non d'Égypte, comme Pena
» & Lobel l'ont annoncé ſur un faux rapport. Il ne paroît pas
» que les anciens aient eu aucune connoiſſance de cette plante;
» Pline n'en fait pas mention dans ſes livres ſur l'Hiſtoire na-
» turelle; ce qui prouve que cette plante n'étoit pas en uſage
» à Rome, ni même dans le pays où elle vient naturellement:
» il ſuit encore de ſon ſilence à cet égard, qu'il n'avoit pas vû
» la plante de Sicile; car il auroit été frappé par la reſſemblance
» qu'elle a avec le *Papyrus* du Nil & le *Sari*, tels que les a
» décrits Théophraſte: bien plus, ſi Pline eût connu cette
» plante, il n'auroit pas manqué dans les chapitres où il traite
» du *Papyrus* du Nil & du *Sari*, de nous apprendre tout ce
» qu'il auroit pû apercevoir de conforme entre ces différentes
» plantes. Enfin il paroîtra ſans doute ſurprenant que Pline pou-
» vant très-facilement s'inſtruire de l'eſpèce du *Papyrus*, indiquée
» par Strabon dans les lacs de la Toſcane, d'où elle étoit tranſ-
» portée à Rome en grande quantité, il n'en ait aucunement
» parlé, ni des uſages auxquels elle étoit particulièrement deſ-
» tinée: cependant on ceſſera d'être étonné, quand on viendra
» à examiner les uſages & les propriétés du *ſcirpus*, rapportés

par

par Pline, & l'emploi du *Papyrus* désigné par le vers de Martial : car on reconnoîtra que le *Scirpus* & le *Papyrus* avoient les mêmes usages, & qu'ainsi la même plante a pû être connue sous ces différens noms. Le récit de Strabon donne lieu à cette conjecture; mais ce que Saumaise pense sur ce sujet est des plus positifs, *multi auctorum loci de hoc vulgari* Papyro *qui* Scirpus *est, accipiendi sunt, quos perperam de Ægyptio capiunt docti ; ubicunque Papyrus pro charta sumitur apud auctores, ibi de Ægyptia* Papyro *intelligi par est ; ubi* Papyrus *in candelis ad lumina & funera usui esse memoratur, de communi* Papyro, *hoc est scirpo sumere debemus . . . . . Nec enim* Papyrus *ad hos usus ex Ægypto afferebatur; sed ex indigenâ* Papyro *sive* Scirpo, *candelæ fiebant.* »

Plin. exercit. p. 1003.

Je reviens au texte de Pline sur le *Papyrus* d'Égypte, & la manière de le préparer.

(b) Texuntur omnes tabulæ madentes Nili aqua : turbidus liquor vim glutini præbet, cum primo supina tabula scheda adlinitur longitudine Papyri *quæ potuit esse, resegminibus utrinque amputatis : transversa posteà crates peragitur, premitur deinde prælis, & siccantur sole plagulæ atque inter se junguntur, proximarum semper bonitatis diminutione ad deterrimas. Nunquam plures scapo quam vicenæ.* « Si l'on consulte les anciens manuscrits, & si l'on a égard aux différentes leçons qui s'y trouvent par rapport à ce passage, il faudra faire quelques changemens dans le texte, & lire, au lieu de *tabulæ madentes*, *tabula madente*, de *vim glutini*, *vim glutinis*, de *præbet cum primo*, *præbet in re cum primo*, de *supina tabula*, *supinæ tabulæ*, de *peragitur*, *peragit ;* & ne pourroit-on pas admettre une correction en changeant le mot de *posteà* en celui de *posita*, mot qui peut avoir été altéré ainsi par les Copistes, ou qui aura été mal lû. A l'égard

(b) J'ai toûjours suivi le texte du P. Hardouin; mais ne voulant rien changer aux présens de M. Bernard de Jussieu, je rapporte encore ici le texte de Daléchamp, sur lequel il a lû : voici le passage du savant Jésuite, qui lui-même avoit fait quelques corrections au texte de Daléchamp, mais elles n'étoient pas encore suffisantes. *Texuntur omnes madente tabula Nili aqua. Turbidus liquor glutinis præbet vicem. Primo supina tabula scheda adlinitur longitudine Papyri, quæ potuit esse, resegminibus utrinque amputatis. Transversa posteà crates peragit, premitur deinde prælis, &c.*

» de *tranſverſa*, on doit le conſidérer comme un adverbe em-
» ployé pour *tranſverſè*. Selon cette reſtitution de l'ancien texte,
» on liroit ce paſſage de la manière ſuivante : *Texuntur omnes tabula madente Nili aqua ; turbidus liquor vim glutinis præbet in re, cùm primò ſupinæ tabulæ ſcheda adlinitur, longitudine* Papyri *quæ potuit eſſe, reſegminibus utrimque amputatis : tranſverſa poſita crates peragit, premitur deinde prælis.* « Tous les papiers ſont
» tiſſus ſur une table par le moyen de l'eau du Nil, dont on
» les humecte, ce liquide trouble ou limonneux fournit en effet
» une bonne colle ; on forme d'abord ſur la table horizontale
» une feuille de la longueur de la tige du *Papyrus*, autant que
» les rognures faites de part & d'autre ont pû le permettre,
» cette feuille eſt croiſée par une autre poſée tranſverſalement,
» enſuite on la met à la preſſe.
» Le papier ainſi préparé, eſt véritablement une ſorte de tiſſu
» formé de pluſieurs lames ou bandes réunies ſelon leur lon-
» gueur, & qui ſont croiſées par d'autres lames poſées tranſver-
» ſalement, manœuvre bien exprimée par les paroles de Pline,
» *texuntur omnes*. Quant à l'eau du Nil, elle n'eſt déſignée par-
» ticulièrement que parce qu'elle étoit la ſeule qu'on pouvoit
» employer, ne s'en trouvant pas d'autres dans tout le pays
» d'Égypte où croiſſoit le *Papyrus ;* & ce n'eſt pas, comme on
» pourroit le ſoupçonner, pour attribuer à l'eau de ce fleuve
» aucune qualité ſingulière, ni pour lui donner des propriétés
» merveilleuſes, telles que les anciens ſe plaiſoient à les donner
» à ce beau fleuve : on ſe ſervoit uniquement de cette eau ſimple
» pour humecter les lames du *Papyrus*, lorſqu'on vouloit en
» fabriquer les feuilles de papier : mais cette eau, en pénétrant
» les lames, délayoit les ſucs qu'elles pouvoient contenir ; par-là
» elle perdoit ſa limpidité, elle devenoit trouble & acquéroit
» vrai-ſemblablement une certaine viſcoſité en ſe mêlant avec les
» ſucs de la plante, viſcoſité ſuffiſante pour tenir lieu de toute
» autre colle, *vim glutinis præbet in re.* Quoique Guilandin ſoit
» d'un ſentiment contraire à celui de Turnèbe & de Ruel, &
» qu'il reproche à ces auteurs de n'avoir pas entendu le paſſage
» dont il eſt ici queſtion, néanmoins nous penſons comme ces

derniers, & nous estimons qu'on ne pouvoit mieux rendre le « sens du texte de Pline; car on ne sauroit admettre l'explication « que Guilandin nous donne du mot *tabula*, par celui de feuille, « & de *scheda*, comme un synonyme de *philura*, lame ou feuillet; « ainsi nous croyons que pour former la feuille de papier, on « rangeoit sur une table ou sur une planche les lames du *Pa-* « *pyrus*, opération que Pline fait bien connoître par ses paroles, « *texuntur omnes tabula*, & mieux encore par les suivantes, *cùm* « *primò supinæ tabulæ scheda adlinitur.* «

Ces lames étoient employées ou fraîchement séparées de la « portion choisie de la tige du *Papyrus*, ou bien elles avoient « été desséchées & conservées ensuite jusqu'à ce qu'on pût les « mettre en usage. On se décidera facilement pour ce dernier « état, si par le mot de *plagulæ*, qui se trouve dans le même « passage, on doit entendre les lames de la tige du *Papyrus*. En « effet *plagula* est une petite feuille du papier, & Pline a bien « pû, pour varier son style, désigner ainsi les lames ou feuillets « du *Papyrus*, puisque ce sont autant de feuilles de papier. Il « est dit qu'on les faisoit sécher au soleil, il étoit donc nécessaire « de les humecter, peut-être même de les laisser tremper & « séjourner quelque temps dans l'eau du Nil avant de les em- « ployer à la fabrique du papier, *omnes .... madente aqua Nili.* « Pline nous apprend de plus dans ce passage, qu'il n'y avoit « qu'une certaine portion de la tige du *Papyrus* qu'on divisoit « en lames, celle qui avoit des qualités reconnues propres à « l'usage auquel on les destinoit, *scheda longitudine* Papyri *quæ* « *potuit esse resegminibus utrinque amputatis;* en conséquence la « partie inférieure trop succulente, connue sous le nom de Καρπὸς, « fruit, étoit d'abord retranchée, ensuite la supérieure, *ramentum* « *scirpo simile*, trop menue, d'une substance compacte, qui ne « pouvoit fournir que des lames trop étroites, plus seches & « cassantes, telles que celles du papier de Saïs, *nec malleo sufficit.* « D'ailleurs les points de réunion dans un papier formé de « pareilles lames, auroient été trop multipliés, ce n'a donc été « que la partie intermédiaire de la tige que l'on choisissoit comme « étant moins anguleuse, presque ronde, & assez grosse pour «

» qu'on pût en tirer des lames d'une bonne largeur, propres à la » fabrique du beau papier. Ces lames étoient en état, par leur » viſcoſité naturelle, de s'unir ou de ſe coller les unes avec les » autres, ayant été trempées dans l'eau, ſoit qu'on les joignît ſeule- » ment par les côtés pour former la feuille ſimple, ſoit que pour » la doubler on la couvrît de lames appliquées tranſverſalement, » d'où il réſultoit un tiſſu en manière de claie, *texuntur .... tranſverſa* » *poſita crates peragit.* Cela fait, on la mettoit à la preſſe, & par » ce moyen on en réuniſſoit mieux les parties, leur adhérence » mutuelle devenoit plus intime, & le tiſſu plus uni. *Et ſiccantur* » *ſole plagulæ, atque inter ſe junguntur, proximarum ſemper bonitatis* » *diminutione ad deterrimas. Numquam plures ſcapo quàm vicenæ:* » c'eſt-à-dire on fait ſécher les lames ou feuillets à la chaleur » du ſoleil, & on les joint toûjours enſemble, les meilleures » d'abord, enſuite ſelon qu'elles diminuent de bonté, enfin les plus » mauvaiſes: il n'y en a jamais plus de vingt dans une tige.

» Par ce récit, Pline nous enſeigne qu'on faiſoit ſécher les » lames ou feuillets du *Papyrus,* en les expoſant au ſoleil, on y » voit auſſi la confirmation de ce qu'il a dit plus haut, *texuntur* » *omnes madente Nili aqua;* c'eſt que pour en faire uſage, il » falloit les humecter avec de l'eau, l'addition du Nil ne regarde » que les Égyptiens. A l'égard du deſſéchement de ces lames, » que l'on opéroit en les expoſant au ſoleil, deux choſes peuvent » l'avoir fait préférer, ou la promptitude avec laquelle ces lames » étoient deſſéchées par le moyen de la chaleur du ſoleil, ou la » conſervation de leur blancheur que le ſoleil n'altéroit pas, la » commodité ou la facilité qu'on trouvoit dans cette pratique » pouvoit encore y contribuer. Après que ces lames étoient » tout-à-fait ſèches, on les ſéparoit & on les diſtinguoit, ſuivant » le même auteur, en bonnes, en médiocres & en celles de la » plus mauvaiſe qualité; enſuite on les raſſembloit ſelon leur » degré de bonté pour les employer aux différentes eſpèces de » papier; mais on ne pouvoit ſéparer dans chaque tige plus de vingt lames, *numquam plures ſcapo quàm vicenæ* ».

Magna in latitudine earum differentia: 13 digitorum optimis: duo detrahuntur Hieraticæ. Fanniana denos habet: & uno minùs

Amphitheatrica : pauciores Saitica : nec malleo sufficit : nam Emporeticæ brevitas, sex digitos non excedit. « La largeur du papier varie extrèmement, elle est de treize doigts dans le plus beau, de onze dans le Hiératique, de dix dans celui de Fannius, de « neuf dans le papier d'Amphithéatre, & de moins encore dans « celui de Saïs, qui a peine à soûtenir le marteau, la largeur du « papier des marchands ne passe pas six doigts. » «

Ce passage nous est inutile, &, comme je l'ai déjà dit, ces détails ne regardent que les Romains; il faut cependant remarquer que le plus beau de ces papiers étoit, sans contredit, composé de lames choisies & des plus larges: mais ces différences de grandeur ne venoient, à mon sens, que de la fabrique des Papetiers qui le travailloient à Rome; car il paroît que celui d'Égypte a toûjours eu une grandeur fixe, & les marchands Romains devoient convenir d'une grandeur pour établir les prix, & mettre le particulier en état de prendre des arrangemens pour la grandeur de chaque volume; & pour les assembler, on colloit plusieurs de ces feuilles, c'est-à-dire, qu'on les ajoûtoit bout à bout l'une de l'autre, & par ce moyen on leur donnoit autant de longueur que l'on pouvoit en avoir besoin. Au reste, la mesure du papier des marchands étoit bien médiocre, & par conséquent bien incommode pour couvrir & emballer leurs marchandises.

Præterea spectantur in chartis, tenuitas, densitas, candor, lævor. « D'ailleurs ce qu'on regarde dans le papier, c'est qu'il ait de la finesse, du corps, de la blancheur & du poli. »

Les qualités que Pline rapporte, que l'on vouloit trouver au papier travaillé à Rome une seconde fois, sont absolument les mêmes que nous demandons à notre papier de chiffons, & j'avoue que cela me paroît singulier; la blancheur me semble sur-tout avoir été difficile à trouver dans celui des anciens. Je n'en juge point par celui qui nous est demeuré, son antiquité peut en avoir altéré la couleur & l'avoir fait roussir; mais il semble que, sans quelque préparation, on ne peut accorder une extrème blancheur à des écorces sur lesquelles l'air produit très-facilement de l'altération, cette blancheur pouvoit

auſſi ne paroître telle que par comparaiſon ; à l'égard du poli ou du liſſe, Pline va nous dire dans un moment le moyen que l'on employoit pour le donner.

Primatum mutavit Claudius Cæſar. « L'Empereur Claude a privé du premier rang le papier d'Auguſte » : c'eſt-à-dire, qu'il en fit un meilleur, & cela n'étoit pas difficile; car, ſelon Pline, ce papier d'Auguſte, « beaucoup trop fin, ne ſoûtenoit » pas la plume du roſeau : de plus, ſa tranſparence faiſoit craindre » que les caractères ne s'effaçaſſent les uns les autres, ſans compter l'œil deſagréable d'une écriture qui s'aperçoit à travers la feuille. » *Nimia quippe Auguſtæ tenuitas tolerandis non ſufficiebat calamis. Ad hoc tranſmittens litteras lituræ metum afferebat ex averſis: & aliàs indecoro viſu pertrans-lucida.*

Ce paſſage nous préſente, en premier lieu, un détail qui donne encore au papier d'Égypte une reſſemblance & une conformité avec le papier que nous employons ; en effet, ſa trop grande fineſſe & ſon peu de conſiſtance préſentent les mêmes inconvéniens : en ſecond lieu, la façon dont Pline dit que ce genre de papier ne ſoûtenoit pas la plume du roſeau, *calamis (c)*, pourroit indiquer qu'il y avoit d'autres inſtrumens pour écrire ſur ce même papier. En troiſième lieu, nous voyons que les Romains écrivoient quelquefois ſur les deux côtés de la feuille, ce qui ne peut cependant avoir été pratiqué que pour les lettres & les affaires particulières ; l'écriture d'un ſeul côté me paroît avoir été toûjours employée pour les livres & les ouvrages, le volume étant roulé ne laiſſe aucun doute ſur cet uſage, d'ailleurs rien ne pouvoit en empêcher *(d)*.

Igitur è ſecundo corio ſtatumina facta ſunt : è primo ſubtemina: auxit & latitudinem, pedalis erat menſura, & cubitalis

(c) On verra plus bas les raiſons pour leſquelles on pourroit regarder *Calamus* comme une plume.

(d) Nous voyons pourtant dans Juvénal, *Sat. 1*, une tragédie d'Oreſte qui remplit toute la feuille & qui couvre tout le revers ſans être encore finie :

Summi plena jam margine libri
Scriptus, & in tergo necdum finitus Oreſtes.

Mais c'eſt un exemple que le Poëte cite pour le ridicule, & qui ne conclut rien pour l'uſage.

macrocollis : ſed ratio deprehendit vitium, unius ſchedæ revulſione plures infeſtante paginas. Ob hæc prælata omnibus Claudia, Auguſtæ in epiſtolis authoritas relicta; Liviana ſuam tenuit, cui nihil primæ erat, ſed omnia ſecundæ. « Pline parle ici dans un ſens figuré, que notre langue nous permet également d'employer. » *Donc de la ſeconde couche du papier on en fit la chaine du tiſſu, & de la première on en forma la trame.* Il y a toute apparence que le papier de Claude avoit trois couches. « Il augmenta auſſi la largeur de la feuille qui n'étoit auparavant que d'un pied : « les feuilles les plus larges, appelées *macrocolla*, avoient une « coudée de largeur; mais l'expérience découvrit l'inconvénient, « lorſqu'en ôtant de la preſſe une ſeule de ces feuilles, un grand « nombre de pages ſe trouvèrent gâtées; c'eſt pourquoi le papier « d'Auguſte continua d'être en uſage pour les lettres particulières, « & le papier Livien s'eſt maintenu dans l'uſage où il étoit « auparavant; mais le papier Claudien fut préféré à tous les autres « dans l'uſage général, parce que ſans avoir les défauts du papier « Auguſte, il avoit toute la ſolidité du papier Livien ».

On voit que j'ai fait une tranſpoſition dans la dernière phraſe, mais il faudroit faire une correction pour établir ce que je crois que Pline a voulu dire; & l'on me paſſera plutôt une tranſpoſition dans un texte ancien, qu'une correction de ma façon.

Ces détails nous apprennent que les Romains étoient parvenus à travailler le papier d'une manière différente, & plus parfaite que la première pratiquée en Égypte. Les paſſages ſuivans acheveront d'en donner la preuve. On a voulu pluſieurs fois comparer les Égyptiens avec les Chinois, & leur trouver ſinon une ſource commune, du moins des rapports procurés par la communication. Je n'entre point dans ces détails, mais les premiers comme les ſeconds paroiſſent avoir tout connu de bonne heure, & n'avoir rien pouſſé à ſa perfection.

Scabritia lævigatur dente, conchâve : ſed caducæ litteræ fiunt. Minus ſorbet politurâ charta, magis ſplendet. « On donne le poli au papier par le moyen de l'ivoire ou de la coquille, « mais les caractères ſont ſujets à ſe détacher, le papier poli boit « moins l'encre, mais il a plus d'éclat ».

L'ivoire a toûjours été susceptible d'un poliment capable de le communiquer à des corps aussi mols que le papier; il en est de même de la coquille & de la dent de loup, dont on se sert aujourd'hui plus communément. Toutes ces pratiques sont des espèces de calandre, & rendoient le papier des Romains pareil à celui qu'on emploie aujourd'hui dans la Perse & dans la Turquie, auquel il faut être accoûtumé pour écrire couramment.

Rebellat sæpe humor incuriosè datus primò, malleoque deprehenditur, aut etiam odore, cum fuerit indiligentior. « Quand dès » la première opération il n'a pas été trempé avec précaution, » il se refuse souvent aux traits de celui qui écrit. Ce défaut de soin se fait sentir sous le marteau, & même à l'odeur du papier ».

Le peu d'attention & de soin dans la préparation étoit capable de produire plusieurs altérations dans une matière aussi légère, une des principales étoit causée sans doute par la manière de mouiller les lames, & sur-tout par la trop grande quantité d'eau; elle pouvoit très-aisément altérer leur consistance, & leur donner cette mauvaise odeur que Pline reproche au papier d'Égypte.

Ce passage prouve encore que l'on pouvoit écrire sur le papier, tel qu'il sortoit de la fabrique d'Égypte. Pline a donc ici principalement en vûe la friponnerie & la négligence des ouvriers Égyptiens, qui exposoient les particuliers à des inconvéniens dans l'usage auxquels on savoit remédier à Rome.

Deprehenditur & lentigo oculis: sed inserta mediis glutinamentis tænia fungo papyri bibula, vix nisi littera fundente se: tantum inest fraudis. Alius igitur iterum texendis labor. « Quand » il y a des taches on les découvre à la simple vûe, mais quand » on a rapporté des morceaux pour boucher les trous (les fautes » ou les déchirures) cette opération fait boire le papier, & l'on » ne s'en aperçoit que dans le moment qu'on écrit; telle est la » mauvaise foi des ouvriers. Aussi prend-on la peine de donner une nouvelle façon à ce papier ».

Ce passage & généralement parlant ceux qui le précèdent, regardent plus le papier travaillé en Égypte, c'est-à-dire la matière

matière première; d'ailleurs on ne sauroit trop s'étonner de voir que tous les details du papier dont on se servoit alors conviennent aussi parfaitement à celui dont nous faisons usage. Pline nous donne ensuite la recette de la colle qui réparoit les defauts du papier; elle est bonne en elle-même, & confirme de plus en plus mon sentiment.

Glutinum vulgare e pollinis flore temperatur fervente aqua, minimo aceti aspersu: nam fabrile, gummisque, fragilia sunt. Diligentior cura: mollia panis fermentati colata aqua fervente: minimum hoc modo intergerii: atque etiam lini lenitas superatur. « La colle ordinaire se prépare avec la fleur de farine détrempée dans de l'eau bouillante, sur laquelle on a jeté quelques « gouttes de vinaigre. Car la colle des Menuisiers & la gomme « sont cassantes. Mais une meilleure préparation est celle qui « se fait avec de la mie de pain levé, détrempée dans de l'eau « bouillante & passée par l'étamine; le papier devient par ce « moyen le plus uni qu'il se peut faire, & même plus lisse que « la toile de lin ».

Omne autem glutinum, nec vetustius esse debet uno die, nec recentius. Postea malleo tenuatur, & iterum glutine percurritur, iterumque constricta erugatur, atque extenditur malleo. « Au reste cette colle doit être employée un jour après avoir été faite, ni « plus tôt ni plus tard: ensuite on bat ce papier avec le marteau, « on y passe une seconde fois de la colle, on le remet en presse « pour le rendre plus lisse & uni, & on l'étend à coups de « marteau ».

Toutes ces préparations, qui paroissent avoir été presque indispensables aux Romains pour rendre leur papier parfait, pourroient faire croire qu'il leur coûtoit fort cher. Mais par combien de mains ne faut-il pas que le nôtre passe pour être en état de nous servir? cependant il n'est pas d'un grand prix. Les choses dont la consommation est grande & nécessaire, & dont par conséquent le débit est assuré, ne peuvent subsister que par la modicité de leur prix; il est de l'intérêt du marchand de le tenir à la portée de tout le monde.

Ita sunt longinqua monumenta Tiberii Caiique Gracchorum

manus, quæ apud Pomponium Secundum vatem civemque clarissimum vidi annos ferè post CC. Jam vero Ciceronis, ac Divi Augusti Virgiliique sæpenumero videmus. « C'est ce papier qui » donne une si longue durée aux ouvrages écrits de la propre » main des Gracques, Tiberius & Caïus; je les ai vûs chez » Pomponius Secundus, poëte & citoyen du premier mérite, » près de deux cens ans après qu'ils avoient été écrits. Nous » voyons communément ceux de Cicéron, d'Auguste & de Virgile ».

Je crois que les Savans voudroient bien avoir à leur disposition cette bibliothèque de Pomponius Secundus. Mais que diroit Pline, s'il voyoit comme nous des feuilles de papier d'Égypte qui ont mille & douze cens ans d'antiquité?

Je viens de rapporter le texte dans le plus grand détail; j'y ai joint une traduction la plus exacte qu'il m'a été possible. Mais il est difficile de rendre clairement un auteur aussi précis, & que son élégance n'abandonne jamais. Quels mots trouver, sur-tout lorsqu'il s'agit de faits & de petites pratiques impossibles à exprimer par des équivalens? Au reste il est bon de considérer qu'il y a constamment deux exposés dans le récit de Pline sur le *Papyrus;* il ne s'en est point aperçu dans la rapidité de sa composition, ou il n'a pas jugé à propos de les distinguer. Cette négligence est souvent arrivée à plusieurs auteurs; quand ils ont traité des matières trop connues, ils en ont regardé le détail comme une chose inutile. Pline me paroît donc avoir confondu le papier tel qu'on le fabriquoit en Égypte & le papier tel qu'on le travailloit à Rome. Ces deux points peuvent, à mon sens, se démêler dans son ouvrage; je les ai même fait sentir quand l'occasion s'en est présentée; ils sont l'objet des réflexions qui me restent à donner, & la source des conjectures qui vont terminer ce Mémoire.

On a vû dans le texte de Pline, que pour les différentes espèces de bon papier, qui se fabriquoient en Égypte, les lames du *Papyrus,* trempées dans l'eau du Nil, étoient tissues sur une table ou planche, *texuntur omnes tabula madente Nili aqua.* Il faut retrancher le mérite de cette eau comme étant

du Nil, j'en ai dit les raisons; & si l'on n'a employé que de l'eau pour détremper les lames du *Papyrus* & faciliter l'expression du suc qu'elles renfermoient, toute espèce d'eau de rivière doit avoir été également bonne, quant à sa première préparation; mais l'ivoire, la coquille, la dent de loup, l'opération du marteau, &c. n'étoient dûes qu'à la préparation donnée au papier par les marchands de Rome. Cependant les Égyptiens connoissoient l'usage de la colle, j'en ai prouvé la nécessité, & par conséquent la pratique à l'occasion des toiles de coton sur lesquelles ils écrivoient; il est donc vrai-semblable que les Égyptiens l'ayant connue, l'auront employée à d'autres objets, & sur-tout à celui du papier, dont l'emploi étoit infiniment varié & très-étendu.

Les lames ou feuillets avec lesquelles on faisoit ce genre de papier, étoient tirées de la plante du *Papyrus,* dont la plus grosse tige pouvoit être renfermée dans la main sans peine; ces lames avoient une longueur égale & d'une assez grande étendue; car Pline nous assure que la tige avoit dix coudées de hauteur. Il est vrai que Guilandin ne lui en donne que sept, & que Théophraste a dit qu'elle n'en avoit que quatre, il falloit toujours retrancher de cette longueur, telle qu'elle ait été, une coudée ou environ de la partie inférieure, & que le fruit occupoit; d'ailleurs la plante allant en diminuant, la longueur de la lame ne pouvoit être également large. Les dimensions en ce sens ne causent aucun embarras: il n'en est pas de même de la largeur; car il faut convenir que la largeur d'une circonférence que l'on tenoit à peu près dans la main, ne peut jamais être que de cinq pouces ou environ. D'un autre côté, Pline dit expressément *transversâ posteà crates peragit.* « On applique en sens contraire & à angle droit une seconde feuille qui achève «
de former la claie ou le tissu; » alors la hauteur de cette dernière devient nécessairement sa largeur. L'opération décrite par Pline, comme on s'est contenté de l'entendre jusqu'ici, est d'autant plus impossible, selon les dimensions de la plante, que chaque feuille préparée pour écrire ayant jusqu'à treize pouces ou doigts de largeur, & sept ou environ de hauteur,

on ne trouve aucune de ces dimenſions complète dans la proportion de la plante: par conſéquent les feuilles deſtinées pour l'écriture n'ont pû être formées d'une ſeule lame en premier lieu, & recouverte en ſecond lieu d'une autre d'un ſeul morceau. Cet aſſemblage néceſſairement multiplié, pourroit obliger de recourir non ſeulement à l'opération de l'eau quand la plante étoit fraîche, comme Pline nous l'apprend, mais encore à la colle: je ne dis pas pour les fabriquans de Rome, qui ne pouvoient ſe diſpenſer de s'en ſervir, mais pour les Égyptiens même. Quelle que ſoit la préparation qu'on veuille admettre, le mot *texuntur,* dont Pline fait uſage, eſt expliqué; car on ne peut comprendre par une autre voie ces mots, *ils ſont un tiſſu, une claie.* On aſſembloit donc ſucceſſivement des bandes plus ou moins larges, *philuræ,* & l'on produiſoit le tiſſu ſelon les dimenſions convenues. Enfin, pour dire tout ce que je penſe ſur le papier fait en Égypte, je crois que l'on choiſiſſoit pour le meilleur, pour celui que Pline nomme *hiératique* ou *ſacré,* les lames du milieu de la tige, comme on la diviſoit anciennement, & qu'en conſéquence la feuille étoit composée d'un plus petit nombre de pièces; & la même raiſon me perſuade que le papier de *Saïs,* fait *ex vilioribus ramentis,* étoit compoſé d'un plus grand nombre de parties. On voit clairement que l'aſſemblage des plus petites rognures, pour en faire un tiſſu pareil à ceux dont il eſt queſtion, peut être difficilement produit par le moyen de l'eau, & que l'uſage de la colle y étoit abſolument néceſſaire. Je ne prétends point inférer de-là qu'on employât la colle pour les couvertures, les voiles, les habits & les ſouliers conſacrés aux Prêtres; l'uſage y met un obſtacle inſurmontable; & les coûtures ne pouvant être admiſes par leur extrême répétition & leur peu de ſolidité, on ne peut douter que toutes les choſes de ſervice n'aient été travaillées comme des nattes, dont même nous avons vû plus haut l'exemple donné par les Malgaches. Mais pour revenir à mon ſujet ſur le papier préparé pour l'écriture, la fabrique des feuilles employées, & qui ſont venues juſqu'à nous, autoriſe mon ſentiment; car, toûjours égales entre elles,

elles se dépassent à chaque extrémité d'environ un pouce : cet excédant servoit à faire une liaison par le moyen de la colle pour continuer le volume ou le rouleau, & ne point interrompre l'écriture. Ces feuilles se joignoient si parfaitement, qu'on ne distinguoit pas leur réunion, & j'ai vû M. Mariette, coller & arrêter des petites bandes détachées, & prêtes à se séparer de la feuille qui faisoit leur base; il les a si bien accommodées, & toujours avec de la colle, qu'il est impossible de distinguer les parties qu'il a rétablies. Cette adresse est d'autant plus étonnante qu'il travailloit sur du papier d'Égypte fait depuis plusieurs siècles, & l'on ne peut douter que cette manœuvre, ainsi que toutes celles que le papier exigeoit, ne fussent plus faciles dans le temps que les lames étoient molles & cueillies nouvellement.

Le récit de Pline sur la colle employée dans les fabriques Romaines pour la perfection du papier, me met à portée de présenter encore quelques réflexions.

Les papiers d'Auguste, de Livie, de Fannius, d'Amphithéatre, enfin tous ceux qui portoient des dénominations Romaines, étoient constamment faits avec le *Papyrus* d'Égypte, mais préparé & travaillé de nouveau à Rome; le plus grand avantage de ces papiers ne consistoit que dans la façon dont ils étoient battus, lavés, &c. On aperçoit, par le récit de Pline, une grande différence dans les grandeurs de chaque feuille en les comparant au papier fabriqué en Égypte; on voit même que les papiers travaillés à Rome sont de mesures variées, mais en général plus petites. Ce fait ne peut rien changer aux objections que j'ai faites & aux moyens que j'ai proposés pour réunir plusieurs lames en sens différent, mais le papier de Claude ajoûte beaucoup à tout ce que j'ai pu dire.

Ce Prince augmenta la largeur du papier. Cette augmentation ne peut jamais avoir été faite que par le moyen de la colle & de la réunion de plusieurs parties, c'est-à-dire, par une décomposition de celui d'Égypte & un assemblage plus étendu. On doit d'autant plus admettre cette interprétation, que *macrocollum,* mot composé, ne peut être traduit que par

ces mots, *alongé par la colle*, façon de parler qui ne laisse aucun doute sur l'opération, & qui autorise la plus grande partie de mes conjectures.

Le Marquis Maffei cite le passage d'un auteur qui m'est inconnu, & ce passage convient trop à mes conjectures pour ne le pas rapporter. *La carta di Papyro fatta di colla si chiama simplicemente carta privata; poiche ha ricevuto la soscrizione dell' Imperadore, è noto nominarsi sacra.* « La feuille de *Papyrus*, faite avec de la colle, se nomme simplement *papier particulier;* d'abord qu'elle a reçû la signature de l'Empereur, on sait qu'elle est nommée *sacrée.* »

Nilo monaco Discepolo di S. Crisostomo. Diplomat. p. 78.

Il est vrai que ce passage pourroit s'entendre des simples feuilles du papier, aussi-bien que des feuilles réunies par leurs extrémités, & qui, sans composer un volume, faisoient ce qu'on nommoit dans les bas temps *charta*, ordonnance; mais supposé qu'on ne voulût pas admettre cette preuve en faveur de mon sentiment, ce qui suit ne peut être contesté; & quand j'aurois prié Cassiodore d'écrire, il n'auroit pas dit autre chose pour appuyer ce que j'ai avancé. Il fait l'éloge des feuilles de *Papyrus,* employées de son temps, il dit qu'elles étoient blanches comme la neige, *tergo niveo,* & composées d'un grand nombre de petites pièces, sans qu'il parût aucune jointure.

Variar. l. XI, epist. 38.

Je finis par quelques traits de différens auteurs, qui me paroissent rappeler les divers procédés dont j'ai parlé. L'inscription suivante, trouvée autrefois à Naples, & rapportée par Pignorius, nous donne la certitude d'un colleur, soit pour la fabrique du papier, soit pour le seul assemblage des feuilles nécessaires à la composition des volumes.

De Servis, p. 230.

M. ANNIO STICHIO
TIBERII CÆSARIS
GLUTINATORI.

Pline fait aussi mention de cette espèce d'ouvriers. On trouve PUMICATOR dans les gloses de Cyrille; mais plusieurs auteurs parlent de la pierre ponce, dont on se servoit pour polir le parchemin des livres:

L. XIII, c. 9.

Quoi dono lepidum novum libellum,
Aridâ modo pumice expolitum. Catul. epig. 1.

Ovide, dans le premier livre des Trifles, où l'on peut voir plufieurs détails fur la forme & les ornemens des livres de fon temps,

Nec fragili geminæ poliantur pumice frontes.

C'eft-à-dire, que le *recto* & le *verfo* ne foient point polis avec la pierre ponce.

On voit dans le digefte que fi on a légué les livres, on doit comprendre dans le legs ceux qui ne font point encore battus, ornés, collés, corrigés, & même ceux dont les feuilles ne font pas encore coufues: *nondum malleati vel ornati, conglutinati vel emendati, fed & membranæ nondum confutæ.* Les différens degrés de cette profeffion étoient exercés par des hommes qui n'avoient qu'un emploi, & dont ils prenoient le titre. Lib. XXXII, de Legatis & fidei commiff. leg. 52, §. 5.

On vient de lire LIBRI ORNATI, & les ornemens dont il eft queftion, ne regardent en général que les lettres initiales, que nous nommons lettres *grifes*, pour lefquelles les Anciens faifoient ufage du *minium;* en effet, les lettres rouges, *litteræ rubricæ,* que les Anciens employoient pour l'ornement de leurs livres, nous ont été tranfmifes par tradition. On peut conjecturer que les Romains, & vrai-femblablement les Grecs, étoient dans l'ufage de confier les lettres grifes à d'autres ouvriers qu'à ceux qu'ils employoient à la copie du texte, comme on a fait en général pour nos anciens manufcrits, & même pour les premiers livres imprimés.

J'ignore fi les Égyptiens diftinguoient ainfi les premières lettres de leurs livres: mais j'ai vû beaucoup de caractères bleus, & principalement des rouges, affez indiftinctement placés fur les toiles enfermées fous les bandelettes de leurs mumies, ou dans leurs caiffes; il eft vrai que les caractères noirs étoient toûjours en plus grand nombre.

Ces derniers détails, que j'ai renvoyés à la fin de ce Mémoire, font autant de preuves de l'extrême attention des

Romains pour leurs livres, & confirment les ſoins qu'ils ont apportés pour perfectionner la première invention du *Papyrus;* ce ſont des preuves de fait qu'on aime à rencontrer dans les matières qui ſont l'objet de nos recherches.

Quand on eſt tombé dans une erreur, le ſeul parti qu'on ait à prendre, eſt d'en avertir. J'avois trouvé par haſard dans Paris un grand morceau & très-bien conſervé, que je croyois la tige d'un *Papyrus* d'Égypte; ſa hauteur de quatre pieds huit pouces, ſa forme triangulaire, ſa légèreté, ſa diminution, tout convenoit à mon idée, & je me croyois poſſeſſeur d'une rareté en Europe: mais M. Bernard de Juſſieu, à qui rien n'échappe, a fait évanouir mon tréſor, & l'a reconnu pour la queue d'une feuille de palmier connu ſous le nom de *Rondier,* dont on trouvera une deſcription exacte dans la ſuite de l'ouvrage que M. Adanſon commence à nous donner de l'hiſtoire naturelle du Sénégal.

EXPLICATION DES FIGURES.

LA *Figure 1.re* repréſente le panache du *Papyrus* de Sicile, dont on n'a pû repréſenter qu'une moitié; il eſt avec ſes épis & ſes paquets de fleurs, un de ſes pédicules ſéparé avec ſes épis, repréſenté ſéparément, & un épi groſſi à la loupe.

La *Figure 2* fait voir le panache du *Papyrus* de Sicile, lorſque la plante a crû dans le milieu de l'eau; il eſt dans cet état dépourvû de fleurs; les épis avortent.

La *Figure 3* offre à la vûe le panache du *Papyrus* de Madagaſcar, tel que la plante le porte quand elle vient dans l'eau; il eſt ſans épis & ſans paquets de fleurs, & les pédicules ſont très-longs & fort déliés.

La *Figure 4* repréſente le panache du *Papyrus* de Madagaſcar, cueilli ſur une plante qui croiſſoit hors de l'eau; il eſt fort petit en comparaiſon du précédent, & ſes pédicules ſont chargés à leur extrémité ſupérieure de paquets de fleurs.



Fig. 1.



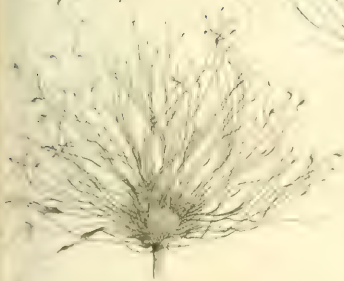
Fig. 2.

…lantes sont réduites à moitié de leur proportion naturelle.

Dessiné d'après nat. et gravé par M. Th. R…

Fig. 3.

Fig. 4



...ment réduites à moitié de leur proportion naturelle

Dessiné d'après nat. et gravé par M. Th. R...

DISSERTATION
SUR
LE TOMBEAU DE MAUSOLE.

Par M. le Comte DE CAYLUS.

L'EXAMEN réfléchi que j'ai fait de plusieurs parties des Arts, que Pline nous a conservées, m'a fait souvent penser au tombeau de Mausole, & mon imagination s'est peint plus d'une fois cette merveille du monde. J'ai voulu donner du corps à cette idée, & l'établir sur les règles de l'art. Ce travail m'a paru d'autant plus digne de curiosité, que les médailles sur lesquelles on voit la représentation de ce monument sont toutes fausses & modernes. Août 1753.

Je crois devoir commencer par rapporter ce que les auteurs anciens nous ont laissé à la louange de ce monument, & des sentimens les plus tendres que jamais femme ait eus pour son mari; ensuite je rendrai compte des moyens dont je me suis servi, & des raisons qui me persuadent que j'ai retrouvé, du moins à peu près, le plan & les élévations d'un tombeau si célèbre, qu'il a donné son nom à tous ceux qui ont été construits dans la suite avec une sorte de grandeur & de magnificence.

Philon de Byzance a donné, sur les sept merveilles du monde, un petit ouvrage où le dernier chapitre, qui traitoit du tombeau de Mausole, manque en entier. C'est un malheur pour moi, son livre m'auroit épargné bien des recherches.

Satyrus & Pythéus avoient écrit sur ce tombeau & sur ceux qui y avoient travaillé, mais leurs histoires sont malheureusement perdues. *Vitruv. VII, præf.*

Cicéron parlant, dans un endroit de ses Tusculanes, des sentimens qui rendoient certaines personnes inconsolables; « telle fut, dit-il, Artémise, cette femme de Mausole roi de Carie; elle a élevé le superbe monument qu'on voit dans « Halicarnasse: tant qu'elle survécut à son mari, ajoûte-t-il, elle « *Tuscul. III, 31.*

» vécut dans les larmes, & dans une langueur qui termina ſes jours ».

Vitruv. VII. Vitruve n'a preſque fait que nommer les célèbres Sculpteurs qui travaillèrent au Mauſolée, & dont le mérite ſupérieur a procuré, ſelon lui, à cet ouvrage la gloire d'être mis au nombre des ſept merveilles.

Strab. XIV, p. 656. Strabon, toûjours attentif à indiquer les ſingularités du pays dont il donne la deſcription, n'a pas oublié, en parlant d'Halicarnaſſe, de citer le tombeau de Mauſole; il avertit que c'étoit une des ſept merveilles du monde, & qu'il fut conſacré à la mémoire de ce Prince par Artémiſe, qui étoit en même temps & ſa ſœur & ſa femme.

Val. Max. IV, 6. 1. Valère Maxime fait un grand éloge de la magnificence de ce monument; il dit auſſi que c'étoit une des ſept merveilles du monde; il répète ce qu'on a déjà dit de la tendreſſe & des regrets d'Artémiſe, & il ajoûte que cette Princeſſe ayant mêlé dans ſa coupe les cendres de ſon mari, les avala. Il eſt inutile de citer Properce, qui dit ſimplement un mot ſur la beauté du mauſolée. *Propert. III, 1, 58.*

L'objet de ces écrivains n'étoit pas de nous en donner la deſcription; ils s'en repoſoient ſur ce que d'autres en avoient écrit, ou ſur la facilité que les curieux avoient de ſe procurer la connoiſſance exacte de ce monument. Pline eſt le ſeul qui nous ait laiſſé quelque détail, & qui ait eu pour cette partie la même attention que pour tant d'autres curioſités de la nature & de l'art. Je ne m'arrête donc point à ce qui a été dit depuis lui ſur ce tombeau par quelques anciens, par Martial dans un ſimple diſtique, par Aulugelle dans un chapitre ſur la tendreſſe & la douleur d'Artémiſe *(a)*, par Pauſanias & par Lucien, dans des paſſages courts & ſuperficiels. Je m'arrêterai encore moins à quelques modernes, tels que Jean-Bernard Fiſcher d'Erlach & d'autres, qui ont donné la deſcription du mauſolée,

Mart. ſpect. 1. *Aulugelle, X, 18.* *Pauſ. Arcad. IV, 16.* *Lucien, Dial. Mauſ. & Diog.*

(a) Aulugelle ajoûte de plus que cette Princeſſe, pour éterniſer la mémoire de ſon mari, fonda des prix conſidérables. On aſſure même, continue-t-il, que des hommes recommandables par l'eſprit & l'éloquence vinrent diſputer ces prix, tels furent Théopompe & Théodecte.

à laquelle ils ont joint des élévations qui n'ont rien de satisfaisant. C'est uniquement à Pline que je me suis attaché, parce qu'étant le seul des Anciens qui nous ait laissé une description des principales parties de ce monument, établie sur des mesures fixes & detaillées, son témoignage est conséquemment le seul qui puisse avoir de l'autorité.

Dans cette vue j'ai fait collationner le passage de Pline sur un grand nombre des manuscrits de cet ancien auteur qui sont conservés en Europe. Ce travail a été fait sur trente-sept manuscrits, dont neuf sont dans la bibliothèque du Roi, neuf dans celle du Vatican, un dans la bibliothèque Barberine, deux à Venise, deux à Milan, cinq à Florence, deux à Turin, deux en Angleterre & cinq à Leyde. On m'avoit fait espérer le même travail de Vienne, mais on me le fait attendre depuis si long-temps, que je ne compte plus rien recevoir. Quoi qu'il en soit, de tous les manuscrits dont l'examen m'a été envoyé, quatorze seulement ne donnent que cent pieds d'élévation au monument de Mausole, & les vingt-trois autres lui donnent cent quarante pieds. Si l'on ajoûte à ce fait, que ceux qui sont accoûtumés à la lecture des manuscrits, ont observé que presque toûjours ils pêchent plustôt par défaut que par excès, c'est-à-dire que les copistes peuvent bien oublier des mots & même des phrases entières, mais qu'ils en ajoûtent rarement, & que ces additions ne sont presque autre chose que quelques gloses de la marge de l'exemplaire original insérées dans le texte; il ne restera aucun doute, & l'on sera pleinement convaincu qu'il faut donner cent quarante pieds d'élévation au monument de Mausole, conformément à l'édition du P. Hardouin.

Je passe au texte de Pline, qui servira de fondement & de base a tout ce que j'ai à dire. *Lib. XXXVI, cap. 4.*

Scopas habuit æmulos eadem ætate, Bryaxin & Timotheum, & Leocharem, de quibus simul dicendum est, quoniam pariter cælavere, Mausolo Cariæ regulo qui obiit Olympiadis centesimæ sextæ anno secundo. Opus id ut esset inter septem miracula, ii maximè artifices fecere: patet ab austro & septentrione sexagenos ternos pedes, brevius a frontibus, toto circuitu pedes quadringentos

undecim: attollitur in altitudinem viginti quinque cubitis: cingitur columnis triginta ſex. Pteron vocavere. Ab oriente cælavit Scopas, a ſeptentrione Bryaxis, a meridie Timotheus, ab occaſu Leochares. Priuſque quam peragerent, regina Artemiſia, quæ mariti memoriæ id opus extrui juſſerat, obiit. Non tamen receſſerunt, niſi abſoluto jam, id gloriæ ipſorum artiſque monumentum judicantes: hodieque certant manus. Acceſſit & quintus artifex. Namque ſupra Pteron, pyramis altitudine inferiorem æquavit, viginti quatuor gradibus in metæ cacumen ſe contrahens. In ſummo eſt quadriga marmorea quam fecit Pythis. Hæc adjecta centum quadraginta pedum altitudine totum opus includit.

« Scopas eut dans le même temps pour rivaux, Bryaxis,
» Timothée & Léocharès. Il ne faut pas les ſéparer dans ce
» récit, puiſqu'ils employèrent enſemble leur ciſeau pour Mau-
» ſole, petit roi de Carie, qui mourut la ſeconde année de la
» CVI.e olympiade. L'ouvrage de ces artiſtes fut la principale
» cauſe qui a fait mettre ce monument au rang des ſept mer-
» veilles du monde; dans les faces tournées au midi & au ſep-
» tentrion il a ſoixante-trois pieds, & il en a moins des deux
» autres côtés qui lui ſervent de faces ou d'entrées. Le pourtour
» entier eſt de quatre cens onze pieds, il s'éleve à la hauteur
» de vingt-cinq coudées, & il eſt entouré de trente-ſix colonnes;
» on a donné à cette colonnade le nom de *Pteron.* Scopas tra-
» vailla le côté du levant, Bryaxis celui du nord, Timothée
» décora le midi, & Léocharès le couchant; la Reine Artemiſe,
» qui avoit fait élever ce monument pour éterniſer la mémoire
» de ſon mari, mourut avant que ces artiſtes euſſent achevé leur
» ouvrage; mais ils voulurent le terminer pour leur propre
» gloire & pour l'honneur de l'art. Les ouvrages de ces artiſtes
» ſe diſputent encore aujourd'hui la palme. Un cinquième artiſte
» ſe joignit à ceux dont j'ai parlé; car au deſſus du *Pteron,*
» on éleva une pyramide qui égala en hauteur la partie infé-
» rieure *(b),* & qui aboutit en pointe de borne ſur vingt-quatre

(b) Pline ſemble dire que les vingt-quatre gradins formoient la pyramide, & c'eſt le premier ſens que le texte pourroit préſenter à l'eſprit; mais la hauteur & la retraite que chaque gradin exigeoit pour l'élévation

gradins ; on plaça à ſon extrémité le char de marbre à quatre «
chevaux, de la main de Pythis, ce qui, ajouté au reſte, «
donne cent quarante pieds d'élevation à la hauteur totale ».

C'eſt ſur cette traduction que j'ai fait travailler aux deſſeins ; mais avant que d'aller plus loin, je crois devoir examiner ce que Pline entend par le mot de *pteron*, & quelle eſt la véritable ſignification de ce terme d'Architecture. Ce mot eſt purement grec, & dans l'acception la plus ordinaire, il ſignifie une aîle ; mais on lui donnoit ſouvent une plus grande étendue. M. Perrault, dans une note de ſon Vitruve, remarque que dans les temples, cette aîle ou ce *pteron* ſe prend en général pour tout ce qui renferme les côtés de l'édifice, ſoit un mur, ſoit des colonnes, définition d'autant plus juſte, qu'un mur ou des colonnes arrangées de cette manière autour d'un édifice, en excèdent le nud ou le maſſif, & qu'ainſi détachées & iſolées, elles forment autour comme des aîles indépendantes du corps du batiment. La première édition de Pline, faite à Veniſe en 1469, & conſervée dans le cabinet de M. de Boze, ajoûte en effet au texte tel qu'il eſt dans quelques manuſcrits, le mot *circuitum, pteron vocavere circuitum.* Je conviens que ce mot peut être une gloſe inſérée de la marge dans le texte : la choſe eſt même aſſez vrai-ſemblable ; la ſuite du texte de Pline paroît le faire voir ; cet auteur n'ayant pas voulu expliquer le mot *pteron*, mais donner ſeulement le terme de l'art. Quoi qu'il en ſoit, il me ſemble que l'explication du mot *pteron* ne ſouffre plus de difficulté, & qu'en cet endroit il faut l'entendre avec le P. Hardouin, de l'ordre des colonnes qui régnoit autour du mauſolée.

Après cet examen, qui m'a paru néceſſaire, je vais rapporter la méthode & les moyens que j'ai employés pour former des plans & des élévations, tels ou dans la même diſpoſition que Pline les eût donnés vrai-ſemblablement, s'il eût jugé à propos d'en joindre à ſa deſcription.

donnée, auroient demandé une baſe beaucoup plus alongée : je m'en rapporte à tous ceux qui ſont au fait de l'Architecture. Je le leur demande, avec la plus grande ſincérité, ſi je pouvois prendre un autre parti.

La première réflexion qui s'est présentée, a été la nécessité de connoître la proportion du char & d'une figure dont le sommet de la tête étoit à cent quarante pieds de hauteur. Cette proposition paroîtra singulière à tous ceux qui sont accoûtumés à bâtir, & qui savent que lorsque l'on veut faire le projet d'un édifice, on commence par connoître l'étendue du terrein qu'il doit occuper, pour distribuer ensuite une élévation proportionnée à leur base; mais leur étonnement doit cesser, lorsqu'ils se souviendront que l'élévation totale de ce bâtiment, ainsi que le quarré de sa base, qui a quatre cens onze pieds de tour, sont déjà connus. J'ai donc imaginé qu'un ornement de cette nature ne pouvoit avoir qu'environ douze pieds en comprenant le char, la figure & quelques gradins ou talus servant de socle au dessous du char; car cet usage, fondé sur la raison, doit avoir été reçû de tous les temps; il ne seroit pas naturel qu'en approchant du bâtiment, le char & les chevaux eussent été coupés à l'œil par le corps qui les portoit. J'ai donc arrêté que la figure pouvoit avoir six pieds de proportion, le char trois pieds au dessous des pieds de la figure, & trois pieds pour le socle, le talus ou les gradins qui le portoient, ce qui fait en tout douze pieds; cela posé, nous n'avons plus que cent vingt-huit pieds pour le reste du monument, il en faut prendre la moitié, qui est soixante-quatre pieds, pour servir de hauteur à la partie inférieure, & il restera une pareille élévation pour les vingt-quatre gradins qui servoient de toit & pour la pyramide qui portoit le char. Ces points établis, je n'ai point eu de peine à déterminer la forme du plan; car, suivant Pline, c'étoit un quarré long, *brevius à frontibus*.

Voy. Planche II.

Voy. Planche I.

A l'égard du pourtour de quatre cens onze pieds, Pline entendoit sûrement la base du monument qui devoit former un soûbassement pareil à ceux que l'on voit encore à des tombeaux antiques; mais voici ce qui me l'a prouvé avec plus de certitude.

Le pourtour de quatre cens onze pieds se trouvant trop considérable pour être celui d'un quarré long, dont les grands

côtés n'avoient que soixante-trois pieds, il suit nécessairement qu'il y avoit un autre plan, dont le pourtour étoit de quatre cens onze pieds: ce plan plus étendu, étoit incontestablement un massif qui servoit à porter celui dont Pline donne les mesures plus en détail, & par conséquent la forme; & ce qui me confirme encore dans ce sentiment, c'est qu'en retranchant de soixante-quatre pieds, qui est la hauteur de la partie inférieure, les vingt-cinq coudées rapportées par Pline, qui font trente-sept pieds & demi, il reste vingt-six pieds & demi pour la hauteur du soûbassement.

« Pline nous dit qu'il y avoit soixante-trois pieds sur les deux faces du midi & du nord, & un peu moins sur les deux « autres. » Ces mots ne font concevoir qu'un quarré long, comme je l'ai déjà dit, & dont les deux grands côtés sont connus; voici ce que j'ai fait pour retrouver les deux autres: Pline dit tout de suite que ce monument étoit orné de trente-six colonnes, il est tout simple de croire qu'il y avoit dix colonnes sur la face du midi & sur celle du nord, & huit sur chacune des deux autres. Cette distribution n'est point une conjecture arbitraire; pour être convaincu de sa vérité, il ne faut que jeter les yeux sur les monumens antiques, & l'on verra que les bâtimens entourés d'un rang de colonnes, comme le doit être celui-ci, avoient ordinairement sur la face qui désignoit l'entrée, huit colonnes de front, & c'est ce que nous voyons dans Vitruve. Je ne crois pas que l'on osât imaginer qu'il y avoit un nombre impair sur chaque face, cette difformité seroit trop sensible & trop opposée à toutes les règles pour la combattre.

Voy. le Vitruve de Perrault sur le Diptère, pag. 68.

On doit remarquer présentement que les huit colonnes étant une règle assez ordinaire pour la décoration des faces de l'entrée, il faut necessairement que les deux grandes faces aient présenté chacune douze colonnes de front, & c'est ainsi qu'on peut le remarquer dans le plan. Cette même figure pourra convaincre encore que la mesure de soixante-trois pieds, rapportée dans Pline, ne peut être que celle du massif, qui se trouvoit derrière les colonnes dans la longueur de soixante-trois pieds; Planche I.

c'eſt en effet ſur cette meſure donnée que j'ai déterminé la groſſeur du diamètre & la hauteur totale de la colonne.

Pour y parvenir, j'ai recherché dans Vitruve, & dans les monumens antiques qui ſubſiſtent encore, la manière la plus en uſage chez les anciens pour l'eſpacement de leurs colonnes, & j'ai trouvé qu'ils donnoient deux diamètres de vuides entre les colonnes, par conſéquent ſix modules ou trois diamètres d'axe en axe de colonnes, & telle eſt la proportion du Panthéon à Rome.

Avant que de déterminer la hauteur des colonnes, il falloit ſavoir quel en étoit le module, & voici ce que j'ai fait pour le connoître.

Les dix colonnes doivent occuper ſoixante-trois pieds, & il y avoit ſix modules de l'axe d'une colonne à l'axe de l'autre, l'addition m'a donné cinquante-ſix modules dans la longueur de ſoixante-trois pieds, le cinquante-ſixième de ſoixante-trois pieds, eſt un pied un pouce ſix lignes, il s'enſuit que le diamètre des colonnes étoit deux pieds trois pouces.

Il ne m'a pas été difficile de connoître enſuite la hauteur de l'ordre des colonnes, en ſuivant encore la méthode uſitée par les Anciens, qui donnoient à l'entablement qui comprend l'architrave, la friſe & la corniche, cinq modules, qui ſont la quatrième partie de la colonne corinthienne que j'emploie dans le deſſein que je joins ici, comme la plus convenable à la magnificence de ce monument.

La hauteur totale de cet ordre, compris l'entablement, étoit par conſéquent de vingt-cinq modules, qui ſont en tout vingt-huit pieds un pouce ſix lignes. Cette hauteur ne ſe trouve pas ſuffiſante pour ſe rapporter aux vingt-cinq coudées, qui ſont trente ſept pieds & demi; mais comme les colonnes, au nombre de trente-ſix, entouroient le monument en formant ce que Pline appelle *Pteron*, & qu'il n'eſt pas naturel de faire commencer les gradins préciſément au deſſus de l'entablement, il faut ſe ſouvenir que nous n'avons point encore complété la hauteur de cette partie inférieure. Il eſt donc conſtant que les neuf pieds quatre pouces ſix lignes,

lignes, qui manquent à l'élévation de l'ordre pour complèter les trente-sept pieds & demi ou les vingt-cinq coudées données par Pline, servoient à former un piédestal ou un ordre attique, qui s'élevant d'aplomb sur le massif, devoit faciliter la naissance des gradins, & les mettre à la portée de la vue de ceux qui regardoient le monument. Voy. Pl. II & III.

La hauteur des gradins qui formoient la couverture de la partie solide, est à présent la seule qui nous soit inconnue, & j'ai cru devoir la fixer à douze pieds d'élévation depuis la naissance de cette partie au dessus de l'attique, ce qui donne six pouces d'élévation pour chaque marche. Quant à ces dernières dimensions, je n'en puis donner d'autres raisons que celle du goût, qui entraîne en dessinant les autres parties du monument. Je pourrois cependant dire avec vérité que la pente de la pyramide, qui devoit naître du massif, m'a causé quelque peine par rapport à la pente des gradins, & à la section que ces deux parties font ensemble; mais on sent aisément, en examinant le dessein, qu'il est impossible, sans ôter la grace, de donner plus d'élévation à ces mêmes gradins.

Après avoir trouvé toutes les hauteurs que je viens de rapporter, j'ai construit le plan du massif entouré de colonnes, & j'ai trouvé que les deux grands côtés ayant soixante-trois pieds, les deux autres devoient en avoir trente-six chacun, ce qui m'a été facile à reconnoître par le nombre des colonnes qui se présentent sur les petits côtés. Planche I.

Pour retrouver les côtés du soubassement, qui avoient ensemble quatre cens onze pieds, j'ai retranché le pourtour du massif, des quatre cens onze pieds qui sont le pourtour du soubassement, & j'ai partagé le restant en quatre parties, ensuite j'ai ajouté une de ces parties à chaque côté du massif entouré par les trente-six colonnes, ainsi que je viens de le démontrer. En joignant les quatre côtés connus, on aura le pourtour du quarré, qui sera de cent quatre-vingt-dix-huit pieds, qu'il faut ôter de quatre cens onze pieds dont il faut prendre le quart pour ajoûter à chaque côté connu; or le quart de deux cens treize, est cinquante-trois pieds trois pouces; donc le grand

côté du soubassement sera de cent seize pieds trois pouces, & le petit côté de quatre-vingt-neuf pieds trois pouces. Cette proportion est d'autant plus naturelle, que le quarré du soubassement se trouve précisément le même que celui du massif au dessus, & qu'il l'excède également sur le pourtour.

Je dois dire encore qu'après avoir dessiné le soubassement, l'ordre des colonnes & l'attique qui environne le massif, j'ai dessiné le char à quatre chevaux selon les mesures que j'ai citées plus haut & par lesquelles j'ai commencé; en observant de le placer à la hauteur exigée par le passage de Pline, le dessein du char & de la figure qui le conduit, a donné naturellement la largeur du socle & des gradins sur lesquels il est posé; & de-là j'ai tiré la ligne rampante de la pyramide jusqu'aux angles inférieurs du massif. A l'égard des ornemens accessoires ils sont purement d'invention; il suffit d'en avoir donné une idée liée avec la sculpture, c'est-à-dire conséquente au bas-relief & à la ronde bosse: s'il avoit fallu développer ces compositions, personne n'auroit été assez hardi pour supposer ses propres idées aux plus fameux artistes de la Grèce; mais on ne s'engage à rien dans les desseins de la grandeur de ceux-ci, on indique seulement les places que les statues & les bas-reliefs pouvoient occuper, & je puis assurer que la manière d'orner que j'ai suivie est assez dans l'usage des Anciens, & qu'en cela elle m'a paru plus convenable.

Pour donner plus de poids à mon sentiment, & prouver par l'exemple d'un édifice existant, la possibilité de celui que nous n'avons plus, & que j'ai entrepris en quelque façon de faire revivre, je mettrai sous les yeux le dessein d'un tombeau que me communiqua il y a quelques années un voyageur qui revenoit d'Afrique, & qui m'assura l'avoir fait sur les lieux; il existe encore aujourd'hui dans le royaume d'Alger, auprès de la ville de Constantine: elle se nommoit autrefois *Cirta*, & fut la capitale & le séjour de Massinissa & de Siphax, rois de Numidie. Jules César, après la défaite de Juba, y établit une colonie Romaine. La ville ayant été ruinée l'an de J. C. 311, pendant la guerre du tyran Alexander, elle fut rétablie

par les ordres de Constantin le grand, & prit le nom de *Constantina* qu'elle a conservé jusqu'à présent (c).

Ce monument n'est point assis sur un massif, & son plan ne forme point un quarré long comme celui de Mausole; c'est une tour ronde au niveau du terrein, à cela près l'ordonnance générale des deux édifices est à peu près la même: un peristyle de colonnes, qui se rapporte au *pteron* de Pline, circule au pourtour du tombeau Africain, des gradins se terminans en pyramide lui servent de couronnement, & peut-être la conformité seroit-elle encore plus complète, si celui qui a fait le dessein dont je m'autorise, eût eu le temps & la commodité de lever un plan & de prendre des mesures exactes de toutes les parties de l'édifice; mais il n'en put tracer qu'un croquis léger, & tel que le peut prendre quelqu'un qui ne voit un monument qu'à la hâte & en passant; aussi lorsque je l'interrogeai sur la grandeur de la masse totale, il se contenta de me dire qu'elle étoit fort considérable; & c'en est assez pour desirer qu'un voyageur entendu, ou plustôt un architecte éclairé, se trouvant sur les lieux, nous conservât les détails d'une aussi belle antiquité. Il seroit heureux que cet artiste ressemblât à M. Petitot, jeune architecte du Roi, auquel je dois les détails les plus importans de ce Mémoire, ainsi que les élévations qu'il m'a fait le plaisir de dessiner avant son départ pour Parme.

Voy. Pl. IV.

Après lui avoir donné cette preuve légitime de ma reconnoissance, j'avouerai qu'une des choses qui m'a le plus flatté à la vûe de ces desseins, c'est d'avoir retrouvé que plus nous étions d'accord avec le texte & plus nous voyions paroître en premier lieu toutes les convenances que ce monument devoit avoir avec un tombeau, & en second lieu tous les rapports qu'il devoit nécessairement présenter avec les formes Égyptiennes & l'elégance des ornemens Grecs. Le temps auquel il a été construit & le lieu où il a été exécuté, devoient produire le mélange de ces deux goûts, & je me flatte qu'il

(c) Cuper, dans ses notes sur Lactance, *de mort. Persec. c. 44*, a donné un plan actuel de cette ville.

eſt aiſé de les diſtinguer l'un & l'autre dans la ſageſſe du plan & dans l'arrangement des élévations. Ne pourroit-on pas dire que ſi Michel-Ange a eu la hardieſſe de placer ſur quatre piliers les proportions du Panthéon, pour former la coupole de S.t Pierre, l'architecte Grec, dont le nom nous eſt inconnu, a voulu, pour ſe diſtinguer, placer ici une pyramide dans le goût Égyptien au deſſus d'un morceau dans le goût Grec le plus épuré?

Je ſens très-bien que l'on pourra me reprocher d'avoir employé l'ordre corinthien pour un monument bâti dans un pays où vrai-ſemblablement le ſeul ordre dorique avoit lieu: mais indépendamment du peu de richeſſe que cet ordre auroit produit, ſi je l'avois traité dans ſa première ſimplicité, & tel qu'il devoit être chez les premiers Grecs qui s'étoient établis dans la Carie, enfin ſelon l'exactitude d'un coſtume rigoureux, c'eſt-à-dire, ſans baſe & ſans triglyphes, le même ordre dorique devenoit d'un diamètre trop petit, par conſéquent trop bas de hauteur, & l'attique en piédeſtal, néceſſaire au deſſus de l'ordre, auroit été d'une proportion trop forte. Ces raiſons m'ont fait préférer l'ordre corinthien, quoiqu'inventé par un Athénien, & peut-être hors d'uſage en Carie. Les grands Artiſtes employés à la décoration de ce bel ouvrage, connoiſſoient toutes les beautés de la Grèce, & les auront conſeillées ſans doute à Artémiſe, dans le deſſein qu'elle avoit de conſtruire un bâtiment magnifique, & qui répondît aux ſentimens de ſon cœur. Au reſte, ces réflexions tiennent d'autant moins de la conjecture, qu'aucun autre ordre ne peut s'allier avec les obſervations & les meſures que nous a données Pline, & qu'il avoit extraites ſans doute de quelques auteurs Grecs qui avoient écrit ſur cette matière, ou qu'il avoit tirées des mémoires de quelque voyageur exact.

Je finis par une deſcription qui complète l'idée que l'on doit avoir du monument dont je parle.

La beauté d'un bâtiment dépend de ſa poſition tout autant que celle d'un tableau dépend du jour auquel il eſt expoſé. Un paſſage de Vitruve nous montre les ſoins que l'on avoit

pris, & l'attention que l'on avoit apportée à une partie aussi essentielle que l'aspect ou plustôt l'emplacement, & on verra que cette attention contribuoit encore à produire une des merveilles du monde. J'avoue que ce tableau me paroît un des plus beaux que les anciens nous aient décrits.

Après avoir parlé des murs de brique que l'on voyoit dans le palais de Mausole, quoiqu'il fût généralement orné de marbre de Proconèse, Vitruve ajoute: *Neque is Rex ab inopia hoc fecit: infinitis enim vectigalibus erat farctus, quòd imperabat Cariæ toti. Acumen autem ejus & solertiam ad ædificia paranda sic licet considerare. Cùm esset enim natus Mylasis, & animadvertisset Halicarnassi locum naturaliter esse munitum, emporiumque idoneum, portum utilem, ibi sibi domum constituit: is autem locus, est theatri curvaturæ similis. Itaque in imo secundum portum forum est constitutum; per mediam autem altitudinis curvaturam præcinctionemque, platea amplâ latitudine facta; in qua media Mausoleum ita egregiis operibus est factum, ut in septem spectaculis numeretur. In summa arce media, Martis fanum habens statuam Colossi quam* acrolithon *dicunt, nobili manu Telocharis factam. Hanc autem statuam alii Telocharis, alii Timothei putant esse. In cornu autem summo dextero, Veneris & Mercurii fanum ad ipsum Salmacidis fontem ...... ita in sinistro cornu regia domus quam Rex Mausolus ad suam rationem collocavit, &c.* L. II, c. 8.

« On ne peut dire que ce Roi ait employé ces matériaux, parce qu'il n'étoit pas en état de dépenser, lui qui retiroit de « si grandes sommes de la Carie, dont il étoit le maître absolu. « Ce n'est pas tout, il faut convenir de son intelligence & de « son goût pour placer & pour élever des bâtimens. Quoiqu'il « fut né dans la ville de Mylases, il vint s'établir dans celle « d'Halicarnasse, après avoir reconnu la force naturelle d'une « situation qui joignoit à cet avantage celui du commerce par la « bonté de son port. L'emplacement de cette ville imitoit la forme d'un théatre, c'est-à-dire, qu'il formoit un demi-cercle, « & qu'il étoit en pente, il choisit la partie inférieure & terminée par le port pour la place publique; au milieu & dans « l'endroit le plus élevé de la courbure, en suivant toûjours le «

„ ceintre qu'elle décrivoit, il fit une grande eſplanade, au milieu
„ de laquelle on plaça depuis ce Mauſolée avec ſes magnifiques
„ ouvrages, qui le font mettre au rang des ſept merveilles du
„ monde. Dans le milieu de la citadelle qui domine ſur tout
„ le terrein, il fit conſtruire le temple de Mars, où l'on voit
„ une ſtatue coloſſale, *acrolithos*, ouvrage du célèbre Télocharès,
„ & ſelon d'autres de Timothée. A l'extrémité de ce demi-
„ cercle, à droite, il plaça le temple de Vénus & de Mercure,
„ à l'endroit même de la fontaine de Salmacis.... & à l'autre
„ extrémité de ce même demi-cercle, à gauche, le Roi Mau-
„ ſole établit ſon palais, dont il arrangea le plan ſelon ſes
projets, &c. »

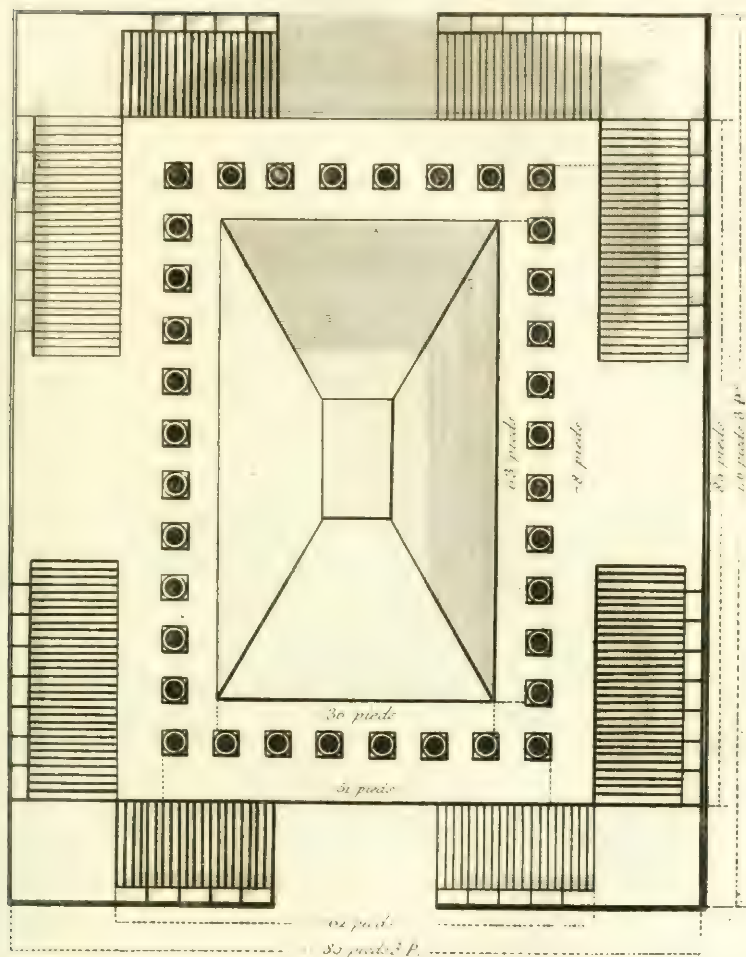
Cette deſcription préſente une des plus grandes idées & des mieux entendues, de la plus riche & de la plus ſuperbe décoration. Ce port, cette place, cette eſplanade, ces temples, ce palais, tout étoit riche à la vûe, & toutes ces beautés étoient ſoûmiſes au tombeau de Mauſole, il étoit l'objet dominant, & fixoit des regards conduits ſans être arrêtés par la magnificence des autres bâtimens. Sa poſition ſur la pente de la colline, nous donne l'explication des vers de Martial,

Epig. 1.

Aëre nec vacuo pendentia Mauſolea
Laudibus immodicis Cares in aſtra ferant.

Enfin tout concouroit à rendre ce monument auſſi recommandable, que toute la Grèce nous l'a décrit, & cette Grèce étoit remplie d'hommes aſſurément capables de bien juger; c'eſt à leur eſprit, qui vit encore dans tant de beaux ouvrages, que je me tiens redevable du ſuccès, ſi j'ai pû retrouver quelques idées de ce ſuperbe mauſolée, & ſatisfaire en quelque partie la curioſité qu'il pouvoit inſpirer.





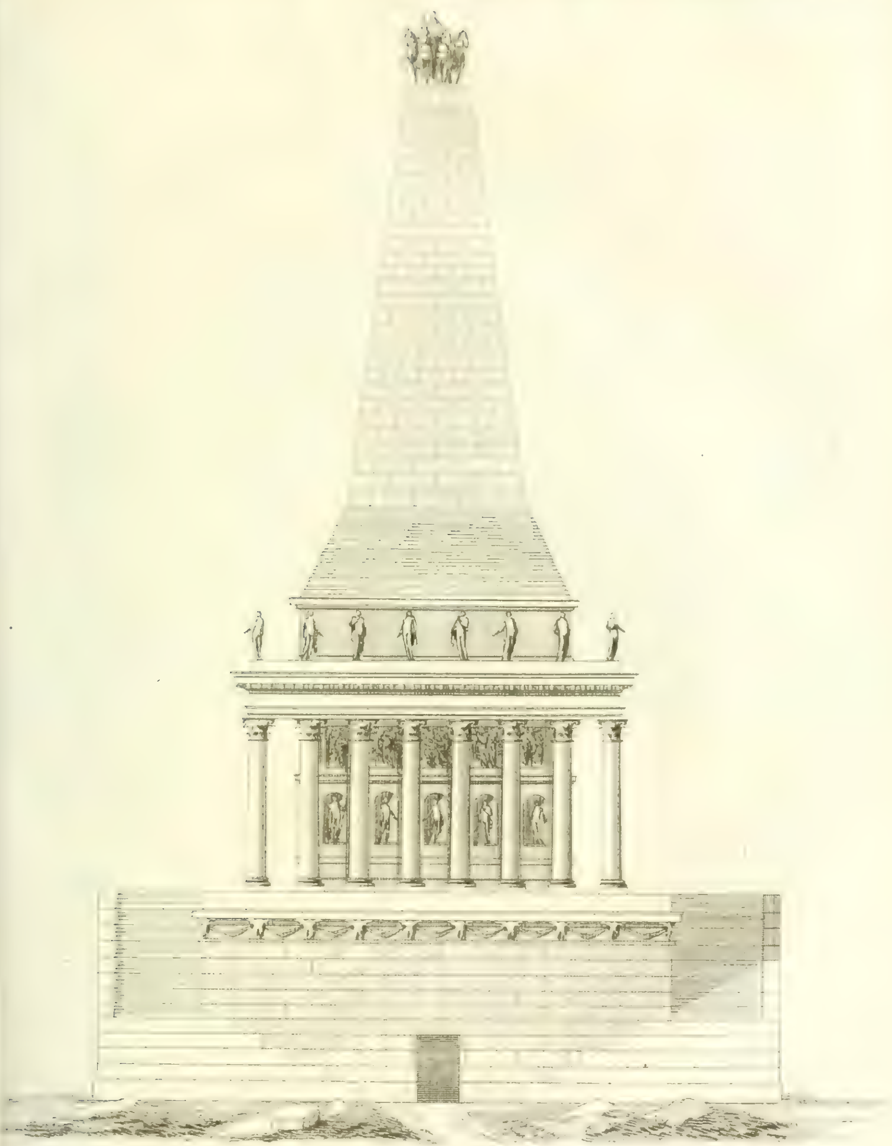
Plan du Tombeau de Mausole.

Pétiot del. [illegible] sc.



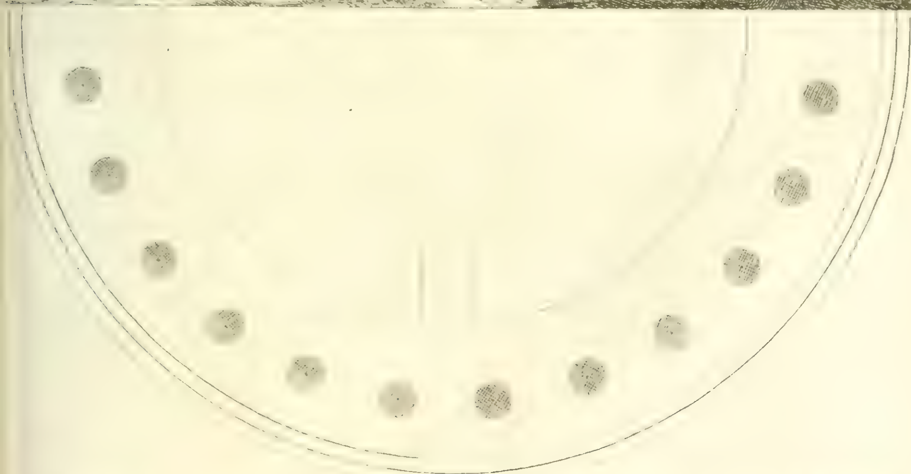
Elevation de la face qui regardoit le Midi

Petitot del.



Elevation de la face qui regardoit l'Occident

Poulot del. Bellicard sc.



Vestiges d'un ancien Tombeau dans le Royaume d'Alger auprès de Constantine

Bénard del. et Sc.

MÉMOIRE CRITIQUE SUR L'ARC DE TRIOMPHE DE LA VILLE D'ORANGE.

Par M. MÉNARD.

DE tous les monumens que les Romains élevèrent dans les Gaules, il n'en est guère de plus important ni de plus digne de notre attention que l'arc de triomphe qui nous reste d'eux à Orange, ville capitale de l'ancienne principauté de ce nom, enclavée entre le Rhône, la Provence & le comté Venaissin. Ce monument néanmoins n'a pas été bien connu jusqu'ici; on en a véritablement donné diverses explications, mais qui s'accordent si mal avec l'Histoire, & qui sont si remplies de contradictions, que j'ai cru qu'il étoit à propos de les examiner avec soin, afin d'en faire voir le peu de fondement. Après les avoir discutées, j'exposerai mon sentiment, & je tâcherai de justifier la nouvelle explication que je donne de cet ancien édifice.

[illegible] 1753.

Il seroit à souhaiter que nous en eussions de bons desseins; j'en connois trois, dont l'un est très-peu exact & fort imparfait, c'est celui que Joseph de la Pise en a donné [a] dans son histoire d'Orange; l'autre, que nous avons dans le voyage de Spon [b], est encore plus imparfait, car ce n'en est qu'une très-légère esquisse; le troisième est beaucoup meilleur & plus exact. On trouve celui-ci dans la collection de Dom Bernard de Montfaucon [c]; gravé d'après celui qui avoit été fait sur les lieux par le sieur Mignard, parent du célèbre Peintre de ce nom; mais ce n'est qu'une partie du monument, car il n'en représente que la façade méridionale. Je vais donc tâcher d'y suppléer par une description détaillée, afin de répandre sur mon Mémoire tout le jour & toutes les lumières qu'exigent les matières qui en sont l'objet.

[a] [illegible] p. 19 [illegible]

[b] [illegible], p. 5.

[c] Antiq. expl. t. IV, p. 169 & suiv.

Ce monument, qui étoit autrefois renfermé[a] dans l'ancienne enceinte d'Orange, se trouve aujourd'hui à cinq cens pas des murs de la ville, sur le grand chemin qui conduit à Saint-Paul-trois-châteaux. Il forme trois arcs ou passages dont celui du milieu est le plus grand, & les deux des côtés sont égaux entre eux. L'édifice est d'ordre corinthien, & bâti de gros quartiers de pierre de taille. On y voit des colonnes très-élevées, dont les chapiteaux sont d'un bon goût. La sculpture des archivoltes, des pié droits & des voûtes est aussi très-bien travaillée; il a dix toises d'élévation & soixante pieds dans sa longueur. Il forme quatre faces, sur chacune desquelles sont sculptées diverses figures en bas-reliefs; mais on n'y voit nulle part aucune inscription qui puisse nous en apprendre la dédicace.

[a] De la Pise, Tabl. de l'hist. d'Orange, p. [illegible] 19 & suiv.

Sur la façade septentrionale, qui est la plus ancienne & la plus riche, on voit au dessus des deux petits arcs, des monceaux d'armes des Anciens, telles que des épées, des boucliers, dont quelques-uns sont de forme ovale & les autres de forme hexagone, & sur plusieurs desquels on voit gravés en lettres capitales quelques noms Romains; des enseignes militaires, les unes surmontées d'un dragon, & les autres d'un pourceau ou sanglier. Au dessus de ces mêmes arcs, après les frises & les corniches, sont représentés des navires brisés, des ancres, des proues, des mâts, des cordages, des rames, des tridens, des bannières ou ornemens de vaisseaux connus sous le nom d'*aplustra* ou *aplustria*. Plus haut encore on voit au dessus d'un de ces petits arcs, sculptés dans un quarré ou tableau, un aspergile, un préféricule ou vase de sacrifice, une patère, & enfin un *lituus* ou bâton augural. Au dessus de l'autre petit arc paroît la figure d'un homme à cheval, armé de toutes pièces, sculptée de même dans un grand quarré. Entre ces deux tableaux est représentée une bataille où sont très-bien marquées des figures de combattans à cheval, dont les uns combattent avec l'épée & les autres avec la lance, de soldats morts ou mourans étendus sur le champ de bataille, de chevaux échappés ou abattus.

La

La façade méridionale est à peu près chargée des mêmes figures & ornemens qui sont placés dans les mêmes endroits: mais toute cette partie est aujourd'hui extrêmement dégradée. La seule différence qu'on remarque entre ces deux façades, est que le long de la frise de celle-ci sont sculptés quelques gladiateurs, & que sur le haut d'un des petits arcs est le buste d'une femme qui porte sa main gauche appuyée sur son visage, & étend le bras droit avancé au devant de sa poitrine; elle est couverte d'une draperie légère, qui part du côté gauche & flotte par dessus sa tête en forme de banderolle.

Sur la façade orientale sont représentés des captifs, les mains attachés derrière le dos, placés deux à deux entre les colonnes & surmontés de trophées, au dessus desquels est la figure d'un pourceau ou d'un sanglier, avec le *labarum* des Romains, élevé sur une haste & garni de franges autour. Sur la frise sont sculptés divers gladiateurs qui combattent; au dessus de cette frise est un buste dont la tête est rayonnante & environnée d'étoiles, & de plus accompagnée d'une corne d'abondance de chaque côté. Les deux extrémités du timpan sous lequel est ce buste, soûtiennent chacune une Sirène.

La façade occidentale n'est chargée que de semblables figures de captifs & de trophées.

Quant à l'intérieur de ce monument, qui est surmonté d'une haute tour, ce qui l'a fait vulgairement appeler dans le pays la *tour de l'arc*, il est composé jusqu'au sommet de voûtes de pierre de taille les unes sur les autres, ornées de sculpture d'un travail admirable; on voit, dans toutes, des roses & plusieurs autres fleurs en compartiment. Les murs sont ornés de colonnes.

Tel est cet édifice. Des diverses explications qu'on en a données, il en est une très-ancienne, qui semble avoir prévalu jusqu'ici; elle a du moins été suivie par la plupart des historiens d'Orange. De ce nombre sont Joseph de la Pise, qui a publié, comme je l'ai dit, une histoire de cette ville, sous le titre de *Tableau de l'histoire des Princes & principauté d'Orange;* il la donna en 1640: Charles Escoffier, Prieur-catéchiste

de l'églife d'Orange, défigné feulement fous les lettres initiales de fon nom & de fa dignité, qui a donné en 1700, une *defcription des antiquités d'Orange;* & enfin le P. Bonaventure de Siftéron, Capucin, qui a publié en 1741, une *hiftoire nouvelle de la ville & principauté d'Orange.* Par cette explication on rapporte l'arc de triomphe à C. Marius & à Lutatius Catulus, confuls Romains.

Ceux qui font de ce fentiment, difent que ces deux Généraux défirent les Teutons & les Ambrons, l'an de Rome 652, en deux différens combats, l'un près de la ville d'Aix en Provence, & l'autre près de celle d'Orange; que pour perpétuer le fouvenir de ces deux importantes victoires, on éleva pour la première, de l'ordre même du Sénat, une pyramide dont on voit encore les fondemens fur le grand chemin d'Aix à Saint-Maximin, entre les villages de Porières & de Trets, qui étoit l'endroit où la bataille s'étoit donnée; & que pour la feconde, remportée dans la plaine d'Orange, on conftruifit à Orange même l'arc de triomphe en queftion.

Sur ce fondement ils prétendent que les combats d'hommes à cheval, fculptés fur cet arc, marquent les batailles que Marius avoit livrées aux Barbares; & les figures de captifs enchaînés, les victoires qu'il avoit remportées fur eux: Que la figure d'un homme à cheval, armé de toutes pièces, n'eft autre que Marius lui-même; & que l'autre figure eft celle de Lutatius Catulus fon collègue: Que le bufte d'une femme eft cette Syrienne nommée Marthe, qui fe vantoit d'avoir le don de prophétie, que Marius menoit avec lui, & qui affiftoit à tous fes facrifices; circonftance qu'ils difent être marquée par les divers inftrumens du culte des Romains, qu'on voit fculptés de l'autre côté de ce bufte. Ils croient reconnoître dans la figure dont la tête eft rayonnante & environnée d'étoiles, l'image d'Apollon; comme ils difent qu'on pourroit encore reconnoître en divers endroits de l'édifice, fi le temps ne les avoit entièrement dégradées, celles de Mars, de Minerve, de Bellone, d'Hercule & des autres divinités dont Marius avoit imploré le fecours pendant le combat. Ils trouvent dans les pièces de navire,

dans les mâts brisés, les cordages & les tridens, un symbole parfait des Romains, dont la grandeur s'étoit également étendue & sur mer & sur terre. De plus, comme sur les boucliers placés dans les monceaux d'armes se lisent quelques noms en lettres Romaines, & entre autres *Mario* en un endroit, & *Catulus* en un autre, ils en concluent que c'est à ces deux Généraux Romains que se doit incontestablement rapporter cet arc de triomphe: conséquence qu'ils appuient encore sur les mots *a. voto*, qui paroissent écrits au milieu d'un de ces boucliers; & sur celui de *sacro*, qu'on lit aussi sur un autre: ce qui signifiant, selon eux, *altare* ou *ara voto dicatum* ou *dicata sacro*, doit marquer l'exécution d'un vœu que Marius fit aux divinités qu'il avoit invoquées pour le succès de ses armes. Enfin comme Joseph de la Pise atteste que son père l'avoit assuré que sur une grosse pierre de l'angle de la façade occidentale, qui représentoit la figure d'un captif, & qui s'étoit écroulée de son temps, étoit écrit en gros caractères le nom de *Teutobochus*, ils disent qu'on doit reconnoître dans cette figure celle du chef des Teutons & des Cimbres, qui portoit le même nom, & qui après avoir été fait prisonnier à la journée où Marius demeura vainqueur, fut mené captif à Rome, & servit au triomphe de ce Général des Romains.

Sur ces raisons que j'ai rapportées sans les affoiblir, le torrent des écrivains & l'opinion commune du pays attribuent l'arc de triomphe d'Orange à C. Marius & à Lutatius Catulus; examinons maintenant si leurs preuves sont solides.

Je commence par les faits historiques, & je dis d'abord qu'il n'est pas vrai que C. Marius ait combattu contre les Cimbres & les Teutons dans la plaine d'Orange. Les autorités qu'on réclame pour l'établir, ne rapportent rien de semblable. Strabon [a], Velleïus Paterculus [b], l'auteur des épitomes de Tite-Live [c], Plutarque [d] qui nous a laissé un récit si bien détaillé des victoires de Marius; Florus [e], Aurelius Victor [f], Eutrope [g] & Orose [h], disent simplement que ce Général Romain, aussi-tôt après avoir commencé l'exercice de son quatrième Consulat, qui lui fut déféré, avec le gouvernement

[a] *Strab. Geograph. l. IV.*
[b] *Vell. Paterc. Hist. lib. II, cap. 12.*
[c] *Epit. Liv. lib. LXI.*
[d] *Plut. in Mario.*
[e] *Florus, de gest. Rom. lib. III, cap. 3.*
[f] *Aurel. Vict. in C. Mario.*
[g] *Eutrop. hist. Rom. lib. V.*
[h] *Oros. lib. V.*

de la province Romaine, pour l'an de Rome 652, partit à la hâte pour venir disputer le passage du Rhône aux Cimbres qui n'ayant pû s'établir en Espagne, s'étoient mis en marche pour repasser les Pyrénées, dans le dessein de pénétrer ensuite dans l'Italie par les Alpes; que ce Général ayant campé son armée le long du Rhône, éleva à celle des trois embouchûres de ce fleuve qu'on appeloit *Massaliotique*, un ouvrage qui servoit de retranchement à son camp, & lui facilitoit la navigation pour se procurer des vivres; que là il fit creuser un large & profond fossé, dans lequel il détourna une partie du fleuve, dont l'entrée étoit en cet endroit dangereuse pour les vaisseaux, parce que la mer le remplissoit de vase & de gravier; fossé auquel on sait que les anciens donnèrent son nom, *fossæ Marianæ;* que les Cimbres, unis avec les Ambrons & les Teutons, vinrent défier Marius jusque sous ses retranchemens, & n'oublièrent rien pour l'attirer au combat; que ce Général craignant d'exposer le salut de la République, jugea qu'il étoit plus prudent de se contenter de les repousser sans engager le combat; que ce parti lui ayant parfaitement réussi, les Barbares remontèrent le long du Rhône [a] dans le dessein de continuer leur route & d'entrer en Italie par les Alpes vers le Norique; qu'aussi-tôt après qu'ils eurent passé, Marius les suivit de près jusqu'à Aix en Provence, résolu de leur livrer bataille; que le combat s'étant enfin engagé, les Romains taillèrent en pièces l'armée des Ambrons; que le lendemain les Teutons ayant attaqué Marius, celui-ci qui s'étoit attendu à ce nouveau combat, soûtint leurs efforts avec vigueur, les repoussa, les attaqua à son tour, & qu'après un combat vif & opiniâtre, les troupes Romaines remportèrent sur les Barbares une victoire si complète, qu'à peine il s'en sauva trois mille hommes; que du nombre des prisonniers, fut le roi de ces Barbares, nommé *Teutobochus ;* que l'année suivante C. Marius, à qui l'on avoit déféré le Consulat pour la cinquième fois, & donné de nouveau le gouvernement de la province Romaine, se rendit vers les rives du Pô, où les Cimbres avoient déjà pénétré & remporté même quelques avantages

[a] *Cellar. dissert. de Cimbr. n.° 21.*

ſur Q. Lutatius Catulus, qui y commandoit les troupes Romaines en qualité de Proconſul; que ces deux Généraux s'étant joints, paſſèrent le Pô, & ayant rencontré l'armée des Cimbres dans la plaine, & aux environs de Verceil, en un lieu appelé *Raudio, in Raudis campis* [a], le 30 de Juillet, ils les attaquèrent & les défirent entièrement, de manière qu'il en reſta cent quarante mille ſur le champ de bataille, & ſoixante mille y furent faits priſonniers.

Ce fut par ces deux mémorables victoires & par ces deux ſeules victoires, que la province Romaine ſe vit délivrée des Teutons & des Cimbres, c'eſt-à-dire, par celle qui fut remportée ſur ces Barbares près d'Aix en Provence, en deux journées conſécutives, & par celle de Verceil; victoires qui firent décerner à Marius les honneurs [b] d'un double triomphe qu'il reçut à Rome le même jour. On voit donc que les hiſtoriens qui nous en ont tranſmis la connoiſſance, ne font aucune mention de la prétendue bataille donnée dans la plaine d'Orange; ville qui d'ailleurs ſe trouve éloignée de quinze grandes lieues de celle d'Aix.

Il ne ſeroit peut-être pas néceſſaire, après une preuve ſi démonſtrative, qui détruit le ſentiment de ceux qui rapportent cet arc de triomphe à Marius & à Catulus, de pouſſer plus loin mes réflexions; je vais ſuivre cependant les raiſons ſur leſquelles il eſt appuyé, afin de ne leur rien laiſſer à répliquer.

Diſons d'abord que de tous ces faits ainſi établis par l'Hiſtoire, il s'enſuit qu'on ne ſauroit reconnoître dans les deux figures d'un homme à cheval, armé de toutes pièces, celles de Marius & de Catulus, & moins encore dans le buſte d'une femme celle de Marthe. Quelle idée d'ailleurs, à l'égard de cette dernière, de prétendre qu'on ait été placer ſon image parmi des figures dont il eſt certain que l'emblème devoit, ſuivant l'uſage conſtant des Anciens, avoir un rapport particulier avec les actions qui donnoient lieu au triomphe? les Romains ſavoient bien eux-mêmes, & c'eſt Plutarque [c] qui nous l'aſſure, ce qu'il falloit penſer de cette Syrienne, qu'on

[a] *Vell. Paterc. Hiſt. l. II, cap. 12.*

[b] *Epitom. Liv. lib. LXI. Valer. Maxim. l. VI, c. 9.*

[c] *Plut. in Mario.*

difoit avoir le don de Prophétie; le Sénat, à qui elle s'étoit préfentée pour prédire les chofes à venir, n'avoit point voulu l'écouter, & l'avoit chaffée. Il eft vrai que Marius la reçut & la fit mener par-tout après lui dans une litière; mais dans quelle vûe? c'étoit pour en impofer aux peuples, & principalement à fes foldats, dont il avoit tantôt à ranimer le courage, & tantôt à contenir la fougue & les mouvemens impétueux d'une bravoure fouvent déplacée; ce qu'il faifoit avec fuccès par le moyen des prophéties & des oracles des Dieux, qu'il difoit que Marthe lui avoit annoncés.

A l'égard des inftrumens de facrifice qu'on voit près de ce bufte de femme, peut-on raifonnablement penfer qu'ils aient quelque rapport avec la Syrienne, à caufe qu'elle affiftoit aux facrifices que Marius faifoit faire dans le cours de fes exploits pour fe rendre les Dieux favorables? qu'avoient donc de commun avec la femme de Syrie ces facrifices fi ordinaires parmi les Anciens, qui ne manquoient jamais de recourir à ces actes de religion, lorfqu'ils étoient à la veille de marcher contre leurs ennemis?

Pour les figures qui repréfentent Apollon & d'autres Divinités, elles ne fe rapportent pas plus à Marius qu'à tout autre Général; ne fait-on pas que dans de fi importantes entreprifes, les Romains avoient conftamment la religieufe pratique d'implorer le fecours des Dieux?

Ce rapport général eft encore le même dans les mâts brifés & les divers inftrumens de marine. Si c'eft-là un fymbole de la puiffance des Romains, également établie fur la mer comme fur la terre, il faut convenir qu'on fera bien en peine de fixer le temps auquel ce fymbole peut appartenir. En effet, ces peuples étoient-ils donc plus puiffans fous le confulat de Marius & de Catulus que dans les temps poftérieurs? au contraire l'empire du monde ne paffa-t-il pas plus véritablement aux Romains fous le règne de leurs premiers Empereurs, que dans le temps de la République?

Il n'y a pas plus de folidité dans la preuve qu'on veut tirer des noms de Marius, de Catulus & des autres mots qui font

écrits ſur les boucliers mêlés dans les monceaux d'armes anciennes; ce ne ſont-là ſans doute que les noms de quelques-uns des ſoldats Romains, qui avoient ſervi ſous le Général pour lequel ſut érigé le monument. Mais ne pourroit-on pas dire que c'eſt de là même qu'a pris naiſſance l'erreur de ceux qui le rapportent à Marius, & qui y voyant écrits le nom de ce Général & celui de ſon collègue, en auront conclu que le monument appartenoit à ces deux Conſuls, ſans examiner ſi c'étoit-là le lieu de placer l'inſcription d'une dédicace.

Au ſurplus la beauté & l'élégance qui règnent dans toute la ſculpture de cet édifice, formeront toûjours une preuve bien puiſſante pour le rapporter à un ſiècle poſtérieur à celui de C. Marius, où l'architecture n'étoit pas encore perfectionnée. Auſſi le célèbre Spon [a] n'a-t-il pas fait difficulté de dire qu'il n'y avoit point à Rome de monument auſſi grand ni auſſi ſuperbe. Après tout élevoit-on, du temps de Marius, des arcs de cette magnificence à de ſimples citoyens?

Je paſſe maintenant à la ſeconde explication. Celle-ci rapporte le monument à Cn. Domitius Ænobarbus & à Q. Fabius Maximus. Ceux qui l'ont adoptée ſont Jacques Gronovius, profeſſeur à Leyde en hiſtoire & en langues grecque & latine; Vadianus, ſur Pomponius Méla; Iſaac Pontanus [b], dans ſon *itinerarium galliæ Narbonenſis ;* & Jean Frédéric Guib [c], avocat d'Orange: enfin M. de Mandajors croit [d] cette opinion plus vrai-ſemblable que la précédente.

Voici quel eſt le fondement de leur avis; ils diſent que les Marſeillois ſe voyant expoſés à de fréquentes attaques de la part de divers peuples, qui ſous la conduite de Teutomalion, roi des Saliens, ne ceſſoient de ravager leurs terres, réclamèrent le ſecours des Romains leurs alliés; que ceux-ci leur envoyerent d'abord des troupes conſidérables, dont ils donnèrent le commandement à C. Sextius, qui ne put empêcher que Teutomalion ne lui échappât & ne ſe retirât chez les Allobroges; ce qui obligea les Romains d'envoyer de nouvelles troupes dans le pays, qui furent commandées par Domitius Ænobarbus, l'an de Rome 631; que celui-ci battit ces ennemis des alliés de la

[a] *Spon, voyag. d'Italie, p. 8.*

[b] *Pontan. itiner. Galliæ Narbon. p. 42.*

[c] *Journal de Trevoux, décembre 1729.*

[d] *Mandajors, hiſt. critiq. de la Gaule Narbon. p. 96.*

République, dans un combat qui se donna près de Vindalium, ville située au confluent de la Sorgue & du Rhône; que nonobstant cette seconde victoire Bituitus, roi des Auvergnats, se joignit aux Allobroges, & rétablit les affaires de ces peuples; qu'alors Q. Fabius Maximus, Consul & collègue de Domitius, vint pour les combattre, & remporta sur eux une pleine victoire dans un endroit voisin du Rhône; qu'enfin ces deux Généraux Romains voulant laisser à la postérité des marques de leurs triomphes, firent élever des tours de pierre aux endroits mêmes où ils avoient vaincu les ennemis des alliés de la République. C'est donc dans l'arc de triomphe qui reste à Orange, qu'on croit retrouver ces tours.

De-là il résulte, selon ceux qui soûtiennent cette opinion, qu'on doit reconnoître dans le buste d'un homme âgé la figure de Bituitus, roi des Auvergnats, & dans celui d'un jeune homme avec des rayons autour de la tête, la figure de Congentiatus, son fils, qui furent tous deux conduits à Rome; que dans les autres figures on doit reconnoître le roi Teutomalion, le dieu Mars & Hercule; & dans le buste d'une femme ayant la tête couverte d'un voile, lié autour par une bandelette, la représentation de l'Espérance, divinité particulièrement honorée des Romains; qu'on retrouve aussi dans une autre de ces figures celle de Fabius Maximus, ce qui est encore caractérisé par les différens instrumens qu'on y voit de la religion & des sacrifices des Romains, par lesquels on a voulu marquer que ce Général avoit rendu des actions de graces aux Dieux après la victoire gagnée, en leur immolant des victimes; que les tridens, les Sirènes & les navires marquent que c'étoit par le secours des Dieux de la mer que les ennemis de la République avoient été défaits, & s'étoient pour la pluspart noyés dans le Rhône en voulant le traverser; comme aussi que Bituitus & son fils avoient été conduits à Rome par mer; qu'enfin les divers noms qu'on trouve écrits sur les boucliers, étoient ceux des officiers & des soldats de l'armée Romaine.

La chronologie des points d'histoire qui font la base de toute cette explication, demande d'être discutée. On suppose que

que Domitius Ænobarbus & Q. Fabius Maximus ont commandé la même année les troupes Romaines envoyées au secours des Marseillois. Mais il est constant qu'ils ne les y commandèrent que successivement & en deux années différentes. On sait que le premier fut Consul l'an de Rome 631, avec C. Fannius Strabo, & le dernier l'année d'après, avec L. Opimius Nepos. On sait encore que par une loi qui venoit d'être établie par C. Gracchus, à laquelle on ne dérogea que bien rarement tout le temps que subsista la République, on tiroit au sort les provinces Consulaires, aussi-tôt après que les nouveaux Consuls étoient désignés; provinces qui étoient celles où ils devoient aller commander, en qualité de Proconsuls, au sortir de leur Consulat; & que la même loi les obligeoit de passer à Rome toute l'année de leur exercice. De-là il s'ensuit que ces deux Généraux ne furent envoyés dans les Gaules qu'en qualité de Proconsuls, c'est-à-dire après avoir fini leur Consulat, & que par conséquent Domitius Ænobarbus n'y est certainement venu[a] qu'en 632, & que Q. Fabius Maximus, qui étoit alors Consul, y est seulement venu l'année suivante.

Outre la chronologie, ce sentiment ne pèche pas moins contre les notions géographiques. En effet, les autorités sur lesquelles il porte à cet égard, nous marquent d'une manière si précise une position différente de celle de la plaine d'Orange, qu'il est impossible d'y résister. Strabon[b] dit que le combat où Domitius Ænobarbus vainquit les Allobroges, fut livré près d'une ville qui portoit le nom de Vindalium, & à l'endroit même où la Sorgue se jette dans le Rhône. L'auteur des épitomes de Tite-Live[c] le dit aussi. Ce qui ne sauroit convenir à la ville d'Orange, qui n'est point placée au confluent de la Sorgue & du Rhône, mais à trois ou quatre lieues de là, bâtie autrefois en partie sur des collines & en partie dans une grande plaine, sur la rive gauche d'une petite rivière appelée en latin *Argenteus amnis*, la rivière d'Argent, & vulgairement la Meyne, & à un quart de lieue de la rivière d'Eigues, en latin *Eycarus* ou *Aigarus*.

On ne sauroit non plus appliquer à la ville d'Orange, ce

[a] *Goltz, pag. 335. Grut. Inscrip. CCXCVIII, 3. Epitom. Liv. lib. LXI. Oros. lib. V, cap. 14.*

[b] *Strab. Geogr. lib. IV.*

[c] *Epitom. Liv. lib. LXI.*

que Strabon[a] dit encore de la victoire que Q. Fabius remporta sur les Allobroges unis avec les Auvergnats; car cet auteur atteste que le combat fut livré au confluent de l'Isère & du Rhône, c'est-à-dire que ce fut à plus de quinze lieues d'Orange.

Au surplus, comme nous sommes assurés, par le témoignage du même géographe[b], & par celui de Florus, que Domitius & Fabius firent, à l'occasion de leurs victoires, placer des trophées sur de hautes tours de pierre qu'ils construisirent dans l'endroit même où ils avoient combattu, il s'ensuit avec la dernière évidence que ce n'est point à Orange qu'il faut chercher ces anciens monumens.

Il seroit inutile après cela de parcourir l'application qu'on fait de toutes les figures qui se trouvent sculptées sur cet arc de triomphe; je ne m'arrête qu'à celle des instrumens de marine, par lesquelles on a, dit-on, prétendu désigner la protection des Dieux de la mer, la fuite des Allobroges noyés dans le Rhône, & la navigation du roi Bituitus & de son fils menés prisonniers à Rome. Ces tridens, ces navires ont-ils rien de commun avec le Rhône? ne sait-on pas que les fleuves n'ont jamais été représentés par les Anciens qu'avec une urne qui épanche ses eaux, & que les tridens & les Sirènes appartiennent incontestablement à la mer? Le pouvoir des Dieux de la mer s'étendoit-il sur le fleuve du Rhône, pour en implorer la protection contre les ennemis? La navigation enfin des captifs conduits à Rome, formoit-elle un évènement assez mémorable pour en conserver le souvenir, & en placer l'emblême parmi les ornemens d'un arc triomphal? Ajoûtons qu'au rapport de Suétone[c], le vainqueur ni les captifs ne firent pas le voyage de Rome par mer, mais par terre.

M. le Baron de la Bastie[d] a embrassé un troisième sentiment sur cet édifice. Il l'attribue à l'empereur Auguste; il dit que les différens ornemens qu'on y voit, les uns, tels que les tridens, les mâts de navires, les cordages, désignent une victoire navale; & les autres, tels que des mêlées de combattans, des soldats armés, des gens à cheval, ne peuvent se rapporter qu'à un combat de terre; que tout cela ne se rencontra aussi parfaitement qu'en Auguste; qu'en effet cet Empereur défit par

[a] *Strab. Geogr. lib. IV.*

[b] *Ibid. Florus, lib. III, cap. 2.*

[c] *Suet. in Neron. cap. 2.*

[d] *Journal de Trévoux, Août 1730.*

mer Antoine & Cléopatre le 2 de ſeptembre de l'an de Rome 723, près du promontoire d'Actium; que l'année ſuivante il ſe rendit abſolument maître de l'Égypte, par la priſe d'Alexandrie; qu'enfin il vint, l'an 727, dans les Gaules avec ſon armée, pour paſſer de là dans la Grande-Bretagne, & y ſoûmettre les Bretons qui s'étoient révoltés; que ceux-ci lui ayant envoyé des députés, il accepta leur ſoûmiſſion & leur accorda la paix; qu'alors il s'arrêta dans les Gaules pour y affermir l'ordre & la ſûreté; que pour mieux en venir à bout il y établit, pendant ſon ſéjour, diverſes colonies qu'il forma des ſoldats vétérans de ſon armée; que de ce nombre furent les ſoldats de la ſeptième légion qu'il mit à Béziers, dans le pays des Tectoſages; ceux de la ſixième légion à Arles, ville des Saliens; ceux de la huitième à Fréjus, chez les Sueltères; & ceux de la ſeconde à Orange dans le pays des Cavares: que cette dernière colonie, pour témoigner tout ſon dévouement & ſa reconnoiſſance à Auguſte, & conſerver la mémoire de ſes triomphes, lui fit élever ce ſuperbe monument, ſur lequel on repréſenta toutes les victoires pour leſquelles il avoit triomphé.

Faiſant enſuite l'application des figures qu'on y a ſculptées, M. de la Baſtie croit reconnoître Auguſte lui-même dans celle d'un homme à cheval qui eſt repréſenté ſur la façade ſeptentrionale; dans le *lituus*, la dignité d'Augure que ce Prince exerçoit depuis l'an 715; & dans le reſte des inſtrumens de la religion payenne, les ſacrifices qu'il avoit offerts aux divinités de l'Empire après ſes victoires. Il trouve, dans la figure d'un homme portant une barbe, & accompagné d'inſtrumens maritimes, le dieu Neptune qui étoit, pendant le combat d'Actium, du côté d'Auguſte avec Vénus & Minerve; & dans celle d'un buſte dont la tête eſt environnée de cercles & d'ornemens, l'image d'Apollon Actius. Il croit de plus que ſans les dégradations que le temps a faites à tout cet édifice, on y retrouveroit auſſi les figures des autres divinités Romaines, auſſi-bien que celle d'Agrippa, à qui étoit dûe la principale gloire de la journée d'Actium. Il reconnoît enfin les débris de la flotte des vaincus dans tous ces mâts & ces navires briſés.

Je n'ai garde de contester les faits historiques sur lesquels ce sentiment est appuyé, ils sont parfaitement conformes à la vie d'Auguste; si ce n'est l'établissement de la colonie d'Orange, qu'on suppose avoir été fondée par ce Prince, & que je ferai voir bien-tôt devoir être rapportée à des temps antérieurs. Je conviens donc que l'empereur Auguste a remporté des victoires sur mer & sur terre; je conviens aussi que les ornemens de l'arc de triomphe en question se rapportent à ces deux genres de combat; mais il ne s'ensuit pas de-là que ce monument doive appartenir à ce Prince. Auroit-on manqué à la circonstance la plus essentielle, qui étoit de le désigner par quelque inscription, comme c'en étoit déjà constamment l'usage? Rien, en effet, n'étoit plus raisonnable dans ces sortes d'édifices, érigés en l'honneur des triomphateurs, que de les faire connoître à la postérité; c'eût été remplir bien imparfaitement l'objet & la fin de ces monumens, qui étoit la gloire du vainqueur, que de se borner à les caractériser, eux & leurs exploits, par de simples figures ou sous le voile des emblêmes. Si c'étoit-là l'ouvrage de la reconnoissance & du dévouement de la colonie d'Orange envers Auguste son fondateur, pourquoi ne l'a-t-elle donc pas en même temps exprimé par quelque inscription?

Au surplus, nous ne voyons rien dans ces figures & ces ornemens qui puisse caractériser Auguste d'une manière bien particulière; ils peuvent tout aussi-bien se rapporter à quelque autre Général ou Empereur Romain, dont les exploits sur mer & sur terre auront donné lieu à un double triomphe. Le bâton augural ne présente point non plus un symbole exclusif qui soit relatif à Auguste. Si ce Prince se fit revêtir de la dignité d'Augure, ceux qui lui succédèrent à l'empire n'en furent-ils pas aussi revêtus? le souverain Pontificat ne fit-il pas long-temps un de leurs plus beaux titres?

Enfin M. le Marquis Maffei[a] a proposé sur cet édifice un quatrième sentiment. Il dit que l'arc & les antiquités d'Orange ressentent la manière du temps d'Hadrien, ou environ; mais il n'entre dans aucun détail, & ne dit rien pour le prouver.

[a] *Maffei, Gall. antiquit. Select. p. 157.*

J'obſerverai ſeulement que cet avis ne me paroît pas mieux fondé que les autres: une principale raiſon me le perſuade; c'eſt que nous ne connoiſſons, dans la vie d'Hadrien, aucune bataille navale, aucun exploit ſur mer, ni par lui, ni par ſes Généraux, rien en un mot à quoi l'on puiſſe faire rapporter toutes ces figures de Sirènes, de tridens, de navires.

Telles ſont les différentes explications qu'on a données juſqu'ici ſur l'arc de triomphe d'Orange. Je vais maintenant en propoſer une nouvelle, & tâcher de juſtifier mes conjectures.

Obſervons d'abord que la ville d'Orange, l'une des plus anciennes des Gaules, nommée *Arauſio* par les Géographes de l'antiquité, étoit placée dans le pays des Cavares, peuples qui faiſoient partie de la Gaule Narbonnoiſe, & ſe trouvoient ſitués entre la Provence & le Dauphiné, ſur la rive gauche du Rhône, depuis la Durance juſqu'à la Drome; auſſi eſt-elle encore appelée, par les mêmes Géographes, *Arauſio Cavarum:* elle en étoit la capitale. Je n'examinerai point ici ſon ancienneté; il me ſuffit d'obſerver qu'après avoir été ſous la domination des Gaulois, elle paſſa ſous celle des Romains. Alors elle devint bien-tôt une des principales colonies militaires de ces derniers peuples, qui fut compoſée de vétérans de la ſeconde légion, ce qui l'a fait appeler *Arauſio ſecundanorum* par les anciens[a] écrivains.

Cette colonie a dû être établie par Jules Céſar; auſſi a-t-elle pris de ſon fondateur le titre de *colonia Julia:* nous en avons la preuve dans ces trois lettres initiales, *C. J. S.* c'eſt-à-dire, *Colonia Julia Secundanorum,* qu'on voit [b] dans les reſtes d'une ancienne inſcription gravée au deſſus de la corniche de la grande porte ou arcade du cirque de cette ville; l'inſcription eſt à demi effacée, mais ces trois lettres s'y liſent encore très-diſtinctement.

L'époque de l'établiſſement de cette colonie paroît certaine; nous ſavons par Suétone [c], que Jules Céſar étant retourné à Rome après avoir formé de ſes conquêtes la nouvelle province des Gaules, donna le gouvernement de la province Romaine à Claude Tibère Néron, le père de l'empereur Tibère; qu'en même temps il le chargea de conduire diverſes colonies dans

[a] *Pompon. Mela. Plin. Hiſt. lib. III, c. 4.*

[b] *Le P. Bonavent. de Siſteron, hiſt. nouv. d'Orange, pag. 94 & 198.*

[c] *Suet. in Tiber. cap. 4.*

ce pays, & que ce nouveau Gouverneur vint en prendre possession l'an de Rome 708; telle étoit la prudence ou la politique de ces peuples. Par l'établissement de leurs colonies, qu'il faut regarder comme autant de garnisons Romaines, ils retenoient leurs nouveaux sujets dans l'obéissance, & récompensoient en même temps, par la distribution des terres, les services de leurs Soldats.

Ce fut donc l'an de Rome 708, que Tibère Néron jeta les premiers fondemens de la colonie d'Orange, & qu'en qualité sans doute de chef des Triumvirs, Magistrats de la colonie, il assigna des terres aux vétérans de la seconde légion, qui furent établis dans la nouvelle colonie. On sait que dans le même temps il établit aussi au voisinage celle d'Arles, formée de vétérans de la sixième légion, qui donnèrent de même leur nom à celle-ci; car elle fut appelée *Colonia Sextanorum*, & prit aussi le titre de *Julia*.

Ces faits ainsi fixés, & leur époque constatée, je croirois que c'est dans la même occasion qu'aura été construit l'arc de triomphe d'Orange, c'est-à-dire, aussi-tôt ou peu après l'établissement de la colonie. Il seroit inutile de rapporter ici tout ce que l'histoire nous fournit de preuves touchant l'attention que les Romains avoient à décorer les villes où ils établissoient leurs colonies. Cet usage est trop connu pour que je m'y arrête. Aulugelle[a] les appeloit des abrégés de Rome. Pour peu que ces villes fussent considérables, ils y élevoient des amphithéatres, des cirques, des bains, des temples, des basiliques, des capitoles; en un mot, de tous ces édifices publics qui faisoient alors les délices des peuples. Orange en a eu de toutes les sortes; nous n'avons guère de villes anciennes, en France, qui aient de plus précieux restes & en plus grand nombre de la magnificence des Romains.

[a] *Aul. Gell. noct. Attic. lib. XVI, cap. 13.*

Examinons maintenant si les figures & les ornemens de cet édifice se concilient avec mes conjectures. On peut dire d'abord que ce fut à la gloire de la nation Romaine en général qu'on l'érigea. En effet, on y a rassemblé tout ce qui peut caractériser les deux genres de victoire qui lui avoient acquis l'empire du

monde, des combats à pied & à cheval, des captifs enchaînés, des trophées, des mâts, des navires, des tridens.

Les autres figures paroissent aussi se rapporter à la nation; ces bustes d'un homme portant une barbe, d'un autre qui a la tête couronnée de rayons, d'une femme couverte d'une draperie flottante, & les autres images sculptées sur cet édifice, représentent Jupiter, Apollon, Vénus, Minerve, & les différentes Divinités qui faisoient l'objet du culte & de la religion des Romains.

A leur religion peuvent se rapporter encore les instrumens de sacrifice, gravés au haut du bâtiment. Si l'on veut même en faire une application plus particulière, on peut dire que la colonie, en les y faisant placer, aura voulu marquer l'usage religieux où étoient les Romains d'invoquer leurs Divinités pendant le combat, & de leur offrir des sacrifices après.

Enfin les figures de gladiateurs nous indiquent la pratique de ces peuples qui faisoient toûjours suivre de jeux & de spectacles publics les actions de graces qu'ils rendoient solennellement à leurs Dieux après le succès de leurs entreprises. Personne n'ignore que chez eux, ainsi que chez les Grecs, les jeux faisoient une partie essentielle de la religion, & qu'ils ne manquoient jamais d'en célébrer dans toutes les fêtes solennelles qui étoient consacrées à leurs Divinités.

Mais pour donner à mes conjectures toute l'étendue que semble le permettre la matière que je traite, j'ajoûterai qu'en érigeant ce monument, on s'est peut-être aussi proposé d'y comprendre des rapports personnels & particuliers à Jules César, en mémoire de l'établissement de la colonie dont on lui étoit redevable; plusieurs circonstances concourent à nous le faire présumer.

1.° Le buste découvert de cette femme, dont la draperie est flottante, qu'on voit au dessus d'un des petits arcs, sur la façade méridionale, & qui représente Vénus, peut parfaitement se rapporter à Jules César; on aura voulu, par cette figure symbolique, marquer l'origine de ce Prince[a], qui se

[a] *Suet. in Jul. Cæs. cap. 6.*

disoit descendu de Vénus: il nous reste de lui quantité de médailles[a] qui portent l'image de cette Déesse.

2.° Le *lituus* ou bâton augural désigne d'une manière qui n'est pas équivoque la dignité d'Augure, c'en étoit toûjours là le symbole; comme l'aspergile, le préféricule, le disque & la patère, qu'on y voit aussi sculptés, étoient celui du sacerdoce. Toutes les médailles des Empereurs Romains sont remplies de ces deux sortes de symboles, relatifs à la dignité d'Augure & à celle de souverain Pontife, dont ils faisoient gloire de porter le titre; or nous savons[b] que Jules César étoit revêtu de l'une & de l'autre au temps de l'établissement de la colonie d'Orange.

3.° On peut aussi rapporter à ce Prince les figures des combattans, & celles des navires, des tridens & des autres instrumens de marine, ce qui est très-conforme à ses exploits. On sait qu'il fut également victorieux sur mer & sur terre; son histoire nous apprend[c] en effet, qu'indépendamment de la conquête des Gaules, il vainquit ses ennemis à la bataille navale d'Alexandrie, qu'il leur livra l'an de Rome 706; que l'année suivante il passa dans le royaume de Pont, où il défit Pharnace, roi du Bosphore, tailla ses troupes en pièces à la fameuse journée de Ziéla, & fit rentrer ce Royaume sous la puissance de la république Romaine; qu'enfin il passa cette même année en Afrique, y fit la guerre à Scipion, à Caton & à Juba, roi de Mauritanie, ses ennemis, & y défit leur armée; de manière qu'étant ensuite retourné à Rome, il y fit quatre entrées triomphales[d] pour les quatre célèbres victoires qu'il venoit de remporter, l'une sur la Gaule, l'autre sur l'Égypte, la troisième sur le royaume de Pont, & la quatrième sur l'Afrique. Ce sont donc là ces victoires, & sur mer & sur terre, qu'on aura voulu désigner sur l'arc de triomphe d'Orange. Néron, qui n'étoit que le Lieutenant de César, & qui n'avoit fait l'établissement de la nouvelle colonie qu'au nom & sous les auspices de ce Prince, voulut sans doute, de concert avec les habitans, conserver dans le pays la mémoire des honneurs qu'on lui décernoit à Rome; il ne pouvoit, ce semble, le faire

[a] *Patin. imper. Roman. numism. pag. 18.*

[b] *Patin, famil. Roman p. 128.*

[c] *Plutarch. in Jul. Cæs.*

[d] *Dio. l. XLIII. Epitom. Liv. lib. CXV. Sueton. in Jul. Cæs. c. 37.*

faire d'une manière plus solennelle & plus durable qu'en lui érigeant ce superbe monument.

4.° Je croirois aussi qu'on a eu en vûe d'y marquer quelque chose de la conquête des Gaules en particulier, qui étoit alors un évenement tout récent, & l'un des plus importans pour la république Romaine; aussi, selon le témoignage de Suetone[a], de tous les triomphes de Jules César, celui des Gaules fut-il le plus superbe, *primum & excellentissimum triumphum egit Gallicum.* En effet, si nous considérons les armes & les vêtemens des combattans, tels qu'on les a sculptés dans les bas reliefs, nous y trouverons de la conformité avec ceux des Gaulois, ou bien peu de différence avec ceux des Romains. Les vaincus y sont représentés avec le casque & la cuirasse, ayant tous un bouclier, & outre cela les uns une épée, d'autres une manière de sabre, ceux-ci un dard, ceux-là une pique ou une lance; ils ont une chaussure qui ne va qu'à mi-jambe: leurs chevaux ont une bride & sont sans étriers.

[a] *Sueton. in Jul. Cæs. cap. 37.*

5.° On aura encore prétendu désigner par toutes les figures de captifs enchaînés, qui sont sur cet édifice, les Gaulois que César mena captifs à Rome; c'est encore Suétone qui servira de fondement à ma conjecture, *Gallos*, dit-il, *Cæsar in triumphum ducit.*

Ibid. 80.

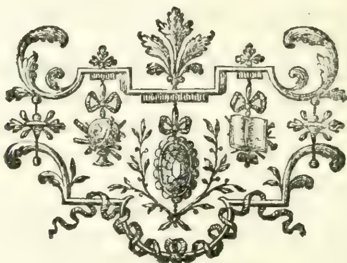
6.° Je dirai aussi que les noms gravés sur les boucliers, ne peuvent être que les noms des vétérans de la seconde légion, qui vinrent former l'établissement de la colonie d'Orange, ou ceux des Triumvirs, Magistrats de la colonie, qui furent chargés de la conduire.

7.° On n'a point mis d'inscription sur ce monument, & c'est ici une nouvelle conjecture qui peut le faire rapporter à Jules César. Nous savons par l'Histoire, qu'en ces temps orageux d'une République toûjours agitée & toûjours jalouse de sa liberté, on ne souffroit rien de ce qui pouvoit lui porter la plus légère atteinte; & qu'on ne songeoit qu'à écarter tout ce qui auroit donné trop de force au credit & à la supériorité d'un citoyen. On ne permettoit donc pas de placer, sur les monumens publics, des Inscriptions qui auroient trop servi

à exalter celui qui en étoit l'auteur ou à qui il ſe rapportoit.

8.° Je dis enfin, pour dernière réflexion, que les ornemens & la ſculpture de cet arc de triomphe paroiſſent très-bien convenir au ſiècle de Jules Céſar. Il eſt vrai que les arts, & ſpécialement l'architecture, furent extrêmement perfectionnés ſous l'empire d'Auguſte, & qu'alors ſeulement ils furent portés à un point qu'ils n'avoient pas encore atteint. Mais comme cette grande perfection ne ſe trouve point, après tout, dans l'arc d'Orange, quelque ſomptueux qu'il ſoit; qu'on aperçoit même de la médiocrité dans les quarrés figurés en bas-reliefs, j'en tire une dernière conjecture pour le rapporter au ſiècle de Jules Céſar. On ne ſauroit d'ailleurs diſconvenir que ſous celui-ci on n'ait fort embelli ces ſortes de monumens; de ſimples qu'ils étoient auparavant, & conſtruits ſeulement en forme demi-circulaire, on les fit quarrés & à trois paſſages. Les auteurs [a] rapportent l'uſage de les embellir au ſiècle antérieur à celui d'Auguſte.

[a] *Fabricius, de antiquit. Rom. cap. 15.*

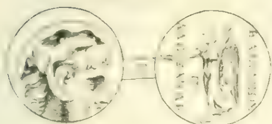


OBSERVATIONS
Sur une Médaille du Roi Samus, Prince jusqu'à présent inconnu.

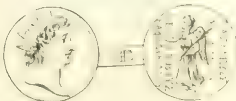
Par M. l'Abbé BELLEY.

Pag. 355

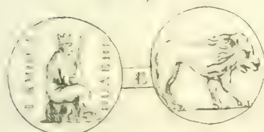
N.° 2



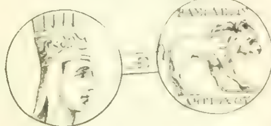
N.° 1.



N.° 4.



N.° 3.



N.° 5.



PARMI les Médailles précieuses dont M. Pellerin ne cesse d'enrichir son Cabinet, il s'en trouve une singulière qu'il vient de recevoir de la ville d'Halep. C'est un bronze du plus petit module, d'une belle conservation. On voit d'un côté la tête d'un jeune homme, sans diadème, mais couronnée de

21 Mars 1752.

Voy. la Planche au N.° 1.

rayons : l'autre côté a pour type une Victoire qui tient de la main droite une couronne de laurier, de la gauche une branche de palmier, avec cette légende qui est distribuée aux deux côtés de la Victoire, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΑΜΟΥ ΘΕΟΣΕΒΟΥΣ ΚΑΙ ΔΙΚΑΙΟΥ, *du roi Samès (a)* ou Samus, *Religieux & Juste ;* à l'exergue on lit ces deux lettres ΓΛ, qui marquent le nombre *trente-trois.*

Les Écrivains de l'antiquité, du moins ceux qui sont parvenus jusqu'à nous, ne font aucune mention expresse du Prince qui a fait frapper cette Médaille. J'ai recueilli, de différens auteurs, quelques traits qui étant réunis peuvent nous faire conjecturer le temps & le pays où ce Prince a régné. Je n'entends proposer ici que mes conjectures & des probabilités, que des personnes plus habiles pourront heureusement employer pour fixer un fait nouveau dans la Littérature, qui tient à la Géographie & à l'Histoire.

Avant que de présenter le résultat des différentes combinaisons que j'ai faites, je crois devoir exposer la voie que j'ai prise pour parvenir à l'explication du monument.

Au premier coup d'œil, j'ai reconnu que la Médaille a été frappée en Syrie ou dans quelque pays voisin. Le goût du dessein, la gravûre, la disposition de la légende, le type même du revers, sont autant de caractères qui se remarquent sur les médailles des rois de Syrie.

On ne peut penser que la Médaille ait été fabriquée dans la Syrie proprement dite ; nous connoissons la suite des rois Grecs de Syrie, depuis Séleucus Nicator jusqu'au dernier Antiochus, qui fut détrôné par Tigrane, roi d'Arménie ; le nom de Samus ne paroît point dans la suite de ces Princes : il faut donc chercher les États de ce Roi inconnu dans les pays voisins de la Syrie.

Le titre & le surnom de ΔΙΚΑΙΟΥ, de *Juste*, qui est donné au Prince sur la Médaille, a dirigé mes premiers pas dans cette recherche. On sait que les rois Parthes prenoient ordinairement le même titre sur leurs monnoies. J'ai pensé que l'État

(a) Le nom ΣΑΜΟΥ peut être le génitif de ΣΑΜΗΣ ou de ΣΑΜΟΣ.

du roi Samès ou Samus, voisin de la Syrie, devoit être dans le voisinage de l'empire des Parthes, vers les rives de l'Euphrate.

Mais les États voisins de la Syrie, proprement dite, du côté de l'Euphrate, vers le temps de l'expulsion des rois Séleucides, étoient, d'une part, ceux des princes Arabes établis dans les environs de Damas & dans la Mésopotamie; & de l'autre part, en remontant le fleuve, on trouvoit différens États du côté de la Cilicie, de la Cappadoce & de l'Arménie. La date de l'année trente-trois, ΓΛ, qu'on lit sur la médaille du Roi inconnu, & qui marque probablement les années de son règne, m'a fait conjecturer que son État devoit être situé plustôt vers les parties septentrionales de la Syrie, que du côté de Damas & en Mésopotamie. Nous savons, par les médailles du roi Arétas & par la chronique d'Édesse, publiée dans la bibliothèque orientale d'Assemani, que les rois Arabes de Damas & ceux de Mésopotamie ne comptoient point la suite des temps par les années de leur règne, mais par les années d'une ère, à l'exemple des rois Séleucides de Syrie & des rois Arsacides des Parthes. Il est certain d'ailleurs, par les médailles des rois de Cappadoce & de quelques princes de Cilicie, qu'ils marquoient l'ordre des temps par les années de leur règne. Ces réflexions m'ont conduit à placer l'État du roi Samus vers les rives de l'Euphrate, sur les confins de la Syrie, de l'Arménie majeure & de la Cappadoce.

L'ancienne Géographie nous donne, dans le pays ainsi déterminé, la Commagène, qui avoit pour capitale la ville de Samosate. J'avois vû, dans Strabon, que la ville d'Artaxate, que les Arméniens appeloient Artaxiasate, avoit pris son nom du roi Artaxias qui l'avoit fondée: Πόλεις δ' εἰσὶν Ἀρμενίας Ἀρτάξατά τε, ἣν καὶ Ἀρταξιάσατα καλοῦσιν, Ἀννίβα κτίσαντος Ἀρταξίᾳ τῷ βασιλεῖ. Moïse de Chorène nous apprend qu'Eruandas, roi d'Arménie, fit bâtir une ville royale qui fut appelée de son nom *Eruandasate*, c'est-à-dire *la ville d'Eruandas.* Comme la ville d'Artaxiasate avoit pris le nom du roi Artaxias; la ville d'Arsamosate en Arménie avoit été

Strab. l. XI, p. 528.

Mos. Choren. l. II, c. 32.

Moses Choren. ainsi appelée d'un Arsamès ou Arsamus, qui est un nom commun dans l'histoire d'Arménie. D'où il semble résulter que la terminaison Arménienne *sate*, employée dans la composition des noms de ville, doit signifier *ville*, ville d'Artaxias, ville d'Arsamus, ville d'Eruandas, &c. En suivant cette analogie, j'ai pensé que le nom de Samosate signifie la ville de Samès ou Samus; que cette ville devoit être le siége & la capitale de notre Roi inconnu, & qu'elle avoit été fondée par un Prince appelé Samus, qui lui avoit donné son nom. Je partage ce Mémoire en trois articles. 1.° Pour donner quelque probabilité à mon opinion, j'examinerai s'il y a eu une dynastie de Princes établie à Samosate, pendant que les rois Séleucides occupoient le trône de Syrie. 2.° Je rechercherai le temps où a vécu le Samus dont le nom se lit sur la Médaille. 3.° Je donnerai l'explication de cette monnoie antique.

I. Le temps de la fondation de Samosate est inconnu; *Strab. l. XIV, p. 663.* suivant Strabon, Artémidore, Ératosthène & Polybe en ont parlé comme d'une ville subsistante de leur temps. Nous connoissons des Médailles de cette ville qui sont très-anciennes, d'un travail grossier, & dont les légendes se lisent difficilement à cause du renversement des lettres; on y voit d'un côté le Planche au N.° 4. génie de la ville, représenté par une femme qui a la tête couronnée de tours, est assise sur des rochers & tient de la main droite une branche de palmier ou des épis, avec la légende ΣΑΜΟΣΑ. ΠΟΛΕΩΣ *de la ville de Samosate;* le type du revers de ces Médailles est un lion passant, qui étoit probablement le symbole distinctif de la ville. Ce type se voit sur N.° 5. plusieurs médailles du cabinet de M. Pellerin, dont quelques-unes donnent le nom entier de la ville ΣΑΜΟΣΑΤΕΩΝ, & sont d'un travail moins grossier que les médailles plus anciennes.

Le type des anciennes médailles de Samosate, *le lion passant,* N.° 3. se voit sur une autre médaille du cabinet de M. Pellerin, au revers de la tête d'un Roi qui porte une tiare haute, semblable à celle qu'on voit sur quelques médailles de Tigrane roi

d'Arménie: au revers on lit, au dessus du lion, ΒΑΣΙΛΕΩΣ; au dessous, ΑΝΤΙΟΧΟΥ, *du roi Antiochus.* Cette tête ne ressemble à aucune des têtes des rois Antiochus qui ont régné en Syrie, ni des Antiochus rois de Commagène *(b).* Cette Médaille ayant été frappée à Samosate, j'ai inféré que ce roi Antiochus étoit Prince d'une dynastie établie en cette ville, différente de la dynastie des Séleucides qui régnèrent dans la Syrie & ensuite dans la Commagène.

Les Princes d'une dynastie ne portoient pas tous le même nom; on voit dans la suite des rois Séleucides, des Séleucus, des Antiochus, des Démétrius, &c. Parmi les rois de Pont, des Pharnaces, des Mithridates, &c. Dans la liste des rois d'Arménie, des Artaxias, des Artavasdes, des Tigranes. Il n'est pas douteux que la ville d'Arsamosate, en Arménie, a été fondée par un Prince appelé Arsamès ou Arsamus, qui lui a donné son nom; l'histoire nous apprend qu'un de ses successeurs portoit le nom de Xerxès. En suivant cette analogie, je pense qu'un Prince appelé Samès ou Samus aura fondé la ville de Samosate, & lui aura donné son nom; qu'un de ses successeurs, nommé Antiochus, aura fait frapper la Médaille que je viens de décrire; que le roi Samès ou Samus, dont le nom se lit sur la Médaille qui a donné lieu à ce Mémoire, étoit un Prince de la même dynastie. *Polyb. excerpt. Vales. p. 26.*

Pour établir l'analogie que je trouve entre les noms d'Arsamès & d'Arsamosate, & les noms de Samès & de Samosate, il faut trouver quelque rapport entre la langue arménienne,

(b) On dira peut-être que cette Médaille représente la tête d'Antiochus IV, dernier roi de Commagène, à qui l'Empereur Néron donna, l'an 60 de J. C. quelques cantons de la grande Arménie, *Tacit. Annal. lib. XIV, c. 26;* mais il faut observer 1.° que le type du *lion passant*, ordinaire sur les anciennes médailles de Samosate, ne s'est point encore trouvé sur les médailles des rois de Commagène de la race des Séleucides. 2.° Que le Roi représenté sur la Médaille dont il s'agit, étoit encore jeune, & qu'Antiochus IV, en l'année 60 de J. C. devoit avoir au moins quarante-trois ans, son père Antiochus III étant mort l'an 17 de J. C. *Tacit. Annal. l. II, c. 42;* & conséquemment que cette Médaille ne représente point Antiochus IV, en supposant même que ce Prince, après qu'il fut en possession d'une partie de l'Arménie, se fit représenter avec la tiare sur ses monnoies.

qui donnoit aux noms de villes la terminaiſon *ſate*, & entre la langue de la Commagène, voiſine de l'Arménie. Strabon, en décrivant les pays qu'Artaxias & Zadriadès, qui s'étoient révoltés contre Antiochus le Grand, roi de Syrie, avoient unis à l'Arménie, y comprend un canton de la Syrie, Σύρων δὲ Ταμωνίτην, qui ne peut être que la Commagène, la partie la plus ſeptentrionale de la Syrie, & qui étoit enclavée entre l'Arménie & les autres pays conquis par les rebelles. Strabon ajoûte que ces pays unis à l'Arménie parloient tous la même langue, ὥστε πάντας ὁμογλώττους εἶναι, d'où il ſemble réſulter que la langue arménienne étoit d'uſage dans la Commagène, & qu'un Prince appelé *Samès* ou *Samus*, fondateur de la ville de Samoſate, lui aura donné ſon nom avec la terminaiſon arménienne *ſate*, à l'exemple de pluſieurs villes d'Arménie, qui portèrent le nom de leur fondateur.

Strab. l. XI, 528.

Artaxias & Zadriadès formèrent deux États puiſſans qui ſubſiſtèrent pendant pluſieurs ſiècles, l'un dans l'Arménie majeure, l'autre dans la petite Arménie; j'ignore ſi ces Princes reſtituèrent à Antiochus le Grand la partie de la Syrie, qu'ils avoient uſurpée, il eſt certain que les Romains, ennemis des rois de Syrie, firent comprendre Artaxias dans le traité conclu entre Eumène, roi de Pergame, & Pharnace, roi de Pont. L'Arménie majeure étoit compoſée d'un grand nombre de provinces, dont quelques-unes avoient le titre de Royaume, & étoient gouvernées par des Princes qui, quoique dépendans d'une Puiſſance ſupérieure prenoient le titre de Rois. La Sophène étoit ſoûmiſe à un Roi, dont la ville royale étoit *Carcathiocerta*, Βασίλειον δὲ τῆς Σωφηνῆς Καρκαθιόκερτα. Un Xerxès régnoit à Arſamoſate du temps d'Antiochus le Grand, Ξέρξου βασιλεύοντος πόλεως Ἀρμόσατα. M. l'Abbé Barthelemi a expliqué une médaille du Cabinet du Roi, qui probablement a été frappée en l'honneur de ce Prince. Les rois de Syrie voyoient des Princes établis au milieu de leurs provinces; je ne cite ici que les princes Pontifes d'Olba, dont la dynaſtie ſubſiſtoit encore du temps d'Auguſte. Je penſe que la dynaſtie des princes de Samoſate, établie ſur les confins de la Syrie & de

Polyb. l. LIX.

Mém. de l'Académ. t. XXI, p. 421.

de l'Arménie, fut assujétie à la domination d'Artaxias qui s'étoit révolté contre Antiochus le Grand, que l'usurpateur confirma au roi de Samosate son titre & sa dignité, que le roi Samès ou Samus de notre médaille, régnoit à Samosate vers le même temps, comme je vais l'exposer dans l'article suivant.

II. Il est difficile de fixer le temps où a vécu un Prince dont il n'est fait aucune mention dans les écrits des anciens auteurs, & qui n'est connu que par les monnoies qui ont été frappées en son honneur. Je ne puis proposer mes conjectures sur ce point chronologique, que d'après ces monumens : on juge avec quelque certitude du temps où les médailles ont été frappées, en examinant le dessein, la gravûre & un certain goût qui se sent mieux qu'on ne peut l'expliquer; les Antiquaires dont les yeux sont exercés & accoûtumés à voir les cabinets des médailles, s'y trompent rarement. J'ai comparé la médaille du roi Samus, sous les yeux de M. Pellerin, avec plusieurs médailles de son cabinet, & particulièrement avec les médailles des rois de Syrie, Alexandre Théopator & Démétrius Nicator; ces médailles m'ont paru semblables pour le dessein, la gravûre, & jusqu'au type de la Victoire, N.° 1 & 2. dont le bras droit divise la partie de la légende qui est gravée du même côté. Je pense d'après cette comparaison, qu'on peut placer le temps du règne de Samus entre la fin du règne d'Antiochus le Grand, qui mourut l'an 126 de l'ère des Séleucides, 188 avant l'ère Chrétienne, & le règne d'Alexandre Théopator, qui étoit le maître de la Syrie l'an 162 des Séleucides, 151 avant J. C. La médaille de Samus a été frappée la trente-troisième année de son règne, ΓΛ : en supposant qu'il a commencé vers l'an 188 avant J. C. temps de la mort d'Antiochus le Grand, l'année 33 de Samus tombe vers l'an 155 avant J. C. Démétrius Soter régnoit alors en Syrie. Dans cet espace de temps, Antiochus Épiphane, roi de Syrie, fit l'an 165 avant J. C. une irruption en Arménie, vainquit le roi Artaxias, & le fit prisonnier. Il est à présumer que dans cette expédition Antiochus réduisit

ſous ſon obéïſſance le prince de Samoſate, ſuppoſé qu'il fût
Diodor. Sic. excerpt. Valeſ. p. 325. reſté attaché au parti du roi d'Arménie. Artaxias recouvra quelques années après la liberté & ſes États, qui paſſèrent à Artavaſde ſon fils & à ſes deſcendans.

On ignore, vû le ſilence des Hiſtoriens, ſi les Princes de Samoſate reſtèrent ſoûmis aux rois d'Arménie ou aux rois de Syrie. La première preuve, que je connois, de la réunion de la ville de Samoſate au royaume de Syrie, ſe tire d'une médaille du roi Alexandre II, qui régnoit vers l'an 130 avant J. C. ſur une partie de la Syrie, pendant que l'autre étoit ſoûmiſe à Démétrius Nicator. On lit dans le champ de
Vaill. hiſt. Reg. Syr. p. 325. la médaille d'Alexandre les deux lettres ΣΑ, que M. Vaillant juge être le commencement du mot ΣΑΜΟΣΑΤΕΩΝ, *de la ville de Samoſate*, comme il explique les deux lettres ΑΠ, ſur une autre médaille du même Prince, par le mot ΑΠΑ-ΜΕΩΝ, *de la ville d'Apamée.*

La médaille du roi Antiochus, qui a pour type du revers *le lion paſſant* de Samoſate, paroiſſant d'une fabrique plus récente que celle du roi Samus, on peut placer le règne de cet Antiochus à Samoſate entre l'année 155 avant J. C. & l'année 130, à laquelle il paroît que la ville de Samoſate étoit réunie au royaume de Syrie. J'ai propoſé mes conjectures ſur le lieu & le temps où a régné le roi Samès ou Samus, il me reſte à donner l'explication de la tête & du revers de ſa médaille.

N.° 1. III. On voit ſur la médaille la tête d'un jeune homme, couronnée de rayons, on ſeroit tenté de croire que c'eſt la tête du Prince dont le nom ſe lit au revers; mais en faiſant attention que la médaille a été frappée la trente-troiſième année, ΓΛ, du règne de ce Prince, qui n'étoit plus jeune, & que la tête couronnée de rayons reſſemble à la tête ſymbolique du ſoleil, repréſentée ſur divers monumens, il eſt facile de juger que le prince Samès ou Samus a fait graver ſur cette monnoie la tête du ſoleil. On ſait que le ſoleil étoit anciennement le *grand Dieu* de l'orient, adoré non ſeulement chez les Perſes, mais encore chez les autres nations. Les rois

des Parthes, de Pont & de Cappadoce, faisoient graver sur leurs monnoies les symboles du soleil & de la lune; les Arméniens dressoient des statues & élevoient des temples aux mêmes Divinités; dans la Syrie, le Soleil avoit des temples célèbres à Heliopolis, à Émèse & à Palmyre. Il est bien probable que le Soleil étoit aussi adoré à Samosate; des Savans m'ont assuré que le nom de Samosate signifie, dans les langues hébraïque & syriaque, *la ville du Soleil.* Si l'on adopte cette étymologie, on conçoit que le prince Samès ou Samus a pû faire graver sur ses monnoies la tête symbolique du Soleil, la tête de la Divinité tutélaire de la ville. Je pourrois citer ici un grand nombre de villes qui ont fait représenter sur les monnoies leurs principales Divinités. *Moses Choren.*

Le type du revers de la médaille du roi Samus est une Victoire, le même qui se voit sur les médailles de plusieurs rois de Syrie. Je ne puis dire à quel évènement ce type est relatif, on peut croire qu'il se rapporte à quelque victoire remportée, soit par le roi Samus, soit par les Princes dont il étoit dépendant.

La légende de la médaille commence par le titre de ΒΑΣΙΛΕΩΣ, *Roi.* Les plus puissans Princes de l'orient n'avoient point d'autre nom pour désigner leur dignité; ils ajoûtoient quelquefois, par vanité ou pour marquer leur puissance, les titres fastueux de ΜΕΓΑΣ, *Grand,* de ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ, *Roi des Rois.* Les Princes moins puissans, & ceux qui reconnoissoient une autorité supérieure, ne prenoient ordinairement que le titre de ΒΑΣΙΛΕΥΣ; on le voit sur les médailles des rois de Judée, d'Édesse, de Tarcondimote, roi d'un canton de la Cilicie, de Xerxès, roi d'Arsamosate, &c. Samus, roi d'un pays fertile & riche, avoit le droit de prendre le même titre.

Ce Prince prend sur sa médaille le titre ou le surnom de ΘΕΟΣΕΒΟΥΣ, *Religieux,* titre le plus glorieux dont la royauté puisse être décorée; on ne l'avoit point encore vû sur aucune des médailles connues. Ces monumens donnent le surnom d'ΕΥΣΕΒΟΥΣ, *Pieux,* à Antiochus X, roi de Syrie, & à

quelques rois de Cappadoce, ſoit à cauſe de leur piété envers les Dieux, ſoit en conſidération de leur amour pour leurs parens ou pour leur patrie. Les noms de Θεοσέβεια & d'Eὐσέβεια ont ordinairement dans la langue grecque la même ſignification; les auteurs *(c)* ont employé indifféremment l'un pour l'autre: cependant le nom de Θεοσέβεια ſignifie proprement la vertu de religion, la piété envers la Divinité. Le ſurnom de ΘΕΟΣΕΒΟΥΣ annonce le roi Samus comme un Prince *religieux*, & déſigne probablement ſa piété envers le Soleil, dont la tête ſymbolique eſt repréſentée ſur la médaille.

On avoit déjà vû ſur les médailles de pluſieurs rois Parthes le titre ou ſurnom de ΔΙΚΑΙΟΥ, *Juſte;* le roi Samus, voiſin de leur empire, prend à leur exemple le même titre, & l'ajoûte à celui de *Religieux*, ΘΕΟΣΕΒΟΥΣ ΚΑΙ ΔΙΚΑΙΟΥ. La juſtice a toûjours été regardée comme le premier devoir des Rois & des Princes à l'égard de leurs ſujets; nous voyons que les empereurs Romains, même ceux qui étoient les moins *juſtes*, ont affecté de faire graver ſur les monnoies le nom & les ſymboles de la Juſtice, ΔΙΚΑΙΟΣΥΝΗ, JVSTITIA, JVSTITIA AVGVSTI.

Ces obſervations ſuffiſent pour faire ſentir le prix & l'excellence de la médaille dont j'ai eſſayé de donner l'explication; ce monument, qui n'avoit point été publié, nous préſente un Roi qu'on ne trouve dans aucun des anciens Hiſtoriens, & nous expoſe ſes titres & ſes qualités. J'ai tâché de découvrir le temps & le lieu où ce Prince a régné: ſi mes conjectures ne forment pas une entière certitude, je ne les donne que comme un premier eſſai ſur un ſujet juſqu'à préſent inconnu, qui peut conduire à des découvertes plus heureuſes.

(c) On lit dans Platon *(in Cratyl)* Ὅταν ἐξ ἀνδρὸς ἀγαθοῦ καὶ Θεοσεβοῦς ασεβὴς γίνεται: & peu apres: Καὶ τῷ ἐξ Εὐσεβοῦς ἄρα γινομένῳ ἀσεβεῖ. Il oppoſe également le nom d'ἀσεβὴς, impie, aux noms d'Εὐσεβὴς & de Θεοσεβής.



NOUVELLES CONJECTURES SUR LA MÉDAILLE GRECQUE D'UN ROI NOMMÉ SAMUS,

Où l'on voit d'un côté la tête du Soleil couronnée de rayons, & au revers une Victoire passante, tenant de la main droite une couronne de lauriers, & de l'autre une palme, avec cette Inscription, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΑΜΟΥ ΘΕΟΣΕΒΟΥΣ ΚΑΙ ΔΙΚΑΙΟΥ, *& à l'exergue* ΓΛ, *33.*

Par M. DE BOZE.

J'AI fait tout ce qui a dépendu de moi pour souscrire à l'explication que M. l'Abbé Belley a donnée de cette Médaille, & un pareil effort doit peu coûter pour un Confrère si estimable; mais comme nous devons encore plus à l'Académie, & que si en publiant nos Mémoires particuliers, elle ne s'engage pas absolument à les défendre, elle ne les expose pas moins à la critique des gens de Lettres, j'ai cru qu'elle trouveroit bon que je lui communiquasse sur cette explication les difficultés, ou si l'on veut, les scrupules que je n'ai pû vaincre, & qu'ensuite je lui proposasse une nouvelle conjecture qui me paroît n'avoir aucun des inconvéniens de la première, & à qui cependant le sort le plus heureux que je souhaite, est d'en faire naître une troisième qui réunisse tous les suffrages. 1 Août 1752.

Le système de M. l'Abbé Belley consiste essentiellement à supposer qu'entre les Princes que l'histoire nous apprend s'être soulevés contre Antiochus III, dit le Grand, roi de Syrie, il y en eut un, nommé Samos, qui s'établit dans la Commagène, qui y prit le titre de Roi, qui y bâtit une grande ville qui en devint la capitale, parce qu'il y fixa son séjour; que de son nom elle fut appelée *Samosate,* & que la Médaille en question

y a été frappée la trente-troisième année ou de son propre règne, ou de l'établissement de cette nouvelle dynastie.

Je puis d'autant moins me prêter à cette supposition, qu'en ne perdant pas un moment de vûe le fil de l'histoire, il me paroît que la Commagène, qui étoit anciennement sous la domination des Perses, y resta jusqu'à la destruction de leur Empire par Alexandre ; qu'après la mort d'Alexandre elle devint le partage de Séleucus Nicator, qui se l'appropria avec la Syrie, comme Ptolémée Soter s'étoit approprié l'Égypte avec ses dépendances.

Que depuis Séleucus Nicator, premier roi de Syrie, jusqu'à Antiochus XIII, qui en fut le dernier, ce qui forme un espace de deux cens cinquante ans, il n'y a rien dans l'histoire qui puisse faire présumer la séparation la plus momentanée de la Commagène, & qu'on la retrouve sous la même domination quand Pompée enleva la Syrie à Antiochus XIII, pour en faire une province Romaine; que Dion enfin nous apprend que de tous les États que ce Prince possédoit, Pompée ne lui conserva que la Commagène & une partie de la Mésopotamie: Dion date cet évènement de l'an de Rome 690, qui étoit le 63.e avant J. C.

Dio. in Fragm. lib. 35.

Antiochus XIII du nom, roi de Syrie, devenu premier roi particulier de la Commagène, y fixa son séjour à Samosate qui en étoit la ville la plus considérable. Malgré la réduction de son Royaume, & peut-être dans l'espérance de le recouvrer, il demeura attaché au parti de Pompée, & lui amena deux cens chevaux quelque temps avant la bataille de Pharsale. Après la défaite de Pompée, il gagna les bonnes graces de Jules César, l'an de Rome 707, & continua de régner dans la Commagène.

Cæs. de bell. civil. lib. III, cap. 5.
Hirtius de bell. Alexand.

Marc Antoine ayant soupçonné sa fidélité, lui fit la guerre, & le fit assiéger dans Samosate par L. Ventidius un de ses Lieutenans; mais pendant le cours du siége il se justifia si bien qu'il regagna toute la confiance du Triumvir. Cet évènement est rapporté par Dion à l'an de Rome 716.

Dio. l. XLIX.

Antiochus étant mort peu de temps après, il eut pour successeur, avec l'agrément de Marc Antoine, un de ses fils

nommé Mithridate, qui par reconnoiſſance amena auſſi un corps de troupes auxiliaires à ce Triumvir, quelque temps avant la bataille d'Actium, comme le remarque Plutarque dans la vie d'Antoine.

Plutar. in Ant.

A ce Mithridate roi de Commagène, ſuccéda un Antiochus II du nom, qu'Auguſte fit venir à Rome pour ſe juſtifier du meurtre qu'on l'accuſoit d'avoir commis en la perſonne de l'ambaſſadeur d'un de ſes frères, & qui en étant convaincu, fut condamné à mort. Dion rapporte cet évènement à l'an de Rome 725; & à l'an 734 il parle d'un autre Mithridate II du nom, qu'Auguſte avoit établi Roi de Commagène à la place du précédent.

Dio. l. XLIX. Idem. l. LII. Idem. l. LIV.

Tacite, ſur l'an de Rome 770, fait mention de la mort d'un troiſième Antiochus qui avoit ſuccédé à Mithridate II, & de la réduction de la Commagène en province de l'Empire par Tibère. Strabon, qui écrivoit quelques années après cet évènement, dit la même choſe, & c'eſt par rapport à cette dynaſtie de cinq Rois particuliers de la Commagène, qu'il faut entendre le mot ΒΑΣΙΛΕΙΟΝ, qu'il emploie en parlant de Samoſate capitale de la Commagène, où étoit le palais des Rois, ἐν ᾗ τὸ ΒΑΣΙΛΕΙΟΝ ὑπῆρχε, νῦν δὲ ἐπαρχία γέγονε. *In qua Regia ſedes fuit, nunc vero Provincia.* De ſorte que cette dynaſtie n'eſt & ne peut être que celle d'Antiochus XIII & de ſes ſucceſſeurs, comme l'ont fort bien expliqué Cellarius & les autres commentateurs de Strabon.

Tacit. Annal. l. II, c. 42. Joseph. Antiq. l. XVIII, c. 3. Strab. l. XVI, p. 749.

Après la mort de Tibère, Caligula rendit la Commagène à un autre Antiochus IV.e du nom, & fils du précédent; il y avoit eu un interrègne de vingt années entières, car Dion rapporte ce rétabliſſement à l'an de Rome 790; mais comme Caligula n'étoit pas conſtant dans ſes amitiés, il ne laiſſa régner cet Antiochus que trois ans. Claude, à ſon avènement à l'Empire, l'an de Rome 794, lui rendit la Commagène & y ajouta, par forme de dédommagement, une portion de la Cilicie, à laquelle Néron joignit encore une partie de l'Arménie, en conſidération des ſecours qu'il en avoit reçus dans la guerre contre les Parthes.

Tacit. Annal. l. XII, c. 55. Dio. lib. LIX. Joseph. Antiq. l. XIX, c. 4.

Cet Antiochus IVe du nom, roi de Commagène vécut très-long-temps, & passoit pour un des Princes les plus heureux & les plus puissans de l'Asie, quand Pétus, Proconsul de Syrie, l'accusa auprès de Vespasien d'entretenir une correspondance secrète avec les Parthes, à qui il avoit, disoit-il, promis de livrer le passage de l'Euphrate à Samosate. Vespasien le dépouilla de son Royaume, l'envoya d'abord à Lacédémone, puis le fit venir à Rome avec ses deux fils, l'un surnommé *Epiphane*, & l'autre *Callinicus*; ils y menèrent une vie privée, & la Commagène fut réduite pour toûjours en province de l'Empire. Josèphe rapporte cet évènement à l'an de Rome 825, & Suétone en fait mention dans la vie de Vespasien.

Joseph. de bell. Jud. lib. VII, c. 7.

Idem, ibidem.

Suet. in Vesp. cap. 4.

Voilà un détail bien exact de tout ce qui regarde la Commagène depuis qu'elle fut enlevée aux Perses, & depuis son union à la Syrie jusqu'à ce qu'elle en fut séparée pour former un Royaume particulier, & devenir enfin province Romaine. Par quelle fatalité supposera-t-on qu'on ne trouve pas un seul mot de la première prétendue distraction de la Commagène, des nouveaux établissemens qu'on dit y avoir été faits, de la fondation d'une ville qui en devient tout-à-coup la capitale; enfin de la réunion ou retour de cette même contrée au royaume de Syrie, avant que Pompée l'eût réduite en province Romaine?

Ce qui augmente la surprise à cet égard, c'est que ces mêmes historiens, qui ne disent pas un mot de la séparation de la Commagène, qui étoit la province la plus voisine de la Syrie, & que l'on prétend s'être faite sous Antiochus III, entrent dans le plus grand détail des circonstances & des suites de la révolte de Zadriadès & d'Artaxias, Gouverneurs des deux contrées de l'Arménie; qu'ils nous apprennent comment ce dernier, quoique reconnu & soûtenu par les Romains, fut vaincu & fait prisonnier par Antiochus IV. Ajoûtons-y deux réflexions, la première que pour marcher contre Artaxias, le chemin naturel d'Antiochus IV étoit de passer par la Commagène, qu'il n'est pas dit qu'il ait pris une autre route ou qu'il ait trouvé dans celle-ci aucun obstacle.

La

La seconde, qu'il auroit été contre toutes les règles de la prudence & du bon sens qu'un Roi tel qu'Antiochus IV.e, en état de réduire à l'obéissance ces Princes, qui du temps de son père avoient levé l'etendard de la rébellion & de l'indépendance, fut allé attaquer ceux qui étoient les plus éloignés de la Syrie, par préférence à ceux qui y touchoient immédiatement, tel qu'auroit été le prétendu roi de Samosate, dont la Médaille marque déjà une possession de trente-trois ans.

Ces deux réflexions s'appliquent naturellement aux autres guerres qu'entreprirent les rois de Syrie ; & pour ne parler que de celles qui suivirent la défaite d'Artaxias, six ans après cette expédition, Démétrius Soter envoya une puissante armée en Cappadoce pour en chasser Ariarathe & mettre Oropherne sur le trône : il falloit de même que son armée traversât la Commagène, l'histoire ne dit point qu'elle ait pris une autre route, encore moins qu'il songeât à donner des Rois à des Nations étrangères, tandis qu'il laissoit régner tranquillement & presque sous ses yeux, des usurpateurs du patrimoine de ses pères ; elle dit au contraire que jamais le Royaume de Syrie n'avoit été plus florissant.

Un édifice qui croule par les fondemens, entraîne dans sa chûte les étaies qu'on avoit mises pour le soûtenir, & dès-là on sent l'inutilité de traiter surabondamment la question de savoir si le nom de Samosate, *Samos-ata*, est composé de deux mots dont l'un, c'est-à-dire ATA, tiré de l'arménien, signifie *ville*, & l'autre, *Samos*, donne le nom du fondateur, de manière qu'on doive le rendre par ville de *Samos*, ou *ville fondée par Samos ;* mais les égards que j'aurai toûjours pour ce que proposera le savant Académicien, me déterminent à discuter sommairement cet article.

Je commence par assurer qu'ATA, loin de signifier ville en arménien, ni en aucune langue, n'est qu'une terminaison vague & arbitraire dans tous les pays du monde, comme celle d'ARA, & que dans l'Arménie même, on trouve beaucoup plus de noms de villes terminés en ARA qu'en ATA,

à ne consulter que le seul index de Ptolémée; j'en mets ici quinze.

CIZARA,	OSARA,	SIMARA,
EUSIMARA,	PINARA,	SINGARA,
ISMARA,	PISINGARA,	SATAPHARA,
MARDARA,	PHUSIPARA,	SOGOCARA,
MAZARA,	CHOLMADARA,	ZOGOCARA.

J'observe encore que nous avons actuellement en France & en Italie, autant & plus de villes dont le nom se termine en ATA, que dans toute l'Arménie.

Alicata est le nom de la ville de Gélas en Sicile.

Nous avons *Amestrata* dans la marche d'Ancone, que l'on ne dira pas être la ville d'*Amestris.*

Macerata, dont on n'attribuera pas la fondation à Clodius Macer.

Agde en Languedoc, se nomme en latin *Agata,* & Leucate de la même province, se nomme *Leucata.*

Cette même terminaison n'est pas moins commune dans les noms d'hommes que dans les noms de villes, *Arbate, Ariarathe, Démarate, Métropate, Mithridate, Phraate, Tiridate,* pour ne prendre que des noms de Souverains; car si j'employois dans cette liste des noms de particuliers, elle ne finiroit point.

Mais il y a quelque chose de plus, nous savons, à n'en pouvoir douter, que le mot *ville,* se disoit en arménien, *Kerta;* Hesychius le dit précisément, Κέρτα πόλις ὑπὸ Ἀρμενίων, ce qu'Étienne confirme sous les noms de *Tigranocerta* & de *Carcathiocerta.*

L'inscription ΣΑΜΟΣΑΠΟΛΕΩΣ, qu'on rapporte d'après quelques médailles, doit être rendue ainsi, ΣΑΜΟΣΑΤΕΩΝ ΠΟΛΕΩΣ, ou ΠΡΩΤΗΣ ΠΟΛΕΩΣ, ou simplement ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ, comme on le trouve sur toutes les médailles que cette ville a fait frapper sous les empereurs Romains, & qui sont en grand nombre, parce qu'elle étoit effectivement

la métropole de la Commagène. On diſoit *Samoſatenſium*, comme nous diſions *Arelatenſium*, *Atrebatenſium*, & autres ſemblables.

Si on avoit voulu dire ville fondée par Samos, on auroit mis ΣΑΜΟΠΟΛΕΩΣ, & non ΣΑΜΟΣΑΠΟΛΕΩΣ, qui indiqueroit bien plûtôt un nom de femme, *Samoſa*, que celui d'un homme appelé *Samos* ou *Samus*; c'eſt ainſi qu'on dit *Tiberiopolis*, *Germanicopolis*, *Claudiopolis*, *Traianopolis*, *Adrianopolis*, *Aureliopolis*, *Macrinopolis*, *Philippopolis*, ſans ajouter jamais au nom propre une lettre ou ſyllabe productive; on n'en trouvera pas un ſeul exemple dans toute l'antiquité.

Si j'avois quelque regret au temps que j'ai donné à cet examen, ce ſeroit parce que je pouvois dire d'abord que rien ne prouve mieux que notre Samus n'étoit ni fondateur ni roi de Samoſate, que la confrontation de ſa médaille avec celle de ΣΑΜΟΣΑΤΕΩΝ ΠΟΛΕΩΣ, qu'on nous en donne pour preuve. La médaille de Samus eſt d'un très beau métal, la tête du Soleil & la figure de la Victoire y ſont deſſinées à merveille, la gravûre en eſt fine & hardie, la légende en eſt diſpoſée avec art dans le petit eſpace qui lui étoit réſervé, & les caractères en ſont formés avec autant d'élégance que de régularité. La médaille de Samoſate, au contraire, eſt d'un métal âpre & groſſier, tenant plus du fer que du bronze; le type, qui paroît être d'un côté un lion, & de l'autre une femme aſſiſe ſur des rochers, eſt d'un ſi mauvais travail, qu'on a toutes les peines du monde à reconnoître ſimplement l'intention du Graveur; la légende enfin eſt en caractères barbares, la pluſpart poſés à contre-ſens, & dont preſque aucun n'a ſa forme naturelle: l'aveu qu'en fera ſans doute M. l'abbé Belley lui-même, me diſpenſe ſeul d'en appeler à vos propres yeux.

Qui pourroit donc ſe réſoudre à partir de-là pour établir que Samoſate n'a été fondée que ſous le règne d'Antiochus III, roi de Syrie, par un Prince nommé *Samus*? on auroit d'autant plus de peine à ſe le perſuader, que rien ne ſeroit plus aiſé que de ſaiſir ainſi les moindres rapports d'un nom d'homme,

avec un nom de ville quelconque, pour lui donner des fondateurs à ſon gré.

D'ailleurs, nous connoiſſons l'origine de toutes les grandes villes qu'Alexandre & ſes ſucceſſeurs fondèrent dans l'Aſie & dans la Grèce juſqu'au temps où les Romains s'en rendirent les maîtres : celles dont il n'eſt pas fait mention dans les hiſtoriens de ce temps-là, ont une origine plus reculée, & telles ſont Arſamoſate & Samoſate, dont le nom ne diffère que par l'article AR qu'on a retenu dans l'une & ſupprimé dans l'autre pour les diſtinguer plus aiſément. Elles ont vrai-ſemblablement été fondées par les anciens rois de Perſe, ſoit que ce fût Darius, fils d'Hyſtaſpe, qui l'eût ainſi appelée du nom d'Arſamès, ſon aïeul, ſoit que ce fût l'Arſamès à qui ſuccéda Darius Codoman.

Mais, à dire le vrai, ce vrai qu'on ne ſauroit trop répéter, il convient peu à l'Académie des Belles-Lettres, de s'arrêter à ces étymologies arbitraires, à ces faux rapports de noms, que le haſard offre à tout moment, s'ils ne ſont ſoûtenus par des autorités préciſes; & quelle autorité ne faudroit-il pas pour établir qu'un Prince, qui n'eſt nommé nulle part, que l'on ſoupçonne ſeulement avoir vécu du temps d'Antiochus III, le plus beau temps de la Grèce, eſt le fondateur d'une ville capitale dont les hiſtoriens ont ſouvent parlé, & toûjours comme d'une ville ancienne!

Strab. l. XIV, p. 663.

En effet, quand Strabon rapporte les diſtances de différens lieux de l'Aſie mineure, & qu'il eſt arrivé à l'Euphrate, il avertit que de là juſqu'à l'Inde en droite ligne, ces diſtances ſont les mêmes dans Artémidore & dans Eratoſthène dont Polybe loue l'exactitude; & après cet avertiſſement, qu'il a ſans doute jugé néceſſaire, il commence par Samoſate, capitale de la Commagène. Or Artémidore floriſſoit dans la CLXIX.^e Olympiade, ſous le règne de Ptolémée Lathurus, roi d'Égypte, & d'Antiochus VI, roi de Syrie; Ératoſthène, qu'Artémidore avoit copié, vivoit cent cinquante ans auparavant, & Polybe, qui loue l'exactitude d'Ératoſthène, étoit contemporain d'Antiochus III, à qui on prétend que la Commagène

avoit été enlevée par un Prince nommé *Samos*, qui y avoit fondé la ville de Samosate, devenue tout-à-coup la capitale de ce nouvel Empire.

Pline le Naturaliste, si curieux de l'origine & de l'antiquité des villes, marque aussi quelquefois la distance des unes aux autres ; & en parlant de celle de Zeugma, qui en langue grecque signifie un Pont, il nous apprend qu'elle fut ainsi nommée par excellence à cause du Pont qu'Alexandre y avoit jeté sur l'Euphrate en marchant contre Darius; de Zeugma il compte soixante-douze mille pas à Samosate de Commagène, sans en rien dire de plus, parce que, selon toutes les apparences, il n'en savoit pas davantage, & que l'origine de cette ville se perdoit déjà dans l'obscurité des temps; que n'en auroit-il pas dit, si cette origine eût été si récente, si singulière? *Pline, lib. v, cap. 24.*

Josèphe, aussi ancien que Pline, parle aussi de Samosate, & se contente de dire que c'étoit la plus grande ville de la Commagène, Σαμόσατα τῆς Κομμαγηνῆς μεγίστη πόλις. Mais ce qui lui donne occasion d'en parler est remarquable, c'est l'expulsion d'Antiochus IV.[e] du nom, dernier roi de Commagène, que Césennius Pétus avoit dénoncé à Vespasien, comme entretenant une correspondance suspecte avec les Parthes. Pétus autorisé par l'Empereur, entra dans la Commagène à la tête d'une légion, & fut, dit Josèphe, secondé dans cette expédition par Aristobule, roi de Chalcis, & par Soëmus, roi d'Émèse. Le nom de ce Soëmus est écrit dans le texte de Josèphe, d'abord par un E simple, ΣΟΕΜΟΣ, ensuite par un A & un I, ΣΟΑΙΜΟΣ, & quelquefois ΣΑΙΜΟΣ; il l'est de même dans le texte de Dion Cassius qui en parle sous le règne de Néron, & tout concourt à persuader que le ΣΑΜΟΣ de notre médaille n'est autre que le ΣΟΑΙΜΟΣ de Josèphe & de Dion : c'est ce que j'espère rendre sensible par la discussion de trois articles essentiels, dont le premier traitera du véritable nom de ce Prince, le second de la victoire représentée sur sa médaille, & le troisième, des surnoms de ΘΕΟΣΕΒΗΣ ΚΑΙ ΔΙΚΑΙΟΣ, *Religiosus* & *Justus*, avantages qui manquent tous au système d'un *Joseph. de bell. Jud. lib. VII, cap. 7.* *Idem, ibid.*

Samos prétendu fondateur de Samosate, dont on ne trouve pas vestige dans l'histoire; d'un Samos que l'on dit gratuitement s'être révolté contre Antiochus III, roi de Syrie, lui avoir enlevé une des plus belles provinces de ses États, s'y être rendu indépendant, & y avoir fait des établissemens considérables, sans que les auteurs contemporains, ou aucun des suivans, en aient fait la moindre mention; d'un Samos enfin, qui dans ces circonstances ne pouvant être regardé que comme un rebelle & un usurpateur, se pare des titres superbes de religieux & de juste, ΘΕΟΣΕΒΗΣ ΚΑΙ ΔΙΚΑΙΟΣ, de celui de ΘΕΟΣΕΒΗΣ sur-tout, *Religiosus*, qui paroissant pour la première fois, & ne se trouvant depuis sur aucun monument antique, devoit être fondé sur une raison toute particulière.

Quant à la variété des noms en général, personne n'ignore à quel point elle est portée dans les auteurs Grecs qui ont parlé des Princes étrangers; ils les défigurent si étonnamment, qu'il n'y a que les circonstances & une espèce de nécessité qui nous forcent à reconnoître pour une seule & même personne celles à qui ils ont donné cinq ou six dénominations différentes. Il n'en est pas de même de celle de ΣΟΑΙΜΟΣ à ΣΑΜΟΣ, cette différence est légère dans l'écriture, & presque imperceptible dans la prononciation; car de même qu'en françois l'O joint à l'A se contracte & ne se prononce point, comme dans les mots de *Laon*, de *Faon*, de *Paon*, que nous prononçons *Lan*, *Fan*, *Pan*, les Grecs contractoient aussi l'O mis devant l'A. J'ai montré autrefois, dans une Dissertation sur les rois du Bosphore Cimmérien, imprimée dans les Mémoires de l'Académie, qu'un des plus fameux Rois de cette contrée, dont le nom est bien nettement écrit sur ses Médailles, ΠΑΙΡΙΣΑΔΗΣ par ΑΙ, étoit toûjours nommé Parisade par Diodore de Sicile, qui en parle en deux endroits, & qui l'écrit encore par un Υ, ΠΑΡΥΣΑΔΗΣ. Que Poliénus, qui rapporte un trait de sa vie, le nomme aussi Parisade, par un simple Ι, ΠΑΡΙΣΑΔΗΣ. Que Dinarque, dans sa harangue contre Démosthène, le nomme Berisade par un Β & par un Ε, ΒΕΡΙΣΑΔΗΣ. Que Strabon enfin, qui en parle aussi en deux

Tom. VI, pag. 549 & suiv.

endroits, & à une page l'un de l'autre, varie lui-même, & le nomme la première fois Périsade par un E, & la seconde fois Parisade.

Mais nous avons sur cette prononciation une preuve encore plus particulière au roi Samos, que Josèphe & Dion nomment tantôt ΣΟΕΜΟΣ, tantôt ΣΟΑΙΜΟΣ, & quelquefois ΣΑΙΜΟΣ, & cette preuve est tirée des médailles Grecques de Julia Soëmias, mère d'Élagabale, tous deux nés à Émèse, & prétendant descendre des anciens Rois du pays. Or, sur les médailles Grecques de cette Soëmias, son nom est écrit tantôt ΣΟΕΜΙΑ, tantôt ΣΟΑΙΜΙΑ, tantôt ΣΑΙΜΙΑ, & quelquefois ΣΑΜΙΑ, ce qui établit l'analogie & la correspondance la plus parfaite que l'on puisse souhaiter dans les différentes manières d'écrire & de prononcer le nom des Princes & Princesses de ce pays-là, ΣΟΕΜΟΣ, ΣΟΑΙΜΟΣ, ΣΑΙΜΟΣ & ΣΑΜΟΣ. J'ajoûterai pour dernier trait de conformité, je n'ose dire de conviction, que la ville d'Émèse devenue colonie Romaine sous Caracalle, par la faveur de sa mère Julia Domna, qui étoit aussi d'Émèse, a fait frapper plus de médailles en l'honneur d'Élagabale que d'aucun autre Empereur, & qu'on trouve sur ces médailles précisément la même tête du Soleil couronnée de rayons, que l'on voit sur la médaille du roi Samos, & telle est entre autres la première de celles que M. Vaillant a fait graver dans son traité des colonies.

Vaillant, hist. Colon. tom. II, p. 117.

Si de cette discussion patronymique nous passons au type de la Victoire représentée sur la médaille du roi Samus, l'explication s'en présente naturellement dans le récit de Josèphe.

« Pétus, dit-il, étant entré à l'improviste dans la Commagène, & s'étant emparé de Samosate, Antiochus essaya de « dissiper par une conduite soûmise & modérée, les soupçons de « l'intelligence qu'on l'accusoit d'entretenir avec les Parthes, il « ne s'éloigna que de cent trente stades, & alla paisiblement « camper dans la plaine sous ses tentes; mais ses fils Épiphane « & Callinicus, jeunes guerriers pleins d'ardeur & l'unique «

Joseph. de bell. Jud. l. VII, c. 7.

» espérance des peuples, se mirent à la tête des troupes qu'ils » purent rassembler. Pétus & Soëmus, ou Samus, marchèrent à » eux; on combattit de part & d'autre avec un avantage égal, & » la guerre auroit pû traîner en longueur, si dans cet intervalle » Antiochus n'avoit jugé à propos de passer en Cilicie avec sa » femme & ses filles. Cette retraite, qui avoit l'air d'un abandon » de désespoir, répandit une si grande consternation dans l'armée » & parmi le peuple, que tout se soûmit aux Romains. Samus » partagea avec eux les honneurs de la victoire, il la fit représenter » sur ses médailles, & y prit les titres de religieux & de juste, » ΘΕΟΣΕΒΗΣ ΚΑΙ ΔΙΚΑΙΟΣ. De *Juste*, en ce qu'il étoit » d'autant plus intéressé au succès de cette expédition, que si » Antiochus avoit facilité aux Parthes le passage de l'Euphrate » à Samosate, comme Pétus prétendoit qu'il en étoit convenu » avec Vologèse, Émèse & tout son territoire auroient été la » première proie des Barbares. De *Religieux*, en ce que loin » d'avoir cherché à se mettre à couvert de cette invasion, ou » même à en tirer parti par une intelligence semblable à celle » dont Antiochus étoit accusé, il observoit religieusement les traités d'alliance qu'il avoit avec les Romains ». Mais j'ai fait espérer quelque chose de plus précis sur le titre de Θεοσεβὴς, & pour remplir cet objet, je dois observer que les titres ou surnoms de Θεοσεβὴς & d'Εὐσεβὴς ne sont point du tout synonymes, & que nous en avons deux sortes de preuves, l'une de fait, l'autre de droit.

Celle de fait se tire du grand nombre de monumens où le surnom d'Εὐσεβὴς est donné à différens Princes; on le trouve sur plusieurs médailles des rois de Syrie, sur la plupart de celles des rois de Cappadoce, enfin sur presque toutes les médailles Grecques frappées en l'honneur des empereurs Romains depuis Antonin Pie jusqu'à Constantin, & je demande pourquoi dans cette suite immense, qui formeroit plusieurs milliers de médailles, & qui remplit un espace de cinq cens ans, l'épithète Θεοσεβὴς ne seroit pas mise une seule fois pour celle d'Εὐσεβὴς, si elles étoient synonymes?

La seconde preuve, que j'appelle preuve de droit, est que le

le titre d'Εὐσεβὴς, si souvent employé dans les monumens de différens Princes, y exprime bien moins leur piété envers les Dieux que le caractère de bonté qu'on leur supposoit, & sur-tout la douceur de leur gouvernement, ce qui a porté nos anciens traducteurs à rendre en françois le nom d'*Antoninus Pius* par celui d'Antonin le Débonnaire, comme nous rendons en latin celui de Louis le Debonnaire par *Ludovicus Pius*.

Les auteurs profanes se sont rarement servis du mot Θεοσεβὴς, je ne l'ai remarqué que dans Hérodote, dans Aristophane & dans Platon, qui ne l'ont jamais employé que pour désigner plus spécialement la piété envers les Dieux.

Les Écrivains sacrés, au contraire, en ont fait un très-grand usage, on le trouve dans l'Exode, dans Judith, & jusqu'à trois fois dans le seul livre de Job, à commencer par le premier verset du premier chapitre, où il est qualifié d'homme juste & religieux, Θεοσεβὴς καὶ Δίκαιος, précisément comme le Samus de notre médaille; & de-là j'infère, avec une sorte de vraisemblance que la suite de ces réflexions fortifiera sans doute, qu'il avoit réuni par préférence ces deux termes comme formant des surnoms qu'il affectionnoit, & avec lesquels il s'étoit familiarisé dès l'enfance par le commerce intime que ses sujets & sa propre famille avoient toûjours entretenu avec les Juifs qui remplissoient une partie de ses États.

Exod. c. 18, vers. 21. Judith. c. 11, v. 14. Job. c. 1, v. 1. Ibid. v. 8. Cap. 2, v. 3.

La famille de Soëmus commença par régner dans l'Iturée, que l'on fait avoir été le partage & le séjour primordial de la tribu de Dan, de celle de Ruben, & d'une partie de celle de Manassé. Soëmus I.er du nom eut deux fils, l'un nommé Tholomæus, à qui Josèphe donne le titre de Tétrarque du Liban; l'autre qui s'appeloit comme son père, lui succéda, & mourut la seconde année de l'empire de Caligula, la 791.e de Rome & la 38.e de l'ère vulgaire. On délibéra dès-lors de réduire l'Iturée en province, & il semble que cette réduction avoit été comme arrêtée; mais que Caligula touché du sort d'une famille toûjours fidèle aux Romains, rendit l'année suivante l'Iturée au fils de Soëmus, qui fut le troisième du nom. Ce Prince mourut vers la fin de l'empire de Claude, laissant

Dio. l. LIX, p. 649.

Joseph. de vitâ suâ.

Idem, Antiq. lib. XX, cap. 8.

deux fils, l'un nommé Aziz & l'autre Soëmus. A sa mort on reprit & on exécuta le projet de la réduction de l'Iturée, que l'on joignit à la préfecture de Syrie. Mais comme le royaume d'Émèse venoit aussi de s'éteindre par la mort de Sampsiceramus II, le dernier de ses Rois, Néron le donna par forme de dédommagement à Aziz, fils aîné de Soëmus, & joignit la Sophène d'Arménie au nouveau royaume d'Émèse; Aziz n'en jouit pas long-temps, & tout ce que l'histoire nous a conservé de son règne, c'est qu'il se fit circoncire pour épouser Drusille, petite fille d'Hérode le Grand, Princesse aussi célèbre par son inconstance & par le mépris de la loi de ses pères, que par sa grande beauté; peu de temps après son mariage avec Aziz, elle l'abandonna pour suivre & épouser Félix, nouveau gouverneur de Syrie, qui au fond n'étoit qu'un simple affranchi de l'empereur Claude, & nullement circoncis. Cet évènement abrégea peut-être les jours d'Aziz, ce qui est vrai, c'est qu'il mourut la première année de l'empire de Néron, & que son frère Soëmus lui succéda au royaume d'Émèse.

Joseph. Antiq. l. XX, c. 8.

Joseph. Antiq. lib. XX, cap. 7 & 8.

Idem, ibid.

Il n'y a point d'apparence que l'exemple d'Aziz ait engagé Soëmus à embrasser le Rit, & aucunes des cérémonies Judaïques; il est bien plus probable qu'en prenant sur ses médailles les surnoms de *Religieux* & de *Juste*, que les Juifs de son temps se donnoient si volontiers & méritoient si peu, il voulut marquer que c'étoit à lui que ces titres convenoient particulièrement, que la justice présidoit à ses entreprises, & que personne n'observoit si religieusement les traités. Il fut, au reste, le Prince de l'Orient le plus constamment attaché à la fortune & à la famille de Vespasien; il se déclara pour lui dès que les armées de Syrie & de Judée l'eurent proclamé Empereur, il suivit Titus au siége de Jérusalem, où il fut d'un grand secours; enfin, comme nous venons de le voir, il joignit ses troupes à celles de Pétus dans l'expédition de Commagène.

Joseph. de bell. Jud. lib. VII, cap. 7.

L'année 33, marquée à l'exergue de la médaille par les lettres ΓΛ, donne l'époque de la nouvelle dynastie des rois d'Émèse, qui ayant commencé avec l'an de Rome 802, le

49.e de l'ère vulgaire, nous amène à la 81.e année de la même ère, qui étoit la première de l'empire de Domitien, second fils de Vespasien. Les arts étoient encore très-florissans, les médailles étoient encore gravées avec soin, & les caractères exactement tracés : d'ailleurs il étoit naturel qu'à l'avènement de Domitien à l'Empire, Soëmus donnât à ce nouveau maître, le troisième de la famille de ses protecteurs, des marques distinguées de son attachement ; & qu'entre ce qui restoit alors d'excellens artistes dans la Grèce & dans la Syrie, il choisît les plus habiles. On sait que cette attention a produit dans les Gaules même, en faveur des deux Posthumes, de Marius, de Victorin & de quelques autres Princes qualifiés de tyrans, des médailles qui pour la beauté du travail, ne le cèdent en rien à celles de Nerva & de Trajan.

Mais si malgré tant de rapports singuliers, il n'est pas encore assez prouvé que le Soëmus dont le nom se trouve écrit de trois ou quatre manières différentes dans les auteurs qui en ont parlé, soit le même Prince que le Samus de notre médaille, il n'y a qu'à la laisser, comme nous avons fait jusqu'ici, dans la tablette des Rois inconnus, avec les *Balleus*, les *Mostylus*, les *Ryonnus*, & quantité d'autres.

On a dit il y a long-temps que le pays des conjectures est immense: ne pourroit-on pas ajouter que quoiqu'on le cultive tous les jours avec un nouvel empressement, les belles récoltes n'y sont pas moins rares?



NOUVELLES OBSERVATIONS SUR LA MÉDAILLE DU ROI SAMUS.

Par M. l'Abbé BELLEY.

19 Janv. 1753. LORSQUE je lûs à l'Académie, au mois de mars dernier, mes Obſervations ſur la médaille du roi Samus, j'ignorois que cette Médaille fût au Cabinet du Roi; elle n'étoit inſcrite ſur aucun des catalogues de ce Cabinet que j'ai vûs; je n'avois compoſé mon Mémoire que pour annoncer & publier la médaille que M. Pellerin venoit de recevoir du Levant, médaille ſingulière, que je croyois alors être unique. Je propoſai mes obſervations ſur ce monument comme des *conjectures* & des *probabilités*, ce ſont les propres termes de mon Mémoire.

Au mois d'août ſuivant, M. de Boze, pour éclaircir une matière ſi obſcure, lut à l'Académie un Mémoire où il a pris la peine de diſcuter mes conjectures, de les combattre & d'en propoſer de nouvelles. Comme cet Académicien n'a en vûe que la recherche de la vérité & l'honneur de l'Académie, il voudra bien me permettre, 1.° de rappeler les preuves de mon opinion, d'y en ajoûter de nouvelles & de répondre aux objections. 2.° D'expoſer mes difficultés contre les nouvelles conjectures qu'il propoſe.

I. Après avoir donné la deſcription de la médaille, j'ai obſervé qu'elle reſſemble par ſa *fabrique* à celles des rois Séleucides de Syrie, & que comme le nom du roi Samès ou Samus ne ſe trouve point dans la ſuite des rois de Syrie, la médaille de ce Prince n'a point été fabriquée dans la Syrie proprement dite, mais dans un pays voiſin de la Syrie.

J'ai recherché enſuite quel étoit ce pays où régnoit ce Prince; le titre de ΔΙΚΑΙΟΥ, *Juſte*, qu'on lit ſur ſa médaille, & qu'on voit fréquemment ſur les médailles des rois Parthes,

m'a fait conjecturer que les États du Prince devoient être sur les confins de l'empire des Parthes & du royaume de Syrie, vers l'Euphrate. Enfin la date de l'année trente-trois ΓΛ, qu'on voit au revers de la médaille, m'a fait croire que les États du roi Samus étoient situés vers la frontière septentrionale de la Syrie, où les Princes étoient dans l'usage de compter l'ordre des temps par les années de règne, plustôt que vers les frontières méridionales & orientales de la Syrie, où les temps étoient comptés par les années d'une ère. Ces combinaisons m'ont conduit à placer les États du roi Samus sur les rives de l'Euphrate dans la Commagène.

Ces réflexions, qui suffisoient seules pour établir la vraisemblance de mon opinion, n'ont point été contredites.

J'ai confirmé mon opinion par des preuves plus directes. Mon objet étoit de montrer que le roi Samus avoit régné dans la Commagène, & que Samosate étoit sa ville Royale. J'ai observé, d'après Strabon, que la ville d'Artaxate ou d'Artaxiasate, en Arménie, avoit pris son nom du roi Artaxias son fondateur; que, suivant Moïse de Chorène, le roi Éruandas ayant fait bâtir une ville royale, lui donna le nom d'Éruandasate; que la ville d'Arsamosate, aussi en Arménie, avoit été ainsi nommée d'un roi ou Prince appelé Arsamus, nom qui se trouve souvent dans l'histoire d'Arménie. J'ai inféré de ces exemples que la ville de Samosate avoit pris son nom d'un Prince ou Roi appelé Samès ou Samus; je trouve la même analogie entre Samus & Samosate qu'entre Arsamus & Arsamosate, dont l'État étoit peu éloigné de l'Euphrate & de la Commagène.

La preuve qui résulte de ces exemples n'a souffert aucune atteinte. M. de Boze prétend que l'analogie entre les noms Samus & Samosate est arbitraire & purement conjecturale; il rapporte une liste de villes de différentes provinces, même d'Italie, dont tous les noms sont terminés en *ata*, & qui n'ont aucun rapport à des noms propres d'hommes.

M. de Boze a pû remarquer, ce qui est répété dans mon Mémoire, que *Sata* est une terminaison Arménienne qui ne

peut être appliquée qu'aux noms des villes d'Arménie ou des pays voisins de l'Arménie: les exemples qu'on prétend trouver dans les autres pays sont étrangers à la question; ils montrent une érudition géographique qui est inutile pour l'objet présent. « Il est hors de doute, dit un Savant *(a)* que j'ai consulté » sur cette question, que le nom Arménien *chat* ne veuille dire » une ville; parce que ce mot signifie *une multitude*, un *lieu* » *abondant* en peuples. Les grammaires & les dictionnaires sont » tous d'accord en ce point. Ainsi *Erouandachat* signifie la » ville d'Érouande, de même qu'*Archamochat* veut dire la ville d'*Archame*, » Pourquoi, en suivant la même analogie, ne pourroit-on pas dire que Samochat (Samosat) signifie la ville de Same ou de Samus?

Le nom de ville, dit M. de Boze, étoit exprimé chez les Arméniens, suivant Hésychius, par le nom *kerta*, comme dans les noms *Tigranocerta*, *Carcatiocerta*, & autres.

Le Savant que j'ai déjà cité, & qui a étudié la langue Arménienne, donne la réponse. « *Kert* signifie ouvrage en » général; & lorsqu'il est mis à la fin d'un nom de ville, il veut » dire *édifice* & même une *forteresse*, ainsi que les Arméniens » l'enseignent dans leurs dictionnaires & leurs glossaires. Ainsi » *Tigranakert* signifie la *ville forte de Tigrane*, & *Mamadzkert* veut dire la *ville forte de Mamadz*. » Les noms de *sat* ou *chat* & de *kert* signifient donc, dans la langue Arménienne, l'un une *ville* en général, l'autre une *ville forte* dans un sens particulier; la seconde signification ne détruit pas la première. D'où il résulte que le rapport entre les noms Samus & Samosate n'est point arbitraire, puisqu'il est fondé sur des exemples & sur un usage commun dans la langue Arménienne.

On ne connoît, objecte encore le savant Académicien, aucune relation entre la Commagène & l'Arménie au temps des rois Séleucides; la Commagène a toûjours été possédée par les rois Grecs de Syrie, depuis Séleucus Nicator jusqu'à Antiochus qui fut détrôné par Tigrane.

(a) M. l'Abbé Villefroy, Professeur Royal, dans une lettre du 4 août 1752.

Il eſt difficile de prouver cette poſſeſſion non interrompue, vû le ſilence des hiſtoriens ſur la pluſpart des provinces orientales du royaume de Syrie. Je penſe qu'on doit du moins excepter le temps de la révolution arrivée ſous Antiochus le Grand. Strabon rapporte qu'Artaxias & Zadriadès lui enlevèrent un canton de la Syrie; ce canton ne peut être que la Commagène ou une partie de la Commagène, qui étoit le pays de la Syrie le plus ſeptentrional, & voiſin de l'Arménie majeure. Pour s'en convaincre, il ſuffit de jeter les yeux ſur une carte d'Aſie.

Il paroît d'ailleurs certain par les monumens, que ſous la domination des Séleucides en Syrie, Samoſate a été, du moins pendant quelque temps, le ſiége d'une dynaſtie de Princes Arméniens d'origine ou étroitement liés à l'Arménie. J'ai décrit, dans mon Mémoire, pluſieurs médailles de Samoſate très-anciennes, qui ont pour type du revers un lion paſſant; j'ai donné la deſcription d'une médaille d'un roi Antiochus, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ, dont le revers a auſſi pour type un lion paſſant. Ce Prince a la tête couverte d'une tiare Arménienne. Cette comparaiſon des médailles de Samoſate & de la médaille du roi Antiochus, qui ont à leur revers le même type, m'a fait juger que ce Prince régnoit à Samoſate; & comme on ne trouve ſur aucun monument que les rois Séleucides, qui ont régné en Syrie & enſuite dans la Commagène, aient porté la tiare Arménienne, j'ai conjecturé que cet Antiochus étoit un Prince d'une dynaſtie établie à Samoſate, différente de la dynaſtie des rois Séleucides.

Pl. n.° 3, 4, 5.

Mais, répond M. de Boze, s'il y avoit eu une dynaſtie de Princes établis à Samoſate du temps des rois Séleucides, l'hiſtoire en feroit quelque mention, ſur-tout à l'occaſion de l'expédition d'Antiochus Épiphane en Arménie, & de celle de Démétrius Soter dans la Cappadoce. Il n'eſt pas dit un mot des prétendus Princes de Samoſate.

Le ſavant Académicien n'ignore pas qu'on ne peut oppoſer un argument négatif à des preuves tirées des monumens. Cet axiome doit avoir ſon application à la queſtion préſente, où

il s'agit des États de l'Orient, ſur leſquels il nous reſte peu de monumens hiſtoriques. M. Vaillant a compoſé la ſuite hiſtorique des rois Arſacides des Parthes, principalement d'après leurs médailles, quelques-uns de ces Princes ne ſe trouvent point dans l'hiſtoire; dira-t-on qu'ils n'ont point exiſté? On peut de même donner la ſuite des rois du Boſphore, d'après leurs médailles, depuis le ſiècle d'Auguſte juſqu'à Conſtantin le Grand: l'hiſtoire ne fait mention que d'un petit nombre de ces Princes; les autres ſont-ils fabuleux & chimériques? Enfin, pour nous rapprocher de notre objet, on voit au Cabinet du Roi une médaille d'un roi Xerxès; on a jugé avec probabilité, d'après un fragment de Polybe, que ce Prince étoit roi d'Arſamoſate: ſi le fragment recueilli par Conſtantin Porphyrogénète étoit perdu, en ſeroit-il moins vrai qu'un roi Xerxès a régné à Arſamoſate, & qu'une dynaſtie de Princes étoit anciennement établie en cette ville? Ainſi quoique les Hiſtoriens qui nous reſtent ne parlent point de la dynaſtie des Princes de Samoſate, on ne doit pas dire qu'elle n'a pas exiſté; lorſque nous avons ſous les yeux des monumens qui ſemblent prouver qu'un Antiochus, différent des Séleucides, a régné à Samoſate, & qu'une médaille nous préſente un roi Samus, dont le nom a dû former primitivement le nom de la ville.

Si l'on adopte l'opinion de quelques Savans *(b)*, qui croient que le nom de Samoſate vient du nom hébreu & ſyriaque *Schemeſch*, qui ſignifie *le Soleil*, & conſéquemment que le nom de *Samoſate* veut dire la ville du *Soleil*; cette étymologie confirmeroit mon explication, puiſque l'on voit la tête ſymbolique du Soleil repréſentée ſur la médaille dont il s'agit: l'on pourroit même dire que le prince Samès qui l'a fait frapper a pris le nom du Soleil *(c)*, le Dieu tutélaire de ſa ville Royale, comme quelques rois de Pont ont pris le nom de Pharnaces en

(b) M. l'abbé Villefroy, dans ſa lettre que j'ai citée.

(c) Le nom *Schemeſch* peut être prononcé *Samès*, comme dans le nom de ville Beth-Samès (*Domus Solis*) qu'on trouve dans pluſieurs livres de l'ancien Teſtament; ſuivant que la lettre ש ſera prononcée *ſin* ou *ſchin*.

en l'honneur du dieu *Pharnak* (du dieu Lunus) qui étoit adoré dans le royaume de Pont. Le nom de *Samès*, qui feroit à la fois le nom du Dieu tutelaire de la ville & du Prince, prouveroit évidemment que le Roi qui a fait frapper la médaille régnoit à Samosate. *Strab. l. XII, p. 557.*

Quant à l'expédition d'Antiochus Épiphane en Arménie, j'ai dit, dans mon Mémoire, qu'il est probable que le roi de Syrie réduisit alors sous son obéissance le prince de Samosate: si l'histoire n'en fait aucune mention, ce silence peut être attribué au défaut de monumens. Lorsqu'on objecte l'expédition du roi Démétrius Soter, on ne fait pas attention que les rois de Syrie étoient alors les maîtres de la Cilicie, & que pour conduire une armée de la Syrie dans la Cappadoce, il n'étoit pas nécessaire de la faire passer par la Commagène. Pour sentir cette vérité, on peut consulter une carte de l'Orient.

Il est difficile de marquer le temps précis où a régné un Prince dont l'histoire ne fait aucune mention, & qui n'est connu que par une médaille; je n'ai eu d'autres secours, dans mes conjectures sur le roi Samus, que l'examen de sa médaille. En comparant la fabrique de ce monument avec celle de plusieurs médailles des rois de Syrie, j'ai jugé qu'on pouvoit placer le règne de ce Prince vers la fin du règne d'Antiochus le Grand: c'est par le même procédé qu'on a déterminé le temps du roi Xerxès, représenté sur la médaille du Cabinet du Roi, vers le règne du même Antiochus. Cette détermination, fondée sur la comparaison des médailles, seroit très-probable, quand même le fragment de Polybe, qui fait mention de Xerxès roi d'Arsamosate, seroit perdu.

Lorsque j'ai avancé, dans mes Observations, que la ville de Samosate avoit été ainsi appelée du nom d'un Samès ou Samus son fondateur, je n'ai proposé cette conjecture que d'après l'exemple de plusieurs villes d'Arménie, région voisine de la Commagène, qui ont pris le nom de leur fondateur joint à la terminaison *sate:* mais savoir si le Samès ou Samus

de la médaille a été le fondateur de Samosate, c'est une question que je n'ai prétendu ni décider, ni même examiner. La ville a pris son nom d'un Samès ou Samus qui devoit être plus ancien que le Prince dont le nom se lit sur la médaille; comme Arsamosate a dû être ainsi appelée d'un Arsamès ou Arsamus plus ancien que le roi Xerxès, connu par le fragment de Polybe & par une médaille. Mon objet étoit de rechercher le pays & à peu près le temps où a régné le Samus de notre médaille; j'ai avancé, avec quelque probabilité, que ce Prince régnoit à Samosate vers la fin du règne d'Antiochus le Grand: le temps de la fondation de la ville étoit hors du sujet.

Je ne puis qu'applaudir à ce que M. de Boze a dit pour établir une distinction entre les titres de ΘΕΟΣΕΒΗΣ & d'ΕΥΣΕΒΗΣ; ses réflexions confirment ce que j'avois avancé dans mes observations. ΘΕΟΣΕΒΗΣ marque, dans un sens propre, la piété envers Dieu, la vertu de Religion: la signification d'ΕΥΣΕΒΗΣ, plus générale, exprime la piété non seulement envers la Divinité, mais encore envers la patrie & les parens. Le titre de ΘΕΟΣΕΒΟΥΣ, gravé sur la médaille, désigne probablement la piété du roi Samus envers le Soleil, la grande divinité de la ville de Samosate.

J'ai rapporté les principales difficultés que M. de Boze a opposées à mes observations; je passe à l'examen des nouvelles conjectures qu'il a proposées pour l'explication de la médaille.

II. M. de Boze ne pense pas que la médaille du roi Samus ait été frappée dans des temps aussi anciens que je l'avois conjecturé; il croit que le Prince qui l'a fait frapper étoit Soëme, roi d'Émese, sous le règne de l'empereur Domitien. Ce Prince, fils d'un autre Soëme roi d'Iturée, succéda à son père l'an 49 de J. C. fut roi d'Émèse l'an 54 après la mort d'Aziz, envoya des troupes auxiliaires à Vespasien en 67, se trouva en 70 au siége de Jérusalem avec Tite, marcha en 72, avec Pétus, contre Antiochus roi de Commagène, &

remporta une victoire signalée sur les fils de ce Prince. M. de Boze explique ainsi la médaille: la tête du Soleil couronnée de rayons, est semblable à celle qu'on voit sur les médailles d'Émèse. Le nom véritable du Prince Soëme qui a fait frapper la médaille est Samos ou Samus, nom Syrien qui se retrouve dans celui de *Soæmias*, mère de l'Empereur Élagabale, née à Émèse, qui est aussi appelée *Samia*. Le roi Samus ou Soëme prend le titre de ΘΕΟΣΕΒΟΥΣ, *Religieux*, pour marquer sa piété envers les Dieux, & principalement envers le Soleil, le dieu d'Émèse; il est décoré encore du titre de ΔΙΚΑΙΟΥ, *Juste*, à cause de son équité & de son exactitude à observer les traités conclus avec les Romains. La médaille fut frappée la trente-troisième année, ΓΛ, du règne de Soëme, qui concourt avec la première année du règne de Domitien. Ce Roi fit graver au revers le type de la victoire remportée sur les fils du roi de Commagène, pour mériter la protection & les faveurs du nouvel Empereur.

Tel est le précis des conjectures que M. de Boze a proposées pour l'explication de la médaille. L'histoire de Soëme, roi d'Émèse, est assez connue. Je pense qu'il est difficile de transformer le nom de ΣΟΑΙΜΟΣ, ΣΟΕΜΟΣ, de SOHEMVS en celui de ΣΑΜΟΣ ou SAMUS. Josèphe, qui écrivoit du temps de ce Prince & étoit de la même province, le nomme ΣΟΕΜΟΣ, & suivant quelques manuscrits ΣΟΑΙΜΟΣ; Tacite l'appelle SOHEMUS; Dion Cassius, en parlant de Soëme, père du roi d'Émèse, le nomme ΣΟΑΙΜΟΣ. Je ne connois aucun manuscrit ni aucune édition de ces auteurs où Soëme soit nommé ΣΑΜΟΣ ou SAMUS. Le nom de Soæmias, mère d'Élagabale, ne peut être cité pour appuyer cette leçon: elle est nommée SOAEMIAS sur ses médailles latines, & ΣΟΑΙΜΙΑΣ sur les médailles grecques, & notamment sur les médailles des villes d'Antioche, de Sidon & de Tripoli de Syrie, dont les habitans devoient savoir le vrai nom de cette Princesse, née & élevée dans leur province.

De bell. Jud. l. VII, c. 7.

Mss. Bigot.

Tacit. Hist. l. II, c. 81.

Dio. l. LIX, p. 649.

Quand même le roi Soëme seroit nommé SAMVS ou ΣΑΜΟΣ dans quelques manuscrits des anciens auteurs, il faudroit lever une difficulté qui résulte de la fabrique de la médaille qui a donné occasion aux différentes conjectures. Les Antiquaires, exercés à voir & examiner un grand nombre de médailles, savent ordinairement distinguer par des caractères non équivoques, les temps & les pays où elles ont été fabriquées. M. de Boze n'en disconviendra pas, il le sait par sa propre expérience. En effet, un goût de dessein & de gravûre, certains types, un arrangement de lettres & de légendes, forment un *ensemble* qui parle aux yeux de l'Antiquaire, & le dirige, lorsque les médailles ne marquent ni les noms des lieux, ni le temps où elles ont été frappées. C'est d'après ces principes que la fabrique de la médaille du roi Xerxès a paru être du temps d'Antiochus le Grand, par sa ressemblance avec les médailles des rois de Syrie de ce temps-là; c'est la même comparaison qui m'a déterminé à placer vers le même temps le règne du roi Samès ou Samus. Je ne connois aucune médaille, soit de Rois, soit de villes, frappées en Orient vers le temps de Vespasien, de Tite & de Domitien, dont la fabrique ressemble à celle de la médaille dont il s'agit: cette différence de fabrique forme une difficulté qui m'empêche de déférer aux conjectures qui sont proposées.

Je reconnois, avec M. de Boze, que la fabrique des médailles, négligée en certains temps & en certains pays, s'est quelquefois relevée & perfectionnée en d'autres, comme sous Postume & sous Tétricus dans les Gaules: il n'est pas question ici de la perfection de la fabrique, mais du goût du dessein, des types, de l'arrangement des légendes, qui sont propres à un temps, & ne se retrouvent plus dans un autre.

Au reste je n'ai dessein ni de réfuter, ni de censurer l'opinion de M. de Boze, dont je respecte la personne & l'érudition. J'ai cru devoir cette réponse à la nécessité d'appuyer des conjectures que j'avois jugé assez vrai-semblables pour mériter d'être proposées à la Compagnie. Dans une matière si obscure,

& sur un sujet tout neuf, je pense qu'il est bon de proposer des vûes pour l'explication des monumens, sur-tout quand elles sont fondées sur des raisons probables. C'est un usage dont l'Académie est en possession, & qu'elle conservera pour le bien & le progrès des Lettres.

Pendant que l'on essayoit en France d'expliquer la médaille du roi Samès ou Samus, le R. P. Érasme Frœlich, savant Jésuite, publia sur la fin de l'année 1752, à Vienne en Autriche, une médaille d'un Prince qui prenoit les titres de *Religieux* & de *Juste*. Elle représente d'un côté la tête d'un Roi couverte d'une tiare pointue; & de l'autre une espèce de sceptre ou de thyrse, avec deux bandelettes passées en sautoir; aux deux côtés de ce type est une légende où l'on croyoit qu'il manquoit quelques lettres, & que l'on a restituées de cette manière: ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΣΑΜΟΥ ΘΕΟΣΕΒΟΥΣ ΚΑΙ ΔΙΚΑΙΟΥ, *du roi Arsamès, Religieux & Juste*. L'auteur croit que la médaille a été frappée dans une ville Grecque d'Asie, sous le règne d'Artaxerxès Mnémon, en l'honneur d'un Arsamès fils de ce Prince, vers l'an 367 avant l'ère Chrétienne; & que cet Arsamès peut avoir donné le nom à la ville d'Arsamosate en Arménie.

Reg. Vet. numism. anecd. aut parum cogn. Vienn. Austr. Tab. I, n.° 2.

Après un nouvel examen de cette médaille, qui est au cabinet de l'Impératrice Reine de Hongrie, on a jugé qu'il falloit y lire ΣΑΜΟΥ au lieu d'ΑΡΣΑΜΟΥ; c'est avec cette correction qu'elle paroît parmi les médailles du Cabinet Impérial d'Autriche, publié en 1755.

Numism. Cimel. Austr. Vindobon. 1755. Tab. XV.

La difficulté est de savoir où régnoit le Prince pour qui la médaille a été frappée; l'éditeur ne propose que des doutes, il croit qu'elle peut être d'un Samès ou Samus roi d'Arsamosate, *fortasse Armosatæ reguli*, & ensuite qu'elle est peut-être d'un roi de Samosate, *Regis fors Samosat.*

P. 87.

P. 171.

La question ne paroît regarder que les villes de Samosate & d'Arsamosate; on ne peut y ajoûter la ville d'Émèse, dont on ne prouve point que les Princes aient jamais porté la tiare. Suivant les médailles, les deux villes ont eu des Rois

ornés de la tiare. Les deux médailles connues du roi Samès ou Samus ſont probablement d'un même Prince, ou du moins de deux Princes d'une même dynaſtie. Si le nom *Samès* ſignifie le Soleil, & *Samoſate* la ville du Soleil, la médaille du roi Samès, qui a pour type la tête ſymbolique du Soleil, doit avoir été frappée à Samoſate; il paroît d'ailleurs que ſi l'on défère à l'analogie des noms, Samès ou Samus a plus de rapport à Samoſate qu'au nom d'Arſamoſate, qui ſignifie la ville d'Arſamès ou d'Arſamus.



DISSERTATION
SUR
LES ÈRES DES VILLES D'ÉPIPHANÉE
DE SYRIE ET DE CILICIE.

Premier supplément aux Dissertations du Cardinal Noris.

Par M. l'Abbé BELLEY.

DE tous les ouvrages du savant Cardinal Henri Noris, l'un des plus estimés est celui qui parut à Florence en 1689, sous ce titre: *Annus & epochæ Syromacedonum in vetustis urbium Syriæ nummis, præsertim Mediceis, expositæ.* Cet excellent traité, rempli d'une profonde érudition, qui répand beaucoup de lumières sur l'histoire sacrée & prophane, mérita les applaudissemens de tous les Savans de l'Europe; il fut réimprimé, avec des additions, à Leipsik en 1696; on l'a encore donné parmi les autres œuvres de ce Cardinal, qui ont été recueillies & imprimées à Vérone en 1729, en cinq volumes *in-folio.* 16 Mai 1752.

Le cardinal Noris avoit composé son ouvrage sur les *époques des Syro-macédoniens*, principalement d'après les médailles du Cabinet du Grand-Duc de Toscane, & sur les desseins de quelques médailles du Cabinet du Roi, & d'autres Cabinets qui lui avoient été communiqués: mais depuis ce temps-là le Cabinet du Roi & celui de M. Pellerin ont été enrichis d'un grand nombre de médailles, dont l'explication peut servir à lever quelques doutes du savant Cardinal, à corriger des fautes occasionnées par des médailles frustes, & conséquemment mal lûes, & à donner enfin plusieurs ères des villes que cet auteur n'avoit pas connues. Cette addition, que je sens être fort au dessous du mérite des Dissertations sur les *époques*

des Syro-macédoniens, contiendra au moins douze Mémoires ou Dissertations. On peut y joindre un Mémoire sur l'explication de quelques médailles frappées à Tyr en l'honneur de l'empereur Trajan, qui prouvent un usage particulier de compter les années du règne des Empereurs. Je rassemblerai dans ces Mémoires les matériaux dont des personnes savantes pourront un jour composer un ample supplément, qui soit digne d'être joint à l'excellent ouvrage du cardinal Noris.

Mém. de l'Acad. t. XXI, p. 442.

Parmi les villes qui ont eu dans l'orient le nom d'Épiphanée, les plus célèbres étoient Épiphanée de Syrie, située sur l'Oronte, & Epiphanée de Cilicie, peu éloignée de la ville d'Issus. Les médailles de ces deux villes sont très-rares, le cardinal Noris en a publié une de l'empereur Gordien Pie, avec la date ϛC. (206); il ne sait à laquelle des deux villes l'on doit attribuer cette médaille, qui donne l'époque de l'an 206, *incertum est ad utram Epiphaniam idem nummus referendus sit*, & il n'entreprend point de fixer le commencement de cette ère, *satiùs est omnia hæc in medio relinquere, quàm de incertis divinare.* Le comte Mezzabarba lui avoit envoyé la note de la même médaille, avec une époque différente, qui donnoit la date ϛT (306); sur cette indication le savant Cardinal pense que la médaille doit être rapportée à Épiphanée de Syrie, & que l'époque est de l'ère de Pompée, qui réduisit la Syrie en province Romaine l'an 690 de Rome. Cette double leçon d'une date sur la même médaille embarrasse le savant Antiquaire, & le laisse indécis & sur la ville qui l'avoit fait frapper, & sur l'époque qui y est marquée. M. Vaillant avoit envoyé au cardinal Noris le dessein de la médaille qui a passé du Cabinet de M. le duc du Maine dans celui de M. Pellerin; il en a donné la description dans les *Numismata Græca*, avec l'époque (206) ЄT, ϛC, qu'on lit distinctement sur la médaille; il attribue la médaille à Épiphanée de Cilicie, fixe le commencement de l'ère à l'an 791 de Rome, & assure qu'Épiphanée de Syrie ne marquoit point d'époque sur ses médailles, *Syriaca* (Epiphania) *aeram non notat.* Le P. Hardouin décrit aussi la même médaille du Cabinet de M. le duc du Maine, qu'il n'a pas vûe,

De epoch. Syromac. Diss. III, p. 334.

Pag. 150.

Pag. 272.

Numm. Antiq. p. 55.

ou qu'il a mal lûe, puisqu'il marque l'année ϛT (306), il rapporte la médaille à Épiphanée de Cilicie, & détermine le commencement de l'ère à l'an 686 de Rome. *Numm. Antiq. p. 55, & Chronol. l. c. Tyl. p. 613. Select. oper.*

Ainsi le cardinal Noris, sur l'indication de la double époque, attribue la médaille, tantôt à Épiphanée de Syrie, tantôt à la ville qui portoit le même nom en Cilicie. M. Vaillant croit, avec raison, que le médaillon appartient à Épiphanée de Cilicie; mais il ne doit pas assurer qu'Épiphanée de Syrie ne marquoit point d'époque sur les médailles. Le P. Hardouin, sur une fausse leçon de l'inscription, détermine mal l'ère d'Épiphanée de Cilicie. Cette diversité d'opinions entre les Antiquaires, fait voir que la distinction & la détermination des ères des deux villes, est encore un point obscur & indécis. Depuis que ces Savans ont écrit, il s'est découvert plusieurs médailles qui servent à résoudre le problème sur lequel ils se sont partagés; je commence par donner la description des médailles des deux villes, je rechercherai ensuite le commencement des deux ères & les motifs qui ont donné lieu à leur établissement; je finirai ce Mémoire par un précis de l'histoire des deux Épiphanées.

I. Je connois jusqu'à présent cinq médailles d'Épiphanée de Syrie, qui marquent des époques.

La première est un moyen bronze du cabinet de Tiepolo, qui représente d'un côté la tête de Tibère couronnée de laurier, avec la légende TIB. ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΥ, de *Tibère César Auguste;* de l'autre, le type de la Fortune, avec ses attributs, & l'inscription ΕΠΙΦΑΝΕΩΝ. ΘϞ de la *ville d'Épiphanée, l'an 99.* *P. 838.*

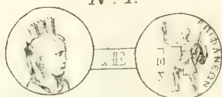
La seconde est un petit bronze du cabinet de M. Pellerin, sans tête d'Empereur, mais avec une époque. Elle présente d'un côté une tête de femme voilée & couronnée de tours; de l'autre on voit une figure virile, qui porte de la droite une victoire, & sur l'épaule gauche un trophée, avec l'inscription ΕΠΙΦΑΝΕΩΝ. ΓΞΡ, *de la ville d'Épiphanée, l'an 163.* *Voy.* la Pl. au n.° 1.

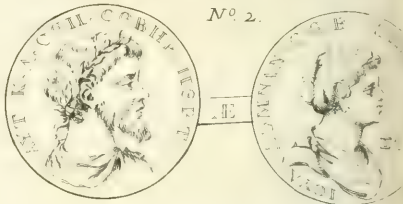
La troisième est un beau médaillon de bronze du même cabinet de M. Pellerin. On voit d'un côté la tête de Septime

Sévère couronnée de laurier, & la légende ΑΥΤ. Κ. Λ. ϹЄΠ. ϹЄΒΗΡ. ΠЄΡΤ. *l'empereur César Lucius Septime Sévère Pertinax*, & de l'autre côté la tête de Julia Domna sa femme, avec l'inscription, ΙΟΥΛ. ΔΟΜΝΑΝ. ϹЄΒ. ЄΠΙΦΑΝЄΩΝ. ΞC. *Julia Domna Auguste, de la ville d'Epiphanée, l'an 260.*

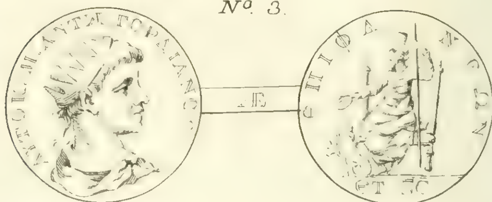
Voy. la Pl. au n.° 2.

MEDAILLES d'Epiphanée de Syrie





MEDAILLE d'Epiphanée de Cilicie



Cat. ms. Surbeck.

La quatrième représente la tête de Mamée, mère de Sévère Alexandre, ΙΟΥΛ. ΜΑΜΑΙΑΝ. ϹЄΒΑϹΤ. & sur le revers, une Pallas, ЄΠΙΦΑΝЄΩΝ. ΗϟC. de la ville d'Epiphanée, *l'an 298;* c'est un grand bronze décrit du cabinet du P. de Vitry, Jésuite.

La cinquième est un petit bronze du cabinet de M. de

Montolivet, qui a été décrit par le R. P. Panel. Il présente d'un côté la tête de Gordien Pie, couronnée de rayons, & la légende ΑΥΤΟ. Κ. Μ. ΓΟΡΔΙΑΝΟC. *l'empereur César M. Gordien;* au revers, deux poissons, & l'inscription ЄΠΙΦΑΝЄΩΝ. ϛT. *de la ville d'Epiphanée, l'an 306.*

Panel, de numm. exp[illegible] Trid. Gall. ann. p. 8.

Je ne connois qu'une seule médaille de la ville d'Épiphanée de Cilicie, la même qui est gravée dans l'ouvrage du Cardinal Noris. C'est un beau médaillon de bronze, d'une bonne conservation, qui, comme je l'ai déjà observé, a passé du cabinet de M. le duc du Maine dans celui de M. Pellerin. On voit d'un côté la tête de Gordien Pie, couronnée de rayons, & la légende ΑΥΤΟΚ. Μ. ΑΝΤΩ. ΓΟΡΔΙΑΝΟC. *l'empereur Marc Antoine Gordien;* de l'autre côté, le Dieu Sérapis assis, ayant le boisseau sur la tête, tient de la droite une patère, la gauche appuyée sur son *radius* ou bâton, à ses pieds le chien Cerbère à trois têtes, avec l'inscription ЄΠΙΦΑΝΕΩΝ. ЄΤ ϛC. *de la ville d'Epiphanée, l'an 206.*

Voy. la Planche n.° 3.

On connoît encore deux médailles de la ville d'Épiphanée de Syrie qui ne marquent point d'époque. L'une est un moyen bronze, qui a d'un côté la tête d'Élagabale couronnée de laurier, & la légende ΑΥΤ. Κ. Μ. ΑΥΡ. ΑΝΤΩΝΙΝΟC. *l'Empereur César M. Aurèle Antonin;* on voit au revers une femme debout devant un trépied, tenant de la droite une patère & de la gauche une corne d'abondance, & le nom ЄΠΙΦΑΝЄΩΝ, *de la ville d'Epiphanée.* L'autre médaille est aussi un moyen bronze du même Empereur, que M. Vaillant a décrit du cabinet de M. Foucault; le revers est le même que celui de la précédente, avec cette différence, que la femme n'est pas devant un trépied, mais on voit à ses pieds une grappe de raisin.

Cat. mss. Sarbeck.

Numism. Græc. p. 126.

Il est facile au premier coup d'œil de distinguer les médailles des deux villes d'Épiphanée; celle d'Épiphanée de Cilicie est d'un autre métal, d'une gravûre différente & d'un travail plus grossier; on peut en faire la vérification, en comparant les deux médaillons qui sont au cabinet de M. Pellerin: mais la distinction des deux villes se manifeste encore davantage par la différence des années 206 & 306, que leurs médailles

marquent ſous un même règne; il faut rechercher l'ère ou l'époque d'où ces villes commençoient à compter leurs années.

Noris, de ann. Maced. p. 38, edit. 1696.

II. Il eſt certain que les villes de Syrie & de Cilicie commençoient leurs années civiles à l'automne. Si l'on compare les dates des médailles d'Épiphanée de Syrie, frappées ſous les règnes de Tibère, de Septime Sévère & de Gordien Pie, avec les années de règne de ces Empereurs, on voit clairement par le calcul, que l'ère de cette ville a dû commencer depuis l'automne de l'an 688 de Rome juſques & compris l'automne de l'an 691; ainſi le commencement de cette ère doit être fixé à quelqu'une de ces quatre années.

Dio, lib. XXXVII, p. 32.

Joſeph. Ant. lib. XIV, cap. 4, 5.

L'hiſtoire détermine préciſément l'année. Pompée ayant dépouillé les Séleucides de leurs États, entra dans la Syrie à la tête d'une armée, l'an 690 de Rome, ſous le conſulat de Lucius Céſar & de Caïus Figulus; il ſe rendit à Damas, qui avoit été priſe par deux de ſes Lieutenans, parcourut la Cœléſyrie, reçut les députations de toute la Syrie & de la Judée, & mit ſon armée en quartiers d'hiver. Au printemps de l'année ſuivante 691, ſous le conſulat de Cicéron & d'Antoine, Pompée avec ſes troupes ſe rendit dans le territoire de Damas, paſſa dans celui d'Apamée, par les villes d'Héliopolis, de Chalcis, & retourna par la ville de Pella à Damas, d'où il partit pour aller faire le ſiége de Jéruſalem, qui ne s'étoit point ſoûmiſe. Pompée *réduiſit* la Syrie *en province* Romaine, accorda à pluſieurs villes des priviléges & des immunités; il en fit même rebâtir quelques-unes qui avoient été ruinées. Ces villes, en reconnoiſſance de ces bienfaits & pour en perpétuer la mémoire, établirent une nouvelle ère, que les Antiquaires ont appelée l'ère de Pompée, *Æra Pompeiana;* elle fut adoptée par les villes d'Antioche, de Gadara, de Gaza, de Dium, de Dora, de Canatha, de Hippus, de Pella, de Raphia, de Séleucie, de Tripoli & de Philadelphie. La ville de Gadara en particulier, qui avoit été rétablie & remiſe en liberté par Pompée, prit le nom de ſon bienfaiteur, ΠΟΜΠηιανῶν ΓΑΔΑΡΕΩΝ, comme on le voit ſur pluſieurs de ſes médailles.

Appian. Mithrid.

La ville d'Epiphanée de Syrie se soûmit aux Romains dès l'année 690, & au plus tard l'année suivante, pendant l'expédition que Pompée fit dans le territoire d'Apamée & dans la Cœlésyrie, c'est-à-dire dans l'année Syrienne, qui avoit commencé à l'automne de l'an 690 de Rome, 64 avant l'ère Chrétienne; & c'est à cette époque que je fixe l'ère qu'elle adopta, & qu'elle fit marquer sur ses monnoies. La médaille de Tibère, avec la date de l'année ΘϚ (99) aura été frappée dans l'année Syrienne, qui commença à l'automne de l'année 35 de l'ère Chrétienne, un an & quelques mois avant la mort de cet Empereur. La médaille, sans tête d'Empereur, & qui marque l'année ΓΞΡ (163) a été frappée dans l'année qui commença à l'automne de l'an 99 de J. C. la seconde du règne de Trajan. La date de l'an ΞC (260) qu'on lit sur le médaillon de Septime Sévère, montre qu'il a été frappé dans l'année qui commença à l'automne de l'an 196 de J. C. la seconde année depuis que Septime Sévère se fut rendu maître de l'Orient, par la défaite & la mort de Pescennius Niger. L'année HϚC (298) marquée sur la médaille de Mamée, commença à l'automne de l'an 987 de Rome, 234 de J. C. cette Princesse fut tuée, avec Sévère Alexandre son fils, dans le cours de l'année suivante 235. Enfin la médaille de Gordien Pie, qui marque l'année ϛT (306) a été frappée dans l'année Syrienne, qui commença à l'automne de l'an 242 de J. C. Cette année est mémorable dans la vie de Gordien; Sapor, roi de Perse, ayant déclaré la guerre aux Romains, avoit pris Nisibe & plusieurs autres villes de la Mésopotamie, il passa l'Euphrate, fit des courses dans la Syrie, & mit le siége devant Antioche. Gordien fit un grand armement contre un ennemi si redoutable, qui menaçoit tout l'Empire: dirigé par les sages conseils de Misithée, l'Empereur chassa les Perses de la Syrie, reprit Nisibe & les autres villes de Mésopotamie, & contraignit Sapor de se retirer dans ses propres États, où il le poursuivit jusqu'à Ctésiphon. Une expédition si glorieuse, qui avoit sauvé l'Orient, fut célébrée dans tout l'Empire. On grava sur les médailles en tous métaux les victoires de Gordien;

les villes de l'Orient qui avoient été les plus exposées aux ravages de l'ennemi, ne manquèrent pas de prendre part aux réjouissances publiques. Elles firent frapper, en l'honneur de leur libérateur, des médailles dont il s'est conservé un grand nombre jusqu'à présent.

L'explication des médailles de la ville d'Épiphanée de Syrie, fait voir que l'ère de cette ville doit être fixée à l'automne de l'an 690 de Rome, que cette détermination est fondée sur le temps précis de la réduction de la ville sous la puissance Romaine, & que les années de l'ère marquées sur les médailles, s'accordent parfaitement avec la suite des règnes des Empereurs.

Il n'est pas si facile de déterminer le commencement de l'ère d'Épiphanée de Cilicie ; on ne connoît jusqu'à présent qu'une seule médaille de cette ville qui marque une époque, l'Histoire n'indique point les raisons qui ont pû occasionner l'établissement de son ère: il faut donc tirer de ce monument unique les lumières qui peuvent nous conduire dans la recherche de ce point de chronologie; en considérant avec quelque attention la tête de Gordien Pie, qui est gravée sur la médaille, on reconnoît à l'air du visage du Prince, qui est représenté avec l'habillement de guerre, qu'elle a été frappée dans les dernières années de sa vie, pendant son expédition contre les Perses, c'est-à-dire, dans le cours de l'année qui commença à l'automne de l'an 995 de Rome, 242 de J. C. & finit à l'automne de l'an 243. On sait que ce Prince fut tué dans l'année 244 par les intrigues & la faction de Philippe. Or si de l'automne de l'an 995 de Rome on compte, en retrogradant, 206 ans commencés, qui sont marqués sur la médaille d'Épiphanée, on trouve que l'ère de la ville a dû commencer à l'automne de l'an 790 de Rome, 37 de J. C. la première année de cette ère aura fini à l'automne de l'an 791 de Rome, 38 de J. C. & aura répondu à la fin de la première année & au commencement de la seconde du règne de Caïus Caligula. On ne trouve dans la vie de ce Prince qu'un seul trait qui ait rapport à la Cilicie. Sur la

fin de l'an 37, Caïus eut une grande maladie dont il revint pour le malheur de l'Empire; il rendit ensuite, suivant le témoignage de Dion, à Antiochus, la Commagène que son père avoit possédée (& qui avoit été réduite en province sous Tibère), il y ajoûta le pays maritime de la Cilicie, καὶ προσέτι καὶ τὰ παραθαλάσσια τῆς Κιλικίας. Ce Prince, suivant le cardinal Noris, pour marquer à l'Empereur sa reconnoissance, donna à une ville de la Commagène les noms de l'empereur CÆSAR GERMANICVS, & l'appela CÆSAREA GERMANICA ou GERMANICIA; & depuis cet évènement, la ville de Germanicie établit une ère nouvelle, d'où elle compta les années. M. Vaillant fonde aussi sur le même fait l'établissement de l'ère d'Épiphanée de Cilicie; il s'explique ainsi: *Cilica (Epiphania) epocham habet Caianam, quando Caligula V. C. 791. Antiocho Commageno, qui aliquam partem in Cilicia campestri habebat, illam Romano imperio addixit, & adjectis quibusdam maritimis Regi restituit.* Suivant le savant Antiquaire, Antiochus de Commagène possédoit une partie de la plaine de Cilicie; Caïus la réunit à l'empire, & la rendit ensuite à Antiochus en y ajoûtant quelques places maritimes; mais il n'explique point si ce fut la réunion de cette partie de Cilicie à l'empire Romain, ou la restitution que l'Empereur en fit à Antiochus, qui donna occasion à l'établissement de l'ère d'Épiphanée; il est certain d'ailleurs qu'Antiochus ne possédoit aucune partie de la Cilicie avant la restitution de la Commagène à la fin de l'an 37 de J. C. & que ce fut alors que Caïus Caligula lui fit don de la côte maritime qui répond à la Cilicie Trachée ou montagneuse. Ce Prince inconstant les lui enleva quelque temps après; mais l'empereur Claude les lui rendit l'an 40 de J. C. avec quelque augmentation: on voit par les médailles d'Antiochus qu'il possédoit non seulement la côte maritime où étoit la ville de Sebaste, ΣΕΒΑΣΤΗΝΩΝ [a], mais encore un canton de la Cilicie appelé *Lacanatide*, ΛΑΚΑΝΑΤΩΝ [b], une partie de la Lycaonie, ΛΥΚΑΟΝΩΝ [c], & Néron lui fit encore don d'une partie de l'Arménie; mais on ne voit point

Dio, l. LIX, p. 645.

Vaill. numism. Græc. p. 272.

Dio, l. LX, p. 670.

[a] *Noris, de Epoch. p. 129. Æ. Reg. Pell.*

[b] *Haym, t. I, p. 110. Æ. 2. Roth.*

[c] *Æ. è Cim. D. Pell.*

que ce Prince ait été poſſeſſeur de la partie de Cilicie, voiſine d'Épiphanée, d'Iſſus & d'Alexandrie : ainſi l'hiſtoire de cet Antiochus ne paroît avoir aucun rapport à l'établiſſement de l'ère d'Épiphanée.

Je croirois pluſtôt que l'empereur Caligula accorda par lui-même ou par ſes Lieutenans, à la ville d'Épiphanée, quelques graces & quelques bienfaits, & que, par reconnoiſſance, ſes habitans établirent une nouvelle ère ; il eſt vrai que l'hiſtoire n'en fait aucune mention, mais l'hiſtoire ne parle pas davantage des motifs qui occaſionnèrent l'établiſſement de l'ère d'Irenopolis en Cilicie, ſous le règne de Claude, & de celle de Flaviopolis de la même province, ſous Veſpaſien : il paroît conſtant par la médaille de Gordien Pie, que l'ère d'Épiphanée de Cilicie a commencé à l'automne de l'an de Rome 790, 37 de l'ère Chrétienne.

III. Les anciens écrivains & ceux du moyen âge, nous ont laiſſé pluſieurs traits ſur l'hiſtoire des deux Épiphanées, dont il me reſte à tracer le précis.

Evagr. l. III, c. 34. Abulfed. geogr.
Itin. Anton. edit. Weſſ. pag. 188.
Joſeph. Antiq. l. I, c. 7.
II. Reg. c. 8.

La ville d'Épiphanée de Syrie eſt ſituée ſur l'Oronte, entre les villes de Lariſſe & d'Aréthuſe, à ſeize milles (cinq lieues) de chacune de ces villes. Les Orientaux regardoient Épiphanée comme une des plus anciennes villes du monde, & croyoient qu'elle avoit été fondée par Hémath, l'un des enfans de Chanaan, d'où elle fut appelée *Hémath* ou *Hamath.* Thoü, roi d'Émath, envoya ſon fils féliciter le roi David ſur ſes victoires. Les Macédoniens changèrent le nom ancien de cette ville, comme de pluſieurs autres villes de Syrie, & l'appelèrent *Épiphanée*[a] ou *Épiphanie,* du nom d'Antiochus Épiphane ; cependant les Syriens[b] continuèrent de lui donner ſon nom primitif *Hamath,* qu'elle conſerve encore aujourd'hui.

[a] *Hieronym. in c. 9, Zachar. & in c. 47, Ezech.*
[b] *Joſeph. loc. cit.*

Plin. l. V, c. 23.
Ptol. l. V, c. 15.
Hieron. in cap. 47, Ezech.
Joann. Malal.

Cette ville étoit compriſe dans la Syrie proprement dite, Pline appelle ſes habitans *Epiphaneenſes;* Ptolémée la place dans la Syrie, & S.t Jérôme atteſte que de ſon temps elle étoit de la Cœléſyrie. Théodoſe le jeune ayant partagé la Syrie en deux provinces, Épiphanée fut compriſe dans la ſeconde Syrie, appelée auſſi la *Syrie ſalutaire,* dont Apamée étoit la Métropole.

Les

Les médailles & les écrivains nous tracent l'hiſtoire d'Épiphanée ſous Tibère, Veſpaſien, Trajan, Hadrien, Septime Sevère, Elagabale & Gordien Pie; les hiſtoriens Eccléſiaſtiques, les notices & les actes des Conciles en reprennent la ſuite au bas Empire & dans le moyen âge. Les évêques d'Épiphanée étoient ſoûmis au Métropolitain d'Apamée. *Evagr.* Maurice d'Épiphanée, *Epiphanienſis*, aſſiſta au premier concile général de Nicée, & ſouſcrivit au concile d'Antioche de l'an 341; *Oriens Christ. t. II, p. 915.* Euſtathe, évêque de la même ville, partiſan de l'Arianiſme, ſe trouva à l'aſſemblée de Philippopoli en Thrace, de l'an 347, & ſouſcrivit à la lettre par laquelle les Orientaux excommunièrent le pape Jules & S.[t] Athanaſe, il aſſiſta à l'aſſemblée de Séleucie d'Iſaurie en 359; Euſèbe ſouſcrivit au premier concile général de Conſtantinople, parmi les évêques de la Cœléſyrie; Étienne, *Epiphaniæ Epiſcopus*, ſe trouva au concile d'Antioche, de l'an 445, dans lequel Athanaſe, évêque de Perrha, fut dépoſé; Eutychianus, Ἐπίσκοπος Ἐπιφανείας, aſſiſta au concile général de Chalcédoine; *Conc. Chalced. act. XIV.* Épiphane ſouſcrivit à la lettre que les évêques de la province de la ſeconde Syrie écrivirent à l'empereur Léon; Coſme d'Épiphanée ayant rompu toute communion avec Sévère, patriarche d'Antioche, fut exilé par l'empereur Anaſtaſe, qui favoriſoit l'héréſie d'Eutychès. Cet exil cauſa des troubles dans les villes d'Épiphanée & d'Aréthuſe, les habitans s'opposèrent hautement à l'éloignement de l'Évêque. Sergius, *epiſcopus Epiphaniæ*, ſouſcrivit à la lettre que les évêques de la ſeconde Syrie écrivirent à l'empereur Juſtinien à l'occaſion de Sévère & de Pierre d'Apamée. Coſme, évêque d'Épiphanée, fut accuſé par les habitans de la ville, auprès du patriarche d'Antioche, d'avoir vendu les vaſes ſacrés de ſon égliſe, & comme il ne pouvoit en rendre l'argent, il ſe jeta dans le parti des Iconoclaſtes, & fut excommunié par les trois Patriarches d'Orient, vers l'an 763. *Theophan. ad ann. 23. Conſtant. Copronym.* Depuis ce temps on ne trouve plus la ſuite des évêques d'Épiphanée, cependant ils continuèrent d'être ſoûmis au métropolitain d'Apamée; & dans la Notice publiée à la ſuite de Guillaume de Tyr, on voit que l'égliſe d'Épiphanée *Geſta Dei, p. 1044.*

étoit, au XII.e siècle, la première des sept églises suffragantes du siége d'Apamée.

La ville d'Épiphanée, ou d'Hamat, avoit passé sous la domination des Arabes Mahométans dès l'an 636 de Jésus-Christ; Omar réduisit en cette année les villes d'Arrestan *(Arethusa)* de Schaizar *(Larissa)* & de Hems *(Emisa)* qui étoient voisines d'Épiphanée. Elle resta soûmise aux Khalifes jusqu'à la fin du XI.e siècle; les Turcs Selgioukides s'en rendirent les maîtres, comme d'une grande partie de la Syrie; on compte cette ville au nombre de celles que les Croisés ne purent prendre, & qui cependant payèrent tribut aux rois Chrétiens de Jérusalem. Le sultan Saladin (Salaheddin) s'étant emparé des royaumes d'Égypte & de Damas, enleva aussi au fils du sultan Noredin, les villes de Baalbek (Heliopolis) d'Hems & de Hamah. Par le partage que les enfans de Saladin firent des États de leur père, la ville de Hamah échut à Mohammed; elle fut prise par Holagu, Khan des Tartares ou Mogols, l'an 657 de l'hégire, de J. C. 1259. Cette ville avoit été renversée, par un horrible tremblement de terre, l'an 1157 de J. C. mais elle s'étoit rétablie, & les Tartares ou Mogols ne la ruinèrent pas, comme ils détruisirent plusieurs autres villes de Syrie. La ville de Hamah fut le siége d'une dynastie de Princes qui descendoient de Tacoddin, à qui Saladin avoit donné le gouvernement de cette ville; le plus célèbre de ces Princes a été le savant Abulféda, auteur d'une histoire & d'une géographie estimées chez les Orientaux. Ce Prince régna depuis l'an 743 de l'hégire jusqu'en 746, 1345 de J. C. La ville passa sous la domination des Soudans ou Sultans d'Égypte; Sélim, premier Sultan des Turcs Ottomans, ayant défait le sultan Canson Gouri, l'an 922 de l'hégire, 1516 de J. C. fit mourir le dernier Soudan Thoman-Beï, & resta maître de la Syrie ou pays de Sham, qui depuis ce temps-là a fait partie de l'empire Ottoman.

Okley, hist. des Sarras. édit. de Paris, 1748.

Jacob. de Vitriac. Gest. Dei, p. 1073.

Ibid. p. 115.

Schultens, vit. Salaheddin.

D'Herbelot, pag. 427.

Vita Salah.

Suivant les relations des voyageurs modernes, la ville de Hamah (Épiphanée) est encore considérable; c'est le chef-lieu d'un *Liva* ou d'une Préfecture; elle dépend du Pachalik de

Geog. Turk.

Tripoli, & est gouvernée par un Bei. Richard Pocokes, qui voyageoit au Levant en 1738, décrit ainsi l'état actuel de cette ville. « Hamah est située dans une vallée étroite sur l'Oronte, qui a son cours du levant au couchant, les bords de la rivière « sont fort élevés des deux côtés; trois quartiers composent la « ville, le plus considérable est au midi de la rivière; entre ce « quartier & la rivière on voit, sur un roc fort élevé, un ancien « château, défendu du côté du levant par un fossé profond, & « autrefois environné d'une enceinte de murs qui tombent en « ruines. Les Turcs y entretiennent une garnison de quelques « troupes de Cavalerie. Le troisième quartier est un grand faux- « bourg au nord de la rivière; l'enceinte de la ville & de ses « fauxbourgs est très-vaste: on voit au dehors de la ville, sur la « rivière, un grand nombre de jardins agréables & bien cultivés, « mais comme les bords de la rivière sont hauts & escarpés, « on y a placé de grandes roues pour élever les eaux & les « distribuer par des canaux dans la ville & sur les hauteurs. Au « reste on n'y voit de vestiges d'antiquité qu'une porte de la ville, « quelques colonnes & des chapiteaux. La ville est habitée par « un grand nombre de Grecs, & fait un commerce considérable « avec les Arabes du désert, qui y vont acheter leurs provisions « & différentes marchandises; c'est par cette considération que « les Arabes n'attaquent point les caravanes qui vont à Hamah; « ils ont dans la ville des Cheiks ou Emirs qui prétendent « descendre de Mahomet ».

Descript. of the East. t. II, pag. 143.

Je finis cet article en observant que M. Assemani, dans sa Bibliothèque orientale, & le P. le Quien, dans l'*Oriens Christianus*, ne devoient pas confondre la ville d'Apamée avec celle de Hamah; Abulféda & le géographe Turc les distinguent formellement, ils appellent la première Famiah & la seconde Hamah. D'ailleurs les anciens Itinéraires marquent soixante & quatre milles entre Emesa & Apamée; il n'y a entre Hems & Hamah que trente-quatre milles, qui est la véritable distance entre *Emisa* & *Epiphania*.

Bibliot. Orient. t. II. Dissert. de Monophysit.

Oriens Christ. t. II, p. 909, 1419.

Itiner. Anton. edit. Wess. pag. 187.

La ville d'Épiphanée de Cilicie ne fournit pas un si grand nombre de traits historiques. Cette ville, appelée anciennement

Plin. l. V. c. 27.

Œniandos, avoit pris le nom d'Épiphanée ; je pense, avec le cardinal Noris, que ce changement se fit en l'honneur d'Antiochus Épiphane, roi de Syrie, qui possédoit la Cilicie, & y fit une expédition pour réduire les villes de Tarse & de Malle qui s'étoient révoltées. Épiphanée étoit située dans la plaine de Cilicie; Cicéron en parle dans une de ses lettres à Caton, & dit qu'étant campé *apud Epiphaneam*, il se rendit en une nuit, avec son armée, au mont Amanus, où les rébelles s'étoient retirés; cette partie du mont Amanus étoit au dessus du lieu appelé *aræ Alexandri*, à cause du monument qui fut élevé en mémoire de la victoire qu'Alexandre remporta sur Darius, roi de Perse. Ainsi la ville d'Épiphanée étoit voisine de la ville d'Issus; & la table de Peutinger marque qu'elle étoit à moitié chemin d'Anazarbe à Alexandrie d'Issus, à trente milles (dix lieues) de chacune de ces villes.

De epoch. Syro-maced. Diss. III, p. 335.
II. Mac. c. 4, v. 30.
L. XV, Famil. epist. 4.
Curt. l. III, c. 12.

Tigrane, roi d'Arménie, avoit enlevé aux rois de Syrie la Cilicie de la plaine, *Campestris*, vers l'an de Rome 670; mais ce Prince ayant été vaincu par Lucullus, fut obligé de retirer ses troupes, & cette partie de la Cilicie fut soûmise à la domination Romaine l'an 683; Épiphanée & les autres villes subirent le même sort *(a)*, le gouvernement de ce pays éprouva différens changemens; enfin la Cilicie forma seule une province, dans laquelle Pline, Ptolémée, Ammien Marcellin ont toûjours compris la ville d'Épiphanée: l'empereur Arcadius, ou Théodose le jeune, partagea la Cilicie en deux provinces civiles, la première Cilicie sous la métropole de Tarse, la seconde Cilicie sous la métropole d'Anazarbe. La ville d'Épiphanée étoit de la seconde Cilicie, & ses Évêques dépendoient du métropolitain d'Anazarbe. Amphion, Évêque de cette ville, Ἀμφίων ὁ Ἐπιφανείας τῶν Κιλίκων, avoit souffert pour la foi dans la dernière persécution de Maximin, il assista aux conciles d'Ancyre & de Néocésarée, & au premier concile général de Nicée; S.t Athanase parle des écrits de cet Évêque contre les Ariens. Hesychius, évêque d'Épiphanée, souscrivit

Appian. Syriac.
Tacit. Hist. l. XIII.
Plin. l. V, c. 27.
Ptolem. l. V, c. 8.
Ammian. lib. XXII, c. 11.
Epistol. Petri Antioch. ad Innoc. I.
Malala, t. II, p. 69.
Hierocl. edit. Wess p. 705.
Oriens Christ. t. II, p. 895.
Athan. Disp. I, contra Arian.

(a) Pompée ayant vaincu les Pirates, en envoya une partie habiter la ville d'Épiphanée. *Appian. Mithrid. p. 237.*

parmi les évêques de Cilicie, au premier concile général de Constantinople. Polychrone, évêque d'Épiphanée, étoit du nombre des Évêques orientaux, qui pendant le concile d'Éphèse prirent le parti de Jean d'Antioche contre S.t Cyrille d'Alexandrie; ayant été excommunié avec eux, il fut rétabli l'an 434; il assista au concile d'Antioche, de l'an 445, assemblé pour la cause d'Athanase, évêque de Perrha; il souscrivit au concile général de Chalcédoine: Paul d'Épiphanée ayant refusé d'accepter le concile de Chalcédoine, fut envoyé en exil l'an 518 par l'empereur Justin. Nicétas d'Épiphanée, *Epiphaneorum civitatis*, assista au second concile général de Constantinople. Basile, Évêque Ἐπιφανείας τῆς δευτέρας τῶν Κιλίκων ἐπαρχίας, assista l'an 692 au concile de Constantinople, appelé *in Trullo;* depuis ce temps on ne connoît plus la suite de ces Évêques. Mais suivant la notice imprimée à la suite de Guillaume de Tyr, l'église d'Épiphanée de Cilicie étoit au XII.e siècle la première des suffragantes de la métropole d'Anazarbe, qui est appelée, par corruption, *Anavarza*. Les historiens, ni les voyageurs, ne nous instruisent plus du sort de la ville d'Épiphanée de Cilicie, je crois qu'elle subsiste encore, du moins il en est fait mention dans la notice des Églises qui dépendent du patriarche Jacobite d'Antioche.

Assem. t. II, Diss. de Monophysit.

Gesta Dei, p. 1044.

Asseman. Bibl. Orient. t. II.

Mon objet principal étoit de donner la description des médailles des deux Épiphanées, de fixer le commencement des ères qui ont été suivies dans les deux villes; j'ai fait voir que la médaille dont le cardinal Noris a donné le dessein, appartient à Épiphanée de Cilicie, que l'ère de cette ville n'a pas commencé l'an 686 de Rome, comme l'a cru le P. Hardouin, que la ville d'Épiphanée de Syrie marquoit les années d'une ère sur ses médailles, contre l'opinion de M. Vaillant; j'ai donné enfin un précis que j'ai cru intéressant pour la Géographie & pour l'Histoire.



DISSERTATION
SUR
L'ÈRE DE LA VILLE D'AUGUSTA
EN CILICIE.

Second supplément aux Dissertations du Cardinal Noris.

Par M. l'Abbé BELLEY.

9 Août 1753.

DANS les provinces de l'empire Romain en occident, plusieurs villes prirent, ou du moins obtinrent la permission de prendre le nom d'*Augusta*, en l'honneur de l'empereur Auguste; ce titre fut recherché par quelques villes même de l'orient. Les anciens Géographes parlent d'une ville d'*Augusta* en Cilicie, différente de la ville de *Sébaste*, bâtie dans l'isle d'Éléüse de la même province; il est certain que les Grecs, pour établir cette différence, ont donné, dès le siècle d'Auguste, à la première de ces deux villes, le nom latin d'Αὐγοῦστα, qui a la même signification que le nom grec Σεβαστή.

Ptolem. Stephan. Byzant.

Plin. l. V, c. 27.

Pline est le premier des auteurs connus qui a parlé de la ville d'*Augusta* de Cilicie, il la nomme dans sa description immédiatement après la ville d'Anazarbe. *Anazarbeni, qui nunc Cæsarea : Augusta.* Ptolémée nous apprend qu'elle étoit le chef-lieu du canton appelé *Bryelice*, ΒΡΥΗΛΙΚΗΣ Αὐγοῦστα; & par le résultat des degrés de longitude & de latitude *(a)* qu'il

Ptol. l. V, c. 8.

(a) Αὐγοῦστα	ξζ	:	ϛ	: :	λζ	: ϛ
	67^{d}	:	10′	: :	37^{d}	: 10′
ancienne version.	68^{d}	:	30′	: :	37^{d}	: 10′
Ἄδανα	ξζ	:	γ	: :	λϛ	: ϛ
	67^{d}	:	20′	: :	36^{d}	: 10′
ancienne version.	68^{d}	:	15′	: :	36^{d}	: 45′

aſſigne à cette ville, elle devoit être ſituée au midi du mont Taurus, à cinq ou ſix lieues au deſſus d'Adana, vers le nord.

La ville d'*Auguſta* eſt connue par les médailles dès le règne d'Auguſte; M. Vaillant a décrit une médaille de cette ville, ſur laquelle on voit d'un côté les têtes d'Auguſte & de Livie, & de l'autre un cerf avec le nom de la ville, ΑΥΓΟΥΣΤΑΝΩΝ. M. Pellerin a dans ſon cabinet un petit bronze qui préſente d'un côté la tête de Julie, fille d'Auguſte, & de l'autre un capricorne qui tient un globe, on voit au deſſus une étoile, avec le nom ΑΥΓΟΥΣΤΑΝΩΝ. Mais les médailles de cette ville les plus précieuſes ſont celles qui marquent des dates, c'eſt-à-dire les années de l'ère de la ville. M. Vaillant n'en a connu qu'une ſeule, qui a paſſé du cabinet de M. le Duc du Maine dans celui de M. Pellerin, frappée en l'honneur de Gordien Pie, avec la date de l'an 222 (ЄT. BKC.) & ſur cette indication il a fixé le commencement de l'ère à l'an 771 de Rome, 18 de J. C. année dans laquelle la Commagène fut réduite en province après la mort du roi Antiochus, & la ville d'*Auguſta*, ſelon lui, fut réunie à l'empire Romain. Le P. Hardouin fait commencer l'ère de la ville une année plus haut, l'an 770 de Rome, 17 de J. C.

Numiſ. Græc. p. 261.

Chronol. Vet. Teſt. p. 626.

Depuis que ces Savans ont écrit, on a découvert, ou il eſt entré dans les cabinets cinq médailles de cette ville, avec des époques différentes. La première, du cabinet de M. Pellerin, eſt un moyen bronze de Néron ; on voit d'un côté la tête de l'Empereur couronnée de laurier, & la légende ΝΕΡΩΝ CEBACT. *Néron Auguſte;* de l'autre le buſte de ce Prince, avec les attributs de Bacchus, la couronne de pampre, le thyrſe ſur l'épaule gauche & le canthare derrière la tête, avec l'inſcription ΑΥΓΟΥCΤΑΝΩΝ ЄΤΟΥC ΗΜ. de la ville d'*Auguſta, l'an 48.* La ſeconde de Caracalla, jeune, avec la date de *l'an 188*, ЄΤΟΥC ΗΠΡ, ayant au revers le type de Diane chaſſereſſe, décrite par Haym; mais ſur le deſſein de la gravûre on lit ΗΟΡ, 178 *(b)*. La troiſième d'Élagabale, du cabinet du Duc

T. II, p. 242.

(b) Haym a lû ΗΠΡ, au lieu de ΗΟΡ, parce qu'il ne pouvoit concilier la vraie leçon avec la fixation de l'ère par M. Vaillant.

Haym, t. I, p. 118. de Dévonshire, indiquée par M. Masson avec *l'an 198*, ΑΥΓΟΥϹΤΑΝΩΝ ЄΤΟΥϹ ΗϞΡ. La quatrième de Philippe Père, est un de ces précieux médaillons du cabinet de M. de Beauvau, dont le Roi a fait l'acquisition pour son Cabinet: on voit d'un côté la tête de l'Empereur couronnée de laurier, & la légende .... ΙΟΥΛ. ΦΙΛΙΠΠΟϹ ϹЄΒ. *l'empereur César, M. Jule Philippe Auguste;* & de l'autre Jupiter assis, tenant de la droite la haste, & de la gauche la patère, avec l'inscription ΑΥΓΟΥϹΤΑΝΩΝ ΗΚϹ. de la ville d'*Augusta l'an 228.* La cinquième de Valérien Père, est un grand bronze du cabinet de M. Pellerin, qui présente d'un côté la tête du Prince couronnée de lauriers, avec l'habillement de guerre sur les épaules, & la légende ..... ΑΙΚ. ΟΥΑΛΕΡΙΑΝΟϹ ϹЄΒ. *l'empereur César Publius Licinius Valérien Auguste;* de l'autre Mars debout, la droite posée sur son bouclier, la gauche appuyée sur sa lance, avec l'inscription ΑΥΓΟΥϹΤΑΝων ΑΜϹ. de la ville d'*Augusta l'an 241.* M. Vaillant a publié un grand bronze de la même ville, frappé en l'honneur de ce Prince, mais sans date d'année; l'Empereur y est représenté à cheval. D'après l'indication de ces médailles, je me propose de fixer le commencement de l'ère d'*Augusta;* je donnerai ensuite le précis de l'histoire de cette ville.



I. La Cilicie, depuis le règne de Séleucus Nicator, avoit été sous la domination des rois de Syrie jusqu'à ce qu'elle leur fut enlevée par Tigrane, roi d'Arménie, & ensuite par les Romains;

Romains; les peuples & les villes de Cilicie adoptèrent l'année Syro-macédonienne, qui commençoit à l'automne; Gruter a conservé une inscription qui fait mention du mois *panemus*, mois Macédonien, comme étant d'usage dans la ville d'Adana, en Cilicie. Le P. Hardouin & M. Vaillant ont fixé, comme nous l'avons vû, le commencement de l'ère d'*Augusta*, l'un à l'automne de l'an 770, & l'autre à l'automne de l'an 771 de Rome. La médaille d'Elagabale, qui donne la date de l'année 198 (ЄTOYC HϞP) renverse les deux hypothèses; car en ajoutant 198 d'*Augusta* aux années 770 ou 771 de Rome, il est évident, par le calcul, que la médaille auroit été frappée dans les années qui commencèrent à l'automne de l'an 967 ou 968 de Rome, & Elagabale ne commença à regner que dans le cours de l'année Syrienne, qui commença à l'automne de l'an 970 de Rome, 217 de J. C. ayant été proclamé Empereur à Emèse en Syrie, le 16 de mai de l'an 218. D'où il résulte que l'ère d'*Augusta* a commencé au plus tôt à l'automne de l'an 773 de Rome, 20.e de l'ère Chrétienne, deux ans après l'époque fixée par M. Vaillant. [illegible] 6.

Le savant Antiquaire prétend que la Commagène ayant été réduite en province Romaine l'an 771 de Rome, après la mort d'Antiochus, roi de Commagène, la ville d'*Augusta*, qui par cette réduction passa sous la domination Romaine, établit dans la même année une nouvelle ère: *unde Augusta .... in Romanorum potestate esse gaudens, suos deinceps annos numeravit.* M. Vaillant n'a pas fait attention qu'Antiochus roi de Commagène, mort l'an 770 de Rome, ne possédoit aucune partie de la Cilicie; que les rois de Commagène n'ont eu aucunes possessions en Cilicie avant un autre Antiochus fils de celui-ci, à qui Caïus Caligula rendit, en 790 de Rome, 37 de J. C. la Commagène, *en y ajoûtant les places maritimes de la Cilicie.* Ainsi la reduction de la Commagène en province Romaine, l'an 771 de Rome, ne peut être citée comme l'occasion de l'établissement d'une ère dans la ville d'*Augusta*, puisque cette ville avoit été sous la domination Romaine dès le règne d'Auguste, & même depuis que Pompée

Vaill. Cen. [illegible]

Tacit. Ann. II c. 42.

Dio. l. LIX, [illegible] c. 15.

eut fait la conquête de la Cilicie. La médaille d'Élagabale fait voir que l'ère d'*Augusta* n'a pas commencé avant l'automne de l'an 773 de Rome, comme M. Masson l'avoit déjà observé. Les médailles de Néron avec l'époque (HM) 48 d'*Augusta*, & de Valérien Père, avec la date de l'an (AMC) 241 de la même ville, démontrent, par le calcul, que cette ère n'a pas commencé après l'automne de la même année 773; car, en ajoûtant 48 à 773, on voit que la médaille de Néron a été frappée dans l'année qui commença à l'automne de l'an 820 de Rome, 68 de J. C. & par conséquent la dernière du règne de Néron, ce Prince ayant été tué au mois de juin suivant, l'an 69. De même si l'on ajoûte 241 d'*Augusta* à 773, il est sensible que la médaille de Valérien a été frappée dans l'année qui commença à l'automne de l'an 1013 de Rome, 260 de J. C. la dernière du règne de ce Prince; Valérien fut pris par les Perses à la fin de la même année 260, comme nous le verrons dans la suite de ce Mémoire.

Ainsi l'ère d'*Augusta* demeure fixée à l'automne de l'an 773 de Rome, 20.e de J. C. & conséquemment il est facile de rapporter aux années de l'ère Chrétienne les années marquées sur les médailles de cette ville. L'année 48 d'*Augusta*, sur la médaille de Néron, commença à l'automne de l'an 68 de J. C. dernier du règne de Néron; l'année 178 de cette ville, sur la médaille de Caracalle, commença à l'automne de l'an 197 de J. C. Caracalle fut déclaré Auguste au mois de juin suivant, l'an 198; l'année 198 d'*Augusta*, sur la médaille d'Élagabale, dans laquelle année ce Prince fut élu Empereur, commença à l'automne de l'an 217 de J. C. l'année 222 de la même ville, sur la médaille de Gordien Pie, commença à l'automne de l'an 241, troisième de Gordien; l'année 228 d'*Augusta*, gravée sur le médaillon de Philippe le Père, commença à l'automne de l'an 247 de J. C. quatrième de Philippe, & enfin l'année 241 de cette ville, sur la médaille de Valérien le Père, commença à l'automne de l'année 260 de J. C. huitième & dernière de ce Prince.

L'établiſſement de l'ère d'*Auguſta* a été ſans doute occaſionné par quelque évènement conſidérable qui intéreſſoit cette ville. Le ſilence des hiſtoriens ne pourroit être ſuppléé que par des conjectures. On peut dire que la ville aura reçû, dans le cours de cette année 773 de Rome, 20.ᵉ de J. C. quelque grace de l'empereur Tibère. On ſait que pluſieurs villes d'Orient ont établi de nouvelles ères, pour marquer leur reconnoiſſance envers le gouvernement Romain.

Quoi qu'il en ſoit, je paſſe à un point beaucoup plus intéreſſant pour l'hiſtoire des Empereurs. Le temps de la captivité de Valérien le Père eſt un fait indécis dans les écrivains, tant anciens que modernes. S.ᵗ Jérôme, dans ſa chronique, ſemble dire que Valérien fut pris par Sapor, roi de Perſe, l'an 258 de J. C. Trebellius Pollion & Aurèle Victor donnent à Valérien ſix années de règne, & comme il parvint à l'Empire vers la fin du mois d'août de l'an 253, il s'enſuit que ſa captivité arriva à la fin de l'an 259; c'eſt auſſi l'opinion du P. Pagi. Le jeune Victor dit que Valérien régna ſept ans avec Gallien, c'eſt-à-dire juſqu'en 260, & on trouve dans le code pluſieurs loix de l'an 260, qui portent en tête les noms de Valérien & de Gallien, le nom de Valérien tenant le premier rang. D'ailleurs, ſuivant le témoignage de S.ᵗ Denys d'Alexandrie, Valérien perſécuta les Chrétiens durant quarante-deux mois, qui ſont trois ans & demi; la perſécution avoit commencé au plus tôt au mois de juillet 257, & dura par conſéquent juſqu'à la fin de l'an 260. Les Savans Chronologiſtes modernes, Onuphre, le P. Pétau, Pearſon, M. de Tillemont ne mettent la priſe de Valérien qu'en 260. La médaille frappée en l'honneur de Valérien le Père par les habitans d'*Auguſta*, l'an 241 de l'ère de la ville, décide la queſtion; cette année 241 commença à l'automne de l'an 260, d'où il réſulte que Valérien n'étoit pas encore captif au mois d'octobre de la même année. La Cilicie n'eſt pas éloignée de la Méſopotamie, qui étoit le théatre de la guerre contre les Perſes: les habitans d'*Auguſta* étoient inſtruits des évènemens: il paroît qu'ils ont voulu repréſenter, au revers de la médaille,

In Salon. Gallien. c. 3. De Cæſar.

Pagi, ad ann. 261.

Euſeb. Hiſt. Ecc. lib. VII, c. 10.

Dodwel. Diſſ. XI, Cyprian. p. 293.

le moment auquel Valérien parut à la tête de ſon armée pour combattre l'ennemi; du moins le dieu Mars, appuyé ſur ſes armes, ſemble annoncer une noble confiance & une réſolution bien décidée pour le combat. Valérien eut le malheur de perdre une bataille, & quelque temps après il tomba entre les mains de Sapor, qui le retint captif & lui fit le traitement indigne qu'on peut lire dans l'hiſtoire. Ainſi, ſuivant le témoignage authentique de la médaille, Valérien étoit à la tête de ſon armée vers le mois d'octobre de l'an 260. Il perdit enſuite une grande bataille, & ne fut pris que quelque temps après ſa défaite; ſa captivité n'eſt donc arrivée que ſur la fin de la même année. Ce fait eſt encore confirmé par une médaille de la ville d'Éges en Cilicie avec la tête de Valérien le Père, & l'année ZT (307) de cette ville, laquelle commença à l'automne de l'an 260. On doit ajoûter à ces preuves le témoignage authentique d'une médaille Égyptienne frappée en l'honneur de ce Prince avec la date de l'année huitième (L. H.) de ſon règne *(c)*, c'eſt-à-dire après le mois d'août de l'an 260. On voit que les monumens s'accordent parfaitement avec les auteurs, ſur-tout avec ceux qui ſont contemporains. S.[t] Denys d'Alexandrie, qui avoit ſouffert ſous Valérien, atteſte que la perſécution dura quarante-deux mois, μῆνες τεσσαράκοντα δύο, (depuis le mois de juillet 257 juſqu'en décembre 260). Auſſi-tôt après la captivité de Valérien, Gallien révoqua les édits publiés contre les Chrétiens; Macrien & Émilien prirent la pourpre en Égypte; ces deux faits ſont du commencement de l'an 261. On lit les noms de Valérien (Père) & de Gallien, à la tête des loix dont les dates deſcendent juſqu'au 19 décembre 260.

Vaill. Numiſm. Græc. p. 175.

Band. t. 1, p. 158.

Euſeb. Hiſt. Eccl. l. VII, c. 13.

Trebell. Poll. in vit. Gallien.

Pagi ad Baron. Diſſ. Hyp. pag. 298.

La médaille d'*Auguſta* démontre, par la date de l'an 241 de ſon ère, que Valérien étoit encore à la tête de ſon armée au mois d'octobre de l'an 260; ce Prince, ſuivant les hiſtoriens,

Zozim. l. 1, p. 650.

Æ. II. *(c)* A. K. Π. ΛΙ. ΟΥΑΛΕΡΙΑΝΟϹ. ΕΥ. ΕΥϹ. *Caput Valeriani (Senioris) laureatum ad pectus cum paludamento.*

L. H. *Figura muliebris ſtolata ſtans dextr. conv. dextrâ expanſâ & elatâ, ſin. cornu copiæ.*

redoutant après sa défaite la puissance des Perses, « amassa une infinie quantité d'or, députa à Sapor, & lui offrit de grands présens pour en acheter la paix. Mais les soumissions rendirent « Sapor plus insolent, outre qu'il sçavoit que l'armée Romaine « dépérissoit beaucoup par la peste. Il traîna long-temps les « députés, & enfin lorsqu'il fut prêt à marcher, il les renvoya « sans vouloir rien accorder, disant qu'il vouloit conférer avec « Valérien même, & il les suivit aussi-tôt avec son armée. Valé- « rien ne se voyant pas en état de résister, consentit à conférer « avec lui, & l'alla trouver au lieu dont on étoit convenu, « mais accompagné de peu de personnes & sans prendre les « autres précautions nécessaires; ainsi il fut aussi-tôt pris & « emmené prisonnier. » Le récit de ces faits suppose qu'il s'est écoulé un temps considérable entre la défaite & la détention de Valérien: l'on peut fixer le temps de sa captivité à la fin du mois de décembre de l'an 260; c'étoit la fin du troisième mois de l'année 241 de l'ère d'*Augusta*. Il me reste à donner un précis de l'histoire de cette ville.

Tr. Pers. ch. III, p. 410.

II. Si l'on consulte les types gravés au revers des médailles de la ville d'*Augusta*, il paroît que ses habitans adoroient, entre autres divinités, Jupiter, Diane, Mercure & Bacchus; au revers de la médaille de Néron, ils ont donné à Bacchus l'air du visage de cet Empereur, à l'exemple de plusieurs autres villes de l'empire Romain, qui avoient si peu de respect pour leurs Dieux, ou portoient la flatterie envers les Princes à un tel excès qu'elles ne rougissoient pas de représenter leurs principales divinités sous la ressemblance des Empereurs, des Impératrices, & même de l'infame Antinoüs.

La Cilicie ayant été partagée en deux provinces sous le règne d'Arcadius, la ville d'Anazarbe fut élevée à la dignité de métropole de la seconde Cilicie. La ville d'*Augusta* resta sous la métropole de Tarse dans la première Cilicie; elle est appelée Αὔγουστα dans la notice d'Hiéroclès, & dans une autre notice Grecque Αὐγουστόπολις. Pison, évêque de cette ville, Αὐγούστης, souscrivit à la lettre que le concile d'Antioche écrivit, l'an 363, à l'Empereur Jovien. Tatien, évêque d'*Augusta*, étoit un des

Not. de Tresch. p. 361.

Hier. Wess. p. 704.

Conc. t. II. p. 879.

évêques Orientaux qui prirent le parti de Jean d'Antioche contre le concile d'Éphèse; mais dans la suite il signa l'accommodement arrêté entre S.t Cyrille & Jean d'Antioche, au concile de Tarse de l'an 434. Théodore, évêque d'*Augusta*, Αὐγούστης, & Alexandre de *Sébaste*, Σεβαστῆς, souscrivirent au concile général de Chalcédoine parmi les évêques de la première Cilicie, πρώτης Κιλικίας. Ces souscriptions établissent évidemment entre les deux villes la distinction que j'ai indiquée au commencement de ce Mémoire. On ne trouve, dans le moyen âge, aucun monument de la ville d'*Augusta*, soit qu'elle ait été ruinée ou qu'elle ait pris un autre nom. La notice imprimée *Gesta Dei, p. 1044.* à la suite de Guillaume de Tyr, ne la met point au nombre des villes épiscopales qui au XII.e siècle dépendoient de la métropole de Tarse.



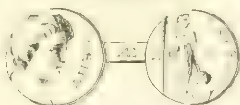
DISSERTATION SUR L'ÈRE DE SCYTHOPOLIS, VILLE DE PALESTINE.

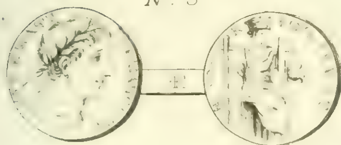
Troisième supplément aux Dissertations du Cardinal Noris.

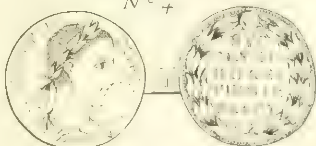
Par M. l'Abbé BELLEY.

Page 415









DANS l'explication des différentes Médailles que je me suis proposé de présenter à l'Académie, je m'attache de préférence à celles qui marquent des dates, & qui n'ont pas été connues du savant Cardinal Noris. M. Vaillant a publié

12 Janv. 1753.

Numism. Græc. p. 154.

une médaille de la ville de Scythopolis sous Gordien Pie, ΝΥϹ. ϹΚΥΘΟ. ΙΕΡΑϹ, qu'il attribue à la ville de Nyssa de Carie, trompé par un passage d'Étienne de Byzance, Νύσσης Κυθοπόλεως Ἱερᾶς, *Nyssa priùs dicta Cythopolis.* Cette médaille est de fabrique de Syrie; Vaillant auroit dû l'attribuer à la ville de Nyssa-Scythopolis de Palestine, dont parle le même Étienne de Byzance, au mot ΣΚΥΘΟΠΟΛΙΣ, Παλαι σίνης πόλις ἢ Νύσσης Κοίλης Συρίας. M. Pellerin a dans son Cabinet une médaille semblable de Gordien Pie, sur laquelle on voit la tête du Prince couronnée de laurier avec la légende ΑΥΤ. Κ. Μ. ΑΝΤ. ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ C. c'est-à-dire *l'empereur César Marc Antoine Gordien Auguste;* le revers représente une femme assise, avec l'inscription ΝΥϹ. ϹΚΥΘΟ. ΙΕΡΑϹ. On voit au même Cabinet une autre medaille de cette ville, frappée aussi en l'honneur de Gordien; d'un côté Μ. ΑΝΤω. ΓΟΡΔΙΑ..... *l'empereur César Marc Antoine Gordien Auguste;* la même tête: au revers une couronne de laurier qui renferme l'inscription ΝΥϹ. ϹΚΥΘΟΠΟΛЄΙΤωΝ ΙΕΡΑ ΑϹΥ. Ces deux médailles sont de fabrique de Syrie, & appartiennent indubitablement à la ville de Nysa-Scythopolis de Palestine.

[Margin: [illegible] ... Æ. II. Voy. la Planche. — Æ. II. Même Planche.]

Le cardinal Noris, dans son grand ouvrage *de epochis Syromacedonum*, ni Vaillant n'ont point connu de médailles de cette ville qui donnassent des dates d'années. Liebe en a publié une du Cabinet de Saxe-Gotha, frappée sous Néron; on voit d'un côté la tête du Prince couronnée de lierre, avec la date L. ΕΙΡ, de l'année 115; & au revers, dans une couronne d'épis, l'inscription ΝΥϹΑΙЄωΝ ΤωΝ ΚΑΙ ΣΚΥΘΟΠΟΛΙΤωΝ. Liebe fixe le commencement de l'ère de Scythopolis à l'an 697 de Rome, 57 avant l'ère Chrétienne.

[Margin: [illegible] p. 335. Æ. II.]

On voit au Cabinet de M. Pellerin deux autres médailles frappées dans la même ville en l'honneur de Néron, avec les dates de l'an 100 & de l'an 101, L. Ρ & L. ΡΑ de l'ère de cette ville; & une médaille de Géta, élevé à la dignité de César, marquée de la date de l'an 254, ΔΝϹ, de la même ère. Il n'est pas possible de concilier ces trois dates avec l'hypothèse de Liebe; je tâcherai d'établir le commencement d'une

d'une ère qui puisse s'accorder avec les monumens. Comme le cardinal Noris n'a point parlé, dans son ouvrage, de la ville de Scythopolis; j'examinerai, dans ce Mémoire, la situation de cette ville, ses différens noms, ses antiquités, les titres dont elle a été décorée, l'ère qu'elle a employée dans les actes publics & sur les monumens, je donnerai enfin un précis de son histoire depuis la conquête de la Palestine par les Romains jusqu'à notre temps.

I. Les anciens Géographes ont connu un grand nombre de villes du nom de Nysa; Étienne de Byzance en compte jusqu'à dix, qui ne furent pas toutes également célèbres. Je ne parlerai ici que des villes de ce nom qu'on connoissoit en Thrace, en Carie, en Arabie & dans les Indes.

Les commentateurs d'Étienne n'ont rien dit de la Nysa de Thrace. Eustathe, sur ces vers du VI.e livre de l'Iliade, où le Poëte parle de Lycurgue roi de Thrace, qui fut aveuglé pour avoir poursuivi les nourrices de Bacchus,

> Ὅς ποτε μαινομένοιο Διωνύσοιο τιθήνας V. 132.
> Σεῦε κατ' ἠγάθεον Νυσήϊον,

s'explique ainsi: « Ici, Νυσήϊον, est une montagne de Thrace qui s'appelle aussi Νυσα, d'où il paroît que Dionysus a pris « son nom. » Ce passage ne détermine point la position de la ville de Nysa de Thrace; elle nous est donnée par une médaille du Cabinet de M. Pellerin, sur laquelle on lit ΝΥΣΑ. ΕΝ ΠΑΙΩ, c'est-à-dire Νυσαέων ἐν Παιωνίᾳ, de la *ville de Nysa en Péonie*. Le fleuve Strymon séparoit autrefois la Thrace de la Macédoine; la ville de Nysa étoit donc située dans la partie de la Thrace comprise entre les fleuves Strymon & Nestus, qui fut dans la suite unie à la Macédoine; & cette partie étoit anciennement appelée Péonie, comme il est prouvé par une autre médaille du même Cabinet, sur laquelle on lit ΠΑΝΤΑΛΕΩ ΕΝ ΠΑΙΩ. de la ville de *Pantalia en Péonie;* cette ville, suivant une autre médaille, étoit située près du Strymon.

La ville de Nysa en Carie est connue dans l'histoire, &

Margin notes: A. III. — Suidas. [illegible] — A. III. — [illegible]

par le grand nombre de ses médailles qu'on voit dans les Cabinets. Strabon a parlé fort au long de la situation de cette ville, & des grands hommes qui l'ont illustrée. Ce n'est plus qu'un village appelé *Nazli*, peu éloigné du Méandre.

Strab. l. XIV.

Les Géographes ont recherché la position de la ville de Nysa en Arabie, sans avoir pû la déterminer. On croyoit qu'Osiris ou Bacchus, enfant, avoit été transporté dans cette ville pour y être nourri par les Nymphes. Je proposerai quelques conjectures pour montrer que cette ville étoit la même que Nysa-Scythopolis.

Cellar. Geogr. Ant. [illegible] l. [illegible] Diod. Sic. l. I, III & IV.

Diodore de Sicile rapporte qu'Osiris fonda Nysa dans l'Inde, en mémoire de la Nysa près de l'Égypte où il avoit été élevé. Arrien place cette ville entre le fleuve Cophès & l'Indus. Elle étoit située au pied du mont *Meros;* ce nom, qui signifie en grec *la cuisse,* a pû donner lieu à la fable des Grecs, qui disoient que Bacchus avoit été enfermé dans la cuisse de Jupiter pendant deux mois, & qu'il étoit né deux fois *(a)*. On ne peut décider si la tradition de l'expédition d'Osiris, Bacchus, dans l'Inde, y aura passé directement d'Égypte, ou si elle y aura été portée par les Grecs au temps de la conquête d'Alexandre.

Diod. l. I.
Arrian. expedit. Alex. l. V.
Mela, l. III, c. 7.
Plin. l. VI, c. 21.

La ville de Nysa-Scythopolis étoit située dans la Palestine, sur le penchant d'une montagne, au bord d'une petite rivière qui tombe dans le Jourdain à quinze milles (cinq lieues) de Tibériade, à quatre lieues du lac de Tibériade & à dix-huit lieues de Jérusalem. La ville, placée avantageusement à une demi-lieue du Jourdain, avoit une partie de ses terres au-delà du fleuve, dans la Pérée: elle étoit à l'un des côtés de cette grande plaine, μέγα πεδίον, de la vallée Αὐλὼν, qui s'étend des deux côtés du Jourdain depuis le lac de Tibériade jusqu'à la mer morte, dans une longueur de plus de vingt lieues, & sur la largeur de cinq lieues (cent vingt stades). Cette plaine,

Edrisi, geogr. Nub.
Joseph.
Tab. Peuting.
I. Macc. c. 5, v. 53.
Joseph. Antiq. l. IV, c. 5, & l. XII, c. 15, l. V, de [illegible] 4.
Euseb.
Hieronym.
P. 22, 32.

(a) M. d'Anville, dans ses *Éclaircissemens sur la carte de l'Inde*, publiés depuis la lecture de ce Mémoire, prouve que la Nysa de l'Inde se nomme Nagar, qui est appelée par Ptolémée Νάγαρα ἡ καὶ Διονυσιόπολις, & dans l'ancienne géographie Indienne *Nisada-buram*, ville située au pied du mont *Meru*.

selon Josèphe, étoit mal saine pendant l'été, étant brûlée par l'ardeur du Soleil.

La ville fut appelée Bethsan dans les premiers temps, & ensuite par les Grecs Scythopolis, Βαιθσὰν, ἥ ἐστι Σκυθῶν πόλις, suivant la version des Septante du livre des Juges. Strabon la nomme Σκυθόπολις, & Josèphe Πόλις Βεθσάνην, καλουμένη παρὰ Ἕλλησι Σκυθόπολις. Ptolemée & plusieurs anciens écrivains ont parlé de Scythopolis, mais les Savans sont partagés sur l'étymologie du nom. Hadrien Reland, dans son excellent ouvrage, *Palæstina ex monumentis veteribus illustrata*, prétend que Scythopolis a pris son nom de Socoth, ville située au-delà du Jourdain, dont parle S.t Jérôme, & que Bethsan a été appelée *Succothopolis*, & ensuite *Scythopolis*; mais est-il probable qu'une ville grande & illustre ait pris son nom d'une ville obscure & éloignée? D'ailleurs les Septante, l'interprète Grec de Judith, l'auteur du second livre des Machabées appellent la ville Σκυθῶν πόλις, *la ville des Scythes*. Théodore Hasaeus, dans sa Dissertation *de rubo Mosis*, pense que le nom *Bethsan* ou *Beitschean*, & le nom Scythopolis signifient une même chose, en sorte que l'un est la traduction de l'autre; le mot hébreu *Beth-schean*, selon lui, signifiant la maison ou l'*habitation de l'épine*, la première partie du nom de Scythopolis, *schitta* signifie aussi en hébreu *spina*, *schitta polis* est la *ville de l'épine*, ainsi appelée parce qu'il croît une grande quantité d'*aube-épine* aux environs de la ville; mais cette dernière supposition est gratuite, & d'ailleurs il n'est pas certain que *schean* & *schitta* en hébreu signifient la même chose: enfin les anciens interprètes rendent le mot Σκυθόπολις par Σκυθῶν πόλις, bien loin de *Scitopolis*. Il est bien plus probable que le nom de Scythopolis vient des Scythes. Hérodote rapporte que les Scythes ayant vaincu les Mèdes, s'emparèrent de l'Asie, & que marchant contre l'Égypte, lorsqu'ils furent arrivés en Palestine, ἐν τῇ Παλαιστίνῃ Συρίῃ, ils furent arrêtés par les présens & par les prières de Psammétique, roi d'Égypte, qui alla au devant d'eux. Vingt-huit ans après les Scythes furent chassés de toute l'Asie; mais il est très-probable que quelques-uns d'entre eux restèrent

[illegible] Ant. l. XII, c. 12. [illegible] 17. C. [illegible] C. 12, v. 29. c. 24. [illegible] 105. Herod. lib. I, c. 106.

à Bethsan, & s'y multiplièrent de façon que les Grecs l'appelèrent *la ville des Scythes.* Pline confirme cette opinion en disant que des Scythes furent établis dans la ville de Nysa, nommée

C. 35. ensuite Scythopolis, *Scythis deductis;* & Solin dit, après lui, que Bacchus fonda la ville, & y mit les Scythes pour l'habiter: *Liber.... condidit oppidum.... incolæ deerant; è comitibus suis*

Pag. 214. *Scythas delegit.* Le Syncelle rapporte que les Scythes, au temps du roi Josias, fils d'Amos, firent des courses dans la Palestine, & s'emparèrent *(b)* de la ville de Basan (ou de Baïsan), qui, à cause d'eux, fut appelée Scythopolis: καὶ τὴν Βασὰν κατέχον, τὴν δὲ αὐτῶν κληθεῖσαν Σκυθόπολιν.

Il résulte de toutes ces autorités que la ville de Bethsan, prit le nom de Scythopolis des Scythes qui l'habitèrent. Mais,

Plin. lib. V, c. 18. suivant Pline, elle étoit appelée Nysa, *Scythopolin (antea Nysam, à Libero patre, sepulta nutrice ibi) deductis Scythis.* Étienne de Byzance l'appelle Σκυθόπολις ἡ Νύσση (Νῦσα), & ses habitans prennent sur les médailles les deux noms ΝΥϹΑΙΕΩΝ ΤΩΝ ΚΑΙ ΣΚΥΘΟΠΟΛΙΤΩΝ. Il est donc certain que la ville a eu trois noms, *Bethsan, Nysa* & *Scythopolis.*

Mais cette ville ne seroit-elle pas la *Nysa* d'Arabie, dans laquelle on dit que Bacchus a été nourri, & dont les Géographes ont cherché la position sans avoir pû la découvrir? Je

L. I, c. 15. propose mes conjectures. Diodore de Sicile rapporte qu'Osiris (Bacchus) fils de Jupiter *(c)*, fut nourri à Nysa ville de l'Arabie heureuse, près de l'Égypte, & qu'il fut nommé par les Grecs Διόνυσος, du nom de son père, Διὸς, & du lieu, Νῦσα,

L. III, c. 64. où il fut élevé; ailleurs il dit que Jupiter transporta Bacchus enfant à Nysa d'Arabie, εἰς Νῦσαν τῆς Ἀραβίας, pour y être

(b) Ceci arriva, suivant la chronique d'Eusèbe, la seconde année de la XXXVIIe Olympiade, 631 avant J. C.

(c) On sait que l'ancienne Mythologie distinguoit plusieurs Bacchus, dont les plus célèbres étoient l'Indien, qui fit la conquête des Indes, surnommé le Barbu; celui-ci, selon Diodore, étoit le Bacchus Égyptien, Osiris, fils de Jupiter, appelé par les Grecs Dionysus, qui inventa la façon de cultiver la vigne, & enseigna aux hommes la manière de faire la vendange & de garder le vin; il bâtit la ville de Nysa dans l'Inde. Le troisième Bacchus étoit fils de Jupiter & de Sémélé, on le nommoit ordinairement Bacchus le Thébain.

Cicer. l. III, de Nat. Deor.
Diodor. l. I.
Diod. ibid.

nourri par les Nymphes; & enfin il détermine la position de cette Nysa entre la Phenicie & le Nil, & dit que Bacchus avoit été nourri dans un antre ou caverne de la montagne voisine. Eusebe dit à peu près la même chose. On voit que Diodore est incertain sur la position de la ville, qu'il place tantôt dans l'Arabie heureuse & tantôt dans l'Arabie pétrée, qui est entre la Phenicie & l'Egypte. Je pense que cette Nysa d'Arabie n'est pas différente de Nysa-Scythopolis. Pline dit que Bacchus y donna la sépulture à sa nourrice, *nutrice ibi sepultâ.* Nous verrons que la ville étoit particulièrement consacrée à Bacchus. Josèphe dit que Scythopolis étoit voisine d'une montagne nuë & stérile, ψιλὸν καὶ ἄκαρπον ὄρος. Toutes ces circonstances réunies semblent prouver que Scythopolis est la Nysa dans laquelle Diodore dit que Bacchus fut nourri. La difficulté qu'on peut opposer, c'est que Scythopolis étoit de la Palestine & non de l'Arabie. Mais il faut observer que la Pérée ou la Palestine d'au-delà du Jourdain étoit habitée par des peuples Arabes *(d)*; qu'elle a été souvent comprise dans l'Arabie; que Scythopolis, quoique à l'occident du Jourdain, étoit une ville, & même la plus grande, de la Décapole, μεγίστην τῆς Δεκαπόλεως, dont la plus grande partie étoit de l'Arabie. Il ne se oit donc pas étonnant que quelques anciens eussent placé Scythopolis dans l'Arabie. Ptolémée lui-même & Etienne de Byzance la placent dans la Cœlésyrie, à l'orient du Jourdain; le savant Bochart a fait la même faute. Ce qui a donné lieu à cette méprise, c'est qu'on a confondu Beisan ou Baisin avec Basan, qui etoit dans la Pérée à l'orient du Jourdain. Ainsi il est très-probable que Scythopolis est la Nysa d'Arabie dont parle Diodore.

[illegible] l. III, c. 2.

l. [illegible]

[illegible]

Plin. l. V, c. 18.

Joseph. de Bell. l. [illegible], c. 31.

Geogr. Sacr. l. III, c. 13.

[illegible]

On peut, d'après les médailles & l'explication que j'ai donnée, rétablir le texte d'Etienne de Byzance qui est altéré: ΣΚΥΘΟΠΟΛΙΣ, Παλαιστίνης πόλις, ἢ Νύσσης (lisez ἢ Νύσα), Κοίλης Συρίας, Σκυθῶν πόλις, πρότερον λεγομένων Βασαν (lisez λεγομένη Βαίσαν), ἀπὸ τῶν Βαρβάρων. Ὁ Πολίτης, Σκυθοπολίτης. Les commentateurs d'Etienne au lieu de ἢ Νύσσης, ont lu ἢ Νύση, & au lieu de Βασαν, ils ont lû

(d) Les Ammonites, Moabites, Ituréens & Trachonites.

Βαιθσὰν; je lis Βαισὰν, nom que les naturels du pays, Βάρβαροι, donnoient à la ville dans le moyen âge, & qu'ils lui donnent encore. On voit, par plusieurs exemples, que les noms que les Grecs avoient donnés aux villes, n'avoient point aboli l'ancien nom, que le nom primitif est même resté, & que le nom Grec a cessé d'être en usage. Dans la Palestine, *Lydda*, Διόσπολις Ludd; *Sepphoris*, Διοκαισάρεια, Sefouria. En Phénicie, *Aco*, Πτολεμαΐς, Acco, Acre; *Arcæ*, ΚΑΙΣΑΡΕΙΑ ΛΙΒΑΝΟΥ, Archis. En Syrie, *Emath*, Ἐπιφάνεια, Hamah; *Sisar*, Λάρισσα, Cheizar; *Halyb*, Βέροια, Halep; *Mabug*, Ἱεράπολις, Membig; *Tadmor*, Πάλμυρα, Tedmour. En Arabie, *Rabbath Ammon*, Φιλαδέλφεια, Amman; *Rabbath Moab*, Ἀρεόπολις, Maab. En Mésopotamie, *Roha*, Ἔδεσσα, Roha, & par les Turcs Orfa; *Nisibis*, Ἀντιόχεια, Nesbin, & ainsi des autres villes.

L'histoire de la ville de Bethsan ou Scythopolis remonte à la plus haute antiquité. Lorsque Josué partagea la terre promise aux Israëlites, cette ville, avec les villages dépendans, tomba dans le partage de la tribu de Manassé; les Manassites ne purent chasser les Chananéens anciens habitans, qui restèrent dans la ville, toujours ennemis des Israëlites. Saül ayant été tué avec ses enfans, les Philistins suspendirent leurs corps au mur de Bethsan. On voit, par les livres des Rois, que sous le règne de Salomon, Bethsan, avec quelques autres villes, formoit un gouvernement. La ville passa, au temps du schisme, sous la domination des rois d'Israël, & après l'extinction du Royaume, elle fut soumise aux Assyriens, aux Babyloniens, aux Perses, & ensuite aux Grecs. Cette ville étoit livrée aux superstitions du paganisme; les Juifs, selon les Thalmudistes, ne purent jamais la soumettre depuis le retour de la captivité. Judas Machabée ayant marché contre cette ville, il l'épargna sur le témoignage des Juifs, qui assurèrent que ses habitans les avoient bien traités dans les temps les plus difficiles. Tryphon, roi de Syrie, s'étant retiré avec son armée à Bethsan, Jonathas alla pour l'attaquer; mais étant trompé par ses promesses, il eut la témérité de le suivre à Ptolémaïde, où il fut

Jos. XVII, v. 11.

Jud. I, v. 27.

I. Reg. 31, v. 10, 12.

III. Reg. 4, v. 12.

I. Mach. 12, 2;

I. Mach. 12, 4.

tué. Epicrate, l'un des Lieutenans d'Antiochus de Cyzique, s'étant laissé corrompre par argent, livra la ville de Scythopolis aux Juifs l'an 109 avant J. C. L'an 65 ou 64 elle fut soumise aux Romains par Pompée; & quelques années après Gabinius, gouverneur de Syrie, la fit réparer avec plusieurs autres villes de Palestine qui avoient été ruinées pendant les dernières guerres (e). *Joseph. Ant. XIII, c. 18.*

Les médailles nous apprennent que cette ville étoit décorée des titres de *sacrée*, IEPA, & d'*inviolable*, ΑΣΥΛΟΣ. Les historiens n'en font aucune mention. Je ne puis fixer le temps où elle reçut ces titres honorifiques & utiles, qui probablement ne remontent pas au-delà du temps de la domination des Grecs. Une ville consacrée à une Divinité par un décret solennel des Princes ou des peuples, étoit dès-lors regardée comme sacrée, IEPA, & on ne pouvoit, sans crime, en violer la consécration, ΑΦΙΕΡΩΣΙΣ; souvent une partie de son territoire étoit destinée à l'entretien du temple de la Divinité & de ses ministres, & ces terres étoient *sacrées*, χώρα ἱερά. Les Princes ou les peuples, pour marquer davantage leur respect pour la Divinité, déclaroient quelquefois que la ville *sacrée*, IEPA, seroit encore *inviolable*, ΑΣΥΛΟΣ, c'est-à-dire qu'elle seroit à couvert d'insulte & de pillage dans l'étendue de son territoire; & afin que le décret fût exécuté, on le faisoit accepter par les Nations étrangères. Chishull, dans ses antiquités Asiatiques, a publié des marbres sur lesquels on trouve les formules de cette consécration, & l'étendue du droit d'asyle, ΑΣΥΛΙΑ, accordé à la ville de Téos en Ionie en l'honneur de Bacchus. La ville de Scythopolis étoit *sacrée* & *inviolable*; on lit sur une des médailles que j'ai décrites du Cabinet de M. Pellerin, NYCαιεων CKYΘOΠOΛEITωN IEPA ACYΛου. La ville & son territoire étant consacrés à une Divinité étoient à couvert de toute insulte de la part des peuples voisins, même en temps

Chish. Ant. Asiat. p. 115.

Strab. l. XII, pag. 558 & 559.

Voy. la Pl. au n.° 4.

(e) La plupart de ces points historiques sont rapportés par Reland. J'ai ajouté à sa description des faits & des détails; il n'avoit pas même soupçonné que Nysa-Scythopolis pût être la Nysa dont parle Diodore. J'ai combattu son opinion sur l'étymologie de Scythopolis.

de guerre. Mais les monumens ne marquent point expressément quelle étoit cette Divinité adorée à Scythopolis, & l'histoire ne le dit point. Je pense que cette Divinité étoit Bacchus, qui, suivant Pline & Solin, étoit regardé comme le fondateur de la ville, & avoit donné la sépulture à sa nourrice dans la ville même. Cette opinion est encore confirmée par la médaille du Cabinet de Saxe Gotha, sur laquelle les habitans de Scythopolis ont représenté Néron sous la figure & avec les attributs de Bacchus, par une flatterie fort ordinaire aux Grecs, qui représentoient les Princes sous la forme de leurs Divinités. Il paroît que la ville faisoit célébrer les jeux Pythiques en l'honneur de Bacchus; du moins on voit une couronne de laurier, symbole de ces jeux, sur une des médailles du Cabinet de M. Pellerin. Les habitans de Nicée, en Bithynie, adoroient Bacchus comme le fondateur de leur ville : ΔΙΟΝΥΣΟΝ ΚΤΙΣΤΗΝ ΝΙΚΑΙΕΙC; ils célébroient en son honneur les jeux Pythiques, ΔΙΟΝΥΣΙΑ ΠΥΘΙΑ ΝΙΚΑΙΕωΝ, comme on le voit sur une médaille de Valérien Jeune, du Cabinet de M. Pellerin; inscription singulière, qu'on n'avoit point encore vûe sur les médailles.

Num. Anton. Pii & M. Aurelii

Æ. II.

Le culte de Bacchus passa de Nysa dans l'Arabie voisine; les Arabes l'appeloient *Dusarès*, Δουσάρην Διόνυσον οἱ Ναβαταῖοι ὀνομάζουσιν, dit Hesychius, & les Arabes célébroient des jeux publics en son honneur. Suivant un médaillon de Philippe le père, du Cabinet de M. Pellerin, la ville de Bostra fit célebrer les jeux Actiaques en l'honneur de Bacchus, ΑΚΤΙΑ ΔΟΥCΑΡΙΑ, inscription renfermée dans une couronne. La ville d'Adraa, de la même province, célébra aussi les jeux *Dusariens*. Le P. Panel a communiqué à M. Pellerin la description d'une médaille d'Æmilien, sur le revers de laquelle on voit une table chargée d'une urne & de deux statues, & sous la table un pressoir, avec l'inscription ΑΔΡΑΗΝΩΝ. ΔΟΥCΑΡΙΑ. M. Vaillant a lû sur les médailles de cette ville, ΑΔΡΑΜΝΩΝ, au lieu d'ΑΔΡΑΗΝΩΝ. Je pense que le culte de Bacchus passa de Nysa de Palestine à Nysa de Carie, & peut-être à la ville de Nysa des Indes.

Les

Les habitans de Scythopolis restèrent attachés aux erreurs du Paganisme, même après la prédication de l'Evangile; on lit dans la chronique Paschale, que l'an 361 ces furieux violèrent le tombeau de S.t Patrocle, évêque de Scythopolis, dispersèrent ses ossemens, & suspendirent son crâne pour leur servir de lampe.

Les dates ou époques marquées sur les médailles de Scythopolis, prouvent que cette ville employoit dans ses fastes une ère particulière, au moins sous l'empire Romain. Le cardinal Noris, dans la composition de son grand ouvrage, *de Epochis Syro-Macedonum*, a recherché & fixé les ères de plusieurs villes de Syrie, de Phénicie & de Palestine, il n'a connu aucune médaille de Scythopolis qui donnât une époque. Liebe en a publié une de Néron avec la date 115, L. EIP. & a supposé que l'ère de la ville a commencé à l'automne de l'an de Rome 697, dans lequel la ville fut réparée par les ordres du proconsul Gabinius; ainsi la médaille auroit été frappée dans l'année qui commença à l'automne de l'an 811 de Rome, 58 de J. C. 5.e de Néron: mais les médailles que je publie du Cabinet de M. Pellerin, frappées en l'honneur de Néron, avec les dates des années 100 & 101 de l'ère de Scythopolis, ne peuvent se concilier avec l'opinion de Liebe; l'année 100, à compter de l'automne de l'an 697 de Rome, auroit commencé à l'automne de l'an 796, Néron n'a été adopté par Claude que l'an 803 de Rome, 50 de J. C. Il faut donc retarder de plusieurs années le commencement de l'ère de Scythopolis, je pense que c'est l'ère que les Antiquaires appellent l'*ère de César*, & qui commença à l'automne de l'an de Rome 706, ère qui a été employée dans les fastes de plusieurs villes de Syrie & de Phénicie. Ainsi les années 100, L. P. & 101, L. PA. commencèrent à l'automne des années 805 & 806 de Rome, 52 & 53 de J. C. deux ou trois ans après l'adoption de Néron par l'empereur Claude, & l'année 115, L. EIP. à l'automne de l'an 820 de Rome, 67 de J. C. Néron fut tué au mois de juin de l'année suivante. L'année 254 de l'ère de Scythopolis,

Thes. Frideric. p. 336.

Joseph. Antiq. l. XIV, c. 10.

ΔNC sur la médaille de Géta, commença à l'automne de l'an 959 de Rome, 206 de J. C. ce Prince avoit été élevé à la dignité de César l'an 199 de J. C. On voit que les dates des médailles connues de Scythopolis, s'accordent parfaitement avec l'*ère de César.*

II. Je décrirai en peu de mots la suite de l'histoire de Scythopolis. Pompée ayant réduit à des bornes étroites la domination des princes Asmonéens, Scythopolis & plusieurs autres villes de Palestine furent soûmises au gouverneur de Syrie. Pendant la grande révolte des Juifs sous Néron, qui finit par la ruine de Jérusalem, la ville de Scythopolis fut assiégée par les Juifs. Lorsqu'ils la vinrent attaquer, ceux de cette nation, qui y demeuroient, se joignirent aux Grecs pour les combattre; les Grecs ne pouvant se fier à eux, les surprirent par trahison, & en tuèrent plus de treize mille. La ville, après l'extinction des Princes de la famille d'Hérode, fut encore réunie à la Syrie; mais elle fut comprise dans la Palestine, après qu'elle eut été distraite de cette province sous le règne de Trajan. La ville de Scythopolis subsista dans un état florissant, en sorte que la Palestine ayant été divisée en trois provinces sous le règne d'Arcadius, Scythopolis fut Métropole de la seconde Palestine qui comprenoit dix autres villes.

Ioseph. de Bell. l. II & VII.

Notit. Hierocl pag. 720. edit. Wessel.

La ville de Scythopolis eut dès le commencement du quatrième siècle des Evêques, dont on peut voir la suite dans l'*Oriens Christianus* du P. le Quien. Patrophile, l'un d'entr'eux, zélé Arien, ennemi de S.[t] Athanase, fut déposé au concile de Séleucie de l'an 359. Sozomène rapporte que le territoire de la ville étant abondant en palmiers, plusieurs Moines allèrent s'y établir pour faire plus commodément des corbeilles & d'autres petits ouvrages. Il y avoit en cette ville une manufacture considérable de toiles de lin, dont il est fait mention dans le code Théodosien. Cette ville a donné naissance à quelques hommes illustres. Porphyre parle d'un Paulin, Médecin, disciple de Plotin; Anastase fait mention d'un Basilidès de Scythopolis.

Sozom. l. VIII, c. 13.

Les Arabes Mahométans ayant conquis la Palestine avant

le milieu du VIIe siècle, Scythopolis resta sous la domination des Infidèles jusqu'aux Croisades; elle fut soumise aux Francs; on voit par la notice qui est à la suite de Guillaume de Tyr, que Scythopolis étoit encore Métropole au XIIe siècle; que son siége Archiépiscopal fut transféré par les Latins à Nazareth, suivant Jacques de Vitri, *propter dignitatem loci & reverentiam Dominicæ Conceptionis*. Saladin ayant reconquis presque toute la Palestine, Scythopolis, appelée *Béïsan* par les Arabes, est restée jusqu'à présent sous la domination des Mahométans; elle a perdu depuis long-temps son ancien éclat. Abulféda, qui écrivoit au commencement du XIVe siècle, rapporte que de son temps Béïsan étoit une petite ville sans murailles, située sur le penchant d'une montagne, qui est à son couchant & à son midi, du côté occidental du Gavr *(f)* (c'est ainsi que les Arabes appellent la grande plaine du Jourdain). Le territoire de Béïsan est fertile, étant arrosé de fontaines & de rivières, dont une passe dans la ville; il ajoûte que Béïsan est à dix-huit milles de Tabariah ou Tibériade.

Gesta Dei, p. 1045.

Ibid. p. 1077.

Le géographe Turc décrivoit ainsi, dans le siècle dernier, l'état de Béïsan; c'est un bourg, sans murailles, situé dans le pays d'Erden (du Jourdain) dont la capitale est aujourd'hui Nabolous *(Neapolis)*. Ce bourg est proche de Dginim, à une demi-journée de Ledgioun, & au midi de Tabariah. Son territoire est arrosé de rivières & de fontaines, il a des jardins, & abonde en dattes, en ris & en cannes de sucre.

(f) Gavr, en arabe, signifie lieu ou terrein enfoncé & bas.

DESCRIPTION des Médailles pour la Dissertation sur l'ère de la ville de Scythopolis.

.... ΚΛΑΥΔΙΟΣ ΚΑ ..... *Caput Neronis laur. s. co.* Æ. III. Peller.
in areâ à dex.
ΝΥΣΑ ..... *Mulier stolata cap. turrit. stans d. co. dex. caput humanum gestat; s. hastâ innititur. In areâ hinc* L. *inde* Ρ.

ΝΕΡΩΝ ΚΛΑΥΔΙΟΣ. ΚΑ. ΣΕΒΑΣΤ. Υ. *Caput Neronis laur. s. co.* Æ. II. Peller.

à d.
ΝΥΣΑ. *Mulier ſtolata cap. turrit. ſtans dex. co. d. poma; ſin haſtâ innititur. In areâ hinc* L. *inde* PA.

Æ. Liebe. *Sine epigr. caput Neronis ſ. co. coronâ hederaceâ cinctum, in areâ hinc* L. *inde* EIP.

ΝΥϹΑΙΕωΝ ΤωΝ ΚΑΙ ϹΚΥΘΟΠΟΛΙΤωΝ. *In coronâ ſpiceâ.*

Æ. III. Peller. ϹЄΠΤ.......... *Caput Getæ nudum ſ. co.*

ϹΚΥΘΟΠ...... *Mulier cap. turrito ſt. ſ. co. d. haſtâ innititur, ſiniſt. pede imaginem fluvii calcat. In areâ* ΔΝϹ.

Æ. II. Reg. .... *Caput Gordiani Pii laur. ſ. co.*

Vaill. num. Gr. p. 154. ΝΥϹ. ϹΚΥΘΟ. ΙЄΡΑϹ. *Mulier ſedens ſ. co. dex. ori admovet.*

Æ. II. Peller. ΑΥΤ. Κ. Μ. ΑΝΤ. ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ. C. *Cap. Gordiani Pii laur. ſ. co.*

ΝΥϹ. ϹΚΥΘΟ. ΙΕΡΑϹ. *Fig. mulieb. ſ. co. ſedet.*

Æ. II. Peller. Α. Κ. Μ. ΑΝΤω... ΓΟΡΔΙΑ. *Cap. idem.*

ΝΥϹ. ϹΚΥΘΟΠΟΛΕΙΤωΝ ΙΕΡΑ. ΑϹΥ. *Intra coron. laur.*

Médailles qui ont l'Inſcription ΔΟΥϹΑΡΙΑ.

Æ. I. Peller. .... MARC. JVL. PHILIPPOS (ſic) CESAR (ſic). *Cap. Philippi ſen. radiat. ſ. co.*

Froelich. quat. Tent. p. 128. COL. METROPOLIS BOSTRA. *Circa coronam querceam, in quâ* AKTIA ΔΟΥϹΑΡΙΑ.

Æ. II. Panel. ΑΥ. ΚЄϹΑΡ (ſic). ΑΙΜ...... *Cap. Æmilian. laur. ſ. co.*

ΑΔΡΑΗΝWΝ ΔΟΥϹΑΡΙΑ. *Menſa ſuprà quam urna inter duas icunculas ſtantes, ſub menſâ torcular.*



OBSERVATIONS SUR LES MÉDAILLES DES VILLES DE DIOSPOLIS ET D'ÉLEUTHÉROPOLIS, EN PALESTINE.

Quatrième supplément aux Dissertations du Cardinal Noris.

Par M. l'Abbé BELLEY.

LE cardinal Noris publia, sur la fin du siècle dernier, une médaille de la ville de Diospolis en Palestine, d'après le dessein que lui en avoit envoyé M. Vaillant; on croyoit lire dans le champ, aux deux côtés de la tête de Jupiter Sérapis, les deux lettres ΘP qui auroient marqué l'époque ou la date de l'année 109. M. Vaillant lui avoit indiqué une autre médaille de la même ville, sur laquelle il lisoit les deux lettres ЄP, qui devoient désigner la date de l'an 105. Ces deux médailles ayant été frappées en l'honneur de Julia Domna, sous le règne de Septime Sévère, le savant Cardinal conclut que l'ère ou l'époque primitive d'où se comptoient les années de Diospolis, devoit remonter au règne de Domitien; mais il avoue qu'il n'en peut déterminer l'année. Le P. Hardouin avoit aussi connu ces médailles, il prétendoit qu'elles appartiennent à Diospolis d'Égypte; mais le dessein & la fabrique démontrent qu'elles doivent être attribuées à la ville de Diospolis en Palestine, comme il le reconnut par la suite. M. Vaillant décrit ces deux médailles, il va plus loin que le cardinal Noris, & détermine l'ère de Diospolis à l'an 846 de Rome, 93 de J. C. en mémoire, dit-il, des bienfaits qu'elle avoit reçus de Domitien. Cette ville avoit été brûlée par Cestius, sous Néron; Domitien, selon M. Vaillant, la fit rebâtir & la peupla de

26 Avril 1754.

De epoch. Syro-Maced. Diss. V, p. 522, edit. Lipsiens.

Num. Pop. & Urb. p. 141.

Select. oper. p. 51.

Numism. Græc. p. 91.

Ibid. p. 270.

Grecs, qui lui donnèrent le nom de *Diospolis*, en l'honneur de Jupiter Capitolin; ils quittèrent le nom de *Lydda*, que la ville portoit dans les temps antérieurs.

L'opinion de M. Vaillant est probable, les dates attribuées aux médailles s'accordent avec l'ordre des temps, mais j'ai soupçonné que le savant Antiquaire avoit mal lû ces médailles.
Æ. II. J'avois vû au Cabinet de M. Pellerin une médaille de Caracalla frappée dans la même ville, sur laquelle on lit Λ. CЄ. CЄΟΥ. ΔΙΟCΠΟ. *Lucia Septimia Severiana Diospolis*, inscription que le cardinal Noris & M. Vaillant ont rendue par *Lucius Septimius Severus*, contre les règles de la langue & contre l'exemple des noms des Empereurs donnés à d'autres villes. On lit distinctement dans le champ Є. I, *l'année 10.ᵉ* M. Pellerin a une autre médaille du même Prince sur laquelle on lit ЄΤ. Θ. *l'année 9.ᵉ* Après ces notions, j'ai prié M. l'abbé Barthelemy de me faire voir les deux médailles du Cabinet du Roi qui sont citées par M. Vaillant; on aperçoit sur l'une le trait du milieu de l'Є arrondi, on ne le voit plus sur l'autre; sur toutes les deux on lit distinctement I, *dix*, que M. Vaillant avoit pris pour P, *cent*. M. Pellerin a reçû depuis peu du Levant une médaille de Julia Domna, semblable à celles du Cabinet du Roi, sur laquelle on distingue parfaitement d'un côté Є, & de l'autre I.

Après cette comparaison des différentes médailles de Julia Domna & de Caracalla, frappées dans le même temps & pour la même ville, sur lesquelles on lit distinctement d'un côté Є, & de l'autre Θ ou I, *neuf* ou *dix*, on peut croire avec raison que M. Vaillant a mal lû, & a conséquemment engagé dans la même faute le cardinal Noris; d'où il résulte que la ville de Diospolis n'avoit point d'ère particulière, & que cette ère prétendue doit être retranchée de l'ouvrage du cardinal Noris & de celui de M. Vaillant.

Je pense que ces dates Є. Θ, Є. I, marquent les années du règne de Septime Sévère; ce qui confirme cette opinion, c'est qu'on trouve sur les médailles d'Éleuthéropolis, ville voisine de Diospolis, des dates semblables, Є. Η, Є. Θ, les années

huit & neuf, sur les médailles de Julia Domna; & Є. Θ, *l'année neuvième*, sur une médaille de Caracalla. Cette ville prend aussi, comme Diospolis, les titres de Λ. CЄΠ. CЄΟΥΗ, *Lucia Septimia Severiana Eleutheropolis*. Les deux villes avoient pris ces titres en mémoire de quelque bienfait signalé qu'elles avoient reçû de Septime Sévère. L'histoire nous en rappelle l'occasion; Haym l'a déjà remarqué en expliquant une médaille d'Éleuthéropolis. Septime Sévère, après son expédition contre les Parthes en Mésopotamie, retourna en Syrie, passa par la ville d'Antioche sur la fin de l'an 201 de J. C. Il donna alors la robe virile à Caracalla son fils aîné, le désigna Consul & son collègue pour l'année suivante; ils étoient encore en Syrie au mois de janvier de l'an 202, lorsqu'ils entrèrent dans leur Consulat: *in Syria*, dit Spartien, *Consulatum inierunt*. Sévère fit à cette occasion de grandes largesses aux soldats, ensuite il partit pour l'Égypte. Ce Prince avoit déjà remis aux peuples de la Palestine les peines qu'il leur avoit imposées, pour avoir soûtenu le parti de Pescennius Niger son ennemi: *Palæstinis pœnam remisit, quam ob causam Nigri meruerant*; en passant par la Palestine il leur accorda encore de nouvelles graces, des priviléges & des immunités, *in itinere Palæstinis plurima jura fundavit*. Les médailles nous apprennent que les villes de Diospolis & d'Éleuthéropolis eurent une part singulière à ses bienfaits, puisque pour marquer leur reconnoissance, elles prirent les noms du Prince leur bienfaiteur, *Lucia Septimia Severiana*. Je pourrois rapporter une longue liste de villes qui prirent ou obtinrent la permission de prendre les noms des Empereurs par de pareils motifs. Je ne citerai que des villes de la Palestine. Jérusalem prit le nom d'AELIA; Césarée fut décorée du nom de FLAVIA; Tibériade, nommée ΚΛΑΥΔΙΑ; Néapolis, surnommée ΦΛΑΟΥΙΑ; Gadara appelée ΠΟΜΠΗΙΑΝΗ; elles reçurent ces titres ou surnoms en l'honneur des Princes & des Généraux qui leur avoient accordé quelque grace singulière.

Tesor. Britan. t. I, p. 261.

Spartian. in Severo, p. 70.

Spartian. ibid. p. 69.

Ibid. p. 70.

L'Empereur Septime Sévère passa par la Palestine dans les premiers mois de l'année 202 de J. C. dans la huitième

année de ſon règne, à compter de ſon avènement à l'Empire au mois de juin de l'an 193; il n'y a pas d'apparence que les villes de Paleſtine, qui venoient d'obtenir une amniſtie pour avoir ſoûtenu le parti de Peſcennius Niger, euſſent oſé ne compter que du temps de la dernière défaite & de la mort de ce malheureux Prince les années de Septime. Dans le même temps, c'eſt-à-dire l'an 202, avant le mois de juin, la ville d'Éleuthéropolis aura fait frapper en l'honneur de l'Impératrice Julia Domna, la médaille qui porte la date de l'année huitième, Є.H, du règne de Septime Sévère; elle prit pour type du revers une Victoire, pour célébrer les exploits de l'Empereur contre les Parthes, ou peut-être même elle vouloit par flatterie rappeler au Prince ſes différentes victoires ſur Peſcennius Niger. Quoi qu'il en ſoit, la même ville employa l'année ſuivante ſur ſes médailles le même type & l'image de la ville de Rome portant une Victoire, pour faire ſa Cour à l'Empereur & au gouvernement Romain. La même année neuvième, ЄT. Θ, la ville de Dioſpolis fit frapper une monnoie en l'honneur de Caracalla fils aîné de l'Empereur; l'année ſuivante, Є.I, elle en fit frapper d'autres en l'honneur du même Prince & de l'Impératrice Julia Domna. Les revers de ces médailles ont pour type ou la tête de Jupiter Sérapis, qui étoit le Dieu tutélaire de la ville & dont elle avoit pris le nom, ou une Cérès à mi-corps tenant à la main une torche ardente. Cette Déeſſe avoit apparemment un temple dans la ville, ou peut-être ce type n'eſt-il qu'un ſymbole de la fertilité du pays, comme ſur les monnoies de pluſieurs autres villes. Dioſpolis étoit ſituée dans la plaine de Sarone, l'une des meilleures & des plus fertiles de la Paleſtine. Cette ville fit frapper une autre médaille en l'honneur de Caracalla, ſur laquelle on ne trouve plus les noms de *Lucia Septimia Severiana*, ni la date des années du règne de Septime; le type eſt la déeſſe Aſtarté dans un temple, comme ſur les médailles de pluſieurs autres villes de la Paleſtine. Cette médaille aura été frappée après la mort de Septime; on ſait que Caracalla conſerva peu de reſpect pour la mémoire de ſon père.

Hieronym. in Iſaïam, c. 33.

Æ. III. Peller.

Je

Je crois devoir ajoûter à ces réflexions une histoire sommaire des principales révolutions des deux villes; le savant Hadrien Réland a déjà rassemblé la plusspart des faits, mais je descendrai dans le moyen âge & jusqu'à ces derniers temps.

La ville de Diospolis étoit située dans une vaste plaine qui s'étend du couchant au levant, depuis la mer Méditerranée jusqu'aux montagnes de Judée, dans un espace de sept à huit lieues & beaucoup plus du midi au septentrion. Elle étoit à trois milles, une heure de chemin, de la ville de Ramlé. Les anciens itinéraires en fixent la position à trente-deux milles (onze lieues) de Jérusalem, à trente-six milles (douze lieues) de Césarée, à dix-huit milles (six lieues) d'Éleuthéropolis, environ dix milles (trois lieues) de Joppé ou Jaffa.

Itiner. Hierosol. edit. Wesseling. p. 600.
Itiner. Antonin. ibid. p. 199.

La ville portoit, dans les premiers temps, le nom de Lydda. S.[t] Jérôme, en parlant de S.[te] Paule, dit: *pervenit Lyddam versam in Diospolim.* S.[t] Cyrille de Jérusalem en parle aussi, Λύδδα ἡ νῦν Διόσπολις. J'ignore le temps précis où ce changement de nom est arrivé; il paroît être plus ancien que le règne de Domitien, où M. Vaillant semble l'avoir fixé; du moins Josèphe, en parlant de l'expédition de Pompée en Syrie, qui se fit l'an 691 de Rome, 63 avant J. C. appelle la ville du nom de Diospolis; Ἀρισόβουλος ἀπὸ Διοσπόλεως χωρίζεται. Il est probable que les Grecs d'Égypte ou de Syrie avoient donné un nom grec à la ville de Lydda, comme ils avoient changé les noms anciens de plusieurs villes de Syrie, de la Phénicie, & même de la Palestine. Il paroît que les Juifs, les Syriens & les Arabes n'admirent pas la nouvelle dénomination: *Lod* ou *Lud* étoit l'ancien nom; nous verrons bien-tôt que les Orientaux l'ont conservé jusqu'à présent, & que les Grecs mêmes & les Romains employèrent indistinctement les deux noms, l'ancien & le moderne.

Hieron. epist. Paul. c. 3.
Cyrill. Hieros. Catech. XVII.
Joseph. l. 1, de Bell. c. 6.

Il est fait mention de la ville de Lydda dans les livres de l'Écriture sainte; on lit, au premier livre d'Esdras, que parmi les Juifs qui revinrent de la captivité de Babylone, il s'en trouva sept cens vingt-cinq des villes de Lydda, de Hadid & d'Ono, *filii Lod, Hadid, & Ono, septingenti viginti quinque,*

Esd. l. 1, c. 2, v. 33.

Dans le temps des Machabées, Démétrius II, roi de Syrie, surnommé Nicator, voulant s'attacher Jonathas, grand-prêtre des Juifs, lui confirma le Pontificat, & accorda aux Juifs, en payant la somme de trois cens talens, la libre possession de toute la Judée & des trois villes qui avoient été détachées de la province de Samarie, du nombre desquelles étoit la ville de Lydda. *Statuimus Judæis*, dit le Prince dans ses lettres, *omnes fines Judææ & tres civitates Apherimam, Lydan & Ramathan, quæ additæ sunt Judææ ex Samariâ.* Ce passage nous apprend que la ville de Lydda faisoit anciennement partie du royaume d'Israël ou de Samarie; elle devoit, par sa situation, être comprise dans la tribu d'Éphraïm. J'ai déjà remarqué qu'il est fait mention de cette ville dans l'histoire de l'expédition de Pompée en Judée; elle souffrit beaucoup pendant les guerres civiles du second Triumvirat; Cassius, qui étoit en Orient, fit vendre à l'encan les habitans de Lydda; ils furent ensuite remis en liberté, & rétablis dans leur patrie par un décret de Marc Antoine.

1. Mac. c. 11, v. 34.

Joseph. Antiq. l. XIV, c. 18.

Je reprends l'ordre des temps. On lit dans les actes des Apôtres, que S.[t] Pierre guérit à Lydda un malade paralytique depuis huit ans, & que cette ville étoit voisine de Joppé, ἐγγὺς οὔσης Λύδδης τῇ Ἰόππῃ. Pendant les troubles qui s'élevèrent en Judée sous le règne de Néron, & qui se terminèrent à la ruine de Jérusalem & à la dispersion des Juifs, la ville de Lydda fut exposée aux plus grands malheurs. L'an 66 de J. C. comme les troubles & les séditions augmentoient chaque jour, le roi Agrippa alla trouver à Antioche Cestius Gallus, gouverneur de Syrie, pour lui exposer le danger & demander un prompt secours; le Gouverneur partit aussi-tôt à la tête d'une puissante armée, passa par Ptolémaïde, s'avança vers Césarée, d'où il marcha à Jérusalem; sur sa route il fit mettre le feu à la ville de Lydda, qu'il trouva abandonnée : εἰς Λύδδα παρελθὼν, κενὴν ἀνδρῶν τὴν πόλιν καταλαμβάνει. On ignore le temps précis où cette ville fut rétablie. Pline la compte parmi les préfectures de Judée, *Lydda Judææ toparchia*, qui étoient au nombre de onze. Josèphe les appelle Κληρουχίαι.

Act. c. 9, v. 32 & seq.

Joseph. de Bell. lib. II, c. 37, pag. 818, edit. Colon.

Plin. lib. V, c. 14.

Joseph. de Bel. l. III, c. 4.

Mais ces préfectures ou districts marquent plustôt un canton qu'une ville ou un lieu particulier; il paroît cependant qu'elle étoit rétablie au temps des Antonins. Ptolémée compte cette ville, Λύδδα, au nombre des villes de la Judée. Nous la retrouvons sous le règne de Septime Sévère, par les médailles qu'elle fit frapper en l'honneur de l'impératrice Julia Domna & de Caracalla. Dans le siècle suivant elle paroît dans les itinéraires, tantôt sous le nom de Lydda, tantôt sous le nom de Diospolis.

Ptolem. l. V, c. 16.

La ville de Diospolis resta toûjours sous la métropole de Césarée, même depuis que la Palestine eut été partagée en trois provinces sous le règne d'Arcadius. Elle eut, dès les premiers siècles du Christianisme, des Évêques dont on peut voir la suite dans l'*Oriens Christianus* du P. le Quien. L'histoire fait mention sur-tout d'Aëtius, évêque Arien de cette ville. Arius, dans sa lettre à Eusèbe de Nicomédie, met Aëtius au nombre des Évêques qui défendoient sa doctrine. Cet Évêque persista dans ses erreurs après même le concile de Nicée; il entra dans le complot des Ariens qui déposèrent S.t Eustathe d'Antioche, dans le concile d'Antioche de l'an 331. Il se tint à Lydde ou Diospolis, en 415, un concile célèbre, composé de quatorze Évêques, auquel assista Zebenne, évêque d'Éleuthéropolis; on y examina un mémoire contre la doctrine de Pélage, présenté par deux évêques Gaulois, Héros d'Arles & Lazare d'Aix: Pélage y comparut, déguisa ses sentimens, trompa les Évêques & fut absous, parce que, dit M. l'abbé Fleury, il parut Catholique; mais sa doctrine fut condamnée, & il fut obligé de la condamner lui-même. On croit que S.t George, célèbre martyr dont le culte s'étoit étendu jusque dans l'occident & en France même dès le VI.e siècle, souffrit à Diospolis pendant la grande persécution de l'an 303. L'Empereur Justinien fit élever sur le tombeau du saint Martyr une Basilique dont l'histoire décrit la magnificence.

Theodoret, hist. l. I, c. 5.

S. August. de gest. Pelag.

Hist. Eccles. l. XXIII, n. 21.

Will. Tyr. hist.

La Palestine & toute la Syrie furent conquises par les Arabes Mahométans dans le VII.e siècle. Soliman, fils d'Abdulmelik, quatorzième Caliphe, ruina la ville de Diospolis l'an 98 de l'hégire (qui répond à l'an 716 & 717 de J. C.)

Elmacin. hist. Sarac. p. 74. Abulfed. climat. 11. Golius, not. in Alfergan.

& commença à bâtir dans le voisinage la ville de Ramlé, que les Francs appellent Rame. Il paroît que la ville de Lydda fut encore rétablie, mais elle fut exposée à de nouveaux malheurs pendant les guerres des Croisades.

L'an 1099 l'armée des Croisés ayant pénétré dans la Palestine, célébra près de la ville de Césarée, la fête de la Pentecôte, qui tomba cette année le 29 de mai *(quarto kal. junias)*. L'armée se remettant en marche, laissa sur la main droite les villes d'Antipatride & de Joppé, situées sur la mer; traversant une vaste plaine, *per latè patentem planitiem Eleutheriam*, dit Guillaume de Tyr, elle arriva à Lydda, nommée aussi *Diospolis*, où l'on voyoit le tombeau de S.[t] George, Martyr, *ubi & egregii Martyris Georgii gloriosum usquè hodie sepulchrum ostenditur.* Les Mahométans avoient, depuis peu de jours, détruit entièrement, *solo tenùs*, la magnifique Église que Justinien avoit fait bâtir, de peur que les Chrétiens ne se servissent des poutres de cet édifice, qui étoient de grande longueur, *multæ proceritatis*, & ne les employassent à la construction des ouvrages pour attaquer la ville. Cette circonstance prouve que l'église de S.[t] George étoit hors des murs de la ville de Diospolis. De-là les Croisés envoyèrent le comte de Flandre, avec cinq cens chevaux, pour faire quelque tentative sur la ville de Ramlé qui étoit voisine, *in vicino;* il trouva les portes ouvertes, la ville totalement abandonnée par les habitans, mais abondamment fournie de provisions de blés, de vins & d'huile: l'armée s'y rendit, & choisit un Prêtre du diocèse de Rouen pour être Évêque des deux villes de Lydde & de Ramlé. La ville de Jérusalem & toute la Judée étoient sous la domination du Caliphe d'Égypte; dans peu d'années les Francs s'en rendirent les maîtres, y établirent un état puissant qui subsista jusqu'au temps de Saladin. Mais, pour revenir à mon sujet, j'observe que les Chrétiens firent rétablir l'église de S.[t] George de Lydde; je trouve dans un acte de l'an 1123, que Roger, Évêque de la ville, prenoit le titre d'évêque de S.[t] George, *Rogerius Lyddensis sancti Georgii Episcopus.* On voit sur l'année

Will. Tyr. hist. l. VII, c. 22. Gest. D. i, p. 742.

W. Tyr. hist. l. XII, c. 25.

1177, qu'Ivelin, l'un des lieutenans de Saladin, ayant assiégé la ville de Lydde, une partie des habitans se retira dans l'église de S.t George. Sandys, voyageur Anglois, & l'auteur de la géographie Turque, en parlent comme d'un édifice qui subsistoit encore dans le siècle dernier.

Will. Tyr. hist. l. XXI, c. 21.

La ville de Lydde fut détruite par le Sultan Saladin. Abulféda, qui écrivoit sa Géographie au commencement du XIV.e siècle, en parle comme d'un lieu voisin de Ramlé, il la nomme *Lud.* L'auteur de la géographie Turque en décrit ainsi l'état moderne. « *Lud* est à une heure de chemin de Ramlé, il s'y tient toutes les semaines un marché ou une «
foire; on prétend que Jésus-Christ doit tuer dans cette ville «
l'ante-Christ (opinion singulière & remarquable de la part «
des Mahométans). On voit en ce lieu une église renommée, «
(c'est l'église de S.t George); le Mutevelly ou le Receveur «
de la Sultane favorite, fait sa résidence à *Lud;* ce lieu dépend «
du Pachalik de *Ilia* ou de Jérusalem.

Abulf. climat. VI.

Geogr. Turc. c. 25, ms. Bibl. Reg. p. 1570.

L'histoire ne nous donne pas autant de détail sur la ville d'Eleuthéropolis. Elle étoit située vers le midi, & à dix-huit milles (six lieues) de Lydde, à vingt milles (sept lieues) de Jérusalem, à vingt-quatre milles (huit lieues) d'Ascalon; par sa position elle étoit comprise dans la tribu de Juda, comme l'a remarqué S.t Jérôme. Elle avoit au couchant & au septentrion une plaine, & au levant les montagnes de Judée. On ignore quel nom cette ville portoit anciennement; quelques écrivains ont cru que c'étoit l'ancienne *Ceila*, mais S.t Jérôme fait une distinction expresse de ces deux lieux: il paroit que le nom d'Eleuthéropolis n'étoit pas d'une grande antiquité, du moins Strabon, Pline, Josèphe & Ptolemée n'en font aucune mention. Le nom seul montre que cette ville, soit qu'elle eût quitté son ancienne dénomination, soit qu'elle fût de nouvelle fondation, étoit décorée des privileges des villes libres, *éleuthères*, qui etoient en petit nombre, & d'un état plus avantageux que les villes *autonomes.* Les médailles sont les plus anciens monumens connus qui donnent le nom de cette ville; elles démontrent que la ville existoit sous le nom

Itin. Antonin. edit. Wesseling. p. 199 & 200.

Hieronym. in Abd. c. 29.

Hieronym. de loc. Hebraic.

d'Eleuthéropolis, l'an 202 de J. C. & qu'elle prit alors le nom de *Lucia Septimia Severiana*, en l'honneur de Septime Sévère son bienfaiteur. Cette ville étoit très-considérable dans le III.[e] & le IV.[e] siècle; Ammien Marcellin la met au

Ammian. lib. XIV.

nombre des grandes villes de Palestine: *Palæstina civitates habens quasdam egregias, nullam nulli cedentem, sed sibi vicissim ad perpendiculum æmulas; Cæsaream, quam ad honorem Octaviani Principis exædificavit Herodes, & Eleutheropolin & Neapolin, itidemque Ascalonem, Gazam, ævo superiore extructas.* Elle étoit le centre où se réunissoient plusieurs voies Romaines; Eusèbe & S.[t] Jérôme partent de ce point pour déterminer la position de plus de vingt villes ou lieux voisins.

La ville d'Éleuthéropolis avoit un siége épiscopal. Macrin, un de ses Évêques, souscrivit au premier Concile général de Nicée. On peut voir ses autres Évêques dans l'*Oriens Christianus.* Éleuthéropolis étoit sous la métropole de Césarée; &

Notit. Hierocl. edit. Wesseling. p. 718.
Schelestr. Antiquitat. Eccles. t. II.

après la division qui se fit de la Palestine en trois provinces, cette ville resta comprise dans la première Palestine. On voit, dans une notice des Patriarchats dressée l'an 1151 de J. C. qu'Éleuthéropolis étoit encore un siége épiscopal.

Suidas in Μαριανός.

Suidas a conservé un trait qui a rapport à l'histoire de cette ville. Un Marianus qui fut Patrice du temps de l'empereur Anastase, vers le commencement du VI.[e] siècle, étoit le fils d'un Romain qui avoit quitté la ville de Rome pour aller demeurer à Éleuthéropolis, une des premières villes de la Palestine, Ἐλευθερόπολιν μίαν τῶν τῆς πρώτης Παλαιστίνης.

Suidas voce Εὐτόκιος.

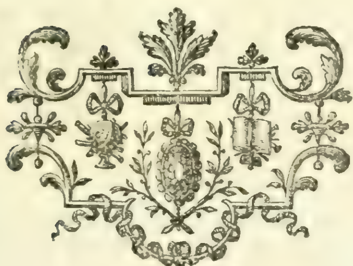
Le même auteur rapporte encore l'histoire d'un certain Eutocius, qui étant simple Soldat emporta l'argent de sa cohorte, & passa de la Thrace en Palestine. Cet homme, pour se procurer un état honnête, eut l'ambition de se faire recevoir dans le Sénat de la ville d'Éleuthéropolis. La ville refusa d'écouter ses offres. Il passa à la ville d'Ascalon, qui l'admit au nombre de ses citoyens.

Depuis le temps des Croisades, il n'est plus fait mention d'Éleuthéropolis dans aucun monument que je connoisse; la ville apparemment aura été ruinée, ou elle a changé de nom.

Un homme intelligent pourroit, étant ſur les lieux, en découvrir la véritable poſition, par le ſecours des diſtances que les anciens ont données, & encore plus certainement par une fontaine célèbre qui étoit dans un de ſes fauxbourgs, appellée *la fontaine de la mâchoire*, Σιαγῶνος πηγή. Josèphe atteſte qu'on l'appeloit ainſi de ſon temps, parce qu'on croyoit que Samſon avoit défait en ce lieu les Philiſtins. Cette tradition peut ſubſiſter encore aujourd'hui. Je rappelle ce fait, qui a trait à l'hiſtoire Sainte, pour découvrir la ſituation préciſe d'une ville qui a été célèbre dans l'antiquité.

Glycas, Annal. part. II.

Joſeph. Antiq. l. V, c. 10.

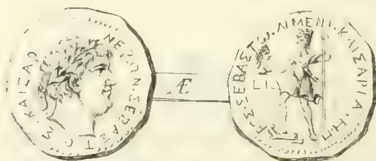


OBSERVATIONS SUR QUELQUES MÉDAILLES SINGULIÈRES DE LA VILLE DE CÉSARÉE EN PALESTINE.

Cinquième supplément aux Dissertations du Cardinal Noris.

Par M. l'Abbé BELLEY.

Page 440.



12 Février 1754.

ON connoît peu de monumens qui aient occasionné des disputes aussi vives qu'en ont excité, sur la fin du siècle dernier, les médailles que j'entreprends d'expliquer. Lorsque le savant Père Henri Noris, élevé depuis à la dignité de Cardinal, travailloit à son grand ouvrage des époques Syro-macédoniennes, plusieurs Savans de France, entre autres M.rs Toinard & Vaillant, lui communiquèrent divers monumens & leurs lumières. M. Vaillant lui envoya le dessein d'un moyen bronze, du Cabinet du Roi, dont la légende n'étoit pas entière; on voyoit d'un côté la tête d'un Empereur couronné de laurier, & dans le champ une étoile; on ne lisoit que ces mots, KAI ΣΕΒΑΣΤΟΣ, le reste étoit fruste. On voyoit au revers la déesse

déesse Astarte tenant de la droite une tête d'homme, la gauche appuyée sur une haste, foulant du pied droit une proue de vaisseau, on lisoit autour ....ΑΡΙΑ. Η ΠΡΟ ΣΕΒΑΣΤΩΝ Μ. le reste fruste, & dans le champ L. ΙΔ, *l'année 14*.[c] Le P. Noris fit graver la medaille, après avoir essayé de restituer la legende. Il lisoit Θεῶν ΣΕΒΑΣΤΩΝ Μεγάλων ΣΑΜΑΡΙΑ. ΗΠΡ. L. ΙΔ, *Deorum Augustorum Magnorum. Samaria anno CLXXXVIII, imperii Neronis anno decimo quarto.* Il jugeoit, avec raison, que la tête de l'Empereur étoit celle de Néron. Hérode avoit fait rétablir la ville de Samarie, & lui avoit donné le nom de Sébaste, en l'honneur d'Auguste; il y avoit élevé un temple magnifique qui fut consacré au même Prince. Dans la suite Caïus Caligula y fit placer sa statue, & probablement Néron y fit mettre celle de Claude après son apothéose. Ainsi ce temple étoit consacré aux Empereurs, que les peuples de Samarie adoroient comme des Dieux du premier ordre. Lorsque toute la Palestine étoit agitée de troubles & de séditions, la province de Samarie, dit le P. Noris, pour marquer son attachement aux Romains, fit frapper cette médaille, & y rappela le culte qu'elle rendoit aux Empereurs. Ce Savant propose, avec modestie, cette explication comme une simple idée, jusqu'à ce qu'on ait découvert une médaille mieux conservée, *quousque integer nummus quandoque repertus veram epigraphen prodat.* Il explique ensuite la date, qu'il croit lire, de l'année CLXXXVIII, ΗΠΡ, & en fait remonter l'ère ou l'époque primitive à la troisième année de la CLXIV.[e] Olympiade, qui finit l'an de Rome 633, dans laquelle Antiochus VIII, roi de Syrie surnommé Grypus, vainquit Alexandre II, aussi roi de Syrie, recouvra la province de Samarie, & lui accorda plusieurs immunités; de-là ces peuples établirent une nouvelle ère, qui commença à l'automne de la même année 633 de Rome. En ajoûtant à cette époque les cent quatre-vingt-huit ans marqués sur la médaille, on descend à l'automne de l'an 820 de Rome, qui fut le commencement de la quatorzième année du règne de Néron. Le P. Noris a encore l'attention de proposer cette ère de Samarie comme douteuse,

Dissertat. V, pag. 525, edit. Lipsiens.

Joseph. Antiq. l. XV, c. 11.

si reapse in eo nummo Neronis designetur. L'ouvrage du P. Noris fut imprimé à Florence en 1689, & fut publié l'année suivante avec des additions; il ne parut en France qu'au commencement de 1692 : le Journal des Savans l'annonça avec les plus grands éloges. La réputation de l'excellent ouvrage *sur les époques* s'est soûtenue jusqu'à présent. Si l'on trouve, dans nos Mémoires, plusieurs Dissertations sur les ères des villes, qui peuvent servir de supplément & quelquefois de correction aux époques Syro-macédoniennes, nous devons cet avantage au grand nombre de monumens que nous voyons présentement au Cabinet du Roi, & dans le Cabinet de M. Pellerin.

Dès que l'ouvrage du P. Noris fut connu en France, un anonyme lui adressa une lettre très-vive, sous ce titre: *pro Eumenio Pacato ad Norisium.* On jugea que cet anonyme étoit le P. Hardouin, qui étoit mécontent du P. Noris pour quelques ouvrages antérieurs, mais singulièrement parce qu'il avoit relevé, dans le livre des époques, des fautes de l'ouvrage intitulé *Nummi populorum & urbium;* d'ailleurs le P. Noris étoit en liaison avec M. Vaillant & avec d'autres Savans de France qui avoient aussi critiqué le même ouvrage. M. Vaillant donna, en 1688, son grand ouvrage sur les colonies & les municipes; le P. Hardouin publia l'année suivante une réponse à M. Vaillant, sous le titre: *Antirrheticus de nummis antiquis coloniarum & municipiorum*, dans laquelle il entreprend non seulement de se justifier, mais il critique un grand nombre d'articles de l'ouvrage de M. Vaillant. L'anonyme, dans la lettre au P. Noris, attaque les amis de M. Vaillant, dont il rabaisse la science & la sagacité, *parum sagaces ac periti*, & reproche au livre des époques, un grand nombre de fautes graves, *errata innumera & gravia;* il insiste principalement sur l'explication de la médaille sur laquelle le P. Noris avoit cru voir *l'époque de la province de Samarie.* Il prétend que Hérode n'avoit point élevé de temple à Auguste dans la ville de Samarie, & rejette l'autorité de Josèphe, qu'il regarde comme un faussaire, *homini plano ac fraudulento;* ainsi, continue-t-il, on n'a pu placer les

In-4.°, 4 pp.

In-4.°, Paris, 1689.

ſtatues ni de Caligula, ni de Claude dans ce prétendu temple, & conſéquemment les peuples de Samarie n'ont adoré ni Auguſte, ni ces Empereurs comme de *grands Dieux*, Θεῶν ΣΕΒΑΣΤΩΝ Μεγάλων, comme liſoit le P. Noris. D'ailleurs, dit l'anonyme, la tête qu'on voit ſur la médaille eſt de Domitien, & non pas de Néron; avant Domitien aucune ville de Paleſtine, excepté Aſcalon, ne fit graver ſur ſes monnoies les images de la ſuperſtition payenne; l'Aſtarte qu'on voit ſur la médaille preuve qu'elle n'a point été frappée ſous Néron, temps auquel les Juifs & les villes de la Paleſtine prirent les armes pour la défenſe de leur Religion, & pour ſecouer le joug des Grecs & des Romains. L'anonyme attribue la médaille non à Samarie, mais à Céſarée de Paleſtine, & fait diſparoître l'époque en reſtituant ainſi la légende, Μητρόπολις ΚΑΙCΑΡΙΑ Η ΠΡώτη Φλαουίων ΣΕΒΑΣΤΩΝ L. ΙΔ. *Metropolis Caſarea prima Flaviorum Auguſtorum*, en changeant en Φ la lettre que le P. Noris avoit cru être un Θ; il cite des médailles qui prouvent que ſous Domitien la ville de Céſarée avoit pris le nom de Flavia. Je paſſe les autres articles ſur leſquels l'anonyme attaque le P. Noris & M. Vaillant.

Quelque temps après, le 15 juillet 1692, le même anonyme, ſans attendre la réponſe du P. Noris, adreſſa à M. Vaillant une nouvelle critique auſſi vive que la précédente, ſous ce titre, *ad Valentem triplex nummus*; il le ſomme de défendre le P. Noris ſur l'époque de la province de Samarie, dont il le regarde comme l'auteur, *te docente*. Il cite, du Cabinet du Roi, une ſeconde médaille ſur laquelle on lit le nom de l'empereur ΝΕΡΩΝ ΚΑΙΣΑΡ ΣΕΒΑΣΤΟΣ, & ſur le revers, au mot ΠΡΟ, on voit non un Θ, comme l'avoit cru le P. Noris, ni un Φ, comme l'avoit penſé l'anonyme, mais un Ο ou un Ω; ainſi l'anonyme en abandonnant ſa première explication adopte celle-ci, Μητρόπολις ΚΑΙΣΑΡΙΑ Η ΠΡΩτη ΣΕΒΑΣΤΩΝ, *Metropolis Cæſarea prima Auguſtorum*; ces *Auguſtes*, ſelon lui, étoient l'empereur Auguſte, ſous lequel la ville fut bâtie par Hérode le Grand & appelée Céſarée, & l'empereur Claude, qui la fit augmenter & achever; il eſſaie de prouver *In-4.° 8 pp.*

son opinion par différens monumens; après diverses questions sur Hérode & sur les Princes de sa famille, dont il demande la solution à M. Vaillant, il se plaint de ce que depuis trois ans il n'a pas répondu à l'*Antirrheticus* du P. Hardouin; il attaque l'ouvrage intitulé, *Numismata præstantiora*, que M. Vaillant venoit de publier, & répand beaucoup d'amertumes dans sa critique.

M. Vaillant piqué de ces attaques réitérées, adressa, la même année 1692, à tous les Antiquaires une lettre contre le P. Hardouin, qu'il regardoit comme l'auteur des deux lettres: *ad totius Europæ Antiquarios utrum laurea Eumenio pacato concedenda!* Il n'est pas plus modéré que le prétendu *Eumenius pacatus*. Il rappelle les ouvrages du P. Hardouin sur les médailles; le premier, *Nummi populorum & urbium*, que l'auteur avoit d'abord intitulé *Errata Antiquariorum*, a été critiqué, dit M. Vaillant, par les Savans qui y trouvèrent trois cens fautes; elles furent indiquées alors dans les nouvelles de la République des Lettres, imprimées en Hollande. L'*Antirrheticus* ne corrigea pas les premières fautes; l'auteur y en ajoûta de nouvelles, & parut avoir suivi plustôt les visions de son imagination que les auteurs & les monumens: M. Vaillant annonce une réponse à l'*Antirrheticus*, (j'ignore si jamais elle a été rendue publique). Le P. Hardouin avoit publié une lettre sur les médailles Samaritaines, M. Vaillant prétend que l'explication de ces monumens avoit été surprise à un Savant de ce temps-là. L'Antiquaire passe ensuite à la lettre adressée au P. Noris, & donne le dessein des deux médailles du Cabinet du Roi: il avoue que dans le dessein de la première, envoyée à Florence, on avoit mis un Θ au lieu d'un O, ce qui avoit déterminé le P. Noris à l'expliquer par Θεῶν ΣΕΒΑΣΤΩΝ Μεγάλων, explication que le P. Noris ne donnoit que comme une conjecture, en attendant qu'il se découvrît une autre médaille mieux conservée; mais M. Vaillant reproche au P. Hardouin d'avoir changé l'omicron en Φ, pour en faire Φλαβίων, & d'avoir dit que la tête de la première médaille étoit de Domitien, & celle de la seconde de Néron, quoique les deux têtes fussent visiblement les mêmes. Enfin il propose une nouvelle explication de la

In-4.°, 6 pp.

Epist. de Nummis Samaritanis, 1691, in-4.°

légende, ΚΑΙΣΑΡΙΑ Η ΠΡΟΣ ΣΕΒΑΣΤΩΝ Μεγάλη, L. ΙΔ. *Cæsarea ab Augustis magna, supple, appellata, anno decimo quarto Neronis.* Césarée de Palestine fut surnommée la *grande*, lorsqu'elle fut réunie à la Syrie après la mort d'Archélaüs, pour la distinguer d'une autre Césarée de Phénicie, qui fut aussi réunie à la Syrie après la mort de Philippe, autre fils d'Hérode. Enfin M. Vaillant rapporte douze fautes considérables qu'il croit voir dans le livre *Nummi illustrati populorum & urbium*, & s'adressant à tous les Antiquaires, il finit en disant: *an laurea sit (Eumenio) concedenda, viri illustres, deliberabitis.* Le P. Hardouin publia l'année suivante (1693) son ouvrage de *nummis Herodiadum*, où il commence par désavouer les deux lettres, qu'il attribue à un de ses disciples il rapporte encore les deux médailles du Cabinet du Roi, qu'il avoue être toutes deux de Néron, mais il explique ainsi la légende de la première, Μητρόπολις ΚΑΙΣΑΡΙΑ Η ΠΡΩτη ΣΕΒΑΣΤΩΝ, *Metropolis Cæsarea prima Augustorum*; & la légende de la seconde, Μητρόπολις ΚΑΙΣΑΡΙΑ Η ΠΡΩτη Σεβαστὴ ΣΕΒΑΣΤΩΝ, *Metropolis Cæsarea prima Augusta Augustorum*, en substituant un Ω pour un O dans le mot Πρώτη; il les attribue à Césarée de Palestine. Et dans les notes qui suivent la chronologie, le P. Hardouin attaque l'explication que M. Vaillant a donnée dans sa lettre, *Cæsarea ab Augustis magna appellata*; cette ville, dit-il, auroit plustôt été appelée *ab Augustis Augusta*, comme on le voit sur ses médailles, que *ab Augustis magna*, qu'on ne trouve sur aucun de ses monumens. Le P. Hardouin tâche de se justifier des douze fautes que M. Vaillant lui reproche, dans sa lettre *ad totius Europæ Antiquarios*; il lui en oppose douze autres, qu'il croit trouver dans les *Numismata præstantiora*.

In-4.°, 96 pp.

P. 13.

P. 58.

P. 61.

Comme les deux lettres de l'anonyme & celle de M. Vaillant sont rares *(a)*, j'ai cru devoir en donner le precis, du moins en ce qui concerne la médaille de Césarée. Ces disputes, comme il arrive ordinairement, firent beaucoup de bruit, amusèrent le public & ne décidèrent point la question; chacun persista

(a) Le P. Banduri ne paroît pas avoir connu ces lettres, il n'en parle point dans sa Bibliothèque numismatique.

dans son opinion : l'ouvrage du cardinal Noris fut réimprimé à Léipsik en 1695, on y retrouve l'explication *Deorum magnorum Samariæ anno CLXXXVIII.* M. Vaillant publia, en 1698 ses *numismata Græca*, qu'il fit réimprimer à Amsterdam en 1700; il y donne la même explication : *Cæsarea ab Augustis magna*, & renvoie à sa lettre *ad Europæ Antiquarios.* Le P. Hardouin, en 1709, fit réimprimer parmi ses *Selecta opera*, les *Nummi antiqui populorum & urbium*, & son ouvrage *de Nummis Herodiadum*; il fit imprimer en même temps sa chronologie de l'ancien Testament; il rappelle par-tout la même explication qu'il avoit donnée, *Cæsarea prima Augusta Augustorum metropolis*; il remarque seulement en un endroit qu'on lit sur une des médailles du Roi, ΚΑΙΣΑΡΙΑ ΠΡΟ ΣΕΒΑΣΤΩΝ ΜΕΝΙ. Depuis ce temps-là les Antiquaires ont adopté l'une ou l'autre des deux dernières explications, ou ils les ont rapportées sans prendre aucun parti.

Paris, 1698, in-4.° Edit. Amstelod. p. 17.
Select. opera, p. 39.
P. 332, 344.
P. 637.
P. 344.
La Bastie, not. sur le P. Jobert, t. II, p. 240.

M. Pellerin a heureusement rassemblé, dans son précieux Cabinet, cinq de ces médailles de Césarée; en les réunissant, on y trouve complète la légende suivante : ΚΑΙΣΑΡΙΑ Η ΠΡΟΣ ΣΕΒΑΣΤΩ ΛΙΜΕΝΙ; différente de celle que M. Vaillant & le P. Hardouin avoient trouvée sur des médailles moins bien conservées. D'où il résulte que ces savans Antiquaires ont disputé sur un objet indéterminé & sur une fausse leçon du monument.

La légende de la médaille étant ainsi assurée & constatée, avant que d'en donner l'explication, je crois devoir rapporter l'histoire de la fondation de Césarée de Palestine. On sait que cette ville, qui n'étoit qu'un petit port près d'une tour appelée la tour de Straton, fut bâtie à neuf par Hérode le grand, & appelée Césarée en l'honneur d'Auguste; *Stratonis turris*, dit Pline, *eadem Cæsarea, ab Herode rege condita.* Elle étoit située sur la mer Méditerranée entre les villes de Dora & d'Apollonie. L'historien Josèphe décrit la grandeur & la magnificence de la nouvelle ville & de son port. Hérode ayant observé que la côte de Palestine (qui depuis le cap de Joppé prend sa direction vers le nord) n'avoit point de ports, &

Plin. l. V, c. 13.
Joseph. de Bell. l. I, c. 16, p. 747, & Antiq. l. XV, c. 13, p. 558.

qu'elle étoit exposée aux vents du sud-ouest, λιβὸς *(b)*, qui incommodoient la navigation de Phénicie en Égypte, résolut de construire un port capable de parer à ces inconvéniens. Il choisit un lieu propre à la construction d'une grande ville & d'un port magnifique, il prit l'emplacement de la ville appelée la tour de Straton, qui parut convenable pour l'exécution de ses vastes desseins; la bonté de l'air, la fertilité du terroir arrosé par des eaux & par une rivière, déterminèrent le choix. Le plan fut de construire un port plus grand que le Pirée d'Athènes, capable de recevoir une flotte entière. Après qu'on en eut tracé le tour du côté de la terre, on jeta dans la mer, à vingt brasses de profondeur, ἐπ' ὀργυιὰς εἴκοσι, des pierres dont la pluspart avoient cinquante pieds de long, dix de large & neuf de haut ; après que cette jetée eut été élevée à fleur d'eau, on bâtit dessus un mur de deux cens pieds de longueur, dont la moitié la plus avancée, destinée à rompre les flots de la mer, étoit appelée προκύμια, l'autre moitié étoit au dessous du mur qui formoit l'enceinte du port, & étoit partagée par de hautes tours, dont la plus grande & la plus belle portoit le nom de Drusus, beau-fils d'Auguste, Δρούσιον. On construisit dans le fond du port un grand nombre d'arcades voûtées, ψαλίδες, pour le service de la marine; & autour du port régnoit un large quai commode pour l'embarquement & agréable pour la promenade. On entroit dans le port par le vent de nord, βορέας, qui est très-doux en ce lieu. On voyoit à l'entrée trois statues colossales. On laissoit à gauche une haute tour, & à droite deux colonnes très-élevées bâties à l'extrémité de la jetée; on éleva autour du quai de belles maisons de marbre, & au milieu, vis-à-vis de l'entrée du port, Hérode fit construire sur une éminence, ἐπὶ γηλόφου, le temple d'Auguste *(c)* d'une P. 539.

(b) Λὶψ, vent qui souffloit de la Libye & nommé *Africus* par les Romains, est encore appelé sur la Méditerranée *Lebeccio*, ou *Lebeche*; ce vent est entre le midi & le couchant, on l'appelle sur l'Océan le vent de sud-ouest.

(c) L'Empereur Tibère fit transporter dans ce temple d'Auguste, ἐν τῷ Σεβαστῷ, à Césarée les boucliers votifs que Pilate avoit fait placer à Jérusalem, dans le palais d'Hérode, & qui avoient excité les plaintes des Juifs. *Phil. n. de Legat. p. 1034. E.*

beauté & d'une magnificence extraordinaire, & y fit placer une statue colossale de ce Prince sur le modèle de la statue de Jupiter à Olympie, & la statue de la ville de Rome pareille à celle de Junon à Argos. Hérode fit construire encore un théatre, un amphithéatre, & une place ou marché. Tous ces édifices, les palais, les maisons même des particuliers étoient de marbre. Ces différens ouvrages furent achevés en dix ans, & coûtèrent des sommes immenses. Hérode fit une dédicace solennelle de la ville, qu'il appela Césarée, & donna au port le nom de *Sébaste*, en l'honneur de César Auguste, & pour marquer encore davantage à l'Empereur sa reconnoissance, il soûmit la ville à la province de Syrie, Ἀνέθηκε τῇ ἐπαρχίᾳ τὴν πόλιν. Hérode établit même des jeux publics qui devoient se célébrer tous les cinq ans, & qu'il appela du nom de l'Empereur, ΚΑΙΣΑΡΙΑ; il fit distribuer un grand nombre de prix à la première célébration, l'an 743 de Rome *(d)*, laissa des fonds pour la seconde & la troisième.

P. 538.

Hérode, l'un des Princes les plus riches & les plus magnifiques de son siècle, faisoit bâtir des villes, construire des châteaux; il fit rebâtir dès les fondemens le temple de Jérusalem, il étendit sa munificence dans la Syrie & jusque dans la Grèce. Mais ce Prince si magnifique au dehors, dit Josèphe, étoit dur & même cruel envers sa famille & ses sujets. Il étoit animé plustôt par la vanité & par l'ambition que par une véritable grandeur d'ame. Il marqua sur-tout un servile dévouement à Auguste, il donna son nom, ΣΕΒΑΣΤΗ, à la ville de Samarie qu'il fit réédifier, & fit élever en son honneur un temple magnifique près les sources du Jourdain, sur la montagne de Panion, & quelques années après Philippe le Tétrarque, fils d'Hérode, fit bâtir au pied de cette montagne

Joseph. Antiq. l. XV, c. 14, p. 543. E.
Antiq. l. XVI, c. 9. p. 560.
Antiq. l. XV, c. 11.
L. 1, de Bell. c. 16, p. 746. F.
Joseph. Antiq. l. XVI, c. 13, p. 541. C.

Joseph. Antiq. l. XVI, c. 9, p. 559. C.

(d) On y avoit invité des Musiciens & des Athlètes de toutes les Nations; on y donna des combats de gladiateurs & de bêtes, la course des chevaux, en un mot tous les spectacles estimés à Rome & chez les autres peuples. Le Roi donnoit des spectacles pendant le jour, & la nuit des repas somptueux à une multitude de peuples qui s'étoient assemblés pour la fête. Les frais montèrent à cinq cens talens, qui feroient de notre monnoie environ deux millions deux cens cinquante mille livres.

une

une ville qu'il appela Césarée, en l'honneur d'Auguſte; elle eſt nommée ſur les médailles ΚΑΙΣΑΡΙΑ ΣΕΒΑΣΤΗ ΥΠΟ ΠΑΝΕΙΩ.

Après ces obſervations il eſt facile de déterminer & d'expliquer la legende des médailles qui ont excité des diſputes ſi vives entre nos ſavans Antiquaires. On doit lire, & en comparant les trois médailles du Roi avec les cinq médailles du Cabinet de M. Pellerin, on lit diſtinctement ΚΑΙCΑΡΙΑ Η ΠΡΟC CΕΒΑCΤΩ ΛΙΜΕΝΙ, c'eſt-à-dire *Céſarée ſur* ou près *le port Sébaſte*, que les Romains auroient appelé le *port Auguſte*. C'eſt le port de la ville de Céſarée dont j'ai décrit la grandeur & la magnificence. Josèphe ſemble avoir eu ces médailles ſous les yeux, lorſqu'il écrivoit qu'Antipater fils d'Hérode, en revenant de Rome, débarqua au *port Sébaſte*, προσέχε ΤΩ ΣΕΒΑΣΤΩ ΛΙΜΕΝΙ λεγομένω, ὃν κατασκευάσας Ηρώδης πολλῶν χρημάτων ἐπὶ τιμῇ τῇ Καίσαρος, καλεῖ ΣΕΒΑΣΤΟΝ, qu'Hérode fit conſtruire avec des frais immenſes, & appela *Sébaſte* en l'honneur d'Auguſte; & rapportant ailleurs le même fait, il dit qu'Antipater débarqua au port de Céſarée, εἰς τὸν λιμένα τῆς Καισαρείας κατάγεται. Il eſt donc évident que le port *Sébaſte* étoit le port de Céſarée conſtruit par Hérode. Cette ville prit ſur les monumens le nom de *Céſarée ſur le port Sébaſte*, ΚΑΙCΑΡΙΑ Η ΠΡΟC CΕΒΑCΤΩ ΛΙΜΕΝΙ, pour célébrer la magnificence de ſon fondateur, & pour le diſtinguer des autres Céſarées, & en particulier de la Céſarée de Philippe, de la même province. Celle-ci, par la même raiſon, s'appeloit *Céſarée Sebaſte ſous le Panion*, ΚΑΙCΑΡΙΑ CЄΒΑCΤΗ ΥΠΟ ΠΑΝЄΙΩ. Céſarée de Cappadoce prenoit ordinairement pour ſymbole diſtinctif le mont Argée, au pied duquel elle étoit ſituée; & quelquefois ſur les monumens, elle prenoit le nom de *Céſarée près le mont Argée*, ΚΑΙCΑΡЄΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟC ΤΩ ΑΡΓΑΙΩ. La ville d'Anazarbe en Cilicie, appelée auſſi Céſarée, a pris, quoique rarement, ſur ſes monnoies le nom de *Céſarée près le mont Anazarbe*, ΚΑΙCΑΡέων ΤΩΝ ΠΡΟC ΤΩ ΑΝΑΖΑΡΒΩ.

Antiq. l. XVII, c. 7, p. 590. C.

L. I, de Bell. c. 20, p. 768. D.

Médailles.

Æ. III. *Trajan. Hard. vet. Plin.*

Æ. II. *M. Aurel. & L. Verus.* Pell.

On peut auſſi déterminer & expliquer la légende de la

précieuſe médaille du roi Agrippa, conſervée au Cabinet du Roi; M. l'Abbé Barthélemy m'a fait le plaiſir de me la communiquer, avec les autres médailles de Céſarée. M. Vaillant l'a fait graver, mais il la liſoit avec des yeux prévenus, il croyoit y voir, ΚΑΙΣΑΡΙΑ Η ΠΡΟϹ ΤΩΝ ϹΕΒΑϹΤΩΝ Μ. qu'il expliquoit, *Cæſarea ab auguſtis magna appellata.* Le P. Hardouin l'a citée d'après lui, & l'expliquoit dans ſon opinion, *Metropolis Cæſarea prima Auguſta Auguſtorum.* La légende du côté de la tête eſt ainſi décrite, ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΜΕΓΑΣ ΑΓΡΙΠΠΑΣ ΦΙΛΟΚΛΑΥΔΙΟΣ *(e)*, la tête d'Agrippa ceinte du diadème tournée de droite à gauche. Je lis ſur le revers, ΚΑΙΣΑΡΙΑ Η ΠΡΟϹ ΤΩ ϹΕΒΑΣΤΩ ΛΙΜΕΝΙ, *Cæſarea quæ ad portum Sebaſtum.* Cette leçon eſt conſtatée par les autres médailles de la même ville. Agrippa, fils d'Ariſtobule & petit-fils d'Hérode le Grand, avoit éprouvé dans ſa perſonne les plus grands malheurs; l'empereur Tibère le fit empriſonner l'an 36 de J. C. Caïus Caligula, l'année ſuivante, le tira de la priſon pour l'élever ſur le trône; il lui donna, avec le titre de Roi, la tétrarchie de Philippe, qui comprenoit la Trachonite, la Gaulonite, la Batanée, l'Iturée & le territoire de Panéade; il y ajoûta, l'an 40, la tétrarchie d'Hérode Antipas, qui renfermoit la Galilée & au-delà du Jourdain le riche pays de la Pérée: enfin Claude, qui l'affectionnoit beaucoup, étant parvenu à l'Empire, lui donna encore la Judée & la Samarie, qui avoient été réunies à la province de Syrie au temps de l'exil d'Archélaüs, depuis trente-cinq ans. Agrippa ſe trouva alors poſſeſſeur de tous les États qui avoient appartenu à Hérode le Grand; l'Empereur lui ſoûmit même la ville de Céſarée, qui depuis ſa fondation étoit annexée à la province de Syrie. Agrippa devenu ſi puiſſant *(f)*, prit alors le titre de *grand Roi*, ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΜΕΓΑΣ, à l'exemple de pluſieurs autres Princes de l'Orient. On lit ſur pluſieurs médailles

Epiſt. ad Antiquarios, p. 4.

De nummis Herodiad. p. 13.

Joſeph. Antiq. l. XIX, c. 8, p. 679. F.

(e) M. l'abbé Barthélemy ayant examiné la médaille avec attention, a jugé qu'il falloit lire ΦΙΛΟΚΑΙϹΑΡ & non ΦΙΛΟΚΛΑΥΔΙΟϹ.

(f) Il avoit de revenu douze millions de dragmes, διακοσίας ἐπὶ χιλίαις μυριάδας*, qui feroient de notre monnoie environ neuf millions de livres.

* *Joſeph. Antiq. l. XIX, c. 8, p. 679. F.*

d'Antiochus Épiphane, roi de Commagène, ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΜΕΓΑΣ ΑΝΤΙΟΧΟΣ ΕΠΙ. Je citerai encore le beau médaillon d'argent du Cabinet de M. Pellerin, frappé au coin d'Eucratidas, l'un des rois Grecs de la Bactriane, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΕΥΚΡΑΤΙΔΟΥ. Les Athéniens, dans une inscription dressée en l'honneur de Bérénice, fille du roi Agrippa, lui donnent le titre de *grande Reine*, & à ses ancêtres celui de *grands Rois*, — *Æ. M. Peller.*

ΙΟΥΛΙΑΝ ΒΕΡΕΝΕΙΚΗΝ ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΝ ΜΕΓΑΛΗΝ
ΙΟΥΛΙΟΥ ΑΓΡΙΠΠΑ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΘΥΓΑΤΕΡΑ
ΚΑΙ ΜΕΓΑΛΩΝ ΒΑΣΙΛΕΩΝ
ΕΥΕΡΓΕΤΩΝ ΤΗΣ ΠΟΛΕΩΣ ΕΚΓΟΝΟΝ.

Spon. Misc. p. 319.

Agrippa comblé des bienfaits de l'empereur Claude, prend sur la médaille de Césarée le titre de ΦΙΛΟΚΑΙΣΑΡ *(g)*, *ami de César.* Hérode frère d'Agrippa, à qui l'empereur Claude avoit donné le royaume de Chalcide dans le mont Liban, prend sur ses monnoies le titre de ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΗΡΩΔΗΣ ΦΙΛΟΚΛΑΥΔΙΟΣ. Ces Princes vouloient marquer leur attachement & leur reconnoissance à l'Empereur leur bienfaiteur. Les Savans ont remarqué que plusieurs Princes ou Rois étrangers ont pris dans le même sens le titre de ΦΙΛΟΡΩΜΑΙΟΣ, ami des Romains, amateur de l'empire Romain. On voit sur quelques monumens les titres de ΦΙΛΟΚΑΙCΑΡ, de ΦΙΛΟΣΕΒΑΣΤΟΣ, de ΦΙΛΟΤΙΒΕΡΙΟΣ, *ami de César, ami d'Auguste, ami de Tibère*, &c. — *Æ. II. Séguin.*

La ville de Césarée fit graver sur la médaille d'Agrippa le type de la Fortune avec ses attributs ordinaires, le gouvernail & la corne d'abondance, pour marquer apparemment les avantages & l'abondance que lui procuroit la commodité du port. Cette médaille a été frappée entre l'an 41 de J. C.

(g) Ce Prince, dans sa lettre à l'empereur Caïus Caligula, disoit que les Juifs étoient *amis de César*, ΦΙΛΟΚΑΙΣΑΡΕΣ ; le Roi, chef de la nation, devoit être singulièrement attaché à l'empereur Claude, qui lui avoit donné un état si puissant, & se déclarer véritablement ami de l'Empereur, ΦΙΛΟΚΑΙΣΑΡ. — *Philon, de Legat. ad Caium, p. 1031. D.*

& l'an 44, dans lequel Agrippa mourut. La Judée & la ville de Césarée furent réunies à l'Empire Romain à la mort du roi Agrippa, l'an 44, & n'en ont été séparées que par l'invasion & la conquête que les Arabes Mahométans firent de la Syrie dans le VII.[e] siècle.

Les médailles qui ont donné lieu à ce Mémoire, furent frappées l'an 14, L. IΔ, de Néron, qui commença à l'automne de l'an 66 de J. C. Toute la Palestine étoit alors dans une extrême agitation ; les Juifs se révoltoient dans presque toutes les villes ; Jérusalem s'étoit soûlevée ; Florus y avoit fait tuer, au mois de mai, trois mille six cens personnes ; la guerre alors se déclara ; les rebelles tuèrent, le 7 septembre, à Jérusalem le grand-prêtre Ananie & d'autres personnes qui vouloient la paix ; quelques jours après, un jour de sabath, apparemment le 13 septembre, ils égorgèrent la garnison romaine. Les Juifs, transportés de rage & de fureur, massacrèrent les Grecs dans plusieurs villes de Palestine : les Grecs firent un plus grand massacre des Juifs en Syrie & en Égypte ; on en peut voir le détail dans l'histoire. La ville de Césarée, en particulier, fut le théatre d'une scène sanglante ; Hérode y avoit établi des Grecs & des Juifs, qui étoient souvent divisés entr'eux ; les Grecs ou les Syriens y massacrèrent plus de vingt mille Juifs, au mois de septembre, *γορπιαίου μῆνος*, le jour même que la garnison romaine fut passée au fil de l'épée à Jérusalem : le gouverneur Florus fit arrêter les autres Juifs de Césarée qui avoient pris la fuite, & les envoya aux galères, *εἰς τὰ νεώρια*. Les Syriens ou Grecs devenus seuls les maîtres dans la ville de Césarée, dans la 14.[e] année de Néron, qui commença à l'automne de la même année 66 de J. C. firent frapper les médailles qui ont donné lieu à ce Mémoire, pour marquer leur attachement au gouvernement romain, & en même temps leur opposition à la rébellion des Juifs ; ils firent graver la tête de l'Empereur, ΚΑΙCΑΡ ΝЄΡΩΝ CЄΒΑCΤΟC ; on voit devant la tête, sur quelques médailles, un astre, le symbole du soleil, pour flatter apparemment la vanité de Néron, qui prétendoit être le soleil & Apollon, comme on le voit

Joseph. de Bell. l. II, c. 32, p. 813. F. & l. VII, c. 34, p. 992. B.

ſur d'autres médailles. Les habitans de Céſarée firent graver au revers de leurs médailles la déeſſe Aſtarte (*h*), type ordinaire ſur les médailles de pluſieurs autres villes de Paleſtine ; pour diſtinguer leur ville des autres Céſarées, ils firent graver l'inſcription ΚΑΙϹΑΡΙΑ Η ΠΡΟϹ ϹΕΒΑϹΤΩ ΛΙΜΕΝΙ, *Céſarée ſur le port Auguſte*, L. ΙΔ, la 14.e année du règne de Neron. Le P. Hardouin a prétendu que les villes de Paleſtine n'ont point fait graver ſur les monnoies aucuns ſignes de la ſuperſtition payenne avant la ruine de Jéruſalem ; du moins il eſt certain que la ville de Céſarée a employé ſur les monumens des ſymboles profanes, dès l'an 66 ou 67 ; on pourroit encore citer des monumens de quelques autres villes.

Ce ſeroit ici le lieu de donner l'explication de quelques autres médailles ſingulières de la ville de Céſarée de Paleſtine, & l'hiſtoire ſommaire de ſes principales révolutions; mais ce détail me meneroit trop loin, & ſuffiroit pour un Mémoire particulier. Je finis celui-ci par quelques obſervations.

La ville de Céſarée, l'une des plus grandes & des plus belles de l'Orient, depuis ſa réunion à l'empire Romain, fut la capitale de la Paleſtine, & le ſiége ordinaire des gouverneurs Romains. L'empereur Veſpaſien y établit une colonie: *Stratonis turris, eadem Cæſarea, ab Herode rege condita; nunc colonia prima Flavia, à Veſpaſiano imperatore deducta*. Ce Prince en exempta les habitans de la capitation, *tributum remiſit capitis;* Titus leur fit enſuite la remiſe de la taxe ſur les terres, *ſolum immune factum*. La colonie, par reconnoiſſance envers ces Princes de la famille *Flavia*, prit ſur les monumens les titres de COLONIA PRIMA FLAVIA AUGUSTA CÆSAREA, ou CÆSAREENSIS; elle ſe ſoûtint dans le même degré de ſplendeur ſous la domination Romaine. Les Arabes en firent la conquête, l'an 639 de J. C. ſous le Khalife Omar; le port de la ville ne fut plus entretenu avec le même ſoin, & nous voyons qu'au temps des croiſades, le port étoit entièrement comblé. Guillaume de Tyr, en parlant

Plin. l. V, c. 13.

Lege VIII, Digeſt. de Cenſibus.

Alvakedi, trad. d'Okley, t. I.

(*h*) Sur la médaille du Cabinet de M. Pellerin, Aſtarte porte à la main la tête de Néron couronnée de laurier.

Idem. l. x, c. 15, p. 784. du siége de Césarée par le roi Baudouin I, dit : *est autem locus........ portu carens ; quamvis de Herode legatur, quòd multis sumptibus & curâ diligentiore, inutiliter tamen, elaboraverit, ut tutam ibi aliquam navibus præberet stationem.* La ville fut prise d'assaut, & abandonnée à la fureur du soldat; presque tout le peuple s'étoit retiré dans la grande mosquée, qui étoit bâtie dans l'emplacement même du temple d'Auguste, *in loco edito, ubi olim ab Herode ad honorem Augusti Cæsaris, miro opere dicitur fabricatum templum ;* on en força l'entrée, & il s'y fit un horrible carnage. Je ne puis omettre un fait que le même auteur rapporte. Il se trouva dans ce temple un vase de couleur verte, *coloris viridissimi*, fait en forme de plat, *paropsidis ;* les Génois, qui avoient contribué à la prise de la ville, croyant que ce vase étoit d'éméraude, *smaragdinum reputantes*, se le firent adjuger pour une grande somme d'argent dans la part qu'ils avoient au butin, & le placèrent à Gènes dans le trésor de leur église; on le montroit long-temps après *(i)*

D'Auton. *(i)* Durant le séjour que le roi Louis XII fit à Gènes, l'an 1502, il alla entendre la messe à S.t Laurent, église cathédrale, l'une des plus belles & des plus riches de l'Italie. Après la messe les Chanoines firent voir au Roi le *Saint-Graal*, dont ils sont dépositaires; c'est, dit l'auteur, un vase très-précieux, fait d'une seule émeraude, & taillé en forme de plat d'une figure ronde; la largeur est de deux palmes sur six de tour; la couleur de cette pierre précieuse est d'un si beau verd, qu'elle surpasse en beauté les autres émeraudes.

Ce vase est toûjours conservé dans le trésor de l'église métropolitaine de Gènes.

Il est taillé en forme de plat d'un hexagone régulier. Il a sept pouces de chaque côté, quatorze pouces de diamètre, trois pouces & demi de creux, trois lignes d'épaisseur.

On voit au-dessous du vase deux anses taillées dans la même pierre, & qui ont chacune trois pouces & demi de long, cinq lignes de diamètre.

Le vase pèse un marc & demi, ou douze onces.

Cette pierre est du plus beau verd au jour ; & à la lumière des flambeaux, elle est transparente, nette & brillante ; on voit sur une de ses anses une coche ou entaille faite par un Lapidaire, en présence de l'empereur Charles V, qui fut convaincu, par cette épreuve, que c'étoit une vraie émeraude.

Ce vase est conservé avec grande vénération. On a remarqué ci-dessus, qu'il fut trouvé à la prise de Césarée. Les alliés partagèrent le butin ; les Vénitiens prirent l'argent ; les Génois se contentèrent de cette émeraude. On lit dans un manuscrit de la métropole, que c'est le plat dans lequel Jésus-Christ mangea l'agneau paschal à la dernière cène qu'il fit avec ses Apôtres. La tradition de la République veut que ce soit le plat

comme un morceau précieux & extraordinaire, *quasi pro miraculo*, & on prétendoit que c'étoit une émeraude, *persuadentes quòd verè sit, quod color ejus indicat, smaragdus*. On ne connoît point d'émeraude d'une si grande étendue, & Guillaume de Tyr, qui rapporte le fait, semble douter de la qualité de la pierre. Après que le carnage eut cessé par toute la ville de Césarée, on fit le partage du butin qui étoit immense.

La ville de Césarée souffrit beaucoup pendant ce siége, & dans la suite, ayant été prise & reprise par les Musulmans & par les Franks, elle fut ruinée; les Franks, dit le géographe Turc, ont détruit la ville de Kaïsariè, après s'en être rendus les maîtres; elle n'a jamais été relevée. Richard Pocockes, qui voyageoit au Levant dans ces dernières années, a décrit l'état actuel de ses ruines, & a donné le plan du port & de la ville. On voit par ce plan que l'enceinte de la ville formoit un quarré régulier; que le port, situé au midi de la ville, étoit d'une grande étendue; on y remarque encore les restes de la jetée qu'Hérode fit construire dans la mer.

Geogr. Turc. ms. du Roi, p. 1572.

où fut présentée la tête de St Jean-Baptiste.

Quoi qu'il en soit de ces traditions, qui ne demandent pas une réfutation sérieuse, cette émeraude, si elle est vraie, est une pièce singulière. On ne la montre qu'avec de grandes formalités. Un prêtre en surplis & avec l'étole, prend le *saint vase*, ayant passé au col un cordon dont chaque bout est noué à chacun des anses. On ne la fait voir qu'aux personnes de la première distinction, & que par un décret du sénat.

M. le chevalier de Cresnay, Lieutenant général des armées navales, qui conduisit à Gènes, par ordre du Roi, Madame Infante, duchesse de Parme, sur la fin de l'année 1753, demanda à voir ce vase, & le vit avec tous les Officiers de son escadre. Ce détail est tiré de la relation qu'il a eu la bonté de communiquer. M. de la Condamine a examiné ce vase, & en a rendu compte dans un Mémoire qu'il a lu à l'Académie des Sciences.



DISSERTATION
SUR
LES ÈRES DE LA VILLE
ET
DE LA COLONIE DE SINOPE.

Par M. l'Abbé BELLEY.

23 Février 1753.

Mem. de l'Académie, t. X, p. 465.

M. l'Abbé de Fontenu a décrit, dans un long & ſavant Mémoire, la fondation, le culte religieux, l'hiſtoire ancienne & les révolutions de Sinope. Les habitans de cette ville firent graver ſur leurs monnoies des époques ou dates d'années, qui ſont relatives à deux ères différentes, dont l'une fut établie en mémoire de la liberté que Lucullus accorda à la ville; l'autre eut pour motif l'établiſſement d'une colonie Romaine. Tous les Antiquaires & les Chronologiſtes s'accordent à fixer la première de ces deux ères à l'automne de l'an 684 de Rome, 70 ans avant l'ère Chrétienne. J'établirai dans ce Mémoire, par de nouvelles preuves, la détermination de ce point chronologique. Le commencement de la ſeconde ère eſt plus difficile à fixer; les Antiquaires ont pris différens partis; Haym, le P. Froëlich le placent à l'an de Rome 705, 49 ans avant J. C. M. Vaillant, le P. Hardouin, M. de Fontenu à l'an 706; le baron de la Baſtie à l'an 707. Mais depuis que ces Savans ont écrit, il s'eſt découvert pluſieurs médailles de Sinope, qui ſervent à déterminer plus préciſément les ères de la ville. M. Vaillant n'a rapporté, dans ſon grand ouvrage des colonies, que trois médailles de Sinope *(a)* avec des époques; le Cabinet de M. Pellerin en conſerve treize avec des dates différentes, dont aucune ne ſe trouve dans Vaillant. Je

Teſor. Brit. t. I, p. 256.

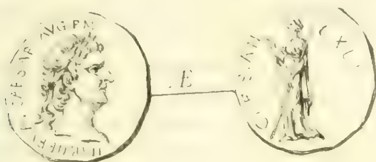
Quat. tentam. p. 89.

(a) La première de M. Aurèle Céſar, de l'an CCIV; la ſeconde de Caracalla, de l'an CCLII; la troiſième de Gordien Pie, de l'an CCCVIII de l'ère de Sinope.

donne

donne à la fin de ce Mémoire la description de ces médailles; j'y en ajouterai quelques autres, qui sont conservées en différens Cabinets. Les medailles les plus remarquables du Cabinet de M. Pellerin sont un moyen bronze de Nerva, avec la date de l'an CXLI, & un petit bronze de Diadumenien, avec la date de l'an CCLXI de l'ère de Sinope. Je ferai voir, d'après ces médailles, que la seconde ère de la ville n'a commencé qu'à l'automne de l'an de Rome 709, deux, trois ou quatre ans après les différentes époques fixées par les Antiquaires. On sait que la correction de la Chronologie est un des principaux avantages que les Lettres ont tiré de l'étude des médailles antiques. Je donnerai ensuite un précis historique des principales révolutions de la ville de Sinope, depuis le haut empire Romain jusqu'à présent.

Page 457



I. La ville de Sinope étoit anciennement comprise dans la Paphlagonie, sa situation sur le Pont-Euxin est des plus avantageuses; la ville bâtie à l'entrée d'une presqu'île, dont l'isthme n'a que deux stades (environ deux cens toises de largeur) a un port de chaque côté. L'ancienneté de la ville remonte aux temps fabuleux, au temps même des Argonautes. Sinope foible dans ses commencemens, devint plus puissante depuis qu'elle eut reçû une colonie de Milésiens, & s'éleva à un tel degré de grandeur & de puissance, qu'elle fut en état de fonder elle-même d'autres colonies sur les côtes du Pont Euxin. Elle étoit dans l'opulence & jouissoit de tous les avantages de la

Strab. l. XII, p. 545.

Apollon. l. II, v. 948.

Strab. l. XII; ibid.

liberté, lorſqu'elle fut ſubjuguée par Pharnace roi de Pont; elle devint alors une ville Royale, & comme la capitale du royaume de Pont; les Rois y faiſoient leur ſéjour, Mithridate Eupator, ce redoutable ennemi des Romains, y prit naiſſance & y fut élevé. La ville ſuivit le ſort de ces Princes; Mithridate, après avoir fait trembler tout l'Orient & Rome même, fut vaincu & chaſſé de ſes États par Lucullus, qui prit les villes du Pont & la ville de Sinope: le général Romain lui rendit la liberté. Depuis cet heureux évènement les habitans de la ville inſcrivirent dans leurs faſtes une nouvelle ère. Quelques années après la ville éprouva les plus grands malheurs, ſous la tyrannie du roi Pharnace: mais Jules Céſar ayant vaincu ce Prince, rétablit la ville de Sinope & y envoya une colonie Romaine; la ville, en mémoire de ce bienfait, établit une nouvelle ère, & prit ſur les monumens le titre de *Colonia Julia Felix Sinope.*

Appian. Mithrid.

M. Vaillant a très-bien remarqué cette double ère; la première eſt confirmée, & la ſeconde eſt rectifiée par les médailles du Cabinet de M. Pellerin. La plus ancienne de ces médailles eſt de Caïus Caligula, & a pour légende C. I. F. S. AN. LXXXIII, & pour type un *colon* ou laboureur qui mène une charrue attelée de deux bœufs. La ſeconde préſente d'un côté la tête de Néron, & de l'autre celle d'Agrippine, avec l'année CII. La troiſième a d'un côté la tête de Néron avec l'année CIIII, & de l'autre la tête d'Octavie. La quatrième eſt de Nerva, & de l'année CXLI. La cinquième de Fauſtine la jeune, au revers la légende C. I. F. S. AN. CCIIII. La ſixième de Géta Auguſte, & au revers la légende C. I. F. S. ANN. CCLV. La ſeptième de Diaduménien, avec l'année CCLXI. La huitième de Sévère Alexandre, avec l'année CCXCIIII. La neuvième de Maxime Céſar, avec la légende C. R. I. F. S. AN. CCCV. La dixième de Gordien Pie, de l'année CCCXI; elle a été publiée par M. de Fontenu. La onzième de Gallien, avec l'année CCCXXX. Et la douzième enfin auſſi de Gallien, avec l'année CCCXXXV ou CCCXXXVI, car la légende n'eſt pas nette.

Vaill. Colon. t. I, p. 193, t. II, p. 42.

Outre ces médailles, qui ne ſont point dans l'ouvrage de Vaillant, le P. Hardouin avoit publié une médaille de Sinope de

L. Ælius Ceſar, de l'année CLXXXII. Le P. Froëlich a publié d'autres médailles de la même colonie, une de Marc Antoine & de Ceſar Octavien, de l'année XXXI; une de Neron & d'Octavie, avec l'année CII; une de Maximin, de l'an CCCV, & une de Philippe le jeune, de l'an CCCXIX. Haym en avoit publié une de Fauſtine la jeune, de l'an CCVII. M. le Beau en a, dans ſon Cabinet, une d'Hadrien de l'année CLXXXVIII. Il peut s'en découvrir quelques autres dans les différens Cabinets.

Quat. tentam. p. 68.

Teſor. Brit. t. I, p. 256.

Les médailles de Sinope que je viens d'indiquer ſuffiſent pour determiner les deux ères de la ville. Je commence par la première, etablie en mémoire de la liberté que Lucullus rendit à la ville l'an de Rome 684. Lucullus ayant vaincu & chaſſé du Pont le roi Mithridate, reſolut de réduire les villes de ce Royaume; il aſſiégea Sinope, défendue par les Lieutenans du Roi, qui firent une longue réſiſtance; mais la diviſion s'étant miſe entre eux, & Lucullus ayant fait alliance avec Macharès fils de Mithridate, les Lieutenans qui défendoient la ville l'abandonnèrent, après l'avoir livrée au pillage & y avoir mis le feu; le Général Romain y entra, fit maſſacrer les troupes du Roi qui s'y trouvèrent, fit éteindre le feu, & rendit aux habitans leurs biens; il fit plus, il leur rendit la liberté : Λεύκουλλος δὲ τὴν πόλιν εὐθὺς ἐλευθέραν ἠφίει. Les habitans regardèrent cet heureux évènement comme la renaiſſance de la ville, & l'inſcrivirent dans leurs faſtes pour être le commencement d'une ère.

Appian. in Mithrid. p. 228.

Memnon, c. 56.

Memnon, ibid.

Appian. Mith. p. 227.

Les plus ſavans Chronologiſtes placent, d'après les Hiſtoriens, la priſe de Sinope par Lucullus à l'an 684 de Rome, 70 avant l'ère Chrétienne. M. Vaillant, ſur la ſeule médaille de Gordien, qui donne la date de l'an CCCVIII de Sinope, a très-bien fixé le commencement de cette ère à l'automne de la même année 684 de Rome; mais comme Eutrope & d'autres hiſtoriens placent cet évènement à l'an 681, 682 ou 683, je crois devoir montrer par les monumens que l'ère de Sinope n'a pû commencer plus haut ni plus bas que l'automne de l'an 684. La médaille de Gordien Pie de l'an 308, ne prouve pas évidemment que l'ère de Sinope a commencé à l'automne de

l'an 684; car si l'on ajoûte à l'an 684 la date 308 de la médaille de Gordien, on trouve que cette année 308 a commencé à l'automne de l'an 991 de Rome, 238 de J. C. Gordien Pie avoit été déclaré Auguste le 15 juillet précédent; si la médaille a été frappée à l'avènement de l'Empereur, & avant l'automne de l'an 238, l'année 308 de Sinope auroit commencé à l'automne de l'an 990 de Rome, 237 de J. C. & l'ère ou l'époque primitive auroit commencé à l'automne de l'an 683 de Rome; mais probablement elle aura été frappée entre l'automne de l'an 238 & l'automne de l'an 239, & alors le commencement de l'ère demeure fixé à l'automne de l'an 684 de Rome. Le P. Froëlich a publié une médaille de l'an XXXI de Sinope, avec la tête de César Octavien, d'Antoine & d'Octavie *(a)*. Si l'on ajoûte à 684 la date 31, on trouve que l'année 31 aura commencé à l'automne de l'an 714 de Rome. Ainsi la médaille n'aura été frappée qu'après l'automne de l'an 714, & l'ère de Sinope demeure fixée à l'an 684.

Quat. tent. p. 68. D'ailleurs cette ère n'a pas commencé après l'automne de l'an 684. Le P. Froëlich a publié une médaille de Philippe le jeune, & le P. Panel une de Philippe le père, l'une & l'autre de l'année CCCXIX de Sinope. En ajoûtant à 684 la date 319, on trouve que l'an 319 commença à l'automne de l'an 1002 de Rome, 249 de Jésus-Christ; les deux Philippes furent tués à la fin de la même année 249, d'où il résulte que l'époque primitive ne peut descendre après l'automne de l'an 684, & c'est l'opinion des plus savans Chronologistes.

La seconde ère de Sinope est plus intéressante, & demande un examen particulier. La ville, sous la protection des Romains,

(a) Le P. Froëlich croit que la tête de Cléopatre est représentée sur la médaille. Antoine ayant fait la paix avec César Octavien, épousa Octavie sœur du jeune César, vers l'automne de l'an 714, comme le cardinal Noris l'a prouvé, (*Cen. Pis. pag. 137, & de Numm. Herod. p. 70.*) la médaille de Sinope fut frappée après l'automne de cette année; les habitans de cette ville n'auroient pas osé représenter la tête de Cléopatre, ils auroient offensé Octavien & même Antoine, qui aimoit Octavie & désavouoit son mariage avec Cléopatre.

jouiſſoit de ſa liberté & réparoit ſes pertes, lorſqu'elle ſe vit replongée dans de nouveaux malheurs. Pharnace, fils de Mithridate le Grand, voulant profiter des troubles de l'empire Romain pendant la guerre civile entre Céſar & Pompée, prit les armes contre les Romains l'an 706, s'empara de la Colchide & de l'Arménie mineure; entra dans le Pont, & prit les villes de Sinope, d'Amiſus & quelques autres villes de Cappadoce & du Pont. Jules Céſar, après la bataille de Pharſale, étant occupé en Égypte, Pharnace continua ſes entrepriſes, battit Domitius Calvinus, s'empara de tout le Pont, pilla les biens des peuples & des Romains, & exerça toutes ſortes de cruautés; il étendit ſes conquêtes dans la Bithynie & la Cappadoce, & menaçoit toute l'Aſie mineure. Céſar ayant terminé la guerre d'Égypte, réſolut de punir les attentats de Pharnace; il partit d'Alexandrie au printemps de l'an 707, paſſa en Syrie, dans la Cilicie; Pharnace lui envoya des Ambaſſadeurs pour l'amuſer, ſous prétexte de la paix. Ceſar paſſa rapidement dans la Cappadoce, arriva dans le Pont, & aſſembla ſes troupes. Pharnace effrayé lui offrit une couronne d'or, & lui demanda la paix; Céſar vouloit qu'il commençât par évacuer le Pont, & par reſtituer ce qu'il avoit enlevé aux citoyens Romains & à leurs alliés : Pharnace alors demanda du temps, & cherchoit à amuſer; Céſar irrité ſe diſpoſa au combat, attaqua & défit près de Zela le roi Pharnace, qui voyant ſon armée maſſacrée ou priſonnière de guerre, s'enfuit à Sinope avec mille chevaux. Céſar eut la gloire de terminer en peu de jours une guerre qui ſembloit devoir être longue & dangereuſe. Il rendit aux Romains & à leurs alliés les richeſſes que le Roi leur avoit enlevées, & fit dreſſer un trophée dans le lieu même où Mithridate en avoit élevé un pour la défaite de Triarius; après avoir conſolé les villes & les peuples du Pont, il y laiſſa deux légions, & paſſa par la Galatie pour prendre le chemin de la Grèce & de l'Italie; il chargea Domitius Calvinus de pourſuivre Pharnace: ce Prince fut obligé d'abandonner Sinope & de s'enfuir par mer dans le Boſphore, où il fut tué l'année ſuivante par Aſander.

Appian. Mithrid. p. 254.

Hirtius.

App. l. II, Bell. civ. p. 484.

Dio, l. XLII.

Hirt.

Dio, l. XLII.

App. Mithrid. p. 291.

App. Mithrid. p. 254.

Dio, l. XLII.

App. Mithrid. p. 254.

La ville de Sinope dut souffrir beaucoup sous la cruelle tyrannie de Pharnace, si l'on juge de son état par celui d'Amisus qui fut pillée, & dont tous les habitans furent ou massacrés ou mutilés. Les Romains, pour relever la ville de Sinope, y envoyèrent une colonie, qui partagea avec les habitans la ville & les terres, Νυνὶ δὲ καὶ Ῥωμαίων ἀποικίαν δέδεκται, καὶ μέρος τῆς πόλεως, καὶ τῆς χώρας ἐκείνων ἐστί; mais Strabon ne dit point en quel temps cette colonie fut formée. Pline parlant de son temps, dit, *nunc est colonia Sinope.* M. Vaillant a cru qu'elle avoit été établie par Lucullus dès l'an 684. Appien rapporte seulement que Lucullus rendit à Sinope sa liberté ; mais aucun ancien auteur ne dit que cette ville ait été faite colonie par Lucullus; & Strabon, en parlant du traitement qui fut fait à cette ville, ne fait mention que de la liberté qui lui fut rendue, & dans une autre occasion il parle de l'établissement de la colonie, sans en fixer le temps.

App. Bell. civ. p. 484.
Dio, l. XLII.
Lib. XII, p. 546.
L. VI, c. 2.

Ce point historique nous est donné, comme un grand nombre d'autres, par les médailles ; mais d'après ces monumens, les Antiquaires ont pris différens partis, comme je l'ai déjà remarqué : les uns ont fixé l'établissement à l'an 705 ; d'autres à l'an 706, & M. de la Bastie à l'an 707. Je vais prouver que l'établissement de la colonie, ou du moins que le commencement de la seconde ère de la ville est de l'automne de l'an 709 de Rome, 45 avant l'ère Chrétienne. 1.° cette ère n'a pas commencé avant l'automne de l'an 709. M. Pellerin a dans son Cabinet un moyen bronze de Sinope avec la tête de Nerva & la date CXLI ; ce Prince fut déclaré Auguste le 18 septembre de l'an 849 de Rome, d'où retranchant 140, on remonte à l'automne de l'an 709 ; il en résulte que l'an 141 de Sinope a commencé à l'automne de l'an 849, & que la médaille a été frappée la première année du règne de Nerva. On voit dans le même cabinet un petit bronze de Diaduménien César, avec la date de l'année CCLXI de Sinope. Si l'on ajoûte ce nombre à 709 de Rome, on trouve que l'an 261 de Sinope commença à l'automne de l'an 969 de Rome, 216 de J. C. Macrin fut déclaré Auguste, & Diaduménien son fils fut créé César au mois

d'avril de l'année ſuivante 970; ainſi la médaille a été frappée la première année du règne de Macrin, & l'époque primitive, ou l'ère de Sinope, n'a pas commencé avant l'automne de l'an 709 de Rome. 2.° Cette ſeconde ère n'a pas commencé après l'automne de l'an 709. Le P. Hardouin a publié une médaille de L. Ælius Céſar, avec la date de l'an CLXXXII de Sinope, en ajoutant ce nombre à 709, on trouve que l'an 182 de Sinope commença à l'automne de l'an 890 de Rome, 137 de J. C. L. Ælius Céſar mourut le premier de janvier, *kalendis januariis periit*, de l'année 138; ainſi l'époque primitive n'a pas commencé après l'automne de l'an 709. On a vû ci-deſſus qu'elle n'a pas commencé avant; il eſt donc démontré que la ſeconde ère de Sinope eſt fixée à l'automne de l'an 709 de Rome.

Numm. urb. &c. pop. Sacct. oper. p. 156.

Spartian. in Ælio, c. 4. Mém. Acad. t. XXIV, p. 99.

La ville de Sinope établit cette ſeconde ère en mémoire de la colonie que Jules Céſar y envoya dans l'année 709; elle prit ſur ſes monumens le titre de *colonia Julia Felix Sinope*, & y ajouta dans la ſuite le titre de *Romana*, & quelquefois celui d'*Auguſta*. Jules Céſar ayant terminé la guerre d'Afrique l'an 708, étoit retourné à Rome, & y triompha, en quatre jours différens, des Gaules, du Pont, de l'Égypte & de l'Afrique; l'année ſuivante 709, il vainquit en Eſpagne les fils de Pompée, & triompha de l'Eſpagne. Céſar, vainqueur de tous ſes ennemis, reçut du ſénat les plus grands honneurs; il fut déclaré Dictateur perpétuel avec le titre d'*Imperator*, qui lui donnoit dans la République une autorité abſolue, puiſqu'en cette qualité il devoit avoir ſeul le commandement des armées, la diſpoſition des deniers publics & une puiſſance ſupérieure à celle des magiſtrats. Céſar ſe voyant le maître de l'Empire, voulut récompenſer les légions qui l'avoient ſervi dans les différentes guerres, il établit un grand nombre de colonies en Eſpagne, en Afrique, dans l'Orient & en d'autres provinces: les colonies de Carthage & de Corinthe furent les plus celèbres. Je préſume qu'il établit vers le même temps celle de Sinope, dans l'année qui s'écoula entre l'automne de l'an 709 & l'automne de l'an 710, la dernière année de ſa vie. On ſait qu'il fut tué le 15 de mars,

Dio, l. XLIII. App. Bell. civ. l. II, p. 494.

Sueton. in Cæs. c. 81. *idibus martiis*, de l'an 710. La colonie fit frapper ſous le règne d'Auguſte une médaille en l'honneur de ſon fondateur, ſur Æ. II. Peller. laquelle elle prit le titre de *colonia Julia Cæſarea Felix Sinope ;* on voit d'un côté la tête de Céſar couronnée de lauriers, avec l'inſcription DIVOS IVLIUS, & de l'autre la tête d'Auguſte, & l'inſcription AVGUSTVS DIVI F. Céſar avoit deſſein d'augmenter encore le nombre des colonies ; il en avoit formé un projet que l'on trouva dans ſes mémoires après ſa mort.

Les habitans de Sinope, en adoptant une nouvelle ère relative à la fondation de la colonie, n'abandonnèrent pas la première ère établie en mémoire de la liberté qui leur avoit été rendue par Lucullus; celle-ci eſt employée ſur la médaille qu'ils firent frapper en l'honneur de Céſar Octavien, d'Antoine & d'Octavie, l'an 714 de Rome, mais ils employèrent l'ère de la colonie ſur les médailles connues des règnes ſuivans juſqu'à Sévère Alexandre, ſous lequel ils reprirent la première ère qu'ils continuèrent juſqu'à Gallien, où finiſſent les monumens que nous connoiſſons de cette ville. Je penſe que Sinope, comme les autres villes qui ont eu pluſieurs ères, inſcrivoit dans ſes faſtes les années de ces différentes ères, du moins l'uſage eſt certain à l'égard d'Antioche & d'Aſcalon. On voit dans le recueil de Tiepolo & au Cabinet de M. Pellerin un médaillon d'Antioche ſur lequel ſont marquées l'année ΔN (54) de l'ère de Céſar & l'année ϛΛ (36) de l'ère d'Auguſte. M. Pellerin a dans ſon Cabinet un moyen bronze d'Auguſte, ſur lequel la ville d'Aſcalon a fait marquer une double ère ϛN/BP, l'année 102, & l'année 56 : la première à compter de l'an 650 de Rome (époque de l'autonomie de la ville), commença à l'automne de l'an 751 de Rome; la ſeconde à compter de l'automne de l'an 696, pendant lequel la ville d'Aſcalon fut réédifiée par le proconſul Gabinius, commença auſſi à l'automne de l'an 751. Les villes qui inſcrivoient les années de différentes ères dans leurs faſtes, marquoient ſur les monumens les années tantôt de l'une, tantôt de l'autre, & quelquefois de deux enſemble, ſuivant des intérêts ou par des motifs particuliers. La ville de Tyr avoit employé l'ère de Séleucides, enſuite l'ère de ſon autonomie depuis l'an

628

628 de Rome ; elle reprit ſous le règne d'Élagabale l'ère des Séleucides. La ville de Sidon avoit probablement ſuivi l'ère des Séleucides ; elle prit l'ère de ſon autonomie depuis l'an 643 de Rome, & ſous Élagabale, elle reprit l'ère des Séleucides : ces deux villes ſe diſputoient la prééminence & la primauté d'honneur & d'ancienneté ; elles employèrent ſur les monumens les types, les titres & les inſcriptions les plus honorables & les plus propres à établir leurs prétentions. Cette rivalité entre les villes de l'Orient ſe manifeſta au ſecond & au troiſième ſiècle de l'ère Chrétienne, comme on l'a ſouvent remarqué à l'égard des villes d'Éphèſe, de Smyrne & de Pergame. La ville de Sinope aura peut-être eu vers le même temps des motifs que nous ignorons pour rappeler ſur les monumens l'ère *de ſa liberté*, & pour employer le titre de *Romana* qu'elle avoit omis ſous les premiers Empereurs ; peut-être vouloit-elle réclamer ou conſerver des droits & des priviléges utiles, qui étoient attachés à ſon ancienne liberté ; peut-être auſſi ne s'agiſſoit-il que de droits honorifiques & de la préſéance vis-à-vis des villes de la même province : on ſait que ces ſortes de conteſtations étoient ſouvent très-vives entre les grandes villes de l'Aſie.

J'ai cru devoir préſenter ces obſervations ſur l'uſage que les villes faiſoient de différentes ères ; elles peuvent être de quelque utilité pour la chronologie & l'hiſtoire.

Les ères de Sinope étant déterminées, la première à l'automne de l'an 684 de Rome, & la ſeconde à l'automne de l'an 709 ; il eſt facile d'expliquer les dates des médailles que j'ai indiquées. La médaille de Céſar Octavien, d'Antoine & d'Octavie, avec la date XXXI, qui répond à la première ère, a été frappée entre l'automne de l'an 714 & l'automne de l'an 715 de Rome. Les dates ſuivantes ſont relatives à la ſeconde ère. La 83.e année de cette ère commença à l'automne de l'an 791 de Rome, 38 de J. C. le 2.e de Caligula. La 202.e avec les têtes de Néron & d'Agrippine, commença à l'automne de l'an 810 de Rome, 57 de J. C. 4.e de Néron. La 204.e avec les têtes de Néron & d'Octavie, commença à l'automne de l'an 812 de Rome, 59 de J. C. 6.e de Néron. La 141.e à l'automne de l'an 849

de Rome, 96 de J. C. 1.er de Nerva. La 178.e à l'automne de l'an 886 de Rome, 133 de J. C. 16.e de Hadrien. La 182.e avec la tête d'Ælius Cefar, à l'automne de l'an 890 de Rome, 137 de J. C. 21.e de Hadrien; Ælius mourut le premier janvier 138. La 204.e avec les têtes de M. Aurèle César & de Fauftine la jeune, à l'automne de l'an 912 de Rome, 159 de J. C. 22.e & dernier d'Antonin Pie. La 252.e avec la tête de Caracalla, à l'automne de l'an 960 de Rome, 207 de J. C. 14.e de Septime Sévère. La 255.e avec la tête de Géta Augufte, à l'automne de l'an 963 de Rome, 210 de J. C. 18.e & dernier de Septime Sévère. La 261.e avec la tête de Diaduménien, à l'automne de l'an 969 de Rome, 216 de J. C. Macrin fut élû empereur au mois d'avril fuivant. La ville de Sinope employa la première ère fur les médailles fuivantes. La 294.e année de cette ère commença à l'automne de l'an 977 de Rome, 224 de J. C. 3.e de Sévère Alexandre. La 305.e avec la tête de Maxime Céfar, à l'automne de l'an 988 de Rome, 235 de J. C. 1.er de Maximin. La 308.e à l'an 991 de Rome, 238 de J. C. 1.er de Gordien Pie. La 311.e à l'automne de l'an 994 de Rome, 241 de J. C. 4.e de Gordien Pie. La 319.e à l'automne de l'an 1002 de Rome, 249 de J. C. 6.e & dernier des Philippes. La 330.e à l'automne de l'an de Rome 1013, 260 de J. C. 8.e de Gallien. Et enfin la 135.e ou 136.e à l'automne de l'an 1018 ou 1019, 265 ou 266 de J. C. 13.e ou 14.e de Gallien.

Mais ce qui eft bien plus important, on peut tirer des dates de l'ère de Sinope de grands avantages pour éclaircir la chronologie & l'hiftoire. Les plus habiles chronologiftes, d'après les anciens auteurs, ont fixe l'adoption d'Ælius Céfar par Hadrien à l'an 136 de J. C. (c) : le P. Hardouin prétend les combattre

Select. oper. p. 156.

(c) Aelius, felon Spartien[a], fut adopté un peu après la mort de Sabine, *Sabina uxor .... defuncta eft. Tunc Ceionium Commodum ... adoptare conftituit* : & cette Princeffe vivoit encore après le mois d'août de l'an 136, fuivant une médaille Égyptienne de Sabine qui marque L. KA[b], l'année 21.e de Hadrien, & une médaille d'Amifus, où fe voit la tête de Sabine & l'année ΡΞΘ[c], 169 de l'ère de cette ville.

[a] *In Hadr.*
[b] *Theup. p. 1134.*
[c] Æ. Vaill.

tous par la date de l'an CLXXXII de la médaille de Sinope, frappée en l'honneur d'Ælius César, & place l'adoption à la fin de l'an 133, ou au commencement de l'an 134 : *ex quo*, dit ce Savant, *facilè intelligas falsi historicos, qui Ælium narrant factum fuisse Cæsarem duntaxat anno Christi CXXXVI.* Mais j'ai montré plus haut que cette année 182 de l'ère de Sinope n'a commencé qu'à l'automne de l'an 137, à compter de l'an 709 de Rome ; par-là on peut juger de la témérité d'une assertion qui taxe d'erreur les anciens historiens.

Cette même date, dont le P. Hardouin a abusé, sert à réfuter l'opinion d'Onuphre Panvin & celle de Dodwel, qui ont prétendu qu'Ælius César mourut le premier de janvier de l'an 137. La médaille de Sinope est un monument contemporain, authentique & subsistant, qui dépose, par un témoignage clair & précis, qu'Ælius César étoit encore vivant à l'automne de l'an 137. Le P. Pagi, M. de Tillemont, & d'autres chronologistes, en suivant les anciens historiens, ont fixé la mort de ce Prince au premier janvier de l'an 138.

Onuph. in Fast. p. 223.
Dodw. app. ad dissert. Cyprian. p. 63.

L'année CCCXIX de l'ère de Sinope, marquée sur les médailles des deux Philippes, prouve que ces Princes régnoient encore vers l'automne de l'an 249 de J. C. car en ajoûtant à 684 de Rome la date 319, on voit que ces médailles ont été frappées vers l'automne de l'an 1002 de Rome, 249 de J. C. Le P. Pagi croit que ces Princes furent tués par Trajan Dèce au mois de juillet de l'an 249, & Pearson fixe le temps de leur mort au mois d'août suivant : les médailles de Sinope démontrent que ces Princes vivoient encore à l'automne de la même année. On peut confirmer ce fait par les médailles Égyptiennes, qui marquent L. Z. l'année 7.e du règne de Philippe, & qui conséquemment ont été frappées après le mois d'août de l'an 249.

Ad ann. 249.
Annal. Cypr.

Au reste cette longue suite de dates, marquées presque sous tous les règnes depuis Auguste jusqu'à Gallien, sur les médailles de Sinope, & conformes au récit des historiens, forme une chaîne de tradition constante & invariable : indépendamment des autres monumens, on peut tirer des médailles qui portent

des dates, un argument de prescription, & invincible, contre le système téméraire de quelques écrivains modernes, qui ont osé taxer d'erreur ou de supposition les anciens historiens, à l'exception d'un très-petit nombre; système absurde & pernicieux, qui combat à la fois toute tradition sacrée & profane, & tend à établir le Pyrrhonisme.

Il me reste à donner le précis de l'histoire de Sinope depuis l'établissement de la colonie jusqu'à présent.

II. Sous les empereurs Romains, la ville de Sinope subsista dans un état florissant: l'avantage de sa situation, la commodité de ses ports, son commerce contribuoient également à son opulence & à sa splendeur. Strabon, qui écrivoit sous Tibère, la représente comme une des plus considérables villes de l'Asie; & Etienne de Byzance atteste que de son temps elle étoit très-illustre, Διαφανεςάτη.

Au temps du Paganisme, elle conserva son ancien culte religieux; elle en rendoit un particulier à Sérapis, qui est représenté sur la plufpart de ses médailles; elle honoroit Mercure, comme le Dieu du commerce; la déesse Némésis, qui devoit venger & punir les injustices commises par les hommes, &c. Ce culte idolâtre subsista jusqu'à la prédication de l'Évangile.

Le gouvernement municipal de la ville étoit formé sur le modèle des autres colonies Romaines, dont il est inutile de donner le détail. La ville étoit gouvernée par des Duumvirs, qui étoient les chefs du conseil des Décurions, comme on le voit par ses médailles EX D.D. *ex Decreto Decurionum.*

La ville comprise dans la Paphlagonie fit, sous les premiers Empereurs, partie de la province ou gouvernement de Bithynie. La Paphlagonie, après l'extinction de la race royale, fut annexée à la province de Bithynie, sous le règne d'Auguste. Pline le jeune, étant gouverneur de cette Province, fait mention dans ses lettres des villes d'Amastris, d'Amisus, & de la colonie de Sinope. Il écrit à l'Empereur que la ville manquant d'eau, on pourroit y en conduire d'une fontaine abondante & bonne, éloignée de seize milles; que les fonds nécessaires pour la construction d'un aqueduc ne manqueroient pas, si

Strab. l. XII.
Plin. l. V, c. 27.
L. X, epist. 91.

l'Empereur vouloit permettre cet ouvrage pour la santé & l'agrément de la colonie: *Si tu, Domine, hoc genus operis & salubritati & amœnitati valdè sitientis coloniæ indulseris.* Le Prince *L. X, epist. 92.* répondit qu'il permettoit la construction de l'aqueduc, après que Pline en auroit examiné la possibilité, pourvu que la ville en pût soutenir les frais, *modò & viribus suis ipsa (colonia Sinopensis) id exequi potest.* On voit par ces lettres que les colonies Romaines étoient dépendantes des Gouverneurs des Provinces pour les affaires majeures, & qu'elles ne pouvoient faire aucune dépense considérable sans la permission de l'Empereur.

Vers le règne de Constantin, la Paphlagonie fut détachée de la Bithynie, & forma une Province particulière; mais la ville de Sinope fut jointe avec quelques villes du Pont pour *Notit. Hierocl. edit. Wesseling. p. 701.* former la province d'Hélénopont, qui fut ainsi appelée en l'honneur d'Hélène, mère de Constantin. L'empereur Héraclius *Nov. XXVIII, c. 1.* ayant partagé l'Orient en divers départemens, qu'on appela ΘΕΜΑΤΑ, la ville de Sinope fut comprise dans le département d'Arménie, *Armeniacum Thema*; cette division subsista jusqu'à l'invasion des Turcs dans l'Asie mineure.

La ville de Sinope embrassa le Christianisme sur la fin du troisième siècle: elle fut le siége d'un Évêque dépendant de l'Évêque d'Amasie, métropole de la province d'Hélénopont. On peut voir la suite des Évêques de Sinope dans l'*Oriens Christianus* du P. le Quien.

Cette ville tomba sous la domination des Turcs Othomans, l'an 1467. Mahomet II prit cette ville, qui étoit défendue par sa situation & par un bon château. Depuis ce temps elle est soûmise aux Turcs, & fait partie du Gouvernement ou Pachalik d'Anadoli.

La ville de Sinope, que les Turcs appelent *Sinoub*, est encore considérable. Tournefort en a donné la description *Lett. XVII.* & une vûe dans son voyage du Levant. Le géographe Turc décrit l'état moderne de la ville de *Sinoub*, qui est le chef-lieu d'un *Liva* ou d'une Jurisdiction; elle est située dans une

presqu'isle près de l'isthme sablonneux qui la joint au continent; la ville est grande, & divisée en douze quartiers; elle a six bains publics, six bazars ou marchés, quatre portes, & est défendue par un château dont le dongeon est fort élevé & environné d'un fossé profond; son port est spacieux & peut contenir mille bâtimens. La presqu'isle de Sinoub peut avoir neuf mille (trois lieues) de circuit; elle est bien cultivée, & remplie de jardins qui fournissent beaucoup de fruits; on y voit une montagne agréable, appelée *Boz Depé*, sur laquelle se trouvent un lac & des fontaines.

Depuis la composition de ce Mémoire, j'ai lû l'ouvrage de Dom Albert Mazzoleni sur les médaillons du Cabinet de Pisani, dans lequel entre plusieurs excellentes remarques j'ai trouvé que le savant Abbé a aussi fixé *(d)* la seconde ère de Sinope à l'automne de l'an 709 de Rome, d'après une médaille de Diaduménien, frappée par la colonie de Sinope l'an CCLXI. Cette médaille a été publiée du Cabinet de Tiepolo, & est semblable à celle que j'ai décrite du Cabinet de M. Pellerin.

Muf. Theup. p. 716.

L'ouvrage de Dom Mazzoleni confirme mon opinion sur la détermination de la seconde ère de Sinope; je n'ai d'autre mérite que d'avoir établi le même fait par une médaille de Nerva, que le savant Abbé n'a pas connue; de décrire un grand nombre de médailles de la ville de Sinope, qui n'avoient point encore été publiées; de prouver, contre l'opinion de Dodwel & d'autres Chronologistes, que L. Ælius César mourut le premier janvier de l'an 138; de rapporter de nouvelles preuves de l'usage où étoient quelques villes de l'Orient d'employer en même temps & sur les mêmes monumens une double ère; & de donner enfin quelques éclaircissemens sur l'histoire de la ville de Sinope.

(d) Numismata Aerea selectiora maximi moduli è Musco Pisano olim Corrario. T. III, p. 165.

DESCRIPTION des Médailles pour la Dissertation sur les ères de la ville & de la colonie de Sinope.

DIVOS IVLIVS ...... IIVIR. C. I. C. F. S. *Caput Julii laureat.* Æ. II. P. L. B. *nunc* Peller.

AVGVSTVS DIVI F. *Cap. Augusti nudum.*

C. I. F. S. A. XXXXI. *Cap. Octaviani Cæsaris nudum f. con.* Æ. II. Froelich. *Quat. tent. p. 89.*

EX D. D. *Capita jugata M. Antonii & Octaviæ f. con.*

C. CAE. AVG. GER. EX. D. D. *Caput Caligulæ nud. f. co.* Æ. III. Peller.

C. I. F. S. AN. LXXXIII. *Colonus agens boves sinistr.*

AGRIPPINA AVG. C. I. F. CINO. AN. CII. *Caput Agrippinæ dex. co.* Æ. II. Peller.

N. CLAVD. CAESAR. P. M. TR. P. CII (sic). *Cap. Neronis laur. dex. co.*

NERO CLAVD. CAES. AVG. ANNI CII. *Cap. Neronis laur. f. co.* Æ. III. Froël. *p. 88.*

OCTAVIA AVG. C. I. F. S. *Caput Octaviæ f. co.*

NERO CLAVD. CAES. AVG. ANN. CIIII. *Caput Neronis laur. f. co.* Æ. III. Peller.

OCTAVIAE AVG. C. I. F. S. *Caput Octaviæ dex. co.*

T. CAESAR. IMP. VESPASIANVS PONT. TR. P. *Caput Titi laur.* Æ. II. Muselli.

C. I. F. S. .... CXX. *Mulier stans dex. sistrum, sin. radium gestat.*

IMP. NER. CAESAR. AVG. P. M...... *Caput Nervæ laur. f. co.* Æ. II. Peller.

. . . . CXLI. *Serapis stans capite modio ornat. dex. co. dex. elata hastam per transv.*

. . . . . . HADRIANVS AVGVSTVS. *Caput Hadriani laur. f. co.* Æ. III. Roth. *nunc* Le Beau.

C. I. F. S. AN. CLXXVIII. *Caput Serapidis modio ornat. f. co.*

Æ. III. Vaill. Colon. tom. I, p. 232. IMP. CAES. HADRIANVS AVG. *Caput Hadriani laur.*
C. I. F. S. AN. .... *Caput Serapidis modio ornat. dex. co.*

Æ. II. Fouc. L. AELIVS CAESAR. *Caput L. Ælii Cæsaris nudum.*
C. I. AV. F. SIN. ANN. CLXXXII. *Dimidia columna ordin. Corinthiaci, & caput senile tergemino cinctum diademate.*

Æ. II. Vaill. ib. p. 278. M. AVR. VERO CAES. *Caput M. Aurelii nudum.*
C. I. F. S. AN. CCIIII. *Figura mulieb. in terminum desinens, ad cujus pedem hinc ramus inde caduceus.*

Æ. II. Peller. FAVSTINA AVG..... *Caput Faustinæ jun. s. co.*
C. I. F. S. AN. CCIIII. *Figura mulieb. ut suprà.*

Æ. Haym. Tes. Brit. t. I, p. 255. FAVSTINA AVG. *Caput Faustinæ jun. s. co.*
C. I. A. CINOPE (sic) ANN. CCVII. *Mulier capite tutulo ornat. dex. co. utraque manu demissâ spicas gestat.*

Æ. II. Vaill. Colon. tom. II, p. 61. IMP. CAES. M. AVR. ANTONINVS. *Caput Caracallæ laureat.*
C. I. AV. SINOP. ANN. CCLII. *Jupiter in lectisternio decumbens dex. co. capite calatho ornato, dextrâ aquilam, lævâ hastam gestat.*

Æ. III. Vaill. ibid. p. 84. P. SEP. GETA C. *Caput Getæ nudum.*
C. I. F. SINOPES. *Pelamis s. co.*

Æ. I. Peller. IMP. C. P. GETA. AVG. *Caput Getæ laureat. s. co.*
C. I. F. SINOPE. ANN. CCLV. *Juppiter Serapis capite modio ornat. dex. co. stans dex. protensâ & expansâ, sin. hastam transv.*

Æ. III. Pell. & Theup. DIADVMENIANVS CAE. *Caput Diadumeniani nud. sin. co.*
C. I. F. CINOPE (sic). CCLXI. *Mercurius nudus dex. co. stans dex. crumenam sin. caduceum.*

Æ. I. Froël. p. 89. IMP. SEV. ALEXAND...... *Caput Severi Alexandri laureat.*

C. I.

C. I. F. S. A. CCXCIIII. *Figura cum hastâ decumbens in lecto.*

IMP. SEV. ALEXAND. AVGVSTVS. *Caput Severi Alexandri laureat. s. co.* Æ. II. Peller.

C. I. F. S. A. CCXCIIII. *Jupiter Serapis capite modio ornat. dex. co. stans dex. protensâ & expansâ; sin. hastam transv.*

IMP. MAXIMINVS AVG. *Caput Maximini laur.* Æ. II. Froel. p. 89.

C. R. I. Ⅎ. S. AN. ↃↃↃV. *Templum distylum in quo Nemesis sin. elevans stat, dextrâ flagellum tenet; ad pedes rota.* (sic) (sic)

MAXIMVS CAES. *Caput Maximi Cæsaris nudum s. co.* Æ. III. Peller.

C. R. I. F. S. AN. CCCV. *Jupiter Serapis stans ut suprà.*

IMP. GORDIANVS AVG. *Caput Gordiani Pii laureat.* Æ. II. Vaill. p. 214.

C. R. I. F. S. AN. CCCVIII. *Caput Serapidis laureat. & calatho ornat. dex. co.*

IMP. GORDIANVS AVG. *Caput idem.* Æ. II. de Peyre.

C. R. I. F. S. AN. CCCX. *Jupiter Serapis stans ut suprà.*

GORDIANVS. *Caput idem.* Æ. II. de Fontenu. *Mém. Ac. t. X, p. 465.*

C. R. I. F. S. AN. CCCXI. *Jupiter Serapis stans ut suprà.*

IMP. GORDIANVS AV. *Cap. idem.* Æ. II. Peller.

C. R. I. F. S. AN. CCCXI. *Jupiter Serapis stans ut suprà.*

TRANQUILLINA AVG. *Caput Tranquillinæ.* Æ. II. Froel. p. 89.

C. I. F. S. *Templum distylon, in quo figura mulieb. st. sinistrâ elatâ, dex. flagellum.*

IMP. JVL. PHILIPPVS AVG. *Caput Philippi senior. laur. s. co. ad humeros palud.* Æ. I. de Beauvau *nunc Reg.*

C. R. I. F. S. AN. CCCXV. *Caput Serapidis modio ornat. s. co.*

IMP. JVL. PHILIPPVS.... *Caput idem.* Æ. II. Aletti.

C. R. I. F. S. AN. CCCXVIIII. *Caput Serapidis modio ornat.*

M. JVL. PHILLIPVS CAES. *Caput Philippi junioris nud.* Æ. I. Froel. p. 89.

C. I. F. S. AN. CCCXIX. *Templum diſtylon in quo mulier ſtans, dextrâ pomum tenet, ſin. flagellum; ad pedes rota.*

Æ. I. Beauv. nunc Reg. IMP. . . . . . . GALLIENVS AVG. *Caput Gallieni imberbe radiat. ſ. co.*

C. I. F. S. AN. CCCXXX. *Serapis ſtans cap. modio ornat. dex. co. dextrâ baculum extendit ſuprà Cerberum; ſiniſtrâ haſtâ innititur.*

Æ. I. Peller. IMP. C. GALLIENVS AVG. P.P. *Caput Gallieni laur. ſ. co. ad hum. palud.*

C. R. I. F. S. AN. CCCXXX. *Figura mulieb. cap. modio ornat. dex. co. dextrâ haſtâ innititur, ſin. demiſſâ.*

Æ. I. Peller. IMP. C. P. L. GALLIENVS. AV. *Caput idem.*

C. R. I. F. S. AN. CCCXXX. VI *Serapis ſtans dex. co. capite modio ornat. dextrâ extenſâ ad Cerberum; ſin. haſtâ innititur.*









OBSERVATIONS SUR UN CAMÉE ANTIQUE DU CABINET DE MGR LE DUC D'ORLÉANS.

Par M. l'Abbé BELLEY.

ON admirera toûjours le goût de grandeur & de magnificence que les Grecs & les Romains répandoient sur les Sciences & sur les Arts. Il ne suffisoit pas à ces anciens peuples que leur histoire fût écrite par d'excellens auteurs; souvent ils firent graver les principaux évènemens sur les métaux, sur le marbre, & même sur des pierres précieuses. Le Cabinet de Mgr le Duc d'Orléans a l'avantage de conserver plusieurs de ces monumens historiques, qui sont de grand prix & d'une rareté singulière. Assemblée publique 14 Nov. 1755.

L'année dernière, j'eus l'honneur de présenter de ce Cabinet une pierre gravée à l'occasion des jeux publics, que Sardes, ville Grecque de l'Asie, fit célébrer en l'honneur de l'empereur Pertinax & de sa maison impériale. Aujourd'hui je mets sous les yeux de l'Académie le dessein d'un camée, de la plus grande beauté, gravé à l'occasion d'une fête solennelle que la ville de Rome célébroit avec pompe & appareil. *Voy. le Mém. suivant.* *Catal. du Cabinet, n.° 1428.*

Ce camée ou pierre gravée en relief, est une agate-onyce, de forme ronde, dont le diamètre est exactement de la longueur de la ligne que j'ai fait placer au dessous de la gravûre. On voit sur la pierre un édifice devant lequel paroissent deux figures; l'une élevée & assise sur une espèce d'estrade, ayant le pied droit placé entre deux vases, prenant de la main droite une couronne radiale, qui lui est présentée par l'autre figure qui est debout & vêtue, comme la première, de la *toge* Romaine; au dessous de la couronne paroît une troisième figure

avec le même habillement, mais d'une taille plus petite, qui élève & étend les bras vers la première figure. Le Graveur a placé au dessous de ces figures une tête entre deux ailes. Ce type est entouré des douze signes du Zodiaque, parmi lesquels le signe de la Vierge est remarquable ; c'est une jeune fille assise, tenant une licorne. La qualité de la pierre répond à la beauté du travail. Le fond est de couleur bleue, le second lit blanc, le troisième, où l'on a gravé le Zodiaque, est de différentes couleurs, & relevé au dessus du fond d'environ deux lignes.

Personne jusqu'à présent n'a donné une explication satisfaisante de ce beau monument. On a cru que l'édifice, placé derrière les figures, étoit *le Panthéon;* que la *petite figure élevoit la main comme en action de graces*, & que *le type sembloit devoir se rapporter à l'établissement des* PVELLAE FAVSTINIANAE, *que l'empereur Antonin Pie fit en l'honneur de Faustine sa femme.*

Si l'on examine avec attention la pierre gravée, on ne peut admettre cette explication. Le Panthéon est bien un édifice de forme ronde, mais il est certain qu'il ne reçoit la lumière que par une grande ouverture pratiquée dans le haut du temple *(a)* : l'édifice représenté sur le monument étoit couvert d'une espèce de calotte, ou par un demi-dome surbaissé, & recevoit le jour par les côtés.

La petite figure élève les mains plustôt pour recevoir quelque chose de la personne assise, que pour faire un remerciment.

Antonin Pie *(b)* fit en l'honneur de Faustine sa femme, un établissement pour nourrir & élever un nombre de jeunes filles sans bien ; mais les revers des médailles frappées en mémoire de cet établissement, avec l'inscription PVELLAE FAVSTINIANAE, n'ont aucune ressemblance *(c)* avec

(a) *Solo foramine supernè lumen admittat.* Philand. in Vitruv. l. III, c. I.

(b) *Puellas alimentarias in honorem Faustinæ Faustinianas constituit.* Capitolin. in Pio

(c) Sur les médailles on voit plusieurs femmes qui tiennent des enfans.

notre gravûre, soit pour le nombre des figures, soit pour l'ordonnance du sujet. D'ailleurs on ne voit pas le rapport de l'établissement des *filles Parfumeuses*, soit avec le Panthéon, soit avec les trois figures de la gravure qui sont vêtues d'une robe virile.

Il faut donc chercher une autre explication de la pierre gravée. Je la trouve au revers d'une des médailles frappées à l'occasion des jeux séculaires que l'empereur Domitien fit célébrer. Je présente le dessein de la médaille au dessous de la pierre : on sent au premier coup d'œil que c'est le même sujet, soit pour le nombre, soit pour l'ordonnance des figures ; les deux vases sont placés de la même manière sur l'estrade. Les différences qu'on peut remarquer sont, sur le camée, la couronne radiale & le temple de forme ronde ; sur la médaille, la façade d'un portique.

Le sujet de la médaille est expliqué par l'inscription latine : COS. XIIII. LVD. SAEC. l'empereur Domitien, *consul pour la quatorzième fois, a célébré les jeux séculaires* ; & sur l'estrade, S V F. P. D. c'est-à-dire *SVFfimenta Populo Data*, les parfums distribués au peuple Romain. Quelques jours avant la solennité des jeux séculaires, l'Empereur, en qualité de souverain Pontife, distribuoit au peuple un mélange composé de soufre & de bitume, qui étoit préparé dans des vases tels qu'on les voit aux pieds du Prince. Cette distribution, suivant les auteurs, se faisoit à Rome en deux endroits différens, devant le temple de Jupiter au capitole, & devant le temple d'Apollon Palatin ; la médaille représente le portique du temple de Jupiter Capitolin ; le camée doit représenter le temple d'Apollon Palatin : en effet les Savans qui ont décrit les antiquités de Rome, ont prouvé, d'après les vestiges qui subsistoient encore à la fin du seizième siècle, que ce temple d'Apollon étoit de forme ronde.

Zozim.

Onuphr. Panvin.

Il est donc certain que le camée du Cabinet de M.gr le Duc d'Orléans représente l'empereur Domitien distribuant au peuple Romain des parfums, devant le temple d'Apollon Palatin, pour la célébration des jeux séculaires. Ce type est entouré des douze

ſignes du Zodiaque, entre leſquels *la Vierge* eſt repréſentée d'une manière ſingulière.

Un ſujet auſſi curieux & auſſi intéreſſant mérite d'être développé. 1.° Je préſenterai quelques obſervations ſommaires ſur l'inſtitution, la célébration & les cérémonies des jeux ſéculaires. 2.° Je donnerai une idée de la grandeur & de la magnificence du temple d'Apollon Palatin. 3.° J'examinerai ſi le Zodiaque eſt ſur le camée un ſimple ornement, & ſi le ſigne de la Vierge en particulier n'a pas quelque rapport au ſujet principal.

I. Les jeux ſéculaires, qui furent célébrés à Rome avec tant d'appareil pour la conſervation & pour la proſpérité du peuple Romain, dûrent leur origine à la piété d'un particulier. Sur la fin de la domination des Rois à Rome, Valéſius, attribuant la guériſon ſubite de ſes enfans à la protection de Pluton & de Proſerpine, offrit des ſacrifices à ces Divinités, & célébra pendant trois nuits de ſuite une fête en leur honneur.

Valer. Maxim. l. II, c. 4. Zozim l. I.

Quelques années après P. Valérius Publicola, étant Conſul, imita ſon exemple. La ville de Rome étoit alors affligée de la peſte, le Conſul fit découvrir l'autel de Pluton & de Proſerpine, que Valéſius avoit recouvert de terre, offrit des ſacrifices à ces Divinités, fit célébrer en leur honneur pendant trois nuits une fête & des jeux; on prétend que le peuple fut délivré. Pour perpétuer la mémoire d'un tel bienfait, que la ſuperſtition attribuoit à ces Divinités, il fut ordonné que la fête & les jeux ſeroient renouvelés tous les cent ans *(d)*, d'où ils furent appelés *ſéculaires.*

Valer. Maxim. Zozim.

Cet ordre ne fut pas exactement ſuivi. Il eſt prouvé, par les livres des Quindécimvirs & par les faſtes Capitolins, que ces jeux furent célébrés tous les cent dix ans *(e)*, non ſeulement

(d) Sæculares ludi apud Romanos poſt centum annos fiebant, quia ſæculum in centum annos extendi exiſtimabant. Feſtus.

(e) Certus undenos decies per annos
Orbis ut cantus referatque ludos,
Ter die claro, totieſque gratâ
Nocte frequentes.
Horat. carm. ſæcul.

pour préferver de maladies la ville de Rome, mais encore pour demander aux Dieux la confervation & la profpérité de la République.

Augufte étant parvenu à l'Empire, fit obferver exactement les cérémonies religieufes du peuple Romain, il ordonna aux Quindécimvirs de célebrer les jeux féculaires, fuivant le devoir de leur charge. La cérémonie fe fit avec pompe & magnificence l'an 737 de Rome, 17 avant l'ère Chrétienne. On fait qu'Horace compofa pour ces jeux l'ode qui a pour titre: *Carmen fæculare.*

Dio. Caff. l. LIV.

L'empereur Claude ne fuivit pas l'ufage ordinaire; ce Prince fit celébrer les jeux féculaires l'an 800 de Rome, qui étoit la fin du huitième fiècle depuis la fondation de la ville, & feulement l'an 63 depuis les jeux célébrés fous Augufte.

Plin. Hiftor. l. VII, c. 48, & l. VIII, c. 42. Tacit. Ann. l. XI, c. 11. Suet. in Claud. c. 21.

Domitien voulut fe rapprocher de l'ancien ufage, il fit célébrer les jeux féculaires dans fon quatorzième Confulat, l'an 841 de Rome, 88 de Jéfus-Chrift; cent cinq ans après ceux d'Augufte.

Zozim. l. II. Sueton. in Domit. c. 4. Zozim. ibid.

Ces jeux furent encore célébrés fous les règnes de Septime Sévère *(f)* & de Philippe *(g)*, & pour la dernière fois fous l'empire d'Honorius *(h)*; ce Prince donna les jeux du cirque & du théatre, mais il fupprima les facrifices & les cérémonies du paganifme, que je dois décrire en peu de mots.

Spart. in Severo. Herodian. L. III, Zozim. ibid. Claudian. panegyr. VI. Conful.

La célébration des jeux féculaires ayant été ordonnée par l'Empereur, des hérauts alloient par-tout inviter les peuples à un fpectacle qu'ils n'avoient jamais vû, & qu'ils ne verroient jamais que cette feule fois.

Zozim.

Le temps de la moiffon venu, peu de jours avant cette fête, l'Empereur fe plaçoit fur une eftrade devant le temple de Jupiter au capitole, & enfuite devant le temple d'Apollon Palatin, d'où il diftribuoit au peuple *(i)* des flambeaux, du foufre & du bitume, dont chacun devoit fe parfumer & fe

Ibid.

(f) L'an 957 de Rome, 204 de J. C.

(g) L'an 1001 de Rome, 248 de J. C.

(h) L'an 1157 de Rome, 404 de J. C.

(i) Τὰ καθάρσια, ταῦτα δέ ἐστι, δᾷδες καὶ θεῖον καὶ ἄσφαλτον.

purifier. On n'en donnoit point aux esclaves, mais seulement aux personnes de condition libre; c'est le sujet de notre camée & de la médaille de Domitien, dont je présente le dessein *(k)*. Comme ce Prince vain & ambitieux avoit présidé, deux ans auparavant, aux spectacles des jeux Capitolins, portant en tête une couronne d'or *(l)*, il paroît par le camée qu'il ambitionna le même honneur aux spectacles des jeux séculaires, & que la couronne lui fut offerte le jour même de la distribution des parfums, par un Prêtre ou par un Magistrat.

Zozim. Le jour indiqué pour la solennité étant arrivé, l'Empereur en qualité de souverain Pontife haranguoit le peuple *(m)*, & l'exhortoit à célébrer la fête avec une grande pureté de cœur & de corps; le peuple présentoit *(n)* en offrande les prémices de la moisson, du froment, de l'orge & des fèves.

La solennité duroit trois jours *(o)* & trois nuits; on visitoit les temples, l'Empereur offroit des sacrifices; chaque jour on donnoit au peuple les spectacles du théatre, de l'amphithéatre & du cirque *(p)*; pendant ces trois nuits il y avoit de grandes illuminations par toute la ville; & pour éviter le desordre, les jeunes personnes de l'un & de l'autre sexe étoient toûjours accompagnées de leurs parens.

Ibid. Le troisième & dernier jour de la fête des chœurs des jeunes gens des deux sexes des meilleures maisons de Rome, & qui avoient leurs pères & leurs mères vivans *(q)*, chantoient des hymnes en grec & en latin, & des cantiques sacrés en l'honneur d'Apollon & de Diane, pour demander la prospérité de l'Empereur & de l'Empire, & toutes sortes de biens pour les différens ordres de l'État. C'est le sujet de l'ode séculaire d'Horace.

(k) SVFfimenta Populo Data.

(l) Capite gestans coronam auream. Sueton. in Domit.

(m) C'est le sujet d'une médaille de Domitien.

(n) Type d'une autre médaille du même Prince.

(o) . . . . *Ludos*
Ter die claro, totiesque gratâ
Nocte frequentes. Horat. carm. sæc.

(p) L'empereur Philippe fit paroître dans les spectacles des jeux séculaires de l'an 1001 de Rome, une quantité innombrable de bêtes sauvages, dont les historiens ont rapporté les noms, & dont quelques-unes sont représentées sur les médailles. *Capitolin. Cassiodor.*

(q) Patrimi matrimique.

d'Horace. Cette dernière *(r)* assemblée étoit convoquée au temple d'Apollon Palatin, qui étoit de la plus grande magnificence.

II. Auguste, en action de graces de la victoire qu'il avoit remportée à la bataille d'Actium, fit élever à Rome, dans son palais, un temple en l'honneur d'Apollon, dieu tutélaire d'Actium. Ce temple fut construit de marbre blanc, & de forme ronde. Il étoit par ses ornemens l'un des plus magnifiques de la ville. Le char du Soleil en or décoroit le frontispice; les portes étoient d'ivoire; en entrant dans le temple on voyoit une belle statue d'Apollon, ouvrage du célèbre Scopas; une lampe à plusieurs branches, suspendue à la voûte, éclairoit l'intérieur de l'édifice; ces ouvrages des plus célèbres Artistes avoient été enlevés des temples de la Grèce. Le sanctuaire du Dieu étoit orné de plusieurs trépieds d'or. Auguste fit placer dans la base de la statue d'Apollon les livres des Sibylles, enfermés dans des cassettes dorées. Le jeune Marcellus son neveu, consacra dans ce temple une précieuse collection de pierres gravées. L'édifice étant achevé, Auguste en fit la dédicace l'an 726 de Rome, trois ans après la bataille d'Actium. Horace composa dans cette occasion l'ode qui commence par ces mots:

Suet. in Aug. c. 29, p. 85. edit. Patin. Ovid. l. III. Trist. eleg. 1. Propert. l. II. eleg. [illegible]. Plin. lib. XXXVI, c. [illegible]. Id. l. XXXIV, c. 3. Suet. in Aug. c. 52, p. 10[illegible]. [illegible] c. 31, p. 90. Plin. lib. XXXVII, c. 1. Suet. in Aug. c. 29.

> *Quid dedicatum poscit Apollinem*
> *Vates!*

Le temple d'Apollon Palatin étoit précédé d'une cour de figure ovale, environnée d'une superbe colonnade de marbre d'Afrique; les statues des Danaïdes remplissoient les entre-colonnes. On avoit placé au milieu de cette cour les statues

Ovid. Propert. [illegible]. Vetus interp. Pers. [illegible].

(r) La solennité étant finie, on en gravoit la date sur des colonnes de marbre & sur les monnoies. On voit sur des médailles d'Auguste, IMP. CAES. AVG. LVD. SAEC. sur celles de Domitien, COS. XIIII. LVD. SAEC. FEC. de Septime Sévère, COS. III. LVD. SAEC. FEC. sur celles de Philippe père, SAECVLARES. AVGG. COS. III. On gravoit aussi sur les monnoies les principales cérémonies, les sacrifices, & quelquefois des types relatifs aux spectacles des jeux séculaires. Notre camée prouve évidemment qu'au nombre de ces monumens on employoit des pierres précieuses.

équeſtres des fils d'Égyptus ; l'autel du Dieu étoit accompagné des ſtatues des filles de Prœtus, ouvrage de l'artiſte Myron.

Propert. l. II, eleg. 31.

Auguſte fit bâtir près du temple d'Apollon une galerie qui contenoit deux magnifiques bibliothèques, l'une pour les ouvrages de poëſie & de juriſprudence écrits en latin, l'autre étoit deſtinée aux ouvrages des auteurs Grecs. Ces édifices devoient être fort élevés ; Pline obſerve que l'Empereur fit placer dans la bibliothèque grecque une ſtatue d'Apollon, qui avoit environ quarante-cinq pieds de hauteur ; Lucullus l'avoit enlevée de la ville d'Apollonie du Pont ; cette ville l'avoit payée cinq cens talens, environ deux millions cinq cens mille livres de notre monnoie. Les ſavans de Rome s'aſſembloient ordinairement dans ces bibliothèques ; on décidoit dans ces aſſemblées du mérite des nouveaux ouvrages de poëſie.

Sueton. in Aug.

Plin. lib. XXXIV, c. 7.

Horat. l. I, ſat. 10, l. I, epiſt. 3.

Le temple d'Apollon Palatin fut ſingulièrement honoré par l'empereur Auguſte ; ſouvent il y convoqua le ſénat ; il ordonna même que la diſtribution des parfums, pour purifier le peuple & le diſpoſer à la ſolennité des jeux ſéculaires, ſe feroit devant ce temple comme devant le temple du Capitole. Notre camée prouve que cet uſage étoit obſervé ſous le règne de Domitien. Nous avons remarqué que le Soleil, ſur ſon char *(ſ)*, étoit repréſenté au frontiſpice de l'édifice ; que la dernière aſſemblée de la fête ſéculaire étoit convoquée dans ce temple ; les chœurs des enfans y chantoient des hymnes ſacrées en l'honneur d'Apollon, adoré ſous le nom & l'emblême du Soleil, & faiſoient des vœux pour la proſpérité de l'État.

Sueton. in Aug. c. 29.

Zoſim. l. II.

Horat. carm. ſæcul.

Alme ſol, curru nitido diem qui
Promis & celas, aliuſque & idem
Naſceris ; poſſis nihil urbe Româ
Viſere majus.

. . . .

Si Palatinas videt æquus arces,

(ſ) Auro Solis erat ſuprà faſtigia currus. Propert. l. II, eleg. 31.

Remque Romanam, Latiumque felix;
Alterum in lustrum, meliusque semper
Proroget ævum.

Le Soleil, après un certain nombre de révolutions dans le Zodiaque, devoit ramener la même solennité & les mêmes vœux pour la puissance *éternelle* de l'empire Romain.

III. Ce n'est pas sans raison qu'on a gravé les douze signes du Zodiaque autour du type qui représente le temple d'Apollon Palatin, & une cérémonie des jeux séculaires. Cet ornement a un rapport sensible avec le sujet principal; mais parmi les signes, la Vierge avec la Licorne mérite une attention particulière. Cette représentation du signe de la Vierge se trouve rarement sur les monumens; on ne connoît presque qu'une pierre gravée du Cabinet du Roi & ce camée du Cabinet de M.[gr] le Duc d'Orléans, où la Vierge soit représentée avec la Licorne. Sur les autres monumens anciens & modernes, la Vierge tient tantôt un épi *(t)*, & tantôt une balance *(u)*; quelquefois elle est représentée avec les attributs de la paix, portant d'une main une branche d'olivier, & de l'autre un caducée.

Traité des pierres gravées, par M. Mariette, t. II, n.° 1.

Hygin, Poetic. astron. t. I, Mythograph. latin. p. 444.

Je ne rapporterai point ici tout ce que les anciens *(x)* ont dit de la Vierge & de ses différens attributs; aucun de ces auteurs n'a parlé de ce signe tel qu'il est représenté sur notre camée. Ce type singulier n'est pas de pure imagination, il doit avoir été pris de quelque trait de l'histoire ou de la fable.

(t) Médaillon de la ville de Sardes. *Selectiora numism. De Camps, p. 92.*

(u) Méd. d'Amastris & d'Égès en Cilicie. *Haym, tesor. Brit. t. II, tab. 18 & 24.*

(x) Les uns ont cru qu'elle étoit Cérès, *Manil;* ou Isis, la même que la Cérès des Grecs, *Herodot. in Euterp. S. Aug. de civit. Dei, l. VIII, c. 27,* ou Érigone, *Virgil. Georg. l. I, Hygin, fab. 130, p. 198, & Poetic. Astron. p. 364. Nonnus Dionys. l. XLVII.* D'autres auteurs ont pensé que la Vierge étoit Astrée, déesse de la Justice, *Ovid. metam. l. I. Senec. in Octav.* Les Orientaux donnent à ce signe le nom de *la Vierge;* les Arabes l'appellent *Eladari*, qui signifie une Vierge: les Persans la nomment *Secdeidos de Darzama*, qu'on traduit par *Virgo munda puella.* Albumasar, introd. Astron. l. VI, c. 2. Cæsius, Astron. Poetic. p. 74.

Pline *(y)*, Élien, & quelques autres anciens auteurs, ont parlé de la Licorne comme d'un animal véritable. Cette bête, d'un naturel ſauvage & féroce, ſuivant ces écrivains, reſſemble au cheval pour la figure & la grandeur; elle a des crins, ſon poil eſt roux, & elle eſt très-légère à la courſe; elle porte au milieu du front une corne, longue de trois à quatre pieds, très-forte & extrêmement pointue. On prétend que cet animal ſe trouve dans l'Inde & en Éthiopie. La pluſpart des Naturaliſtes modernes regardent la Licorne comme un animal fabuleux. André Marino a publié en italien un ouvrage pour le prouver; Bacius, dans un autre ouvrage, auſſi en italien, & publié par Aldrovandi, prétend que la Licorne eſt un animal véritable.

Marmol. deſcript. de l'Afr. l. I, c. 23.

L. I, de Quadrup. cap. de monocerote.

Je n'examine point cette queſtion; il me ſuffit, pour l'explication du camée, de rapporter la tradition des anciens ſur l'exiſtence & les qualités de cet animal. C'étoit une opinion preſque générale, que la Licorne, naturellement ſauvage & féroce, ne pouvoit être priſe que par une fille vierge; ce ſujet a été traité ſur une pierre antique du Cabinet de l'abbé Fauvel, dont le P. de Montfaucon a donné le deſſein. Saint Grégoire le Grand *(z)*, Iſidore de Séville *(a)* & d'autres auteurs, ont

Iſidore de Séville.

Antiq. expliq. ſuppl. t. III, pl. XI, n.° 5, p. 36.

(y) Aſperrimam autem feram monocerotem (in Indiâ) reliquo corpore equo ſimilem, capite cervo, pedibus elephanto, caudâ apro, mugitu gravi, uno cornu nigro mediâ fronte cubitorum duûm eminente. Hanc feram vivam negant capi. Plin. Hiſt. l. VIII, c. 21.

Élien *(l. XVI, de Animal. c. 20.)* en parlant des animaux de l'intérieur de l'Inde, rapporte, d'après le témoignage des Philoſophes & des Hiſtoriens de ce pays, que la licorne approche de la grandeur du cheval; qu'elle a des crins, le poil roux; qu'elle eſt légère à la courſe; qu'elle a entre les ſourcils une corne noire, rude & rayée, finiſſant en pointe très-aigue; que la licorne ne peut etre priſe que fort jeune.

(z) Ut rhinocerotem capiat, ſinum ſuum Virgo.... inviolata... expandit. (Greg. moral. l. XXXI, c. 13, nov. edit. t. I, p. 1012.) S.t Grégoire donne à la licorne le nom de rhinocéros, qui eſt un animal connu & fort différent.

(a) Sicut aſſerunt qui naturas animalium ſcripſerunt, Virgo puella proponitur, quæ venienti ſinum aperit, in quo ille (monoceros id eſt unicornis) omni ferocitate depoſitâ caput ponit, ſicque ſoporatus velut inermis capitur. Iſidor. Origin l. XII, c. 2. *Unicornis eſt animal caſtiſſimum; unde etiam non capitur niſi per veras Virgines, quia ad eas venit, & caput in gremium earum ponit & obdormit.* Beda, in pſal. LXXVII, p. 712, edit. Colon. an. 1612.

rapporté ce fait d'après les anciens Naturalistes, & ont représenté la Licorne comme le symbole de la pureté.

C'est donc d'après une ancienne tradition que la Vierge, signe du Zodiaque, a été représentée sur quelques monumens sous l'image d'une fille qui prend une Licorne. Il est probable que l'Artiste, qui a composé le dessein de notre camée, aura préféré cette image comme plus pittoresque & plus analogue au sujet principal, qui est *la distribution des parfums pour la purification du peuple.*

Ces Observations suffisent pour expliquer le précieux camée du Cabinet de M.gr le Duc d'Orléans, & pour présenter une idée du goût, de la science & de l'excellence des anciens dans la composition de leurs ouvrages.



OBSERVATIONS SUR UNE AGATE ANTIQUE DU CABINET DE M.gr LE DUC D'ORLÉANS.

Par M. l'Abbé Belley.

Assemblée publique 12 Nov. 1754.

IL est rare de trouver parmi les pierres gravées des morceaux qui donnent des éclaircissemens sur l'histoire & sur les usages de l'antiquité. La collection de M.gr le Duc d'Orléans, l'une des plus nombreuses, des plus belles & des plus précieuses de l'Europe, renferme quelques-uns de ces monumens rares & singuliers.

Catal. du Cabinet, n.° 427.

On y voit une agate blanche, gravée en creux, plus grande que les cachets ordinaires, qui représente la tête d'un Empereur couronné de lauriers, posée en regard de celles d'une Impératrice & d'un jeune homme; au milieu paroît un vase d'où sortent deux palmes, avec cette inscription au dessus, ΚΑΠЄΤΩΛЄΙΝΑ; sur le vase ces deux lettres XP, & au dessous ce mot ЄΛΟΥΙΑ. On lit derrière la tête de l'Empereur ΔΙΚ, & derrière celle de l'Impératrice ΤΙΤ. Le travail de ce monument est beau, quoiqu'il ne soit pas des meilleurs temps de la gravûre.

Cette pierre avoit été dessinée par M.lle Jeanne de la Croix, & publiée dans le Recueil des pierres gravées les plus singulières du Cabinet du Roi & des principaux Cabinets de Paris, mises au jour à Paris en 1709 & années suivantes. De l'inscription grecque qu'on lit sur cette pierre, on ne grava que les deux lettres XP, qui se voient sur le vase, & on croyoit alors que la pierre représente les *têtes anonymes d'un Empereur & de deux femmes en regard.* M.gr le Duc d'Orléans a permis de faire dessiner & graver cette agate & quelques autres morceaux précieux de son Cabinet, qui pourroient servir à l'éclaircissement de l'histoire & au progrès des Arts, & a ordonné que les frais du dessein & de la gravûre fussent payés de son trésor.

Perſonne juſqu'à préſent n'a entrepris de donner l'explication de cette agate. Un Savant a écrit en 1741, dans une ſimple note, que cette gravûre repréſente *la tête de Septime Sévère, & celles de Julia Domna ſa femme & de leur fils Caracalla*, & que la pierre *a été gravée à l'occaſion des jeux publics, inſtitués ou renouvelés dans quelques-unes des principales villes de la Grèce.*

Page 487



Je me propoſe de faire voir que cette gravûre repréſente la tête de l'empereur Pertinax, & celles de Titiana ſa femme & du jeune Pertinax leur fils, & que cette pierre a été gravée à l'occaſion des jeux ſolennels que la ville de Sardes, capitale de la Lydie, fit célebrer en l'honneur de l'empereur Pertinax & de ſa famille impériale. 1.° Je montrerai que la gravûre repréſente les têtes des deux Princes & de l'Impératrice. 2.° J'expliquerai l'eſpèce des jeux publics qui furent célébrés en leur

honneur. 3.° Je rechercherai quelle ville les a fait célébrer. 4.° A quel uſage cette pierre gravée a pû être deſtinée.

On ſait que les médailles de Pertinax ſont très-rares en tous les métaux ; on n'a vû juſqu'à préſent la tête de Titiana que ſur des médailles frappées en Égypte, & ſur une médaille de Mitylène ; on n'avoit point encore découvert ſur aucun monument la tête du jeune Pertinax ; une pierre antique, qui préſente ces trois têtes avec des ſymboles propres à éclaircir l'hiſtoire, eſt d'une rareté ſingulière & d'un prix ineſtimable.

I. L'hiſtoire de l'empereur Pertinax eſt aſſez connue ; je n'en rappelle ici que les traits qui peuvent ſervir à l'explication du monument. L'empereur Commode, déteſté de tout l'Empire, à cauſe de ſes cruautés & de ſes crimes, ayant été tué par les Officiers de ſon palais, le 31 décembre de l'an 192 de J. C. P. Helvius Pertinax, qui d'une baſſe naiſſance s'étoit élevé par ſon mérite aux premières dignités, fut proclamé Auguſte par les Gardes Prétoriennes & par le Sénat, le premier de janvier ſuivant ; il accepta malgré lui la pourpre. Ce Prince, recommandable par ſon équité & par ſon amour pour la juſtice, auroit réformé les deſordres & réparé les maux du règne précédent, & auroit gouverné heureuſement l'Empire ; mais rigide obſervateur de la diſcipline militaire, il ſe rendit odieux aux Prétoriens, qui le maſſacrèrent dans ſon palais ſur la fin du troiſième mois de ſon règne. Pertinax étoit dans la ſoixante-ſeptième
Capitol. in Pert. année de ſon âge ; il avoit une taille avantageuſe, *ſtatura Imperatoria*, le viſage plein & majeſtueux, la barbe longue & épaiſſe ; c'eſt l'air que lui donnent la pierre gravée & les médailles.

Il avoit épouſé Flavia Titiana, fille de Flavius Sulpicianus ; dont il eut un fils & une fille. Le Sénat, le jour même que Pertinax fut proclamé Auguſte, décerna le titre d'Auguſte à
Capitol. in Pert. p. 55. 58. Titiana, & le titre de Céſar à ſon fils nommé auſſi P. Helvius
Dio. Caſſ. l. LXXIII, p. 833. Pertinax. L'Empereur refuſa le titre d'Auguſte donné à Titiana, ſoit par modeſtie, ſoit parce qu'il n'étoit pas content de la conduite de ſa femme *(a)*. Quant à ſon fils, il répondit qu'il

Dio. Caſſ. ibid. *(a)* Elle vivoit d'une manière peu décente, ἀκολασταίνουσα ; on diſoit même qu'elle avoit un commerce criminel avec un joueur de luth.

craignoit

craignoit que l'espérance de succéder à l'Empire n'enflât le cœur de ce jeune homme & ne le gâtât ; qu'il seroit élevé à la dignité de César, quand il l'auroit mérité ; il ne voulut pas même qu'il eût un appartement au palais ; il l'envoya loger chez Sulpicianus son beau-père, où le jeune Prince étoit servi comme un particulier, sans avoir rien de l'éclat & du faste de la dignité Impériale *(b)*.

La volonté de Pertinax fut exécutée à Rome, & peut-être dans l'Italie. Nous ne connoissons aucune médaille Latine qui donne à Titiana le titre d'Auguste. Nous verrons dans la suite de ce Mémoire, que les peuples de quelques Provinces n'eurent point d'égard à la délicatesse de l'Empereur : on donna à Titiana le titre & les honneurs d'Auguste, & même le titre de César au jeune Pertinax. C'est ce qu'on remarque sur la pierre antique du Cabinet de M.gr le Duc d'Orléans : on voit d'un côté la tête de l'Empereur couronnée de lauriers, avec le haut du *Paludamentum* ou de l'habit militaire; & de l'autre côté la tête de Titiana & celle du jeune Pertinax, nue; il a, comme son père, le *Paludamentum*. On ne leur auroit pas rendu ces honneurs, si la mère & le fils eussent été considérés comme personnes d'une condition privée. On voit aussi sur les médailles les têtes de Septime Sévère, de Julia Domna & de Caracalla; les têtes de Philippe, d'Otacilia, du jeune Philippe, posées de même en regard : mais Julia Domna étoit reconnue Auguste, & son fils déclaré César. On avoit décerné le titre d'Auguste à Otacilia, & le titre de César au jeune Philippe. On peut donc penser que la ville où cette pierre antique fut gravée, reconnoissoit Titiana en qualité d'Auguste, & qu'elle rendoit au jeune Pertinax les honneurs dûs à la dignité de César.

(b) Ce Prince vécut jusqu'à l'an 215 de J. C. il étoit alors Consul subrogé; il offença l'empereur Caracalla par une raillerie sanglante. Lorsqu'on donnoit à Caracalla les titres & les surnoms de *Sarmaticus* & de *Parthicus*, Helvius Pertinax demanda qu'on y ajoûtât celui de *Geticus*, plustôt pour rappeler le souvenir de la mort de Géta, que pour célébrer la victoire que Caracalla prétendoit avoir remportée sur les peuples appelés Gètes. On croit que ce Prince avoit pardonné à Pertinax; quelques Historiens assurent qu'il le fit tuer uniquement parce qu'il étoit fils de l'Empereur du même nom, & très-aimé du peuple. *Spart. in Carac.*

On a gravé derrière la tète de l'Impératrice les lettres TIT, qui marquent visiblement le nom de TITIANH, & derrière la tête de l'Empereur les lettres ΔIK, qui sont les premières lettres du nom ΔIKAIOC, *Juste :* cette épithète honorable aura probablement été employée pour désigner la justice & l'équité de l'Empereur. On ne voit sur aucun monument que Pertinax ait pris le surnom de *Juste ;* mais les auteurs ont célébré l'équité de ce Prince & son amour constant pour la justice, d'où il aura pris le nom de Pertinax *(c)*. On sait que Septime Sévère, affectant d'imiter les vertus de cet Empereur, prit le nom de *Pertinax ;* peut-être que le même motif détermina Pescennius Niger, émule de Septime, à prendre le surnom de ΔIKAIOC ou de IOYCTOC, *Juste*, qu'on lit sur quelques unes de ses médailles ; mais sans m'arrêter à ces dernières réflexions, que je ne propose que comme des conjectures, je trouve que la tète gravée sur la pierre est la même que celle des médailles de Pertinax, avec un visage plein & majestueux, une barbe longue & épaisse. Je passe au second article, dans lequel j'expose des preuves plus décisives, pour démontrer que la pierre antique a été gravée en l'honneur de Pertinax & de sa famille.

II. La folie, les crimes & les cruautés de Commode avoient répandu le desordre, l'horreur & la crainte dans tout l'Empire. Lorsque la nouvelle de sa mort, & de l'avènement de Pertinax au trône, fut assurée, elle fut reçûe avec une extrême joie à Rome, dans toutes les provinces, par les armées, par les peuples, & même chez les Nations étrangères, amies des Romains. Le Sénat décerna le titre de Père de la Patrie au nouvel Empereur, le jour même de son élection.

Herodi. l. II.

On célébra sur les monumens la joie publique, LAETITIA TEMPORVM ; la liberté & la vie rendues aux citoyens, LIBERATIS CIVIBVS ; la justice du Prince qui rétablissoit la sûreté publique, AEQVITAS

Méd. ill. de Pertinax. AV Æ Æ. I & II. *Æ. AV Æ Æ.* I & II.

(c) Pertenax, comme *peræquus ;* dans le même sens, *Pertinax recti.* Tacit.

Justum & tenacem propositi. Horat.

AVGVSTI; qui ramenoit la paix & l'abondance, SAECVLO FRVGIFERO; qui rendoit, pour ainsi dire, à la terre sa fécondité, OPI DIVINAE; le règne d'un Prince aussi zélé pour la justice & pour le bonheur de l'Empire étoit regardé comme un don précieux du ciel, PROVIDENTIA DEORVM.

Æ. Æ. R. F. I & II. Æ. R. E. I & II.

Les peuples des provinces, les villes donnèrent des marques éclatantes de leur joie, & célébrèrent sur les monumens les excellentes qualités du Prince, son équité, & cette heureuse concorde, OMONOIA, qui procuroit la tranquillité publique & l'abondance. Le Sénat avoit décerné à Titiana le titre & les honneurs d'Auguste, & au jeune Pertinax le titre de César; l'Empereur les avoit refusés par modestie, en disant qu'*on devoit se contenter de l'avoir forcé d'accepter l'Empire.* Les peuples & les villes crurent ne devoir pas déférer aux intentions du Prince, qui portoit à l'excès la modestie & la modération, jusqu'à refuser les honneurs déférés à ses prédécesseurs, qui avoient accepté le titre d'Auguste, non seulement pour leurs femmes, mais encore pour leurs filles, leurs sœurs, leurs tantes & leurs nièces. On voit par les médailles que l'Égypte, la ville de Mitylène, & peut-être celle de Thessalonique donnèrent à Titiana le titre d'Auguste, CЄBACTH. Dans les Gaules on offrit des vœux & des sacrifices pour la conservation de l'empereur Pertinax, de Publius Helvius Pertinax César son fils, & de l'impératrice Flavia Titiana Auguste sa femme. Ce fait est constant par deux inscriptions gravées sur les côtés d'un autel antique, qui a été decouvert à Metz en l'année 1749. Un Savant, Associé de cette Académie, les a publiées depuis peu dans un excellent ouvrage. Je crois devoir rapporter ici l'inscription qui est la plus entière.

Æ. II. Ægypt. Æ. II. Ægypt. Æ. I. *Haym. t. I, p. 259. Froelic. p. 230.* Æ. II. Pitau. *M. Schœpflin.* Alsatia illustr. *p. 586.*

PRO SALVTE IMP. CAES.
P. HELVI PERTINACIS
AVG. P.P. PONTIF. MAX.
TRIB. POTESTAT. COS. II.

P. HELVI PERTINACIS CAES.
ET. FL. TITIANAE AVGVST.
OCEANVS SER. VERNA
DISPENSAT. A FRVMENTO.

Dans l'Orient on offrit des facrifices folennels pour la confervation de Pertinax & de fa maifon impériale ; on donna dans ces occafions des jeux & des fpectacles magnifiques. C'eft le fujet de notre pierre antique. Entrons dans l'explication de ce précieux monument. Le vafe placé au milieu, d'où fortent deux palmes, défigne manifeftement des jeux publics & folennels : ce fymbole eft gravé fur un grand nombre de médailles avec le nom des jeux ; le vafe marque le prix accordé aux vainqueurs des jeux ; la palme défigne la victoire qu'ils avoient remportée. Ce vafe étoit ordinairement une urne d'argent ou d'autre matière précieufe, artiftement travaillée. On peut confulter Buonarotti, & le baron de Spanheim dans fes lettres à Morel.

On lit au deffus du vafe cette infcription, ΚΑΠЄΤΩΛЄΙΝΑ, fur le vafe ces deux lettres, ΧΡ, & au deffous ce mot, ЄΛΟΥΙΑ. Ces noms expriment l'efpèce des jeux, & à quelle occafion ils furent célébrés ; c'eft-à-dire les jeux *Capitolins*, *Chryfanthins*, donnés en l'honneur de l'empereur *Helvius* Pertinax & de fa maifon impériale.

V. Meurfius, Græc. feriata; & Spanheim, epift. ad Andr. Morel.

Les peuples & les villes de la Grèce établirent des fêtes & des jeux folennels en l'honneur de leurs Dieux & des héros ; ils les célébroient avec appareil & magnificence. Les jeux *Olympiques* furent confacrés au plus grand & au père des Dieux ; les jeux *Pythiques* furent inftitués pour célébrer les victoires d'Apollon ; Hercule confacra les jeux *Néméens* à Jupiter Néméen ; Théfée établit les jeux *Ifthmiques* en l'honneur de Neptune. Ces quatre jeux, les plus célèbres de la Grèce, étoient appelés par excellence les *jeux facrés*, ΑΓΩΝΕΣ ΙΕΡΟΙ. Ces jeux, & les autres qui furent inftitués en l'honneur des Divinités, faifoient partie du culte religieux, &

étoient consacrés par des sacrifices & par d'autres cérémonies de la religion.

Dans la suite des temps les Grecs étendirent ces honneurs aux Généraux & aux illustres citoyens qui avoient bien mérité de la patrie; à Miltiade, ΜΙΛΤΙΑΔΕΙΑ, chez les Athéniens; à Lysandre, ΛΥΣΑΝΔΡΙΑ, en Thrace & à Samos; à Pausanias, ΠΑΥΣΑΝΕΙΑ, à Lacédémone; à Aratus, ΑΡΑΤΕΙΑ, à Sicyone. Plusieurs villes, par flatterie ou par reconnoissance, instituèrent des jeux publics en l'honneur des Rois & des Princes, en l'honneur d'Alexandre le Grand, ΑΛΕΞΑΝΔΡΙΑ; du roi Antigone de Macédoine, ΑΝΤΙΓΟΝΕΙΑ; du roi Attale de Pergame, ΑΤΤΑΛΕΙΑ.

Lorsque les armes Romaines eurent pénétré en Asie, les Grecs Asiatiques rendirent les honneurs divins à la ville de Rome, ΘΕΑ ΡΩΜΗ, & lui consacrèrent des *jeux anniversaires*. *Tit. Liv. lib. XLIII, c. 6.* On célébra des fêtes au nom des Généraux Romains, comme celles de Lucullus, ΛΟΥΚΟΥΛΛΕΙΑ, à Cyzique. La basse flatterie & la servilité de ces peuples devint plus éclatante & plus générale sous la domination des Empereurs, les Grecs élevèrent des temples, dressèrent des autels, offrirent des sacrifices, établirent des jeux sacrés en l'honneur de ces Princes; les plus grandes villes ambitionnèrent de se dire *Néocores*, ou gardiennes des temples des Augustes; & l'abus parut si excessif aux yeux même du gouvernement Romain, qu'il fut défendu à ces peuples de bâtir aucun temple, & de prendre le titre de Néocores, sans la permission du Prince ou du Sénat.

Les Grecs célébrèrent des fêtes en l'honneur d'Auguste, ΑΥΓΟΥϹΤΕΙΑ ΣΕΒΑΣΤΑ; de Claude, ΚΛΑΥΔΙΑ ΚΑΙϹΑΡΙΑ; de Trajan, ΤΡΑΙΑΝΕΙΑ; d'Hadrien, ΑΔΡΙΑΝΕΙΑ; de Commode, ΚΟΜΟΔΕΙΑ; de Septime Sévère, ϹΕΥΗΡΕΙΑ ou ϹΕΒΗΡΕΙΑ; de Caracalla, ΑΝΤΩΝΕΙΚΙΑΝΑ; de Gordien Pie, ΓΟΡΔΙΑΝΕΙΑ; & de quelques autres Empereurs.

Dès que la nouvelle de l'élection de Helvius Pertinax fut constatée dans l'Orient, on y célébra des fêtes en l'honneur & pour la conservation de ce Prince, dont les vertus étoient

connues dans tout l'Empire; ces fêtes furent appelées de son nom, ЄΛΟΥΙΑ, *Helvia (d)*.

Les honneurs divins avoient été déférés dans la Grèce aux Princes & aux Empereurs; les Grecs firent célébrer en l'honneur de ces Princes des jeux solennels sur le modèle des jeux sacrés primitivement institués en l'honneur des Dieux. On célébra en l'honneur des Empereurs les jeux Olympiques, ΟΛΥΜΠΙΑ; les jeux Pythiques, ΠΥΘΙΑ; les jeux Néméens, ΝΕΜΕΑ; enfin les jeux Isthmiques, ΙΣΘΜΙΑ, que Thésée avoit consacrés à Neptune. Auguste, en action de graces & en mémoire de la victoire qu'il avoit remportée sur Marc Antoine près le promontoire d'Actium, fit bâtir près ce promontoire la ville de Nicopolis; il institua, ou plustôt il renouvela les jeux Actiaques, ΑΚΤΙΑ, en l'honneur d'Apollon, & les fit représenter avec magnificence. Les Grecs firent célébrer aussi ces jeux en l'honneur des Empereurs.

Spanh. epist. I, ad And. Morel.

Les Romains avoient établi, dès les premiers temps, les jeux Capitolins en l'honneur de Jupiter, le Dieu tutélaire de leur ville. Le Capitole ayant été brûlé sous le règne de Tite, l'an 80 de J. C. Domitien deux ans après le fit rebâtir avec une magnificence extraordinaire; on rapporte qu'il dépensa pour la seule dorure de ces édifices plus de douze mille talens (cinquante-quatre millions de notre monnoie); on fit frapper à cette occasion des médailles: on voit, sur un beau médaillon d'argent du Cabinet de M. Pellerin, la façade du temple du Capitole, ornée des statues de Jupiter, de Junon & de Minerve, avec cette inscription, CAPIT. RESTIT. Domitien renouvela, en l'an 86, les jeux Capitolins pour être célébrés tous les cinq ans, comme les jeux Olympiques de la Grèce, c'est-à-dire après quatre années révolues: *Instituit*, dit Suétone, *& quinquennale certamen Capitolino Jovi*, & y proposa des prix de musique & de poësie, pour les courses des chevaux & pour

Plutarch. in Public.

Suet. in Domit. c. IV, p. 421, edit. Patin.

(d) Les Grecs employoient ordinairement la lettre B ou la diphthongue ΟΥ pour rendre l'V consonne des Latins. Ils écrivoient ΕΛΟΥΙΟC ou ΕΛΒΙΟC pour HELVIVS, *(Dio. Cass. p. 245, & 325. Æ. II. Ægypt.)* ΝΕΡΟΥΑΣ pour NERVA, CΕΟΥΗΡΟC ou CΕΒΗΡΟC pour SEVERVS; on pourroit ajoûter plusieurs autres exemples.

les combats athlétiques; *certamen triplex, musicum, equestre, gymnicum.* Parmi les pièces de musique, il y en avoit qui devoient être chantées en concert avec les instrumens, & d'autres qui devoient être jouées par les instrumens sans accompagnement de voix; *ac præter citharœdos choraulas, citharistæ quoque ac psilocitharistæ.* Il y eut aussi des prix pour des discours en prose grecque & latine, *certabant etiam & prosa oratione græcè latinèque.* L'Empereur habillé à la grecque, avec une robe de pourpre, présida en personne à la célébration de ces jeux. Ils continuèrent d'être célébrés à Rome pendant plusieurs siecles: ΚΑΠΕΤΩΛΙΑ ΕΝ ΡΩΜΗ. ΡΩΜΗΝ ΚΑΠΕΤΩΛΕΙΑ. *Spon. Miscel. p. 3[illegible]. Médailles de la D[illegible] du Roi.* Censorin atteste qu'on les célébra pour la trente-neuvième fois l'an 238 de J. C. *hoc nunc anno qui celebratus est agon, undequadragesimus numeratur (e).* *Censor. de die natal. c. 18.*

Les villes Grecques de l'Orient, sujètes de l'empire Romain, soit pour honorer la capitale du monde, soit pour flatter le Gouvernement, adoptèrent les jeux Capitolins, & regardoient comme un grand honneur de former les jeux qu'elles célébroient, sur le modèle des jeux Romains. Nous voyons que la ville d'Heliopolis en Syrie, fit célebrer, sous les règnes de Caracalla & de Valérien, les jeux Capitolins, CERT*amen* SACR*um* CAPIT*olinum* HEL*iopolitanum.* *Vaill. de Colon. t. II, p. 52 & 331.* La ville d'Aphrodisias en Carie, fit célebrer les mêmes jeux en l'honneur de Gordien Pie. La ville qui fit célebrer les jeux en l'honneur d'Helvius Pertinax, ЄΛΟΥΙΑ, crut ne pouvoir donner à cette fête plus de célebrité & de magnificence, qu'en l'honorant de la représentation de jeux formés sur le modèle des jeux Capitolins de Rome, ΚΑΠЄΤΩΛΙΝΑ ЄΛΟΥΙΑ. On voit deux lettres XP, gravées sur l'urne, symbole de ces jeux; elles sont le commencement du mot de l'énigme, dont la solution découvre l'espèce des jeux célebrés en l'honneur de Pertinax, & le nom de la ville qui les fit célébrer.

(e) On lit dans l'histoire de l'Académie *(t. I, p. 191)* *c'étoit l'an [illegible]9 des jeux Capitolins établis par Domitien.* Il s'agit de l'an 238 de J. C. dont parle Censorin. Il faut lire, c'étoit la trente-neuvième *célébration* des jeux Capitolins, *agon undequadragesimus.*

III. Les Antiquaires ont observé que les noms des jeux publics étoient quelquefois gravés sur les vases mêmes, qui étoient le prix des vainqueurs. Sur un médaillon de Caracalla, frappé par la ville d'Ancyre, on voit écrit sur deux vases semblables, sur l'un ΑCΚΛΗΠΙΑ, & sur l'autre CΩΤΗΡЄΙΑ, nom des jeux consacrés à Esculape; sur un autre médaillon de Caracalla, frappé à Pergame, on a gravé sur le fond des vases ΟΛΥΜΠΙΑ ΠΥΘΙΑ; sur un médaillon de Valérien le père, frappé par les habitans de la ville de Nysa en Carie, on voit sur un grand vase ces mots, ΘЄΟΓΑΜΙΑ ΟΙΚΟΥΜЄΝΙΚΑ, qui étoient les noms de fêtes & de jeux institués en l'honneur de Proserpine; sur une médaille de Périnthe, frappée en l'honneur de Septime Sévère, & sur une de Thessalonique, en l'honneur de Gallien, on voit gravé sur un vase le mot ΠΥΘΙΑ; & sur une de Tyr, en l'honneur d'Élagabale, ΗΡΑΚΛЄΙΑ ΟΛΥΜΠΙΑ, jeux consacrés à Hercule; & enfin sur une médaille de Damas, on voit ces mots, ΟΛΥΜΠΙΑ CЄΒΑCΜΙΑ, les jeux Olympiques, célébrés en l'honneur des Empereurs. On pourroit citer plusieurs autres exemples.

Morel, Specim. tab. XIII.

Morel, ibid. tab. XIV.

Le vase représenté sur la pierre gravée du Cabinet de M.gr le Duc d'Orléans, ne porte inscrites que ces deux lettres XP, qui sont les premières lettres du nom d'un jeu public, & indubitablement des jeux *Chrysanthins*, qui étoient anciennement célébrés avec magnificence dans la ville de Sardes, capitale de la Lydie, comme on le voit sur les inscriptions antiques, ΧΡΥCΑΝΘΙΝΑ ЄΝ CΑΡΔЄCΙΝ, ou ΣΑΡΔΕΙΣ ΧΡΥΣΑΝΘΙΝΟΝ; & sur les médailles frappées à Sardes, en l'honneur de Julia Domna, de Caracalla, de Sévère Alexandre, de Tranquilline & d'Otacilie, on lit CΑΡΔΙΑΝΩΝ ΧΡΥCΑΝΘΙΝΑ, les jeux *Chrysanthins de Sardes:* on les appeloit ainsi, suivant quelques Savans, parce que la couronne de ces jeux étoit tissue de fleurs d'or; & suivant d'autres, c'étoit une couronne de fleurs naturelles, de la plante appelée *chrysanthemum.* Dans plusieurs autres villes Grecques de l'Asie, on distribuoit au vainqueur de certains jeux, des couronnes de branches ou de fleurs naturelles; à Nicomédie, des couronnes de laurier ou de branches de chêne;

Gruter, pag. CCCXIV, 1.

Marm. Oxon. pag. 70, edit. 1676.

Gruter, pag. MXC, 1.

chêne ; à Cyzique, d'olivier ou de violette ; à Pergame, de lierre, quelquefois de roses avec les feuilles du rosier. La couronne des jeux Chrysanthins est représentée sur plusieurs médailles de Sardes. Elle les faisoit célébrer tous les quatre ans, comme on le voit dans le Droit Romain, à l'occasion d'un legs fait à la ville de Sardes, *reipublicæ Sardianorum*, pour la célébration quadriennale des jeux Chrysanthins, *in quadriennium certaminis Chrysanthini*. La nature & l'espèce de ces jeux n'ont été décrites par aucun auteur ; il paroit cependant qu'on y donnoit des combats athlétiques, *honestum certamen*, & des prix de poësie & de musique, *disputatio splendida*. Ces jeux devoient être d'une grande magnificence, puisque la ville les faisoit célébrer pour les assemblées générales de la province d'Asie. On voit sur une médaille du Cabinet de M. Pellerin, qui n'a point encore été publiée, frappée en l'honneur de l'impératrice Julia Domna, une couronne des jeux Chrysanthins, qui renferme cette inscription, ΚΟΙΝΟC ΑCΙΑC CΑΡΔΙΑΝΩΝ Β. ΝΕΩΚΟΡΩΝ, c'est-à-dire, *jeux communs de la province d'Asie, célébrés par les Sardiens Néocores pour la seconde fois*. Ils faisoient célébrer les jeux Chrysanthins en l'honneur des Empereurs. Une médaille du même Cabinet, qui n'a point été publiée, représente un athlète, tenant à la main un grand vase qu'il avoit obtenu pour le prix de la victoire : on lit cette inscription, CΕΒΗΡΕΙΑ ΧΡΥCΑΝΘΙΝΑ, les *jeux Chrysanthins Sévériens* (en l'honneur de Septime Sévère). Les Sardiens, pour augmenter la célébrité de ces jeux, les faisoient quelquefois représenter sur le modèle d'un des quatre jeux sacrés de la Grèce : sous le regne de Philippe les jeux Chrysanthins furent formés sur les jeux Néméens de la Grèce. Sur une médaille du Cabinet de M. Pellerin, frappée en l'honneur de l'impératrice Otacilie, on lit le mot ΝΕΜΕΑ, gravé sur une grande urne, au dessus la lettre Α. c'est-à-dire ΠΡΩΤΑ, & au dessous ΧΡΥCΑΝΘΙΝΑ CΑΡΔΙΑΝΩΝ Β. ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Cette inscription annonce les *jeux Chrysanthins*, célébrés sur le modèle des *Néméens* dans la ville *primatiale des Sardiens Néocores, pour la seconde fois*. On sait que la ville de Sardes

L. 24. ff. de annuis legatis.

Pl. I.

Pl. II.

Pl. I.

Voy. Mém. de l'Ac. t. XVIII, p. 120 & suiv. prétendoit avoir la primauté ſur les villes, non ſeulement de la Lydie, mais encore de la province Proconſulaire d'Aſie.

A l'avènement de Pertinax au trône, cette ville voulut marquer, d'une manière éclatante, la part qu'elle prenoit à la joie univerſelle de l'Empire. Après les vœux, les ſacrifices & les autres cérémonies religieuſes, qui précédoient la ſolennité des jeux publics, elle donna les jeux Chryſanthins avec une magnificence extraordinaire; elle les fit célébrer ſur le modèle des jeux Capitolins de la ville de Rome. Ce fait qui ne ſe trouve dans aucun auteur, ni ſur aucun autre monument connu, eſt heureuſement conſervé par l'inſcription de la pierre gravée du Cabinet de M.gr le Duc d'Orléans, ΚΑΠΕΤΩΛΕΙΝΑ ΧΡυσανθινὰ ΕΛΟΥΙΑ, c'eſt-à dire *les jeux Helviens Chryſanthins*, célébrés en l'honneur de l'empereur *Helvius* Pertinax, de l'impératrice Titiana, de Helvius Pertinax Céſar, ſur le modèle des jeux *Capitolins* de Rome. Ces fêtes devoient durer plusieurs jours. On donnoit aux jeux Capitolins des prix de mu-
Suet. in Domit. c. 4. ſique & de poëſie, *certamen muſicum;* des courſes en chars & à cheval, *equeſtre;* les combats athlétiques, *gymnicum;* la courſe à pied, la lutte, le pugilat, &c. Le jour même des jeux, on
Revers de diff. Médailles. expoſoit ſur une grande table, au milieu de l'aſſemblée, les couronnes, les palmes, les urnes, les vaſes, & les autres préſens qui devoient être le prix des vainqueurs. Ces ſpectacles coûtoient des ſommes immenſes: les grandes villes ſeules étoient
Voy Mém. de l'Ac. t. XVIII, p. 115 & suiv. en état d'en faire la dépenſe. La ville de Sardes étoit grande, très-peuplée & fort riche; elle avoit été la capitale de Créſus & des autres Rois de Lydie ſes prédéceſſeurs; le ſéjour de Cyrus le jeune & des Satrapes Perſans, & enſuite des Gouverneurs Macédoniens & Grecs: ſous la domination Romaine, elle conſerva ſa grandeur & ſa dignité; elle étoit une des premières villes de la province d'Aſie; ſous les Empereurs Grecs, elle fut toûjours conſidérable juſqu'au temps où elle fut priſe & ruinée par Tamerlan.

L'inſcription de la pierre gravée de M.gr le Duc d'Orléans, préſente différentes réflexions intéreſſantes pour l'hiſtoire & pour les uſages des anciens.

1.° Nous avons vû que le premier de janvier de l'an 193, le jour même de l'élection de Pertinax, le Sénat décerna le titre d'Auguste à Titiana, & au jeune Pertinax le titre de César; que l'empereur Pertinax refusa par modestie ces titres d'honneurs; la pierre gravée représente la tête de l'Empereur, posée en regard de celles de sa femme & de son fils; l'inscription placée entre les trois têtes semble prouver que la ville de Sardes, de la province d'Asie, qui étoit dans la dépendance immédiate du Sénat, rendit les honneurs d'Auguste à Titiana, & au jeune Pertinax ceux qui étoient attachés à la dignité de César.

2.° On n'avoit point encore remarqué, ni dans les auteurs ni sur les monumens, les fêtes *Helviennes*, ΕΛΟΥΙΑ; on pourra, d'après notre monument, les ajoûter à la liste que les Savans ont donnée des fêtes célébrées en l'honneur des Empereurs.

3.° Les Antiquaires étoient embarrassés sur l'explication de la célébration des quatre anciens jeux sacrés de la Grèce, & des jeux Romains Actiaques ou Capitolins, dont on voit les noms sur les médailles des peuples & des villes de l'Orient: on lit, par exemple, sur une médaille de la ville d'Aphrodisias en Carie, frappée en l'honneur de Gordien Pie, ΓΟΡΔΙΑΝΕΙΑ ΑΤΤΑΛΕΙΑ ΚΑΠΕΤΩΛΙΑ, les *jeux Gordianiens Attaliens Capitolins*. M. Vaillant varie dans l'explication qu'il en donne. Les Aphrodisiens, dit cet Antiquaire, peuvent avoir institué trois jeux publics, *tria certamina;* les *Attaliens*, en l'honneur d'Attale Philadelphe, roi de Pergame; les *Gordianiens*, du nom de l'empereur Gordien Pie; & les *Capitolins*, consacrés à Jupiter Capitolin. Il approuve cependant que l'on dise que ces trois noms n'expriment qu'une seule espèce de jeux; que les jeux Capitolins, établis par le roi Attale, furent appelés premièrement *Attaliens Capitolins*, & ensuite *Gordianiens*, du nom de l'empereur Gordien Pie, qui les fit rétablir.

Numism. Græc. p. 337.

Notre pierre gravée donne des lumières pour l'explication de la médaille. Pertinax fut élû Empereur le premier janvier de l'an 193: la nouvelle de son élection ne put être portée

en Lydie que sur la fin du mois de janvier; son règne n'ayant pas été de trois mois complets, la ville de Sardes ne put donner le spectacle des jeux *Helviens* qu'en février ou en mars; les préparatifs d'une fête magnifique demandoient un temps considérable; les Sardiens n'établirent point une fête nouvelle, il auroit fallu obtenir une permission du Sénat ou du Prince; lorsqu'Auguste permit à la ville de Pergame de lui dédier un temple & de célébrer des jeux en son honneur, il permit de représenter à cette occasion un des jeux sacrés de la Grèce, Τὸν Ἀγῶνα τὸν ἱερόν.

Dio. Cass. l. LI, p. 458.

Les Sardiens, dans le court espace du règne de Pertinax, n'eurent pas le temps de solliciter la permission d'instituer de nouveaux jeux; ils firent célébrer en l'honneur du nouvel Empereur les jeux Chrysanthins, établis dans leur ville; mais pour leur donner plus d'éclat, ils les firent représenter sur le modèle des jeux Capitolins de Rome; ce qui est clairement énoncé par l'inscription, ΚΑΠЄΤΩΛЄΙΝΑ ΧΡυσανθινὰ ЄΛΟΥΙΑ. Sous le règne suivant, la ville de Sardes donna les jeux Chrysanthins en l'honneur de Septime Sévère, CЄΒΗΡЄΙΑ ΧΡΥCΑΝΘΙΝΑ. Sous le règne de Philippe, elle célébra les jeux Chrysanthins, mais sur le modèle des jeux Néméens de la Grèce, ΝЄΜЄΑ ΧΡΥCΑΝΘΙΝΑ. Dira-t-on, d'après le système de M. Vaillant, que les Sardiens instituèrent des jeux différens, *Capitolins*, *Chrysanthins*, *Helviens*, *Sévériens*, *Néméens*, ou peut-on croire que Pertinax fit rétablir à Sardes les jeux Capitolins Chrysanthins, que Sévère y fit encore rétablir les jeux Chrysanthins, & que sous Philippe on y établit les jeux Néméens Chrysanthins. Il est évident que les Sardiens faisoient célébrer leurs jeux Chrysanthins en l'honneur des Empereurs, sans une nouvelle institution de jeux, & ils pouvoient les donner sur le modèle des différens jeux sacrés de la Grèce ou des jeux Romains, sans qu'il fût besoin d'une permission du Sénat ou du Prince. Ainsi la ville d'Aphrodisias fit célébrer, en l'honneur de Gordien Pie, les jeux Attaliens, qui étoient institués en l'honneur d'Attale, roi de Pergame; mais elle les fit représenter sur le modèle des jeux

Capitolins de Rome, ΚΑΠЄΤΩΛΙΑ ΑΤΤΑΛЄΙΑ ΓΟΡΔΙΑΝЄΙΑ. Aphrodisias étoit une des grandes villes de la Carie, & en état de faire la dépense de ces jeux.

4.° Plusieurs villes de l'Orient celebroient dans leurs fêtes un ou plusieurs des jeux sacrés de la Grèce, quelquefois les jeux Actiaques, & même les jeux Capitolins de Rome. M. Vaillant a cru qu'on célébroit ces différens jeux dans les villes aux mêmes temps qu'ils étoient célébrés, soit dans la Grèce, soit à Rome. Cette hypothèse ne peut être soutenue dans sa généralité ; on voit que quelques villes ont donné dans une même fête les jeux Pythiques & les jeux Olympiques, ΠΥΘΙΑ ΟΛΥΜΠΙΑ. Les jeux Olympiques étoient célébrés à Olympie, vers le solstice d'été de la quatrième année de chaque Olympiade; & les jeux Pythiques étoient célébrés à Delphes, au printemps de la troisième année de chaque Olympiade. Les jeux Olympiques ne pouvoient donc jamais concourir avec les Pythiques ; il y avoit au moins quinze mois d'une solennité à l'autre. L'inscription de la pierre gravée prouve clairement que les jeux Capitolins célébrés à Sardes, en l'honneur de Pertinax, au mois de février ou de mars de l'an 193, n'ont point concouru avec les jeux Capitolins qui furent celebrés à Rome l'an 190 *(f)* & l'an 194. Les villes de l'Orient affectoient de donner aux jeux qu'elles instituoient de nouveau ou qui etoient déjà établis, les noms des anciens jeux des Grecs ou des jeux des Romains, non pour les faire célébrer dans le même temps que ceux de la Grèce ou de Rome, mais parce qu'elles regloient leurs jeux sur le modèle des jeux sacrés ; & cette conformité donnoit aux jeux des villes un grand lustre, & excitoit une singulière vénération dans l'esprit de tous les peuples.

Eduard. Corsini, Dissertat. Agonist.

Cette explication que je ne fais qu'indiquer, mériteroit d'être étendue & développée dans une dissertation particulière.

(f) La vingt-septième célébration de ces jeux, depuis leur renouvellement par Domitien, se fit à Rome l'an 190 de J. C. la vingt-huitième l'an 194. Censorin atteste que la trente-neuvième fut donnée l'an 238.

Il nous reſte à voir à quel uſage pouvoit être deſtinée la pierre gravée du Cabinet de M.gr le Duc d'Orléans.

IV. Cette pierre eſt gravée en creux, l'inſcription eſt de droite à gauche, comme ſur tous les cachets ou ſur les gravûres dont on veut tirer des empreintes. Suétone rapporte qu'à Rome, pendant la célébration des *grands jeux*, l'Empereur diſtribuoit au peuple des préſens de toute eſpèce, *miſſilia omnium rerum*; entr'autres des pierres précieuſes, des tableaux, &c. *Gemmæ, margaritæ, tabulæ pictæ, &c.* Les Antiquaires ſont perſuadés qu'on diſtribuoit aux athlètes des pierres gravées, dont les ſujets avoient rapport aux combats athlétiques, & qu'on retrouve en différens Cabinets un grand nombre de ces ſortes de pierres. Les villes tâchoient, ſuivant leurs facultés, d'imiter ce qui ſe pratiquoit dans la capitale de l'Empire.

Sueton. in Neron. c. 11.

Gori, præfat. ad Gemm. Antiq.

Les athlètes gardoient ces préſens comme un monument glorieux de leur victoire, qui devoit être précieuſement conſervé dans leur famille. On ſait que les Romains, & principalement les Grecs, rendoient aux athlètes vainqueurs, des honneurs preſque divins. On inſcrivoit leurs noms dans les archives publiques; on élevoit des ſtatues en leur honneur; des inſcriptions & des poëſies étoient conſacrées à la mémoire de leurs triomphes; on leur accordoit enfin des priviléges utiles & des immunités.

La ville de Sardes, dans la ſolennité des jeux qu'elle fit célébrer avec magnificence en l'honneur de Pertinax, aura fait diſtribuer au peuple toute ſorte de préſens; & pour perpétuer la mémoire de cette ſolennité, elle en fit graver le ſujet & les ſymboles, probablement ſur ſes monnoies, & certainement ſur la pierre antique qui a paſſé au Cabinet de M.gr le Duc d'Orléans. Je donne ailleurs l'explication d'un beau camée, du même Cabinet, qui fut gravé à l'occaſion des jeux Séculaires que l'empereur Domitien fit célébrer à Rome, & qui ſont repréſentés ſur des médailles de ſon règne. La ville de Sardes, à l'occaſion des jeux qu'elle fit célébrer en l'honneur de Septime Sévère, fit graver ſur une de ſes monnoies les ſymboles de ces jeux avec l'inſcription CЄBHPЄIA XPYCANΘINA, *les jeux*

Voy. le Mém. précédent.

Chryſanthins Sévériens, comme on lit ſur la pierre gravée ΧΡΥ-ϹΑΝΘΙΝΑ ЄΛΟΥΙΑ, *les jeux Chryſanthins Helviens.* La médaille confirme évidemment l'explication de la pierre gravée.

Au reſte cette pierre antique, qui repréſente la tête de Pertinax, celles de l'impératrice Titiana & du jeune Pertinax Céſar, qui nous inſtruit de la nature & de l'eſpèce des jeux publics célébrés en leur honneur dans une grande ville de l'Aſie, doit être un monument précieux aux yeux de tout amateur de l'hiſtoire & des uſages de l'antiquité.



HISTOIRE DE L'EMPEREUR TÉTRICUS,

ÉCLAIRCIE ET ILLUSTRÉE PAR LES MÉDAILLES.

Par M. DE BOZE.

Page 504

Médaillon d'Or du Cabinet du Roy.



Assemblée publique 14 Nov. 1752.

JE produisis à la dernière Assemblée publique de cette Académie *, un médaillon d'or de Justinien, qui par le relief de ses figures, par son étendue & par son poids, est le plus considérable de ceux qui nous restent des débris de l'empire Romain. Depuis ce temps-là, le Cabinet du Roi a acquis un autre médaillon d'or, qui, sans aucune de ces prérogatives, paroîtra peut-être encore plus digne de l'attention des Savans, qui ne mesurent leur estime & leur goût pour

* La Dissertation de M. de Boze, sur le médaillon de Justinien, n'est imprimée qu'après celle-ci, pour suivre l'ordre chronologique.

les

les monumens antiques, qu'au nombre des connoiſſances utiles qu'ils peuvent en retirer.

Je ne m'attacherai donc point à faire valoir la forme ſingulière de celui-ci, ni à decrire les ornemens qui l'accompagnent; le deſſein que j'en donne ſupplée à tous ces détails, il annonce même l'uſage & la deſtination du monument, de manière qu'il me reſtera peu de choſe à en dire, quand j'en aurai développé le fond hiſtorique.

A peine remarquerai-je qu'il eſt d'un Prince qui vivoit trois ſiècles avant Juſtinien, d'un Prince dont les médailles ſont extrèmement rares en or, & dont juſqu'à préſent on ne connoiſſoit point de médaillon en quelque metal que ce ſoit. Mon principal objet eſt d'éclaircir & d'illuſtrer par les médailles la vie de l'empereur Tetricus, dont on regrette d'autant plus de ne trouver preſque rien dans les anciens auteurs, qu'ayant régné pluſieurs années dans les Gaules, ſon hiſtoire fait en quelque ſorte partie de la nôtre.

Les Gaules conquiſes par Jules Céſar, reſtèrent aſſez paiſiblement ſous la domination Romaine juſqu'au temps de Gallien, qui ſe rendit auſſi fameux par ſes dérèglemens que par les diſgraces qui en furent la ſuite. L'empereur Valérien, ſon père, l'avoit nommé *Auguſte* quelques années avant que de marcher contre les Perſes qui, comme on ſait, le vainquirent, le firent priſonnier, & le traitèrent avec la dernière indignité. *Treb. Pollio, in Valeriano. Vop. in Aurel. Victor. Zonar. l. VII, cap. 10.*

Cet évènement, qui eſt de l'an 260 de l'ère vulgaire, conſterna tout l'Empire, il intéreſſa même des peuples qui ſembloient n'y devoir prendre aucune part: les Albaniens, les Ibériens, les Tauroſcythes, les Bactriens, loin de répondre aux lettres faſtueuſes que Sapor leur avoit écrites ſur ſa victoire, offrirent de joindre leurs troupes à celles des Romains; & pluſieurs Princes alliés de Sapor, tels qu'Artabaſde roi d'Arménie, & Balère roi des Caduſiens, l'exhortèrent à ne point abuſer d'un ſuccès qui pouvoit avoir des retours ſiniſtres, & à faire en ſorte que la liberté de ſon illuſtre captif devînt le gage d'une paix ſolide & durable: mais le fier Monarque répondit que c'étoit ainſi qu'il falloit triompher réellement de Rome, *De Rome 1013.* *Treb. Pollio, in Valeriano.* *Idem, ibid.*

& non par de fausses & insolentes peintures, comme celles dont elle décoroit ses temples.

Gallien devenu maître de donner un libre cours à ses passions, fut le seul qui ne marqua aucun empressement pour

Treb. Pollio, Gallieni duo.

la délivrance de son père. *Je savois*, disoit-il, *qu'il étoit mortel, & par-là sujet à la vicissitude des choses humaines ; je ne m'en console*, ajoûtoit-il, *que parce qu'il s'y est exposé en homme de courage.* Le courtisan, adulateur perfide, relevoit ces propos comme autant d'apophtegmes qui annonçoient une fermeté, une constance héroïque; & Valérien gémit ainsi tout le reste de sa vie dans les fers & dans l'opprobre, parce qu'il avoit un fils Empereur; car s'il n'en avoit point eu, il auroit certainement été vengé.

La prétendue philosophie de Gallien ne le mit point à l'abri des soupçons & des murmures, moins encore des remords qui s'élevoient nécessairement au fond de son ame: pour s'en

Idem, ibid.

délivrer, il imagina de faire courir le bruit de la mort de son père, & de lui décerner les honneurs de l'apothéose, afin qu'il

Lactant. de morte persecut. c. 5. Aurel. Victor, epitome. Paul Orosius, l. VII, c. 22.

n'en fût plus parlé. Mais, de leur côté, les Perses attentifs à ce qui se passoit à Rome, affectèrent de donner chaque jour en spectacle le malheureux Valérien, revêtu des ornemens impériaux surchargés de chaînes ; & c'est en cet état que Sapor se le faisoit amener pour lui servir de marche-pied toutes les fois qu'il montoit à cheval ou sur son char.

La haine & le mépris succédèrent bien-tôt aux murmures.

Lib. VII, c. 22.

Les Nations barbares, dit Orose, brisèrent aisément le joug que la crainte leur avoit imposé; les provinces les plus soûmises crurent qu'il étoit honteux pour elles d'obéir plus long-temps à Gallien; les armées élurent des Empereurs à l'envi les unes des autres, & cette multitude de Souverains, que les auteurs de l'histoire Auguste ont rassemblés en un seul chapitre, sous le titre des trente tyrans, parce qu'ils n'avoient pas été reconnus par le Sénat, a le même caractère de confusion que celle des successeurs d'Alexandre.

L'état où les Gaules se trouvoient alors, faisoit espérer, ou qu'elles n'entreroient point dans cet esprit de conjuration,

ou qu'elles ſeroient des dernières à y entrer. Poſtume (M. CASSIVS LATIENVS POSTVMVS) qui y commandoit depuis près de trois ans, étoit un militaire vertueux que Valérien y avoit placé, en diſant que les peuples & l'armée devoient lui ſavoir gré de s'être defait en leur faveur d'un des hommes du monde qu'il eſtimoit & admiroit le plus, *virum quem præ cæteris ſtupeo;* ce ſont les termes. *Treb. Pollio, in Poſtumo.*

Poſtume avoit été gouverneur de Gallien, & préféré par ſa prudence & ſa douceur à un perſonnage de grande reputation, à Aurelien, qui fut depuis Empereur. *J'ai préféré Poſtume,* diſoit confidemment Valérien au conſul Antoninus Gallus ſon ami, *dans la crainte que la promptitude & la ſévérité d'Aurélien ne fût incompatible avec le caractère vif & léger de mon fils, qu'il ne s'échappât juſqu'à le maltraiter, ou même à tramer contre lui quelque choſe de funeſte.* *Treb. Pollio, in Aureliano.*

La fatalité des circonſtances décida tout différemment du ſort des Gaules. Gallien y étoit, quand il apprit le deſaſtre de ſon père, il en partit auſſi-tôt; mais il y laiſſa Salonin ſon fils aîné, qu'il créa Céſar, afin que tout s'y fît en ſon nom, & mit auprès de lui un Tribun que Zoſime appelle Sylvain, *Sylvanus,* & Zonare *Alban* ou *Albanus.* *Zoſime, lib. 1.* *Zonare, p. 236.*

Ce Tribun, uniquement digne de la confiance de Gallien, ne pouvoit manquer d'être jaloux de l'autorité de Poſtume; il s'appliqua donc particulièrement à lui donner des dégoûts, à rompre ſes meſures, à faire échouer ſes entrepriſes, & à rendre ſa conduite ſuſpecte; & quand les occaſions ne s'en preſentoient pas naturellement, on juge bien qu'il avoit l'art de les faire naître.

Un jour, entr'autres, que Poſtume, après un combat opiniâtre, avoit entièrement détruit divers détachemens de Germains, de Bructères & de Chamaves qui avoient paſſé le Rhin, pillé & ravagé les contrées voiſines, il abandonna au Soldat les dépouilles des vaincus; Sylvain lui écrivit durement, & lui ordonna, au nom de Salonin Céſar, de ſe faire rapporter tout le butin dont le Prince prétendoit diſpoſer.

A la première connoiſſance que l'armée eut de cet ordre,

Zonare, ut supr. elle s'aſſembla tumultueuſement, elle déclara Gallien & ſon fils indignes de régner, elle détacha leur image des enſeignes militaires, & força Poſtume, pour ſauver ſa propre vie, à ſe revêtir lui-même de la pourpre. Treb. Pollio, Trigint.

Juſqu'à ce moment critique, il avoit été le maître de ſon armée comme Général, il en devint l'eſclave, dès qu'elle l'eut proclamé Empereur. Elle marcha tout de ſuite à Cologne où Salonin réſidoit avec ſon Tribun; les habitans effrayés, les livrèrent l'un & l'autre, & ſur le champ ils furent maſſacrés; nouvel attentat qui excluoit toute voie de conciliation. Zoſime, lib. I.

Gallien, plus ſenſible à la perte de ſon fils qu'à la captivité de ſon père, n'arma point contre les Perſes, & fit paſſer dans les Gaules ſes meilleures troupes avec tout l'appareil d'une vengeance éclatante. Poſtume leur réſiſta trois années entières, au bout deſquelles, épuiſé & réduit à défendre en perſonne la dernière de ſes villes, Gallien, qui ne croyoit pas devoir céder à aucun de ſes Lieutenans la gloire de le vaincre, accourut avec cette ardeur qui ſouvent prète à la ſimple colère les apparences du plus grand courage: en arrivant, il voulut reconnoître la place par lui-même; mais s'étant trop approché des murailles, il fut atteint d'un coup de flèche à l'épaule, qui lui cauſa une douleur exceſſive, & changea en un inſtant tous ſes projets; il leva le ſiége, retourna à Rome, & parut oublier que Poſtume fût encore au monde, & que les Gaules euſſent jamais fait partie de l'Empire. Treb. Pollio, Gallieni vitâ. Aurel. Victor, epitom. Zonare, annal. p. 236.

Après ſa retraite, elles jouirent en paix des travaux de leur libérateur; Poſtume y fit régner la juſtice, l'abondance & l'amour des arts: elles lui érigèrent divers monumens où il étoit repréſenté ſous la figure des Divinités tutélaires du pays, d'Hercule ſur-tout, avec qui on lui trouvoit beaucoup de rapport, & il nous reſte de lui pluſieurs médailles où il eſt qualifié de *Reſtaurateur des Gaules,* RESTITUTOR GALLIARUM. Heureux, s'il lui avoit été auſſi facile de contenir l'eſprit des troupes que de gagner le cœur des peuples! mais le ſoldat une fois accoûtumé à la licence, regarde le rétabliſſement de la diſcipline comme la plus grande Au Cabinet du Roi.

des injuſtices, & cette licence ſe porte aux plus grands excès, pour peu qu'elle ſoit ſoûtenue par l'intrigue & l'ambition des Chefs qui aſpirent au premier commandement.

Les Germains & leurs confédérés, que Poſtume avoit défaits près de Cologne, excités par Lollianus, ou pluſtôt L. Ælianus, qui s'étoit ſoûlevé contre lui, firent une nouvelle irruption du coté de Mayence; il alla au devant d'eux, les défit encore, & les ayant obligés de ſe réfugier dans la ville où ils avoient pratiqué des intelligences, il les preſſa ſi vivement, que n'étant plus en état de la défendre, ils permirent à Ælianus d'implorer la clémence du vainqueur. Poſtume ſe rendit à ſes ſupplications; mais le ſoldat qui avoit compté s'enrichir à la priſe de Mayence, jugea qu'il n'y devoit avoir aucun égard; toute l'armée s'émeut, & ce même Général, qu'elle avoit élevé à l'Empire pour lui avoir abandonné autrefois la dépouille des Barbares qu'elle avoit eu beaucoup de peine à vaincre, perdit l'empire & la vie, pour lui avoir refuſé le pillage d'une ville qui ne demandoit qu'à ſe rendre.

Aurel. Victor, Epitom. Treb. in Lolliano.

La mort de Poſtume *(a)* doit être placée au printemps de l'année 267, c'étoit la ſeptième de ſon règne, & il pouvoit en avoir alors environ ſoixante-dix; ſon fils, du même nom, qui eſt quelquefois repréſenté avec lui ſur les médailles, paroît en avoir vécu trente cinq à quarante. Valérien lui avoit donné la préfecture des Vocontiens, peuple du Dauphiné, dans le temps même qu'il envoya le père commander dans la Gaule Belgique, & la lettre qu'il écrivit ſur cette double nomination, fait l'éloge de l'un & de l'autre.

Ce fils, au reſte, recommandable ſans doute par ſa valeur, l'étoit encore par une éloquence naturelle, & cultivée avec tant de ſoin, qu'on lui attribuoit dix-neuf harangues ou déclamations, que les ſiècles ſuivans confondirent avec celles de Quintilien l'ancien, je veux dire l'aïeul de celui qui nous a laiſſé un excellent traité de l'inſtitution de l'Orateur.

Treb. Pollio, in Poſtumo juniore. Barthius, adverſ. l. LVIII, c. 14. Voſſi, inſtit. orat. l. I, c. 11.

(a) Les dernières médailles de Poſtume marquent juſqu'à ſa dixième puiſſance Tribunitienne; mais c'eſt qu'alors il commença à les compter, non du jour qu'il avoit été élu Empereur, mais de celui où il avoit eu le commandement des Gaules.

In Postumo seniore. Trebellius Pollio dit que les deux Postumes périrent dans la sédition de Mayence; j'ai peine à le croire, je n'oserois du moins l'assûrer sur la foi d'un auteur si peu exact, qui tue & renverse impitoyablement tout ce qui l'embarrasse dans le cours de son histoire succincte & rapide, qui confond l'ordre des temps, & altère sans cesse les noms propres, témoin celui même de Postume, qu'il écrit toûjours, *Posthumius*, avec une *h* & un *i*, qui ne se trouvent ni sur ses monumens, ni dans les autres historiens qui ont eu la plus légère occasion d'en parler.

C'est pour ne me point trop écarter de mon objet, que je renvoie à un Mémoire particulier la discussion de ces différens articles, & que pour établir que Postume le fils mourut quelques années avant son père, & probablement pendant la guerre qu'ils soûtinrent ensemble contre Gallien, je me contente d'observer que ce fut immédiatement après cette guerre, & précisément dans le temps où le père auroit eu moins besoin que jamais d'un nouveau collègue, qu'il associa à l'Empire Victorin (M. AURELIUS PIAUVONIUS VICTORINUS) association qui, du vivant de son fils, auroit été aussi préjudiciable à ses intérêts que contraire au vœu de la nature.

D'ailleurs Victorin, quoique déjà célèbre par beaucoup d'actions d'éclat, & par-là peut-être plus dangereux, devoit cependant être moins âgé que le fils de Postume, car sa mère, que les auteurs nomment tantôt *Victoria*, tantôt *Victorina*, & quelquefois *Victruvia*, jouissoit encore de tous les avantages de son sexe. *Treb. Pollio, Aurel. Victor, Eutrop. Zosime, Zonare.*

Trebellius Pollio l'a mise avec Zénobie au nombre des trente tyrans qui s'élevèrent contre Gallien, apparemment pour rendre le nombre plus complet, ou pour rappeler l'idée des trente tyrans qui s'étoient emparés du gouvernement d'Athènes; il dit que ne pouvant posséder elle-même l'Empire, elle aspiroit à la gloire d'en disposer, & qu'elle sacrifioit à ce desir ambitieux les richesses immenses qu'elle avoit acquises; qu'elle avoit pris le titre d'*Auguste* *(b)* & celui de *Mère des armées*, MATER CASTRORVM.

(b) Ce titre avoit déjà été porté par Faustine, femme de Marc Aurèle, & par Julia Domna, femme de Septime Sévere.

Mais le titre d'Auguſte étoit dévolu de plein droit aux mères des Empereurs ; & Trajan, le meilleur des Princes, l'avoit donné, non ſeulement à Plotine ſa femme, mais encore à Marciana ſa ſœur & à ſa nièce Matidie ; pour celui de mère des armées, il n'étoit dû qu'aux acclamations réitérées des troupes reconnoiſſantes.

La tyrannie de Victorine conſiſtoit donc à être aimable, à avoir un eſprit vif & inſinuant, auſſi capable de réuſſir dans les grandes choſes, que de plaire dans les petites ; digne enfin de penſer aſſez noblement ſur l'uſage des biens de la fortune, pour les employer par préférence à avancer les ſujets d'un certain mérite, à entretenir l'abondance dans les camps, & à procurer aux ſoldats toutes les douceurs de leur état. On eſt tenté de faire des vœux pour de pareils tyrans !

Quoi qu'il en ſoit, Victorin ſon fils, qui avoit compté ſuccéder à tout l'empire de Poſtume, voyant que ſon armée s'étoit jointe à la faction d'Elien, & l'avoit proclamé Empereur, eut aſſez de peine à ſe maintenir dans l'autre partie des Gaules, qui par-là ſe trouvèrent diviſées ; mais ce ne fut pas pour long-temps.

Élien avoit entrepris de rétablir les forts que Poſtume avoit élevés le long du Rhin, pour en rendre le paſſage plus difficile aux Barbares, & que ceux-ci s'étoient empreſſés de détruire dès qu'ils avoient appris ſa mort ; il y employa toutes ſes troupes, qui, rebutées du travail, ſe révoltèrent contre lui & le tuèrent : ſa mort rendit à Victorin ce qu'il avoit perdu à celle de Poſtume ; il fut reconnu dans toutes les Gaules ; mais peu de temps après, il périt par la conſpiration d'un ſimple particulier, dont il avoit enlevé la femme. Il fut tué avec ſon fils qu'il avoit créé Céſar, quoiqu'encore enfant.

Treb. in Lolliano.

Idem, in Victorino.

L'armée ſe hâta de lui donner un ſucceſſeur, & ſe flattant qu'à l'avenir elle ſeroit plus ménagée dans ſes travaux, ſi elle choiſiſſoit quelque officier ſubalterne qui les connût par lui-même, c'eſt-à-dire qui les eût partagés, elle élut un nommé *Marius*, armurier de profeſſion, qui avoit cru ennoblir ſon premier état en prenant parti dans les troupes, & qui avoit

Treb. in Mario.

ſurpris leur admiration par ſon audace & ſa grande force. La multitude penſe toûjours que ce ſont-là les premieres qualités d'un Général ; elle les deſireroit juſque dans les maîtres du monde : peu de jours ſuffirent à la détromper ; Marius en place, ne parut plus qu'un homme cruel & féroce, à qui une arrogance inſupportable tenoit lieu de dignité.

Treb. in Mario.

Un de ſes anciens amis, élevé dans ſon propre attelier, & devenu par complaiſance ſon compagnon d'armes, ne put tenir contre le mépris avec lequel il le traitoit depuis ſon élévation, & l'ayant trouvé à l'écart, il le perça de ſon épée, en lui diſant *que c'étoit une des meilleures qui eut été faite dans ſa boutique.*

Aurèle Victor & Eutrope bornent la durée de ſon empire à deux jours, & Trebellius Pollio ne lui en accorde trois que pour avoir le plaiſir de dire, que le premier il fut élû, qu'il règna le ſecond, & qu'on s'en défit le troiſième.

Mais comment concilier cette brièveté avec le développement de ſon caractère dur & cruel, qui juſque-là avoit ſéduit l'armée par des apparences toutes contraires ? Les premiers jours d'un règne conſacrés à la joie, aux hommages & aux vœux, ne peuvent exciter, dans celui qui les reçoit, que des mouvemens d'affabilité & de reconnoiſſance.

Comment concilier cette brièveté avec le nombre des différentes médailles qui ont été frappées à ſon coin, & dont le ſeul travail paroît avoir exigé pluſieurs mois ? Il nous en reſte autant de lui que de Victorin ſon prédéceſſeur, qui avoit régné trois ans, à compter du jour que Poſtume l'avoit aſſocié à l'Empire.

Gul. Malmeſburienſis, de rebus geſtis reg. Angl. lib. II.

Camden, Britannia, p. 50 & 641.

Il y a plus, c'eſt qu'entre ces médailles de Marius, on en voit de frappées pour des victoires qu'il n'avoit pû remporter que par ſes Lieutenans dans cette partie de l'Angleterre qui obéiſſoit aux Empereurs des Gaules, & que ces victoires ſont confirmées par d'autres monumens, par des inſcriptions trouvées dans le pays même, où l'on n'auroit pû ſavoir encore la nouvelle de ſon élection, & où on auroit appris tout de ſuite celle de ſa mort, s'il n'avoit régné que trois jours.

Ces conſidérations ne ſont pas les ſeules qui me déterminent à lui donner quatre à cinq mois de règne, & à les compter du commencement

Médaillon d'Or du Cabinet du Roy



R Brunet sculp

commencement de ſeptembre ou d'octobre 267, juſqu'à la fin de janvier ou de février 268.

Je vois que Victorine, outrée de douleur du meurtre de ſon fils & de ſon petit-fils, également offenſée de l'élection de Marius, qui vraiſemblablement avoit été un des principaux auteurs de la conſpiration, puiſqu'il en avoit recueilli le fruit; je vois, dis-je, qu'en femme ſupérieure aux évènemens, elle s'étoit donnée tout le temps néceſſaire pour regagner la confiance des chefs, pour rappeler à l'armée entière, par de nouveaux bienfaits, le ſouvenir de ceux dont elle l'avoit déjà comblée, pour préparer ainſi peu à peu la ruine du tyran, & lui ménager un ſucceſſeur auſſi digne d'elle que de l'Empire.

Ce ſucceſſeur fut notre Tétricus (PVB. PIVESVS *(c)* TETRICVS) homme de condition, qui étoit Sénateur. Il avoit même été Conſul; c'étoit un de ces ſujets éprouvés, à qui ſeuls Valérien confioit l'adminiſtration des grandes Provinces; il avoit ſucceſſivement gouverné preſque toutes celles des Gaules, & il exerçoit actuellement la Préfecture des deux Aquitaines.

Treb. Poll. in Tetrico ſen.

Victorine, dont il étoit parent ou allié, *affinis*, craignant de trouver dans ſa façon de penſer quelque obſtacle à ſon projet, ne lui en découvrit qu'une partie, & pour ne pas perdre, à le perſuader, des momens précieux, elle le fit nommer Empereur en ſon abſence. La circonſpection produiſit ſon effet; Tétricus comprit que s'il eſt difficile de ſe ſouſtraire impunément aux vœux d'une multitude armée, il n'eſt pas moins rare que celui qui, à notre refus, obtient une première place, ne nous faſſe un crime d'en avoir été jugé digne avant lui; il vint prendre ſolennellement la pourpre à Bordeaux *(d)*, & fut reconnu, comme l'avoit été Poſtume, de toutes les Gaules, d'une partie de l'Eſpagne & de l'Angleterre.

Eutrop. Breviar. lib. IX, cap. 10.

Le premier mouvement de critique ou de curioſité nous porte à rechercher dans l'hiſtoire de Tétricus, l'époque de ſon

(c) PESVVIVS ou PIVESVVIVS ſur les médailles.

(d) Abſens à militibus Imp. electus eſt, & apud Burdegalam purpuram ſumpſit.

avénement à l'Empire, & je ne puis manquer de la placer entre les mois de janvier & de mars de l'année 268, puisque c'est le terme que j'ai fixé au règne de Marius; mais il faut en donner la preuve, & la voici.

De Rome 1021.

Tous les Historiens conviennent que Gallien vivoit encore quand Tétricus fut nommé Empereur dans les Gaules; ils doutent seulement s'il en avoit appris la nouvelle, quand il fut tué devant Milan, où il tenoit Auréole assiégé. La mort de Gallien doit être au plus tôt du 18, & au plus tard du 20 mars de cette même année 268, puisque son armée ayant élû sur le champ Claude II, surnommé depuis *Claude le Gothique*; & celui-ci ayant fait part de son élection au Sénat, ses lettres arrivèrent à Rome le 24; & que dans l'assemblée convoquée ce jour-là même au temple d'Apollon, entre les acclamations & les souhaits que l'on fit à diverses reprises pour le nouvel Empereur, on lui souhaita qu'il pût bien-tôt *venger la République des outrages d'Auréole & de ceux des Palmyréniens; réprimer les entreprises de Zénobie & de Victorine; parce que Tétricus ne fut rien, ou comme s'il n'eût jamais été (e).* Tétricus étoit donc en possession de quelque chose, & ce ne pouvoit être que de l'empire des Gaules.

[illegible]

Le règne de Claude ne fut pas d'assez longue durée pour répondre à toutes les espérances qu'on en avoit conçûes. Il marcha d'abord contre Auréole, & le vainquit; il voulut ensuite tourner ses armes contre Zénobie, reine de Palmyre; mais un déluge de Goths ayant subitement inondé l'Illyrie, la Thrace, la Macédoine, il résolut de les en chasser; & délibérant sur cette expédition avec les principaux Officiers de l'armée, quelqu'un d'eux lui proposa d'aller plustôt attaquer Tétricus dans les Gaules. *Non*, dit-il, *l'affaire de Tétricus ne regarde que moi, celle des Goths intéresse la République.*

Idem, ibid.

Je présume que Claude, obligé de porter ses forces contre les Goths, non seulement ne songea point à troubler Tétricus

(e) *Claudi Auguste! tu nos ab Aureolo & Palmyrenis vindica; tu nos a Zenobia & Victorina libera; Tetricus nihil fuit* ou *nihil fit* ou *nihil fecit*, suivant les différentes leçons des manuscrits.

dans la poſſeſſion des Gaules, mais qu'au contraire, il donna des ordres précis pour que rien ne pût altérer la paix dont elles jouiſſoient depuis la retraite de Gallien.

L'opinion que j'avance eſt fondée premièrement ſur des médailles, où l'on voit Claude & Tétricus, repréſentés au revers l'un de l'autre, marque de leur intelligence vraie ou ſimulée; & enſuite ſur un paſſage aſſez formel du panégyrique qu'Eumène, député de la ville d'Autun, prononça en l'honneur de Conſtantin, quand il fut parvenu à l'Empire: l'orateur y apoſtrophe les manes de Claude; il les ſuppoſe encore triſtes de n'avoir pû ſecourir les Éduens, les plus anciens alliés de Rome, quand ils ſe ſoulevèrent contre Tétricus, & de les avoir abandonnés à ſa diſcrétion après un ſiége de ſept mois entiers. Ce témoignage d'Eumène n'eſt aſſûrement pas ſuſpect, & s'il eſt le ſeul qui nous inſtruiſe de cet évènement du règne de Tétricus, les médailles de celui-ci nous en apprennent des circonſtances plus glorieuſes encore, l'uſage qu'il fit de ſa victoire.

Il la fit repréſenter, non comme on la repréſente ordinairement, tenant ſon javelot d'une main, portant de l'autre une couronne de laurier teint de ſang, marchant d'un pas précipité, ou plûtôt volant encore à la pourſuite des vaincus; mais arrêtée, preſqu'immobile, s'appuyant de la main droite ſur une longue branche de palmier, & ſoûtenant de la gauche une corne d'abondance avec cette légende, *ſalus Auguſtorum*, que la nature du type détermine à ſignifier que la modération dans les ſuccès fait la grandeur & la ſûreté des Princes. SALVS AVGG.

Le même eſprit de paix règne dans preſque toutes les autres médailles de Tétricus, & nous y voyons de plus qu'il avoit conſacré à la paix divers temples, dont quelques-uns ſont d'une forme ronde, ſemblable à celle du Panthéon. C'eſt PACI.
auſſi à ces temps heureux & tranquilles qu'il faut rapporter le beau médaillon qui a donné occaſion à ce Mémoire. Loin d'y paroître comme les Domitien, les Commode, les Septime Sévère, les Caracalle & cent autres, en un habit de guerre, plus propre à inſpirer la terreur que le reſpect & l'amour,

Tétricus ſimplement couronné de laurier, n'y eſt revêtu que de la robe Conſulaire, *toga palmata*, qui étoit auſſi celle des Triomphateurs; il tient de la main droite une branche d'olivier, & de la gauche ſon ſceptre ſommé de l'aigle Romaine; & on ne lit autour que ces mots, *Imperator Tetricus Auguſtus*. Le revers, ſi toutefois il y en a un, offriroit ſans doute la même nobleſſe & la même ſimplicité, mais il eſt ſoudé & maſtiqué dans la boîte d'or qui le renferme, de manière qu'on ne pourroit l'en dégager ſans courir riſque de perdre le tout. Reprenons donc le fil de ſon hiſtoire, dont l'intérêt augmente à meſure qu'on l'approfondit.

IMP. TETRICVS AVG.

Zoſim. lib. 1. Dexippus de legationibus.

Claude remporta ſur les Goths la victoire la plus ſignalée; il en extermina trois cens vingt mille, & leur prit deux mille vaiſſeaux ou bâtimens de tranſport: il eſt vrai que ce qui contribua beaucoup à leur défaite, fut la maladie qui ſe mit dans leur armée; mais elle gagna auſſi le camp des Romains; Claude lui même en fut attaqué, & en mourut à Sirmich, ville de Pannonie, dans la troiſième année de ſon règne, & la cinquante-ſixième de ſon âge.

[illegible] vitæ per [illegible] Baſil. 1555.

Zoſim. lib. 1.

Quintillus ſon frère, qu'il avoit laiſſé en Italie avec quelques troupes, y fut proclamé Empereur, & reconnu par le Sénat; mais ayant appris que l'armée victorieuſe avoit unanimement élû Aurelien, & voyant ſes propres légions diſpoſées à l'abandonner, il prévint par une mort volontaire les ſuites de cette concurrence.

Fl. Vopiſcus, in Aureliano. Treb. Poll. in Zenobia.

Aurélien ne perdit pas de vûe la guerre que ſon prédéceſſeur méditoit contre Zénobie, dont la puiſſance devenoit tous les jours plus formidable, & qui tout récemment encore s'étoit emparée de l'Égypte; mais les difficultés qui s'y rencontrèrent, & l'obligation de faire un armement qui répondît à la grandeur de l'entrepriſe, la ſuſpendirent près de deux ans. Ne le ſuivons pas dans cette expédition, dont peu de gens ignorent le détail & le ſuccès; reſtons avec Tétricus, qui, exempt de troubles, travailloit ſans relâche au bonheur des Gaules.

Leur commerce, qu'une ſituation avantageuſe & une fertilité naturelle devoient rendre floriſſant, ne l'étoit pas encore aſſez;

il fut considérablement étendu par le soin qu'il prit d'y faire ouvrir ou réparer les chemins propres à l'augmenter, en le rendant plus facile; & ce fut son propre fils qu'il chargea de l'inspection de ces travaux paisibles : la preuve en est venue jusqu'à nous par les inscriptions des colonnes milliaires (f) qu'on y avoit placées d'espace en espace pour marquer la distance des lieux, monumens de la perfection de l'ouvrage, & sur-tout de la reconnoissance des peuples, qui n'éclata pas moins dans les médailles qu'ils firent frapper en l'honneur de Tétricus; les types, les légendes, tout y respire l'abondance, l'allégresse, la félicité publique, *Ubertas. Lætitia. Felicitas Publica.* *Médailles du Cabinet du Roi.*

Pour achever de le faire connoître, il n'y a qu'à joindre à ces monumens inaltérables, les témoignages des Historiens.

Zonare a soupçonné qu'il y avoit entre Tétricus & l'empereur Claude, de même qu'avec Aurélien son successeur, quelque convention secrette, en vertu de laquelle on le laissoit jouir de toute son autorité dans les Gaules, parce qu'aucun Gouverneur Romain ne les auroit si bien défendues, & qu'il n'auroit plus été possible de les réunir à l'Empire, si les Nations barbares s'y étoient une fois établies. *Annal. lib. I.*

Ce soupçon, déjà confirmé à l'égard de Claude par le refus qu'il fit de secourir les Éduens qui s'étoient revoltés contre Tétricus, l'est encore à l'égard d'Aurélien par un fait qui lui est personnel, & qui paroît décisif.

Nous lisons dans Fl. Vopiscus, qu'Aurélien revenant de son expédition contre Zénobie, qu'il amenoit en grande pompe à Rome avec son fils, n'étoit encore qu'à Carres, ville de Mésopotamie, quand il apprit que Firmius, homme riche & puissant, avoit rassemblé les débris de l'armée vaincue, fait soulever l'Égypte & s'étoit revêtu de la pourpre; qu'à l'instant il retourna sur ses pas, surprit Firmius, le vainquit & le fit mourir dans les tourmens; & qu'alors, transporté de joie, il adressa au peuple Romain une lettre en forme d'édit, qui commençoit ainsi : *Romains, réjouissez-vous, ne vous occupez plus que des* *Vopiscus, in Aureliano.*

(f) Une de ces inscriptions se conserve encore à Rouen, dans la maison de M.rs Bigel.

ſpectacles & des jeux du Cirque ; par mes ſoins tout l'Empire jouit préſentement d'une paix profonde. Pacato undique gentium toto quà patet orbe terrarum. Avoit-il compté pour rien, dans l'étendue de cet Empire, les Gaules entières, une partie de l'Eſpagne & de l'Angleterre, ſi Tétricus les avoit poſſédées ſans une eſpérance de retour connu du Sénat & du peuple, qui ſembloit d'ailleurs y prendre peu de part depuis que Victorine n'étoit plus.

Cette héroïne des Gaules y mourut peu de temps après l'élévation de Tétricus, & on ignore tellement le genre de ſa mort, que Trebellius Pollio avoue qu'il ne ſait ſi ce fut de maladie ou ſi elle fut tuée par ordre de Tétricus : *Tetrico imperante ut plerique loquuntur, occiſa : aut ut alii aſſerant, fatali neceſſitate conſumpta* ; alternative ſingulière & difficile à concilier, à moins qu'on ne ſuppoſe, ce qui eſt aſſez vrai-ſemblable, que Tétricus refuſant de ſe livrer à toute la vivacité du reſſentiment de cette mère malheureuſe, elle en mourut de douleur, & comme s'il l'avoit tuée.

Le génie d'intrigues, de cabales & de factions qui s'étoit formé ſous Victorine, ne périt pas avec elle : Tetricus ſe laſſa d'être continuellement occupé à les découvrir ou à les réprimer; il prit ſon parti, & le prit en Romain tel qu'il l'étoit; il informa Aurélien du deſſein qu'il avoit de reſtituer les Gaules à l'Empire; il ne lui cacha aucunes des raiſons qui l'y déterminoient; il l'exhorta à y venir en perſonne avec des forces capables de ſoûtenir une guerre ſérieuſe, s'il en étoit queſtion, propres d'ailleurs à couvrir leur intelligence, & à en aſſurer le ſuccès par les arrangemens qu'il lui expliquoit : « Jugez, ajoûtoit-il, » de ma confiance par le danger auquel je m'expoſe, pour peu » qu'elle tranſpire ; les Gaules paſſeront dans d'autres mains ; vous » ſerez peut-être aſſez heureux pour les recouvrer un jour ; mais » moi, ſûrement immolé à la fureur des rebelles, je ſerai dans » une terre étrangère, la première victime de mon amour pour la patrie ». Trebellius Pollio, qui n'a rapporté qu'en ſubſtance cette lettre de Tétricus, la lui fait finir en diſant à Aurélien ce que Palinure dit à Énée, dans le VI.ᵉ livre de l'Énéide :

Treb. Poll. in Tetrico ſeniore.

Eripe [illegible].

Invincible [illegible].

Aurélien n'eut garde de manquer une si belle occasion; il entra dans les Gaules à la tête d'une armée nombreuse; celle de Tétricus ne lui cédoit en rien, & se cherchant mutuellement, elles se trouvèrent bien-tôt en présence dans ces plaines de Champagne que la Marne arrose avant que de baigner les murs de Châlons, les mêmes, où, deux siècles après, Mérouée défit Attila.

[illegible] p. 264.

Tétricus, en communiquant à Aurélien son ordre de bataille, l'avoit prévenu qu'il placeroit à l'aile droite les troupes les plus portées à la révolte, & qu'elles seroient commandées par Faustinus, homme séditieux & turbulent, qu'il avoit depuis peu rappelé d'Espagne où il excitoit des troubles, & qui en changeant de climat, n'avoit pas changé de caractère; que pour lui, paroissant brûler d'impatience d'engager le combat, il seroit à l'avant-garde avec son fils, & un petit nombre de Romains estimables, qui, établis dans les Gaules dès le temps de Postume, lui étoient demeurés fidellement attachés.

En cet état Tétricus s'avança, comme il en étoit convenu, à la portée du trait, & s'étant laissé couper par un détachement de l'armée d'Aurélien, il fut conduit au centre du camp.

Les Gaulois abandonnés furent aisément défaits; l'aile que commandoit Faustinus fut taillée en pièce, l'autre souffrit moins, & passa en grande partie dans les troupes du vainqueur, qui par ce seul évènement soûmit toutes les Gaules, comme une ville qu'il auroit emportée d'assaut.

La plupart des auteurs reprochent à Aurélien d'avoir abusé de sa victoire en triomphant de Tétricus & de son fils, comme s'il les avoit domptés les armes à la main; ils prétendent qu'il le fit pour humilier le Sénat, qu'il haïssoit, & dont il ne se défendoit pas d'être le fléau ou le pédagogue, *[illegible].*

[illegible]

[illegible], in Aureliano.

Ce qui est vrai, c'est qu'à cela près, il n'y eut sorte d'honneur dont il ne comblât Tétricus; il l'appeloit ordinairement son camarade ou son collègue, & lui donnoit encore

Treb. Poll. in Tetrico juniore.

quelquefois dans ses lettres le titre d'Empereur. Il le rétablit dans tous ses biens : sa maison qui avoit été abattue, fut relevée sur le mont Cælius, & changée en un palais, dont la dédicace se fit avec des cérémonies peu différentes de celles qu'on observoit à la dédicace des temples.

Idem, ibid.

Aurélien voulut être du banquet sacré qui faisoit partie de la cérémonie, & en entrant dans le sallon d'assemblée, il fut agréablement surpris de s'y voir représenté, remettant à Tétricus & à son fils la *Prétexte*, le *Laticlave*, & les autres marques de leur dignité, & recevant d'eux à son tour, une couronne civique & un sceptre.

If. Casaub. in Treb. Poll. notæ p. 216, col. 2.

Casaubon, qui a commenté ce passage de Trebellius Pollio, ne comprend pas pourquoi il fait offrir un sceptre à Aurélien, qui regnoit par lui-même avec autant de bonheur que d'éclat ; & parce que dans un des manuscrits qu'il avoit consultés, il ne trouvoit pas le mot *sceptrum*, il propose de le retrancher du texte de l'auteur : mais notre médaillon de Tétricus est un commentaire plus sûr ; le sceptre qui y est si bien représenté, est celui de l'empire des Gaules, qui auroit manqué au bonheur & à la gloire d'Aurélien.

Treb. Poll. in Tetrico juniore. Vopiscus, in Aureliano. Aurel. Vict. epitome.

En effet, ce ne fut que de ce jour-là qu'il se crut en état d'aller venger sur les Perses l'outrage que Sapor avoit fait à la majesté du nom Romain. Cette entreprise, qu'un malheur imprévû fit avorter, est si étrangère à mon objet, que je ne parlerois pas même de ses préparatifs, si Tétricus n'y entroit pour rien ; mais Aurélien, qui pendant le cours d'une guerre de cette importance, vouloit particulièrement assurer le repos de l'Italie, en donna le gouvernement presqu'entier à Tétricus, en lui disant qu'il auroit plus d'agrément à commander dans ces contrées fertiles, qu'à régner au delà des Alpes.

Ad Cænophrurium.

Aurélien n'étoit encore que dans la Thrace, quand il fut tué entre Héraclée & Byzance, par la perfidie d'un de ses affranchis, qui craignoit d'être puni des vexations qu'il y avoit commises. Cet affranchi, que les uns nomment *Mnesthée*, & d'autres *Eros (g)*, imitoit parfaitement l'écriture de son maître,

(g) Vopiscus l'appelle *Mnesthée*, & Zosime *Eros*.

& il

& il employa ce talent à dresser une liste de prétendus proscrits, du nombre desquels il s'étoit mis avec quantité de braves Officiers, pour leur persuader plus aisément qu'il n'y avoit qu'un coup de désespoir qui pût les soustraire à la cruauté du Prince; il réussit, mais la fraude fut incontinent découverte, & l'armée aussi honteuse qu'indignée, craignant de se tromper encore, déféra au Sénat le choix d'un nouvel Empereur; le Sénat usant de la même retenue, renvoya l'élection à l'armée, & ce concours de déférences réciproques causa un interrégne de sept à huit mois. A la fin le Sénat s'étant rendu aux instances réitérées des légions, il élut Tacite *(Marcus Claudius Tacitus)* qui étoit de son corps, & qui en étoit le premier, *princeps Senatûs*.

Il étoit nécessaire d'entrer dans ce détail pour déterminer le temps de la mort de Tétricus, qu'aucun historien n'a marqué; car Zosime est le seul, qui sur des bruits populaires ou de mauvais Mémoires, ait écrit qu'Aurélien l'avoit fait mourir dans les Gaules avec divers autres rebelles. Tous les autres Historiens s'accordent à dire ou à laisser entrevoir qu'il survécut long-temps à son abdication, d'où j'infère qu'il ne mourut pas sous Aurélien, parce que ce long temps se réduiroit à dix-huit mois ou deux ans tout au plus; une raison plus forte encore fait juger qu'il mourut sous le règne de Tacite.

Cette raison est que les dernières médailles de Tétricus nous le représentent ayant d'un côté la tête couronnée de rayons, & au revers, ou l'aigle de l'immortalité, ou le bûcher funèbre, *Rogus Imperialis*, ou l'autel allumé, *Ara accensa*, avec la légende CONSECRATIO, qui nous apprend qu'à l'exemple des autres Empereurs, il fut déifié après sa mort.

S'il n'est pas à présumer que ce soit un guerrier tel qu'Aurélien, qui ait fait rendre les honneurs suprêmes à un homme qu'il avoit mené en triomphe pour humilier le Sénat, tout porte à croire que ce ne put être que Tacite, qui élevé à l'Empire par les suffrages unanimes de ce même Sénat, faisoit gloire de se gouverner par ses conseils, & n'avoit rien plus

à cœur que de réparer les injures qu'il avoit reçûes de ſes prédéceſſeurs. On donnera un nouveau poids à cette conjecture, ſi on veut bien obſerver que les ſucceſſeurs de Tacite furent des Militaires de profeſſion, qui auroient tous penſé & agi comme Aurélien. Or, Tacite n'ayant régné qu'environ ſept mois, depuis celui de ſeptembre 275, juſqu'aſſez avant dans celui de mars 276; c'eſt dans cet intervalle qu'il convient de placer la mort de Tétricus & les honneurs de ſa conſécration.

Le cercle d'or rayonné, qui entoure le médaillon, y avoit été ajoûté pour l'embellir & lui donner plus d'étendue; les deux anneaux ou bélières d'à côté, ſervoient à le ſuſpendre au cou avec une chaîne, ou toute autre eſpèce de cordon ou de ruban; & cet uſage, que les monumens nous atteſtent avoir été commun chez preſque toutes les Nations, l'étoit particulièrement chez les Gaulois.

Mem. de l'Acad. des B. L. t. II, p. 498. Antiquit. du P. de Montfaucon, &c.



DESCRIPTION HISTORIQUE
D'UN
MÉDAILLON D'OR DE JUSTINIEN.

Par M. DE BOZE.

LE Médaillon que j'entreprends de décrire, & que j'ai commencé par faire graver exactement, est, par son étendue, par son poids & par le relief de ses figures, le plus considérable de tous ceux qui nous restent des débris de l'empire Romain. Il a plus de trois pouces de diamètre ; il pèse cinq onces deux à trois gros, & le relief des figures peut être évalué à près de trois lignes dans leur plus grande élévation.

Assemblée publique 11 Avril 1752.

Il représente d'un côté l'empereur Justinien, vû de face & à mi-corps, tenant de la main droite un long javelot, son bouclier passé dans le bras gauche ; sa tête qui est entourée d'un nimbe ou cercle de lumière, est ceinte d'un diadème formé de plusieurs rangs de perles; elle est couverte d'un casque enrichi de pierres précieuses, & ombragé de plumes flottantes. Enfin on lit autour du portrait cette inscription abrégée :

D*ominus* N*oster* IVSTINIANVS P*er*P*etuus* AVG*ustus*.

On voit au revers le même Prince à cheval, comme revenant de quelque expédition lointaine, d'où il ramène la victoire, marchant devant lui avec un trophée d'armes sur l'épaule. L'astre qui a présidé à son entreprise paroît l'éclairer encore dans son retour, & la légende qui est au dessus, ajoûte que ce succès fait la gloire & la sûreté de l'Empire.

SALVS ET GLORIA ROMANORVM.

Les cinq lettres de l'exergue n'ont aucun rapport au type ni à la légende ; elles ne sont que l'abrégé d'une formule employée sur la plupart des médailles d'or du bas Empire, & il suffira

d'en dire un mot à la fin de ce Mémoire, destiné à des objets plus intéressans.

Le premier qui se présente est l'état des arts dans le VI.e siècle, auquel Justinien vivoit *(a)*; l'opinion la plus commune est qu'ils étoient alors totalement déchus & négligés ; mais cette opinion, quoique fondée à beaucoup d'égards, demande pour le règne de Justinien une exception particulière, que la vûe de ce médaillon établiroit seule, si nous n'en avions pas d'autres preuves.

Le buste du Prince y est dans la position la plus avantageuse; sa physionomie y est bien caractérisée; l'habillement & les différentes parties de l'armure sont traités avec beaucoup d'intelligence. Le revers, qui paroît être d'une autre main, comme cela arrive souvent, est d'un dessein moins correct, mais l'idée en est belle, la composition heureuse, & l'objet de l'allégorie si naturel qu'elle pourroit se passer de la légende qui achève d'en déterminer l'application. Enfin, le relief des figures est extrêmement remarquable pour un temps où les médailles se frappoient au marteau; la machine du balancier; dont la force & la justesse sont bien supérieures à tous les efforts de la main, étant une invention moderne, dont on n'a commencé à faire usage pour les monnoies que sous le règne de Louis XIII.

Le Blanc, Traité des Monnoies, p. 281.

Il est donc vrai de dire que ce monument suffiroit seul pour persuader que si depuis le siècle des Antonins jusqu'à celui de la renaissance des Lettres, les arts dégénérèrent toûjours de leur ancienne splendeur, Justinien n'oublia rien pour les y rappeler, & qu'il y seroit peut-être parvenu sans les guerres intestines & étrangères dont son règne fut continuellement agité. Je laisse aux connoisseurs à ajoûter que l'art des médailles, loin d'être un de ces arts que la nécessité entretient, est au contraire une pure émanation du luxe & du goût, une production de l'esprit & de la magnificence.

Nous avons une autre preuve sensible de l'amour de Justinien pour les arts; c'est le temple de S.te Sophie qu'il fit bâtir,

(a) Justinien a régné depuis l'an 527 jusqu'à l'an 565 de l'ère vulgaire.

& qui jusqu'à la construction de celui de S.t Pierre de Rome, a été le plus superbe édifice de toute la Chrétienté : ce grand ouvrage n'a opposé à la fureur de cent Nations barbares, à la superstition même du Mahométisme, que la juste admiration qu'il inspire encore.

Ce que Justinien fit pour la compilation & l'arrangement des loix Romaines, ne permet pas de douter qu'à l'amour des arts il ne joignît l'amour des Lettres, l'amour de l'ordre & du bien public. Mais aucune de ces circonstances n'a rapport à notre médaillon, frappé pour conserver le souvenir de quelque victoire éclatante, qui malheureusement n'est désignée par aucun surnom, comme elles le sont quelquefois sur les médailles du haut Empire, VICTORIA BRITANNICA, GERMANICA, DACICA, PARTHICA, & autres semblables *(b)*.

Une chose plus simple encore auroit été toute espèce de date qui auroit indiqué l'année du règne de Justinien à laquelle répondoit l'évènement en question. Il y en a eu de très-considérables pour le temps ; & leur nombre les rend plus aisés à rassembler en gros qu'à ranger en détail. Ce Prince signala le commencement de son règne par les avantages qu'il remporta sur les Perses ; il extermina les Vandales, il fit prisonnier leur roi Gilimer ; il reconquit l'Afrique ; il chassa les Goths d'Italie, prit leur roi Vitigès ; il repoussa Totila, & défit en bataille rangée Téïas son successeur, qui étoit rentré sur les terres des Romains, & qui périt dans le combat qu'il étoit venu lui-même leur présenter.

Procope, Hist. des guerres de Justinien contre les Perses, les Vandales & les Goths.

Les Romains avoient différentes manières de dater leurs médailles : la première & la plus exacte, consistoit à y marquer le nombre des puissances Tribunitiennes des Empereurs, parce que ce titre de puissance se renouvellant chaque année, il répondoit ordinairement à celle du règne. Cet usage fut assez constamment observé sous Auguste & ses successeurs,

(b) Voyez les médailles de Vitellius, de Trajan, de Domitien, de Septime Sévère, de Caracalle & de Géta ; de Maximin, de Philippe, de Gallien & de Postume.

jusqu'au siècle d'Élagabale & d'Alexandre Sévère; cependant quelques-uns d'entre eux négligèrent de joindre au titre de la puissance Tribunitienne le nombre de ses renouvellemens, & l'un & l'autre commencèrent à disparoître vers le temps de Constantin.

La seconde manière de dater se tiroit du nombre des Consulats, mais elle n'étoit pas à beaucoup près aussi sûre & aussi exacte que la première, parce que les empereurs Romains, loin d'affecter de remplir nommément le consulat chaque année, y élevoient successivement des Généraux d'armée, des Sénateurs, & autres personnes avides de cette distinction; de sorte que quelquefois on trouve sur les médailles d'un Empereur des faits datés en apparence de son troisième Consulat (par exemple) COS. III, & qui en sont éloignés de tout le nombre d'années qu'il avoit passées sans exercer personnellement cette dignité, qui par-là donne plustôt une approximation de temps arbitraire, qu'une époque fixe, si elle n'est d'ailleurs expressément déterminée par l'histoire.

On peut former une troisième espèce de date du nombre d'acclamations que les armées victorieuses faisoient ordinairement sur le champ de bataille, en l'honneur des Empereurs sous les auspices de qui elles avoient combattu; c'étoit pour eux l'éloge le plus flatteur, il sembloit qu'on leur eût confirmé la puissance Souveraine, ou qu'on les eût élevés une seconde fois à l'Empire; & dès-lors au titre primordial d'IMPERATOR, qui sur leurs médailles signifioit qu'ils étoient Généralissimes des troupes, & maîtres de toutes les forces de la République, ils joignoient sur-abondamment celui d'IMPERATOR, acquis par les acclamations militaires, IMPERATOR II, III, IV, &c. Auguste en a porté le nombre jusqu'à vingt-un, IMP. XXI, & nous avons des médailles de Théodose le jeune qui le poussent au-delà de quarante, IMP. XXXXII. Mais outre qu'il n'est pas toûjours aisé de démêler à quelle année du règne ces acclamations successives doivent se rapporter, l'usage de les exprimer a été aussi mal observé que celui des puissances Tribunitiennes & des Consulats.

Voy. Mezzab. & les autres rec. des Méd.

Aucune de ces trois ſortes de dates n'ayant été employée ſur le médaillon de Juſtinien, il faut y ſuppléer par une attention réfléchie à l'âge auquel il eſt repréſenté, reſſource d'autant plus ſûre que ce médaillon eſt d'une grande conſervation, d'une grande étendue & d'un grand relief, & que la phyſionomie du Prince y eſt fortement prononcée, tant du côté que ſon buſte remplit entièrement, que de celui où on le voit à cheval.

Or, comme la réunion de toutes ces circonſtances ne permet guère de lui donner plus de quarante-cinq à cinquante ans, & qu'il en avoit quarante-quatre quand il ſuccéda à Juſtin I.er ſon oncle *(c)*; on doit, ce me ſemble, appliquer aux avantages qu'il remporta ſur les Perſes, dans les premières années de ſon règne, l'éloge que lui donne le médaillon, non pour les avoir ſubjugués, pour avoir pris leurs villes ou détruit leurs armées, mais pour avoir battu en diverſes rencontres les troupes de Coſrhoès *(d)*, qui avoient fait des incurſions & de grands établiſſemens dans les provinces Romaines, & pour avoir obligé ce Prince à ſe renfermer dans ſes anciennes limites, & à demander lui-même la paix que Juſtin lui avoit toûjours inutilement offerte *(e)*.

Rome, dans ſes beaux jours, n'auroit célébré un pareil évènement que par des actions de graces *à la bonne fortune de retour*, FORTVNAE REDVCI *(f)*, inſcription qu'on lit ſouvent ſur les médailles des premiers Céſars; mais dans un temps comme celui auquel Juſtinien commença à régner, & où l'État aſſailli de toutes parts n'éprouvoit plus que des pertes, les moindres ſuccès devoient réveiller l'eſpérance des peuples, & les porter à croire que la valeur & l'heureuſe étoile de leur nouveau maître, faiſoient la gloire & la ſûreté de l'Empire, SALVS ET GLORIA ROMANORVM.

Cette différence de langage n'eſt pas la ſeule qu'on remarque entre les médailles du haut & du bas Empire; dans les premières,

(c) Juſtinien, fils d'une ſœur de Juſtin, étoit né en 483, & ſuccéda à ſon oncle en 527. *Procop. Evag. Agathias, Niceph.*

(d) En 528, 530 & 531.

(e) Le traité de paix entre Juſtinien & Coſrhoès eſt de l'an 532.

(f) On en compte plus de deux cens avec cette inſcription.

l'inſcription du côté de la tête commence preſque toûjours par le mot IMP*erator*, qui ſouvent s'y retrouve une ſeconde fois par rapport à la double ſignification que j'ai expliquée ci-deſſus : dans les autres, au contraire, le titre d'IMP*erator* n'eſt d'abord employé qu'en un ſeul ſens ; il diſparoît enſuite peu à peu, & on le remplace enfin par celui de *Dominus*, DOMINVS NOSTER IVSTINIANVS.

Varron, Feſtus, Nonius, &c.

Du temps de la République, le mot *Dominus* ſe bornoit à déſigner le pouvoir des maîtres ſur leurs eſclaves : ſous Auguſte on l'étendit à l'autorité des pères ſur leurs enfans, & bien-tôt il devint, comme parmi nous, le début ordinaire des complimens que ſe faiſoient de part & d'autre les amis qui ſe rencontroient.

Suét. vie d'Auguſte, chap. 53. Dion, l. LV.
Suét. vie de Tibère, c. 27, & Dion, l. LVII.
Dion, dans Caligula, l. LIX, & Victor, c. 3.
Suét. dans la vie de Domitien, c. 13.
Voy. les lett. de Pline à Trajan.

Auguſte & Tibère craignant que ce titre ajoûté à celui des autres dignités dont ils étoient revêtus, ne fît trop ſentir aux Romains le poids de la ſervitude, ne voulurent jamais le prendre ſur aucun monument, ni le recevoir de toute autre bouche que de celle de leurs eſclaves. Caligula & Domitien ne furent pas ſi ſcrupuleux, ils ſe le donnèrent eux-mêmes dans leurs reſcrits ; & Trajan qui ne pouvoit ſouffrir qu'on l'employât en lui parlant en public, ne trouvoit pas mauvais que Pline le jeune le lui donnât dans ſes lettres : il eſt à préſumer que les autres Gouverneurs de provinces en uſoient ainſi. Ajoûtons que tandis qu'à Rome, pour ne pas effaroucher le Sénat & le peuple, la pluſpart des Empereurs ne forçoient perſonne de leur accorder ce titre, & que les Princes politiques paroiſſoient le rejeter avec indignation, on n'oublioit rien dans les provinces pour y accoûtumer les eſprits, & que c'étoit ſouvent un ſujet de perſécution, au point que Josèphe parle de quelques Juifs qui furent mis à mort pour l'avoir refuſé à Néron. Nous voyons de plus que c'eſt dans les provinces qu'il commence à paroître ſur divers monumens : on le trouve d'abord ſur une médaille Grecque de Lucius Verus ; dans des inſcriptions en l'honneur de Septime Sévère, faites à Naples & dans des villes voiſines ; ſur des médailles de Caracalle, de Géta & de Gordien Pie, frappées à Antioche de Piſidie ; ſur d'autres de Philippe le Père, frappées

Josèphe, guerre des Juifs, l. VII, chap. 10.

frappées à Néapolis de Palestine, aujourd'hui Naplouse; enfin sur des médailles Grecques de Gallien.

Ces exemples, devenus de jour en jour plus fréquens dans les provinces, déterminèrent enfin les Empereurs à prendre le titre de Seigneurs & de Maîtres sur les médailles même qui se frappoient sous les yeux du Sénat. Les premières de ce genre où on le trouve, sont celles d'Aurélien & de Carus; il paroît plus souvent sur celles de Dioclétien, de Maximien & de Constantius Chlorus, & il devient si commun sous leurs successeurs, que le refus qu'en fit Julien l'apostat, lui attira les railleries les plus amères de la part des habitans d'Antioche *(g)*.

En parlant des cinq lettres placées à l'exergue du médaillon, j'ai observé qu'elles n'avoient aucun rapport à son type ni à sa légende; qu'elles n'étoient qu'une formule employée sur la plufpart des médailles d'or du bas Empire. Les Antiquaires du siècle dernier se sont fort exercés sur le sens qu'on doit leur donner; & les deux opinions qu'on paroît avoir adoptées par préférence, se réduisent à leur faire signifier, que les médailles où elles se trouvent, ont été frappées à Constantinople, CONS*tantinopoli* OB*signatum*, en sous-entendant *Numisma*, ou à certifier qu'elles étoient de bon or, CON*flatum* OB*rizum*, qui est le terme dont se servent plusieurs loix *(h)* du Code Théodosien, en parlant du titre auquel devoit être l'or des monnoies pour avoir cours dans le commerce. On me dispensera d'autant plus volontiers de rapporter ici les autres explications, qu'on les trouvera très-détaillées dans le premier volume des Mémoires de l'Académie. *Dans la par historiq. p. 26 & suiv.*

On sera sans doute plus curieux de savoir en quel temps & en quel lieu a été faite la découverte de ce monument. Il fut trouvé l'année dernière près de Césarée de Cappadoce, à vingt pieds de profondeur, sous des voutes & autres restes d'anciens murs élevés, à ce qu'on croit, sur les débris du fort Mocèse, dont Procope fait mention. Il y avoit, suivant cet historien, aux

(g) Julien répond à ces railleries dans son *Misopogon*.

(h) Les loix d'Honorius & de Valentinien concernant les monnoies, & la troisième au code *de veteris Numismatis potestate*.

Procope, des édifices de Justinien, l. V.

portes de Césarée un fort qu'on appeloit le fort Mocèse; Julien l'avoit ruiné, de même qu'une partie de la ville, en haine du Christianisme qui y étoit très-florissant. Justinien acheva de raser le fort, & fit élever en sa place, le long de la colline, un mur épais, qui allant rejoindre ceux de la ville, lui donna lieu de faire bâtir dans cette nouvelle enceinte, des églises, des hôpitaux, des bains publics, & tout ce qui pouvoit le plus contribuer à l'ornement & à la commodité d'une des premières Métropoles de l'Asie.

Les Turcs, entre les mains de qui tomba ce médaillon, l'ayant apporté à Constantinople, le proposèrent à M. le Comte Desalleurs *(i)*, qui fut charmé d'en faire l'acquisition, & qui l'envoya aussi-tôt à M. Rouillé, Ministre & Secrétaire d'État, pour le présenter au Roi. Sa Majesté chargea M. Rouillé de me le remettre pour le placer dans son Cabinet *(k)*, & m'ordonna d'en faire une description raisonnée, que l'on rendroit publique, si elle étoit utile au progrès des connoissances littéraires, & il m'a paru que l'Académie l'avoit jugée telle, quand je lui en présentai la première ébauche.

Qu'elle me permette seulement d'y ajoûter, que quand j'ai dit que ce médaillon étoit par son étendue, par son poids & par le relief des figures, le plus considérable de ceux qui nous restent des débris de l'empire Romain, je n'ai pas prétendu dire que les Empereurs qui ont régné avant ou après Justinien, n'en eussent pas fait frapper d'aussi grands, ou de plus grands encore; mais que le seul prix de la matière, sacrifiée à d'autres usages, les avoit insensiblement fait disparoître au préjudice d'une louable curiosité & des avantages que la conservation de ces sortes de monumens nous donneroit pour la connoissance de l'histoire ancienne.

En effet, Grégoire de Tours rapporte qu'étant à la cour de Chilpéric, ce Prince lui fit voir des médaillons d'or du

(i) Lettre écrite de Constantinople, le 18 juin 1751, par M. le Comte Desalleurs à M. Rouillé.

(k) Lettres écrites de l'ordre du Roi par M. Rouillé, Ministre & Sécretaire d'État, au sieur de Boze, les 30 août & 13 septembre 1751.

poids d'une livre, que lui avoit envoyés Tibère Conſtantin, & qui ayant du côté de la tête cette inſcription, TIBerii CONSTANTINI PerPetui AVGuſti, avoient au revers celle-ci, GLORIA ROMANORVM, autour d'un quadrige ou char de triomphe, attelé de quatre chevaux. Tibère Conſtantin parvint à l'Empire neuf ans après Juſtinien *(l)*; Gregoire de Tours vivoit du temps de l'un & de l'autre : il ſeroit donc difficile de trouver un exemple plus ſemblable, ou une autorité plus préciſe. Greg. de Tur. l. VI, c. 2.

On pourroit encore objecter qu'actuellement même, on trouve dans les Cabinets un médaillon de Jean Paléologue *(m)*, à la vérité poſtérieur de neuf cens & quelques années à celui de Juſtinien, mais plus grand & plus peſant. Cette objection porteroit à faux, en ce que le médaillon de Jean Paléologue n'a jamais été frappé dans ſes États ni de ſon autorité, nous ne le devons qu'à l'imagination d'un Peintre de Vérone qui en faiſoit commerce, & qui en a forgé de ſemblables pour Martin V, pour Mahomet II, Galéas Viſconti *(n)*, Charles & Sigiſmond Malateſta, Jean Caraccioli, & quelques autres perſonnes diſtinguées. Ce Peintre qui s'appeloit Victor Piſanello, & qui n'eſt guère connu des Artiſtes que ſous le nom du Piſan, comptoit ſi peu en impoſer par ces ſortes d'ouvrages, ſimplement moulés en différens métaux d'après ſes modèles en cire, qu'il avoit coûtume d'y mettre ſon nom, & qu'il l'a mis deux fois, c'eſt-à-dire en grec & en latin, au revers du médaillon de Jean Paléologue *(o)*.

ЄΡΓΟΝ ΤΟΥ ΠΙCΑΝΟΥ ΖΩΓΡΑΦΟΥ.
OPVS PISANI PICTORIS.

(l) Juſtinien mourut le 14 novembre 565, Tibère Conſtantin fut créé Auguſte le 7 ſeptembre 574.

(m) Ce Jean Paléologue eſt celui qui en 1439 aſſiſta au concile de Florence.

(n) Lettre du Signor Giovio à Coſme de Médicis, ſur la vie & les ouvrages du Piſan.

(o) Ce médaillon eſt gravé dans les familles Byzantines de M. du Cange, & ailleurs.



REMARQUES SUR QUELQUES MÉDAILLES PUBLIÉES PAR DIFFÉRENS AUTEURS.

Par M. l'Abbé BARTHÉLEMY.

28 Août 1750.

ON ne sauroit trop louer les Savans des deux derniers siècles, qui se sont attachés à publier & à éclaircir les Médailles qui leur ont paru dignes d'une certaine attention ; on trouve dans leurs ouvrages réunis, ce que les différens Cabinets de l'Europe renferment de plus précieux, & l'on en jouit avec autant d'avantage que si l'on avoit eu la peine ou le bonheur de le rassembler soi-même.

Mais par une fatalité, dont les plus louables entreprises ne sont pas exemptes, il est arrivé que ces médailles ont été mal lûes, mal décrites, plus mal expliquées encore, soit que les divers accidens qu'elles avoient éprouvés, dans l'intervalle de plusieurs siècles, en eussent rendu la lecture plus difficile, soit que le manque de pièces de comparaison n'eût pas offert le véritable sens qu'on devoit leur donner, soit enfin que le charme d'une idée nouvelle & singulière, séduisant tout-à-coup son auteur, l'eut insensiblement engagé dans un système contraire aux usages des anciens peuples, & à l'esprit des monumens qui nous en restent.

Comme c'est bien plus pour mon instruction particulière, que par un esprit de critique, que j'ai commencé à faire une note des erreurs de ce genre, j'avoue qu'il y en a beaucoup qui ne doivent pas être relevées dans des Mémoires particuliers, mais il m'a paru qu'il y en avoit d'assez importantes pour mériter d'être rassemblées sous un même point de vûe.

Mes remarques ne rouleront pas sur ces Catalogues obscurs, sur ces compilations informes, où tout annonce l'ignorance & la précipitation. Elles ne s'étendront pas non plus sur les Recueils

de Goltzius, parce que loin qu'il soit nécessaire d'avertir qu'il s'y est glissé des fautes, on n'est que trop porté à se défier du témoignage de cet Antiquaire. Je n'attaquerai donc que les erreurs consignées dans les ouvrages propres à les perpétuer, non toutefois que je prétende diminuer la gloire de ceux à qui elles sont échappées; ils les auroient reconnues eux-mêmes, s'ils avoient eu les secours que nous avons aujourd'hui.

Les corrections que je vais proposer concernent quelques médailles de Rois, de villes Grecques & d'Empereurs Romains. Cette idée générale formera la division de ce Mémoire.

I. M. le Baron de la Bastie a publié une médaille d'argent du Cabinet du Roi, qui d'un côté représente la tête du Soleil, & de l'autre la figure de Jupiter surnommé *Labradeus*, autour duquel M. de la Bastie a lû ce mot ΘΟΝΤΟΠΑΤΟ; il l'attribue à cet Orontobatès roi de Carie, dont Arrien a fait mention; il ajoûte que le véritable nom de ce Prince est Thontopatus, & qu'il est défiguré dans le texte d'Arrien. Je n'attaque pas le fond de l'explication, mais la manière dont M. de la Bastie a lû la médaille, & la terminaison latine qu'il donne au nom du Prince pour qui elle a été frappée. Quant au premier article, il faut observer que la médaille a souffert quelque altération dans l'endroit où commence la légende, & que malgré cet accident, on aperçoit encore des vestiges sensibles d'un *omicron* avant la lettre Θ; de sorte qu'il faut lire ΟΘΟΝΤΟΠΑΤΟ. Quant au second article, il paroît que M. de la Bastie n'a donné au nom du Prince dont il est question, la terminaison en *us*, que parce que les noms des autres Rois de Carie, tels que ceux de Mausolle, d'Idrieus & de Pixodarus, se terminent de même; mais celui d'ΟΘΟΝΤΟΠΑΤΟ étant Persan, il a dû se terminer en ΗΣ plustôt qu'en ΟΣ. Ainsi, au lieu d'appeler ce Prince Thontopatus, comme a fait M. de la Bastie, il faudra l'appeler Othontopatès; leçon confirmée par celle d'Orontobatès qui se trouve dans Arrien.

Médailles de Rois. *Scien. des Méd. t. II, p. 329.*

Arr. de exped. Alex. l. I, n. 24.

II. Le même M. de la Bastie a fait une note très-étendue pour éclaircir & réformer ce que le P. Jobert avoit dit sur les médailles qui passent pour être les plus anciennes. Mais il

Science des Méd. t. I, p. 25 & 455.

paroît en général qu'il n'avoit ni assez consulté les suites des médailles Grecques, ni assez réfléchi sur les progrès de l'art & les changemens arrivés dans la fabrication. Aussi voit-on qu'il n'avoit pas des idées bien nettes sur cette matière. Voici le résultat de ses observations. Il dit d'abord que dans la suite des Rois Grecs, qui du Cabinet de M. le Maréchal d'Estrées ont passé dans celui du Roi, on trouve des médailles de Cyrène avec ces légendes, ΑΡΚ ΒΑ ou ΒΑΤ & Κ ou ΚΥΡ. « Légendes,
» dit-il, qui ne peuvent être expliquées que par ΑΡΚεσιλάου ou
» ΒΑΤτου ΚΥΡαναίων; quand même, ajoûte-t-il, ces médailles
» n'appartiendroient qu'à Battus IV & à Arcésilas IV, les deux
» derniers Rois de Cyrène de la famille des Battiades, elles
» seroient cependant du temps de Cyrus & de Cambyse ». Après ces médailles, qu'il regarde comme les plus anciennes de toutes celles que nous connoissons, il place *celle d'Amyntas roi de Macédoine, bisaïeul d'Alexandre le Grand, frappée*, dit-il, *vers l'an de Rome 370;* & il ajoûte qu'il seroit impossible de faire remonter avec certitude les médailles des villes Grecques à une époque si reculée. Il me seroit aisé de montrer, 1.° que nous avons plusieurs médailles de villes Grecques antérieures à celles que M. de la Bastie regarde comme les plus anciennes de toutes: 2.° que les médailles d'Amyntas, frappées vers l'an de Rome 370, doivent être attribuées à Amyntas père de Philippe, & que ce Prince étoit l'aïeul d'Alexandre, & non son bisaïeul, comme le dit M. de la Bastie: 3.° que ces médailles sont postérieures à celles d'Archélaüs, de Perdiccas II & d'Alexandre premier, rois de Macédoine; de même qu'à celles de Gélon, roi de Syracuse: & si en supposant une faute de copiste dans l'époque donnée par M. de la Bastie, on prétend que l'auteur a voulu parler de cette médaille célèbre que Béger, Spanheim & plusieurs Antiquaires ont attribuée au premier des Amyntas de Macédoine; nous répondrons, 1.° que cet Amyntas n'étoit pas le bisaïeul d'Alexandre le Grand: 2.° que c'est par une erreur généralement reconnue aujourd'hui, qu'on avoit attribué à ce Prince la médaille en question. M. Wise, qui en avoit vû plusieurs en Angleterre, a observé

Thes. Brand. t. III, p. 4.
Span. t. I, p. 17, 375.

Numm. Bodlei. Catal. p. 112.

qu'on y lisoit sur toutes BA MEMTOY M. & nous apercevons distinctement la même inscription sur une medaille semblable, qui vient d'être mise au Cabinet du Roi ; mais ces discussions sont trop éloignées de mon objet, & je me contente d'observer que M. de la Bastie n'a pas rapporté fidelement les medailles qu'il rapporte à Battus & à Arcesilaüs. En effet, il prétend que dans le Cabinet de M. le Maréchal d'Estrées, on voyoit sur des médailles de Cyrène le nom de cette ville joint à celui de Battus & d'Arcésilaüs, exprimé en abrégé. Les médailles que l'auteur avoit en vue sont en or & en argent, & représentent une tête de chaque côté, avec des lettres initiales & des monogrammes peu favorables à son système. On n'y voit jamais ces trois lettres BAT; mais seulement les deux premières, qui en se réunissant aux lettres tracées sur l'autre côté de la medaille, ne peuvent confirmer en aucune manière l'explication de M. de la Bastie. Car sur une de ces medailles, la syllabe BA est accompagnée de deux lettres ΠΝ; sur une autre, des lettres KN liées en forme de monogramme; enfin sur une troisième, des lettres ΕΥΑ; & cette dernière est d'autant plus remarquable, que Goltzius a rapporté une medaille semblable, où on lisoit d'un côté ΕΥΑΙΩΝ, & de l'autre ΒΑΒΙΧΟΣ. Aussi quelques Antiquaires ont-ils cru devoir attribuer les medailles dont nous parlons, à la ville d'Eva en Arcadie. Mais en avouant même qu'elles sont de Cyrène, & que les deux lettres BA désignent le nom de Battus, il n'en faudroit pas conclurre, avec M. de la Bastie, qu'elles sont au moins du temps de Battus IV, qui vivoit dans le sixième siècle avant J. C. Car il est évident, par la perfection de la gravûre, qu'elles sont posterieures de deux ou trois siècles au règne de ce Prince; d'où il suivroit tout naturellement qu'on a voulu y rappeler le souvenir d'un Battus roi de Cyrène, & peut-être de Battus I.er, auquel on attribue la fondation de cette ville.

Num. in Golt. Græc. p. 62. Hard. num. pop. & urb. 56. Beg. Thes. Brand. tom. I. p. 443.

La médaille que M. de la Bastie attribuoit à un autre Roi de Cyrène nommé Arcésilaüs, a été véritablement frappée dans cette ville, & représente d'un côté la tête d'un jeune homme avec une corne de Bélier, & au revers la plante du silphium

avec ce mot ΚΥΡΑΝΑ, qui n'étant pas bien lisible, a trompé M. de la Bastie; il lui a présenté ces deux mots abrégés, ΚΥΡ. ΑΡΚ. c'est-à-dire ΚΥΡαναίων ΑΡΚεσίλαος. Ainsi les conséquences que cet Antiquaire a tirées des médailles en question, portent sur de fausses leçons ou sur des explications hasardées, & il est bon de le remarquer, parce que son ouvrage, rempli d'ailleurs d'excellentes recherches & destiné à instruire les nouveaux curieux, ne leur donneroit que de fausses notions sur ces articles.

III. Sur une petite médaille de bronze qu'on a coûtume d'attribuer à Hérode le Grand, on voit d'un côté une grappe de raisin avec ce mot ΗΡωΔΟΥ, & au revers un casque, sous lequel on lit ЄΘΝΑΡΧΟΥ; entre ce mot & le casque paroît un petit symbole que les Antiquaires n'ont pas encore déterminé. Le P. du Molinet & M. Spanheim l'ont représenté comme une espèce de huit de chiffre; & le P. Hardouin l'ayant regardé comme un monogramme ou comme une diphthongue composée d'un *omicron* & d'un *upsilon*, a cru que c'étoit la fin du mot ЄΘΝΑΡΧΟΥ. Lièbe lui a opposé que cette prétendue diphthongue ne pouvoit pas se rapporter au mot ЄΘΝΑΡΧ. puisqu'elle est dans un sens contraire & qu'elle est placée dans le champ de la médaille, tandis que le mot ЄΘΝΑΡΧ en occupe les bords; & nous laissant ignorer ce qu'il pensoit sur cette marque singulière, il ajoûte qu'il lisoit distinctement sur la sienne ЄΘΝΑΡΧΟϹ. J'ai vû plusieurs de ces médailles, & j'y ai toûjours lû d'un côté ΗΡωΔΟΥ, & de l'autre ЄΘΝΑΡΧΟΥ; & à l'égard du petit symbole qu'on voit auprès du casque, ce n'est qu'un caducée, dont le pied semble se confondre avec les dernières lettres du mot ЄΘΝΑΡΧΟΥ, & dont il ne restoit apparemment que la tête sur les médailles que les Antiquaires ont fait graver. Mais il paroît assez clairement sur deux médailles du Cabinet du Roi, sans en excepter même celle que le P. Hardouin avoit vûe; & ce qui n'est pas moins décisif, c'est que sur une médaille d'Hérode, du Cabinet du P. Chamillard, on voit d'un côté une grappe de raisin, & au revers un caducée bien formé qui occupe tout le champ.

Cabin. de S.te Génev. pl. 22.
Span. de Præst. numism. t. 1, p. 521.
Hard. op. select. p. 328.
Lieb. Goth. numm. p. 139.

IV.

IV. Il y a dans le Cabinet du Roi une médaille d'Hérode Antipas, repréſentant d'un côté un palmier autour duquel eſt une époque avec cette légende ΗΡωΔΟΥ ΤΕΤΡΑΡΧΟΥ; au revers, dans une couronne, eſt un mot que le P. Hardouin a rapporté de deux manières différentes, parce qu'apparemment on lui avoit envoyé deux différentes deſcriptions de cette médaille. Suivant l'une de ces deſcriptions, le mot qui paroît au revers eſt un ſimple monogramme, dans lequel le P. Hardouin trouvoit toutes les lettres du mot ΠΑΛΕΣΤΙΝΗΣ; d'où cet Antiquaire a conclu qu'Hérode Antipas avoit pris le titre de Tétrarque de la Paleſtine. Suivant l'autre deſcription, on doit lire au revers de la médaille ΤΙΒΕΡΙΑC, & cette leçon eſt inconteſtable, ainſi qu'on peut s'en convaincre en examinant la médaille avec attention. L'époque qui paroît de l'autre côté eſt plus difficile à déterminer; elle eſt compoſée de deux lettres tellement jointes enſemble, qu'on peut les regarder ou comme un Λ & un Δ, ce qui ſignifieroit l'année 34, ou comme un M & un Δ, ce qui donneroit l'année 44. M. Spanheim a préféré la première leçon, & le P. Hardouin la ſeconde. *Annus eſt 44.us Herodis Tetrarchæ*, dit cet Antiquaire, *non 34.us ut quidam putant, nam ex littera* M *&* Δ *una conflatur, ut fit in nummis.* Une médaille du Cabinet de M. Pellerin, ſemblable à celle du Roi, excepté que l'époque donne une année de moins, paroît réſoudre la difficulté. Cette époque eſt compoſée d'un *lambda* & d'un *gamma*, liés enſemble de la même manière que le *lambda* & le *delta* ſont liés ſur celle du Roi. Et après cet exemple, on eſt autoriſé à lire l'année 34 ſur la dernière médaille. En effet, ſi on avoit voulu y marquer l'année 44, on n'auroit pas manqué d'y ſéparer les deux lettres grecques qui auroient donné ce nombre. Comme on s'eſt ſervi des médailles d'Hérode Antipas pour fixer le temps de la mort de J. C. on ne ſauroit examiner trop ſcrupuleuſement les époques qui paroiſſent ſur quelques-unes de ces médailles.

Hard. op. ſelect. p. 351.

Span. de Præſt. t. I, p. 527.

V. C'eſt à ce même Hérode Antipas que le P. Hardouin attribue une médaille du Cabinet du Roi, que les autres Antiquaires ont coûtume de rapporter à Hérode, roi de

Hard. Ibid.

Chalcide. Cette médaille représente d'un côté un casque ou un lys, comme le prétend le P. Hardouin, & au revers un autel avec cette légende, ΒΑϹΙΛЄωϹ ΗΡωΔΟΥ, & ces trois lettres L, Γ, T. Le P. Hardouin explique les deux premières par ΛΥΚΑΒΑΝΤΟΣ Γ. c'est-à-dire l'année troisième, & il croit que le T est l'initiale du Τιβεριέων de Tibériade, d'où il conclut, qu'en supposant avec Josèphe, qu'il a régné en Chalcide un Prince du nom d'Hérode, on ne sauroit lui attribuer cette médaille, puisqu'elle a été frappée dans la ville de Tibériade, qui n'étoit pas de sa dépendance. M. le marquis Maffei a pris un autre parti, il a joint la lettre T avec les deux lettres LΓ, pour en faire une époque qui donne l'an 303 de l'ère des Seleucides, ce qui l'oblige d'attribuer cette médaille à Hérode le grand, & de changer tout l'ordre qu'on donne aux médailles des rois de Judée. Pour faire tomber l'explication que ces deux Antiquaires ont donnée à la lettre T qui paroît sur la médaille, il suffira d'observer que sur une médaille semblable & mieux conservée, mise depuis peu au Cabinet du Roi, cette lettre est jointe avec un omicron ou avec un rho Τ̊, de sorte que ce n'est qu'un de ces monogrammes qu'on trouve sur quantité d'autres médailles Grecques.

Gall. Antiq. p. 105.

VI. Dans une Dissertation du P. Froëlich, imprimée à Vienne en 1738 & à Florence en 1751, on trouve une médaille de bronze, dont voici la description. D'un côté une couronne de laurier, dans laquelle est un monogramme dont on peut former ces deux syllabes BA ЄΥ; au dessus sont ces deux lettres NO, & au dessous ces deux autres ΚΔ; le revers représente un temple avec ce mot ΚΑΠΕ. L'auteur de la Dissertation ne doute pas que ce ne soit une médaille d'Eumène, roi de Pergame, & suivant cette idée, il tâche d'expliquer toutes les autres lettres qui sont sur ce monument. Comme jusqu'à présent on ne connoît aucune médaille de ce Prince, celle-ci seroit fort précieuse si elle étoit effectivement de lui. Mais pour se convaincre du contraire, il n'y a qu'à jeter les yeux sur une médaille du Cabinet de M. Pellerin & de celui de M. de Gravelles, parfaitement semblable à celle que je viens de

Animadv. in vet. num. urb. symbol. Liter. vol. VII, p. 91.

décrite, excepté qu'au lieu des deux syllabes BA ЄY, qui sont dans la couronne de laurier, on voit sur celle-ci un monogramme composé de ces trois lettres B. A. K. Plusieurs raisons m'obligent de l'attribuer à un roi du Bosphore, la forme des lettres, le goût de la fabrique, le K & le Δ qui sont sur cette médaille, & qu'on trouve souvent sur celles des rois du Bosphore, enfin le nom du Prince tracé par un monogramme, usage dont on a plusieurs exemples sur ces mêmes médailles, & entre autres sur une en or du Cabinet du Roi, & sur une en bronze de M. le Président de Cotte, où le nom de *Rhéscuporis* se trouve exprimé de la même manière. Il faut donc rendre le monogramme qui paroît sur les médailles de M. Pellerin & de M. de Gravelles par ces deux mots: BACIΛЄωC KOTYOC; & pour expliquer les deux syllabes BA ЄY, qui sont sur la médaille que j'ai d'abord décrite, il ne reste plus qu'à trouver dans la suite des rois du Bosphore un Prince dont le nom commence par les lettres ЄY. Or les médailles nous apprennent que du temps de M. Aurele & de L. Vérus, Eupator regnoit dans le Bosphore. C'est par conséquent à ce Prince qu'il faut attribuer la médaille, & non à Eumène comme a fait l'auteur de la Dissertation.

VII. En 1701 M. Galland publia une petite médaille de bronze, qui du Cabinet de M. le Maréchal d'Estrées a passé dans celui du Roi; elle représente d'un côté une tête ornée d'une tiare avec cette légende: ABΓAPOC BACIΛЄYC; on voit au revers une autre tête également couverte d'une tiare, avec une légende que M. Galland avoit lue de cette manière, PYONNOC BA pour BACIΛЄYC: & de-là on pouvoit conclurre qu'il avoit regné autrefois dans l'Osrhoëne un Prince nommé Ryonnus; mais comme il ne se trouve pas dans la suite des rois d'Edesse, il resteroit sur cette médaille des doutes qui sont dissipés par une médaille semblable & mieux conservée du Cabinet de M. Pellerin. Le nom d'Abgare y paroît d'un côté, & on lit sur l'autre ces deux mots, MANNOC ΠAIC, *Mannus filius*. A l'aide de ce monument on découvre la même légende dans la médaille du Cabinet du Roi, & toute la

Mém. de Trévoux, septemb. 1701.

Assemar. bibl. Orient. tom. I, p. 417.

Bayer, hist. Osrho.

difficulté confiſte à déterminer préciſément le temps où elle a été frappée. On trouve ſous Auguſte & ſous Tibère un Abgare père de Mannus, on en trouve un autre ſous Septime Sévère. Je me déterminerois plus volontiers pour la première époque, parce que ſur toutes les médailles des rois d'Édeſſe, depuis le temps d'Hadrien juſqu'à celui de Gordien Pie, le nom du Roi eſt toûjours uni à celui de l'Empereur, & qu'on auroit violé cet uſage ſi la médaille avoit été frappée ſous le règne de Sévère: cependant ce n'eſt ici qu'une conjecture, & je ne deſapprouve pas le ſentiment de M. Wiſe, qui en expliquant une médaille à peu près ſemblable, la rapporte au temps de cet Empereur.

Nummor. Bodleian. Catal. p. 299.

VIII. Les erreurs que j'ai relevées juſqu'à préſent ne regardent que la lecture de quelques médailles, il en eſt d'autres qui concernent l'objet de ces monumens, qu'on a ſouvent rapportés à des Princes auxquels ils ne convenoient pas.

La reſſemblance des noms ou des titres communs à pluſieurs de ces Princes, & la négligence des Anciens à tracer ſur les médailles l'ordre des ſucceſſions, ſont les ſources les plus communes des mépriſes en ce genre; mais il n'eſt pas toûjours aiſé de les rendre ſenſibles, parce que pour l'ordinaire elles tiennent moins à des faits qu'à des règles fondées ſur l'art & ſur le goût. Tout ce qu'on doit faire en ces occaſions, c'eſt de propoſer ſon ſentiment & d'inſpirer des doutes aux Antiquaires, afin qu'ils ſoient plus attentifs à fixer l'état des médailles qui paroiſſent incertaines. Les deux exemples ſuivans éclairciront & juſtifieront ma penſée. Nous connoiſſons trois médailles de bronze ſur leſquelles on lit ces deux mots, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΜΥΝΤΟΥ. La première repréſente d'un côté une tête d'Hercule, & de l'autre un lion; la ſeconde la tête de Mercure au revers d'un caducée; la troiſième celle de Diane au revers d'un cerf. C'eſt au père de Philippe que l'on a coûtume de les attribuer. Cependant ſur les médailles qui ſont véritablement de ce Prince, on lit toûjours ΑΜΥΝΤΑ & non ΑΜΥΝΤΟΥ, & l'on ne voit pas le titre de Roi, qui paroît avoir été employé plus tard ſur les monumens. Cette dernière réflexion engagea

le P. Hardouin à placer ces médailles après le temps d'Alexandre; nous ajoûterons que la nature des types & le goût de la fabrique ne permettent pas de penser qu'elles aient été frappées en Macédoine, & nous aimerions mieux les attribuer à cet Amyntas qui régnoit en Galatie du temps de Marc Antoine, & qui eut un fils nommé Pylæmène. Si l'on avoit des preuves que ce dernier eût été associé par son père à l'Empire, ou qu'il lui eût succédé, même pour un petit nombre d'années, nous n'hésiterions pas à lui rapporter les médailles qui présentent le nom du roi Pylæmène Évergète, & qu'on attribue communément à un des Pylæmènes de Paphlagonie ; en effet, ces médailles ont tant de rapport avec celles du roi Amyntas, qu'il faut qu'elles aient été frappées ou dans le même pays, ou dans des provinces voisines. Quoi qu'il en soit, il résulte de cette ressemblance que ce n'est point à un Amyntas de Macédoine qu'on doit attribuer les médailles que nous avons choisies pour le premier exemple. Le second regarde plusieurs médailles que Vaillant & le P. Froëlich donnent à Démétrius I, roi de Syrie, & dont voici la légende: ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ΘΕΟΥ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ ΣΩΤΗΡΟΣ. C'est sur ce dernier titre que les Antiquaires se sont fondés pour attribuer ces médailles à Démétrius I.er; cependant la seule inspection de ces monumens nous oblige à les rapporter à un temps plus bas, & à ce Démétrius III qui sur d'autres médailles est appelé Philométor, Évergète, Callinicus. La différence de ces titres peut venir des circonstances différentes où il s'est trouvé; & il est constant que toutes ces médailles représentent absolument la même tête, la même forme de lettres, le même goût de travail. Ces caractères de conformité, souvent équivoques, ne paroissent pas l'être en cette circonstance.

Chron. Vet. testam. p. 573.

Strab. l. XII. Plut. in Ant. p. 944.

Montfauc. Palæogr. p. 155.

Fæschius, de num. Pylæm. Basil. 1650.

Seleucid. imper. p. 238. Annal. Reg. Syr. p. 57, in-f. Vien. 1750.

Médailles de Villes.

Les villes Grecques ne mettoient bien souvent que leurs noms sur les médailles qu'elles faisoient frapper; d'autres fois elles y joignoient celui de leurs Magistrats, & quelquefois elles n'y mettoient que les noms de ces derniers. On ne sauroit rendre raison de cette variété, & peut-être tenoit-elle uniquement au caprice des Officiers préposés à la fabrication de la

monnoie. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette variété a trompé plusieurs Antiquaires, qui ne trouvant sur les médailles que des noms isolés & souvent fort abrégés, au lieu de les regarder comme des noms de Magistrats, les ont appliqués à des villes, ou en ont formé des legendes particulières. Je vais en citer quelques exemples, & je commence par ceux que fournissent les médailles des Béotiens.

I. Ces médailles sont pour la pluspart en argent, & représentent pour l'ordinaire d'un côté un vase, & de l'autre un bouclier; autour du bouclier on trouve quelquefois le commencement du mot ΒΟΙΩΤΩΝ, d'autres fois celui de ΘΕΒΗ. Plus souvent encore on y voit des noms abrégés, qui ne peuvent être que des noms de magistrats; on en peut juger par la liste que j'en vais donner d'après les médailles de ce genre, qui sont au Cabinet du Roi, ou dans d'autres Cabinets de Paris, ΑΓΛΑ. ΑΜΟ. ΑΜΦΙ. ΑΝΔΡ. ΑΠΟΛ. ΑΡΚΑ. ΔΑΜΩ. ΔΙΟΚ. ΕΠΑΜΙ. ΕΧΕ. ΗΙΚΕ. ΘΕΟΠ. ΚΑΛΛΙ. ΚΑΙΩΝ. ΞΕΝΟ. ΟΛΥΜ. ΟΝΑΣ. ΤΙΜΟ. &c. Il n'y a dans cette liste aucun mot dont on ne puisse faire un nom propre d'homme, & il n'y en a peut-être point dont on puisse former celui d'une ville de Béotie. Le Père Hardouin n'avoit pas fait cette réflexion, lorsqu'il a placé dans ce canton de la Grèce une ville nommée ΕΥϜΑΡΑ, uniquement fondé sur une médaille du Cabinet du collége de Louis le Grand, tout-à-fait semblable à celle que je viens de citer, & sur laquelle on lit effectivement ce mot singulier. Mais au lieu de nous déterminer sur un pareil monument, à créer une ville dont il n'est fait aucune mention dans les anciens auteurs, n'est-il pas plus naturel de croire que le mot ΕΥϜΑΡΑ, mis pour ΕΥϜΑΡΑΣ, est un nom propre formé par l'addition du digamma, de ΕΥΑΡΑΣ ou ΕΥΑΡΗΣ. Je dis la même chose d'une autre médaille de Béotie, qui est au Cabinet du Roi, & sur laquelle on lit ce mot ΗΙΣΜΕΝ. Le P. Hardouin l'attribue avec Goltzius à un petit bourg de Béotie, nommé Ismène par Étienne de Byzance. Cependant, guidé par les exemples que je viens de rapporter, je crois qu'il faut regarder le mot comme un nom de magistrat, & l'expliquer par ΗΙΣΜΕΝΙΑΣ.

Num. ant. illustr. p. 56.

Ibid. p. 75.

II. Les remarques précédentes expliquent très-naturellement une médaille ci-devant attribuée à Phédon, qui gouvernoit l'Isle d'Egine, environ neuf siècles avant J. C. Elle offre, ainsi que les précédentes, d'un côté un bouclier Bœotien, & au revers un vase, avec ce mot ΦΙΔΟ. Beger la publia, & n'hésita pas à la rapporter à Phéidon. Schott, son neveu, défendit son sentiment attaqué par Sperlingius & Spanheim qui, bien éloignés de donner une si grande antiquité à ce monument, prétendirent qu'il avoit été consacré long-temps après le magistrat d'Egine à perpétuer le souvenir de ces monnoies, poids & mesures, dont il passoit pour être l'inventeur. Les uns & les autres ont été persuadés que le nom exprimé sur la médaille étoit celui de Phéidon. Cependant tous les anciens qui ont eu occasion de parler de lui, l'appellent Φείδων & non Φίδων. De plus, la médaille est d'un très-bon goût de dessein, & ne peut se rapporter au neuvième siècle avant l'ère vulgaire. Enfin comme les Béotiens n'avoient aucune sorte d'intérêt de rappeler le souvenir de Phéidon, & qu'on voit sur presque toutes leurs médailles les noms de leurs magistrats actuels, il est visible que le mot ΦΙΔΟ désigne un de ces magistrats.

Beger, [illegible] Brand. tom. I, p. 2[illegible]. [illegible] Sperl. de num. [illegible], p. 12. Sp[illegible] t. I, p. 20.

Str[illegible] l. VIII, p. 376. Marm. O[illegible], p. 166. Pol. l. IX, §. 83.

III. Goltzius avoit attribué aux peuples de la Colchide deux médailles d'argent, dont l'une représente d'un coté une tête casquée avec ce mot ΔΩΡΟΘΕΟΣ, & au revers un lion avec une étoile & cet autre mot ΚΟΛΧΩΝ. L'autre médaille représente d'un côté une tête couronnée de laurier, autour de laquelle on lit ΚΟΛΧΙΟΣ; le type du revers est le même que celui de la médaille précédente. Le P. Hardouin ayant trouvé que Vénus étoit principalement adorée dans la ville de Golgi en Chypre, a prétendu qu'il falloit lire ΓΟΛΓΩΝ au lieu de ΓΟΛΧΩΝ. *Haud dubie*, dit-il, ΓΟΛΓΩΝ *legi oportuit ab eo qui nummos inspexit.* Mais les médailles dont il s'agit, sont certainement de la ville de Milet, & nous en avons deux preuves convaincantes. La première, c'est que le type du revers paroît fort souvent sur des médailles de cette ville accompagné du mot entier ΜΙΛΗΣΙΩΝ. On le trouvera, par exemple, sur une médaille de Claude rapportée

Goltz. num. ins. Asiæ, tab. 1.

N[illegible] ant. [illegible] p. 84.

Numm. Græc. Imp. p. 13.

par Vaillant. La seconde, c'est qu'au défaut de ce mot entier, on y voit toûjours un monogramme composé d'un M & d'un I, qui désigne la ville de Milet. Ce monogramme paroît distinctement sur une des médailles que Goltzius a gravées, & sur plusieurs autres du Cabinet du Roi, qui toutes ont des noms de magistrats différens. Ainsi le mot ΚΟΛΧΩΝ ou ΚΟΛΧΙΟΣ désigne un de ces magistrats. La tête casquée est celle de Minerve, & la tête couronnée de laurier est celle d'Apollon, qui étoit particulièrement adoré à Milet, & qui reçoit souvent sur ses médailles le surnom de *Didymæus.*

Goth. numm. p. 14.

IV. On voit sur une médaille d'or, publiée par Lièbe, d'un côté une figure dans un char, avec cette légende ΚΥΡΑ-ΝΑΙΩΝ, & au revers un homme debout tenant une espèce de gouvernail; Lièbe a lû sur ce côté ΠΟΛΙΩΝ ΔΕΥΣ, & joignant ces deux mots à celui qu'on lit distinctement de l'autre côté, il en a composé cette inscription entière, ΚΥΡΑΝΑΙΩΝ ΠΟΛΙΩΝ ΔΕΥΣ, qu'il traduit par ces mots: *Jupiter Urbium Cyrenæorum.* Et loin qu'une pareille singularité lui ait fait naître le moindre soupçon sur l'exactitude de son explication, il tâche de la justifier, soit en montrant que le mot ΔΕΥΣ est mis pour ΖΕΥΣ, parce qu'on se servoit à Cyrène du dialecte dorique, soit en faisant d'autres observations auxquelles il suffira d'opposer la véritable leçon de la médaille dont il s'agit. Elle est au Cabinet du Roi & dans plusieurs autres Cabinets, & on y lit distinctement ΠΟ-ΛΙΑΝΘΕΥΣ, qui n'est encore qu'un simple nom de magistrat de la ville de Cyrène.

De Præstant. & usu numm. t. I, p. 323.

V. M. Spanheim a rapporté deux médailles, dont la première, qui est d'Élagabale, offre au revers cette légende, ΔΗΜΟϹ ΜΗΤΡΟΠΟΛЄΩϹ ϹΤΑϹΙΟϹ, & la seconde représente d'un côté la tête du Soleil, & au revers une espèce de rose avec ce mot ΣΤΑΣΙΩΝ. M. Spanheim a reconnu que cette dernière médaille étoit semblable en tout à celles des Rhodiens, & en la comparant avec l'autre, il a conjecturé qu'il y avoit, soit dans l'Isle de Rhodes, soit dans le pays où les Rhodiens avoient envoyé des colonies, une ville

ville qui s'appeloit Statis. Le P. Hardouin a montré que la médaille d'Elagabale avoit été frappée dans la ville de Métropolis ; mais il a été arrêté par la seconde médaille. Dans la première édition de son ouvrage, il proposoit de lire ΣΤΑΔΙΩΝ au lieu de ΣΤΑΣΙΩΝ, & il supposoit qu'on avoit pû donner le nom de ΣΤΑΔΙΩΝ à un quartier de la ville de Rhodes. M. Spanheim ayant ensuite rejeté cette explication, le P. Hardouin se contenta d'insérer la médaille dans la seconde édition de son ouvrage, & de remarquer que M. Spanheim ne savoit à qui l'attribuer. Ce qui, du temps de ces deux Antiquaires, étoit une espèce d'énigme, ne l'est plus aujourd'hui. La médaille en question est au Cabinet du Roi, & le mot ΣΤΑΣΙΩΝ, qui est le nom du magistrat, y est accompagné des deux lettres PO, qui sont le commencement du mot ΡΟΔΙΩΝ. On sait que sur les médailles de Rhodes, le nom du magistrat est ordinairement exprimé tout au long; & que celui de la ville n'est communément désigné que par les deux premières lettres.

Numm. ant. illust. p. 106.

Ibid. p. 161.

VI. Paruta a publié une médaille, qui d'un côté représente un homme tenant d'une main un couteau recourbé, & appuyant l'autre sur la tête d'un taureau à mi-corps; au revers on voit la moitié d'un cheval, autour duquel il a lû ΤΡΙΑΚΑΛΑ. Il l'attribue à la ville de Troccoli en Sicile, connue des anciens sous le nom de Tricalon ou Tricala. Le P. Hardouin a adopté le sentiment de Paruta, & Havercamp, qui a fait un Commentaire sur l'ouvrage de ce dernier, a prétendu que le type représentoit Hercule; qu'une espèce de chapeau qui semble tomber sur les épaules de cette figure, étoit une peau de lion mal figurée par le Graveur, & comme il a trouvé quelque rapport entre cette médaille & celles de Sélinonte, de Palerme & de Syracuse, il a soupçonné que Triacala avoit été fondée par ces villes. Nous connoissons aujourd'hui plusieurs médailles semblables, & nous lisons sur toutes ce mot ΤΡΙΚΚΑΙΩΝ, ce qui prouve qu'elles ont été frappées dans la ville de Triccé en Thessalie, & qui renverse totalement les corrections & les conjectures proposées par Havercamp.

Sicil. di Par. p. 23.

Steph. Byz.

Numm. ant. illust. p. 172.

VII. Ce n'est point m'écarter de mon sujet que d'expliquer ici quelques médailles, qui dans la suite pourroient donner lieu aux mêmes erreurs que j'attaque dans ce Mémoire. Elles représentent d'un côté un taureau, & au revers le même type gravé en creux. J'ai tâché de rendre compte de ces sortes de types redoublés dans un Mémoire précédent. Il s'agit ici des deux lettres qui sont au dessus du taureau, & dont on seroit tenté de former une de ces deux syllabes ΥΜ ou ΜΥ. Mais on se tromperoit certainement; cette lettre qui a la forme d'un *my*, est un *sigma* figuré de la même manière que sur les médailles de Posidonia ou Pæstum, sur lesquelles on lit ΩΔΙΕΜΟΠ pour ΠΟΣΕΙΔΩ. M. l'Abbé Fourmont m'avoit communiqué une inscription grecque, trouvée dans les ruines d'Argos, où le nom d'Adrastus est écrit avec deux *sigma*, semblables à ceux de la médaille que j'examine. Ainsi en la lisant de droite à gauche, on aura la syllabe ΣΥ, & en la comparant avec la médaille de Sybaris, gravée sous le n.° II, on verra qu'elle a été frappée dans cette ville.

Voy. la planche n.° I.

Mém. de l'Acad. t. XXIV, p. 44.

Goltz. mag. Græc. tab. 21.

N.° II.

Médailles Impériales.

N.° III.

I. Je produis au n.° III un médaillon d'argent, représentant d'un côté la tête d'Auguste, ornée d'une couronne radiale avec cette légende autour, ΘΕΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΕΠΙ ΚΟΡΝΗΛΙΟΥ ΛΥΠΟΥ, suivie d'un monogramme qu'on peut consulter dans la gravûre: on voit au revers la tête de Jupiter, ceinte d'une couronne de laurier, au dessous de laquelle est un foudre; pour légende ΤΑΝ ΚΡΗΤΑΓΕΝΗΣ ΠΟΛΥΡ. Ce dernier mot désigne la ville de Polyrrhenium en Crète, où la médaille a été frappée; le monogramme, qui est de l'autre côté, peut désigner la même ville, puisqu'on y distingue clairement ces trois lettres ΠΟΛ. La légende du côté de la tête ne fait point de difficulté, mais celle du revers a besoin d'être éclaircie. Le mot ΤΑΝ paroît être pour ΖΕῪΣ, Jupiter, qu'on a aussi appelé ζὰν ou δὰν; & comme, suivant les différens dialectes, le Τ étoit mis quelquefois pour le Δ ou pour le Ζ, il est aisé de concevoir pourquoi les Crétois ont exprimé le nom de Jupiter par celui de ΤΑΝ. Ainsi cette légende est la même que celle de ΖΕΥΣ ΚΡΗΤΑΓΕΝΗΣ qu'on trouve sur une médaille

Tristan. t. II, p. 250.

de Titus, en grand bronze. C'est faute d'avoir fait ces reflexions, que Liebe s'est trompé en expliquant une médaille à peu près semblable à celle que j'ai fait graver. On y voit autour de la tête d'Auguste cette legende, ΘΕΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΚΡΗΤΩΝ ΕΠΙ ΚΟΡΝΗΛΙΟΥ, & au revers celle-ci autour de la tête de Jupiter, ΤΑΝ ΚΡΗΤΑΓΕΝΗΣ ΙΕΡΑ: l'auteur a supposé que cette dernière légende n'étoit pas entière, & qu'il falloit la rétablir ainsi, ΙΕΡΑ ΒΟΥΛΗ ΙΤΑΝ*ίων* ΚΡΗΤΑΓΕΝΗΣ. Mais il n'y faut rien ajoûter, & le mot ΙΕΡΑ est le commencement de ΙΕΡΑΠΥΤΝΙΩΝ, ville de Crète.

Hard. op. select. p. 62. Med. Reg. Cent. numm. p. 364

II. La médaille suivante suffiroit seule pour justifier mon projet, s'il avoit besoin de l'être. C'est une médaille qui passe pour être unique, & qui, après avoir épuisé jusqu'ici les conjectures des plus célèbres Antiquaires, laisseroit à jamais la liberté d'en proposer de nouvelles: Séguin la publia le premier, & c'est de son Cabinet qu'elle a passé dans celui du Roi. Elle représente d'un côté la tête de l'empereur Galba, couronnée de laurier, & accompagnée de cette légende IMPERATOR GALBA: au revers est une tête de femme, ornée d'un collier, devant laquelle paroissent deux mots abrégés, que Séguin a lûs de cette manière, REST. NVM. Après avoir déclaré qu'il faudroit un Œdipe pour interpréter cette légende singulière, il ajoûte que suivant les uns, elle pourroit signifier RESTITVTO NVMMO; suivant d'autres, RESTITVTA NVMIDIA; & suivant lui, RESTITVTO NVMINE. Il combat avec succès la première explication, & se déclare pour la troisième, sans néanmoins exclure entièrement la seconde. Un passage de Suétone, où il est dit que Galba avoit gouverné l'Afrique en qualité de Proconsul, & en avoit appaisé les troubles, fait penser à Séguin que ce Prince pouvoit se glorifier d'avoir rétabli la Numidie, RESTITVTA NVMIDIA. Mais comme ce nom ne paroît pas sur les médailles, qu'on y voit au contraire ceux de Libye, d'Afrique, de Mauritanie, & que de plus, la tête qui paroit au revers de la médaille, est plustôt celle d'une

N.° IV.

Seg. Sel. num. p. 133.

Lib. VII, c. 7.

divinité que d'une province perſonnifiée, *Séguin* rapporte un autre paſſage de Suétone où il eſt dit que Galba, tout jeune encore, averti en ſonge que la Fortune étoit à ſa porte & lui demandoit un aſyle, l'ouvrit auſſi-tôt, & trouva une ſtatue de cette divinité qu'il conſacra dans ſa maiſon de Tuſculum. Séguin ajoûte qu'il voulut éterniſer cet évènement par la médaille que nous examinons, RESTITVTO NVMINE.

Lib. VII. c. 4.

Not. & obſerv. ad Seg. numiſ. p. 409.

Vaillant, dans ſes notes ſur l'ouvrage de Séguin, répond aux objections que cet Antiquaire avoit oppoſées à la ſeconde explication, la fortifie par quelques nouvelles preuves, & la croit préférable à la troiſième.

Select. op. num. pop. & urb. illuſt. p. 126.

Antirrhet. pag. 123.

Le P. Hardouin en propoſa une quatrième, en expliquant les deux mots abrégés, par ceux-ci, RESTITVTA NVMANTIA; & comme Vaillant avoit cité en faveur de ſon ſentiment l'autorité de Spanheim, Hardouin lui oppoſe, avec beaucoup de vivacité, celle de tous les Antiquaires qui s'aſſembloient chez M. le Préſident Bignon; il paroît qu'elle fit peu d'impreſſion ſur Vaillant, & qu'il n'en fut pas plus diſpoſé à ſuivre le ſentiment du P. Hardouin. Voici comment il s'en explique dans un de ſes ouvrages: *Quid ſibi velint hæ voces* REST. NVM. *Varias propoſuit opiniones Seguinus. Porro a reſtituta Numidia non alienus eſt. Spanhemius pro Numidia ſtetit. Mediobarbus ei acceſſit. Harduinus pugnax & contentioſus de Numantia interpretatur, ſed nulli in Hiſpania poſt Caligulam cuſi occurrunt nummi. Numidia a Clodio Macro vexata a Galba reſtituta eſt.*

Num. Præſt. t. II, p. 77, edit. 1692.

Spanh. de Præſt. t. II, p. 624.

Spanheim, qui avoit d'abord adopté la même explication que Vaillant, crut devoir héſiter après avoir connu celle du P. Hardouin. Il les rapporte l'une & l'autre dans la dernière édition de ſon grand ouvrage, & ne décide rien.

Il ſeroit inutile de citer les auteurs poſtérieurs. La néceſſité où ils ont été de copier ceux qui les avoient précédés, ſuffiroit pour montrer que toutes ces opinions ſont également probables, c'eſt-à-dire également incertaines; ce que je vais ajoûter prouvera, ſi je ne me trompe, qu'elles ſont toutes également fauſſes. Ayant examiné cette médaille, il y a quelque temps, je

m'aperçus qu'elle ne l'avoit jamais été avec une certaine attention, & qu'au lieu de ces deux mots REST. NVM. on doit y lire celui de RESTITVTA. Pour rendre cette leçon sensible à ceux même qui n'ont pas la médaille sous les yeux, & découvrir en même temps la source de l'erreur qui a jusqu'à présent entraîné tous les Antiquaires, il suffira d'exposer simplement la manière dont le mot RESTITVTA est figuré sur la médaille. Les quatre premières lettres y sont clairement exprimées; les deux suivantes n'y sont pas moins visibles, mais elles sont unies entre elles par une ligne oblique qui en forme une N. Cette ligne peut venir ou de l'adresse d'un faussaire qui a retouché la médaille, ou de la méprise du monétaire qui l'a fabriquée. Si on veut l'attribuer au premier, il faut avouer qu'il s'est trahi lui-même, en laissant subsister au dessus du second jambage de la lettre N la ligne transversale du T. La lettre V, qui suit, ne fait aucune difficulté. Les deux dernières, c'est-à-dire celles qui terminent le mot RESTITVTA, ont été altérées par le fret & par l'usage. La ligne supérieure du T & celle qui réunit les deux jambages de l'A sont à demi effacées, de sorte qu'au premier aspect on les prendroit, avec Séguin, pour une M; néanmoins avec quelque attention on les distingue aisément, & l'on ne peut plus douter alors de la leçon que je propose. Le mot RESTITVTA substitué aux deux mots abrégés REST. NVM. ne forme aucun sens par lui-même, & feroit naître de nouvelles difficultés, si l'inspection de la médaille ne suffisoit pour les prévenir. Un des coins dont on s'est servi pour la frapper, s'est dérangé dans l'opération. En conséquence le type qui devoit se trouver au milieu du champ de la médaille, s'est rapproché du bord, & la partie de la légende gravée derrière ce type, a porté à faux. Nous avons, sur les médailles anciennes, plusieurs exemples de ces accidens de fabrique, & ils ont dû se multiplier avec d'autant plus de facilité, que les Anciens n'avoient pas les moyens dont nous nous servons aujourd'hui pour fixer le flan entre les deux coins.

Après ces éclaircissemens, il ne reste plus qu'à suppléer la

partie de la légende qui ne paroît pas sur la médaille : c'est le mot LIBERTAS, qui se trouve joint avec celui de RESTITVTA sur plusieurs médailles de l'empereur Galba. Mais comme Vaillant en a cité une du même Prince avec cette légende, ROMA RESTIT. & une autre de Vitellius avec celle-ci, VRBS RESTITVTA, on pourroit hésiter entre ces différentes leçons, si le type de notre médaille ne déterminoit incontestablement celle que j'ai proposée. En effet, avec le mot RESTITVTA, on voit au revers une tête de femme, qui n'est autre que celle de la Liberté. Elle est représentée à peu près de la même façon sur des médailles de Brutus, avec ces mots, LIBERTAS ou LIBERTAS P. R. RESTITV. & absolument de la même manière sur une médaille d'argent du Cabinet du Roi, qui me paroît avoir été frappée dans les commencemens de l'empire de Galba. On y voit d'un côté un bouclier dans une couronne de chêne, avec ces mots abrégés S. P. Q. R. le revers est précisément le même que celui de la médaille que j'explique; c'est la tête de la Liberté, avec cette légende autour, LIBERTAS RESTITVTA. Depuis la lecture de ce Mémoire M. d'Enery, qui a formé un très-beau Cabinet de médailles, en a découvert une parfaitement semblable à celle que j'ai discutée dans cet article; il a eu la bonté de me la communiquer, je
N.° V. l'ai fait graver. En la comparant à celle du Roi, on verra de plus en plus combien il est nécessaire d'examiner avec attention les médailles qui donnent lieu aux diverses opinions des Antiquaires.

Numism. Græc. impp. III. Vaillant a publié plusieurs médailles des Empereurs, frappées en Égypte, & a cru y découvrir le nom de quelques villes particulières. C'est ainsi que sur une médaille de Trajan, il a lû ΚΟΠΤΙΤΩΝ; sur une d'Hadrien, ΕΡΜΟΠΟΛΙΤΩΝ; sur une d'Antonin, ΛΕΟΝΤΟΠΟΛΕΙΤΩΝ; sur une de M. Aurèle, ΜΕΝΕΛΑΙΤΩΝ, & ainsi de plusieurs autres. J'ai vérifié avec soin toutes ces médailles, & j'ai trouvé que lorsque le mot grec étoit exprimé en entier, il étoit communément terminé en ΗΣ ; qu'il falloit lire

ΚΟΠΤΙΤΗΣ, ΕΡΜΟΠΟΛΙΤΗΣ, ΛΕΟΝΤΟΠΟΛΕΙΤΗΣ, ΜΕΝΕΛΑΙΤΗΣ, &c. & qu'en conséquence, il falloit sous-entendre le mot νομός. Il résulte de-là que la pluspart des médailles impériales Egyptiennes n'appartiennent pas à une ville en particulier, mais à une province entière de l'Égypte. Cette remarque paroîtra peut-être frivole ; mais outre qu'elle pourroit donner lieu à des observations relatives au gouvernement de l'Egypte, elle peut servir à déceler l'ignorance des faussaires qui, dans ces derniers siècles, ont voulu contrefaire les médailles anciennes. J'en vais citer un exemple frappant. On sait que les médailles de Titiane, femme de Pertinax, sont très-rares. On en produit une qui représente d'un côté sa tête, avec cette légende, ΤΙΤΙΑΝΗ CЄΒΑCΤΗ ; & au revers un vaisseau à pleines voiles, avec ce mot, ΜΑΡЄΩΤΩΝ. L'Artiste moderne a sû donner à cette médaille le goût & les apparences de l'Antique, au point de tromper des yeux familiarisés avec ce genre de monumens. Cependant elle est fausse, & parmi les divers caractères de supposition qu'elle présente, on doit observer principalement que l'Artiste s'est trompé sur la terminaison de la légende du revers, parce qu'au lieu du mot ΜΑΡΕΩΤΩΝ, il auroit dû y graver celui de ΜΑΡΕΩΤΗΣ, conformément à l'usage général dont je viens de parler.

IV. On conserve au Cabinet du Roi une médaille en or, qui, vers la fin du dernier siècle, donna lieu à des explications différentes. Cette médaille représente d'un côté la tête de l'empereur Gallien, couronnée d'épis, & accompagnée de cette légende singulière, GALLIENAE AVGVSTAE. On voit au revers une victoire aîlée, dans un char à deux chevaux ; & on lit au dessus de ce type ces deux mots, VBIQVE PAX. Spanheim, Vaillant & le P. Banduri l'ont regardée comme une espèce de satyre contre l'empereur Gallien. Ils prétendent que par la légende, tracée autour de la tête, on a voulu lui reprocher sa mollesse; & que par celle du revers, on a tâché de rappeler, d'une façon ironique, les guerres civiles qui, de son temps, déchirèrent l'Empire.

Spanh. trad. des Césars p. 103. Vaill. numis. præstant. t. II, p. 385. Band. numm. imp. tom. I, p. 154.

Hard. op. sel. p. 448.

Le P. Hardouin, persuadé que sur les médailles Latines tout devoit se ressentir de la majesté Romaine, supposoit que les deux mots *Gallienæ Augustæ* étoient au vocatif, suivant l'usage qui commençoit à s'introduire de mettre indifféremment un AE pour un E, à cause de la conformité du son. M. Galland adopta cette explication; mais le P. Hardouin l'abandonna lui-même, lorsqu'il eut embrassé le dangereux systême d'expliquer les légendes des médailles par les lettres initiales. Ce fut alors qu'il découvrit dans celle de Gallien un trait d'histoire dont il ne s'étoit pas douté auparavant. Dans ces deux mots GALLIENAE AVGVSTAE, il voyoit cette inscription entière, GALLIEN*o* A*ugusto* E*dua* AVG*usta* V*rbis* S*ervatori* T*riumphalem* A*rcum* E*rexit.* Et de ces autres mots, VBIQVE PAX, il tiroit cette seconde inscription, V*ictoria* BI*suntina* QV*ietem* E*duæ* P*eperit* A*ugusti* X (*decennalibus*).

Gall. Lett. sur quatre méd. du P. Cham. p 14. Hard. in Plin. l. x, p. 570.

Vall. nouv. expl. d'une méd. d'or.

Vers le même temps, M. l'Abbé de Vallemont produisoit une nouvelle opinion, & faisoit revivre une Princesse dont il n'est parlé que dans Trebellius Pollio; suivant l'explication que l'Abbé de Vallemont donnoit au passage de cet auteur, une cousine-germaine de Gallien, nommée *Galliena*, avoit fait mourir le tyran Celsus, sept jours après qu'il eut été nommé Empereur. Il concluoit de-là, qu'en reconnoissance d'un si grand bienfait, Gallien avoit donné à sa cousine le titre d'Auguste, & permis que son nom parût sur ses propres médailles. Le sentiment de M. l'Abbé de Vallemont fut attaqué par M. Galland, M. Baudelot & un auteur anonyme. On lui reprocha de n'avoir pas entendu le passage de Trebellius Pollio. On prétendit que loin de faire honneur à Galliene de la mort du tyran, cet auteur disoit au contraire qu'elle l'avoit élevé à l'Empire. Voici le passage: *Occupatis partibus Gallicanis, orientalibus, quinetiam Ponti, Thraciarum & Illyrici, dum Gallienus popinatur & balneis ac Lenonibus deputat vitam, Afri quoque autore Vibio Passieno, Proconsule Africæ & Fabio Pomponiano Duce limitis Libyci, Celsum imperatorem appellaverunt, peplo Deæ cœlestis ornatum. Hic privatus ex Tribunis in Africa*

Gall. Lett. sur la nouv. explic. Caen, 1698. Baud. Rép. à M. Gall. Paris, 1698. Anon. Lett. à M. de Vallem. Paris, 1698.

Africa poſitus, in agris ſuis vivebat; ſed eâ juſtitiâ & corporis magnitudine, ut dignus videretur imperio; quare creatus per quamdam mulierem, Gallienam nomine, conſobrinam Gallieni, ſeptimo die interemptus eſt, atque adeò etiam inter obſcuros principes relatus eſt. M.rs Galland & Baudelot ſoûtenoient que les mots *per quamdam mulierem Gallienam nomine*, ſe rapportoient au mot *creatus* qui précède, & qu'en le joignant avec le mot *interemptus* qui ſuit, on attribueroit à Trebellius Pollio une expreſſion qui n'eſt pas latine. L'Abbé de Vallemont appuya la leçon qu'il avoit ſuivie par les exemples ſuivans, pris de Trebellius Pollio même : *Quicto per Odenatum occiſo; Baliſtam occiſum per hos quos Aureolus miſerat, &c.*

Cette diſpute produiſit bien des diſſertations, & laiſſa la médaille dans ſon premier état d'obſcurité. Elle eſt citée de temps à autre comme un de ces monumens qui ſont l'ornement d'un Cabinet & le deſeſpoir des Antiquaires. Je ne prétends pas l'expliquer aujourd'hui d'une manière inconteſtable, mais par le ſecours des médailles découvertes en ces derniers temps, il ſera facile de répandre bien des lumières ſur cette queſtion.

Examinons d'abord en peu de mots le ſentiment de M.rs Spanheim & Vaillant. On eſt ſurpris que ces deux habiles Antiquaires aient ſuppoſé que les Romains avoient quelquefois employé l'ironie ſur leurs médailles; ils n'auroient pû en citer aucun exemple. Il eſt vrai qu'ils auroient pû en rapporter ſans nombre d'une flatterie pouſſée à l'excès. Mais plus les Romains paroiſſent livrés à cet eſprit de ſervitude & d'adulation, moins ils peuvent être ſoupçonnés d'avoir outragé ſur des monumens publics la mémoire d'un Prince qui fut un mélange de bien & de mal, & qui eut ſeulement le malheur de vivre dans un ſiècle où la fureur de régner s'étoit emparée de tous les Généraux qui avoient vaincu à ſon exemple ou par ſes ordres. Mais quels ſont les caractères de dériſion que Vaillant apercevoit ſur la médaille que nous examinons? c'eſt cette légende *Gallienæ Auguſtæ* au lieu de *Gallienus Auguſtus*. Or c'eſt-là préciſément le point de la queſtion, puiſqu'il

s'agit de ſavoir ſi cette légende déſigne le nom de Gallien ou celui d'une Princeſſe. La ſeconde objection de Vaillant, c'eſt que la tête du Prince paroît ſur la médaille, ornée d'une couronne d'épis & non de laurier : *Ita pro laurea ſpicas gerit, tanquam abdomini potius quam bello vacaret.* Depuis Vaillant, on a découvert quelques médailles de Gallien avec ſon nom, des types différens & une couronne d'épis : j'en ai vû en
N.° VI. pluſieurs Cabinets, & j'en fais graver une de celui du Roi. Dira-t-on que toutes ces médailles ſont des monumens ſatyriques contre ce Prince? La troiſième objection de Vaillant, c'eſt qu'on voit au revers une victoire dans un char: *Bigas agit quòd victoriam in circo potiùs quam de hoſtibus quæreret.* Mais ce type n'offre rien d'extraordinaire : il paroît ſur les médailles d'un grand nombre d'Empereurs; & pour que Gallien eût été en droit de l'employer ſur les ſiennes, ne ſuffiroit-il pas qu'il eût remporté le moindre avantage ſur ſes ennemis. Enfin cette légende *ubique Pax*, a étonné M. Vaillant. *Ubique Pax*, dit-il, *cum nulla provincia eſſet quæ bello non impeteretur.* Il eſt vrai que le règne de Gallien a été troublé par des guerres fréquentes, mais on y découvre des intervalles où la tranquillité ſembloit renaître. De plus, faut-il prendre littéralement toutes les légendes tracées ſur les médailles Romaines? la pluſpart ne ſont que l'expreſſion des vœux qu'on faiſoit pour le bonheur du Prince & de l'Empire; vœux dictés par cet intérêt qui ne ménage point les termes, & ſouvent unis avec cet eſprit de flatterie qui les ménage encore moins. Ce ſeroit une étrange hiſtoire que celle des Empereurs Romains d'après les ſeules médailles. Ce n'eſt pas tout encore. La légende *ubique Pax* paroît ſur un médaillon de Probus, dont le règne ne fut guère plus tranquille que celui de Gallien : elle paroît ſur pluſieurs médailles de Salonine, épouſe de ce dernier Prince; elle paroît enfin ſur une médaille
Band. tom. 1, p. 155. de Gallien lui même, où l'on voit ſa tête, ſon nom & le même type que ſur celles de *Gallienæ Auguſtæ*. Tous ces monumens offrent-ils à nos yeux autant de traits d'ironie? Voilà donc un nouveau genre de médailles qu'il faudra diſtinguer dans

nos ſuites; mais quel fil pourroit deſormais nous conduire dans ce labyrinthe, & ſéparer les médailles, où la malignité des peuples s'eſt exercée, d'avec celles où leur zèle s'eſt exprimé? Enfin, que répondroit-on ſi le haſard nous en procuroit où le nom de *Gallienæ Auguſtæ* ſe trouvât joint avec un type ordinaire & ſimple? Or c'eſt préciſément ce que nous offre une médaille d'or que j'ai acquiſe depuis peu de temps pour le Cabinet du Roi, & que j'ai fait graver. On y voit d'un côté la tête de Gallien, couronnée d'épis, avec cette legende, *Gallienæ Auguſtæ;* au revers une victoire qui couronne le Prince, avec les mots autour: VICTORIA AVG. Ce revers ſe trouve auſſi ſur pluſieurs médailles de Gallien; & on ne l'a jamais regardé comme un trait de ſatyre. Mais ſi cette médaille ne nous préſente rien que de ſérieux, faut-il l'attribuer à Gallien? & dans ce cas doit-on, avec le P. Hardouin, regarder ces deux mots, *Gallienæ Auguſtæ*, comme un vocatif? Je réponds que cette explication donneroit lieu à de nouvelles difficultés. Lorſqu'on ne connoiſſoit encore qu'une médaille de *Gallienæ Auguſtæ*, on pouvoit abſolument ſuppoſer que les monétaires avoient mis un AE pour un E ſimple; mais la médaille de *Gallienæ Auguſtæ* n'eſt plus unique aujourd'hui. Celle qui repréſente au revers la légende *ubique pax*, eſt dans le Cabinet de la Reine de Suède. J'en produis une troiſième dans ce Mémoire; & j'ai appris qu'avec cette dernière, il s'en étoit découverte une quatrième qui a paſſé dans un Cabinet d'Allemagne. Voilà donc pluſieurs médailles où les monétaires auroient affecté de mettre un AE pour un E; & pourquoi ne s'en trouveroit-il point où ils euſſent mis tout naturellement *Galliene Auguſte*. N.° VII.

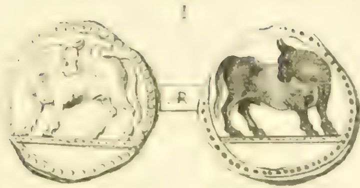
Le ſentiment de M. l'Abbé de Vallemont eſt donc le plus vrai-ſemblable de tous; il ſe trouve même ſingulièrement confirmé par une médaille que Goltzius avoit deſſinée dans ſon manuſcrit, conſervée aujourd'hui dans le Cabinet de M. le Préſident de Cotte; elle étoit de bronze, & repréſentoit d'un côté une tête de femme dans un croiſſant, avec cette légende: LICIN. GALLIENA AVG. & au revers une femme debout faiſant un ſacrifice ſur un autel, avec cette autre légende: *MSſ. de Goltz. p. 336.*

N.° VIII. PIETAS AVGVSTA. On voit par-là qu'une Princeſſe nommée *Galliena*, & de la même famille que Gallien, puiſqu'elle s'appeloit *Licinia*, avoit pris ſur ſes médailles le titre d'*Auguſta*; & quelle peut être cette Princeſſe? ſi ce n'eſt la couſine de Gallien, de laquelle il eſt parlé dans Trebellius Pollio, ſi ce n'eſt cette *Galliena Auguſta* dont le nom eſt joint avec la tête de Gallien ſur les médailles de ce Prince? Mais, dira-t-on, avons-nous des exemples d'une pareille aſſociation ſur les médailles anciennes? Nous en avons beaucoup d'approchans, mais nous n'avons pas abſolument le même; & tout ce qu'on peut en conclurre, c'eſt que celui-ci ſera le premier qu'on citera dans la ſuite. Nous ſommes ſouvent arrêtés par la variété des uſages introduits ſur les monnoies & ſur les médailles modernes; & comment ne le ſerions-nous pas à plus juſte titre par les ſingularités que les anciennes nous préſentent? En vérité nous venons bien tard pour vouloir établir des règles ſur ces minces détails, qui dépendoient bien ſouvent du caprice du Prince ou des monétaires.

J'aurois encore des corrections à propoſer ſur les médailles de Gordien d'Afrique le père, où au lieu du mot abrégé ΣΕΜνὸς, pluſieurs Antiquaires ont lû le mot abrégé ΣΕΒαςὸς, ſur celles de Vaballathus, ſur l'époque de la ville de Zéla, & ſur pluſieurs autres médailles; mais j'ai été arrêté par la crainte de ne donner trop d'étendue à ce Mémoire.



I

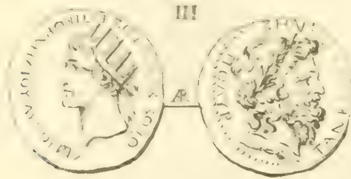


II



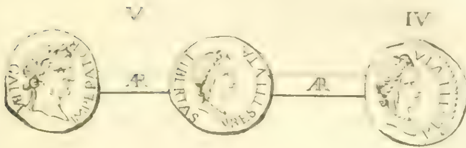
Æ.

III

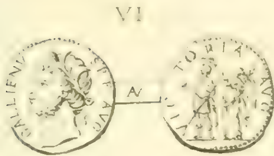


V

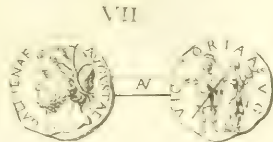
IV



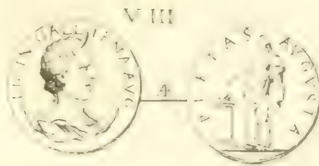
VI



VII



VIII



DISSERTATION
SUR
LES MÉDAILLES ARABES.

Par M. l'Abbé BARTHÉLEMY.

Assemblée publique 4 Mai 1753.

LES Arabes étoient autrefois divisés en deux branches principales. Les uns, tels que les Bédouins, errans sans cesse dans des solitudes arides ou dans des lieux peu fréquentés, campoient sous des tentes, & ne sont devenus que trop célèbres par leurs brigandages; d'autres placés dans des pays fertiles, plus animés de l'esprit de commerce que de celui de conquête, jouissoient sans crainte de ce bonheur que l'abondance procure quelquefois, & de ces plaisirs tranquilles que le goût des Lettres produit presque toujours. Ils connurent de l'Astronomie tout ce qui étoit nécessaire pour régler les travaux de la campagne, de la Jurisprudence & de la Medecine, ce qu'il en falloit à des hommes justes & tempérans; mais ils s'appliquèrent sur-tout à perfectionner leur langue; & se livrant sans réserve aux charmes de la Poësie, ils instituèrent en son honneur des combats aussi glorieux que ceux d'Olympie & des autres jeux de la Grèce. Dans des assemblées générales, qui se tenoient tous les ans pendant un mois, les Auteurs venoient reciter leurs Poëmes, & recevoient, pour prix de leur victoire, l'estime d'une Nation aussi sage qu'éclairée, & les témoignages éclatans d'une joie qui n'avoit point de bornes, parce qu'on croyoit n'en devoir point mettre aux distinctions accordées aux talens. Ces ouvrages, qui suivant toutes les apparences, contenoient l'éloge des grands hommes, & peut-être les annales de la Nation, ont presque tous disparu *(a)*. Le même zèle qui porta le

Pocock. spec. hist. Arab. Id. Orat. in audit. habita, &c.
Hadgi Khalfa, in Præm.
Schultens, præf. ad monum. vetust. Arabiæ Lugd. Bat. 1740.

(a) M. Albert Schultens a publié divers morceaux de poësie des anciens Arabes, qu'il a recueillis de quelques auteurs, qui n'ont pas encore été publiés, tels que le *Nuveiri*, l'*Abulféda*, *&c.* Quelques-uns de ces

Caliphe Omar à condamner aux flammes la bibliothèque d'Alexandrie, engagea ſans doute les autres ſectateurs de Mahomet à détruire tout ce qui pouvoit conſerver le ſouvenir de leurs ancêtres idolâtres. Ainſi, à l'exception de quelques traits généraux, épars dans les auteurs, nous ſommes dans la plus grande ignorance à l'égard des anciens Arabes. Il ne nous reſte, de la pluſpart d'entre eux, aucun de ces monumens qui triomphent à la fois du temps & des hommes, & ſi quelques-uns de leurs Princes, voiſins de la Syrie, ont fait frapper des médailles, ils y ont employé la langue grecque, que parloit la plus grande partie de leurs ſujets.

On peut donc poſer pour un principe certain, que toutes les médailles Arabes qui ſont venues juſqu'à nous, ſont poſtérieures à Mahomet *(b)*. J'ajoûte qu'elles n'en ſont pas mieux connues pour cela. Le petit nombre de celles qu'on a tenté d'expliquer, ont occaſionné de nouvelles erreurs dans la Littérature, ou n'ont rien appris, parce qu'outre le nom du Prince, elles ne

morceaux ne ſont que de ſimples ſentences; d'autres, où il eſt fait mention de combats & de victoires, peuvent être regardés comme des fragmens de quelques-uns de ces poëmes qu'on récitoit dans les aſſemblées dont j'ai parlé. Tous ſont antérieurs à Mahomet, & il s'en trouve qu'on fait remonter juſqu'au temps de Salomon & même de Moyſe.

(b) M. Schultens termine l'ouvrage dont j'ai parlé dans la note précédente, par deux inſcriptions en vers, découvertes du temps du Caliphe Moavia, qui mourut l'an 60 de l'hégire, aux environs du port d'Aden dans l'Arabie heureuſe. Quoiqu'on ne puiſſe pas aſſigner au juſte le temps où elles ont été faites, il paroît néanmoins qu'elles ſont beaucoup plus anciennes que Mahomet. La Tribu qui les a dreſſées s'y glorifie d'avoir occupé pendant ſept cens ans une région voiſine de la mer, arroſée par de grands fleuves, couverte de palmiers & de nombreux troupeaux, ſoûmiſe à des Princes ennemis de la fraude & dépoſitaires de la religion d'Héber, laquelle impoſoit l'obligation de croire aux miracles, à la réſurrection & à une autre vie. Il eſt encore parlé, dans des auteurs Arabes cités par d'Herbelot, (à l'article *Samarcande*) d'une inſcription trouvée à une des portes de Samarcande, & tracée ſur une plaque de fer en caractères Hémiaritiques, autrefois en uſage parmi les Homérites de l'Arabie heureuſe. De-là ils ont conclu que les Rois de ce pays, connus ſous le nom de *Tobba*, avoient étendu leur domination au loin, & devoient être regardés comme les fondateurs de la ville de Samarcande. Sans garantir l'autenticité de ces inſcriptions, ni les conſéquences qu'on pourroit en tirer, je les cite pour juſtifier l'expreſſion dont je me ſuis ſervi en parlant des anciens monumens Arabes.

contenoient que des sentences de l'Alcoran qu'on sait déjà, ou qu'on ne se soucie pas de savoir; & le grand nombre de celles qu'on a fait graver semblent avoir été abandonnées à des ouvriers qui vrai-semblablement auroient fait des fautes grossières en copiant des inscriptions en leur propre langue. Mais il ne faut être surpris ni de cette négligence, ni de ces erreurs; la pluspart des médailles Arabes sont très-difficiles à lire. Les caractères qu'elles représentent, peu connus des Arabes modernes, sont dénués non seulement des points qui tiennent lieu de voyelles, mais encore de ces autres points qui servent à distinguer telle lettre en particulier, de telle autre lettre de même forme; de façon qu'un même trait, un même caractère peut y recevoir jusqu'à cinq valeurs différentes, & que cet embarras plus ou moins grand, se multipliant dans chaque mot à proportion des élémens qui le composent, donne lieu à une foule de combinaisons propres à décourager ceux qui ne sont pas assez familiarisés avec ce genre d'écriture. Je parle de ces difficultés sans prévention, sans intérêt, & plustôt pour reconnoître les secours que M. de Guignes a bien voulu me fournir, que pour me faire un mérite d'en avoir surmonté quelques-unes. D'ailleurs, je les regarde comme une des principales causes du peu de progrès que l'on a fait jusqu'ici dans ce point de critique; car je n'imagine pas que l'on ait jamais supposé qu'il étoit peu nécessaire de l'éclaircir. Les recherches les plus infructueuses cessent de l'être dès qu'elles peuvent en épargner de semblables à ceux qui viendront après nous; & un voyageur seroit toûjours flatté d'avoir découvert une île déserte, quand même il préverroit qu'elle ne sera jamais habitée. Quoi qu'il en soit, on doit se faire une idée bien plus favorable des médailles Arabes. Leurs légendes nous instruisent pour l'ordinaire du temps & du lieu de leur fabrication, des titres & de la généalogie des Princes dont elles nous offrent les noms; & leurs types sont relatifs à des faits particuliers, ou présentent des singularités propres à éclaircir l'histoire des arts & des mœurs. C'est sous ce dernier aspect que je vais les envisager dans ce Mémoire. J'y examinerai d'abord quelle est la nature

des types des médailles Arabes, & ensuite si l'usage de ces types prouve que la défense des images n'a pas toûjours subsisté parmi les Musulmans rigides.

I.re PARTIE. N.° I.

Ann. Reg. & Rer. Syriæ, p. 109, edit. alt. Vien. 1750.

Je commence par une médaille que le P. Froëlich, Jésuite, a publiée dans ses annales des rois de Syrie. On y voit d'un côté une tête ceinte d'un diadème, & au revers une inscription qu'il n'a pas expliquée, & dont les caractères lui ont paru presque barbares, *inscriptio Arabica semibarbara.* Cette médaille, mais beaucoup mieux conservée, est au Cabinet du Roi, & l'on doit lire de cette manière l'inscription du revers, *le roi du monde, le juste, Housameddin Timourtasch, fils d'il Ghazi, fils d'Ortok.* Timourtasch étoit un de ces princes Turcomans dont les ancêtres étoient venus de la mer Caspienne s'établir dans la Mésopotamie & dans la Syrie. C'est d'Émir Ortok son aïeul que la branche des Turcomans Ortokides avoit pris son nom. Après la mort d'il Ghazi fils d'Ortok, Timourtasch eut en partage le château de Mardin, situé en Mésopotamie, sur une montagne peu éloignée de Nisibin ou Nisibe; & dans la suite il devint le maître de la ville de Méïafarikin, que quelques auteurs regardent comme la capitale du Diarbekr. Timourtasch régna environ trente ans, & mourut l'an 547 de l'hégire, qui répond aux années 1152 & 1153 de l'ère vulgaire.

Abulphar. hist. Dynast. p. 257.

Après avoir reconnu sur un des côtés de la médaille le nom & les titres d'Housameddin Timourtasch, il paroîtroit tout naturel d'ajoûter que l'autre côté représente sa tête; mais le diadème dont cette tête est ornée, l'arrangement des cheveux & une certaine élégance dans le dessein, rappelent le goût d'une Nation plus familiarisée avec les Arts, que ne l'étoient les Arabes; & il est aisé de voir à ces traits réunis, qu'on a mis sur la médaille la tête d'un Prince Grec bien antérieur à Timourtasch. Le P. Froëlich a cru que c'étoit celle de Séleucus VI, roi de Syrie, & en conséquence, il lui attribue la médaille qu'il a publiée; sur celle du Cabinet de Sa Majesté, je reconnois non le portrait de Séleucus VI, mais celui d'Antiochus VII, un de ses prédécesseurs, dont je fais graver ici une

une médaille du Cabinet du Roi ; en la rapprochant de celle N.° 2.
de Timourtasch, on trouvera que l'une & l'autre représentent N.° 1.
la même tête, & l'on sera sans doute surpris de voir sur la monnoie d'un Prince Musulman, qui régnoit dans le douzième siècle, l'effigie d'un Roi de Syrie, qui vivoit plus de treize cens ans auparavant, & dont, suivant toutes les apparences, il ne connoissoit pas même le nom ; cette difficulté peut être regardée comme un des problèmes que je dois résoudre dans ce Mémoire.

Pour le faire avec ordre, il faut observer que ce fut long-temps après Mahomet qu'on commença à mettre des types sur les monnoies Arabes. Les Mahométans avoient jusqu'alors négligé les Arts qui dépendent du dessein, & ne savoient pas traiter la figure. Il fallut donc emprunter des secours étrangers ; & comme ils n'étoient pas exercés à travailler d'après nature, ils s'attachèrent d'abord à copier servilement & sans choix les médailles Grecques & Latines que le hasard offroit à leurs yeux. Cette imitation aveugle produisit sur leurs monnoies des assortimens bizarres de types qui n'avoient point de correspondance entre eux, ni avec les légendes dont ils étoient accompagnés. C'étoient des représentations muettes, destinées à remplir le champ d'une pièce de métal, & peut-être encore à préparer par degrés les esprits à voir, sans murmurer, l'effigie du Prince ou l'image de ses actions représentée fidèlement sur ses monnoies. Je n'insiste point sur cette conjecture, il vaut mieux par des preuves convaincantes, c'est-à-dire par des exemples sensibles, montrer que plusieurs monnoies Arabes offrent précisément les mêmes têtes & les mêmes figures que nous voyons sur les médailles des Grecs & des Romains.

J'ai déjà dit que Timourtasch avoit fait mettre sur ses monnoies la tête d'Antiochus VII, roi de Syrie. Ce Prince eut un fils nommé Nojmeddin Albi, qui lui succéda dans ses États, & dont je produis une médaille sous le *n.° 3* ; on en voit N.° 3.
plusieurs autres au Cabinet du Roi, & tout récemment encore M. le Comte Desalleurs, Ambassadeur de France à Constantinople, en a fait tenir une de la même espèce à M. Roüillé,

Ministre & Secrétaire d'État, avec une dissertation écrite en Italien d'un Jésuite employé aux missions du Levant. Mais on va voir que le P. Verdi, c'est le nom de ce missionnaire, explique avec moins de succès les types de la médaille, que les légendes Arabes qu'elle présente. Son interprétation concourt à peu de chose près avec celle que je rapporte ici : *Nojmeddin Aboulmodhaffer Albi fils de Timourtasch, fils d'Il-Ghazi, fils d'Ortok, Roi du Diarbekr.* Cette inscription est distribuée sur les deux côtés de la médaille, & sur un de ces côtés sont deux têtes en regard, toutes deux ceintes d'un diadème, & l'une & l'autre vrai-semblablement copiées d'après quelque médaille grecque que nous n'avons plus. Car il est certain qu'elle ne représente pas deux Princes Mahométans, & c'est ce qui suffit pour l'objet que je me suis proposé dans ce Mémoire. Le revers sert encore mieux à le développer. On y voit deux figures debout, dont l'une a la tête environnée d'un nimbe ou d'un cercle de lumière, & met sur l'autre une couronne de perles; le P. Verdi, qui avoit vû dans les églises des Grecs d'anciennes peintures, où les personnages sont habillés de la même manière que sur cette médaille, a distingué dans le revers des traces frappantes de Christianisme, & il avance plusieurs conjectures qui tendent toutes à faire croire que Nojmeddin avoit embrassé la religion Chrétienne. Pour nous, uniquement fondés sur les monumens, nous dirons que ce type est emprunté des médailles des Empereurs de Constantinople, & nous prierons ceux qui voudront s'en convaincre, de rapprocher de la médaille de Nojmeddin celle
N.° 4. de l'empereur Romanus Diogénès, qui est gravée sous le *n.° 4*, & qui représente ce Prince couronné par les mains de la S.te Vierge; ce sont en effet, de part & d'autre, les mêmes figures, les mêmes habillemens, la même position; la seule différence que l'on y trouve & que l'on doit y trouver, c'est que sur la médaille de Nojmeddin, la tête de l'Empereur & le globe qu'il tient de la main gauche, ne sont pas sommés d'une croix comme ils le sont sur celle de Romanus. La légende de cette dernière médaille explique clairement le type qui paroît sur l'une & sur l'autre. On y lit : *Mère de Dieu, accordez votre secours à Romanus.*

Au Prince, dont je viens d'expliquer la médaille, ſuccéda Cothbeddin ſon fils, dont il nous reſte quelques monnoies; celle qui eſt gravée ſous le *n.° 5*, eſt du Cabinet du Roi; les N.° 5.
légendes diſtribuées de chaque côté doivent s'expliquer ainſi: *Naſreddin, Chef des Fidèles*, c'eſt le nom du Caliphe de Bagdad. *Cette drachme...... Cothbeddin, fils de Nejmeddin, fils d'Houſameddin*, c'eſt le nom du Prince à qui on doit attribuer la médaille, *l'an 577*. C'eſt l'année de l'hégire qui répond aux années de J. C. 1181 & 1182. Les deux buſtes rappellent, au ſimple coup-d'œil, ceux d'Heraclius premier & d'Heraclius Conſtantin ſon fils, que l'on trouve ſi ſouvent réunis ſur les médailles de ces Princes. *Voy. n.° 6*. Mais quoique N.° 6.
l'Artiſte Arabe ſe ſoit aſſujéti à copier avec aſſez de fidélité l'habillement des figures & juſqu'à l'agraffe qui paroît ſur l'épaule droite, il s'eſt néanmoins donné quelque liberté quant à la coëffure du buſte principal, ſoit que par-là il ait cru lui donner plus d'expreſſion, ſoit pluſtôt que ſur l'original qu'il avoit devant les yeux, il ait pris pour des cheveux hériſſés certains ornemens de tête aſſez communs ſur les monnoies des Empereurs de Conſtantinople, & principalement ſur celles d'Héraclius.

Les médailles que j'ai rapportées juſqu'à préſent, ſont des Turcomans de la première branche des Ortokides; j'en vais citer deux autres qui ont été frappées pour des Atabeks. Ces Princes étoient originairement attachés à ceux de la maiſon des Seljoucides, mais ils devinrent dans la ſuite ſi puiſſans qu'ils fondèrent en Aſie quatre dynaſties qui toutes ont commencé dans le XIIe ſiècle. C'eſt de celle qui s'étoit établie dans la Méſopotamie & dans la Syrie que ſortit Noureddin, preſque auſſi célèbre parmi nous qu'il l'eſt parmi les Arabes. Il laiſſa en mourant un fils âgé de onze ans, & nommé *Saleh-Iſmaël*, que Saladin, qui devoit tout à Noureddin, & qui ne mettoit pas alors la juſtice & la reconnoiſſance au nombre des vertus néceſſaires à un grand Prince, dépouilla inſenſiblement de ſes États, à l'exception de la ville d'Alep, où Iſmaël régna pendant huit ans, & dans laquelle il fit frapper quelques monnoies qui

N.° 7 du Cabinet du Roi. ſont venues juſqu'à nous. Telle eſt celle du *n.° 7*, où l'on voit d'un côté une tête ceinte d'un diadème enrichi de perles, avec cette légende autour: cette monnoie a été *frappée à Alep l'an 571* de l'hégire; on lit au revers le nom du Caliphe *Elmoſtanſerbamr-illah, chef des Fidèles*, & celui du *roi Saleh Iſmaël.* Ceux qui ont vû des médailles antiques n'ont pas beſoin d'être avertis que la tête repréſentée ſur celle-ci, eſt la tête d'un des ſucceſſeurs de Conſtantin le Grand, & ceux qui ne connoiſſent pas ces monumens, pourront s'en aſſurer en la comparant avec celle de Conſtantius, gravée ſous le *n.° 8*. N.° 8 du Cabinet du Roi.

Ils pourront faire la même comparaiſon à l'égard de la médaille d'un autre Atabek, nommé Azzeddin Maſſoud, qui a régné à Moſul depuis l'an de l'hégire 607 juſqu'à l'an 615 de la même ère. On y voit d'un côté une tête ceinte d'un diadème, & d'une couronne radiale, autour de laquelle on lit, *au nom de Dieu*, cette monnoie a été *frappée à Moſul l'an 608;* l'inſcription du revers doit s'expliquer de cette manière, *il n'y a point de Dieu, excepté Dieu unique:* après cette formule on voit le nom & les titres du Caliphe de Bagdad, que l'Atabek reconnoiſſoit, ... *Naſereddin . . . . . . chef des Fidèles;* & enſuite les noms & ſurnoms du Prince qui a fait frapper la médaille, *Azzeddounia oueddin Atabek Maſſoud, fils d'Arſlanſchah.* Ces derniers mots étoient ſuivis de quelques autres dont il ne reſte plus que des traces légères. La tête qui eſt de l'autre côté reſſemble fort à celle d'Alexandre Sévère ou de Gordien Pie, qui ſont en général bien reconnoiſſables ſur les médailles latines, mais qu'on a ſouvent de la peine à diſtinguer ſur les médailles qui ont ſervi de modèles aux Arabes, je veux dire ſur celles qui ont été frappées dans certaines villes Grecques de Syrie & de Méſopotamie. Dans cette eſpèce d'incertitude, je me contente de rapprocher de la monnoie d'Azzeddin, une médaille de Gordien Pie, frappée à Béryte; elle ſuffira pour prouver que la tête, repréſentée ſur la première, eſt celle d'un Empereur Romain & non d'un Prince Mahométan.

N.° 9 du Cabinet du Roi.

N.° 10 du Cabinet du Roi.

Avant que d'aller plus loin, je dois obſerver que les Arabes me paroiſſent avoir plus ſouvent copié des têtes que des ſujets

composés, & je ne leur suppose d'autre motif dans ce choix, qu'une plus grande facilité dans l'exécution. D'autres en concluront peut-être qu'ils copioient par préférence des portraits qui ressembloient à leurs Souverains, ou que sans s'arrêter à cette ressemblance, ils ne cherchoient sur les médailles Grecques ou Romaines, que des allusions propres à flatter la vanité de ces Princes. Mais si de pareils motifs les ont animés quelquefois, il faut avouer que le hasard les guidoit le plus souvent, & l'on peut se fonder sur deux raisons. La première, c'est qu'on trouve des têtes tout-à-fait différentes sur les médailles d'un même Prince. La seconde, c'est qu'aucun rapport, aucune allusion n'a pû déterminer le Turcoman Housameddin à transporter sur ses monnoies le type d'un Empereur de Constantinople, couronné par les mains de la S.[te] Vierge, ainsi qu'on l'a déjà vû sur la médaille du N.° 3; & si cet exemple ne suffit pas, j'en ajoûterai deux autres qui seront une suite du parallèle que j'ai entrepris, & qui excluront en même-temps toutes les vûes rafinées qu'on seroit tenté de prêter aux Artistes Arabes.

La première représente d'un côté une inscription qu'Hadrien Reland & M. Galland ont expliqué de concert. Elle signifie *le Roi du monde* ou *le Roi sage & juste Phakhreddin-Cara Arslan, fils de David, fils d'Ortok.* Cara-Arslan étoit un Prince de cette branche des Ortokides, qui régnoit à Khipha & à Émed ou Amida. Il mourut l'an 562 de l'hégire qui répond aux années 1166-1167 de J. C. Le revers de la médaille contient cette légende latine : VICTORIA CONSTANTINI AVG. autour d'une victoire qui marche à grand pas & qui tient une espèce de table quarrée, où sont écrits ces mots : VOTA XXX. *Vota Tricennalia.* Le nom de la ville de Siscia en Pannonie, est désigné à l'exergue par ces trois lettres SIS. Ce type est manifestement emprunté des médailles de Constantin le Grand, ainsi que M. Galland l'avoit déjà pensé, & comme il est aisé de s'en convaincre par cette formule, VOTA XXX, qui ne paroît jamais sur les médailles des autres Princes du nom de Constantin.

N.° 11. *Dissert. V, de numm. Samarit. p. 167.*

Je demande, après cette expoſition, ſi les Monétaires Arabes du douzième ſiècle ſavoient aſſez bien l'hiſtoire Romaine pour avoir trouvé quelque rapport entre les actions de Cara-Arſlan & celles du Grand Conſtantin; s'ils auroient oſé faire part de cette découverte à des peuples, qui n'ayant jamais entendu parler de ce dernier Prince, ou qui ne le connoiſſant que par ſon zèle pour la religion Chrétienne, n'auroient pas ſenti le mérite d'une pareille alluſion, ou en auroient fait un crime à Cara-Arſlan; enfin s'ils l'auroient expoſée dans une langue qui, depuis long-temps, avoit ceſſé d'être vulgaire en Orient. Il faut donc convenir que, plongés dans une ignorance profonde & étroitement aſſervis à une pratique aveugle, ils ont copié ſans diſtinction les premières médailles qui tomboient entre leurs mains, & qu'ils auroient été bien ſurpris eux-mêmes, ſi on les avoit inſtruits de l'aſſemblage bizarre qu'ils faiſoient de tant de types ſinguliers. Qu'il me ſoit permis d'en citer une nouvelle preuve tirée d'une médaille du même Cara-Arſlan, qui n'a pas encore été

N.° 12 du Cabinet du Roi.

publiée & que j'ai fait graver ſous le *n.° 12*. On y lit d'un côté ces mots: *Cette drachme a été frappée pendant le règne de Phakhreddin Cara Arſlan, fils de David, fils de Sokman.....* On voit de l'autre côté un buſte, qu'on ne s'attendroit pas de trouver ſur une monnoie d'un Prince Mahométan; c'eſt le buſte de Jéſus-Chriſt, tel qu'il paroît ſur pluſieurs médailles des Empereurs de Conſtantinople, où il eſt reconnoiſſable non ſeulement au cercle de lumière qui entoure ſa tête, mais

N.° 13 du Cabinet du Roi.

encore à ces mots abrégés, $\overline{\text{IC}}$ $\overline{\text{XC}}$ Ἰησοῦς Χριστός. A l'inſpection de ces monumens rapprochés, on pourroit croire que Cara-Arſlan avoit embraſſé le Chriſtianiſme; mais ce ſoupçon ſeroit bien-tôt détruit par le ſilence des hiſtoriens Arabes & par d'autres médailles de ce Prince, où ſon nom ſe trouve joint avec celui du Caliphe *Moſtangid-Billah*, & avec cette formule ſi célèbre parmi les Mahométans: *Il n'y a point de Dieu, excepté Dieu; Mahomet eſt l'envoyé de Dieu.*

Je connois pluſieurs autres médailles qui viendroient à l'appui de mon ſentiment, mais qui ne le mettroient pas dans

une plus grande évidence. Je suppose qu'il est suffisamment établi, & je passe à l'examen des médailles Arabes, dont les types, loin d'être une suite du caprice ou du hasard, ont un objet déterminé, indiquent de l'intention de la part de l'Artiste, rappellent en un mot l'effigie ou les actions de quelque Prince. Il s'en trouve qui conservent des traces de cette imitation servile, dont j'ai déjà parlé; tantôt c'est le buste d'un Musulman qui, avec la coëffure commune à ceux de sa nation ou de son rang, a la tête entourée d'un nimbe, & tient de sa main un globe, un labarum & d'autres symboles manifestement empruntés des médailles Grecques ou Latines; tantôt la tête d'un Prince régnant se trouve associée avec celle d'un Empereur Romain, qui vivoit plusieurs siècles avant lui. Ces singularités ne méritent d'être relevées que parce qu'elles semblent tenir d'un côté à cette méchanique grossière qui guidoit les premiers Artistes Arabes, & préparer de l'autre à ces types plus composés, qu'ils tâchèrent dans la suite à penser d'après eux-mêmes.

Il paroît en général qu'ils firent de foibles efforts en ce genre, s'il est permis d'en juger par le petit nombre d'exemples que nous en avons. Je me contente d'en citer deux. Le premier est tiré d'une médaille d'Housameddin Youlouc Arslan, un de ces Ortokides qui régnoient à Mardin vers la fin du sixième siècle de l'hégire. On y voit d'un côté une inscription dans le champ, qui doit être ainsi expliquée: *Nasereddin, souverain pontife & chef des fidèles:* c'est le nom du Caliphe de Bagdad. Autour de cette inscription, règne circulairement la légende suivante: *Housameddin, roi du Diarbekr Youlouc Arslan, fils d'Il-Ghazi, fils d'Ortok, l'an 587.* De l'autre côté sont quatre figures, d'un si mauvais goût de dessein, qu'on a de la peine à décider si quelques-unes d'entre elles sont des hommes ou des femmes, de jeunes enfans ou des personnes avancées en âge. Celle du milieu est assise, c'est ainsi du moins qu'on a voulu la représenter, quoiqu'elle ne touche point au siége qui devroit la soutenir; trois autres figures rangées autour d'elle, semblent exprimer, par des attitudes différentes, une

N.° 14 du Cabinet du Roi.

douleur qui leur eſt commune. Mais l'hiſtoire ne nous apprend point quel en eſt l'objet, & nous ſupplérions mal à ſon ſilence par des conjectures qui pourroient être vrai-ſemblables, ſans être intéreſſantes. Bornons-nous à faire remarquer le goût particulier des Arabes, quand ils n'ont plus travaillé d'après des modèles étrangers, & concluons auſſi qu'en ſe frayant de nouvelles routes, ils n'avoient pas toûjours choiſi les meilleures; j'ajoûterois qu'ils étoient tombés dans un nouveau genre de barbarie, ſi la médaille ſuivante ne m'obligeoit à modifier cette propoſition.

Hiſt. Dynaſt. p. 487. Nous apprenons d'Abulpharage, qu'un Sultan Seljoucide d'Iconium, nommé Gaïatheddin Kaikhoſrou, qui mourut l'an 1244 de J. C. avoit épouſé la fille d'un Roi de Géorgie; qu'il aimoit tendrement cette Princeſſe, & qu'il avoit voulu la faire repréſenter ſur ſes monnoies, mais qu'on lui conſeilla d'y mettre pluſtôt la figure d'un lion ſurmonté d'un ſoleil, parce qu'un pareil type offroit aux yeux ſon horoſcope particulier, & l'eſpèce d'hommage qu'il vouloit rendre à la Princeſſe. Cette compoſition, qui eſt peut-être imitée des médailles de la ville de Milet & de quelques autres villes Grecques, eſt d'autant plus ingénieuſe, qu'elle exprime avec nobleſſe & avec ſimplicité deux objets différens, & rapprochés ici par un emblême qui ſe rapporte également à l'un & à l'autre. Elle ſignifie, 1.° que le ſoleil étoit dans le ſigne du lion, lorſque Gaïatheddin vint au monde, & c'eſt ainſi que les Romains avoient indiqué autrefois le temps de la naiſſance d'Auguſte, en mettant un capricorne ſur ſes médailles. 2.° Ce ſoleil qui éclaire les démarches du plus redoutable des animaux, ſymboles réunis, l'un de la beauté de la Princeſſe, l'autre de la valeur du Prince, déſignoit que l'aſtre qui avoit préſidé à la naiſſance de ce dernier, avoit ménagé depuis long-temps à ſon peuple le ſpectacle qu'il admiroit ſur le trône; & c'eſt ainſi encore que les Monétaires d'Auguſte, en repréſentant un capricorne qui ſerre étroitement le globe terreſtre, faiſoient entendre que le ciel, en le donnant à la terre, lui en avoit deſtiné l'empire. Je me ſuis peut-être trop étendu ſur l'explication de cette médaille, mais il eſt viſible,

viſible, par le paſſage déjà cité, que je ne prête point, en cette occaſion, des vues trop fines aux Arabes. Il ne me reſte donc qu'à mettre ſous les yeux le tableau que je viens de décrire. J'ai heureuſement trouvé quatre médailles de Gaïatheddin, ſoit dans le Cabinet du Roi, ſoit dans celui de M. Pellerin, deux ont été frappées à Konia; c'eſt Iconium, autrefois capitale de la Lycaonie; la troiſième à Sivas, qui eſt l'ancienne Sebaſte de Cappadoce; la quatrième dans une ville dont je n'ai pas encore pû lire le nom. J'en fais graver une ſous le *n.° 15*, on y lit N.° 15.
d'un côté: *le grand ſultan Gaiatheddounia ou eddin Kaikhoſrou, fils de Kaicobad.* Cette monnoie *a été frappée à Konia.* L'autre côté repréſente le nom du Caliphe de Bagdad, *el imam Elmoſtanſer billah, chef des fidèles.*

Après avoir examiné la nature des types qui paroiſſent ſur II.e
les médailles Arabes, je dois parler de l'uſage qu'en ont fait PARTIE.
les Princes de la religion de Mahomet, malgré la loi qui défendoit les images. Cette loi n'eſt pas clairement exprimée dans l'Alcoran; mais comme elle paroît fondée ſur quelques expreſſions qu'on trouve dans ce livre, & ſur la conduite de Mahomet & de ſes ſucceſſeurs, il faut voir comment on peut la concilier avec les monumens que j'ai cités; c'eſt le ſecond problème que je me ſuis propoſé, & que je vais tâcher de réſoudre en peu de mots.

On doit faire deux claſſes des Princes Mahométans, dont il nous reſte des monnoies Arabes. Les uns étoient regardés comme les ſucceſſeurs de Mahomet & les chefs des Muſulmans; tels étoient les Caliphes Ommiades, qui après avoir régné en Syrie, paſſèrent en Eſpagne; les Fatimites qui s'établirent en Égypte; les Abbaſſides qui ont fait un ſi long ſéjour à Bagdad. Les autres ſortis des parties les plus orientales de l'Aſie, s'étoient répandus dans la Perſe, la Méſopotamie, la Syrie, l'Aſie mineure; & après avoir embraſſé le Mahométiſme & dépouillé le chef de cette religion de toute autorité temporelle, ils s'étoient perpétués en ſe diviſant en pluſieurs branches, toûjours occupées à ſe détruire mutuellement ou à ſe défendre contre les nouvelles peuplades qui venoient de

l'Orient. Cette diſtinction, une fois établie, il eſt aiſé de voir que c'eſt principalement dans la conduite des Caliphes, qu'il faut étudier l'eſprit de la loi qui condamne les images. Car les autres Princes étoient des conquérans barbares, qui originairement avoient été élevés dans une religion particulière, qui n'avoient embraſſé celle de Mahomet que pour ſoûmettre avec plus de facilité les peuples qui la profeſſoient, & qui s'allioient indifféremment avec des Chrétiens & avec des Muſulmans. Les Caliphes au contraire, interprètes & dépoſitaires de la loi, étoient obligés par état de l'annoncer dans toute ſa pureté & d'en écarter ſévèrement les abus. Si je puis donc prouver que les médailles Arabes, chargées de figures, doivent être attribuées aux premiers, & que celles des derniers ne préſentent pas cette ſingularité, j'aurai prouvé, ce me ſemble, que la défenſe des images a toûjours ſubſiſté parmi les vrais Muſulmans, ou du moins qu'on ne peut pas s'autoriſer des médailles pour montrer le contraire. Or toutes les médailles en ce genre que j'ai citées, toutes celles que j'ai vûes en différens Cabinets, toutes celles qui ont été publiées juſqu'à préſent, offrent le nom de quelque prince Seljoucide, Ortokide, Atabek, &c. tandis que celles qui nous reſtent des Caliphes n'ont que des inſcriptions de chaque côté. La première partie de cette propoſition ne mérite que d'être énoncée; la ſeconde exige un peu plus de detail, parce que je n'ai pas encore parlé des médailles qui en ſont l'objet, & qu'une pareille omiſſion laiſſeroit quelque choſe à deſirer dans un Mémoire où j'entreprends de donner une idée générale des médailles Arabes.

Elmacin p. 64. Les premiers ſucceſſeurs de Mahomet n'y firent mettre d'abord que des inſcriptions grecques ou perſanes. Mais l'an

695 ou 696 de J. C. 76 de l'hégire, & ſous le Caliphe Abdulmelich, la langue Arabe parut ſur les monnoies d'or & d'argent, & l'on ne mit ſur les drachmes d'argent que ces mots, *Dieu eſt éternel.* Ces monnoies étoient d'un bas titre; en les perfectionnant, on y grava des inſcriptions plus étendues, & l'on joignit au nom de Dieu celui de Mahomet, & quelquefois celui du Prince

régnant ; c'eſt ce qu'il eſt aiſé de voir par dix-ſept drachmes d'argent découvertes en 1722, ſur les bords de la mer Baltique, & publiées deux ans après, avec l'explication de M. George-Jacques Kehr. Elles ont toutes été frappées dans le ſecond ſiècle de l'hégire, la plufpart ſous le Caliphe Aaron-Raſchid & dans les villes de Bagdad, d'Iſpahan, de Samarcande, &c. Une découverte plus conſidérable & plus récente, nous fournit des témoignages plus abondans pour le troiſième ſiècle. On a trouvé en Suède, depuis quelques années, une fort grande quantité de monnoies Arabes frappées à Samarcande & à Schaſch, villes de la province Tranſoxane. M. Berch, garde des archives du roi de Suède, en a envoyé trente à M. de Boze pour le Cabinet de Sa Majeſté. Avec les noms des Caliphes Motaded-billah, Moktafi-billah, Moctader-billah, elles contiennent des époques qui vont depuis l'an 280 juſqu'à l'an 306 de l'hégire. Ces découvertes, qui ſont une ſuite du ſéjour que les Tartares Mogols ont fait en Lithuanie & dans les environs, prouvent du moins qu'au commencement du quatrième ſiècle de l'hégire, les Caliphes de Bagdad ne mettoient pas de figures ſur leurs monnoies. En effet, celles dont je parle préſentent de chaque côté des inſcriptions qui ne diffèrent entre elles que par l'époque, le nom de la ville ou celui du Prince. J'en fais graver une qui tiendra lieu de toutes les autres, *n.° 16*, on y lit d'un côté : *il n'y a point de Dieu excepté le Dieu unique, il n'a point de compagnon ; au nom de Dieu, cette drachme a été frappée à Samarcande l'an 300*. On lit au revers : *Par la grace de Dieu. Moctader-Billah-Ahmed, fils d'Iſmaël. Mahomet eſt l'apôtre de Dieu, qui l'a envoyé pour diriger les hommes, & pour manifeſter ſa Religion au deſſus de toutes les autres, malgré la haine & les oppoſitions de ceux qui lui aſſocient un compagnon (c).*

Monetæ Ara-[illegible], [illegible] 4.° Lip-ſiæ, 1724.

N.° 16.

On trouve des formules du même genre ſur deux médailles d'or, l'une du Cabinet de M. Pellerin, l'autre de celui de M. du

(c) Il eſt rapporté, dans l'hiſtoire de Tamerlan par Ben Arabichah, que lorſqu'on fouilla dans les ruines de la vieille ville de Samarcande, on y trouva des drachmes & autres monnoies d'argent marquées de caractères Coufites. *D'Herbel.* au mot *coufah.*

Vau, frappées toutes deux vers la fin du v.[e] siècle de l'hégire par Mostanser-billah, qui régnoit en Égypte, & sur quantité d'autres monnoies en or & en argent frappées dans les siècles suivans, pour des princes Arabes qui ont régné en Afrique & en Espagne. Je ne les rapporterai pas, mais je puis assurer qu'on n'y trouvera aucune représentation, & je conclus de-là que dans tous les pays soûmis à de vrais Musulmans, la loi qui proscrivoit les images, ne paroît pas avoir été transgressée dans des monumens aussi publics que les monnoies. Ce furent, comme je l'ai déjà dit, les princes Atabeks, Ortokides & Seljoucides qui la violèrent les premiers. Peut-être que parmi les différentes sectes du Mahométisme, en avoient-ils choisi une où cette loi n'étoit pas observée à la rigueur, comme elle ne l'est pas aujourd'hui en Perse; mais en supposant qu'ils n'eussent pas un pareil exemple devant les yeux, en avoient-ils besoin pour autoriser l'usage qu'ils vouloient introduire, & si quelques Docteurs sévères le regardèrent comme un abus, ne dûrent-ils pas le pardonner à des Princes qui après les avoir soûmis, avoient embrassé leur Religion, & qui peut-être avant que de rien innover, avoient daigné les consulter en secret? Ce qui me persuade qu'il ne fut pas universellement approuvé des Souverains mêmes qui n'étoient pas Arabes d'origine, c'est que ceux d'entre eux qui étoient attachés aux observances de la loi, ne paroissent pas l'avoir adopté. Tels sont Noureddin & Saladin, dont les médailles n'offrent, comme celles des Caliphes, que des inscriptions de chaque côté. Je prévois qu'on va m'en opposer une que plusieurs Antiquaires ont attribuée à ce dernier Prince, & sur laquelle ils ont cru reconnoître sa tête & celle du jeune Ismaël, fils de Noureddin. *voy. le n.° 17.* Morel l'a publiée le premier, avec l'explication qu'il en avoit reçue d'un Arabe nommé Jean de Damas. Celui-ci prétendoit qu'au dessus des deux têtes on lisoit le nom de Joseph fils de Jo[illegible], & au revers ces mots, *Rex imperator princeps Fidelium.* C'est sur cette fausse interprétation qu'étoit fondé le sentiment de Morel, & le P. Jobert en l'adoptant n'adopta qu'une erreur à laquelle il suffira d'opposer la vraie leçon de la médaille. On

N.° 17.

Spec. rei numm. I, p. 230.

Science des méd. t. I, p. 309.

y lit du côté des deux têtes, *Housameddin roi du Diarbekr:* & de l'autre côté, *le Roi, le défenseur Salaheddin.... chef des Fidèles, Joseph fils de Job.* Ce n'est donc pas Saladin qui a fait frapper cette monnoie, mais un Turcoman nommé Housameddin youlouc arslan, qui régnoit à Mardin, & dont j'ai déjà rapporté une autre médaille sous le *n.° 14.* On a mis sur le revers de celle-ci le nom de Saladin, parce que suivant un usage assez général, plusieurs princes Atabeks, Ortokides, &c. rappeloient souvent sur leurs monnoies, & joignoient à leur nom celui des Caliphes dont ils respectoient la dignité, & quelquefois celui des Princes voisins dont ils redoutoient la puissance. A l'égard des têtes représentées sur la médaille, celle de la droite est entourée d'une couronne qui ne paroît pas sur les médailles grecques ou latines, & cette raison m'engage à la regarder comme la tête du jeune Housameddin. L'autre ne sauroit être celle de Saladin, puisqu'elle est sans barbe, & qu'elle ressemble extrêmement à celle de l'empereur Néron. Je l'ai insinué plus haut, les types des médailles Arabes offrent les singularités & les mélanges les plus bizarres. Il seroit aussi inutile de les rapporter que d'en rechercher la cause. Je ne dois m'attacher ici qu'à des faits constans, & c'est dans cette vûe que je n'attribue point à Saladin une médaille qui montreroit avec évidence qu'il avoit enfreint la loi qui défend les images. Après tout, s'il s'en trouvoit dans la suite qui fussent incontestablement de lui, & sur lesquelles on aperçût des figures, elles rentreroient d'elles-mêmes dans la classe des médailles étrangères, pour ainsi dire, aux Arabes d'origine; & tout ce qu'on en pourroit conclurre, c'est que les abus à force d'être communs cessent quelquefois de paroître criminels, même aux gens de bien.

L'usage de mettre des figures sur les médailles Arabes, ne paroît avoir duré dans un certain éclat, que pendant deux ou trois siècles; il s'abolit, comme s'abolissent tous les usages qui nous mettent gratuitement en opposition avec des devoirs plus essentiels. On n'en trouve presque plus de traces sur les

monnoies que les Mahométans frappent depuis long-temps en Afrique, à Constantinople, en Perse; & si dans le dernier siècle on a tâché de le rappeler dans les Indes, non seulement cette entreprise n'a pas eu de suites, mais on prétend encore qu'il en faut rapporter la cause à un de ces évènemens qui font des exceptions aux règles les plus générales. Sultan Sélim, appelé autrement Géhan-Ghir-Patcha IX, roi des Indes, père de Cha-Géhan & aïeul du fameux Aurengzeb, avoit épousé une des femmes de son sérail, qui étoit aussi distinguée par son esprit que par sa beauté, & qui se nommoit Nour-Géhan-Begum, c'est-à-dire la Princesse Lumière du Monde. Cette Princesse ambitieuse voulant transmettre son nom à la postérité, crut ne pouvoir mieux y parvenir qu'en faisant graver à l'insû du Roi des coins de monnoies, où d'un côté étoit tracé son nom joint à celui de son époux, & de l'autre côté un des signes du Zodiaque; ce qui étoit, remarque Tavernier, contre l'usage des Indes, où les monnoies n'offrent de chaque côté que des caractères, & contre la loi de Mahomet qui défend toutes sortes de représentations. Après ces préparatifs & à force de prières, elle obtint du Roi son époux d'être revêtue du pouvoir souverain pendant vingt-quatre heures, & le seul usage qu'elle fit de son autorité, ce fut d'envoyer des courriers dans les principales villes du Royaume, avec ordre d'y fabriquer, par le moyen des nouveaux coins, environ deux millions en roupies d'or & d'argent. Elle fut servie avec tant de zèle, que deux heures après son avènement au trône, elle en distribua une très-grande quantité au peuple, étonné de ce spectacle. Ces roupies eurent cours dans les Indes pendant le règne de Géhan-Ghir, mais après sa mort Cha-Géhan les retira du commerce & les convertit en d'autres espèces. Voilà ce que Tavernier dit avoir appris de quelques témoins oculaires. Je n'ignore pas quelle est en matière de critique, l'autorité de ce voyageur. Cependant comme quelques modernes ont rapporté d'après lui ce fait extraordinaire, je crois devoir opposer à son récit des réflexions qui ne seront pas étrangères à mon

Tavern. t. II, in-4.°, p. 24.

objet, & qui seront fondées sur l'examen de plusieurs de ces roupies d'or & d'argent, conservées au Cabinet du Roi & dans celui de M. du Vau *(d)*.

1.° Elles ont presque toutes deux époques, celle de l'hégire & celle du règne de Géhan-Ghir; & ces époques sont différentes, ce qui prouve que ces monnoies ont été frappées en différentes années: 2.° la plufpart d'entre elles ne représentent pas le nom de Nour-Géhan-Begum, mais seulement celui de Géhan-Ghir, ce qui ne s'accorde pas avec les motifs d'ambition, dont on suppose que cette Princesse étoit animée: 3.° outre les roupies dont Tavernier a parlé, M. du Vau en a une qui représente la tête de Mahomet, & qui n'offre que le nom de Géhan-Ghir: 4.° on sait que Géhan-Ghir n'observoit pas avec exactitude la loi de Mahomet; & Tavernier nous apprend que sur la porte d'un jardin, où ce Prince étoit enterré, on voyoit encore, plusieurs années après sa mort, une peinture représentant son tombeau, couvert d'un voile & entouré de plusieurs flambeaux & de deux missionnaires Jésuites: 5.° enfin, au rapport du même voyageur, Géhan-Ghir avoit associé Nour-Géhan-Begum au gouvernement de l'Empire, & de plus, le prince Sultan-Kourom qui, sous le nom de Cha-Géhan, succéda à Géhan-Ghir, avoit conçu contre elle la haine la plus implacable. De tous ces faits réunis & comparés avec le récit de Tavernier, je conclurrois volontiers que Géhan-Ghir avoit tâché d'introduire l'usage des types sur la monnoie, comme il avoit introduit celui des statues dans les appartemens; qu'ayant voulu en même temps se décharger des plus importantes affaires de l'État sur Nour-Géhan-Begum, il lui avoit donné des sommes considérables à distribuer au peuple, dont il vouloit lui ménager la confiance; qu'on avoit fabriqué dans cette occasion des monnoies ornées de figures, sur plusieurs desquelles on avoit joint le nom de

Tavern. p. 64.

Hist. du Mogol, t. I, p. 306.

(d) Le P. Catrou, dans son histoire générale du Mogol, *tome I, p. 321*, rapporte le fait dont il est question, mais il est bien éloigné de l'assurer; il observe même que les roupies d'or & d'argent où l'on voit les signes du zodiaque, ne portent point le nom de Nour-Géhan, mais celui de Géhan-Ghir.

Nour-Géhan-Begum à celui du Roi ſon époux; qu'on avoit continué d'en frapper de ſemblables dans les dernières années du règne de Géhan-Ghir, & qu'après ſa mort ſon ſucceſſeur en avoit arrêté le cours, & avoit imputé à Nour-Géhan-Begum une innovation capable d'alarmer les Muſulmans & de rendre odieuſe la mémoire de cette Princeſſe. Mais ſoit qu'on attribue la cauſe de cette innovation au deſſein prémédité d'un Prince peu ſcrupuleux ſur ſes devoirs, ſoit qu'on la rejette ſur l'ambition d'une femme peu difficile dans le choix des moyens, pour parvenir à ſon but, il paroît que ce fait hiſtorique, en lui-même, doit être regardé comme un évènement paſſager que la religion condamna, dont la politique tâcha de profiter, & qui ne ſuſpendit les effets de la loi que pour augmenter ſa force & ſon étendue.

Je finis, en réduiſant à deux propoſitions très-ſimples les faits détaillés dans ce Mémoire. Toutes les fois qu'on trouve des médailles Arabes chargées de figures, on peut être aſſuré qu'elles n'ont été frappées ni pour des Caliphes, ni pour des Muſulmans rigides; toutes les fois qu'on trouve ſur ces monnoies la tête d'un roi Grec ou d'un empereur Romain, on doit ſe rappeler que cette ſingularité ne prouve nullement que les Arabes aient connu ces Princes. En un mot, quelques Turcomans voulurent que leurs monnoies fuſſent ornées de figures; les premiers Artiſtes qu'ils employèrent, ne crurent pouvoir mieux les orner qu'en copiant les médailles Grecques & les Latines que le haſard offroit à leurs yeux: voilà, ſi je ne me trompe, tout le ſecret des types que préſentent les médailles Arabes.



RÉFLEXIONS

MÉDAILLES ARABES

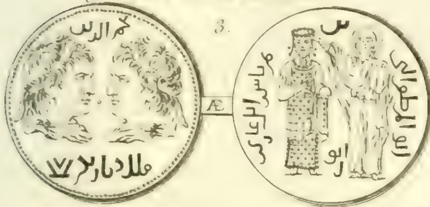
HOUSAMEDDIN TIMOURTASCH
Roi de Mardin et de Meyafarekin

1.



NOJMEDDIN ALBI
*fils d'*HOUSAMEDDIN.

3.



COTHBEDDIN
fils de NOJMEDDIN.

5



SALEH ISMAEL
fils de NOUREDDIN



MÉDAILLES GRECQUES ET LATINES.

ANTIOCHUS VII.
Roi de Syrie.

2



ROMANUS DIOGENES
Empereur de Constantinople.

4.



HERACLIUS I. et HERAC. CONSTANTINUS
Emp. de Constantinople.

6.



CONSTANCE
fils de CONSTANTIN *le grand.*

8.



Azzeddin Massoud
Roi de Mosul.

9.



Cara Arslan
Roi de Khipha.

11



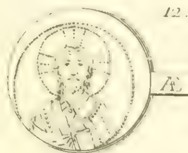
Gordien III.

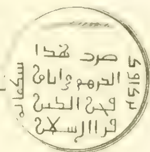
10.



Cara Arslan.

12.



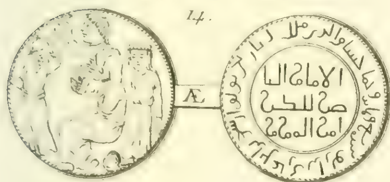


13.



Housameddin Youlouc
Arslan, Roi de Mardin

14.



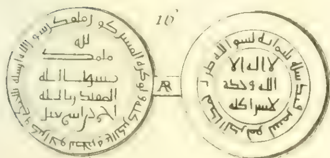
Gaïatheddin Kaikhosrou
Sultan d'Iconium.

15.



Moctader Billa
Khalife de Bagdad.

16.



Housameddin Youlouc
Arslan.

17.



RÉFLEXIONS
SUR
L'ALPHABET ET SUR LA LANGUE
DONT ON SE SERVOIT AUTREFOIS A PALMYRE.

Par M. l'Abbé BARTHÉLEMY.

ENTRE la Méditerranée & l'Euphrate, on trouve un desert aride, au milieu duquel étoit autrefois une ville connue sous le nom de Tedmor ou de Palmyre, dont on rapporte l'origine à Salomon, & que les conquêtes d'Odénath & de Zénobie ont rendue célèbre. Ses habitans, que le commerce avoit enrichis, l'embellirent par des monumens qui égaloient en magnificence ceux de la Grèce & de Rome. Les ruines en subsistent encore, & viennent d'être recueillies dans un ouvrage dirigé par le savoir & le goût. Si dans ces beaux restes échappés à la fureur des Romains, on admire en général ce que la ville de Palmyre a fait pour la gloire des arts, pour celle des citoyens vertueux & pour la sienne, les Antiquaires & ceux qui cultivent les langues Orientales, y verront avec un plaisir nouveau plusieurs inscriptions Palmyréniennes copiées avec exactitude, & par-là même très-propres à nous procurer l'intelligence de l'alphabet dont on se servoit autrefois à Palmyre, & de la langue qu'on y parloit. Ce point de Littérature n'est pas éclairci; & comme si, dans l'ordre de nos connoissances, toute vérité devoit être précédée d'une erreur, ceux qui jusqu'à présent ont voulu nous mettre sur la voie de la découverte, n'ont fait que nous en écarter davantage. On en verra la preuve & les raisons dans les réflexions suivantes.

12 Février 1754.

Les ruines de Palm. Londres, 1753.

Vers le commencement du siècle dernier, Gruter inséra dans son recueil une inscription Palmyrénienne que l'on conservoit à Rome dans la maison du Cardinal Carpi. Elle accompagnoit sur le marbre un bas-relief qui représentoit deux

Gruter, edition de 1616, pag. LXXXVI.

divinités étrangères, & s'y trouvoit jointe avec une inſcription Grecque. Gruter préſuma que les caractères en étoient Arabes, parce qu'il plaçoit la ville de Palmyre en Arabie; & Joſeph Scaliger fut contraint d'avouer qu'il ne les connoiſſoit pas, lui cependant qui ſe glorifioit de ſavoir aſſez de langues pour pénétrer par terre juſqu'à la Chine, ſans le ſecours d'aucun interprète.

De emendat. temp. [illegible] p. 427.

Quelque temps après cet aveu, qui couta ſans doute à Scaliger, Samuel Petit donna de ce monument une explication qui dut lui couter encore plus, & qui ſatisfit encore moins. Je ne me ſens pas le courage de la traduire en françois. La voici en latin telle qu'il l'a propoſée lui-même dans une lettre écrite à M. de Peireſk: *Tremuit ſenectus, vacillavit planta* pedis: *ſub volam utique Dæmonis lucis indigena tuus mæſtus fuit, ſplendore ſqualLor eius* (id eſt, ad ejus ſplendorem factum fuit) *ligatus eſt ipſe, age, projice, domus in ſummo periculo verſata eſt, abundavit aſſer manſuetudinum irrigans petras ſive ſolitudines, quemadmodum quod Memphim ducit iter* (afflictam Palmyram indigitat Zenobiæ tempore, ejuſque ſitum) *datum abundè eſt quidquid in univerſum deſiderabat anguſtia. Summe miſericors eſt umbra tua, portio æterna hemina ad libationem;* Hoc eſt, hæc lex dicta eſto in perpetuum, è meis bonis in quotidianos libationum uſus, in iſtorum Deorum honorem, inferendam eſſe heminam ſeu menſuram quamdam vini alteriuſve liquoris. Croira-t-on jamais qu'au lieu de ce tiſſu d'énigmes que le haſard ſemble avoir rapprochées, l'inſcription Palmyrénienne, en cela conforme à la Grecque qui lui correſpond, dit ſimplement que *dans le mois de ſchebat de l'an 547 de l'ère uſitée à Palmyre, un citoyen de cette ville avoit fait conſtruire à ſes frais un monument en l'honneur des dieux Aglibolus & Malachbelus, pour ſa conſervation & pour celle de ſes enfans.* Ce que je dois ajoûter, à l'égard de cette inſcription, c'eſt qu'on l'a publiée pluſieurs fois, que toutes les copies diffèrent entre elles, & que découragés par tant d'incertitudes, les Savans avoient, en quelque façon, renoncé au projet de les diſſiper, lorſqu'un évènement inattendu fit renaître leurs eſpérances, les engagea dans des

Petr. epiſt. ann. 1632, ad Pe- [illegible]

[illegible] Palm. [illegible] p. 15. [illegible]

recherches profondes, & produisit de nouvelles erreurs.

En 1691, des Négocians d'Alep, Anglois de nation, ayant été visiter les ruines de Palmyre, y trouvèrent plusieurs inscriptions, tracées en caractères inconnus. Ils en copierent quelques-unes à la hate, & les envoyèrent sur le champ en Angleterre. Cette découverte fut annoncée avec éclat; & comme la plupart des inscriptions Palmyréniennes se trouvoient jointes sur les marbres avec des inscriptions Grecques, on jugea sans peine que les unes étoient la traduction des autres, & l'on se flatta que cette association procureroit la connoissance de l'ancienne langue de Palmyre, ou du moins celle de son alphabet. Mais quel fruit pouvoit-on attendre de ces magnifiques promesses? On n'avoit envoyé qu'un petit nombre d'inscriptions en caractères Palmyréniens, toutes copiées avec si peu d'exactitude, qu'il n'est presqu'aucune ligne où il ne manque des mots entiers, & presque point de mots où il ne manque des lettres radicales. Ce n'est pas tout. Il s'étoit répandu plusieurs copies de ces inscriptions, & les fautes s'y étoient tellement multipliées, qu'on ne pouvoit avoir d'autre ressource, pour fixer la leçon d'un mot, que la convenance & l'intérêt du systême qu'on vouloit embrasser. Ces difficultés insurmontables arrètèrent Édouard Bernard, Professeur d'Oxford, qui avoit d'abord tenté de nous donner l'alphabet Palmyrénien. Quoique très-versé dans la connoissance des langues Orientales, il se contenta d'éclaircir les inscriptions Grecques; & à l'égard des autres, il ajouta ces paroles, qu'on peut regarder comme le témoignage de l'inutilité de ses efforts : *Palmyrenum verò* (alphabetum) *si quis dederit, erit mihi magnus Philologus.*

[illegible] p. [illegible]

[illegible] Pal-myr. p. 9.

Le même Édouard Bernard, adressant la parole à Robert Huntington, lui disoit : « Vous avez fait le voyage de Palmyre « dans le dessein de nous procurer les anciennes lettres des Sy- « riens; & sans les Arabes vous auriez pu nous dévoiler cette « littérature inconnue. Plût à Dieu, disoit-il ailleurs, qu'Halifax nous eut apporté plus d'inscriptions en caractères Syriaques! » Abraham Seilerus a témoigné le même regret; & Thomas

[illegible]

[illegible] p. 96.

Smith, qui a fait des notes ſur les inſcriptions Grecques trouvées à Palmyre, s'écrie dans la préface de ſon ouvrage : « Quel malheur que les caractères des inſcriptions Palmyréniennes n'aient pas été copiés avec plus d'exactitude, ils nous auroient fait connoître l'ancienne écriture des Syriens ? » Il faut obſerver ici que tous les Savans ne convenoient pas que les lettres Palmyréniennes fuſſent Syriaques. Scaliger les avoit regardées comme des lettres inconnues; Gruter penſoit qu'elles étoient Arabes; le cardinal Noris & Thomas Hyde les confondoient avec les Phéniciennes; mais ils déclaroient tous d'une commune voix, qu'il étoit impoſſible de les lire.

Monum. Palmyr.

Noris, de epoch. Syro-Macedon. p. 105. Hyde, Relig. veter. Perſ. pag. 525.

Cependant ni cet aveu, ni les raiſons qui le juſtifioient, n'effrayèrent point Jacques Rhenferdius. Ce critique intrépide, ſans autre ſecours qu'un petit nombre d'inſcriptions mutilées, & qu'un grand amas d'érudition Orientale, entreprit en 1704 de découvrir l'écriture Palmyrénienne. Ce ſeroit un ſpectacle amuſant, s'il ne convenoit pas mieux de le regarder comme une leçon utile, de voir les efforts inouïs qu'a faits Rhenferdius pour établir une correſpondance vague entre une inſcription Palmyrénienne & une inſcription Grecque. Il court à perte d'haleine après un phantome dont il n'approche jamais, & tous ſes pas marqués par des chûtes, le conduiſent dans des défilés impraticables, où il ne lui reſte plus que les reſſources du deſeſpoir. Tantôt c'eſt une lettre qu'il faut ſuppléer ou retrancher, dont il faut changer la forme ou la valeur; tantôt c'eſt un mot entier, dont il faut tranſpoſer tous les élémens; d'autres fois c'eſt une expreſſion inuſitée dans la langue de Palmyre, & dont il cherche la ſignification dans celle des Arabes, des Juifs & même des Romains. En vain dans la copie défectueuſe d'une inſcription Palmyrénienne, une ligne entière eſt réduite à un petit nombre de lettres qui ne ſont ſéparées par aucun intervalle, Rhenferdius recueille avec ſoin ces débris informes, & trouve le moyen d'en compoſer un mot Arabe. C'eſt par de pareilles opérations qu'il parvient à conſtruire un alphabet. A peine l'a-t-il achevé, qu'il ſe préſente une autre inſcription, dont les lettres mal

Pericul. Palm. in-4.° 1704.

dessinées, ne ressemblent point à celles de la précédente : aussi-tôt nouvelles conjectures, nouveaux tours de force, nouvel alphabet, aussi incertain que le premier. Mais pourquoi nous engager dans ces détails? Respectons, dans les écarts de Rhenferdius, les motifs qui le dirigèrent dans ses recherches; & ajoûtons, pour sa justification, qu'il a proposé toutes ses idées avec une sorte de défiance, & qu'il a senti plusieurs fois qu'il s'exposoit au risque de ne pas convaincre son lecteur. Cependant comme son ouvrage pouvoit faire illusion par l'éclat sombre & imposant de l'érudition Orientale, & que de plus l'Académie avoit souvent été consultée sur les inscriptions Palmyréniennes, elle chargea en 1706, M. l'abbé Renaudot d'examiner si elles avoient été transcrites avec soin, & si l'on pouvoit en tirer quelques lumières. Cet Académicien, dans un Mémoire devenu public, prouve très-bien l'inutilité des tentatives qu'on avoit faites jusqu'alors pour découvrir l'alphabet Palmyrénien, & l'insuffisance des moyens qu'on avoit employés. Quelque temps après l'Académie reçut de Rome une copie assez exacte de l'inscription que Gruter avoit publiée autrefois; & M. Galland, qui joignoit à la connoissance des monumens antiques celle des langues Orientales, fut chargé d'en rendre compte. Il pensoit auparavant que cette inscription devoit exprimer la même chose que l'inscription Grecque dont elle est accompagnée; mais après avoir étudié la nouvelle copie, il jugea que ces deux inscriptions n'avoient aucun rapport entre elles; que la première n'étoit ni en Hébreu, ni en Syriaque, mais en une langue tout-à-fait inconnue.

Reg. de l'Académie, 19 mars 1706.

Mém. de l'Ac. t. II, p. 509.

Epist. Gall. ad Spon. Miscell. erud. antiq. p. 3.

Ce fut après de pareils jugemens, que l'Académie résolut de détromper une bonne fois ceux à qui on voudroit en imposer par de prétendus alphabets de la langue Palmyrénienne, & déclara qu'on pouvoit désormais, sur son témoignage, s'épargner de semblables peines, à moins que dans la suite on ne découvrît des secours plus abondans.

T. I, p. 207.

Nous jouissons enfin de ces secours si long-temps attendus, & nous les devons à la même Nation qui nous en avoit inspiré le desir : des Anglois (M.rs Dawkins, Robert Wood, &c.)

animés d'un zèle éclairé pour les Lettres & les Arts, ont vû en Orient les lieux les plus remarquables de l'antiquité, & en ont rapporté treize inſcriptions Palmyréniennes, dont la pluſpart avoient échappé aux recherches faites dans le ſiècle dernier. Huit de ces inſcriptions étoient gravées à la ſuite d'autant d'inſcriptions Grecques; & les Anglois ont obſervé eux-mêmes que les unes paroiſſoient être la traduction des autres. Dans la première comparaiſon que j'en ai faite, j'ai cru entrevoir aſſez de rapports pour me livrer à quelques eſpérances; elles ſe ſont accrues, en peu de momens, au point que j'ai vû ſortir de mes opérations un alphabet entier, & que deux jours après avoir eu connoiſſance de ces inſcriptions, je me trouve en état d'en rendre compte à l'Académie. Je rougirois de relever une pareille circonſtance, ſi je n'étois perſuadé qu'elle prouve uniquement la facilité de cette découverte. Le lecteur verra bien-tôt que je n'emprunte pas le langage d'une fauſſe modeſtie, & que la moindre teinture des langues Orientales ſuffiſoit pour réſoudre le problème des lettres Palmyréniennes. Avant que d'en propoſer l'alphabet, qu'il me ſoit permis de faire quelques remarques.

1.° Pour découvrir l'alphabet d'une Nation dont la langue eſt inconnue, ce n'eſt pas toûjours une bonne règle que de recourir à l'alphabet d'une Nation voiſine; & c'en eſt une très-mauvaiſe que de mettre à contribution les alphabets de pluſieurs peuples différens. Cette manière de procéder, ne produit que des aſſemblages informes & des réſultats malheureux. S'il étoit poſſible de trouver des monumens d'une langue inconnue qui repréſentaſſent, à n'en pas douter, des mots connus d'ailleurs; ſi en plaçant chacun de ces mots connus ſous chaque mot inconnu qui lui ſeroit correſpondant, il en réſultoit de part & d'autre le même ordre & la même valeur: en un mot, ſi des inſcriptions tracées en une langue inconnue, combinées avec des inſcriptions en une langue connue, fourniſſoient elles-mêmes un alphabet qui tendît à les éclaircir, ou du moins à les faire lire d'une manière conſtante, je penſe que dans ce cas il faudroit adopter cet alphabet. Or, c'eſt

l'avantage que nous procurent les inſcriptions nouvellement apportées de Palmyre. J'ai déjà dit que huit de ces inſcriptions étoient accompagnées d'autant d'inſcriptions Grecques; j'ai dit que les unes paroiſſoient être la traduction des autres, & entre pluſieurs preuves que je pourrois en donner, je m'arrête à celle-ci: les inſcriptions Grecques finiſſant par des époques différentes, les Palmyréniennes correſpondantes ſe terminent de même par des lettres numérales qui obſervent entre elles le même ordre que les lettres numérales Grecques.

2.° Lorſqu'un mot, un nom d'homme, par exemple, ſe trouve exprimé deux ou trois fois dans une même inſcription, il faut que ce ſoit avec les mêmes lettres; & s'il ſe rencontre dans pluſieurs inſcriptions, on n'y doit trouver d'autre différence que celle qui vient de la différence des mains.

3.° Dans les alphabets des langues Orientales, on voit des lettres qui ont des valeurs différentes, quoiqu'elles ſoient abſolument ou preſque abſolument figurées de la même manière. Ainſi dans l'alphabet Hébreu le *beth* & le *caph*, le *daleth* & le *reſch*, ne diffèrent que par le plus ou le moins de courbure dans les traits qui forment ces lettres. Dans l'alphabet des Arabes & dans celui des Syriens, pluſieurs lettres ont la même forme, & ne ſont diſtinguées que par des points. Cette même variété doit ſe trouver, & ſe trouve effectivement dans l'alphabet que je vais propoſer.

4.° Enfin les Orientaux, en exprimant dans leur langue les mots Grecs ou Latins, ſuppriment pluſieurs voyelles, & y ſuppléent par des points qu'ils ne marquent pas toujours dans les manuſcrits, & qu'ils marquent encore moins dans les monumens.

Il eſt temps de produire l'alphabet que j'ai conſtruit. Il eſt gravé dans la première planche, *colonne 1*. On voit au premier coup-d'œil qu'il participe de l'Hébreu & du Syriaque, & c'eſt ce qui m'autoriſe à mettre ſur une ſeconde colonne l'alphabet des lettres Hébraïques, plus connu que celui des lettres Syriaques. Les noms de ces lettres occupent la troiſième colonne. Dans la quatrième, leur valeur eſt exprimé

Planche I.

en caractères Grecs. J'ai averti qu'on ne devoit pas s'attendre à trouver par-tout la même lettre figurée absolument de la même manière. La différence des mains jette, dans les contours & dans les traits d'une lettre, des variétés presqu'insensibles. Ce sont des nuances d'un même caractère. J'en ai recueilli quelques-unes ; j'ai négligé les autres, ou comme inutiles, ou comme pouvant être attribuées au Graveur. L'essentiel étoit de s'attacher à la forme principale de chaque élément, & il ne me reste, à cet égard, qu'une difficulté; elle concerne le *tzadé.* Le caractère qui le représente n'est pas clairement exprimé dans les inscriptions rapportées par les Anglois, & j'ai été obligé de l'emprunter d'une inscription qui est à Rome. Mais loin de m'appésantir plus long-temps sur ces minuties grammaticales, je pense que la meilleure façon de justifier mon alphabet, c'est d'en faire tout de suite l'application.

Planche II, n.° 1 & 2.

Qu'on jette les yeux sur la seconde planche, on verra, sous le *n.° 1*, une inscription Grecque, & sous le *n.° 2*, une inscription Palmyrénienne correspondante *(a)*. La Grecque commençoit par ce mot, ΣΕΠΤΙΜΙΟΝ; & la Palmyrénienne, par un mot qu'il faut analyser. La première lettre est un *samech*, la seconde un *pé*, la troisième un *teth*, la quatrième un *mem*, la cinquième un *iod*, la sixième un *vau*, c'est-à-dire un *o* ou un *u*, & la septième un *samech*. Ces lettres réunies, & jointes aux points voyelles dont elles sont susceptibles, forment le mot ΣΕΠΤΙΜΙΟΣ. Je le suppose du moins pour le présent, & l'on en verra bien-tôt la preuve.

Le second mot de l'inscription Grecque est ΟΥΟΡΩΔΗΝ. Le mot qui lui répond dans le Palmyrénien doit être, & suivant mon alphabet est effectivement, ΟΡΟΔ, dont les Grecs ont fait ΟΥΟΡΩΔΗΣ. La première est un *vau ;* il a déjà paru dans le mot précédent ; la seconde est un *resch*, on s'en convaincra dans la suite de cette analyse ; la troisième est encore un *vau ;* & la quatrième un *daleth :* cette dernière est absolument semblable à la seconde ; & c'est ainsi que dans

(a) L'inscription Grecque est la XVI[e] dans le recueil des Anglois, *p. 27*, & la Palmyrénienne est la VIII[e] dans ce même recueil, *p. 29*.

la

la langue Syriaque le *daleth* & le *resch* ne diffèrent que par des points qu'on supprimoit dans les monumens.

Les mots qui suivent dans l'inscription Grecque, sont ΤΟΝ ΚΡΑΤΙΣΤΟΝ ΕΠΙΤΡΟΠΟΝ; & ce n'est pas sans étonnement que j'ai vu les mêmes mots, à l'exception de l'article, dans l'inscription Palmyrénienne. En effet, la première lettre est un *koph;* on a vu les autres dans les mots précédens, & je leur assigne ici la même valeur. Ces lettres sont un *resch*, un *teth*, un *samech*, un *teth* & un *samech*, qui, jointes au *koph*, forment le mot ΚΡΑΤΙΣΤΟΣ. Le mot suivant, dans l'inscription Palmyrénienne, est ΕΠΙΤΡΟΠΟ, quoiqu'il commence & qu'il finisse par un *aleph;* mais les Syriens, & d'autres peuples Orientaux, donnent souvent à cette lettre le son des autres voyelles; & ce qui est plus décisif, c'est que les Syriens d'aujourd'hui conservent encore le mot ΕΠΙΤΡΟΠΟ dans leur langue, & l'écrivent quelquefois avec des caractères semblables à ceux que l'on voit ici, c'est-à-dire avec un *aleph*, un *pé*, un *teth*, un *resch*, un *pé* & un *aleph*. Au reste, les deux mots que nous venons d'analyser, se trouvant également dans l'inscription Grecque & dans la Palmyrénienne, justifient la leçon des mots dont ils sont précédés, & donnent la juste valeur des caractères qui les composent. Mais suivons notre examen.

Il y a dans le Grec ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΔΟΥΚΗΝΑΡΙΟΝ, & dans le Palmyrénien je lis, en suivant mon alphabet, ΔΟΥΚΕΝΑΡΟ: les lettres dont ce mot est formé, ont déjà paru, à l'exception du *nun*, suffisamment connu par la place qu'il occupe.

On trouve ensuite dans le Grec ces deux mots ΚΑΙ ΑΡΓΑΠΕΤΗΝ *(b)*, & dans le Palmyrénien ΑΡΓΑΒΕΤΟ, précédé par un *vau* qui répond au ΚΑΙ. Dans ce mot le *beth* & le *ghimel* paroissent pour la première fois; mais leur valeur est

(b) Ce mot, qui ne paroît être ni Grec, ni Syriaque, pourroit être Persan d'origine, & dans ce cas il auroit bien du rapport avec celui d'Arzabades, qui chez les Persans désignoit une dignité. Voy. *les actes des Martyrs de l'Orient, de M. Assemani, p. 25 & 40.*

fixée par d'autres inſcriptions où ils ſe rencontrent ſouvent. A ce mot ſuccède, dans le Palmyrénien, le mot AKIM, qui, en Syriaque, ſignifie *poſuit, conſtituit.* Il faut obſerver que ces inſcriptions Palmyréniennes ſont des monumens élevés en l'honneur de quelques perſonnes de diſtinction.

Après le mot ΑΡΓΑΠΕΤΗΝ, on voit dans le Grec le nom de celui qui avoit conſacré le monument en queſtion; c'étoit *Julius Aurelius Septimius.* Les mêmes noms ſe trouvent auſſi dans l'inſcription Palmyrénienne, à la ſuite du mot AKIM. Celui de ΙΟΥΛΙΣ ou ΙΟΥΛΙΟΣ eſt à la fin de la ſeconde ligne; & celui de ΑΥΡΗΛΙΣ, c'eſt-à-dire ΑΥΡΗΛΙΟΣ, commence la troiſième ligne. Tous les deux nous donnent la forme du *lamed*, que nous ne connoiſſions pas encore. Le mot *Septimius*, qui les ſuit, eſt écrit de la même manière qu'au commencement de l'inſcription; ſingularité qu'il ſeroit impoſſible d'attribuer au haſard. Après le nom de *Septimius*, on voit dans le Grec ſon ſurnom & ſa qualité, ΙΑΔΗΣ ΙΠΠΙΚΟΣ; & dans le Palmyrénien, ΙΑΔΟ ΕΠΙΚΟΣ. Les autres inſcriptions me donnent la valeur de la première lettre de ce dernier mot. L'inſcription Palmyrénienne finit ici, ſoit qu'elle ait été mutilée en cet endroit, ſoit qu'originairement on ait jugé à propos de l'abréger.

Il me ſemble qu'entre les deux inſcriptions que je viens de comparer, règne la plus parfaite correſpondance, & que l'alphabet que je propoſe, ſuffit pour lire ſans peine tous les mots de la Palmyrénienne. Mais, comme dans ces ſortes de matières on ne ſauroit accumuler trop de preuves, je paſſe à l'examen d'une autre inſcription Grecque tout à la fois & Palmyrénienne, & abſolument ſemblable à la précédente, ſi l'on en excepte quelques légères différences qui ſe trouveront en même temps dans le Grec & dans le Palmyrénien. *Voyez* la planche II, *n.° 3 & 4 (c).*

Planche II, n.° 3 & 4.

On lit dans cette inſcription Grecque, ainſi que dans la précédente, le nom de *Septimius Horodès*, pour qui l'on avoit

(c) L'inſcription Grecque eſt la XVII[e] dans le recueil des Anglois, *p. 27*, & la Palmyrénienne eſt la IX[e] dans ce même recueil, *p. 29*.

élevé le monument ; & celui d'un *Julius Aurelius*, qui l'avoit fait construire. Mais après le mot ΑΥΡΗΛΙΟΣ, on voit un surnom qui n'étoit pas dans l'autre, c'est celui de ΣΑΛΜΗΣ. Or si l'on jette les yeux sur la troisième ligne de l'inscription Palmyrénienne, on trouvera après le premier mot, c'est-à-dire après le nom d'*Aurelius*, celui de ΣΕΛΟΜΟ ou ΣΑΛΜΟ. En effet, j'ai des preuves certaines que la première lettre est un *schin*, la seconde un *lamed*, la troisième un *mem*, & la quatrième un *aleph*. Après ce mot on lit dans le grec ΚΑΣΣΙΑΝΟΥ, ce qui désigne que ce *Julius Aurelius Salmes* étoit fils de *Cassianus*. Les Syriens ont dû exprimer cette affiliation par le mot ΒΑΡ, qui veut dire *fils*; & justement on lit ici, ΒΑΡ ΚΑΣΙΑΝΟ. Venoit ensuite, dans le Grec, le nom du père de *Cassianus*; mais on n'en voit que l'article & la terminaison ΤΟΥ . . . . . ΕΝΑΙΟΥ *(d)*; & dans le Palmyrénien on trouve un *beth* & un *resch* joints ensemble, qui signifient encore ΒΑΡ, *filius*; le reste de l'inscription ne subsiste plus.

Lorsque des observations nouvelles, loin de détruire ou de modifier les principes qu'on a établis, ne servent qu'à les confirmer de plus en plus ; lorsqu'on voit la lumière croître par degrés, & dissiper insensiblement les obscurités & les incertitudes, on peut se flatter d'être dans la voie de la vérité. Je ne faisois, dans les premiers essais, que des pas chancelans; secrettement prévenu contre les recherches de ce genre, je me défiois des apparences, & je craignois à tout moment qu'en appliquant mon principe aux diverses inscriptions Palmyréniennes, je ne fusse obligé d'admettre des exceptions capables de me le faire abandonner : mais le plus sévère examen m'a rassuré contre une pareille crainte. Par-tout où j'ai vu dans les inscriptions Grecques des noms propres, je les ai trouvés dans les Palmyréniennes, exprimés avec les caractères que mon alphabet m'auroit fournis: tels sont les noms Romains de Julius, Aurelius, Septimius, qui se rencontrent plusieurs fois dans ces monumens : tels sont les noms Orientaux de Horodès,

(d) Les Anglois avoient lû, en 1691, ΤΟΥ ΜΕΛΕΝΑΙΟΥ.

Odenath, Zabdila, &c. qu'on y découvre aiſément lorſqu'on fait attention à la manière dont les Syriens ont dû les écrire. Il y a plus encore: par-tout où j'ai vû dans les inſcriptions Grecques des mots Grecs, je les ai trouvés traduits en Syriaque dans les Palmyréniennes. Je pourrois en citer quantité d'exemples; mais ce détail, auſſi inutile qu'ennuyeux, me meneroit trop loin, & je me borne à celui-ci. Pluſieurs des inſcriptions Grecques offrent des époques précédées par le mot ΕΤΟΥΣ, qui deſigne une année; & préciſément dans les Palmyréniennes on voit les mêmes époques précédées d'un *ſchin*, d'un *nun* & d'un *thau* qui forment le mot *ſchenath*, année.

Il me ſeroit aiſé d'examiner, ſuivant les mêmes principes, un plus grand nombre d'inſcriptions Palmyréniennes; mais je juge du dégoût qu'éprouveroit le lecteur, par celui que j'ai reſſenti moi-même dans l'analyſe précédente: il eſt en état de la pouſſer plus loin, & de comparer mon alphabet, non ſeulement avec celui de Rhenſerdius dont j'ai déjà parlé, mais encore avec celui que Godefroi Henſelius a fait graver dans une carte polyglotte des quatre parties du monde, ſans nous indiquer la ſource d'où il l'a tiré. C'eſt le même, à quelques tranſpoſitions près, qu'Abraham de Balmès avoit inſéré dans ſa grammaire Hébraïque: « Voici, dit ce Rabbin, l'écriture en uſage » au delà du fleuve (de l'Euphrate) telle que je l'ai trouvée dans un livre très-ancien. » Mais de ce que l'uſage de cette écriture étoit établi au delà de l'Euphrate, s'enſuit-il néceſſairement qu'il le fût en deçà de ce fleuve? L'objection ſe préſentoit d'elle-même; l'auteur ne ſe l'eſt pas faite: il conſtruiſoit une carte qui devoit contenir les alphabets de toutes les Nations; il falloit que le Palmyrénien y trouvât ſa place, & celui qu'il a préféré en valoit bien un autre.

Synopſ. univerſ. Philolog. Norimberg. 1741.

On ne flottera plus au milieu de ces incertitudes: nous connoiſſons l'alphabet Palmyrénien, & nous ſavons qu'il eſt composé de vingt-deux élémens, ainſi que l'avoit obſervé S.ᵗ Épiphane, dans ſon Traité contre les héréſies. Le même auteur paroît perſuadé que la langue de Palmyre ne différoit pas du Syriaque; & Réland, qui a connu ce paſſage, en

[illegible] Hær. l. II, t. II, p. 629, edit. Petav.

Reland. Pal. 526.

rapporte un autre de Theodoret, où il eſt dit que cette langue étoit en uſage aux environs de l'Euphrate. Ces témoignages réunis ſont confirmés par les inſcriptions que nous avons entre les mains, & qui ſont toutes en Syriaque ou Chaldéen. [illegible]

Il ne faut pas s'attendre qu'elles répandent un grand jour ſur l'hiſtoire de Palmyre; elles ne nous ont tranſmis que des faits particuliers & dénués de circonſtances, mais ces faits ſont intéreſſans; c'eſt le récit abrégé des honneurs qu'une Nation puiſſante & guerrière accordoit à ceux qui favoriſoient ſon commerce; c'eſt l'eſquiſſe légère de la forme qu'elle avoit donnée à ſon gouvernement; c'eſt, en un mot, tout ce qui nous reſte de l'eſprit intérieur de Palmyre. Un petit nombre d'auteurs anciens ont raconté ſes victoires ſur les Romains & ſur les Perſes, ſes conquêtes dans l'Aſie & dans l'Egypte; tableaux magnifiques, mais ſanglans, & qui retracés mille fois dans les annales de tous les peuples, n'excitent plus dans nos ames qu'une ſurpriſe mêlée de douleur. Il ſeroit à ſouhaiter qu'au lieu de ces images effrayantes, l'hiſtoire eût mis ſous nos yeux les moyens par leſquels la ville de Palmyre s'étoit élevée à ce haut degré de puiſſance; les routes qu'elle avoit ouvertes au commerce, pour attirer dans ſon ſein les tréſors de l'Orient & de l'Occident; les loix qu'elle avoit adoptées, pour aſſurer la tranquillité des citoyens; les récompenſes que dans les jours de ſa gloire elle diſtribuoit aux arts & aux talens, ignorés ou proſcrits par-tout ailleurs. Raſſemblons avec ſoin les monumens qui nous laiſſent entrevoir des objets ſi dignes de notre admiration; mais avant que de les conſiderer dans le rapport qu'ils ont avec les mœurs, il faut que la critique les dépouille & les analyſe. Eclairées par ſon flambeau, les inſcriptions Palmyréniennes ſeront précieuſes aux Savans. C'eſt par leur moyen qu'ils éclairciront les inſcriptions Grecques correſpondantes, & qu'ils dévoileront l'étymologie & la vraie façon de lire pluſieurs noms Orientaux. Qu'il me ſoit permis d'en citer un ou deux exemples.

Une inſcription Grecque, déjà publiée, offroit le mot [illegible]
ΔΙΣΜΑΑΚΟΥ après le nom de Zabdila. Guillaume Baxter

avoit ſoupçonné qu'il ſignifioit ſimplement que Zabdila étoit fils & petit-fils de Malcus. Bernard & Smith n'ayant aucune preuve qu'une telle affiliation pût s'exprimer en Grec d'une façon ſi ſingulière, ont fait du mot ΔΙΣΜΑΛΚΟΥ un nom d'homme, & en ont recherché l'origine dans la langue Arabe. Ils ſe ſeroient épargné cette peine, s'ils avoient pû conſulter le Palmyrénien : on y lit que Zabdila étoit fils de Malcus, fils de Malcus; ainſi la conjecture de Baxter ſe tourne en certitude.

Phil. Tranſact. n.° 218, 1695, p. 171.

Halley avoit penſé que le Dieu Jaribolus, mentionné dans une des inſcriptions Grecques de Palmyre, étoit le Dieu Lunus, croyant reconnoître dans ce nom le mot dont pluſieurs peuples Orientaux ſe ſervent pour déſigner la Lune. Smith avoue que l'étymologie eſt ingénieuſe, & lui en ſubſtitue néanmoins deux autres dont il n'eſt pas ſatisfait. Tout l'avantage eſt ici du côté de M. Halley, & le nom d'Iaribolus, dans le Palmyrénien, ſe rapporte clairement au Dieu Lunus. J'aurois pû citer des mépriſes bien plus conſidérables que l'on a faites en expliquant les inſcriptions Grecques de Palmyre; mais dans la néceſſité où je me ſuis trouvé de relever des erreurs, j'ai préféré celles qui me donnoient occaſion de juſtifier des conjectures heureuſes. Ceux qui nous ont précédés, ont des droits légitimes ſur les découvertes qu'ils ont preſſenties, & que des ſecours plus abondans n'ont fait que confirmer enſuite. Il me ſemble qu'on trouve une ſecrette ſatisfaction à leur rendre cette juſtice, & qu'il faudroit avoir le bon eſprit de s'en faire un devoir, quand on n'eſt pas aſſez heureuſement né pour s'en faire un plaiſir. Je viens aux inſcriptions Palmyréniennes qui ne ſont pas dans le recueil des voyageurs Anglois.

Monum. Palmyr. p. 53.

J'ai donné, au commencement de ce Mémoire, une traduction libre de celle que Gruter a publiée le premier, & que perſonne juſqu'ici n'avoit expliquée *(e)*. Pluſieurs lettres

(e) Je me ſuis trompé en avançant une propoſition ſi générale, & je me hâte de rendre juſtice à Rhenferdius. Ce ſavant homme, qui n'avoit fait que de vains efforts pour expliquer les inſcriptions apportées par les Anglois en 1691, avoit mieux réuſſi à l'égard du monument publié par Gruter. Il avoit reçû de Rome la copie exacte que M. Bianchini en

y paroissent sous de nouvelles formes ; & comme elles pourroient, au premier aspect, arrêter ceux qui voudront appliquer à l'inscription dont il s'agit, l'alphabet gravé dans la première planche, j'ai taché de leur applanir les voies. En confrontant les diverses copies que nous avons de ce monument, il en a résulté une copie plus exacte que les autres, & qui m'a paru laisser très-peu de chose à desirer. J'aurois hésité à la produire, si les suffrages éclairés de M. de Guignes, de cette Académie, & de M. Bernard, interprète à la Bibliothèque du Roi, ne m'avoient entièrement rassuré. On trouvera dans la troisième planche, *n.° 1*, la forme & la valeur des lettres que cette inscription contient ; & sous le *n.° 2*, la même inscription en caractères Hébreux. Les petites lignes tracées au dessus de quelques lettres & de quelques mots,

Planche III, n.° 1.
Ibid. n.° 2.

avoit fait graver, & ayant trouvé dans une bibliothèque d'Allemagne un manuscrit du Nouveau-Testament en Syriaque, écrit avec les mêmes caractères, il s'en étoit servi pour expliquer l'inscription qu'il avoit sous les yeux. J'ai trouvé ce fait dans les Opuscules de M. Bianchini *(tome 1, page 69)* que je ne pouvois guère connoître lorsque je fis ce Mémoire, puisqu'ils n'ont été publiés à Rome que dans le courant de l'année 1754, & dans les Lettres de M. Cuper *(p. 3[illegible] & 188)* que j'avois négligé de consulter. Je ne sais même si je ne dois pas me féliciter de l'avoir ignoré, & si un alphabet construit sur l'explication de Rhenferdius n'auroit pas retardé mes opérations. 1.° Quoique les lettres de l'inscription de Gruter & celles de [illegible] nouvellement apportées de Palmyre aient la même origine, elles paroissent néanmoins sur le premier de ces monumens avec des variétés qui m'avoient obligé d'en donner deux alphabets, l'un dans la première planche, & l'autre dans la troisième ; en les comparant, on verra que l'*aleph*, le *daleth*, le *vau*, le *heth*, le *lamed*, le [illegible], le *ain*, le *resch* & le *thau* y diffèrent essentiellement. 2.° L'explication de Rhenferdius ne nous offre ni le *zain*, ni le *phe*, ni le véritable *koph*. 3.° Dans l'inscription publiée par Gruter, le *beth*, le *sin*, l'on peut y ajouter aussi le [illegible], sont si semblables à ces mêmes lettres, dans l'alphabet Hébreu, que pour en connoître la valeur, il n'étoit pas nécessaire de recourir au travail de Rhenferdius. Son explication ne pouvoit donc répandre quelques lumières que sur un petit nombre de caractères, tels que le *teth*, l'*iod*, &c. Mais ces lettres ne se ressemblent pas assez dans les deux alphabets, pour devoir être regardées comme les mêmes, si l'on n'en a pas d'ailleurs des preuves convaincantes. Rhenferdius expliqua le monument publié par Gruter en 1[illegible] (*Lettres de Cuper, p. 3[illegible]*) : il comptoit alors donner un nouvel alphabet Palmyrénien. Il ne paroît pas qu'il l'ait donné, quoiqu'il ne soit mort que quelques années après *(ib. p. 133)*; peut-être étoit-il arrêté par les difficultés qui devoient naître

désignent les mots & les lettres qui m'ont laissé des doutes: les mots mis en parenthèse présentent des leçons également probables. Les Savans de Rome qui sont à portée de consulter l'original, verront si je m'en suis beaucoup écarté.

J'ai fait le même travail sur une autre inscription Palmyré-
Miscell. erud. ant. p. 3. nienne, que Spon a publiée d'après un marbre, qui de son temps existoit à Rome. Hadrien Reland en a donné une
Rel. Palæst. p. 526. seconde copie, & le hasard m'en a procuré une troisième plus fidèle que les deux précédentes. En les combinant ensemble, j'en ai formé une quatrième, que j'ai fait graver en caractères
Planche III, n.° 3. Hébreux, sous le *n.° 3* de la troisième planche. Il suit de cette inscription, comparée avec une inscription Latine qui lui cor-
Miscell. erud. ant. p. 2. respond sur le marbre, que les Palmyréniens donnoient au Soleil le nom de *Malacbelus*. Spon avoit pensé qu'ils nommoient

de son explication. En effet, au lieu de ces mots, *aram argenteam*, par lesquels il auroit fallu traduire un endroit de l'inscription, il le traduit par ceux-ci, *aram ejus, scilicet throni*; & il rend par ce mot *Akijausi*, qu'il regarde comme un nom de magistrat, des lettres numérales qui désignent l'année 547. Quoi qu'il en soit, cette époque m'engage à joindre ici une observation. Toutes les inscriptions découvertes à Palmyre présentent les mêmes caractères (*Ruin. de Palm.*); on y trouve l'époque 544, & d'autres qui sont antérieures ou postérieures à celle-ci. Dans l'inscription dont je viens de parler, on voit quantité de formes particulières de lettres, & cependant elle est de l'an 547. Comment est-il possible que de pareilles différences se rencontrent sur des monumens publics, construits dans la même ville & précisément dans le même temps! L'objection devient plus forte, lorsque l'on considère que sur une inscription conservée, ainsi que la précédente, au Capitole, & publiée par Spon, *Misc. p.* [illegible] plusieurs lettres diffèrent en beaucoup de choses de celles qu'on voit sur les autres monumens Palmyréniens. Voici quelques réflexions propres à résoudre ces difficultés. On n'a donné le nom de Palmyréniens aux deux marbres du Capitole, que parce qu'ils sont consacrés aux Divinités de Palmyre, & que l'un de ces monumens a été élevé par un citoyen de cette ville. Or comme le culte de ces Divinités a pû s'étendre, & que rien n'empêchoit les Palmyréniens éloignés de leur patrie, de leur adresser des vœux, il est à présumer que les deux inscriptions de Rome n'ont pas été découvertes à Palmyre, mais dans des villes voisines. On verra dans ce Mémoire, que les lettres Palmyréniennes, c'est-à-dire les anciennes lettres Syriaques, étoient en usage dans les pays qui sont auprès de l'Euphrate, & il est visible qu'elles ont dû se modifier ou s'altérer en différens endroits. Les deux inscriptions du Capitole sont les mêmes que j'avois expliquées & fait graver en caractères Hébreux dans la troisième planche, *N.° 2 & 3*.

ainsi

ainſi le dieu Lunus : cette remarque m'eſt échappée. Je ne me ſuis pas propoſé d'éclaircir les inſcriptions Palmyréniennes : il s'agit, pour le préſent, de s'aſſurer de la vraie façon de les lire ; & peut-être penſera-t-on qu'après la découverte de l'alphabet, on ne devroit avoir à cet égard aucune difficulté. Ce préjugé ſeroit ſi naturel, que je dois m'arrêter un moment à le combattre. Il n'en eſt pas des langues Orientales comme de celles de l'Occident : ici, la leçon d'un mot eſt preſque toujours déterminée par la nature des élémens qui le compoſent : là, il faut à tout moment recourir aux mots qui précèdent ou qui ſuivent. Par l'abſence des points ſur les monumens, on eſt autoriſé à donner à chaque mot des ſignifications différentes, & faute de marques propres à ſéparer les mots entr'eux, on peut leur diſtribuer à chacun en particulier plus ou moins de lettres ; de-là une foule de combinaiſons preſque toujours infructueuſes. Mais ſi pluſieurs lettres ſe reſſemblent entr'elles, ſi les monumens ont été dégradés, ou enfin ſi au lieu des originaux on n'a que des copies dont la ſcrupuleuſe exactitude n'eſt pas démontrée, c'eſt alors que les difficultés ſe multiplient à l'excès ; on eſt en droit à tout moment de ſubſtituer une lettre à une autre ; & comme le changement d'une ſeule lettre produit une nouvelle expreſſion, l'on roule dans un cercle de conjectures, & l'on a la plus funeſte liberté qui ait jamais été accordée aux hommes, celle d'avoir des doutes ſans pouvoir les fixer. Il n'y a point de patience qui pût tenir contre une pareille épreuve, ſi l'on n'étoit encouragé par des traits de lumière qui ſortent de temps en temps de ces opérations ténébreuſes. Je ne crains pas d'avancer qu'en fait de langues Orientales, il eſt plus aiſé de découvrir un alphabet, que de l'appliquer avec ſuccès à un petit nombre de monumens qu'on n'eſt pas à portée de voir par ſoi-même.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût examiner de près les inſcriptions gravées ſur les rochers du Mont-Sinaï, & rapportées dans le recueil des voyages de Pococke. Pluſieurs ſemblent être en caractères Palmyréniens. Mais peut-on, ſur des copies auſſi

Poc. a deſcript. of the eaſt, t. I, p. 145.

défectueuses que les siennes, hasarder toute autre chose que des soupçons ?

Je serai plus hardi à l'égard des deux inscriptions suivantes. A deux ou trois lieues des fameuses ruines de Persépolis est un lieu nommé Naxi-Rustan, où parmi beaucoup d'autres ruines on voit deux figures de cavaliers, taillées dans le roc. Elles ont donné lieu à différentes traditions reçûes dans le pays ; la plus générale, c'est-à-dire celle qui tient le plus du merveilleux, porte que l'une de ces figures représente Alexandre, & l'autre un ancien héros Persan qui, dit-on, avoit quarante coudées de haut, & qui a vécu cent treize années. Sur le poitrail de chaque cheval, d'autres disent sur la robe de chaque cavalier, est tracée une inscription Grecque, avec une inscription en caractères inconnus. L'Artiste ancien qui les a gravées, peu familiarisé avec la langue Grecque, a fait plusieurs fautes dans un petit nombre de lignes ; & c'est en usant de la liberté que ces méprises lui donnoient, que M. Hyde a pensé que les deux inscriptions étoient en l'honneur d'Alexandre. Il faudroit donc supposer qu'elles sont bien postérieures au règne de ce Prince ; car il n'est pas vrai-semblable que de son temps les Artistes Grecs fussent assez ignorans pour ne savoir pas écrire des mots de leur langue, ni qu'on lui eût donné les titres de *Dieu* & de *Roi des Rois*, qu'il n'a jamais pris sur ses monumens. S'il falloit déterminer l'âge de ceux que j'examine, je ferois les remarques suivantes.

Philos. Trans. n.° 201, pag. 776.

Voyag. de Corn. le Bruyn, t. IV, p. 361.

Kæmpfer. amœnit. exotic.

Hyde, relig. vet. Pers. p. 519.

La langue Grecque, introduite par les conquêtes d'Alexandre dans les provinces de la haute Asie, suivit le sort de l'empire des Grecs ; elle dégénéra insensiblement, & par des pertes successives elle en vint au point d'être presque méconnoissable. L'histoire de ses révolutions est tracée sur les médailles des rois Parthes : les unes offrent des légendes Grecques, dont les caractères sont nets, réguliers & bien espacés ; sur les autres, les mots sont altérés & tronqués, les lettres changent de forme ou de valeur ; il en est enfin qui ne présentent plus qu'un assemblage bizarre de lettres Grecques qui se refusent à toutes sortes de combinaisons. Ces différences sont

frappantes; & c'eſt en ne les perdant pas de vûe qu'on paviendra ſans doute à donner à ces medailles, la pluſparrt deſtituées d'époques, le meilleur arrangement poſſible. Suivant ce principe, les inſcriptions Grecques de Naxi-Ruſtan doivent ſe rapporter au temps des premiers Empereurs Romains, & peut-être même à des ſiècles moins éloignés encore. Il eſt bien plus difficile d'en fixer l'objet. Oſerai-je pourtant, dans un Mémoire où je me ſuis interdit toutes conjectures, en haſarder quelques-unes? 1.° On remarque dans les inſcriptions les mêmes fautes de copiſtes qu'on voit ſur les médailles des Rois Parthes: 2.° on trouve ſur les unes & ſur les autres les titres de *Dieu* & de *Roi des Rois*, donnés à des ſouverains: 3.° ſur une de ces inſcriptions, il ne reſte du nom de Prince que ces lettres ΑΡΖΑ..... dont Thomas Hyde a fait ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ; mais ne ſeroit-ce pas le commencement du mot ΑΡΖΑΚΟΥ *(f)*? & par cette raiſon, ainſi que par les deux précédentes, ne pourroit-on pas attribuer les inſcriptions à des Rois Parthes? M'oppoſera-t-on que, ſuivant Strabon, du temps de ces Princes, la Perſe avoit des Rois particuliers? Je répondrai que Strabon lui-même avoue que ces Rois Perſes dépendoient des Parthes; & qui ſait s'ils étoient autre choſe que des Satrapes ou des Gouverneurs de province à qui l'on avoit laiſſé le titre de Roi, moins brillant parmi les Orientaux que parmi les Occidentaux? Si cette réponſe ne ſatisfait pas, j'irai plus loin, & j'ajoûterai que les inſcriptions ont été faites pour des Rois de la Dynaſtie des Saſſanides. On ſait que ces Princes avoient adopté ces titres faſtueux qui rendoient les Rois Parthes reſpectables à leurs ſujets, & que pluſieurs d'entr'eux ont porté le nom d'Artaxerxès, que l'ouvrier peut avoir mal figuré dans cette occaſion. J'attaque des idées aſſez généralement reçûes: on eſt

Strab. l. XV, p. 728 & 736.

(f) M. Cuper étoit du ſentiment que je ſoûtiens ici; il penſoit que les monumens de Naxi-Ruſtan ſont du temps des Arſacides, & que les lettres ΑΡΖΑ.... forment le commencement du mot ΑΡΖΑΚΟΥ. *Voy. ſes Lett. p. 28 & 29.*

dans l'habitude de rapporter à un même temps les monumens des Persépolis & de Naxi-Rustan; mais outre que des personnes de goût croient reconnoître dans le travail les caractères de différens siècles, Corneille le Bruyn, qui les avoit examinés avec attention, avoue qu'il s'y trouve des figures habillées à la Romaine, ou coëffées comme les Rois Parthes, & Chardin prétend que les inscriptions Grecques sont du bas-Empire.

Corn. le Bruyn, t. IV, p. 340 & 363.

Chard. Voyag. t. IX, p. 111.

J'ai dit que ces inscriptions étoient jointes à d'autres inscriptions en caractères inconnus. Hyde, qui les a comparés avec ceux des autres langues Orientales, a trouvé qu'ils n'avoient un rapport sensible qu'avec les Palmyréniennes, & son opinion est confirmée par un texte précis de S.t Épiphane : *Plusieurs Perses*, dit-il, *emploient les lettres & la langue dont on se sert à Palmyre.* Cette espèce de préférence que les Perses donnoient souvent au Syriaque, les avoit engagés à interdire aux Grecs soûmis à leur Empire, l'usage de toute autre langue; mais il paroît que cette défense n'a jamais été généralement observée, ou que du moins elle est postérieure au temps que j'ai assigné aux inscriptions de Naxi-Rustan. S'il étoit possible d'avoir une copie exacte des inscriptions inconnues qu'on y voit, toutes nos difficultés seroient éclaircies : celles qu'on nous a transmises, quoique très-défectueuses, présentent assez de lettres Palmyréniennes pour justifier les détails où je me suis engagé.

Adv. Hær. lib. II, t. II, p. 629.

Moses Chorenens. lib. III, p. 300.

On ne sauroit prévoir les avantages que l'alphabet Palmyrénien procurera dans la suite. Comme une chaîne insensible unit tous les objets de la Littérature, ne pourroit-il pas conduire un jour à quelques découvertes plus essentielles ? Mais quand même il seroit à jamais borné à l'éclaircissement de quelque inscription ou de quelque médaille, auroit-il fallu le négliger ? Au milieu de ces ténèbres répandues sur l'ancienne Littérature Orientale, n'avons-nous pas un rayon de lumière de plus & un mystère de moins ? C'est se tromper également que de mettre un trop grand prix, ou de n'en pas mettre assez, à des découvertes isolées en apparence. Ce grand tout

Lettres Palmyreniennes	Lettres Hebraiques	Leurs Noms	Leur Valeur
[illegible]	א	*Aleph*	Α Ε Ι Ο Υ
[illegible]	ב	*Beth*	Β
[illegible]	ג	*Ghimel*	Γ
[illegible]	ד	*Daleth*	Δ
[illegible]	ה	*He*	Ε
[illegible]	ו	*Vau*	ΟΥ
[illegible]	ז	*Zain*	Ζ
[illegible]	ח	*Heth*	Η
[illegible]	ט	*Teth*	Τ
[illegible]	י	*Jod*	Ι
[illegible]	כ	*Caph*	Κ
[illegible]	ל	*Lamed*	Λ
[illegible]	מ	*Mem*	Μ
[illegible]	נ	*Nun*	Ν
[illegible]	ס	*Samech*	Σ
[illegible]	ע	*Ain*	Α Ε Ι Ο Υ
3	פ	*Pe*	Π Φ
[illegible]	צ	*Tzade*	ΤΖ
[illegible]	ק	*Koph*	Κ
[illegible]	ר	*Resch*	Ρ
[illegible]	ש	*Sin ou Schin*	Σ
[illegible]	ת	*Thau*	Θ

Charpentier ...

Inscription Grecque.
N.° I.

ϹΕΠΤ . . . . ΟΥΟΡΩΔΗΝ
ΤΟΝΚΡΑΤΙϹΤΟΝΕΠΙΤΡΟ
ΠΟΝϹΕΒΑϹΤΟΥΔΟΥΚΗ
ΝΑΡΙΟΝΚΑΙΑΡΓΑΠΕΤΗΝ
ΙΟΥΛΙΟϹ ΑΥΡΗΛΙΟϹ
ϹΕΠΤΙΜΙΟϹΙΑΔΗϹΙΠ
ΠΙΚΟϹϹΕΠΤΙΜΙΟΥΑΛΕ
ΞΑΝΔΡΟΥ &c.

Inscription Palmyreniene Correspondante.

On a séparé les mots, pour en faciliter la lecture

N.° II

[illegible]
[illegible]
[illegible]

Inscription Grecque.
N.° III.

ϹΕΠΤΙΜΙΟΝΟΥΟΡΩΔΗΝ
ΤΟΝΚΡΑΤΙϹΤΟΝΕΠΙΤΡΟ
ΠΟΝϹΕΒΑϹΤΟΥΔΟΥΚΗ
ΝΑΡΙΟΝΚΑΙΑΡΓΑΠΕΤΗΝ
ΙΟΥΛΙΟϹΑΥΡΗΛΙΟϹϹΑΛΜΗϹ
ΚΑϹϹΙΑΝΟΥΤΟΥ . . ΕΝΑΙΟΥ
ΙΠΠΕΥϹΡΩΜΑΙΩΝΤΟΝΦΙΛΟΝ &c.

Inscription Palmyreniene Correspondante.
N.° IV.

[illegible]
[illegible]
[illegible]

P. L. Charpentier Sculp.

Lettres Palmyréniennes tirées de l'Inscription publiée par Gruter

N.° I.

Aleph	*Lamed*
Beth	*Mem*
Ghimel	*Nun*
Daleth	*Samech*
He	*Ain*
Vau	*Pe*
... *Zain*	*Tzade*
Heth	... *Koph*
Teth	*Resch*
Jod	*Sin*
Caph	*Thau*

Inscription Palmyrenienne conservée à Rome et publiée par Gruter.

N.° II.

לעגלבול ומלכבל ובכיתא (וסמיתא) די כספא והצביתהן עבד מן כיסה ירחי בר ····· בר

ירחיבול שמששערו על חיוהי וחיא בנוהי בירח שבט שנת 547

Autre Inscription Palmyrenienne conservée à Rome

N.° III

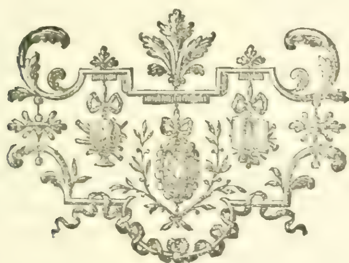
עלתאזר דה למלכבל ולאלהי הדמר

הרב טבריס כלורים כלבסי

ותדמריא לאלהיהן שלם

P. L. Charpentier Sculp.

historique, objet de nos travaux, ne sera jamais que le résultat d'une infinité de recherches & d'observations particulières. Le temple de la vérité s'élève avec lenteur : des hommes infatigables y travaillent sans cesse ; & s'ils se croisent quelquefois par des opérations contraires, c'est qu'ils sont indépendans & qu'ils n'ont pas tous des lumières égales. Ceux-ci, entraînés par une imagination impétueuse, construisent à part des bâtimens irréguliers qui tombent presqu'aussi-tôt en ruines : ceux-là, avec un petit mérite usurpé & de grandes prétentions, remuent continuellement ces ruines, les transportent en différens endroits, ou les jettent au devant des travailleurs attentifs à la perfection de l'ouvrage. Parmi ces derniers, quelques-uns laissent par-tout l'empreinte de leur génie ; les autres doivent s'estimer heureux, quand après bien des veilles ils ont taillé une pierre pour l'édifice.



NOUVELLE VIE
DE
S.T GRÉGOIRE, ÉVÊQUE DE TOURS,
PREMIER HISTORIEN DES FRANÇOIS.

Par M. LEVESQUE DE LA RAVALIÈRE.

23 Mars 1751.

EN donnant une nouvelle Vie de S.t Grégoire, évêque de Tours, nous nous acquittons d'un tribut de reconnoiſſance qui lui eſt dû, pour nous avoir conſervé par ſes écrits les premiers faſtes de la nation Françoiſe. Nous avons une vie de ce Prélat, écrite en latin dans le X.e ſiècle au plus tôt: on attribue cet ouvrage à S.t Odon, abbé de Cluny; elle eſt imprimée *(a)* à la tête des dernières éditions des œuvres de Grégoire de Tours. Ce que cet auteur a donné pour une vie, n'eſt qu'un recueil de guériſons opérées ſur Grégoire par l'interceſſion de S.t Martin: l'auteur y a ſeulement inſéré quelques autres faits qu'il a rapportés ſans preuve; il n'eſt point exact ſur le temps de la naiſſance de Grégoire, ni ſur l'âge qu'il avoit à ſa mort.

Vit. Sanctor. in-fol. t. III, 17 novemb. col. 297.

C'eſt en partie d'après cet ouvrage que M. Baillet a compoſé la vie de Grégoire de Tours; mais il n'a ſongé qu'à repréſenter un Saint, il a négligé de le faire connoître comme un Écrivain fameux, & comme un Prélat illuſtre, qui avoit eu part aux affaires publiques.

Les ſavans Bénédictins, auteurs de l'Hiſtoire littéraire de la France, ſeroient ſans doute entrés dans de plus grands détails, ſi dans l'exécution d'un plan auſſi vaſte que celui qu'ils ſe ſont tracé, ils avoient pû s'étendre ſur chaque auteur en particulier. On doit porter le même jugement de ce que Dom Ceillier

(a) Elle a été traduite en françois dans le XIII.e ſiècle; & cette traduction ſe trouve dans un manuſcrit de Sorbonne, qui contient pluſieurs autres vies de Saints.

a publié du même Saint dans ſon hiſtoire des auteurs Sacrés & Eccléſiaſtiques. *T. XVII.*

Je me propoſe de traiter ce ſujet dans toute ſon étendue, & de montrer Grégoire de Tours dans tous les aſpects ſous leſquels on peut le conſidérer : les ouvrages mêmes du ſaint Évêque ſeront la ſource d'où je tirerai l'hiſtoire de ſa vie.

Je commencerai par trois articles préliminaires.

1.° Je rechercherai quels furent les ancêtres & les autres parens de l'évêque de Tours.

2.° J'examinerai dans quel temps l'Auvergne, ſa patrie, paſſa de la domination des Viſigoths ſous la domination Françoiſe.

3.° Je rendrai compte de la chronologie que je ſuivrai dans le récit des événemens de ſa vie.

Quels furent les ancêtres & les autres parens de l'Évêque de Tours.

Grégoire, évêque de Tours, eut pour aïeul un Sénateur de l'Auvergne, nommé *George*[a], marié à Locadie. Cette Dame ſortie d'une illuſtre maiſon de la Gaule, étoit petite-fille de Locadius, ſénateur du Berry, qui le premier de ſa famille embraſſa la vraie Religion : ce Locadius étoit parent de Vettius Epagathus, qui fut, dans la Gaule[b], un des premiers Martyrs de la foi.

[a] *Mirac. S. Julian. c. 23. Vit. Pat. de S. Gall. c. 6.*

[b] *Hiſt. Franc. l. 1, c. 27, 29.*

Les Sénateurs, ſous la domination Romaine, étoient les Princes, les Gouverneurs & les Juges de la nation; leur dignité ſubſiſtoit dans tout ſon éclat au temps de l'aïeul de Grégoire. George eut deux fils, Gallus & Florentius.

Gallus eſt honoré comme Saint ; Grégoire de Tours a écrit ſa vie. *Vit. Pat. c. 6.*

Les vertus & les talens de Gallus lui gagnèrent les bonnes graces du roi Thierry, qui le tira du monaſtère de Cournon, & le fit venir à la Cour; il fut fait évêque de l'Auvergne, il y mourut âgé de ſoixante-cinq ans. « *(b)* Son corps fut lavé, « revêtu d'habits épiſcopaux, & mis dans le cercueil: les Évêques « comprovinciaux furent invités à ſes obſèques; les femmes y « aſſiſtèrent en habit noir, comme ſi elles euſſent perdu leur

Thierry fils de Clovis I.

Vit. Pat. c. 6.

(b) Je traduis ici le texte même de Grégoire de Tours, pour montrer l'uſage de ces premiers ſiècles dans les enterremens.

» mari ; les hommes y furent la tête couverte, comme s'ils avoient été au convoi de leurs femmes. »

Vit. Pat. c. 14, n.° 3.

Florentius, second fils du Sénateur George, vécut retiré dans ses terres, s'occupant à les cultiver; il en avoit une dans la belle & fertile plaine de la Limagne en Auvergne, & une autre en Bourgogne.

Glor. Mart. l. I, c. 84.

Il eut, de sa femme Armentaria, Grégoire, dont j'écris la vie. Armentaria étoit petite-fille de S.t Grégoire, évêque de Langres, né d'une famille de Sénateurs de la ville d'Autun, & mort âgé de quatre-vingt-dix ans, après un épiscopat de trente-trois ans.

Vit. Patr. c. 7.

Le saint évêque de Langres eut deux frères, grands-oncles par conséquent d'Armentaria; l'un est S.t Nicier, évêque de Lyon; le second eut des emplois distingués: il fut en faveur auprès du roi Childebert II, qui le fit Duc, & le chargea de remettre sous son obéissance la ville de Marseille, que le roi Gontran son oncle lui avoit enlevée.

Vit. Patr. c. 8. Histor. Franc. l. V, c. 5. Ib. l. VI, c. 11.

Grégoire de Tours eut un frère nommé *Pierre*, & une sœur dont le nom est ignoré *(c)*; l'un & l'autre furent ses aînés.

Petrus frater meus senior. *Miac. S. Julian. c. 24.*

Pierre devint Diacre de l'église de Langres sous l'épiscopat de S.t Tétrice, qui succéda dans ce siége à S.t Grégoire son père.

Hist. Franc. l. V, c. 5.

Tétrice étant devenu infirme, prit pour coadjuteur Lampadius, diacre de la même Église; celui-ci fut si peu attentif à remplir son ministère, que Tétrice fut obligé de le révoquer.

Lampadium credìtorem habuit.

Pierre, arrière-petit-fils de S.t Grégoire de Langres, & petit-neveu de Tétrice, se flattoit qu'il seroit nommé à la place de Lampadius, il ne dissimula point le plaisir qu'il eut de sa révocation; Lampadius en conçut de la haine, & se déclara son plus grand ennemi.

Tétrice fut frappé d'apoplexie, le Clergé de Langres desira que Monderic fût désigné Évêque; mais Gontran, roi de Bourgogne, n'y voulut pas consentir: tout ce qu'on put obtenir de ce Prince, fut que Monderic auroit le titre d'Archi-prêtre,

(c) M. Baillet l'a nommée Justine; mais il a pris pour le nom de cette femme celui du mari qu'elle avoit épousé.

à condition

à condition que durant la vie de Tétrice il demeureroit dans le château de Tonnerre, & non pas dans la maison épiscopale.

Monderic fut mécontent de ces dispositions, il fit des présens & fournit des vivres au roi Sigebert, avec qui Gontran étoit en guerre. Gontran, pour le punir de son infidélité, le fit renfermer dans une tour près du Rhone.

L'église de Langres fit, à la sollicitation de Pierre même, les démarches nécessaires pour obtenir que Sylvestre, parent de Tétrice & de Pierre, remplaçât Monderic; Gontran approuva ce choix. Quelque temps après, Tétrice mourut, Sylvestre reçut l'ordre de Prêtrise: il étoit assez ordinaire de différer l'ordination jusqu'à la nomination à l'épiscopat. Sylvestre se mit en chemin pour venir à Lyon se faire sacrer, il mourut en route d'une attaque d'épilepsie.

Les ennemis de Pierre, entre autres Lampadius & le fils de Sylvestre (car celui-ci étoit veuf quand il fut ordonné) ne manquèrent pas de regarder Pierre comme l'auteur de la mort de Tétrice & de celle de Sylvestre; il la leur avoit procurée, disoient-ils, pour contenter son ambition.

Pierre voulut se purger de ces soupçons injurieux; il se présenta devant le tribunal de l'évêque de Lyon, & se justifia par serment, en présence de plusieurs Évêques & de quelques Laïcs. Le serment d'un Ecclésiastique dans le premier ordre du Clergé, suffisoit pour le décharger des accusations les plus atroces: nous observerons encore que les Juges d'un tribunal Ecclésiastique étoient mêlés de Laïcs.

Le fils de Sylvestre conserva dans le cœur le desir de venger la mort de son père sur celui qu'il en disoit l'auteur; ayant rencontré Pierre, il courut sur lui, le perça de sa lance, & le laissa mort sur la place.

Après avoir commis ce meurtre, il se réfugia sur les terres de Chilpéric, où il mourut après trois ans d'une vie misérable.

La sœur de Grégoire fut mariée à Justin[a]. Tout ce qu'on sait de celui-ci, c'est qu'il demeuroit à Besançon. De leur mariage naquit une fille nommée *Eustênie*[b], qui fut mariée à Nicet[c], comte d'Auvergne, & gouverneur de Marseille. Tels furent

[a] Mir. S. Mart. l. II, c. 2, l. III, c. 34. Glor. Martyr. l. I, c. 71.

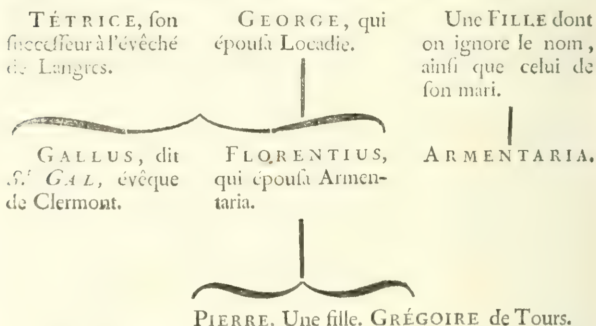
[b] Mir. S. Mart. l. I, c. 36.

[c] Hist. l. VIII, c. 18, 30, 43.

les ancêtres & les parens de l'évêque de Tours: iſſus de familles Sénatoriennes, ils tinrent dans le conſeil public un rang diſtingué, tant que les Sénats ſubſiſtèrent dans la Gaule ſous le gouvernement des Romains; ils poſſédèrent enſuite les premières dignités de l'État ſous les rois Francs.

Généalogie de Grégoire de Tours.

S.ᵗ GRÉGOIRE, évêque de Langres, frère de Gendulf; il avoit été marié avant ſon épiſcopat, & avoit eu trois enfans, qui ſont;



On voit par cette généalogie, que S.ᵗ Grégoire de Langres étoit biſaïeul paternel & maternel de Grégoire de Tours, que Tétrice étoit ſon grand-oncle, tant du côté paternel que du côté maternel, & que Florentius ſon père & Armentaria ſa mère étoient couſins-germains. Comme l'Auvergne étoit leur pays natal, il ne ſera pas hors de propos d'examiner en quel temps cette province fut ſoûmiſe aux François.

En quel temps l'Auvergne fut enlevée aux Viſigoths par les François.

Grégoire de Tours nous apprendra lui-même en quel temps & de quelle manière les François conquirent l'Auvergne ſur les Viſigoths, qui avoient enlevé cette province aux Romains.

Clovis, vainqueur d'Alaric roi des Viſigoths, à Champagné près de Vivonne *(d)*, dans le Poitou, voulut profiter de ſa

(d) Le lieu de la bataille eſt nommé *Voglagenſis* dans le texte latin: deux Savans de nos jours, le P. Routh & M. l'abbé Lebeuf, ont fait

victoire & de la frayeur qu'elle jeta dans les provinces voisines; il divisa son armée en deux, il en conduisit une partie dans la Guienne, & envoya Thierry son fils aîné dans l'Auvergne, à la tête de l'autre partie. Les habitans de l'Auvergne & les Visigoths levèrent une armée pour se défendre. Thierry la combattit & la défit, & par cette victoire il devint le maître de l'Auvergne, qu'il soûmit au sceptre François.

Cette révolution arriva vers l'année 508. Clovis, pour récompenser la valeur de son fils, lui laissa l'Auvergne; & après la mort de Clovis, elle demeura jointe au royaume de Metz, qui fut celui de Thierry. Ce fut ainsi que l'Auvergne, par le droit de conquête, tomba sous la domination des François. Thierry mourut l'an 534, son fils Théodebert hérita du royaume de Metz & de l'Auvergne; ce fut sous le règne de ce dernier Prince que se fit le mariage du père & de la mère de Grégoire de Tours. Hist. Franc. l. III, c. 9.

Cette époque nous est donnée par Grégoire lui-même, qui dit « qu'il n'y avoit pas long temps que son père étoit marié, lorsque Théodebert exigea *(e)* qu'on lui remît les enfans des « Auvergnats pour otages. » La révolte de l'Auvergne, à l'occasion de laquelle il prit ces otages, arriva vers la seconde année de son règne, par conséquent le père de Grégoire fut marié vers l'an 536; le mot *nuper, depuis peu*, ne permet point de donner de date plus précise. Chronologie à laquelle se rapportent les principaux évènemens de la vie de Grégoire.

Pierre & la fille dont nous avons parlé, furent les premiers fruits du mariage de Florentius & d'Armentaria : Grégoire ne vint au monde qu'après eux, dans la troisième année du mariage. Il dit qu'il fut fait Évêque à l'âge de trente-quatre ans *(f)*, la douzième année *(g)* du règne de Sigebert, fils de Clotaire I.

voir que *Voglagensis* doit se traduire par Vivonne, & non pas *Vouglay*, comme nos Historiens l'ont nommé jusqu'à présent.

(e) Tempore quo Theudebertus Arvernorum filios in obsidatum tolli præcepit, pater meus nuper junctus matrimonio. Glor. Mart. l. I, c. 84.

(f) Mater mea.... post ordinationem meam advenit Turonis.... discessit dolor à tibia, qui per triginta quatuor annos feminam fatigaverat. Mirac. S. Martin. l. III, c. 10.

La mère de Grégoire avoit été blessée en le mettant au monde, elle fut guérie trente-quatre ans après, par l'intercession de S.t Martin.

(g) Sigiberto gloriosissimo Rege

En déterminant quelle fut la douzième année du règne de Sigebert, nous aurons la première de l'épiſcopat de Grégoire. Sigebert commença de régner après la mort de Clotaire I.er ſon père, en 561, par conſéquent la douzième de Sigebert fut l'an 573; en retranchant de 573 les 34 qu'avoit Grégoire, il reſte 539, qui fut l'année préciſe de ſa naiſſance *(h)*, ſous le règne de Théodebert, fils de Thierry, roi de Metz & d'Auvergne. Par l'année de ſa naiſſance, celles du mariage de ſon père en 536, & des naiſſances de ſon frère & de ſa ſœur, qui précédèrent la ſienne, ſont confirmées.

L'évêque de Tours ajoûte en quelque endroit de ſes écrits, qu'il étoit né le jour de S.t André, dernier du mois de novembre; on ne doit donc plus révoquer en doute qu'il naquit le dernier de novembre de l'an 539.

Mirac. S. Andreæ, c. 35.

Si dans la ſuite de mon récit je ne marque pas, avec l'année, le mois des événemens, c'eſt que les Chronologiſtes ne conviennent pas ſi Grégoire de Tours prenoit mars ou janvier pour le premier mois de l'année.

Scaliger a ſoûtenu que c'étoit le mois de janvier; le Cointe & Ruinart ſont pour celui de mars.

Ces deux opinions m'ont paru probables l'une & l'autre par le texte de Grégoire; il ſemble qu'il commençoit l'année, tantôt à un mois, tantôt à l'autre: je me contenterai de citer quelques paſſages qui prouvent pour janvier *(i)*; ceux qui paroîtroient décider en faveur du mois de mars, ſeroient en plus

duodecimo anno regnante . . . . . onus epiſcopale indignus accepi. Mirac. S. Mart. l. II, c. 1. Hiſtor. Franc. l. X, c. 31.

(h) Baillet le fait naître en l'année 544: cette date ne peut ſe ſoutenir; Grégoire n'auroit eu que vingt-neuf ans quand il fut fait Évêque. Il faut encore moins s'arrêter à l'auteur anonyme de la vie latine, parce qu'en le ſuivant, Grégoire auroit eu cinquante-deux ans quand il fut placé ſur la chaire de Tours.

(i) Anno igitur ſeptimo Childeberti . . . . . menſe januario, pluviæ, coruſcationes atque tonitrua gravia fuerunt. Hiſt. Franc. l. VI, c. 14.

Janvier eſt nommé comme le premier mois de la ſeptième année du règne de Childebert, dont il commence à faire le récit; il en eſt de meme dans les deux paſſages ſuivans. *Anno octavo Childeberti pridie calendas februarias.* . . . .

. . . .

. . . .

Hoc anno menſe januario roſæ viſæ ſunt. . . . . . Hiſt. l. VI, c. 25, 44.

grand nombre, mais sujets la plupart à des discussions, parce que dans ces endroits il n'a marqué que le nombre du mois sans le nommer : « tel événement, dit-il, arriva dans le premier, le troisième ou le septième mois. » Cette manière de les indiquer laisse un champ libre & vaste à la critique.

Après avoir exposé quels furent les ancêtres & les parens de Grégoire, en quel temps l'Auvergne sa patrie a passé sous la domination Françoise, & en quelle année il a pris naissance, passons au détail de sa vie.

Ses premiers noms furent George & Florentius, il les tenoit de son aïeul & de son père ; il les a conservés dans l'intitule de ses ouvrages, & à la fin du sixième livre de son histoire des Francs ; il les changea par la suite, peut-être dans le temps qu'il devint évêque de Tours, & prit, par respect sans doute pour la mémoire du saint évêque de Langres, son bisaïeul, celui de Grégoire, qui est presque le seul sous lequel il soit connu.

Il étoit fort jeune au temps de la mort de son père ; il resta sous la tutelle de sa mere, & conserva pour elle l'amour le plus tendre & le plus respectueux. *[illegible] Mart. l. III, c. 2[illegible].*

Sorti de l'enfance, il prit auprès de S.t Gal son oncle, évêque de l'Auvergne, l'esprit de l'état ecclésiastique. Ayant été guéri d'une maladie dangereuse au tombeau de S.t Illidide, il se consacra au service de l'autel ; il reçut la tonsure. Avite, archidiacre de l'église d'Auvergne, se chargea de son instruction. *Vit. Patr. [illegible] c. 2.*

Grégoire fit une légère étude de la grammaire & des auteurs de la belle latinité ; il la traite d'agréable & de polie ; il en a semé quelques traits dans son histoire ; en d'autres temps cependant il a épousé la prévention de quelques saints des premiers siècles de l'Église, qui proscrivoient les plus beaux ouvrages de l'esprit humain, par la raison seule que les auteurs qui les avoient faits étoient idolatres ou payens : mais il se livra sans réserve à la lecture de l'Écriture sainte, de l'histoire sacrée & des auteurs ecclésiastiques, comme à une étude plus convenable à l'état qu'il embrassoit. *[illegible] Margr. [illegible]*

Quand il eut atteint l'âge de majorité, l'an 564, sa mère lui remit la terre de l'Auvergne, & elle se retira dans celle de la Bourgogne, qui, suivant toute apparence, venoit de son chef. Grégoire prit les Ordres, & avant que d'être attaché à une église particulière, il fit différens voyages dans la Bourgogne pour y visiter sa mère, qui demeuroit à Challon-sur-Saône [a]. Il attribue à la protection de S.t Martin la délivrance de plusieurs dangers qu'il courut dans ces voyages [b].

[a] Mirac. S. Mart. l. I, c. 36, l. III, c. 60. Lib. Conf. c. 85.
[b] Glor. Martyr. l. I, c. 84.

Tandis que Grégoire se rendoit digne de remplir les premières places dans l'Église, Euphronius, évêque de Tours, mourut. Grégoire fut choisi pour lui succéder : la modestie avec laquelle il a parlé de ce choix, prouve qu'il le méritoit. « Quelque indigne que je fusse, dit-il, d'être fait évêque, » Dieu voulut que dans la douzième année du règne de Sigebert, je fusse chargé de ce fardeau. » Ce fut l'an 573.

Mirac. S. Mart. l. II, c. 1
Hist. Franc. l. X, c. 31.

On trouve dans son histoire des exemples d'élections aux évêchés, d'autres exemples de nominations faites par le Roi; ainsi la nomination ou l'élection étoient également en usage. Il n'a point dit s'il fut élû par le clergé & le peuple de Tours, ou s'il tint l'évêché de la nomination du Roi : nonobstant son silence, l'auteur anonyme de la vie latine, & d'après lui M. Baillet, ont dit affirmativement qu'il fut élû d'une voix unanime. Autrefois tout auteur ecclésiastique se croyoit intéressé à soutenir les élections par des exemples; ceux qui n'ont point le même intérêt, doivent demeurer dans le doute sur la prétendue élection de Grégoire.

Deux mois après qu'il eut été fait évêque, il fut attaqué d'une fièvre violente & d'une dysenterie qui faisoient desespérer de sa vie. Armentarius, son médecin, avoit épuisé les ressources de l'art : Grégoire eut recours à l'intercession de S.t Martin ; la santé lui fut rendue, les forces lui revinrent.

Mirac. S. Mart. l. III, c. 10.

Dans ce même temps il reçût la visite de sa mère ; elle avoit plus de soixante ans : après qu'elle eut été assurée du parfait rétablissement de son fils, elle s'en revint à Challon, où vrai-semblablement elle mourut peu après son retour : car Grégoire n'en a plus parlé depuis ce voyage.

Diſtingué par l'éclat de ſon égliſe & de ſa naiſſance, il ne pouvoit manquer de trouver des occaſions de paroître à la Cour & d'avoir part aux affaires de l'Etat. La ville de Tours faiſoit partie du royaume de Sigebert : ce Prince fut aſſaſſiné deux ans après que Grégoire en eut été fait evêque. Childebert II, fils de Sigebert, agé de cinq ans ſeulement, fut mis ſur le trône de ſon père par le duc Gontran, qui put bien lui ſauver la vie & une couronne, mais qui ne put lui conſerver la ville de Tours; Chilpéric s'en étoit emparé.

Le duc Gontran, ſous le pretexte que l'égliſe de S.t Martin étoit un aſyle des plus reſpectés, vint s'y renfermer pour ſe garantir, diſoit-il, de la colère de Chilpéric, qui ne pouvoit lui pardonner le couronnement du jeune Childebert; mais la vraie raiſon de ſa retraite dans la ville de Tours, de concert ſans doute avec l'evêque, c'étoit pour la faire rentrer, s'il en avoit eu le temps, ſous l'obéiſſance de Childebert.

Chilpéric, qui ne pouvoit ſe tromper au deſſein de Gontran, envoya le redemander à l'Evêque par Rocolenus, avec menace que s'il le refuſoit, il s'en vengeroit ſur les biens de l'égliſe de S.t Martin. *Hiſtor. Fran. l. V, c. 2, 14.*

Grégoire oppoſa, dans ſa réponſe, les franchiſes ſacrées de l'égliſe où Gontran s'étoit retiré; non ſeulement il en refuſa l'entrée à Rocolenus, il le menaça de la colère de Dieu, s'il ne ſe retiroit pas, & s'il faiſoit le moindre dégat ſur les biens de S.t Martin.

Rocolenus n'étoit pas homme à ſe laiſſer effrayer par des menaces, il abandonna les biens de l'égliſe à la diſcrétion des troupes qui l'accompagnoient, & profita d'un jour où l'on faiſoit une proceſſion ſolennelle au tombeau de S.t Martin, dont les portes furent ouvertes, il entra tout à cheval dans l'égliſe; mais s'y voyant ſans eſcorte & ſans ſuite, il ſe retira précipitamment.

Chilpéric fut indigné contre l'évêque de Tours, de ce qu'il n'avoit pas permis que Gontran fût tiré de ſon aſyle. Ce Prince eut bien-tôt un nouveau ſujet de colère contre lui. La reine Frédégonde, ſa femme, jalouſe de l'autorité que la reine

Brunehaut, veuve de Sigebert, & régente pour Childebert ſon fils, avoit dans ſon Royaume, ſouffla la haine & la diſcorde; elle fit entendre à Chilpéric qu'il devoit s'aſſurer de la perſonne de Brunehaut, & l'envoyer en exil à Rouen ſous la garde ſecrète de Prétextat, Évêque de cette ville.

Prétextat avoit tenu ſur les fonts baptiſmaux Mérovée, fils de Chilpéric. Ce jeune Prince étoit impatient de régner; il crut qu'en épouſant Brunehaut, il ſeroit Régent du royaume du jeune Childebert : peut-être porta-t-il ſes vûes au delà d'une Régence. Il réuſſit à faire ſon mariage avec Brunehaut, & ce fut Prétextat lui-même qui les maria. L'irrégularité, le ſcandale, la nullité d'un pareil mariage ſont frappans : Chilpéric tenta toutes ſortes de voies pour le rompre; Frédégonde & lui ne pardonnèrent jamais à l'Évêque de Rouen d'avoir abuſé de leur confiance.

Mérovée, pendant les pourſuites du Roi ſon père contre ſon mariage, vint ſe rendre dans l'aſyle ordinaire du tombeau de S.t Martin : l'évèque de Tours, après qu'il lui en eut ouvert l'entrée, envoya Nicet ſon neveu avec un diacre de ſon égliſe en donner avis au roi Chilpéric. Frédégonde fit arrêter les deux envoyés comme deux eſpions qui venoient reconnoître les diſpoſitions du Roi & faire des brigues à la Cour en faveur de Mérovée & de Brunehaut.

A la ſuite de ce traitement fait aux députés, Chilpéric envoya à l'évèque de Tours ordre de lui remettre Mérovée, lui faiſant dire que s'il ne le renvoyoit pas, il viendroit le chercher, qu'il détruiroit l'égliſe & le tombeau, & qu'il mettroit tout à feu & à ſang ſur les terres de S.t Martin. L'Évèque répondit qu'il n'appréhendoit point qu'un roi Chrétien fît ce que n'avoient point fait les Payens, qu'il violât un aſyle ſacré. Les commiſſaires n'ayant point obtenu le prince Mérovée, s'en revinrent.

Chilpéric marcha vers la ville de Tours, dont les portes lui furent fermées; il abandonna les environs au pillage : il alloit commencer le ſiége de la ville, quand Mérovée, touché du deſaſtre dont il étoit la cauſe, & prévoyant qu'il tomberoit infailliblement

infailliblement entre les mains d'un Roi & d'un père irrité, se sauva deguisé de l'églife de S.t Martin.

Chilperic, qui fut fon évafion, le fit fuivre: le Prince, pour éviter une mort ignominieufe, donna l'ordre à fon Chambellan de le tuer; mais cet ordre ne fut pas exécuté. Merovée s'étant fauvé, vint retrouver Brunehaut.

Frédégonde ne vouloit pas laiffer impunie la trahifon qu'elle reprochoit à l'évêque de Rouen; elle obtint du Roi qu'il le déféreroit à l'affemblée des évêques du Royaume, qui fut tenue à Paris en l'année 578 dans l'églife de S.t Pierre (k).

Quarante-cinq Evêques s'y rendirent, de ce nombre furent ceux de Tours & de Rouen: le Roi vint à l'affemblée, & y propofa trois chefs d'accufation contre Prétextat; le premier, d'avoir marié fon fils fans fon ordre & fa permiffion, contre toute loi canonique & civile; le fecond, d'avoir employé des fommes confidérables du fifc à fuborner des meurtriers pour le faire tuer; le dernier, d'avoir pratiqué le peuple pour le détrôner & faire couronner Mérovée.

Le Roi prononça ces chefs d'accufation d'un ton fi élevé & fi perfuafif, que les François qui les entendirent, demandèrent que l'Evèque leur fût livré pour le lapider; ils le demandèrent par ce fentiment d'amour & d'attachement fans bornes qu'ils eurent toujours pour leur Souverain. Nous voyons auffi que la lapidation fut un des fupplices des Francs. Le Roi leur refufa Prétextat, il préféra de le laiffer condamner par les Evêques mêmes, & fortit de leur affemblée. *Hiftor. Franc. l. X, c. 10.*

Après qu'il fe fut retiré, chacun gardoit le filence; Ætius, archidiacre de Paris, le rompit le premier par ces paroles: « Prélats, vous devez foûtenir votre dignité & votre réputation; « vous feriez indignes de l'une & de l'autre, fi vous deveniez « complices de la perte d'un de vos confrères. »

Ce n'étoit point là examiner l'accufation, c'étoit l'éluder. Grégoire de Tours reprit la parole à peu près fur le même ton: « Saints Miniftres du Seigneur, dit-il, & vous particulièrement « qui approchez de plus près de la perfonne du Roi, donnez-lui «

(k) Elle a été dédiée depuis à S.te Geneviève.

» le conſeil de ne ſe point irriter contre un miniſtre de Dieu, de peur qu'il ne perde ſa couronne & qu'il ne périſſe. »

Il cita des paſſages de l'Écriture, des traits de l'hiſtoire profane, pour rendre ſon diſcours plus pathétique; cependant quand il eut ceſſé de parler, le ſilence continua, les Évêques ſe levèrent de leur ſiége ſans rien décider.

Le diſcours de Grégoire fut rapporté au Roi, à qui l'on fit entendre que Grégoire n'avoit parlé que par inimitié contre lui. Le Roi le manda; quand Grégoire parut en ſa préſence, il étoit à table dans un cabinet de verdure, avec les évêques de Bordeaux & de Paris. Chilpéric lui dit: « Évêque, vous devriez » rendre juſtice à toute perſonne, vous me la refuſez: vous ſuivez » le proverbe, qui dit qu'*un corbeau ne crève point les yeux d'un corbeau.* »

La réponſe que lui fit l'évêque de Tours, prouve que dès ce temps-là l'on étoit perſuadé que la juriſdiction des Évêques eſt ſoûmiſe à la juſtice des Rois, & que les Rois n'ont de juge ſur terre que Dieu. « Prince, lui dit-il, ſi quelqu'un » de nous manque à la juſtice, vous pouvez le réformer; ſi vous » y manquez, qui pourra vous reprendre? Nous vous parlons, » mais vous ne nous écoutez qu'autant qu'il vous plaît de nous » entendre; ſi vous ne le vouliez pas, perſonne n'a droit de vous commander, ſi ce n'eſt Dieu, qui eſt la juſtice même. »

Il y eut des repliques de la part de Chilpéric, & de celle de Grégoire, qui finit en diſant: « A quoi bon tant de diſ- » cours? vous avez la loi & les canons, conſultez-les; ſi vous ne » faites pas ce qu'ils ordonnent, le jugement de Dieu ſera contre vous. »

Le Roi parut ſe radoucir, il invita Grégoire à manger; le Prélat, qui paroît avoir eu quelque défiance, ne toucha pas aux viandes, il ſe contenta d'un morceau de pain, d'un verre de vin, & ſe retira. Admettre quelqu'un à ſa table & manger avec lui, ce fut toûjours parmi les François le ſigne le plus ordinaire d'une réconciliation.

Frédégonde croyant l'évêque de Tours capable de vendre ſa voix, & voulant abſolument la gagner, lui fit offrir en ſecret

une grosse somme, s'il étoit de l'avis de la condamnation. Grégoire rejeta la proposition, & répondit que les offres les plus capables d'éblouir ne lui feroient jamais rien entreprendre de contraire à son devoir; il promit seulement de confirmer ce qui seroit fait conformément aux canons. Le lendemain, des Évèques lui firent la même proposition, il répeta ce qu'il avoit dit la première fois: « les uns & les autres donnèrent, dit-il, à mes paroles le sens qu'ils voulurent. »

Le Roi & les Évèques procédèrent à l'examen du procès; le Roi produisit les preuves contre Prétextat: celui-ci se défendit, soit en niant les faits, soit en leur donnant d'autres motifs que ceux que Chilpéric lui imputoit. Les preuves n'étoient pas suffisantes, de sorte que malgré la première impression qu'avoit faite la dénonciation de Chilpéric, Prétextat auroit été absous, si Chilpéric n'avoit tiré de lui, par surprise, comme Grégoire le prétend, l'aveu des attentats dont il l'accusoit. « On lui promit, dit Grégoire, de lui pardonner tout, s'il s'avouoit coupable; comptant sur cette parole, il eut la « foiblesse de s'accuser lui-même. »

Il n'eut pas fait sa déclaration, que le Roi demanda qu'il fût condamné suivant les Canons; on en avoit dès-lors une collection qui fut consultée: Pétextat fut dégradé des fonctions sacerdotales. Chilpéric ne trouva pas ce jugement assez rigoureux; il s'attendoit qu'on déchireroit les habits sacerdotaux sur Prétextat, qu'on prononceroit anathème sur sa tête, & que la sentence seroit écrite afin qu'il ne s'en relevât jamais. Grégoire n'ayant pû le sauver de la peine des Canons, fit son opposition à ce que le Roi demandoit de plus, par la raison qu'il avoit juré qu'il n'exigeroit rien au delà de ce qui étoit littéralement exprimé dans le livre canonique.

Après le jugement, Prétextat fut conduit dans l'isle de Gersey *(l)*, où il demeura tant que Chilpéric vécut: il fut rétabli sur son siége après la mort du Roi; mais Frédégonde lui ayant suscité dans la suite une nouvelle querelle, elle le fit assassiner à l'autel. *Hist. l. VII, c. 16.* *L. VIII, c. 31.* L'an 586.

(l) Ainsi cette île appartenoit à la France dès ces premiers temps.

M. l'abbé Fleury regarde, dans son histoire Ecclésiastique, l'évêque de Rouen comme absolument innocent de l'accusation intentée contre lui : « son nom est dans le Martyrologe, & l'Église, dit-il, l'honore comme saint & comme martyr. » Le P. Daniel en juge autrement : « il y avoit, dit-il, de fâcheuses présomptions contre lui ; l'injustice de Chilpéric n'étoit pas si visible que Grégoire de Tours le prétend. »

Hist. Eccles. liv. XXXIV, p. 638.
Hist de Fr. t. I, p. 242.

L'avis du P. Daniel peut trouver des partisans : on croira difficilement que Prétextat ait eu la foiblesse d'avouer un crime dont il n'auroit pas été coupable; quelque couleur qu'on donne à sa confession, elle reste toûjours contre lui, d'autant qu'il ne desavoua point qu'il eût célébré le mariage de Mérovée avec Brunehaut ; il s'excusoit en disant qu'il l'avoit fait par le sentiment de bonté qu'on a pour un filleul. Prétextat étoit donc plus coupable que ne le croyoit l'évêque de Tours son défenseur, & la sentence que les Évêques prononcèrent étoit juste; mais l'assassinat commis par ordre de Frédégonde, sera détesté dans tous les siècles & par tous les hommes.

Grégoire de Tours fit un si grand rôle dans le procès de Prétextat, que j'ai été contraint d'entrer dans ces détails; je reviens à lui plus particulièrement. Ses contradictions perpétuelles aux volontés de Chilpéric ne firent qu'irriter ce Prince de plus en plus; une Cour dont Frédégonde étoit l'ame, ne pouvoit manquer de chercher les moyens de le perdre & de s'en défaire. Frédégonde trouva dans le comte de Tours un homme propre à servir son ressentiment ; il se nommoit Leudaste, homme de néant, qu'un esprit de souplesse, d'intrigue & de fourberie, secondé de quelques hasards heureux, avoit fait parvenir : il étoit fils d'un Vigneron du Poitou, chargé de façonner quelques vignes qui appartenoient au Roi ; il eut par ce moyen quelque entrée auprès des domestiques du Prince, qui le placèrent dans la boulangerie & à la cuisine. Leudaste en déserta plusieurs fois ; il fut puni de la peine des déserteurs, on lui coupa l'oreille ; étant retombé dans la même faute, on le chassa.

Histor. Franc. l. V, c. 48, 49, 50.

Sa ressource fut de se retirer dans la maison de Marcovèse,

épouſe du roi Caribert; elle le reçut & le fit placer parmi les domeſtiques de l'écurie; il y parvint à l'office d'Écuyer, même de Connétable, qui étoit le premier officier des écuries. Comitatum ambiit ſtabulorum.

Caribert le fit comte de Tours; il l'étoit quand Grégoire en devint Évêque: la ville de Tours paſſa ſucceſſivement de Caribert à Chilpéric; elle revint enſuite dans le partage de Sigebert.

Le comte Leudaſte étoit dur, ſuperbe, inſolent, cruel, impitoyable à l'égard de ceux qui étoient traduits à ſon tribunal; haï de tous, il craignoit tout le monde; il marchoit armé juſque dans l'égliſe. Il s'aſſocia deux Eccléſiaſtiques de la maiſon de l'Évêque de Tours, égaux à lui pour l'orgueil & la malignité: ils concertèrent entr'eux les moyens de faire leur cour à Frédégonde en perdant Grégoire.

L'un des deux Eccléſiaſtiques, nommé Rieulf, ſe retira de la maiſon de Grégoire ſous le premier prétexte, & demeura caché dans celle de Leudaſte plus de trois mois; après leſquels feignant d'avoir du regret d'être ſorti de la maiſon de l'Évêque, il demanda d'y rentrer; il ſe fit accompagner du comte Leudaſte pour s'appuyer de ſa protection. Grégoire étoit ſans défiance, il reçût les excuſes de Rieulf & lui dit qu'il pouvoit rentrer dans ſa maiſon. Quelques jours après Rieulf vint ſe jeter aux genoux de Grégoire, le ſuppliant de le faire paſſer dans un autre Royaume que celui de Chilpéric, « parce que ſi j'étois arrêté, dit-il, par ſes Officiers, ils me feroient mourir, « pour avoir dit au comte Leudaſte des choſes que je n'aurois « pas dû lui dire. »

Grégoire lui refuſa cette permiſſion en lui repréſentant que s'il ſe retiroit dans un Royaume étranger, cette démarche lui ſeroit préjudiciable, & qu'elle le feroit ſoupçonner de quelque faute. Rieulf, embarraſſé par ce refus, attendit l'événement.

Leudaſte avoit dit à Chilpéric « qu'il y avoit à craindre que la ville de Tours ne l'abandonnât; que l'Évêque avoit deſſein « de la remettre au fils de Sigebert; qu'il diſoit que Frédégonde « étoit l'amante adultère de l'évêque de Bordeaux; que Rieulf « étoit prêt d'affirmer qu'il l'avoit entendu dire par Grégoire; que « s'il faiſoit interroger en même temps Gallien ami de l'Évêque, «

& Platon ſon archidiacre, ils dépoſeroient les mêmes choſes. »

Chilpéric regarda comme une impoſture les diſcours de Leudaſte; il le fit arrêter, charger de chaînes & jeter dans la priſon; mais n'ayant pû garder le ſecret à Frédégonde, à peine en fut-elle informée que l'affaire prit une toute autre face; elle voulut que cette dénonciation fut approfondie, que Rieulf, Platon & Gallien fuſſent entendus. Leudaſte fut remis en liberté, chargé de l'ordre d'arrêter Platon & Gallien, & de les obliger de comparoître.

Leudaſte s'acquitta durement de ſa commiſſion; s'étant ſaiſi de Gallien & de Platon, il leur fit mettre les fers aux mains & les embarqua ſur la Loire avec une troupe de ſatellites pour les garder; il ſuivoit dans une chaloupe: un coup de vent la renverſa; Leudaſte plongea dans l'eau, dont il ſortit à la nage.

Grégoire étoit à l'égliſe au moment qu'on enlevoit ainſi Platon & Gallien: quand on vint l'en avertir, il fit en ſorte de cacher en lui-même ce qui ſe paſſa dans ſon ame & d'avoir l'extérieur tranquille. Quelqu'un lui donna le conſeil de ſe retirer dans le Royaume voiſin *(m)*: « Je m'en donnerai bien de garde, dit-il, ce ſeroit une préſomption contre moi. »

Rieulf confirma, par ſa dépoſition, le diſcours de Leudaſte au Roi; mais Gallien & Platon déclarèrent qu'ils ne ſavoient rien des faits ſur leſquels ils étoient interrogés. Leur dénégation embarraſſa Leudaſte; il conſeilla de les appliquer à la torture: l'avis du Roi fut beaucoup plus modéré, il dit qu'il ſuffiroit de les retenir ſous ſûre garde juſqu'à l'aſſemblée des Évêques qu'il vouloit mander pour juger cette affaire, dont la principale partie étoit l'évêque de Tours.

Chilpéric envoya un Duc & un Comte pour garder la ville de Tours: après avoir pris ces meſures, il convoqua les Évêques; Grégoire fut mandé comme les autres; le lieu de l'aſſemblée fut indiqué à Berni *(n)* près de Compiegne.

(m) C'étoit celui de Bourgogne, où régnoit Gontran.

(n) Le texte latin le nomme *Brennacum*, que les Hiſtoriens avoient traduit juſqu'à préſent par Braine-ſur-Veſle, à trois lieues de Soiſſons; mais M. l'Abbé Lebeuf a donné des raiſons convaincantes pour *Berni.*

L'évêque de Bordeaux prit la parole en présence de l'assemblée ; il somma celui de Tours au nom de la Reine & au sien, de déclarer s'il n'étoit pas vrai qu'il avoit tenu contre la personne de la Reine & contre lui, les discours calomnieux dont il étoit accusé.

Gregoire, qui depuis que l'orage grondoit, avoit été informé de ce qu'on tramoit contre lui, répondit sur le champ à l'interrogatoire, « que de pareilles *(c)* calomnies n'avoient jamais souillé sa bouche. »

Le Roi, témoin de cette déclaration, dit à l'assemblée, « que comme l'opprobre de l'accusation faite contre la Reine rejaillissoit sur lui personnellement, il falloit que sa femme fût « absolument convaincue ou pleinement justifiée par un examen « rigoureux de l'imputation dont l'évêque de Tours avoit été « chargé. » Il ajoûta que si les Évêques assemblés vouloient entendre des témoins contre un d'eux, il produiroit ceux qui lui avoient été nommés ; que s'ils ne vouloient pas qu'on procédât contre un Évêque par la voie des dépositions, & qu'ils crussent que l'on dût se contenter du serment de l'accusé, ils pouvoient dire leur avis en toute liberté.

Les Évêques prononcèrent que la déposition des personnes inférieures aux Evêques ne devoit point être reçûe contre un Évêque, & que le serment de l'évêque de Tours suffiroit pour la preuve ou la décharge de l'accusation ; en conséquence ils arrêtèrent que Grégoire, après avoir célébré la messe, feroit son serment sur trois autels consécutivement.

Ce jugement étoit contraire aux Canons, à cause de la répétition du serment par trois fois ; néanmoins, comme la cause intéressoit la personne du Roi, « je fis le serment, dit Grégoire, de la manière dont on me le prescrivit ; je jurai «

(c) *Negavi ego in veritate me hæc locutum, & audisse quidem hæc aliis, me non excogitasse.* Hist. l. V. c. 50. Les dernières paroles sont très-obscures & peut-être corrompues. M. Fleury prétend *(Hist. Eccles. l. V, c. 50.)* que Grégoire « avoua qu'il avoit entendu tenir ces discours par « d'autres. » Si Grégoire se fût défendu de cette façon, il se feroit rendu accusateur ; on croira difficilement qu'il ait voulu faire ce personnage. J'ai mieux aimé ne point traduire cette partie du texte.

» trois fois que jamais je n'avois proféré les discours qui m'étoient imputés. »

La procédure s'étant terminée de cette manière, plusieurs des Évêques assemblés vouloient que l'on séparât de la communion le Roi & l'évêque de Bordeaux, parce qu'ils avoient été délateurs contre l'évêque de Tours. Mais comme le Roi avoit rejeté la délation sur Leudaste, l'avis de ces Évêques ne fut pas suivi; on prit seulement le parti de citer Leudaste à l'assemblée; il avoit pris la fuite: l'assemblée prononça, par contumace, un jugement d'excommunication, en le nommant l'auteur du scandale, calomniateur de la Reine & faux accusateur d'un Évêque; la copie de ce jugement fut envoyée aux Évêques qui n'étoient pas de l'assemblée.

Rieulf fut remis au juge séculier, qui l'auroit condamné à la mort, si l'évêque de Tours n'eût obtenu qu'on lui laissât la vie; il fut mis à la torture, battu de verges & suspendu trois heures par-dessous les bras à un arbre.

Le second Ecclésiastique, complice de Rieulf, fut jugé par le concile provincial de Tours; il fut condamné à une prison perpétuelle dans un couvent. L'évêque de Nantes, qui avoit été du concile, l'en fit sortir au bout de la première année.

Le hasard acheva de venger pleinement Grégoire de Leudaste son principal accusateur: Leudaste crut pouvoir venir sans danger à Paris, où étoit la reine Frédégonde; il prit un moment qu'elle étoit à l'église pour se présenter devant elle, en se prosternant à ses genoux; mais elle recula, ne voulant ni le voir ni l'entendre à cause du jugement des Évêques, & lui dit de se retirer: les Gardes le suivirent & le percèrent de leur épée sur le pont de la ville; il fut transporté à un village voisin où il mourut.

Grégoire de Tours, justifié de cette horrible accusation, eut par la suite une affaire avec Félix évêque de Nantes, son suffragant. Celui-ci n'avoit tiré le second Ecclésiastique de la prison claustrale, que pour mortifier Grégoire, dont il étoit devenu l'ennemi. Voici quelle en fut l'occasion. « Félix, dit
Hist. Franc. l. V, c. 5. » l'évêque de Tours, dont l'orgueil & la cupidité étoient extrêmes,

extrêmes, avoit voulu s'approprier une terre de mon église; je «
m'y opposai: mon opposition l'irrita si fort, qu'il vomit contre «
moi cent paroles injurieuses; il m'écrivit une lettre pleine «
d'invectives; il me rappeloit le nom de mon frère; il disoit «
qu'il avoit été tué pour le punir du meurtre qu'il avoit commis «
dans la personne d'un Évêque, dont il ambitionnoit la place. «

Je lui répondis qu'il devoit savoir que ceux qui joignent «
champ à champ, maison à maison, comme si la terre étoit à «
eux seuls, sont menacés par le Prophète *(p)*; que s'il eut été «
évêque de Marseille, on n'auroit vû décharger au port de la «
ville que des vaisseaux chargés de *papyrus*; que peut-être en «
auroit-il eu assez pour faire ses libelles diffamatoires; qu'il «
n'avoit mis fin au sien, que parce que le papier *(q)* lui avoit «
manqué. » Si les libelles, dont l'évêque de Tours se plaignoit, étoient du même style que la réponse, on peut pardonner à Grégoire l'aigreur qu'il y fait paroître.

Dans le temps que la querelle de l'évêque de Tours contre celui de Nantes étoit dans la plus grande chaleur, le dernier tomba malade & résigna son évêché à Burgundio son neveu, en présence de plusieurs Évêques de la même province, qui souscrivirent l'acte de résignation. Burgundio avoit vingt-cinq ans, & il n'étoit pas encore tonsuré; par cette raison seule, la résignation étoit invalide: le résignataire vint de Nantes à Tours prier Grégoire de lui donner les Ordres & de le sacrer Évêque; il s'en excusa par les Canons, qui défendoient de nommer quelqu'un à l'Épiscopat, avant qu'il fût engagé dans les Ordres: il donna le conseil à Burgundio de s'en retourner à Nantes, puisque son oncle vivoit encore, d'en recevoir les Ordres & de servir l'Église, avec promesse qu'alors il le béniroit

(p) Væ qui conjungitis domum ad domum, & agrum agro copulatis, usque ad terminum loci. Numquid habitabitis vos soli in medio terræ? Isai. c. 5, v. 8.

(q) Le P. de Montfaucon & d'autres Savans ont remarqué, d'après ce passage, que la Gaule & la France se sont servis de papier Égyptien avant que l'on connût celui de chiffon, dont l'invention ne remonte pas au XII.[e] siècle.

Le papier, du temps de Grégoire, n'étoit pas la seule marchandise que la Gaule tirât du Levant; il en arrivoit aussi des huiles & des légumes, pour des Solitaires qui s'en nourrissoient. *Hist. Franc. l. VI, c. 6.*

Évêque. Une rechûte ayant enlevé l'évêque de Nantes, le résignataire ne reparut plus à Tours.

Grégoire étoit trop rempli de l'esprit des Canons pour ne pas se livrer à la pénible entreprise de desiller les yeux des aveugles, & de ramener au sein de l'Église les Hérétiques de son temps ; j'entends les Juifs & les Ariens. On n'attend pas de moi que j'entre dans des questions cent fois décidées avant & depuis Grégoire, par la même autorité de l'Écriture sainte & par les mêmes raisons qu'il sut mettre en œuvre; je nommerai seulement ceux contre qui Grégoire eut ces controverses.

L'Espagne, sous le règne de Leuvichild, étoit presque encore toute Arienne: Leuvichild envoya vers Chilpéric un Ambassadeur nommé *Angelane ;* il vit Grégoire en passant par Tours. Je ne rapporterai pas leur conversation, il suffit de dire qu'elle dégénéra en querelle, & qu'ils se séparèrent fort mal satisfaits l'un de l'autre. Un second Ambassadeur de la même cour, qui se nommoit *Oppila,* passa quelques années après le premier; l'Évêque l'invita à dîner chez lui, la conversation tomba bien-tôt sur les matières de Religion : leur entretien n'eut pas plus de succès, mais il eut moins d'aigreur ; il se termina par des railleries qui ne méritent pas d'être rapportées.

Hist. Franc. l. V, c. 44.

Ibid. l. VI, c. 40.

Le roi Chilpéric n'étoit pas sans étude; il savoit assez bien l'Écriture sainte, mais il voulut innover; il fit un écrit dans lequel il avançoit que le mot *personne* ne s'accordant point avec celui de *divinité,* il ne falloit pas nommer ainsi le Père ni le Saint-Esprit. Chilpéric donna son ouvrage à lire à l'évêque de Tours, afin qu'il l'approuvât : non seulement Grégoire refusa son approbation, mais en rendant l'écrit à Chilpéric, il lui dit qu'il étoit dans l'erreur. Le Roi voulut se défendre ; la dispute s'échauffa, le Roi & l'Évêque se quittèrent mécontens. Le Roi consulta d'autres Évêques, qui lui répondirent comme l'avoit fait Grégoire : Chilpéric ne s'entêta pas, il abandonna son ouvrage.

Ibid. l. V, c. 45.

Tout ce que nous avons marqué jusqu'à présent des sentimens de Grégoire pour Chilpéric, ne laisse voir que de

l'éloignement & de l'inimitié entre eux ; cependant il y eut des momens où Chilpéric lui témoigna de la bonté. Chilpéric avoit restitué la ville de Tours au roi Childebert II ; Grégoire, par conséquent, étoit rentré dans l'obeissance qu'il devoit à Childebert, comme à son souverain ; il alloit quelquefois à Metz lui faire sa cour : dans un de ses voyages, Childebert le nomma son Ambassadeur près de Chilpéric; il s'agissoit de faire un Traité d'union entre les deux Rois, contre le Roi Gontran.

Grégoire trouva Chilpéric à Nogent *(r)*, près de Paris ; il en fut reçû très-favorablement, le Roi lui donna plusieurs marques de confiance. Un jour il lui montra de grandes pièces d'or, que les Antiquaires de nos jours nomment des *medaillons ;* ils pesoient deux marcs *(s);* l'empereur Tibère Constantin les avoit envoyés à Chilpéric ; il lui fit voir encore une pièce de vaisselle d'or du poids de cinquante livres, enrichie de pierreries, nommée *missorium :* c'étoit, suivant le Glossaire, un vase ou vaisseau pour mettre sur la table. La nef que l'on sert sur la table du Roi, ne viendroit-elle point de cet ancien *missorium ?* Chilpéric dit à l'évêque de Tours qu'il l'avoit fait faire pour donner une idée de la grandeur & de la magnificence du royaume des François.

Lorsque Grégoire demanda son audience de congé, Chilpéric ne voulut pas le laisser partir avant que d'avoir reçû sa bénédiction : « Nous nous lavames les mains, dit Grégoire, je bénis le pain, nous en mangeames le Roi & moi chacun la « moitié, nous bûmes du vin, après quoi je me retirai. »

A son retour dans sa ville épiscopale, Grégoire sut que le tombeau de S.t Martin avoit été volé : les voleurs furent arrêtés à Bordeaux ; Grégoire supplia le Roi de leur accorder la vie.

(r) Vrai-semblablement Nogent-sur-Marne; les Rois de la première race avoient des terres dans son territoire, & une des rues de ce village porte encore le nom de Dagobert, petit-fils de Chilpéric.

(s) Aureos singularum librarum quos Imperator misit, ostendit. Hist. Franc. l. VI, c. 2. Ils avoient d'un côté la tête de l'Empereur, autour la légende *Tiberii Constantini perpetui Augusti,* au revers un quadrige conduit par l'Empereur, pour inscription *Gloria Romanorum.*

Chilpéric y consentit ; il fit donner une somme d'argent à l'église de S.[t] Martin, pour la dédommager du vol qui y avoit été fait.

Ces derniers traits de la vie de Chilpéric *(t)* montrent qu'il avoit oublié ses mécontentemens contre Grégoire.

La mort de Chilpéric produisit une nouvelle révolution dans la Touraine ; la ville de Tours fut obligée de faire à Gontran, roi de Bourgogne, le serment de fidélité. Childebert envoya redemander la ville : « Nous répondimes à ses Envoyés, dit » Grégoire de Tours, que nous avions fait serment d'obéissance » à Gontran, parce que nous le regardions comme le père de Childebert & du fils de Chilpéric. »

Les rois Childebert & Gontran firent leur Traité; Gontran, qui n'avoit point d'enfans, déclara Childebert son héritier & son successeur, & vint ensuite à Paris : l'évêque de Tours se trouva sur son passage à Orléans; le Prince le combla de caresses. Grégoire lui ayant dit « qu'il l'avoit vû en songe coupant les cheveux à Chilpéric pour le faire Évêque », Gontran lui répondit : « Et moi j'ai vû trois Évêques qui déchiroient » le corps de Chilpéric, & qui jetoient ses membres dans une chaudière bouillante. » Ces songes, conformes aux mœurs de ce siècle, marquoient grossièrement la haine que Chilpéric s'étoit attirée.

L'évêque de Tours, après avoir fait sa cour à Gontran, vint la faire à Childebert : il étoit près de lui lorsqu'un Ambassadeur de Gontran arriva ; il se nommoit *Félix :* il fit d'un ton fort hautain les propositions dont il étoit chargé. Childebert crut qu'il ne devoit pas accorder tout ce qu'il demandoit ; sur son refus Félix lui dit : « Vous avez autour de » vous des personnes qui ne cherchent qu'à rallumer une division assoupie. »

Childebert ne faisoit point de réponse; mais Grégoire soupçonnant que ce reproche le regardoit, prit la parole : « Comment, dit-il, des peuples étrangers vivroient-ils en paix, » puisque des Princes de la même maison sont toûjours en

(t) Il fut assassiné à Chelles, en l'année 584.

querelle? Childebert n'a point de père ni d'autre oncle que « Gontran, & Gontran n'a point d'autre fils que lui; que toute « inimitié cesse entre eux; il faut qu'ils s'aiment & qu'ils se dé- « fendent mutuellement. »

L'audience se donnoit dans le camp de Coblents, où étoit Childebert; quand elle fut finie, le Roi dit à Grégoire qu'il dîneroit avec lui : le repas dura jusqu'à la nuit. Grégoire se retira, & prit un bateau pour passer la Moselle : il vint à un château nommé *Eposium*, que l'on croit avoir été *Vois*, à présent Carignan, dans le Luxembourg; il étoit bâti au sommet d'une montagne sur laquelle avoit été dressé un autel à Diane. La statue colossale de la Déesse avoit été épargnée, contre l'ordonnance du roi Childebert I pour la destruction des idoles. On ne pouvoit choisir, pour le culte d'une Déesse que l'on disoit être celle des *chasseurs*, un lieu plus convenable que les bois épais *de la forêt* d'Ardenne : aussi l'idolatrie s'y maintint plus long-temps & plus en secret que dans les autres lieux de la Gaule. Un Lombard, nommé Wlfrid, étoit venu depuis quelque temps établir sa retraite dans ce lieu solitaire; il en avoit renversé l'autel *(u)* & mis en poussière l'image de la Déesse, pour y substituer une petite église & un monastère du titre de S.[t] Martin. Grégoire, après avoir visité le Solitaire, reprit sa route pour se rendre à Tours; il y vit un imposteur qui, par un extérieur de piété, cherchoit à séduire le peuple: il portoit une grande croix à laquelle il attachoit des *ampoules*, ou petites bouteilles de verre qu'il disoit remplies d'huile sainte; il les distribuoit au peuple pour des aumônes qu'il en recevoit. Grégoire l'ayant chassé de Tours, ce fourbe vint à Paris, où il reçut un pareil traitement de l'évêque Ragnemod. Cependant il rentra dans cette dernière ville; car Grégoire y étant venu quelque temps après, le vit couché ivre-mort à la porte de l'église de S.[t] Julien, où le S.[t] Évêque venoit au milieu de la nuit dire ses matines. Grégoire ne se dispensoit pas de l'office de la nuit, il venoit à l'église le célébrer aux heures marquées.

Notitia Galliarum. *D. Ruinart, sur Grég. de Tours.*

Spicileg. t. V, p. 161, & Ruinart sur Grég. de Tours, page 1329.

(u) Simulacrum immensum..... confractum cum malleis ferreis in pulverem redegit. Histor. Franc. l. VIII, c. 15.

Hist. Franc. l. IX, c. 6. Un fanatique d'un autre genre, nommé Desiderius, originaire de Bordeaux, étoit encore venu à Tours y débiter ses extravagances; il prétendoit avoir correspondance dans le Ciel avec les Apôtres, qui lui avoient communiqué, disoit-il, le don des miracles. Le peuple lui présentoit des paralytiques à guérir: il les faisoit étendre, tirailler par les jambes & les bras de manière à les écarteler; quelquefois les nerfs reprenoient leur activité par cette extension violente, on crioit miracle: plusieurs patiens périrent au milieu de cette espèce de torture. Le magistrat de la ville ne voulut pas laisser abuser le peuple plus long-temps; le faux inspiré reçut ordre de sortir promptement des portes de la ville. Il n'y étoit plus au retour de Grégoire, qui dans ce temps à peu près eut une affaire d'éclat avec l'intendant des haras du Roi dans la Touraine; il se nommoit *Pelagius (x)*. A l'ombre de sa commission, il exerçoit impunément toute sorte de vexations & de pilleries: il rencontra sur son chemin les valets de Grégoire, qui lui portoient son buffet ou service de table en campagne; les valets furent maltraités & le buffet enlevé: quand l'Évêque le sut, il lança l'excommunication sur Pelagius. Les effets en furent prompts, Pelagius vint rapporter le buffet, & obtint de l'Évêque que l'excommunication fût levée. Echinum in vasis deferebant, *l. VIII, c. 40.*

Histor. Franc. l. IX, c. 13. Deux ans après cette aventure, Grégoire fit un autre voyage à la Cour de Childebert, qui l'avoit mandé pour lui donner ses instructions au sujet d'une ambassade à laquelle il l'avoit nommé près de Gontran; en voici l'occasion.

Ibid. l. V, c. 3. Rauching, Seigneur puissant dans le royaume d'Austrasie, s'aboucha avec les principaux Seigneurs du royaume de Clotaire, fils de Chilpéric: le prétexte étoit d'établir une paix durable, qui pût mettre en sûreté les États des deux Princes; *Ibid. l. IX, c. 9.* ils convinrent entre eux qu'après avoir ôté la vie à Childebert, Rauching maître de la personne de Théodebert, fils aîné de

(x) *Pelagius nullum judicem metuens, pro eo quòd jumentorum fiscalium custodes sub ejus potestate consisterent.* Hist. Fr. l. VIII, c. 40. Les haras du Roi ne sont pas un établissement moderne, puisqu'on en voit dès le temps de la première race des Rois.

ce Prince, posséderoit sous son nom le royaume de Champagne, & qu'Ursion & Berthefroi, comme tuteurs & ministres de Thierry, second fils de Childebert, & qui étoit né depuis peu, gouverneroient le reste du royaume d'Austrasie, sans donner à Gontran aucune part dans le gouvernement. Childebert n'eut avis de la conspiration que par Gontran; il manda Rauching dans son palais, & le fit tuer à la porte de son appartement.

La mort de Rauching fit avorter le complot; mais il restoit une suite d'autres intérêts communs à Childebert & à Gontran, sur lesquels Gontran avoit fait demander une entrevûe à Childebert : ce fut pour l'arrangement des articles qu'on devoit y traiter, & pour le choix du lieu, que Childebert envoya l'évêque de Tours à Gontran.

L'entrevûe se fit à Andelot dans le Bassigni, au bord de la Meuse. Andelot étoit sur la frontière du royaume de Bourgogne & de celui de Metz; les deux Rois y signèrent, en l'année 587, le fameux traité de paix qui, dans notre histoire, est le premier auquel on donna le nom du lieu où il fut signé. *Fred. gar. chronic. c. 38.*

L'année suivante l'évèque de Tours, en retournant à Metz, passa par la ville de Reims, & logea chez Ægidius qui en étoit Évèque; le roi Childebert y étoit arrivé. Grégoire, en lui rendant ses devoirs, lui demanda grace pour un prisonnier qui lui avoit dit dans la route, que S.t Martin l'avoit tiré miraculeusement du cachot où il avoit été mis. Le Roi, par respect pour S.t Martin, remit au prisonnier ce qu'il auroit dû payer pour son élargissement: les François nommoient, dans leur langue, ce payement, le *fred (y);* ce mot subsiste encore, l'orthographe seulement en est changée; on dit & on écrit aujourd'hui les *frais* d'une procédure. *Mirac. S. Mart. l. III, c. 17.*

Siggon, autrefois chancelier du roi Sigebert, étoit aussi à Reims; ils s'embrassèrent Grégoire & lui. Siggon étoit incommodé d'une surdité depuis quelques jours; il en fut guéri dans l'instant qu'il embrassoit l'évèque de Tours; il attribua sa *Histor. Franc. l. V, c. 3, & mirac. S. Mart. l. III, c. 17.*

(y) *Compositio fisco debita, quam illi (Franci) fredum vocant, a Rege fuit indulta.* Mirac. S. Mart. l. IV, c. 26.

guérison aux vertus & à la piété du Prélat. Grégoire répondit de son côté qu'il devoit en remercier S.t Martin, parce qu'il en avoit des reliques sur lui.

Les rois Childebert & Gontran n'avoient point ignoré que l'évêque de Reims avoit été du complot de l'ambitieux Rauching : Childebert étoit venu pour l'en punir, mais Grégoire devint son médiateur; il obtint non seulement que le Roi lui pardonnât, il le reconcilia de plus avec Loup, que Childebert avoit fait Duc de la haute Champagne, dans laquelle étoit comprise la ville de Reims, qui par cette situation étoit du royaume de Metz, au lieu que la ville de Troies étant dans l'autre partie de la Champagne, elle étoit du royaume de Paris.

Hist. Franc. l. IX, c. 14.

Ibid. l. X, c. 19.

Les affaires de Reims étant finies & la paix de l'Évêque faite, le Roi s'en revint à Metz; Grégoire l'y suivit; il faisoit ces voyages à cheval, avec un train & une suite convenables à sa double dignité d'Évêque & d'Ambassadeur : de la manière dont il parle, en quelques endroits, du nombre de Clercs & de Laïcs qu'il avoit à son service, sa maison étoit nombreuse.

Glor. Martyr. c. 84. Mirac. S. Mart. l. II, c. 32, l. IV, c. 9.

Arrivé dans la ville de Metz, il reçut du Roi de nouvelles marques de confiance & d'amitié : Childebert le nomma son Ambassadeur une seconde fois auprès de Gontran; il partit avec Félix, qui s'en retournoit. Grégoire avoit ordre de remercier Gontran des bontés qu'il avoit eues pour Childebert, & de lui renouveler les assurances de la ferme résolution où il étoit d'exécuter fidèlement le Traité d'Andelot.

Gontran tenoit sa cour à Challon en Bourgogne, où il donna audience à Grégoire : après que celui-ci eut exposé le sujet de son ambassade, Gontran lui répondit que le procédé de Childebert ne s'accordoit point avec ses paroles, puisqu'il avoit à se plaindre de ce que, contre la foi du Traité, sa part de la ville de Senlis ne lui étoit point rendue, & de ce qu'on refusoit à ses sujets des passeports sur les terres de Childebert; que même on les arrêtoit lorsqu'ils y passoient. L'évêque de Tours, en réponse à de si justes plaintes, lui dit que

Pervium denegatur.

que s'il vouloit nommer des Commissaires pour le partage de la ville de Senlis, sa part lui seroit remise; que dès qu'il auroit donné les noms de ceux de ses sujets qui avoient été enlevés sur les terres de Childebert, ils lui seroient rendus sans delai : ces offres ayant satisfait Gontran, Gregoire lut le Traité d'Andelot, & jura pour Childebert qu'il l'accompliroit. Je ne le rapporte point, parce qu'il appartient à l'histoire générale, & que je ne fais que la Vie de l'historien.

Dans la même audience, Gontran témoigna qu'il desiroit que Brunehaut fût reconciliée avec Frédegonde; il dit aussi qu'il souhaitoit que l'on tînt un concile national des Evêques des deux Royaumes; l'Ambassadeur de Childebert le pria de son coté de vouloir bien l'aider dans la guerre qu'il méditoit de porter en Lombardie. Il répondit aux deux articles proposés par Gontran : 1.° que la reconciliation des deux Reines paroissoit impraticable par la haine qu'elles avoient l'une contre l'autre : 2.° il représenta qu'il étoit inutile d'assembler un concile, parce qu'il n'y avoit aucune nouvelle hérésie; que la Foi n'étoit point en danger; qu'il suffiroit que chaque Métropolitain assemblât ses Suffragans pour arrêter entre eux ce qu'il falloit régler par rapport à chaque diocèse.

Gontran ne se rendit point aux raisons que lui donna Grégoire, pour ne pas convoquer le concile; il le voulut, & même il l'indiqua pour le quatrième mois : ici l'on doit entendre le mois de juillet, parce que c'étoit dans le temps de la solennité de Pâque que Gontran indiquoit le quatrième mois.

On observera que ce concile d'une grande partie de l'Eglise Gallicane, fut convoqué par ordre & du mandement seul du Roi.

Gontran rejeta la proposition qui lui fut faite de fournir des troupes à Childebert pour la guerre contre les Lombards : « je ne veux point, dit-il, exposer mon armée à périr de la peste qui ravage l'Italie ». L'Ambassade n'eut pas autant de succès que Childebert en espéroit.

L'évêque de Tours dit à Châlon la messe de Pâque, à laquelle Gontran assista; il l'invita à dîner avec lui : « le repas,

» dit-il, fut aussi agréable par les choses qui furent dites, qu'il fut abondant & recherché dans les mets que l'on servit. »

Gontran, après avoir comblé Grégoire de caresses & de présens, le chargea de retourner avec Félix vers Childebert, & leur recommanda sur toute chose de l'entretenir dans l'amour de la paix, non seulement avec lui, mais encore avec le jeune Clotaire fils de Chilpéric, roi de Soissons.

Gontran avoit les qualités du cœur qui font aimer les Souverains; il étoit généreux, bienfaisant; il aimoit tendrement son peuple & sa famille: c'est le portrait que l'évêque de Tours nous en a laissé.

Grégoire ne fut pas toûjours occupé des affaires publiques; il les quittoit pour revenir à des fonctions auxquelles il se devoit plus particulièrement : nous allons reprendre la suite de celles dont il a conservé le souvenir dans son histoire. La reine Radegonde, épouse de Clotaire premier, l'estimoit beaucoup; elle mourut en l'année 587 dans le monastère de Ste Croix de Poitiers, qu'elle avoit fondé : l'Église l'honore comme Sainte.

Glor. Confess. c. 106. Hist. l. IX, c. 2, 39, l. X, c. 15.

Aussi-tôt que l'évêque de Tours reçut la nouvelle de sa mort, il vint à Poitiers pour verser des larmes sur son cercueil & assister aux derniers honneurs qu'on devoit lui rendre.

Marovée, évêque de la ville, étoit absent; Grégoire, au lieu d'être simplement assistant, fut obligé de faire la cérémonie des obsèques. Nous nous dispensons d'en rapporter la relation qu'il en a faite; j'y ai remarqué seulement, que dès-lors il étoit d'usage de laisser plusieurs jours *(z)* la Reine exposée à visage découvert dans son cercueil, & qu'on faisoit la bénédiction de la fosse & de la terre *(a)* dans laquelle on enterroit le mort.

Gregoire dit seulement les prières sur le corps sans célébrer la messe des morts, par la raison, dit-il, qu'il n'étoit pas

(z) Reperimus eam jacentem in feretro, cujus sancta facies fulgebat, &c.....

(a) Locus ille quo sepeliri debebat, non erat sacerdotali benedictione sacratus, &c.

l'Évêque diocéſain (b): la foſſe & le cercueil n'étoient fermés qu'après la célébration de la meſſe; ainſi ceux de ſainte Radegonde demeurèrent ouverts juſqu'au retour de l'évêque de Poitiers.

La mort de cette ſainte fit naître un ſchiſme dans ſon monaſtère. Lobovère en avoit été élue Abbeſſe du vivant de S.te Radegonde; Crotilde fille du roi Caribert, qui en étoit ſimple religieuſe, voulut faire dépoſer Lobovère, & être miſe en ſa place. Crotilde avoit dans ſon parti Baſine fille de Chilpéric, avec quarante autres Religieuſes; comme elles trouvèrent de l'oppoſition, elles forcèrent les portes de leur couvent pour venir ſolliciter les Rois leurs parens. Cette guerre inteſtine fut ſoûtenue de tout ce que l'ambition & la rage inſpire de terrible; il faut en lire le récit dans notre hiſtorien; l'image qu'il en a laiſſée eſt parlante: Crotilde ne ménagea rien de ce que la haine & la fureur lui ſuggérèrent pour forcer ſa rivale à deſcendre de ſa place; il ne ſe paſſa point de jour ſans quelque homicide, point d'heure ſans querelle, ſans combat, point de moment ſans invectives, ſans cris, ſans larmes.

Crotilde & ſa faction vinrent à pied de Poitiers à Tours par un très-mauvais chemin, ſans avoir bu ni mangé: la fureur donne des forces au ſexe même le plus délicat & le plus foible. Lorſque Grégoire vit entrer chez lui ces transfuges, il tâcha de les ramener à leur devoir, & de les engager à retourner dans leur Cloître. Il parloit à des filles peu diſpoſées à ſuivre ſon conſeil; cependant elles revinrent à Poitiers, parce qu'il ne voulut pas les garder; mais ce ne fut pas avec l'intention de rentrer dans leur maiſon, ce fut pour ſe retrancher dans l'égliſe de S.t Hilaire; elles ramaſſèrent une troupe de ſcélérats & de bandits, auxquels elles donnèrent l'ordre d'aſſiéger le monaſtère de S.te Croix.

Childebert ayant été informé de ce deſordre, interpoſa ſon autorité; mais au lieu d'employer la force des armes pour réprimer une ſemblable violence, il écrivit au roi Gontran

(b) *Facta oratione diſceſſimus, reſervantes epiſcopo loci, ut ab eo celebratâ miſſâ tegeretur operculo.*

qu'il falloit nommer des Evêques des deux Royaumes pour juger cette querelle.

L'évêque de Tours fut un des Commiſſaires que Childebert choiſit avec les évêques de Cologne & de Poitiers. Gontran nomma l'évêque de Bordeaux & ſes ſuffragans. Ces nominations montrent que Cologne étoit du royaume des François ou de Metz, & que celui de Bourgogne s'étendoit juſqu'à Bordeaux.

La Juſtice *(c)* prêta main-forte aux Évêques aſſemblés, pour les défendre contre les ſéditieux. Crotilde fut entendue; elle allégua pour un des chefs d'accuſation contre Lobovère, qu'elle entretenoit dans le monaſtère un homme ſous l'habit de Religieuſe. Le fait fut avéré; cependant cette fauſſe Religieuſe ne pouvoit point être regardée comme un homme: Réoval, médecin du Roi, dépoſa que, pour ſauver d'une maladie mortelle cet homme qui avoit pris l'habit de Religieuſe, il l'avoit réduit, dès ſon enfance, à l'état où il ſe trouvoit; qu'il avoit appris des médecins de Conſtantinople, que l'opération qu'il lui avoit faite, pouvoit être, dans certains cas, un remède ſalutaire.

Les Évêques jugèrent cette allégation, & les autres qui avoient été faites contre Lobovère, inſuffiſantes pour la dépoſer; elle fut maintenue dans ſa place, & les Religieuſes qui s'étoient ſouſtraites à ſon obédience, furent excommuniées.

Baſine eut des remords, elle rentra dans le Cloître, & fut relevée de l'excommunication. Crotilde trop hautaine pour fléchir, ne voulut point reconnoître Lobovère pour Abbeſſe. Childebert s'entremit de ſa reconciliation avec les Évêques, il obtint qu'ils la déliaſſent de l'excommunication, il lui fit préſent d'une terre près de Poitiers, où elle finit ſes jours.

S.te Radegonde ne fut pas la ſeule Princeſſe avec qui Grégoire fut en liaiſon de piété; Ingoberge, veuve de Caribert roi de Paris, eut pour lui le même attachement. Ingoberge

(c) Diximus quod non accederemus ad hunc locum, niſi ſava ſeditio judicis diſtrictione prematur: pro hac cauſa Macconi Comiti jubebatur ut hanc ſeditionem vi opprimeret. l. X, c. 15.

étoit pieuse, prudente & charitable; elle manda Grégoire dans sa dernière maladie, pour recevoir ses avis & ses consolations. Lorsqu'il fut arrivé, elle fit venir un *Notaire*, c'est l'expression de Grégoire même; elle fit son testament plein de legs pieux, & nomma Grégoire son exécuteur.

La même année qu'elle mourut, ce fut en 589, Grégoire réussit à rétablir l'église & la ville de Tours dans l'exemption du cens dont elles avoient joui sous le règne de Clovis; ce que nous allons dire de la progression de ce privilege, est tiré de Grégoire même.

Le cens sur les terres étoit une imposition établie dans la Gaule du temps même des Romains; nos Rois, en faisant leurs premières conquêtes, le laissèrent subsister; nous n'avons aucun monument antérieur au règne de Clovis, qui montre que les biens que les Églises possédoient avant son baptême, en fussent exempts; mais une lettre qu'il écrivit depuis son baptême, & le concile qu'il fit tenir à Orléans la dernière année de sa vie, font voir que, comme roi Chrétien, il voulut bien exempter du cens quelques Églises; l'exemption ne fut point générale, elle fut restrainte aux seules Églises à qui elle fut accordée. Thierry son fils, après la conquête de l'Auvergne, accorda l'exemption à l'église de l'Auvergne. Dans la vaste étendue des Royaumes des quatre fils de Clovis, on ne voit que les églises de Tours & d'Auvergne qui aient été alors exemptées. *Histor. Franc. l. III, c. 25.*

Après que Clotaire I.er eut réuni sur sa seule tête les quatre couronnes, il ordonna qu'il fut fait un nouveau censier, dans lequel tous les biens des Églises furent compris; car l'évêque de Tours a écrit qu'Euphronius son prédécesseur, avoit obtenu du Roi que l'exemption subsisteroit en faveur de l'église de S.t Martin seulement. Le même partage qui avoit été fait après la mort de Clovis, fut renouvelé après celle de Clotaire I.er *Ibid. l. IX, c. 30.*

On ne voit point s'il y eut des Églises exemptées dans trois de ces Royaumes; mais dans celui de Metz, qui vint à Childebert II, il y avoit à cet égard tant d'inégalités & de desordre, qu'il ordonna qu'on fît un nouveau censier pour réparer les abus de l'ancien. *Id. ibid. c. 39*

Marovée, qui étoit évêque de Poitiers, pria le Roi d'envoyer ses Commissaires dans le Poitou pour y faire le nouveau rôle; les biens des Églises y furent compris avec les biens des séculiers; il n'y eut point de plainte de la part de l'Évêque, puisque lui-même avoit demandé les Commissaires.

Du Poitou ils vinrent en Touraine, & commencèrent à faire l'imposition conformément au rôle qui avoit été arrêté, disoient-ils, du temps de Clotaire I.er

Ce fut à l'occasion de ce nouveau rôle que Grégoire fit des représentations pour la ville & l'église de Tours; il dit aux Commissaires « qu'il étoit vrai qu'il y avoit eu, sous le règne » de Clotaire, un dénombrement fait à Tours par le comte » Gailon, qui en conséquence avoit commencé de lever le cens; » mais que sur les remontrances de l'évêque Euphronius, Clotaire » touché de crainte & de respect pour S.t Martin, avoit décidé » que la ville en général seroit exemptée de l'impôt; qu'il avoit » fait brûler les registres, & avoit rendu à l'église de S.t Martin » la somme qui avoit été perçue: que Sigebert, après le décès » de Clotaire, avoit continué la même franchise; que Childebert » en avoit laissé jouir la ville depuis quatorze ans qu'il régnoit; » qu'enfin cet affranchissement étoit trop ancien pour qu'on osât y donner atteinte. »

Histor. Franc. l. IX, c. 30.

Ces représentations n'arrêtèrent point les Commissaires dans l'exécution de leur ouvrage, le rôle s'avançoit, la ville fit une députation au Roi avec de nouvelles remontrances; Childebert répondit aux députés que par les sentimens de vénération qu'il avoit pour S.t Martin, il laissoit subsister l'exemption. Il voulut bien aussi la renouveler aux églises, monastères & autres maisons religieuses d'Auvergne.

Hist. lib. x, c. 7.

Suivant ce témoignage, les églises de Clermont & de Tours ont été les premières du Royaume dont les biens aient été exemptés de payer le cens; celles des autres villes, sans en excepter le Poitou qui y est contigu, le payoient encore sous le règne de Childebert II. Ce ne fut donc que sous les règnes suivans que d'autres Églises obtinrent l'affranchissement.

L'exemption que les sollicitations & les soins de Grégoire

procurèrent non ſeulement à l'égliſe, mais à la ville entière de Tours, ne fut pas le dernier ſervice que l'une & l'autre reçurent de lui. Pluſieurs des égliſes que l'evêque S.t Perpetue avoit bâties dans la ville & aux environs, étoient ruinées par le temps ou par incendie, entre autres celle du tombeau de S.t Martin *(d)*; Grégoire les fit rebâtir; il en bénit auſſi d'autres, & pluſieurs oratoires, qui furent bâtis alors dans la ville & dans la campagne.

Ces nouvelles égliſes ſont une preuve que la Religion fit de grands progrès ſous ſon épiſcopat, puiſqu'il fallut bâtir de nouveaux temples au Seigneur pour y recevoir les fidèles dont le nombre ſe multiplioit.

Grégoire avoit envoyé un diacre de ſon égliſe à Rome, demander au Pape Pelage II, des reliques des Saints, ſous l'invocation deſquels il vouloit dédier ces différentes égliſes; le Diacre n'etoit pas revenu, quand Pélage mourut; il eut pour ſucceſſeur S.t Grégoire le Grand *(e)*, de qui le Diacre de l'égliſe de Tours obtint vrai-ſemblablement les reliques qu'il étoit venu chercher.

L'auteur de la vie de Grégoire de Tours, écrite en latin, a prétendu que l'amitié que l'évêque de Tours avoit pour le Pape, l'engagea à faire le voyage de Rome pour le viſiter; mais cet auteur moderne, en comparaiſon du temps auquel le pape Grégoire le Grand & Grégoire évêque de Tours vécurent, n'ayant point cité de garant de ce fait, ce voyage paroîtra douteux. *Vit. S. Greg. n.° 24.*

En effet, ſi Grégoire l'eût fait, il en auroit dit quelque choſe dans ſon hiſtoire; il n'a pas manqué de marquer ceux qu'il fit dans la Gaule d'un Royaume à l'autre; on ſait par lui qu'il avoit envoyé un Diacre à Rome; s'il y eût été lui-même, pourquoi n'en auroit-il rien dit?

(d) L'égliſe de S.t Martin fut rebâtie dans la première ou la ſeconde année de l'épiſcopat de Grégoire, vers l'an 575, puiſqu'il y reçut le Duc Gontran deux ans après qu'il eut été fait Évêque; ou bien il faut ſuppoſer que l'égliſe dans laquelle Gontran & Mérovée ſe retirèrent étoit l'ancienne égliſe, qui périt par un incendie dont Grégoire n'a point fait mention, & qu'il rebâtit dans les dernières années de ſon épiſcopat, vers l'an 590.

(e) Il fut élu Pape en l'année 590.

Quoi qu'il en soit de ce prétendu voyage, il mourut trois ou quatre ans après que le Diacre fut revenu de Rome. Le même auteur de sa vie latine dit qu'il étoit âgé de soixante-dix ans ; mais pour avoir quelque chose de plus certain que ce qu'il dit, il faut compter différemment, & découvrir par d'autres voies l'âge & l'année auxquels le S.t évêque de Tours est mort.

Il est assez ordinaire qu'un historien, qui fait l'histoire de son temps, la conduise jusqu'à la dernière année de sa vie; or les faits rapportés dans l'histoire des François par Grégoire de Tours, ne passent point l'année 592, son histoire fut le dernier ouvrage qu'il composa; l'année de sa mort peut donc avoir été l'an 593.

D. Ruinart, savant éditeur de ses ouvrages, l'a mise à l'année 595 ; notre calcul s'approche fort de celui-là. Rappelons-nous que celle de sa naissance fut l'an 539, & celle de son épiscopat l'an 573, nous saurons qu'il mourut à l'âge de cinquante-quatre ans, dont il passa les vingt dernières dans les fonctions de l'épiscopat & dans le maniement des affaires. L'auteur de la vie latine dit qu'il étoit de petite taille, *staturæ brevis ;* il n'est pas douteux qu'il fût d'une foible santé, nous en avons la preuve dans le nombre de guérisons de ses différentes maladies, guérisons fréquentes qu'il attribue toûjours à la dévotion particulière qu'il avoit à S.t Martin.

L'Église l'a mis au nombre des Saints à cause de sa fervente piété, & parce qu'il remplit dignement les fonctions du ministère épiscopal.

Les Rois Childebert & Gontran, particulièrement le premier, auquel il fut toûjours fidèlement attaché, estimèrent son zèle & sa prudence dans la conduite des affaires: il eut leur confiance & n'en abusa point; content de son Évêché, je le nomme *Évêché,* parce que le titre d'Archevêché étoit encore inconnu, il n'en brigua point d'autre; il ne demanda jamais rien pour lui, quelque crédit qu'il eût à la Cour ; indifférent pour les richesses, le reproche qu'il fit à l'évêque de Nantes, prouve qu'il auroit craint d'en amasser. Il envoya Nicet, mari de sa nièce, à la Cour de Chilpéric, où il fut maltraité. Le

roi

roi Childebert le consola de cette disgrace; il voulut récompenser dans la personne du neveu les services de l'oncle, il fit Nicet, comte d'Auvergne, duc de plusieurs Comtes, & son Gouverneur à Marseille, après que Gundulf, frère du bisaïeul de Gregoire, eut remis cette ville sous son obéissance.

Telle est l'idée que l'on doit avoir de Gregoire en qualité d'Évêque & d'homme d'État, puissant en crédit à la Cour de Childebert; maintenant nous devons le présenter comme auteur & le premier historien des François.

Animé par le desir ardent de fortifier dans la Gaule la foi de J. C. encore peu assûrée parmi les peuples de son temps, il écrivit les livres de la gloire des Martyrs & des Confesseurs, les Vies des Pères, les miracles de S.[t] Martin & de S.[t] Julien: on y retrouve le goût de son siècle, qui aimoit tellement à multiplier les miracles, qu'on y regardoit comme surnaturels des faits qui ne sortent point du cours ordinaire de la Nature.

Il travailloit au livre de la gloire des Confesseurs, dans le même temps qu'il écrivoit le neuvième livre de son histoire des François *(f)*; il a mis une sorte de date au livre de la gloire des Confesseurs: Charimère, dit-il *(g)*, est à présent Chancelier de Childebert. Le mot *à présent* désigne le temps que mourut S.[te] Radegonde; ainsi Grégoire travailloit au livre de la gloire *(h)* des Confesseurs & à l'histoire des François, & Charimère étoit Chancelier du roi Childebert II, l'an 590.

En effet, on remarque, dans plusieurs endroits de l'histoire des François, qu'elle fut faite depuis les autres écrits de Grégoire; il cite dans le premier livre[a] la Vie de S.[t] Hillide & les miracles de S.[t] Martin; dans les second[b], quatrième[c] & cinquième[d] les Vies de S.[t] *Grégoire* de Langres, de S.[t] Quentin, de S.[t] Nicier & de S.[t] Brachion.

[a] *Hist. Franc. l. I, c. 46, 48.*
[b] *Ibid. l. II, c. 2, 10.*
[c] *Ibid. l. IV, c. 37.*
[d] *Ibid. l. V, c. 52.*

(f) L. IX, c. 2, où il parle de la mort de S.[te] Radegonde.

(g) Glor. Confessor. c. 95. *Charimeris nunc referendarius Childeberti Regis habetur.*

(h) Il a omis le huitième livre de la gloire des Confesseurs, dans le catalogue de ses écrits qu'il a mis à la fin du dixième livre de son histoire; cette omission vient apparemment de ce qu'il comptoit augmenter ce huitième livre, quand il cessa de vivre & d'écrire.

Son hiſtoire comprend un intervalle de cent ſoixante & quatorze ans, depuis l'établiſſement fixe *(i)* des François dans quelques villes de la Gaule ou Thoringie, ſur les rives du Rhin. Il a cité ſes auteurs ſur ce qu'il a dit antérieurement au temps de l'établiſſement dans la Thoringie ; par conſéquent la vérité de cette première partie de ſon hiſtoire ne peut être conteſtée, puiſqu'il cite les écrivains du temps ; cette partie fait connoître de quel pays les Francs ſortoient lorſqu'ils paſſèrent le Rhin, la nature de leur gouvernement, leur caractère guerrier & leur religion idolâtre.

Les garans que Grégoire eut pour l'intervalle des cent ſoixante & quatorze ans depuis l'établiſſement juſqu'à la fin de ſon hiſtoire, furent les écrits de Sidoine Apollinaire, ceux de S.t Remi évèque de Reims, des mémoires ſur les vies de quelques Saints de ces temps-là, & la tradition qui remontoit au temps ſeulement de ſon aïeul ; enfin pour les cinquante-quatre dernières années de ſon hiſtoire, ayant vû arriver les diſſentions, les guerres, les traités de paix, les autres évènemens de la vie des Princes dont il parle, il en eſt lui-même le garant.

Quelle Nation peut citer pour elle un hiſtorien auſſi prochain du temps de ſon établiſſement ? Nous ne parlons point de Moyſe qui, pour les temps antérieurs, comme pour ceux où il écrivit, eſt toûjours contemporain, parce qu'il fut inſpiré par l'eſprit qui eſt de tous les temps & avant les temps : mais Hérodote, premier hiſtorien des Grecs, Diodore de Sicile, Tite-Live pour les Romains, Tacite pour les Germains, Se-ma-couang, auteur des annales Chinoiſes *(k)*; aucun de ces hiſtoriens fut-il auſſi voiſin des premiers temps hiſtoriques de la nation dont ils ont fait l'hiſtoire, que Grégoire le fut de celui de l'établiſſement de notre nation dans la Gaule?

(i) En 418, le 19 juillet que parut l'éclipſe du Soleil, ſur laquelle on fonde une preuve inconteſtable du règne de Faramond ſur les François dans la Thoringie.

(k) M. Freret, Mém. de l'Acad. t. X, p. 377. Les annales de Se-ma-couang furent publiées vers l'an 1064 de l'ère Chrétienne, & la partie de ces annales écrite ſur des Mémoires contemporains ne remonte pas au-delà de l'an 206 avant J. C.

Tant que nos historiens ne voudront rien avancer qui ne soit fondé sur des auteurs ou des monumens du temps, les commencemens de l'histoire de France seront exempts de ce mélange de fables qui ont obscurci les commencemens de l'histoire de la Chine, de la Grèce & de Rome.

Grégoire connut aussi de quelle autorité sont les chartres du temps pour l'histoire, il en a inséré plusieurs dans la sienne, le traité de paix d'Andelot [a], la lettre des Évêques [b] à S.te Radegonde, l'exhortation [c] du pape S.t Grégoire aux Chrétiens. Il sentit les avantages & l'utilité qu'un historien tire des actes dont l'étude s'est ranimée avec tant de force depuis le renouvellement des Lettres.

[a] *Hist. Franc. l. IX, c. 20.*
[b] *L. IX, c. 39.*
[c] *L. X, c. 1.*

Les premiers historiens Latins distinguèrent les années des histoires qu'ils faisoient par les Consulats. Les chroniqueurs du bas Empire les marquèrent par les années des Empereurs; l'usage de dater par les années des Rois s'introduisit de même dans la Gaule, aussi-tôt qu'elle eut des rois François; on le voit sur des épitaphes de personnes qui moururent en Auvergne sous les règnes de Thierry I & de Théodebert son fils; l'année de la mort est désignée par celle du règne de ces Rois: c'étoit donc un usage établi quand Grégoire commença son histoire; il a suivi l'usage en datant par les années du règne de Childebert II, sous qui il écrivit. Il a choisi Childebert par préférence aux autres Rois qui vécurent dans le même temps, parce que Childebert ayant eu le trône de Metz, il fut roi des François, & que l'Auvergne & la ville de Tours étoient de son Royaume.

Mémoire de M. Lebeuf.

Grégoire avoit les qualités les plus desirables dans un historien, la bonne foi, la candeur & l'envie d'être impartial; il a loué les bons Princes, & blâmé sans ménagement ceux qu'il croyoit blâmables; les fortes charges qu'il a mises sur les portraits de ces derniers, sont la preuve que de tous les écueils le plus difficile à éviter dans l'histoire des Princes sous lesquels on vit, c'est la partialité. Les passions, la circonstance des affaires présentes, les intérêts personnels échauffent l'esprit de l'écrivain, & altèrent, comme malgré lui, la vérité qu'il a dessein de suivre.

L'évêque de Tours avoit de l'amour pour les arts, tels que l'architecture & la peinture; il l'a montré par la description du temple de l'idole de l'Auvergne *(l)*; ce temple se nommoit, dit-il, *vasso* dans la langue gauloise; la description en est fort claire & faite avec goût: il le montre encore par la description du château de Dijon, & par celle des églises *qu'il fit peindre & décorer*, dit-il, comme l'étoient les anciennes, que le temps & d'autres accidens avoient détruites. Cependant son histoire n'est, pour le style, comparable en aucune façon aux magnifiques modèles que la Grèce & Rome nous ont laissés: sa latinité n'est rien moins que pure; aussi avoue-t-il qu'il étoit très-peu versé dans la pratique de la langue latine, & sa modestie sur ce point va plus loin que ne pourroit aller la plus sévère critique.

Histor. Franc. l. III, c. 9.

Mais cette confession ne doit pas être entendue si littéralement qu'on n'en rabatte quelque chose; son latin n'est pas aussi fautif, aussi pitoyable, aussi rempli de barbarismes qu'il le dit; on le lit & on l'entend sans peine, il peut même faire quelque plaisir en certains endroits; la plupart de ses préfaces sont assez bien faites, celle particulièrement du cinquième livre de son histoire, où il tâche, par la peinture qu'il fait des desastres & des horreurs des guerres civiles, de détourner les Princes qui régnoient sur la France de celles qu'ils se faisoient; l'expression est d'autant meilleure & plus animée, qu'elle étoit dictée par le cœur de l'historien. Il ne peint point mal certains objets. Lorsqu'il nomme quelque personne d'importance, il en fait le portrait; plusieurs de ces portraits paroissent vrais, naturels & ressemblans: il fait l'image d'un Prêtre que Cantin, autrefois évêque de Tours, avoit fait renfermer dans un tombeau de marbre de Paros; « infecté par un cadavre à moitié » pourri, dont l'odeur empestée s'exhaloit même au dehors,

Histor. Franc. l. IV, c. 12.

(l) Histor. Franc. l. I, c. 30. Nous ferons sur le mot *vasso*, de la langue Gauloise du temps de Grégoire, la même observation que nous avons faite sur celui de *fred*; *vasso* subsiste encore dans notre langue, avec quelque changement dans l'orthographe; on dit un *vaisseau*, en parlant du bâtiment d'une église, le vaisseau de Notre-Dame, de S.t Sulpice, &c.

Anaſtaſius, c'eſt le nom du Prêtre, ſoulève avec peine de la « tête & des épaules la pierre qui ferme le tombeau, il craint « d'être vû, à peine reſpire-t-il de peur d'être entendu. »

J'avouerai que ces endroits, paſſables pour le ſtyle, ne ſont pas communs dans ſes œuvres, qui ſont, en général, trop dans le goût des chroniques & des légendes. Ce n'eſt pas qu'il n'eût lu quelques auteurs de la bonne latinité; il cite Salluſte[a], Virgile[b], Pline[c] & Aulugelle[d].

[a] *Hist. Franc. l. IV, c. 13.*
[b] *Ibid. l. II, c. 29, & l. IV, c. 30, &c.*
[c] *Prolog. vit. Patr.*
[d] *Ibid.*

Son pays & ſon ſiècle le rendent excuſable. Le latin n'étoit pas ſa langue maternelle, il étoit né dans la Gaule; les études étoient preſque tombées dans le temps qu'il vécut; il a écrit en latin, parce qu'un Eccléſiaſtique auroit eu honte d'écrire dans une autre langue, & les Eccléſiaſtiques étoient alors les ſeuls qui écriviſſent.

Il nous eſt cher; il mérite la reconnoiſſance de notre Nation, parce que dans un ſiècle où l'étude des Lettres étoit preſque entièrement anéantie, il conçut le projet de conſerver à la poſtérité le ſouvenir de l'origine & des commencemens de notre Monarchie. Le projet eſt exécuté; s'il ne l'eſt pas auſſi parfaitement que nous le voudrions, eſtimons ce que nous avons en cela de plus que les autres Nations, & ne ſoyons point de ces ingrats, qui ſans penſer au bien qu'on leur fait, ſe répandent en reproches amers, parce qu'on ne leur donne pas tout ce qu'ils voudroient avoir.



EXPLICATION
DES
SERMENS EN LANGUE ROMANCE

Que LOUIS, Roi de Germanie, & les Seigneurs François, sujets de Charles le Chauve, firent à Strasbourg en 842.

Par M. BONAMY.

28 Mai 1751.

AVANT que d'entrer dans l'explication des Sermens qui ont donné lieu aux Mémoires que j'ai fait paroître sur l'origine de la langue Françoise, il est nécessaire de se rappeler ce que j'ai dit sur la circonstance où ces sermens furent faits. Les deux rois, Louis de Germanie & Charles le Chauve, ayant à se défendre contre les entreprises de l'empereur Lothaire leur frère aîné, font entre eux, à Strasbourg en 842, un traité de paix dans lequel ils conviennent de se secourir mutuellement & de défendre leurs États respectifs avec le secours des Seigneurs & des Vassaux qui avoient embrassé leur parti. Du côté de Charles le Chauve étoient les seigneurs François habitans de la Gaule, & du côté de Louis étoient les François Orientaux ou Germains. Les premiers parloient la langue Romance, & les Germains parloient la langue Tudesque. Je ne prétends pas néanmoins nier que parmi les sujets de Charles il n'y en eût qui entendissent le Tudesque; je dis seulement que cette langue n'étoit pas la langue commune des Gaules, puisqu'on étoit obligé d'aller l'apprendre en Germanie, comme il paroît par les lettres de Loup de Ferrières, qui remarque aussi qu'elle étoit nécessaire à ceux qui avoient part au gouvernement, parce qu'on étoit obligé de traiter souvent avec les Princes qui régnoient dans les pays où on la parloit, c'est-à-dire dans presque tous ceux où l'on parle encore aujourd'hui l'Allemand.

Les François occidentaux, ou les sujets de Charles le Chauve, ayant donc une langue différente de celle que parloient les François orientaux ou sujets de Louis de Germanie, il étoit nécessaire que ce dernier Prince parlât, en faisant son serment, la langue des sujets de Charles, afin d'en être entendu dans les promesses qu'il faisoit, comme Charles se servit de la langue Tudesque pour faire connoître ses sentimens aux Germains, & l'un & l'autre de ces peuples fit aussi son serment dans la langue qui lui étoit particulière, *populus quisque propria lingua testatus est*, dit Nithard, seigneur François du parti de Charles le Chauve, qui nous a conservé ces sermens dans leur langue originale. Le même auteur nous apprend encore que les deux Rois, avant que de faire les sermens, haranguèrent leurs sujets, leur parlant chacun dans la langue qu'ils entendoient, *ante sacramenta circumfusam plebem alter Teudisca, alter Romana lingua allocuti sunt.* Les sermens en langue Tudesque n'étant point de mon objet, je n'en parlerai que lorsque j'en aurai besoin pour expliquer quelques mots de la langue Romance qui pourroient souffrir quelques difficultés. Il ne s'agit que des sermens en langue Romance, c'est-à-dire cette langue qui a donné l'origine à celle que nous parlons aujourd'hui & à celle qui est en usage dans quelques provinces du Royaume.

J'ai dit que cette langue Romance étoit la langue commune des François & des Gaulois; elle étoit la langue commune des François, puisque Louis de Germanie s'en sert en faisant son serment afin d'être entendu de ceux pour qui il le faisoit, & les François lui répondent dans la même langue qui leur étoit propre, *populus quisque propria lingua testatus est.* Elle étoit aussi la langue commune du peuple Gaulois, puisque c'étoit parmi ce peuple que les François l'avoient apprise; car, comme je l'ai dit, ils ne l'avoient point apportée de la Germanie, où l'on parloit la langue Tudesque. La langue commune des François & des Gaulois d'origine, sujets de Charles le Chauve, étoit donc en 842 la langue Romance. Mais quelle est l'origine de cette langue?

J'ai dit qu'elle venoit de la langue vulgaire Latine qui s'étoit introduite dans les Gaules depuis la conquête que les Romains en firent, & j'ai de plus avancé que cette langue, défigurée par la prononciation des différens peuples, avoit produit la langue que nous parlons aujourd'hui. Ce sont ces deux points que je me suis engagé de prouver dans les Mémoires que j'ai lus, & j'espère achever de confirmer mon sentiment par l'explication de tous les mots des deux sermens de Louis de Germanie & des seigneurs François, sujets de Charles le Chauve. Je ferai donc voir que ces sermens, le plus ancien monument qui nous reste de la langue de nos ancêtres, sont composés de mots d'origine Latine, à l'exception des noms de *Louis*, *Charles & Lothaire* qui sont Tudesques; & en même temps je montrerai ces mêmes mots des sermens, soit dans notre dialecte Parisienne, soit dans les dialectes des provinces méridionales du Royaume, écrits presque tous avec la même orthographe qu'ils ont dans les sermens.

Après cette discussion l'on sera en état de juger si j'ai eu raison d'avancer que la langue Latine avoit formé la langue Romance, & que celle-ci avoit donné l'origine à la langue que nous parlons aujourd'hui & à plusieurs dialectes qui sont encore en usage dans quelques provinces parmi le peuple.

Je mettrai d'abord le texte des sermens, & au dessous l'interprétation latine, & enfin, dans une troisième ligne, les mots françois usités dans les XII.[e] & XIII.[e] siècles, qui répondent à chacun des mots des deux sermens; par-là on verra d'un coup d'œil la ressemblance des deux langues françoises, & leur rapport commun avec le latin.

Mais avant que d'entrer dans l'explication des sermens, je crois devoir faire une réflexion sur celui des seigneurs François. On trouvera sans doute étrange que ces Seigneurs, sujets de Charles le Chauve, s'engagent à quitter son parti & à l'abandonner, s'il violoit les promesses qu'il faisoit à Louis de Germanie son frère. Mais ceux qui sont au fait de notre ancien gouvernement, n'ignorent pas que jusqu'au règne de Charles VII, les Princes du Sang, les Pairs & les Grands de

Serment des ſeigneurs François ſujets de Charles le Chauve.

Paroles du Serment.	*Si*	*Lodhuigs*	*ſagrament*	*que*	*ſon*	*fradre*	*Karlo*	*jurat,*	*conſervat,*	*&*	*Karlus*
Interprétation Latine.	Si	Ludovicus	ſacramentum	quod	ſuus	frater	Karlus	jurat,	conſervat,	&	Karlus
Ancien François du douzieme ſiècle.	*Si*	*Louis*	*le ſagrement*	*que*	*ſon*	*frere*	*Karle*	*jure,*	*conſerve,*	*&*	*Karles*

meos	*ſendra*	*de*	*ſuo*	*part*	*non*	*los*	*tanit,*	*ſi*	*jo*	*returnar*	*non*	*lint*	*pois,*
meus	ſenior	de	ſuâ	parte	non	illud	teneret,	ſi	ego	retornare	non	illum inde	poſſum,
mon	*ſenhor*	*de*	*ſue*	*part*	*ne*	*lo*	*taniſt,*	*ſi*	*je*	*retourner*	*ne*	*l'ent*	*pois,*

ne	*jo,*	*ne*	*neuls*	*cui*	*jo*	*returnar*	*int*	*pois,*	*in*	*nulla*	*aiudha*	*contra*
nec	ego,	nec	nullus	quem	ego	retornare	inde	poſſum,	in	nullo	adjuto	contra
ne	*je,*	*ne*	*nuls*	*cui*	*je*	*retourner*	*ent*	*pois,*	*en*	*nul*	*äiude*	*contre*

Lodhuwig	*nun*	*li*	* *juer.*
Ludovicum	non	illi	fuero.
Louis	*nun*	*li*	*ſerai.*

* M. Ducange lit *fuer* pour *fuero*, au lieu de *juer* ou *iver*.

Si Louis obſerve le Serment que ſon frère Charles lui jure, & que Charles, mon Seigneur, de ſa part ne le tint point, ſi je ne puis détourner Charles de ce violement, ni moi, ni aucun de ceux que je puis détourner, ne ſerons en aide à Charles contre Louis.

Serment de Louis Roi de Germanie.

Paroles du Serment.	*Pro*	*Deu*	*amur,*	*&*	*pro*	*Chriſtian*	*poblo,*	*&*	*noſtro*	*commun*	*ſalvament*	*diſt*	*di*
Interprétation Latine.	Pro	Dei	amore	&	pro	Chriſtiano	poplo	&	noſtro	communi	ſalvamento	de iſta	die
Ancien François du douzieme ſiecle.	*Por*	*Deu*	*amor*	*&*	*por*	*Chriſtian*	*pople*	*&*	*noſtre*	*commun*	*ſalvement*	*de ſte*	*di*

en	*avant,*	*in*	*quant*	*Deus*	*ſavir*	*&*	*podir*	*me*	*dunat,*	*ſi*	*ſalvarai*	*jo*
in	abante	in	quantum	Deus	ſapere	&	potire	mî	donat,	ſic	ſalvaro	ego
en	*avant*	*en*	*quant*	*Deu*	*ſaveir*	*&*	*poïr*	*me*	*donne,*	*ſi*	*ſalverai-*	*je*

* Je lis *er* pour *ero* au lieu de *&*	*ciſt*	*meon*	*fradre*	*Karlo,*	*&*	*in*	*adiudha* *	*&*	*in*	*cadhuna*	*coſa*	*ſi*	*cum*	*om*
	ecciſtum	meum	fratrem	Karlum	&	in	adjutum	ero	in	quâque una	cauſa	ſic	quomodo	homo
	ciſt	*mon*	*frere*	*Karle*	*&*	*en*	*aïude*	*ſerai*	*en*	*caſc- une*	*coſe*	*ſi*	*cum*	*om*

per	*dreit*	*ſon*	*fradre*	*ſalvar*	*diſt*	*in*	*o*	*quid*	*il*	*mi*	*altreſi*	*fazet,*
per	directum	ſuum	fratrem	ſalvare	debet	in	hoc	quid	ille	mî	alterum-ſic	faceret,
per	*dreict*	*ſon*	*frere*	*ſalver*	*diſt*	*en*	*o*	*qui*	*il*	*me*	*altreſi*	*faſcet,*

&	*ab*	*Ludher*	*nul*	*plaid*	*nunquam*	*prindrai*	*qui,*	*meon*	*vol,*	*ciſt*
&	ab	Lothario	nullum	placitum	numquam	prendero	quod	meo	volle	ecciſti
&	*a*	*Lothaire*	*nul*	*plaid*	*nonques*	*prendrai*	*qui*	*par mon*	*voil*	*a ciſt*

meon	*fradre*	*Karle*	*in*	*damno*	*ſit.*
meo	fratri	Karlo	in	damno	ſit.
mon	*frere*	*Karle*	*en*	*dam*	*ſeit.*

Pour l'amour de Dieu, & pour le peuple Chrétien & notre commun ſalut, de ce jour en avant, autant que Dieu m'en donne le ſavoir & le pouvoir, je déclare que je ſauverai mon frère Charles, ci-préſent, & lui ſerai en aide dans chaque choſe, (ainſi qu'un homme ſelon la juſtice doit ſauver ſon frère) en tout ce qu'il feroit de la même manière pour moi, & que je ne ferai, avec Lothaire, aucun accord qui par ma volonté porteroit préjudice à mon frère Charles ci-préſent.

de l'État, garans des traités, promettoient de ne point ſecourir le Roi, s'il manquoit à obſerver les conventions qu'il avoit jurées; c'eſt de quoi il ſeroit aiſé de donner un grand nombre de preuves, s'il en etoit ici queſtion, mais il s'agit de diſcuſſions grammaticales.

On trouvera encore à la fin de chaque ſerment une traduction moins litterale que les deux qui ſont au deſſous du texte, je veux dire la latine, & celle qui eſt dans un françois du XII.e ſiècle, dont les mots ne ſont guère plus intelligibles que ceux de la langue romance des ſermens. Cette traduction françoiſe étoit abſolument néceſſaire pour comprendre le ſens des deux ſermens, dont l'obſcurité a encore été augmentée par les Éditeurs; car quelquefois ils ont joint, en un ſeul mot, deux mots qui devoient être lûs ſéparément, & au contraire ils ont fait deux mots d'un mot unique.

Explication des mots du ſerment de Louis de Germanie.

Pro Deu amur. Au lieu de ces mots, on lit dans quelques éditions, *pro Deo amor,* ce qui eſt la même choſe; car la lettre *u,* dans le mot *amur,* doit ſe prononcer comme la diphthongue *ou:* perſonne ne conteſtera qu'ils ne ſoient pris de la langue latine. *Pro* a donné l'origine à notre mot *pour* qu'on trouve écrit *por* dans nos anciens auteurs François, par la tranſpoſition de la lettre *r* après l'*o.*

Nous avons conſervé le *pro* latin dans quelques mots composés, comme *promettre, provoquer,* de *promittere, provocare;* mais nous l'avons changé dans notre *por* ou *pour* en d'autres, comme *pourſuivre* de *proſequi, pourveoir* de *providere.*

Le mot *Deu* eſt ici au génitif, quoiqu'il n'ait point devant lui l'article *de* qui en eſt la marque, & cette manière de s'exprimer ſe rencontre par-tout dans nos anciens auteurs; en voici quelques exemples. *Comme li nobles Barons Hugues Dux de Bourgoigne eut pris la Croix pour aller en ſervice Deu .... ou ſecours de l'empire de Conſtantinople (a).*

(a) Lettres de Baudouin de l'an 1266, *page 16* des preuves de l'hiſtoire de Villehardouin.

Jesus nostre boins avoés sapience Deu est nommé[a].

Pour Deu proïer[b].

[a] Lebeuf, chant Ecclef. p. 127.

[b] Roman de Rou. Mém. de l'Acad. t. VIII, p. 661.

Nos anciens auteurs ont cependant aussi employé le mot *Dieu* comme nous faisons aujourd'hui, depuis que nous avons inféré la lettre *i* dans quantité de mots dérivés du latin, comme dans celui de *lieu*, qu'on écrivoit autrefois *leuc*, & dans nos provinces méridionales *loc:* il en est de même du mot *rien*, qu'on prononçoit *ren*, du mot latin *res;* ainsi on disoit, *la poeste Dieu pas ne fine.*

Gloss. de Villehard. p. 368.

Lebeuf, Differt. t. II, p. 318.

Jacobin & frère Menor
Ki se sont mis pour Dieu amour
En Religion.

Par ces exemples, il est visible que ces trois premiers mots du serment sont latins & françois en même temps.

Et pro Christian poblo. Le mot *poblo* est aussi latin & françois; car les Romains prononçoient *poplus* pour *populus*, & il n'en faut point d'autre preuve que le nom de *Publicola* qu'on trouve aussi écrit *Poplicola, Poblicola:* & Plaute, dans son Amphitryon, dit: *Thebano poplo.* Du latin *populus* se sont formés le *popolo* des Italiens & le *pueblo* des Espagnols, en retranchant l'*s* finale, & prononçant l'*u* comme un *o*, à l'imitation des Romains. C'est ainsi que ces deux nations ont changé les terminaisons *us* & *um* en *o;* au lieu que les François les ont changées en *e* muet, qui a un son approchant de celui de l'*o*, lorsque nous appuyons sur les dernières syllabes des noms terminés par cet *e* muet; comme lorsque nous prononçons ce vers de la tragédie d'Iphigénie, où Ériphile dit:

Dausquii, ortho-graph. p. 246.

La guerre dans Lesbos me fit votre captive.

Acte III, scène IV.

Quant à la première syllabe de *poplo*, où nous avons changé cet *o* dans notre diphthongue *eu*, ce changement est commun à quantité de nos mots françois d'origine latine, comme *clameur* de *clamor, vapeur, vapor, vœu, votum, &c.*

Ainsi nos mots françois usités dans toutes les provinces

du Royaume, *poblo*, *pobles*, *peuble* & *peuple*, viennent certainement du latin *populus*.

ET NOSTRO COMMUN SALVAMENT. Ces trois mots ne fouffrent point de difficulté quant à leur origine latine ; car quoique le mot *falvamentum* ne fe trouve pas employé dans les auteurs de la bonne latinité, non plus que le verbe *falvare*, il eft certain cependant qu'ils viennent l'un & l'autre de *falvus*, & qu'ils ont été en ufage dans le langage populaire, & c'eft de *Salvamentum* que nos pères ont pris leur ancien mot *falvament*, *falvement*, *fauvement*, car il fe trouve écrit de ces trois manières, *ils le conduiroient falvement*[a] : *bonnegent pour qui fauvement Dieu de char veftir fe daigna*[b].

DIST DI EN AVANT. Ces mots demandent un peu plus de difcuffion : ils fignifient au refte ce que l'on trouve dans d'autres fermens de ce temps là, plus conformes aux règles de la grammaire latine, *ab ifta die in ante fidelis ero*[c], *de ifto die in antea*[d], *de ifta die & deinceps*[e], par où l'on voit que ces mots barbares, *difl di en avant*, ne diffèrent du latin que par la prononciation, & qu'ils font précifément les mêmes que ceux-ci, *de ifto die in abante.* Mais, dira-t-on, les Latins fe font-ils fervis de cette expreffion *in abante!* oui fans doute. L'on trouve dans nos anciens titres des prépofitions jointes à des adverbes & à des conjonctions, ou deux prépofitions liées enfemble, comme *in fic*, *ainfi* ; *ad fatis*, *affez* ; *abante*, *avant* ; mais ces expreffions ne doivent paroître extraordinaires qu'à ceux qui ne favent pas que les Latins eux-mêmes les ont employées, & qu'ils ont dit *abhinc*, *adhuc*, *poft ante*, *de foris*, *à foris*, *de fub*, *infuper*, *ad ufque*, *ex ante*, *in ante*, *ab ante* ; Plaute a dit *de procul*, Cicéron *in ante diem quintum kalendas novembris* ; *ex ante diem quintum non. junii* : & Tite-Live, *ex ante diem quintum idus octob.* Varron *poft ante*, Properce & Pétrone *in ante.* Parmi les infcriptions de Gruter, il y en a Pag. 717, 2.
une pour un jeune homme qui s'étoit noyé, où on lit, *ab ante oculis parentis rapuerunt Nymphæ in gurgite.* Ces exemples fuffifent pour prouver que cette expreffion du ferment n'eft pas fi barbare qu'on s'imagineroit, & que nos mots *en avant*,

[a] *Villehardouin, ibid. num. 157, p. 123.*

[b] *Lebeuf, trait. de plain-chant, pag. 132.*

[c] *Capitul. Baluz. t. II, p. 71.*

[d] *Ibid. p. 226.*

[e] *Ibid. p. 272.*

devant ou *davant*, *doresenavant*, viennent des mots latins *in abante*, *de abante*, *de hora in abante;* de même que le mot *en ant*, usité en Languedocien & en Béarnois, vient d'*in ante*, *d'aquesta hora ad enant.* Quant à ces mots *d'ist di*, ils sont également latins & françois. Nous avons banni de notre écriture le pronom *ste*, qui vient d'*iste*, *ista*, *istud*, mais nous l'avons conservé dans notre prononciation, & nous disons *st'homme*, *ste femme.* En Languedoc on dit d'*esté jour*, en Franche-comté *ste:* l'auteur des Noëls Fran-comtois dit, en parlant de l'incarnation de Jesus-Christ,

Ducang. Gloss. præfat. art. 36, pag. 31.

Faillé tu qui dassande
Pour subi ste loi!

En Bourgogne on dit *stu.*

Le mot *di*, pour *jour*, se trouve dans tous nos anciens auteurs de la langue-d'oui.

Alés s'en est nuit & dis. Les Flamands & les Picards disent encore *tous dis* pour *toûjours;* le roman de Rou fait ainsi parler Guillaume le Conquérant à ses troupes:

Ph. Mouskes, hist. de Villehardouin, p. 220, col. 2.

Si je me puis eschaper vis
Mex vous enmerai mez tous dis.

Mém. de l'Acad. t. VIII, p. 657.

Monstrelet & Rabelais se servent aussi de cette expression; mais elle n'est plus usitée que dans les noms des jours de la semaine, *lundi*, *mardi*, *&c.* Le mot *jour* que nous lui avons substitué, & que nos anciens auteurs écrivoient *jor* & *jorn*, est également dérivé du latin *diurnum*, d'où les Italiens ont formé leur *giorno* qu'ils prononcent comme s'il y avoit un *d* devant, *djorno.*

Les mots *jorn* & *die* étoient aussi usités dans les provinces méridionales du Royaume. Philippe le Bel date ainsi des lettres écrites aux habitans du Languedoc en 1306, *donade à Paris le Diluns d'avan Pasques floridas* [a]. Dans les coûtumes de Soule [b], on trouve *au ters die* pour *au troisiéme jour: si baques entren de dies*, *si des vaches entrent de jour* [c].

[a] Ordonnances, t. I, p. 449
[b] Tit. 16, art. 1.
[c] Ibid.

Ainsi, comme nous disons *lundi*, *mardi*, *&c.* les Languedociens disent *diluns*, *dimars*, *&c.*

IN QUANT DEUS SAVIR ET PODIR ME DUNAT. Ces mots sont les mêmes qui se trouvent dans d'autres sermens de Charles le Chauve, *in quantum Dominus posse dederit: quantum Deus mihi scire & posse donaverit.* Les mots du serment sont donc pris tous de la langue latine, & c'est de cette langue que les anciens habitans de la langue-d'oc les ont empruntés, & qu'ils disoient, *en quant Deu saber & poder me donat.* Alphonse, frère de S.t Louis, finit ainsi ses lettres en faveur de ceux de Riom en Auvergne: *Aquestas franchesas en quant de dreyt podem, nos losans;* comme Pline a dit dans son panégyrique, *in quantum invisus pessimo Principi fui.* Mais ces mots du serment ne sont pas tellement particuliers à la langue-d'oc, que nous ne les retrouvions aussi dans nos auteurs de la langue-d'oui, avec quelque différence de prononciation; car *savir* est la même chose que *saveir; ço est à saveir, c'est à savoir*, dit Jean sans Terre dans des lettres en françois de l'an 1215. Ce mot vient de *sapere*, que les Latins ont dit aussi pour *scire.* Cicéron, dans son premier livre de la Divination, cite ces mots d'un ancien Poëte, *qui sibi semitam non sapiunt, alteri monstrant viam.* Les Languedociens ont changé le *p* en *b*, *sapere*, *saber*, & notre dialecte Parisienne en un *v* consonne, *saveir*, *savoir*, comme nous avons fait dans les autres mots tirés du latin, *saveur* de *sapor*, *neveu* de *nepos*, *poverté* de *paupertas*, *ensevelir* d'*insepelire*, *recouvrer* de *recuperare*, *décevoir* de *decipere*, *&c.*

Capitular. Baluzii. tom. II, pag. 74, 99 & 207.

Dans quelques éditions on lit *potir*, au lieu de *podir:* mais c'est la même chose. Notre mot *pouvoir* se trouve écrit de plusieurs manières; on dit *povoir*, *pooir*, *poir*, *poer & pouer:* tous ces mots viennent du verbe latin *potere* ou *potire*, pour *posse.* C'est de ces anciens infinitifs que se sont formés *potibat* pour *poterat*, *potesse* pour *posse*, *potissent*, *potissunt*, *potessit*, *&c.* Quelque barbares que nous paroissent ces mots, ils ont cependant été employés par Lucrèce, Térence, Catulle, sans parler d'Ennius, de Lucilius & de Varron; en effet, ils sont

aussi latins que *potestur, possitur, poteratur*, qu'ils ont employés. C'est de *potere* que s'est formé le mot *poder* dans les dialectes des provinces méridionales; *per son poder & son saber*[a] : *segunt lor poder*[b]: *deffendra à son poder*[c]; & notre ancien verbe *poir* vient de *potire*. C'est de la même manière que de *fodire* pour *fodere*, nous avons fait en françois *fouir;* car on a dit aussi en latin *fodire*[d].

Me est ici un datif. Les Latins disoient *mi* pour *mihi : nec mi aurum posco, nec mi prætium dederitis*[e]; & comme ils changeoient l'*i* en *e*, ils disoient *me* pour *mihi*, & *te* pour *tibi*. On en trouve un exemple dans Plaute[f]: *ut meque teque maximè atque nostro ingenio decuit*[g].

Une preuve que *me* & *te* sont au datif dans Plaute, ce sont les mots *nostro ingenio*, & l'on trouve par-tout dans ce Poëte le datif avec le verbe *decet*, comme dans l'Amphitryon[h], *nostro generi non decet.*

Notre mot françois *donner*, vient de *donare*, de même que nos anciens mots *pardoint, doint*, viennent de l'ancien latin *perduint, duint.*

Les mots *dunat* & *donat* sont un même mot, parce que dans la langue latine l'*u* avoit le son de l'*o.*

SI SALVARAI-JO. Si est ici pour *sic;* il y a de la différence entre *il est si misérable, &c.* & *si vous faites cela, &c.* Dans ce dernier exemple, *si* est la préposition *si* des Latins; & dans le premier, *il est si misérable*, le mot *si* vient de *sic.*

On a dit autrefois *salver* pour *sauver.* Dans l'histoire de Villehardouin[i], on lit : *tu nos juras que tu nos salverois.*

Quant au pronom *je*, il se trouve souvent dans nos auteurs au lieu de *moi.* La S.te Vierge dit à J. C. trouvé dans le Temple, *Dieu scet combien je & ton père t'avons quis doulens & irez*[k] : *Les garens vous dient & je pour eaus, que ils furent au leuc*[l], *&c.*

L'on voit par cette expression du serment, *salvarai-jo*, que l'on mettoit dès-lors le pronom *je* après le verbe, *doi-je faire loer*[m], *ai-je fait*[n]. Le pronom *je* s'écrivoit autrefois *jo, jou & ge*, & il n'est pas plus extraordinaire de faire venir

V. Dausquius, p. 116.

[a] Alphonsine, art. VIII.

[b] Id. art. X, p. 459.

[c] Hist. de Cahors, p. 139, in 4°.

[d] Voy. Dausquius, p. 117, Plaute, Milit. act. II, scen. IV, vers. 21.

[e] Enn. Annal. p. 61.

[f] Asin. 3, 2.

[g] Dausj. p. 198. Fest. de Dacier, pag. 240, & Méth. de P. R. p. 624.

[h] Act. II, sc. II, v. 188.

[i] Art. CCXXII.

[k] Théat. Franç. t. I, p. 177.

[l] Assis. de Jérus. c. 76, p. 61.

[m] Traité des fiefs, par Chantér. Pr. p. 242, tit. de 1250.

[n] Ibid. p. 269.

ces mots de *ego* que d'avoir rendu la derniere syllabe de *Virgo* par *ge*, *Vierge*.

CIST MEON FRADRE KARLO. Ces quatre mots sont ici à l'accusatif, & on les employoit pour tous les cas dans la basse latinité. Voici un exemple de ce latin barbare, tiré d'un acte de l'an 783. *In Dei nomine hæc est notitia traditionis judicius, cum residerent Missi gloriosissimo atque serenissimo Domno nostro Carulo Rege Francorum, in Narbonâ civitate per multorum altercationes audiendas & rectis negotiis terminandæ . . . . Cumque ibi residerent præscripti missi, interrogaverunt Milone Comite, si potebat habere conditiones aut recognitiones . . . . . ordinavimus Milone Comite . . . , ut de ipsas villas Arloino assertore & mandatario Danielo Archiepiscopo per suam Saionem revestire fecisset.*

Baluz. Capitul. t. II, p. 1344.

Le mot *cist* vient du pronom latin *eccistе*, & on le trouve dans nos anciens titres pour *ce*, *cet*, dont nous nous servons maintenant; quelquefois, à la place de *cist*, on disoit *cest*, *ichest* ou *iquil*, *iquelle*, qui répondent aux anciens pronoms latins *eccille*, *eccilla*.

Dans un titre de l'an 1275, on lit: *Tuit cist nommés ne mangeront point à court*[a]: *De cui cist heritages muet*[b]: *En ichest tans bien curés*[c].

ET IN ADIUDHA ER IN CADHUNA COSA. Les mots *& in cadhuna*, qu'on lit dans les sermens imprimés, ne forment pas de sens, c'est pourquoi je lis *er* au lieu de *&*, pour *ero*, *je serai*. On trouve par-tout dans l'histoire de Villehardouin, *ere*, *ert* & *erent*, pour *j'étois*, *il étoit*, *ils étoient*, & il paroît qu'on a dit aussi au futur *ert* pour *il sera*, & *erent* pour *ils seront*.

[a] 2.e Dissert. sur l'hist. de S.t Louis, p. 144, par Ducange.

[b] Lettres de J. Comte de Bourgogne. Chantér. Pr. p. 250.

[c] Lebeuf, hist. du plain-chant, p. 124.

Dans une ordonnance d'Étienne Boileau, prevôt de Paris, de l'an 1258, il est dit que *quiconque est crieur à Paris*, *il doit tous les jours que il est escript . . . . desque a donc que il en ert ostez, chacun jour un denier à la confrairie des Marcheans.* Les mots *en ert ostez* sont la même chose que *il en sera ôté*.

De même dans les loix de Guillaume le Conquérant, on lit, *per le dener qui le Seigneur durrat, si erent quietes ceals qui meinent en son demainer. Par le denier que le Seigneur*

Art. XVIII.

donnera, ainſi ſeront quittes ceux qui demeurent en ſon domaine.

Quant au mot *adiudha*, c'eſt le même que celui d'*aïude*, uſité encore en Picardie, & que celui de *aiuda*, en uſage dans nos provinces méridionales. Les Eſpagnols diſent auſſi *ayuda*, & les Italiens *aiuto*. Tous ces mots viennent des anciens verbes latins *adjuto* & *adjutor* (b). Dans les conſeils de Pierre
Ch. 28. art. V. Desfontaines, on lit, *ne ne requierre pas l'ahiuë au Prevoſt.*
Liv. II, ch. 6. Pantagruel, dans Rabelais, veut étrangler un Limouſin, qui lui dit dans la langue de ſon pays, *ho ſainct Marſault adiudha my.* Dans notre dialecte Pariſienne, on dit *aïde* en trois ſyllabes.

Pour le mot *cadhuna*, il vient du latin *quaque una* pour *unaquaque*. C'eſt de ce mot que viennent dans l'Italien *ciaſcheduna*, *catauna*; & dans l'Eſpagnol *cada-una*. De-là ſe ſont formés nos mots françois *caſchuns*, *chaſcuns* & *caſcun*. Guy, comte de Flandre, dit dans des lettres de l'an 1297,
Gr. Offic. t. II, pag. 810. *caſchuns ſet, & voirs eſt.*

Le mot latin *cauſa* ne ſe prend pas toûjours dans les auteurs pour ce qui produit un effet : on le peut rendre ſouvent par nos mots françois *choſe*, *affaire*. Je n'en rapporterai que deux
Famil. ep. 21, lib. VI. exemples, tirés de Cicéron même : *Velim tibi perſuadeas te in hâc causâ nihil habere quod timendum ſit præter communem*
Ep. 11. *caſum civitatis.* Et *ipſa cauſa ea eſt, ut jam ſimul cum Republ. quæ in perpetuum jacere non poteſt, neceſſariò reviviſcat. La choſe eſt dans une telle ſituation, &c.* C'eſt dans ce ſens que
L. IV, c. 13. Grégoire de Tours dit, *apud Arvernum...... multæ cauſæ tunc per eum (Chrammum filium Chlotarii) irrationabiliter gerebantur.*

Dans l'Alphonſine on trouve les mots *choſa* & *chauſas*; mais le mot *coſa* ou *cauſo* n'eſt pas particulier à la langue-d'oc, on le diſoit de même dans la langue-d'oil, comme on le voit par Pierre Desfontaines, *chap. 17* de ſes Conſeils, où il emploie les mots *coſe* & *cauſe* pour *choſe*.

Si cum om. Ces mots doivent être rendus en latin par *ſit quomodo homo*, & ils ſe retrouvent dans notre ancien françois,

(b) Quintilien, *lib. II, cap. 8*, a dit *adjuta citrâ natura magis evaleſcit*, avec

avec la même orthographe qu'ils ont dans ce serment. Ainsi ils sont latins & françois en même temps. Notre mot *comme* s'écrivoit autrefois *cum*, *com* & *con*; c'est le même que le *como* des Italiens & des Espagnols, qui vient de *quomodo*, & nous rendons souvent ce mot par *comme*: *Intendens (Jesus) quomodo primos accubitus eligerent. Considérant comme les conviés choisissoient les premières places.* Il est inutile de rapporter des exemples pour prouver que les auteurs Latins ont employé cette expression de notre serment, *sic quomodo*, ou *ita quomodo*; c'est ainsi que Cælius, écrivant à Cicéron, lui dit: *Ego tamen sic nihil expecto, quomodo Paulum consulem designatum primam sententiam dicentem.* Et Cicéron lui-même a dit aussi: *Ita me fecistis Consulem, quomodo pauci in hac civitate facti sunt.*

Lib. VIII, ep. 4 familiar.

Orat. de lege agraria.

J'ai dit ci-devant que ces mots *si cum om* se retrouvoient dans nos anciens auteurs avec la même orthographe, & en voici des preuves. *Si cum Diex volt. Si cum il est contenu en la charte (c).*

Villehardouin, art. CLXXIII, p. 134.

Le mot *homme* est écrit dans nos anciens auteurs *homs*, *hons*, *om*, *on*, *un*, *ons*, & de-là vient notre particule *on*. Philippe Mouskes, en parlant du serment des Évêques, dit:

> *Et cascuns Veskes premerains*
> *Dou Roi de France joint ses mains,*
> *Prend son regale pour droiture*
> *Et ses om est de teneure.*

Gloss. Ducange, au mot hominium, *p. 1159.*

Le même, en parlant de Théodore Lascaris, dit: *Et li Toidres uns om poisans, & ce Théodore étoit un homme puissant.*

Pag. 223, col. 2.

Per dreit son fradre salvar dist. Il n'y a que le mot *dist* qui puisse faire ici quelque difficulté. M. Ducange lit *dust*; mais l'on trouve l'un & l'autre de ces mots employés également dans nos anciens auteurs, quoique plus souvent on y lise *deit* ou *dei* pour *doit*. Ce mot vient de *debet*, dont on a

(c) Lettres de Simon sire de Château-vilain, en 1253. *Preuv. de la maison de Château-vilain, p. 33.*

fait d'abord *debt*, comme de *fallit* on a fait *falt*, & de *valet*, *valt*. Le mot *debt* ensuite, a formé, selon les différentes prononciations & les manières d'orthographier, *deit*, *dei*, *deut*, *dist*, *deust*. Ce qu'il y a de certain, c'est que le mot *dist*, dans le serment en langue Romance, doit se rendre par *debet*, puisque dans le même serment, en langue Tudesque, le mot *dist* est rendu par *scal*, qui signifie aussi *debet*. C'est la même expression qu'on lit dans le serment que font en latin les seigneurs François à Charlemagne, lorsqu'ils promettent de lui être fidèles : *Sicut per drictum debet esse homo Domino suo*.

Voyons maintenant quelques exemples où le mot *dist*, *dust* ou *deust* est employé. Dans le Roman de Rou, l'auteur, parlant de Rollon admis à l'hommage du roi Charles-le-Simple, dit : *Quant baisier dist le pié, baissier ne se daigna*. Dans le Dictionnaire de Nicot, au mot *Dam*, on lit : *Quand on est conseillé par autre & il en mechet, le dommage en deust estre commun aussi au consulteur* ; & Sébastien Brand, dans le Labyrinthe de fortune, dit, en parlant des Moines : *On deust telle vermine erradiquer, par tels vient famine*. Quant aux mots *deit*, *dei*, *deu*, il est inutile d'en rapporter des preuves, on les trouve par-tout employés dans nos auteurs François : il en est de même de *per dreit* pour *par droit*, *per directum* ou *per jus*. Le mot *par* & *per* sont mis également l'un pour l'autre ; *per plait*, *per son sagrement*.

Coûtumes de Berry, p. 101.

IN O QUID IL MI ALTRESI FAZET. Ces mots, qui ne paroissent ni latins ni françois, sont cependant l'un & l'autre. C'est la même expression qu'a employée l'historien Nithard, lorsqu'il parle des Ambassadeurs que Louis de Germanie & Charles le Chauve envoyèrent à l'empereur Lothaire. Ces Envoyés offrirent à ce dernier de lui donner une partie de la Monarchie pour la tenir paisiblement, à condition qu'il consentiroit que ses frères jouiroient de même en paix de leur partage : *In eo quod ille (Lotharius) illis similiter faceret*. Au lieu de *in eo*, on lit dans le serment *in o*, & cet *o* est pour *hoc*, qui se prononce comme un *o* dans *hodie* pour *hoc die*. Ce pronom *o* se trouve employé pour notre *ce*, *cela* ou *le*, non

seulement dans les dialectes des provinces meridionales, mais encore dans notre dialecte Parisienne.

Si o vent a estau, set deners l'an. S'il le vent sur un estau (il dont) sept deners par an. S'il o fassec, s'il faisoit cela. Si o fasiant, si ils le faisoient[a]. *Si o fasean, si ils faisoient cela*[b]. *Nos avem jurado que aussi o tenguem, e o compliam (d).*

Le *però* des Italiens, leur *perochè*, *parce que*, viennent de la préposition *per*, du pronom *hoc* & du relatif *quod*. Les Coutumes de Bearn emploient souvent le mot *empero* pour *cependant*. *Sauh empero*, *sauf cependant*[c].

Le mot *qui* doit se rendre par *que*; & c'est ainsi que dans nos anciens auteurs, au lieu de notre relatif *que*, on trouve par-tout *qui*, & même *cui*. Dans les Coutumes de Bearn[d], on lit: *Las indegudas vexations qui sen los peadges, les indûes vexations que font leurs péagers.*

En cel jor meismes ansials de Corcelles ...... cui il avoit envoyé ès parties de Malte[e]. *L'evêque (de Liége) cui Dius assole, que Dieu absolve*[f]. *De toutes celles choses ..... cui il nos covient garentir (e).*

Quant au mot *altresi*, qui signifie *pareillement*, *semblablement*, il n'y a qu'à ouvrir nos auteurs du XIIe & du XIIIe siècle pour le trouver à chaque page. Il est formé des mots latins *alterum sic*. Comme nous avons formé notre mot *autant* de *alterum tantum*, que Tite-Live a employé[g]: *Militibus ex prædâ centenos binos asses, & alterum tantum Centurionibus atque equitibus divisit.* Nos anciens auteurs ont dit *altretant*, *autretant*, & par abréviation *altant*, *autant*. Les Italiens disent encore *altretanto* & *altresi*. Mais ce dernier ne se lit que dans nos vieux auteurs, qui disent quelquefois *autresi*; d'où, par abréviation, nous avons fait notre mot *aussi*. Dans les Loix de Guillaume le Conquérant[h]: *Altresi de aver en dirz*; &[i] *altresi qui faus jugement fait.* Dans l'histoire de Villehardouin[k]: *Devons garder que altressi ne nos aviegne*; &[l] *lui fut renduz altressi.* Philippe le Hardi, dans un Mandement

[a] Coûtume de [illegible]
[b] [illegible] t. 4, p. 509.
[c] Pag. 124.
[d] Art. IV.
[e] Villehardouin, art. CCI, pag. 157.
[f] Coûtumes de Beauvoisis, par la Thaumassière, p. 418.
[g] Decad. I. l. X.
[h] Art. VII.
[i] Art. XV.
[k] Article CXXVII.
[l] Art. CXLIX.

(d) Ann. 1226. *Preuv. de l'hist. du Languedoc, t. III, p. 308.*
(e) Lettre du Roi Jean sans terre. *Spicileg. t. III, in-fol. p. 582.*

Ordonnanc. de Laurieres, t. I, p. 298.

de l'an 1273, adressé à un Bailli, lui dit : *Demande leur combien autresi.* Le mot *altresi*, qui est en usage dans la langue Italienne, se trouve aussi écrit *autresin*, *autresinc* & *autresint* dans nos auteurs François.

On a vû ci-devant les mots *fasseet*, *fasaent* à l'imparfait de l'indicatif, mais dans le serment, *fazet* est à l'imparfait du subjonctif pour *faret*, abrégé de *faceret*. Dans plusieurs provinces on met la lettre *s* au lieu de la lettre *r*; ainsi on dit *vache noise* pour *vache noire*. Ce qu'ont aussi fait les Latins dans quantité de mots, comme *Asa Junonis* pour *Ara*. Quand je dis que *faret* est l'abrégé de *faceret*, il faut faire attention que les Romains prononçoient ce dernier mot comme s'il étoit écrit *fakret*; car ils ne donnoient point au *c* le son de l'*s*, comme nous faisons devant les voyelles *e* & *i*. Quoi qu'il en soit, le mot *fazet*, du serment, se trouve avec la même signification dans les Loix de Guillaume le Conquérant. On y lit : *Si feme est jugée à mort, u a defaçum de membres, ki seit enceintée, ne façed l'un justice desquele seit délivrée; ne feroit-on*, ou *l'on ne feroit justice, &c.*

Art. XXXV.

ET AB LUDHER NUL PLAID NUNQUAM PRINDRAI. Nos anciens auteurs & nos anciens titres ont souvent conservé les deux prépositions latines *ab* & *ad*; mais nous les rendons maintenant par un *a* simple, qui dérive cependant de deux prépositions différentes. Car lorsque je dis, *j'ai pris un livre à Pierre & l'ai donné à Paul*, on voit bien que le premier *a* vient de *a* ou *ab*, & le second de *ad*. Mais la préposition *ab* se prend aussi pour *avec* dans nos auteurs, comme on doit la prendre ici : *ab Ludher, avec Lothaire.* En voici quelques exemples. *Lors prist conseil l'Empereres Henris a ses home, & a ses Barons* [a]. *Li tiers jorz s'en partirent a tot lor proies, & a toz lors gaienz* [b]. On trouve la même acception de la préposition *ab* dans les dialectes de nos provinces méridionales : *Lo Religios pot estar advocat ab licentia de son superior* [c]. *Ab mandament de justicia* [d]. *Ab lo advis deu medecin* [e].

Le mot *plaid*, qu'on écrit aussi *plaiz*, *plait* & *plet*, vient de *placitum*, comme notre verbe *plaire* est formé de *placere*;

[a] Villehard. art. CCXLVI.
[b] Idem, art. CXIX.
[c] Fors. Bearn, art. VIII.
[d] Idem, art. XXVII.
[e] Id. art. IV.

c'est un terme de Jurisconsulte, qui signifie *pact, accord, convenance (f), &c.*

Nous ne nous servons plus des mots *onques* & *nonques*, qui étoient autrefois en usage. Ph. Mouskes, dans le Joinville P. 211, col. 2. de Ducange, s'exprime ainsi :

> *Nonques mais par S.t Esperite*
> *N'ot on veu si fait Hermite.*

Et Froissart a dit aussi : *Nonques ceux du royaume de Portugal, ne ceux de Castille ne se purent parfaitement aimer.* Vol. III, c. 8. Le mot *nunquam* a formé notre ancien mot *nonques*, comme nous avons fait *plusque* de *plusquam*. Quant au mot *prindrai*, nous le conservons encore ; il vient du verbe *prendere* pour *prehendere*, qui fait au futur du subjonctif *prendero*, d'où les Espagnols & les Italiens ont formé comme nous leur futur, *prenderò*, *prenderé*. J'ai déjà remarqué dans mon Mémoire que les Latins se servoient quelquefois indifféremment des temps du subjonctif au lieu de ceux de l'indicatif. Voici un exemple tiré de Villehardouin, où l'expression *prendre plait* Num. 41. est employée. *Li Dux de Venise . . . dist as Contes & as Barons . . . je nes prendroie plait cestuy, ne autre ; se per voz conseil non.*

QUI, MEON VOL, CIST MEON FRADRE KARLE IN DAMNO SIT. Les mots *meon vol* sont ici à l'ablatif, & signifient *par ma volonté*, comme dans un autre serment qu'on lit dans les Capitulaires. *Promitto ego . . . . quia diebus vitæ meæ,* Capitul. t. I, *per meam voluntatem, in quantum mihi Deus intellectum dederit,* p. 377. *sic attendam & consentiam, &c.*

Les Latins, au lieu de *velle*, ont dit *volle*, en changeant l'*e* en *o*, ce qui est très-fréquent dans les Comiques, *volt, volint, vorsus, amplocti, animadvorti, convollere, &c.* qu'on peut voir dans Dausquius, & l'infinitif *velle* se prenoit pour un P. 37. nom substantif, comme S.t Augustin a dit, *velle meum tenebat* Confess. l. VIII, *inimicus.* C'est de cet infinitif que [illegible] notre ancien cap. 5. mot *vel, voil, vueil* & *vuel*. [illegible] Guillaume

(f) Voyez le Dict. [illegible]

Guyart, parlant du traité de paix conclu entre S.t Louis & Henri III, roi d'Angleterre, dit:

Page 146 du Joinville de Ducange.

Par convenant qu'il devenoit
De quanque deça mer tenoit,
Si con son propre veuil eslige,
Au Roi S.t Louis homme lige.

Ibid. p. 227. Et Philippe Mouskes: *Ki n'orent mie tout leur vuel.*

Quant aux mots *cist meon fradre Karle*, ils sont ici au datif: il n'y a rien de plus commun dans nos anciens auteurs, que de mettre les noms substantifs sans les articles qui différencient les cas où ils sont. C'est ce qu'on peut remarquer aussi dans les titres de la basse latinité; ainsi l'on disoit *interrogaverunt Milone Comite*, pour *Milonem Comitem*; & *ordinavimus Milone Comite* pour *Miloni Comiti*.

Voyez ci-devant.

Le mot *dam* de *damnum*, se trouve dans tous nos auteurs pour *dommage*, & il seroit inutile d'en rapporter des exemples. Il en est de même du mot *seit*, *set*, au lieu de *soit* que nous disons maintenant. Dans le patois Fran-comtois on dit *sis* comme en latin: *Si c'ere pou des Anges que vous sis dascendu; si c'étoit pour des Anges que vous soyez descendu.*

Explication du Serment des Seigneurs François.

Si Lodhuigs sagrament que son fradre Karlo jurat, conservat. Je ne m'arrêterai ici qu'à deux mots. Le terme latin *sacramentum* a formé notre mot *serment*, que l'on disoit autrefois *sagrement* ou *sagrament*, comme du temps de Charles le Chauve: en voici quelques exemples. *Aisso es lo sagrament; c'est le serment*[a]: *Lodit Castellan* (de Mauleon) *qui es comis per lo Rey ou son Loctenent deu far sagrament audict pays*[b]: *Doet en etre crut par son sagrement (g).*

[a] *Hist. de Cahors, p. 139.*

[b] *Coûtumes de Sole, tit. 11, art. 11.*

Le mot *conservare* se doit rendre par *observer* en françois,

(g) Lettres de Roger de Broce, de l'an 1275, par lesquelles il confirme aux habitans de la Pérouse leurs coûtumes. *La Thaumassiere, coûtumes de Berry, pag. 97 & 100.*

& les Latins ont employé ce verbe dans ce sens, *contra utilitatem etiam conservatur fides*[a] : *Conservare jusjurandum*[b] : *Alterius patroni mortui voluntatem conservabat*[c].

Dans le Bearnois & dans les dialectes de nos provinces méridionales, la troisième personne singulière du présent de l'indicatif de la première conjugaison, est terminée en *a*, comme *manifesta* pour *manifestat*, *adiouda* pour *adjutat*.

Et Karlus meos sendra. Ce dernier mot ne signifie rien dans aucune langue. Dans quelques éditions on lit *sender*, & c'est sans doute une faute du copiste, pour *senher*, qui est la même chose que *senhor* ou *seignor*, qu'on trouve par-tout dans la langue-d'oui comme dans la langue-d'oc[d]. Dans le Languedocien on dit aussi *senher*, comme on dit *mager*, *maire*, du mot latin *major*. On doit donc lire *senher* ou *senhor*, comme fait M. Ducange, au lieu de *sendra*; & en effet, dans le serment en langue tudesque, on lit dans cet endroit, *min Herro*, *mon Seigneur*.

De suo part non los tanit. Dans quelques éditions, on lit *de sua part*; c'est une expression latine, comme Ciceron a dit, *pro sua quisque parte* : & Apulée, *si quoque pro sua parte quemdam convenire hominem* (dicebat) : *A nostrâ parte peccatum est*[e].

Le pronom *sua* se rend, dans nos anciens auteurs par *soue*, *soe*, *seue* & même *sua*; c'est ainsi que Villehardouin dit[f], *le roy Phelippe qui sua seror avoit à femme*, &c.

Nos anciens auteurs ont dit également *lou*, *lo* & *los* pour *le*. Quant au mot *tanit*, c'est la troisième personne singulière de l'imparfait du subjonctif; car on disoit autrefois *tanir* pour *tenir*, & au parfait, *je tenis* ou *je tanis*, *tu tenis*, *il tenit*, de même qu'à l'imparfait du subjonctif, *je tenisse* : en voici quelques exemples. *Et le tenist un temps*, pour *& le teint un temps*[g] : *Si comme gie fusse, se ge les tenisse* (h) : *Quand elle* (Isabelle sœur de S.t Louis) *vit qu'elle ne le pouvoit à ce mettre, qu'il ne tenist que c'étoit par li*[i]. Dans les coutumes de Sole[h], on trouve *aquerre retanir* pour *icelle retenir*.

(h) Titre de l'an 1277. *Pr. de l'hist. de Chatillon*, p. 71.

[a] *Cic. V, de finibus.*
[b] *Id. lib. III, de off.*
[c] *Id. Cic. III, Verr.*
[d] *Voy. les Assis. de Jerusalem.*
[e] *Judic. c. 21, vers. 22.*
[f] *Num. 56.*
[g] *Assises de Jerusalem, p. 114, cap. 163.*
[h] *Vie d'Isabelle, dans Joinville, pag. 174.*
[i] *Art. V, tit. 16.*

SI JO RETURNAR NON L'INT POIS, c'eſt-à-dire, *ſi je ne l'en puis détourner.* Charles le Chauve, parlant de ſes ſujets qui devoient quitter le parti de Louis pour revenir à Capit. t. II, p. 184. lui, dit : *qui ad me ſe retornabunt.* Le mot *retornare* ſignifie *changer de parti, détourner d'en prendre un.*

M. Ducange a cru que les mots *tornare, retornare,* venoient de la langue des Abares, peuples de la Pannonie, & que c'eſt d'eux, ou des Francs, que nous les avons empruntés dans Lib. II, c. 15. notre langage. En effet, Théophylacte Simocatta, parlant d'un combat où les Abares étoient repouſſés, dit que les Soldats ſe diſoient les uns aux autres dans la langue de leur pays, *retournes*, pour s'avertir de ne plus faire tête à l'ennemi. Ἐπιχωρίῳ τε γλώττῃ εἰς τοὔπισω τρέπεσθαι ἄλλος ἄλλῳ προσέταττε, Ῥετόρνα μετὰ μεγίστου ταράχου φθεγγόμενος; & Théophane, autre hiſtorien Grec, dit auſſi que les mêmes Soldats, pour s'exhorter à faire face, crioient τόρνα. Mais, malgré ces autorités, il me ſemble que l'on ne doit pas chercher ailleurs que dans la langue latine l'origine du mot latin *returnare* ou *retornare*, & des mots françois *retourner, détourner.* Le mot *tornus* & ſes dérivés *tornare* & *detornare*, étoient connus dans la langue latine avant que les Romains euſſent entendu parler des Abares. Ces verbes ont d'abord ſignifié faire un ouvrage au tour; on l'a appliqué enſuite à tout ce qui étoit Lib. de univerſo. rond. Cicéron dit que Dieu a donné à la figure du monde un tel contour, qu'on ne peut rien faire de plus rond, *ita tornavit ut nihil effici poſſit rotundius.* On a enſuite appliqué le mot *tornare* aux ouvrages d'eſprit ; on a dit, comme Horace, *verſus malè tornati*, & comme Aulugelle, *detornata ſententia*, une penſée rendue en une autre langue : on a encore employé ce mot pour tout ce qui étoit terminé par une ligne circulaire ; de-là vient qu'Ammien Marcellin décrivant le ſein Perſique, dit qu'il eſt terminé en rond, *detornato ſpatio finitur*, dans le même ſens que Pline avoit dit d'un ouvrier, *velares detornavit annulos*, faire des anneaux pour les voiles des vaiſſeaux.

Le mot *l'int* doit s'écrire avec une apoſtrophe, & ſignifie

illum

illum indè. Les ſujets de Charles le Chauve, lui jurant fidelite, diſent *pro illo homine non me indè retraham.* Capitul. II, p. 101.

Quoique le mot *indè* ſoit un adverbe de lieu, les auteurs Latins l'ont neanmoins employe comme nous dans les occaſions où il s'agit de choſes & de perſonnes. C'eſt ainſi que Plaute a dit, dans ſon Amphitryon : *Cadus erat vini, indè implevi cirneam ; il y avoit un vaſe plein de vin, & j'en ai rempli une bouteille.* Et Terence, dans les Adelphes : *Uxorem duxit, nati filii duo, indè ego, hunc majorem adoptavi mihi ; j'en ai adopte l'aîné.*

C'eſt du mot *indè* que nous avons formé notre particule françoiſe *en*, dont l'analogie, avec le latin, eſt plus ſenſible par la manière dont il eſt ecrit dans le ſerment, *int ;* & c'eſt de ce mot *int*, que dans notre ancien François, au lieu de *en* on diſoit *ent*, comme on le voit par cet endroit des Coutumes de Beauvoiſis : *Quand les coutumes commencerent à venir, l'en les commenca à maintenir pour le queman pourfit, non pas pour ouvrer ent félonneuſement.* Nous dirions maintenant *pour en ouvrer.* Quant au mot *pois*, on voit bien que c'eſt la même choſe que *je puis.* Page 23.

NE JO, NE NEULS. C'eſt ainſi que lit M. Ducange. Dans d'autres éditions il y a *ne neuls, nec ullus.* Le même ſerment, en langue Tudeſque, porte : *Neh ih* ou *ich, noh Thero Thein,* ce qui ſignifie, *neque ego, neque illorum ullus ; ni moi, ni aucun de ceux.* J'ai déjà remarqué que nos auteurs anciens employoient les pronoms *je* & *il* autrement que nous ne faiſons ; car ils diſoient, *je & ton pere*, au lieu de *moi & ton père ;* &, *il qui parle*, pour *celui qui parle.*

On trouve encore par-tout des exemples de l'expreſſion *ne neuls, ni nul.* En voici quelques-uns. *Ne nus qui ſoit plain de mauves vice n'a le pooir*[a]. *Ne nul achat, nemo emat*[b]. *Ne nuls ne lait ſun hum de li partir*[c]. *Perſonne ne laiſſe ſon homme partir d'avec lui, &c.* On voit bien que *nul*, *nus* & *neuls* ſont la même choſe, la différence n'eſt que dans la prononciation & l'orthographe.

[a] Beaumanoir, pag. 10.
[b] Loix de Guillaume le Conquér. art. XLIII.
[c] Ibid. art. XLVII.

CUI JO RETURNAR INT POIS. Je viens d'expliquer ces

trois derniers mots ; il n'y a que les deux premiers qui exigent quelques réflexions. Le relatif *cui* pour *que*, n'eſt pas particulier au langage des ſermens ; on le retrouve encore dans les écrits du XIIIe ſiècle. J'en ai ci-devant rapporté quelques exemples : en voici encore quelques-uns. *Celui cui li franc avoient chacié de Conſtantinople. Cil jureroient ſur ſaint que il eſliroient a Empereor celui cui ils cuideroient que fut plus à proffit de la terre (i).*

Villeharduin, p. 129, article CLXVII.

Quelquefois au lieu de *cui* on mettoit *qui*, & l'on prononçoit ces deux mots de la même manière ; de-là vient que nos auteurs diſent *quemun* pour *commun*, *queurre* & *queurent* pour *courre* & *courent* ; ils mettoient *qu* à la place du *c*.

Je lis ici *jo returnar*, quoique dans les éditions il y ait *eo returnar* ; mais le mot *eo* eſt pour *io* ou *jo*, ou bien c'eſt une abréviation de *ego*. Quoi qu'il en ſoit, les mots *noh ih* ou *ich*, *neque ego*, qui ſont dans le ſerment Tudeſque, prouvent que les mots *io*, *jo* ou *eo*, doivent ſe rendre par *je* ou *moi*.

In nulla aiuda contra Lodwig nun li juer. Il n'y a que le dernier mot *juer*, qui mérite une diſcuſſion. Car l'orthographe de *nun li* pour *non lui* ou *ne lui*, n'eſt pas particulière ici, comme on peut le voir par les exemples ſuivans. *Nuls clercs ne ſoit a merciez de ſon lai tenement fors ſolonc la maniere des altres qui devant ſunt dit & nun pas ſolonc la quantité de la rente de s'igliſe (k). Il doit leſſier li faire le ſerment.*

Aſſiſ. de Jéruſ. c. 76, p. 61.

Mais venons au mot *juer*, par lequel nous finirons ces remarques. M. Ducange croit qu'on doit lire *fuer* au lieu de *juer*. *Ubi*, dit-il, *legendum puto*, *fuer*, *id eſt*, *fuero* ou *fuerit*. M. Aſtruc lit *iver*. Mais une preuve qu'on pourroit lire *fuer* & non *iver*, c'eſt que dans le ſerment, en langue Tudeſque, ce mot *fuer* eſt rendu par *wirdith* ou *wirthit*, qui ſignifie *fuerit*. Notre ancien François avoit conſervé quelques temps du verbe *être*, que nous n'avons plus. On diſoit, comme je l'ai remarqué, *ere* ou *ert* pour *erit* & *erat*, & *erent* pour *erant*

(i) *Villeharduin, num. 123, pag. 94 ;* voyez ſur-tout *pag. 107, art. CXXXVII.*

(k) Lettre de Jean ſans terre. *Spicileg. in-fol. t. III, p. 581, col. 1.*

& *erunt.* Dans l'Alphonſine, *art.* 32, on trouve *era* pour *erit*, & à l'*art.* 21, on lit : *Adultres & adultra ſi près ſeraunt en adultri. Adulteri & adultera ſi prehenſi fuerint in adulterio. Seraunt* eſt pour *fuerint.* Les futurs dans cette pièce, à la troiſième perſonne du plurier, ſont terminés en *ant.*

Dans le Roman de la Roſe, cité par Fauchet, on trouve *je fui* pour *je fus.* Fol. recto, 590.

Et puis que je fui eſveillé
Et du long ſommeil travaillé.

Si cependant on vouloit lire, comme M. Aſtruc, *iver*, il faudroit alors deriver ce mot de *itero*, d'où nous avons formé notre futur *j'irai* ; & alors *in nulla aiudha nun li iver*, ſignifieroit *je ne lui irai en aide.* Mais j'avoue que je n'ai point trouvé le mot *iver* dans aucun de nos anciens auteurs François.



MÉMOIRE
SUR
L'ORIGINE ET LA SIGNIFICATION
DE
LA FORMULE PAR LA GRACE DE DIEU,
Que les Souverains mettent à la tête de leurs Lettres.

Par M. BONAMY.

30 Janvier 1753. C'EST un des premiers principes de la Logique, qu'il faut entendre la véritable signification des mots avant que de raisonner sur ce qu'ils énoncent ; & comme on a souvent attribué, en différens temps, à un même mot des significations différentes, il faut encore faire attention à cette variation, sans quoi l'on s'expose à attribuer à des auteurs des sentimens qu'ils n'ont pas eus. Ce n'est pas seulement dans la Théologie & dans la Philosophie, que ce manque d'attention a causé des erreurs, c'est encore dans des faits purement historiques ; des expressions destinées aujourd'hui à nous rappeler certaines idées, ont fait croire à un grand nombre d'auteurs que ces idées étoient autrefois attachées à ces expressions, & ils en ont tiré des conséquences fausses : telle est l'expression *par la grace de Dieu*, qui marque aujourd'hui la puissance souveraine & indépendante ; on croit communément qu'elle a toûjours signifié la même chose ; & de-là, lorsqu'on lit dans des titres, qu'un tel Prince ou un tel Seigneur s'est qualifié *par la grace de Dieu*, on en conclut que ce Prince ou ce Seigneur étoit souverain & indépendant dans ses terres, ou au moins qu'il avoit des prérogatives qui l'élevoient au dessus des autres.

C'est encore faute d'avoir entendu en quel sens les auteurs ont employé les noms donnés aujourd'hui à nos mesures & à nos monnoies, qu'on a cru que nos denrées étoient moins

chères qu'elles ne le ſont maintenant; car voyant, par exemple, que quelques canons des Conciles ordonnoient qu'un Clerc ſe contenteroit d'un Bénéfice de quinze ou ſeize livres de rente, on s'eſt imaginé qu'on pouvoit vivre autrefois avec ce que nous nommons aujourd'hui *ſeize livres.* Je pourrois citer encore d'autres exemples de mots dont la ſignification a changé; mais je me bornerai, quant à preſent, à l'expreſſion *par la grace de Dieu.* C'eſt un de nos plus célèbres hiſtoriens (le P. Daniel) qui m'a donné occaſion de faire les remarques que je vais communiquer au lecteur.

Cet auteur, dans l'hiſtoire de Charles VII, dit « que ce Prince défendit, en 1442, au comte d'Armagnac de ſe dire, « dans ſes titres, comte d'Armagnac *par la grace de Dieu;* ces « termes, ajoûte-t-il, qui ſembloient exclurre toute dépen- « dance, excepté de Dieu, étant une innovation préjudiciable « au droit du Souverain, & dont juſques alors il n'avoit été « permis de ſe ſervir à aucun Duc ni Comte qui fût feuda- « taire de quelque Couronne. On ne fut pas depuis ſi exact ſur « cet article. Le duc de Bourgogne qui, durant les guerres « civiles, s'étoit mis en poſſeſſion de ſe ſervir de cette formule, « obtint, en 1449, le conſentement du Roi pour continuer de « le faire; mais ce ne fut qu'après avoir donné ſa déclaration, « qu'il ne prétendoit par-là donner aucune atteinte aux droits « de ſouveraineté que nos Rois avoient ſur le duché de Bour- « gogne & ſur ſes autres États mouvans de la Couronne de « France. »

Telle eſt l'idée de ſouveraineté & d'indépendance que le P. Daniel a attachée, ſans diſtinction de temps, à la formule *par la grace de Dieu;* mais il n'eſt pas ſeul. L'abbé de Longuerue, dans pluſieurs endroits de la deſcription de la France, ne paroît pas avoir penſé autrement: lorſqu'il parle des anciens Vicomtes de Marſeille, il dit « qu'ils s'étoient rendus Souverains, prenant le titre *par la grace de Dieu* ». Mais ſans avoir recours à nos hiſtoriens, n'entendons-nous pas ſouvent relever la grandeur de certaines familles, parce que leurs ancêtres ont pris ce titre. Je vais donc tacher de faire voir, 1.° qu'un très-

grand nombre de Seigneurs se sont servis de la formule *par la grace de Dieu*, avant Charles VII: 2.° qu'on n'en peut rien conclurre en faveur de l'indépendance ou de la grandeur de ceux qui l'ont employée. Mais pour faire mieux sentir combien se trompent ceux qui regardent le titre *par la grace de Dieu*, comme une preuve d'indépendance, il est nécessaire de remonter à l'origine de cette qualification.

Nos Rois de la première race se contentoient de mettre simplement, à la tète de leurs lettres & de leurs ordonnances, leur nom & le titre de *Roi de France:* souvent ils y ajoûtoient une qualité qui paroîtroit bien modeste aujourd'hui, c'est celle de *Vir illuster*. Les habitans de Valenciennes ayant eu occasion, en 1292, d'adresser au roi Philippe-le-Bel quelques-unes de ces lettres, avec la traduction qu'ils en avoient faite, pour lui faire voir que leur ville avoit toûjours été de la dépendance du royaume de France, & non de l'Empire; ils lui en envoyèrent une entre autres du roi Childebert, qui commence ainsi : *Childebertus Francorum Rex vir inluster*, ce que ces habitans rendent en François dans ces termes : *Childebert Rois des Franchois hom bien jentiex* (sans doute que les Magistrats municipaux de Valenciennes ignoroient que Philippe-le-Bel entendoit très-bien la langue Latine). Au reste ce titre de *Vir illuster* fut pris aussi par les Maires du Palais; & Pépin, père de Charlemagne, s'en est encore servi, depuis même qu'il fut monté sur le trône. C'est au règne de ce Prince que l'on place l'époque du titre *par la grace de Dieu*. En effet, presque toutes les lettres que nous avons de lui commencent par ces mots, *Pipinus gratiâ Dei Francorum Rex.* On pourroit cependant en faire remonter la date au delà de Pépin, si l'on étoit bien assuré de l'authenticité de quelques lettres qui nous restent sous les noms de Chilpéric I, de Gontran, de Dagobert I, de Clovis II son fils, de Thierry I, & peut-être de quelques autres que je ne connois pas. Car tous ces Princes s'intitulent *gratiâ Dei Francorum Rex* à la tête de ces lettres.

Quoi qu'il en soit, ce n'est que depuis Pépin qu'on voit

nos Rois se servir ordinairement de cette formule. Sous la première & la seconde race, & même assez avant sous la troisième ils en ajoutoient d'autres, que le Christianisme avoit aussi inspirées aux Empereurs d'Orient, comme on le voit par plusieurs edits de Justinien & de ses successeurs, savoir : *In nomine Dei & salvatoris Nostri Jesu Christi*, ou *In nomine Sanctæ Trinitatis*. Peut-être est ce aussi à l'imitation de ces mêmes Empereurs que Pepin & ses successeurs ont employé le titre de *gratiâ Dei*. Il est vrai qu'on ne le trouve point dans les mêmes termes à la tête des edits Impériaux, mais on en trouve le sens, comme lorsqu'ils disent : *Traditâ nobis à Deo Reipublicæ curam habentes* ou *gerentes* . . . . . *subjectam legem conscripsimus. (Ex quo nos Deus Romanorum præposuit Imperio) Dantes operam ut Divino cooperante auxilio* . . . . . . *res Imperii à Domino Deo nobis concreditì gubernentur, &c.*

Par toutes ces expressions, les Empereurs reconnoissoient Dieu pour l'auteur de leur élevation, comme firent nos Rois par celle de *gratiâ Dei* : dans les uns & dans les autres, c'étoit l'esprit de religion qui l'avoit fait mettre en usage. Prouver que le titre *par la grace de Dieu* ne s'est employé d'abord que comme une expression pieuse, par laquelle ceux qui le prenoient, ne songeoient qu'à témoigner à Dieu qu'ils le reconnoissoient comme l'auteur de tous les biens qui arrivent aux hommes, de quelque façon que ce soit, c'est prouver qu'ils ne le regardoient pas comme un titre qui marquoit leur indépendance de tout autre que de Dieu. L'on sera encore mieux convaincu que ce n'étoit qu'une expression pieuse, si l'on veut faire attention aux formules qu'ils substituoient à celle de *par la grace de Dieu*, GRATIA DEI : car on trouve un grand nombre de lettres de Charlemagne & de ses successeurs, empereurs & rois de France de la seconde race, aussi-bien que de ceux de la troisième, où, au lieu de s'intituler *gratiâ Dei Francorum Rex*, ils se disoient, les uns *divinâ clementiâ* ou *providentiâ*, *propitiante*, *adjuvante*, *favente*, *dictante*, *procurante*, *præveniente*, *providente*, *miserante*, *ordinante*, *præordinante Rex* ou *Imperator* ; d'autres employoient des formules

différentes, mais qui expriment toutes leurs ſentimens religieux: Louis le Bègue ſe dit *miſericordiâ Dei Rex;* Louis d'Outre-mer, *ſupernâ diſponente gratiâ*, ou *divinâ miſeratione Rex;* ſon fils Lothaire, *propitiâ divinitate Rex;* le roi Eudes, *clementiâ* ou *miſericordiâ Dei Rex;* Hugues Capet, *Hugo mediatoris Dei & hominum propitiante miſericordiâ Francorum Rex;* le roi Robert, *regis Regum nutu Francorum Rex Robertus;* Henri I, ſon fils, *ego Henricus Princeps licet non idoneus in regnum Francorum Deo volente conſtitutus;* Louis le Gros, *Dei miſerante providentiâ Francorum Rex*, ou *Dei diſpenſante miſericordiâ in regem Francorum ſublimatus*, ou *Dei dono rex Francorum humilis.*

Par toutes ces expreſſions qu'ils ſubſtituoient indifféremment au *gratiâ Dei*, on voit que c'étoit par un ſentiment de religion qu'ils employoient ce dernier, & non pour faire ſentir leur ſouveraineté & leur indépendance. C'eſt ce que l'on peut prouver encore par l'exemple des enfans des empereurs Charlemagne, Louis le Débonnaire & Charles le Chauve; ils eurent des départemens dans la vaſte monarchie des François, avec la qualité de *Roi*, mais ſous la ſouveraineté de leurs pères, à qui ils étoient comptables de leur conduite dans le gouvernement de leurs États: cependant, quoiqu'ils ne fuſſent, pour ainſi dire, que les Lieutenans de ces Empereurs, ils prenoient toûjours le titre de *gratiâ Dei*, ou de quelqu'autre équivalent, comme *ordinante* ou *opitulante Divinæ Majeſtatis gratiâ.* Enfin l'expreſſion de cette formule ne me paroît avoir été dictée d'abord que par la Religion, & n'avoir ſignifié en abrégé que les mêmes ſentimens qui ſont énoncés plus au long à la tête d'une lettre de Charles le Simple, de l'an 903. *Deo omnipotenti*, dit ce Prince, *non ſolùm ea quæ habemus .... ſed etiam noſmetipſos debemus, qui nos & prædeceſſores noſtros Imperatores & Reges nullo noſtro merito, ſed ſuâ benigniſſimâ gratiâ regium in ſtemma evehere dignatus eſt, &c.*

En partant de ce principe, on n'eſt plus étonné de voir non ſeulement leurs grands Vaſſaux, mais même les Seigneurs qui dépendoient de ces Vaſſaux, ſe ſervir auſſi de la formule *gratiâ Dei* dans l'intitulé de leurs lettres. On en trouve un ſi grand

si grand nombre d'exemples, qu'il est surprenant que le Père Daniel l'ait regardé comme une nouveauté, & qu'il ait avancé que jusqu'au règne de Charles VII il n'avoit été permis à aucun Duc ni Comte, qui fut feudataire de quelque Couronne, de se servir du titre *par la grace de Dieu.*

Ce n'est pas seulement sous la troisième race de nos Rois, que les grands Vassaux, qui s'étoient mis en possession des droits régaliens, emploient cette formule: dès le règne de Charles le Chauve, les Ducs, les Marquis, c'est-à-dire les Gouverneurs des provinces frontières, & les Comtes, s'intituloient *par la grace de Dieu*, & alors il est bien certain qu'ils étoient amovibles dans les dignités que le Roi leur conféroit; ainsi ce ne pouvoit être pour annoncer qu'ils se regardoient dans une espèce d'indépendance à l'égard du Souverain: ils n'attachoient point d'autre idée à cette formule, que celle que les Évêques, les Abbés, & même les Abbesses y attachoient; car dès les premiers temps, on voit les Évêques se dire *gratiâ Dei Episcopus*, ou se servir de quelqu'autre terme qui témoignoit leur piété, comme *patientiâ Dei*, *miseratione divinâ*, *Dei dispositione*, ou *permissione*, *gratiâ cooperante divinâ*, *&c.* Or par toutes ces expressions, ils n'ont jamais prétendu marquer une souveraineté & une indépendance dont ils eussent joui dans leurs diocèses, mais leur reconnoissance envers Dieu l'auteur de tous les biens. Les Rois, non seulement ne leur interdisoient pas cette formule, mais ils la leur donnoient eux-mêmes, comme on le voit entre autres par la lettre que Louis le Jeune écrit à Étienne, évêque d'Autun, dont voici la suscription: *Ludovicus, Dei gratiâ Francorum Rex, Stephano venerabili, eâdem gratiâ, Æduensium Episcopo, amico & fideli nostro .... salutem & gratiam nostram.* Les Seigneurs Laïcs se donnoient aussi ce titre, même en écrivant au Roi; c'est ainsi que Raimond, comte de Toulouse, adresse une lettre au même Roi, *Ludovico, Dei gratiâ, Francorum Regi, venerabili Domino suo, Raimundus, eâdem gratiâ, dux Narbonæ, comes Tolosæ, marchio Provinciæ: salutem & debitæ fidelitatis obsequium.*

Quelquefois les Eccléſiaſtiques, pour exprimer ce qu'ils entendoient lorſqu'ils ſe diſoient Évêques ou Abbés *par la grace de Dieu*, GRATIA *Dei*, ajoûtoient des expreſſions qui en déterminoient le ſens, comme fait Hugues, archevêque de Rouen, dans une lettre écrite vers l'an 970 : *Hugo, non meis exigentibus meritis, ſed gratiâ præveniente Redemptoris, Rotomagenſis Archiepiſcopus.*

Nous trouvons auſſi que les Seigneurs laïcs en uſoient de même; l'on peut s'en convaincre par une lettre de Wicman, comte de Gand, datée de la quatorzième année du règne de Lothaire, fils de Louis d'Outre-mer, & par une autre de Guillaume, duc d'Aquitaine, qui vivoit ſous le même règne, dans laquelle ce Duc s'exprime ainſi : *Præeunte divinâ, ac ſubſequente clementiâ, licet non meis meritis, tamen in dignitate Comitum poſitus, ego Guillelmus dux totius monarchiæ Aquitanorum, &c.* & afin qu'on ne croie pas que ce Duc prétendît à l'indépendance, il date cette même lettre du règne de Lothaire, & s'adreſſe à ce Prince dans d'autres, pour avoir la confirmation de ce qu'il avoit fait: *Willelmus comes*, dit Lothaire, *adiens noſtram præſentiam humiliter deprecatus eſt ut noſtro regali præcepto .... firmaremus*, *&c.*

J'ai dit que les Abbés s'intituloient auſſi *par la grace de Dieu*, cela étoit d'uſage par-tout, non ſeulement en France, mais encore en Italie, en Allemagne, en Angleterre & dans tous les pays où il y avoit des monaſtères; il n'y a qu'à ouvrir les livres pour en trouver des exemples: on peut conſulter en particulier le recueil des lettres de l'abbé Suger, il y prend preſque toûjours le titre de *par la grace de Dieu*, & Louis VII le lui donnoit en lui écrivant : *Ludovicus, Dei gratiâ, rex Francorum & dux Aquitaniæ, Sugerio, eâdem gratiâ, venerabili abbati ſancti Dionyſii;* je dis preſque toûjours, car j'ai remarqué que ce titre étoit quelquefois omis par les Rois même, & ce qui paroîtra plus étonnant à ceux qui le regardent comme la marque de la puiſſance ſouveraine, c'eſt que dans les lettres qu'ils accordoient à leurs Vaſſaux, on donnoit, dans les ſouſcriptions, le *gratiâ Dei* à ces derniers, tandis qu'on ne le

donnoit point au Souverain. Il en étoit des Abbeſſes comme des Abbés: les Eccléſiaſtiques du ſecond ordre s'en ſervoient auſſi; car je trouve un archidiacre de Ponthieu, dans l'égliſe d'Amiens, qui ſe dit revêtu de cette dignité *par la grace de Dieu: Radulphus, Dei gratiâ, archidiaconus Pontivenſis .... noverit univerſitas veſtra.* Et Barthelemi, doyen de Notre-Dame de Paris, emploie auſſi cette même formule: *Ego Bartholomæus, Dei gratia, Pariſienſis Eccleſiæ beatæ ſcilicet Mariæ dictus Decanus, &c.*

Enfin, pour ne laiſſer aucun doute ſur le ſens de cette expreſſion, c'eſt que, parmi les lettres adreſſées à Richard de S.[t] Victor, ſimple prieur de cette Abbaye, il y en a où on lui écrit, *Domino Ricardo, Dei gratiâ, Priori eccleſiæ ſancti Victoris:* & un Curé ſe dit auſſi Curé *par la grace de Dieu*, en lui écrivant, *G. Dei gratiâ Avilcurtenſis eccleſiæ preſbyter, dilecto fratri ſuo Ricardo venerabli Priori, &c.* Il me ſemble que tous ces exemples prouvent que l'expreſſion n'étoit dictée que par la reconnoiſſance qu'ils avoient d'une dignité où ils étoient parvenus par la bonté de Dieu, & qu'ils n'y attachoient point une idée de grandeur mondaine.

Soit que les Laïcs n'aient adopté cette formule qu'à l'imitation des Eccléſiaſtiques, ſoit qu'ils n'aient point eu d'autres maîtres, pour la leur faire employer, que les ſentimens de piété, il eſt certain, comme je viens de le dire, qu'elle étoit en uſage parmi les ſeigneurs François ſous le règne de Charles le Chauve. Ce ne ſont pas ſeulement les comtes de Barcelone, de Rouſſillon & de Cerdaigne qui la prennent, mais les comtes d'Auvergne, de Poitiers & de Turenne. Plus on avance ſous les règnes des derniers Rois de la ſeconde race, plus les exemples ſe multiplient; mais je m'arrêterai à un ſeul, qui eſt celui des ancêtres de Hugues Capet. On ſait à quel point de grandeur Robert le Fort, la tige de nos Rois, étoit parvenu; & quand les hiſtoriens ne nous en auroient rien dit, ſes deux fils Eudes & Robert, élevés ſur le trône des François, prouveroient l'illuſtration de leur père. Le roi Eudes étant mort ſans laiſſer de poſtérité, ſon frère Robert lui ſuccéda dans

toutes ſes dignités & ſon crédit. L'empereur Bérenger, qui l'appelle ſon parent, dit qu'il tenoit le premier rang après le Roi dans l'État, *glorioſus poſt Regem princeps Franciæ ſcilicet, & Neuſtriæ, Aquitaniæ quoque ſive Britanniæ.* Ce Prince ſi puiſſant, ne l'étoit pas encore néanmoins aſſez pour laiſſer ſes honneurs & ſes dignités à ſon fils, ſans le conſentement du Roi Charles le Simple, comme il nous l'apprend lui-même; mais l'ayant obtenu de ſon vivant, ſon fils Hugues le Grand ſe trouva à la tête du gouvernement ſous les règnes de Louis d'Outre-mer & de Lothaire; auſſi lui donne-t-on, comme à ſon père, le titre de *princeps Francorum, Burgundionum, Britonum, atque Normanorum.* Sans entrer ici dans l'explication des prérogatives que ce titre donnoit aux ancêtres de Hugues Capet ſur les autres Grands du Royaume, il ſuffit de remarquer que Richard I.er duc de Normandie, reconnoît Hugues Capet pour ſon Seigneur avant même qu'il fût Roi, *cum aſſenſu ſenioris mei Hugonis Francorum Principis.* Mais rien ne prouvera mieux le pouvoir de Hugues le Grand dans l'État, que ce que dit le célèbre Gerbert dans une lettre qu'il écrit à un de ſes amis de Germanie, en lui mandant l'élévation du roi Lothaire ſur le trône: *Lotharius, rex Franciæ prælatus eſt ſolo nomine, Hugo verò non nomine ſed actu & opere: ejus amicitiam ſi in commune expetiſſetis, filiumque ipſius cum filio Cæſaris (Othonis) colligaſſetis, jam dudùm reges Francorum hoſtes non ſentiretis.* Hugues Capet marcha ſur les traces de ſon père, & parvint enfin à la royauté où Conrad, comte de Paris, qui, ſelon le ſentiment de nos meilleurs Critiques, étoit frère de Robert le Fort, avoit aſpiré à la mort de Louis le Bègue; ainſi il y avoit plus de cent ans que les ancêtres de Hugues Capet avoient penſé à ſe préparer la voie du trône; auſſi ce dernier, qui gouvernoit le Royaume comme avoit fait ſon père, n'eut-il que de médiocres efforts à faire pour s'en emparer à la mort de Louis le Fainéant, il ne lui manquoit que le titre de Roi: *Hierarchiam Francorum abſque titulo regii nominis diſponebat filius Hugonis magni Dux inclytus Hugo,* dit un ancien Annaliſte. Nous avons des lettres

de Robert, aïeul de Hugues Capet, où il s'intitule, *ego Robertus misericordiâ Dei Comes*, & d'autres de Hugues le Grand avec cette inscription; *Hugo, clementiâ Dei omnipotentis Francorum Dux*. De plus, le Blanc, dans son traité des monnoies, a donné un denier d'argent fin qu'il attribue à Hugues le Grand ou à Hugues Capet qui n'étoit pas encore Roi; on y lit d'un côté *Parisi civita*, & de l'autre, le monogramme de *Hugo*, avec ces mots autour, *gratiâ Dei Dux*.

Si à ces marques de grandeur l'on ajoute l'aveu que d'autres Vassaux faisoient de reconnoître Hugues Capet pour leur Seigneur, même avant qu'il fût monté sur le trône, comme je l'ai dit de Richard, duc de Normandie, & comme faisoit Geoffroy Grisegonelle, comte d'Anjou, dans les lettres de l'an 966: *Gautfredus gratiâ Dei, & senioris mei Domini Hugonis largitione Andecavorum Comes;* si, dis-je, on fait attention à toutes ces marques de grandeur, on conviendra que le titre de *gratiâ Dei*, restreint à l'idée que nous lui donnons aujourd'hui, ne pouvoit mieux convenir aux ancêtres de Hugues Capet. Mais ce n'étoit pas là l'idée qu'ils y attachoient en le prenant; de moindres Seigneurs qu'eux, tels que les Comtes d'Autun & d'autres que je vais citer, le prenoient aussi. Quant au droit de battre monnoie, on sait que tous les Seigneurs, un peu considérables sous la fin de la seconde race, se l'étoient attribué, comme l'ont remarqué M. Ducange dans son Glossaire, & Le Blanc dans son Traité des monnoies. Mais c'est sur-tout depuis le règne de Hugues Capet qu'on peut s'assurer, dans les titres presque sans nombre qui nous ont été conservés, s'il est vrai que jusqu'à Charles VII le titre de *gratiâ Dei* étoit une qualification dont il n'avoit été permis jusqu'alors de se servir à aucun Duc ou Comte qui fût feudataire de quelque Couronne. Je ne parle pas des grands Vassaux du Royaume dont on a des chartres où ils prennent ce titre; mais pour faire voir qu'ils ne le regardoient pas comme une prérogative de leur puissance & de leurs droits régaliens, je vais donner une liste d'un grand nombre de Seigneurs qui étoient inférieurs aux grands Vassaux.

Parmi ceux qui, ſans être Pairs, tenoient après eux un rang conſidérable dans l'État, on doit mettre les Comtes d'Anjou, de Chartres, de Blois, de Dreux, du Perche, de Nevers, de Vermandois, de Boulogne, de Guines, de Rhodès, de Gévaudan, de Périgord; les Vicomtes de Narbonne, les Seigneurs de Montpellier, les Comtes de Foix, les Vicomtes de Béarn, les Comtes de Bigorre, d'Armagnac, de Rouſſillon, de Cerdaigne & d'Urgel. Or tous ces Seigneurs s'intituloient dans leurs lettres *par la grace de Dieu, gratiâ Dei.* On dira peut-être que les uns l'ont fait à cauſe de la conſidération dont ils jouiſſoient dans le Royaume par leur naiſſance, comme les Comtes de Vermandois & les Comtes de Dreux, Princes du Sang royal, ou enfin parce qu'étant éloignés du centre du Royaume, comme ceux qui étoient voiſins des Pyrénées, ils croyoient pouvoir s'arroger un titre qui les auroit égalés aux Rois. Mais pour détruire ces raiſons, il ne faut qu'en citer encore quelques-uns à qui l'on conviendra que leur dignité & leur rang n'ont jamais pû inſpirer l'ambition de ſe dire indépendans & de ſe croire en droit de jouir d'une prérogative que les autres n'auroient pas eue. Tels étoient les Comtes de Corbeil, d'Évreux, de Talou & d'Arques, d'Amiens, de Saint-Pol, les Seigneurs de Montmorency, de Mayenne, de Sainte-Maure, de Vergy, de Carency, de Broyes & de Chateau-Vilain; les Châtelains Comtes de Gand; les Avoués de Saint Bavon de cette ville, & Seigneurs de Teuremonde; les Avoués de Saint Vaaſt d'Arras, Seigneurs de Béthune; les Vicomtes de Caſtelnau, de Lautrec & de Turenne. Je pourrois encore joindre à ces Seigneurs un Vicomte de Paris, qui date ſes lettres de la troiſième année du règne du roi Raoul, & qui s'y intitule : *Annuente pietate Dei Teudo Pariſiorum Vicecomes, notum fieri volumus, &c.*

Je ne me ſuis attaché qu'aux Seigneurs de la Monarchie Françoiſe, telle qu'elle étoit lorſque Hugues Capet monta ſur le trône; car ſi je n'avois craint d'ennuyer par une plus longue énumération, il m'auroit été facile de faire voir que les Seigneurs des Royaumes de Lorraine, de la Bourgogne

Transjurane & de la Bourgogne Cisjurane, ou d'Arles, s'intituloient aussi *par la grace de Dieu* dans leurs lettres. Mais il ne faut pas croire que tous ces Seigneurs aient toujours mis le *gratia Dei* à toutes leurs lettres ; ils le retranchoient souvent, & commençoient simplement par leur nom & celui de leur dignité, ce qu'ont fait aussi nos Rois dans la seconde & troisième race, ou bien ils mettoient avant leur nom *in Dei nomine* ou *in nomine Sanctæ & Individuæ Trinitatis*, *&c.* ou enfin ils substituoient au *gratiâ Dei* des expressions qui témoignoient en quel sens ils employoient ce titre, comme *divinâ annuente*, ou *favente gratiâ*, ou *misericordiâ ; nutu Dei ; Divinæ permissionis dono ; per bonam erga me Dei voluntatem ; per Dei misericordiam ; munere Dei ; patientiâ Dei.* Nous avons des exemples de toutes ces formules employées par les Seigneurs, qui néanmoins se servoient de la plus ordinaire, *gratiâ Dei.* Enfin rien ne prouve mieux que cette formule ne signifioit point l'indépendance, que de l'avoir prise pour des qualités qu'on tenoit de la naissance. C'est ainsi que Pierre de Courtenay, frère de Louis le Jeune, se qualifie, Pierre par la grace de Dieu, frère du Roi des François ; *Ego Petrus Dei gratiâ Ludovici Francorum Regis frater :* & Ramir, fils de Sanche III, Roi de Navarre, se dit aussi, en 1036, *Ranimirus gratiâ Dei proles Sancionis Regis.*

Parmi ce grand nombre de lettres adressées à nos Rois, où les grands Seigneurs du Royaume prennent la qualité *par la grace de Dieu*, il y en a beaucoup qui renferment des supplications, ou pour obtenir des graces, ou pour demander la confirmation de celles qu'ils avoient accordées ; & ces lettres sont presque toujours datées des années du règne des Rois : aussi se disoient-ils leurs *sujets* lorsqu'ils écrivoient en François, ou ils employoient le terme de *subditus* lorsque leurs actes étoient en Latin : il suffit, pour le prouver, de citer les Ducs de Bourgogne de la seconde race, ces Princes si grands & si ambitieux ; les Rois de Navarre de la maison d'Evreux, & même les Ducs de Bretagne, quand nos Rois étoient en état de les obliger à demeurer soumis. J'ai remarqué ci-devant que

les Rois, fils des Empereurs Charlemagne, Louis le Débonnaire & Charles le Chauve, quoique dans la dépendance de leurs pères, prenoient toûjours le titre de *gratiâ Dei* dans leurs lettres : mais je ne vois pas que sous la troisième race, les fils aînés de nos Rois, même ceux qui furent couronnés du vivant de leurs pères, se soient intitulés Rois *par la grace de Dieu*, si ce n'est Louis le Gros & Louis le Hutin *(a)*, qui étoit Roi de Navarre par sa mère. Les frères de S.[t] Louis, Alphonse comte de Toulouse & Charles comte d'Anjou, ont toûjours pris ce titre : Charles cependant n'avoit son Comté qu'en appanage.

Hist. de Beauvais par Louvet, an. 1103, p. 553.

Mais il faut avouer, 1.° que de tous ces Seigneurs, tant de la première que de la seconde classe, que j'ai cités, les uns ont pris plus fréquemment que les autres le titre de *gratiâ Dei*, ou quelque titre équivalent : 2.° que ceux qui s'en servoient ordinairement, comme les Comtes de Toulouse & de Flandre, l'omettoient néanmoins quelquefois. Les Ducs de Bourgogne & les Comtes de Champagne s'en servoient rarement ; ils étoient néanmoins aussi puissans que les autres Pairs pour y être attentifs, s'ils y avoient attaché quelque idée de grandeur. Tous les exemples au reste que j'ai cités, ne regardent que les temps antérieurs à Philippe-le-Bel. Depuis le règne de ce Prince, je n'ai pas trouvé de lettres des grands Vassaux, comme des Ducs de Bourgogne, des Comtes de Flandre & des Ducs de Bretagne, où ils s'intitulassent *par la grace de Dieu :* c'est aussi depuis ce temps qu'on commence à ne plus voir

(a) Sous la troisième race, comme les fils aînés de nos Rois, qui furent sacrés dès le vivant de leurs pères, n'avoient point d'États à gouverner en particulier, & qu'ils possédoient en quelque façon solidairement la même Royauté, on ne trouve point, avant le règne de Philippe I, d'actes émanés de leur autorité personnelle; ils les signoient seulement avec leur père, & on les datoit des années des règnes du père & du fils. Mais Philippe I ayant abandonné le gouvernement du Royaume à son fils Louis le Gros, ce jeune Prince, qui ne fut cependant sacré qu'après la mort de son père, & qui n'étoit que Roi désigné, fit des actes d'autorité en son nom, où il s'intitule *Roi des François par la grace de Dieu. Ego Ludovicus Dei gratiâ Rex Francorum designatus.* Pour ce qui est de Louis le Hutin, comme il étoit Roi de Navarre du chef de sa mère, il étoit naturel qu'il se servît d'une formule ordinaire à tous les Rois.

voir dans les lettres de nos Rois & des Seigneurs les sentimens religieux que leurs prédécesseurs se plaisoient à faire éclater dans le préambule de leurs ordonnances. Ce refroidissement de dévotion auroit-il influé aussi dans le retranchement de la formule *gratiâ Dei* à la tête des lettres des grands Vassaux ? c'est ce que je n'oserois assurer. Quoi qu'il en soit, des Seigneurs bien moins puissans qu'eux, ont continué de s'en servir jusqu'au règne de Charles VII.

Mais quand je dis que, dès avant le règne de Philippe le Bel, les plus grands Vassaux s'en sont abstenus, il faut en excepter ceux qui étoient revêtus de la Royauté, comme les comtes de Champagne & d'Évreux rois de Navarre, les princes de la maison d'Anjou rois de Sicile & de Jérusalem: pour ce qui est des ducs de Bourgogne de la seconde branche, devenus comtes de Flandre, ils ne le mirent point à la tête de leurs lettres jusqu'à environ l'an 1430; & ce qui doit paroître plus extraordinaire, est que les anciens comtes de Bretagne, qui s'intituloient quelquefois Ducs, & qui prenoient aussi le titre *par la grace de Dieu* avant Pierre Mauclerc, ne le prirent plus jusqu'à Jean V qui, après la perte de la bataille d'Azincourt, donnée en 1415, fut le premier des ducs de Bretagne de la maison de Dreux, qui commença à s'en décorer: tous ses successeurs l'imitèrent, & même Anne de Bretagne, non seulement dans les lettres où elle se qualifie *reine des Romains & duchesse de Bretagne,* mais dans toutes celles où elle ne prend que cette dernière qualité. Cette omission de la formule *par la grace de Dieu,* dans les lettres & les ordonnances des plus grands Vassaux de la Couronne, pourroit induire à croire que long-temps avant le règne de Charles VII, on la regardoit déjà comme un droit de la Royauté, ou au moins comme la marque d'une dignité supérieure aux autres. Mais on cessera de penser ainsi, si l'on fait réflexion que des Vassaux bien moins considérables, ont toûjours pris le titre *par la grace de Dieu,* depuis le règne de Philippe le Bel jusqu'à celui de Charles VII, sans que nos Rois s'en soient plaints: tels sont les comtes de Bigorre

en 1288, les vicomtes de Turenne en 1296, les comtes de Rhodez en 1303, les vicomtes de Narbonne en 1340, Robert, duc de Bar en 1356; les comtes de Boulogne en 1373, ceux de Cominges en 1375, ceux de Périgord en 1428, & enfin les comtes d'Armagnac & les comtes de Pardiac pendant tout le règne de Charles VI. Leurs lettres, avec la formule *par la grace de Dieu*, sont même relatées dans celles de ce Prince; & ce qui me paroît propre à confirmer que, sous les règnes de Charles V & de Charles VI, on ne faisoit pas encore attention à cette formule, c'est que les comtes de Cominges, d'Armagnac & de Pardiac la prennent dans les quittances qu'ils donnent aux trésoriers du Roi, pour les gages qu'ils touchoient à cause du service militaire ; le comte de Pardiac joint même le titre de *par la grace de Dieu*, avec la qualité de *Conseiller du Roi.*

C'est donc au règne de Charles VII qu'il faut placer l'époque du changement d'idée arrivé au titre *par la grace de Dieu*, en le regardant comme un attribut particulier à la souveraineté : mais de dire le temps précis où s'est fait ce changement, c'est ce qu'il ne me paroît pas si aisé de décider; & je crois qu'il en est de même de l'origine de plusieurs titres d'honneur qui sont aujourd'hui en usage parmi les Souverains; & de tout ce que l'on appelle le *cérémonial* & l'*étiquette.*

Sait-on, par exemple, en quel temps on a commencé à donner aux Empereurs & aux Rois le titre de *Majesté*, à l'exclusion de tout autre titre, & quand on a fixé celui de *Sérénité* pour quelques-uns, & qu'on a réservé celui de *Majesté* pour les autres? Quoique nos Rois, depuis Clovis jusqu'à Louis XV, aient été traités de *Majesté* dans tous les temps, ce titre ne leur étoit cependant pas si particulier que leurs sujets ou les Princes étrangers ne leur en donnassent aussi d'autres, comme *vestra Excellentia*, *vestra Sublimitas*, *vestra Celsitudo*, & en François *votre Hautesse*, *vestra Serenitas*. C'est ce dernier que les Empereurs d'Allemagne ont cru devoir donner à quelques Rois, en se réservant celui de *Majesté*, comme plus relevé. J'ai lû dans un manuscrit de M. Godefroy,

que le Grand Gustave étant entré dans l'Empire, l'empereur Ferdinand II lui écrivit une lettre en 1630, où il le traitoit de *Sérénité*, & l'appeloit *son Cousin & Ami*, & non *son Frère*; mais ce Prince, si haut & si brave, qui croyoit que le seul mérite pouvoit mettre de la distinction entre les Souverains, rabattit la fierté Impériale, en répondant à la lettre sur le même ton, & en se servant des mêmes qualifications que Ferdinand avoit employées, le traitant de *Sérénité*, & ne l'appelant aussi que *son Cousin*. Le titre de *Sérénité*, que ces deux Princes regardoient comme au dessous de leur dignité, étoit néanmoins un de ceux qu'on donnoit aux Empereurs Romains, & qu'ils ne dédaignoient pas de se donner eux-mêmes, *nostra Serenitas;* & les Empereurs d'Allemagne, avant le changement d'étiquette, en avoient usé de-même: c'est ce que l'on voit encore par une lettre de Frédéric IV au roi Charles VII, & par la réponse de ce dernier; ils se traitent réciproquement de *Sérénité:* l'Empereur, en parlant de lui-même, s'étoit servi du terme de *nostra Serenitas*. Mais je ne m'étendrai pas sur ces titres, je reviens à celui de *par la grace de Dieu*, & à ce qui a pû donner occasion, au moins en France, de le regarder comme une marque distinctive de la souveraineté.

Tous les Rois de l'Europe, même ceux qui n'étoient que titulaires, avoient pris depuis plus de sept siècles le titre de *gratiâ Dei* dans leurs lettres, & c'étoit une formule passée en coûtume de le leur donner aussi en leur écrivant; mais l'on a vû, par les exemples que j'ai cités, qu'ils ne le regardoient pas comme un titre réservé aux seuls Souverains. Quelle fut donc la cause de ce changement d'idée, au moins dans le Royaume de France? Je crois que ce furent les Ducs de Bretagne qui y donnèrent lieu. Tandis qu'ils s'abstinrent pendant deux cens ans de s'intituler Ducs *par la grace de Dieu*, un grand nombre de Seigneurs du Royaume, bien moins puissans qu'eux, prenoient ce titre sans qu'on y trouvât à redire, parce que leur puissance & leur ambition ne causoient point d'ombrage à nos Rois, qui ne songèrent pas à les soupçonner de vouloir par-là s'égaler à eux. Il n'en étoit pas

de même des Ducs de Bretagne ; on ſait combien ces Princes avoient cauſé de trouble dans le Royaume par leurs alliances continuelles avec les Rois d'Angleterre, au préjudice de la fidélité qu'ils devoient à leurs légitimes Souverains ; par leurs diſputes ſur la nature de l'hommage qu'ils leur rendoient, & par les droits royaux qu'ils s'attribuoient dans leur Duché, ſur-tout depuis Jean de Montfort ; car Jean VI, ſon petit-fils, oſa bien ſoûtenir qu'il étoit voiſin & non ſujet du Roi, lorſqu'en 1437, il défendit dans ſon Duché l'exécution d'un arrêt du Parlement. Mais quoique ces Princes aient porté trop loin leurs prétentions, ce ne fut cependant que deux cens ans après Pierre Mauclerc, que Jean V, après la bataille d'Azincourt, donnée en 1415, crut que le titre *par la grace de Dieu* donneroit aux Ducs de Bretagne un nouveau relief de ſouveraineté. En le prenant dans un temps où ils s'annonçoient preſque comme des Souverains dans leur Duché, ils donnèrent lieu d'attribuer à ce titre une ſignification de ſupériorité & d'indépendance qu'on ne voit pas qu'il ait eue avant le règne de Charles VII. On jugea de cette expreſſion, non par le ſens que les termes préſentoient naturellement, mais par le ſens que lui donnoit, autant par ſa conduite & ſes actions que par ſes diſcours, le Prince qui l'employoit.

Ce fut à l'imitation des Ducs de Bretagne que les Ducs de Bourgogne crurent auſſi devoir ſe décorer du titre *par la grace de Dieu.* Car Philippe le Bon eſt le premier qui commença à s'en ſervir, lui qui à la paix d'Arras traita preſque d'égal à égal avec le roi Charles VII. Ni Philippe le Hardi, ſon grand-père, ni ſon père le duc Jean ne l'avoient jamais pris dans leurs lettres. Il eſt vrai que ce n'étoit qu'en qualité de Duc de Lothier, de Brabant & de Limbourg, provinces qui relevoient de l'Empire, & auxquelles Philippe le Bon avoit ſuccédé en 1430, que ce Prince prétendoit pouvoir ſe décorer du titre *par la grace de Dieu,* & non comme Duc de Bourgogne, ni comme Comte de Flandre, d'Artois & d'autres provinces mouvantes de la Couronne de France : mais ſi c'étoit là ſa véritable raiſon, il auroit pû auſſi prendre ce titre avant

que d'être devenu Duc de Brabant ; car il étoit possesseur, ainsi que son père & son grand-père, de la Bourgogne-Comté, qui relevoit aussi de l'Empire : cependant aucun d'eux ne s'étoit avisé de s'intituler *Comte Palatin de Bourgogne par la grace de Dieu.*

Quoi qu'il en soit, le Roi exigea du Duc de Bourgogne une déclaration par laquelle il reconnut qu'il ne prétendoit par-là donner *(b)* aucune atteinte aux droits de Souveraineté sur ses États mouvans de la Couronne de France. Il étoit naturel qu'on obligeât aussi les Ducs de Bretagne à faire une pareille déclaration, mais il n'auroit pas été prudent de chercher querelle à ces Princes dans un temps où les Anglois étoient encore maîtres de la Normandie. Le duc François I avoit succédé, en 1442, à Jean VI son père, & avoit fait hommage, en 1445, à Charles VII. Mais la manière dont le Roi souffrit qu'il le rendît, fait voir combien on sentoit la nécessité de le ménager. Le Duc s'acquitta de ce devoir en termes généraux, sans spécifier la nature de son hommage ; il baisa le Roi debout, sans fléchir le genou, & ayant sa ceinture ; ce qui étoit non seulement contraire au cérémonial usité alors, mais encore à

(b) Charles, par la grace de Dieu, Roi de France, à tous ceux qui ces présentes Lettres verront, salut. Savoir faisons, Nous avoir veues les Lettres patentes de notre très-cher & très-amé Frère & Cousin le Duc de Bourgogne, qui de sa part nous ont été présentées & baillées, desquelles la teneur s'ensuit.

« Philippe, par la grace de Dieu, Duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant & de Limbourg, Comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, Palatin de Hainaut, de Hollande, de Zélande & de Namur, Marquis du S.t Empire, Seigneur de Frise, de Salins & de Malines, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme après la succession à Nous écheue des Duchés & Seigneuries de Lothier, Brabant & Limbourg, par le trépas de feu notre très-cher & très-amé Cousin le Duc Philippe de Brabant, dernier trépassé, dont Dieu ait l'ame, nous aïons en toutes nos Lettres patentes, au commencement de notre titre, & après notre propre nom, fait mettre & écrire ces mots, *par la grace de Dieu :* savoir faisons que nous connoissons & confessons, par ces présentes, que par ce nous n'avons entendu ne entendons vouloir ou prétendre ès païs & Seigneuries que avons & tenons au Royaume de France, aucun plus grand droit que y avions auparavant lesdits Duches & Seigneurie ès à nous écheues ; & que nos prédécesseurs y avoient & pouvoient avoir & prétendre ; & connoissons ce nonobstant Monseigneur le Roi être notre souverain Seigneur, à cause des terres & seigneuries que

la manière dont ſes prédéceſſeurs l'avoient rendu ; & ſur ce que le Chancelier lui dit : *Monſeigneur de Bretagne, vous devez etre déceint ;* le Roi repartit : *Non fait, laiſſez-le, il eſt comme il doit.*

Dans les circonſtances où le Royaume ſe trouvoit, on regarda comme un grand avantage d'avoir détaché les Bretons des Anglois, & on paſſa par-deſſus le cérémonial. Ainſi le Roi n'eut garde alors de défendre au duc François de s'intituler *par la grace de Dieu.* Mais comme le Comte d'Armagnac n'étoit pas un Prince aſſez redoutable pour en avoir rien à craindre, il fut le premier à qui l'on interdit cette formule, en 1442. On ne ſongea à exiger du Duc de Bourgogne la déclaration de 1449, dont je viens de parler, que lorſque le bon ordre rétabli dans le militaire & dans les finances, & encore plus les troubles excités en Angleterre, eurent permis à Charles VII de reſpirer, & l'eurent mis en état de faire reſpecter ſa ſouveraineté. Moyennant cette déclaration, Philippe le Bon continua de s'intituler *par la grace de Dieu ;* ce que ſon fils Charles le Téméraire fit auſſi. Ce ne fut que Louis XI qui défendit à François II, duc de Bretagne, d'employer cette formule ; & cette défenſe fut ſans effet, puiſqu'il

» avons & tenons en ſon Royaume, » ſauf & réſervé à nous notre exemption » à notre vie, ſelon le contenu ou » traité de la paix faite entre mondit » Seigneur le Roi & nous. En témoin » de ce nous avons fait mettre notre ſcel » à ces préſentes. Donné en notre chaſ» tel de Heſdin, le vingt-ſixième jour » de novembre de l'an de grace mille » quatre cens quarante-huit. Ainſi » ſigné, par Monſeigneur le Duc. *J. de Molesmes.* »

Leſquelles Lettres deſſus tranſcrites nous avons eu & avons pour agréables, & moyennant ce, & pour les cauſes contenues en icelles, avons été & ſommes contens que leſdits mots, *par la grace de Dieu*, ſoient & demeurent au titre de noſtredit Frere & Couſin, ainſi & par la manière qu'il les y a fait mettre & écrire, ſans ce que ci-après & au temps à venir, aucune queſtion en ſoit faite à noſtredit Frère & Couſin, & auſſi ſans préjudice de nos droits & ſouveraineté. En témoin de ce nous avons fait mettre noſtre ſcel à ces préſentes. Donné à Tours, le vingt-huitième jour de janvier de l'an de grace mille quatre cens quarante-huit, & de noſtre règne le vingt-ſeptième, & ſur le repli eſtoit écrit, par le Roi. *G. cht.* Et ſcellé du grand ſceau de cire jaune, pendant à une attache de parchemin repréſentant le Roi Charles VII ſéant en ſon ſiége de juſtice, & au revers l'écu de France. *Voyez l'hiſtoire généalogique de la Maiſon de France, du P. Anſelme, t. I, p. 241.*

la mit toûjours à la tête de ses lettres, de même que sa fille Anne de Bretagne; de sorte que cette Princesse, & Charles, duc de Bourgogne, furent les derniers feudataires de la Couronne qui s'en décorèrent. Depuis ce temps, elle a été réservée aux seuls Souverains, & a servi à exprimer leur indépendance de tout autre que de Dieu.

Au reste, & c'est une remarque que je dois faire en finissant, quand j'ai dit que c'étoit l'esprit de religion & de piété qui avoit mis en usage le titre *par la grace de Dieu*, plustôt que l'idée de souveraineté, ce n'est point un sentiment qui me soit particulier. J'ai appris, depuis la composition de ce Mémoire, que Blondel, André Duchène, Dom Vaissette, & quelques Jurisconsultes d'Allemagne l'avoient déjà avancé; ainsi je n'ai de mérite, s'il y en a aucun dans cette discussion, que d'avoir rassemblé les autorités qui m'ont paru prouver ce sentiment.



LA VIE D'ÉTIENNE I.er DU NOM, COMTE DE SANCERRE,

Avec des éclairciſſemens ſur un Acte néceſſaire à la preuve des faits.

Par M. Levesque de la Ravalière.

21 Avril 1752.

L'ANCIENNE maiſon des Comtes de Sancerre, dans le Berri, eſt fameuſe dans notre hiſtoire par ſa haute nobleſſe & par ſes illuſtrations : cette célébrité s'eſt ſoûtenue juſqu'aux règnes de Charles V & de Charles VI, par la bravoure de Louis de Sancerre, & encore plus par le refus qu'il fit de l'office de Connétable de France, qui lui fut offert après la mort de Bertrand du Gueſclin ; il le refuſa cette première fois, non ſeulement comme trop inférieur à ce grand homme de guerre, mais parce qu'il croyoit que dans tout le Royaume il n'y avoit aucun guerrier qui pût le remplacer ; « il reſpondit » que non, eſt-il dit dans l'hiſtoire, car il n'y avoit ſi vaillant » homme au Royaume qui peuſt ni ſceuſt faire de ſi vaillans » faits d'armes, qui ne fuſſent réputez pour néant envers ceux dudit Bertrand du Gleſquin. »

Jean Jouvenel, hiſt. de Charles VI, p. 5, ann. 1380.

Ce refus fait autant d'honneur à la mémoire de du Gueſclin, qu'à celle de Louis de Sancerre. La réputation attachée au nom de Sancerre, me fait donc préſumer que la vie d'Étienne premier du nom, étant écrite avec plus de détail que ne l'ont fait les auteurs généalogiques des maiſons les plus conſidérables du Royaume, ne ſera point un ouvrage indifférent.

Hiſt. généal. de la maiſ. Roy. de France, édit. 1716, t. II, p. 847.

Nous appuierons le récit des faits principaux par une charte connue à la vérité dans les recueils des monumens de notre hiſtoire, mais dont les auteurs qui ont écrit les événemens de ce temps-là n'ont point profité. Nous accompagnerons la charte de quelques remarques.

D[illegible] du Roi, [illegible] Dupuy, p. 625.

Étienne

Etienne de Sancerre fut le troisième fils de Thibaut comte de Blois, & de Matilde de Flandre.

Le comte de Blois, que les écrivains de son temps, & particulièrement S.t Bernard, ont beaucoup loué, mourut en l'année 1151, dans le mois de janvier, qui pour lors étoit un des derniers mois de l'année. Il fut enterré dans l'église de Lagny *(a)* en Brie; un Religieux de S.t Victor nommé Chèvre-d'or, *Capra-aurea*, le Santeuil de son temps, lui fit en latin une épitaphe d'un si bon goût, que nous en donnerons la traduction.

« Il n'est plus, ce Comte illustre, ce Comte fameux; il fut le fils, ou plustôt le père de l'Église: grand par les honneurs, « puissant par les armes, respectable par sa naissance; doué d'un « génie pénétrant, ses discours furent éloquens, ses paroles graves. « Bon aux petits, fier avec les superbes; sévère aux injustes; « simple avec les simples, il fut tout à tous: charitable, il versa « des secours immenses dans le sein des pauvres: il bâtit des « hôpitaux pour les malades, des maisons pour les Moines; il « se fit une loi de protéger les bons, de punir les méchans, « d'agir & de parler selon la justice: il rassembloit toutes les « vertus; elles le firent admirer. La France en pleurs, dont il « faisoit toute la force, languit privée de son plus ferme appui: « il mourut le dixième de janvier; ce jour, en le réunissant au « Seigneur, fut pour lui le plus heureux de tous les jours. »

Après sa mort, trois de ses fils partagèrent les grands établissemens qu'il leur avoit laissés. Henri, l'aîné, devint comte de Troies, Thibaut fut comte de Blois; Étienne, dont nous devons parler, eut le comté de Sancerre; le quatrième fils ayant embrassé l'état Ecclésiastique, il fut Cardinal & archevêque de Reims.

Le comte de Sancerre étoit mineur lorsque son père décéda, c'est-à-dire en 1151; mais nous verrons que deux ans après il commanda lui-même ses troupes, ce qu'il ne pouvoit faire, suivant les loix de ce temps-là, avant l'âge de vingt-un ans;

(a) Rigord, Nangis, & d'après ces historiens anciens, quelques modernes se sont trompés, en disant qu'il fut enterré dans l'église abbatiale de Pontigny.

par conséquent il les avoit en l'année 1153, & il étoit né vers l'an 1132.

Pendant les deux années de sa minorité, il fut sous la tutèle de Matilde sa mère, dont la voix & l'autorité furent trop foibles pour retenir un fils emporté par la vivacité de la jeunesse. En le confiant à la conduite & aux leçons de S.[t] Bernard, cet homme d'une éloquence persuasive, qui fut le conseil & le directeur des Papes, des Rois, de tous les Grands de son siècle, elle espéra de mettre un frein à ses passions; S.[t] Bernard le crut aussi; voici comme il en écrivit à cette Dame alarmée & inquiète.

S. Bernar. ep. 300. « Je suis affligé des emportemens de votre fils & de son » manque de respect pour vous : j'en suis touché autant pour » lui-même qu'à cause du chagrin & des inquiétudes que vous » en avez; cependant sa jeunesse laisse espérer qu'il se corrigera, » il est dans un âge où l'on s'égare facilement : mais quoiqu'un » fils manque à la tendresse & à la soûmission qui sont dûes à » une mère, elle ne peut & elle ne doit point oublier qu'il est » son fils. J'espère donc que le Seigneur touché de nos prières » & de vos larmes, rendra ce jeune Prince, né avec quelques » belles qualités, l'imitateur parfait des vertus de son père. » Ménagez-le avec douceur & prudence; cette façon de le » conduire est plus assurée que ne le seroient les réprimandes » & la sévérité : nous aurons la satisfaction de le voir un jour » plus retenu, plus sage, plus attaché à ce qu'il doit aimer. » Pour ce qui me regarde, je n'ai que lieu de m'en louer; » il m'a toûjours accordé ce que je lui ai demandé : néanmoins » je n'ai point cessé de lui faire de fréquentes & de fortes » exhortations, comme vous me l'aviez prescrit; je les continuerai pour vous faire plaisir, & par devoir. »

Cette lettre a été réimprimée par D. Mabillon avec les autres de S.[t] Bernard, & traduite par l'abbé Leroy; ils n'ont ajoûté dans leurs ouvrages aucune note qui expliquât duquel de ses fils la comtesse de Blois avoit sujet de se plaindre : ces deux Savans, dont l'exactitude & la fidélité sont admirables, auroient-ils balancé entre les quatre fils de Matilde? La suite

de la vie du comte de Sancerre levera ce doute s'ils en ont eu.

A peine le comte de Sancerre eut-il atteint sa majorité féodale de vingt-un ans, que les réprimandes de sa mère, les leçons de S.t Bernard lui devinrent plus importunes qu'auparavant; pour ne les plus entendre, il quitta le palais de sa mère, & il vint demeurer en pleine liberté dans son château de Sancerre: il y forma des liaisons avec de jeunes gens qui l'entretinrent dans ses débauches, il se livra tout entier aux passions qui n'ont que trop d'attrait pour la jeune noblesse.

La première affaire d'éclat, dont l'histoire fasse mention, fut celle qu'il eut au sujet de la fille du seigneur de Donzy, terre qui n'est séparée de celle de Sancerre que par la rivière de Loire.

Avant que de faire le récit de la guerre que sa folle passion alluma, nous devons, pour un plus grand développement, faire connoître les Princes qui s'armèrent à ce sujet. Ces spectacles, dans l'histoire, sont aussi frappans qu'instructifs ; nos historiens n'ont point fait d'attention à celui-ci.

Les loix des fiefs étoient dans toute leur vigueur : par une de ces loix, le Seigneur dominant & suzerain d'un fief, ne devoit point refuser à son Vassal le secours qu'il lui demandoit, lorsqu'il se croyoit offensé ou attaqué : source de ces guerres particulières que les Seigneurs de chaque terre eurent entre eux perpétuellement.

Louis VII, surnommé *le Jeune*, régnoit sur la France ; il aima la guerre ; il la fit souvent plus par goût que par justice ; il avoit la voie de médiation ou de jugement arbitral pour terminer les différends des feudataires de la Couronne ; mais il préféroit de les aider de ses armes. Henri, comte de Troies, étoit le frère aîné d'Etienne de Sancerre ; il fut d'une générosité & d'une bienfaisance peu commune ; il avoit donné son amitié à un chevalier de Champagne nommé *Ansel*, qui étoit seigneur de la terre de Trainel, située entre Provins & Nogent-sur-Seine.

Le chevalier de Trainel avoit accompagné le prince Henri à

la Croiſade en l'année 1147; il mérita dans ce voyage la faveur & l'amitié du jeune Prince qui, quand il fut devenu comte de Troies, voulut le marier avec diſtinction, en lui faiſant épouſer la fille de Geoffroy, III.e du nom, ſeigneur de Donzy, de Gien, de Saint-Agnan, & autres terres: il lui donna, quelques années après, l'office de grand Bouteillier de ſa maiſon, dont les fonctions ne ſe bornoient pas à ce qui regardoit ſeulement le vin de la table, le Bouteillier étoit auſſi, dans l'abſence du Comte, un des Généraux commandant ſes troupes.

Coquil. hiſt. du Nivern. p 149. Hiſt. de la maiſ. de Vergy, l. X, c. 4, p 309. Hiſt. généalog. des grands Offic. de Fr. t. III, p. 195.

Le ſeigneur de Donzy avoit un fils & une fille; le fils ſe nommoit Hervé; il fut père de Hervé II, qui devint comte de Nevers, par ſon mariage avec l'héritière unique de ce Comté. La fille, qui fut l'occaſion de la guerre dont nous parlerons, s'appeloit Hermensède. Lorſque le comte de Sancerre en fit la connoiſſance, elle étoit accordée avec le chevalier de Trainel, & en cette conſidération ſon père s'étoit déſaiſi des terres de Neuilly-S.t-Front *(b)* & d'Ouchy-le-Château, dans le Soiſſonnois; il les avoit données à Trainel pour la dot de ſa fille, & avoit reçu quelque ſomme d'argent en retour.

Le comte de Troies avoit été non ſeulement le négociateur de ce mariage & des conventions, il s'étoit auſſi rendu garant de l'exécution. Un Seigneur ſuzerain qui dans ce temps-là cautionnoit un pareil traité, s'engageoit à le faire exécuter, & dans le cas où l'un des deux partis auroit voulu y manquer, il étoit obligé de l'y contraindre par la force des armes.

Le comte de Troies avoit peut-être une ſeconde raiſon qui le touchoit autant que ſon cautionnement; il deſiroit le mariage du chevalier de Trainel avec la Demoiſelle de Donzy, parce que vrai-ſemblablement il étoit inſtruit de la nouvelle paſſion que ſon frère de Sancerre avoit priſe pour elle, & du deſir qu'il avoit de l'épouſer. Une pareille alliance eût été trop diſproportionnée avec celle que le comte de Troies avoit

(b) Il y a pluſieurs terres du même nom dans le Royaume: mais comme celles du Soiſſonnois joignent le comté de Champagne, & comme on y voit encore des ruines d'anciens châteaux, nous croyons que ce furent celles-là qui furent données par le ſeigneur de Donzy au ſeigneur de Trainel. Ce dernier étoit feudataire du comté de Champagne.

faite pour lui-même; il étoit gendre du Roi : il en fut auſſi le beau-frère *(c)*, le Roi s'étant marié avec Alix ſa ſœur.

Malgré les vœux du comte de Sancerre, Trainel fut donc marié avec Hermensède, & leur union ſe fit un vendredi de l'année 1153, dans l'égliſe de Donzy.

La paſſion de Sancerre s'irrita par les obſtacles; il employa la ruſe pour s'unir à l'objet qui lui avoit été refuſé & que l'on avoit accordé à ſon rival. Une heure ou deux après que Trainel & ſon épouſe étoient de retour au château de Donzy, nous préſumons qu'un courrier *(d)* rendit à Trainel une lettre par laquelle on lui mandoit de revenir ſur le champ à ſa terre, pour des affaires très-preſſantes. Il ne ſe défia de rien; ne penſa point que le meſſager pouvoit être un perſonnage apoſté, que la lettre étoit contrefaite, qu'en un mot c'étoit un complot tramé par le comte de Sancerre, de concert avec Hermensède & ſon père *(e)*.

Il partit comme on lui avoit mandé de le faire *(f)*. Quelques jours après le comte de Sancerre vint à Donzy; il ramena Hermensède à l'égliſe & l'épouſa, *& cepit eamdem Dominam in uxorem.* Nous citons les propres termes du monument d'où nous tirons ces faits, pour montrer que dans le temps de ce mariage ſi illicite, puiſqu'Hermensède eut en même temps deux époux vivans, on le regardoit néanmoins comme un mariage légitime & régulier.

Après la bénédiction nuptiale, le comte de Sancerre repaſſa

(c) Louis VII épouſa, vers l'année 1161, Alix ſœur du comte de Troies. Le comte de Troies & ſon frère Thibaut comte de Blois, avoient épouſé les deux filles du Roi, ſorties du mariage d'Éléonore d'Aquitaine.

(d) Nous avouons que nous n'avons que des conjectures pour deviner par quelle raiſon le chevalier de Trainel revint chez lui après ſon mariage; l'acte ne dit point quelle fut la cauſe de ſon départ; nous donnons celle qui nous paroît plus vraiſemblable : peut-être la Demoiſelle étoit-elle trop jeune, on vouloit attendre quelque temps avant qu'elle demeurât avec ſon époux.

(e) Il n'y a point à douter que le ſeigneur de Donzy donna ſon conſentement au mariage de ſa fille avec le comte de Sancerre : il dota ſa fille de la terre de Saint-Agnan.

(f) Il y a près de trente lieues de Donzy à Trainel : Anſel ne pouvoit pas les faire en moins de quatre ou cinq jours, parce qu'il alloit en quadrige, voiture aſſez lente, qui étoit tirée par quatre chevaux à la file l'un de l'autre; elle reſſembloit à une charrette couverte.

la Loire avec ſon épouſe; ils vinrent s'enfermer dans le château de Saint-Agnan, qui étoit de la dot d'Hermensède, à ſept ou huit lieues de celui de Sancerre.

Cependant Trainel regarda ces nôces comme un affront & un deshonneur dont le comte de Sancerre le couvroit; il en porta ſa plainte au comte de Troies ſon ſuzerain, ſon protecteur & le garant de ſon mariage. Ces raiſons déterminèrent le Comte; il crut que l'inſulte lui étoit faite à lui-même; il penſa qu'il étoit bravé dans la perſonne du chevalier de Trainel qu'il aimoit; il n'écouta que ſon indignation; il aſſura Trainel qu'il ſeroit vengé, que le mariage de ſon frère ſeroit annullé & le ſien réhabilité.

Le comte de Sancerre tenoit ſon fief en hommage de ſon frère *(g)*, qui le reportoit au Roi; ainſi le comté de Sancerre étoit un arrière-fief de la Couronne: par cette raiſon, & par la force de la loi féodale, Henri ne put point prendre les armes contre ſon feudataire ſans avoir le conſentement du Roi, qui étoit le premier juge des querelles entre deux grands vaſſaux.

Nous avons dit que Louis VII régnoit; au retour de la Croiſade il avoit répudié Éléonore d'Aquitaine, & avoit marié au comte de Troies Marie ſa fille. Le comte de Troies lui repréſenta que la cauſe du chevalier de Trainel étoit la ſienne propre, que l'inſulte que le comte de Sancerre avoit faite à Trainel rejailliſſoit ſur lui, qu'il devoit & qu'il vouloit venger une offenſe auſſi marquée.

Le Roi ſe laiſſa facilement perſuader, il promit d'aider ſon gendre & ſon feudataire, il aſſembla ſes troupes, & ſe mettant à leur tête avec le comte de Troies, ils marchèrent au comte de Sancerre, & vinrent inveſtir le château de Saint-Agnan. Le comte de Sancerre l'avoit fortifié; il le défendit aſſez long-temps, & il ne ſe rendit qu'au nombre & à la force; il obtint une capitulation dont les principales conditions furent,

(g) Dans le regiſtre des fiefs mouvans de Troies, fait du temps même de Henri I, comte de Troies, les comtes de Blois & de Sancerre, ſes deux frères, étoient inſcrits à la tête des grands vaſſaux du Comté, ſous cette ſimple dénomination, *comes Theobardus, comes Stephanus.*

premièrement qu'Hermensède de Donzy, épouſe du chevalier de Trainel, retourneroit avec lui; en ſecond lieu, que le chateau de Saint-Agnan reſteroit entre les mains du Roi & du comte de Troies, juſqu'à ce que le comte de Sancerre eut ſatisfait à l'indemnité qui étoit due à Trainel à cauſe de l'enlèvement de ſa femme, & pour la ſomme qu'il avoit payée ſur les terres de ſa dot.

En conſéquence, Trainel ſe fit confirmer dans la propriété des terres d'Ouchy & de Neuilly; le mariage qu'Hermensède avoit fait avec le comte de Sancerre fut regardé comme abuſif; elle revint avec le chevalier de Trainel, qui la reçut comme ſon épouſe; la délicateſſe du ſentiment ne fut point bleſſée, comme elle le ſeroit à préſent.

Un chroniqueur de ce temps-là a tellement altéré ce récit, par des circonſtances qu'il a ajoutées & par des changemens dans les noms des perſonnes & des lieux, qu'on auroit de la peine à reconnoître cet évènement ſans le ſecours de l'acte que nous produirons: « Alors, dit ce chroniqueur copié par Mezeray, mais dont le P. Daniel n'a fait aucun uſage, Geoffroy « de Gien n'étant point aſſez en force pour ſoutenir ſeul le poids « de la guerre qu'il avoit contre le comte de Nevers, il ſe fit « un puiſſant allié en mariant le comte de Sancerre avec ſa fille, « à laquelle il donna le chateau de Gien (h) en dot: mais Hervé, « ſon fils ainé, à qui le chateau devoit revenir après la mort de « ſon père, vint ſe plaindre au Roi de ce qu'il étoit deshérité. « Cependant le comte de Sancerre avoit fortifié le chateau, & « prévoyant qu'il ſeroit aſſiégé, il ne s'y renferma pas (i), il y « mit ſeulement une garniſon de Chevaliers. Le Roi, qui aimoit « la juſtice, vint attaquer le chateau, & l'ayant pris preſque « d'emblée, il le mit entre les mains d'Hervé. »

Hist. r. Lud. VII. Duchesne, t. IV, p. 415.

Mezer. vie de Louis VII, an. 1155.

Malgré les différences du récit de ce chroniqueur, on reconnoît que c'eſt le même évènement arrivé dans la même année, & que ce ſont les mêmes perſonnages. C'eſt Geoffroy de Donzy ou de Gien (il fut ſeigneur de ces deux terres) qui

(h) *Caſtrum Giemum, aliter Gianum, Giemagum.*
(i) *Militibus muniverat, ſed ſeipſum abſentaverat.*

fait l'alliance de famille avec le comte de Sancerre; c'est une plainte portée au Roi à cause de ce mariage; c'est le Roi qui vient en personne assiéger un château : ainsi les deux récits sont conformes au fond; ils varient seulement dans des circonstances & dans le nom du château.

Le chroniqueur n'a point sû que dans cette querelle le comte de Troies & le chevalier de Trainel étoient les parties principales; il a nommé par erreur le château de Gien au lieu de celui de Saint-Agnan; c'étoit un Religieux, renfermé dans son cloître, qui ne fut point instruit des détails; il ne fit sa relation que plus de soixante ans après la chose passée : il écrivoit du temps du petit-fils de Geoffroy *(k)* de Donzy; il ignora que le mariage de la fille de ce Geoffroy, avec le comte de Sancerre, avoit été dissous, & qu'Hermensède fut remise au chevalier de Trainel, son premier mari : enfin il n'en apprit pas davantage; au lieu que la charte, que nous rapporterons, contient la déclaration d'un témoin qui fut présent au siége de Saint-Agnan, & qui, par conséquent, n'a pû se tromper dans le nom du château dont le Roi fit le siége, ni dans les autres circonstances de cette affaire.

Le comte de Sancerre ne fut que mortifié, mais non pas changé par le mauvais succès de cette guerre: Guillaume, archevêque de Tyr, a peint en deux mots le comte de Sancerre; il étoit d'une grande noblesse, dit-il, mais il avoit des mœurs bien contraires à sa naissance. *Vir quidem carne nobilis, moribus vero non ita.*

Gesta Dei per Franc. Vill. Tyr. l. XX, c. 27.

Cependant il fut d'une grande assemblée ou d'un Parlement des Barons du Royaume, que le Roi tint en l'année 1162 [a]. Mais son humeur inquiète le mit souvent aux prises avec les Seigneurs ses voisins [b] : en 1165 il étoit en guerre contre Guillaume IV, comte de Nevers *(l)*.

[a] *Hist. généal. de Châtill. l. II, ch. 12, & aux preuv. p. 26.*

[b] *Hist. généal. des grands Offic. t. III, p. 198.*

(k) Ce petit-fils étoit Hervé II du nom, comte de Nevers. Nous disons, dans la remarque neuvième sur la déclaration de Guy de Gasteblé, qu'Hervé réclama les terres de la dot d'Hermensède sa tante.

(l) La petite-fille de ce comte de Nevers fut mariée à Hervé de Donzy premier du nom; par ce mariage les seigneurs de Donzy devinrent comtes de Nevers.

Les Souverains de son temps étoient encore plus éblouis de l'éclat de sa naissance, qu'ils ne redoutoient ses écarts & son caractère. Amaury, premier du nom, roi de Jérusalem, & Agnès de Courtenai sa femme, en firent une fâcheuse expérience; ils avoient jeté leurs vûes sur lui pour lui faire épouser la princesse Sibille leur fille. Amaury avoit député en France, en l'année 1169, Frédéric archevêque de Tyr, pour solliciter du secours contre Noradin, & il l'avoit chargé de négocier en même temps le mariage de sa fille avec le comte de Sancerre; alors il étoit beau-frère du roi Louis VII, qui avoit épousé, comme nous l'avons déjà dit, Alix ou Adèle, sa sœur. Amaury, en mariant ainsi sa fille, comptoit s'attacher plus particulièrement le Roi. Vill. Tyr. l. XX, cap. 27.

La proposition fut acceptée du Roi & du Comte; on régla les conventions matrimoniales, & le Comte partit de France pour aller faire le mariage; mais à son arrivée à Jérusalem, il changea de sentiment, il ne voulut plus conclurre; seulement pour conserver quelque extérieur & déguiser son inconstance, il demeura un mois ou deux à la cour d'Amaury, sans se laisser pénétrer; il s'en évada furtivement lorsqu'on s'y attendoit le moins: on conçoit qu'une rupture aussi éclatante & un départ aussi peu attendu, ne purent que lui attirer l'indignation d'Amaury, les reproches & les mépris des Barons de la Terre-sainte.

Ayant demandé un passeport au Soudan d'Iconium *(m)*, il prit sa route par la Cilicie; mais son passeport ne l'empêcha point d'être pris par un parti de Milon, prince d'Arménie, qui l'arrêta près de la ville de Mamistre: on lui prit tout son équipage; on ne lui laissa qu'un médiocre cheval, qui lui servit à regagner Constantinople, d'où il revint en France.

Il faut croire que les malheurs de son retour & les raisons qu'il donna de ce qu'il n'avoit pas terminé le mariage, touchèrent le Roi, il n'en fut point mal reçû; cette affaire

(m) Soldanus Iconiensis .... Mamistra urbs. Vill. Tyr. Iconium est une ville de l'Asie mineure, près du mont Taurus; Mamistre n'étoit pas éloignée d'Iconium.

ne le brouilla pas non plus avec les Princes ſes frères : il fut témoin *(n)*, ainſi que Guillaume ſon frère, alors archevèque de Sens & légat du ſaint Siége, d'une donation que Henri comte de Troies, leur frère, faiſoit à l'égliſe de Pontigny, en l'année 1172 ; les lettres en furent ſcellées & expédiées au château de Provins, qui appartenoit à Henri : l'année de leur date étoit auſſi celle du retour du comte de Sancerre.

Édit. 1716, t. II, p. 847.

Nous croyons qu'il ſe maria en France vers l'année 1179, mais nous ignorons quelle fut l'épouſe qu'il prit ; les auteurs de l'hiſtoire généalogique de la maiſon de France, lui donnent trois noms différens ; ils la nomment d'abord Matilde *(o)* dans leur texte, & dans une note à la marge, ils diſent que dans un titre de l'abbaye de S.t Satur en Berri, elle eſt appelée Alix ; ils ont ajoûté que d'autres l'appellent Marie. Cette incertitude, ſur le nom véritable de l'épouſe du comte de Sancerre, fait voir qu'elle n'eſt point connue certainement.

[a] *Hiſt. de la maiſ. de Chaſtill. l. II, c. 12, & aux preuves p. 26.*
[b] *Recueil des Rois de France.*
[c] *Hiſt. généal. de la maiſ. de Fr. t. I, p. 632.*
[d] *Généalog. des comtes de Champagne.*

D'autres généalogiſtes précédens, tels qu'André Ducheſne[a], du Tillet[b], Sainte-Marthe[c], Pierre Pithou[d], &c. s'étoient arrêtés avec trop de confiance au chroniqueur de Louis VII, que nous avons relevé ; ils n'ont point donné au comte de Sancerre d'autre femme que la fille de Geoffroy de Donzy & de Gien : ces écrivains reſpectables n'avoient fait aucune attention à l'acte que nous produiſons ; ils n'avoient point penſé que puiſque le comte de Sancerre partit en l'année 1170 pour aller ſe marier à Jéruſalem, il ne l'étoit donc pas alors ; ils n'avoient pas fait les obſervations que nous rapporterons ſur la date de la naiſſance & ſur l'âge des enfans qu'il eut de ſa femme.

Nous préſumons qu'il étoit remarié en l'année 1180, à la mort du roi Louis VII : ſon humeur inquiète & turbulente le jéta dans le parti de la ligue qui ſe fit au ſujet de l'adminiſtration du Royaume, pendant la minorité de Philippe Auguſte.

(n) Aſſerant hujus rei teſtes Dominus & frater meus Willelmus Senonenſis archiepiſcopus, Apoſtolicæ ſedis Legatus, Stephanus frater meus, &c.... Cartul. de Pontigny, *p. 36*, à la Bibliothèque du Roi.

(o) C'étoit le nom de la mère du comte de Sancerre.

Louis VII avoit nommé Regent le comte de Flandre; le comte de Sancerre soutint que la Regence appartenoit de droit à la Reine veuve, sa sœur, il se déclara pour elle, & il se fit le chef de la ligue.

Le comte de Flandre arma promptement pour s'opposer au progrès de l'embrasement : il étoit le maître de la personne du jeune Roi; il l'amena à l'armée, & le conduisit au siége de la forteresse de Châtillon sur-Loing, qui appartenoit *(p)* au comte de Sancerre : le comte de Flandre, prompt & heureux dans cette expedition, prit la forteresse & la rasa; & par ce coup de main, il abattit la ligue en punissant le chef.

Après cette disgrace le comte de Sancerre se retira dans ses terres; il y resta quelque temps sans se mêler des affaires du Royaume: mais au premier bruit de la croisade, qui fut prêchée en France contre Saladin, sa bravoure se réveilla; s'étant croisé, il repassa dans ces lieux où il avoit fait une offense si sensible à la princesse Sibille, en refusant de l'épouser.

Le roi Amaury ne vivoit plus, & Sibille avoit été mariée à Guy de Lusignan, qui par elle avoit le titre de Roi de Jérusalem, quoiqu'il ne lui restat que les tristes débris de ce Royaume : Saladin avoit reconquis sur les Francs toutes les villes de la Palestine, depuis Jérusalem jusqu'à Ptolémaïs ou S.t Jean d'Acre, au bord de la mer. Pour reprendre cette place, il auroit fallu la bloquer par terre & par mer : Lusignan n'avoit que peu de vaisseaux, il ne put l'investir que par terre; & comme il en faisoit le siége, Saladin s'approcha de la place; il commença par resserrer l'armée de Lusignan dans ses lignes, en sorte que d'assiégeante elle étoit devenue assiégée, lorsque quelques vaisseaux parurent dans le port; c'étoient les vaisseaux que montoient Robert II, comte de Dreux; Thibaut, comte de Blois, & son frère Étienne de Sancerre : ces trois Généraux avoient précédé les Rois de

Chron. Roberti Senon. l. VII, part. X, c. 4.

(p) Teneo de Blancha comitissa Trecensi.... Castellionem-super-Lia, cum omnibus pertinentiis, &c..... Hommage du fils du comte de Sancerre, imprimé aux preuves du traité des fiefs, par Chantereau Lefebvre, *p. 35.*

France & d'Angleterre; ils firent leur débarquement vers le milieu de l'an 1189, & s'étant joints à l'armée de Lusignan, ils obligèrent Saladin de se retirer un peu en arrière; mais dans les premières attaques qui furent faites, les comtes de Blois & de Sancerre furent tués: la ville ne fut prise qu'après l'arrivée des rois Philippe & Richard.

Hist. de Blois, par Bernier, p. 303.

Le corps du comte de Blois fut rapporté en France, & enterré à Pontigny: il y a lieu de présumer que l'on fit le même honneur à celui de son frère; mais nous ne pouvons point l'assurer, parce que nous n'avons aucun monument qui nous l'apprenne.

Étienne fut peu regretté après sa mort: ce n'est pas qu'il n'ait donné de temps en temps des preuves de vertu & de mérite; nous avons rapporté que dans sa jeunesse S.t Bernard se félicitoit des bons procédés qu'il eut pour lui: il eut la bravoure de son siècle; bravoure héréditaire dans sa maison *(q)*; il prit la croix, & il périt les armes à la main contre les Sarazins: mais trop de vices & de défauts ternirent ce peu de bien que nous voyons dans son portrait: il fut trop livré à ses passions, trop inconstant, trop turbulent; en un mot, dans la balance de ses qualités, les vices l'emportèrent sur les vertus. Il paroît encore plus blâmable, quand on le compare avec ses frères. Henri fut le Prince de son temps le plus libéral; chaque jour de sa vie fut marqué par un bienfait: le cardinal de Champagne tient dans l'histoire la place d'un des plus grands Cardinaux & des meilleurs Ministres que la France ait eu. Le comte de Blois a mérité de passer à la postérité sous le titre de *Thibaut le Bon*. Étienne de Sancerre fait ombre dans ces tableaux de sa maison.

Cardin. Franç. par Fr. Duchesf. t. I, p. 165.

Hist. de Blois, par Bernier, p. 301.

Il avoit cinquante-huit ans lorsqu'il fut tué; il eut deux fils de la femme qu'il épousa vers 1179; l'aîné fut appelé Guillaume, comme l'archevêque de Reims, son oncle; le cadet eut le nom d'Étienne. Guillaume ne pouvoit avoir que

(q) Henri comte de Troies, son frère, s'étoit croisé; le fils de Henri prit aussi la croix. Thibaut comte de Blois, & Louis son fils, se croisèrent aussi; ils furent tués l'un & l'autre dans leur croisade.

dix à onze ans à la mort de ſon père : ces deux enfans reſtèrent ſous la tutèle de leur mère, tant qu'elle ſurvéquit à ſon mari ; étant morte vers l'année 1198, ils furent *(r)* mis ſous la garde de Thibaut, comte de Troies, leur couſin-germain, & ſeigneur ſuzerain de leurs terres. La reine Adèle, tante de ce Comte, auſſi-bien que des mineurs, lui délaiſſa comme à leur tuteur les droits qui lui appartenoient dans leur garde-noble. *Hiſt. généal. de la maiſ. de Fran. t. II, p. 847.*

Guillaume ayant atteint ſa majorité en l'année 1209, il rendit par lui-même, au comte de Champagne, l'hommage *(ſ)* de ſon comte de Sancerre & des terres qui en dépendoient.

Si les auteurs généalogiſtes euſſent fait quelque attention à la minorité des enfans d'Étienne de Sancerre, & au temps auquel l'aîné devint majeur, ils auroient reconnu que cet aîné ne fut pas l'enfant d'Hermensède de Donzy & de Gien, épouſée & délaiſſée en l'année 1153 : s'il eût été ſon fils, il auroit eu trente-ſept ans lorſque ſon père fut tué ; il fut donc enfant, comme nous le ſoûtenons, d'une ſeconde femme, dont le nom ni la famille ne ſont point encore exactement connus.

L'infortune d'Étienne de Sancerre, à ſon premier paſſage dans la Terre-ſainte, ſa mort à ſon ſecond voyage, ne détournèrent point ſon fils d'y aller : après qu'il eut *(t)* mis ſes terres ſous la garde de Robert III, comte de Dreux, fils de celui avec qui Étienne de Sancerre arriva devant Ptolémaïs, il partit en l'année 1216 ; il avoit alors un fils nommé Louis, par qui la poſtérité fut continuée de génération en génération, juſqu'à Louis de Sancerre, que nous avons nommé au commencement de cette Vie.

(r) Charte du cartulaire de Champagne, *liber Pontificum*, à la Bibliothèque du Roi, *f. 83*. Elle eſt imprimée dans l'alliance chronologique du P. Labbe, *t. II, p. 630.*

(ſ) Les lettres de ſon hommage ſont imprimées aux preuves du traité des fiefs, par Chantereau Lefebvre, *p. 35.*

(t) Les lettres à ce ſujet ſont dans le cartulaire de Champagne, ſecond Colbertin, à la Bibliothèque du Roi, *p. 43, verſo*. Elles ſont imprimées dans l'alliance chronologique du P. Labbe, *t. II, p. 640* ; & dans les notes ſur les aſſiſes de Jéruſalem, *p. 251.*

Nous la donnons comme un morceau historique, qui contient plusieurs choses inconnues jusqu'à présent, ou du moins omises mal-à-propos par tous ceux qui ont écrit notre histoire, comme le siége de Saint-Agnan par le roi Louis le Jeune, en l'année 1153; aucun historien ancien & moderne n'en a fait mention, non plus que du second mariage d'Étienne de Sancerre. Tous les auteurs généalogistes n'ont parlé que du premier, dont ils ont fait descendre, contre toute vérité, les enfans qu'il eut : ces nouveautés, pour gagner la confiance des historiens, qui dorénavant feront la vie de Louis le Jeune, & des généalogistes qui voudront retoucher la généalogie de la maison de Sancerre, exigent de nous, que nous mettions de nouveau, en évidence, le monument qui nous les a procurés. Il a déjà été publié, dans l'histoire généalogique des Seigneurs de Vergy, & dans le trésor des anecdotes, mais il faut que le nombre immense d'actes, entre lesquels il est placé dans ces deux ouvrages, l'ait comme étouffé; personne n'a été l'y chercher, personne n'y a fait d'attention.

T. 1, col. 863.

Nous l'avons transcrit sur la pièce qui faisoit partie du cartulaire original de Champagne, nommé *liber Principum*, qui a péri à l'incendie de la Chambre des Comptes: heureusement la Bibliothèque du Roi en a une très-belle copie; elle a encore un duplicata de cette même pièce, dans un des cartulaires originaux de Champagne, nommé *Colbertins*. La voici telle que nous l'avons lûe *(u)*, & fidèlement copiée avant l'incendie.

(u) Dans le mois de septembre de l'année 1737.

ACTE par lequel il est prouvé que le Roi Louis le Jeune assiégea en personne, & prit le Château fort de Saint-Agnan, à cause d'un mariage d'Étienne, Comte de Sancerre, avec Hermensède, fille de Geoffroy III, Seigneur de Donzy & de Gien* (1).

Nos Odo (2), *dux Burgundie, & Galcherus* (3) *comes sancti Pauli, notum facimus universis presentes litteras inspecturis, quod Guido* (4) *de Gasteble juratus coram nobis testificatus est*

REMARQUES.

(1) Il y avoit, dans le cartulaire original, deux copies de ce même acte: l'une étoit au *f.° 83*, l'autre au *f.°* suivant.

Nous pensons que l'une de ces expéditions étoit la première déclaration que Guy de Gaste-blé, témoin entendu, fit devant trois Commissaires, qui furent le Duc de Bourgogne, le Comte de Saint-Paul & Robert de Courtenai. Le compilateur du trésor des anecdotes a publié cette première déclaration; Robert de Courtenai est nommé dans sa copie; il l'est aussi dans la copie publiée auparavant dans l'histoire généalogique de Vergy, mais il ne l'est point dans celle que nous donnons; nous la regardons, comme ayant été le recolement de la première déposition du même témoin.

(2) Eudes III, Duc de Bourgogne, qui s'étant mis en chemin pour le vœu de la Croisade, tomba malade à Lyon, & y mourut le 6 juillet 1218.

(3) Gaucher de Châtillon, premier du nom, qui fut par sa femme comte de Saint-Paul; il étoit du Parlement que Philippe Auguste tint à Melun l'an 1216, pour les affaires du comté de Champagne.

Gaucher mourut en 1219.

(4) Gaste-blé est le nom d'une terre du territoire de la ville de Sens; Guy, témoin entendu, en étoit Seigneur, & il en portoit le nom. Elle est à présent appelée le Plessis-Gasteblé. Puisque l'acte en lui-même est la déclaration de Guy de Gaste-blé, il est essentiel de faire voir par d'autres actes, qu'en effet dans ce temps-là il vécut un Gentilhomme de ce nom.

Nous avons sous les yeux des lettres écrites en l'année 1185, dont il fut l'un des témoins: *testis Guido de Gaste-ble.*

Nous voyons, par la copie du compte du domaine de Philippe Auguste, imprimée à la suite du traité des fiefs, par Brussel, qu'en l'année 1203 Guy de Gaste-blé fut Receveur du domaine du Roi à Sens: *Compotum baillivorum de Guidone de Gasteble, p.* CXCI.

En l'année 1207, Philippe Auguste, à la prière de Guy de Gaste-ble & d'autres Nobles, donna des lettres dont nous avons pris copie, par lesquelles il consentit de ne plus

* Ce Château a été érigé en Duché Pairie en 1663.

ista, & hæc subscripta asseruit vera esse, quod Gaufridus (5)

REMARQUES.

bâtir de village sur un espace de terrein près de la ville de Sens. *Concessimus... Blanche comitissæ Campaniæ, Guidoni Gaste-ble, &c.* Cartulaire de Champagne, Colbertin, à la Bibliothèque du Roi. On fit, en l'année 1213, une enquète dans laquelle il fut témoin. *Recepimus testimonium nobilium virorum, Simonis de Corpalai ..... & Guidonis Gaste-ble.* Bulles d'Innocent III, par Baluse; & Alliance chronologique du Père Labbe, *tome II, page 658.*

Voilà plus de preuves qu'il n'en faut pour montrer qu'il vivoit en 1217.

Nous avons dit que le siége du château de Saint-Agnan avoit été fait par le roi Louis VII, en l'année 1153 : nous devons assurer cette date ; elle nous est donnée par le chroniqueur du règne de ce Roi, que nous avons cité. *Anno 1153.... eodem tempore*, dit-il, *Gaufridus de Giemago quamdam filiam suam Stephano de Sancerre in uxorem dedit, &c.......*

Guy de Gaste-blé fut à ce siége; il devoit être bien jeune; nous croyons qu'il avoit dix-huit ou vingt ans au plus : *ipse Guido interfuit obsidioni.*

Ayant dix-huit ou vingt ans en 1153, il en avoit quatre-vingt-deux ou quatre-vingt-quatre en 1217, quand il fit sa déclaration. Effectivement il y est marqué qu'il étoit fort âgé : *idem Guido longevus est & magne etatis, &c.....*

Toutes ces observations montrent quel étoit le témoin dont nous produisons en preuve le témoignage; elles montrent aussi combien sa déposition est exacte, sûre, quelle confiance elle mérite de la part des historiens, qui par la suite écriront l'histoire du règne de Louis VII.

Nous ne savons pas au juste l'année dans laquelle arriva le décès de Guy de Gaste-ble; mais on est assuré que ce ne fut que depuis & après l'année 1217.

(5) La terre de Donzy, suivant Coquille, dans son histoire du Nivernois, *page 354*, fait la huitième contrée du pays de Nevers.

Les anciens Seigneurs, qui prirent leur surnom de cette terre, étoient descendus de la famille de Vergy. Histoire de Vergy, par A. Duchesne, *liv. X, chap. IV, page 399.*

Geoffroy, troisième du nom, eut non seulement la seigneurie de Donzy, il eut aussi celles de Saint-Agnan, de Giem-sur-Loire, d'Ouchi & de Neuilli, &c .... comme il se voit par la déposition de Guy de Gasteblé, & par le passage du chroniqueur de Louis VII.

C'est sa double qualité de seigneur de Saint-Agnan & de Giem, qui a été cause que le chroniqueur a dit que le Roi avoit pris le château de Giem, au lieu d'avoir nommé celui de Saint-Agnan.

Mais puisque Guy de Gaste-blé étoit de l'armée des assiégeans, on doit l'en croire sur le nom du château, par préférence à l'autre écrivain.

Geoffroy de Donzy mourut vers l'an 1161 : Hervé, son fils, avoit succédé à ses terres en 1162; il fut du nombre des Barons du Royaume que le Roi assembla en Parlement dans cette année-là. *Baronum nostrorum fuit magna frequentia...... Herveus de Giemio, &c.... ...* Lettres imprimées dans l'histoire généalogique de la maison de Chatillon, *liv. II, chap. XII, aux preuves, page 26.*

de

de Donciaco dedit filiam suam Ansello de Triangulo (6) *in uxorem, & sponsalia facta fuerunt apud Donciacum quâdam die veneris: Gaufridus de Donciaco dedit Ansello de Triangulo in maritagium Nulliacum, & quidquid habebat ibidem, & id quod habebat in burgo de Ulcheio, videlicet medietatem, quia nihil habebat in castro. Ansellus verò dedit propter hoc predicto Galfrido quingenta libras & amplius, sicut credit Guido. Ansellus de Triangulo non jacuit cum uxore sua eâ nocte quâ eam desponsavit, sed statim rediit in terram suam. Posteà contigit quod comes Stephanus cepit eamdem Dominam in uxorem, & adduxit eam apud Sanctum Anianum, & fuit saisitus de Sancto Aniano pro uxore sua. Ansellus de Triangulo hoc audito conquestus*

Remarques.

(6) La terre de Trainel est située en Champagne sur le ruisseau de Loing, qui tombe dans la Seine, un peu au dessous de Nogent; elle est un fief mouvant du comté de Champagne.

Le plus ancien Seigneur connu, qui ait pris le surnom de Trainel, fut Anseau ou Ansel premier; il vivoit du temps de la fondation de l'abbaye du Paraclet, sous la direction de la fameuse Héloïse: Ansel donna l'usage dans ses bois à la Communauté naissante. *Opera Abailardi, p. 351 & 1186.*

Ansel mourut vers l'année 1150; il avoit épousé Ermengarde de Villemor, dont il eut deux fils, Ansel second & Garnier.

Ansel second est la partie principale de l'acte; il épousa la fille du seigneur de Donzy; il eut, à cause d'elle, les terres d'Ouchi & de Neuilli, qu'il échangea quinze ans après (en 1168) avec le comte de Champagne, dont il reçut en échange les péages de Provins & de Pons-sur-Seine: il en céda une portion à Garnier de Trainel son frère, qui lui avoit prêté de l'argent pour son mariage.

Tout cela est marqué dans la charte. L'échange pour le péage de Pons est confirmé par les lettres de l'année 1209, que nous avons lûes dans le cartulaire de Champagne, *liber Principum;* elles étoient l'expédition du contrat de vente de cette portion du péage, que le fils de Garnier de Trainel faisoit au comte de Champagne.

Ce rapport & cette concordance des mêmes faits, qui se tirent d'actes différens, confirment de plus en plus la fidélité & l'exactitude de la déposition de Guy de Gaste-blé.

Ansel de Trainel, dont il s'agit dans l'acte, décéda vers l'année 1198: son épouse lui survéquit; elle rendit son hommage au comte de Champagne en l'année 1205; il est entre les actes publiés par Chantereau Lefebvre, *page 29;* elle n'est morte que vers l'année 1212; de sorte que de tous les personnages qui sont nommés dans l'acte, comme ayant eu part au siége de Saint-Agnan, Guy de Gaste-blé étoit le seul vivant en 1217.

est comiti Henrico (7), per quem fecerat matrimonium istud & qui debebat ei garantire, quod inde factum fuerat. Comes verò Henricus statim ivit ad regem Ludovicum (8), & ostendit ei quod tantam injuriam & tantum dedecus fecerat frater ejus comes Stephanus Domino Ansello Militi suo, quem tantùm diligebat, imo ipsi comiti Henrico, quia dedecus illud sibi factum esse reputabat. Tantùm autem fecit comes Henricus erga Regem, quòd Rex & ipse obsederunt Sanctum Anianum (9) & ipse Guido interfuit obsidioni. Tandem castellum illud redditum fuit eis, & tandiù detentum fuit ab eis quoad Galfridus de Donciaco & uxor ejus & comes Stephanus fecerunt pacem cum Ansello de Triangulo tali modo, videlicet quod propter injuriam & dedecus eidem Ansello facta & pro denariis quos dictus Galfridus de ipso habuerat, quittaverunt dicto Ansello Nulliacum (10) & medietatem burgi Ulchei, & laudari fecerunt ab illis ad quos

Remarques.

(7) Henri, comte de Troies, frère aîné d'Étienne, comte de Sancerre, avoit hérité du comté de Troies en l'année 1151; il mourut en 1180, laissant après lui la réputation la plus flatteuse qu'un Prince puisse envier.

(8) Le temps auquel arrivèrent les évènemens racontés par Guy de Gaste-blé, convient à celui du règne de Louis le Jeune, qui régna depuis l'année 1137 jusqu'en 1180; par conséquent nul doute que c'est de lui qu'il s'agit dans la charte.

(9) Saint-Agnan est une terre du Berri, située sur la rivière du Cher.

Après que le mariage du comte de Sancerre eut été dissous, la terre revint à Geoffroy de Donzy, & elle passa par succession à ses enfans; elle relevoit du comté de Blois.

Le Seigneur qui la possédoit, avec d'autres terres, en l'année 1203, en fit hommage à Louis, comte de Blois, qui fut tué deux ans après à la bataille d'Andrinople.

Voici comme nous avons vû cet hommage exprimé dans l'ancien registre des fiefs de Champagne.

« Le Seigneur de Saint-Agnan tient Saint-Agnan, la Celle, « Romorantin, Vatan du comte « Louis, de l'honneur (c'est-à-dire « de la mouvance) de Blois; & le « comte Louis tient ce fief du comte « de Champagne, avec Nogent-le- « Rotrou & Brou. »

(10) Nous avons dit que ce Neuilli & cet Ouchi sont ceux du Soissonnois.

Le différend qui s'étoit élevé entre le comte de Champagne & celui de Nevers, à l'occasion de la propriété de ces terres, fut réglé par une transaction imprimée entre les actes produits par Chantereau Lefebvre. *Traité des fiefs, page 98;* & dans l'histoire généalogique de Vergy, *liv. X, preuves, p. 101.*

laudatio pertinebat : Anſellus autem & Hermenſedis (11) *uxor ejus tenuerant Nulliacum & medietatem burgi Ulchei per quindecim annos & amplius. Poſteà verò excambivit Anſellus comiti Henrico Nulliacum, & id quod habebat apud Ulcheium, & inde habuit medietatem pedagii pontium & portarum Pruvini. Poſteà Anſellus aſſignavit Garnero* (12) *de Triangulo fratri ſuo triginta libratas terræ in pedagio pontium pro parte quam idem Garnerus habebat in denariis quos Anſellus dederat ſupra dicto Galfrido.*

Iſtud nobis teſtificatus eſt Guido Gaſteble per ſacramentum ſuum : quia igitur idem Guido longevus eſt & magne etatis, timentes ne decederet, recepimus ſuper hoc teſtimonium ejus redactum in preſenti ſcripto, in cujus autem rei teſtimonium preſentes litteras fieri voluimus ſigillorum noſtrorum appencione munitas. Actum anno gratie M.° CC.° XVII.°

REMARQUES.

(11) Puiſque ce témoin, qui fait ſa déclaration, dit que le chevalier de Trainel & Hermensède ſa femme, gardèrent les terres pendant quinze ans avant que de les echanger, il s'enſuit que ces terres étoient celles de la dot de la fille de Geoffroy de Donzy : il s'enſuit que les généalogiſtes, qui ont regardé comme perpétuel le mariage paſſager du comte de Sancerre avec la même Demoiſelle, auroient dû la nommer Hermensède & non pas Matilde, comme ils l'ont fait. *Hiſtoire des grands Officiers de la Couronne, t. II, p. 847.*

(12) Nous ne répéterons point ſur Garnier, frère d'Anſel, notre remarque 6. Les lettres de l'année 1209, que nous avons citées en preuve, qu'une portion du péage de Pons avoit appartenue à Garnier, ſont déciſives pour cet article. Nous finirons par exhorter nos hiſtoriens futurs à ne pas négliger l'étude des actes. C'eſt la ſource la plus ſûre de l'hiſtoire.



NOTICE
DE DEUX MANUSCRITS
DU
LIVRE INTITULÉ LE JOUVENCEL,
CONFÉRÉS AVEC L'EXEMPLAIRE IMPRIMÉ.

Par M. DE LA CURNE DE S.TE PALAYE.

26 Avril 1754.

TOUT le monde connoît les avantages que l'Imprimerie a procurés à la Littérature, & les ſervices que nous ont rendus les hommes qui ſe ſont appliqués à l'exercice de cet art merveilleux dans ſes commencemens; mais on n'eſt point aſſez en garde contre la négligence, pour ne rien dire de plus, avec laquelle ils ont publié les premiers ouvrages ſortis de leurs preſſes: je ne parle pas des livres Grecs & Latins, auxquels des Savans du premier ordre ne dédaignoient point d'employer leurs ſoins & leurs talens, afin qu'ils paruſſent avec toute la correction & la fidélité qu'ils méritoient; je parle de nos anciens auteurs François, pour leſquels nos premiers Imprimeurs ne ſe crurent point obligés d'emprunter des ſecours étrangers: perſuadés qu'un manuſcrit qu'ils avoient découvert, & dont l'écriture & la langue leur étoient en quelque façon familières, n'avoit pas beſoin de plus grandes lumières pour en riſquer l'impreſſion, ils l'imprimèrent ſouvent ſans avoir ſû ni le lire ni l'entendre. Je me ſuis aperçû plus d'une fois, en conſultant quelques-uns de nos anciens auteurs François imprimés, ſur-tout ceux qui le ſont en lettres gothiques, qu'ils avoient été défigurés par les éditeurs, de façon que tel ouvrage en lui-même très-précieux, ſe trouvoit changé en un cahos de faits abſurdes ou romaneſques, dont il ne pouvoit réſulter aucune connoiſſance. J'ai vû des Imprimeurs confondre enſemble les productions de pluſieurs

auteurs ſous le nom d'un ſeul, & par-là donner lieu à des erreurs groſſières : j'ai vû des pages entières d'où dépendoit l'ordre du diſcours, totalement ſupprimées ou tranſpoſées dans d'autres endroits où ils ne pouvoient former aucun ſens ; on croiroit que ce ſont des cahiers dérangés de leur ordre naturel par des Relieurs, & que les éditeurs n'ont pas ſu remettre dans leur véritable place. J'ai vu, encore plus ſouvent, des mots mal lûs & mal entendus par l'éditeur, remplacés par d'autres mots qui avoient une ſignification toute contraire à celle que demandoit la phraſe où ils étoient employés.

L'effet de ces éditions ainſi dépravées, a été de faire regarder comme mépriſables des écrits où nous aurions pû cependant puiſer des inſtructions ſouvent utiles, preſque toujours curieuſes; & ſur la foi des imprimés, de rejeter comme indignes de notre attention les manuſcrits qui s'en étoient conſervés dans nos Bibliothèques.

Je dois une partie de ces obſervations à la lecture que j'avois faite autrefois du Jouvencel imprimé. Un manuſcrit de la Bibliothèque du Roi, que j'ai comparé depuis avec un autre que le haſard m'a fait tomber entre les mains, m'en a donné une idée toute différente de celle que j'en avois priſe d'abord ; & l'un & l'autre m'ont convaincu encore que, par la négligence, la précipitation, l'ignorance ou la mauvaiſe foi des copiſtes, les manuſcrits eux-mêmes ont été ſouvent expoſés aux inconvéniens que je viens de reprocher aux imprimés : ainſi je crois devoir recommander également aux Savans qui voudront connoître les écrits de nos anciens auteurs, & à ceux qui voudront les publier, non ſeulement de ne point ſe fier aux anciens imprimés, mais encore de ne point ſe contenter de la lecture d'un ſeul manuſcrit, & d'en conférer le plus qu'ils pourront les uns avec les autres ; j'oſe leur promettre pour fruit de leurs peines toute la ſatisfaction qu'un homme exact peut ſe propoſer dans ſon travail. Ils verront, avec étonnement, que de pluſieurs exemplaires différens, dont chacun, pris ſéparément, n'offre aucun ſens intelligible, il s'en forme, par la réunion du tout, un texte pur & clair tel

qu'on peut le desirer, & tel qu'on n'auroit jamais osé l'espérer à la première lecture. En effet, il arrive très-rarement que les écrivains fassent les mêmes fautes dans les mêmes passages: il s'en trouve toûjours quelqu'un qui vient au secours de l'autre pour réparer les méprises ou pour suppléer à ses omissions. Je finis ces réflexions générales, & j'en supprime bien d'autres qu'on pourroit faire encore au sujet d'un grand nombre d'autres éditeurs nouveaux qui corrompent ou altèrent les auteurs originaux, sous le specieux prétexte de réformer un ancien langage qui n'en a pas besoin tant qu'il est intelligible, ou de réparer le desordre de la narration, qui souvent ne peut être changée qu'aux dépens de la fidélité inviolable dûe au texte, sur-tout pour les historiens.

Je viens au livre du Jouvencel introduit aux armes, dont je vais tâcher de donner, d'après les deux manuscrits que j'ai lûs, une connoissance plus exacte qu'on ne pourroit la prendre à la lecture de l'imprimé.

Cet ouvrage ne peut pas être mis au rang des écrits anecdotes renfermés dans les Bibliothèques, & dont la découverte offre des lumières toutes nouvelles; il a été imprimé, *in-4.°* à Paris en 1529, par Philippe le Noir, en lettres gothiques, & depuis ce temps-là il est entre les mains de tout le monde: le soin que je prends de le faire connoître paroîtroit donc superflu, si des raisons particulières ne m'y avoient déterminé.

En lisant le Jouvencel, tel qu'il est imprimé, je n'y ai trouvé qu'un amas informe de fictions romanesques, dont le texte, tronqué presque par-tout, ne presente aucun plan raisonnable, aucun discours intelligible, & dont l'auteur n'etant pas nommé, ne donne aucun poids à l'ouvrage. Ayant depuis comparé cet imprimé avec des manuscrits, j'ai reconnu dans ce même ouvrage, mutilé & défiguré par l'éditeur, une source abondante de lumières pour l'histoire de notre milice & d'instructions importantes non seulement sur l'art Militaire, mais encore sur la conduite qu'un homme de guerre doit tenir depuis les premiers pas qu'il fait au service jusqu'au dernier terme de sa carrière: enfin les manuscrits que j'ai vûs, m'ont

appris que cette eſpèce de roman étoit, pour ainſi dire, le teſtament militaire d'un des plus grands hommes de guerre qu'ait eu notre Monarchie ; j'ai cru, par ces raiſons, qu'en faiſant mieux connoître un ouvrage dont on n'avoit pu prendre juſqu'ici que des idées entièrement fauſſes & abſolument contraires à celles qu'il doit préſenter, c'étoit pour le moins autant faire que de publier un ouvrage nouveau, dont on n'auroit eu aucune connoiſſance : mais avant que d'entrer en explication ſur les points importans que renferme le livre du Jouvencel, je crois ne pouvoir me diſpenſer, pour les faire mieux entendre, d'expoſer la ſuite des évènemens ou des fictions ſous leſquelles l'auteur a jugé à propos d'envelopper ſa doctrine, ſa morale & ſes préceptes.

Il entreprend, dit-il lui-même dans ſa préface, d'écrire l'hiſtoire d'un jeune homme nouvellement initié aux armes, & de le ſuivre dans tous les degrés de ſon avancement, de ſa fortune & de ſon élévation : il partagera la vie de ſon Héros en trois temps, dont Ariſtote lui ſuggère la diviſion; on le verra d'abord dans l'état monaſtique, c'eſt-à-dire ſolitaire, comme un ſimple aventurier, courant les haſards de la guerre, & n'ayant à répondre que de ſa perſonne ; c'eſt le ſujet de la première partie : dans la ſeconde, il ſera prépoſé à la conduite de pluſieurs autres hommes qu'il tiendra ſous ſes ordres, dont il réglera tous les mouvemens, & qu'il gouvernera comme un bon père de famille ; c'eſt ce qui fait donner à cette ſeconde partie le nom d'économique : la troiſième, appelée politique, préſentera le Jouvencel comme le chef d'un grand État, dans lequel il diſpoſe en Souverain de tout ce qui concerne la juſtice, la police & la guerre.

Le premier équipage de notre jeune aventurier, que nous voyons enfin entrer ſur la ſcène au premier chapitre, étoit des plus ſimples & des plus communs. Les accroiſſemens qu'il ſût ſe procurer, par ſa valeur & par ſon induſtrie, n'étoient pas encore bien conſidérables. Lui ſeul à pied, avec ſon page ou valet, ayant donné l'alarme aux environs d'un lavoir, où des femmes de la ville ennemie faiſoient la leſſive, il

enlève quelques pièces de toiles qu'elles avoient laiſſées, & s'en fait une cotte ou un jacque. Ayant ſurpris une autre fois des chevaux malades, abandonnés dans une pâture, il en choiſit un pour ſe monter : le voilà donc habillé & monté en homme de guerre; mais encore étoit-il mal armé : l'affection du Capitaine de la place ſuppléa à ce qui lui manquoit ; comme il avoit deux cuiraſſes, il lui en donna une, & lui fit encore préſent d'un cheval pour ſon page ou valet : tels ſont les premiers inſtrumens de ſa fortune. Mais de quoi n'eſt pas capable une ame intrépide, excitée par une haute ambition, dont la prudence & la ſageſſe régle tous les mouvemens ? Le jeune homme, plein d'ardeur, a toûjours les yeux ouverts ſur la conduite des ennemis ; curieux de s'informer de tout pour s'inſtruire, il ne perd aucune des leçons qu'on lui donne ; il ne laiſſe échapper aucune des occaſions que les haſards de la guerre fourniſſent ſans ceſſe à ceux qui les cherchent ; il veille continuellement, & ſon activité ſans relâche, le porte ſur le champ, ſoit de jour, ſoit de nuit, dans tous les lieux où il peut être utile à ſon parti.

Que ſeroit-ce que toutes ces qualités, ſi elles ne ſervoient qu'à le précipiter dans des dangers où il trouveroit bien-tôt ſa perte & celle de ſes camarades ; ſi, par une attention continuelle, il ne prévenoit tous les inconvéniens & n'obſervoit toutes les reſſources que la ſituation des lieux & les autres circonſtances peuvent lui fournir ? Marche-t-il de nuit, il prend les devans pour écouter tout ce qui ſe paſſe aux environs, afin d'aſſurer la marche de ſes camarades ; il leur fait prendre les chemins les moins fréquentés ou les plus éloignés des lieux qu'habitoient les ennemis ; il choiſit les terreins ſecs pluſtôt que les autres, pour laiſſer le moins qu'il peut de traces de ſon paſſage; s'il ne ſauroit éviter les terreins mols ou labourés, il y paſſe le dernier avec une branche d'arbre qu'il traîne après lui, afin de dérober à ceux qui viendroient la connoiſſance de ſa route: les haies qui ſe rencontrent demandent de ſemblables précautions ; il reſte encore le dernier pour les relever, lorſqu'elles ont été foulées, & pour refermer les

les clôtures de toute eſpèce qui ſe trouvent dans les champs. Il apprend des pratiques de guerre encore plus recherchées & plus utiles dans une expedition où il ſuit ſon Capitaine qui va dreſſer une embuſcade à l'ennemi. Le Capitaine, caché dans un bois avec ſa troupe, fait monter au haut d'un arbre un homme qu'il charge de porter ſes regards au loin, pour découvrir tout ce qui paroîtroit, & l'en avertir auſſi-tôt; en même temps il en place aux endroits les plus favorables quelques autres qui prêtent l'oreille au moindre bruit, & font ſentinelle afin de prévenir les ſurpriſes. Au retour de cette expédition, qui eut un plein ſuccès, le Capitaine, chargé des dépouilles des ennemis, & prêt de rentrer dans la ville, n'eſt point ébloui de ſa bonne fortune, il ſait que c'eſt quelquefois le moment d'eſſuyer de fâcheuſes repréſailles: le Capitaine redouble de ſoins; il fait crier de loin à la garniſon de prendre les armes, & de ſe porter ſur les remparts pour le recevoir; de quinze hommes qu'il a, il en met cinq en avant, dont un précédoit tous les autres, & les ſuit avec les dix qui lui reſtoient, & dont il en détache encore deux pour faire l'arrière-garde. Enfin il arrive en bon ordre avec la priſe qu'il a faite. Ainſi notre jeune homme apprenoit continuellement à marcher preſque à coup ſûr dans les premiers ſentiers de la gloire, & le nom de Jouvencel, que ſa jeuneſſe lui avoit fait donner, fut tant de fois répété avec éloge, qu'on ne l'appeloit pas autrement; le nom lui en reſta, & c'eſt celui qu'on lui a toûjours conſervé dans le cours de cet ouvrage; de même que le Maréchal de Fleuranges prend toûjours, dans ſes Mémoires, le nom de l'*aventureux* ou du *jeune aventureux*.

Chap. 2, f. 6, v.° de l'édit. & la page 17.

Ibidem.

L'eſprit, la conduite, le jugement d'un jeune Soldat ſe montrent preſque auſſi-tôt que ſa valeur, non ſeulement aux yeux de ſes camarades, mais à ceux même des Officiers qui veulent prendre la peine d'étudier ſes démarches. Les talens du jeune Jouvencel n'échappèrent ni aux uns, ni aux autres. Le Capitaine de la place, qui avoit ouï parler de ſes manœuvres, démêla bien-tôt en lui les reſſources d'un génie fertile; il ſongea à le rendre encore plus utile. Le jeune homme,

au retour d'une course d'où il ramena une vingtaine de chevaux pris sur les ennemis, comme il est dit à la fin de la première partie, ne voyoit plus rien qui lui fût impossible; il se reprochoit seulement de n'avoir pas été plus avant, ne doutant pas qu'à proportion du chemin qu'il auroit fait, sa gloire n'eût été portée encore plus loin. Le Capitaine de la place où il demeuroit alors, eût volontiers donné l'essor à ces premiers mouvemens d'une ame possédée par l'amour de la gloire; mais il l'avertissoit des dangers & des inconvéniens d'une ardeur trop précipitée, il la modéroit par toutes les raisons que lui

P. 36.

P. 37. dictoit une longue expérience. Le Jouvencel fit part un jour à ses camarades d'un nouveau projet qu'il avoit conçu. *Or avant*, leur dit-il, *si je trouve homme qui me veuille suivre, j'en ferai une verte; aussi dit-on qui n'en cueille de vertes, n'en mangera jà de meures.* Ce trait d'éloquence les persuada; il ne fut plus question que de faire goûter la proposition au Capitaine, qui en fit d'abord difficulté. *Ha Jouvencel*, lui répondit-il, *je vois bien que c'est. Il vous est avis que pour vingt chevaux que vous avés détroussés, tout le monde soit vostre, ce n'est pas cela. Tel cuide gagner qui pert, & là où vous voulés aller il y a plusieurs dangers, & il y faut procéder de sens rassis, & avoir grande conduicte; si vous ne savés pas encore tous les mots de la messe.....*

P. 45 & 46. ce n'est pas le tout *que d'en faire à sa tête, sans croire le conseil d'autrui.* Ainsi parloit le Capitaine, *homme prudent, sage & ancien, qui eut bien voulu defferer à l'entreprise; mais pour complaire au Jouvencel, qui étoit jeune, hardi, & ardent à faire la guerre, il se y accorda, considérant que trop tenir la bride roide aux jeunes gens, ou autres apprentis en quelque mestier ou science notable que ce soit, leur fait souvent affoiblir & attendrir le cœur, & les fait devenir lâches & songears, & qu'il faut donner* quelque chose au feu de la jeunesse, *pour ce faut aucunes fois que raison obtempere à la sensualité.* Il est difficile, en effet, qu'une ame généreuse résiste long-temps à l'impétuosité d'un jeune guerrier qui brûle du desir de se signaler. Le vieux Capitaine céda aux instances qu'il auroit faites lui-même, en pareil cas, dans son jeune temps. Il le fit son

Lieutenant, pour conduire l'entreprise, avec pouvoir de commander toute la troupe, dans laquelle se trouvoient le Marechal & les autres Officiers de la place, qui se soûmirent sans peine à ses ordres. *P. 38.*

Le Jouvencel, tout fier de se voir à la tête de sa petite armée, composée d'environ vingt-cinq chevaux, prend les précautions les plus sages pour sortir si secrettement, que personne dans la ville même ne pût être instruit de son départ; dans tout le reste de sa conduite, il n'oublia aucune des sûretés qu'auroit prises un Général consommé: il apprend en chemin qu'un parti ennemi ne faisoit que de passer, tirant vers la ville qu'il venoit lui-même de quitter; il soupçonne que c'étoit pour la surprendre; il retourne sur ses pas, met pied à terre, se jette dans le fossé, & crie à la sentinelle pour l'en avertir; mais aussi-tôt notre héros est enlevé par un détachement des ennemis, qui avoit pris les devans. Tandis qu'il sauvoit la ville, il reste au pouvoir d'une troupe furieuse d'avoir manqué son coup, & qui, forcée de se retirer, le jette dans une obscure prison. Le Jouvencel ne s'occupe que des ressources qu'il pouvoit tirer de sa situation: il observe la disposition des lieux qui environnoient la tour où il est renfermé; il négocie sa rançon, obtient sa liberté; & de retour auprès de son Capitaine, lui fait part des moyens qu'il a imaginés pour avoir sa revanche: enfin le lieu de sa captivité devient sa conquête. *P. 45.* *P. 50.* *P. 52.* *P. 56.* *P. 74.*

Ce service ne fut pas le seul qu'il rendit à son parti; de nouveaux exploits, toûjours plus importans, se multipliant les uns après les autres, lui concilièrent tellement la confiance du chef qui le faisoit agir, & l'amitié de ceux dont il avoit la conduite, que le Capitaine, homme âgé & infirme, ne se sentant plus la force de soûtenir le poids de la guerre, jeta les yeux sur lui pour lui remettre le commandement de la place; & ce choix fut approuvé & confirmé par tous les autres Officiers & par toute la garnison. *P. 79.*

Le Jouvencel desormais agit en chef; il ordonne de toutes

les entreprises : ce ne sont plus de légères attaques faites brusquement avec une poignée de monde ; ce sont des expéditions importantes qu'il exécute avec des troupes réglées : il force des places, fait lever des siéges & livre des combats en pleine campagne. L'expérience accroît de plus en plus ses talens, & toûjours les ressources de son génie s'étendent à mesure qu'il est exercé sur de plus grands objets. La garnison qu'il commande s'enrichit journellement par les prises qu'il lui fait faire sur le pays ennemi : sa prudence & son activité, dans la conduite de ses entreprises, contribuent à la justesse de ses projets, & l'évènement les justifie presque toûjours. Je dis presque toûjours, quelquefois des hasards malheureux, que la prudence humaine ne peut prévoir, ou des fautes que produisent l'impatience & l'ardeur (défauts ordinaires des hommes les plus sages dans leur première jeunesse) lui font manquer des entreprises parfaitement bien concertées ; lui font échapper des occasions uniques ; lui enlèvent un corps ennemi, qu'un moment de retard alloit livrer entre ses mains : ces fautes, avouées ici avec autant de franchise que d'ingénuité, sont plus instructives que l'histoire de ses succès ; exemple rare, qui n'est point assez imité par les auteurs des Mémoires militaires. Qu'en couteroit-il cependant à un Général, couvert de gloire, de faire de semblables aveux ? celle qu'il acquerroit, par une telle modestie, ajoûteroit un nouveau lustre à ses lauriers.

Après différentes expéditions en tout genre, tant pour l'attaque que pour la défensive, le Jouvencel se trouve dans une place, dont le sort devoit opérer le salut ou entraîner la ruine de l'État : le Roi résolu de faire les derniers efforts pour l'arracher des mains de ses ennemis, qui la tenoient bloquée *par trois siéges puissans*, c'est-à-dire par trois côtés ou trois différentes attaques, prend le parti d'y marcher en personne, & charge d'avance le premier de ses Officiers de guerre d'y porter, comme son Lieutenant général, le secours le plus prompt. Le Jouvencel déploie, sous les yeux de ce nouveau Commandant, tout le savoir d'un homme consommé dans

l'art de la guerre : les ennemis ſont détruits à diverſes repriſes, & la ville eſt délivrée. Le Lieutenant du Roi met ordre à tout ce qui concerne la guerre & les autres parties du gouvernement, tant dans la ville que dans la province, & prêt de quitter ces lieux, où ſa préſence n'étoit plus néceſſaire, ne ſonge qu'au choix d'un chef pour l'y laiſſer commander à ſa place. Le Jouvencel lui ſuccède avec tous les honneurs, les droits, les priviléges & les pouvoirs dont lui-même avoit été revêtu ; & cette nomination, qui ne peut tirer ſon plein effet que de la confirmation du Souverain, eſt bien-tôt revêtue du ſceau de l'autorité royale. Trois Commiſſaires du Roi, tirés des trois États, en apportent au Jouvencel les lettres patentes ; & chacun, par un diſcours convenable à ſon état, donne au nouveau Lieutenant général, ſuivant les intentions du Prince, les inſtructions néceſſaires aux différentes parties de l'adminiſtration publique, qui toutes alors ſe réuniſſent dans ſa ſeule perſonne.

Il ſemble, ſuivant le plan annoncé par l'auteur dans ſa préface, que la troiſième partie devroit commencer à cette époque ; mais le Jouvencel n'eſt encore que le Lieutenant d'un autre Lieutenant général, qui lui donne tout pouvoir d'agir en ſon abſence, comme il feroit lui-même : cependant il eſt dans la province le centre unique auquel tout ſe rapporte, & d'où partent toutes les lumières qui doivent éclairer & régler toutes les opérations civiles, politiques & militaires. La guerre eſt ſuivie avec chaleur, conduite avec prudence, & terminée avec gloire : le Roi, par une paix ſolide que ſes ſuccès ont obtenue, ſe voit enfin ſoulagé du poids de la guerre; mais ſon peuple ne l'eſt pas du poids des gens d'armes, qui, étant *nés pour la peine & pour le travail*, ne ceſſent de *ſe tourmenter eux-mêmes* que *pour tourmenter les autres*, dès qu'ils n'ont plus rien à faire. Un Roi, ſuivant nos anciennes maximes chevalereſques, ne doit pas ſe borner aux ſoins de protéger & de défendre ſes ſujets : tout le monde eſt ſon peuple tant qu'il reſte un crime à punir & à venger; à plus forte raiſon eſt-il comptable, par les loix de l'honneur &

de l'équité, envers les Princes étrangers qui souffriroient de l'injustice d'un usurpateur: il semble au Roi, dont il s'agit, que tout Monarque opprimé a droit à son assistance; ayant donc appris que celui d'Amidonie a été dépouillé de ses États par un de ses voisins, il ne croit pas pouvoir mieux employer la force de ses gens d'armes qu'à le rétablir. Le Prince malheureux a une fille dont il offre la main au généreux Capitaine qui viendra prendre sa défense. On négocie, & le Jouvencel est commandé pour marcher à son secours avec une armée, à qui l'on fait prendre la voie de la mer préférablement à celle qu'on pourroit prendre par terre, & qui emporteroit un plus long retard, sous la promesse que le Jouvencel sera l'époux de la Princesse d'Amidonie. Après un grand conseil, où tout fut arrêté pour les préparatifs du départ, qui exigoient encore quelque délai, *chacun prit congé, & le Roy donna audience à qui la vouloit avoir, bonne & grande, afin que chacun lui peust parler de ses affaires; & fut plus de quinze jours ou trois semaines qu'il ne voulut entendre à autres choses qu'à les oyr en leurs faiz & affaires; & ainsi s'en partirent bien contens du Roy & de tout son Conseil: le Roy appella le Jouvencel après tous les autres.* La conversation entre ce Prince & lui, mérite que nous en conservions précieusement tous les termes.

P. 452. *Jouvencel*, dit le Roi, *chacun a parlé de ses besoingnes, il faut que vous parliez des vôtres. A quoi le Jouvencel répondit, Sire, vous en avez si bien parlé & les avez tant pour recommandés, la grace Dieu & vous, qu'il ne fault ja que je vous en avertisse. Dea dist le Roy, aucune requeste avés vous à faire! Et le Jouvencel lui dist, Sire, j'en ai une, & non plus; c'est qu'il vous plaise de votre grace pourveoir mon Capitaine, le bon capitaine de Crathor, le sire de Roqueton, le mareschal de Gervaise. Ils sont vieils & anciens, ils vous ont bien servis avant que portasse onques armes; si je sçay nulz biens & je vaulx riens, ils en sont cause: je vous supply qu'il vous plaise leur donner estat de quoi ils vivent plus honorablement le surplus de leurs jours; car je ne vouldroye pas avoir tous les biens de ce monde, par ainsi que après moi ils demourassent en nécessité; si je ne les voye bien*

pourveus, tout le bien que vous m'avés fait ne me prouffiteroit rien : & quant le Roy eut oy le Jouvencel ainsi naturellement & bien parler pour ses amis, il lui dist, Jouvencel vous m'avez fait beaucoup de bons & grands services, mais je vous sçay meilleur gré de l'amour & bonne nature que je voy que vous avés à vos amis que de tous les services que vous me feistes oncques.

Je suis fâché de ne pouvoir répéter encore ici, mot pour mot, les discours de ces vieux Capitaines admis à l'audience du Roi, qui leur promit de les pourvoir honorablement. *Vous m'avés si bien servi*, leur dit-il, *que je serois Roi descongneu* (ingrat & insensible) *si je ne le vous cognoissoye, & aussi est raison que la requeste de votre ami le Jouvencel vous vaille.* Les instances qu'ils font pour donner encore au Jouvencel le reste de leurs jours, en le suivant dans cette nouvelle expédition, les regrets qu'ils témoignent d'être obligés de s'en séparer, & les larmes dont celui-ci ne peut se défendre en les quittant ; toutes ces circonstances sont dépeintes avec une tendresse qui semble ne pouvoir jamais être si bien exprimée que dans notre ancien langage.

Le Jouvencel s'embarque, met à la voile, & arrive à la Cour du roi Amidas dont il épouse la fille, & c'est ici que *P. 471.*
commence la troisième partie par le récit de tout ce qui se passa pour l'établir souverain des États dont le roi Amidas lui fit cession. Il ne tarda pas à se montrer également digne de cette alliance & de l'autorité que le Roi lui avoit remise par une suite continuelle de conquêtes qui le rendirent enfin maître de tous les États que le Roi son beau-pere avoit perdus.

Les deux epoux vivoient en paix sous les yeux d'un père plus content de régner sur les cœurs de ses enfans, que de posséder les États qu'il leur avoit remis, lorsqu'un avis secret apprit au Jouvencel que le roi Amidas avoit un fils à qui le Royaume devoit appartenir, & qu'il l'avoit tenu caché, afin de pouvoir trouver un Champion capable de le venger, sous l'espérance d'obtenir, en épousant sa fille, la succession dont elle étoit crue heritière : « Dans peu, lui disoit-on, le Roi fera paroître ce fils, & le sceptre dont vous vous «

„ croyez le maître vous tombera des mains. A Dieu ne plaiſe, „ répondit le Jouvencel, que je jouiſſe d'un bien qui ne m'ap- „ partient pas, trop heureux d'avoir été trompé par un Prince „ infortuné, & que cet expédient, auquel l'avoit réduit le dé- „ plorable état de ſes affaires, m'ait donné le moyen de les „ relever, trop heureux encore d'avoir obtenu une Princeſſe „ charmante & vertueuſe dont je ſuis l'époux : que le Roi faſſe „ venir ſon fils, je lui rends ſes États; le bien que je poſſède eſt un tréſor qui me tiendra lieu de tout. » Il alla trouver la Princeſſe ſa femme à qui il fit de tendres reproches du myſtère qu'elle lui avoit fait du ſecret de ſa famille, & de l'uſurpation dont elle l'avoit rendu coupable, ſans qu'il en ſût rien ; il la pria d'aller faire part à ſon père des diſpoſitions dans leſquelles il étoit. Le Jouvencel confirma au Roi, en préſence de tous ſes Capitaines les paroles que ſa femme lui avoit portées de ſa part, & quitta de leur ſerment tous les Officiers qu'il avoit amenés, tant ceux des gens d'armes que ceux des places;
[P. 596. il voulut qu'ils fiſſent les mêmes ſermens au roi Amidas.

L'auteur ſemble vouloir dire qu'après avoir donné des preuves auſſi convaincantes de ſa bonne foi, il demandoit à ſe retirer, mais qu'il céda aux inſtances d'Amidas qui voulut le garder. « Un Prince, dit-il, ne doit jamais faire reſter » auprès de lui un ſerviteur qui veut le quitter, & le ſerviteur » ne doit jamais demeurer malgré lui auprès d'un Prince qui veut le retenir. »

Le Jouvencel reſta donc à la Cour d'Amidas, dont la nation étoit compoſée de gens envieux & incorrigibles : l'exemple de ſa candeur & de ſon deſintéreſſement ne fit point d'impreſſion ſur le cœur des Courtiſans; de même qu'une rivière ne perdroit point la qualité de ſes eaux, quand on y verſeroit une petite quantité de la plus excellente liqueur, de même auſſi le Jouvencel ne put réformer ni corriger la nation qu'il avoit ſi bien ſervie.

Ainſi l'auteur paroît s'expliquer, en mots couverts, ſur les mécontentemens perſonnels qu'il avoit eus de la Cour, & ſur les diſgraces qu'on lui fit eſſuyer pour prix des ſervices importans

importans qu'il avoit rendus à l'État : au lieu d'être payé de la même reconnoiſſance qu'il avoit toujours témoignée aux premiers auteurs de ſa fortune, il ne trouva qu'ingratitude & qu'infidélité dans le grand nombre d'hommes à qui il avoit fait tant de biens, & dont il avoit procuré l'avancement ; ils le trahirent, & par eux il fut expoſé à toutes les viciſſitudes d'une Cour orageuſe.

Le récit vrai ou fabuleux de ces guerres & de ces évènemens, eſt un recueil complet d'enſeignemens mis en action, qui inſtruiſent à chaque pas l'homme de guerre de ſes devoirs, & de la conduite qu'il doit tenir depuis l'état de ſimple aventurier juſqu'à celui d'un Général & d'un Prince ſouverain. L'auteur y ajoûte de temps en temps, quand la narration lui en fournit la matière, des leçons directes ou indirectes qui tendent à inculquer aux lecteurs les grands préceptes de l'art de la guerre, dont il doit ſe faire des maximes générales, propres à le guider dans tous les cas particuliers. Je vais en raſſembler quelques-unes répandues de côté & d'autre, par leſquelles on pourra ſe former une idée de la doctrine qui règne dans tout le cours de l'ouvrage. Il faudroit le lire en entier pour y recueillir d'autres connoiſſances plus détaillées de l'art militaire, pris dans toutes ſes différentes parties ; ſi elles n'y ſont pas traitées avec tout le ſavoir que les gens de guerre pourroient deſirer aujourd'hui, ils verront du moins que tous les principes d'où l'on partoit, étoient excellens, & ils y trouveront des tableaux très-curieux & très-fidèles de l'état de notre ancienne milice.

Je diviſerai les leçons du Jouvencel en trois parties, pour le Soldat, pour le Capitaine & pour le Général.

« Que la joie règne ſans ceſſe parmi vous, dit-il aux *P. 187.*
Soldats, qu'elle ſoit l'ame de toutes vos actions ; la guerre «
aime les gens gais & intrépides, elle abhorre les eſprits triſtes «
& inquiets : voyez d'un viſage égal & la perte & le gain, «
les revers & les ſuccès. Que rien ne vous abatte, un inſtant «
peut changer la fortune : elle revient à quiconque ſait l'at- «
tendre, & la conſtance ramène tôt ou tard la victoire. Si «

P. 359. » vous êtes accablés de fatigues & de peines, songez que l'en-
» nemi en partage du moins la moitié, & si le danger vous
» étonne, mettez-vous bien dans l'esprit que vous avez à faire
» à des hommes qui ne vous approchent qu'en tremblant; pressez
» vos rangs, serrez vos files, frappez, & que tous les coups
» portent au visage.

P. 153. » Vous qui menez ces Soldats à la guerre, apprenez qu'après
» la valeur, la prudence est la première qualité d'un Capitaine;
» c'est elle qui, dans le sang froid, l'éclaire d'avance sur tous
» les inconvéniens d'une entreprise, pour lui faire imaginer les
» remèdes qu'il peut y apporter ; si cependant il se présente
» dans l'action tel obstacle qu'il n'ait pû prévoir, c'est alors à
» l'ardeur, à la vivacité de son courage à le tirer d'affaire: qu'on
» ne dise point que la chaleur & le sang froid ne vont point
» ensemble: c'est improprement qu'on appelle chaleur cette im-
» pétuosité nécessaire dans tous les cas imprévûs ; née du sang
» froid & de la réflexion, diligence est son nom véritable.

» N'avancez point sur le pays ennemi, sans observer soigneu-
» sement tout ce qui est devant vous & sur vos côtés : assurez
» vos flancs & vos derrieres par des hommes affidés qui couvrent
» votre marche. Qu'il n'y ait pas un instant où votre ennemi
» ne vous trouve prêt à le recevoir; également attentif à toutes
» ses démarches, à tous ses mouvemens, saisissez les avantages
» que la fortune vous présente pour fondre sur lui : qu'il n'ait
» pas le temps de se reconnoître. Un Officier prompt & actif
» en fait plus en un moment avec cinq cens hommes, qu'il n'en
» feroit un instant plus tard avec deux mille. Si vous allez pour
» surprendre vos ennemis, prenez si bien vos mesures que vous
» ne soyez point surpris vous-même : tel tend un piége qui
» tombe dans un autre.

» Conservez par-tout une ame tranquille, & quelque poste
» que vous occupiez, regardez-le comme un poste qui vous
fait honneur, puisque votre Commandant vous l'a confié. »
L'exemple qu'en donne l'auteur, répond à l'importance du
précepte. Le Jouvencel, à la faveur de la nuit, alloit tenter
l'escalade d'une place; l'ayant investie de toutes parts, il avoit

fait toutes ſes diſpoſitions, lorſqu'il declara à ſon ancien maître, au Capitaine qui lui avoit remis ſon commandement, & vouloit bien encore l'accompagner, quel étoit le poſte qu'il lui avoit reſervé. *Mon Capitaine, mon ami*, lui dit-il, *je vous prie que ...... vous vous teniez à cheval avec ce que vous avez de gens, afin que quand nous deſcendrons à pié, quelques gens ne nous viennent embler* (enlever) *nos chevaux, & nous irons donner bruit en aucuns endroits de la ville, afin qu'ils ne ſçachent de quel côté tourner. Comment*, dit le Capitaine Cratho, *me mettez-vous maintenant à garder les chevaux! Ha mon père*, dit le Jouvencel, *vous pouvez trop faire de ſervice en ceci, pour Dieu demeurez-y*. Le Capitaine lui répondit, *vous êtes mon chef maintenant, & pour ce j'obéirai tant que vous me commanderez; car un homme a autant d'honneur à garder les chevaux, ou moins faire, quand ſon chef le lui commande, comme d'être au front de la bataille.* Le vieux Capitaine juſtifia les ſages précautions du Jouvencel: il lui rendit, dans ſon poſte, le ſervice le plus important; ſans lui la victoire échappoit aux mains de ſon parti.

« Quel ſera donc le Chef qui doit lui-même diriger tant d'autres Chefs, entre leſquels il a partagé ſon commandement, & qui ſera mouvoir tant de bras ſoûmis à ſes ordres? Qu'il ſache leur inſpirer à tous également l'affection, l'obéiſſance & la crainte; que comme un Juge inflexible, il ferme ſon cœur à l'amitié, à la faveur & à la commiſération, & ne voie dans le coupable que le crime ou l'indiſcipline qui demande un exemple; que de toute ſon armée, il ſoit le premier à cheval & n'en deſcende que le dernier; qu'il ſaiſiſſe auſſi avant l'ennemi l'avantage d'être toûjours le premier en campagne. Il faut laiſſer aux Officiers du ſecond ordre les artifices, les ſurpriſes & les marches nocturnes. Quiconque eſt à la tête d'une grande armée, doit ſe montrer au grand jour, aller la tête haute, & ne marcher que quand le ſoleil eſt aſſez haut pour faire briller ſes armes, *alors que le ſoleil peut luire ſur ſon garde-bras*; qu'il ne ſe repoſe que ſur lui-même du ſoin de porter de ſes nouvelles à l'ennemi; qu'il «

» cherche par-tout à le voir & à le faire agir : mais comme on
» ne dispose pas toujours des évènemens, il arrivera quelque-
» fois que vous même marcherez le premier à la vûe de votre
» ennemi ; dans l'un ou l'autre cas, la conduite sera différente,
P. 185 & » & cette différence se règle encore sur l'espece de troupe qu'on
186. » mène, soit cavalerie, soit infanterie. Lorsque vous suivez votre
» ennemi avec de la cavalerie, mettez vos archers à la queue,
» car s'ils étoient à la tête, trop foibles pour soûtenir le choc,
» ils se romproient, & tombant sur votre cavalerie, ils la ren-
» verseroient infailliblement, quelques efforts qu'elle fît pour
» leur résister : si c'est vous, au contraire, qui marchez devant
» l'ennemi, placez vos archers à la tête & votre cavalerie à la
» queue. L'infanterie se conduit tout autrement. Quand elle va
» sur l'ennemi, les archers doivent la précéder, avec un peu
» de cavalerie jetée encore plus loin pour les protéger. Quand
» c'est elle au contraire qui marche devant lui, il est à propos
» que les archers restent sur les derrières pour en écarter tout
» ce qui pourroit l'approcher de trop près. On suppose dans
» l'un & l'autre cas, que le terrein ne soit pas assez large pour
» placer les archers sur les aîles ; car c'est-là leur véritable place,
» quand on le peut. Dans les retraites qui se font devant vous,
» ne précipitez rien, à moins que des passages difficiles ne vous
» offrent des avantages que vous ne retrouveriez pas une autre
Pag. 202 » fois ; sans cela le plus sûr est d'attendre le moment où vos
& suiv. » ennemis sont près d'arriver à leur destination ; leur impatience
» alors préviendra vos desirs ; la confusion se met par-tout ;
» chacun sort de son rang, sans qu'on puisse l'y faire rester : l'un
» est fatigué, l'autre se plaint que son harnois le blesse ; celui-ci
» a peur, celui-là est bien-aise de se mettre à couvert : on voit
» le séjour après lequel on avoit tant aspiré ; on y touche pres-
» que ; tous y voudroient être à la fois. Les Chefs eux-mêmes
» sont épuisés des efforts qu'ils ont faits pour contenir leurs gens ;
» ils ont perdu la voix à force de crier ; on ne les entend point,
» ou l'on n'en fait pas semblant. Ce ne sont plus quelques soldats
» écartés çà & là, à qui il faille faire reprendre la file ; la troupe
» entière est debandée & pêle-mêle : cependant il n'y en a pas

un qui, en cherchant à s'échapper, *& buvant ſa part de la honte* commune, ne diſe encore, ce n'eſt pas moi. Tandis que tous crient les uns aux autres, demeurez à votre place, gardez donc vos rangs, c'eſt à qui ſera le premier au château. »

Les grands mouvemens des armées tendent preſque tous à prendre des camps, à bloquer ou à aſſiéger des places, ou enfin à donner des batailles. Nous ſuivions ces trois objets l'un après l'autre.

« Un camp retranché eſt une fortereſſe inexpugnable. Rendez-vous maître des rivières, qui ſont les canaux naturels de vos ſubſiſtances, & qu'un bon nombre de gardes & de patrouilles, diſtribuées à propos, veille continuellement à votre tranquillité; après cela il n'y aura puiſſance humaine qui vous faſſe décamper ſi vous ne voulez. *P. 144.*

Toute attaque de place n'eſt point un ſiége. Des aventuriers viennent ſe montrer devant une ville pour tenter un coup de main, prêts à décamper d'un jour à l'autre, ſuivant les circonſtances: ce n'eſt pas là le role d'un Général, ni ce qu'on appelle un ſiége. Le Chef d'une armée déploie-t-il toute ſa puiſſance ſous les yeux d'une garniſon ennemie, couverte de ſes remparts? ſon camp eſt un fort dont il ne doit jamais ſortir que pour aller en avant: ce ſeroit une honte à lui de faire un pas ſans voir la ville de plus près; qu'il ne ſe relâche point juſqu'à ce qu'il ſoit dedans & qu'elle ſoit à lui.

A l'égard des batailles, le grand art de la guerre eſt de ne les donner qu'à propos, & de n'être jamais forcé à recevoir celles qu'on vous préſente: il faut en livrer davantage en pays ennemi que dans le ſien; mais ſur toute choſe éviter, comme le plus grand de tous les dangers, celui de combattre lorſque vous avez derrière vous une partie de vos troupes qui fait un ſiége: ſi l'affaire tourne mal, tout votre monde eſt entre deux feux; tout ſeroit exterminé ſans reſſource. Peſez-bien tout avant le combat; délibérez froidement & long-temps, & exécutez chaudement & bruſquement: quand une fois on eſt à cheval, que les délibérations reſtent au logis, partez comme un éclair, & ne variez plus ſur le parti que vous avez pris:

» écartez loin de vous ces hypocrites de guerre, ces faux braves, » ces causeurs & ces donneurs d'avis qui bourdonnent sans cesse » aux oreilles d'un Général ; race importune qui ne vaut rien » pour l'action, & qui ne cherche qu'à se faire honneur de tout » ce qu'on a fait ou qu'on n'a pas fait. Si la fortune vous donne » l'avantage, menez-la aussi loin qu'elle puisse aller; la conster- » nation générale des vaincus vous ouvre autant de pays que vous » en voudrez prendre : enfin ne restez jamais oisif, agissez sans » relâche, toute entreprise est louable à la guerre, *les fautes mêmes*
P. 130. » *sont des exploits.*

» Remarquez bien cette distinction entre les combats de la » cavalerie & ceux de l'infanterie : à cheval, chargez toûjours
P. 142. » l'ennemi ; à pied, attendez qu'il vienne sur vous. La force de » l'infanterie est toute dans les fossés, les haies & les retranche- » mens qui la couvrent : celle de la cavalerie est dans l'impétuo- » sité de ses chevaux, pourvû qu'en pleine campagne elle ait la liberté de se mouvoir en tout sens. »

Tant d'ardeur, de sévérité & de vigueur, jusqu'ici recommandés au Général, sembleroit peut-être peu compatible avec la douceur & la complaisance : on trouve cependant ici un exemple rare de la condescendance que doit l'Officier supé-
P. 208. rieur à son subalterne. Le sire de Roqueton avoit été chargé de garder un camp retranché & de mettre ordre à tout, afin que l'armée *peust y séjourner en paix : un jeune homme nommé Guion de la Perousse, à qui il avoit assigné son poste comme aux autres, & qui avoit grand vouloir & bon desir d'apprendre & faire ce qu'on lui commanderoit, vint le trouver & lui fit plusieurs questions pour savoir qu'il avoit affaire ou quartier dont il avoit la charge de faire le guet ; le sire de Roqueton print plaisir à ses questions, & entendit bien qu'il avoit bon vouloir de faire son devoir & d'apprendre ; & entre autres questions, lui demanda, Monseigneur, que dois-je faire quand je serai là où je dois aller ? vous me baillez dix ou douze hommes qui sont aussi jeunes que moi, & eux & moi n'avons rien veu, & ne savons que devons faire ; pour Dieu dites-moi ce que nous avons à faire. A donc*, lui répondit le sire de Roqueton, *je vous*

prie ayez un peu de patience que j'aye dépeſché ces gens-cy, & puis je vous dirai ce que vous aurez à beſogner. Il achève de donner les derniers ordres, puis mène le jeune homme au poſte qu'il lui avoit marqué, l'inſtruit de tout & ne le quitte qu'après avoir éprouvé ce qu'il ſavoit faire & s'être aſſuré qu'il avoit bien retenu ſa leçon. Cette épiſode nous apprend en même temps que nos anciens guerriers n'en ſavoient pas moins que nous dans l'art de ſe précautionner contre les ſurpriſes de l'ennemi. Une dernière maxime, pluſieurs fois répétée ici, & dont l'uſage s'étend à tout, eſt de laiſſer toujours un débouché à l'ennemi qui veut prendre la fuite. *Pag. 145 & 149.*

Les leçons que donne le Jouvencel ne ſe bornent point à celles qu'on vient de voir : il a repréſenté le Général comme le Chef d'un conſeil ſouverain, d'où partent toutes les réſolutions pour la guerre, & d'un tribunal dont les loix ſont émanées.

Le livre du Jouvencel expoſe les objets qui ſont diſcutés dans les conſeils de guerre, les avis propoſés, les changemens & les modifications que l'on y apporte, & les raiſons ſur leſquelles eſt appuyée chacune des opinions : il fait connoître au Général, regardé comme Légiſlateur ou Chef d'un tribunal, ces mêmes loix dont il eſt l'arbitre ou l'interprète. Tantôt il lui apprend quel eſt le droit de la guerre par rapport aux priſonniers & au partage & à la diſtribution du butin; & tantôt quels ſont les cas où l'on peut conférer l'honneur de la Chevalerie, quels ſont les Chevaliers qui peuvent le donner à toutes ſortes de perſonnes, quelle doit être la condition des Guerriers qui ont droit de la recevoir de toutes mains, & dans quelle circonſtance tout homme d'armes y peut être admis : ici notre Jouvencel règle tous les cas qui appartiennent aux gages de bataille ; là, il fait l'expoſition de pluſieurs queſtions épineuſes & ſubtiles par rapport aux ſauf-conduits ; il les réſout par les règles de l'équité la plus ſcrupuleuſe, de la plus exacte bonne-foi & de la probité la plus délicate : car de tous les axiomes qu'il a mis en avant, le précepte qui concerne la pratique de ces trois vertus, eſt le plus univerſellement

recommandé par le Jouvencel. Elles ſeules, ſelon lui, peuvent ramener la paix, ce bien préférable à toute la gloire des armes; & dès l'origine du monde elles auroient tari pour jamais les ſources funeſtes de la guerre, ſans la malheureuſe défiance & la jalouſie qui fait continuellement armer les Princes les uns contre les autres.

Je me flatte d'avoir, par ce ſimple expoſé, fait connoître ſuffiſamment l'ouvrage du Jouvencel. Le lecteur jugera, ſans doute, qu'aucunes parties ne devroient être négligées ni retranchées; cependant Antoine Vérard, qui le publia en 1493, ſans dire quel en étoit l'auteur, ne nous en a donné que la première & la moitié tout au plus de la ſeconde, encore cette portion qu'il nous en a conſervée, moins précieuſe que la ſuivante, eſt-elle défigurée totalement par les incorrections, les omiſſions, les tranſpoſitions & les falſifications de texte, dont j'ai parlé dans le commencement de ce Mémoire.

On ne conçoit pas que cet éditeur ne ſe ſoit point aperçû de l'imperfection du manuſcrit qu'il copioit, & qu'il n'ait pas fait tous ſes efforts pour en recouvrer un meilleur. La préface qu'il a publiée l'avertiſſoit que l'ouvrage étoit diviſé en trois parties, & la table des chapitres, imprimée à la tête de ſon édition, indique par elle-même tous ceux dont chaque livre étoit composé: c'en étoit beaucoup plus qu'il ne falloit pour le mettre en garde contre les défauts, l'infidélité & l'imperfection de ſon manuſcrit.

Il paroît par les derniers mots de celui qui s'eſt conſervé à la Bibliothèque du Roi, que pluſieurs Écrivains avoient été employés à la compoſition du livre du Jouvencel: *ceux qui ont écrit les faits du Jouvencel*, diſent-ils, *& d'autres exemples de guerres, prient & requierent, s'il y a aucunes choſes ennuyeuſes aux liſeurs, il leur plaiſe pardonner, en ſuppléant les fautes, & prier pour l'ame d'eulx.* Mais auſſi-tôt après on lit ces autres mots qui terminent le manuſcrit, & ne paroiſſent pas d'accord avec ce qui précède: *Explicit le livre de Monſeigneur du Beuil, nommé le Jouvencel*; & plus bas, *cy fine le livre du Jevencel compilé par un diſcret & honnourable Chevallier, pour introduire & donner*

& donner couraige & hardement à tous jeunes hommes qui ont deſir & voulenté de ſuivir le noble ſtile & exercice des armes ès quelles on peut bien faire & acquerir ſon ſauvement, qui s'i ſcet bien conduire & gouverner en droit & bonne juſtice.

Le peu d'apparence de pouvoir concilier ces deux paſſages m'en auroit fait abandonner le deſſein, lorſque M. le comte d'Herouville, Lieutenant general & Inſpecteur d'Infanterie, revenant l'année dernière d'une longue tournée qu'il avoit faite, en rapporta une collection nombreuſe de livres imprimés & manuſcrits, avec beaucoup de chartres & de titres très-anciens & très-precieux de la bibliothèque du ſavant Oihenart, qu'il voulut bien me faire voir : je reconnus qu'un de ces manuſcrits renfermoit un nouvel exemplaire du Jouvencel, écrit dans le quinzième ſiècle; & bien tôt j'y fis une découverte encore plus importante : je m'aperçus qu'il contenoit à la fin une vingtaine de pages de plus que le manuſcrit du Roi, & je trouvai, en les liſant, de quoi réſoudre la difficulté qui m'avoit arrêté.

M. de Beuil fut celui qui, comme nous l'apprenons par ce ſupplément, avoit conçû le deſſein du livre intitulé, *le Jouvencel.* De même que M. de Sulli, dans ſa retraite, pour ſe venger des diſgraces de la Cour, ſongeoit à ſe rendre utile à l'État en lui laiſſant les Mémoires de ſa vie, avec toutes les expéditions & les projets de ſon miniſtère; de même auſſi M. de Beuil avoit voulu donner un ouvrage qui, contenant l'hiſtoire de toutes les opérations militaires auxquelles il avoit eu part, ſervît d'exemple & d'inſtruction à ceux qui viendroient après lui : ſemblable encore à cet égard à M. de Sulli, ce n'étoit point lui-même qui avoit pris la plume pour l'exécuter; il y avoit employé trois hommes qui avoient fait la guerre ſous ſes ordres, Jean Tibergeau, ſeigneur de la Mothe; Martin Morin, & Maître Nicole Riolai. Nous pouvons donc regarder leur ouvrage comme les cahiers d'un excellent maître dans l'art de la guerre, écrits ſous ſa dictée par des écoliers habiles, qui ne l'avoient preſque point perdu de vûe dans le cours de ſes campagnes.

L'addition jointe au manuſcrit de M. d'Hérouville eſt l'ouvrage d'un quatrième écrivain nommé Guillaume Tringant, dit Meſſodez, *nourri à la compagnie des trois deſſuſdits, leur ſerviteur*, & comme eux auſſi le ſerviteur de M. de Beuil. Ce brave Capitaine, non content des ſervices qu'il avoit rendus, voulut encore enſeigner à la poſtérité l'art de ſervir ſa patrie; dans cette vûe il chargea les trois hommes, dont il a été parlé, du ſoin de perpétuer, par leurs écrits, les leçons qu'eux-mêmes avoient reçûes de lui. Mais la modeſtie de leur Maître, *qui ne donnoit point d'argent pour ſoy faire mettre ès chroniques*, ne permit pas à ceux même qui écrivoient l'hiſtoire de ſa vie de le nommer, ni de le faire connoître; & pour ôter toute reſſource à la pénétration du lecteur le plus intelligent, il avoit exigé d'eux qu'ils déguiſaſſent tous les noms des lieux & tous les noms propres qui, en leur rendant la narration plus facile, auroient éclairci la vérité de l'hiſtoire.

Pag. 606.

Quoique j'euſſe penſé, en liſant l'ouvrage, qu'il pourroit s'y rencontrer des faits hiſtoriques, & que j'euſſe cru entrevoir dans les récits du Jouvencel des traits de reſſemblance avec pluſieurs évènemens du règne de Charles VII, cependant je n'avois pû guère le regarder juſque-là que comme un Roman militaire, qui pouvoit être mis en parallèle avec le Roman de Télémaque, & dont la fable renfermoit des inſtructions utiles pour la guerre, comme le dernier contient les leçons de la morale la plus pure & de la plus ſaine politique. Ce nouvel exemplaire ne nous permet plus de le conſidérer autrement que comme un monument hiſtorique d'autant plus précieux que, contre l'uſage trop ordinaire de nos Hiſtoriens, celui-ci paſſe rapidement ſur les faits, & ne s'attache qu'aux moyens qui les ont produits. Aucun détail n'y eſt épargné. Meſſodez, auteur de l'addition & ſerviteur zélé pour la gloire de ſon Maître, après avoir ainſi révélé le ſecret de ſa modeſtie, nous donne encore la clef des noms ſous leſquels il avoit voulu que ſes hauts faits reſtaſſent enſevelis. Avec ce ſecours, nous ſavons que le Jouvencel eſt M. de Beuil

lui-même; que le comte de Parvenchières *(a)* déſigne le comte du Maine, le duc d'Alençon & le comte Dunois, Lieutenans du Roi dans les provinces & à la tête des armées, qui employèrent ſouvent M. de Beuil comme leur Lieutenant pour commander en leur abſence. Sous ce même nom ſont également compris les Lieutenans généraux d'Angleterre. Le duc Baudouin, dit le duc d'Ath, eſt le duc de Bedfort; le comte d'Ortha eſt le comte d'Arondel, & ainſi des autres. Le ſiége de la ville de Cax eſt le ſiége d'Orléans; celui de Sirdine eſt le ſiége de Saint-Scelerin: la ville d'Eſtalion déſigne la ville de Marchenoi, dont la garniſon fut enlevée. Je ſupprime les autres détails de cette explication qu'on peut voir dans le manuſcrit même, où il manque cependant une feuille qui a été perdue; mais il n'eſt pas toûjours aiſé de faire l'application des ſecours que nous offre cette clef, tant M. de Beuil avoit pris de précaution pour reſter inconnu: d'ailleurs on y rencontre ſouvent pluſieurs perſonnes compriſes ſous un même nom, & pluſieurs lieux pareillement confondus les uns dans les autres. C'eſt aux lecteurs, qui auront un intérêt plus particulier d'étudier & d'approfondir l'hiſtoire de ces temps-là, à démêler toutes ces obſcurités. Nous inviterons auſſi ceux qui verront des Bibliothèques anciennes, à faire tous leurs efforts pour y découvrir de nouveaux exemplaires du Jouvencel, plus complets encore que ceux dont nous avons fait uſage.

Rien de plus important dans toute notre hiſtoire, que l'intervalle de trente années auxquelles ſe rapporte principalement le livre du Jouvencel, je veux dire celles qui s'écoulèrent depuis la bataille de Verneuil, en 1423, juſqu'à la bataille de Caſtillon, en 1453; elles contiennent les évènemens les plus intéreſſans par le récit de nos malheurs, & en même temps les plus conſolans & les plus inſtructifs par l'exemple de nos reſſources & de nos ſuccès. Nous vîmes alors qu'avec toute notre valeur, nous ne ſavions point ce que c'étoit que

(a) La Provinchère eſt le nom d'un petit lieu dans la baſſe Beauce, près d'Orléans, ſuivant la carte de la Beauce par M. de l'Iſle; ce lieu n'eſt point nommé dans le dictionnaire de la France.

la guerre, & en apprenant de plus en plus à la faire, nous fumes enfin convaincus que c'étoit un art qu'il falloit étudier en reprenant peut-être les leçons plus anciennement dictées par du Guesclin, dont on avoit perdu le souvenir.

Le seul évènement romanesque, employé dans le récit de toutes ces guerres, est l'épisode du roi Amidas & du mariage de sa fille avec le Jouvencel, encore ne sert-il que d'allégorie pour exprimer l'expédition de M. de Beuil dans la Guyenne, & la confiance illimitée dont le Roi l'honora en lui donnant la Lieutenance générale de cette province, avec une autorité presque égale à celle du Souverain.

Dans toute cette multitude de faits, dont la plufpart sont bien connus, je choisirai seulement deux articles imparfaitement rapportés par nos Historiens, & sur lesquels le livre de M. de Beuil peut donner des lumières intéressantes, sur-tout pour les gens de guerre.

Le premier regarde le temps auquel Charles VII, poursuivi par ses ennemis, fit un dernier effort sur les bords du Loir pour leur disputer les foibles restes de sa Couronne, qu'ils étoient près de lui enlever. La Noblesse de la Beauce, du Maine, de l'Anjou & des pays circonvoisins, prit les armes, & fit à notre Monarchie un rempart, qui enfin arrêta nos ennemis. La fortune commence à changer; les Anglois à leur tour sont défaits; le Roi reprend les provinces qu'il avoit perdues; & maître des villes de Lagny & de Saint-Denys (c'est-là le second point), s'attache uniquement à recouvrer sa capitale: tout l'art de la guerre & les manœuvres les plus savantes, avec l'activité & l'intrépidité de nos Capitaines, furent mises en usage. C'est à ces deux époques si critiques, qu'il faut s'arrêter particulièrement dans la lecture du Jouvencel.

P. 610.

Je finirai cette notice, sur laquelle je me suis peut-être trop étendu, par un abrégé très-succinct de la vie militaire de l'amiral de Beuil. L'étude & l'exercice de l'art de la guerre, qu'il pratiqua dans tous les grades jusqu'à celui de Commandant en chef, achevera de donner à ses leçons tout le poids qu'elles méritent.

Jean de Beuil, cinquième du nom, étoit encore enfant lorsqu'il perdit son père Jean quatrième de Beuil, Maître des Arbalêtriers, qui fut tué à la journée d'Azincourt, laissant à ses côtés treize Guerriers de son nom & de sa maison, morts ou prisonniers. Le jeune de Beuil ne pouvoit alors donner que des larmes aux malheurs de sa famille & de sa patrie. Devenu plus grand, il ne songea qu'à se rendre capable de les venger. Il fit ses premières armes sous le vicomte de Narbonne, que les Anglois firent écarteler : cette barbarie, qui faisoit l'éloge de la bravoure du Vicomte, donna un nouvel éguillon à la valeur de son élève, qui s'étoit trouvé à l'age de dix-huit ans à la bataille de Verneuil, comme il le dit lui-même dans le livre du Jouvencel. De Beuil, trop habile pour croire qu'il n'eut pas encore besoin de s'instruire, prit depuis pour maître la Hire, ce partisan infatigable, dont le nom est presque devenu romanesque, & qui harcella & désola sans cesse les Anglois dans le cours de leurs plus grandes prospérites. A son école il apprit à mériter lui-même, après trente années de travaux, le glorieux surnom de *Fléau des Anglois*; titre plus honorable que celui d'Amiral de France dont il fut décoré. Nous lisons dans le livre du Jouvencel, que *le bon capitaine de la Hire disoit à un de ses disciples, si tu veux te garder de n'avoir jamais peur, gardes que tu sois toujours à frapper les premiers coups :* de Beuil fut sans doute le disciple à qui cette leçon s'adressoit, & il eut souvent occasion de la mettre en pratique, lorsqu'après une longue suite d'expériences au métier de la guerre, il fut enfin parvenu au Commandement général des armées. En 1444 il mena le Dauphin, fils de Charles VII, contre les Suisses qui étoient en guerre avec Sigismond duc d'Autriche & l'empereur Fréderic son frère. De Beuil lui apprit à vaincre cette redoutable Nation. Quoique plusieurs de nos historiens fassent au jeune Prince tout l'honneur de la victoire remportée près de Basle, le livre du Jouvencel nous dit formellement que ce fut de Beuil qui gagna la bataille, & que le Dauphin demeurant au corps de réserve, avoit été simplement spectateur de

manœuvres du Général qui commandoit ſous ſes ordres. Peu après, la guerre avec les Anglois, qui avoit été ſuſpendue quelque temps, fut ralumée par la priſe de Fougères qu'ils enlevèrent contre la foi des traités en 1448 : la Guyenne en devint le théatre, & de Beuil, en ſa qualité d'Amiral, eut le commandement d'une armée qui occupoit les pays voiſins de la mer. Il fut un des principaux Chefs des troupes Françoiſes qui défirent les Anglois à Caſtillon en 1453. Deſtitué de ſa place d'Amiral en 1461, il ne diſcontinua point de ſervir, & fut encore employé à la guerre, ſous Louis XI, juſqu'en 1474; c'eſt le terme de ſa vie le plus avancé dont nous ayons connoiſſance : il étoit alors preſque ſeptuagénaire.

Je n'ai point parlé de la part qu'avoit eu M. de Beuil dans les affaires du Miniſtère & dans les troubles dont la Cour de France fut ſouvent agitée : cet homme, né pour la guerre, éprouva encore les révolutions que produiſirent les divers intérêts & les cabales des Princes du Sang, dont il avoit gagné la faveur ou encouru la diſgrace; & peut-être eût-il mieux fait de s'abandonner uniquement au métier des armes, qu'il avoit préféré dès ſes plus jeunes années, à la vie de la Cour. La fortune du Courtiſan, dit-il dans le Jouvencel, eſt au pouvoir des autres ; celle de l'homme de guerre ne dépend que de lui-même : le ſort du premier eſt dans la main des Princes; la valeur du ſecond décide du ſort des Rois : enfin le Guerrier peut faire plus pour ceux-ci qu'ils ne peuvent faire pour le Courtiſan : ſi les Rois diſpenſent les graces qui tombent ſur les Favoris, le Général diſpoſe des Couronnes. On ne s'étonnera point de la prééminence qu'il accordoit aux armes; un attrait invincible l'y porta dès ſa jeuneſſe ; les ſuccès accrurent & fortifièrent de plus en plus une paſſion naturelle : elle ſe peint dans tout ce qu'il dit en parlant de la guerre. Après avoir fidèlement décrit les peines qu'elle entraîne ; après en avoir fait un tableau très-effrayant pour les ames communes, ceux qui la ſuivent, il eſt vrai, *ſont nez & ordonnez*, dit-il, *à peine & à travail; mais leur réconfort eſt du tout en Dieu: & auſſi le hault vouloir & grant couraige qu'ils ont, & deſir d'honneur*

Addit. à la p. 17 du mſ. de M. d'E[illegible]al. tiré du fo[illegible], v.° du mſ. du Roi.

avoir & la loüange du monde qu'ils acquierent, avec le grant plaisir qu'ils prennent à veoir & à apprendre de jour en jour choses nouvelles, les font joyeusement passer leurs souffraites, dangers, pouvretez & disettes qu'ils ont à cause de la guerre; car au monde n'est tel plaisir à gens qui ont noble cueur & la vertu de force & de constance. Rien n'est tel que la vie de la guerre, dit-il ailleurs, & toujours par la bouche du Jouvencel. *C'est un plaisant mestier & bon à jeunes gens (b), car ils sont aimez de Dieu & de tout le monde: on s'entr'aime tant à la guerre, & pense-t-on en soi mesme, quoi donc laisserai je ce tyran ravir par sa cruauté le bien d'autrui où il n'a nul droit? Quand on voit sa querelle bonne & son ami bien combattre, la larme en vient à l'œuil; il vient au cœur une doulceur de loyauté & de pitié de voir son ami si vaillament exposer son corps pour faire & accomplir le commandement de nostre Créateur, & puis on se dispose d'aller mourir ou vivre avec lui, & pour amour ne l'abandonner point; en cela vient une delectation que, qui n'essaye quel bien c'est, il n'est homme qui sceust dire quel bien c'est. Pensez-vous que homme qui face cela, craigne la mort? nenny; car il est tant conforté, il est si ravy qu'il ne sçet où il est, il n'a paour de rien. Voirement je croy qu'il est bien heureux en ce monde & en l'autre.* P. 258 & 259.

(b) Voyez ce qu'il dit des peines & des plaisirs de la guerre. *Addit. à la p. 17, tirée du fol. 5, v.° du ms. du Roi.*



MÉMOIRE

Sur la prise de la Ville & de l'Isle de RHODES, *en 1522, par Soliman II du nom, Empereur des Ottomans.*

Par M. TERCIER.

8 Mai 1753. TROIS Historiens nous ont donné, dans un grand détail, l'histoire de ce siége fameux, qui fixa durant six mois l'attention de l'Europe & de l'Asie, & où l'on vit l'élite de la noblesse Chrétienne résister pendant si long-temps aux attaques opiniâtres de toutes les forces de l'empire Ottoman. Ces trois historiens sont le Commandeur de Bourbon *(a)*, le Chevalier de Fontaines, & Bosio, qui a écrit l'histoire de l'Ordre de S.t Jean de Jérusalem. Tous ceux qui ont parlé de ce grand évènement, ont suivi ces trois auteurs, & n'ont rien ajoûté à leurs récits. Les deux premiers avoient été témoins de ce qui s'étoit passé à Rhodes, où ils avoient servi avec distinction pendant le siége. Si le dernier n'a écrit que lorsque l'Ordre étoit déjà établi dans l'isle de Malte, son autorité peut cependant, à bien des égards, être comparée à celle des deux auteurs que je viens de nommer. Il étoit neveu du Commandeur Bosio, que le Grand-Maître de l'Isle-Adam avoit employé pendant le siége, & qu'il avoit fait partir de Rhodes pour aller à Naples solliciter les secours dont la Religion avoit tant de besoin. Sans parler des recherches que Bosio avoit faites, pour composer son histoire générale des Chevaliers de l'Ordre de S.t Jean de Jérusalem, il pouvoit avoir appris de son oncle beaucoup de circonstances de ce fameux évènement, & il avoit vécu avec quantité de Chevaliers qui avoient défendu Rhodes contre Soliman.

(a) Il se nommoit Jacques de Bourbon, commandeur d'Oisemont, & il étoit fils naturel de Louis de Bourbon, élu évêque de Liége, Prince de la maison de France.

Ce

Ce seroit donc entreprendre un travail superflu, que de vouloir donner l'histoire circonstanciée de ce siége ; je ne ferois que répéter ce que l'on trouve dans ces trois auteurs. S'ils diffèrent en quelque chose, les points sur lesquels ils ne s'accordent pas, sont trop peu importans pour mériter qu'on les discute. D'ailleurs, on sait que les récits des faits de guerre ne sont jamais semblables, quoique leurs auteurs y aient eu part, ou en aient été les témoins. Chaque Officier ne peut voir que ce qui se passe autour de lui, & n'est occupé que de ce qu'il doit faire. Après une bataille, le Général seul pourroit décrire tous les mouvemens qui ont balancé ou décidé la victoire ; mais par malheur, pour les intérêts de l'histoire, ceux qui contribuent le plus aux grands évènemens, ne veulent pas, par modestie, les transmettre à la postérité, ou ne le peuvent faire par la suite de leurs occupations, ou par quelque raison politique. Pour juger sainement des manœuvres d'une bataille, il seroit à desirer que les deux Généraux des armées ennemies en donnassent un récit fidèle. La comparaison que l'on en feroit, serviroit à éclaircir bien des points que l'histoire ne présente souvent que d'une manière très-obscure. On ne peut être exactement instruit de ce qui cause la reddition d'une place, que lorsqu'on sait, par les assiégeans & par les assiégés, ce qui l'a occasionnée. Le détail de ce qui s'est passé à Rhodes, nous est connu ; mais les circonstances de ce siége, relativement aux assiégeans, ne se trouvent que dans un historien Arabe nommé *Ramadan*, médecin de Soliman, qu'il suivit à cette expédition. Il seroit à souhaiter qu'au lieu de se livrer à l'enthousiasme, si ordinaire aux auteurs de sa Nation, il se fût plus attaché à décrire avec exactitude ce qu'il voyoit; mais, quel qu'il soit, j'ai cru devoir en donner un extrait, & je comparerai ses récits avec ceux des historiens Occidentaux, lorsque je trouverai occasion de le faire.

Je commencerai par les motifs qui engagèrent Soliman à entreprendre la conquête de Rhodes ; ils furent, selon Ramadan, les mêmes que ceux que nous trouvons dans nos historiens.

Les habitans de cette isle étoient fameux de tout temps par la grande connoissance qu'ils avoient de l'art de la navigation. On sait que les loix des Rhodiens étoient le modèle des réglemens de toutes les autres Nations pour la marine & pour le commerce. Je ne suivrai point ici les différentes révolutions de cette isle, jusqu'au temps où, sous le Magistère de Foulques de Villaret, elle tomba au pouvoir des Chevaliers de l'ordre de S.t Jean de Jérusalem, obligés, par la prise de S.t Jean d'Acre, d'abandonner les établissemens qu'ils avoient dans la Terre-sainte. Les Rhodiens, sous leur domination, continuèrent à être redoutables sur mer. Le devoir de ces Chevaliers étoit de protéger les Chrétiens que la piété ou le commerce conduisoit dans le Levant; ils étoient obligés d'entretenir beaucoup de vaisseaux, & d'être continuellement en guerre avec les Musulmans. Leurs biens en Europe étoient très-considérables, ils en dépensoient les revenus à Rhodes, ce qui enrichissoit cette isle autant que les prises qu'ils faisoient sur les Infidèles. Rhodes placée près de l'Asie mineure, interrompoit la correspondance par mer entre les principaux États des empereurs Ottomans. Depuis que ces Princes avoient conquis Constantinople, Rhodes avoit été l'écueil de la fortune de Mahomet II, & ses successeurs n'avoient pas osé en tenter la conquête. Soliman, après avoir pris Belgrade, crut devoir assurer les côtes de la Natolie, en chassant de Rhodes les Chevaliers. Un motif de religion le portoit encore à cette entreprise, c'étoit de délivrer les esclaves Musulmans qui languissoient dans les fers des Rhodiens. « Ceux qui avoient le » malheur de tomber entre leurs mains, dit Ramadan, ne » pouvoient jamais espérer leur liberté, s'ils n'avoient pas le » moyen de la racheter, & lorsque leurs maîtres savoient qu'ils » étoient riches, ils mettoient toûjours leur rançon à un prix » considérable; mais si les esclaves étoient pauvres, & que leur » pauvreté fût connue, leur esclavage ne finissoit qu'avec la vie. » Lorsqu'ils étoient d'un tempérament robuste, on les assujétissoit » aux travaux les plus rudes; on leur donnoit par jour deux » dragmes, s'ils pouvoient les gagner par leur travail, & on les

L'an 1310.

leur reprenoit entière. La nuit on les renfermoit, chargés de fers, dans des prisons obscures, pleines d'insectes, qui suçoient leur sang: l'odeur y étoit insupportable, quelques-uns même en mouroient. Ceux qui avoient assez de force pour résister à ces mauvais traitemens, passoient leur vie dans les pleurs & dans les gémissemens. Tous les êtres qui sont entre le Ciel & la Terre en avoient compassion, ainsi que les Anges & les Houris, dont les prières obtinrent enfin de Dieu d'inspirer à Soliman la résolution d'attaquer Rhodes. »

A cette dernière réflexion près, qui ne peut avoir lieu que dans les écrits d'un Mahométan zélé, Ramadan est d'accord avec nos historiens.

« Soliman, dit le Commandeur de Bourbon, considérant & cognoissant par expérience, que en toute la Chrétienté ne a lieu, ne place, de quelque qualité ou sorte qu'on la sceust nommer, qui fist l'ennuy dommaige & oultrage audit Turcq & ses sujets, que faisoit cette pauvre Religion chevaleureuse, résidente pour lors audit Rhodes..... Et oyant journellement plainctes, lamentations & crys de ses subjects, tant de Turquie que de Syrie, des prinses que faisoient journellement ceux de ladite Religion, par mer & par terre, de leurs personnes & biens, au moyen de quoi estoient tellement contraints, qu'ils ne pouvoient plus guyeres naviger; & que plus est, en son particulier se trouvoit ledit Turc très-fort empêché & troublé en tant que touchoit le gouvernement de la Syrie, parce que par mer, qui est le chemin le plus expédient & bref (obstant ce que dessus est dit) ne pouvoit bonnement dresser ses affaires sans dépenses excessives; ains estoit contraint entretenir continuellement grosse armée de mer, pour le trafic de la Turquie en Syrie. »

Bosio s'explique à peu près dans les mêmes termes. Après avoir rapporté plusieurs raisons dont Mustapha Pacha & Curtogli, fameux Corsaire, se servirent pour persuader Soliman d'entreprendre ce siége, il ajoute: *La più importante delle quali (cagioni) fu, ch'acquistato havendo suo padre Selim, come detto habbiamo, la Soria e l'Egitto, si trovava Solimano molto intricato*

ed impedito nelle cose al governo di quelle provincie appartenenti; percio che non poteva egli per mare, ch'era il camino più breve e spedito, mandar, come spesso era necessario, vascello alcuno ne inanzi, ne in dietro, che da Rhodiani ch'erano in quel camino, e che quivi al varco li aspettavano, preso non fosse: convenendogli per evitar quell' inconveniente, tener sempre una grossa armata di mare in ordine; il che gli dava una spesa eccessiva ed intolerabile.

Le chevalier Fontaine met ces mêmes raisons dans la bouche de Curtogli haranguant Soliman sur cette fameuse expédition. *Voces quotidiè*, dit ce Pirate, *ad me miserabilium hominum ex insulis Mytilene, Eubœâ, Peloponneso, Achaiâ & continenti, Cariâ, Lyciâ, atque omni littoreo tractu Syriæ ac Ægypti, perferuntur, exponentium agrorum suorum depopulationes, direptiones urbium, prædas hominum & armentorum, multaque infinita alia & incredibilia mala, quæ in dies patiuntur, nemine vim prohibente, à cruciferis illis & piratis Rhodiensibus.... Quis enim navigat Damascum, Alexandriam, Memphim, Chalcidem, Lesbum, Chium, regiam tuam Constantinopolim, qui non maximis ac certis quidem ab istis cruciferis imminentibus periculis se exponat! Quid per tot annos statim post vernum æquinoctium audimus aliud, quàm cruciferos Rhodios portum aliquem Turcarum occupasse, Turcas in servitutem miserrimam redegisse, prædam hominum ac rerum pretiosissimarum ex urbibus atque agris direptam, Rhodum advenisse!*

Je me borne à ces motifs, parce qu'ils sont les seuls que Ramadan allègue, & que dans ce Mémoire je ne citerai que ce que l'historien Arabe me donnera lieu de comparer avec les trois auteurs que j'ai nommés.

Soliman ayant pris sa résolution, chargea Mustapha Pacha de cette grande expédition (j'observe que je suis ici le texte de Ramadan). Ce Pacha, après avoir reçû les ordres de l'Empereur, fit les dispositions nécessaires pour l'embarquement, & ordonna d'approvisionner la flotte *(b)*. Il se rendit

(b) La plus grande partie de ces provisions consistoit, selon Ramadan, en ail, en oignons pour corriger l'eau, fromage, vinaigre, fruits séchés au feu, poissons, viande salée, & des outres pour porter l'eau.

à bord de son vaisseau le jeudi, qui étoit un des dix premiers jours du mois de *regeb* de l'année de l'hégire 928, ce qui revient à la fin de maï de l'année de J. C. 1522. La flotte, dit l'auteur Arabe, ne portoit que deux mille hommes de débarquement, avec huit mille soldats de Marine, beaucoup de canons, de mousquets & d'instrumens à remuer la terre.

Ce nombre de troupes ne diffère pas de beaucoup de celui que nos historiens disent avoir fait le premier débarquement dans l'isle de Rhodes.

Autant le Grand-Maître étoit intéressé à découvrir l'objet de l'armement des Turcs, autant Soliman s'appliquoit à lui en dérober la connoissance pour le surprendre; on ne savoit si la flotte, que l'on armoit à Constantinople, devoit attaquer Rhodes, Candie, Chypre, Corfou, ou même quelques places de l'Italie.

« La flotte, dit Ramadan, vint en trois jours de Constantinople à Gallipoli. Tout le peuple se rendit sur le bord de la mer, faisant des vœux pour la prospérité des armes de l'Empereur. Elle y mouilla sept jours, ensuite elle se présenta devant Chio où elle resta trois jours. Le Commandant y fut reçû avec de grands honneurs par le Gouverneur de cette isle, qui lui donna un somptueux repas. Continuant sa route, il arriva dans une isle très-agréable, nommée en Turc *Sousoum Adesi (c)*. Les vaisseaux n'y restèrent qu'un jour pour faire de l'eau, & vinrent jeter l'ancre devant une forteresse nommée *Istenbeghi (d)*. La garnison de cette forteresse, qui dépendoit des Rhodiens, ferma ses portes, & faisant feu sur les Ottomans, les obligea de remettre à la voile pour aller à Rhodes. »

On trouve dans ce récit beaucoup de conformité avec ce que disent nos trois historiens. Le 14 juin, dit le chevalier de Fontaine, trente galères des ennemis vinrent à Lango (isle connue autrefois sous le nom de Cos, & célèbre par la naissance d'Hippocrate). Cette date est confirmée par le

(c) On ne trouve point cette isle sur la carte du géographe Turc.
(d) C'est l'isle de Stanchio, suivant le même Géographe.

commandeur de Bourbon. « Le quatorzième dudit mois de
» juin, les brigantins qui étoient allés, comme a été dit, vers
» Cyou, pour savoir nouvelles de ladite armée, revinrent, &
» dirent pour vrai, que l'armée venoit sur Rhodes, dont partie
» étoit à Cyou & auprès du Lango, à un mille de Rhodes;
» ils avoient vû & compté trente voiles, qui étoient galères la
» plusspart & fustes, lesquelles galères & fustes mirent gens à
» terre en ladite isle du Lango, sujette à la Religion. »

Ces trente voiles entrèrent le 17 du même mois dans le golfe des Esimes, selon le commandeur de Bourbon, ou *delle Simie*, selon Bosio *(e)*. Elles en sortirent le 24, & traversant le canal, « vinrent, dit ce premier, surgir en une plage en
» l'isle de Rhodes. Ledit jour un homme de la garde du châ-
» teau, nommé *Obsito* en l'isle de Rhodes, découvrit la grosse
» armée, & en diligence apporta des nouvelles au Grand-Maître,
» & pour ce que ladite armée étoit en si grand nombre de
voiles, dit qu'il ne les avoit pu compter. »

Le récit de cette dernière circonstance est de même, mot pour mot dans Bosio.

Les différentes stations de la flotte Ottomane, rapportées par Ramadan, prouvent qu'elle n'a pû arriver à Rhodes avant le temps marqué par les historiens Chrétiens. Trente voiles, dont la plusspart étoient des galères, peuvent facilement porter huit mille hommes. Bosio paroît vouloir faire entendre que ces trente voiles, qui étoient pour la plusspart fustes, ne composoient que l'avant-garde de l'armée, & ne portoient que les premières troupes de débarquement. Ces trente bâtimens sortirent du golfe de Simie, & rangeant l'isle du côté de Villanova & de Trianda, vinrent à *Capo di Bo*, près d'Iematico & Remo. Le 26 juin, au matin, toute l'armée parut, & après s'être mise en ordre au nombre de cent voiles, tant galères que galéasses & fustes, tous les bâtimens passèrent l'un après l'autre devant le port, à trois milles de distance des tours, pour mouiller de l'autre côté de la ville, dans un

Page 542.

(e) Ce golfe tire son nom de l'isle Simie, située au nord de l'isle de Rhodes.

endroit nommé *Parambolino*, où il y avoit une cale(f), dans laquelle les vaisseaux étoient à l'abri des vents du couchant, qui règnent dans ce canal. Ils y restèrent jusqu'à la fin du siége. Cette armée navale étoit composée de cent trois galères, tant grandes que petites, dans le nombre desquelles on ne comprend pas les trente galères dont j'ai parlé ci-dessus, trente-cinq grosses galéasses, quinze mahones & vingt autres batimens, sans compter soixante fustes, un grand nombre de brigantins, douze galions, chargés des munitions & de la grosse artillerie, ce qui faisoit environ deux cens quatre-vingt batimens. Ce nombre, pendant la durée du siége, fut considérablement augmenté par les vaisseaux qui vinrent de Syrie, & l'armée Ottomanne, dit toujours Bosio, étoit d'environ deux cens mille hommes, lorsque la place se rendit. On ne trouve rien dans Ramadan sur le nombre des troupes Turques employées au siége.

Soliman avoit ordonné de bloquer le port, pour empêcher que le secours des Chrétiens, s'ils en envoyoient, ne put entrer dans la place. Le Commandant de la flotte posta effectivement devant le port quelques vaisseaux, qui, suivant nos historiens, n'otèrent pas aux Chevaliers la liberté de dépêcher des bâtimens légers pour faire part à toutes les Cours de l'Europe du danger dont l'isle étoit menacée.

Lorsque Rhodes fut ainsi bloquée par mer, les troupes débarquées passèrent devant la place au son des trompettes & des timbales, & au bruit d'une décharge générale de l'artillerie de la flotte. Elle avoit employé vingt-deux jours à venir de Constantinople, jusqu'à l'endroit d'où elle pouvoit voir la ville, sans que le canon des Chrétiens pût l'endommager. Les vaisseaux y étoient en sûreté. Cet endroit s'appelle, en Arabe, *el Kahl*, & en Turc, *Liman*.

Ce dernier mot veut dire précisément un port. Presque au nord-ouest de l'isle, & vis-à-vis le golfe des Fissimes ou *delle Simie*, dont j'ai parlé ci-dessus, est une petite isle nommée

(f) Cette cale est nommée *Porto di P*[illegible] dans la carte qui est à la tête de la description de l'Archipel par Dapper.

Limonia. Sans doute c'eſt ce que Ramadan appelle *Liman*, trompé par la reſſemblance des deux mots. Cet endroit eſt ſur la route que la flotte a dû tenir en venant de Gallipoli à travers les iſles de l'Archipel, & paſſant entre Stango & Rhodes. C'eſt auſſi le côté par où les Turcs étoient débarqués dans l'iſle de Rhodes ſous Mahomet ſecond.

Ceci paroît ſe contredire avec ce que j'ai rapporté plus haut d'après Boſio, que toute la flotte reſta juſqu'à la fin du ſiége dans Parambolino; mais on peut le concilier en diſant que les Chevaliers voyant toûjours dans cette cale les premiers vaiſſeaux ennemis qui étoient arrivés devant l'iſle, crurent que toute la flotte y étoit, mais que le gros de cette flotte & tous les bâtimens qui vinrent pendant la durée du ſiége, allèrent mouiller devant Limonia.

La plage où les vaiſſeaux abordèrent, n'étoit pas commode pour débarquer; les Turcs firent des radeaux d'arbres, liés avec du fer; ce qui fut exécuté en peu de jours. Le débarquement ſe fit par ce moyen en très-peu de temps; on ſongea enſuite à s'approcher de la place.

Le chemin pour y arriver étoit rempli de pierres de toute eſpèce, & fort creux dans pluſieurs endroits. On ſe ſervit, pour l'applanir, des débris des maiſons que l'on abattit, & des murs que l'on fut obligé de détruire, & l'on fit de toutes ces décombres un maſſif lié avec de la terre, du ſable, des pierres & des arbres *(g)*. On choiſit enſuite une place pour le parc d'artillerie & pour ouvrir les tranchées. On établit des poſtes conſidérables pour la garde de l'artillerie & du camp, & on les garnit de canon. La place fut reſſerrée de manière que perſonne n'en pouvoit ſortir. On mit les vaiſſeaux hors de portée d'être inſultés par les ennemis. On aſſura le chemin qui conduiſoit de l'endroit où le débarquement s'étoit fait à la place; & après avoir marqué le lieu où l'on établiroit les batteries, on attendit l'Empereur.

(g) Cette précaution étoit néceſſaire. Le terrein de Rhodes, ſelon Pietro della Valle, ſablonneux, mouvant & inculte, ſe liant & s'uniſſant avec de petites branches d'arbre, devient ferme & ſolide. *Voyages de Pietro della Valle, t. 1, p. 200.*

La

La précaution que les Turcs prirent, par rapport à leurs vaiſſeaux, eſt confirmée par le chevalier de Fontaine. *Pirata*, dit-il, *cernens ſe bombardis obrui, nullâ aliter morâ factâ, ſublatis raptim dolonibus in altum, non ſine diſcrimine, ignominioſoque clamore Rhodiorum ſtantium pro muris, ad reliquam claſſem ſe recepit. Quæ prætervecta ante urbem, & ora propugnatorum ſub ſignis ſuis acie inſtructa aſtantium, cum ſono cantuque muſicæ militaris, terrorem non tam incuſſit quam accepit, occupavitque Promontorium quod Bo incolæ vocant, tertio ab urbe lapide diſtans orientem verſum.*

Pour donner à ſes lecteurs une juſte idée de ce ſiége, l'auteur a cru devoir décrire l'iſle & la place dont Soliman faiſoit le ſiége. « Rhodes, dit-il, eſt entourée de murs auſſi élevés que les minarets de ſultan Mahomet, & plus larges que « les rues de Conſtantinople. Aux angles de ces murs & de ces « tours, il y a des dongeons, percés de créneaux, pour l'artil- « lerie ; & le tout eſt entouré d'un grand foſſé. L'ancienne Rho- « des avoit été bâtie près de la mer, regardant l'Orient ; elle « avoit alors deux mille deux cens ans d'ancienneté ; & ſelon « d'autres auteurs, elle avoit été bâtie trois cens ans avant Conſ- « tantinople. » La chronologie de notre auteur n'eſt pas plus exacte, lorſqu'il ajoûte que ſi l'on en croit quelques Juifs, la fondation de cette ville avoit précédé de trois cens ans la naiſſance de J. C. depuis laquelle, juſqu'au temps où il vivoit, il s'étoit écoulé 1928 ans *(h)*.

« La conſtruction de cette forteteſſe, continue Ramadan, eſt différente de toutes les autres ; du côté de la terre, elle « ne préſente point une grande étendue ; on ne croit pas, en « la voyant, que ce ſoit une forteteſſe, on la prendoit pluſtôt « pour une enceinte deſtinée à renfermer des troupeaux. » J'obſerverai, en paſſant, que la figure ronde de cette place donne lieu à Ramadan de s'expliquer ainſi. Les cartes de Sanſon la repréſentent preſque parfaitement circulaire : ce qui eſt confirmé par ce paſſage de Boſio. *Ella è di forma sferica e ritonda*,

(h) De quelque manière que l'on vérifie ce calcul, en réduiſant les années lunaires en années ſolaires, il ne ſe trouvera pas juſte.

non altrimenti che s'el giro, e il circuito delle ſue mura, à ſeſta, ed à compaſſo diſegnato foſſe. Abbraccia nella ſua ritondità, un molto bello, e ben ſicuro porto, di forma parimente ritonda, le cui acque dalle caſe, e dall'abitazione della Città circondate, rappreſentano quaſi alla viſta altrui la medeſima figura, nella quale agli occhi noſtri ſi moſtra la creſcente Luna, quando in ſeſtile aſpetto col Sole ſi ritrova, figurando per la parte del corpo Lunare ombroſa ed opaca l'acque del Porto, e per quella ch'è da' raggi Solari illuminata, come oro riſplende la Città.

« Ce n'eſt pas par ignorance, ſelon Ramadan, que les Infi-
» dèles l'ont bâtie de cette manière, leur deſſein a été de la bien
» fortifier. Quelques priſonniers rapportoient qu'elle n'a pas
» toûjours eu l'étendue qu'elle avoit lorſque Soliman l'attaqua;
» que peu de temps auparavant, les Infidèles avoient conſtruit
» dans l'intérieur de l'ancienne forteresſe, un retranchement formé
» avec du ſable, de la terre & des pierres, & lié avec de l'argille;
» que la ville étoit entourée de deux foſſés fort larges & fort
» profonds, & que dans quelques endroits il y en avoit un
» troiſième moins conſidérable que les deux premiers *(i)*. »

Boſio rapporte que lorſqu'on fut certain que la flotte Ottomane faiſoit voile vers Rhodes, le Grand-Maître ordonna de détruire toutes les maiſons de plaiſance, & d'abattre tous les arbres qui étoient autour de la place; qu'il en donna l'exemple, en faiſant commencer par ce qui lui appartenoit; que l'on fit entrer dans la ville tous les débris qui en provinrent, ainſi que beaucoup de bois & de faſcines, dont on ſe ſervit utilement pendant le ſiége pour faire des défenſes, & qu'au moyen de ces ordres, les ennemis ne purent faire leurs approches qu'à découvert, étant vûs de toutes parts.

C'eſt ſans doute à l'exécution de cet ordre, & à ce qu'il produiſit, qu'on doit rapporter un paſſage de Ramadan, qui dit que « les Infidèles des temps paſſés avoient conſtruit trois forts, celui des François, celui des Romains, celui des Rois. » Ici, de quelque manière qu'il l'entende, il eſt dans l'erreur.

(i) Ces trois enceintes ſont repréſentées ſur le plan que Dapper donne de la ville de Rhodes, dans ſa deſcription de l'Archipel.

Si par ces forts il veut dire les bastions de la place, il y en avoit plus de trois. On voit, dans le Commandeur de Bourbon, que le Grand-Maître nomma quatre Chevaliers Grand-croix pour la défense des postes dont il leur confia la garde. Le premier de ces postes étoit celui d'Auvergne & d'Allemagne; on désignoit le second sous le nom de bastion d'Espagne & d'Angleterre; le troisième sous ceux de France, Castille & Portugal; enfin on nommoit le dernier, le bastion de Provence & d'Italie.

Sept Rois, selon Ramadan, commandoient dans cette île. Par ces sept Rois, il entend sans doute les Grand-Prieurs ou les chefs du Conseil, mais leurs noms sont tellement défigurés, qu'on ne peut les reconnoître. « Le premier de ces sept Rois, continue-t-il, est le Grand-Maître, à qui tous les autres « obéissent. Leurs palais sont dans la forteresse; elle renferme « aussi deux magasins, l'un pour le trésor, l'autre pour les « vaisseaux. Celui dans lequel on garde le trésor est bâti sous « le palais du Grand-Maître. On lui a donné assez d'étendue « pour y retirer toutes les richesses des Infidèles, avec leurs « femmes & leurs enfans. On pouvoit le comparer à une « seconde forteresse sous terre, remplie de maisons, d'habitans « & de toute sorte d'effets précieux. Ces magasins étoient ornés « de peintures, & recevoient l'air par des soupiraux qui étoient « en dehors de la forteresse & fort loin; on ne les voyoit point « intérieurement. » C'est ce que l'auteur dit avoir sû des prisonniers délivrés après le siége; mais aucun historien ne parle de ces magasins. « Le Grand-Maître & les Chevaliers, ajoûte l'auteur Arabe, passent leur vie sans avoir de famille, quoique « rien ne les en empêche; mais moins raisonnables que les « animaux les plus féroces, ils renoncent aux douceurs & aux « plaisirs de l'amour, ainsi qu'à l'amitié que la Nature inspire à « tous les êtres animés pour ceux à qui ils donnent la vie. «

Il y a deux magasins pour les vaisseaux; le premier est dans « l'intérieur de la forteresse, & c'est-là que l'on tient les armes: « le second, destiné aux agrès, est sur la mer, près de la place. « Ce dernier est fort vaste, il est défendu par deux forts, l'un «

» à l'orient du côté des moulins, & l'autre à l'occident, & ces » deux forts protègent aussi le port où se trouvent tous les » vaisseaux des Infidèles, tant grands que petits. L'intervalle d'un » fort à l'autre est fermé par une chaîne de fer plus pesante que » les chaînes des damnés ; son poids est si considérable que la » terre ne la peut porter ; elle est soûtenue sur six poutres dont » chacune est plus forte que la voûte d'un bain (expression » familière aux Orientaux). Il n'y a point de clef qui puisse » ouvrir la serrure de cette chaîne ; la vraie clef est cependant l'ordre de l'Empereur & le zèle de ses troupes. »

Le commandeur Bosio dit que le Grand-Maître sentant de quelle importance il étoit de ne pas laisser aux ennemis la facilité de s'emparer du port, le fit fermer par deux chaînes, l'une à l'entrée, & l'autre en dedans, depuis la tour de Saint Nicolas jusqu'à la tour des Moulins. Le Grand-Maître d'Aubusson avoit pris la précaution de fermer ainsi le port, mais d'une seule chaîne, lorsque cette isle fut menacée par Mahomet II.

« La forteresse a deux portes, l'une du côté de la terre » par où l'on va à l'arsenal, l'autre est du côté de la mer ; on » y trouve un bourg appelé en Arabe *Ayn Callet (i)*, ce bourg » est fortifié & rempli d'armes. Achmet Pacha ne jugea pas » à propos de l'attaquer, & crut devoir s'attacher au corps de la place & à combler les fossés. » On ne trouve dans nos historiens aucun passage qui indique ce poste où, si l'on en croit Ramadan, les Turcs auroient pû être arrêtés pendant quelque temps. Dapper dit seulement qu'à trois cens pas de la ville du côté du nord, il y a un village que l'on peut regarder comme un fauxbourg de Rhodes, & où les Chrétiens, à qui il n'est pas permis de coucher dans la ville, vont le soir se retirer.

« La garnison du fort des François étoit alors de sept cens » hommes. Ce fort est, selon les apparences, la tour de » S.t Nicolas, élevée sur la jetée, & qui défendoit le port & » les magasins ; il avoit deux portes, l'une du côté de la terre,

(i) C'étoit apparemment une redoute avancée.

& près de trois moulins ; c'eſt par-là que l'on ſortoit pour aller aux vignes. Cette porte conduiſoit auſſi au palais où l'on tenoit le conſeil ſur les affaires importantes, & dont le ſon d'une groſſe cloche annonçoit la convocation ; l'autre porte eſt celle par où l'Empereur entra dans la place, & par où les Chevaliers en ſortirent.

Du côté de la terre, le fort des Romains a cinq portes, trois regardent le fort des Rois, il n'y en a qu'une qui mène à la mer, & qu'on nomme la *porte des Moulins*, qui ſont au nombre de douze.

La place, ſelon quelques-uns, contenoit douze mille maiſons, & ſelon d'autres dix-ſept mille. Elles avoient pluſieurs étages, comme celles de Galata ; les maiſons des riches reſſembloient à des palais de Princes ; les peintures les plus achevées en faiſoient l'ornement, & l'air étoit embaumé d'eaux de ſenteur, d'ambre & de muſc ; on jetoit continuellement de l'eau roſe ſur les planchers des appartemens. Les femmes & les filles des Rhodiens étoient extrêmement parées & couvertes de pierreries ; les parfums dont elles ſe ſervoient, répandoient une odeur ſi douce, qu'elle rendoit la jeuneſſe aux vieillards & la vie aux morts ; rien n'égaloit leur beauté & leur parure ; tous les jours étoient pour elles des jours de fête, elles paſſoient leur vie dans la ſociété des hommes, & ne s'occupoient point des ouvrages convenables à leur ſexe, mais on leur recommandoit, dès leur enfance, de s'étudier à plaire. Si j'entreprenois, dit notre auteur, de décrire leur libertinage, le temps me manqueroit pour continuer l'hiſtoire de ce ſiége. »

Si cette dernière réflexion n'eſt pas favorable aux femmes de Rhodes, on doit au moins ſavoir gré à l'auteur de leur avoir rendu juſtice ſur la beauté ; ce qu'il en dit, eſt ſoûtenu du témoignage d'un Prince de la maiſon de Soliman. Lorſque l'infortuné Zizim demanda, dans ſes malheurs, une retraite aux chevaliers de Rhodes, l'hiſtoire nous apprend que ce Prince, en entrant dans la ville, fut frappé d'abord de la beauté de quelques femmes qui s'étoient fort parées, comme

Bouhours, Hiſt. d'Aubuſſon, p. 205.

c'eſt la coûtume en ces rencontres, autant pour être vûes que pour voir, & qu'il dit tout haut « que c'étoit avec raiſon que les Rhodiennes paſſoient pour les plus belles perſonnes de l'Aſie. »

Le luxe & la parure des femmes faiſoient la plus grande partie de la dépenſe exceſſive des Rhodiens. Celle des Chevaliers avoit un objet digne de leur établiſſement; Rhodes étoit devenue, ſelon Ramadan, le kiabé des Chrétiens, c'eſt-à-dire la ville ſainte, vers laquelle ils ſe tournoient en faiſant leurs prières; on y envoyoit de toutes parts quantité d'offrandes. La grande égliſe de S.t Jean étoit magnifique. « Les idoles (c'eſt ainſi qu'il nomme les tableaux que la piété des Chevaliers expoſoit à la vénération des Fidèles) « les idoles, » dit-il, avoient les yeux & les dents de perles & de rubis, & leurs colliers étoient d'émeraudes. » Ceux qui ont voyagé, ſavent que l'uſage de garnir les tableaux des Saints de morceaux d'orfévrerie, qui tiennent lieu de draperies, exiſte encore en Allemagne & dans pluſieurs autres endroits. Les tableaux de la grande égliſe de Rhodes étoient, ſelon les apparences, de cette eſpèce.

J'ai dit ci-deſſus que, lorſque tout fut prêt, on attendit l'arrivée de l'Empereur avant que de commencer les opérations du ſiége.

Cette circonſtance eſt importante, en ce qu'elle détruit à cet égard le récit du commandeur de Fontaine. Selon cet auteur, les Ottomans commencèrent dès le premier jour du ſiége à deſeſpérer du ſuccès de leur entrepriſe. Quelques Turcs qu'un patron de barque prit par ſurpriſe & fit entrer dans la ville, rapportèrent au Grand-Maître, que toutes les troupes étoient mécontentes & prêtes à ſe ſoûlever, que l'artillerie de la place tuoit un monde infini, & que la perte de l'armée augmentoit encore conſidérablement par la diſette des vivres, la miſère & les maladies; qu'on ne pouvoit engager les troupes par prières, ni les forcer par menaces, à monter la tranchée. Le commandeur de Fontaine fait à cet égard la réflexion naturelle, que les déſerteurs ou les priſonniers de guerre, de l'eſpèce de ceux dont il eſt queſtion, ſont

toûjours des relations qu'ils supposent devoir être agréables à ceux entre les mains de qui ils se trouvent, mais que l'évènement justifia ce que ce Turc avoit dit. Piri Pacha, continue-t-il, voyant qu'il ne pouvoit calmer la sédition, écrivit lettre sur lettre à l'Empereur, pour le presser de venir au camp, où sa présence, disoit-il, étoit indispensable, ce Prince pouvant seul remédier au desordre & contenir les troupes. Ce fut, selon lui, ce qui détermina le depart de Soliman, qui se rendit en diligence à l'armée. Dans la harangue qu'il fit à ses soldats, il leur reprocha leur lâcheté de la manière la plus dure, & les menaça de toute son indignation. Le commandeur de Fontaine ajoûte que la honte & le repentir dont toutes les troupes furent pénétrées, ranimèrent leur courage, & que dès ce moment elles se portèrent aux attaques avec autant de bravoure qu'elles avoient fait voir de timidité.

Nous ne lisons rien dans le commandeur de Bourbon, de ce découragement de l'armée, quoiqu'il parle des Turcs amenés dans la ville. Bosio garde le même silence sur cet article. « L'armée Ottomane, dit-il, après s'être arrêtée à
Parambolino, y resta treize ou quatorze jours sans faire de «
mouvement & sans vouloir debarquer beaucoup de troupes «
ni de grosse artillerie. Le Grand-Maître & les Chevaliers «
ne pouvoient penetrer les motifs de leur inaction; pour en «
être éclaircis, on envoya dans le camp ennemi des espions «
qui rapportèrent qu'on attendoit les troupes de terre, qui «
étoient à Fisco, à Macri & dans toute la Lycie. » La conformité de Ramadan avec les deux historiens que je viens de citer, prouve le peu de fonds que l'on doit faire sur l'exactitude du chevalier de Fontaine qui, dans la relation de ce siege, n'a songé qu'à faire parade de son érudition & d'une éloquence souvent deplacée.

« Soliman partit de Constantinople, selon son historien,
un lundi, 21 du mois de *regeb*, de l'année 928, au bruit « 14 Juin 1522.
de l'artillerie du port, & tout le peuple faisoit des vœux «
pour sa prospérité. Après avoir passé le canal qui sépare «
Constantinople de l'Asie, il s'arrêta un jour sur le bord de «

» la mer; de-là il vint en dix-huit jours à Kutaia *(k)*, où il » se reposa aussi un jour; le lendemain il tint un grand Divan, si » nombreux qu'une fourmi n'auroit pas trouvé place pour » marcher, & que plusieurs Pachas s'assirent sur les genoux les » uns des autres; aucun des prédécesseurs de l'Empereur n'en » avoit tenu un pareil. Si le prophète Salomon en avoit con- » voqué de plus nombreux, c'est que les hommes n'y avoient » pas seulement séance, mais qu'il y assistoit aussi des génies » & des animaux de toute espèce. Dans ce Conseil, il donna » ordre à deux Pachas de se rendre de Constantinople à Mar- » marous *(l)*, avec leurs troupes, par différens chemins, pour » ne pas s'embarrasser. Ils partirent, observant de ne point » faire de dégât sur les terres des sujets de l'Empereur. Ces » deux corps se réunirent à Marmarous où ils trouvèrent des » bâtimens qui les passèrent dans l'isle de Rhodes. L'Em- » pereur, avant son départ, avoit ordonné à Achmet Pacha » de se rendre au camp, & de se concerter avec Mustapha » Pacha. Ce Prince apprit en chemin que Ferhad Pacha, qu'il » avoit envoyé contre le fils du Schah Sewar qui inquiétoit » l'Arabie, l'avoit fait mourir; cette nouvelle le tranquillisa » beaucoup. On lui manda aussi que ses troupes s'étoient em- parées d'un petit fort des Rhodiens, » circonstance qui ne se trouve point dans nos historiens, qui disent au contraire que les Ottomans ne s'occupèrent, jusqu'à l'arrivée de l'Empereur, qu'à accommoder leur camp, débarquer l'Artillerie, ouvrir la tranchée, & préparer tout ce qui étoit nécessaire pour pousser le siége avec vigueur.

(k) Ville de la Natolie.

(l) Marmarous est célèbre dans l'histoire ancienne; c'étoit une ville peu considérable, & située entre des rochers sur les frontières de la Lycie. Les Marmarusiens, attachés aux Perses, avoient attaqué l'arrière-garde de l'armée d'Alexandre, lorsqu'il traversoit ce pays pour marcher contre Darius; ils en avoient même taillé en pièces une grande partie, & avoient pris beaucoup de bagage. Alexandre irrité de voir qu'une si petite ville lui résistoit, l'investit; les habitans, au nombre de six cens, après avoir égorgé les vieillards, les femmes & les enfans, & mis le feu à leurs maisons, ouvrirent les portes de la ville, se firent jour à travers les Macédoniens, & se sauvèrent dans les montagnes.

« Soliman

« Soliman arrivé à Marmarous, s'embarqua sur un vaisseau, excellent voilier, aussi léger, dit Ramadan, que le « borack du Prophète, ou que les oiseaux qui transportoient « Salomon où il vouloit, & traversa en trois heures le canal « qui sépare Rhodes du continent.

J'observe encore ici une différence entre nos historiens & celui de Soliman. Les premiers disent que ce Prince s'embarqua au port de Flisco, qui est vis-à-vis de Rhodes. Quoique cette circonstance soit peu intéressante, Ramadan qui accompagnoit le Sultan, doit être cru préférablement à ceux qui, enfermés dans la forteresse, ignoroient ce qui se passoit au dehors. Le commandeur de Bourbon dit, ainsi que l'auteur Arabe, que Soliman passa sur un seul vaisseau, sans qu'il en eût commandé d'autres pour l'escorter. Ce Prince n'avoit effectivement point à craindre d'être enlevé, sa flotte assuroit son passage contre les Rhodiens, & les princes Chrétiens divisés entre eux, & prévenus par la diligence de leurs ennemis, n'avoient eu ni la volonté ni le temps d'envoyer du secours aux Chevaliers.

Soliman débarqua dans l'isle, au même endroit où Mustapha Pacha avoit fait sa descente. Il fut reçû au bruit des trompettes, de tous les instrumens militaires & des acclamations de l'armée; une salve générale de l'artillerie annonça son arrivée. « Les êtres qui sont entre le ciel & la terre, les anges, les houris & les génies, dit Ramadan, en furent « comblés de joie; mais, & l'on peut le croire sur cet article, « rien n'égala celle des esclaves Musulmans retenus à Rhodes. » Le lieu que l'on avoit destiné au quartier de l'Empereur, étoit extrêmement riant; ce prince découvroit beaucoup de vergers plantés d'arbres fruitiers, de palmiers & d'orangers; l'air de cette isle est tempéré dans toutes les saisons, toûjours pur & parfumé d'une odeur agréable, sur-tout dans l'été.

L'auteur rapporte ici plusieurs raisons qui prouvoient, du moins à son avis, que le Musulman devoit avoir la victoire. La première est le courage & la patience des troupes employées au siége, patience que différens passages de l'Alcoran assurent que Dieu récompensera.

La ſeconde eſt la vérité de la foi des Muſulmans & l'erreur des Chrétiens.

La troiſième eſt une eſpèce d'acroſtiche formé par les cinq lettres qui compoſent en Arabe le nom de Rhodes, dans chacune deſquelles l'auteur trouve un motif d'imaginer la priſe de cette place, cinq mots qui commençoient par chacune de ces cinq lettres, ſignifiant *vouloir, conquête, &c.*

Le lendemain de ſon arrivée au camp, Soliman aſſembla un grand Conſeil pour expoſer les raiſons qu'il avoit eues d'entreprendre ce ſiége. Il repréſenta que la ville de Rhodes, trop voiſine de ſes États, étoit au milieu des pays conquis par ſes ancêtres; qu'elle fermoit le chemin de la Mecque, ce qui empêchoit les Pélerins & les Marchands de s'y rendre par mer; que les Rhodiens faiſoient eſclaves tous ceux qui tomboient entre leurs mains, les obligeant de travailler à l'entretien de la fortereſſe; que du temps de ſon aïeul Bajazet, pour qui ils n'avoient marqué ni crainte ni reſpect, ils avoient retenu priſonnier Gem ou Zizim, ſon grand-oncle; que ſes prédéceſſeurs, quoiqu'ils euſſent étendu leurs conquêtes juſqu'au bout du monde, n'avoient pas tenté d'attaquer cette place, retenus par la crainte d'échouer devant une fortereſſe ſi conſidérable; qu'en comparaiſon de Rhodes, les autres places des Chrétiens n'étoient que des toiles d'araignée; que l'union des Rhodiens & leur expérience ſur mer leur aſſuroient toûjours la victoire ſur les Muſulmans; qu'il avoit donc entrepris cette conquête pour rendre le repos aux ames de ſes ancêtres, ne doutant pas que, ſur des motifs auſſi puiſſans, l'armée n'exécutât avec zèle l'ordre qu'il avoit donné d'attaquer la place du côté de terre avec toute ſon artillerie, pendant que ſa flotte fermeroit le chemin à tous les ſecours qui pourroient venir par mer aux Chrétiens. Il finit en exhortant ſes Généraux à ne rien négliger, pour ne pas donner occaſion à l'ennemi de profiter de leur peu de vigilance.

Animés par cette harangue, les Officiers ne regardèrent plus, ſelon l'expreſſion de l'auteur Arabe, cette fortereſſe que comme un atome; on établit les batteries de mortiers & de

canons, & l'on commença les attaques le premier du mois de *ramadan.* [illegible]

Le commencement du siége ne fut donc point différé, ni les opérations retardées, ainsi que le font entendre nos historiens, par la faute des troupes Ottomanes, qui rebutées des difficultés que leur opposoit la valeur des Chevaliers, se refusoient aux ordres de leurs Officiers; mais parce que les Généraux de Soliman attendoient ce Prince dans le dessein de lui faire leur cour, en lui persuadant que sa présence au camp suffiroit pour opérer la reddition de la place, & faisoient en l'attendant tous les préparatifs pour pousser les attaques avec vigueur lorsqu'il seroit arrivé.

Piri Pacha, dès le mois précédent, avoit commencé à rassembler ce qui étoit nécessaire pour le siége. Quand tout fut prêt, ce Pacha prit son poste du côté où Messie Pacha avoit fait ses attaques du temps de Bajazet. Il commandoit les Arabes, & il avoit sous lui Kasim Pacha avec les troupes de Natolie. Il étoit le plus ancien des quatre Pachas, & en cette qualité il se réserva l'attaque du bastion d'Italie. Mustapha commandoit les Sangiacks; Aiat Pacha étoit à la tête des troupes de Romélie; celles de la maison de l'Empereur étoient aux ordres d'Ahmed Pacha, qui commandoit en chef l'armée.

Bosio nous marque les postes assignés à chacun de ces Pachas. Mustapha commandoit l'attaque du bastion d'Angleterre, Piri celle du bastion d'Italie, ainsi qu'on vient de le voir. Ahmed attaquoit les postes d'Espagne & d'Auvergne. Le Beglierbey de Natolie fit ouvrir la tranchée au bastion de Provence, & celui de Romélie étoit au nord, vers les jardins de Saint-Antoine.

La partie de la ville que Piri Pacha attaquoit, n'étoit point défendue comme le reste par un fossé. Cinq forts ou redoutes qui touchoient aux maisons, faisoient une masse de défenses dont l'entre-deux étoit rempli de terre; il y avoit de plus une petite tour qui portoit le nom de Messie Pacha; ce retranchement, de l'aveu même du Médecin de Soliman, demandoit beaucoup de temps pour être emporté.

Le côté de l'attaque de Mustapha n'étoit pas moins fort; deux fossés se joignoient à plusieurs redoutes qui le défendoient. Les postes d'Espagne & d'Auvergne, attaqués par Ahmed Pacha, avoient de semblables fortifications, à la seule différence qu'il n'y avoit qu'un fossé.

Le feu continuel des batteries faisoit trembler la terre, & leur bruit étoit semblable à celui du tonnerre. L'auteur Arabe n'exagère point la force & la quantité de l'artillerie des Turcs; Bosio convient qu'il est impossible d'exprimer le bruit & le fracas qu'elle faisoit. Le canon & les bombes *(m)* détruisoient les maisons, & firent deux grandes brèches, derrière lesquelles les assiégeans trouvèrent un retranchement du côté de Mustapha Pacha, & un autre du côté d'Ahmed; on y étoit à couvert du feu des Musulmans, dont les Chrétiens tuoient un grand nombre. Les Infidèles étonnés de la perte que l'artillerie des Chevaliers leur causoit, pour s'en garantir élevèrent, avec la terre des mines qu'ils creusoient, un cavalier, au moyen duquel ils pouvoient approcher en sûreté du corps de la place du côté de laquelle ils rejettoient cette terre. Ce cavalier étoit très-haut; ils y placèrent de l'artillerie pour foudroyer tout ce qui paroissoit dans les rues. Ce travail, qui dura depuis le commencement du mois de *ramadan* jusqu'à celui de *schewalh*, étoit sous la direction d'Ahmed Pacha, parce que d'autres attaques occupoient Mustapha Pacha.

Depuis le 24 juillet jusqu'au 29 août.

Les Turcs travaillèrent aussi pendant tout ce temps à combler le fossé; mais malgré leurs soins & leur diligence, ils n'en avoient pas encore, au bout de ce temps, rempli le quart, tant ils y trouvèrent de difficulté. Nos historiens ne parlent point de ce cavalier, ni de l'entreprise de combler le fossé.

Les tranchées dirigées par Ahmed Pacha, qui commandoit, ainsi que nous l'avons vû, les attaques des bastions d'Espagne & d'Auvergne, furent plus tôt perfectionnées que celles dont

(m) On trouvera, dans un des volumes suivans, un Mémoire sur l'ancienneté des mortiers & des bombes; on y verra, contre l'opinion commune, que leur invention est antérieure au siége de Rhodes.

Mustapha Pacha avoit la conduite. La brèche étoit faite, & rien n'empêchoit, en apparence, de donner l'assaut pour entrer dans la place, lorsqu'on découvrit une nouvelle défense à laquelle on ne s'étoit pas attendu. C'étoit des planches hérissées de pointes de fer fort longues, qui déchiroient les pieds de ceux qui vouloient marcher dessus; on les avoit mises dans l'endroit par où l'on supposoit que les Musulmans tenteroient d'entrer.

Nous trouvons, dans le Commandeur de Bourbon & dans Bosio, que le 4 septembre les Turcs mirent le feu à une mine sous le bastion d'Angleterre; que l'effet de cette mine abattit environ six toises du mur du côté du midi; que les ennemis plantèrent sept drapeaux sur la brèche; mais que par une traverse que le Chevalier Gabriel de Pommerol avoit fait faire la nuit précédente, & qui n'étoit qu'à quatre pieds de la brèche, il les empêcha d'entrer dans la ville, comme ils s'en étoient flattés. Ce Commandeur ne décrit point cette traverse; ce n'est que dans l'auteur Arabe que nous voyons ce qui préserva la ville.

Le 13 du mois de *[illegible]* de l'année de l'hegire 928.

Peu de jours après un Chrétien déserta, & vint informer Ahmed Pacha de l'état de la place, des obstacles qu'il y auroit à la prendre du côté de Mustapha Pacha, & de ce qu'on pouvoit faire aux attaques d'Ahmed & de Piri Pacha. Il dit au général Ottoman qu'il trouveroit un second retranchement, qui empêcheroit de pénétrer dans l'intérieur de la place; que les Chrétiens avoient creusé le terrein par où l'on devoit passer, & qu'ils l'avoient recouvert de planches légères, auxquelles on devoit mettre le feu lorsque les Turcs seroient dessus; il ajoûta que les assiégés avoient résolu de se défendre jusqu'à l'extrémité, aimant mieux mourir que de se rendre; que tous les habitans étoient armés, & toutes les fortifications garnies d'artillerie.

Pour rendre sa trahison complète, il indiqua cette coupure; c'étoit, dit-il à Ahmed, un dongeon nommé *El Kallet* auprès d'Hasarigie, & dans lequel il y avoit toûjours trois cens hommes qui observoient les mouvemens des Musulmans. Il

conſeilla de prendre par eſcalade ce dongeon, qu'il décrivit exactement. Ahmed Pacha, en conſéquence de ce rapport, fit faire les échelles néceſſaires. On ne voit cependant ni dans Ramadan, ni dans nos hiſtoriens que cette eſcalade ait eu lieu.

Un ſecond déſerteur vint confirmer l'avis du premier. Depuis le commencement du mois de *ramadan* juſqu'à la fin de celui de *ſchewalh*, on battit la forteresſe à coups de canons, & l'on y jeta une grande quantité de bombes qui mirent le feu en pluſieurs endroits.

Du 24 juillet au 20 ſeptemb.

L'Empereur voulant emporter la place à quelque prix que ce fût, ordonna un aſſaut général pour le ſecond jour de *dzulkadè*; il promit de faire Sangiack le premier qui monteroit ſur les murs, & commanda de faire main-baſſe ſur tout ce qui ſe trouveroit dans la place, dont il abandonna le pillage aux troupes, à la réſerve de l'artillerie, & de ce qui ſeroit néceſſaire pour la ſervir.

Le 24 ſeptemb.

L'armée Ottomane attendit ce jour avec impatience; chaque Soldat, dit Ramadan, ſe flattant de la victoire, & de jouir des femmes & des filles des Rhodiens.

Au lever du ſoleil, toutes les troupes furent prêtes, & pouſſèrent de grands cris de joie; elles ſe mirent en mouvement avec autant de vivacité qu'un lion ou qu'un dragon à la vûe d'un animal qu'il ſe flatte de dévorer. La pouſſière que leurs pieds élevèrent, fit changer de couleur au ſoleil & troubla l'air, & elles entourèrent la place de tous les côtés.

A cette deſcription emphatique du zèle des troupes, & des diſpoſitions des Généraux, on croiroit que cet aſſaut auroit décidé du ſort de Rhodes; Ramadan dit qu'on le différa juſqu'au lendemain, parce que les mines du côté des deux Viſirs n'étoient pas encore prêtes.

Les troupes rentrèrent dans le camp, où elles ne dormirent pas de toute la nuit. Piquées du retardement auquel elles avoient été forcées, elles ſe préſentèrent le lendemain, au lever du ſoleil, pour attaquer la place, & firent voir encore plus d'ardeur qu'elles n'en avoient marqué la veille.

L'Empereur qui voulut être préſent à cette action, ſe plaça

dans un endroit d'où l'on pouvoit voir dans les rues de la ville, & d'où l'on découvroit tous les mouvemens des Chrétiens. Il donna l'ordre pour attaquer ; alors ce qu'on nomme l'*Ulema* (n), & les miniſtres de la Religion, ſe mirent en prières, & lurent un chapitre de l'Alcoran, propre à ce ſujet. Les trompettes & les tymbales donnèrent le ſignal, on éleva l'étendard de l'Empereur, les troupes ſe partagèrent en deux corps dont l'un monta ſur les remparts, & par ſon feu écarta les Chrétiens ; l'autre n'y monta pas, & l'auteur l'avoue, ce fut faute de courage. Les Officiers employèrent inutilement les reproches, la force & même les coups, rien ne put obliger ces lâches à faire leur devoir, il y en eut même qui moururent de peur à la vûe de l'artillerie des ennemis, le reſte prit la fuite.

Les Turcs qui formoient le premier corps, redoublèrent au contraire de zèle & de valeur en voyant les ennemis, & ſe jetèrent parmi eux ſans cuiraſſe & ſans caſque, ces armes ôtant la liberté des mouvemens. Lorſqu'ils furent montés ſur les murs, ils combattirent non pas à coups de ſabre & de piques, parce que les ennemis étoient à couvert de cette eſpèce d'armes, mais le canon & la mouſqueterie ne ceſſèrent de tirer pendant toute cette attaque, & il y eut beaucoup de monde de bleſſé ; le ſang couloit des deux côtés de la forteresſe comme la pluie qui tombe du ciel, la terre en étoit couverte; chacun occupé de ſa propre conſervation, abandonnoit ſon père, ſon frère, ſon ami ; les prières des Muſulmans montoient juſqu'au Ciel, les Anges & les eſprits bienheureux (o) demandoient à Dieu d'accorder la victoire aux Muſulmans, qui combattirent avec tout le courage imaginable depuis le lever du ſoleil juſqu'à midi, preſque tous ceux qui montèrent ſur les murs moururent martyrs, entre autres quelques Sangiacks & quelques Généraux.

Les Muſulmans voyant enfin qu'ils ne pouvoient forcer

(n) Le corps des gens de loi & des Savans.

(o) L'auteur nomme, parmi les derniers, Adam, Mahomet, Moyſe, Jeſus & Salomon.

les ennemis, se retirèrent, craignant de périr tous; ainsi cette attaque n'eut pas le succès qu'on espéroit, parce que les Rhodiens étoient retranchés jusque dans leurs maisons; que de plus ils avoient des redoutes garnies de canons qui foudroyoient tout ce qui se présentoit devant eux.

Ce récit se rapporte parfaitement à celui que le commandeur de Bourbon, le Chevalier de Fontaine & Bosio ont fait de cet assaut. *La quantité de morts dedans les fossés*, dit le premier de ces historiens, *étoit si grande, que l'on n'apercevoit ne veoyt on la terre, & la puanteur fut si horrible de ces mâtins morts, que l'on ne pouvoit durer dedans la ville de sept ou huit jours après.* Quelques lignes plus bas, *item mourut ce jour là en ces quatre combats, douze ou quinze mille, & le meurtre de ces faux vilains fut si grand au terre-plain d'Italie, que de leur sang la mer en étoit rouge.*

C'est principalement par le récit des déserteurs Turcs qui entroient dans Rhodes, que les Rhodiens jugeoient du nombre des ennemis tués aux assauts; on le voit dans une lettre que le commandeur Christophe de Waldner écrivoit à son père Amstatt Waldner. « Dans ma dernière lettre, en date du » 20 août passé, lui dit-il, je vous ai mandé quand & comment les Turcs ont marché à nous. Je vous ai fait le détail » de leur flotte, de leur artillerie & de leurs préparatifs, & je » vous ai décrit la cruelle nécessité où ils nous ont mis par » leur feu, leurs tranchées, leurs mines & leurs attaques, & » comment ils nous ont pris un mur avec un boulevard; néanmoins nous nous retranchons sans relâche & nous nous défendons de toutes nos forces, quoique le siége dure depuis » cinq mois, & qu'on nous ait livré plus de vingt-cinq assauts, » entre lesquels il y en a eu deux terribles qui ont été faits » dans trois endroits différens; un de ces assauts a duré dix-sept heures, jusqu'à ce que les Chrétiens & les Turcs ont » vû paroître en l'air S.t Jean; alors, par la grace de Dieu, » nous avons chassé de toute part les infidèles, en sorte que » ceux qui sont venus depuis se réfugier auprès de nous, disent » que nous avons tué aux Turcs près de trente mille hommes,

» & qu'il

& qu'il en eſt mort plus de quarante mille. Ils continuent « cependant à reſter devant la place, & ils conſervent toujours « le boulevard & le mur dont je vous ai parlé; mais nous « eſpérons de jour en jour être délivrés. Les Turcs paroiſſent « manquer de poudre, ils ne font plus de feu que de leur « mouſqueterie; ainſi on pourroit facilement les attaquer, s'il « venoit un corps de troupes fraîches *(p)*. »

Quoique Ramadan convienne de la perte conſidérable que les Turcs firent à cet aſſaut infructueux, il ne parle cependant point de la colère avec laquelle le Sultan reprocha à Muſtapha Pacha de l'avoir engagé dans cette entrepriſe, & du riſque que ce Pacha courut, ſelon le Chevalier de Fontaine, d'être empalé ou de perdre la tête, ce qui ſeroit arrivé, ſans les repréſentations que les autres Généraux firent en ſa faveur. L'hiſtorien Arabe avoit ſans doute quelque raiſon particulière & perſonnelle de taire ce fait, ou les aſſiégés ſuppoſèrent, dans la joie que devoit leur donner une pareille victoire, que la colère du Sultan étoit extrême.

Ahmed Pacha voyant qu'on ne pouvoit emporter la place de vive force, prit le parti de détruire les paliſſades en les coupant par le pied à coups de haches. L'auteur fait à cette occaſion une grande digreſſion ſur Ferhad qui, amoureux

(p) Le commandeur de Waldner, de qui eſt la lettre ci-deſſus, ſe nommoit Chriſtophe de Waldner; il étoit fils aîné d'Amſtatt Waldner & de Catherine de Rheynack, d'une des plus nobles maiſons de la haute Alſace; il fut ſucceſſivement commandeur de Muhlberg, adminiſtrateur de la commanderie de S.t Jean à Vienne, commandeur de Dorlsheim, Furſtenfeld, Melding, Vienne & Haguenau. Il commandoit les chevaliers Allemands à la défenſe de Rhodes. Au cinquième aſſaut que les Turcs donnèrent, il prit un drapeau, que dans cette même lettre il dit avoir voué à S.t Thibaut (patron d'Olweiler) & qu'il ſouhaitoit pouvoir placer lui-même dans l'égliſe de ce Saint. Après avoir reçu pendant ce ſiége trois coups de feu, le premier à la cuiſſe, le ſecond à la main droite & au viſage, & le troiſième au menton, bleſſure d'où il ſortit beaucoup d'eſquilles, & qu'il n'eſpéroit pas pouvoir être guérie avant ſix mois, mais qui ne l'empêchoit pas de ſervir, il fut tué en faiſant des prodiges de valeur. La maiſon de Waldner fonda, pour ce Commandeur, à Plaudens, dans le Tirol, un anniverſaire qui devoit être célébré le lundi d'après la S.t Martin.

Cette lettre eſt conſervée dans les manuſcrits de la bibliothèque de Baſle.

de Schirin, coupa une montagne pour obéir à Cosrou. Ce Prince, irrité de ce que Schirin lui préféroit Ferhad, crut donner à son rival un ordre qu'il ne pouvoit exécuter, en lui disant d'applanir cette montagne, afin d'en faire un chemin par où ses troupes pussent passer; mais, selon les auteurs Orientaux, cet ouvrage ne fut qu'un jeu pour l'amour *(q)*.

Ahmed Pacha n'étant pas animé par le même motif, ne trouva pas dans son entreprise la même facilité; le rempart étoit si bien fait, qu'il paroissoit être d'une seule pierre, & l'on ne connoissoit point de forteresse dont la maçonnerie fût si parfaite.

Ce Pacha fit faire aux Serruriers de l'armée un grand nombre de pics, de haches & de marteaux d'armes; on s'en
1[illegible] septemb. servit pour la première fois le 10 de *dzulkadè*. Pour faire écrouler le mur, on fit une mine d'environ vingt pas, dans laquelle on mit, à deux pieds de distance l'un de l'autre, des étaies de pierres & d'arbres pour en soûtenir le dessus jusqu'à la fin de l'ouvrage qui dura environ un mois; on mit alors le feu à ces étaies, qui brûlèrent pendant trois jours; la fumée remplit toute la ville, & l'étonnement des habitans fut égal à leur frayeur. Lorsque le feu eut consumé ces étaies, la plus grande partie du rempart tomba; les Turcs retinrent avec des planches la terre & les décombres de ces ruines, & en firent un épaulement pour se mettre à couvert des batteries des Chrétiens; deux jours furent employés à ce travail.

Ahmed, dit M. l'abbé de Vertot, étoit un habile Ingénieur qui, dans la conduite de ce siége, quitta la méthode ordinaire; il crut devoir ménager le sang des Soldats, & avant que de les ramener à l'assaut, les préparer par la sappe & la mine, & par d'autres ouvrages soûterrains en quoi il excelloit. Les travaux que Ramadan dit avoir été ordonnés par ce Général, prouvent la vérité de l'éloge que M. l'abbé de Vertot en fait.

(q) L'histoire des amours de Cosrou & de Schirin est célèbre dans les romans Orientaux.

Je pense qu'il est superflu d'entrer dans le détail des mines dont les quatre historiens qui ont écrit ce siége font le récit; il ne se passoit presque point de jour que les Turcs n'en fissent sauter, ou que les Chrétiens n'en éventassent quelqu'une. Après que celle qui étoit ordonnée par Ahmed Pacha eut fait son effet, il voulut en profiter pour entrer dans la place; mais il en fut empêché par l'artillerie que les Chrétiens avoient mise à la tête de toutes les rues, jusque sur les maisons, & par des chausses-trappes semées dans les rues; ils étoient armés de sabres, de lances & de pierres, ils avoient des vases pleins de naphte, de poix, d'eau bouillante pour verser sur les infidèles, & ils leur jetoient du plâtre dans les yeux. Les Turcs voyant tant d'obstacles, eurent recours à une nouvelle mine; ils firent trois ouvertures, grandes, dit Ramadan, comme les portes d'une Mosquée, & dont les rues étoient aussi larges que celles de Constantinople, ils en rejetèrent la terre du côté des Chrétiens pour couvrir leurs Mineurs, & de dessus cette espèce de retranchement, ils écartoient à coups de mousquets tous ceux qui paroissoient dans les rues; ces mines leur donnèrent entrée dans les maisons de la ville.

Lorsque l'Empereur en fut informé, il ordonna un assaut général pour le 9 du *muharrem*, jour qui commençoit l'année 929 de l'hégire. Le 27 novemb.

L'échec que l'on avoit eu à l'assaut précédent, fit craindre que les armes Ottomanes ne reçussent un nouvel affront; les Généraux eurent ordre de ne prendre que ceux qui se présenteroient volontairement. On fit faire un nouveau serment aux troupes de combattre avec courage, & les Soldats s'engagèrent à ne cesser le combat qu'après la victoire ou qu'après que leurs blessures les auroient mis hors d'état de défense. On promit à chacun des récompenses suivant son rang; l'ordre fut donné de se tenir prêt au point du jour, & de faire des prières dans tout le camp pour demander à Dieu la victoire: à cet ordre on ajoûta, comme à l'assaut précédent, celui de faire main-basse sur tous les Chrétiens, & de n'épargner que les femmes & les enfans, de tout piller, sans rien réserver que

ce qui seroit nécessaire pour le service de la place, & l'on promit de ne rien prendre aux troupes de ce que la victoire mettroit entre leurs mains ; on menaça aussi de châtimens rigoureux ceux qui prendroient la fuite.

Cette publication de la volonté du Sultan, donna une nouvelle ardeur aux troupes animées par le desir & l'espérance du pillage, elles passèrent la nuit en prières, & au lever du soleil elles se rendirent à leurs postes ; on éleva l'étendard de l'Empereur, & l'air retentit du bruit & du son des tymbales & des trompettes. Quand tout fut prêt, on donna le signal pour l'attaque. Les troupes poussèrent de grands cris qui montèrent jusqu'au Ciel, & remplirent de frayeur tout ce qui étoit dans la ville, jusqu'aux enfans dans le berceau. A ce bruit, Ramadan dit que les habitans sortirent de leurs maisons, comme les morts sortiront du tombeau lorsqu'ils entendront la trompette qui les appellera au jugement. Les Chrétiens se postèrent dans les maisons qui bordoient le chemin par où ils s'attendoient à voir venir les Musulmans, de qui ils ne pouvoient être aperçûs, par la précaution qu'ils avoient eue de faire des épaulemens pour se couvrir. Lorsque les Turcs furent dans ce chemin, ils regardèrent de tous côtés & ne virent personne, ils crurent que les ennemis s'étoient retirés de la forteresse, & avoient abandonné leurs richesses, leurs femmes & leurs enfans ; cette persuasion fit qu'ils coururent promptement aux maisons, s'imaginant n'avoir rien à craindre. Les Chrétiens voyant le chemin plein d'ennemis, tirèrent sur eux de droite & de gauche, & du haut des maisons, & firent une décharge générale de canons & de mousqueterie, ils jetèrent aussi de la poix, de l'eau bouillante & du plâtre. Il périt un grand nombre de Musulmans à cette attaque, parce qu'ils étoient si serrés qu'ils ne pouvoient ni se remuer ni se sauver, étant entourés de tous les côtés ; on croit que le nombre des morts fut d'environ cinq cens hommes.

Le commandeur de Bourbon qui fait le détail de cet assaut, & qui est suivi par le commandeur Bosio, augmente de beaucoup le nombre des Turcs qui périrent à cette attaque, il

le fait monter à trois mille & plus; il ajoute que ce jour, la pluie fut si forte, pendant le combat, qu'elle abaissa la terre que les ennemis avoient élevée pour se couvrir de la batterie d'Auvergne.

Le commandeur de Fontaine, plus occupé du soin d'insérer dans son histoire des harangues que des faits, ne parle point de cette attaque.

Rebutés par tant d'assauts inutiles, les Turcs minèrent du côté où Ahmed Pacha avoit fait couper les palissades à coups de hache; ils ouvrirent des boyaux fort larges dont la terre qu'ils rejetèrent du côté de leurs ennemis, les mit à couvert; ils en tuèrent beaucoup, & les Chrétiens étoient, dit Ramadan, renfermés dans leurs maisons comme la souris qui fuit devant le chat; enfin voyant qu'ils ne pouvoient résister dans cette partie de la ville, ils s'enfuirent du côté du port qui étoit fortifié, & qu'une partie de leur flotte défendoit.

Piri Pacha, pour seconder les succès d'Ahmed, força aussi les retranchemens qu'il avoit devant lui, & marcha du côté du port où sont les moulins; il fut sur le point d'entrer par-là dans la place, mais il quitta la route qu'il avoit prise, parce qu'il trouva plus de difficultés qu'il n'en avoit supposé. Il s'avança jusque sur le bord d'un fossé, où il fit élever un cavalier qui commandoit les fortifications de la place, pour tirer sur les Chretiens qui paroitroient; il travailla ensuite à se rendre maître du fossé, non en le comblant de pierres, d'arbres & de terre, ce qui demande beaucoup de temps & fait périr bien du monde, mais d'une manière qui n'exigeoit aucune précaution; c'étoit d'ouvrir au débouché du fossé une tranchée de neuf pieds environ de profondeur, & qui alloit du bord extérieur de ce fossé jusqu'au pied de la courtine; on couvrit cette tranchée de planches, d'arbres & de terre, travail qui dura plusieurs jours. Les Musulmans, dit-il, entrèrent, vinrent jusqu'aux pieds des maisons des Chrétiens sans craindre leur artillerie, & firent trois grandes ouvertures, sous lesquelles ils mirent de fortes pièces de bois pour soutenir la terre & garantir les Mineurs d'être écrasés; ensuite

pendant qu'ils battoient à coups de canon les tours qui étoient à droite & à gauche, ils jetèrent des deux côtés la terre de leurs tranchées, afin de parvenir en sûreté au pied de ces tours, & de pouvoir les renverser. Ils y réussirent; la ruine de ces tours augmenta infiniment la crainte des Chrétiens. Après cette expédition, les Musulmans se tournèrent du côté du port & des moulins, dont ils détruisirent une partie; ils se virent au moment d'entrer par ce côté-là dans la place.

Malgré tous ces succès, le courage des Chevaliers faisoit craindre à l'Empereur que n'ayant pû prendre Rhodes ni dans l'été, ni dans l'automne, il ne fût obligé de passer l'hiver devant la place. Il ordonna, à tout évènement, de réparer l'ancienne ville de Rhodes. Elle avoit été bâtie dans un endroit fort élevé; elle commandoit une plaine découverte de tous côtés, remplie en toute saison des fruits de toute espèce, de palmiers, d'orangers & de vignes, & arrosée de sources d'eau vive. L'air de cette isle, dit l'auteur Arabe, étoit extrêmement tempéré, jamais il n'y tomboit de neige, jamais on n'y sentoit de froid. On commença vers la fin du mois de *ramadan* à travailler à ces réparations, qui durèrent jusqu'à la fin de celui de *sefer (r)*. On fit des bains dans la maison destinée à l'Empereur, & on la rétablit à neuf. Nous voyons, dans le commandeur Bosio, que cette maison fut bâtie sur le mont Filerme.

Ces préparatifs annonçoient que ce Prince vouloit séjourner dans l'isle jusqu'à la prise de la place. Les Rhodiens en furent consternés; ils représentèrent aux Chevaliers qu'ils étoient sur le point de périr avec leurs femmes & leurs enfans; que le siége duroit depuis le commencement du mois de *ramadan* jusqu'à la fin de *dzulhaggé;* qu'ils manquoient de vivres; que leurs forces étoient abattues; que loin de combattre, ils ne pouvoient ni marcher, ni même parler; que les Turcs se

Depuis le 24 j[illegible] jusqu'au 2[illegible] novembre.

(r) Il paroît que l'auteur Arabe se trompe. Le dernier de *ramadan* étoit le 22 août 1521, le mois de *sefer* finit le 17 janvier 1522. Il n'est pas probable qu'on ait employé cinq mois à cette réparation; de plus, la place fut prise à la fin de décembre.

feroient tous tuer plustôt que d'abandonner cette entreprise, sûrs de la récompense destinée à ceux qui meurent glorieusement dans les combats; que pour eux ils n'avoient pas la même espérance; qu'ils périssoient insensiblement, que la ville n'avoit plus d'habitans pour la défendre, ni d'Idoles *(f)* pour la protéger; que les Turcs prendroient leurs richesses, leurs femmes & leurs enfans; qu'Ahmed Pacha étoit maître de tous les ouvrages avancés; qu'il ne restoit plus que le rempart intérieur, que l'on commençoit même à détruire; qu'ils aimoient mieux périr par les mains des Chevaliers, avec qui ils espéroient de ressusciter, que par celles des ennemis. « Tuez-nous, leur disoient-ils, pour que nous allions rejoindre nos ancêtres. Si « vous ne le faites pas, nous ne voyons que trois partis à prendre, « ou périr par les mains des Turcs, ou fuir, ou rendre la place par « capitulation; le premier parti ne pouvoit avoir lieu, disoient-ils, « parce que s'ils recevoient la mort de la main de leurs ennemis, « leurs femmes & leurs enfans seroient faits esclaves, & que la « plus grande partie embrasseroit le Musulmanisme : qu'il étoit « également impossible de fuir, ne pouvant éviter de tomber « dans les mains des Musulmans, qui avoient entouré la ville « de tous les côtés; que le plus convenable étoit de capituler, « parce qu'il y avoit lieu de croire qu'il ne leur arriveroit pas ce « qui étoit arrivé aux habitans de Belgrade, qui avoient été tous « massacrés. » Cette démarche, à laquelle les historiens Chrétiens donnent le même motif que Ramadan, fut faite le 9 décembre, & étoit en grande partie l'effet des discours de l'archevêque Grec de cette isle.

Le 2[illegible] de *[illegible]*, de l'année 9[illegible].

Poursuivons le récit de Ramadan.

Les Rhodiens ayant ainsi représenté aux Chevaliers leur état, & l'impossibilité où ils étoient de se défendre plus longtemps, leur demandèrent une réponse précise. Les Chevaliers ne pouvant leur donner aucun conseil convenable à la situation où ils se trouvoient, se mirent tous à pleurer, comme il arrive lorsqu'il survient quelque grand malheur, & leur dirent : « Nous

(f) C'est le nom que ce zélé Mahométan donne aux Images des Saints, en qui les Rhodiens avoient le plus de confiance.

» ſommes plus à plaindre que vous ; nous ne pouvons vous » conſeiller autre choſe que d'expoſer à S.t Jean le danger où vous êtes. » Les Rhodiens ayant entendu cette réponſe, coururent aux temples de leurs idoles; là ils pleurèrent & s'humilièrent, les Prêtres frappant leurs têtes contre le marbre. Satan leur dit du creux de l'idole « quelle eſt la cauſe de vos pleurs? » ſi votre repentir eſt plus grand que vos fautes, je vous les » pardonne ; ſi vous y renoncez, ceſſez vos ſoûpirs, levez-» vous, & dites-moi ce que vous ſouhaitez. Je ſais à quelle » extrémité les Turcs vous ont réduits, ne craignez rien du » côté d'Ahmed Pacha; quoiqu'il ait ruiné les tours & comblé » les foſſés, qu'il ait ſappé par les fondemens le retranche-» ment qui alloit juſqu'à vos maiſons, qu'il l'ait raſé à coups » de canon, qu'il y ait mis le feu; quoiqu'il ait miné vos » fortifications intérieures, que le manque de vivres & de » munitions ne vous faſſe rien appréhender, vous ſerez bien-» tôt délivrés; aſſiſtés de notre ſecours, vous aurez aſſez de » force pour combattre & vaincre les Turcs, comme il arriva » aux habitans d'Égypte, à qui Joſeph donna des vivres & » de la force; il n'avoit qu'à ſe montrer, & ceux que la faim » réduiſoit preſque à la mort, ſe ranimoient à ſa ſeule vûe. » Nous vous enverrons, leur dit Satan, un puiſſant ſecours » de nos troupes, elles arriveront vers le milieu de *muharrem*, » quand les Turcs entreront dans la fortereſſe. Nos troupes » ſont plus nombreuſes que celles du prophète Salomon, elles » peuvent remplir l'eſpace qui eſt entre le ciel & la terre. Nous » en avons encore d'autres compoſées de Génies & d'Enchan-» teurs, comme ceux de Pharaon, qui ne ſeroient pas dignes » d'être les diſciples des nôtres, elles ſont à votre diſpoſition. » Ces troupes ſont dans l'iſle d'Haman, on ne peut leur en-» voyer de Courrier, il faut que nous allions nous-mêmes les » chercher, c'eſt ce que nous ferons demain à minuit; nous » viendrons avec ces troupes, lorſque les Turcs ſeront plongés » dans le ſommeil, & nous les combattrons. Satan promit » de plus aux Chrétiens, que les Muſulmans ſeroient effrayés » par d'épais nuages qui leur déroberoient la lumière, par le bruit

Au commencement de decemb.

bruit du tonnerre, par des éclairs & par des vents violens; «
qu'il tomberoit une pluie considérable, de la neige, des ferpens «
& des fcorpions; qu'ils périroient dans l'eau, & que ce jour «
reffembleroit pour eux au jour du deluge; que leurs membres «
feroient glacés par le froid & la neige, de manière qu'ils ne «
pourroient fe remuer ni marcher, ni même parler; que leurs «
pieds, leurs mains & leurs cols feroient enchaînés dans des chaî- «
nes de fer, & entourés de ferpens; que ce jour feroit au contraire «
pour les Chrétiens comme le plus beau jour du printemps. »

C'eft ainfi, felon Ramadan, que Satan, du creux de l'idole, donna du courage aux Infidèles. « Ce qui fait, difoit-il, que nous vous promettons la victoire dans le mois de «
muharrem, c'eft que tous les vivres des Turcs leur viennent «
par mer, ils n'en pourront plus recevoir dans ce temps à «
caufe du grand froid qui empêchera même les oifeaux de fe «
remuer; vos ennemis périront de faim. Si vous livrez votre «
ville fans combattre, ce que vos prêtres vous ont dit arri- «
vera, & vous ferez féparés de vos ancêtres. »

Les Rhodiens, raffurés par ces promeffes de Satan, prirent la réfolution de fe défendre jufqu'à l'extrémité, & defiroient même que les Turcs fiffent de nouvelles tentatives pour entrer dans la ville. Satan, dit l'auteur que je traduis, avoit intérêt à donner ces efpérances aux Rhodiens, il les retenoit dans la fauffe religion, prévoyant que s'ils fe rendoient par capitulation, un grand nombre d'entr'eux embrafferoit la vraie foi, annoncée par le Prophète.

Les Rhodiens, que ces affurances encourageoient, ne furent point effrayés ni de ce que les Turcs avoient fait, ni de ce qu'ils fe préparoient encore à faire. Ils fe flattoient toûjours, felon Ramadan, que l'armée des forciers, dont on leur avoit promis le fecours, feroit périr les Mufulmans au moment qu'ils fe croiroient le plus fûrs de la victoire.

Quand le jour qu'ils attendoient fut venu, la joie fut générale dans toute la ville par la confiance où l'on étoit que faint Jean les fecourroit & diffiperoit l'armée ennemie par les vents, le tonnerre & les éclairs.

Les Rhodiens regardèrent de tous les côtés, & le soleil se coucha sans qu'ils vissent rien paroître. Alors la consternation prit la place de la joie; ils attendirent jusqu'au 20 de
Le 9 décemb. *muharrem*, & ne voyant aucun des signes que S.[t] Jean leur avoit promis, ils demandèrent à capituler.

« Nous vous avons grièvement offensé, dirent-ils à l'Empe-
» reur, par le nombre de Musulmans que nous avons tués, &
» nous méritons mille morts. Si vous nous pardonnez, si vous
» nous accordez la vie, & si vous ne prenez point nos richesses,
» nos femmes & nos enfans, nous vous livrerons notre ville.
» Ce n'est pas que nous craignions l'effet de vos mines & de
» vous voir entrer dans la place, car elle est bien fortifiée: il
» nous reste encore beaucoup de vivres & de munitions de
» guerre, & nous pouvons nous défendre jusqu'au jugement. On
» ne peut forcer les portes de notre forteresse, les Génies eux-
» mêmes ne sauroient la prendre, à plus forte raison les hommes.
» Si vous vous obstinez à vous en rendre maître par force, vous
y périrez tous, & cette entreprise sera votre ruine. »

L'Empereur consentit à leur pardonner, promit de ne point prendre leurs biens, leurs femmes & leurs enfans, & de ne point faire mourir les hommes. A ces conditions on convint de lui rendre la ville. Les Turcs donnèrent deux otages, l'un nommé *Zaghergi Bachi*, & l'autre *Derré Kemin*, pour la sûreté des deux Chevaliers que le Grand-Maître chargea de conférer avec Ahmed Pacha, qui les reçut avec honneur. Ils ne mirent point pied à terre en entrant au camp; ils portoient au cou des chaînes d'argent, & les harnois de leurs chevaux étoient magnifiques. Lorsque de part & d'autre on fut convenu de toutes les conditions, l'Empereur fit revêtir ces deux chiens *(t)* de magnifiques vestes d'honneur, & les renvoya dans la place, persuadé que les conditions dont on étoit convenu seroient exécutées.

Les Députés revinrent dans la ville fort contens, mais on ne tint point ce qu'ils avoient promis; on ne voulut point laisser entrer l'étendard du Sultan, & on ne lui livra point

(t) C'est ainsi que l'auteur Arabe nomme ces deux Chevaliers.

la place au temps marqué. Quatre jours se passèrent encore, pendant lesquels on ne cessa de travailler, & tout ce que l'on fit du coté de la place indiqua clairement que l'on ne vouloit point observer la capitulation. Les Chrétiens recommencèrent à tirer, & tuèrent un Musulman. L'Empereur voyant ce manque de foi, entra dans une grande colère; il ordonna de tout tuer, même les jeunes garçons & les prêtres, & de n'excepter du massacre que les femmes & les enfans.

Aussi-tôt que cet ordre fut donné, les Turcs ruinèrent la tour qui étoit la plus voisine du poste d'Ahmed. On massacra tous ceux qui y étoient, à la réserve de deux Rhodiens qu'Ahmed fit livrer à l'Aga des Janissaires, qui les lui demanda.

Cet Officier leur fit couper le nez, les oreilles & les mains qu'on leur attacha au cou, avec un écrit contenant la raison de ce cruel traitement, & qui menaçoit des plus cruels supplices le Grand-Maître, comme ayant donné l'ordre de recommencer les hostilités après avoir arrêté la capitulation. L'Aga les renvoya ainsi dans la place.

Dans ce récit, Ramadan, jaloux de la gloire du Sultan, fait faire par les Rhodiens la première proposition de la capitulation. Il y a sur ce point quelque différence dans la manière dont nos historiens rapportent ce fait, & tout ce qui suivit. Le commandeur de Bourbon & Bosio disent que Soliman, piqué de voir la longue durée de ce siége & le nombre de soldats qu'il y avoit perdus, fit le 10 de décembre mettre un drapeau sur une église nommée *les Limonitres*, & qui étoit hors de la ville, pour indiquer qu'il vouloit faire quelques propositions; qu'on lui répondit par un autre drapeau, que l'on mit sur les moulins de la porte du Cosquino; que deux Turcs sortirent alors des tranchées, vinrent à la porte pour avoir le pourparler qu'ils demandoient; que le grand-prieur de Saint-Gilles & le capitaine Gabriel Martinengue allèrent trouver ces deux Turcs, qui leur remirent une lettre de l'Empereur au Grand-Maître, par laquelle il demandoit qu'on lui rendît la ville, promettant de laisser aux Chevaliers & aux habitans la liberté de se retirer où ils

voudroient avec leurs effets, & menaçant, en cas de refus, de les faire passer tous au fil de l'épée ; il exigeoit une réponse précise & prompte.

Lorsque le Grand-Maître eut reçû cette lettre, on en fit la lecture dans son conseil particulier. Il y fut résolu de se rendre; la garnison n'étoit plus que de quinze cens hommes; toutes les munitions étoient presque consommées, & les fortifications détruites. Cependant, pour ne rien précipiter dans une affaire si importante & n'avoir rien à se reprocher, le Grand-Maître fit assembler un conseil extraordinaire, auquel, outre les Chevaliers Grand-croix, assistèrent encore, selon l'usage de l'Ordre, les plus anciens de chacune des huit langues de la Religion. Ce conseil approuva la résolution de capituler. En conséquence on envoya au camp des Ottomans le chevalier de Grolier, dit Passim, & Robert Perucci, Juge de la ville. Ces deux Députés furent admis à l'audience de l'Empereur, qui leur dit n'avoir point écrit la lettre dont ils lui parloient; mais il leur proposa de rendre la ville aux mêmes conditions qui étoient contenues dans cette lettre, leur déclarant, dit le commandeur de Bourbon, *que ledit parti non voulant, il lui notifioit, qu'il ne partiroit jamais de devant Rhodes, & que toute la Turquie y mourroit, ou il en viendroit au dessus, & qu'il n'échaperoit ne petit ne grand, mais que jusqu'aux chats, tout seroit mis en pièces, & que dans trois jours on lui feist réponse.*

On convint de trois jours de trève, pendant lesquels le Sultan voulut qu'il fût permis à ses troupes de continuer leurs travaux, sans que les Rhodiens eussent la liberté de réparer leurs batteries.

Ahmed Pacha, retint dans sa tente le chevalier de Grolier, & ne laissa rentrer dans la ville que Robert Perucci. Le conseil se disposoit à le renvoyer pour conclurre la capitulation, lorsque quelques Bourgeois vinrent représenter que si on l'arrêtoit sans qu'ils y intervinssent, ils courroient risque de n'y pas être compris, ainsi qu'il étoit arrivé à Belgrade *(u)*. Le

(u) Lorsque Soliman prit Belgrade, il permit aux habitans de se retirer où ils voudroient, & leur promit sûreté, malgré laquelle ils furent dévalisés en route.

Grand-Maître leur exposa les raisons qui l'avoient engagé, de l'avis de son conseil, à envoyer des Députés au Sultan, & leur dit que s'il n'avoit pas communiqué cette résolution aux Bourgeois, c'étoit par la crainte de perdre du temps, & pour empêcher que quelque traître n'informât d'avance les ennemis de l'état où étoit la ville, ce qui auroit pû les rendre plus difficiles sur les articles de la capitulation, que cependant il alloit envoyer d'autres Députés. En effet il nomma le chevalier Marques & le chevalier Lopez, tous deux Espagnols.

Ces deux Députés, arrivés au camp des Turcs, prièrent Ahmed Pacha, chez qui le commandeur de Grolier étoit resté, de les présenter au Sultan, ce qu'il fit; ils dirent à ce Prince que l'affaire dont il s'agissoit étoit de si grande importance, qu'il falloit que le Grand-Maître parlât aux principaux membres de son Ordre, qui étoient de différentes Nations, ainsi qu'au Peuple, dont les uns étoient Latins & les autres Grecs; que le temps qu'on lui avoit donné étoit si court, qu'il ne pouvoit pas prendre l'avis de tout le monde; mais que si ce Prince vouloit le prolonger, on lui donneroit bientôt une réponse décisive.

L'Empereur n'en fit d'autre à cette proposition que de donner ordre aux batteries de recommencer à tirer, ce que l'on fit le 15 ou le 16 décembre, & la trève fut ainsi rompue.

Il est aisé de conclurre de ces deux récits différens, que l'auteur Arabe a voulu rejeter sur les Chrétiens tout l'odieux de la conduite du Sultan. En effet, il n'est pas vrai-semblable que pressés comme ils l'étoient, ils aient voulu, en contrevenant aux paroles données, s'exposer à toute la colère de Soliman, & risquer de voir massacrer les habitans d'une place qu'ils ne pouvoient plus défendre. Il est bien plus naturel de croire que le Sultan fut outré, en voyant que malgré la sommation qu'il venoit de faire, le Grand-Maître ne se rendit pas à discrétion, & qu'il voulût consulter les différens corps qui étoient dans la place. Soliman y crut sa gloire intéressée, & résolut de faire sentir d'avance à ses ennemis ce qu'ils avoient

à craindre d'un vainqueur irrité, & de hâter ainsi la reddition d'une place dont il lui importoit tant d'être maître. Ce fut sans doute dans cette vûe qu'il écrivit la lettre remise au Grand-Prieur de S.t Gilles & au Commandeur de Martinengue. Cette lettre, dont Ramadan ne parle point, étoit d'un style aussi haut que menaçant. Le silence affecté de l'auteur Arabe sur cette particularité, semble confirmer ma conjecture.

Les Chevaliers, continue Ramadan, voyant revenir ces deux hommes ainsi mutilés, & lisant l'écrit qu'ils portoient au col, tombèrent dans le plus grand abattement, ils changèrent de couleur, & furent une heure sans pouvoir prononcer une seule parole. Ils prirent enfin le parti de se rendre, n'ayant point d'autre moyen de se soustraire à la mort; considérant, de plus, qu'ils attendoient vainement l'armée des sorciers que S.t Jean avoit promis de leur envoyer; qu'ils étoient déjà au Le 20 décemb. cinquième jour du mois de *sefer*, entourés de tous les côtés, & manquans de tout; de sorte que ce seroit une folie, même aux yeux de leurs idoles, de vouloir se défendre plus long-temps.

Les Rhodiens virent avec grand plaisir que les Chevaliers consentoient à remettre la place aux Turcs, ils demandèrent qu'on épargnât leurs biens, leurs femmes & leurs enfans, & qu'on les transportât ailleurs. Les Visirs informèrent de ces demandes le Sultan, qui les accorda; il pardonna tout ce qu'on avoit fait contre lui, & se contenta de la place avec ce qui étoit nécessaire pour sa défense. Cette nouvelle Le 25 décemb. répandit une joie universelle dans la ville; le 10 de *sefer* on livra de bonne foi les fortifications au Sultan, dont on arbora l'étendard le même jour à midi sur la tour des Arabes. Tous les esclaves furent délivrés, on donna à chacun deux cens deniers; les prisons furent ouvertes, & tous les Musulmans retournèrent avec joie dans leur patrie, faisant des vœux pour l'Empereur; le chemin de la Mecque fut libre par mer. Le onze du même mois, il y eut un grand Divan auquel assista Ferhad Pacha *(x)* qui étoit arrivé la veille de

(x) Ce Pacha venoit de Syrie, avec quatorze ou quinze mille Janissaires de vieilles troupes, qui avoient fait la guerre en Perse. Bosio

ſon expédition contre Ibn Ramadan, qu'il avoit fait mourir ainſi que ſes trois fils. Il préſenta à l'Empereur un beau cheval Arabe, deux lions, une panthère & beaucoup d'autres raretés qu'il avoit apportées d'Arabie. Les principaux Chevaliers de Rhodes remirent au Divan vingt-huit vaſes d'or d'un poids conſidérable, ils baiſèrent la main de l'Empereur qui leur fit donner à tous de magnifiques veſtes d'honneur; il ne prit rien de leurs biens, & ne priva point les habitans de leurs femmes & de leurs enfans, ſe contentant de la place. Ceux qui ne voulurent point reſter dans ſes États eurent la liberté de ſe retirer, & ceux qui prirent le parti de reſter à Rhodes, furent exempts de tout tribut pendant trois ans *(y)*. Il envoya trois Commiſſaires pour dreſſer un état de tout ce qui ſe trouveroit dans la ville, & publier ſes intentions. Les Chevaliers qui, ſelon Ramadan, reçurent ces Commiſſaires avec de grandes ſoumiſſions, leur remirent fidèlement tout ce qu'ils devoient leur livrer. L'Empereur chargea trois Sangiacks de faire rebâtir la ville qui étoit ruinée, l'égliſe de S.t Jean fut changée en Moſquée & purifiée du culte des idoles que les infidèles y adoroient. Soliman y fit ſa prière un vendredi, & ſe mit enſuite en chemin pour Conſtantinople.

L'Empereur, pour venir à Rhodes, avoit paſſé la mer de Marmara dans les premiers jours du mois de *ramadan* de l'année 928. Rhodes fut priſe le 10 de *ſefer* de l'année 929, le ſiége par conſéquent dura cinq mois entiers. Il y périt beaucoup de Muſulmans, & les environs de Rhodes furent ornés

A la fin de juillet 1522.

Le 25 decemb.

convient, *p. 589*, que ſi ce renfort fût arrivé avant la capitulation, l'Empereur n'en auroit point accordé, & auroit pris la ville de force ou à diſcrétion.

(y) Boſio rapporte les articles de cette capitulation à peu de choſe près de la même manière que Ramadan; j'obſerverai cependant que l'auteur Italien dit que cette exemption fut accordée pour cinq ans. L'erreur de Ramadan ſur cet article eſt auſſi confirmée par une copie de cette capitulation, que l'on trouvera à la fin de ce Memoire: elle a été communiquée par M. le Bailli de Froulay, Ambaſſadeur de l'Ordre auprès du Roi. Ce Miniſtre l'a fait copier ſur des extraits des archives de l'Ordre. On remarquera des conditions différentes de celles qui ſont rapportées par Ramadan, & par les hiſtoriens de l'Ordre.

des tombeaux d'un grand nombre de martyrs. Le Grand-Maître & les Chevaliers se retirèrent où ils voulurent. L'Empereur partit le 18 de *sefer*, il faisoit ce jour-là très-froid; il s'embarqua sur un vaisseau, bon voilier, & arriva en quelques heures à Marmarous : là il monta sur un cheval aussi léger que le borack, & il se rendit en peu de jours à Constantinople *(z)* ; il y arriva par mer dans une nuit très-obscure & très-froide, la saison orageuse fit périr beaucoup de vaisseaux de la flotte; les Anges conservèrent celui de l'Empereur, & le portèrent sur leurs aîles pour le récompenser d'avoir fait la conquête de Rhodes, & d'avoir délivré les prisonniers qui depuis si long-temps gémissoient dans les fers où les Chevaliers les retenoient.

Le 2 janvier 1523.

L'auteur Arabe met la prise de Rhodes au 25 décembre. Quoique les historiens que j'ai cités, ne disent point quel jour on signa la capitulation, cependant on peut présumer que ce fut le 20 décembre, mais les Turcs ne furent pas ce jour-là maîtres de la place. L'Empereur avoit donné aux Chevaliers sept jours pour se préparer à sortir, ou dix jours, selon la capitulation dont on verra la copie ci-dessous. Les Janissaires venus de Syrie, ainsi que je l'ai rapporté, s'approchèrent peu à peu de la place, des environs de laquelle on étoit convenu que l'armée se tiendroit à une certaine distance. La garnison, dans la confusion où vrai-semblablement elle étoit, ne faisoit pas une garde fort exacte; ces Janissaires entrèrent le 25 décembre dans la ville, & pillèrent tout ce qu'ils purent emporter. C'est à cette entrée que le médecin Arabe fixe la date de la prise de la ville, & non au jour de la signature de la capitulation.

(z) Ramadan dit que Soliman passa par Dil. Selon les apparences il s'y embarqua. Dil est un petit endroit de la Natolie : il faut qu'il soit peu considérable ; il n'est point marqué sur la carte de Natolie du géographe Turc.

Pour

P P Pour la Foi. V V

Postquam anno à partu Virginis M. DXXII. Adrian. VI Pont. Max. Solimanus Turcar. Tyrannus cum classe trecentarum navium & ducentis armator. millibus pro festo D. J. Bap. Rhodum appulisset, & ad natalem usque Christianum urbem obsedisset terrâ & mari, adque ad eam cuniculos LII duxisset, injecissetque perdius & pernox pylarum æneearum saxearumque stupende magnitudinis ampliùs LXXXV millia, oppugnasset aut. vicies; P. verò Villerius Liladamus nullo comeatu auxiliove externo adjutus eam contra cum paucis equitibus constantissimè fortissimeque defendisset: tandem tempore & necessitate superatus cæsis hostibus centies vicies mille cum Solimano mænium eversore urbisque solum centum & quinquaginta passibus longè latéque per dies XL occupanti victoriæ pertinaciter cupido & pacem ultrò offerenti summâ prudentiâ & magnanimitate usus in hunc modum de deditione convenit.

SOLIMANUS

Latinus militarisque ordo urbe & insulâ Rhodo ante diem decimum decedito, præsidia ubique deducito, decessus liber & securus esto.

P. VILLERIUS LILADAMUS

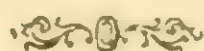
De communi consilii equitum Latinorum militumque & civium Rhodiorum sententia, prorogatio decessûs arbitrii Latini militarisque ordinis esto. Decessus Latino militarique Ordini & cuilibet alteri Latino Græcoque cum omni pecuniâ, reque sacrâ & profanâ, ac familiâ suâ liber & securus esto. Latino militarique Ordini arma, tela, tormenta omnemque apparatum bellicum ex arcibus secum asportandi potestas esto. Mansuri in Rhodo quinquennium ab omni tributi solutione immunes sunto.

Christo perpetuò sacrificanto: templa si lubet nova extruunto, vetera reficiunto, liberos semper in potestate habento.

Nemo invitus è Rhodo decedito; infrà triennium autem cuique Latino & Græco nunc Latinum militaremque ordinem non sequenti, potestas abeundi cum omni re & familiâ libera securaque esto.

Latino militarique Ordini illumque sequentibus naves & commeatum in Cretam dato.

Solimanus pactis fraudem & dolum malum perpetuò absuturum more majorum & legibus patriis solenniter jurato. Obsides dato.



RECHERCHES
SUR
LES PHILOSOPHES APPELÉS SAMANÉENS.

Par M. DE GUIGNES.

24 Juillet 1753.

PLUSIEURS Écrivains de l'antiquité ont parlé avec éloge des philoſophes Indiens qui nous ſont connus ſous le nom de *Brakhmanes*, de *Brahmes* ou de *Brahmines:* ils ont admiré leur ſageſſe & vanté l'étendue de leurs connoiſſances par les détails dans leſquels ils ſont entrés à cet égard ; ils nous ont mis en état de former un parallèle exact entre ces anciens Brakhmanes & ceux qui ſubſiſtent encore dans l'Inde ſous le même nom, qui ſont profeſſion de ſuivre les mêmes principes & la même Religion ; mais on trouve parmi les Indiens une autre claſſe de Philoſophes qui ne ſe ſont pas moins diſtingués que les Brakhmanes par leur ſageſſe & par l'auſtérité de leurs mœurs. Ces Philoſophes, que les Anciens n'ont point confondus avec les Brakhmanes, ſont appelés *Germanes*, *Sarmanes* ou *Samanéens*, & forment avec ceux dont je viens de parler, deux ſectes principales de la Religion Indienne. Tout ce que les anciens nous en ont conſervé, & ce que les écrivains modernes en ont dit dans leurs relations, ne peut nous conduire à une connoiſſance exacte de la doctrine de ces philoſophes Indiens.

Ce que nous liſons dans Strabon, dans ſaint Clément d'Alexandrie & dans pluſieurs autres écrivains qui ont fait quelque mention de ces Samanéens, exige des éclairciſſemens que j'ai recherchés dans les auteurs Chinois & Arabes, d'après leſquels je me propoſe de donner une idée plus exacte de la ſecte des Samanéens, en examinant quel eſt leur fondateur, dans quel pays il a pris naiſſance, & quelle doctrine il a laiſſée à ſes diſciples après ſa mort ; tel ſera l'objet de la première partie de ce Mémoire. Dans la ſeconde, je donnerai

la notice de quelques uns de leurs ouvrages, & je ferai connoître en quoi ils sont différens des Brakhmanes.

PREMIÈRE PARTIE.

MÉGASTHÈNE, qui avoit composé des Mémoires sur les Indiens, appelle les Philosophes dont il s'agit, *Germanes;* S.t Clément d'Alexandrie *Sarmanes* ou *Semni*, & rapporte l'origine de ce dernier nom au mot grec σεμνὸς, *vénérable*. Porphyre les nomme *Samanéens*, nom qui approche davantage de celui de *schamman*, encore usité dans les Indes pour désigner ces Philosophes.

Strab. l. XV.
Strom. l. III.
De abstinent.
De la Croze, Christian. des Indes.

Les Samanéens, qui étoient distingués des Brakhmanes ou Gymnosophistes, suivoient, au rapport de S.t Clément d'Alexandrie & de S.t Jérôme, la doctrine d'un certain *Butta*, que les Indiens ont placé au rang des Dieux, & qu'ils croient être né d'une Vierge qui le mit au monde par le côté; c'est S.t Jérôme qui nous instruit de cette dernière circonstance.

Strom. l. I.

Les Brakhmanes *(a)* n'étoient originairement qu'une même

(a) Quelques historiens Arabes ont parlé aussi des Brakhmanes ou Brahmes. Masoudi rapporte qu'ils sont ainsi nommés d'un certain Brahman, qui fut en même temps le Roi du pays & fondateur de l'ancienne Religion de l'Inde. Il est le même que le Dieu Brama. Suidas dit la même chose. Au rapport de l'historien Arabe, du temps de Brahman on a découvert des mines de différens métaux, on a fabriqué des armes, & les sciences ont été fort estimées. Ce Prince a fait construire des temples dans lesquels il a peint les douze signes du zodiaque, & les orbes célestes, afin que les hommes connussent les planètes & leurs influences. On a composé de son temps le livre *sindhind,* c'est-à-dire du *siècle des siècles*, sur lequel on a fait les livres *Arhabahz* ou *Ardjhiz* & *Madjisti*. Du premier est venu l'*Erkend*, du second l'*Almageste* de Ptolémée. Brahman fit encore des tables astronomiques. Sous son règne on commença à parler de l'élévation du Soleil. Brahman prétendoit qu'il demeure trois mille ans dans chaque signe du zodiaque, & que sa révolution entière étoit de trente-six mille ans. L'an de l'hégire 332, de J. C. 943, le Soleil étoit dans le signe des Gémeaux.

Cette opinion, attribuée à Brahman, revient à celle de Ptolémée & de quelques astronomes Grecs, qui prétendoient que les étoiles fixes parcouroient, d'occident en orient, un degré de chaque signe dans l'espace de cent ans. On a sû depuis qu'elles le parcouroient en soixante-douze années. Cependant la première opinion suppose de longues observations d'astronomie, & on auroit de la peine à concevoir que cette science eût fait de si grands progrès dans les temps

tribu ; tout Indien au contraire pouvoit être Samanéen. Mais quiconque desiroit entrer dans cette classe de Philosophes, étoit obligé de le déclarer au chef de la ville, en présence duquel il faisoit l'abandon de tout son bien, même de sa femme & de ses enfans. Ces Philosophes faisoient vœu de chasteté, comme les Gymnosophistes. Ils habitoient hors des villes, & logeoient dans des maisons que le Roi du pays avoit pris soin de faire construire. Là, uniquement occupés de la prière & des choses célestes, ils n'avoient pour toute nourriture que des fruits & des légumes, & mangeoient séparément, sur un plat qui leur étoit présenté par des personnes établies pour les servir *(b)*.

S.t Clément, strom. l. III.
Porphyr. de abstin.

reculés où vivoit Brahman. Peut-être a-t-on attribué à ce personnage des connoissances qu'on n'a eues que dans la suite. Je laisse à d'autres à décider si les Indiens en sont redevables aux Grecs. Quoi qu'il en soit, les Brahmes supposoient qu'après que le Soleil aura ainsi parcouru tous les signes méridionaux, la terre sera tellement changée que ce qui est habité deviendra desert. Le midi sera le nord, & le nord passera au midi. Il y a des Philosophes, dans l'Inde, qui disent que le monde se renouvelle tous les soixante-dix mille ans: c'est ce qu'ils appellent *Hazarouan el alam.* Cet Hazarouan possède la puissance des choses, & les gouverne toutes. Mais ce sont-là des mystères & des énigmes. Brahman régna trois cens ans, & ses descendans sont connus sous le nom de Brahmes. Ils sont très-célèbres dans l'Inde. Ils ne mangent point d'animaux. Les hommes & les femmes de cette tribu portent à leurs cols des fils jaunes, ce qui sert à les distinguer des autres Indiens. Ces fils sont ce que l'on appelle la petite corde *dsandhem*, que les Brakhmanes portent sur l'épaule gauche. *Voy. Abraham Roger, vie des Brakhmanes, p. 44.*

Selon Masoudi, Brahman eut pour successeur son fils Bahboudh, dont le règne fut très-florissant. Après avoir gouverné pendant cent ans, il laissa le trône à Zaman, qui le posséda pendant cent cinquante ans. Il eut de grandes guerres avec les rois de Perse & de la Chine. Phor, qui est le Porus des Grecs vaincu par Alexandre, régna ensuite cent quarante ans. Après lui Dabschelim, sous lequel on composa le livre intitulé *Kalila* ou *Damna*, que nous connoissons sous le nom de *Pilpai.* Il eut pour successeur Yalhith, ensuite Kouros, qui régna cent vingt ans. Alors la division se mit chez les Indiens. Il se forma différens États ; & il y eut un Roi dans le Sind, un à Canoudje, un dans le Kaschmir, un à Manlir, qui prenoit le titre de Baïhara, & qui étoit le plus puissant. *Masoudi, dans son Mouroujeddahab.*

(b) Les Talapoins de Siam, qui ont le plus de conformité avec ces Samanéens, ont chacun un ou deux valets qu'ils appellent *Tapacaou.* Ils sont séculiers, quoiqu'ils soient habillés comme leurs maîtres, horsmis que leur habit est blanc, & que celui des Talapoins est jaune. Ils reçoivent l'argent que l'on donne pour les Talapoins. Ils ont soin des jardins & des terres du couvent, & font tout ce que les Talapoins ne peuvent faire selon la loi. *La Loubère, t. I, p. 451.*

Ces Samanéens & les Brakhmanes étoient en si grande vénération chez les Indiens, que les Rois venoient souvent pour les consulter sur les affaires d'Etat, & pour les engager à implorer la Divinité en leur faveur.

Ils avoient un souverain mépris pour la vie, ne soupiroient qu'après la mort, & déploroient continuellement l'état de ceux qui sont dans ce monde; plusieurs d'entre eux avoient le courage de se donner la mort en se précipitant dans les flammes, afin de purifier leur ame de toutes les impuretés dont elle avoit été souillée, pour aller jouir plus promptement d'une vie immortelle. On leur attribuoit le don de prédire l'avenir; & S.t Clément d'Alexandrie dit qu'ils avoient beaucoup de respect pour une pyramide où l'on conservoit les os d'un Dieu. *Porphyre.* *Strom. l. III.*

Il y avoit plusieurs branches de ces Philosophes, entre autres celle des *Hylobii*, ainsi nommés, parce qu'ils étoient retirés dans les forêts & dans les lieux deserts, où ils ne vivoient que de feuilles & de fruits sauvages, n'étoient couverts que de quelques écorces d'arbre, ne faisoient jamais usage du vin, & n'avoient aucun commerce avec les femmes: celles-ci cependant avoient droit d'aspirer au même degré de perfection, & pouvoient aussi embrasser un genre de vie aussi austère. *Strab. l. XV.* *Clém. d'Alex. strom. l. III.*

Ce que je viens de rapporter d'après les écrivains Grecs & Latins, me détermine à croire qu'il y a peu de différence entre les Samanéens & les Brachmanes, ou plustôt qu'ils sont deux sectes de la même Religion. En effet, on trouve encore dans les Indes une foule de Brachmanes qui paroissent avoir la même doctrine, & qui vivent de la même façon; mais ceux qui ont une plus parfaite ressemblance avec ces anciens Samanéens, sont les Talapoins de Siam: comme eux, retirés dans de riches cloîtres, ils ne possèdent rien en propre, & jouissent d'un grand crédit à la Cour; mais quelques-uns plus austères ne vivent que dans les bois & dans les forêts; il y a aussi des femmes qui sont sous la direction de ces Talapoins. La suite de ce Mémoire nous fera connoître plus particulièrement que ces Talapoins, appelés ailleurs *Bonzes* *La Loubère, t. I.*

ou *Brahmes*, ſont auſſi les mêmes que ces anciens Samanéens dont le nom ſe retrouve encore dans pluſieurs livres compoſés par les Chinois.

Ces auteurs, qui défigurent conſidérablement tous les noms étrangers, appellent les Samanéens, *Sam-men (c)*, *Cha-men* ou *Cha-men-na*; & de même que S.t Jérôme & S.t Clément d'Alexandrie, ils rapportent que ces philoſophes Indiens ſuivent la doctrine de *Budda*, ils interprètent le mot Indien, *Schamman*, par ces paroles, *celui qui ſait appaiſer toutes ſes paſſions & ſe réduire à l'état du néant.* Ils donnent encore aux *Sammen* ou Samanéens, le nom de *Pe-ki-eou (d)*, qui eſt un des noms que portent aujourd'hui les Talapoins, & celui de *Po-lo-muen (e)*, c'eſt ainſi qu'ils défigurent le mot de *Brahme.* Il réſulte de-là 1.° que les *Sammen* des Chinois & les Samanéens dont nous avons eu connoiſſance par les écrivains Grecs, ſont les mêmes Philoſophes qui ſuivent la doctrine de *Boudda* leur fondateur; 2.° que quoiqu'ils ſoient confondus par les Chinois avec les Brahmes, ils paroiſſent devoir former deux branches différentes d'une religion qui eſt la même pour le fond. Le *Sommona-Codom* des Siamois, auſſi appelé *Puti* ou *Butta*, que l'on traduit par *religieux des forêts*, ne ſignifie pas autre choſe que le Samanéen Codom; en effet la doctrine des Samanéens ſe trouve répandue dans les royaumes de Siam, de Pégou & dans les autres lieux voiſins où les Prêtres portent le nom de *Talapoins.* Mais le plus commun, & celui ſous lequel ils ſont connus à la Chine & au Japon,

Ven-hien-tum-kao. Kam-mo.

La Loubère, t. I, p. 516.

(c) Les Chinois les nomment encore *Ho-cham.* Sous la dynaſtie des Tam ils étoient appelés *Kin-ſie;* mais le nom le plus ordinaire eſt celui de *Sem.* Les Religieuſes portent celui de *Pe-kieou-ni.* Je ne me rappelle pas dans quel auteur Chinois j'ai lû que *ſem* étoit abrégé de *ſem-kia.* Il feroit alors le même que *ſam-krat*, qui ſont les Évêques des Talapoins.

(d) M. Gervaiſe diſtingue les Talapoins en *Balouang*, en *Tchaou-cou* & en *Pi-cou.* Ces derniers ſont les *Pe-kieou* des écrivains Chinois.

(e) On ſait que les Chinois n'ont pas la lettre *r* dans leur langue, & qu'ils la retranchent quand ils veulent écrire un nom étranger, ou qu'ils y ſubſtituent une *l*; *Po-lo-muen* ou *Po-lo-men* eſt pour *Pramen.* Ils prononcent encore un *p* au lieu du *b*, ce qui fait *Bramen.* Dans leur langue, le royaume des *Po-lo-men* ſignifie l'Inde, parce qu'il eſt le pays des Brahmes.

eſt celui de *Bonzes;* dans le Tibet, ils ſont appelés *Lamas*. On voit par-là que M. Bayer s'eſt trompé, lorſqu'il a dit *Reg. Bactrian.* que ces Samanéens étoient les diſciples de Zoroaſtre.

L'Inde *(f)* eſt le berceau de cette religion, de l'aveu des habitans de tous les pays où elle s'eſt établie: il y a apparence qu'elle a même pénétré juſque chez les Barbares de la Sibérie, où nous trouvons encore des *Schammans* qui ſont les prêtres *Hiſt. généal.* des Tungouſes; mais elle n'a pas été uniforme dans tous ces *des Tatars.* différens pays. Plus les Samanéens ſe ſont éloignés du lieu de leur origine, plus ils ſemblent s'être écartés de la véritable doctrine de leur fondateur. Les mœurs des peuples auxquels ils ont enſeigné leur Religion y ont apporté quelques changemens, parce que les Samanéens ſe ſont attachés plus particulièrement à certains dogmes & à certaines pratiques religieuſes qu'ils ont jugé convenir davantage avec le caractère de ceux chez leſquels ils vivoient; mais par-tout on reconnoît la religion Indienne.

M. de la Croze, qui a beaucoup parlé des Samanéens, dit qu'il n'en reſte plus de traces ſur les côtes de Malabar & de *Hiſt. du Chriſ-* Coromandel; que le culte des Brahmes a ſuccédé à celui des *tian. des Indes.* Samanéens; que ceux-ci, ſelon le témoignage des Brahmes, ont été détruits par le dieu *Viſchnou,* qui, dans ſa ſixième manifeſtation, prit le nom de *Vegouddova avatarum;* qu'il les traita ainſi parce qu'ils blaſphémoient ouvertement contre ſa religion, regardoient tous les hommes comme égaux, n'admettoient aucune différence entre les diverſes tribus ou caſtes, déteſtoient les livres théologiques des Brahmes, & vouloient que tout le monde fût ſoûmis à leur loi. M. de la Croze croit que cet évènement eſt arrivé il y a ſix cens ans. Mais toutes ces traditions des Malabares ſont détruites par le témoignage des écrivains Grecs, qui font mention des Brahmes établis de tout temps dans les Indes, & qui leur donnent une doctrine à peu près ſemblable à celle des Samanéens; c'eſt une remarque que M. de la Croze n'a pû s'empêcher de faire. Si le nom

(f) Les Tartares de Boutan ou Tibet, au rapport d'un Miſſionnaire qui a fait un long ſéjour dans ce pays, confeſſent avoir reçû des Indes, il y a plus de mille ans, la Religion qu'ils ſuivent. *Mercure Galant, juillet & août 1718.*

de Samanéen ne paroît plus subsister dans cette partie de l'Inde, nous y retrouvons encore les Joghis, les Vanaprastas, les Sanjassis & les Avadoutas, connus sous le nom général de Brahmes, & qui, comme les Samanéens, n'admettent aucune différence entre les castes ou tribus, & suivent encore les préceptes de Budda, le fondateur des Samanéens. Plusieurs historiens Arabes, qui ont eu connoissance de ce personnage, le nomment *Boudasp* ou *Boudasf.* Beidawi, célèbre historien Persan, l'appelle *Schekmouniberkan*, ou simplement *Schekmouni;* les Chinois *Tche-kia (g)*, ou *Chekia-meouni*, qui est le même nom que le *Scheke-mouni* de Beidawi; ils lui donnent encore le nom de *Fotéou (h)* ou *Foto*, qui est une altération de *phutta* ou *butta.* Mais le nom sous lequel il est plus connu dans tous les ouvrages des Chinois, est celui de *Fo*, diminutif de *Foto.* Les Siamois le nomment *Prah-poudi-tchaou*, c'est-à-dire le *Saint d'une haute origine*, *Sammana-khutama*, l'*homme sans passion*, & *phutta.* M. Hyde dérive ce nom du mot Persan *butt, idole;* & M. Leibnitz a cru que ce législateur étoit le même que le *Wodin* des peuples du nord. Dans la langue des Indiens, *Butta* ou *Budda* signifie Mercure *(i).*

Masoudi.
Benbatrik.
Tarikhkhatai.
Kammo.
Ven-hien-tum-kao.
La Loubère.
Abraham Roger, Anberkend.

(g) Tche-kia ou *tchaca* est une corruption du mot Siamois *tchaou-ca* ou *tchaou-cou*, qui veut dire *monseigneur.* On appelle ainsi les Talapoins à Siam. Les Tonquinois prononcent *Thica.* Ainsi *Chekia-meouni*, ou *Schek-meouni* est *monseigneur Meouni.*

(h) Les peuples du Tibet donnent à *Fo* le nom de *La*, d'où l'on a formé *Lama*, qui sont les Prêtres de cette religion. *P. Gaubil.* Les Japonois le nomment *Bud*, & de-là nous avons fait le nom de Bonzes. Ils le nomment aussi *Xaca*, le même que *Tche-kia.*

Phutta ou *Foto*, qui signifie *Mercure*, a beaucoup de ressemblance avec le *Phta* des Égyptiens, qui est un des noms de *Thot* ou Mercure, auteur de toutes les sciences. De même celui d'*Amida*, maître, que *Fo* disoit être plus ancien que lui, paroît avoir quelque relation avec le Dieu éternel des Égyptiens nommé *Emeth*, *Emeph* ou *Knef. Om* chez les Indiens désigne l'Etre suprême, éternel & incorruptible. De-là cette exclamation si souvent répétée, *Omi-to-fo*, c'est-à-dire *ô Fo qui procédez d'Om.* En réunissant les deux mots Égyptiens *Emethphta*, il en résulteroit la même idée; c'est-à-dire *ô Phta, qui procédez d'Emeth.* On sait que plusieurs Savans ont cru apercevoir une grande conformité entre la religion Indienne & celle de l'Égypte.

(i) Le traducteur Arabe de l'*Anberkend*, qui est un livre de la secte des Joghis, rend *Bouda* par *Mercure;* & dans Abraham Roger, le mercredi ou le jour de Mercure porte le nom de *Butta varam.* Les autres jours sont aussi appelés du nom des planètes.

Il n'est

Il n'eſt pas aiſé de diſſiper les ténèbres qui obſcurciſſent l'hiſtoire de ce fondateur de la religion Indienne. Les peuples de l'Inde, toujours portés au merveilleux, ne débitent que des fables, qui nous obligent d'avoir recours à des hiſtoriens étrangers; & ceux-ci ne nous fourniſſent point aſſez de détails pour que nous puiſſions parvenir à une exacte connoiſſance du temps & du lieu de la naiſſance de ce Philoſophe.

L'hiſtorien Arabe *Maſoudi* prétend que *Bouda* eſt né ſous *Thamouraſp*, roi de Perſe, de la dynaſtie des *Piſchdadiens*; d'autres le font vivre ſous *Dgiamſchid*; mais ces Princes nous ſont encore plus inconnus que *Bouda*. Selon Texeira, *Thamouraſp* régnoit avant Abraham; & *Ben-batrik (k)*, qui fait auſſi mention de *Boudaſp*, le place ſous Tareh, père de ce Patriarche, & ſous le règne de *Thamouraſp*.

Suivant ces hiſtoriens Arabes, le Kaſchmir *(l)*, royaume conſidérable de l'Indoſtan, eſt le pays où il a pris naiſſance. Il paſſa enſuite à l'occident du fleuve Indus, & ſe rendit dans le Sejeſtan & le Zableſtan, provinces de Perſe voiſines des Indes. Après qu'il y eut demeuré pendant quelque temps, il retourna dans l'Inde, où il ſe dit envoyé de Dieu & ſon médiateur. Il fonda la religion des Indiens, à laquelle ces Orientaux donnent le nom de *Sabéiſme*. C'eſt ainſi qu'ils appellent toute religion qui preſcrit le culte des idoles & des aſtres.

Mafoudi.

Les hiſtoriens Chinois conviennent généralement que *Fo (m)* eſt né dans le pays de *Tien-tço*, qui a été encore nommé *Chin-to* ou *Sin-to*, c'eſt-à-dire le Sind, *Polomuen-koue*,

Hogiateh, [illegible].
Ven-hien tum-kao.
Kam-mo.
Tsu-chi-tum-kien.

(k) Ben-batrik le nomme *Naouaſib*; mais c'eſt une faute de copiſte, qui a tranſpoſé quelques lettres & mal ponctué les autres.

(l) Kaſchmir eſt un royaume du *Sind* qui, ſelon *Maſoudi*, contient environ ſoixante mille villes ou villages. Il eſt environné de montagnes de tous cotés, & on ne ſauroit y pénétrer que par une porte, qui eſt dans une des gorges.

(m) Kæmpfer, dans ſon hiſtoire du Japon, penſe que *Fo* ou *Boudha* étoit un Africain, & par conſéquent un Égyptien qui paſſa dans l'Inde lors de l'irruption de Cambyſe en Égypte. Le P. Catrou, dans ſon hiſtoire du Mogol, va plus loin, & le croit le même que Pythagore; il ſe fonde ſur la conformité qu'il y a entre la doctrine des Brahmes & celle des Pythagoriciens.

ou le royaume des Brahmes. Ils comptent cinq pays de ce nom, ou pluſtôt ils diviſent l'Inde en cinq grandes parties. La première porte le nom de *Tchong-tien-tço* ou *Tien-tço du milieu*, & elle doit comprendre l'intérieur des États du grand Mogol.

La ſeconde *Tong-tien-tço* ou *Tien-tço* d'orient, c'eſt ce que nous appelons la côte de Coromandel; la troiſième *Nan-tien-tço* ou *Tien tço* du midi, renferme le cap Comorin & les pays voiſins; la quatrième *Si-tien-tço* ou *Tien-tço* d'occident, eſt la côte de Malabar; & enfin la cinquième nommée *Pe-tien-tço*, c'eſt-à-dire le *Tien-tço* du nord contient le Kaſchmir & quelques pays voiſins. Il y a encore un autre *Tien-tço* qu'ils appellent *Tien fang* ou *Tien tang*, la *région* ou le *palais céleſte*, il eſt ſitué proche *Metena* ou la ville de Médine; mais celui-ci, qui eſt en Syrie, eſt ainſi nommé par les anciens géographes Chinois, à cauſe de Jéruſalem qui, de tout temps, a été appelée *la ville ſainte*. Il n'a par conſéquent aucun rapport avec la patrie de *Fo*, que nous devons placer dans le *Tien tço*
So-hum-kien-lou. du nord, où en effet un autre écrivain Chinois nous aſſure qu'il eſt né, en déſignant particulièrement ce pays ſous le nom de *Kaſchmir*. Ce témoignage unanime des hiſtoriens Chinois & Arabes, qui malgré la diſtance des lieux & la différence des temps, s'accordent à faire naître *Fo* dans le Kaſchmir, ne me permet pas de faire attention aux traditions incertaines des Siamois & de quelques autres peuples de l'Inde méridionale, qui prétendent que *Fo* eſt né, les uns à Siam, & les autres dans l'iſle de Ceilan.

Les hiſtoriens Chinois nous offrent deux époques prin-
Ven-hien-tum-kao. cipales ſur le temps de ſa naiſſance; quelques-uns aſſurent qu'il eſt né la vingt-ſixième année du règne de *Tchao-vam*, de la dynaſtie des *Tcheou*, l'an 51 du cycle Chinois, c'eſt-à-dire 1027 ans avant J. C. tel eſt le ſentiment de *Matuon-lin*, de l'auteur d'une chronique Japonnoiſe qui eſt à la
Tarikhkhatai. Bibliothèque du Roi, & de Beidawi. L'auteur du *Kiatçu-hoeiki* le fait naître quatre ans auparavant, l'an quarante-ſept du même cycle, 1031 avant l'ère Chrétienne. Mais ceux qui
Goei-chu. ont composé les Annales des dynaſties Impériales de *Goei*

& de *Soui* fixent cette époque à la neuvième année du règne de *Tchoam-vam*, quinzième empereur des *Tcheou*, la trente-cinquième année du cycle, l'an 683 avant J. C. d'où ils comptent environ 1237 ans jusqu'à la dernière année des *Goei* orientaux, la septième année du cycle, & de J. C. 550. La différence entre ces deux sentimens est de 344 ou de 348 ans. *Sui chu.*

Qu'il me soit permis, dans un point d'histoire aussi obscur & aussi difficile à éclaircir que celui-ci, de hasarder quelques conjectures qu'un examen attentif de tout ce qui concerne la religion de *Fo* m'a donné occasion de faire. Par-là, en même temps que l'on concilieroit ces deux époques, on pourroit déterminer le siècle de Zoroastre, sur lequel les Savans ont été si fort partagés. On sait que le système de la Métempsychose est le principe fondamental de la religion Indienne, & on ne peut nier en même temps que les Indiens n'aient admis plusieurs dogmes & plusieurs pratiques qu'ils ont tirés des religions étrangères, dont ils ont eu connoissance. Il semble même qu'ils ont adopté les fondateurs de ces religions, & qu'ils ont regardé ces hommes célèbres comme une nouvelle apparition de leur dieu *Vischnou* ou *Boudha*; c'est où le système de la Métempsychose devoit les porter. Aussi lisons-nous dans plusieurs auteurs Chinois que les Bonzes prétendent qu'il y a eu dans ce monde sept *Fo*, tous auteurs de différentes religions, qui ont été détruites *(n)* successivement. Tous ces *Fo* doivent être autant de Législateurs étrangers que les Indiens ont adoptés, comme on peut s'en convaincre par l'exemple suivant. *Ven-hien-tum-kao.* *Sui-chu.*

C'est une tradition reçûe dans toute l'Inde, que le dieu *Vischnou* a reparu dans ce monde sous le nom de *Krischtnou*; *Abraham Roger, p. 167 & 230.*

(n) Entre les différentes Religions que ces *Fo* ont établies, il y en a trois principales; savoir, 1.° *Tchim-kiao*, la Religion simple & naturelle; 2.° *Siam-kiao*, la Religion des idoles; 3.° *Mo-kiao*, la Religion postérieure. Après cette dernière, il n'y en aura plus de nouvelle; tout sera renversé; la vie des hommes ne sera que d'un jour; & enfin le monde sera détruit par le feu & par l'eau. Il y aura ensuite une nouvelle génération d'hommes qui rameneront les bonnes mœurs. *Sui-chu. Ven-hien-tum-kao.*

toutes les circonstances qui ont accompagné sa naissance nous indiquent J. C. qu'il est facile de reconnoître dans le nom même de *Krischtnou (o)*. Ce Dieu, dit-on, est né pendant la nuit dans une grotte où il y avoit un âne. Il a été adoré dans le même temps par des Anges & par des Bergers. Le Roi du pays qui veut le faire périr le cherche de tous côtés; mais le père & la mère de *Krischtnou*, pour éviter la colère de ce Prince, sont obligés de se cacher. Ceux qui ont eu connoissance de cette histoire n'ont pû s'empêcher d'avouer que c'étoit celle de la naissance de J. C. que les Indiens avoient ainsi défigurée. Je suis porté à croire qu'ils ont également admis d'autres Législateurs étrangers, & principalement Zoroastre, dont ils avoient connoissance. En conséquence ne pourroit-on pas soupçonner que l'époque de la naissance de *Fo*, fixée à la 683.e année avant J. C. seroit celle de Zoroastre ou de Zerdache *(p)*, comme prononcent les Orientaux.

Hist. des Juifs, t. II, p. 35, édit. d'Angleterre.

M. Prideaux fait paroître Zoroastre sous le règne de Darius, fils d'Hystaspe, & pense qu'il a été disciple de Daniel, dont il fixe la mort vers la troisième année de Cyrus, l'an 534 avant J. C. Les autorités sur lesquelles il s'appuie sont Aboulfaraje, Aboulfeda & Scheheristani, écrivains qui ne sont que les copistes du célèbre Pherdousi. Ce dernier place aussi Zoroastre sous Kischtasp, le Darius, fils d'Hystaspe des Grecs, qui monta sur le trône vers l'an 521 avant J. C. D'autres historiens Orientaux le font plus ancien. Texeira, abréviateur de Mirconde, rapporte qu'il est le même que Dzohac roi de Perse, dont le nom a beaucoup de ressemblance avec celui de Déjocès roi des Mèdes. Il y a lieu de croire que son sentiment est qu'il a vécu sous Dzohac ou Déjocès. Plus on examine tous ces historiens, moins on y aperçoit de certitude

Schah-nameh.

D'Herbelot.

(o) Abraham Roger, auteur de la vie & des mœurs des Bramines, en parlant de *Krischtnou* ou *Kristna*, dit: *Le Lecteur curieux peut facilement penser en soi-même ce qu'ils cachent sous cette fable.*

(p) *Zerdascht*, selon *Pherdousi*, parut la trentième année du règne de *Kischtasp*, fils de *Lohorasp*. Tabari dit qu'il étoit de la Palestine, & disciple de Jérémie, qu'il passa en Perse, & alla trouver *Kischtasp* à *Balkh*, où il lui expliqua les principes de sa religion. *Kischtasp* jusqu'alors avoit été Sabéen.

ſur le fait dont il s'agit. En adoptant la conjecture que je propoſe, on parvient à concilier la pluſpart de ces auteurs avec les hiſtoriens Grecs; on rectifie Pherdouſi, & on rapporte à leur véritable époque pluſieurs faits relatifs à l'hiſtoire de Zoroaſtre, cités dans cet hiſtorien Perſan. Suivant le calcul des Chinois, l'époque de *Fo*, qui deviendroit celle de Zoroaſtre, fixée à l'an 683, tombe vers le commencement du règne de Dejocès ou à la ſeconde année, ce qui s'accorde avec ce que j'ai dit d'après Texeira ou Mirconde. L'an 656 avant J. C. lorſque Phraorte ſuccéda à Dejocès, Fo ou Zoroaſtre auroit eu vingt ſept ans, & l'an 634, ou à la première année de Cyaxare premier, il auroit eu quarante-neuf ans. C'eſt pendant le règne de ce Prince, que les Scythes, après avoir paſſé le *Derbend*, firent une grande irruption dans la Médie, qu'ils poſſédèrent pendant vingt-huit ans. Ce même évènement n'a pas été inconnu aux hiſtoriens orientaux, qui le rapportent avec quelques autres circonſtances. Selon Pherdouſi, ſous Kiſchtaſp ou Darius, fils d'Hyſtaſpe, les Chinois & les Turcs, qui ſont les mêmes que les Scythes, firent une irruption en Perſe, ſe rendirent les maîtres d'une grande partie, & n'en furent chaſſés qu'après une guerre longue & ſanglante, dont j'aurai occaſion de parler dans la ſuite. Cette expédition des Turcs indiquée par Pherdouſi, & dont Zoroaſtre fut une des principales cauſes, eſt vrai-ſemblablement la même que celle des Scythes ſous Cyaxare I. La ſeule difficulté qui ſembleroit devoir nous arrêter, eſt la différence des temps; mais nous ſommes trop convaincus de l'ignorance des écrivains orientaux, lorſqu'il s'agit des temps antérieurs à Mahomet; ainſi Pherdouſi, en voyant un Cyaxare nommé Darius, n'a pas fait attention ſi c'étoit Cyaxare I ou Cyaxare II qui porte véritablement le nom de *Darius* le Mède; uniquement frappé du nom de Darius, il a tout rapporté à Darius fils d'Hyſtaſpe, qui eſt très-célèbre dans les hiſtoires de Perſe; mais le Darius de cet hiſtorien, ſous lequel il place Zoroaſtre, ne peut être que Cyaxare I, & alors ſon récit ſe trouve entièrement conforme à celui des écrivains Grecs. Zoroaſtre périt

dans cette guerre qui dura, ſelon les Grecs, vingt-huit ans.

Ainſi, autant qu'on peut le conjecturer, la mort de Zoroaſtre a pû arriver dix-huit ou vingt ans avant la naiſſance de Cyrus, & l'intervalle entre Hyſtaſpe, père de Darius, & Zoroaſtre, ne ſera pas fort conſidérable, puiſque cet Hyſtaſpe avoit accompagné Cyrus dans ſes expéditions. *Prideaux.* Comme l'irruption des Scythes a dû arrêter pendant quelque temps les progrès du Magiſme, & qu'il n'aura repris vigueur que ſous le règne de Darius fils d'Hyſtaſpe, Pherdouſi aura pû croire que Zoroaſtre avoit paru ſous ce Prince. En plaçant donc ce légiſlateur des Mages ſous les rois Mèdes Déjocès, Phraorte & Cyaxare, mon ſentiment ſe trouve confirmé par quelques écrivains Grecs, qui le font Mède & Perſomède: *Suidas. Clém. d'Alex. excerpta Valeſiana, p. 460.* il s'accorde encore avec un paſſage de Nicolas de Damas, où il eſt dit que lorſque les Perſes brûloient Crœſus, ils ſe reſſouvinrent des oracles de Zoroaſtre, qui défendit une pareille profanation du feu; ce qui prouve que Zoroaſtre doit être antérieur à Cyrus. Je crois que cet examen des faits rapportés par les Orientaux, & conciliés ainſi avec les Grecs, donne à ma conjecture un plus grand degré de probabilité, que le ſimple expoſé de M. Prideaux qui a copié ces écrivains, dont il eſt difficile d'admettre le témoignage, s'il n'eſt appuyé de celui de quelques autres plus authentiques, tels que ſont les Grecs.

En regardant cette ſeconde époque de la naiſſance de Boudaſp pour celle de Zoroaſtre, on parvient à concilier un paſſage de Xanthus le Lydien, *Diog. Laërce, in proœmio.* qui vivant ſous Darius & ſous Xerxès, devoit par conſéquent être inſtruit de ce qui pouvoit concerner Zoroaſtre, ſuppoſé que ce chef des Mages eût vécu ſous Darius. Cet écrivain, qui auroit été preſque ſon contemporain, dit que Zoroaſtre vivoit ſix cens ans avant le paſſage de Xerxès dans la Grèce. M. Prideaux qui a ſenti toute la force de cette autorité, a été obligé d'admettre un ſecond Zoroaſtre plus ancien. Mais ne pourroit-on pas croire que Xanthus, de même que pluſieurs auteurs *Ben-batrik.* Arabes, a confondu ici Zoroaſtre avec Boudaſp, légiſlateur

des Indiens, qui avoit voyagé dans la Perse. On fixe l'entrée de Xerxès en Grèce vers l'an 480 avant J. C. or en ajoûtant six cens ans, on remonte jusque vers l'an 1080, & selon plusieurs auteurs Chinois, Boudasp est né l'an 1031 ou 1027, ce qui ne s'éloigne que de cinquante & quelques années, différence peu considérable pour des temps aussi reculés, & qui s'évanouit encore, si l'on fait attention que Xanthus a mis en général six cens ans, quoiqu'il pût y avoir quelques années de moins, comme il arrive souvent lorsqu'on ne veut pas donner une époque exacte & précise. Xanthus paroît d'autant plus excusable d'avoir parlé ainsi, que Zoroastre lui-même avoit appris des Brahmes plusieurs points de doctrine dont il avoit donné la connoissance aux Persans, & que quelques-uns ont dit que les Gymnosophistes venoient des Mages; par-là Boudasp, aux yeux d'un écrivain étranger, & médiocrement instruit de l'histoire orientale, pouvoit être regardé comme un des fondateurs de la religion des Mages, & enfin pris pour Zoroastre. *Amm. Marcell. l. XXIII, ibid.*

Mais je reviens aux Indiens qui paroissent avoir adopté les fondateurs des différentes religions étrangères : non seulement ils ont eu connoissance de Zoroastre, c'est ce qu'il est important de faire voir, mais encore ils ont été obligés de venir se prosterner dans ses Pyrées. Selon le témoignage des écrivains orientaux, il paroît que les rois de Perse vouloient forcer tout l'orient à embrasser le Magisme. Pherdousi *(q)* rapporte que Darius fils d'Hystaspe, sous lequel il fait naître Zoroastre, eut une guerre à soûtenir contre l'empereur des Turcs *(r)* & des Chinois, l'ennemi déclaré de la religion *Schah-nameh.*

(q) Le livre de *Pherdousi* est intitulé *Scha-nameh* ou *livre Royal.* Il a été composé en vers Persans, au nombre de soixante mille, par ordre du Sultan *Aboul-casem Mahmoud*, fils de *Schek teghin. Phath*, fils d'*Aly* d'Ispahan, l'a traduit en Arabe, & sa traduction, dont je me suis servi, est à la Bibliothèque du Roi.

(r) *Pherdousi* appelle ce Prince *Argiasp. Zerdascht* avoit conseillé à *Kischtasp*, tributaire de l'empereur de la Chine, de se révolter contre les Chinois. *Argiasp* informé de la revolte, écrivit à *Kischtasp* pour le faire rentrer dans son devoir, abandonner la religion de Zoroastre & reprendre celle de ses pères. Les menaces d'*Argiasp* ne servirent de rien, & il vint à *Balkh* avec une puissante armée. Il y

des Mages; qui s'avança jusqu'à la ville de Balkh, dans laquelle il brûla le Zind ou le livre sacré des Persans, détruisit les Pyrées, & fit éteindre le feu saint avec le sang des Mages. Cette guerre entre les Scythes, les Chinois & Darius, fut d'abord desavantageuse aux Persans; mais ensuite ceux-ci obligèrent ces étrangers à retourner dans la Scythie. Peut-être le récit de ces guerres paroîtra-t-il fabuleux à ceux qui n'ont pas une grande idée de l'exactitude des historiens orientaux; mais en transportant tous ces évènemens sous le règne de Cyaxare I, on aperçoit que cette guerre des Turcs n'est autre chose que l'expédition des Scythes dont j'ai parlé plus haut. On lit encore dans le même Pherdousi, que le principal Pyrée étoit d'abord à Balkh, d'où Darius le transporta dans le Kaschmir, lieu de la naissance de Fo, selon le témoignage des auteurs Chinois & Arabes que j'ai cités. Il fit planter à la porte de ce Pyrée un cyprès, sur lequel on grava une inscription qui apprenoit que Darius avoit embrassé la religion de Zoroastre. Dans la suite, il fit élever en l'honneur de ce cyprès, qui étoit devenu très-haut, un temple magnifique, & envoya dans tous ses États, des Officiers chargés de porter ses ordres aux Rois qui lui étoient soûmis, afin qu'ils vinssent rendre leurs respects à cet arbre, & les Indiens tributaires, furent obligés d'obéir à Darius.

Cet évènement arrivé dans la partie du nord de l'Inde où Fo avoit pris naissance, a pû donner occasion aux Indiens qui venoient au Pyrée, de croire que Zoroastre étoit une nouvelle apparition de leur Dieu, comme ils ont fait dans la suite à l'égard de J. C. En effet, ces peuples semblent
Abraham Roger. avoir conservé encore des restes de cet ancien Magisme, dans le respect qu'ils portent à un feu qu'ils appellent *Homan*, qu'ils regardent comme sacré, & à un certain arbre nommé *Casta*, dont ils n'oseroient cueillir une feuille, & en l'honneur duquel ils bâtissent de petits temples.

fut défait, & tous les peuples embrassèrent le Magisme.

L'on ne trouve, parmi les empereurs Chinois, aucun Prince de ce nom; & cet *Argiasp* sera plustôt un Tartare, alors maître de la Tartarie, & de quelques cantons de la Chine, qui étoit divisée en plusieurs petits Royaumes.

Dans

Dans la supposition que l'époque de l'an 683 seroit celle de la naissance de Zoroastre, celle de 1027 ans avant J. C. deviendroit celle de Fo, auteur de la religion Indienne; & par là les historiens Chinois se rapprocheroient davantage des auteurs Arabes qui font ce dernier très-ancien. Ce qui me reste à rapporter de l'histoire de Fo & de sa religion, nous fournira de nouvelles preuves que les Indiens ont emprunté plusieurs choses des religions étrangères, & ajoutera un nouveau poids à la conjecture que je viens de proposer sur le temps de Zoroastre. A l'égard du Christianisme, nous devons être d'autant moins surpris d'en trouver des traces dans la religion Indienne, que les peuples occidentaux étoient en commerce avec les Indes *(s)*.

Les Séleucides y avoient envoyé des colonies Grecques; les Romains, qui y alloient négocier, paroissent même y avoir laissé quelques mots *(t)* de leur langue, que l'usage a consacrés dans l'Inde à la religion: ce qui prouve une certaine liaison entre la religion & les sciences de ces peuples si éloignés les uns des autres. Il étoit important de faire cette remarque à l'occasion de ce que je vais dire de la naissance de Fo.

Selon les écrivains Chinois, elle fut accompagnée de miracles. Sa mère se trouva tout-à-coup environnée d'une lumière, & elle devint enceinte. Elle mit Fo au monde par le côté droit, & mourut ensuite. Je ne rapporte cette dernière circonstance que parce que S.t Jérôme a dit que Budda étoit né d'une vierge qui le mit au monde par le côté, & que cette conformité entre S.t Jérôme & les historiens Chinois, au sujet du législateur des Samanéens, nous fournit une

Souï-chu. Goeï-chu. Ven hien tum-kao. Beidawi. du Halde.

(s) Philostrate, dans la vie d'Apollonius de Tyane rapporte que l'on rencontre dans l'Inde des statues de Minerve Poliade, d'Apollon Délien, de Dionysius, &c. & que l'on y voit observer les mêmes cérémonies que celles qui se font en Grèce.

Outre les colonies dont j'ai parlé, on sait que les Grecs ont possédé la Bactriane après Alexandre.

(t) Dewetas, c'est-à-dire les Divinités inférieures, tiré de *Divinitas.*

Lokam comme *Bramma lokam*, le lieu où *Bramma* réside; *Devendre lokam*, le lieu dont *Devendre* est le chef, tiré de *locus.*

Man ou *mens*, la lumière de l'esprit, & plusieurs autres.

nouvelle preuve que le Fo ou Butta des Chinois, eſt le même que Budda, quoique d'ailleurs j'aie produit une foule de témoignages qui ne nous laiſſent aucun lieu d'en douter.

Je ne crois pas devoir ajoûter, avec ces mêmes hiſtoriens Chinois, que les étoiles s'éclipſèrent à ſa naiſſance, que neuf dragons deſcendirent du ciel pour le laver dans un baſſin, & pluſieurs autres fables qui n'ont été inventées que pour répandre plus de merveilleux, & donner aux Indiens crédules une plus haute idée de leur Butta. Je ne m'attacherai pas non plus à rapporter toutes les fables dont ces peuples ont enveloppé ſon hiſtoire, ni toutes les différentes renaiſſances qu'ils lui attribuent, tantôt ſous la figure d'un poiſſon, tantôt ſous celle d'un pourceau, tantôt ſous une figure humaine, & tantôt ſous celle de quelque monſtre : il eſt ſeulement néceſſaire de faire remarquer qu'il eſt le même que le dieu Viſchnou *(u)*, qui, ſelon les traditions fabuleuſes de l'Inde, a paru dix fois dans le monde, & dont la dixième apparition a été ſous la figure de Boudha.

Abraham Roger.

Quoi qu'il en ſoit, Fo ou Boudha, après s'être marié à l'âge de dix-ſept ans, & avoir eu de ce mariage un fils, ſe retira dans les deſerts, ſous la conduite de cinq Philoſophes. Il y reſta juſqu'à l'âge de trente ans qu'il commença à publier ſa doctrine, prêchant le culte des idoles & la tranſmigration des ames. Il mourut âgé de ſoixante-dix-neuf ans. Pour exprimer ſa mort, on rapporte qu'il eſt paſſé dans le Nipon *(x)* ou Nireupan, c'eſt-à-dire qu'il eſt anéanti & devenu comme un Dieu. En mourant, il dit à ceux de ſes diſciples qui lui

(u) M. de la Croze penſe que *Viſchnou* tire ſon origine de la Perſe; une étymologie haſardée en eſt toute la preuve. *Viſchtouſch*, dans le calendrier Perſan, eſt une Divinité qui préſide au cinquième jour intercalaire de leur année. C'eſt ſur la reſſemblance qu'il trouve entre *Viſchnou* & *Viſchtouſch*, qu'il embraſſe ce ſentiment; il s'appuie encore ſur ce que les Perſans ont un Dieu populaire nommé *Ram*, & que dans les Indes *Viſchnou* porte auſſi le nom de *Ram*.

(x) Nireupan n'eſt pas un lieu, mais une manière d'être. *Sommona codom*, diſent les Siamois, n'eſt nulle part, & il ne jouit d'aucune félicité; il eſt ſans nul pouvoir, & hors d'état de faire ni bien, ni mal aux hommes. Ils le regardent cependant comme très-heureux. *La Loubère, t. 1, p. 534.*

étoient le plus attachés, que jusque-là il ne s'étoit servi que de paraboles, qu'il leur avoit caché la verité sous des expressions figurées & métaphoriques; mais que son sentiment véritable étoit, qu'il n'y avoit point d'autre principe que le vuide & le néant, que tout étoit sorti du néant, & que tout y retournoit. Ainsi l'Athéisme, selon tous les Missionnaires, paroît être le principe favori de ce Philosophe ; mais un examen plus attentif de la conduite que tiennent ceux qui suivent sa doctrine, & de l'ouvrage qu'il nous a laissé, ne nous permet pas d'adopter tout-à-fait ce sentiment.

Les dernières paroles de Fo produisirent deux sectes différentes. Le plus grand nombre embrassa ce que l'on appelle *la doctrine extérieure*, qui consiste dans le culte des Idoles ; les autres suivirent *la doctrine intérieure*, c'est-à-dire qu'ils s'attachèrent à ce vuide & à ce néant dont Fo les avoit entretenus en mourant.

Les sectateurs de la doctrine extérieure sont ceux que nous connoissons plus communément sous le nom de *Brahmes*, de *Bonzes*, de *Lamas* & de *Talapoins*, qui toûjours prosternés aux pieds de leurs Dieux, font consister leur bonheur à tenir la queue d'une vache, adorent *Brahma*, *Vischnou*, *Eswara*, & trois cens trente millions de Divinités inférieures, font construire des temples en leur honneur, ont une singulière vénération pour l'eau du Gange, & croient qu'après la mort leur ame va recevoir en Enfer la punition de ses crimes, ou dans le Paradis la récompense de ses vertus, d'où ensuite elle sort pour animer des corps d'hommes, d'animaux, des plantes même, ce qui devient encore une punition ou une récompense, jusqu'à ce qu'elle soit parvenue au plus haut degré de pureté & de perfection, auquel toutes ces différentes transmigrations la conduisent insensiblement : ce n'est qu'après avoir parcouru ainsi les corps de plusieurs êtres, qu'elle reparoît enfin dans celui d'un Samanéen. Ceux-ci regardent le reste des hommes comme autant de Malheureux qui ne peuvent parvenir à l'état de Samanéen qu'après avoir passé par tous les degrés de la métempsychose. Ainsi le vrai Samanéen,

ou le ſectateur de la doctrine intérieure, étant cenſé naître dans l'état le plus parfait, n'a plus beſoin d'expier des fautes qui ont été lavées par les tranſmigrations antérieures, il n'eſt plus obligé d'aller ſe proſterner dans un temple, ni d'adreſſer ſes prières aux Dieux que le peuple adore, Dieux qui ne ſont que les miniſtres du grand Dieu de l'Univers. Dégagé de toutes ſes paſſions, exempt de tout crime, le Samanéen ne meurt que pour aller rejoindre cette unique Divinité, dont ſon ame étoit une partie détachée; car ils penſent que toutes les ames forment enſemble l'être ſuprême, qu'elles exiſtent en lui de toute éternité, qu'elles émanent de lui; mais qu'elles ne peuvent lui être réunies qu'après s'être rendues auſſi pures qu'elles l'étoient lorſqu'elles en ont été ſéparées.

Brucker. Suivant leurs principes, cet Être ſuprême, être de tous les Êtres, eſt de toute éternité; il n'a aucune forme, il eſt inviſible, incompréhenſible, tout tire ſon origine de lui; il eſt la puiſſance, la ſageſſe, la ſcience, la ſainteté & la vérité même; il eſt infiniment bon, juſte & miſéricordieux; il a créé tous les êtres, & il les conſerve tous; il ne peut être repréſenté par des idoles, mais on peut dépeindre ſes attributs, auxquels il ne deſaprouve point que l'on rende un culte; car, pour lui, il eſt au deſſus de toute adoration. C'eſt pour cela que le Samanéen, toûjours occupé à le contempler dans ſes méditations, ne donne aucune marque extérieure de culte; mais il n'eſt pas en même temps Athée, comme le prétendent les Miſſionnaires, puiſqu'il ne cherche qu'à étouffer en lui toutes les paſſions pour être en état d'aller rejoindre ſon Dieu. Ainſi le vuide & le néant, principes des Samanéens, ne ſignifient point la deſtruction de l'ame, mais ils déſignent que nous devons anéantir tous nos ſens, nous anéantir nous-mêmes pour aller nous perdre en quelque façon dans le ſein de la Divinité, qui a tiré toutes choſes du néant, & qui elle-même n'eſt point matière.

Ibid. Cet Être ſuprême des philoſophes de l'Inde, eſt l'origine de tous les êtres, & il renferme en lui les principes de toutes choſes: ainſi lorſqu'il a voulu créer la matière, comme il eſt

un pur esprit, qui n'a aucun rapport avec un être corporel, par un effet de sa toute-puissance il s'est donné à lui-même une forme matérielle, & a fait une séparation des vertus masculine & féminine, qui jusqu'alors avoient été concentrées en lui; par la réunion de ces deux principes, la création de l'Univers devint possible. Le *Lingam* (y), si respecté dans l'Inde, est le symbole de ce premier acte de la divinité, & cette figure obscène est aussi commune dans ce pays, que le *Phallus* l'étoit en Égypte. De ces deux principes, qui dérivent de l'Être suprême, viennent trois autres, *Brahma*, *Vischnou* & *Eswara*, qui sont moins des Dieux que des attributs de la Divinité; & tous ensemble, c'est-à-dire ces cinq principes, composent l'Être suprême qui se sert de leur ministère pour gouverner le monde; mais il viendra un temps qu'il les fera rentrer dans son sein.

Telles sont les principes des Samanéens sur la Divinité & sur la création de l'Univers. Je passe sous silence tout ce qui regarde le culte que l'on rend à ces premières émanations de l'Être suprême, & le reste de la religion Indienne, qui n'est plus celle des Samanéens, mais celle du peuple, moins susceptible de ces grandes idées & des méditations profondes qui font tout le culte des disciples de *Budda*. Je n'entre pas non plus dans le détail des différentes sectes qui ont pu s'élever parmi les Samanéens.

Je crois devoir faire remarquer qu'il se trouve une grande conformité entre la doctrine des Samanéens & celle des Manichéens. Ces derniers croyoient que les ames des méchans *Hist. du Manich. t. II, p. 498.*

(y) Le *Lingam* n'a pas toûjours été représenté d'une manière aussi obscène. Porphyre (*de Styge*) nous apprend que chez les Brahmes on voyoit, dans un antre, une statue de dix ou douze coudées de hauteur, qui avoit ses mains étendues & croisées l'une sur l'autre. Cette statue étoit faite de telle façon que dans un seul corps elle représentoit l'homme & la femme; la moitié du visage, un bras, un pied appartenoient à l'homme, & le reste à la femme. On avoit peint sur la mamelle droite le Soleil, & sur la gauche la Lune. Sur le reste du corps étoient les Anges & toutes les parties de l'Univers, comme les montagnes, la mer, les fleuves, les plantes & les animaux. Les Brahmes prétendoient que cette statue venoit de Dieu même, qui l'avoit donnée à son fils afin qu'il l'imitât dans la création du monde.

passoient dans des corps vils & misérables; que leurs auditeurs, qui sont comme les sectateurs de la doctrine extérieure, étoient sujets à la transmigration, parce que leurs ames n'étoient pas encore assez épurées; mais que celles des élûs, que l'on peut regarder comme les sectateurs de la doctrine intérieure, ou Samanéens, retournent dans le ciel, dès qu'elles sont séparées du corps, parce qu'elles sont parvenues au plus haut degré de perfection.

Un examen détaillé des principes des Manichéens, nous fourniroit encore de plus grandes preuves de conformité entre eux & les Samanéens. Nous ne devons pas en être étonnés, puisque Scythien & Manès *(z)*, auteurs de cette secte, avoient pénétré dans l'Inde, au rapport de S.t Épiphane, & que S.t Éphrem appelle le manichéisme l'*erreur Indienne;* ce qui a fait croire à un savant auteur, que les livres des Manichéens étoient ceux des Brahmes, qui avoient été apportés en Égypte par Scythien ou Manès. C'est sans doute pour la même raison que Cédrène & Suidas font Manès de la race des Brakhmanes. J'ajoûte à cela que l'établissement du manichéisme dans la Perse, & ensuite dans l'Inde, & la conformité qu'il y a entre la religion Indienne & la secte de Manès, est peut-être la source des traces du Christianisme que nous retrouvons dans la première.

Ap. Assem. Bib. Orient. t. I, p. 122.

Assemani.

(z) Pherdousi, dans la vie de *Schahpor-zoul-aktaf,* dit que la cinquantième année du règne de ce Prince parut *Mani,* peintre qui venoit de la Chine & qui se disoit Prophète. Il demanda à *Schahpor* la permission de publier sa doctrine. Il avoit le talent d'en imposer à tout le monde. Schaphor fit assembler les Maubeds ou prêtres des Mages, & leur ordonna d'examiner Mani, qui étant trouvé imposteur, fut écorché vif par ordre du Roi, & on remplit de paille sa peau. On sait que Térébinthe, successeur de Scythien, & prédécesseur de Manès dans l'établissement du Manichéisme, prit le nom de *Buddas* en arrivant dans la Chaldée. En langue Chaldéenne & Arabe, *Buthm* ou *Butema* signifie la même chose que *Terebinthus; (Voyez Hist. du Manich. tome I, page 54.)* mais on ne peut nier que ce nom n'ait en même temps beaucoup de rapport avec le *Budda* Indien: je ne puis cependant rien décider sur cet article, sur-tout en considérant la conformité qui se trouve entre la doctrine des Indiens & des Manichéens.

J'ai rapporté plus haut que *Fo* avoit porté le nom de *Tchek-mouni,* c'est-à-dire Monseigneur *Mouni;* peut-être seroit-ce un nom de *Mani* qu'on lui auroit attribué.

Seconde Partie.

Pour achever de donner une connoiſſance plus étendue de la doctrine des Samanéens, je paſſe à deux ouvrages qui ſe trouvent dans la Bibliothèque du Roi ; l'un eſt intitulé *Anbertkend*, & contient les principes admis par les *Joghis*, & particulièrement ceux qui ont rapport à la Magie, à laquelle ces Indiens ſont fort adonnés ; l'autre, qui eſt l'ouvrage de *Fo* même, renferme toute la morale qu'il a laiſſée à ſes diſciples.

L'*Anbertkend*, c'eſt-à dire *la ſource de l'eau de la vie*, eſt un livre Indien qui a été traduit d'abord en langue Perſanne par l'*Imam Rokneddin Mohammed de Samarcande*. Ce Muſulman l'avoit reçû d'un Brahme nommé *Beherghir*, de la ſecte des *Joghis*, qui étoit venu à *Canoudje (a)*, ſous le règne d'*Ali mirza*, deſcendant du grand Tamerlan ; dans la ſuite, *Mohieddin-ben-el-arabi*, avec le ſecours d'un autre Brahme nommé *Anba-houtatah*, le traduiſit en langue Arabe. Les difficultés qu'il a rencontrées dans ce travail, l'ont obligé quelquefois d'omettre pluſieurs endroits dont il n'a pu pénétrer le ſens. Il a intitulé ſa traduction *miroir des intelligences pour parvenir à la connoiſſance de ſoi même*, ou *médecine de l'ame*. Ce livre n'eſt point le *Vedam (b)* des Indiens, comme l'a cru M. d'Herbelot, mais un ouvrage des Philoſophes Biblioth. orient.

(a) *Canoudje*, ville & royaume célèbre de l'Inde, ſitués à l'orient du Moultan, ſur les bords du Gange ; on le nomme encore *Bourouh*, il a de longueur environ cent vingt paraſanges Indiennes.

(b) Le *Vedam* eſt diviſé en quatre parties ; la première, nommée *Rogowedam*, traite de la première cauſe, de la première matière, des Anges, de l'ame, de la récompenſe des bons & de la punition des méchans, de la génération des créatures, de leur corruption, du péché, & comment il peut être pardonné.

La ſeconde, appelée *Iſſourewedam*, traite des Supérieurs ou Gouverneurs auxquels ils attribuent la domination ſur toutes choſes.

La troiſième, appelée *Sama-wedam*, traite de la morale.

La quatrième dite *Addera-wana-wedam*, traite des cérémonies, des temples, des ſacrifices & des fêtes. Cette dernière a été long-temps perdue ; Abraham Roger croit que ſi ce *Vedam* n'a pas été fait de nouveau, au moins il a été fort changé ; on y trouve quantité de traces du Chriſtianiſme qui ſont enveloppées de fables. (*Voyez Abraham Roger, page 35.*)

contemplatifs, qui loin de recevoir le *Vedam*, le rejettent comme inutile, à cause de la grande perfection à laquelle ils croient être parvenus, & le laissent à ceux qui adorent les idoles, dont il prescrit & règle le culte.

L'*Anbertkend* est divisé en dix chapitres qui sont précédés d'une préface du traducteur Arabe, & d'une introduction qui fait partie de l'ouvrage: dans la préface, outre la connoissance que l'on donne de la manière dont ce livre a été traduit, & de ceux qui y ont eu part, on rapporte que Brahman & Vischnou sont les mêmes qu'Abraham & Moyse. Autrefois Postel avoit avancé que les Brahmes, qu'il nomme *Abrahamites*, étoient des enfans d'Abraham par Cetura, qui ne voulant point obéir à Ishak, s'étoient retirés dans l'Inde. D'autres Savans après lui, qui ont adopté ce sentiment, ont cru apercevoir dans les noms de *Brahma* & de *Sarasvadi*, ceux d'Abraham & de Sara; mais malgré le témoignage du traducteur Arabe, dont ils n'ont point eu connoissance, je ne puis m'arrêter à des conjectures de cette espèce.

Prideaux, Hist. des Juifs, t. II, l. IV, p. 59.

Réfl. critiques de M. Fourmont.

L'introduction de l'*Anbertkend* est un discours allégorique sur l'état de l'ame avant qu'elle soit revêtue d'un corps, sur la formation & sur la naissance de l'homme. On y rapporte que le ministre d'un Roi, c'est-à-dire de Dieu même, annonce à une ame, qu'elle va traverser des mers profondes, passer des montagnes escarpées, & ensuite rencontrer un chemin si étroit qu'elle ne pourra le franchir qu'en ayant la tête en bas. C'est une figure allégorique par laquelle ces Indiens veulent indiquer la naissance de l'homme, qui après être sorti de ce chemin, se trouve sur la terre où il peut élever sa tête.

Là se présentent au voyageur les sens, les passions, les bonnes & les mauvaises qualités sous différens emblèmes. Le ministre du Roi lui recommande de ne s'attacher à aucune de ces choses, de ne point s'égarer dans tous les endroits où il doit passer, d'oublier tout ce qu'il doit voir, & de n'en faire aucun usage, dans la crainte d'être condamné à souffrir des peines éternelles; c'est-à-dire que l'homme, pour devenir heureux,

heureux, doit anéantir toutes ses passions, ne point se laisser séduire par les sens, & être dans cette apathie universelle, si recommandée dans le livre de *Fo.* On prescrit ensuite ce qu'il faut faire pour parvenir à ce degré d'insensibilité qui fait le plus grand mérite des pénitens de l'Inde, & toutes ces règles sont renfermées dans les dix chapitres suivans.

Le premier traite de la connoissance de l'homme, que l'on appelle le petit monde, & dont on fait une comparaison avec l'Univers qui est le grand monde; les yeux, les oreilles, la bouche sont les planètes; la tête est le ciel; le corps, la terre; les nerfs, la mer; les veines, les fleuves; l'ame enfin, c'est-à-dire, l'ame respirante, animée par l'ame raisonnable, est comme l'ame de l'Univers, animée par le Créateur qui est un Dieu unique & de toute nécessité.

Les phénomènes qui arrivent dans le petit monde ou dans l'homme, sont l'objet du second chapitre. On entend ici par phénomènes, la guérison de quelques incommodités, la victoire que l'on remporte sur ses ennemis, l'art de se faire aimer, & plusieurs autres choses auxquelles on ne peut parvenir qu'en affectant de donner aux différentes parties du corps, certaines situations singulières, qui sont accompagnées de plusieurs circonstances superstitieuses: par exemple, celui qui regarde attentivement de ses deux yeux l'extrémité de son nez, en prononçant ces mots, *Dieu est puissant*, ne peut être distrait par aucune chose, & parvient à voir la divinité. Bernier, dans ses lettres sur l'Indostan, a rapporté cette pratique, & il ajoûte qu'il faut s'y préparer par un jeûne austère, & se renfermer dans un lieu écarté. Dans le troisième chapitre, il est parlé du cœur & de ses qualités qui sont de deux sortes *(c)*, les mauvaises qui tiennent la gauche, & que l'on regarde comme l'armée du démon; les bonnes ou l'armée du Roi, qui sont

(c) Manès, pour exprimer l'union ou le mélange de la lumière avec les ténèbres, c'est-à-dire du bon avec le mauvais principe, emploie la même comparaison que l'*Anbertkend.* Il parle de deux Rois ennemis de tout temps, & qui ayant chacun leur empire, viennent se faire la guerre.

à droite. Attachez-vous à cette armée, dit l'*Anbertkend*, ne la quittez jamais, afin que, devenue plus forte, elle puiſſe remporter la victoire ſur l'armée du démon ; par-là vous parviendrez au comble de la félicité.

On établit dans le quatrième chapitre la néceſſité de l'abſtinence & du jeûne : voici de quelle manière l'*Anbertkend* s'exprime. « Sachez que l'union des différentes parties qui » compoſent le corps de l'homme, n'eſt détruite que par notre » négligence & par la trop grande liberté que nous laiſſons à » notre ame de ſe livrer à toutes ſortes de paſſions, aux plaiſirs » du monde, à la table & aux femmes. Abandonnez toutes ces » choſes, ne vous laiſſez point abattre par le ſommeil, ne vous » entretenez pas même de choſes inutiles, contentez-vous du » néceſſaire, gardez en tout un juſte milieu, & vous parvien» drez à rétablir cette union. Que votre ame, que votre cœur, » que votre langue, que vos yeux n'aient tous qu'un même » mouvement, qu'ils agiſſent tous de concert ; mais pour ac» quérir cette perfection, il faut ſe réduire dans l'état d'un mort, » être inſenſible à tout, & incapable de faire le bien & le mal. » Recherchez à cet effet la ſolitude, & obſervez le jeûne le » plus auſtère que vous pourrez ; alors vous deviendrez comme » un Génie capable de voler dans les airs, & tel que, ſi le ciel ſe confondoit avec la terre, vous n'en ſeriez point ébranlé ». On preſcrit cinq moyens *(d)* différens qui peuvent conduire les hommes à ce haut degré de perfection, diſons de folie,

(d) Le premier de ces moyens eſt de s'aſſeoir les jambes croiſées, de poſer enſuite ſes mains ſur ſes genoux, en appuyant ſes coudes & regardant ſon nombril. Il faut reſter dans cette ſituation, auſſi ferme qu'un arbre le mieux enraciné, & dire continuellement dans ſon cœur, *Dieu eſt puiſſant & glorieux.* Ils prétendent parlà fortifier les nerfs, les reins, le dos, aider à la digeſtion, & attirer les humeurs froides.

Le cinquième moyen eſt beaucoup plus difficile & plus ſingulier. Il conſiſte à mettre d'abord ſes deux mains ſur la terre, élever enſuite ſon corps, de manière que les orteils viennent s'appuyer ſur les coudes, & ſoûtiennent ainſi le corps porté tout entier ſur les mains. Il faut en même temps répéter ſans ceſſe la formule précédente, *Dieu eſt puiſſant & glorieux ;* celui qui aura la force de reſter ainſi pendant une nuit, pourra voler & être comme un Génie.

puisque rien n'est si ridicule & n'annonce tant la superstition ; & on est étonné que des Philosophes, dont la morale est si austère, & que les anciens regardoient comme des sages, aient été & soient encore si aveugles depuis tant de siècles.

Il s'agit dans le cinquième chapitre de la connoissance de l'ame, ou, pour parler plus exactement, de la respiration, que l'on représente comme une espèce de corde qui tourne dans l'estomac, & qui vivifie tous les membres en subtilisant & en purifiant ce qu'il y a de plus grossier.

On recommande dans le sixième chapitre le célibat, & l'on soutient qu'il est très-dangereux d'avoir commerce avec les femmes. On prétend que le sage peut se marier à l'âge de trente ans *(e)*, afin d'avoir des enfans ; mais qu'à trente-un ans il doit éviter la compagnie des femmes.

Le chapitre septième est destiné à traiter de la connoissance de l'esprit; mais il ne s'y agit que de talismans, d'amulettes & d'enchantemens, c'est-à-dire qu'en prononçant certaines paroles, on parvient à faire des choses extraordinaires, on acquiert des connoissances surnaturelles, & on se transforme en quelque animal, ou l'on entre dans un corps mort.

Ce que l'on dit dans le chapitre huitième n'est fondé que sur un pareil ridicule. On prétend qu'en regardant attentivement son ombre au lever du soleil, on aperçoit si l'on doit vivre long-temps *(f)*.

(e) Strabon & Suidas rapportent que les Gymnosophistes n'ont commerce avec les femmes qu'à l'âge de trente-sept ans, que si-tôt qu'ils en avoient des enfans, ils les abandonnoient ; mais si un de ces Philosophes avoit le malheur d'avoir une femme qui fût stérile, il demeuroit cinq ans avec elle, & la quittoit ensuite pour reprendre son premier état.

(f) Il faut se mettre dans un beau jour au lever du soleil, sur un terrein plat & uni, de manière que l'on ait le soleil sur le dos : il faut être ainsi debout, sans remuer un seul cheveu, & jeter ensuite un regard sur son ombre ; après avoir resté ainsi pendant une heure, sans se retourner, on regarde dans l'air, & alors on voit une figure blanche qui est debout, c'est l'ombre de vous-même : si elle est sans tête, vous ne vivrez que trois jours ; si elle est sans oreilles, vous vivrez quinze jours ; s'il ne lui manque qu'une oreille, vous vivrez un mois, &c.

On donne dans le chapitre ſuivant la manière de ſoûmettre les eſprits *(g)*.

Le dixième chapitre contient la concluſion de l'ouvrage: on y répète ce que l'on a ſi ſouvent recommandé, de ne point s'attacher aux femmes, ni à tout ce qui nous environne, de retenir continuellement nos yeux, nos ſens & notre cœur, afin que notre ame retourne vers ſon maître, & ne faſſe qu'un avec lui; ſemblable en cela, dit l'*Anbertkend*, à un fil d'Araignée coupé d'abord en deux parties que l'on réunit enſuite.

Tel eſt le précis de tout ce qu'il peut y avoir de plus intéreſſant dans l'*Anbertkend*, précis qui nous repréſente un abrégé de la doctrine des contemplatifs de l'Inde, & qui indique en même temps tous les égaremens de ces hommes ſi vantés. Je crois cependant devoir m'arrêter un moment ſur le ſeptième chapitre, pour en copier une partie qui, en nous donnant une plus juſte idée de tout l'ouvrage, nous fera connoître encore que pluſieurs des abſurdités que l'on y trouve, ſe rencontrent auſſi dans quelques-uns de nos auteurs anciens, & ſur-tout dans les livres de quelques héréſiarques Chrétiens, tels que dans ceux des Priſcillianiſtes. La ſingularité de ce rapport me fait croire que l'*Anbertkend*, tout ridicule qu'il nous paroît, n'eſt point un livre à rejeter, puiſqu'il peut répandre quelques lumières ſur les myſtères de l'ancienne Philoſophie, éclaircir pluſieurs points obſcurs de

(g) Pour ſoûmettre ces eſprits, il faut prendre une table faite de bois de ſandal, y tracer une figure indiquée dans le livre, nétoyer exactement la maiſon, tenir à ſa main un encenſoir rempli de bois d'aloës, & avoir une ſerviette; il faut que le corps ſoit pur, qu'on ſoit inſenſible à tout, qu'on ne haïſſe rien; qu'on ne faſſe de mal à perſonne, pas même à un animal; autrement les eſprits ne répondroient pas. En obſervant ſcrupuleuſement toutes ces choſes, les eſprits vous apparoiſſent; par exemple, celui qui préſide ſur Venus ou Soucra, & qui ſe nomme *Sarſati*, eſt d'un blanc mêlé de verd; il eſt beau, joyeux, prompt à répondre; il eſt monté ſur un paon, & tient en ſa main un miroir; il faut ne lui demander que des choſes bonnes; il a en lui toutes les ſciences, la Poëſie, la Muſique; lorſqu'il ſe préſente, il faut être gai, ſe réjouir avec lui; il faut prononcer trois mille fois par jour certaines paroles, & alors il apparoît le troiſième jour, &c.

la doctrine des Manichéens & des autres sectaires qui avoient eu connoissance des livres Indiens, nous faire connoître encore les relations qu'il pouvoit y avoir entre les Savans de l'Inde & ceux de l'occident. On a dit que plusieurs Philosophes Grecs avoient entrepris le voyage des Indes, dans le dessein de consulter les Brakhmanes, qui passoient pour être très versés dans la Philosophie. Un peu avant J. C. & quelque temps après, ce pays étoit rempli de Grecs, & il a été facile à ces nations de se communiquer réciproquement leurs connoissances: en voici un exemple assez frappant.

Plusieurs anciens Philosophes ont admis une sorte de destin astrologique, c'est-à-dire, qu'ils ont cru que les astres avoient le gouvernement du monde, & que les différentes facultés de l'ame leur étoient soumises. Parmi les anciens sectaires Chrétiens, les Priscillianistes ont été de ce sentiment. Ce n'est pas tout-à-fait la même idée dans l'*Anbertkend*, où l'on soutient que l'ame reçoit des planètes différentes facultés; mais que loin d'être un destin, c'est une acquisition volontaire qu'elle fait. Les paroles que l'on est obligé de prononcer, les pratiques que l'on doit observer, & mille autres actes de superstition, sans lesquels l'ame ne recevroit pas des astres ces présens, le prouvent évidemment; mais, à cette différence près, l'*Anbertkend* est parfaitement d'accord avec un passage de Macrobe (*h*), où il est dit que l'ame reçoit dans Saturne la faculté de contempler & de connoître les objets sensibles, & celle de découvrir la vérité par le raisonnement; dans Jupiter,

Hist. du Manich. de Beauf.

Somn. Scip. l. 1, c. 12.

(*h*) *Hæc ergo primo pondere de Zodiaco & Lacteo ad subjectas usque sphæras anima delapsa, dum per illas labitur, in singulis non solum (ut jam diximus) luminosi corporis amicitur accessu, sed & singulos motus quos in exercitio est habitura, producit. in Saturni, ratiocinationem & intelligentiam, quod λογιστικὸν & θεωρητικὸν vocant: in Jovis, vim agendi, quod πρακτικὸν dicitur: in Martis, animositatis ardorem, quod θυμικὸν nuncupatur: in Solis, sentiendi opinandique naturam, quod αἰσθητικὸν & φανταστικὸν appellant: desiderii vero motum, quod ἐπιθυμητικὸν vocatur, in Veneris: pronuntiandi & interpretandi quæ sentiat, quod ἑρμηνευτικὸν dicitur, in orbe Mercurii: φυτικὸν vero, id est, naturam plantandi & augendi corpora, ingressu orbis Lunaris exercet.*

la force d'agir & d'exécuter; dans Mars, l'ardeur nécessaire pour entreprendre; dans le Soleil, les facultés des sens & celle de l'imagination; dans Vénus, le desir; dans Mercure la faculté d'exprimer ses pensées & ses sentimens; dans la Lune enfin, celle de l'accroissement des corps & la propagation.

L'article de l'*Anbertkend*, qui a rapport à ce passage, est beaucoup plus étendu, parce que l'on y donne les moyens d'acquérir toutes ces différentes facultés. Il contient, suivant le sentiment des Indiens, ce qu'il y a de plus sublime & de plus grand dans la religion Indienne ; & par cette raison, ces peuples de l'Inde le regardent comme le plus important de tout l'*Anbertkend*.

Anbertkend.

Anbertkend, cap. 7.

Voici ces mystères comme ils sont rapportés dans l'ouvrage même. « Sachez qu'il y a dans le petit monde, de » même que dans le grand monde, un Architecte qui construit, amène & représente dans notre imagination, l'image » de toutes choses ; on le nomme *la Science certaine, la Pensée.* » Il est comme un Chasseur, & ressemble à une grenouille » volante. Il est l'origine des enchantemens, des Talismans, de » la magie & de la divination, qui sont si utiles lorsque nous » voulons acquérir tout ce que nous souhaitons ; mais pour » acquérir ces connoissances, il faut tracer une des sept figures » dont on va parler, sur une table blanche, & la regarder sans » cesse avec les yeux du corps & avec ceux de l'esprit; autrement ces talismans & ces amulettes seroient sans effet.

» I. La première figure *(i)*, sur laquelle on doit prononcer » le mot *Hom*, c'est-à-dire *ô Seigneur*, se présente à nous d'une » couleur noire mêlée de jaune; elle est dans l'habitation de » Saturne. Lorsque nous ne sommes occupés que de cette » figure dans notre esprit, que nos yeux sont entièrement fixés » sur elle, & que nous prononçons en nous-mêmes le mot *hom*, » les yeux de l'intelligence s'ouvrent, & on acquiert le secret » de se faire aimer des hommes, qui ont toûjours confiance

(i) On donne ici des figures qui ont des places dans les différentes parties du corps, nous avons cru devoir les négliger.

en nous; on poſſède l'agrément du diſcours, un eſprit ſain, & « tous les doutes que l'on peut avoir, ſont dévoilés. »

Depouillons ce paſſage de toutes les circonſtance ſuperſtitieuſes dont il eſt accompagné, nous n'y apercevons plus que ce que Macrobe attribue à Saturne, en diſant que cette planète donne à l'ame la faculté de contempler & de connoître les objets ſenſibles, & celle de découvrir la vérité par le raiſonnement.

II. « La ſeconde figure ſur laquelle on doit prononcer le mot *om*, c'eſt-à-dire *ô puiſſant*, eſt rouge; elle eſt dans « l'habitation de Mars. Celui qui s'en occupe entièrement, « comme il a été dit précédemment, parvient à n'avoir plus « d'ennemis qu'il puiſſe craindre dans le monde. »

Mars, dit Macrobe, donne l'audace, la témérité & l'ardeur néceſſaire pour entreprendre.

III. « La troiſième figure ſur laquelle on doit prononcer le mot *Rahin*, c'eſt-à-dire *ô Créateur*, eſt jaune; elle préſente « une lumière qui reſſemble à une lampe; elle eſt dans l'habi- « tation de Jupiter. Lorſque l'on a conſidéré cette figure, on « parvient à entendre tout, ſi éloigné que l'on ſoit; on acquiert « des connoiſſances que jamais l'étude n'auroit pû procurer. Les « enchantemens ne peuvent nous nuire, & on peut, de la vûe « ſeule, guérir un épileptique. »

Jupiter, dans Macrobe, donne la force d'agir & d'exécuter.

IV. « La quatrième figure, ſur laquelle on doit prononcer le mot *berin-teſrin*, c'eſt-à-dire *ô bienfaiſant & miſéricordieux*, « eſt d'un rouge qui tire ſur le jaune; elle eſt dans l'habitation « de *Bahrar* ou du Soleil. Celui qui y réfléchit, parvient, eſt « eſtimé des Rois, qui ſe ſoûmettent à lui; les hommes & les « femmes ſont autant d'eſclaves qui le béniſſent, & qui penſent « que dans les quatre parties du monde il n'y a point de plus « grand que lui, auprès de Dieu, en ſcience & en puiſſance; « il eſt un flambeau pour les hommes, on le regarde comme « un génie, il entend les diſcours des Anges, & tous les ſecrets « lui ſont dévoilés. »

Ce que l'ame reçoit du Soleil, dans Macrobe, ſont les

facultés des ſens & celle de l'imagination, la paſſion inſatiable de s'élever aux grandeurs & à l'empire; attributs qui ſont les mêmes que ceux qui ſont rapportés dans l'Anbertkend.

V. « Sur la cinquième figure on doit prononcer le mot » *aï*, c'eſt-à-dire *qui ſoûmet le Ciel, la terre & toutes les créatures.* » Sa couleur eſt blanche. On aperçoit en elle un feu, & elle » paroît attachée à une étoile. Elle eſt dans l'habitation de » *Soucra* ou de Vénus. Celui qui médite deſſus, jouit d'une vie » heureuſe, eſt aimé des Anges, des hommes & principalement des femmes. »

On a vû dans Macrobe que Vénus donnoit le deſir & l'amour ſéduiſant des plaiſirs.

VI. « Sur la ſixième figure on doit prononcer le mot » *yarm*, c'eſt-à-dire *ô ſavant.* Sa couleur eſt blanche, & on voit » en elle une lumière qui reſſemble à un éclair. Elle eſt dans » l'habitation de *Boudah* ou Mercure. Celui qui la contemple » connoît tout ſans avoir été inſtruit, il eſt viſité & ſervi ſans ceſſe par des génies. »

Conformément à cette idée, nous liſons dans Macrobe que Mercure donne à l'ame la faculté d'exprimer ſes penſées.

VII. « Sur la ſeptième figure on doit prononcer les mots » *hanſcha manſcha*, c'eſt-à-dire *ô vivifiant.* Sa couleur eſt le blanc, » on voit couler en elle une eau qui va depuis la tête juſqu'aux » pieds, & elle eſt dans l'habitation de *Gendrah* ou la Lune. » Le ſimple regard de celui qui s'abyme dans cette penſée eſt » capable de guérir la piqûre d'une bête vénimeuſe ou de l'épi» lepſie; il eſt eſtimé de tous les hommes à cauſe de ſa ſcience, » de ſa vertu & des révélations qu'il a, & il jouit d'une grande réputation. »

Ce que Macrobe attribue à la Lune, c'eſt-à-dire l'accroiſſement des corps, n'a pas un rapport ſi ſenſible à ce dernier article, à moins qu'on ne veuille regarder la guériſon des maladies & la ſanté qui en réſulte comme un accroiſſement. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut nier qu'il n'y ait une très-grande conformité entre ces deux ſyſtèmes, & peut-être pourroit-on ſoupçonner avec quelque vrai-ſemblance que l'un

eſt émané

est émané de l'autre; mais nous n'avons point assez de connoissances de l'antiquité pour decider en quel pays il a pris naissance, si les Indiens le tiennent des peuples d'occident, ou si ceux-ci l'ont reçû des Indiens. Je passe maintenant à l'ouvrage de *Fo*, que j'ai promis de faire connoitre: nous y remarquerons les mêmes principes que ceux qui sont établis dans l'*Aubertkend*, & nous aurons par-là une preuve incontestable que les Samanceens & les Brahmes *Joghis* n'ont qu'une seule & même doctrine pour le fond.

Le livre dont il s'agit est intitulé *Su che-ulh-tcham king*, c'est une traduction Chinoise d'un livre Indien que l'on attribue à *Fo*, faite sous la dynastie des *Han* (k) par *Mo-tem* & *Tço-fa-lan*, Brahmes qui vinrent en ce temps à la Chine par ordre de l'Empereur, pour y établir leur Religion.

La plupart des historiens Chinois conviennent que le culte de *Fo* n'a été introduit à la Chine que du temps des Han. *La doctrine de Fo*, dit un de ces écrivains, *n'est dans le fond qu'une vile secte de quelques peuples barbares; ce n'est que sous les derniers Han qu'elle s'est glissée dans notre empire, du moins est-il très-certain qu'anciennement elle n'y étoit point connue.*

Ven-hien-tum-kao. Sui chu. Tam chu. Ku-ven-yuen-kien. Du Halde.

Cet évènement arriva sous le règne de *Mim-ti*, l'an 65 de J. C. Ce Prince ayant appris que dans les pays occidentaux, il y avoit un Dieu nommé *Fo*, envoya de ses Officiers dans le *Tien-tço*, c'est-à-dire dans l'Inde, pour amener à la Chine des *Bonzes* avec leurs livres. Malgré ce témoignage on lit dans quelques autres historiens, que les Chinois ont eu connoissance de cette religion avant l'époque que je viens d'indiquer; on parle de l'ambassadeur d'un prince de la Bactriane, qui, sous le règne de *Gnai-ti*, vers l'an 6 avant J. C. donna à un envoyé Chinois les livres de *Fo*, & que celui-ci

Heouhan chu. Kam-mo.

Goei-chu. Ven-hien-tum-kao. Chron. Japon.

(k) *Les Han*, célèbre dynastie impériale de la Chine, qui a commencé à régner l'an 206 avant J. C. Ses Empereurs ont été très-puissans, ont conquis une grande partie de la Tartarie & des Indes, & leurs troupes se sont avancées jusque sur les bords de la mer Caspienne.

les apporta dans la Chine. Quelque temps auparavant, sous le règne de *Vou-ti*, qui commença à régner l'an 140 avant J. C. un fameux Général Chinois, nommé *Teou-hien*, transporta à la Chine une figure d'or, que l'on prétend être celle de *Fo*, à laquelle les Barbares n'offroient que de l'encens; l'Empereur la mit dans son palais, & lui rendit des honneurs. Enfin on rapporte encore que la vingt-neuvième année du règne de *Tcin-chi-hoamti (l)*, l'an 218 avant J. C. il vint des pays occidentaux dix-huit *Bonzes*, qui firent connoître leur religion aux Chinois. Ces témoignages paroissent entièrement opposés aux premiers que j'ai cités; mais comme dans les livres Chinois on donne le nom de *Bonze* aux Prêtres des différentes religions étrangères, il est difficile de connoître quels étoient tous ces *Bonzes*, & il est certain qu'il ne s'agit pas toûjours des sectateurs de *Fo*. La préface de cet ouvrage nous donne une idée succincte de ce qui y est contenu: la voici en entier.

Tcu-chi. Chron. Japon. Kam-mo.

Ven-hien-tum-kao. Chron. Japon.

« La véritable loi de l'adoration du *Chi*, ne consiste que » dans les méditations, dans l'éloignement de ses passions & » dans une parfaite apathie. Celui qui est parvenu à la plus » grande perfection dans cette loi, après s'être abymé dans de » profondes contemplations, peut soûmettre les esprits, aller » au milieu des déserts, parcourir les révolutions des quatre » *Ti (m)*, méditer sur les cinq fameux Philosophes *(n)*, &

(l) C'est ce Prince qui fit bâtir la fameuse muraille de la Chine. Il monta sur le trône l'an 246 avant J. C. ainsi l'entrée des *Bonzes* tombe à l'an 218 avant J. C. En ce temps Euthydème le Magnésien, roi des Grecs de la Bactriane, s'étoit rendu fameux dans ce pays & dans les Indes; peut-être est-ce à l'occasion des guerres qu'il y eut alors, que ces dix-huit *Bonzes* allèrent à la Chine.

(m) Les quatre *Ti* sont, suivant le commentateur du livre de *Fo*, 1.° les douleurs, 2.° l'union ou l'assemblage, 3.° la destruction, 4.° la loi. On entend par les douleurs la naissance, la vieillesse, les maladies & la mort. L'assemblage signifie les os, la chair, les richesses, les habits. La destruction est la fin de toutes ces choses. Et enfin la loi est l'état de félicité auquel on parvient après la mort.

(n) Lorsque *Fo* quitta sa famille & se retira sur les montagnes pour s'adonner à la contemplation, son père le fit accompagner par trois sages de sa famille, qui sont *O-tçu...*

particulièrement sur *Kiao chin ju*, & enfin passer par les différens degres de sainteté que l'on acquiert en pratiquant la loi. »

On rapporte encore dans ce livre les doutes que les *Bonzes* avoient, & dont ils ont demandé l'explication à *Fo*, afin de se perfectionner dans la loi de l'adoration du *Chi*, & d'observer tous ses preceptes.

Il est important de remarquer ici que le mot *Chi*, dont il est parlé dans cette préface, est encore un de ces endroits qui semblent nous indiquer quelque conformité entre la doctrine des philosophes Indiens & celle des Philosophes d'occident.

Chi, en langue Chinoise, signifie le *siècle*, & répond au mot arabe *Alam*, que le traducteur de l'*Anbertkend* a employé dans le même sens ; c'est donc l'adoration du siècle qui est prescrite dans ces deux ouvrages. Ce que *Masoudi* rapporte de l'*Hazarouan-el-alam*, durée de trente-six mille ans, ou, selon d'autres, de soixante-dix mille ans, adoptée par les Brahmes, est aussi la même chose que ce *Chi* des Chinois (o); cet *Hazarouan* possédoit la puissance des choses, & les gouvernoit toutes. Dans le systême Indien, le *Chi* ou l'*Hazarouan*, répond parfaitement à cet *Eon* des Valentiniens qui prétendoient que, dans un ciel suprême, qui ne peut être ni vu ni nommé, résidoit éternellement l'*Eon* parfait, qu'ils appeloient le premier principe, le premier père.

Moureuj-ed-dahab.

Hist. du Manichéisme, t. II, p. 578.

Plusieurs Pères Grecs parlent de ces *Eons* empruntés des anciens Philosophes. On sait que Αἰών, ou *Eon*, signifie la durée des etres éternels, & que les anciens hérétiques le donnoient aux substances immortelles & incorporelles ; ils

P[illegible]-ti & *M[illegible]hanan-[illegible]m-chi*. Sa mère lui en donna aussi deux, *Kiao-tchin-ju* & *[illegible]* qui est auteur du livre intitulé *Goci-kiao-kim*. *Sommona-codom*, le même que *Fo*, avoit, selon les Siamois, cinq principaux disciples, qui étoient comme ses compagnons ; le premier étoit *Pattia*, le second *Anourut*, le troisième *[illegible]*, le quatrième *[illegible]*, le cinquième *Quimila* ; il y a apparence que ce sont les mêmes personnages.

(o) Photius, d'après Théodore de Mopsueste, parle de *Zarouam*, le même que cet *Hazarouan*, comme d'un premier principe supérieur aux deux principes coéternels, que les Persans admettoient ; ce qui est, pour le dire en passant, une nouvelle preuve que les Persans avoient adopté plusieurs idées des Brahmes.

admettoient un *Eon* parfait, l'*Eon* des *Eons*, qui est cè *Chi* des Samanéens. Les Manichéens avoient aussi leurs *Eons* qui étoient des esprits très-purs, qui assistent devant le trône de Dieu. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce livre, dont on peut voir la traduction dans l'histoire des Huns; & je finis en observant que ces deux ouvrages, qui contiennent tout le système de la religion Indienne, ne sont point contraires aux foibles connoissances que Strabon, Clément d'Alexandrie & les autres écrivains Grecs nous ont données des Samanéens.

Fin du Tome vingt-sixième.

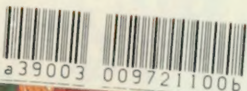
Fautes à corriger dans les Volumes précédens.

Tome I, Hist. page 191, ligne 3, c'étoit l'an 39 des jeux Capitolins: *lisez,* c'étoit l'année de la trente-neuvième célébration des jeux Capitolins.

Tome XXI, Hist. p. 117, lig. dern. que d'habiles Géographes croient avoir été construit sur les ruines de Cyrène: *lisez,* sur les ruines de *Vicus Augusti*, lieu de la Byzacène dont les Itinéraires Romains font mention.

Tome XXIII, Hist. p. 169, note (a), ΑΙΒΑΝΩΝ: *lisez,* ΑΙΒΑΝΟΝ.
P. 174, note (d), Théodosiade: lisez, *Théodoriade.*

Tome XXV, page 151, ligne 32, 1747: *lisez* 1744.


a39003 009721100b

